



HAL
open science

L'histoire textuelle des "Dialogues" de Jean-Jacques Rousseau (de 1772 jusqu'à leur première édition)

Yuriko Dobashi

► **To cite this version:**

Yuriko Dobashi. L'histoire textuelle des "Dialogues" de Jean-Jacques Rousseau (de 1772 jusqu'à leur première édition). Littératures. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT: 2018US-PCC304 . tel-03357692

HAL Id: tel-03357692

<https://theses.hal.science/tel-03357692>

Submitted on 29 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat

de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

Langue, Littérature et Image : civilisations et sciences humaines, ED 131

L'histoire textuelle des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau (de 1772 jusqu'à leur première édition)

Volume I

Yuriko Dobashi

Thèse de doctorat d'Histoire et sémiologie du texte et de l'image

Dirigée par Monsieur Yannick Séité

Présentée et soutenue publiquement à l'Université Paris Diderot le 28 septembre 2018

Président du jury : Madame Lotterie, Florence / professeur / Université Paris Diderot

Rapporteur : Monsieur Leborgne, Éric / Maître de conférences / Université Paris Sorbonne-Paris 3

Rapporteur : Monsieur Martin, Christophe / Professeur / Université Paris Sorbonne-Paris 4

Directeur de thèse : Monsieur Séité, Yannick / Maître de conférences / Université Paris Diderot



Except where otherwise noted, this work is licensed under
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

[\[Insérer le logo correspondant à la licence choisie\]](#)

Titre :

L'histoire textuelle des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau (de 1772 jusqu'à leur première édition)

Résumé :

Jean-Jacques Rousseau, hanté du délire de persécution, entreprend de rédiger une œuvre extraordinaire : *Rousseau juge de Jean-Jacques—Dialogues*. Dans cet ouvrage, l'auteur, qui s'estime défiguré et diffamé par l'hostilité unanime des ennemis et du public, fait dialoguer « Rousseau » et « le Français » afin de prouver désespérément l'innocence de « Jean-Jacques » et de dévoiler les injustices qui lui sont faites. Cette œuvre, que même les vrais amis ou les défenseurs de Rousseau ont hésité à publier à cause de son étrangeté, a longtemps été considérée comme le document du délire paranoïaque de Rousseau et été tenue à distance par les chercheurs littéraires. Tel était son statut jusqu'aux interventions de Michel Foucault et de Jean-Marie Goulemot.

Est-ce pour cette raison que les études non seulement sur leur contenu, mais aussi sur leur rédaction, leurs manuscrits et leurs éditions n'avancent pas au même rythme que ses autres ouvrages, en particulier les *Confessions* ? Il existe en effet nombre d'études sur les manuscrits et les éditions des *Confessions*.

Il s'agira dans cette thèse de reconstituer l'histoire textuelle des *Dialogues* en utilisant efficacement non seulement sa correspondance et les quatre manuscrits des *Dialogues*, mais aussi les Mémoires et les correspondances des contemporains. L'ambition est triple : préciser l'histoire de la rédaction, mettre les manuscrits en ordre et poursuivre l'examen jusqu'à la première édition genevoise du texte par ses amis.

Mots clefs :

Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778)
Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues
Les quatre manuscrits des *Dialogues*
Les éditions des *Dialogues*
Variantes

Title :

The Dialogues of Jean-Jacques Rousseau: a textual history (from 1772 until their first edition)

Abstract :

Jean-Jacques Rousseau, haunted by the delusion of persecution, undertakes to write an extraordinary work: *Rousseau judge of Jean-Jacques-Dialogues*. In this book, the author, who considers himself disfigured and defamed by the unanimous hostility of the enemies and the public, makes "Rousseau" and "the Frenchman" dialogue in order to prove desperately the innocence of "Jean-Jacques" and reveal the injustices that are made to

him. This work, which even the true friends or supporters of Rousseau have hesitated to publish because of its strangeness, has long been considered the document of Rousseau's paranoid delusion and was held at a distance by literary researchers. This was his status until the interventions of Michel Foucault and Jean-Marie Goulemot.

Is it for this reason that the studies not only on their content, but also on their writing, their manuscripts and their editions do not advance at the same rate as his other works, in particular the *Confessions*? About *Confessions*, there are many studies on manuscripts and editions.

In this thesis, it will be necessary to reconstitute the textual history of the *Dialogues* by effectively using not only his correspondence and the four manuscripts of the *Dialogues*, but also the Memoirs and the correspondences of the contemporaries. The ambition is threefold : to clarify the history of writing, to put the manuscripts in order and to continue the examination until the first edition of Geneva by his friends.

Keywords :

Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778)

Rousseau, Judge of Jean-Jacques, Dialogues

Four manuscripts

Editions of *Dialogues*

Variants

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de thèse Monsieur Yannick Séité qui m'a accompagnée et m'a encouragée vivement durant toutes ces longues années de travail. J'aimerais le remercier de tout mon cœur pour son soutien, ses conseils, sa générosité et sa grande patience. Je lui suis très reconnaissante pour le temps qu'il m'a consacré tout au long de l'élaboration de ce travail de recherche. Je ne sais pas comment lui exprimer mes remerciements.

Je remercie l'ensemble des éminents rousseauistes qui, en acceptant d'être membres du jury de cette thèse, se sont exposés à lire des pages dont l'austérité ne m'échappe pas...

Je tiens à remercier également les directeurs de l'université Gakushûin de Tokyo. Mes pensées vont à Monsieur Ryûkô Saeki, qui a disparu pendant mon séjour en France, ainsi qu'à Monsieur Yoshihiko Harada et à Monsieur Masato Nomura.

J'exprime par ailleurs ma gratitude à Monsieur Shôjiro Kuwase, à Madame Sakurako Inoue, à Monsieur Yûji Sakakura et à Monsieur Morihiko Koshi, qui m'ont accueillie au sein de leur association rousseauiste pour étudier les œuvres de Rousseau.

Enfin, toute ma reconnaissance va à ma famille, particulièrement à ma mère et à mon père, qui ont toujours cru en moi et m'ont soutenue durant ces longues années d'études.

Table des matières

Tome I

Remerciements	4
Table des matières	5
Abréviations en usage dans ce volume.....	8
Introduction	9
Première partie : Analyses scientifiques sur les quatre manuscrits	21
Chapitre I : Histoire des quatre manuscrits de <i>Rousseau juge de Jean-Jacques</i>	23
1. Le manuscrit de Genève (Ms. G)	23
1-1. Le dépôt à Paul-Claude Moulto, le 12 mai 1778 à Paris.....	24
1-2. Trois amis de Rousseau ou les éditeurs : Moulto, DuPeyrou et Girardin	28
2. Le manuscrit de Paris (Ms. P)	30
2-1. Une « dame de la famille Cramayel » et François-Gabriel d’Isangremel de Clérigny	30
2-2. M. de la Chapelle et M. Flobert	45
2-3. Acquisition	47
3. Le manuscrit de la BnF (Ms. BnF).....	47
3-1. Etienne-Bonnot de l’abbé Condillac	48
3-2. Le bruit autour du dépositaire du manuscrit de <i>Rousseau juge de Jean-Jacques</i>	52
3-3. L’ouverture de l’enveloppe le 10 nivôse an IX et Jacques Nicolas Pellieux ..	58
3-4. Conservation et consultation	62
4. Le manuscrit de Londres (Ms. L).....	62
4-1. Brooke Boothby et le Premier Dialogue	63
5. Le brouillon conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.....	65
5-1. Un petit cahier qui contient une ébauche des <i>Dialogues</i>	65
5-2. Conservation à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel	66
Chapitre II : Problèmes et difficulté autour de la datation des <i>Dialogues</i>	69
1. Des preuves réelles et historiques	70
2. L’ambiguïté des années exprimées par les personnages des <i>Dialogues</i>	78

2-1. « Cinq ans » ou « six ans » ?	78
2-2. « Quinze ans » ou « vingt ans » ?.....	83
3. Comparaison des modifications, des ajouts et des suppressions.....	93
3-1. Variante simple.....	94
3-2. Variante produite par l'ajout et la suppression après la transcription	99
3-3. Datation	110

Chapitre III : Éclaircissements sur la question des dates de rédaction des quatre

manuscrits.....	122
1. Abrégé d'une histoire de quatre manuscrits	123
2. Les recherches antérieures et les problèmes qu'elles soulèvent.....	129
2-1. Mystère de la date du dépôt à Condillac	130
2-2. La cérémonie loufoque de la rue aux Ours	135
3. Comment Rousseau élabore-t-il ses mises au net ?.....	137
4. Considérations chronologiques à propos des Ms. L et P.....	151

Deuxième partie : Histoire des deux premières éditions de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

.....	156
-------	-----

Chapitre I : Que peut être une édition idéale pour Rousseau ?	158
1. L'attachement excessif de Rousseau pour ses textes	158
2. Le problème de la défiguration des œuvres <i>autobiographiques</i>	162
3. Affinité entre les œuvres polémiques et les <i>Confessions</i>	169
4. Genèse du problème de la défiguration examinée dans les écrits polémiques.....	173
4-1. Réflexion de Rousseau sur la défiguration avant la condamnation d' <i>Émile</i> . 173	
4-2. Réflexion de Rousseau sur la défiguration après la condamnation d' <i>Émile</i> . 179	
5. Preuve inébranlable de l'innocence.....	188
6. Auteur immaculé et livre intact	193

Chapitre II : Étude du manuscrit de Londres de *Rousseau juge de Jean-Jacques*,

<i>Dialogues</i> : sens et portée de l'édition du premier dialogue par Brooke Boothby	196
1. Abrégé de la publication du premier dialogue et cause de sa réputation dramatique	196
2. Brooke Boothby et le manuscrit de Londres	202

2-1. Boothby et Rousseau.....	202
2-2. le manuscrit dit de Londres.....	206
3. Historique jusqu'à la publication du manuscrit de Londres.....	210
4. Les particularités du travail éditorial de Brooke Boothby.....	217
4-1. Commentaire critique par Boothby sur la modification du texte.....	218
4-2. Table d'erreurs.....	220
4-3. Avertissement de l'éditeur.....	222
Chapitre III : La publication du manuscrit de Genève et la stratégie des trois amis de Rousseau.....	227
1. Discours préliminaires : dissimulation des trois amis de Rousseau.....	228
1-1. Paul-Claude Moultou.....	228
1-2. Alexandre DuPeyrou.....	230
1-3. Le marquis de Girardin.....	234
2. Chemin de la compilation de <i>Rousseau juge de Jean-Jacques</i>	237
2-1. Négociation autour de la récupération des manuscrits des <i>Dialogues</i>	237
2-2. Projet de la table ronde pour le collationnement.....	242
2-3. Mensonges de Moultou et de Girardin.....	246
2-4. Conflit autour de la possession de <i>Rousseau juge de Jean-Jacques</i>	256
2-5. Déception causée par la publication de Boothby, décision des trois amis....	269
Conclusion.....	277
Bibliographies.....	289

Abréviations en usage dans ce volume

1. MANUSCRITS

Ms. BnF	Manuscrit de la BnF (Bibliothèque nationale de France)
Ms. P	Manuscrit de Paris (Assemblée nationale)
Ms. L	Manuscrit de Londres (British Library)
Ms. G	Manuscrit de Genève (Bibliothèque de Genève)
BR	Brouillons (Bibliothèque de Neuchâtel)

2. ÉDITIONS DES ŒUVRES

BB : *Rousseau juge de Jean-Jacques*, par Brooke Boothby, 1780 (le premier dialogue).

DC : *Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau*, par DuPeyrou, 1782.

OC : Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, publiées sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1959-1995, 5 volumes.

ET : Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes, Édition thématique du Tricentenaire*, sous la direction de Raymond Trousson et Frédéric S. Eigeldinger, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 2012, 24 vols.

CG : *Correspondance générale de J.-J. Rousseau* (éd. Théophile Dufour), Paris.

CC : *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, édition critique établie et annotée par R. A. Leigh, Oxford, The Voltaire Foundation, 1965-1998, 52 vols.

Cl. Garnier : J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Classiques Garnier, coll. "Bibliothèque du XVIII^e siècle", 2014-.

3. REVUES

AJRR : *Annale de la Société Jean-Jacques Rousseau*, Genève, A. Jullien puis Droz.

EJRR : *Études Jean-Jacques Rousseau*, Remis, Édition « A l'écart », puis Montmorency, Musée Jean-Jacques Rousseau.

SVEC : *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, Institut et musée Voltaire puis Oxford, The Voltaire Foundatio

Introduction

Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra ;
je viendrai ce livre à la main me présenter devant le souverain juge.

Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*¹

Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un tribunal équitable,
[...], moi avec mon livre et vous avec votre mandement,
vous y seriez certainement déclaré coupable, et condamné à me faire
une réparation aussi publique que l'offense l'a été.

Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à Christophe de Beaumont*²

L'objet de ma thèse est de reconstituer l'histoire textuelle de *Rousseau juge de Jean-Jacques* (1782) en analysant ses quatre manuscrits mis au propre, car comme elle a longtemps été négligée et délaissée, il nous reste beaucoup d'énigmes à résoudre.

Durant les années 1770, Jean-Jacques Rousseau, hanté du délire de persécution, entreprend de rédiger une œuvre extraordinaire : *Rousseau juge de Jean-Jacques—Dialogues*. Dans cet ouvrage, l'auteur, qui s'estime défiguré et diffamé par l'hostilité unanime des ennemis et du public, fait dialoguer « Rousseau » et « le Français » afin de prouver désespérément l'innocence de « Jean-Jacques » et dévoiler les injustices qui sont faites.

¹ *Les Confessions*, OC, I, p. 5.

² *Lettre à Beaumont*, OC, IV, p. 541.

Pour Rousseau, que représente *Rousseau juge de Jean-Jacques* ? Dans la postface de cet ouvrage, intitulée « Histoire du précédent écrit », l'auteur définit très sérieusement l'objet de la rédaction.

L'espérance éteinte étouffe bien le desir, mais elle n'aneantit pas le devoir, et je veux jusqu'à la fin remplir le mien dans ma conduite avec les hommes. Je suis dispensé désormais de vains efforts pour leur faire connoître la vérité qu'ils sont déterminés à rejeter toujours, mais je ne le suis pas de leur laisser les moyens d'y revenir autant qu'il dépend de moi, et c'est le dernier usage qui me reste à faire de cet écrit³.

Selon lui, il a écrit cette œuvre pour laisser à la vérité une chance d'être transmise à la postérité. Autrement dit, c'est par ce livre que le lecteur futur pourra juger des injustices de ses ennemis ainsi que de l'innocence de Rousseau. Cet écrit est donc non seulement une preuve très importante pour lui mais aussi un dépôt à confier absolument à la postérité. Comme les deux phrases des *Confessions* et de la *Lettre à Beaumont* que je viens de citer à la tête de cette thèse le montrent, Rousseau considère ses livres comme valant preuve absolue pour que le lecteur le juge impartialement.

Cependant, malgré son espérance désespérée, comme « Jean-Jacques » et « Rousseau » ressemblent beaucoup à leur auteur, nombre de lecteurs du dix-huitième siècle, qui ont vivement attendu la publication de ses Mémoires et qui se sont intéressés à

³ *Les Dialogues*, OC, I, p. 987.

sa personnalité et à sa vie privée, les ont identifiés avec l'auteur Rousseau et ils n'ont vu en conséquence que folie dans cet ouvrage. Pendant longtemps, cette façon de lire n'a pas changé. Les *Dialogues* ont donc transmis des images défavorables de Rousseau à la postérité.

Cette œuvre, que même les vrais amis ou les défenseurs de Rousseau, Alexandre DuPeyrou⁴, Paul-Claude Moulton et le marquis de Girardin, ont hésité à publier à cause de son étrangeté, a longtemps été considérée comme le document du délire paranoïaque de Rousseau et été tenue à distance par les chercheurs littéraires. Pour Anne F. Garréta, « si les *Dialogues* n'ont pas fait l'objet, jusqu'à récemment, d'une interprétation globale, les critiques n'ont cessé d'y faire référence : certains pour y trouver la preuve de la folie de Rousseau (c'est l'école, infiniment florissante – vers la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle en particulier – des évaluations pathologiques) et, accessoirement des raisons de disqualifier sa philosophie politique (de Burke à Taine, à Maurras et au delà), d'autres pour y trouver la confirmation de l'existence d'un système de la pensée de Rousseau [...] »⁵. Tel était son statut jusqu'aux interventions de Michel Foucault et de Jean-Marie Goulemot⁶. Ils ne lisent pas les *Dialogues* comme un écrit de malade mental. Notamment, selon Anne F. Garréta, Foucault « réinscrit les *Dialogues* dans le corpus philosophique de

⁴ On écrit son nom « DuPeyrou » ou « Du Peyrou ». Dans cette thèse, j'opte pour la première leçon car la bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (dont le destin est lié à lui) de même que Charly Guyot, auteur de sa biographie, l'adoptent (*Un ami et défenseur de Rousseau, Pierre-Alexandre DuPeyrou*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1958).

⁵ Anne F. Garréta, « Les *Dialogues* de Rousseau : paradoxes d'une réception critique », in *Lecture de Rousseau, Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, sous la direction Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 142.

⁶ Michel Foucault, « Introduction à *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* », Paris, Armand Colin, 1962, p. VII-XXIV ; repris dans *Dits et écrits (1954-1988)*, tome I, Paris, Gallimard, 1994, p. 172-188 ; Jean-Marie Goulemot, « Stratégies et positions dans les *Dialogues de Rousseau juge de Jean-Jacques* », *Romantische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, n° 3, Heidelberg, 1979, p. 113-121.

Rousseau »⁷. L'histoire de la réception de ce texte déconcertant a été retracée minutieusement par Jean-François Perrin dans les pages de la grande édition qu'il vient de produire de ce texte⁸.

D'année en année, les études sur cette œuvre augmentent en nombre et en qualité. Plusieurs numéros de revues ont été consacrés aux *Dialogues : Pensée libre* (1998), *Lectures de Rousseau. Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* (2003), *Méthode !* (2003), *Styles, genres, auteurs* (2003), *Études Jean-Jacques Rousseau* (2009), *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau* (2010)⁹. Ces volumes mentionnent aussi l'histoire de la réception des *Dialogues*¹⁰.

Il n'en demeure pas moins que les études non seulement sur leur contenu, mais aussi sur leur rédaction, leurs manuscrits et leurs éditions n'avancent pas au même rythme que ses autres ouvrages¹¹, en particulier *Les Confessions*. Telle était du moins la situation lorsque j'ai mis en chantier le présent travail. À propos des *Confessions*, il existe

⁷ Anne F. Garréta, *op. cit.*, p. 149.

⁸ J.-J. Rousseau, *Rousseau juge de Jean Jacques* (manuscrit « Condillac »), avec les variantes ultérieures, édition critique par Jean-François Perrin, *Œuvres complètes*, tome XVIII, Paris, Classiques Garnier, coll. "Bibliothèque du XVIII^e siècle", 2016, p. 105-125. Voir aussi Jean-François Perrin, « Pour une lecture majeure à propos des *Dialogues* de J.-J. Rousseau », dans *Ecrire en mineur au XVIII^e siècle*, sous la direction de Cristelle Bahier-Porte et Régine Jomand Baudry, Paris, Desjonquères, 2009, p. 201-216.

⁹ *Rousseau juge de Jean-Jacques, Pensée libre*, sous la direction de Philippe Knee et Gérard Allard, n° 7, Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau, Ottawa, 1998 (Réédition Honoré Champion, 2003) ; *Lectures de Rousseau. Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues* sous la direction de Isabelle Brouard-Arends, Presse Universitaire de Renne, 2003 ; *Méthode !, revue de littérature française et comparée*, Billière, n° 5, Vallongues, 2003 ; *Styles, genres, auteurs*, Paris, Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, n° 3, 2003 ; *Études Jean-Jacques Rousseau*, n° 17, Musée Jean-Jacques Rousseau, Montmorency, 2009 ; *Annale de la Société Jean-Jacques Rousseau*, Genève, tome 49, Droz, 2010.

¹⁰ Ex. Raymond Trousson, « Rousseau et les *Dialogues* ou Jean-Jacques dans le labyrinthe », *Rousseau juge de Jean-Jacques, Pensée libre, op. cit.*, p. 9-28.

¹¹ Quant aux études de tous les manuscrits, par exemple, Hermine de Saussure, *Étude sur le sort des manuscrits de J.-J. Rousseau*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1974 ; Ralph Leigh, « Les manuscrits disparus de J.-J. Rousseau. Quelques observations et quelques fragments retrouvés ou complétés », *AJRR*, n° 34, 1956-1958, p. 31-81. A propos des autres recherches sur les manuscrits et les éditions, voyez mes bibliographies.

beaucoup d'études sur les manuscrits et les éditions critiques. Notamment, l'histoire de la rédaction des *Confessions* est minutieusement étudiée dans les études d'Hermine de Saussure et de Jacques Voisine, qui utilisent beaucoup de correspondances de Rousseau pour la vérifier¹². Dans le cas des *Confessions*, même le manuscrit de Neuchâtel qui est le premier et incomplet brouillon de cet ouvrage, a fait l'objet des recherches¹³. C'est Théophile Dufour qui l'a transcrit et l'a édité pour la première fois dans l'*AJJR*¹⁴. À propos de la rédaction de ce manuscrit, on a suggéré que Rousseau en avait écrit la préface en 1765, après la publication du *Sentiment des citoyens* de Voltaire (publié sous l'anonymat, en 1765). Mais Frédéric S. Eigeldinger l'a réexaminé et a conclu que l'auteur avait terminé la rédaction de ce préambule au printemps 1764¹⁵. Complétant les études sur les manuscrits et mentionnant de nombreuses lettres et journaux, Shojiro Kuwase dans sa thèse a examiné l'itinéraire des *Confessions* jusqu'à leur publication et aux débats suscités par cette œuvre¹⁶.

En comparaison avec les recherches abondantes sur les manuscrits et les éditions des *Confessions*, celles au sujet des *Dialogues* sont rares et sont souvent englobées dans une partie de l'« introduction » ou des « Notices bibliographiques » des

¹² Hermine de Saussure, *Rousseau et les manuscrits des Confessions*, Paris, De Boccard, 1958 ; Jacques Voisine, « Introduction » in Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Paris, Garnier, 1964 et Classiques Garnier, 2011.

¹³ Ex. Charly Guyot, « Du manuscrit de Neuchâtel au manuscrit de Genève. Étude de quelques variantes du texte des *Confessions* », in *Jean-Jacques Rousseau et son œuvre : Problème et Recherches*, Commémoration et Colloque de Paris (16-20 octobre 1962) organisés par le Comité National pour la Commémoration de J.-J. Rousseau, Paris, Klincksieck, 1964, p. 33-48.

¹⁴ Théophile Dufour, « Les *Confessions* livres I-IV, première rédaction », in *AJJR*, n° 4, 1908, p. 1-276.

¹⁵ Frédéric S. Eigeldinger, « Préface des *Confessions* du manuscrit de Neuchâtel », in *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, Neuchâtel, n° 59, 2002, p. 23-27.

¹⁶ Cette thèse a été publiée en 2003. Shojiro Kuwase, *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794), Les aménagements et les censures, les usages, les appropriations de l'ouvrage*, Paris, Honoré Champion, 2003.

éditions disponibles. Même s'il y a quelques investigations, il me semble qu'elles ne soient pas encore collectives. Par exemple, Jacques Voisine ne prend en compte que le manuscrit de Londres dans son article sur Brooke Boothby¹⁷ ; Jacques Soyer ne fait allusion qu'au manuscrit de la BnF¹⁸ et les recherches de Raymond Birn ne mentionnent que rapidement le processus ayant abouti à la publication des *Dialogues*¹⁹. Il s'agira donc dans cette thèse de reconstituer l'histoire textuelle des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau en utilisant non seulement sa correspondance et les manuscrits, mais aussi les Mémoires et les correspondances des contemporains. L'ambition est triple : préciser l'histoire de la rédaction, mettre les manuscrits en ordre et poursuivre l'examen jusqu'à la première édition genevoise du texte par ses amis.

Pour vérifier ou établir ces points, dans ma thèse, outre les trois éditions critiques²⁰, celle de la Bibliothèque de la Pléiade, celle des éditions Slatkine-Champion et, dans une moindre mesure du fait de sa parution tardive en considération de l'état d'avancement de nos travaux, l'édition des Classiques Garnier, nous consultons principalement les manuscrits ordinairement désignés comme les manuscrits de la BnF, de Londres, de Paris et de Genève, ainsi qu'un brouillon se trouvant à Neuchâtel. Ces documents sont dispersés en France, en Angleterre et en Suisse²¹. En particulier, il nous a

¹⁷ Jacques Voisine, « Un ami anglais de Jean-Jacques Rousseau : Brooke Boothby (1743-1824) », *Revue de littérature comparée*, no. 274, New York, Johnson Reprint, 1995, p. 215-224.

¹⁸ Jacques Soyer, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », in *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), Orléans, p. 488-497.

¹⁹ Raymond Birn, *Forging Rousseau, Print, commerce and cultural manipulation in the late Enlightenment*, SVEC, 08, 2001.

²⁰ Quant à l'édition de Éric Leborgne, bien sûr que je consulte bien son introduction, ses textes et ses notes. Mais les manuscrits de cet ouvrage et leur rédaction sont moins discutés que les autres éditions critiques. Ma thèse borne donc aux trois éditions pour la raison qu'il s'agira de traiter l'itinéraire de la rédaction des *Dialogues* et les détails de leurs manuscrits, particulièrement celui de la BnF.

²¹ Quant aux données des manuscrits en détail, nous verrons dans le premier chapitre de la première

fallu éprouver le manuscrit de la BnF pour la raison qu'il n'avait pas encore été examiné et qu'on n'en avait pas relevé les variantes quand j'ai abordé ma thèse en 2010. Ce manuscrit, que l'auteur avait confié à Etienne Bonnot de Condillac, était demeuré dans des mains inconnues pendant environ cinquante ans et a été déposé en 1996 à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Jusqu'à cette date, mêmes les chercheurs ne savaient pas où était-il, qui le possédait. En fait, l'identité du détenteur n'a jamais été révélée.

La Bibliothèque de la Pléiade, dont le volume premier a été publié en 1959, n'avait pas donc malheureusement pu analyser ce manuscrit et en exploiter les variantes²². Son éditeur, Robert Osmont, a choisi le manuscrit de Genève comme texte de base et il nous présente les variantes des manuscrits de Londres et de Paris, en respectant l'orthographe de Rousseau²³. À propos de l'histoire de la rédaction des *Dialogues*, je suis en désaccord avec son avis. Nous examinerons ces questions dans le deuxième chapitre de la première partie de cette thèse. Il suffira pour le moment de dire que le relevé systématique des variantes auquel je me suis livrée n'avait pas pour but que la seule philologie. Des travaux récents ont mis en lumière l'importance des notes dans l'écriture des Lumières et chez Rousseau en particulier²⁴. Sans ignorer leur portée philosophique, je me suis servie des notes insérées par Rousseau dans ses manuscrits, et parfois même de la graphie de leurs appels, comme des marqueurs de datation.

partie de ma thèse.

²² Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, publiées sous la direction de B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1959-1995, 5 volumes.

²³ Voyez la « Note sur l'établissement du texte », *OC*, I, p. XCVII.

²⁴ Voir les travaux de Yannick Séité, en particulier sa thèse sur *La Nouvelle Héloïse*, d'Andreas Pfersmann (*Séditions infrapaginales. Poétique historique de l'annotation littéraire, XVIIe-XXIe siècles*, Genève, Droz, 2010) ou encore le volume collectif *Les Notes de Voltaire. Une écriture polyphonique*. Études présentées par Nicholas Cronk et Christiane Mervaud, Oxford, Voltaire Foundation, 2003.

L'éditeur des *Œuvres complètes, Édition thématique du Tricentenaire* publiées en 2012²⁵, Philip Stewart, a élu lui aussi le manuscrit de Genève comme texte de base. Il modernise l'orthographe de Rousseau, à la différence de Robert Osmont. Au surplus, il a inclus le manuscrit de la BnF dans ses recherches et publié les variantes pour la première fois. Mais bien qu'il les fasse, il me semble qu'il ne les profite pas efficacement, car ni le processus de la rédaction des *Dialogues* ni les différences de chaque manuscrit ne sont pas bien examinés. Au-delà, par rapport de celles de la Pléiade, l'édition de Philip Stewart développe un peu les considérations sur la remise du manuscrit de Paris possédé par le comte d'Angiviller. Jean-François Perrin pour sa part conteste les études de ses prédécesseurs sur le manuscrit de Paris dans l'édition publiée par les Classiques Garnier à l'automne de l'année 2016. Nous examinerons sa contestation puis la contesterons à notre tour dans le premier chapitre de la première partie.

Le choix du texte de base de *Rousseau juge de Jean-Jacques* opéré par Jean-François Perrin pour son édition est vraiment original : le manuscrit de la BnF soit le premier à avoir été transcrit par Rousseau. C'est bien là une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, car tous les prédécesseurs ont désigné le manuscrit de Genève comme constituant la dernière transcription. Nous examinerons les raisons de son choix dans le premier chapitre de notre première partie. Malheureusement, du fait de la date récente de publication de cette édition, comme mes recherches étaient presque achevées et que j'en étais à la phase des corrections, peut-être je n'ai pas tiré tout le parti que j'aurais pu de ce grand travail. Mais on verra que je la mentionne autant que possible. Comme je n'étais pas

²⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes, Édition thématique du Tricentenaire*, sous la direction de Raymond Trousson et Frédéric S. Eigeldinger, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 2012, 24 vols.

contrainte par un cadre éditorial qui le limitait, il me semble que mon examen de l'histoire des manuscrits, notamment ceux de Paris et de Londres, est un peu plus approfondi que le sien. Je me distingue surtout de lui par la nouvelle interprétation de l'ordre des manuscrits que je propose en me fondant sur une prise en compte exhaustive et systématique des quatre transcriptions connues. Il me semble que la découverte du manuscrit de la BnF a grandement aidé mes études.

Ma thèse consiste en trois parties répartis en deux volumes : première partie, deuxième partie (tome I) et annexes (tome II).

Quelques mots à propos des annexes — le mot me semblant en l'occurrence assez peu adapté tant le travail qu'elles contiennent a joué un rôle central dans mes recherches... Dans le tome II on trouvera une transcription du manuscrit de Genève avec toutes les variantes des manuscrits de BnF, de Londres et de Paris ainsi que les documents concernant les manuscrits. À la différence de Jean-François Perrin, j'ai choisi le manuscrit de Genève comme texte de base, car Rousseau l'a remanié jusqu'à la fin, autrement dit il constitue la dernière transcription. Pour établir le texte de base, j'ai commencé par recueillir des documentations dispersées concernant les *Dialogues* puis j'ai réuni les quatre manuscrits numérisés qui sont répartis dans diverses bibliothèques européennes afin de les transcrire²⁶. C'est au total plus de huit cent pages qu'il m'a fallu ainsi traiter.

²⁶ Quand j'ai commencé à transcrire, Gallica n'avait pas encore publié les manuscrits de la BnF et de Paris. Pour cela, j'avais rendu visite à la salle de Richelieu de la BnF pour consulter la microfiche. Mais à partir du 14 mars 2011 (le Ms. B) et du 5 juin 2011 (le Ms. P), mes documents sont devenus consultables sur Gallica. Quant aux manuscrits de Londres et de Genève, j'ai acheté leurs numérisations. À propos du brouillon qui est conservé à la bibliothèque de Neuchâtel, je me suis rendue sur place pour l'examiner. Aujourd'hui, on peut le consulter sur internet (e-codices, Virtual Manuscript Library of Switzerland). Voyez aussi les abréviations.

Au terme de la transcription, j'ai établi les variantes des quatre manuscrits en les comparant avec le plus grand soin — mais sans pouvoir assurer que tel détail, telle capitale, telle virgule ne m'aura pas échappé... J'ai décidé de diviser ma thèse en deux volumes pour la raison que nous pouvons facilement lire le volume de texte en renvoyant aux annexes. En particulier, la consultation de celles-ci est recommandée pour la bonne compréhension des deuxième et troisième chapitres de la première partie.

Voyons le tome I. La première partie se compose de trois chapitres et nous y examinons les histoires autour des manuscrits, de leur rédaction et de leur ordre d'élaboration. Dans le premier chapitre, l'histoire du dépôt, le destin mystérieux de chaque manuscrit jusqu'à sa conservation dans une bibliothèque, ainsi que les données afférentes sont rapportées en détail. Précédemment, ces trajectoires et ces détours n'avaient été discutés que séparément mais ils sont fermement réunis dans nos recherches.

Dans le deuxième chapitre, nous analysons d'abord le processus de la rédaction en nous fondant principalement sur les recherches de Robert Osmont qui se ressentent bien sûr de sa conception des *Dialogues* comme œuvre autobiographique. Ensuite, nous examinons la rédaction en recourant aux variantes que nous avons établies nous même. A vrai dire, dans ce chapitre, nous éprouverons la difficulté de vérifier la rédaction et l'ordre d'élaboration des manuscrits, même si l'on compare leurs variantes...

Mais, dans le troisième chapitre, nous pouvons mettre les quatre manuscrits en ordre. Comme le verra notre lecteur, nous conjecturons l'ordre du commencement de la transcription en analysant l'aspect graphique des appels de notes et la place de celles-ci dans la page. Grâce à quoi nous jetterons un jour nouveau sur l'ordre de la transcription.

Dans la deuxième partie de notre étude, nous délaissions le travail d'élaboration stylistique et conceptuel de Rousseau pour nous tourner vers ses éditeurs et pour ainsi dire, vers l'atelier d'impression. Nous reconstituons d'abord l'itinéraire de l'édition établie par Brooke Boothby en Angleterre en 1780 puis examinons l'édition établie par les amis de Rousseau, le marquis de Girardin, Moultoy et DuPeyrou en 1782. Il s'agit avant tout de contraster deux styles éditoriaux différents pour ne pas dire antagonistes. Autrement dit, d'un côté, l'éditeur du Ms. Genève a supprimé quelques phrases scandaleuses, notes et noms propres pour éviter des reproches à Rousseau ; de l'autre, Boothby a essayé d'éditer le manuscrit tel quel. On peut cependant dire que chacun à sa manière, les deux éditeurs ou groupes d'éditeurs ont fidèlement respecté la volonté de Rousseau.

Dans le premier chapitre, tout d'abord, nous clarifions l'idée que Rousseau se fait de ses livres dans les œuvres polémiques postérieures à la publication de l'*Émile* : la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres écrites de la montagne*. Pour lui, l'auteur Rousseau et ses livres constituent une unité insécable. Souvenons-nous de cette formule d'« homme de ses livres » employée par le « Rousseau » des *Dialogues*²⁷. On sait par ailleurs le soin que Jean-Jacques Rousseau a toujours mis à surveiller dans le moindre détail la transformation en livres de ses textes. Afin de prouver l'innocence de l'auteur, théoriquement, il est impératif que ceux-ci ne soient pas défigurés par les autres personnes, éditeurs en particulier. Les citations mises à la tête de cette introduction montrent que cette pensée se prolonge jusqu'à la rédaction de *Rousseau juge de Jean-Jacques*.

Dans le deuxième chapitre, nous traitons de Brooke Boothby²⁸, du manuscrit de

²⁷ *Dialogues*, OC, I, p. 866.

²⁸ Quant à Boothby, il existe une biographie : Jacques Zonnefeld, *Sir Brooke Boothby, Rousseau's*

Londres (qui ne contient que le premier dialogue) et l'originalité de l'édition élaborée par ce jeune anglais. Il me semble que sa manière d'éditer suit les conceptions développées par Rousseau dans les œuvres polémiques publiées après la parution de l'*Émile*. Autrement dit, Boothby n'a pas tronqué le texte de *Dialogues* lors de son entreprise éditoriale.

Dans le troisième chapitre enfin, à travers de la lecture des correspondances échangées par Girardin, Moultoy et DuPeyrou, le processus compliqué de la publication de *Rousseau juge de Jean-Jacques* dans la *Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau* se voit examiné en détails. Les membres du trio se sont opposés sur la façon d'éditer : tandis que Girardin voulait publier les *Dialogues* tout de suite, Moultoy se refusait à la faire avant le siècle échu, car c'était là une demande de Rousseau. Finalement, un des éditeurs de la *Collection*, DuPeyrou, a supprimé quelques phrases et notes et puis a publié les *Dialogues* en 1782. Comme il n'existe pas d'études qui traitent à loisir de la publication de cet ouvrage, nous sommes entrés dans le détail de cette histoire.

Écrite à l'intersection de la philologie et de l'histoire éditoriale notre thèse met la première au service de la seconde. Elle suit l'œuvre de son état manuscrit à son état imprimé. Longue, très longue à élaborer, nous espérons qu'elle pourra aider les chercheurs du futur.

Première partie

Analyses scientifiques sur les quatre manuscrits

Les quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques* ont été soigneusement mis au net par Rousseau lui-même. Outre cela, il ne reste qu'un petit brouillon manuscrit²⁹. Notre temps a pris pour habitude de désigner ces quatre manuscrits par le nom des lieux où ils sont conservés : on distingue donc les manuscrit de Genève, de Paris, de la BnF³⁰ et de Londres. Lorsque leur nom sera appelé dans cette étude, je suivrai cet usage. Jusqu'à sa conservation dans la bibliothèque qui l'accueille désormais, chaque manuscrit a connu un destin tourmenté et curieux. Particulièrement, l'énigme des Mss. BnF et P est très compliquée à dénouer. Ma première intention est donc de compiler les diverses recherches que mes prédécesseurs ont mené à bien à propos des manuscrits et de reconstituer autant que possible l'histoire complète de chaque manuscrit, en ajoutant quelque chose aux travaux de Robert Osmont et de Philip Stewart³¹. Quant à l'édition des *Dialogues* par Jean-François Perrin, nos travaux étaient presque achevés lorsqu'elle est parue³², trop tard malheureusement pour que nous puissions en tirer tout le parti souhaitable. Mais il me semble que comme cette édition consacre moins les pages pour l'histoire des manuscrits,

²⁹ Il est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, cote MsR 79. C'est un petit livret en parchemin.

³⁰ C'est le manuscrit que Rousseau a confié à Condillac. Comme Jean-François Perrin le désigne ainsi dans son œuvre, je le suis. (Jean-François Perrin, *Politique du renonçant : le dernier Rousseau : des Dialogues aux Rêveries*, Paris, Kimé, 2011, p. 276.)

³¹ La Pléiade est éditée par Robert Osmont et Slatkine par Philip Stewart.

³² Son édition a été publiée au mois de l'octobre en 2016. J.-J. Rousseau, *Rousseau juge de Jean Jaques* (manuscrit « Condillac »), avec les variantes ultérieures, édition critique par Jean-François Perrin, *Œuvres complètes*, tome XVIII, Paris, Classiques Garnier, coll. "Bibliothèque du XVIII^e siècle", 2016.

notamment sur les Mss. L et P, il nous est possible de revenir un peu plus minutieusement sur ces problèmes.

Chapitre I

Histoire des quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

Retraçons d'abord le destin mystérieux de ces quatre manuscrits. On y trouvera des informations concernant : les bibliothèques où ils sont conservés, les donateurs de ces documents, leur cote, les noms des dépositaires choisis par Rousseau, les dates de dépôt et de publication, la construction, la structure du texte¹ et enfin le format de chaque manuscrit des *Dialogues*².

1. Le manuscrit de Genève (Ms. G)

Bibliothèque	La Bibliothèque de Genève
Donateur et date	Amélie Streckeisen-Moultou, en 1835
La cote	Ms. fr. 221, 222, 223 (en 3 volumes)
Dépositaire	Paul-Claude Moultou, le 12 mai 1778
Publication ³	A Genève, en 1782. <i>Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau</i> , t. V (in-8°). <i>Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau</i> , t. XI (in-4°), t. XXI et XXII (in-8° et in-12°).
Construction	Préambule (« Si j'osois faire quelque prière [...] »)
	Sujet et forme de cet écrit ⁴

¹ Dans ma thèse, j'adopte l'orthographe de Rousseau.

² Quant à l'information du format, Gallica, le site de la Bibliothèque de Neuchâtel et de la Bibliothèque Genève nous en livrent le détail. La British library ne la précise pas mais le bibliothécaire m'a renseigné tout de suite après ma demande.

³ Philip Stewart, *Éditer Rousseau, Enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS édition, Métamorphoses du livre, 2012, p. 95-96, p. 118-119, p. 121-122, p. 125-126.

⁴ Rousseau n'écrit pas ce titre dans le Ms. G et le Ms. P. On devine le nom de ce titre par la table des

	Premier dialogue
	Deuxième Dialogue
	Dialogue Troisième
	Histoire du précédent écrit
	Copie du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit precedent
Format	3 volumes de 166 x 106 mm (II + 124 p.; II + 145 p.; II + 96 p.), Numéroté de la main de Rousseau. Reliure de la fin du XVIIIe siècle par la famille de Moulto.

1-1. Le dépôt à Paul-Claude Moulto, le 12 mai 1778 à Paris

Durant deux siècles, c'est le manuscrit de Genève que tous les lecteurs des *Dialogues* lisent, de la parution de la *Collection des œuvres de Rousseau* en 1782 jusqu'à celle des éditions Slatkine et Champion, en 2012. C'est l'édition de Jean-François Perrin parue en 2016 qui rompt avec cet unanimité : comme on le sait, le chercheur a choisi de prendre pour texte de base de l'édition Classiques Garnier le manuscrit conservé à la BnF. Afin de nous montrer « la réalité d'un processus de correction qui s'est opéré dans la diachronie au fil des transcriptions », Perrin a osé opter par le manuscrit de la BnF que Rousseau avait premièrement copié, c'est-à-dire celui qui est le plus proche à l'original⁵. En fait, il analyse minutieusement le processus de la rédaction des quatre manuscrits dans son édition, en mettant l'accent sur l'« attention stylistique de Rousseau »⁶.

Mais bien qu'il y ait quatre versions de ce texte, pourquoi le manuscrit de Genève a-t-il été majoritairement élu par les éditeurs sauf Perrin ? Pour éclairer ce choix,

matières des Mss. B et L.

⁵ Cl. Garnier, p. 19.

⁶ Voyez « II. Extrait raisonné des variantes », *Ibid.* p. 867-890. Il examine les variantes en les classant en sept rubriques.

nous livrerons d'abord une anecdote à propos de la transmission de ce manuscrit entre deux intimes : Rousseau et son ami genevois Paul-Claude Moulto.

Rousseau a lié connaissance avec Moulto durant son voyage à Genève en 1754 et ils ont commencé à échanger beaucoup de lettres. Dans les *Confessions*, Rousseau fait le portrait de Moulto, « [...] jeune homme de la plus grande espérance par ses talents, par son esprit plein de feu, que j'ai toujours aimé, quoique sa conduite à mon égard ait été souvent équivoque, et qu'il ait des liaisons avec mes plus cruels ennemis, mais qu'avec tout cela je ne puis n'empêcher de regarder encore comme appelé à être un jour le défenseur de ma mémoire, et le vengeur de son ami »⁷. Vers octobre 1763, leur relation s'est interrompue à cause de la crise politique genevoise provoquée par la publication de *l'Émile* mais ils ont reconquis l'amitié après quelques mois grâce à l'approche généreuse de Moulto⁸. En fait, il n'est pas surprenant que Rousseau épanche le sentiment ambivalent pour son ami genevois. Parce que tandis que celui-ci, tout en étant un admirateur de Rousseau, a bien été lié avec Voltaire qui demeurait à Genève, ensuite à Ferney, pendant l'interruption de ses relations avec le genevois. L'intolérance contre le protestantisme les solidarisait fermement. Par exemple, ils luttaient vigoureusement pour rétablir l'innocence de Jean Calas et de sa famille puis celle de Sylvin⁹. Mais Moulto à aucun moment ne cache sa liaison avec Voltaire à son ami. Selon le témoignage de M.

⁷ *Les Confessions*, OC, I, p. 394.

⁸ Ex. CC. 3770 (Le ministre Paul-Claude Moulto à Rousseau, le 23 décembre 1764, t. XXII, p. 277-278.) De même, Rousseau a recommencé à se rapprocher à Moulto (CC. 3845, Rousseau au ministre Paul-Claude Moulto, A Motiers, le 7 janvier 1765, t. XXIII, p. 41-42). Quelques personnes essayaient de lui faire couper toute liaison avec l'auteur de *l'Émile* : « M. Hume qui ne connoissoit Rousseau que par ses ouvrages dont il faisoit une médiocre estime, [...] » (CC. 5301, de Mme D'Anville à Moulto, Paris, le 21 juillet 1766, t. XXX, p. 134). Mais Moulto resterait fidèle à son ami, même après sa mort.

⁹ Francis De Crue, *L'ami de Rousseau et des Necker, Paul Moulto à Paris en 1778*, Paris, Ancienne Librairie Honoré Champion, 1926, p. 40.

Georges Streckeisen-Moultou, ce genevois est allé chez Voltaire à Paris, deux jours après le dépôt des manuscrits de ses œuvres et il l'a dit ouvertement à Rousseau. On dit que ce dernier ne se plaignait pas du lien entre Voltaire et Moultou¹⁰. En somme, Moultou était un bon ami de deux grands hommes et les respectait également tous les deux sans préjugés.

Mais revenons à l'histoire de la remise évoquée entre Rousseau et Moultou. Le 12 mai 1778¹¹, Moultou et son fils aîné, Pierre, étant invités par M^{me} Necker, ont rendu visite à Rousseau, alors installé rue Plâtrière. L'étonnant est que cela faisait vingt-quatre ans qu'ils ne s'étaient pas vus en tête-à-tête. Cependant, au moment même où ils se sont retrouvés après une très longue séparation, le manuscrit de Genève de *Rousseau juge de Jean-Jacques* en trois petits cahiers a été confié par l'auteur à Moultou en même temps que les autres papiers contenant les *Confessions*¹². Quelle surprise que Rousseau les transmette ainsi à quelqu'un qu'il n'a pas vu depuis longtemps et qui est un ami de Voltaire ! Il est vrai que l'auteur lui a demandé de publier ses œuvres plus de vingt ans après sa mort¹³. Moultou s'y est fermement engagé et il est donc devenu un des

¹⁰ « Rousseau connaissait les motifs qui rapprochaient son ami du philosophe de Fernex ; il sut les apprécier, et jamais il ne témoigna aucun déplaisir de cette liaison. Ce qui le prouve, c'est que, deux jours après lui avoir remis ses manuscrits, Rousseau demandait à Moultou, qui le quittait : « Où allez-vous, mon cher, finir votre matinée ? — Chez Voltaire, lui répondit Moultou.— Que vous êtes heureux, lui répliqua Rousseau, vous allez passer d'agréables moments ! », M. Georges Streckeisen-Moultou, *Œuvres et correspondance inédites de J. J. Rousseau*, Paris, Michel Lévy frères, 1861, p. XVII. Voyez aussi Francis De Crue, *op. cit.*, p. 96-97.

¹¹ Moultou arriva à Paris le 10 mai 1778. Au lendemain, il rendit visite à son ami. Mais il ne put pas le voir. Deux jours après de son arrivée, il vit enfin Rousseau et reçut ses manuscrits. Voyez Francis De Crue, *op. cit.*, p. 89-90.

¹² C'est le manuscrit de Genève des *Confessions*. Le morceau allégorique sur la *Révélation*, les *Institutions chimiques*, les *Dialogues*, les *Confessions*, 1^{er} et 2^e parties. Voyez Francis De Crue, *op. cit.*, p. 95.

¹³ CC. 7506 (Paul-Claude Moultou à René-Louis, marquis de Girardin, [vers 25 mars 1779], p. 204-205.)

collaborateurs¹⁴ de la *Collection*.

Francis De Crue reproduit la scène attachante du dépôt, en s'appuyant sur le témoignage de Georges Streckeisen-Moultou, arrière-petit-fils de Moultou, à qui Gabriel Moultou, fils de Moultou et frère de Pierre, a rapporté les faits. Selon lui, au début de l'entretien, Rousseau soupçonneux a lancé par trois fois cette parole à son ami : « Monsieur Moultou, vous êtes bien changé ! ». Mais après la réponse de Moultou¹⁵, qui satisfait ce sceptique, la scène se poursuit :

Les deux vieux amis s'entretenaient assez longtemps et quand ils le rappelèrent, Pierre Moultou les trouva visiblement émus. Son père tenait une liasse de manuscrits qu'en ce moment Rousseau lui redemanda, puis les mettant entre les mains de Pierre Moultou, il lui dit d'un ton solennel :

« Jeune homme, je viens de confier à l'amitié de votre père ce que j'ai de plus précieux, ces manuscrits qu'il m'a promis de faire imprimer immédiatement après ma mort. Ma réputation y est intéressée. Pour le cas malheureux où il viendrait à mourir avant moi, pouvez-vous me donner votre parole d'honneur que vous prendriez sa place et que vous accompliriez fidèlement pour lui cette promesse ? »

Le jeune homme donna sa parole et Rousseau lui reprit les papiers pour les rendre à M. Moultou¹⁶.

¹⁴ Pourquoi est-t-il appelé justement un « collaborateur » ? Parce que « Moultou de son côté, paniqué après la publication du 1^{er} *Dialogue* par Boothby (1780) avait retiré son nom des prospectus et renoncé à écrire la préface, quoiqu'il eût continué à s'occuper des textes à publier et à la correction d'épreuves. », Hermine de Saussure, *Étude sur le sort des manuscrits de J.-J. Rousseau*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1974, p. 19-20 et p. 40.

¹⁵ « Ah ! Monsieur, je crois que maintenant je commence à vous comprendre. Ce n'est pas mon visage qui vous inquiète, c'est mon cœur que vous accusez. Je ne sais en quoi j'ai pu vous blesser ou vous déplaire ; j'ai la conscience nette (p. 92) à cet égard. Mais si vous pensiez avoir contre moi quelque grief, serait-il juste de condamner un ami sans l'entendre, sans daigner s'expliquer avec lui ? », Francis De Crue, *op. cit.*, p. 91-92.

¹⁶ Francis De Crue, *op. cit.*, p. 92.

Même s'il s'agit de la mémoire très embellie par son grand père, le fait est que Rousseau a laissé son précieux trésor contenant les *Confessions* à l'ami genevois, en espérant les faire ainsi passer à la postérité.

1-2. Trois amis de Rousseau ou les éditeurs : Moulton, DuPeyrou et Girardin

Après la perte soudaine de son ami, le 2 juillet 1778, afin d'imprimer ses ouvrages, Moulton a commencé à rassembler les manuscrits dispersés partout. DuPeyrou, ami neuchâtelois de Rousseau, qui possédait plusieurs manuscrits des *Confessions* inachevées¹⁷ et le marquis de M. Girardin, qui avait offert à Rousseau son ultime logement à Ermenonville, l'assistèrent dans cette opération. Ils négociaient avec les autres dépositaires et les imprimeurs, la Société typographique de Genève (STG) et celle de Neuchâtel (STN) pour imprimer les œuvres de leur ami défunt. Ils n'étaient toutefois pas camarades et les relations des trois hommes ont toujours été compliquées et très instables. Chacun d'eux mentait aux deux autres au sujet de la possession de la deuxième partie des *Confessions* ainsi que des *Dialogues*, en particulier Moulton et Girardin. Finalement, après la publication du premier Dialogue par Brooke Boothby en 1780 à Lichfield, leur groupe s'est complètement désolidarisé. Comme Moulton s'est retiré de ce projet à cause de la publication par Boothby, DuPeyrou seul a assuré en tant qu'éditeur la publication de la *Collection*. Lors de la publication des *Dialogues*, ils ont retranché quelques phrases, notes et noms propres pour protéger la mémoire de Rousseau. On verra en détail leurs intrigues,

¹⁷ C'est le manuscrit Neuchâtel, avec sa préface très connue.

en consultant leurs correspondances échangées stratégiques dans la deuxième partie de la thèse.

En 1787, Moulou meurt de maladie avant la publication de la deuxième partie des *Confessions*, qui n'aura lieu qu'en 1792. Le manuscrit de Genève de *Rousseau juge de Jean-Jacques* a été bien gardé dans la famille de Moulou. Elle l'a relié soigneusement. Amélie Streckeisen-Moulou, petite-fille de Moulou, en a fait don à la bibliothèque de Genève en 1835 et il y est toujours bien conservé.

A partir de 1959, les *Œuvres complètes de Rousseau*, commencèrent à être publiées par B. Gagnebin et M. Raymond dans la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard). C'est Robert Osmont qui a minutieusement rétabli le texte de *Rousseau juge de Jean-Jacques* en comparant chaque manuscrit sauf le manuscrit de la BnF alors en possession d'un amateur inconnu. Jusqu'à la parution de cette édition, on ne pouvait pas lire les passages qui avaient été supprimés par DuPeyrou. Grâce au travail précis d'Osmont, tous les textes des *Dialogues* ont été présentés au lecteur sans lacune. L'éditeur de la Pléiade a choisi le manuscrit de Genève comme texte de base pour l'édition critique, car « le manuscrit de Genève a été conservé par Rousseau jusqu'à la visite de Moulou, deux mois avant sa mort, et c'est sur ce manuscrit qu'il a fait ses dernières corrections »¹⁸. Philip Stewart s'est accordé sur ce point avec son prédécesseur¹⁹.

¹⁸ « Introductions », *OC*, I, p. XCVI.

¹⁹ Quant au choix de Jean-François Perrin, voyez la page 19 de ma thèse.

2. Le manuscrit de Paris (Ms. P)

Bibliothèque	La Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Donateur et date	Inconnu, à partir de 1819
La cote	1493
Dépositaire du manuscrit	Selon un papier collé à l'ouverture du manuscrit de Paris, c'est « une dame de la famille Cramayel ».
Publication	Non publié
Construction	Préambule (« Si j'osois faire quelque prière [...] »)
	Au lecteur (Sujet et forme de cet écrit)
	Premier Dialogue
	Dialogue Second
	Troisième Dialogue
	Histoire du précédent Manuscrit
	Copie du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit précédent
Format	Papier 225 pages, 27 x 20, encadrées à l'encre rouge. Reliure maroquin rouge.

2-1. Une « dame de la famille Cramayel » et François-Gabriel d'Isangremel de Clérigny

En vérité, il me semble que le manuscrit de Paris, s'il ressemble à celui de Genève, est le plus énigmatique de tous ceux des *Dialogues*, car Rousseau lui-même n'a jamais mentionné ni l'existence du manuscrit, ni la raison de la transcription, ni les circonstances de son dépôt dans « l'Histoire du précédent Manuscrit / Écrit ». En plus, même la Bibliothèque de la Chambre des députés (actuellement la Bibliothèque de l'Assemblée nationale) ne connaissait que trois manuscrits (les Mss. B, L et G) et a

confondu ce manuscrit et celui de Genève pendant de longues années : « Quant à la troisième et dernière copie, [...] il paraît qu'elle tomba entre bonnes mains, puisque le manuscrit complet accompagné de l'appendice, vit le jour en 1782 dans l'édition de Genève. Mais les éditeurs n'ont pas expliqué au public par quelle voie ce manuscrit leur était parvenu pour être publié, et n'ont pas indiqué non plus ce que manuscrit était devenu ensuite. / Or, le manuscrit dont il s'agit, – la troisième copie, celle qui a permis d'imprimer, dans l'édition de 1782, les trois Dialogues et l'appendice, – ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre »²⁰.

Comme le signale Jean Roussel dans *Jean-Jacques Rousseau en France après la Révolution 1795-1830*, c'est certainement Charles Claude Flahaut de La Billarderie, comte d'Angiviller²¹ (1730-1809) qui possédait le manuscrit des *Dialogues* aussitôt après la mort de Rousseau. Roussel fonde sa conviction sur une anecdote qu'il rapporte dans son ouvrage :

Ducis relate, dans une lettre du 7 août 1778, une conversation avec Angiviller, Thomas et Girardin sur l'épithète qu'il conviendrait de composer pour Rousseau. Angiviller propose simplement l'épigraphe des *Dialogues* : « Barbarus hic ego sum... »²²

²⁰ « Appendice VIII : Les manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'instruction publique. », France. Convention nationale. Comité d'instruction publique, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publié et annotés par M. J. Guillaume, 1891-1958, tome VI, p. 941-942.

²¹ De temps en temps, on écrit son nom « D'Angivillier » ou « D'Angivillers ». Mais ici, on orthographie son nom « D'Angiviller ».

²² Jean Roussel, *Jean-Jacques Rousseau en France après la Révolution 1795-1830*, Paris, Armand Colin, 1972, p. 277. Et aussi voyez p. 24. Et une lettre en question dans cette citation est numérotée comme CC. 7245 (Jean-François Ducis à Alexandre Deleyre, Versailles, 7 août 1778, t. XLI, p. 139-140.) Outre cette lettre, quant à la discussion autour l'épigraphe, voyez CC. 7246 et CC. 7256.

Pour l'épigraphe du tombeau de Rousseau à Ermenonville, D'Angiviller a sélectionné « Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis », c'est-à-dire, l'exergue des *Dialogues*. Probablement, Roussel devait considérer que comme D'Angiviller était un dépositaire privilégié du Ms. P, il s'était cru autorisé à en user ainsi. Malheureusement cette conversation ne peut pas constituer une preuve de la possession par D'Angiviller. En effet, comme on le sait, le *Discours sur l'inégalité* a la même épigraphe et au surplus, elle ne se trouve pas dans les Mss. P et G mais dans les Mss. B et L.

En revanche, les recherches de Louis Bobé²³, spécialiste de D'Angiviller, et en particulier, une lettre d'Alexandre Deleyre destinée au marquis de Girardin et par lui citée jettent un jour intéressant sur cette possession :

Avés-vous du moins reçu les *Entretiens de Jean-Jacques avec Rousseau*, qu'il avoit confié à mr. D'Angivilé ? On m'a assuré de sa part qu'il les rendroit à la veuve de l'homme immortel²⁴.

Mais faute de trouver d'autres témoignages, il n'est pas possible de déterminer

²³ Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, *Episodes de ma vie, Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekrede i Tidsrummet, 1770-1827*, Udgivne paa Foranledning af Hofjægermester, Lehns greve C. E. Reventlow ved Louis Bobé, syvende bind, Kjøbenhavn, Lehmann og Stages, 1906, p. XXV. D'après Bobé, D'Angiviller parle des *Dialogues* : « irrécusable témoignage de sa folie ». Mais je n'ai pu avoir accès à ce témoignage.

²⁴ CC. 7351 (Alexandre Deleyre à Girardin, au Coudray sur Seine, ce 12 9^{bre} 1778, t. XLII, p. 110.) En outre, il y a un autre témoignage dans une lettre écrite par Deleyre : « J'ai vû Mr. d'Angivilé à Versailles, où j'étois allé pour une Belle Tragédie de me. Ducis, que vous entendrés à Paris avec un grand plaisir, je l'espère. Je parlai du manuscrit de notre vénérable. On me dit qu'on le faisoit copier, et qu'on vous en remettroit la copie dont on garderoit l'original, comme vous ferés sans doute vous même, Monsieur, de tout ce que vous ferés imprimer pour la veuve de l'auteur. » (CC. 7405 (Deleyre à Girardin, A Dame-Marie les-Lys, ce 18 X^{bre} 1778, t. XLII, p. 245.) Mais finalement on ne sait pas si le comte d'Angiviller a rendu le manuscrit à Thérèse.

exactement ni quand ni où Rousseau lui a donné son manuscrit²⁵. D'Angiviller ne mentionne jamais les *Dialogues* lui-même, bien qu'il laisse deux œuvres autobiographiques²⁶ à la postérité et qu'il consacre quelques pages dans ses *Mémoires* pour justifier véhémentement Rousseau en adressant des reproches à Marmontel, son intime ami²⁷. Au-delà des ouvrages autobiographiques, j'ai étendu mes investigations aux biographies, aux correspondances et à son testament²⁸. Mais il ne parle jamais de cet ouvrage. C'est pourquoi me voilà contrainte de fonder sur des suppositions mon histoire de ce manuscrit, en appuyant mes conjectures sur toutes les preuves dont je dispose.

Examinons d'abord un papier collé à l'ouverture du manuscrit de Paris, même s'il rend à certains égards l'investigation plus difficile et plus compliquée. Sur le feuillet, se lit cette phrase :

Le manuscrit de J. J. Rousseau intitulé : Rousseau juge de Jean Jacques a été donné par l'auteur à une dame de la famille Cramayel, qui le donna elle même à M. de Clerigny ancien administrateur général des Domaines de la Couronne. Celui-ci le donna à M. de la Chapelle ; il est passé ensuite à M. Flobert²⁹.

²⁵ Après la mort de son mari, Thérèse, femme de Rousseau, dit que « M. D'angivillier, ordonnateur des Batimens du Roi a le vrai et premier manuscrit, sortant des mains de mon mari par confiance, M. de Girardin le savoit, il l'a été voir, mais ce Savant ne lui en donnât que la Copie qu'il possède, parceque ce M. D'angeviller, n'a pas pensé pouvoir lui remettre ce manuscrit. » (CC. 7681 : Thérèse à DuPeyrou, le 6 mars 1780, t. XLIV, p. 178.) Mais son témoignage est trop incertain pour être pris au sérieux : on verra que le manuscrit remis au comte n'était pas le premier.

²⁶ *Mémoires sur Marmontel* qui sont destinées aux enfants de Marmontel et *Episode de ma vie*, *op. cit.* Dans les *Mémoires*, le comte d'Angiviller mentionne la société et la politique du dix-huitième siècle, en particulier le combat de Necker et Turgot. Mais en revanche, il ne consacre guère de pages à sa vie privée, c'est-à-dire à sa femme ou aux sœurs et frères de Mme de Marchais, malgré la relation intime qu'ils entretenaient.

²⁷ Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, *Mémoires de Charles Claude Flahaut, comte de la Billarderie d'Angiviller. Notes sur les mémoires de Marmontel*, publiés d'après le manuscrit par Louis Bobé, Copenhague, Levin et Munksgaard, et Paris, C. Klincksieck, 1933, p. 46-48.

²⁸ Voyez mes bibliographies, en particulier « Le manuscrit de Paris, le comte d'Angiviller et sa famille »

²⁹ Voir, *OC*, I, p. 1903 et Gallica.

On peut supposer que les noms énumérés, d'ailleurs difficilement lisibles, sont ceux des dépositaires du manuscrit de Paris. Mais qui sont ces personnes ? Selon ce papier, Rousseau a offert son manuscrit premièrement à « une dame de la famille Cramayel ». En ce qui concerne cette dame mystérieuse, on a juste trois possibilités : soit Françoise Monique de Laborde³⁰ (1724-1808), soit Élisabeth Josèphe de Laborde (1725-1808) soit enfin Henriette Charlotte de Laborde (1727-1777)³¹. Elles sont trois sœurs, filles de Jean-François de Laborde (1691-1769), fermier général et d'Élisabeth Françoise Levasseur (1695-1779). Elles, ont deux frères, Jean Benjamin de Laborde (1734-1794), premier valet de chambre du Roi, puis fermier général c'est un fameux amateur de musique, disciple de Rameau et compositeur à ses heures et Joseph-Louis de Laborde d'Ibos (1735-1770). Leurs parents étaient liés avec Jeanne Antoinette Poisson, marquise de Pompadour (1721-1764), en particulier, leur mère s'était mariée en premières noces avec Laurent-René Ferrand (1684-1719), oncle de la marquise, avant son deuxième hyménée³².

Des trois filles, l'aînée, Françoise Monique, est à proprement parler « Mme de Cramayel », car elle a épousé François Fontaine (1712-1779), seigneur de Moissy-Cramayel en 1747. Son mari est devenu fermier général et après leur mariage, ils

³⁰ On écrit leur nom « de La Borde » ou « de Laborde ». Mais ici, on orthographie leur nom « de Laborde », car quelques livres qui traitent la famille de Laborde l'orthographient « de Laborde ».

³¹ Philip Stewart a déjà indiqué deux femmes dans « l'introduction » de *ET*, p. 40. Mais il n'ajoute pas la cadette des trois sœurs à sa liste. En revanche, Jean-François Perrin conteste l'opinion de Stewart. Nous l'examinerons tout de suite.

³² Ex. Henri Thirion, *La vie privée des financiers au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1895.

ont acheté le domaine de Cramayel le 18 décembre 1753³³ qui sera érigé en marquisat par la faveur de Louis XV en 1772 (ou 1773)³⁴. Leur fils Jean-François Fontaine de Cramayel était habitué du salon de la sœur de sa mère, Élisabeth Josèphe, à Paris pendant les années 1770³⁵. Selon certaines sources³⁶, le château de Cramayel situé à la campagne était magnifique et les gens du monde parisien aimaient à le fréquenter durant la belle saison. Dans ce château, le théâtre a été construit en 1768³⁷, où Élisabeth Josèphe et Jean Benjamin, frère de la marquise de Cramayel, se sont souvent produits³⁸. Ce couple a possédé une maison à Paris de même, située rue du Sentier.

La deuxième sœur, Élisabeth Josèphe, est la plus connue de trois dans le monde au XVIIIe siècle, en tant qu'hôtesse d'un salon fameux. Elle s'est mariée avec Gérard Binet, baron de Marchais, officier de Saint-Louis, premier valet de chambre du Roi devenu gouverneur du Louvre, par l'intervention de la marquise de Pompadour. On dit qu'elle n'est pas si belle mais avant son premier mariage, Mme de Marchais était introduite à l'intimité royale, en faveur auprès de Mme de Pompadour et, grâce à sa belle

³³ Mémoire de Moissy, *Moissy-Cramayel : un village rue de la Brie*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2008, p. 115.

³⁴ Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 559.

³⁵ Théophile Lhuillier, *Une actrice du théâtre de Mme de Pompadour, Mme Binet de Marchais*, Paris, N. Charavay, 1903, p. 28. (l'Amateur d'autographe)

³⁶ Ex. Théophile Lhuillier, *Le château de Cramayel en Brie et son théâtre de société au dix-huitième siècle*, Paris, E. Plon et C^{ie}, 1882 ; La vicomtesse de Alix de Janze, *Les Financiers d'autrefois, Fermiers généraux*, Paris, Paul Ollendorff, 1886 ; Mémoire de Moissy, *op. cit.*

³⁷ Théophile Lhuillier, *Le château de Cramayel en Brie et son théâtre de société au dix-huitième siècle*, Paris, E. Plon et C^{ie}, 1882, p. 9.

³⁸ « Les théâtres de société étaient alors très à la mode. Mais tandis qu'ailleurs on jouait le plus souvent des pièces improvisées et sans valeur littéraire, le théâtre de Cramayel était consacré au répertoire de la Comédie Française. *Les comédiens ordinaires du roi* », Fleury, d'Azincourt, Préville, y venaient diriger les comédiens amateurs, et, se joignant à eux, assuraient des représentations parfaites. Jean-Benjamin de Laborde apportait aussi à son beau-frère le concours de son expérience en fait de théâtre, et lui montait des opéras, pendant que son autre sœur, la baronne de Marchais — remariée plus tard au comte d'Angiviller — se distinguait par son talent de comédienne. », La vicomtesse de Alix de Janzé, *op. cit.*, p. 298-299.

voix, elle montait souvent sur la scène au théâtre de cette dernière à partir du 27 février 1748 jusqu'au 6 mars 1753 : le théâtre des Petits Cabinets à Versailles, le château de Fontainebleau, et le château de Bellevue³⁹. Au château de Bellevue, l'une et l'autre ont personnellement interprété le *Devin du Village* de Rousseau. Après la mort de Mme de Pompadour en 1764, M. et Mme de Marchais ont quitté Versailles, le mari ayant été nommé gouverneur du Château du Louvre. Ils se sont installés dans un hôtel appartenant à la couronne et situé rue de l'Oratoire. Madame du Marchais a commencé à y inviter des membres de l'élite intellectuelle, son salon a pris le nom de « la Conciergerie de l'Académie »⁴⁰ et la maîtresse de maison s'est liée intimement avec Mme Necker, qui était une proche amie de Moultoy⁴¹. Mais leur amitié s'achève sur un malentendu causé par un retard de Mme Necker au rendez-vous du salon de Mme de Marchais⁴². A partir de l'année 1774, Mme de Marchais a en effet ouvert son salon au pavillon de Flore, aux Tuileries⁴³, lieu où fréquentaient Laharpe, Buffon, Suard, Marmontel, Duclos, D'Alembert, Diderot, Choderlos de Laclos et Chastelux⁴⁴. Toutefois, on ne relève pas le nom de Rousseau, malgré sa présence à Paris.

En vérité, afin de clarifier le problème du dépôt des *Dialogues* à « une dame de

³⁹ Humbert de Gallier, « La comtesse d'Angivillier (documents inédits) », *La revue*, 1^{er} juin, Paris, 1913, p. 325.

⁴⁰ Paul Fromageot, *Le roman du Comte d'Angivillier*, Paris, Picard, Extrait de la *Revue des Etudes historiques*, 1907, p. 273.

⁴¹ Ex. Humbert de Gallier, *Les Moeurs et la vie privée d'autrefois. Gens de cour et d'autres lieux*, 2^e édition, Paris, Calmann-Lévy, 1921, p. 213.

⁴² *Ibid.*, p. 215-216. L'auteur de la biographie de Mme de Necker dit aussi qu'« une querelle frivole, tellement frivole » a absolument coupé l'amitié entre deux femmes. Mais Mme de Marchais ne pouvait pas permettre « le petit tort de société » (Gabriel-Paul-Othenin d'Haussonville, *Le Salon de Mme Necker*, d'après des documents tirés des archives de Coppet, tome I, Paris, C. Lévy, 1882, p. 273-276).

⁴³ Feuillet de Conches, *Les salons de conversation au dix-huitième siècle*, Paris, Charavay frères, 1882, p. 102-103.

⁴⁴ Humbert de Gallier, *op. cit.*, p. 220.

la famille Cramayel », j'ai étendu mes enquêtes à beaucoup de documents⁴⁵. Mais quand bien même, je n'ai pas encore trouvé de preuve établissant une liaison directe entre Rousseau et Mme de Marchais. Philippe Stewart suggère toutefois que « La dame en question est soit Françoise Monique de La Borde [...], soit *plus probablement* sa sœur Élisabeth de La Borde, [...]»⁴⁶. Alors pourquoi peut-il considérer la dernière un peu plus allusivement comme « une dame de la famille Cramayel », depositaire des *Dialogues* ? Parce que cette femme était très proche et intime avec le comte d'Angiviller, qui s'est retrouvé en possession du Ms. P après la disparition de Rousseau. En d'autres termes, elle a longtemps été amoureuse d'un comte qui était sensiblement plus jeune qu'elle et l'accompagnait en toutes circonstances et ce du vivant de son mari. Le fait était notoire⁴⁷. Pendant l'été 1774, désigné comme directeur des Bâtiments du roi par Louis XVI⁴⁸, le comte d'Angiviller a demeuré à Paris et a obtenu la jouissance de l'hôtel de Tresmes, situé juste à côté de celui de M. et Mme de Marchais, en plus leurs jardins étaient mitoyens⁴⁹. En 1780, après la mort de son premier mari, Gérard Binet de Marchais, sans enfants, elle a épousé tout de suite le comte d'Angiviller⁵⁰.

⁴⁵ Voyez mes « Bibliographies ».

⁴⁶ *ET*, p. 40 (souligné par moi-même).

⁴⁷ Par exemple, il y a les témoignages d'un couple contemporain : Amélie Suard, *Essais de Mémoires sur M. Suard*, Paris, P. Didot, 1820 ; Jean-Baptiste-Antoine Suard, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires inédits, 1726 à 1816*, publié par Charles Nisard, Paris, Michel Lévy frères, 1858.

⁴⁸ Mathieu Couty, *Jean-Benjamin de Laborde ou Le bonheur d'être fermier général*, Paris, Michel de Maule, 2001, p. 147-148.

⁴⁹ Ex. Humbert de Gallier, *op. cit.*, p. 206-207. D'après lui, l'hôtel de Tresmes « était l'ancien hôtel de Conti, depuis hôtel de Tresmes. Il était situé rue des Poulies et occupait l'emplacement compris aujourd'hui entre le Louvre et les maisons portant les numéros 156, 158 de la rue de Rivoli. », c'est-à-dire, il est très proche de la rue Plâtrière, chez Rousseau.

⁵⁰ Mais à ce moment, il ne l'aime pas encore..., peut-être, à cause de l'expérience de la Révolution. « Il [D'Angiviller] n'aime plus celle dont il fait sa femme pour régulariser la situation et, comme il l'avouera plus tard, « pour obéir à l'honneur, plus qu'à un sentiment ». Il n'a pas encore contre elle les griefs qu'elle lui fournira dans quelques années. Mais il ne l'aime plus. [...] S'il ne l'aime plus, c'est tout simplement qu'elle est insupportable. », Humbert de Gallier, *Les Mœurs et la vie privée*

Quoique Mme de Marchais n'ait pas apprécié la « sauvagerie » de Rousseau⁵¹, il est donc possible que l'auteur des *Dialogues* ait passé son manuscrit à Mme de Marchais, sœur de Mme de Cramayel⁵² et que celle-ci l'ait ensuite donné au comte d'Angiviller, son amant et un ami de Rousseau. Mais Jean-François Perrin doute de l'« identification du manuscrit « de Paris » à celui du comte d'Angiviller »⁵³. Selon lui :

[...], c'est conclure bien vite à partir d'une confusion généalogique : en effet, cette « dame de la famille de Cramayal » n'est pas Elizabeth-Josèphe de Laborde devenue comtesse d'Angiviller en 1781, un an après le décès de son premier mari [...] L'aura sociale de la comtesse étant infiniment plus importante, [...] que celle de sa sœur, il est improbable que quiconque ait pu la ramener à « une dame de la famille de Cramaye[a]l ». Ceci d'une part ; d'autre part, comment sa sœur pouvait-elle détenir le manuscrit confié à son beau-frère par Rousseau ? Il n'y a aucune raison de croire que le comte le lui aurait confié tant qu'il vivait à Paris, [...] ⁵⁴.

Apparemment, cette opinion est raisonnable, car comme on l'a déjà vu, il est impossible de déceler le lien entre les familles de Laborde et le comte d'Angiviller dans les *Mémoires* du comte ou les biographies. Il conclut que « ce manuscrit demeure

d'autrefois. Gens de cour et d'autres lieux, 2e édition, Paris, Calmann-Lévy, 1921, p. 232.

⁵¹ En revanche, son premier mari, baron de Marchais lisait Rousseau, en particulier estimait l'*Émile* (Léon-Honoré Labande, *Le Château et la baronnie de Marchais*, Paris, Honoré Champion, 1927, p. 121 ; Jean Marquiset, *Un seigneur de Marchais au dix-huitième siècle*, Laon : impr. des "Tablettes de l'Aisne", 1913.) et on a déjà connu, son deuxième mari, comte d'Angiviller était ami de Rousseau.

⁵² Pendant les années 1770, le fils de Cramayel habitait chez Mme de Marchais. Voyez Théophile Lhuillier, *Une actrice du théâtre de Mme de Pompadour, Mme Binet de Marchais*, Paris, N. Charavay, 1903, p. 28. (l'Amateur d'autographe).

⁵³ Classiques Garnier, p. 948.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 948-949.

introuvable »⁵⁵. Mais à mon avis, le manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Assemblée nationale et celui que le comte d'Angiviller gardait sont un seul et même manuscrit. Parce que j'ai trouvé les documents qui prouvent la relation familière parmi la famille de Laborde, le comte d'Angiviller et au surplus « M. de Clerigny », dans les Archives nationales de Paris. Nous livrons donc l'histoire des sœurs pour la vérifier.

Il est peu probable que la cadette de trois sœurs, Henriette Charlotte de Laborde, ait été dépositaire du manuscrit. C'est cependant son testament, déposé chez le notaire Gaspard Momet à Paris, le 21 octobre 1776⁵⁶, qui nous donne l'idée la plus claire de la relation entre la famille de Laborde, d'Angiviller et « M. de Clerigny ancien administrateur général des Domaines de la Couronne », pour citer le feuillet joint au manuscrit de Paris.

Henriette Charlotte de Laborde, sœur de M^{me} de Cramayel et de M^{me} de Marchais, a épousé Auguste Simon Brissart (1727-79), fermier général, en 1750. En regard de ce que l'on sait des familles Cramayel et Marchais, les renseignements sur celle de Brissart sont beaucoup moins nombreux. Les rares témoignages nous montrent que M^{me} de Brissart menait une vie triste et solitaire. La vie conjugale avec son mari, M. de Brissart, était profondément froide, car il était très épris de la Deschamps, danseuse à l'Opéra, la plus fameuse courtisane de son temps, et dilapidait sa fortune pour elle⁵⁷. Il entretenait aussi les demoiselles Grenier et Coraline Véronèse⁵⁸. A cause de l'infidélité et

⁵⁵ *Ibid.*, p. 21.

⁵⁶ Archives Nationales : exécuté au vendredi 29 août 1777 : MIC/Y//74 : Châtelet de Paris et prévôté d'Ile-de-France ou MC/ET/XVI/821 : Notaire Momet (les mêmes documents)

⁵⁷ Ex. Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 341 et p. 344. La Deschamps est souvent citée par Diderot.

⁵⁸ Robert-Charles Yve-Plessis, *Paris galant au dix-huitième siècle. Fille d'Opéra, vendeuse d'amour. Histoire de Mlle Deschamps (1730-1764), racontée d'après des notes de police et des documents*

de l'indifférence de son mari, la vie de M^{me} de Brissart était presque aussi débauchée que celle de son mari. Selon Jean-Nicolas Dufort de Cheverny, un des amants d'Henriette, il n'était pas le seul à jouir de ses faveurs⁵⁹. Dufort était un camarade d'enfance de Benjamin de Laborde, frère de Henriette et aimait sincèrement M^{me} de Brissart. Mais le mariage de Dufort a mis un terme à leur liaison en 1755. En revanche, l'amour éphémère avec le prince de Conti a commencé à la fin de 1764 et malgré la négligence du Prince, s'est prolongé jusqu'à la fin de 1766⁶⁰. Il nous reste des preuves de ses quelques visites au Temple, dont le Prince de Conti avait l'usufruit⁶¹. Mais, malencontreusement, comme le séjour de Rousseau au Temple s'est déroulé du 12 au 14 juin en 1768, ils ne se sont probablement pas croisés.

D'autre part, comme une de ses maisons à Paris, hôtel Bullion, se trouve vis-à-vis de chez Rousseau, rue Plâtrière⁶² et comme elle était intime avec le comte d'Angiviller et d'Isangremel, on ne peut pas complètement nier l'éventualité de la connaissance entre Rousseau et M^{me} de Brissart pendant les années 1770. Mais quoique

inédits, Paris, Plessis, 1906, p. 126.

⁵⁹ La liste des amants : le comte de Tourdonnet (Gilbert Marin, comte de Fayat de Joussineau de Tourdonnet), écuyer du Roi, mais aussi le prince de Monaco, le marquis Donnezan, le prince Conti, en 1765 le comte de Brancas, le chevalier de Choiseul, en 1767 le vicomte de Pont, puis M. de l'Estorières. Dufort de Cheverny, *Mémoires*, éd. par Pierre-André Weber, Paris, les Amis de l'histoire, 1970, p. 90-91.

⁶⁰ Robert-Charles Yve-Plessis, *Vie privée du prince de Conty, Louis-François de Bourbon (1717-1776)*, Paris, J. Schemit, 1907, p. 258-259.

⁶¹ « Malgré qu'elle fût « négligée » par le Prince, Mme Brissart conservait plus d'un an encore ses relations avec lui. Nous trouvons dans les comptes de ses domestiques des articles ainsi détaillés [*sic.*] : « D'espancé [*sic.* = Dépensé ?] pour Mme Brissart, du 21 août 1766, pour avoir été au Temple en fiacre, 2 livres 8 sols. » ; « Le 11 décembre 1766, pour avoir été au Temple, 11 sols » », *Ibid.*, p. 259.

⁶² « Tout était réuni, rue Plâtrière, hôtel Bullion, actuellement réuni à la poste⁽²⁾. Cette maison superbe se ressentait des richesses immenses qu'avait laissées le père. / ⁽²⁾ Rue Jean-Jacques Rousseau, où se trouve actuellement une des entrées de la poste centrale de la rue du Louvre. », Jean-Nicolas Dufort de Cheverny, *op. cit.*, p. 112. En fait, Rousseau s'est installé « vis-à-vis de l'Hôtel de Bullion », en 1774 (CC. 7055 : Rousseau à Madeleine-Catherine Delessert, née Boy de La Tour, A Paris le 17 X^{bre} 1774, t. XXXIX, p. 278-279, le 17 1774).

j'aie cherché quelque trace de leur liaison dans les correspondances de Rousseau, les biographies ou les archives, je n'ai pas mis au jour de documents pour la prouver.

En mai 1777, bien qu'elle ait été la plus jeune des sœurs, M^{me} de Brissart est morte la première, à l'âge de 55 ans. Elle a fait un testament chez Momet, laissant des biens à ses domestiques, ses sœurs et ses frères, tout le monde sauf son mari. Elle a désigné deux hommes pour exécuter son testament. Il s'agit du comte d'Angiviller et M. d'Isangremel de Clérigny⁶³. C'est justement lui le « M. de Clerigny ancien administrateur général des Domaines de la Couronne »⁶⁴ dont il est question dans le feuillet collé sur le manuscrit :

Et pour executer mon present testament je nomme Monsieur Le Comte Dangivillers directeur general et architecture des Batiments du Roy mon ancien amy, et *M. Dizangremel de Clerigny* avocat au Parlement, auxquels conjoint [illisible], ou l'un d'eux en l'absence de l'autre je donne tous pouvoirs requis et necessaires me dessaisinant de tous mes biens en leurs mains suivant la coutume. [...]

Je prie aussy M. Dizangremel d'accepter un Diamont de valeur de Deux mille quatre cent livres dont je luy fais aussy don et legs⁶⁵.

D'Isangremel de Clérigny, avocat au parlement de Paris à cette époque-là, a

⁶³ Théophile Lhuillier, *Une actrice du théâtre de Mme de Pompadour, Mme Binet de Marchais*, Paris, N. Charavay, 1903, p. 27.

⁶⁴ On trouve de son nom les orthographes « D'Isangremel », « D'Isangremelle », « D'Izangremel », « D'Isangremelle », « Dizangremel », « D'Angremel », « Dangremel ». Nous avons opté ici, pour l'orthographe « D'Isangremel ».

⁶⁵ Archives Nationales : exécuté au vendredi 29 aout 1777 : MIC/Y//74 : Châtelet de Paris et prévôté d'Ile-de-France ou MC/ET/XVI/821 : Notaire Momet (les mêmes documents), soulignée par moi-même.

hérité de M^{me} de Brissart un diamant de 2,400 livres, bien qu'il ne soit pas un membre de la famille. Autrement dit, leur relation devait être assez familière. Sur lui, il n'existe que très peu de renseignements. Quels étaient les liens entre la famille de Laborde et le comte d'Angiviller ?

On dit que François-Gabriel d'Isangremel de Clérigny (1723- ?⁶⁶) vient de Grenoble et devient officiellement avocat au Parlement de Paris le 3 août 1764⁶⁷. Il était aussi « premier commis de Bertin [=Henri Léonard Jean Baptiste Bertin] »⁶⁸. Son nom apparaît de temps en temps dans les archives qui concernent cette famille. Quelques exemples de ces occurrences.

Jean-Benjamin de Laborde, frère cadet des sœurs de Laborde, qui était gaspilleur, « entreprit de faire régler par le roi les aménagements de son pavillon [aux Tuileries]. » Mais sa dépense est trop grosse pour régler sans décomposer les mémoires. À cette époque, Mme de Marchais tenait son très brillant salon au pavillon de Flore, aux Tuileries⁶⁹. Comme ses sœurs, quand Jean-Benjamin faisait les actes notariés, il était assisté du notaire Momet et D'Isangremel⁷⁰. A ce propos, je me suis un instant demandé si « M. de la Chapelle » n'était pas un surnom de Jean-Benjamin de Laborde, car il est un membre de la famille de Cramayel, intime ami d'Angiviller ainsi que D'Isangremel, ami

⁶⁶ En 1780, il avait 57 ans. *Archives parlementaires*, tome 13, du 14 au 24 avril 1790, p. 459. Voir aussi ce site : Archives numériques de la Révolution française.

⁶⁷ *Nouveau tableau des avocats au parlement, leur demeures, et leurs bancs au palais... Avec les règlements et arrêts sur la fonction des avocats*, éd. Ch. Estienne Chenault, 1760-1770, p. 38.

⁶⁸ « *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VIIe série, Tome XX, Année 1897, p. 310 ou p. 352. Pour mieux savoir cet homme mystérieux, j'ai consulté les biographies de Bertin. Mais on ne le mentionne jamais. Quant aux biographies de Bertin, voyez mes bibliographies.

⁶⁹ Feuillet de Conches, *Les salons de conversation au dix-huitième siècle*, Paris, Charavay frères, 1882, p. 102-103.

⁷⁰ Mathieu Couty, *Jean-Benjamin de Laborde ou Le bonheur d'être fermier général*, Paris, Michel de Maule, 2001, p. 147-150.

assez proche du Roi, Louis XV⁷¹ et de plus, tout amateur qu'il était, il se produisait comme musicien à « la chapelle du Roi », aux Tuileries et au château de Versailles⁷². Je me suis raccrochée à ce faible espoir, mais cette supposition était fautive, car Jean-Benjamin de Laborde, qui estimait mieux Voltaire que Rousseau, critiquait durement la musique de ce dernier⁷³. En plus, comme les manuscrits de Laborde ont complètement brûlé à cause du pillage et de l'incendie du 8 octobre 1792⁷⁴, le manuscrit des *Dialogues* devait n'est probablement pas être passé par les mains de Laborde qui, cinq jours avant la chute de Robespierre, fut guillotiné le 22 juillet 1794⁷⁵.

Autorisons-nous une ample digression et envisageons un deuxième exemple. La signature d'Isangremel de Clérigny apparaît dans le contrat de mariage du comte d'Angiviller et de Mme de Marchais en 1781, chez le notaire Momet⁷⁶. Il y est présenté comme l'« ami commun » de ce couple. M. et Mme d'Angiviller ont apposé aussi leurs signatures au contrat mariage d'Isangremel⁷⁷. Quant aux archives, mes recherches se sont

⁷¹ Louis XV est mort de la petite vérole le 10 mai 1774. Malgré une maladie épidémique, Jean-Benjamin de Laborde était courageusement à côté du roi qui se trouvait sur son lit de mort, sans peur. Il s'était lié d'amitié avec Louis XV. Mais contrairement à Louis XV, Louis XVI le détestait. Pour cela, après son couronnement, Laborde était forcé de se retirer du fermier général, que Louis XV lui avait donné, pendant quelques années. Voyez Labande, Léon-Honoré, *Le Château et la baronnie de Marchais*, Paris, Honoré Champion, 1927 ; Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 547.

⁷² *Académie de Versailles, des Yvelines et de l'Ile-de-France. Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1926.

⁷³ Voyez Jacques-André-Robert de Vismes, *Un favori des dieux : Jean-Benjamin de La Borde : 1734-1794*, Paris, E. Figuière, 1935. Par exemple, Laborde et Voltaire ont fait ensemble un opéra. « [...] *Pandore*, cet opéra écrit par Voltaire et composé par La Borde qui ne fut jamais joué qu'à Ferney, malgré toutes les intrigues faites dans ce but. » (p. 40) Au contraire, il attaque la musique de Rousseau (p. 31-37).

⁷⁴ La vicomtesse de Alix de Janze, *Les Financiers d'autrefois, Fermiers généraux*, Paris, Paul Ollendorff, 1886 ; Jacques-André-Robert de Vismes, *op. cit.*, p. 148-149.

⁷⁵ Jacques-André-Robert de Vismes, *op. cit.*, p. 169-170.

⁷⁶ Archives nationales : MC/ET/XVI/839 : Le 3 septembre 1781.

⁷⁷ Archives nationales : MC/ET/XVI/838 : Le 11 juin 1781, Mariage, M. D'Isangremel. Mais il ne se trouve pas les signatures de Mme de Cramayel et Jean-Benjamin de Laborde. Outre cela, par exemple, D'Angiviller et D'Isangremel ont apposé leur signature pour le mariage entre M. De la Valette et Mlle De la Billardrie (Archives nationales : MC/ET/XVI/843 : Le 30 août 1782)

étendues sur les documents de Gaspard Momet qui sont conservés aux Archives Nationales de Paris, à partir de juillet 1776 jusqu'à sa retraite⁷⁸. Parce que c'est chez ce notaire que la famille de Laborde, D'Angiviller et D'Isangremel déposaient les actes notariés (testaments, baux, conventions, etc.). J'ai donc supposé que D'Angiviller avait pu déposer le manuscrit des *Dialogues* à D'Isangremel chez Momet. Mais on ne trouve aucun document concernant le manuscrit de Rousseau dans les minutes des actes notariés de Momet.

Deux ans après l'ouverture de la Révolution, le comte d'Angiviller a choisi l'exil. Pour protéger sa fortune, malgré les sollicitations de son mari, sa femme ne l'a pas accompagné. Ils ont enfin divorcé en 1792. Ses biens avaient été confisqués. Mais la comtesse d'Angiviller les a reconquis et réouvert le salon à la rue de l'Oratoire où Ducis, l'abbé de La Fage, M^{lle} de La Tour-du-Pin, Mme Rabois, la duchesse de Villeroi fréquentaient⁷⁹. Aucun des membres de ce salon ne fait la moindre allusion au manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, dans ses mémoires, ses correspondances, ou autres papiers privés...

D'autre part, D'Angiviller, qui était vraiment fidèle à Louis XVI, n'est jamais rentré en France. Il est allé d'abord en Espagne et ensuite à Bâle, Mannheim, Maastricht, Nimègue, Munster, Hambourg, Kiel et finalement s'est fixé à Altona, en Allemagne⁸⁰. En errant partout, de ville en ville, est-ce qu'il prenait la peine d'emporter le manuscrit de

⁷⁸ Archives nationales : de MC/ET/XVI/820 (juillet 1776-septembre 1776) à MC/ET/XVI/865 (juillet 1788-25 septembre 1788).

⁷⁹ Mathieu-Guillaume-Thérèse Villenave, *Notice historique sur Mme d'Angiviller*, Paris, P. Dupont et Laguionie, 1834, p. 3.

⁸⁰ Quant aux détails de la route de l'exil, Jacques Silvestre de Sacy, *Le Comte d'Angiviller : dernier directeur général des bâtiments du Roi*, Éditions d'histoire et d'art, Paris, Plon, 1953. Voyez en particulier de la chapitre XV à XIX.

Rousseau pour ce voyage assez douloureux ? En plus, il ne dit rien sur le manuscrit des *Dialogues* dans le testament qu'il a fait enregistrer pendant sa vie d'exilé⁸¹. Par voie de conséquence et en l'absence de preuve définitive, on doit présumer que le manuscrit a été déposé sans aucun doute dans les mains D'Isangremel avant le départ pour l'exil.

Selon Jacques-André-Robert de Vismes, la relation entre D'Isangremel et D'Angiviller s'est prolongée après la Révolution. De temps en temps, dit-on, le comte écrivait des lettres à d'Isangremel⁸². Quand le comte d'Angiviller est mort à Altona le 11 décembre en 1809, c'est à D'Isangremel que le duc d'Aumont a écrit pour lui demander d'apprendre la funeste nouvelle au frère aîné d'Angiviller, Auguste Charles César de Flahaut de La Billarderie⁸³. Le comte étant mort, je suis dans l'incapacité de prolonger ma recherche d'informations sur D'Isangremel : me voilà dans une impasse...

2-2. M. de la Chapelle et M. Flobert

Qui sont donc M. de la Chapelle et M. Flobert ? La réponse reste en suspens. En ce qui les concerne, même leur titre n'est pas précisé sur le papier collé, dans le Ms. P. Il est impossible de l'identifier. Mais il est peu probable qu'il y ait erreur à leur propos. À

⁸¹ Paul Piper, « Das Teitament des grafen d'Angiviller », dans *Altona und die Fremden*, Altona, J. Harder, 1914, p. 156-165.

⁸² Jacques-André-Robert de Vismes, *Essai sur la vie du comte d'Angivillers*, collection du Pic Hardy, Soissons, H. d'Arcosse, 1947, p. 84. Mais comme les lettres ne sont pas retrouvées, malheureusement on ne sait pas leur contenu.

⁸³ *Ibid.*, p. 91. Un autre frère aîné, Charles-François de Flahaut de La Billarderie a été guillotiné en 1793. Sa femme est Adélaïde-Marie-Émilie Filleul, puis Madame Souza, devenue une femme écrivain. J'ai consulté sa biographie et sa correspondance afin d'y trouver les mentions de Rousseau et son manuscrit. Mais mes peines ont été vaines (André de Maricourt, *Bon de Maricourt, Mme de Souza et sa famille : les Marigny, les Flahaut, Auguste de Morny*, Paris, Émile-Paul, 1907 ; Charles-Victor de Bonstetten, *Lettres inédites de C. L. de Sismondi, de M. de Bonstetten, de Madame Staël et de Madame Souza à Madame la comtesse d'Albany*, Paris, Michel Lévy frère, 1863 ; Adolphe de Lescure, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration (1753-1801) : études et portraits historiques et littéraires*, d'après des documents inédits, Paris, E. Plon et Cie, 1883.).

titre d'exemple de mes enquêtes, présentons une seule découverte.

Mes investigations tâtonnent dans les *Mémoires* et les biographies concernant D'Angiviller, sa famille et ses amis. Mais les faits sont impitoyables et le nom en question, celui de M. de la Chapelle, n'émerge pas de ces lectures, sauf une exception. Il s'agit des *Souvenirs* du comte de Neuilly. Sa mère était une des meilleures amies d'Angiviller durant sa vie d'exilé. On rencontre un « M. de la Chapelle » deux fois dans les *Souvenirs*⁸⁴. Le premier doit être Jacques Étienne Xavier de La Chapelle (1746-1829), soit son frère aîné Jacques Cosme Xavier de La Chapelle (1744- ?) qui, comme d'Angiviller, avait émigré en Allemagne et faisait partie de l'armée de Condé⁸⁵. Le deuxième est peut-être Alexandre-François-Marie Le Filleul, comte de La Chapelle. Entre ces Messieurs et D'Angiviller, il n'y a qu'un point commun : ce sont des émigrés.

Quant à M. Flobert, en un mot, je ne suis parvenu à rien. Mais je ne perds pas l'espoir de progresser dans la solution de ce problème...

⁸⁴ Ange-Achille-Charles de Brunet, comte de Neuilly, *Dix années d'émigration, souvenirs et correspondance du comte de Neuilly*, publié par son neveu Maurice de Barberey, Paris, C. Douniol, 1863. Je cite deux passages sur M. de la Chapelle (soulignée par moi-même).

1. « Ce qui m'aurait le mieux convenu, eut été d'entrer avec mon garde à l'armée de Condé. Ma mère, qui le désirait beaucoup, écrivit au Roi à cet effet. S. M. renouvela mon brevet de capitaine à dater de 1792, et daigna faire réitérer à ma mère, par M. de la Chapelle (note : Le comte de La Chapelle était l'argent du Roi, à Hambourg), l'assurance de ses bontés et de sa disposition sincère de l'obliger. » (p. 125)

2. « M. d'Angiviller vient à la fin de la semaine pour dire adieu à Septeuil, qui part avec une grande tristesse de quitter le certain pour l'incertain. Il laisse ses fonds ici, si peu il a de confiance. Les arrestations sont fréquentes. Il n'est pas permis aux papiers publics d'en faire mention ; on les sait par les lettres particulières. Le neveu de Romance, fils du comte de la Chapelle, ministre du Roi, est un de ceux qui ont été arrêtés à Baireuth. » (Mme de Neuilly à sa fille, Hambourg, ce 3 septembre 1801, p. 325.)

⁸⁵ Un autre frère, Jean Edme Xavier de La Chapelle écrit les *Souvenirs*. Mais il ne mentionne ni Rousseau ni son manuscrit (*Souvenirs d'Edme de la Chapelle de Béarnès*, Paris, Plon, 1913).

2-3. Acquisition

Le manuscrit de Paris, dont la structure est presque la même que celle du Ms. G, a été acquis pour 800 francs par Pierre-Paul Druon en 1819⁸⁶ et il est conservé à la Bibliothèque de la Chambre des députés (c'est-à-dire, actuellement, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale).

3. Le manuscrit de la BnF (Ms. BnF)

Bibliothèque	La Bibliothèque nationale de France
Donateur et date	Inconnu, à partir 1995 (ou 1996)
La cote	NAF25700
Dépositaire	1. Le grand Autel de notre Dame de Paris, au 24 février 1776 2. Étienne Bonnot de Condillac
Publication	<i>Œuvres complètes</i> , tome XVIII par Jean-François Perrin, 2016 ⁸⁷
Construction	Dépôt remis à la Providence
	Échec sur le dépôt au grand Autel de l'Église de notre Dame de Paris ⁸⁸ (J'aimerais appeler cet épisode « l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit ».)
	Titre, Épigraphe, Préambule (« Qui que vous soyez [...] ») ⁸⁹
	Table des matières
	Sujet et forme de cet écrit
	Premier dialogue
	Seconde Dialogue

⁸⁶ *Rousseau et la Révolution*, Paris, Gallimard, 2012, p. 187 ; *Le Temps*, 19 septembre 1913.

⁸⁷ J.-J. Rousseau, *Rousseau juge de Jean Jaques* (manuscrit « Condillac »), avec les variantes ultérieures, édition critique par Jean-François Perrin, *Œuvres complètes*, tome XVIII, Paris, Classiques Garnier, coll. "Bibliothèque du XVIII^e siècle", 2016.

⁸⁸ Cet épisode est un abrégé de l'Histoire du précédent écrit.

⁸⁹ Ce préambule se trouve dans l'Histoire du précédent écrit dans les Mss. P et G.

	Troisième Dialogue
Format	Papier I-IV, 228 p. (1-226, pagination autographe), 220×170mm, cahier broché bleu, page autographe plat supérieur

3-1. Etienne-Bonnot de l'abbé Condillac

La structure de ce manuscrit est différente de celles des Mss. G et P. Sur le plat supérieur de ce manuscrit, on voit d'abord un petit passage très pathétique intitulé « Dépot remis à la Providence ». Aujourd'hui, on peut le lire dans la postface des *Dialogues*, intitulée « Histoire du précédent écrit », même si c'est dans une version un peu différente⁹⁰. Lorsque l'on le feuillette, on trouve ensuite un folio qui commence par « Je préparois cet écrit depuis plusieurs années sans imaginer aucun moyen de le garantir des mains de mes persecuteurs. [...] »⁹¹. On peut considérer ce court passage comme l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit, car Rousseau y raconte l'échec de la remise au grand autel de la Notre-Dame le 24 février 1776⁹². Mais il ne mentionne pas d'autres échecs : celui de la remise à Condillac et à Boothby, ni celui de la distribution des billets aux inconnus. C'est la plus considérable différence parmi les manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*.

Il s'agit du manuscrit que Rousseau a tenté de confier au grand autel de Notre-Dame de Paris, le samedi 24 février. On sait que malheureusement, selon Rousseau, cette entreprise étonnante a échoué du fait de l'obstacle imprévu d'une grille⁹³.

Après l'échec de la remise au grand autel, blessé par le refus de la Providence,

⁹⁰ Quant aux différences entre les manuscrits, voyez la transcription, f. 3-1-3-16 (l'Histoire du précédent écrit).

⁹¹ Quant au texte complet, voyez l'Annexe 1-3.

⁹² *Ibid.*

⁹³ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 979-980.

Rousseau a remis son manuscrit à un « philosophe, Auteur, Académicien »⁹⁴. Il ne mentionne qu'allusivement le nom du dépositaire, mais l'histoire nous apprend qu'il s'agit, de l'abbé de Condillac⁹⁵. Rousseau et lui se sont connus à Lyon durant l'année 1741-1742 chez Mably, frère de l'abbé, et ils ont renoué connaissance à Paris, où ils ont entrepris le *Persifflueur* avec Diderot. On se souvient aussi des entretiens des apprentis philosophes au Panier Fleuri. Cependant, pas plus qu'avec Moultoy, on ne sait pourquoi Rousseau l'a choisi comme récipiendaire de son ouvrage, car ils ne se sont pas vus en vis-à-vis durant une longue période. Condillac avait séjourné à Parme de 1758 à 1767 et Rousseau ne l'avait recherché qu'en 1776, après son retour à Paris en 1770⁹⁶.

Je venais d'apprendre qu'un homme de lettre de ma plus ancienne connaissance avec lequel j'avais eu quelque liaison, que je n'avais point cessé d'estimer, et qui passait une grande partie de l'année à la Campagne, était à Paris depuis peu de jours. Je regardai le nouvelle de son retour comme une direction de la providence, [...] ⁹⁷.

Un de nos prédécesseurs, Louis-John Courtois, considère que le manuscrit a été confié à Condillac le lendemain ou quelques jours après l'échec du dépôt à l'Église,

⁹⁴ *Ibid.*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 981.

⁹⁵ En 1773, Condillac a acheté le château de Flux, près de Beaugency, pour se retirer à la campagne. Comme Rousseau le dit, à cette époque, il demeurait presque toujours au château avec sa nièce, Mme de Sainte-Foy et ce jusqu'à sa mort, en 1780. Pendant les années 1770, de temps en temps, il séjournait à Paris mais il passait une grande partie de l'année à la campagne. Cf. *Corpus Condillac (1714-1780)*, sous la direction de Jean Sgard, Genève, Slatkine, 1981, p. 95. Quelques lettres envoyées par le marquis de Girardin à son collaborateur de la *Collection complète*, DuPeyrou après la mort de Rousseau, nous en convainquent.

⁹⁶ Pendant cette période, il n'y pas de preuves de l'échange direct des lettres entre deux philosophes. Parfois, par l'intermédiaire des lettres d'Alexandre Deleyre et de Mme de Chenonceaux, ils recevaient des nouvelles l'un de l'autre ; *Corpus Condillac*, p. 45-47.

⁹⁷ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 981.

c'est-à-dire du 25 février à la fin de février 1776⁹⁸. Les divers éditeurs du texte en tombent d'accord à peu de choses près. De son côté, R. A. Leigh suggère une autre date en se fondant sur une lettre à Condillac⁹⁹. « Je ne sais pourquoi Courtois présume que c'était le lendemain de l'échec du 24 février. Ce n'est pas impossible, mais une lecture attentive de l'*Histoire du précédent écrit* montre que ce texte n'est pas incompatible avec la conclusion que le laps de temps fut plus long »¹⁰⁰. Ce problème est compliqué. Comme j'examinerai cette question de la datation dans le chapitre III¹⁰¹, je traiterai d'abord du destin de ce manuscrit.

En espérant que « le voile de ténèbres qu'on tient depuis vingt ans sur ses yeux alloit tomber »¹⁰², Rousseau est allé chez Condillac pour lui faire lire son manuscrit. Au bout de « quinze jours »¹⁰³, Rousseau est revenu chez lui. Mais la réponse de l'abbé ne l'a jamais satisfait. L'auteur des *Dialogues* lui a offert son manuscrit, en lui demandant de le publier au siècle suivant.

Voyant ensuite que sa proposition ne me plaisoit point il offrit de me rendre mon dépôt. Sans accepter cette offre je le priai seulement de le remettre à quelqu'un plus jeune que lui, qui put survivre assez et à moi et à mes persecuteurs pour pouvoir le publier un jour sans crainte d'offenser personne. Il s'attacha singulièrement à cette dernière idée, et il m'a paru par la suscription

⁹⁸ Louis-John Courtois, « Chronologie critique de la vie et des œuvres de Jean-Jacques Rousseau », *AJJR*, tome 15, 1923, p. 230.

⁹⁹ CC. 7076 (Rousseau à Condillac, entre le 16 et le 25 (?) mars 1776, tome XL, p. 42.) Mais à vrai dire, cette lettre n'a pas aucun nom du destinataire ni aucune date en plus elle n'est qu'un brouillon dans lequel des textes barbouillés coexistent pêle-mêle.

¹⁰⁰ La note de la CC. 7076, tome XL, p. 44.

¹⁰¹ Voyez les pages 125-130 de ma thèse.

¹⁰² *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 982.

¹⁰³ *Ibid.*, OC, I, p. 982.

qu'il a faite pour l'enveloppe du paquet et qu'il m'a communiquée, qu'il portoit tous ses soins à faire en sorte, comme je l'en ai prié que le manuscrit ne fut point imprimé ni connu avant la fin du siècle présent¹⁰⁴.

Alors, que Condillac a-t-il inscrit sur l'« enveloppe » en question ? Elle est conservée avec le Ms. BnF à la Bibliothèque nationale (on peut en consulter la reproduction sur la banque d'images). Ici, transcrivons-en tous les passages¹⁰⁵.

les papiers qui sont sous cette enveloppe ne sont point de moi. c'est un dépôt. la personne qui me l'a confié, veut que ce paquet ne soit ouvert qu'après ce siècle révolu ; et j'ai promis de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que sa volonté ait son effet. défends donc d'ouvrir ce paquet avant l'an mil huit cent, et j'en fait dépositaire celui ou celle que je nommerai mon héritier.

au château de Flux, le 1er juin 1776.

l'abbé de Condillac¹⁰⁶.

A travers de ce passage, on constate que ce philosophe a sincèrement tenu la promesse faite à l'ami défunt. Sitôt le trépas de l'auteur, afin de récupérer le manuscrit de Rousseau, Girardin a adressé une lettre à Condillac¹⁰⁷. Faisant fond sur la supplication de l'ami décédé, Condillac a de fait décliné la requête du Girardin. Ce dernier écrit à

¹⁰⁴ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 982. Souligné par moi-même. Attention : dans cette citation, il se trouve « quelqu'un ». Dans la Pléiade, ce mot est transcrit comme « quelqu'une ». Mais c'est une faute de l'édition.

¹⁰⁵ Jean-François Perrin consacre quelques pages aux investigations sur les archives du manuscrit de la BnF dans son édition. Mais il ne mentionne ces passages que dans les notes (ex. p. 144 et p. 935). En plus, il ne transcrit pas cette suscription.

¹⁰⁶ BnF, Banque d'images du département de la reproduction, picture collection. Quant à la reproduction, voyez dans l'Annexe 7.

¹⁰⁷ Il a envoyé aussi une lettre au comte d'Angiviller. Il n'y a pas de nom de destinataire dans les épîtres envoyées par Girardin. Mais L. A. Leith les a présumés à travers du contenu. Voyez CC. 7237 et 7238.

DuPeyrou : « M. L'abbé de Condillac de l'Académie française [...] m'a répondu sur pareille réclamation que cet écrit ne lui avait été remis par M. R. que pour être imprimé après Le Siècle résolu. Il ne me paraît rien moins disposé qu'à le rendre »¹⁰⁸.

Le 3 août 1780, à l'âge de 66 ans, Condillac décède auprès de sa nièce, Mme de Sainte-Foy, au château de Flux, à côté de Beaugency. Il ne précise pas le nom de son héritier sur la face de cette enveloppe. Mais, ultimement, c'est à cette nièce qu'il a légué le dépôt étrange de son ancien ami. Au début du XIX^e siècle, elle a été témoin de la scène de l'ouverture du document remis.

3-2. Le bruit autour du dépositaire du manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

Or, à partir d'après la mort de Condillac jusqu'à l'ouverture de l'enveloppe en présence de Mme de Sainte-Foy le 31 décembre 1800 à Beaugency, des rumeurs sur les dépositaires et des manifestations d'intérêt envers le sort du manuscrit n'ont cessé de courir dans le grand public. Par exemple, un anonyme fait allusion à l'enveloppe dans le *Journal de Paris* :

D'après le témoignage d'une personne très-digne de foi qui a vu ce Manuscrit, il est sous une enveloppe bien cachetée. On chercherait en vain sur cette enveloppe ces paroles écrites, à ce qu'on assure, de la main même de M. Rousseau, dépôt à l'amitié, pour être rendu public en 1800. Il n'y a pas un mot de tout cela. On y lit seulement quelques lignes datées du premier juin 1776, &

¹⁰⁸ CC. 7313 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville, Par Senlis 4^{8^{bre}} 1778, t. XLII, p. 19.)

de l'écriture de M. de Condillac, par lesquelles il déclare que la volonté de la personne qui lui a remis ces papiers, est qu'ils ne soient ouverts qu'après ce siècle révolu. [...] Je puis encore vous assurer que ce Manuscrit, qui depuis la mort de M. de Condillac, a toujours été entre les mains de son ami M. l'Abbé de Reyrac, va passer dans celles de M. l'Abbé de Mably¹⁰⁹.

On peut voir dans ce témoignage un exemple de l'intérêt que le public après sa mort portait au moindre détail touchant à la personne et aux écrits de Rousseau. Ce témoignage est plus correct que les autres, au regard de l'enveloppe. Autrement dit, cet anonyme a précisément transmis au public non seulement la date, la signature de Condillac et l'intention de Rousseau, mais aussi le fait que l'auteur n'a pas écrit un mot sur la suscription.

A l'opposé de cet article par un anonyme, un rapport de Laurent-Pierre Bérenger (1749-1822) est quant à lui tout à fait apocryphe. En 1783, il a fait un compte rendu dans le *Journal de Paris*.

M. de Condillac, avant de mourir, remit à M. de Reyrac un paquet de la grandeur d'un mince in-8^o. couvert en papier, & cacheté. Sur la couverture de ce manuscrit étoit *une suscription de la main de J. J. Rousseau*, par laquelle ce

¹⁰⁹ CC. 7770 (Un anonyme au *Journal de Paris*, vers le 22 novembre 1780, p. 354-355.) Les *Mémoires secrets* nous disent presque même chose : « On parle beaucoup d'un manuscrit cacheté, confié par Rousseau à M. l'abbé de Condillac. On lit, sur l'enveloppe, quelques linges, datées du 1 janvier 1776, de la main du dernier, où il déclare que la volonté de l'auteur est que le paquet ne soit ouvert qu'après ce siècle révolu. Ce manuscrit, depuis la mort de l'académicien, a passé entre les mains de l'abbé de Reyrac & va être remis à l'abbé Mably, frère du défunt. Il est épais tout au plus d'un pouce, de la grandeur du papier à lettres ordinaire ; ainsi l'on ne peut soupçonner que ce soient les fameuses *confessions* de ce singulier personnage. » (27 novembre 1780, Tome 16.)

malheureux & trop sensible Ecrivain conjuroit M. de Condillac, son ancien Eleve, & son ami de tous les tems, de respecter ce dépôt, & de ne l'ouvrir qu'*en 1800*. M. de Reyrac n'accepta le paquet qu'en tremblant. M. de Condillac [...] lui dit : [...] *J. J. m'en a lu plusieurs pages prises au hasard* ; [...] Il étoit à genoux devant moi, & pleuroit à chaudes larmes en me livrant cet Ecrit ; j'ai promis ; vous acquitterez ma promesse, ou vous ferez comme moi ; vous chercherez un honnête homme sur la fidélité duquel vous puissiez compter, comme je compte sur la vôtre. M. de Reyrac a rendu ce manuscrit à la famille de M. de Condillac, & il doit être à présent au château de **, chez Madame de ***. *J. J. lui même sût approuvé ce choix.*¹¹⁰

Tout ici invite à nous faire croire que Bérenger a été témoin de la remise par Condillac à l'abbé de Reyrac, mais, en comparaison avec l'enveloppe authentique, son compte rendu sur la suscription¹¹¹, la datation fixée pour l'ouverture, la lecture du manuscrit et la manière du choix de dépositaire n'est pas absolument correct. C'est pourquoi, lisant cet article, quelques jours après sa parution, le chevalier de Loulle, neveu de Condillac, lui rétorque résolument dans le même journal qu'il n'y a jamais eu d'entretien entre Condillac et Reyrac et qu'il considère le discours de Bérenger comme purement « rhétorique ».

Ce n'est point M. de Condillac qui a remis ce paquet à M. de Reyrac, c'est M^{me}

¹¹⁰ *Journal de Paris*, n° 10, du 10 janvier 1783, p. 40 ; Bachaumont, xxii. p. 24-25, à la date du 10 janvier 1783. Souligné par moi-même.

¹¹¹ D'après *Corpus Condillac* (p. 108), en plus de Bérenger, il y a un homme qui a décrit la scène du dépôt. C'est J. J. Pataud, chanoine de l'église de l'Orléans. « j'étais chez m de reirac son ami quand condillac lui remit *ce manuscrit cacheté de j. j. rousseau*. L'académicien ajouta : je sais ce que renferment ces papiers, et que leur publication ne fera pas d'honneur a la memoire de mon illustre ami, je cite textuellement ces mots comme les ayant entendus prononcer a condillac. » (B. V. Prléans, ms. 572, f° 50. Soulignée par moi-même) Mais c'est Condillac qui a renfermé ce manuscrit dans l'enveloppe. Il est donc vraiment douteux que J. J. Pataud ait assisté à cette scène.

De***, nièce de M. de Condillac, la seule de ses parens & parentes qui se soit trouvés près de lui lorsqu'il est mort. C'est elle seule, qui, plus d'un mois après la mort de son oncle, en a disposé sans consulter les héritiers, qui certainement l'auroient remis à M. l'Abbé de Mably, qui avoit le projet de le déposer chez un Notaire, afin que la famille fût parfaitement déchargée. [...] le discours de M. de Condillac à M. de Reyrac n'a pas eu lieu ; [...] c'est que celui que l'on fait faire à M. Rousseau, lors de la remise du manuscrit à M. de Condillac, n'est qu'une amplification de rhétorique que M. Bérenger s'est permise pour faire briller ses talens. M. de Reyrac a rendu ce manuscrit à la famille de M. de Condillac, &c'. Est-ce que le Château de ** est dans la Province qu'habite la famille de M. de Condillac ? Non, messieurs, la famille de M. de Condillac est en Dauphiné, et Mme De *** n'est héritière que d'un 12^e¹¹².

Mais, pour le chevalier de Loulle, le plus grand problème concerne l'identité de celui qui doit en être le dépositaire à la suite de Condillac. Selon non seulement le *Journal de Paris* mais aussi les *Mémoires secrets* et encore J. J. Pataud, c'est Philippe Laurens de Reyrac (1734-82), auteur de l'*Hymne au soleil* (1777), que Condillac a désigné comme héritier du manuscrit avant sa mort en 1780. En revanche, d'après son neveu, c'est justement à Mme de Sainte-Foy que Condillac avait confié le manuscrit de son ami. Mais elle l'a transmis à l'abbé de Reyrac à sa guise « sans consulter les héritiers », bien qu'il eût dû revenir à Mably, frère de Condillac¹¹³. En somme, il affirme que ni Reyrac ni Mme de

¹¹² *Journal de Paris*, vers le 15 janvier 1783.

¹¹³ Il semble que la remise à Mably n'a pas eu lieu, car tous les gens qui le racontent ont tort sur la suscription. Il y a un autre exemple : « [...] il [=Rousseau] remit à M. l'abbé de Condillac, en qui il avait confiance, un manuscrit. Caché, sur lequel était écrit : *je recommande de ne l'ouvrir qu'au commencement du siècle prochain* (en 1800). L'abbé de Condillac se chargera de ce dépôt & le remit, avant de mourir, à l'abbé de Mably, son frère ; lequel, m'a-t-on assuré, l'a déposé, à son tout, chez le notaire qui a fait son testament de mort. », Antoine Joseph de Barruel-Beauvert, *Vie de J. J. Rousseau, précédée de quelques lettres relatives au même sujet*, Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1789, p. 117.

Sainte-Foy n'en sont les légitimes héritiers et que le manuscrit n'aurait jamais dû se trouver dans les mains de cette femme.

En réalité, il n'est pas sûr que Reyrac ait *directement* reçu le manuscrit par Condillac, puisque tous ceux qui ont raconté l'anecdote de la scène du dépôt n'ont décrit qu'un état fautif des suscriptions de l'enveloppe, ce qui ne plaide guère en faveur de la fiabilité de leurs informations... Lemaistre, avocat de Beaugency évoque dans le *Journal de Paris* la raison pour laquelle Reyrac s'est trouvé en possession du manuscrit : « Ce dernier [=Rousseau] l'a d'abord déposé entre les mains de M. l'Abbé de Condillac, après la mort duquel M^{me} de ... sa nièce, l'a remis entre les mains de M. l'Abbé de Reyrac, qui le lui a rendu avant de mourir. Depuis cette dernière époque, M^{de} de ... me l'a remis, en me communiquant en même tems & les intentions de M. de Condillac, premier dépositaire, & les siennes »¹¹⁴.

L'abbé de Reyrac est expiré de même le 21 décembre 1782. De toute façon, Mme de Sainte-Foy a gardé le manuscrit lors du décachetage. Jacques Nicolas Pellieux (1750-1832), un des assistants à l'ouverture de l'enveloppe, considère Mme de Sainte-Foy comme l'héritière et célèbre sa discrétion et son courage tout en reprochant à Boothby, dépositaire et éditeur du manuscrit de Londres, qui n'a pas attendu la fin du siècle, sa

¹¹⁴ CC. 7829 (Lemaistre au *Journal de Paris*, début février 1783, p. 127-128.) Mais cet avocat n'a pas assisté à l'ouverture, car il est mort en 1785. Et quant au projet postérieur à l'ouverture de l'enveloppe, Jean-Baptiste-Louis-Césaire Plinguet, ingénieur en chef de Mgr le Duc d'Orléans, écrit au *Journal de Paris*. « Le 1^{er} Janvier 1801, un nombre de personnes graves & instruites s'assembleront. L'écriture de chaque enveloppe du manuscrit sera confrontée & reconnue avant son ouverture, & l'on en fera un procès-verbal authentique. L'ouvrage sera lu avec l'attention l'intérêt que doit inspirer une œuvre de J. J. Rousseau. Aussi-tôt on rendra public le resultat de ce Comité. Le manuscrit sera copié, & ensuite livré à l'impression. L'original ne servira que pour collationner ; & après l'impression il sera déposé dans une bibliothèque publique. Afin que l'on puisse confronter & croire. » (CC. 7984, Jean-Baptiste-Louis-Césaire Plinguet, à *Journal de Paris*, le 10 décembre 1789, p. 121-122. Souligné par moi-même.) Mais, cette histoire est un peu douteuse, car sa description (« chaque enveloppe du manuscrit ») n'est pas correcte. Et en réalité, ce manuscrit n'a jamais été publié.

publication impatiente¹¹⁵.

La France et l'Europe apprendront aussi que Mme de Sainte-Foy, nièce de l'abbé de Condillac, s'est acquittée envers le 19^e siècle, et qu'une femme française a, pendant plus de vingt ans, gardé un secret que n'a pu garder pendant quatre ans un Anglais [=Boothby] à qui Jean-Jacques avait seulement confié son premier Dialogue, qu'il fit imprimer à Londres en 1780¹¹⁶.

Avant de décacheter cette enveloppe, il y a eu une affaire autour de ce manuscrit. Lors du projet de la panthéonisation de corps de Rousseau, le Comité d'instruction publique de la Convention a commencé, à compter de l'année 1794, à rassembler les manuscrits de Rousseau¹¹⁷. Premièrement, les manuscrits de l'*Émile* et l'*Nouvelle Héloïse* ont été déposés aux archives de l'Assemblée. En ce qui concerne le manuscrit passé à Condillac, un Citoyen nommé Jussieu a envoyé une lettre au Comité le 7 fructidor (le 24 août 1794).

Au Comité d'instruction publique

Manuscrit de Jean Jacques [sic.] Rousseau

Il y a dans ma famille un déposit précieux fait par Jean Jacques Rousseau sous le

¹¹⁵ Mais selon Boothby, Rousseau n'a pas fixé la date pour la publication du manuscrit de Londres.

¹¹⁶ Jacques Soyer, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), p. 493. Il y a une autre témoignage : « [...] à sa mort, l'Abbé de Condillac en chargea M.^{de} de S.^{te} Foi, sa Nièce, qui conserva ce dépôt intact pendant plus de 20 ans. Les Savans de l'Europe attendoient avec impatience, la fin du siècle pour satisfaire leur curiosité. », Jacques Nicolas Pellieux, *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, an VII, Reprod. en fac-sim., à raison de 2 p. de l'éd. ancienne pour une p. de l'éd. moderne, de l'éd. de Beaugency, P.-P. Jabre, an VII-an IX (1798-1801), Marseille, Laffitte, 1980.

¹¹⁷ Cf. Bruno Bernardi, « Une œuvre patrimoine : les manuscrits et les éditions de Rousseau dans la Révolution », *Rousseau et la Révolution*, p. 161-183.

titre

Depost fait à l'amitié par J. J. Rousseau,
pour être ouvert en 1800.

Il le remit à Condillac auteur de l'origine des connoissances humaines.

Condillac l'a laissé à la Me^{me} Mabli sa nièce, ma cousine germaine. Elle l'a remis chés un notaire, à Beaugenci.

Ce notaire est mort. Il a été remis chez un autre notaire. [...]

Si nos législateurs avoient en vue d'assurer ce dépost, je prendrai auprès de ma cousine tous les renseignemens nécessaires pour le faire parvenir dans l'azile qui lui sera destiné.

Jussieu¹¹⁸

Jussieu prétend qu'il est un des cousins de Mme de Sainte-Foy. Mais je n'ai pas pu vérifier s'ils sont réciproquement cousins, ni identifier précisément ce Jussieu¹¹⁹. Finalement, il n'est pas arrivé à faire obtenir le manuscrit de Rousseau à la Convention¹²⁰.

3-3. L'ouverture de l'enveloppe le 10 nivôse an IX et Jacques Nicolas Pellieux

Retraçons ensuite le destin de ce manuscrit en nous fondant sur les études détaillées et déjà par nous mentionnées de Jacques Soyer (1870-1950), auxquelles nous ajouterons nos propres petites découvertes.

¹¹⁸ France. Convention nationale. Comité d'instruction publique, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publié et annotés par M. J. Guillaume. 1891-1958, Tome IV, p. 977-978. L'original de cet épître est conservé aux Archives Nationales (Saint-Denis, F/17/1010/D, Dossier 4112.) Quant à la reproduction, voyez dans l'Annexe 8.

¹¹⁹ Sur cette personne, on ne sait pas beaucoup de chose. Il semble qu'il ait été un des membres de l'illustre famille des Jussieu, botanistes au Jardin du Roi, mais il ne s'agit ni de Bernard de Jussieu (1699-1777) ni d'Antoine-Laurent Jussieu (1748-1836), qui étaient liés avec Rousseau. Voyez ce site : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2975>, consulté le 1^{er} mars 2017.

¹²⁰ « Appendice VIII : Les manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'instruction publique. », *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, Tome VI, p. 933.

Ayant été choisie par son oncle en tant que successeur, Mme de Sainte-Foy a conservé le manuscrit pendant vingt ans et a assisté à l'ouverture de l'enveloppe qui le contenait ainsi que M. Simon Lasseux, maire de Beaugency, M. Nicolas-François Turpétin, juge de paix du canton et M. Jacques-Nicolas Pellieux aîné, médecin de l'hospice de Beaugency le 10 nivôse an IX, c'est-à-dire le 31 décembre 1800, suivant fidèlement l'intention de Rousseau. Quelques études considèrent la date de l'ouverture comme étant le 1^{er} janvier 1800¹²¹. Mais il s'agit bien du 31 décembre, car il reste une lettre, du maire de Beaugency au Préfet du Loiret, Jean-Philibert Maret, datée du 10 nivôse an IX et dans laquelle le premier détaille la scène du décachetage, la composition du manuscrit et son format¹²².

Selon Soyer, le Préfet du Loiret a envoyé la transcription de la lettre du maire de Beaugency à Jean-Antoine Chaptal, Ministre de l'Intérieur, le 5 janvier 1801. Mais la réponse de ce Ministre ne manifeste pas d'intérêt au manuscrit de Rousseau, bien que quelques années auparavant le gouvernement se soit enthousiasmé pour la collecte des manuscrits de cet auteur « qui avait tant influencé les Révolutionnaires ». Soyer suppose que « Combien, en effet, parmi eux, sans oublier Chaptal lui-même, aspiraient maintenant avec ardeur au retour du régime monarchique ! »¹²³

Après le décachetement, Mme de Sainte-Foy délivrée de son devoir a déposé le manuscrit à l'hospice de Beaugency¹²⁴. Le médecin de l'hospice, Jacques-Nicolas Pellieux,

¹²¹ Cf. Jacques Nicolas Pellieux, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, Nouvelle édition entièrement refondue avec continuation jusqu'en 1856 par Jules Lorin de Chaffin, Tome I, II, Le Livre d'histoire, 2001, p. 285 ; Denis Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, Deuxième partie, tome 3, Orléans, 1840, p. 330.

¹²² Jacques Soyer, *op. cit.*, p. 489-490.

¹²³ Jacques Soyer, *op. cit.*, p. 491.

¹²⁴ Jacques Nicolas Pellieux, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, *op. cit.*, p. 288 ;

se plaignait de l'indifférence du gouvernement sur la publication de *ce* manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Ne pouvant renoncer à le publier, afin de prouver son authenticité, il a subtilement analysé plusieurs passages en collationnant le manuscrit conservé à Beaugency avec l'édition publiée en 1782. Son effort continué a conclu que l'authenticité de ce manuscrit était prouvée par le manque, dans l'édition, de quelques passages trop « puérils » : la cérémonie ridicule du Suisse de la rue aux Ours, l'*Histoire du précédent écrit*, et brochant sur le tout, le désir d'une lecture effectuée par le roi¹²⁵. En se fondant sur les résultats obtenus, il a écrit une lettre au Préfet du Loiret¹²⁶, qui l'a transmise au Ministre de l'Intérieur le 29 janvier 1801. Mais l'attitude du gouvernement n'a en rien changé. Malheureusement, en 1831, Pellieux est mort sans publier le manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, qu'il croyait toujours authentique.

Quant au destin ultérieur du manuscrit, il y a diverses opinions. Le 19 novembre 1849, « M. de Boisrenard, propriétaire à Orléans, agissant en qualité d'héritier de Mad. de Sainte-Foix, fit donation à l'hospice de Beaugency de ses droits à la propriété de ce manuscrit » devant M. Denizet, notaire à Beaugency et Jules Lorin de Chaffin, collaborateur qui a refondu les *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency* de Pellieux¹²⁷. Il dit aussi que le manuscrit des *Dialogues* est resté en la possession de la

Jacques Nicolas Pellieux, *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, an VII, Reprod. en fac-sim., à raison de 2 p. de l'éd. ancienne par p. de l'éd. moderne, de l'éd. de Beaugency, P.-P. Jabre, an VII-an IX (1798-1801), Marseille, Laffitte, 1980, p. 422.

¹²⁵ Jacques Soyer, *op. cit.*, p. 492-493. Grâce à l'analyse de Pellieux, l'éditeur de la Pléiade connaît le manque du passage sur la fête.

¹²⁶ Quant à la transcription de cette lettre, voyez Jacques Soyer, *op. cit.*, p. 491-495.

¹²⁷ Jacques Nicolas Pellieux, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, Nouvelle édition entièrement refondue avec continuation jusqu'en 1856 par Jules Lorin de Chaffin, Tome I, II, Paris, Le Livre d'histoire, 2001, p. 288.

famille de Pellieux¹²⁸.

Selon les études de Soyer, à l'automne 1867, Jules Lorin de Chaffin a proposé la cession du manuscrit, alors conservé dans les archives de Beaugency, à l'État. Les correspondances pour vérifier la véracité du manuscrit nous restent, mais finalement, à cette époque, il semble que le manuscrit n'ait pas été cédé à l'État. En 1889, on rapporte qu'il a été vendu à la Bibliothèque nationale « pour une très faible somme »¹²⁹. Ce témoignage est cependant très incertain.

D'autre part, il y a un autre témoignage plus crédible. La Société archéologique et historique l'Orléanais note, dans la séance du 23 avril 1948, que « le 23 juillet 1917, rencontrant par hasard, à Beaugency, Théodore Cahu (descendant du premier détenteur, Jacques-Nicolas Pellieux aîné, le médecin de l'hospice), celui-ci lui [Jacques Soyer, historien de Beaugency. Nous avons déjà mentionné ses études] avoua avoir alors le manuscrit en sa possession. Il s'en défit avant 1925, date où l'éditeur de la *Correspondance* de Jean-Jacques Rousseau, Dufour, le retrouva dans la collection de Rochambeau, mise en vente à l'hôtel Drouot les 20 et 21 avril dernier. Le manuscrit des *Dialogues* y a été acheté par un libraire parisien pour la somme de 3.600.000 francs, le plus gros prix de la vente Rochambeau, sans que l'État, ni l'hospice de Beaugency, n'aient pu songer même à faire valoir un éventuel droit de préemption. »¹³⁰

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Jacques Soyer, *op. cit.*, p. 495-496.

¹³⁰ Société archéologique et historique de l'Orléanais, « Procès-verbaux, Séance du 23 Avril 1948 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Tome XXV, N° 245, Années 1947-1948, p. 192.

3-4. Conservation et consultation

A partir de 1947, pendant longtemps, on a complètement ignoré le lieu où le Ms. BnF était conservé. Enfin, un possesseur anonyme l'a déposé à la BnF en 1995¹³¹. Depuis 2011, on peut consulter très facilement ce précieux document sur le site de la Bibliothèque nationale de France, sur Gallica.

L'éditeur de Pléiade n'avait pu établir que les variantes de trois manuscrits en 1951 en raison de l'absence de celui de la BnF, Érik Leborgne ne le mentionne pas dans l'édition de *Rousseau juge de Jean-Jacques* qu'il a procurée chez GF Flammarion en 1999. Il en a été fait pour la première fois un usage scientifique par Yannick Séité, dans son cours pour le CNED rédigé à l'occasion de la mise au programme des *Dialogues* aux agrégations de lettres en 2003-2004. En 2012, l'édition Slatkine des *Œuvres complètes de Rousseau* a pu confronter les quatre manuscrits pour la première fois et Jean-François Perrin vient de publier une édition des *Dialogues* en prenant précisément, au terme d'un choix audacieux, pour texte de base le manuscrit de la BnF. L'accès à ce manuscrit enrichira bien sûr nos recherches.

4. Le manuscrit de Londres (Ms. L)

Bibliothèque	British Library
Donateur et date	Brooke Boothby, au 5 janvier 1781

¹³¹ À propos de la datation du don, une page intitulée « le Trésor en datations à la BnF » dans le site de la BnF nous indique la date de 1995.

(http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/anx_dec/a.tresors_en_datations_1968_2008.html, consulté le 30 avril 2017). Mais le livre *Brouillons d'écrivains*, sous la direction de Marie Odile Germain et de Danièle Thibault, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001, précise la date de 1996 (p. 31).

La cote	Ms. 4925
Dépositaire	Brooke Boothby, au 6 avril 1776
Publication	Au mois de juin 1780, à Lichfield
Construction	Titre, Sous-titre « <i>Dialogues</i> », Épigraphe, Table des matières (en même page)
	Préambule (« Qui que vous soyez [...] »)
	Sujet et forme de cet écrit
	Premier Dialogue
	Échec sur le dépôt au grand Autel de l'Église de notre Dame de Paris, c'est-à-dire l'avant de texte de l'Histoire du précédent écrit.
	Dépôt remis à la Providence
Format	Width 107mm x Height 166mm

4-1. Brooke Boothby et le Premier Dialogue

L'histoire du manuscrit de Londres est très claire au regard de celle des autres. Dans le chapitre II de la deuxième partie de ma thèse, les détails en seront livrés. Ici, abrégeons la situation jusqu'au dépôt du manuscrit de Londres et décrivons sa construction singulière.

Le 6 avril 1776, un jeune anglais a rendu visite à Rousseau, rue Plâtrière. Il s'appelle Brooke Boothby, baronet, ancien voisin de l'écrivain durant le séjour de celui-ci en Angleterre¹³². Le manuscrit de Londres n'est qu'un manuscrit partiel, c'est-à-dire qu'il n'a pas les deuxième et troisième dialogues. Quant à sa suite, Rousseau en avait promis le dépôt à Boothby mais finalement, hanté de soupçons contre ce jeune homme, il ne le lui a

¹³² A propos de Brooke Boothby, il existe une biographie et un article. Jacques Zonnefeld, *Sir Brooke Boothby, Rousseau's Roving Baronet Friend*, La Haye, Uitgeverij « De Nieuwe Haagsche », 2003 ; Jacques Voisine, « Un ami anglais de Jean-Jacques Rousseau : Brooke Boothby (1743-1824) », *Revue de littérature comparée*, n°. 274, 1995, p. 215-224.

jamais remis. On connaît la raison des réticences de Rousseau au travers de la lecture de la postface¹³³. Après la mort de l'auteur, ce disciple l'a publié en 1780 à Lichfield, malgré le désaccord vigoureux des éditeurs de la *Collection*. Le manuscrit de Londres est demeuré à la British Library depuis son dépôt en 1781.

En plus du manque de deux derniers dialogues, comme le manuscrit déposé à Condillac, ce manuscrit possède le « Titre », l'« Épigraphe », la « Table des matières »¹³⁴, le « Préambule » qui est différent de celui des Mss. P et G¹³⁵, et l'avant-texte de l'« Histoire du précédent écrit », au lieu de la lacune de la postface définitive. Exceptionnellement, le seul Ms. L possède le sous-titre : *Dialogues*. Aujourd'hui, on s'habitue à appeler *Rousseau juge de Jean-Jacques* les « *Dialogues* ». Mais Rousseau n'a écrit les « *Dialogues* » que dans le manuscrit de Londres.

Dans le Ms. B, l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit se trouve à la deuxième page. A la différence du Ms. B, dans le Ms. L, il se place presque à la fin du manuscrit ainsi que dans les Mss. P et G. Bien que le dépôt des deux derniers dialogues ait été prévu, pourquoi Rousseau l'a-t-il placé, comme la postface, après le premier dialogue ? Est-ce qu'il est vrai qu'il ait eu l'intention de les confier à ce jeune anglais ? On ne le saura jamais. Son contenu est différent de celui du Ms. B. Quant au texte intégral de l'avant-texte de l'« Histoire du précédent écrit » du Ms. L, voyez l'Annexe 1-4.

¹³³ Voyez l'Annexe f. 3-9 (l'Histoire du précédent écrit). DuPeyrou, éditeur de la *Collection complète*, a éliminé le passage mentionnant Boothby de son édition. Pour cela, Boothby n'a jamais connaissance du soupçon de Rousseau envers lui.

¹³⁴ Il y a des variantes entre les Mss. B et L. Voyez l'Annexe 1-5.

¹³⁵ Voyez le f. 3-3 (l'Histoire du précédent écrit).

5. Le brouillon conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel

Bibliothèque	La Bibliothèque de la ville de Neuchâtel (actuellement La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel)
Donateur et date	Pierre-Alexandre DuPeyrou, au mois de février 1795
La cote	MsR. 79 (et MsR. 21)
Format	In-8°

5-1. Un petit cahier qui contient une ébauche des *Dialogues*

Après la mort de Rousseau à Ermenonville, le marquis de Girardin a trouvé quelques manuscrits (*Les Confessions, les Rêveries, etc.*) dans le cabinet de l'auteur. Ce cahier qui contient des brouillons des *Dialogues*, des *Rêveries* et de certains écrits botaniques fait partie des découvertes du marquis. Au cours de la préparation de la publication de la *Collection complète*, DuPeyrou a reçu ce cahier en même temps que les autres manuscrits prélevés par Girardin¹³⁶.

Pour Rousseau, ce carnet est destiné à recevoir le premier jet de la rédaction des œuvres, car il en use indifféremment tant à partir de la première page que, en faisant opérer à l'objet un demi-tour, de la dernière page. Les textes sont barbouillés au crayon et à l'encre noire, à la différence des quatre manuscrits mis au net. On y remarque ici et là des croix, des biffures, et autres signes portés par Rousseau. Afin de mettre de l'ordre dans cette confusion, Théophile Dufour, qui a classé des manuscrits conservés dans cette

¹³⁶ Après plus d'un an de la mort de Rousseau, trois amis de Rousseau ont enfin réuni à Neuchâtel (Voyez, CC. 7607 : Girardin, à DuPeyrou, A Vevay. Le Lundy 6, 7^{bre} 1779, t. XLIV, p. 3.). Alors, ce carnet a été apporté chez DuPeyrou et il l'a conservé. Ils ont examiné et collationné les manuscrits qu'ils possédaient et ont rassemblé puis ils ont fait le « Traité entre les Amis de Rousseau et la Société typographique de Genève » (CC. 7614 : le 18 septembre 1779, t. XLIV, p. 22-26.)

bibliothèque, a postérieurement inscrit les numéros de folio à l'encre rouge. Quant aux textes rédigés à partir de la fin du cahier, il les a foliotés au crayon.

Ce cahier comprend quelques ébauches de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, des huitième, neuvième et dixième promenades des *Rêveries*, des écrits botaniques et aussi des pages blanches. On trouve des esquisses non seulement du début des *Dialogues* dans les folios 1, 2, et 3 qui sont numérotés à l'encre rouge et dans les folios 2 et 3 qui le sont au crayon, mais aussi de l'*Histoire du précédent écrit* dans les folios 4-13 qui sont numérotés à l'encre rouge¹³⁷.

5-2. Conservation à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel

Selon la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, DuPeyrou qui n'a pas d'enfants a décidé de déposer les précieux papiers de son ami à la bibliothèque. Il a fait un testament en 1791¹³⁸ et il les a remis au notaire Guillaume-Simon Jeannin. « J'entends que tous les papiers manuscrits de Jean Jacques Rousseau, cahiers, lettres par lui écrites, ou celles à lui adressées, qu'il avoit déjà transcrites, et rassemblées comme pièces justificatives, soient recueillis et rassemblés en paquets étiquetés et cachetés pour être déposés dans une Bibliothèque publique bien assuré »¹³⁹.

DuPeyrou est mort le 13 novembre 1794, trois ans après le dépôt au notaire. La Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, en chantier depuis 1788, a vu ses portes s'ouvrir au

¹³⁷ A la fin de ma thèse, je mis la transcription de ce brouillon en tant qu'annexe (Voyez l'Annexe 6). Je l'ai établi en consultant des pièces numérisées ainsi que les éditions d'Osmond et de Stewart.

¹³⁸ Maurice Boy de la Tour, « Pierre-Alexandre DuPeyrou (Quelques Remarques sur son hôtel et son testament) », *Musée Neuchâtelois*, Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, 1927, p. 139-152 (testament, p. 146-150). Son extrait est présenté dans la CC. 8079, le 21 juillet 1791, t. XLVI, p. 342-343.

¹³⁹ CC. 8080 (DuPeyrou à Guillaume-Simon Jeannin, le 22 juillet 1791, t. XLVI, p. 343.)

mois de septembre 1794. Le Fonds Rousseau a été créé et ses papiers (« une collection riche de 800 lettres originales ou brouillons de Rousseau, d'environ 2000 lettres reçues et de textes signalés plus haut »¹⁴⁰) ont été bien déposés le 28 février 1795 par deux exécuteurs testamentaires, Frédéric de Chambrier, conseiller d'État et Frédéric Dony, successeur du notaire. De nos jours, ce cahier qui contient les ébauches de *Rousseau juge de Jean-Jacques* s'est vu attribuer donnée la cote MsR. 79 et elle se trouve dans les Fonds Rousseau à cette bibliothèque¹⁴¹.

J'ai tenté, dans ce chapitre, de reconstituer le destin tourmenté des quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques* jusqu'à leur conservation en bibliothèques autant que possible, en consultant beaucoup de documents et en ajoutant de nouvelles indications. Mes enquêtes se sont étendues jusqu'aux archives. Mais il nous reste quand même quelques mystères à dénouer, en particulier à propos du manuscrit de Paris. Si on trouvait des documents indiquant des raisons de sa remise par Rousseau à « une dame de la famille Cramayel » ou au comte d'Angiviller, on pourrait approfondir plus clairement les causes de l'addition ou de la suppression des textes qui se sont produites en cours de la transcription de quatre manuscrits. Toutefois, un jour, il est possible que des éléments nouveaux surgissent : le manuscrit de la BnF n'a-t-il pas été découvert plus de deux cents

¹⁴⁰ Claire Rosselet, « Histoire du fonds des manuscrits Rousseau, conservée à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel », *Revue neuchâteloise*, 19, 1962, p. 21.

¹⁴¹ En ce qui concerne un processus de cette ébauche jusqu'à la conservation, voyez Claire Rosselet, « État des manuscrits de J. -J. Rousseau trouvés après la mort de Pierre-Alexandre DuPeyrou en son hôtel », *Bibliothèque et musées de la ville de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1958, p. 41-46. En outre, l'annotation par le site de la Bibliothèque de Neuchâtel est claire.

(http://bpun.unine.ch/page.asp?sous_menu1=f_rousseau&sous_menu2=0) Site consulté en 2017 février.

ans après la mort de Rousseau ?

Alors, avançons dans nos recherches. Dans le chapitre suivant, nous allons analyser la rédaction des *Dialogues* à partir des variantes que nous avons établies. Par cette opération, nous espérons reconstituer la genèse de l'œuvre et proposer une chronologie des manuscrits.

Chapitre II

Problèmes et difficulté autour de la datation des *Dialogues*

Qu'est-ce que nous pouvons faire et mettre au clair avec les quatre manuscrits des *Dialogues* ? Robert Osmont, éditeur de la Pléiade, a reconstitué le processus de la rédaction des *Dialogues* en se fondant sur trois manuscrits — les Mss. L, P et G — sur le petit brouillon se trouvant à la Bibliothèque de Neuchâtel, sur plusieurs biographies de Rousseau, des correspondances et une avalanche de mémoires de contemporains. Compte tenu des documents dont il disposait, ses travaux remarquables et ses efforts inlassables doivent être salués. Mais à cause du manque de témoignages directs et de documents écrits par Rousseau lui-même, le fait est qu'établir l'histoire de la composition de *Rousseau juge de Jean-Jacques* demeure une entreprise difficile.

Dans ce chapitre, en les distinguant, j'aimerais donc de réexaminer le processus de la rédaction et celui de la transcription des *Dialogues* à partir des quatre manuscrits. Mais à vrai dire, quant à ce premier objet, même si on ajoute le Ms. B aux recherches, il me semble qu'une lacune de témoignage empêche d'éclaircir tout à fait ce processus. C'est ainsi que mes recherches viseront d'abord à dégager les problèmes posés par la datation proposée par mes prédécesseurs et à mettre en évidence leur cause. Quant au deuxième objet, les variantes que j'ai rétablies seront comparées. Peut-être devrais-je me contenter de supposer partiellement l'histoire et de modifier un peu la datation des textes et des notes supprimées ou ajoutées. Mais c'est un travail en amont pour le chapitre

suisant, où la question de l'ordre des transcriptions sera abordée à nouveau¹.

1. Des preuves réelles et historiques

A vrai dire, même si l'on procède à des investigations approfondies sur la rédaction des *Dialogues*, il semble que l'éclaircissement total de son processus serait, si l'on prend pour modèle le travail accompli par Hermine de Saussure sur celle des *Confessions*², matériellement presque impossible. Parce que non seulement il ne reste que peu de lettres écrites par Rousseau pendant les années 1770³ — et il n'y évoque jamais les *Dialogues*⁴ —, mais aussi parce que les contemporains (amis, connaissances et visiteurs) ne parlent pas de cet ouvrage dans leurs lettres, *Mémoires*, *Vie*, *Souvenirs*, *Essais*, etc.

Prenons des exemples. Celui, pour commencer, d'un compte rendu par Claude

¹ Même si Philip Stewart présente toutes les variantes dans les *Œuvres complètes* de l'édition Slatkine-Champion en 2012, il n'aborde guère la question de la rédaction des *Dialogues*. En revanche, Jean-François Perrin examine bien la période de la composition de cette œuvre, en utilisant les variantes qu'il a soigneusement faites. Quant à la datation, son opinion et la mienne sont divergentes. Comme je l'ai déjà dit, mes travaux étaient presque achevés lors de la publication de son édition. Pour cela, mes examens sont principalement fondés sur les études par Robert Osmont. Mais je vais essayer de présenter mon avis en me référant aux travaux de Perrin autant que possible.

² Hermine de Saussure, *Les Manuscrits des Confessions*, Paris, Bocard, 1958.

³ Principalement, il nous reste des lettres à Mme Delessert, à M de Malesherbes et à la duchesse de Portland, etc. pour échanger des avis pour la botanique ou des lettres à Mme Boy de la Tour.

⁴ Par exemple, le contenu des lettres à Saint-Germain (CC. 6673 : A Montquin, 26 février 1770, t. XXXVII, p. 248-271.), à Malesherbes [?] (CC. 6812 : A Paris le 23 9^{bre} 1770, t. XXXVIII, p. 137-143.) et à la marquise de Mesmes (CC. 6959 : A Paris ce 14 août 1772, t. XXXIX, p. 96-100.) qui est une intime amie de Mme d'Egmont et du Prince Gustave III, a partiellement des caractères des *Dialogues*. Mais après une lettre à la marquise de Mesmes, on ne trouve guère tel épanchement dans ses lettres. De toute façon, Rousseau et ces Mesdames ne mentionnent jamais la rédaction des *Dialogues*. Cf. Cécile Gazier, « Une marquise libérale sous Louis XV : Madame de Mesmes et Gustave de Suède », *Le Correspondant : revue mensuelle : religion, philosophie, politique*, 10 avril 1927, p. 892-904 ; ARMAILLÉ, Marie Célestine Amélie (de Ségur) comtesse de, *La Comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu : 1740-1773*, Paris, Perrin, 1890.

Eymar, Marseillais et admirateur de Rousseau⁵. En 1774, il a visité l'auteur de l'*Emile* sous prétexte de lui commander de la copie de la musique. Dans son compte rendu, leurs entretiens et leur conversation de ses derniers jours sont vivement reproduits. Mais il ne signale jamais l'existence des *Dialogues*, ni leur composition.

Outre cette anecdote rétrospective, dans ses Mémoires, Carlo Goldoni, auteur et metteur en scène de théâtre italien, nous rapporte ses visites à la rue Plâtrière durant l'hiver et leurs conversations autour de l'opéra français destiné à la Comédie française⁶. Il narre aussi un souvenir du souper avec Mme de Genlis, laquelle a plusieurs fois rendu visite à Rousseau, dînant à l'occasion avec lui en présence de son mari⁷. Goldoni ainsi que Mme de Genlis se rappellent l'un et l'autre que Rousseau n'aimait pas le gibier⁸. Le Rousseau décrit par eux dans cette anecdote partage, avec le « Jean-Jacques » des *Dialogues*, ce trait de caractère⁹. Nulle allusion à l'ouvrage, pourtant, chez Mme de Genlis... D'autre part, on repère un témoignage contradictoire à l'occasion de la description par cette dame d'un comportement assez bizarre de Rousseau à la Comédie, comportement curieux pour les lecteurs des *Dialogues*, car selon Mme de Genlis, Rousseau osait apparaître aux yeux publics dans le théâtre, bien qu'elle ait préparé une

⁵ Claude Eymar, « Examen des jugements sur J. J. Rousseau » et « Mes visites à J. J. Rousseau », *Œuvres inédites, suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages*, par Musset-Pathay, tome second, Paris, Galerie Delorme, 1825. J'ai élargi mes recherches aux personnes qui sont nommées dans ce compte rendu. Ex. Antoine Court de Gébelin, auteur (Charles Dardier, *Court de Gébelin, notice sur sa vie et ses écrits : avec notes et pièces justificatives*, Nîmes, Lacour-Ollé, 2010, etc.) et André Grétry, musicien (*Mémoires, ou Essais sur la musique*, 1797 ; André Ernest Modeste Grétry, *Grétry en famille, ou anecdotes littéraires et musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, Paris, Chaumerot, 1814, etc.).

⁶ Carlo Goldoni, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie et à celle du théâtre, 1707-93*, Édition présentée et annotée par Paul de Roux, Paris, Mercure de France, 2003, p. 474-477.

⁷ *Ibid.*, p. 477-479. Madame Genlis nous laisse aussi les *Mémoires* (Félicité de Genlis, « Les souvenirs de Félicité L*** », dans Catriona Seth, *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013).

⁸ Félicité de Genlis, *op. cit.*, p. 465 et Carlo Goldoni, *op. cit.*, p. 477-479.

⁹ *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 808.

grille pour le cacher¹⁰. Les allures du Rousseau de Mme de Genlis ne se concilient pas avec celles de « Jean-Jacques »¹¹. Le dramaturge italien et la grande courtisane française ont conversé, ont passé du temps avec Rousseau. Ils nous présentent sa vie quotidienne et son caractère. Et pourtant ils ne savaient rien de la rédaction de *Rousseau juge de Jean-Jacques...*

Même Bernardin de Saint-Pierre¹² et Olivier de Corancez¹³ qui étaient parmi les amis le plus intimes de l'auteur et qui ont passé de longs moments à ses côtés durant ses dernières années, ne disent mot des *Dialogues*. Ou plutôt, il est même douteux qu'ils aient été au courant de l'existence de cet ouvrage considérable. En outre, nombre de biographies et d'études mentionnent le dernier séjour à Paris et les derniers jours de Rousseau¹⁴, mais il apparaît qu'aucune ne peut pas atteindre au mystère des *Dialogues*.

¹⁰ « Rousseau nous avait dit qu'il n'allait point aux spectacles, et qu'il évitait avec soin de se montrer en public ; [...] je le pressai de venir avec nous à la première représentation de cette pièce ; et il y consentit, parce qu'on m'avait prêté une loge grillée près du théâtre [...] Nous arrivâmes à la Comédie [...] En entrant dans la loge, mon premier mouvement fut de baisser la grille ; Rousseau, sur-le-champs, s'y opposa fortement, en me disant qu'il était sûr que cette grille abattue me déplairait ; je lui protestai le contraire, en ajoutant que d'ailleurs c'était une chose convenue. Il répondit qu'il se placerait derrière moi, [...] Pendant tout ce débat, nous étions debout ; notre loge au premier rang, près de l'orchestre, donnait sur le parterre. Je craignis d'attirer les yeux sur nous ; je cédaï [...]. Rousseau avançait la tête entre M. de ** et moi, de manière à être vu. [...] Un instant après, il fit deux fois le même mouvement, et il fut aperçu et reconnu. J'entendis plusieurs personnes dire, en regardant dans notre loge, *c'est Rousseau*. « Mon Dieu, lui dis-je, on vous a vu ! » ... Il me répondit sèchement, *cela est impossible*. Cependant on répétait de proche en proche, dans le parterre, mais tous bas, *c'est Rousseau*, [...], et tous les yeux se fixaient sur notre loge, mais on s'en tint là. Ce petit murmure s'évanouit sans exciter d'applaudissement. L'orchestre fit entendre le premier coup d'archet ; on ne songea plus qu'au spectacle, et Rousseau fut oublié. » (Félicité de Genlis, *op. cit.*, p. 465-467.)

¹¹ « Au parterre on a grand soin de le recommander à ceux qui l'entourent, et de placer toujours à ses côtés une garde ou un sergent qui parle ainsi fort clairement de lui sans rien dire. On l'a montré signalé recommandé par tout aux facteurs, aux Commis, aux gardes, aux mouches, aux savoyards, dans tous les spectacles, dans tous les caffés, aux barbiers, aux marchands, aux colporteurs, aux libraires. [...], et tout cela, non pour l'importance de la chose, mais pour le faire remarquer connoître et abhorrer de plus en plus. », *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 713.

¹² Jacques Henri Bernardin de Saint-Pierre, *La Vie et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, édition présentée et annotée par Raymond Trousson, Paris, Honoré Champion, 2009.

¹³ Il me semble que Corancez ne raconte pas beaucoup les dernières années de Rousseau. Mais ou plutôt, il mentionne la postérité. Olivier de Corancez, *De J.-J. Rousseau*, au bureau du "Journal de Paris", 1797.

¹⁴ Notamment, *AJJR* (n°42, 1999) consacre au dernier séjour à Paris et explique les relations et les

Enfin, comme selon Thérèse Levasseur, femme de Rousseau, son mari a brûlé la plupart de ses brouillons avant de partir à Ermenonville en mai 1778¹⁵, on ne dispose guère de documents appartenant à la phase préparatoire de l'ouvrage¹⁶. Dès lors, il n'existe pas de témoignage fiable, de pièces justificatives pour ainsi dire, renvoyant à la période de rédaction, à la différence de ce qui se passe avec les *Confessions*.

Dans ce cas, on doit examiner les descriptions historiques et les faits réels rapportés dans cet ouvrage et compter sur les propos de l'auteur Rousseau et des protagonistes (mais peut-on les croire intégralement ?). Quelques chercheurs les ont dégagés et conjecturent le processus chronologique de la création des *Dialogues*, en se servant de ces maigres pistes. Abordons d'abord le problème par un résumé de leurs considérations¹⁷ puis nous examinerons les difficultés soulevées par leurs propositions. Voilà la table de la rédaction suggérée par Robert Osmont¹⁸.

En 1772	Début de la rédaction, en particulier du premier Dialogue
En 1773 et en 1774	Rédaction du deuxième Dialogue
En 1774 et en 1775	Rédaction du troisième Dialogue
A la fin de 1775	Rédaction de « Du sujet et de la forme de cet écrit »
Dans l'année 1776	Transcription au net des <i>Dialogues</i>
Au 24 février 1776	Remise sur le grand autel de Notre-Dame de Paris
En avril 1776	Distribution d'une copie du billet circulaire aux passants
En mai 1776	Envoi de celle-ci aux amis

visiteurs chez Rousseau.

¹⁵ CC. 7237 (René-Louis, marquis de Girardin, à Charles-Claude Flahaut, comte de La Billarderie d'Angiviller (?), début août 1778, p. 123.)

¹⁶ Comme on a déjà vu, il ne reste qu'un brouillon. Il est conservé à la Bibliothèque de Neufchâtel.

¹⁷ « Introductions », OC, I, p. XLIX.

¹⁸ Il ne mentionne pas les divers copies.

En juillet 1776	Rédaction de « L'Histoire du précédent écrit »
En automne 1776	Commencement de la rédaction des <i>Rêveries</i>

(Table de la rédaction suggérée par Robert Osmont)

D'après l'analyse d'Osmont, c'est durant l'année 1772 que Rousseau a abordé « ce pénible travail »¹⁹. Le fondement de cette datation est très clair, car l'auteur l'énonce exactement par lui-même dans l'*Histoire du précédent écrit*, postface de cette œuvre, qui a été ultimement achevée après la composition de trois dialogues : « Je m'étais occupé durant quatre ans de ces dialogues [...] »²⁰. Dans cette postface, les divers épisodes d'échecs (depuis l'échec du dépôt à la Notre-Dame au mois de février, jusqu'à l'incompréhension des amis au mois de mai 1776) sont entièrement racontés en tant qu'événements douloureux du passé et au surplus, on sait que Rousseau a commencé à écrire les *Rêveries* à l'automne de 1776²¹. Au bout du compte, on conclut naturellement que le *terminus ad quem* des « quatre ans » évoqués par Rousseau est à placer dans le courant de l'année 1772.

Jean-François Perrin conteste cependant cette datation. Il considère qu'« une note (placée hors-texte à la fin du manuscrit) à propos du réquisitoire de décembre 1775 contre *De la philosophie de la nature* nous autorise à dater son achèvement entre

¹⁹ *Dialogues*, Du sujet et de la forme de cet écrit, *OC*, I, p. 664.

²⁰ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, *OC*, I, p. 977.

²¹ « Chronologie de J. -J. Rousseau », *OC*, I, p. CXVII. François Jacob, un des éditeurs des *Rêveries* de l'édition Classiques Garnier, mentionne la date du début de la composition de cette œuvre dans son avant-propos (« Peut-on alors, de guerre lasse, se contenter de parler de l'automne 1776, date du début de la composition des *Rêveries*, et renoncer à assigner à cette dernière aventure « littéraire » une origine chronologiquement repérable ? »), mais il ne répond pas clairement à cette question : « La question risque fort, si l'on validait ce dernier choix, de devenir plus complexe encore, et présuppose une réflexion éditoriale qui pourrait, à terme, toucher tous les volumes de notre édition chronologique. » (*Rêveries*, Cl, Garnier, XX, p. 7-8.)

novembre et décembre : ce qui oblige à déplacer d'un an le *terminus a quo* de la rédaction du manuscrit original. »²². Autrement dit, selon lui, la composition de cette œuvre « s'est déroulée entre l'été 1771 et la fin de l'été 1775, et non entre 1772 et 1776 »²³. Certes, cette note en question a dû être insérée postérieurement au 14 décembre 1775²⁴, comme il le dit. Mais à mon avis, il n'est pas possible que l'on détermine le *commencement* de la rédaction en fondant sur l'existence de cette note. Nous savons que Rousseau avait achevé la première transcription au 24 février 1776, date du dépôt au grand autel de la Notre-Dame. On peut donc supposer que « La préface, *Du sujet et de la forme de cet écrit*, date de la fin de 1775. »²⁵, sans qu'il soit besoin de mentionner cette note. Mais comme il mentionne « quatre ans » dans la postface écrite en 1776, il me semble que le commencement de la rédaction soit en 1772.

Mais d'autre part, en ce qui concerne ce point de commencement, il se présente une alternative. Dans l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit du Ms. BnF, rédigé aussitôt après l'échec du dépôt le 24 février 1776, Rousseau est infiniment plus ambigu : « Je préparais cet écrit *depuis plusieurs années* sans imaginer aucun moyen de le garantir des mains de mes persécuteurs »²⁶. Rousseau corrige l'ambiguïté de la durée de la rédaction dans la postface postérieure. Apparemment, comme l'*Histoire du précédent écrit* devient précise et concrète à mesure que l'auteur la développe, on peut conjecturer que Rousseau a tendance à préciser le texte transcrit postérieurement. Mais malheureusement, on ne trouve trace d'une telle révision nulle part. Même si l'on fait

²² *Dialogues*, Cl, Garnier, XVIII, p. 20.

²³ *Ibid.* Et voyez aussi p. 927-932.

²⁴ Car la deuxième édition de *De la philosophie de la nature* a été brûlée le 14 décembre 1775.

²⁵ « Introductions », *OC*, I, p. XLIX.

²⁶ Voyez l'Annexe 1-3. Souligné par moi-même.

entrer en ligne de compte le Ms. BnF, le fait que préciser la datation est une entreprise difficile ne fait que s'affirmer...

Quant à la composition des trois dialogues, j'avoue ne pas comprendre pourquoi Robert Osmont a régulièrement partagé le processus d'élaboration de chaque dialogue comme ci-dessus (voyez le Tableau par Osmont). Il n'explicite nulle part les indices sur lesquels il s'est fondé. Peut-être a-t-il pris au sérieux les considérations de « Rousseau », un des protagonistes principaux des *Dialogues*, sur l'itinéraire machinal et lent, de « J. J. », ascèse quotidienne qui serait le gage d'une rédaction régulière.

Rousseau : [...] il [=J. J.] a écrit en forme de Dialogue une espèce de jugement d'eux et de lui assez semblable à celui qui pourra résulter de nos entretiens. [...] Mais loin qu'il ait jamais pu s'en occuper longtemps de suite, il n'en eut pas même enduré l'angoisse si son travail journalier ne fut venu l'interrompre et la lui faire oublier. De sorte qu'il y a rarement donné plus d'un quart d'heure par jour, et cette manière d'écrire coupée et interrompue est une des causes du peu de suite et des répétitions continuelles qui règnent dans cet écrit²⁷.

« Rousseau » qui vit intimement avec « J. J. », insiste beaucoup il est vrai sur cette régularité de machine :

Rousseau : Rien n'est plus uniforme que sa manière de vivre : il se lève se couche mange travaille sort et rentre aux mêmes heures, sans le vouloir et sans le savoir. Tous ses jours sont jettés au même moule ; c'est le même jour toujours répété ; sa routine lui tient lieu de toute autre règle : il la suit très

²⁷ *Dialogues*, Deuxième dialogue, OC, I, p. 836-837.

exactement sans y manquer et sans y songer. Cette molle inertie n'influe pas seulement sur ses actions indifférentes mais sur toute sa conduite, sur les affections mêmes de son cœur, [...] ²⁸.

Ainsi est-ce probablement en se fondant sur la parole des protagonistes, qu'Osmont a déterminé les étapes de la rédaction. S'il adopte cette façon de penser, on doit présumer qu'il identifie totalement la manière de vivre de l'auteur Rousseau avec celle du personnage « J. J. ». Cette supposition sera postérieurement examinée. Finalement, il conclut que Rousseau ajoutait, révisait et supprimait des phrases sans cesse en composant régulièrement les trois dialogues ²⁹.

Elizabeth Andros Foster, auteur du *Dernier séjour de J. J. Rousseau à Paris, 1770-1778*, a un avis un peu différent de celui d'Osmont. Elle suppose plus concrètement et de manière plus convaincante la manière de rédiger de Rousseau en comparant en détail les descriptions présentes dans les *Dialogues* avec les correspondances et les faits objectifs.

Ces quelques dates ne suffisent pas, bien entendu, à prouver grande chose ; cependant, il en résulte l'impression qu'une partie considérable du travail fut faite de 1774 à 1776 ³⁰.

Rousseau, à partir de la fin de 1771 jusqu'à 1774, tout en rédigeant les

²⁸ *Ibid*, p. 847.

²⁹ « Introductions », *OC*, I, p. XLIX.

³⁰ Elizabeth Andros Foster, *Dernier séjour de J. J. Rousseau à Paris, 1770-1778*, Northampton, Mass., Smith college, 1921, p. 134.

Dialogues était parallèlement occupé à élaborer les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne* et les *Lettres sur la botanique* ; or l'on trouve dans ces textes allusions à des événements réels postérieurs à 1774 bien plus qu'à ceux intervenus jusqu'en 1772. Ici, sans étaler largement l'inventaire des événements réels, on évoquera au moins, le séjour de Gluck à Paris, la dernière reprise du *Devin du village* et des traductions du Tasse, etc. Tous ces événements sont postérieurs à l'année 1774. Nous voilà donc à même de considérer qu'une grande partie des *Dialogues* a été arrangée en 1775³¹.

Voilà les résultats principaux des prédécesseurs, compte tenu du relatif silence de Philip Stewart sur ces questions. Certains événements réels nous renseignent certes sur les démarches de Rousseau, mais en vérité fort un peu — et bien partiellement... Cependant, alors que les faits réels sont utiles pour conjecturer la démarche de la composition, même si ce n'est que fragmentairement, il me semble que les années énoncées par les trois protagonistes, « Rousseau », « J. J. » et « le François », dans *les Dialogues* ne nous procurent guère de pistes effectives, bien qu'il y ait des variantes. Malgré cela, engageons l'examen des propos des devisants et voyons si leur prise en compte jette quelque lumière sur cette question des dates de composition.

2. L'ambiguïté des années exprimées par les personnages des *Dialogues*

2-1. « Cinq ans » ou « six ans » ?

L'éditeur de la Pléiade prend en considération les dates et durées effectivement énoncées par les personnages : c'est le problème des « cinq ans » ou des « six ans ». Il se

³¹ *Ibid.*, p. 134.

base sur ces données pour suggérer des dates de composition. Mais ces durées ne cessent de varier tout au long de l'œuvre. J'aimerais montrer que ce style d'analyse n'est pas à même de résoudre le problème de la datation. Pour ce faire, comparons les passages qui se trouvent dans le Deuxième Dialogue.

Rousseau : Il y avoit cinq ans que de retour à Paris il [=J. J.] avoit recommencé d'y vivre. D'abord, ne voulant se cacher en aucune manière il avoit fréquenté quelques maisons avec l'intention d'y reprendre d'anciennes liaisons, et même d'en former de nouvelles. Mais au bout d'un an il cessa de faire des visites, [...] il partagea son tems entre l'occupation journalière [=la copie de la musique] dont il s'étoit fait une ressource, [...] ³².

Au regard du fait historique, Rousseau s'est bien installé de nouveau à Paris, après une longue période de vie errante et difficile, à la fin de juin 1770³³. Il a recommencé la copie de musique. Il le déclare dans les lettres à Claret de La Tourrette et à Saint-Germain, au mois de juillet en même année³⁴. La vie à Paris et la reprise des pratiques de copiste, son ancien métier, sont intervenues presque en même temps : au milieu de l'année 1770. En se fondant sur ce fait, Osmont suggère que « Rousseau revient à Paris à la fin de juin 1770 – ce passage du 2^e *Dialogue* est donc composé en 1775 »³⁵. En somme, il assimile entièrement la vie de Rousseau à celle de « J. J. ». Au cas où on

³² *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 791.

³³ Cf. Monique et Bernard Cottret, *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, collection tempus, Perrin, 2005, p. 619.

³⁴ CC. 6749 (Rousseau à Saint-Germain, A Paris, le 14 juillet 1770, t. XXXVIII, p. 62.) Rousseau dit que « Me voici, Monsieur, à Paris depuis trois semaines. J'y ai repris mon ancienne habitation, j'y revois mes anciennes connaissances, j'y suis mon ancienne manière de vivre ; j'exerce mon ancien métier de copiste, [...] »

³⁵ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1668.

examinerait la datation des *Confessions*, il serait certes possible, du fait du statut d'autobiographie de ce texte, de la vérifier en identifiant l'auteur avec le personnage. Toutefois, s'agissant des *Dialogues*, est-ce qu'on peut en user de la même façon ? Certes, l'auteur Rousseau et « J. J. » (parfois, il est vrai également désigné par l'appellatif « Rousseau »³⁶) ont des points communs. Mais il me semble que les années prononcées par les protagonistes sont trop douteuses pour servir de référence, car, quand « Rousseau » parle du métier de « J. J. » une seconde fois, il ne dit pas « cinq ans », mais « six ans » :

Rousseau : Rien ne m'a fait juger que ce travail l'ennuyât [=J. J.], et il paroît au bout de six ans [cinq ans (Ms. B)] s'y livrer avec le même gout et le même zèle que s'il ne faisoit que de commencer. / J'ai su qu'il tenoit registre de son travail, j'ai désiré de voir ce registre ; il me l'a communiqué. J'y ai vu que dans ces six ans [cinq ans (Ms. B)] il avoit écrit en simple copie plus de six mille pages de musique, [...] ³⁷.

Dans deux passages de la même œuvre, bien qu'il rapporte la même situation de « J. J. » après le retour à Paris, il y a une incohérence qu'on ne peut passer sous silence : « cinq ans » ou « six ans » ? Si l'on suit la première mention, on doit normalement conjecturer que ce passage a été composé en 1776. Mais, dans ce cas, une telle supposition n'est pas permise, puisque non seulement l'ébauche mais même la transcription de cet

³⁶ Eric Leborgne montre un exemple très flagrant qui se trouve au début du deuxième dialogue, dans la « présentation » de son édition critique : « En témoigne ce lapsus de Rousseau auteur qui se trahit derrière son personnage : « Je n'ai pas un instant oublié dans mes recherches qu'il y alloit du destin de ma vie à ne pas me tromper dans ma conclusion. » (Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 796-797. Je corrige la numérotation de la page en celle de la Pléiade.) On voit mal à quel enjeu considérable renvoient les investigations de « Rousseau » - sauf à considérer le statut symbolique du personnage, qu'on examinera plus loin. », *Dialogues*, GF Flammarion, p. 21.

³⁷ *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 831. Souligné par moi-même.

ouvrage ont bien été achevées en 1776. Face à ces contradictions, Osmont se contente de constater que « Les « six ans » doivent être comptés à partir de cette date (voir une lettre du 14 juillet 1770 à Saint-Germain), mais cette indication chronologique ne permet pas de dater le texte »³⁸.

A vrai dire, l'incohérence elle-même entre « cinq ans » et « six ans » est une question inextricable. Par exemple, dans ce passage du Ms. BnF que je viens de citer, Rousseau écrit « cinq ans » au lieu de « six ans »³⁹. En l'occurrence, seul le Ms. BnF est conséquent avec le contenu de la première citation. Mais il s'avère en certaines circonstances ne pas être compatible avec le passage en question. Voyons un autre exemple.

Le François : L'empire de l'habitude et le gout du travail manuel sont par exemple à mes yeux des choses inaliables avec les noires et fougueuses passions des méchants, et je répons que jamais un déterminé scelerat ne fera de jolis herbiers en miniature et n'écrira dans six ans huit mille pages de musique*⁴⁰.

Le « six ans » dans cette phrase n'a pas de variante. Ici, Rousseau n'a inscrit que « six ans » dans les trois manuscrits complets⁴¹. Autrement dit, pour ce qui concerne le problème de « cinq ans » ou de « six ans », les manuscrits ne présentent pas de cohérence. Franchement, quelque soin que l'on apporte à y réfléchir, on ne peut pas juger si le décalage d'un an est une stratégie ou une simple erreur de l'auteur. C'est pourquoi un

³⁸ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1685.

³⁹ Dans le manuscrit de BnF, Rousseau écrit « au bout de *cinq* ans » et « dans ces *cinq* ans » (f. 2-59).

⁴⁰ *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 875.

⁴¹ Sauf le Ms. L, car ce manuscrit n'a pas le deuxième dialogue.

tel indice instable n'est pas utile pour déterminer la datation.

Mais la note attachée à la dernière citation se révèle en revanche une clef non seulement pour la datation mais aussi pour la lecture des *Dialogues*.

* Ayant fait une partie de ce calcul d'avance et seulement par comparaison, j'ai mis tout trop au rabais, et c'est ce que je découvre bien sensiblement à mesure que j'avance dans mon registre, puisqu'au bout de cinq ans et demi seulement j'ai déjà plus de neuf mille pages bien articulées, et sur lesquelles on ne peut contester⁴².

Voyons le commentaire de l'éditeur sur cette note. « Le point de départ des « cinq ans et demi » indiqués dans cette note est le début du travail de copie, juillet 1770. Cette note, dont la place est prévue dans les manuscrits de Genève et de Paris, doit être contemporaine de la mise au net de ce dernier manuscrit (printemps 1776) »⁴³. J'aimerais d'abord mettre en débat la date de cette note. Robert Osmont la détermine en fixant le point de départ des « cinq ans et demi », au mois juillet 1770⁴⁴ mais il commet une erreur de calcul. A en croire son jugement, le résultat arithmétique est à la fin de 1775. Mais même s'il n'y a pas son annotation, grâce à la découverte du Ms. BnF, on est capable de déduire sa datation. Cette note constitue un ajout marginal dans le Ms. BnF et apparaît dans les Mss. P et G dans l'espace ménagé pour l'accueillir, c'est-à-dire, qu'elle ne date pas du printemps 1776, mais de la fin de 1775 ou du début de 1776 au plus tard.

⁴² *Dialogues*, Deuxième dialogue, OC, I, p. 875.

⁴³ « Notes et variantes », OC, I, p. 1702.

⁴⁴ Comme on a déjà vu, à ce jour, Rousseau avait écrit une lettre à Saint-Germain pour annoncer la reprise de son ancien métier, copiste de la musique (CC. 6749).

Conscient peut-être des problèmes soulevés par sa proposition, Robert Osmont s'adresse à lui-même une objection dont j'aimerais débattre :

[...] ; mais alors, pourquoi compte-t-il d'avance, dans une note du II^e *Dialogue*, ce que sera son travail de copie de musique au bout de « six ans » ? N'est-ce pas la preuve qu'il a l'intention de faire connaître son œuvre en 1776⁴⁵ ?

Je ne suis pas d'accord à lui. Il faut interpréter les énoncés textuellement. Autrement dit, dans le texte du Deuxième Dialogue, Rousseau a simplement anticipé le total de la copie de musique qu'il ferait pendant « six ans ». Et après la transcription du texte en question, il nous a rendu compte du montant total de la copie de musique qu'il avait réellement faite pendant « cinq ans et demi ». Rousseau ne décrit pas la même époque mais anticipe sur l'avenir dans les *Dialogues*. Au bout de compte, l'opposition des « cinq ans » et « six ans » sur laquelle Osmont s'est fondé pour attribuer une date à l'ouvrage ne nous enseigne rien sur leur datation mais constitue la clef de la mise en scène des *Dialogues*.

2-2. « Quinze ans » ou « vingt ans » ?

Dans les *Dialogues*, Rousseau prétend que des intrigues contre lui se poursuivent sans cesse depuis quinze ans ou depuis vingt ans. On s'est souvent astreint à résoudre le mystère à l'égard de cette indication des « quinze ans » ou des « vingt ans », afin de clarifier le processus de composition des *Dialogues*. En d'autres termes, on essaye

⁴⁵ « Introductions », *OC*, I, p. LX.

de vérifier la période de la rédaction du texte en faisant référence à la formule de « quinze ans » et de « vingt ans ». On considère généralement que ces données chiffrées renvoient à la condamnation d'*Emile* en 1762 et à la rupture complètement définitive avec ses amis, M^{me} d'Épinay, Diderot et Grimm en 1757⁴⁶. Par exemple, dans le petit billet intitulé *Dépôt remis à la Providence* qui se trouve dans la postface, Rousseau mentionne la situation terrible dans laquelle il se trouve « depuis quinze ans » :

Protecteur des opprimés, Dieu de justice et de vérité, reçois ce dépôt que remet sur ton Autel et confie à ta providence un étranger infortuné, seul, sans appui, sans défenseur sur la terre, outragé, moqué, diffamé, trahi de toute une génération, chargé *depuis quinze ans* à l'envi de traitemens pires que la mort et d'indignités inouïes jusqu'ici parmi les humains, sans avoir pu jamais en apprendre au moins la cause⁴⁷.

Le *Dépôt remis à la Providence* apparaît sans exception dans tous les manuscrits des *Dialogues* et Rousseau y raconte dramatiquement l'échec du dépôt au grand autel de la Notre-Dame. De ce fait, ce billet a été – si Rousseau ne ment pas et si l'épisode est vraiment crédible – rédigé après l'évènement du 24 février en 1776. En substance, on peut deviner que le point de départ de « depuis quinze ans » doit être *environ* 1762, année de la condamnation d'*Émile*.

Proposons un autre exemple. Il s'agit d'une note située dans le Premier Dialogue : « Il y a quinze ans que tout cela dure, toujours avec l'approbation publique et

⁴⁶ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1651 (p. 734, note 3).

⁴⁷ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, *OC*, I, p. 978, souligné par moi-même.

l'aveu du gouvernement »⁴⁸. Presque toutes les notes ont été ajoutées après la transcription du texte, c'est-à-dire, vers la fin de la rédaction⁴⁹. Parce que l'implication du gouvernement y est nettement dénoncée, cette note suggère, plus clairement encore que les autres exemples, que le début de la catastrophe qui l'accable « depuis quinze ans » coïncide la condamnation d'*Émile*. De fait, le décret de la condamnation a été prononcé par les autorités gouvernementales. En 1762, ses livres ont été cruellement l'objet d'un autodafé par le Parlement de Paris et dans le même temps, leur auteur lui-même a été impitoyablement ordonné de prise de corps par les gouvernements français et genevois.

De même, pour ce qui concerne le point de départ de « depuis vingt ans », on peut considérer qu'il renvoie à l'année 1757 environ. Parce que, dans l'*Histoire du précédent écrit* rédigée en 1776, en faisant allusion à ses anciens amis, Rousseau dit : « Vingt ans d'expérience m'avoient appris quelle droiture et quelle fidélité je pouvois attendre de ceux qui m'entouroient sous le nom d'amis »⁵⁰. Ces exemples mais aussi l'*Histoire du précédent écrit* et la note (l'un et l'autre ayant été élaborés vers la fin de la rédaction de cet ouvrage) font allusion à des événements intervenus il y a quinze ans ou vingt ans, ce qui nous renvoie à la condamnation d'*Émile* et à la rupture avec les amis. Les passages en question ayant été rédigés vers l'année 1776, nous sommes à même de reconstituer les événements.

Mais il est temps de reconnaître que, du fait de leur contenu et de leur date de rédaction aisée à déterminer (1776), les exemples que je viens de présenter sont

⁴⁸ *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 719.

⁴⁹ Quant au système de l'ajout de la note, je l'examinerai plus subtilement dans le chapitre III.

⁵⁰ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 978.

relativement faciles à commenter et à analyser. En revanche, dans les autres extraits des *Dialogues*, notamment dans les énoncés dûs aux protagonistes « Rousseau », « François » et « J. J. », on ne peut pas juger aussi nettement du *terminus ad quem* auquel renvoient des énoncés comme « depuis quinze ans » et « depuis vingt ans ». S'agit-il là aussi de la condamnation de l'*Émile* et la querelle avec des amis ? Telle ambiguïté est-elle utile pour vérifier la datation du texte ? J'aimerais montrer des problèmes dans les recherches antérieures ci-dessous.

Rousseau : Mais si vous étiez isolé sur la terre, sans defense et sans défenseur et *depuis vingt ans* en proie à vos ennemis comme J. J., on pourroit sans peine me prouver de vous en secret ce que vous m'avez prouvé de lui, sans que j'eusse rien non plus à répondre⁵¹.

Cette phrase, exceptionnellement, propose une variante affectant les années en question. Dans les Mss. L et G, l'auteur fait dire « depuis vingt ans » par le protagoniste « Rousseau ». En revanche, dans les Mss. BnF et P, il opte pour « depuis quinze ans ». Osmont présume la datation de la composition du texte à partir de cette variante. Selon lui, « [...] : ou bien Rousseau hésite sur le point de départ de ses malheurs, 1762 ou 1757, ou bien la mise à jour des dates n'est pas systématique. Le brouillon du I^{er} *Dialogue*, aujourd'hui perdu, et rédigé en grande partie en 1772, devait porter ici la mention « quinze ans » ; lorsqu'il établit ses copies en 1776 Rousseau laisse « quinze ans » dans le manuscrit de Paris, mais corrige en « vingt ans » dans ceux de Londres et de Genève »⁵².

⁵¹ *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 734 (souligné par moi-même).

⁵² « Notes et variantes », OC, I, p. 1651 (p. 734, note 3).

Pour lui, ce changement justifie de situer en 1772 la date de composition du brouillon du 1^{er} *Dialogue*⁵³. En d'autres termes, Osmont considère que l'auteur l'a modifié pour effacer un décalage qui s'est produit à partir de la rédaction du brouillon en 1772 jusqu'à lors de la mise au net en 1776. L'éditeur doit augurer que, composé soit en 1772, soit en 1776, ce texte exprime la rupture avec des amis en 1757. Mais il me semble que sa méthode de vérification n'est pas exacte. Parce que, dans cette citation, ces deux « formules » peuvent être échangeables sans aucun problème.

En plus, si ce passage, qui désigne allusivement le malheur enduré continûment par Rousseau durant quinze ans, a été écrit pendant l'année 1772, il est incompatible avec le contenu des épîtres qu'il a envoyées à ses amis en 1770 et en 1771.

[...] je présume M^{rs} [Grimm et Diderot] les premiers auteurs de toute la trame, je leur ai vu commencer, *il y a plus de dix-huit ans*, des menées auxquelles je ne comprenais rien, mais que je voyais certainement couvrir quelque mystère dont je ne m'inquiétais pas beaucoup ; parce que les aimant de tout mon cœur, je comptais qu'ils m'aimaient de même⁵⁴.

Cette lettre bien connue à Saint-Germain a été écrite au début de 1770. Rousseau se plaint de la participation de Diderot et de Grimm à un complot qui aurait commencé « il y a plus de dix-huit ans ». Outre la lettre à Saint-Germain, il existe une

⁵³ Certes, on peut considérer la phrase « Il fait de violentes sorties contre *la présente administration* (en 1772) dont il n'a point à se plaindre, [...] » (Premier dialogue, *OC*, I, p. 691, souligné par moi-même) comme un important repère de la composition. Mais il me semble qu'il ne faut pas simplement compter sur de telles indications pour la datation.

⁵⁴ *CC*. 6673 (à Saint-Germain, À Monquin, le 26 février 1770, XXXVII, p. 261. Souligné par moi-même.)

lettre envoyée à Dusaulx, datée du 26 février en 1771. Dans cette épître, Rousseau écrit : « [...] et qui jugeant si longtemps des autres par moi n'ai cessé depuis vingt ans d'être leur jouet et leur victime »⁵⁵. Pour Rousseau écrivant en 1770-1771, qu'est ce qui a bien pu se passer « il y a plus de dix-huit ans » ou il y a « vingt ans » ? Rappelons les événements qui ponctuent la période 1750-1752 : la naissance en tant qu'auteur, la célébrité littéraire par le premier *Discours*, la « réforme personnelle »⁵⁶ et le fier refus de la pension du roi Louis XV. Si le lecteur lit les *Confessions*, il devinera facilement que ces événements représentent indissociablement et la gloire passée et (et donc) les germes de son malheur. Dans les lettres écrites entre 1770 et 1771, l'ouverture du malheur est antérieure au désaccord intervenu en 1757, à la différence du système présumé dans les *Dialogues*. Se peut-il que, si le brouillon du passage ci-dessus a été rédigé en 1772, Rousseau ait considéré les événements des années 1750-1752 comme l'origine du malheur, plutôt la brouille de 1757 ?

Si l'on admet la datation présumée par Robert Osmont comme exacte, comment interpréter telle parole du « Français » dans le Troisième Dialogue ? :

Le François : Pouvez-vous croire qu'évitant avec tant de soin toute espèce d'explication, les Auteurs et les chefs de ce complot négligent de détruire et dénaturer tout ce qui pourroit un jour servir à les confondre, et *depuis plus de quinze ans* qu'il est en pleine execution n'ont-ils pas eu tout le tems qu'il leur falloit pour y reussir⁵⁷ ?

⁵⁵ CC. 6837 (à Dusaulx, 16 février 1771, t. XXXVIII, p. 181.)

⁵⁶ *Les Confessions*, livre huitième, OC, I, p. 362.

⁵⁷ *Dialogues*, Troisième Dialogue, OC, I, p. 944 (Souligné par moi-même).

Comme on l'a déjà vu, l'éditeur de la Pléiade conjecture que le brouillon du Troisième Dialogue a été rédigé en 1774-1775⁵⁸. Mais à supposer ce fait avéré, à quoi renvoie le point de départ de l'« exécution » qui continue « depuis plus de quinze ans » ? Un rapide calcul ne désigne ni le désaccord avec ses amis ni la condamnation, mais un point médian entre ces deux désastres. En revanche, si l'on considère la condamnation ou la mésentente comme point de départ de la trame, le brouillon du Troisième Dialogue n'a pu être composé dans la période 1774-1775. En somme, est-ce que ces formules ne sont pas utiles pour déterminer la datation de la composition du texte ? Prenons un autre exemple.

Rousseau : Si vous voyez la possibilité qu'il ait passé quarante ans pour honnête homme sans l'être, je vois bien mieux encore celle qu'il passe *depuis dix ans* à tort pour un scelerat : car il y a dans ces deux opinions cette différence essentielle que jadis on le jugeoit équitablement et sans partialité, et qu'on ne le juge plus qu'avec passion et prévention⁵⁹.

Osmont annoté ce « depuis dix ans » : « Le *I^{er} Dialogue* étant, dans son ensemble, écrit en 1772, la date de référence est ici le décret du Parlement contre l'*Émile* (9 juin 1762) »⁶⁰. Sa supposition est cependant complètement inconciliable avec la formule, « depuis quinze ans », qui est censée indiquer la condamnation de l'*Émile*. Dans ce cas, est-ce que la datation proposée pour la première rédaction du premier Dialogue (1772) est fautive ?

⁵⁸ « Introductions », *OC*, I, p. XLIX.

⁵⁹ *Dialogues*, Premier Dialogue, *OC*, I, p. 741, souligné par moi-même.

⁶⁰ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1653.

En fait, il me semble que Rousseau lui-même ne peut pas déterminer exactement la cause du malheur. Elle est ambiguë et variée. Multiple. Mais au final, doit-on s'étonner que Rousseau n'ait proposé d'origine à ses malheurs que marquée par l'ambiguïté ou même, pour dire les choses plus nettement encore, qu'il n'en ait pas précisé la date dans ses ouvrages ? N'est-ce pas justement là le grand principe mis en évidence par les *Dialogues* ? : « [...] ce silence effrayant et terrible ne m'a pas laissé saisir la moindre idée qui put m'éclairer sur ces étranges dispositions. Livré pour toute lumière à mes conjectures, je n'en ai su former aucune qui pût expliquer ce qui m'arrive de manière à pouvoir croire avoir démêlé la vérité »⁶¹. Soit la naissance en tant qu'auteur, soit la représentation du *Devin du village*, soit la séparation navrante avec ses amis intimes, soit la querelle avec Hume, soit la condamnation affligeante... : toutes les hypothèses, pour Rousseau comme pour le lecteur, sont possibles. Le malheureux Rousseau se perd dans ce dédale et jamais il ne pourra à proprement parler isoler le germe du grand malheur.

Je viens de m'étendre longuement sur des contradictions auxquelles les études passées — pour l'essentiel, celles de Robert Osmont — sont confrontées à propos de la datation des *Dialogues*. Pour conclure sur ce problème, j'aimerais poser une question. Pourquoi de telles incompatibilités émergent-elles ? La cause en réside dans l'interprétation de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. L'éditeur de la Pléiade compile cet ouvrage dans une série d'« œuvres autobiographiques », à la différence de la collection des Classiques Garnier en cours de parution et qui est une édition chronologique. Ou plutôt, il l'a traité en tant que suite de ses *Mémoires*, ainsi que l'a fait autrefois l'éditeur de

⁶¹ *Dialogues*, Sujet et forme de cet écrit, OC, I, p. 662.

la *Collection complète genevoise*⁶². En somme, Osmont a bel et bien identifié le Rousseau qui écrit les *Dialogues* au protagoniste qui est écrit dans les *Dialogues*. Certes, les confondre tous les deux, très ressemblants qu'ils sont, constitue un penchant irrésistible, car leur nom, leur caractère, leur vie c'est-à-dire une foule de traits divers, vont dans le sens des affinités entre l'auteur et les protagonistes. Mais ce point de vue non seulement ne nous montre qu'une des multiples facettes de cette œuvre⁶³, mais il empêche également toute investigation autour de la datation de la rédaction qui se trouve être notre objet.

Robert Osmont, admet certes la dimension fictive et judiciaire de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, ne serait-ce qu'en mentionnant le *Procès* de Kafka dans ses « Introductions »⁶⁴. Mais quand même, il n'empêche qu'il l'a édité et qu'il a déterminé sa datation en se fondant entièrement sur le caractère de mémoires de cet ouvrage. On le remarque nettement par une annotation qu'il attache à un passage que l'on a déjà cité, (« Rousseau : [...] il [=J. J.] a écrit en forme de Dialogue une espèce de jugement d'eux et de lui assez semblable à celui qui pourra résulter de nos entretiens »⁶⁵) et qui se trouve dans le deuxième dialogue. L'éditeur dans sa note souligne que « La fiction sur laquelle repose l'œuvre rejoint, par un jeu subtil, la réalité du moment »⁶⁶. En somme, il considère que cette œuvre reflète la réalité rétrospective de la même façon que les *Confessions*. Du même coup, il traite les paroles des protagonistes comme des témoignages crédibles

⁶² Quant aux détails, voyez le chapitre III de la deuxième partie de ma thèse.

⁶³ Mentionnons une critique sans appel de la nature « autobiographique » de cet ouvrage, celle de Jean-François Perrin : « Au premier niveau, *Du sujet et de la forme de cet écrit* inscrit en effet le texte dans le registre de l'éloquence judiciaire, révoquant clairement celui de l'épidictique : ce que nous appelons l'autobiographique est ici totalement surdéterminé par les registres judiciaires et délibératif. » (Jean-François Perrin, « Sacer Estod : une approche des enjeux politiques et théoriques dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* », *AJJR*, tome 46, 2005, p. 79.)

⁶⁴ « Introductions », *OC*, I, p. LVIII. Originellement, on dit que Jean Guéhenno l'indique.

⁶⁵ *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 836.

⁶⁶ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1688.

susceptibles de servir de preuve dans une tentative de datation.

Il me semble que cette mise en abyme si bizarre inventée par Rousseau anticipe son triste dénouement à venir. Lorsque l'entretien entre les deux protagonistes a lieu au sein des *Dialogues* écrits par l'auteur Rousseau, la rédaction de « l'ouvrage en forme de dialogue » écrit par « J. J. » a déjà été menée à bien. Dans la réalité, l'auteur ne l'a bien sûr pas achevé — de fait, il ne l'a même pas commencé ; il s'agit d'un document fictif n'existant qu'à l'état de rares mentions dans *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Si l'on considère seulement ce passage des *Dialogues*, on peut affirmer que Rousseau y a décrit le monde postérieur à la publication des *Dialogues*. En d'autres termes, il a prévu son pire futur. Il paraît que cette réitération entre le réel et le contenu du livre nous laisse pressentir sinistrement le malheur sans issue de Rousseau, car à la fin de l'entretien entre « Rousseau » et « François », ni la compréhension ni la reconnaissance de son innocence par le monde ne sont au rendez-vous. Ils ne se réalisent jamais publiquement pour un « J. J. » pourtant innocent et c'est en vain que l'espoir est placé dans la postérité. C'est comme si la providence se refusait à accorder un salut éternel à l'infortuné auteur.

A supposer que l'on essaie d'imaginer le temps qui s'écoule dans les *Dialogues*, on peut considérer que le temps du monde réel où existe l'auteur et celui du monde fictif qui est décrit dans son livre doivent pratiquement coïncider: nous sommes *environ* renvoyés à l'année 1776, même si le temps continue de s'écouler entre le deuxième dialogue et le troisième⁶⁷. Parce que Rousseau fait coïncider les formules « quinze ans » et « vingt ans » dans l'*Histoire du précédent écrit* mais aussi dans les trois dialogues. Mais,

⁶⁷ « Rousseau : Vous avez fait un long séjour en campagne. / Le François : Le tems ne m'y duroit pas. Je le passois avec votre ami. » (Dialogue Troisième, *OC*, I, p. 916.)

d'autre part, ainsi qu'on l'a déjà montré, Rousseau évoque « la présente administration (en 1772) » ou renvoie à « cinq ans » ou à « six ans » pour situer son retour à Paris. Décidément, les années indiquées par Rousseau dans les *Dialogues* n'ont jamais de cohérence. On n'y perçoit finalement qu'un écheveau d'incompatibilités.

Nous venons de décrire les problèmes soulevés par les recherches antérieures attachées à dater les *Dialogues*. Ils tiennent, on l'a vu, à l'interprétation de *Rousseau juge de Jean-Jacques* et en particulier au statut générique qu'on lui reconnaît. Nous allons maintenant examiner le problème sous un autre angle, en prenant en compte les variantes entre les quatre manuscrits.

3. Comparaison des modifications, des ajouts et des suppressions

Rousseau faisait des interpolations et des suppressions de passages lors de ses transcriptions des manuscrits. Nous est-il alors possible de vérifier ou de modifier la datation et l'ordre de la transcription, à travers la comparaison de leurs variantes ? Certes, Robert Osmont et Philip Stewart s'accordent pour proposer, des copies un ordre qui voit s'enchaîner les Mss. B→L→P→G. Ils obtiennent ce résultat en se fondant sur les dates de dépôt des manuscrits et sur l'existence d'une scène de la fête à la rue aux Ours dans le premier dialogue. Et il est de fait certain que le Ms. B est le premier manuscrit et que le Ms. G a été copié en dernier⁶⁸. Mais Osmont reconnaît aussi qu'« on ne peut pas conclure néanmoins à une filiation rigoureuse des manuscrits selon cet ordre d'achèvement » dans

⁶⁸ Quant aux recherches effectuées par les prédécesseurs et aux problèmes qu'elles posent, je m'y consacrerai dans le chapitre suivant.

sa préface des *Dialogues* de l'édition Pléiade⁶⁹. Quand les *Dialogues* ont été édités en 1951, le Ms. BnF était malheureusement dans les mains d'un amateur anonyme. A cause de cela, Osmont a été forcé de se contenter de trois manuscrits. Tirons profit de la mise à disposition de ce manuscrit sur le site Gallica de la Bnf pour examiner les variantes des quatre manuscrits dans l'espoir de faire évoluer autant que possible les recherches sur la datation et la transcription.

3-1. Variante simple

Quand on compare le Ms. G avec les trois autres manuscrits, on rencontre bien sûr plein de variantes. Parmi les trois, le Ms. B est le plus différent du Ms. G. Au regard du Ms. B, les Mss. L et P offrent moins de différences, même si on y trouve des variantes. A partir du deuxième dialogue, les trois manuscrits, sauf le Ms. L qui ne contient qu'un seul dialogue, sont l'objet de la comparaison. La proportion des variantes entre les Mss. B et P dans les deuxième et troisième dialogues est pareille à celle qui prévaut dans le premier dialogue.

Prenons un exemple concret. Voyez le folio 1-47 et le folio 1-48 de l'Annexe I dans le deuxième tome de ma thèse⁷⁰. On peut compter sept combinaisons des variantes : B, L, P, B=L (P=G), B=P (L=G), L=P (B=G), B=L=P (G). Dans ces folios, les variantes s'équilibrent relativement. En revanche, on ne relève quasiment dans les folios 1-61 et 1-72, etc. que des variantes proposées par le seul Ms. B. Cet exemple que je viens de choisir est un peu particulier mais parmi sept combinaisons possibles, la variante du Ms. B

⁶⁹ « Introductions », *OC*, I, p. XLIX.

⁷⁰ A partir d'ici, nous nous avançons les arguments en consultant l'Annexe.

représente une majorité imposante et on voit moins de différences dans les deux autres manuscrits.

A partir du deuxième dialogue, puisque le Ms. L n'a pas les deuxième et troisième dialogues, les sept combinaisons se réduisent à trois : B (P=G), P (B=G), B=P (G). Par exemple, voyez le folio 2-33 et le folio 2-34. Il s'y trouve non seulement des variantes du Ms. B (B) et du Ms. P (P) mais aussi des variantes communes entre le Ms. B et le Ms. P (B=P). Bien sûr on trouve des folios où seules les variantes du Ms. B existent dans une même page, comme le folio 2-24 ou le folio 2-25. En revanche, il n'y a jamais de folio qui ne comporte que les variantes du Ms. P, ni que les variantes commune aux Mss. B et P. En somme, les variantes du Ms. B sont plus nombreuses que celles du Ms. P, après le deuxième dialogue comme le premier dialogue.

Changeons alors de point de vue. Une grande partie des variantes concerne des mots courts et simples : suppression, ajout et interversion de petits termes. Parfois, on trouve cependant des différences affectant un long passage. Par exemple, le Ms. B n'a pas ce passage assez long qui explique le comportement de Paris envers « J. J. » : « Au parterre on a grand soin de le recommander à ceux qui l'entourent, et de placer toujours à ses côtés une garde ou un sergent qui parle ainsi fort clairement de lui sans rien dire. » (f. 1-56). D'autre part, dans le folio 1-49 et le folio 1-50, se lisent quelques passages propres au Ms. B. Parmi eux, en particulier,

L'administration, persuadant au Prince ce qu'elle voulant, se prêta donc avec joie aux manœuvres nécessaires pour enlacer et surveiller un si dangereux écrivain, entrant dans toutes les vues de l'auteur du projet, elle pourvut à la

sûreté du coupable autant qu'à son avilissement, [...] ⁷¹.

Il semble que ces lignes soient trop audacieuses et trop violentes par rapport aux passages équivalents des autres manuscrits, aussi Rousseau les révisera-t-il plus tard. Le Ms. B présente ainsi beaucoup de passages différents des trois autres ⁷².

Outre cela, le folio 1-117 comporte une variante assez longue :

Les magiciens de Pharaon, tout puissans parmi le peuple, n'avoient peut-être point d'autre [nulle autre (P)] magie pour operer leurs prodiges. Ils faisoient si bien par leurs émissaires que tout le monde voyoit ce qui n'étoit pas. Si tout s'accordoit pour attester un fait faux, qui pourroit refuser de le croire ⁷³ ?

Cette phrase est originellement écrite dans le texte des Mss. B et P. Elle n'est pas un ajout. Mystérieusement, malgré sa longueur, elle n'est pas inscrite ni ajoutée dans le Ms. G qui a été le dernier à avoir été transcrit, non plus que dans le Ms. L, que Boothby a reçu en avril 1776. Certes, on rencontre de nombreux cas de courtes variantes communes au Ms. B et au Ms. P (B=P). Je ne sais pas cependant pour quel motif Rousseau a choisi seulement les Mss. B et P pour y faire apparaître cette longue phrase. Mes prédécesseurs n'ont pas annoté ce passage ⁷⁴. Contre les hypothèses établies par les éditeurs, le Ms. P aurait-il été transcrit aussitôt la transcription du Ms. B achevée ? Mais si cette supposition

⁷¹ *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 706 (souligné par moi-même).

⁷² Par exemple, voyez les f. 1-23bis, f. 1-50, f. 1-56, f. 1-67, f. 2-21, f. 2-57, etc, etc...

⁷³ *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 767.

⁷⁴ Ni Osmond ni Stewart ne livrent la moindre interprétation de cette phrase. Voyez OC, I, p. 1661 et ET, p. 177. Quant au miracle des magiciens de Pharaon, Rousseau le mentionne dans les *Lettres écrites de la montagne* (OC, III, p. 745-746). Mais pour l'instant, je ne trouve pas de relation entre ces deux textes. Perrin annoté « les magiciens de pharaon » (« C'est un point de l'argumentation contre les miracles au l. IV de l'*Émile*. », Cl, p. 657.)

est possible, pourquoi Rousseau n'a pas effacé la phrase en question du Ms. P plus tard ?

Telle combinaison n'est pas impossible, car outre cette longue variante commune au Ms. B et au Ms. P, il y a parfois des passages un peu longs que seuls les Mss. B et L présentent (« Pour moi, je ne vois d'admirable en eux qu'une cruauté sans mesure, et une lâcheté sans exemple. », au lieu de « Rappellez, Monsieur, votre équité, votre droiture, et sentez en votre conscience quelle sorte d'admiration je puis avoir pour eux » (f. 1-105)) ou au contraire, des passages qui ne se lisent ni dans l'un ni dans l'autre (« car ici le mensonge et la fausseté sont des œuvres pies. » (f. 1-121)). Mais je ne sais pas pourquoi Rousseau n'écrit ces passages que dans les Mss. B et L. Après tout, soit B=P, soit B=L et hormis la description de la fête à la rue Ours⁷⁵, jamais les variantes un peu amples ne nous donnent de clé pour la vérification de la rédaction.

A la différence des mots simples, on ne trouve pas, dans le premier dialogue, de longues phrases que seuls les Mss. B et G contiendraient ou qui, au contraire, seraient absentes de l'un et l'autre c'est-à-dire, ni de phrases dont seuls les Mss. L et P seraient privés. En fait, on voit une telle tendance de la combinaison dans les variantes des mots courts ainsi que des longues phrases. Du reste, à travers ces variantes et leur combinaison, on ne peut malheureusement pas vérifier la datation de la rédaction et l'ordre de la transcription.

Grâce à quelques preuves, il est sûr que Rousseau avait d'abord entamé la mise au propre du Ms. B et qu'il a transcrit le Ms. G en dernier. Pour cela, en comparaison avec

⁷⁵ *Dialogues*, Premier dialogue, *OC*, I, p. 714. Nos prédécesseurs l'utilisent pour déterminer la datation. Mais quant à la vérification par l'éditeur sur cette fête, il restera la nécessité à la reconsidérer. On traitera encore une fois ce problème dans le chapitre III.

le Ms. G, les variantes du Ms. B sont plus nombreuses, autrement dit, le décalage entre les Mss. B et G est plus grand que celui entre deux autres manuscrits et le Ms. G. Se fondant sur ce fait, on peut émettre l'hypothèse que les manuscrits deviennent de plus en plus analogues à mesure que la transcription avance. Autrement dit, est-ce qu'on peut considérer qu'entre les deux manuscrits, Mss. L et P, le plus semblable au Ms. B, constituerait la deuxième transcription ?

Lorsque l'on compte tout bonnement le nombre de B=L et de B=P afin de vérifier leur affinité, *apparemment*, la première combinaison dépasse un peu la deuxième. Au bout du compte, peut-on en conclure que c'est justement le Ms. L qui est le plus voisin du Ms. B ? La réponse est non. A vrai dire, ce calcul est trop naïf pour déterminer la parenté entre les manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Parce que ce que nous avons dénombré au terme d'un tel calcul, ce sont les variantes du dernier état, c'est-à-dire, que nous avons examiné les textes bien achevés. Mais de son vivant, avant des dépôts, Rousseau remaniait souvent ses textes avec des biffages, même après les avoir transcrits une fois. En particulier, il y a de nombreuses corrections postérieures dans le Ms. P. Avant d'être corrigés, les mots du Ms. B et ceux du Ms. P étaient le plus souvent communs. En d'autres termes, le Ms. P était proche de celui de B.

Prenant en compte la date du dépôt, nos prédécesseurs considèrent qu'une fois transcrit, chaque manuscrit a été transmis au dépositaire tout de suite. Mais il me semble que Rousseau a gardé par devers lui quelque temps plusieurs de ces manuscrits qui se sont côtoyés sur sa table de travail. Et même une fois terminée une transcription du texte, sans doute en modifiait-il des mots et des passages aussi longtemps qu'il possédait ses

manuscrits. Je me propose maintenant de soumettre cette hypothèse à examen.

3-2. Variante produite par l'ajout et la suppression après la transcription

Rousseau révisait un peu les textes après leur transcription. En d'autres termes, il adjoignait et retranchait des mots ainsi que de courts passages dans les quatre manuscrits au net. Quand ils sont insérés dans un interligne, Rousseau marque l'endroit de l'insertion avec une marque (« ^ » ou « # »⁷⁶). S'ils sont courts, l'auteur les écrit sur la ligne⁷⁷. S'ils sont assez longs, il les inscrit en marge, c'est-à-dire, à gauche, à droite ou au bas de la page. Par exemple, dans le Ms. BnF, une phrase (« C'est par une semblable raison que la deposition des témoins en quelque nombre qu'ils puissent être ne fait preuve qu'après leur confrontation. » (f. 1-77)) est ajoutée à *nouveau* au bord de la page avec une marque d'insertion (« # »). Comme elle est trop longue pour être insérée entre les lignes après la transcription du texte, elle se situe à gauche de la page. Dans les trois autres manuscrits postérieurs au Ms. B, ce passage apparaît déjà. Mais outre l'ajout du passage créé à nouveau, parmi les passages insérés en marge, il y a de fautes que Rousseau a aperçues après la transcription du texte. Par exemple, c'est l'ajout dans le Ms. G :

éblouir tous ses contemporains de l'éclat de ses talents et de ses vertus, fouler à ses pieds tous les préjugés, braver toutes les puissances, (f. 1-91)⁷⁸.

⁷⁶ Il est difficile de reproduire cette figure mais presque toujours elle ressemble à « # ».

⁷⁷ Rousseau adopte cette manière dans les autres manuscrits. Cf. Blaise Bachofen, Bruno Bernardi et Gilles Olivo, « Introduction », dans *Du contract social ou Essais sur la forme de la République (Manuscrit de Genève)* par Rousseau, éd. sous la dir. B. Bachofen, B. Bernardi, et G. Olivo, Vrin, 2012, p. 7-26.

⁷⁸ *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 744.

Puisqu'il a été originairement inscrit dans trois manuscrits *antérieurs* au Ms. G, on peut le considérer comme un oubli dont Rousseau s'est rendu coupable en cours de copie⁷⁹.

D'autre part, lorsque Rousseau efface des mots et des passages, presque toujours, il les biffe d'un trait de plume jusqu'à l'illisibilité. Parmi les ratures, de temps en temps, il y a des mots lisibles mais la plupart du temps il est bien difficile de deviner les mots rayés, s'il n'y a pas de la clé. Par exemple, voyez les notes de l'éditeur (b, c, d et e) dans le folio 1-92. Envisageons d'abord le cas de la note b : entre « de » et « plus », « tyrannie » est biffé. Ce mot barré laisse vaguement deviner un « t » et un « i » mais il est *presque* illisible. Mais deux mots après, comme il se trouve « tyrannie », on peut lire nettement ce raturage⁸⁰. En ce qui concerne les notes c et d, de même, on ne peut pas interpréter clairement des mots barrés au premier coup d'œil. Mais l'inversion des mots (« ses méchanceté » et « ses crimes ») nous donne une clef pour vérifier. A la fin, le « ordinaire » est biffé. Malgré la rature, on peut le vérifier facilement sans clé. Je note tous les raturages dans mes notes éditoriales.

Au terme de cet examen tantôt rapide tantôt précis voire tatillon, on constate que la récolte est maigre et que l'on n'a presque rien dégagé de la prise en compte des combinaisons de variantes simples. Mais en examinant la façon dont Rousseau modifie son texte *après* transcription, dans le premier dialogue, devient-il possible vérifier la

⁷⁹ Outre cela, il y a un autre exemple. Cette phrase du Ms. P (« une objection que je vous ai déjà faite et que je repette, parce que vous l'avez eludée sans y répondre. Par » (f. 65)) est écrite en bas de la page. Elle n'est pas un ajout du nouveau passage, car dans les trois autres, elle existe originairement. Elle manifeste elle aussi une étourderie de Rousseau copiste.

⁸⁰ Prenons un autre exemple. Voyez la note a. dans le folio 2-66. Dans ce cas, grâce à la variante, on peut rétablir un mot raturé.

datation ou l'ordre de transcription des quatre manuscrits ? Que le lecteur ait ici l'obligeance de se reporter à l'Annexe 2.

Au premier coup d'œil jeté vers la rubrique qui occupe la partie gauche de notre tableau, on perçoit un désordre chaotique : les signes se mélangent (○, ×, △, S, I). C'est le résultat de la première étape du classement. Prenons un exemple pour expliquer le sens des signes et de la première étape du classement. Voyez le numéro 1 dans notre tableau et le numéro 20 du folio 1-15 dans l'Annexe 1. Il s'agit d'un mot « plus ». Ce mot existe originairement dans le Ms. B (○) et dans le Ms. P. Mais il est postérieurement supprimé dans le Ms. P (« S »⁸¹). En revanche, dans les Mss. L et G, on ne le trouve pas (×). Au début, comme ce « plus » existait dans les Mss. B et P, on peut exprimer comme B=P dans la première étape du classement. Quand on classe minutieusement les diverses modifications apportées par Rousseau sur son texte, on dégage environ trente combinaisons. Il paraît que les combinaisons de variantes provenant des révisions sont plus variées et plus compliquées que celles issues des variantes simples. Mais, en fait, on peut les regrouper en sept combinaisons comme les variantes simples (le n° 1~24) et en la non-variante (le n° 25~30). Dans les pages suivantes, toutes les combinaisons mises en évidence par le premier classement ne sont pas examinées mais on essaie d'éclairer quelques interventions de Rousseau en analysant les formes de variantes les plus complexes.

Examinons d'abord, les variantes du Ms. B (le n° 1~5). Comme c'était déjà le cas avec les variantes simples, c'est le Ms. B qui se signale par le nombre de ses écarts. Il

⁸¹ Le « S » signifie la « suppression ».

y a des variantes non seulement de mot mais aussi de passage long (« □ ») et court (« ~~~~ »). Par comparaison avec les variantes des Mss. L (le n° 6~9), P (le n° 10~12) et L=P (le n° 13) qui sont moins nombreuses et qui n'affectent qu'un mot⁸², la singularité du Ms. B est claire comme le jour. A l'exception du no. 1, on ne trouve dans les cases que des termes que seul le Ms. B ne possède pas. En particulier, voyez le n° 2. Cette combinaison (×, ○, I, ○) surtout abonde dans cet inventaire, et de plus le n° 2 contient non seulement des mots mais également des passages courts et longs (f. 96, 106, 107 et 112 / f. 62 et 95). Sur la base d'exemples, on va examiner le n° 2 en détail.

Exemple 1 : n° 2, f. 95, note 4, B=P→B

Dans le Ms. B, il ne se trouve pas le long passage suivant⁸³ : « vû surtout les liaisons antérieures que vous supposez, et qui obligeoient encor plus étroitement l'accusateur de prévenir préalablement le coupable de ce que son devoir l'obligeoit à faire à son égard ». On imagine qu'il a dû être rédigé après le dépôt à Condillac. Les Mss. L et G le contiennent originairement dans le texte. En revanche, dans le Ms. P, accompagné d'une marque d'insertion (semblable à « # »), ce passage est intercalé postérieurement à la transcription du texte, en marge, au bas de la page, avec deux petites variantes (■) et un ajout (∧). On désigne le texte et le passage inséré presque textuellement ici.

⁸² Par exemple, les variantes du Ms. L sont « tout à fait » (le n° 6 : f. 52, note 12), « enfin » (le n° 7 : f. 2, note 1), « directement » (le n° 8 : f. 96, note 13) et « crime sur crime » (le n° 9 : f. 106, note 6). Également, les variantes du Ms. P sont « du Devin » (le n° 10 : f. 25, note 3), « propres » (le n° 11 : f. 50, note 3) et « adroitement » (le n° 12 : f. 109, note 9). La variante des Mss. L=P n'est que « même » (le n° 13 : f. 25, note 9).

⁸³ Bien sûr l'édition de la Pléiade ne l'indique pas, à cause du manque de Ms. B. Mais bien que l'édition Slatkine tienne compte du Ms. B, la variante n'y est jamais mentionnée. Voyez *ET*, III, p. 155. L'édition Classiques Garnier la mentionne. Voyez *Cl*, p. 258.

D'abord à quelque prix que ce fut je n'aurois jamais voulu dénoncer le scelerat sans me montrer et le confondre #. Encore moins aurois-je voulu prendre [...]

vû surtout les liaisons antérieures que vous supposez, et qui obligeoient encor le dénonciateur de prévenir préalablement plus étroitement \wedge le coupable de ce que son devoir l'obligeoit de faire à son égard

Dans le Ms. P, il y a exceptionnellement une insertion dans l'insertion (« le dénonciateur de prévenir préalablement »). Au commencement, elle n'y existe pas à la différence de ce qui se passe dans les Mss. L et G⁸⁴. Au travers du sens, on ne peut pas juger clairement si c'est une simple faute de Rousseau ou une trace de ses efforts, mais de toute façon, ce morceau dans son ensemble n'existait pas *pendant* la mise au net du texte du Ms. P. Il y a une petite différence de l'ordre des mots dans le Ms. L : « obligeoient l'accusateur encor plus étroitement » (Voyez f. 1-95, la note 2.). Mais par rapport au Ms. P, le décalage entre le Ms. L et le Ms. G est moindre et surtout, ce passage est inscrit originellement dans ces deux manuscrits. Autrement dit, initialement, ce passage ne se trouve pas dans le Ms. B ni dans le Ms. P (B=P), c'est-à-dire, au commencement le Ms. P était plus proche du Ms. B qu'il ne l'est actuellement.

La combinaison du n° 2, la plus nombreuse dans la table des variantes, nous montre que des différences de la premier étape dans le Ms. P avaient été communes avec

⁸⁴ Rousseau a changé « le dénonciateur » ensuite en « l'accusateur ». Il a essayé peut-être d'éviter la répétition assez beaucoup, « dénoncer », « la dénonciation » et « dénonciateur », dans les parole du « Français » et de « Rousseau » (f. 1-95).

quelques unes des variantes du Ms. B. Mais, au fil de l'élaboration, le texte du Ms. P s'est vu révisé partiellement par Rousseau. Et, à la fin, des variantes du Ms. P deviennent moins nombreuses et il reste seulement des variantes du Ms. B. On se souvient que lorsque nous avons essayé de vérifier l'ordre des quatre manuscrits par la comparaison du décalage entre eux (voyez « la variante simple »), apparemment, comme les variantes des Mss. B=P sont un peu moins nombreuses que celles des Mss. B=L, on a présumé que le Ms. P a été préparé postérieurement au Ms. L. Mais en réalité le problème est assez compliqué : puisqu'il existait initialement les variantes des Mss. B=P presque autant que celles des Mss. B=L, on ne peut pas juger clairement de leur ordre au travers du décalage entre eux et avec les variantes définitives.

D'autre part, est-ce que l'affinité entre le Ms. B et le Ms. P, dans la première étape de leur élaboration, constitue une preuve efficace pour déterminer l'ordre de la mise au net ? Prenons un autre exemple.

Exemple 2 : n° 2, f. 96, note 2, B=P→B

L'Exemple 1, « surtout dans le cas que vous posez », n'existe pas dans les Mss. B et P, mais apparaît originairement dans les Mss. L et G. De même, après la transcription, cette phrase a été ajoutée dans le Ms. P. On en déduit que, les Mss. B et P sont plus proches. Au travers d'une analyse de l'Exemple 2, est-il possible d'examiner la façon de modifier plus minutieusement ? Le texte et l'ajout en question apparaissent sous cette forme, dans le Ms. P :

Elle est encore un devoir du dénonciateur envers lui-même dont rien ne le peut
surtout dans le cas que vous ~~sup~~posez :
dispenser, ^ car il n'y a point de contradiction dans la vertu, [...]

On remarque un verbe, « ~~sup~~posez », dans cette insertion. C'est justement le
préfixe de « sup » qui est effacé par une biffure. Cette addition contient même une petite
modification. Quand Rousseau a-t-il raturé ce préfixe ? Lors de l'ajout ou plus tard ? Afin
de vérifier, reportons-nous au même passage dans Ms. L.

elle est encore un devoir du dénonciateur envers lui-même dont rien ne le peut
dispenser, surtout dans le cas que vous ~~xxx~~posez : car il n'y a jamais de
contradiction dans la vertu, [...]

Contrairement au Ms. P, le préfixe de « ~~xxx~~ » du Ms. L est complètement
illisible. Toutefois, certains traits de l'écriture de Rousseau nous permettent de présumer
que ce n'est apparemment pas « sup » mais qu'il est peut-être composé de trois lettres⁸⁵.
Les préfixes du Ms. L et du Ms. P doivent être différents, mais soit qu'ils y aient été
insérés postérieurement (cas du Ms.P), soit qu'ils aient été inscrits initialement dans le
texte (Ms L), ils étaient de fait présents dans le texte. Mais un peu plus tard, ils ont été
raturés et puis modifiés réciproquement en « posez ». En somme, en ce qui concerne leur
changement, on conjecture qu'il y a été procédé *en même temps* par l'auteur, avant la mise
au net du texte du Ms. G et avant le dépôt au 6 avril, puisqu'il ne se trouve aucun préfixe

⁸⁵ Peut-être, s'agit-il du mot « exposer » ?

initialement dans le Ms. G. Leur suppression simultanée est plus facilement compréhensible que l'hypothèse d'une suppression séquentielle.

En se fondant sur cette supposition, considérons la combinaison du n° 3 (×, I, I, ○), qui est la deuxième en nombre dans la catégorie du n° 1~5. Sauf la différence du f. 26 (« et je parierois bien qu'il ne s'en tient pas à ceux-là. »), les variantes concernent des mots courts⁸⁶. Tout d'abord, ils n'existent pas dans le texte des Mss. B, L et P. Ensuite, sans que Rousseau les insère dans le Ms. B, il les ajoute dans les Mss. L et P, c'est-à-dire, après l'achèvement de la copie de leur texte. Finalement, ils apparaissent d'emblée dans le Ms. G. Prenons maintenant un autre exemple d'insertion.

Exemple 3 : n° 3, f. 73, note 8, B=L=P→B

(B) mon ame de la plus amère douleur que j'aye jamais sentie.

(L) mon ame des ~~la~~ plus amères douleurs que j'aye jamais senties.

(P) mon ame des plus amères douleurs que j'aye jamais senties.

(G) mon ame des plus amères douleurs que j'aye jamais senties.

Postérieurement, Rousseau a pluralisé « douleur » dans les Mss. L et P. Le « s » coloré en gris exprime le « s » de la petite taille, qui est certainement ajouté plus tard. On peut le deviner nettement par la comparaison de l'écriture entre le « s » général et le « s » ajouté. Quant au Ms. P, il y a un espace factice entre « des » et « plus », car le papier est

⁸⁶ « de la pièce » (f. 25, note 2), « le vrai » (f. 58, note 12) et « de la plus amère douleur » (f. 73, note 8).

gratté pour effacer « la ». Mais on voit faiblement « la » dans ce vide⁸⁷. Comme on l'a déjà remarqué, le « s » est originairement dans le Ms. G.

En somme, concernant l'Exemple 3, les variantes catégorisées au n° 3 ont surgi après la mise au net du texte des Mss. L et P. On peut donc considérer qu'elles n'ont pas été conçues seulement après l'achèvement du Ms. B, mais encore *au cours même de* l'élaboration du texte des Mss. L et P. En d'autres termes, l'auteur des *Dialogues* les a insérés en même temps, entre l'aboutissement de la copie de chacun des textes et le commencement de la transcription du Ms. G, jusqu'au dépôt à Boothby.

Concluons sur les variantes du Ms. B produites par les modifications. Premièrement, pourquoi Rousseau n'a-t-il pas ajouté des mots et des passages au Ms. B ? Émettons deux hypothèses. Premier cas de figure : physiquement, l'auteur n'a pas pu réviser le texte du Ms. B. Autrement dit, lors de la survenue de la nouvelle conception, peut-être ce manuscrit était-il déjà entre les mains de Condillac. Deuxième possibilité, on conjecture que, tout simplement, Rousseau n'a pas voulu modifier le texte du Ms. B. Puisqu'il y a beaucoup de différences que seul le Ms. B possède, ainsi que l'a mis en évidence notre examen des variantes simples, cette hypothèse mérite d'être considérée.

Deuxièmement. Au travers de l'analyse des Exemples, deux suppositions sur l'itinéraire de la transcription s'imposent à nouveau. Il est d'abord possible de considérer l'ordre de transcription comme $B \rightarrow P \rightarrow L$ pour autant que l'on examine l'addition du n° 2 (les Exemples 1 et 2) qui est la plus nombreuse et la plus considérable dans le tableau. Certes, l'achèvement ultime de la mise au net est certainement $B \rightarrow L \rightarrow P$ ⁸⁸ mais il n'est

⁸⁷ On peut le constater sur le folio 50bis du Ms. P. Voyez Gallica.

⁸⁸ Car Rousseau a conservé le Ms. P plus longtemps que le Ms. L, qui est passé dans les mains de

pas impossible que son commencement ne lui corresponde pas forcément.

Ensuite, on peut présumer que Rousseau a eu en même temps à sa disposition les Mss. L et P. Parce que les modifications des mots dans les Exemples 2 et 3 ont été conçues après la mise au net du texte de ces deux manuscrits. Si Rousseau avait traité séparément chaque manuscrit et commencé chaque nouvelle copie *après* le dépôt de la précédente, quand il a fait la nouvelle transcription, il lui aurait suffi d'écrire les passages déjà modifiés dans le manuscrit antérieur sans réviser. Mais les Mss. L et P ont été modifiés de la même manière.

Cependant se présente une grande difficulté : on ne peut être sûr que ces suppositions sont bien correctes, car les autres variantes, malgré leur petit nombre, empêchent toute certitude. Par exemple, reportons-nous aux numéros 15, 16 et 17 (B=P). Si l'auteur disposait simultanément des Mss. L et P, pourquoi n'a-t-il pas ajouté les mots dans le Ms. P ? Suspendons à ce point toute conclusion trop tranchée et attendons l'examen plus concret que nous mènerons dans le chapitre III.

Que peut-on tirer malgré tout de l'analyse des variantes produites pendant l'élaboration des manuscrits ? Tout au plus peut-on conjecturer à quel moment a pu intervenir telle modification. Voyez le groupe de la variante B=L (le n° 18~22), en particulier le n° 19 (×, ×, I, ○).

Les variantes catégorisées au no. 19 sont les plus nombreuses du tableau. Mais à la différence des celles du no. 2, elles ne concernent presque toujours qu'un simple mot, à la rigueur un court passage⁸⁹, à l'exception des segments un peu plus amples dans les

Boothby le 6 avril 1776.

⁸⁹ « et du jargon » (f. 31), « uniquement » (f. 45), « venimeuses » (f. 55), « vraiment » (f. 73), « avec

folios 82 (2), 89 et 121⁹⁰. Ces derniers n'existent pas dans les Mss. B et L, et ils sont ajoutés dans le Ms. P après la mise au net de son texte. Mais ils sont inscrits originellement dans le texte du Ms. G. Une telle configuration nous montre qu'il est probable que *la plupart* de ces mots et de ces passages ont été adjoints postérieurement au premier juin 1776. Ceci parce que le Ms. L a été confié au jeune Anglais le 6 avril 1776 et du fait que l'enveloppe du Ms. B a été scellée des mains de Condillac le premier juin de la même année. Lorsque ces améliorations sont venues à l'esprit de Rousseau, comme il avait déjà remis les deux manuscrits à leurs dépositaires, les ajouts n'ont jamais été reportés physiquement dans ces deux manuscrits.

Pour finir, et bien qu'il ne concerne qu'un petit nombre d'exemples, examinons le groupe de la variante B=L=P (le n° 23). Les variantes en question dans les folios 12 et 102, consistent toutes les deux en l'ajout de « s », c'est-à-dire en passage de mots du singulier au pluriel⁹¹. C'est seulement le texte du Ms. G que Rousseau a révisé. Il est probable que ces modifications ne soient intervenues qu'après le premier juin 1776, et même après le dépôt du Ms. P. En somme, c'est postérieurement aux trois dépôts, que Rousseau a dû insérer les « s » dans le texte du Ms. G.

Pour conclure il me faut rappeler une fois encore la grande difficulté pour déterminer la datation et en particulier l'ordre de la transcription. Certes, les combinaisons les plus nombreuses combinaisons dans le tableau (les n°s 2 et 19) ont été choisies pour des analyses et elles ont été bien examinées. Ces combinaisons majeures nous suggèrent

certitude » (f. 82 (1)), « à votre avis » (f. 88), « clandestinement » (f. 89), « selon vous » (f. 90), « un homme » (f. 90), « injuste et » (f. 95), « et de les compter » (f. 99) et « aucun » (f. 99)

⁹⁰ « l'imposture pour l'évidence et » (f. 82 (2)), « et qu'un pareil mot n'est qu'un outrage pour lui » (f. 89) et « car ici le mensonge et la fausseté sont des œuvres pies. » (f. 121)

⁹¹ « leur cœur » → « leurs cœurs » (f. 12), « effet » et « produit » → « effets » et « produits » (f. 102)

quelques nouveaux points de vue. Nous sommes maintenant en mesure de mettre en doute l'ordre de la transcription déterminé par nos prédécesseurs⁹². Mais il y a un problème, car les autres combinaisons sauf les n^{os} 2 et 19, n'éclairent rien. Au bout de compte, des résultats tirés des exemples que j'ai traités ne sont que des indices nébuleux pour résoudre des problèmes et ils sont trop faibles pour corroborer définitivement l'ordre de la copie, c'est-à-dire le Ms. B→P→L→G. Mais on pourra le préciser dans le chapitre III en utilisant efficacement ces indices.

3-3. Datation

Comme on l'a vu à l'ouverture de ce chapitre, les avant-textes de *Rousseau juge de Jean-Jacques* ne consistent qu'en copies mises au net : on ne connaît pas d'ébauches⁹³ ni de correspondances relatives à l'œuvre, ni de mémoires, à l'exception d'un petit cahier conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Faute de témoignage, on en est réduit à conjecturer le processus des esquisses à partir des seuls propos de Rousseau dans *l'Histoire du précédent écrit* et des descriptions réelles et historiques présentes dans cet ouvrage. Mais, en vérité, il est vraiment difficile de vérifier avec certitude la datation et le processus de rédaction sur la foi de ces seules petites preuves et l'on doit se contenter de cet éclairage très partiel.

Autrefois, l'absence du manuscrit de la BnF a entravé les travaux de notre prédécesseur pour l'édition de la Pléiade. Mais de nos jours, ce manuscrit au net est enfin

⁹² Même Perrin, il ne mentionne pas l'ordre de la transcription.

⁹³ D'après sa femme, Rousseau a abandonné ses manuscrits avant de partir à Ermenonville, au mois de mai 1778.

consultable et il pourra probablement nous livrer quelques enseignements utiles. Mon objet est donc de remanier la datation supposée par Robert Osmont dans la mesure du possible, en utilisant le Ms. B au même titre que les autres copies et en me fondant sur ses investigations minutieuses⁹⁴. Jusqu'ici, on a mis l'ordre des quatre manuscrits en question. Dans ce processus, c'est, le premier dialogue qui a essentiellement été sollicité. Dorénavant, on élargira le débat jusqu'à l'ensemble de l'ouvrage. Au travers des variantes et des révisions du texte, analysons ce dernier, en privilégiant ce que Rousseau a conçu, vers la fin de la rédaction.

3-3-1. Textes

La composition de chaque manuscrit a été confirmée dans le chapitre I. La structure des Mss. B et L est proche, celle des Mss. P et G est plus semblable. Par exemple, la « table des matières » et l'épigraphe d'Ovide n'existent que dans les Mss. B et L. En revanche, seuls les Mss. P et G ont la postface très pathétique, intitulée *l'Histoire du précédent écrit* et la copie du billet circulaire distribué, en vain, dans Paris.

Parmi eux, il est sûr que la préface (« Si j'osois faire quelque prière à ceux entre les mains [...] et remets tout à la providence. » (f. 1-0)), la postface et la copie circulaire ont été intégrées après le premier juin 1776. Certes, il y avait déjà un plan en amont de *l'Histoire du précédent écrit* lors de la rédaction des Mss. B et L. A preuve, à l'ouverture du Ms. B, il se trouve « Dépôt à la Providence » et « Je préparois... », et à la fin du Ms. L,

⁹⁴ Comme Philip Stewart ne s'avance pas beaucoup sur les questions de datation, mes recherches procèdent essentiellement d'un dialogue avec les analyses de Robert Osmont. Dans mes recherches, j'ai recours aux variantes des quatre manuscrits et à l'enveloppe du manuscrit de la BnF afin de vérifier la datation. Mais Jean-François Perrin ne les mentionne pas, en particulier l'enveloppe très importante.

il y a un passage (« Suit à la copie... »⁹⁵) qui est pareil au « Dépôt à la providence » et un autre passage, « Je préparais... », que je nomme l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit. Mais leur contenu est considérablement différent des passages analogues des Mss. P et G. En particulier, on notera l'absence de l'épisode de la remise au roi⁹⁶. Il me semble que ce fait est vraiment remarquable. D'après la postface définitive, Rousseau est allé déposer son manuscrit sur le grand autel de Notre-Dame dans l'espoir qu'il finisse dans les mains de Louis XVI. Il a dû aspirer au jugement impartial et à l'acquittement absolu de la part de ce jeune Roi. C'était là son objet ultime et important. En plus, afin d'insister sur le caractère longuement prémédité, il donne même une note à cette postface : « Cette idée et celle du dépôt sur l'autel m'étoit venue durant la vie de Louis quinze, et alors elle étoit un peu moins ridicule »⁹⁷. Mais, mystérieusement, l'auteur ne dit rien de cette anecdote extraordinaire les états antérieurs de la postface, c'est-à-dire les Mss. B et L, malgré une rédaction entamée aussitôt après l'échec de la remise. Est-ce que cette postface, modifiée *a posteriori*, rapporte une vraie histoire ? Et peut-on la traiter comme un authentique témoignage ? Cette addition assez bizarre constitue la plus remarquable des variantes des *Dialogues*⁹⁸. À ce point de nos analyses, il m'est impossible de prendre position sur cette mystérieuse addition et sur les différences du contenu qu'elle suppose, mais que mon lecteur patiente : des précisions seront prochainement apportées sur ces questions dans nos

⁹⁵ Le texte intégral est restitué dans l'Annexe 1-4.

⁹⁶ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 978. (« [...] il pouvoit arriver que le bruit de cette action fit parvenir mon manuscrit jusques sous les yeux du Roi ; ce qui étoit tout ce que j'avois à desirer de plus favorable, [...] »)

⁹⁷ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 981.

⁹⁸ Jacques Nicolas Pellieux, directeur de l'hospice de Beaugency, a aussi indiqué le manque de l'idée « puérole » dans le Ms. B et il a affirmé que ce manuscrit, qui ne contient pas de description du roi, est justement légitime. Voyez Jacques Soyer, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), p. 492.

développements futurs.

Comme on l'a vu, on a catégorisé toutes les variantes de *Rousseau juge de Jean-Jacques* en sept types. Afin de déterminer la datation du texte, même si partiellement, il convient en premier lieu de se tourner vers les variantes B=L=P. Ce qu'elles mettent en avant, ce sont des traits qui n'apparaissent que dans le seul Ms. G : absences, présences ou interversions des mots et des passages dans le manuscrit copié ultimement. Il est clair que tous les traits propres au Ms. G correspondent à des décisions intervenues vers la fin de la rédaction⁹⁹. En particulier, on peut considérer les longues phrases (Ex : « il n'y a point de plus maligne tyrannie que de forcer un homme de nous être obligé malgré lui, » (f. 1-92)¹⁰⁰) comme relevant d'une genèse postérieure. Il va de soi que ce cas de figure n'est sensible que dans le premier dialogue, car à partir du deuxième dialogue, les variantes du Ms. L disparaissent. À partir du deuxième dialogue, on a affaire à des variantes répondant au schéma B=P. Les nouvelles idées dans le deuxième dialogue sont les plus nombreuses de trois dialogues. On trouve plusieurs passages assez longs présents¹⁰¹ ou au contraire absents¹⁰² dans le seul Ms. G. Comme ils apparaissent ou n'ont pas été adoptés dans le texte de ce manuscrit, ils ont dû être élaborés antérieurement à la mise en chantier de la transcription.

Autre point : il s'agit d'additions marginales. Bien que constituant la dernière

⁹⁹ Naturellement, des différences que seul le Ms. BnF possède étaient faites de bonne heure, avant sa transcription. Mais, comme on l'a déjà souligné, faute de brouillons, l'éclaircissement de sa genèse est presque irréalisable.

¹⁰⁰ En outre, il y a une autre phrase dans le folio 1-116.

¹⁰¹ Voyez les folios 2-12, 15, 39, 42, 100 (2).

¹⁰² Voyez les folios 2-10, 37, 39 et f. 3-24. En fait, le Ms. P est pareil au Ms. B ainsi qu'au Ms. G. Par exemple, la construction totale des Mss. P et G est semblable (voyez le chapitre I) et le nombre de leurs notes est presque le même. En revanche, il y a une liste d'« extraits » des œuvres de Rousseau, à l'ouverture du troisième dialogue. Celle des Mss. B et P est exprimée dans le même style. Celle du Ms. G est très différente. On peut le consulter sur Gallica : p. 183-189 du Ms. B et p. 174-180 du Ms. P.

copie, le Ms. G contient aussi des passages ajoutés en marge, c'est-à-dire à gauche ou à droite de la page. On ne peut pas pourtant les considérer totalement comme de nouvelles conceptions développées spécifiquement pour ce manuscrit. On peut distinguer deux groupes : de simples erreurs de Rousseau ou des insertions de fragments de texte nouveaux. Par exemple, voyez la note b dans le f. 2-73. Un alinéa est inscrit en marge (« Il a fait à Lyon [...] un nouveau poids à tout cela. »). Mais il apparaît aussi dans le texte des Mss. B et P. Autrement dit, même s'il est assez long, il ne correspond pas à une idée qui aurait surgi à l'occasion du Ms. G et ne trahit que des inadvertances de l'auteur¹⁰³.

Contrairement à ces erreurs, parmi les additions du texte en marge dans le Ms. G, il y a un petit nombre d'insertions correspondant à des segments de texte nouveaux. On les trouve dans le f. 2-28¹⁰⁴ et dans le f. 2-97¹⁰⁵. Ces ajouts, assez longs, n'existent pas dans le Ms. B tandis qu'ils sont insérés en marge dans les Mss. P et G. Comme on l'a déjà vu, ajouter un passage au bord extérieur d'une page signifie un traitement après la mise au net du texte. En somme, on peut considérer que ces phrases ont été élaborées postérieurement au premier juin 1776, date de la fermeture de l'enveloppe par Condillac mais encore après la transcription du texte des deux derniers manuscrits. Le contenu des passages ajoutés dans le f. 2-28 et le f. 2-97 est semblable l'un et l'autre et un tel thème est réitéré dans les *Confessions*. Mal parler et bien écrire vont naturellement de pair chez Rousseau, au rebours des tendances de son temps. Mais tantôt sa conversation maladroite

¹⁰³ Outre cela, voyez les folios 1-39, 91, 94, 2-30 et 3-69.

¹⁰⁴ Voyez la note b. Ce passage est écrit à droite de la page dans le Ms. G : « dans nos premiers entretiens j'avois pu deviner cet extrême embarras de parler, j'en aurois tiré sur vos propres argumens une preuve nouvelle qu'il n'avoit pas fait ses livres. Car si, selon vous, déchiffrant si mal la musique il n'en avoit pu composer, à plus forte raison sachant si mal parler il n'avoit pu si bien écrire. »

¹⁰⁵ Voyez la note a. Ce passage est écrit à gauche de la page dans le Ms. G : « et puisque ce n'est pas faute d'esprit qu'il sait si mal parler, ce peut aussi n'être pas par ignorance qu'il lit si mal la musique. »

le désigne comme un imbécile à ses contemporains sans rien faire deviner de sa nature ; tantôt ses œuvres littéraires ont remporté des triomphes dans le monde du dix-huitième siècle. Une telle incompatibilité est justement à l'origine de ses malheurs considérables et par la suite, ces germes semés sont éclos partout. En fait, ce thème est notamment bien connu du lecteur des *Confessions*¹⁰⁶. Mais revenons à notre sujet.

3-3-2. Notes

Nous allons maintenant examiner les notes dans les quatre manuscrits. Considérées dans leur globalité, elles constituent un très important repère pour l'élucidation de l'élaboration du texte et de ses manuscrits. Presque toutes les notes qui avaient été disposées en marge dans le Ms. BnF se retrouvent à une place préparée pour les accueillir dans les autres. Ce changement d'étape en étape est justement la clef de l'énigme. Certes, malheureusement, il est impossible de faire toute la lumière sur leur datation mais la place et le contenu des notes nous donnent de temps en temps des indices précieux pour reconstituer l'itinéraire de la rédaction. D'abord, examinons les notes postérieures au premier juin 1776.

Quand on compare les quatre manuscrits, on remarque tout de suite qu'il n'y a pas de postface, intitulée l'*Histoire du précédent écrit*, dans les Mss. B et L. Elle a dû être composée après le premier juin 1776, date du cachetage par Condillac. Par rapport à cette présence, on peut juger qu'une note dans *Du sujet et de la forme de cet écrit* a été faite après l'achèvement de la copie de cette postface (Annexe 3, No. 1) :

¹⁰⁶ Par exemple, voyez Alain Grosrichard, « Présentation », Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions I*, Flammarion, Paris, 2002, p. VI-XXVI.

On trouvera à la fin de ces dialogues dans l'histoire malheureuse de cet écrit comment cette prédiction s'est vérifiée (f. 1-7)¹⁰⁷.

Comme l'indique l'éditeur de la Pléiade, elle est inscrite en tant qu'addition en marge dans le Ms. P et on ne peut pas juger si elle l'est dans le Ms. G¹⁰⁸. Bien sûr, elle n'existe pas dans les Mss. B et L, à cause de l'absence de l'*Histoire du précédent écrit* attachée « à la fin de ces dialogues ».

En outre, il y a un autre exemple. C'est un alinéa et une note sur la fête burlesque dans la rue aux Ours qui se tient le 3 juillet de chaque année (No. 7). Ils n'existent pas dans les Mss. B et L, en revanche, ils sont ajoutés sur un papier — une paperolle, aurait dit Marcel Proust — dans le Ms. P, après la transcription du texte et ils existent originairement dans le Ms. G. Nos prédécesseurs ont eu recours à cette date (le 3 juillet) et à ce système de la genèse, et ils ont défini l'ordre de la copie (B→L→P→G). Selon une note de la Pléiade, « cette scène se passa sous les fenêtres de Rousseau en juillet 1776 »¹⁰⁹. C'est pour cela que l'éditeur a supposé que la transcription du Ms. P avait été achevée en juin¹¹⁰ et que ces passages en question avaient été insérés après cette cérémonie de 1776. Mais on ne peut pas affirmer que cette supposition est avérée, car en 1776, Rousseau n'a jamais réellement vu « un Suisse de paille » être promené à Paris.

Depuis le XV^{ème} siècle, chaque année, cette cérémonie avait lieu

¹⁰⁷ *Dialogues*, Du sujet et de la forme de cet écrit, *OC*, I, p. 666.

¹⁰⁸ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1618.

¹⁰⁹ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1644 ; Louis-John Courtois, « Chronologie critique de la vie et des œuvres de Jean-Jacques Rousseau », *AJRR*, tome 15. A. Jullien, Genève, 1923, p. 230.

¹¹⁰ « Introductions », *OC*, I, p. XILX.

traditionnellement le 3 juillet et ce jusqu'à la Révolution. Mais, en vérité, « Louis XV fit supprimer le costume (suisse). La circulation du mannequin fut interdite sous le règne suivant »¹¹¹. De fait, l'un des protagonistes de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, « le Français », raconte cette fête mais en fait, il l'adapte considérablement : « Vne de leurs plus jolies inventions est le parti qu'ils ont su tirer pour leur objet de l'usage annuel de bruler en ceremonie un Suisse de paille dans la rue aux Ours. Cette fête populaire paroissoit si barbare et si ridicule en ce siècle philosophe que, déjà négligée, on alloit la supprimer tout à fait, si nos Messieurs ne se fussent avisés de la renouveler bien precieusement pour J. J. »¹¹². Soit Rousseau n'a de cette cérémonie qu'une connaissance livresque sans jamais avoir assisté en personne à cette cérémonie traditionnelle ; soit il a été inspiré par une scène réelle. On ne peut pas vérifier le fait. De toute façon, la seule chose qu'on peut deviner clairement, c'est que cet alinéa et cette note n'ont été ajoutés qu'après le premier juin. Au bout de compte, on peut considérer que les quelques notes que les Mss. B et L n'ont pas et que seuls les Mss. P et G possèdent ont été créées après la fermeture de l'enveloppe par Condillac. Il s'agit des notes 6, 7, 18, 21, 25, 28, 31, 33, 36, 37, 39, 45, 46, 47, 49, 54, 56 et 57 dans l'Annexe 3.

Ensuite, on peut grouper, d'un point de vue génétique, les notes des Mss. P et G en trois catégories. On conjecture que Rousseau les ajoutées en trois vagues I, II, et III,

¹¹¹ Charles Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris. Histoire de Paris rue par rue, maison par maison*, 5vol., tome II, Paris, C. ReinwaldLeipzig, A. Twietmeyer, 1875, p. 108-109.

Cf. Jean-Aymar Piganiol de La Force, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, aux dépens des Libraires associés, 1765. 10 vol. tome III, p. 372 ; Félix Lazare et Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, Paris, F. Lazare, 1844-1849, p. 511-512 ; Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, tome IV, chapitre CCCXVII, « Le Suisse de la rue aux ours », 1782, p. 57-58 ; Jacques-Antoine Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, Bureau des publications illustrées, 1839, p. 172-174.

¹¹² *Dialogues*, Premier dialogue, OC, I, p. 714.

après le premier juin 1776.

Groupe I : notes écrites en marge ou sur un papier attaché dans le Ms. P et notes se situant à une place préparée dans le Ms. G : No. 6, 7, 21, 36, 37, 39 et 49. Quand Rousseau les a conçues et insérées, la copie du texte du Ms. P s'était déjà terminée. Mais comme il n'avait pas encore commencé à transcrire le texte du Ms. G, il lui reste du temps pour prévoir des espaces pour la note. Il n'y a donc pas de notes qui nous renseignent concrètement la date.

Groupe II : notes en marge ou portées sur papier attaché dans les Mss. P et G : No. 31, 33, 46 et 47. Elles ont été élaborées après la transcription du texte des Mss. P et G. Comme il n'y a pas de place prévue pour ces notes, elles apparaissent au bord extérieur de la page. Pour deux d'entre elles, nous serons en mesure de modifier quelque peu leur datation supposée par le passé.

Voyez le n° 31 et le folio 2-109 (2). Élie Fréron (1718-1776), fondateur de l'*Année littéraire*, est mort le 10 mars 1776. L'éditeur de la Pléiade suppose que Rousseau l'a adjointe au printemps ou à l'été¹¹³. Mais il ne saurait s'agir du printemps, car il n'avait pas ajouté cette note au Ms. B ni au Ms. L, bien qu'il ait disposé de ces manuscrits au moins jusqu'au 6 avril. Et au surplus elle est écrite aussi en marge dans le Ms. G. On est donc fondé à considérer que cette note a été insérée après coup.

Ensuite, examinons le n° 33. Dans le f. 155 du Ms. P, il se situe non seulement en marge mais aussi à gauche de la page. D'autre part, il apparaît sur une paperolle dans le f. 2-110 du Ms. G. Selon Osmont, cette note a été ajoutée *au plus tôt* au mois de décembre

¹¹³ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1707.

1776¹¹⁴, car c'est à partir du 24 octobre 1776 que l'auteur a commencé à soupçonner Mme d'Ormo y¹¹⁵ et le « roman de Madame d'Ormo y », intitulé *les Malheurs de la Jeune Émilie*, a paru en 1777 (à la fin de 1776)¹¹⁶. Par manque de témoignage, la date du dépôt du Ms. P n'est pas sûre. Mais cette note intercalée plus tard nous montre que le Ms. P a été déposé postérieurement à la fin de 1776.

Groupe III : notes que seul le Ms. G possède : le n° 34 et 48. Nos prédécesseurs considèrent que le Ms. G est la dernière copie de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, grâce à l'existence de ces notes que les trois autres manuscrits n'ont pas. Elles sont un des fondements de cette détermination¹¹⁷. Malheureusement, on ne peut pas fixer la datation de ces deux notes. Quant au n° 34, certes, par le registre de la musique, on peut deviner qui est « la fille d'en Seigneur Anglois » et quand elle visitait Rousseau¹¹⁸. Se fondant sur la date de sa visite, l'éditeur suppose que cette note a été ajoutée en été 1776. Mais comme on ne la trouve que dans le Ms. G, que Rousseau a gardé à portée de main jusqu'au mois de mai 1778, l'adjonction ne se limite pas à cette date supposée.

Exception : le No. 18. Quant à cette note, on a déjà examiné son cas au début de ce chapitre.

Concentrons encore une fois nos regards sur les notes du premier dialogue.

¹¹⁴ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1708. Soulignée par moi-même.

¹¹⁵ Quant au détail de l'anecdote avec Mme d'Ormo y, voyez la deuxième promenade dans les *Rêveries*.

¹¹⁶ *ET*, III, p. 480. L'éditeur montre bien la note du roman en question. Jean-François Perrin dit que ce roman a été publié en 1776 (Cl. Garnier, p. 748 et p. 921).

¹¹⁷ Rappelons les autres fondements : la description de la fête à la rue Ours, l'existence de l'*Histoire du précédent écrit* et la date du dépôt, comme on a déjà vu.

¹¹⁸ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1710. D'après l'étude de Jansen, elle est venue chez lui au 24 juin 1776. Albert Jansen, *Jean-Jacques Rousseau als Musiker*, G. Reimer, 1884, p. 444.

Reportons-nous au n° 2~13 de l'Annexe 3. On n'y trouve pas de notes dont seul le Ms. L serait privé. En revanche, il y a une note que seul le Ms. L possède (le n° 4). Elle est insérée pour expliquer le dépôt à l'Anglais. En somme, les notes qui existent dans le Ms. L ont évidemment été faites avant le 6 avril, date du dépôt à Boothby. Quant aux notes du Premier Dialogue, on va les examiner plus minutieusement dans le chapitre suivant.

Examinons enfin les n°s 5, 38 et 50. Ces notes existent dans les Mss. B, L (seulement dans le premier dialogue) et G, mais on ne les trouve pas dans le Ms. P. À l'époque où on ne pouvait pas consulter le Ms. B, sans doute considérait-on qu'elles avaient été faites après le dépôt de trois manuscrits c'est-à-dire en tout dernier lieu, car apparemment seul le Ms. G les possède. Mais en fait, comme elles existent dans le Ms. B, elles ont été conçues de bonne heure. Au surplus, le fait que seul le Ms. P ne les ait pas nous prouve qu'a existé un « brouillon perdu aujourd'hui »¹¹⁹, puisqu'il est sûr que Rousseau n'a jamais disposé en même temps des Ms. B et G. Pourquoi n'a-t-il pas osé les écrire dans le Ms. P ? Pour l'instant, je ne peux pas répondre clairement à cette question mais il me semble que quant aux deux premières, Rousseau a consciemment évité le trait ironique contre des personnages appartenant à l'aristocratie, de façon à pouvoir offrir le manuscrit à « une dame de la famille de Cramayel » ou au comte d'Angiviller. On se souvient de ses regrets d'avoir enrichi le manuscrit de *Julie* destiné à Madame de Luxembourg des aventures italiennes de Milord Bomston... Le souci de ménager les destinataires des copies de ses manuscrits est loin d'être étranger à Rousseau. Quant à la troisième, je suis dans l'incapacité d'expliquer pour quelle raison l'auteur ne l'a pas

¹¹⁹ « Introductions », *OC*, I, p. XLIX.

insérée dans le Ms. P.

Dans ce chapitre, mon objet a été de réexaminer les processus et la datation de la rédaction et de la transcription. Malheureusement le manque de matériaux pour nos recherches nous empêche d'éclairer tous les aspects de la question. En revanche, on a pu repérer un problème dans la façon dont nos prédécesseurs et tout particulièrement Robert Osmont, ont déterminé certain élément de la datation. Afin de la vérifier, Osmont a comptabilisé les intervalles, « cinq ou six ans » et « quinze ans ou vingt ans », qui sont mentionnés dans les *Dialogues* en identifiant l'auteur Rousseau avec le protagoniste « Jean-Jacques ». Autrement dit, il traite *Rousseau juge de Jean-Jacques* comme les Mémoires de Rousseau ou presque. Mais les années ainsi évoquées ne sont jamais maintenues de façon conséquente tout au long de cet ouvrage et ne sauraient donc servir à déterminer la datation. Il me semble que ce malentendu est causé par l'idée que l'on se fait des *Dialogues* comme fiction ou comme document, autrement dit que ces équivoques procèdent du statut générique que l'on attribue à *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Rousseau en est le sujet mais « Jean-Jacques » ne s'y identifie pas avec Rousseau...

Notre lecteur a pu constater que l'on a minutieusement tenté une approche rigoureuse, « scientifique » pour ainsi dire, des variantes afin de dénouer les mystères de l'ordre de quatre manuscrits. Sans doute mes tâtonnements n'ont présenté que la difficulté des études sur les manuscrits des *Dialogues*. Les comparaisons des variantes ne nous ont pas donné accès à une conclusion claire sur la chronologie de la mise en net. Mais à partir des quelques indices collectés, plusieurs aspects s'éclairciront dans le chapitre III.

Chapitre III

Éclaircissements sur la question des dates de rédaction des quatre manuscrits

Dans le chapitre précédent, au travers des comparaisons sur les variantes de quatre manuscrits, nous avons dégagé quelques indices et quelques tendances concernant la chronologie des transcriptions de cette œuvre. Mais, en même temps, nous avons pu mesurer la difficulté d'élucider leur filiation par la seule analyse de leurs variantes, et ce même si l'on dispose de quatre manuscrits.

Selon les recherches antérieures, l'ordre de la mise au net des manuscrits est déterminé par la date des remises à Condillac et à Boothby, et par l'existence d'une description de la fête au 6 juillet 1776 : « tout en transcrivant ses Dialogues Rousseau ajouta encore des passages, des notes le plus souvent, dont la présence ou l'absence dans les divers manuscrits permet de vérifier les étapes du travail de copie dans l'année 1776 »¹. En conséquence, nos prédécesseurs ont conclu à l'ordre suivant : Ms. BnF→Londres→Paris→Genève. Pourtant, Robert Osmont admet qu'« on ne peut pas conclure néanmoins à une filiation rigoureuse des manuscrits selon cet ordre d'achèvement » dans l'Introduction des *Dialogues* de la Pléiade².

Certes, ce qu'il a éclairé, c'est l'ordre d'achèvement de la rédaction mais ce n'est pas celui du commencement de la copie. L'absence du Ms. B jusqu'en 1996 ne lui a pas permis une conclusion nette. Il me semble, en vérité, que la consultation du Ms. BnF avance considérablement les investigations. Mon intention est donc de me risquer à

¹ « Introduction », in *OC*, I, p. XLIX.

² *Ibid.* p. XLIX.

dénouer la complexité en comparant avec précision les quatre manuscrits encore une fois, afin d'établir leur chronologie.

1. Abrégé d'une histoire de quatre manuscrits

Sur quelle base nos prédécesseurs ont-ils établi la chronologie des quatre manuscrits ? Un des fondements consiste dans la datation du dépôt des manuscrits. Cela ayant été établi, il nous faudra suivre l'itinéraire des remises pour discuter notre sujet. Sans rappeler en détail l'histoire de quatre manuscrits, que l'on a vue dans le chapitre I, contentons nous d'en résumer les termes avec simplicité et précision.

Rousseau a déposé un premier manuscrit au grand autel de la Notre-Dame de Paris, le 24 février 1776. Il s'agissait le Ms. B. On peut présumer que la transcription de ce manuscrit dû être achevée jusqu'à la fin de 1775 ou au début de 1776 au plus tard. L'auteur lui-même décrit le sort de ce précieux manuscrit à la postérité dans l'*Histoire du précédent écrit*.

Ne pouvant plus me confier à aucun homme qui ne me trahit, je résolus de me confier uniquement à la providence et de remettre à elle seule l'entière disposition du dépôt que je desirois laisser en de sûres mains.

J'imaginai pour cela de faire une copie au net de cet écrit et de la déposer dans une Eglise sur un autel, [...] je choisis le grand Autel de l'Eglise de notre Dame, jugeant que par tout ailleurs mon dépôt seroit plus aisement caché et détourné par les Curés ou les moines, et tomberoit infailliblement dans les mains de mes ennemis, au lieu qu'il pouvoit arriver que le bruit de cette action

fit parvenir mon manuscrit jusques sous les yeux du Roi ; [...]³.

On sait comment une grille bien fermée, mais ordinairement toujours ouverte, a fait obstacle à son assez bizarre projet et a complètement brisé ses espérances⁴. Après ce piteux échec, que Rousseau a-t-il fait ? Il est allé chez Étienne Bonnot de Condillac afin de lui faire lire ce manuscrit.

Revenu peu à peu de ce premier saisissement je commençai à réfléchir plus posément à ce qui m'étoit arrivé, [...], je ne tardai pas d'envisager d'un autre œil le mauvais succès de ma tentative. [...] je trouvai que c'étoit un grand avantage que mon manuscrit me fut resté pour en disposer plus sagement, et voici l'usage que je résolus d'en faire.

Je venois d'apprendre qu'un homme de lettres de ma plus ancienne connoissance avec lequel j'avois eu quelque liaison, [...], étoit à Paris depuis peu de jours. Je regardai la nouvelle de son retour comme une direction de la providence, qui m'indiquoit le vrai dépositaire de mon Manuscrit⁵.

Selon lui, « Quinze jours après », Rousseau est revenu chez le philosophe, en plaçant ses espoirs dans le verdict de ce dernier. Mais notre récalcitrant Jean-Jacques, mécontent de la réponse de son pourtant sincère ami, lui a remis le manuscrit en demandant sa publication au siècle révolu⁶.

³ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 977-978.

⁴ *Ibid.*, p. 980.

⁵ *Ibid.*, p. 981.

⁶ *Ibid.*, p. 982-983. Cette demande s'accorde bien avec le passage sur l'enveloppe fermée par Condillac. Dans l'édition de la Pléiade, on relève une importante coquille. C'est la page 982 : « Sans accepter cette offre je le priai seulement de le remettre à quelqu'une plus jeune que lui, [...] ». Rousseau n'écrit jamais « quelqu'une » mais « quelqu'un » (f. 3-7).

Ici se pose une grande question. Après le ratage assez morose du 24 février, quand Rousseau a-t-il déposé son manuscrit à Condillac ? L'auteur ne mentionne jamais la date. Malgré cela, nos prédécesseurs ont conclu que le Ms. B avait été confié aux soins de son ami à compter du lendemain de cet échec, soit entre le 25 février, et la fin de ce mois⁷. A vrai dire, je ne sais pas pourquoi ils en ont jugé ainsi. Cette période a-t-elle été retenue parce que l'alinéa, où Rousseau réfléchit sur l'échec de la remise au grand autel et puis reprit courage, est contigu à celui, où il tente de le donner à son ancienne connaissance⁸ ?

Le cachetage du Ms. B est, comme on l'a déjà mentionné plusieurs fois, affirmé par une apposition autographe de Condillac sur la face de l'enveloppe, qui est conservé avec le Ms. B depuis 1996 à la Bibliothèque nationale de France⁹. La date de sa fermeture y est bien inscrite : « au château de Flux, le 1er juin 1776 »¹⁰.

Si l'on en croit les investigations des prédécesseurs, « jusqu'à la fin de février de cette année » au moins, le Ms. B n'était plus dans les mains de Rousseau mais dans celles de Condillac et que donc Rousseau n'a pas été en mesure de la corriger. C'est pourquoi, selon eux, la deuxième mise au net a été faite forcément à partir d'une autre ébauche que Rousseau avait antérieurement préparée. En ce qui concerne ce brouillon, l'éditeur de la Pléiade conjecture que « chaque copie paraît avoir été faite à partir d'un

⁷ Louis-John Courtois et Jean Sugar affirment que c'est le lendemain que Rousseau l'a remis à Condillac. Voyez « Chronologie critique de la vie et des œuvres de Jean-Jacques Rousseau », in *AJJR*, tome 15, A. Jullien, Genève, 1923, p. 230 ; *Corpus Condillac (1714-1780)*, sous la direction de Jean Sgard, Slatkine, Genève, 1981, p. 46-47 ; Robert Osmont, *OC*, I, p. 1748 (« Le manuscrit remis à Condillac à la fin de février 1776. ») et Philip Stewart, *ET*, III, (« il confia peu après à Condillac »), p. 37. Mais d'autre part, il y a une personne qui conteste cette datation. C'est R. A Leigh, éditeur de la correspondance de Rousseau. On discutera ce problème tout de suite.

⁸ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, *OC*, I, pp. 980-981.

⁹ Avant la découverte de l'enveloppe, son existence a été mentionnée. Par exemple, Denis Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, Deuxième partie, tome 3, Orléans, 1840, p. 330.

¹⁰ Souligné par moi-même. Quant à l'ensemble du texte de Condillac, voyez l'Annexe 7 de ma thèse du tome II.

brouillon aujourd'hui perdu »¹¹, tandis que, pour l'éditeur de Slatkine, « il va de soi que Rousseau gardait une copie, qu'on appellera X, au moment où il partit placer son manuscrit (C) [=le Ms. B] sur l'autel à Notre-Dame et que plus tard il le confia à son ami Condillac. Les variantes des divers manuscrits semblent indiquer que c'est sur ce manuscrit intermédiaire, inconnu, que sont copiés séparément les manuscrits L, P, et G. »¹².

Suivant leurs recherches, c'est la copie du Ms. L que Rousseau a ensuite mise en chantier, en se fondant sur l'hypothétique Ms. X. En ce temps-là, un jeune Anglais, le baronnet Brooke Boothby, qui avait habité à côté de Rousseau pendant le séjour à Wootton, l'a prévenu de sa présence à Paris¹³. C'est le 6 avril 1776 que, chez Rousseau, rue Plâtrière, le Ms. Londres – contenant seulement le premier dialogue – a été transmis à ce jeune admirateur frénétique. Cette date est clairement notée à la première page du manuscrit de la main même de Boothby¹⁴. Finalement, notre baronnet n'aura jamais reçu la suite de cet ouvrage. Entretemps, Rousseau s'était en effet laissé aller à penser... :

Depuis son départ de nouvelles reflexions ont jetté dans mon esprit des doutes sur la sagesse de ce nouveau choix. Je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme receut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton

¹¹ « Introductions », in *OC*, I, p. XLIX.

¹² « Les Manuscrits », in *ET*, III, p. 37. A mon avis, comme eux, il me semble que le brouillon existait naturellement, car, bien que Rousseau n'ait pas simultanément possédé les Mss. B et G, il y a deux notes qu'ils ont mais que le Ms. P n'a pas dans les deuxième et troisième dialogues (Voyez l'Annexe 3, numéro 38 et 50). Sans le brouillon, il n'était pas possible de les rédiger. Mais mon avis s'oppose complètement à celui avancé par l'*ET* : « [...], que sont copiés séparément les manuscrits L, P, et G. ». On examinera cela par la suite.

¹³ Quant aux détails de la vie de Boothby, du Ms. L, de ses démarches pour la publication et des critiques sur le premier Dialogue, on l'examinera dans le chapitre II de la Deuxième partie.

¹⁴ « Ce manuscrit me fut mis entre les mains le 6 avril 1776 par MJJR. Br. Boothby », mention autographe à la première page du Ms. L.

d'un homme qui sentit le prix de ma confiance et qui en fut touché. Je savais qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet [...], et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, [...]. D'ailleurs pourquoi m'étoit-il venu voir ? [...]¹⁵.

D'après l'*Histoire du précédent écrit*, Rousseau en proie à la méfiance n'a donc jamais transmis le reste de cet ouvrage à Boothby, bien qu'il le lui ait promis¹⁶. Après la disparition de l'auteur, son jeune disciple Boothby a publié son premier dialogue, conformément à la demande Rousseau, au mois de juin en 1780 à Lichfield (ce n'était pas à Londres). Malgré les protestations et les demandes acharnées des amis et éditeurs de Rousseau responsables des *Œuvres complètes* de Genève, il a procédé antérieurement non seulement au « siècle révolu » mais également à la publication de l'édition genevoise. Ce précieux manuscrit a été ensuite déposé par Boothby au British Museum, actuellement British Library¹⁷.

La parution de cet ouvrage insolite a eu de graves conséquences, c'est-à-dire que dans toute l'Europe, elle a diffusé partout l'idée que les *Dialogues* étaient un ouvrage extravagant et elle a suscité de sévères critiques non seulement contre ce livre mais aussi envers son auteur. Désormais, on considère les *Dialogues* comme le fruit de sa « folie » ou sa maladie mentale. « L'ouvrage d'un délire complet » écrira bientôt la Harpe. Ce point de vue s'est profondément ancré pendant longtemps dans la tête du lecteur.

¹⁵ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 983.

¹⁶ « You know I am in possession of one of his manuscripts which I thought safest to leave behind me in England. He is now very desirous that the translation of it into English should be finished forthwith and he even makes it the terms upon which he promises to deliver me the other volumes. » (CC. 7131 : Brooke Boothby à George Simon Harcourt, vicomte Nuneham, Spa Aug^t. 10, 1777, t. XL, p. 141-142.)

¹⁷ Date du dépôt le 5 janvier 1781. Cote : Ms. 4925.

Selon les présomptions de nos prédécesseurs, après la remise du premier dialogue à Boothby, Rousseau a mis en chantier une nouvelle copie sur la base du manuscrit X. C'est le Ms. P, conservé à la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale. Contrairement à ce qui se passe avec les manuscrits de B et de L, curieusement, Rousseau ne nous signale jamais son existence nulle part. A cause de cela, même en 1891, M. J. Guillaume, compilateur des *Procès-verbaux de la Convention nationale* a confondu le Ms. P avec le Ms. G et a jugé qu'il n'y avait que trois manuscrits. Malgré le Ms. P, il indique que « ce manuscrit [=le Ms. G] se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la Chambre »¹⁸.

A vrai dire, comme on l'a déjà vu, on ne peut pas deviner quand et comment ce manuscrit a été passé à « une Madame de la famille Cramayel » par Rousseau. Mais il est sûr que le Ms. P était dans les mains du comte d'Angiviller aussitôt après la mort de Rousseau. Pourtant, ce jeune comte n'a jamais consenti que le manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques* voie le jour, en raison de la folie de ce pauvre vieillard¹⁹ et il ne l'a pas confié aux éditeurs de la *Collection complète*, malgré leur demande²⁰.

Finalement, le Ms. G a été offert à Paul-Claude Moultoy par Rousseau le 12 mai 1778²¹. Autrement dit, l'auteur l'a conservé par devers lui jusqu'à son départ pour

¹⁸ Voyez aussi p. 20 de ma thèse. France. Convention nationale. Comité d'instruction publique, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés et annotés par M. J. Guillaume. 1891-1958, p. 941-942. (Appendice VIII : Les manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'instruction publique, p. 941-945.)

¹⁹ Selon Louis Bobé, historien danois, le comte d'Angiviller considère les *Dialogues* comme « l'irrécusable témoignage de sa folie ». Mais je ne sais pas quand le comte d'Angiviller aurait prononcé ce mot et où Bobé a trouvé ce témoignage (Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, *Episodes de ma vie, Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekrede i Tidsrummet, 1770-1827*, Udgivne paa Foranledning af Hofjægermester, Lehns greve C. E. Reventlow ved Louis Bobé, syvende bind, Kjøbenhavn, Lehmann og Stages, 1906, p. XXV.).

²⁰ Ex. CC. 7471 (Girardin, à Du Peyrou, Paris. 13 février 1779 N° 17, t. XLIII, p. 126-127.) Girardin écrit à DuPeyrou : « Je vais lui [=Boothby] écrire sur le Champs pour tacher de L'en dissuader s'il en est encore tems, [...] »

²¹ Francis De Crue, *L'ami de Rousseau et des Necker, Paul Moultoy à Paris en 1778*, Ancienne

Ermenonville. Cela suggère donc que le Ms. G a été le quatrième à être copié et le quatrième aussi à être confié à une connaissance. On sait que le vieillard, tout en lui remettant également plusieurs manuscrits contenant les *Confessions*, lui a demandé de le publier « après vingt ans » de son décès²².

2. Les recherches antérieures et les problèmes qu'elles soulèvent

Nos prédécesseurs estiment que l'auteur a réalisé séparément des copies au net à partir d'une ébauche appelée le Ms. X, soit dans l'ordre, les Ms. BnF, Londres, Paris et Genève. Ils en concluent que la transcription du Ms. L a été achevée au début d'avril, celle du Paris en juin et celle du Genève à l'été en 1776²³. Puis, après la mise au net des *Dialogues*, Rousseau aurait commencé à rédiger les *Rêveries* à l'automne 1776²⁴. Comment ce résultat a-t-il été obtenu par nos prédécesseurs ?

Les éditeurs ont constaté l'ordre de la transcription en se basant sur deux fondements. Premièrement, il s'agit des dates de dépôt à un ami. On conjecture que Rousseau a achevé une copie du Ms. B juste avant le 24 février et puis il l'a totalement passé à Condillac avant le terme de ce mois. Et puis, il a bien fallu que la copie du premier dialogue destiné à Boothby ait été parachevée avant le rendez-vous avec ce dernier, c'est-à-dire le 6 avril de l'année 1776.

La chronologie des deux Mss restant. P et G, a été déterminée par l'existence

Librairie Honoré Champion, 1926, p. 89-90.

²² Voyez CC. 7506 (Moultou à Girardin, [vers 25 mars 1779], t. XLIII, p. 204.)

²³ « Introductions », OC, I, p. XLVIII-XLIX.

²⁴ « Chronologie de J.-J. Rousseau », OC, I, p. CXVII.

d'un alinéa et d'une note à l'égard de la fête traditionnelle de Paris dans le premier dialogue²⁵. C'est là le deuxième fondement pour définir l'ordre d'établissement des Mss. On dit que Rousseau a directement vu le spectacle insultant par la fenêtre de son logement, le 3 juillet en 1776²⁶. A ce moment-là, les Mss. B ni L n'étaient plus entre ses mains. De ce fait, évidemment, la description de cette cérémonie bouffonne n'existe jamais dans les Mss. B et L. D'autre part, ces passages n'avaient pas été inscrits dans le texte du Ms. P au commencement. Mais plus tard ils ont été inscrits « sur feuillet volant dans le Ms. P »²⁷ en tant qu'addition. En raison de leur existence, même si l'on ne sait pas la date de la remise du Ms. P à une dame inconnue, on détermine que la mise au net du Ms. P a été commencée *après* la copie du Ms. L. Et comme ces passages sont initialement présents dans le texte du Ms. G, on suppose qu'il constitue justement la dernière copie.

En somme, les dates de la remise des manuscrits et l'interpolation postérieure d'une description de la fête à la rue aux Ours sont considérées comme des facteurs décisifs pour déterminer l'ordre de la transcription.

Mais grâce à l'accès au Ms. B, il me semble que la démarche de Rousseau et la chronologie des transcriptions doivent être discutés. Il y a deux raisons pour argumenter.

2-1. Mystère de la date du dépôt à Condillac

D'abord, il s'agit du problème du « manuscrit X ». On a présumé que la copie de chaque manuscrit avait procédé du seul le Ms. X. Mais la découverte de l'enveloppe

²⁵ *Dialogues*, Premier Dialogue, OC, I, p. 714.

²⁶ Louis-John Courtois, « Chronologie critique de la vie et des œuvres de Jean-Jacques Rousseau », in *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, tome 15, 1923, p. 231-232.

²⁷ « Notes et variantes », OC, I, p. 1644.

contenant le Ms. B²⁸, sur laquelle Condillac a apposée sa signature et la date de fermeture, fragilise cette présomption, car elle révèle un écart de plus de trois mois entre la date inscrite nettement, « le premier juin 1776 », et la date de la remise au grand autel de la Notre-Dame, le 24 février 1776. Est-il donc vrai que, comme l'indique la tradition critique, le Ms. B a été remis à Condillac au lendemain de l'insuccès du dépôt ou à la fin de février ?

En complément de cette tradition, Jean Sgard, directeur du *Corpus Condillac*, suppose la date du dépôt en consultant le *Registre de l'Académie Française*²⁹:

Le lendemain, il se rend chez Condillac : [citation de l'*Histoire du précédent écrit* par Jean Sgard, *OC*, I p. 981].

Condillac était alors rarement à Paris, et sa dernière apparition à l'Académie datait du 27 avril de l'année précédente ; il n'allait y reparaître que le 29 février : belle coïncidence. Il emporte le manuscrit ; *quinze jours plus tard*, Rousseau revient le voir ; ce devait être le 10 mars ; or Condillac sera de nouveau porté absent à l'Académie à partir de cette date ; il semble donc qu'il ait donné rendez-vous à Rousseau à l'un des rares moments où il était à Paris³⁰.

Rousseau lui-même ne nous laisse que peu d'indices à l'égard de la date de son offre à l'académicien. On doit se contenter d'un elliptique « quinze jours après »³¹. Cette datation exprime le retour de Rousseau chez Condillac pour écouter une réponse ferme en

²⁸ La consultation de cette enveloppe a commencé à partir de 1996, avec le Ms. B. Certes, Jacques Nicolas Pellieux et Denis Lottin mentionnent l'enveloppe et la date de la fermeture dans leurs livres, mais les éditeurs ne les ont pas remarquées.

²⁹ *Registres de l'Académie Française 1672-1793*, Paris, Firmin-Didot et Cie, 4 vol., 1895-1906.

³⁰ *Corpus Condillac (1714-1780)*, sous la direction de Jean Sgard, Centre d'Étude des Sensibilité de l'Université de Grenoble III, Slatkine, p. 46-47, 1981. Souligné par moi-même.

³¹ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, *OC*, I, p. 982.

attendant « le moment étoit venu où le voile de ténèbres qu'on tient depuis vingt ans sur mes yeux alloit tomber »³². A cette époque, Condillac se retirait presque toujours à Flux depuis qu'il y avait acheté un château en 1773. Mais comme Rousseau le dit, à ce moment, il demeurait à Paris. Le *Registre de l'académie* prouve ses séjours à la capitale. Au cours de l'année de 1776, il n'a été présent que neuf jours à l'Académie : le jeudi 29 février ; le samedi 2, le lundi 4, le samedi 9 mars ; le samedi 13, le jeudi 18, le lundi 22 avril ; le samedi 15, le jeudi 20 juin³³. En se basant sur le témoignage de Rousseau et sur les dates de présence à l'Académie, Sgard établit donc le retour de Rousseau au 10 mars.

Mais, à vrai dire, cette hypothèse n'est pas établie pour autant que la date du dépôt soit fixée *sans raison*. Au début de la citation, on lit qu'il place lui aussi la date de la remise « le lendemain » de la tragédie. Je ne sais cependant pas pourquoi il en juge ainsi. Certes, si la supposition que la remise à l'ami ait eu lieu le lendemain, le retour chez l'académicien serait fixé le 10 mars, comme le registre le montre. Mais c'est seulement une période de son attente, « quinze jours après », que Rousseau nous signale dans la postface. Autrement dit, il ne dit pas la date de la visite à Condillac. On ne peut pas donc vérifier la date de la remise à cet académicien. Quant au registre, même si son nom n'y apparaît pas cela ne signifie pas que Condillac était absent de Paris. Il n'est pas impossible que Rousseau lui ait rendu visite plus tard. Au surplus, il me semble qu'il n'était pas très difficile de faire un aller et retour entre Paris et Beaugency, car Condillac a fermé l'enveloppe contenant le Ms. B le premier juin à Beaugency mais il a assisté à une séance

³² *Ibid.*, p. 982.

³³ *Registres de l'Académie Française*, t. III. p. 389-395. Soit dit en passant, il ne s'est présenté qu'une fois en 1777 (le jeudi 4 décembre) et en 1778 (le lundi 18 mai et c'est sa dernière participation à l'Académie).

académique le 15 du même mois...

Seul R. A Leigh, éditeur de la *Correspondance complète de Rousseau*, met en doute la tradition critique. À l'occasion de la vérification d'un brouillon sans nom de destinataire ni date³⁴, il conjecture la datation de la remise à Condillac. Selon lui, « comme il arrive assez souvent dans l'étude des brouillons de JJ, la date de ce texte dépend de l'identification du destinataire »³⁵. Pour cela, en comparant le contenu du fragment avec les *Confessions*, il suppose premièrement que le destinataire est Condillac. Ensuite, au travers de l'analyse des textes du verso de ce brouillon³⁶ et de rapprochements avec l'*Histoire du précédent écrit*, il estime que cette ébauche a été gribouillée entre le 16 et le 25 mars 1776. Pour établir cette datation, il présume la date du dépôt à Condillac. « Je ne sais pourquoi Courtois présume que c'était le lendemain de l'échec du 24 février. Ce n'est pas impossible, mais une lecture attentive de l'*Histoire du précédent écrit* montre que ce texte n'est pas incompatible avec la conclusion que le laps de temps fut plus long. Quoi qu'il en soit, Rousseau dit explicitement qu'il laissa écouler quinze jours entre la remise du ms. à Condillac et son retour chez ce philosophe. Le brouillon, rédigé visiblement peu après la déception de JJ, n'est donc pas antérieur au 12 mars, et pourrait bien être du 20 ou de la fin du mois »³⁷. En d'autres termes, à son avis, Rousseau n'a déposé son manuscrit à Condillac au plus tôt en mars. Apparemment, cette seule contestation contre le dépôt au lendemain ou à la fin de février est appréciable. Pourtant,

³⁴ CC. 7076 (Rousseau à Condillac, entre le 16 et le 25 (?) mars 1776, t. XL, p. 42-43.)

³⁵ La note de la CC. 7076, t. XL, p. 43.

³⁶ Il considère que les textes du verso sont destinés à Mme Créqui vers le 12 mai 1776 (CC. 7082 : Rousseau à marquise de Créqui, vers le 12 mai 1776 (?), t. XL, p. 59-63). Quant au détail de son analyse, voyez p. 44 et p. 60-63 dans le même tome.

³⁷ La note de la CC. 7076, t. XL, p. 44.

même cette détermination ne repose sur aucun fondement, car c'est seulement à la postface que R. A. Leigh a recouru, sans autre document. Mais la date de la remise n'est jamais explicitement présentée nulle part.

En fait, si le brouillon en question mentionnait tant le nom du destinataire que la date précise, il deviendrait une ferme preuve de la date du dépôt. Mais lorsqu'on examine de près ce griffonnage, non seulement on ne trouve pas de nom de destinataire ou de date, mais aussi on trouve quelques fragments écrits confusément par des plumes et des crayons dans le même folio. Il n'est donc qu'une ébauche³⁸. En outre, Théophile Dufour, éditeur de la *Correspondance général de J.-J. Rousseau*, conjecture que sa rédaction remonte à une autre année. Selon lui, cette ébauche a dû être rédigée en 1773³⁹. Au bout du compte, R. A. Leigh a présumé la date du dépôt sans fondement pour déchiffrer le destinataire et la datation de la rédaction. Cette lettre brouillée à l'anonyme est trop apocryphe pour être utilisée comme preuve de la datation de la remise⁴⁰.

Quoi qu'il en soit, la date de la remise supposée par les prédécesseurs, soit au lendemain, soit avant la mi-mars, est trop floue pour être utilisée comme preuve. Seule apparaît fiable cette mention « premier juin 1776 » apposée par la main de Condillac lui-même. En se fondant sur cette date, il me semble possible de considérer que le « blanc » de plus de trois mois (du 24 février au premier juin) correspond à une période lors de laquelle le Ms. B a été conservé par Rousseau lui-même, plutôt qu'il ne plaide en

³⁸ Cette lettre *présumée* pour Condillac est conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (Ms R. 283, fol. 86 v, soit (actuellement) le verso du brouillon de lettre destinée à Mme de Créqui, no. 7082 (vers le 12 mai 1776 ?)).

³⁹ *CG*. 4087 (Rousseau à M***. [1773 ?], t. XX, p. 252.)

⁴⁰ Contrairement à mon opinion, l'*ET* considère complètement cette lettre comme celle à Condillac (*ET, Lettres*, 1770-1778, t. 6, no. 2367, à Condillac, ~15 mars 1776, p. 3426).

faveur d'une remise immédiate à son ami, après le loupage complet au 24 février. Et en supposant que Rousseau l'ait eu un certain temps à sa disposition, l'hypothèse du seul Ms. X comme source des autres transcriptions n'est plus convaincante, ou plutôt il me semble que l'auteur a utilisé aussi le Ms. B pour copier les autres manuscrits. Au surplus, la méthode consistant à procéder à une première mise au net source de transcriptions ultérieures concorde parfaitement avec l'idée que l'on se fait de la genèse des *Confessions*⁴¹ et est donc familière à Rousseau.

2-2. La cérémonie loufoque de la rue aux Ours

Avançons une deuxième raison de remettre en cause la doxa. Il s'agit de la scène de la cérémonie burlesque dans la rue aux Ours à Paris. En fin de compte, il me semble que la présence ou l'absence de cette description ne peut pas devenir un fondement pour déterminer totalement la chronologie de la mise au net. D'après une biographie, il a ajouté la scène dans le premier dialogue, *puisque* Rousseau avait vu ce spectacle cynique le 3 juillet 1776. On conclut donc que le Ms. P a été transcrit postérieurement aux Mss. B et L, où il n'y a pas ces passages.

Lors de l'édition de *Rousseau juge de Jean-Jacques* pour la collection de la Pléiade, on ne pouvait pas consulter le Ms. B mais on savait l'existence d'une lacune et d'une note à cet endroit grâce aux recherches de Jacques Soyer. Celui-ci cite une lettre de

⁴¹ Les *Confessions* ont trois manuscrits : les Mss. Neuchâtel (inachevé), Paris et Genève, par ordre. Il me semble que la genèse des *Confessions* est plus compliquée que celle des *Dialogues*. Suivant quelques recherches, Rousseau a achevé la mise au net du Ms. G, dernière copie, en consultant le Ms. P. Cf. Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Edition critique établie, présentée et annotée par Jacques Voisine, « Introduction », Classique Garnier, 2011, p. CXVII ; Hermine de Saussure, *Rousseau et les manuscrits des Confessions*, Bocard, 1958, p. 223 et p. 243-249.

J.-N. Pellieux qui a examiné les *Dialogues* confiés à Condillac et qui les gardait à l'hospice de Beaugency :

Nous avons exactement collationné les deux ouvrages, et nous avons été frappés des différences qui s'y trouvent ; nous avons noté les plus remarquables : La cérémonie ridicule du Suisse de la rue aux Ours, par exemple, qui dans l'imprimé contient une page entière, ne se trouve point dans le manuscrit, non plus que bien d'autres puérités capables de déshonorer la mémoire de Jean-Jacques⁴².

Mais, en fait, cette fête française avait lieu chaque année en changeant petit à petit ses allures depuis XV^{ème} siècle⁴³, après cela il n'est pas impossible que l'on trouve cette scène dans le Ms. B, peut-être. Il est possible de même que Rousseau la connaisse depuis longtemps et l'a écrite dans le Ms. B, tandis qu'il n'a pas osé la noter dans le Ms. L, destiné aux Anglais. Le fait que Rousseau n'ait vu cette fête qu'en 1776 malgré sa périodicité annuelle est trop incertain pour être utilisé comme un repère.

Rousseau n'a pas décrit cette cérémonie dans le Ms. B ni le Ms. L. D'autre part, dans le Ms. P, elle est insérée postérieurement à la transcription du texte, avec un feuillet volant comme une addition. On peut donc considérer qu'elle a été faite après le dépôt de

⁴² Jacques Soyer, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », in *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), p. 492.

⁴³ Quant à la fête comique dans la rue aux Ours, les historiens, par exemple, Charles Lefeuvre et Jean-Aymar Piganiol de La Force détaillent son histoire. On dit que la sacrilège contre une image de la Vierge par un soldat suisse le 3 juillet en 1417 (ou 1418) fut à l'origine de cette cérémonie burlesque, qui avait lieu réellement chaque année à ce jour et qui réjouissait la populace. Comme Rousseau dit, les habitants de la rue aux Ours fabriquaient un mannequin en osier habillé de suisse tenant en main un couteau. Ils promenaient ce pantin condamné pendant plusieurs jours dans les rues de Paris et puis ils le brûlaient au milieu d'un feu d'artifice.

deux manuscrits, soit après le premier juin au moins. Dans le Ms. G, cette adjonction ultérieure se place originellement dans un espace préparé pour la note. Il est clair que Rousseau a interpolé cette partie à nouveau dans le Ms. P, qui avait déjà été copié. Mais on ne peut pas juger si la mise au net du texte du Ms. L précède celle du Ms. P ou si le contraire n'est pas vrai. Autrement dit, l'addition d'un alinéa et d'une note de cette scène hantée par la délire de persécution est efficace pour spécifier l'ordre de l'*achèvement* de la copie de quatre manuscrits, mais elle n'est pas utile à la détermination de celui du *commencement*. Au bout de compte, il est sûr que le Ms. B est la première copie et le Ms. G est la dernière mise au net. Mais la chronologie entre le Ms. L et le Ms. P n'est pas éclairée par cette description.

Alors, comment la deviner à partir des manuscrits ? C'est en examinant les façons dont Rousseau rédige, occupe l'espace de ses manuscrits, dispose le texte sur les folios, qu'on peut espérer résoudre ce problème.

3. Comment Rousseau élabore-t-il ses mises au net ?

De nos jours, plusieurs manuscrits de Rousseau ont malheureusement disparu : ceux du *Discours sur les sciences et les arts*, du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*, et du *Contrat social* dans sa version destinée à la publication, etc. Mais il nous reste quand même plusieurs manuscrits autographes des ouvrages et nombre de lettres de Rousseau. Ils ont des statuts variés, soit brouillons, soit mises au net. Par exemple, on dispose non seulement des manuscrits laissés dans les mains de trois amis de

Rousseau, mais aussi des copies au net qui avaient été envoyées aux éditeurs, Rey et Duchesne, pour faire imprimer et qui, après la mort de Rousseau, sont entrées dans le commerce (*La Nouvelle Héloïse*, *l'Émile* et le *Dictionnaire de Musique*). En outre, Rousseau lui-même a offerts ou vendu à quelques dames, Mme de Luxembourg, Mme d'Houdetot et Mme de Franqueville (*La Nouvelle Héloïse* au net et les *Rêveries* barbouillées)⁴⁴. Ils sont désormais conservés dans des bibliothèques et l'on peut même consulter quelques uns d'entre eux numérisés sur internet⁴⁵.

Les premiers éléments d'un texte de Rousseau jaillissent de sa plume « sans se préoccuper de leur lisibilité, en utilisant le plus souvent à la fois le recto et le verso des feuilles »⁴⁶. En ce qui concerne les *Dialogues*, une seule ébauche nous en est conservée, à la Bibliothèque Neuchâtel, et elle possède aussi ces attributs. Par exemple, leurs textes sont écrits pêle-mêle au crayon ou à l'encre noire au recto ou au verso des feuilles et il y a une avalanche de passages illisibles, couvert de biffages. En plus, les textes barbouillés commencent de la première page et de la dernière page à la fois⁴⁷, et des fragments épars des *Dialogues* et des *Rêveries* se mélangent dans ce même petit cahier⁴⁸.

D'autre part, normalement, quand Rousseau procède à la mise au net d'un texte

⁴⁴ Ex. R.A. Leigh, « Les manuscrits disparus de J.-J. Rousseau : quelques observations et quelques fragments retrouvés ou complétés », in *AJJR*, t. 34, 1956-1958, p. 31-82.

⁴⁵ Par exemple, comme les manuscrits de BnF et de Paris des *Dialogues*, on peut consulter ceux de *la Nouvelle Héloïse*, de *l'Émile* et le manuscrit de Paris des *Confessions* sur le site Gallica et sur celui de l'Assemblée nationale. En outre, une page de la Bibliothèque de Genève présente abondamment non seulement les manuscrits numérisés de Genève du *Contrat social* et des *Confessions* qu'elle conserve, mais également les sites de l'autre bibliothèque qui conserve le *Dictionnaire de Musique* et les *Rêveries*. (<http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bge/bge-numerique/personnalites/rousseau/>, consulté au 16 janvier 2018) A la fin, je montre « e-codices – Bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse ».

⁴⁶ Bruno Bernardi, « Introduction », in Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social ou Essai sur la forme de la République (Manuscrit de Genève)*, sous la direction de B. Bachofen, B. Bernardi et G. Olivo, Vrin, 2012, p. 9.

⁴⁷ On trouve sa transcription dans l'Annexe 6.

⁴⁸ Outre ce cahier, plus précisément, il y a un autre brouillon contenant quelques petites lignes des *Dialogues*, sans doute (MsR 21). Une page en question est même déchirée.

il écrit le corps de celui-ci au recto d'une feuille (n) et porte notes ou modifications au verso de la précédente (n-1). Il adopte invariablement cette façon pour les œuvres qui sont destinées à publication éventuelle : c'est une considération pour les éditeurs⁴⁹. Par exemple, l'*Émile* et *Du contrat social* sont transcrits de cette façon⁵⁰. Contrairement à ces ouvrages, le texte de *Rousseau juge de Jean-Jacques* (que son auteur a complètement renoncé à mettre au jour de son vivant) est écrit non seulement au recto mais aussi au verso des feuilles. Autrement dit, ses textes sont présentés sur deux pages qui se font face. Cette apparence est en tout point identique à celle des manuscrits des *Confessions* rédigés pour la lecture. Comme pour ses *Dialogues*, Rousseau a abandonné l'idée de faire paraître ses *Mémoires* de son vivant⁵¹.

Ensuite examinons où les notes destinées à devenir infrapaginales sont portées dans les manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Dans les copies de ses textes que Rousseau destine aux libraires, elles se situent invariablement au verso des feuilles (n-1), en regard du texte qu'elles commentent (n) alors que dans les quatre manuscrits des *Dialogues*, elles sont mises au recto et au verso des feuilles, sans exception. Plus précisément, il y a trois cas de figure : soit elles sont portées en marge de la page, soit dans un espace ménagé par anticipation par Rousseau pour les accueillir (au bas de la page), soit enfin elles apparaissent sur un de ces petits papiers volants que Proust appelait « paperolles ». Ces trois sites constituent justement un important indice afin de corroborer l'utilisation du manuscrit précédent pour la nouvelle copie et donc de spécifier la

⁴⁹ Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 9-10.

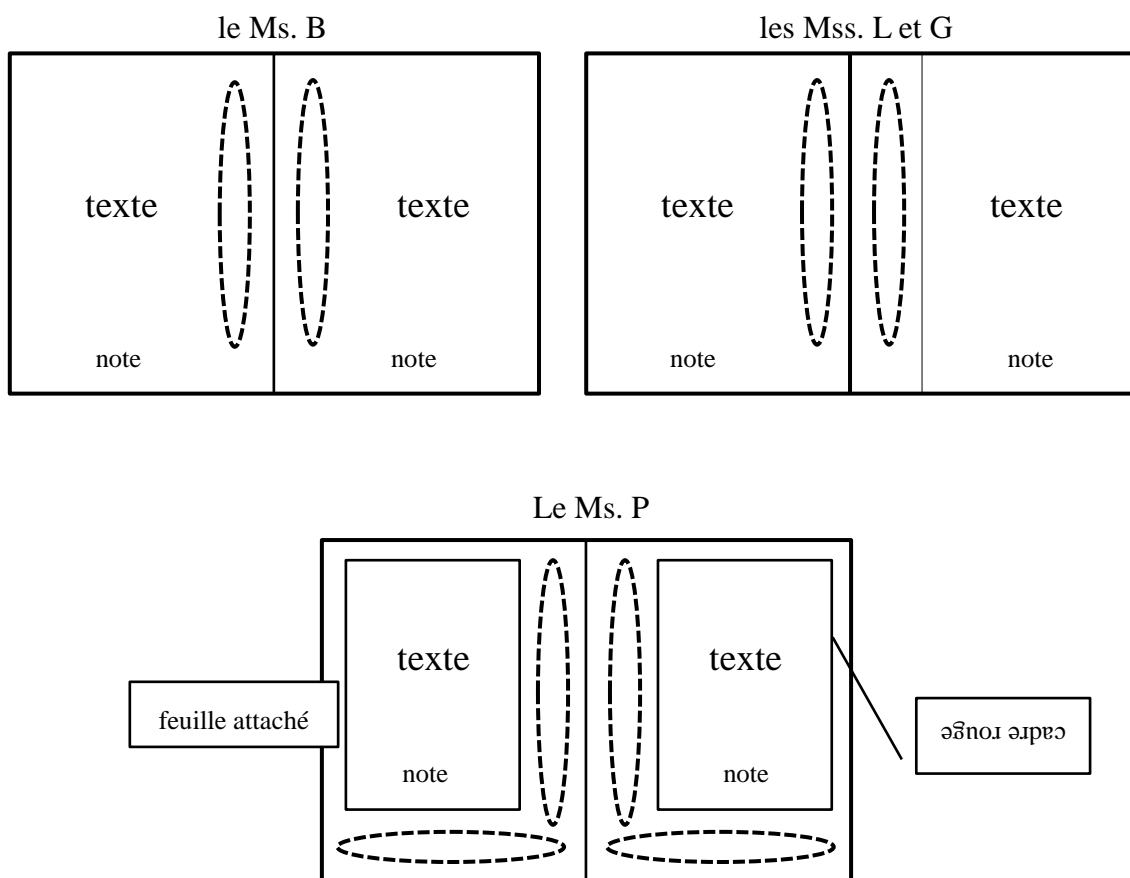
⁵⁰ On peut consulter le manuscrit de l'*Émile* dans le Gallica.

⁵¹ Quant aux deux manuscrits des *Confessions*, on peut consulter les sites de l'Assemblée nationale (le Ms. P) et de la Bibliothèque de Genève (le Ms. G).

chronologie des quatre manuscrits. Dans cette analyse, il convient de faire attention à deux points. Premièrement, vérifier les marges de chaque manuscrit des *Dialogues*. Et puis deuxièmement, élaborer une signalétique pour indiquer la note et le mode d'emploi de la note.

Nous allons donc d'abord déterminer clairement des marges de chaque manuscrit dans le recto et le verso, où Rousseau ajoute et inscrit des notes. Voyez ces trois figures des quatre manuscrits (Fig. 1).

Fig. 1 : Formules de quatre manuscrits (les parties pointillés isolent la marge)



Les Mss. B, L et G sont identiques, à l'exception d'un cadre qui est très légèrement tiré à l'encre rouge à chaque recto des feuilles dans les Mss. L et G. Dans ces trois manuscrits, Rousseau écrit le texte de haut en bas de la page sans intervalle, les parties pointillées désignant les marges. Celles de ces trois manuscrits existent seulement aux milieux des deux pages. D'autre part, dans le recto et le verso du Ms. P, il y a deux cadres tracés à l'encre rouge⁵². Son texte se situe à l'intérieur de ces bordures, sans intervalle. Pour cela, s'agissant des marges du Ms. P, il faut absolument prendre en compte non seulement les milieux d'une double page mais aussi des espaces sous les cadres comme constituant ses marges. En dernier lieu, on peut traiter les feuilles attachées comme les marges.

L'édition de l'*ET* ne les distingue rigoureusement pas, à la différence de l'édition de la Pléiade. Voyez le n. 8 de l'Annexe 3. L'éditeur remarque : « Cette note est écrite en marge dans C [=le Ms. B] et G, alors qu'elle était *incorporée* au bas de la page dans L et P »⁵³. Mais, à mon avis, cette note du Ms. P se place en marge, car elle est à l'extérieur du cadre⁵⁴. Contrairement à une interprétation sur cette note, quant à une autre note (voir le n. 21 de l'Annexe 3), il dit aussi que « Cette note, qui manque dans C, a été *ajoutée* au manuscrit de Paris, sans doute après l'épisode du 24 février 1776 ; sa place est

⁵² Voyez le Ms. P dans le Gallica. Mais on ne juge pas si Rousseau a écrit ce cadre (Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 9).

⁵³ *ET*, III, p. 117 (souligné par moi-même). Outre ce commentaire, sur la note suivante (le n. 9 de l'Annexe 3), il annote, sans distinction, que « Cette note paraît sur une feuille ajoutée dans L, dans la marge dans C, au bas de la page suivante dans P, et au bas de la même page dans G. » (*ET*, III, p. 118), bien que la note du Ms. P existe en marge.

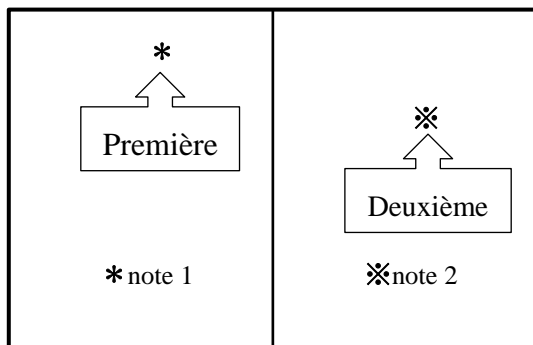
⁵⁴ La Pléiade annote la même note. « Cette note, prévue dans la mise en pages du manuscrit de Londres, est ajoutée, après coup, dans ceux de Paris et Genève. » (« Notes et variantes », *OC*, I, p. 1646), c'est-à-dire, elle les distingue.

prévue en bas de la page dans le manuscrit de Genève, tardif »⁵⁵. Comme le premier exemple, bien qu'elle se situe aussi sous le cadre, il la considère comme une addition. Il me semble qu'une telle distinction, un peu vague, constitue une belle occasion manquée de vérifier la chronologie de cet ouvrage.

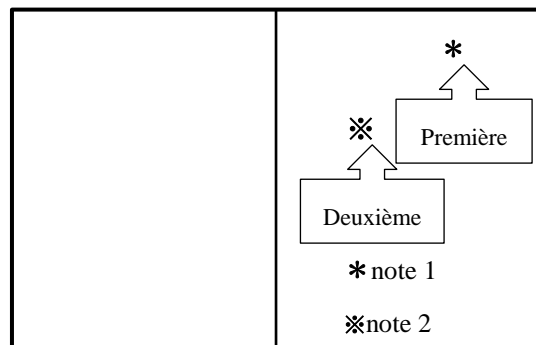
Ensuite, analysons les figures et les « modes d'emploi » des marques employées par Rousseau pour signaler les notes. Il ne les utilise pas à tort et à travers. Elles possèdent des significations et répondent à des lois. Voyez la Figure 2.

Fig. 2 : Marques pour les notes

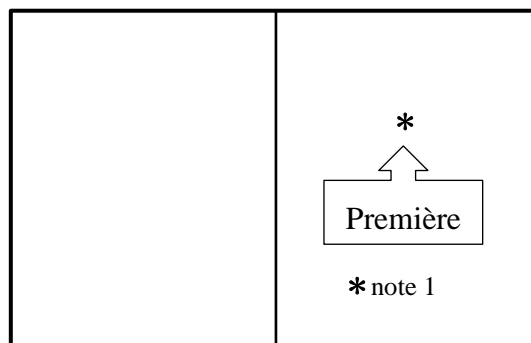
Ex. 1



Ex. 2



Ex. 3



⁵⁵ *ET*, III, p. 260 (souligné par moi-même).

On trouve principalement des marques de deux types dans les manuscrits que nous traitons : astérisque (ou *étoile*, comme on le dit à l'époque) (« * ») et marque de référence (« ※ »)⁵⁶. Rousseau les emploie pertinemment partout, en distribuant clairement leur rôle. En principe⁵⁷, quand il y a deux notes dans le double page (Ex. 1 et 2), l'astérisque signifie une première note et une deuxième note est exprimée par la marque de référence. Lorsqu'il n'y a qu'une note dans le double page (Ex. 3), elle est désignée par l'astérisque. Ce système autographe, qui disparaît dans le processus d'édition, joue un rôle important dans nos recherches.

En nous fondant sur ces remarques concernant la marge et la marque, examinons effectivement les places occupées par les notes et leurs marques dans chaque manuscrit. Voyez à ce propos l'Annexe 3.

Dans ce tableau, les cases des notes inscrites dans un espace préparé pour elles sont grisées. On voit clairement que les cases du Ms. B sont presque toutes blanches. En d'autres termes, les notes de ce manuscrit sont disposées en marge, à cinq exceptions près (n°. 11, 13, 43, 52 et 53). Comme trois de ces notes se trouvent à la fin du chapitre (n°. 13, 52 et 53), il y a l'espace suffisant pour les écrire. Même si elles ont été ajoutées plus tard, Rousseau ne les a pas écrites en marge. Et le reste s'incorpore au bas de la page (n°. 11 et

⁵⁶ Pour être absolument précis, avouons que « ※ » n'est qu'un équivalent approché du signe employé par Rousseau. De plus, outre ces deux signes, il use de quelques autres figures. On ne peut pas les reproduire en Word.

⁵⁷ Tout attiré qu'il se dise par une « vie machinale », Rousseau n'est pas une machine. C'est pour cela que, de temps en temps, cette règle est enfreinte. Voyez par exemple telle note dans *Du sujet et de la forme de cet écrit* (le n. 1 dans l'Annexe 3). Normalement, comme elle est la première note de la page, son appel doit prendre la forme : « * ». Dans le Ms. P, pour la bonne règle, la note en question est bien associée à « * », mais elle est liée avec « ※ » dans le Ms. G, malgré une première note. En outre, voyez deux notes dans *la copie du billet circulaire* (le n°. 56 et 57 dans l'Annexe 3). Dans le Ms. P, les marques sont inversées : « ※ » → « * ».

13) dès l'origine. Ces deux exemples sont exceptionnels. On peut juger que les notes en marge ont été ajoutées après la transcription du texte, puisqu'elles ne sont pas primitivement arrangées dans la page.

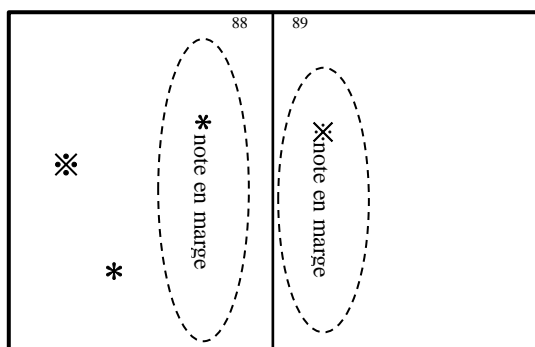
Contrairement aux notes mises en marge, les notes rédigées en même temps que la transcription du texte sont bien situées dans l'espace préparé pour elles. Par exemple, dès le premier coup d'œil sur ce tableau, on remarque que les cases du Ms. G sont presque toutes grises en contraste avec celles du Ms. B. Cela veut dire que texte et notes ont été transcrits simultanément.

J'aimerais réviser brièvement ce système très essentiel. La note en marge de la page est créée *après* la mise au net du texte. Si Rousseau l'écrit au bord extérieur de la page, c'est que l'espace n'a pas été prévue pour elle. En revanche, la note arrangée à la place préparée au bas de la page est *déjà* faite dans le précédent manuscrit. Elle est incorporée lors de la transcription du texte. Or on peut deviner le moment de sa rédaction par les positions de la note, en marge ou dans l'espace préparé. Autrement dit, la note est écrite au bord extérieur de la page dans le manuscrit précédent et puis elle est intégrée à l'intérieur du bord dans le manuscrit suivant. Cette règle nous donne une clef importante pour définir la chronologie de la transcription des Mss. L et P.

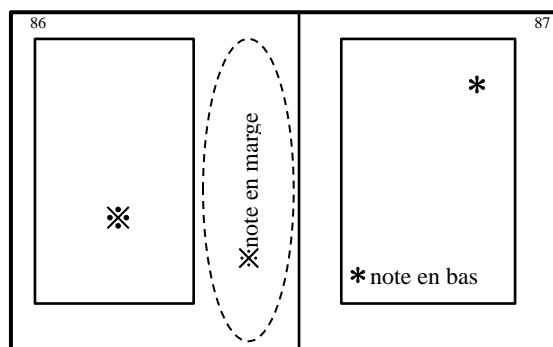
Décortiquons concrètement ce système en prenant un exemple clair emprunté au deuxième dialogue, qui nous montrera des changements de degré en degré. Voyez la Figure 3. C'est une figuration du n°. 14 et 15 dans l'Annexe 3.

Fig. 3 : n°. 14 et 15 dans l'Annexe 3

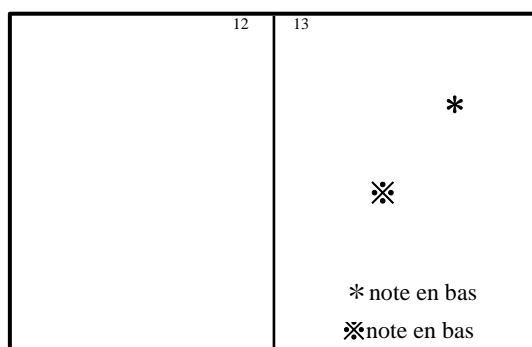
I. Le Ms. B (f. 88-89)



II. Le Ms. P (f. 86-87)



III. Le Ms. G (f. 2-12 et 13)



Les notes en question, les n°. 14 et 15, sont écrites au recto et au verso de chaque manuscrit, c'est-à-dire que deux appels coexistent, l'astérisque et la marque de référence, dans le même double page. Normalement, comme on vient de le montrer, quand il y a deux notes dans le même double page, l'astérisque est pour la première note et la marque de référence renvoie à la deuxième. Mais deux marques dans cette double page des Mss. B et P sont interverties : « ※ » → « * ». Est-ce que l'on peut les considérer simplement comme une omission de Rousseau ? À mon sens, non. Leur permutation ne relève pas d'une faute ni du hasard.

En l'espèce, même si l'ordre des signes est renversé, on constate que la note attachée à l'astérisque précède celle attachée à la marque de référence selon les règles, aux travers des places où chaque note est posée. Parce que la première note (« * ») est d'abord disposée au bord extérieur dans le Ms. B, mais elle est bien intégrée à l'intérieur du cadre dans le Ms. P, qui est rédigé postérieurement. En somme, elle existait déjà avant la mise au net du texte du Ms. P, après cela, comme toujours, « la note qui a été arrangée en marge est mise à l'espace prévue pour elle dans le manuscrit suivant ».

Considérons maintenant la note indiquée par la marque de référence. Apparemment, c'est elle qui paraît la première, notamment dans le Ms. P, mais elle est indubitablement la deuxième si l'on suit les lois que nous avons formulées, car on la trouve en marge tant dans le Ms. B que dans le Ms. P. En plus, dans le cas du Ms. B, bien que la marque de référence existe dans le folio 88, Rousseau a été forcé d'ajouter cette note en marge du folio 89, à cause du manque de blanc dans le folio 88. C'est pour cela, qu'elle est délibérément tournée vers le folio 88⁵⁸. Tant dans le Ms. B, que dans le Ms. P, de telles infractions à la loi ont été causés par la lacune de place pour une nouvelle note et cela montre nettement que la note indiquée par la marque de référence est une adjonction postérieure à la transcription du texte où elle été intercalée tardivement.

Pour le confirmer, suivons les étapes de leur rédaction. D'abord, le texte du Ms. B est achevé et la note associée à l'astérisque ajoutée en marge. Ensuite, Rousseau procède à la copie du texte du Ms. P en incorporant la note attachée à l'astérisque qui a déjà été rédigée auparavant. Mais Rousseau a dû vouloir intercaler une nouvelle note après

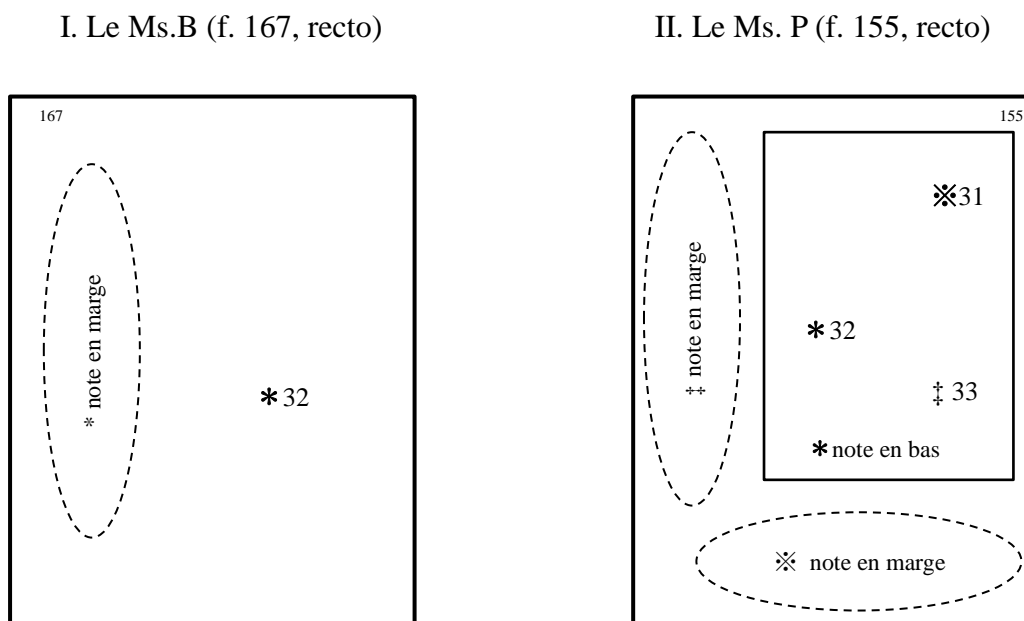
⁵⁸ Dans le Ms. B, les notes sont tournées vers la page où leur signe apparaît.

la transcription du texte de deux manuscrits. C'est justement la deuxième note portant la marque de référence. En somme, cette note a été simultanément ajoutée dans les Mss. B et P. Autrement dit, Rousseau a disposé *en même temps* des Mss. B et P. Nous nous différencions radicalement sur ce point de nos prédécesseurs.

Pour finir, considérons le Ms. G. Lors de la transcription du Ms. P, comme ces deux notes existent déjà, dans le Ms. G, non seulement elles sont écrites au bas de la page par ordre, mais encore leurs marques sont employées conformément à la loi que nous avons mise en évidence : « * » → « ※ ».

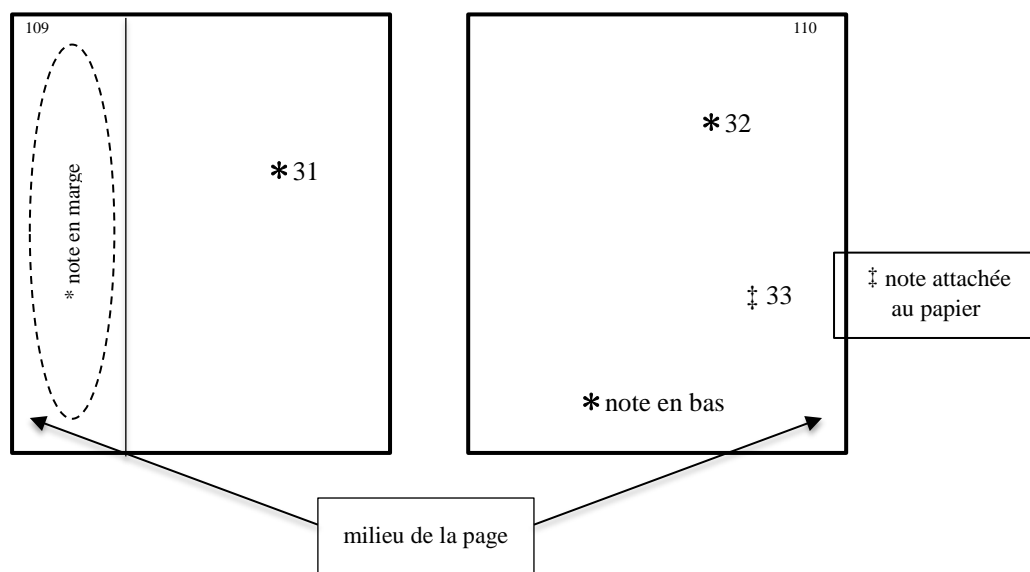
Prenons un autre exemple pour éliminer la probabilité et pour prouver plus nettement le système de la genèse des notes. Voyez la Figure 4. C'est une figuration des n°. 31, 32 et 33 de l'Annexe 3⁵⁹.

Fig. 4 : n°. 31, 32 et 33 dans l'Annexe 3



⁵⁹ On peut consulter l'original du Ms. P. Voyez le f. 155, dans Gallica.

III. Le Ms. G (f. 109, recto et f. 110, verso)



Avant d'examiner le Ms. B, regardons le Ms. P. Dans le f. 155 du Ms. P, il y a trois notes (n°. 31, 32 et 33). Comparons l'ordre des appels de note et les emplacements de ces dernières. Quand on lit le texte de cette page de haut en bas, on rencontre trois marques : par ordre, « ✖ » → « * » → « ‡ ». D'autre part, lorsque l'on tourne les yeux vers le bas de la page et les marges, on trouve trois notes marquées d'une étoile « * » (au bas de la page) → « ✖ » (à l'extérieur de la bordure) → « ‡ » (à droite de la page). D'abord, on remarque naturellement une note « * Dans cette génération [...] » (n°. 32), car elle s'inscrit dans un emplacement préparé pour la recevoir. Mais une première note dans cette page est « ✖ Freron vient de mourir. [...] » (n°. 31), bien qu'elle se situe sous « * Dans cette génération [...] », en marge. Pourquoi sont-elles ainsi inversées ? Afin de répondre à cette question, voyons le Ms. B (n°. 32).

Dans le Ms. B, le n°. 32 existe déjà et est signalé par l'astérisque, puisqu'il

constitue la première note dans cette page. La plupart des notes du Ms. B se situent en marge, comme on l'a vu. Pour cela, lors de la transcription du Ms. P, Rousseau lui a attaché l'astérisque et pu préparer par avance un petit espace pour cette note, c'est-à-dire à l'intérieur du cadre rouge. De même, il a bien sûr pu laisser une place pour celle du Ms. G.

Mais après le dépôt du Ms. B et la mise au net du texte du Ms. P, Rousseau a souhaité insérer une autre note : c'est le n^o. 31 sur la disparition d'Élie Fréron. Cette note n'est pas dans le Ms. B. Sans doute a-t-elle été ajoutée après le 1^{er} juin, bien que Fréron soit mort au mois mars de 1776. Lors de l'insertion de cette note, dans le f. 155 du Ms. P, il y apparaissait déjà une note appelée par l'astérisque (n^o. 32). C'est pourquoi Rousseau attribue la marque de référence au n^o. 31. En d'autres termes, même si la marque de référence, qui indique la deuxième note, se trouve plus haut dans la page, le n^o. 31 a été élaboré dans un second temps, dans le f. 155 et il écrit cette note à l'extérieur de la bordure rouge. Dans le Ms. G, les n^o. 31 et 32 sont écrits aux différents doubles pages. Pour cela, Rousseau les signale identiquement par l'astérisque. Le n^o. 31 qui se trouve dans la marge a dû être conçu après la copie du texte du Ms. G et être simultanément inséré dans les Mss. P et G *après* leurs transcriptions du texte. En somme, Rousseau les a eus sous la main en même temps.

Examinons pour finir le n^o. 33. Le Ms. B ne la possède pas et elle apparaît en marge dans les Mss. P et G. Normalement, Rousseau n'utilise pas cette marque (« † »). Mais comme il y a trois notes dans le f. 155 du Ms. P, chaque note est bénéficiée d'une marque spécifique. En se fondant sur l'emplacement de la note dans le Ms. P, on peut deviner qu'elle a été la troisième à être créée dans ce folio, car comme il n'y a plus

d'espace sous la bordure, il lui faut l'ajouter à l'autre bord extérieur du cadre. Cette note est collée à un feuillet volant dans le Ms. G. Exceptionnellement, sa marque est « † », comme dans le Ms. P. Ce fait m'incite à penser que Rousseau a détenu simultanément les Mss. P et G d'autant plus que leurs marques sont identiques par exception.

Au bout de compte, on vérifie que trois notes du folio 155 du Ms. P ont été créées dans l'ordre suivant : 32 (« * ») → 31 (« ✕ ») → 33 (« † ») (malgré l'usage du signe « ✕ ») → « * » → « † » dans le texte.

On constate que les autres notes respectent le même système. Commençons par les n°. 15, 16, 22, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 32, 34, 40, 41 et 42. Ces notes qui existent depuis le Ms. B s'incorporent originellement au bas de la page des Mss. P et G. Les n°. 6, 7, 21, (25) et 49 n'existent pas dans le Ms. B mais elles sont insérées après sa transcription dans le Ms. P. Et comme vous le devinez déjà, elles sont originellement placées à l'intérieur du bord dans le Ms. G. Ensuite, les notes qui se situent en marge dans les Mss. P et G, les n°. 28, 31, 33 et 47, ont été créés après leur transcription du texte. En d'autres termes, cela veut dire que Rousseau a eu simultanément les deux manuscrits sur sa table de travail pendant quelque temps. Finissons avec le n°. 35. Cette note, qui se trouve dans le seul Ms. G, y est placée correctement. Cela montre que ce manuscrit est demeuré jusqu'à la fin dans les mains de Rousseau.

Plus on progresse dans nos constats plus il devient clair que, de même que Rousseau a possédé simultanément les Mss. B et P, il a gardé par devers lui en même temps le Ms. P et le Ms. G. Au travers de ces possessions simultanées des manuscrits par Rousseau, on peut juger que chaque manuscrit a été copié non seulement à partir du Ms. X

mais encore transcrit en se basant sur le manuscrit précédent.

4. Considérations chronologiques à propos des Ms. L et P

Sur la base des analyses ci-dessus, examinons enfin le premier dialogue afin de vérifier la chronologie des Mss. L et P. Mais avant de l'éclaircir, on va d'abord confirmer que le système des notes et de leurs marques tel que nous l'avons décrit s'adapte au premier dialogue. Voyez le n^o. 6 et le n^o. 7⁶⁰ dans l'Annexe 3.

Ces deux notes n'existent pas dans les Mss. B et L, tandis qu'elles se situent en marge dans le Ms. P et à la place préparée dans le Ms. G. On sait qu'elles sont apparues après l'achèvement de la mise au net du texte du Ms. P et avant le commencement de la copie du Ms. G. Il est sûr que la chronologie entre ces deux manuscrits est donc Ms. P → le Ms. G. Du reste, la démarche de la transcription par Rousseau fonctionne régulièrement dans le premier dialogue de même que dans les deuxième et troisième dialogues.

Pour prendre un autre exemple, le n^o. 5 vient lui aussi appuyer nos hypothèses. Certes, et le fait est exceptionnel, cette note n'existe pas dans le Ms. P⁶¹ mais, conformément à la loi que nous avons formulée, elle se situe d'emblée à l'emplacement correct dans les Mss. L et G, puisque Rousseau l'a ajoutée déjà dans la marge du Ms. B.

⁶⁰ Le n^o. 7 est la note attachée à la cérémonie burlesque.

⁶¹ On trouve pourtant, dans les deuxième et troisième dialogues, des notes que le Ms. P ne détient pas, bien que les Mss. B et G les possèdent, (le n^o. 38 et le n^o. 50). Au surplus, le fait que seul le Ms. P ne les ait pas nous prouve qu'il a existé un « brouillon perdu aujourd'hui » (« Introductions », *OC*, I, p. XLIX), puisqu'il est sûr que Rousseau n'a pas eu simultanément à sa disposition les Ms. B et G. Sans ébauche, il n'aurait jamais pu transcrire le Ms. G. Il a donc transcrit les manuscrits en consultant ce brouillon. Et quelques variantes compliquées (le n^o. 10, 11 et 14), que l'on vient d'examiner dans le chapitre II, postulent l'existence d'un Ms. X.

Entamons l'analyse autour de l'ordre de succession des Ms. L et P. On la devine principalement au travers des notes numérotées 2 et 12 dans ce tableau. Elles n'existent pas dans le Ms. B. Tandis qu'elles sont en marge dans le Ms. P, elles se situent bien à l'espace prévu pour elles, au bas de la page, dans le Ms. L et le Ms. G. Comme on l'a vérifié, selon la règle, c'est après la transcription du texte que Rousseau écrit principalement des notes en marge. C'est pour cela, qu'on se convainc que la copie du Ms. B a été faite en premier et que Rousseau a commencé à mettre le Ms. P au net en se référant non seulement au Ms. X mais aussi au premier manuscrit qui ne contient pas ces notes. Ensuite, elle a été ajoutée au bord extérieur de la page du Ms. P. Et enfin, on devine que le Ms. L a été transcrit à partir du brouillon perdu et du Ms. P où elles avaient déjà été intercalées, car elles appartiennent au premier état du texte du Ms. L. Ce que nos analyses démontrent, c'est que le commencement de la transcription du Ms. P a précédé celle du Ms. L. Sur ce point, nous nous opposons à toutes les conclusions des recherches antérieures.

Nous examinerons pour finir les n^o. 8, 9 et 10. En jetant un coup d'œil sur le n^o. 8, on remarque que la note du Ms. G est, et c'est exceptionnel, écrite au bord extérieur, bien que les trois autres manuscrits la possèdent⁶². Selon une supposition de l'éditeur de la Pléiade, « comme le manuscrit de Londres paraît être le plus ancien, on peut penser que Rousseau a hésité à retranscrire cette note, peut-être parce qu'il n'osait mettre en doute l'amitié du Prince de Conti »⁶³. Mais à mon avis, ce traitement n'est pas causé par une

⁶² Le n^o. 19 et le n^o. 20 sont aussi écrites de même façon.

⁶³ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1645-1646. Osmont conjecture l'hésitation de Rousseau pour le Prince de Conti, au travers de la transition de la relation entre eux (Ex. « Introductions », *OC*, I, p. XLVI- XLVIII et « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1641-1642.).

hésitation de l'auteur, car à l'exception de ce traitement concernant le Ms. G, l'itinéraire de la rédaction est conforme à ce que je propose. Dans le double page en question du Ms. G (le f. 59 et 60), il y a deux notes (les n°. 8 et 9). Elles existent déjà dans les trois autres et leurs marques se trouvent toutes les deux dans le f. 59. Mais c'est en marge de celui-ci que se lit une note (le n°. 8) attachée à l'astérisque alors qu'une autre note (le n°. 9, associée à la marque de référence, se trouve à l'espace préparé dans le f. 60. En principe, elles devraient toutes les deux occuper des espaces *ad hoc* du f. 59. Mais en pareille occurrence, je suppose que, simplement, Rousseau était forcé de les écrire en marge et à la page suivante, puisqu'il avait omis de préparer un espace pour ces notes. De toutes façons, la genèse de cette note s'accorde avec celle des autres notes, car le Ms. G constitue l'ultime transcription.

Les n°. 9 et 10 nous évoquent une possibilité. Elles sont insérées non seulement dans les marges des Mss. B et P, mais aussi sur une paperolle dans le Ms. L. Il me semble que leur insertion dans ces trois manuscrits signifie que Rousseau les a simultanément possédés.

Concluons ce chapitre. En disséquant l'absence et la présence des notes, les formes des marques attachées aux notes et les places où elles se situent, avec les quatre manuscrits y compris le Ms. B, je suis parvenue à élucider l'itinéraire de Rousseau et la chronologie du commencement de la mise au net de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. On ne peut pas les dégager seulement au travers d'une analyse des variantes des quatre manuscrits. A la différence de mes prédécesseurs, même Jean-François Perrin, je conteste

d'une part que les transcriptions de chaque manuscrit aient été réalisées seulement à partir d'un brouillon abandonné ; d'autre part que la copie du Ms. L ait précédé celle du Ms. P.

Le fait que Rousseau ait eu simultanément à sa disposition les Mss. B et P signifie que le Ms. B a lui aussi été utilisé pour transcrire des autres manuscrits, avant la remise à Condillac. Il me semble en outre qu'après les dépôts des Mss. B et L, Rousseau a mis le Ms. G au net en ayant recours au Ms. P.

On vient de montrer que Rousseau a commencé la transcription du Ms. P avant celle du Ms. L soit l'ordre, Ms. B → P → L → G. Rousseau a entamé la copie au net du Ms. P de bonne heure, mais il l'a conservé par devers lui longtemps en le remaniant et en le retouchant incessamment. C'est pour cette raison que les notes du Ms. P sont plus nombreuses que celles du Ms. B, même si le dernier contient les trois dialogues. Ce manuscrit est donc apparemment la troisième transcription. Lorsque l'on observe les notes qui ont été ajoutées après le Ms. P, on remarque que Rousseau y multiplie nettement les protestations contre les jugements abusifs et injustes des autres et y manifeste une méfiance profonde envers la sociabilité dans le monde français, les Français contemporains et la France à cette époque. Il y fait également état d'une angoisse sur l'anéantissement de ses livres ou manuscrits authentiques et sur l'attribution fautive d'ouvrages écrits par d'autres auteurs que lui-même. Ces thèmes ont fait l'objet de plusieurs redites et élaborations dans ses œuvres, en particulier depuis la condamnation de *l'Émile* en 1762 jusqu'à la mort de l'auteur, car seuls les propos tenus dans ses livres intacts constituent une preuve indubitable de la nature et l'innocence de Rousseau et il lui importe de passer à la postérité, même s'il doit renoncer à la compréhension

contemporaine.

Les arguments que j'ai utilisés ne sont qu'une ouverture pour préparer des recherches à venir. J'espère bien approfondir quelque jour mes recherches à l'égard de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, en suivant la genèse que j'en ai reconstituée.

Deuxième partie

Histoire des deux premières éditions de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

Dans notre première partie, nous avons examiné minutieusement l'histoire des quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Dans cette nouvelle partie, nous aborderons les problèmes soulevés par les deux premières éditions de l'ouvrage : celle réalisée par Brooke Boothby en 1780 à Lichfield et qui comprend seulement le premier dialogue; celle due à trois amis de Rousseau et parue à Genève en 1782. Le terrain a déjà été défriché dans une certaine mesure par Raymond Birn et Philippe Stewart, qui ont l'un et l'autre étudié la publication de l'*Édition générale* genevoise de 1782-89¹. Mon intention est de me concentrer sur la publication de *Rousseau juge de Jean-Jacques* et de reconstituer précisément les intentions stratégiques des éditeurs jusqu'à l'impression de chaque manuscrit; d'examiner aussi dans quelle mesure ces entreprises sont conformes à la pensée développée par Rousseau autour de la notion d'édition *idéale*.

J'aimerais introduire le premier chapitre en remontant jusqu'à *la lettre à Christophe de Beaumont* publiée en 1763, à la suite du désastre provoqué par la publication de l'*Émile* et *Du contrat social*, afin de clarifier l'idée que Rousseau se fait du lien entre l'auteur et ses livres. Cette idée procède des vicissitudes de la vie de l'auteur en tant que polémiste et connaît développements et inflexions tout au long des divers ouvrages qu'il élaborera jusqu'à sa mort. Il va de soi que Rousseau approfondit particulièrement cette liaison de l'être à l'œuvre dans les *Dialogues*. A partir de cette

¹ Birn, Raymond, *Forging Rousseau*, Oxford, Voltaire Foundation, 2001 : Stewart, Philip, *Editer Rousseau : enjeux d'un corpus, 1750-2012*, Lyon, ENS éd., Institut d'histoire du livre, 2012.

recherche, j'espère dégager la pensée de ce que j'appellerai l'édition *idéale* selon Rousseau.

Dans les deuxième et troisième chapitres, je vais montrer dans quelle mesure les éditeurs des manuscrits de Londres et de Genève se sont attachés à respecter l'« intention de Rousseau » quand ils ont réalisé leurs éditions, même si l'« intention de Rousseau » est « une formule magique, modifiable selon les circonstances et les personnes »². Boothby comme le trio Girardin-Moultou-DuPeyrou, tous ont bien sûr aimé leur ami défunt et respecté les espoirs marqués de gravité que l'auteur avait placés dans la publication posthume de ses écrits : l'un a tenté de concrétiser l'espérance de Rousseau à partir d'une lecture systématique de ses œuvres; les autres se sont efforcés de l'accomplir en s'appuyant sur le mot que leur avait confié l'auteur lui-même. Mais mystérieusement, leurs manières de réaliser les souhaits éditoriaux de leur ami sont diamétralement opposées.

² Shojiro Kuwase, *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794), Les aménagements et les censures, les usages, les appropriations de l'ouvrage*, Honoré Champion, 2003, p. 87.

Chapitre I

Que peut être une édition idéale pour Rousseau ?

Que la trompette du jugement dernier sonne
quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main,
me présenter devant le souverain juge.

J.-J. Rousseau, *Les Confessions*¹

1. L'attachement excessif de Rousseau pour ses textes

Dès ses débuts d'auteur, Rousseau a manifesté son agacement devant les accidents engendrés par l'intervention d'autrui sur ses textes. Par exemple, il se préoccupe très sensiblement des fautes d'orthographe ou des omissions introduites, après la remise de son manuscrit, par la main du libraire-imprimeur ou des employés de son atelier (protes, correcteurs, etc.), sur les épreuves, bonnes feuilles et jusque dans la version finale mise en circulation dans le public. Chaque fois qu'il recevait une épreuve, il la vérifiait très délicatement par lui-même. Il ne bornait pas l'objet de l'examen à la vérification minutieuse de l'orthographe mais également à celle de la ponctuation. Ceci effectué, il soulignait les coquilles et autres erreurs typographiques puis renvoyait cette épreuve révisée à l'imprimeur. À réception de la deuxième épreuve, si l'imprimeur n'avait pas rectifié son travail, il ne lui dissimulait jamais sa déception, c'est le moins

¹ *Les Confessions*, Livre I, OC, I, p. 5.

qu'on puisse dire... Les fautes typographiques se sont souvent produites pour des raisons liées à la technique et, au XVIII^e siècle, elles accompagnaient presque inévitablement la transformation d'un manuscrit en livre, mais même au fait de ces contraintes, Rousseau exigeait de ses libraires-imprimeurs autant de soin et d'attention que de la part de l'auteur lui-même². On se contentera, pour preuve de son extrême exigence, de rappeler de quel avertissement il accompagne la remise du manuscrit de *La Nouvelle Héloïse* à son libraire d'Amsterdam Marc-Michel Rey : « On suivra exactement mon manuscrit, l'orthographe, la ponctuation, même les fautes, sans se mêler d'y rien corriger »³.

En dehors de ces problèmes, une censure a aussi causé une défiguration de son texte. Une censure sévère avait cours sous l'Ancien Régime. Les livres que le censeur royal considérait comme irréligieux, immoraux ou susceptibles « d'applications », c'est-à-dire calomnieux, ne pouvaient être publiés ostensiblement en France⁴. En principe, les transgresseurs, soit libraires soit auteurs, étaient punis, au pire, de mort. Officiellement, seuls les livres ayant obtenu « la permission scellée » par

² Vers la fin de l'année 1754, déjà, Rousseau échangeait les lettres avec son libraire, Rey, pour préparer la publication du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* (ex. CC. 253, 255 et 256, etc). Dans ces lettres, on remarque ses demandes minutieuses sur les textes, les corrections, le style du caractère. Cf. Yannick Séité, *Du Livre au Lire. La Nouvelle Héloïse roman des Lumières*, Paris, Librairie Honoré Champion, 2002 ; Philip Stewart, *Éditer Rousseau : enjeux d'un corpus, 1750-2012*, Lyon, ENS éditions, Institut d'histoire du livre, 2012 ; Nathalie Ferrand, « Jean-Jacques Rousseau : le dernier état de la *Lettre à D'Alembert sur les spectacles* (1758) », in *Genesis, Brouillons des Lumières*, 34, 2012, p. 135-157.

³ CC. 788 (Rousseau à Rey, A Montmorenci le 14. 1759, t. VI, p. 44.)

⁴ L'histoire et le système autour de la censure française sont assez compliqués et ses études sont énormes. Dans ma thèse, notamment, je fais référence à Raymond Brin, *La censure royale des livres dans la France des Lumières*, Collège de France, Odile Jacob, 2007 ; Barbara de Negroni, *Lectures interdites, Le travail des censures au XVIII^e siècle, 1723-1774*, Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1995 ; Kiyoji Kizaki, *Malesherbes, le portrait d'un aristocrate français du XVIII^e siècle*, Iwanami, Tokyo, 1986.

le chancelier ou le garde des sceaux étaient accrédités pour la diffusion⁵. Mais évidemment, au cours du dix-huitième siècle, les livres prétendus *dangereux* étaient imprimés sans cesse, circulaient immensément en France et on les lisait partout⁶. Pour ces livres, outre une permission scellée, il y avait la « permission tacite » et ce qu'on appelait la « simple tolérance ». Par rapport de la permission scellée, elles sont plus frauduleuses, car concernent des ouvrages « dont l'existence ne serait pas reconnue officiellement »⁷. Quant à la première, les livres qui sont été permis de cette façon ne possèdent pas un sceau, mais sont inscrits sur un registre officiel. D'autre part, dans le cas des livres ayant bénéficié de la simple tolérance, ils ne sont revêtus ni du sceau ni d'un lieu d'édition authentique et ils ne sont pas mentionnés dans le registre officiel. Ils avaient reçu l'avis de tolérance oralement et étaient souvent imprimés à l'étranger et puis importés en France.

Pour prendre l'exemple à d'une défiguration de son texte provenant de la censure, on verra le cas de *La Nouvelle Héloïse*. C'est le libraire d'Amsterdam Marc-Michel Rey qui assumait l'impression et la vente de *La Nouvelle Héloïse* ainsi

⁵ Un manuscrit est approuvé après plusieurs procédures (une demande de permission, un rapport par le censeur royal et une approbation officielle par les services du sceau, etc.) et enfin il est envoyé à l'impression. Quand même la diffusion en sécurité n'était pas complètement confirmée, car *De l'esprit* (1758) d'Helvétius a été donné une permission et doté d'un privilège par le chancelier mais après la publication, il a été malheureusement condamné par le Parlement. Cf. Kiyoji Kizaki, *op., cit.*, p. 37 et p. 39 ; Barbara de Negroni, *op., cit.*, p. 201-212.

⁶ A Paris du dix-huitième siècle, outre de nombreux lecteurs, il y avait aussi de nombreux barbouilleurs assez pauvres, « Pauvre Diable ». Ils essayaient de faire imprimer leurs manuscrits, car quiconque rêve de parvenir voulait devenir auteur. Contre eux, Voltaire fait une satire intitulée le *Pauvre Diable* (1760), sous le nom de Jean Joseph Vadé. Et Robert Darnton décrit concrètement l'aventure d'un « Pauvre Diable » sans nom (*The Literary Underground of the Old Regime*, Cambridge, London, Harvard university press, 1982. Voyez le chapitre III « A Pamphleteer on the Run »).

⁷ Barbara de Negroni, *op., cit.*, p. 35.

que de beaucoup d'autres ouvrages de Rousseau⁸. Cette œuvre authentique autorisée par Malesherbes a été imprimée en Hollande et destinée à la vente dans Paris. Mais un peu avant la diffusion de l'authentique version hollandaise, la version contrefaite que l'on appelle l'édition de Paris a été vendue par Robin, libraire de Paris. Cette édition est expurgée partout par le censeur⁹. Mais alors même qu'il s'agissait là de mesures destinées à protéger la sécurité de l'auteur, Rousseau a déploré ces interventions de la censure sur son texte et s'en plaint à son ami Coindet, mettant en cause une édition pourtant due à l'un des libraires avec lequel il travaillera le plus :

Mais je le lui rends [à qui ?] parce que l'ouvrage est tellement défiguré de contresens et de fautes énormes d'impression, que je n'y reconnois plus mon manuscrit. Mon dessein est de desavoüer hautement cette édition, et même publiquement dans les journaux et gazettes ; il n'est point juste qu'on ose publier sous mon nom un monstre ainsi difforme et un livre ainsi mutilé¹⁰.

Dans cette épître, Rousseau annonce vouloir renier publiquement cette

⁸ Il s'est chargé aussi d'éditer la *Lettre sur le spectacle à M. D'Alembert*, *Du contrat social*, *la lettre à Christophe de Beaumont*, *les lettres écrites de la montagne*. Et c'est lui qui a proposé à Rousseau d'écrire ses *Mémoires*. Le dernier lui a répondu plus tard : « Quand vous me suggerates le projet d'écrire les mémoires de ma vie, je n'imaginerois guère que ce projet adopté trop legerement m'attireroit les calamités qui en ont été l'effet. Ne me reparlez jamais de cette entreprise ; si vous m'aimez ayez regret de me l'avoir suggerée, et si vous m'en reparler attendez-vous à n'avoir aucune réponse sur ce point. » (CC. 6570 : Rousseau à Rey, A Monquin le 27 Avril 1769, t. XXXVII, p. 88)

⁹ Yannick Séité, *op., cit.*, p. 29.

¹⁰ CC. 1235 (Rousseau à François Coindet, le 26 janvier 1761, t. VIII, p. 29.) Plus tard, lors de la rédaction des *Confessions*, Rousseau mentionne un autre tranchement par Malesherbes et son malheur causé par cette opération. « Non seulement il fit retrancher plus de cent pages dans l'édition de Paris ; mais il fit un retranchement qui pouvoit porter le nom d'infidélité dans l'exemplaire de la bonne édition qu'il envoya à Mad^e de Pompadour. [...] Elle n'ignore pas ce tour de passe-passe. Il se trouva de bonne ame qui l'en instruisirent. Pout moi, je ne l'appris que longtems après, lorsque je commençois d'en sentir les suites. / N'est-ce point encore ici la première origine de la haine ouverte mais implacable d'une autre Dame qui étoit dans un cas pareil sans que j'en susse rien, [...] » (*Les Confessions*, « Livre deuxième », OC, I, p. 512.)

Nouvelle Héloïse comme n'appartenant pas à son œuvre tant elle a été complètement altérée par la main des autres. Ainsi, on peut voir que l'obstination de l'auteur Rousseau à défendre la lettre de ses manuscrits, en particulier sa résistance ou sa répulsion contre une falsification du texte, se manifeste constamment dans les correspondances qu'il échange avec ses divers éditeurs.

2. Le problème de la défiguration des œuvres *autobiographiques*

Un tel entêtement sur ses textes s'applique à *Rousseau juge de Jean-Jacques* de même. A l'ouverture du premier dialogue, « le François » et « Rousseau » débattent pour savoir si les écrits de « J. J. » relèvent du « faste » ou de la « force ». Soit faste, soit force : si cette paronomase indiffère « le François », elle importe au plus haut point à Rousseau :

Rousseau : Dites, de force. Soyons justes, même avec les méchants. Le faste n'excite tout au plus qu'une admiration froide et sterile, et surement ne me charmera jamais. Des écrits qui élèvent l'ame et enflamment le cœur méritent un autre mot.

Le François : Faste ou force, qu'importe le mot, si l'idée est toujours la même ? Si ce sublime jargon tiré par l'hypocrisie d'une tête exaltée n'en est pas moins dicté par une ame de boue ?

Rousseau : Ce choix du mot me paroît moins indifférent qu'à vous. Il change pour moi beaucoup les idées, et s'il n'y avoit que du faste et du jargon dans les écrits de l'Auteur que vous m'avez peint, il m'inspireroit moins

d'horreur¹¹.

Au premier chef, il faut remarquer l'affirmation significative prononcée délibérément par « Rousseau ». Pour lui, il est vraiment important d'exprimer avec précision la nature d'un livre. Parce que choisir le mot convenable pour le qualifier nous prépare à juger équitablement du caractère de l'auteur. Même si donc l'auteur en question est supposé méchant, personne ne peut se dispenser absolument de lui appliquer ce principe. Il semble qu'une telle idée, c'est-à-dire l'identification d'un livre avec son auteur, a commencé de germer en Rousseau après la condamnation d'*Émile* et qu'il n'a cessé d'y revenir, de la formuler, de l'élaborer sous diverses formes durant le reste de sa vie. Avant la catastrophe de 1762, rien ne s'exprime aussi nettement en ce sens.

Comme on l'a souvent remarqué, c'est justement à cette époque que l'écriture et le ton de Rousseau ont connu une révolution pour devenir apologétiques et que ses écrits ont éprouvé une inflexion autobiographique définitive. *Émile, Du Contrat social* : du fait de la publication de ces deux œuvres – abominables pour le public mais « mon plus digne et meilleur livre » pour l'auteur¹² – Rousseau s'est vu désigné à la vindicte publique. Autrement dit, il est violemment accusé comme criminel sous l'inculpation de publications dangereuses, qui plus est, selon lui, injustement et sans l'entendre. Mais pour lui, comme l'autodafé de ses ouvrages ainsi que sa prise de corps ont été

¹¹ *Dialogues*, Premier Dialogue, OC, I, p. 667-668.

¹² *Les Confessions*, Livre XI, OC, I, p. 568.

illicitement exécutés, sans jugement impartial ni procédure légale de conciliation¹³, il lui faut contester à haute voix et dénoncer l'iniquité des juges qui déshonoraient l'auteur et ses livres. La tactique dont Rousseau a usé pour prouver publiquement l'utilité de ses livres et son innocence, c'est de raconter un peu sa vie en contredisant au public. Il montre son caractère inhérent et ses travaux du passé qui sont accueillis favorablement dans le public, car selon lui, si le lecteur les sait au travers de la lecture des livres de Rousseau, il comprend que cet auteur a été dans l'incapacité de produire des livres abominables ainsi qu'il en a sévèrement été accusé.

Jean-Marie Goulemot insiste sur ce fait que la tonalité autobiographique émerge dans les œuvres postérieures à l'année 1762 et que la *Lettre à Beaumont* est l'occasion de cette mutation :

[...] le texte rousseauiste qui s'inaugure en 1762 est à dominante autobiographique. La *Lettre à Christophe de Beaumont* marque la rupture. Par elle Jean-Jacques se propose, non de dire la vérité, mais de rétablir la vérité de son être et de sa pensée déformée par le prélat. « Si vous n'eussiez attaqué que mon Livre, je vous aurais laissé dire, mais vous attaquez aussi ma personne ». Jean-Jacques a ici plus d'importance que Rousseau l'écrivain et il est symptomatique que dès l'ouverture de la Lettre l'essentiel à dire soit, « les bizarreries d'une destinée ». Non seulement Jean-Jacques devient objet premier de discours, mais c'est toute une relation à la vérité qui se modifie.

¹³ Rousseau le répétait plusieurs fois, notamment dans les *Lettres écrites de la montagne*. Par exemple : « Cependant, avec un empressement sans exemple, sans avertissement, sans citation, sans examen, on s'est hâté de flétrir mes livres ; on a fait plus ; sans égard pour mes malheurs, pour mes maux, pour mon état, on a décrété ma personne avec la même précipitation, l'on ne m'a pas même épargné les termes qu'on emploie pour les malfaiteurs. » (*OC*, III, p. 688)

L'accent est mis avant tout, non sur le caractère vrai des propositions avancées, mais sur la bonne foi du locuteur¹⁴.

En d'autres termes, à partir de la *Lettre à Monseigneur Beaumont* et des *Lettres écrites de la montagne* – les œuvres polémiques –, le sujet ultime de Rousseau est devenu lui-même et tout le long de sa vie et il le poursuit courageusement, mais malheureusement en vain. L'émergence du jugement abusif et négatif des autres contre Rousseau est devenu pour ce dernier un grand motif pour se raconter.

Peu de temps après la parution de ses écrits polémiques, Rousseau inaugure la lutte contre l'injuste défiguration dont il est victime en se lançant dans l'écriture des *Confessions*. Il s'agit de rétablir son honneur et sa véritable image. En fait, les travaux de Frédéric S. Eigeldinger montrent que l'auteur a commencé à rédiger les *Confessions* à partir du printemps en 1764¹⁵ : c'est le manuscrit de Neuchâtel¹⁶. Ce manuscrit des *Confessions* en chantier n'a que les quatre Livres. On ne sait pas pourquoi Rousseau a renoncé à le composer mais son préambule établit clairement la liaison entre son portrait

¹⁴ Jean-Marie Goulemot, « Pourquoi écrire ? Devoir et plaisir dans l'écriture de Jean-Jacques Rousseau », in *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, IV, 1980, p. 222. D'autre part, l'idée d'Hermine de Saussure est un peu différente. Elle dit que « [...] ce n'est qu'en janvier 1762, dans les *Lettres à Malesherbes* écrites pendant que l'*Émile* était encore sous presse, [...] ce n'est, disons-nous, qu'à ce moment que l'auteur, pour la première fois, fait sa véritable apparition. », mais aussi, « [...] Dès lors, et dès lors seulement, l'œuvre de Rousseau sera personnelle, même les *Lettres de la Montagne*, dont la première partie est consacrée à sa défense. [...] Ainsi la *Lettre à l'Archevêque*, les *Lettres de la Montagne*, les *Confessions*, les *Dialogues* et les *Rêveries*, qui forment la partie capitale de son œuvre postérieure à l'*Émile*, sont tous des ouvrages de caractère personnel. Avec l'*Émile* se termine la première période. La *Lettre à l'Archevêque* est la première publication de la seconde période. », Hermine de Saussure, *Rousseau et les manuscrits des Confessions*, Paris, De Boccard, 1958, p. 15-16.

¹⁵ Frédéric S. Eigeldinger, « Préface des *Confessions* du manuscrit de Neuchâtel », in *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, No. 59, 2002, p. 23-27.

¹⁶ Ce manuscrit a été transcrit et son texte intégral a été publié par Théophile Dufour. Voyez l'*AJJR*, tome IV, 1908, p. 1-276. Son préambule et quelques ébauches sont reproduits dans la *Pléiade*, « Ébauche des *Confessions* », *OC*, I, p. 1148-1164.

authentique et les portraits caricaturaux dus à la fantaisie malveillante d'autrui. En outre, il y avait originellement un projet *Mémoires* remontant à 1757 et qui correspondait à une demande de Marc-Michel Rey¹⁷. Enfin, la parution du cruel pamphlet *Sentiment des citoyens* (dû à Voltaire mais publié en gardant l'anonymat) au début de 1765, avait grièvement blessé le cœur de Rousseau, si bien que sa décision de mettre en chantier des *Mémoires* est devenue de plus en plus forte.

Il me semble que les *Dialogues* relèvent de la même logique. Rousseau y fait de lui-même le sujet principal, en dévoilant l'injustice des « Messieurs » et l'aveuglement du public. En plus, au prix d'une assimilation des protagonistes à l'auteur, quelques critiques ont jugé Rousseau comme un « fou »¹⁸ aussitôt la publication du premier dialogue par Boothby. Et les éditeurs genevois ont compilé cet œuvre comme étant la « seconde partie des Mémoires » dans la *Collection complète des Œuvres de J.-J. Rousseau*. C'est pour cela qu'autrefois, en y ajoutant les *Rêveries*, on considérait ces trois écrits comme la série autobiographique de Rousseau¹⁹. La publication des œuvres complètes dans la collection de la Pléiade a achevé d'imposer cette conception.

Toutefois, de nos jours, quand les chercheurs traitent *Rousseau juge de Jean-Jacques*, certains d'entre eux se refusent non seulement à utiliser à leur propos le mot d'« autobiographie » mais aussi à évoquer même une « œuvre autobiographique »

¹⁷ Hermine de Saussure, *Rousseau et les manuscrits des Confessions*, *op. cit.*, p. 17-23.

¹⁸ *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Juillet 1780, p. 409. Je vais citer cette critique dans le chapitre suivant. Voyez la page 194 de ma thèse.

¹⁹ La traduction des *Œuvres complètes* de Rousseau publiée au Japon en 1979 (Hakusui-sya, Tokyo) les considère aussi comme la série autobiographique en suivant la Pléiade. Mais mystérieusement, on ne compile pas chronologiquement : la première partie des *Confessions* au tome I, les *Rêveries* au tome II avec la suite des *Confessions*, *Quatre lettres à M. Malesherbes* et le *Persifflueur*. *Rousseau juge de Jean-Jacques* est mis au tome III, avec les *Fragments biographiques*, *Mon portrait*, *l'Art de jouir et autres fragments* et les *écrits divers*.

du fait que cette manière de présenter les choses met l'accent sur la vie et le caractère de Rousseau, particulièrement sur « sa folie » (pendant très longtemps, on a réduit les *Dialogues* à l'œuvre d'un malade mental²⁰ et leur lecture s'en est trouvée complètement négligée²¹) et oublie absolument un aspect essentiel de l'œuvre : son contenu juridique²² et politique²³, dimension qui, sauf rares exceptions, a longtemps échappé aux chercheurs.

Dans ses recherches, Jean-François Perrin déplore avec force que l'on réduise simplement *Rousseau juge de Jean-Jacques* à l'œuvre autobiographique en disséquant la structure de cet ouvrage²⁴, car cet ouvrage est une « dernière avancée de la pensée de Rousseau dans les domaines politique et théorique »²⁵. Quant à l'« autobiographique », il mentionne qu'« un premier niveau, *Du sujet et de la forme de cet écrit* inscrit en effet le texte dans le registre de l'éloquence judiciaire, révoquant clairement celui de l'épidictique : ce que nous appelons l'autobiographique est ici totalement surdéterminé

²⁰ Quant à sa maladie, il y a beaucoup d'études. Par exemple, Louis Proal, *La Psychologie de Jean-Jacques Rousseau*, Alcan, 1923, nouvelle éd., 1930 ; Jacques Borel, *Génie et folie de Jean-Jacques Rousseau*, Corti, 1996.

²¹ Ex. Anne F. Garréta nous montre une partie de l'histoire de la réception méconnue des *Dialogues* (Anne F. Garréta, « Les *Dialogues* de Rousseau : paradoxes d'une réception critique », in *Lecture de Rousseau, Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, sous la direction Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 141-150.)

²² Ex. Béatrice Didier, « Le fantasme du jugement et la rhétorique judiciaire dans les *Dialogues* », in *Méthode !*, No. 3, Vallongues, p. 133-141.

²³ Mentionnons une des recherches les plus significatives : Gérald Allard, « La pensée politique des *Dialogues* : le juste, l'injuste et le juge », in *Études de Jean-Jacques Rousseau*, n°. 7, 1995, p. 117-142.

²⁴ Jean-François Perrin, « Analyse littéraire ; *Rousseau juge de Jean-Jacques* » in *L'Agrégation de Lettres modernes 2004*, sous la direction de Gabriel Conesa et Franck Neveu, Armand-Colin, 2003, p. 256-309 ; « La disposition du propos dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* », in *Lecture de Rousseau, Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, sous la direction Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 19-53.

²⁵ Jean-François Perrin, « *Sacer estod* : une approche des enjeux politiques et théoriques dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* », in *AJJR*, tome 46, Droz, 2005, p. 79.

par les registres judiciaires et délibératifs : [...] »²⁶, c'est-à-dire, le récit des *Dialogues* réside dans les procédés rhétoriques mais autobiographiques.

Certes, même si l'on perçoit incontestablement un ton autobiographique dans la *Lettre à Beaumont*²⁷ ou les *Lettres écrites de la montagne*, cette caractéristique n'est qu'un aspect mineur de ces *Lettres* et il ne convient pas qu'elles soient classées simplement, à l'aune de ce critère, comme œuvres autobiographiques.

Le sujet de Rousseau, cependant, dans la seconde moitié de sa vie après la condamnation d'*Émile*, a presque toujours été – mises à part les œuvres de musique et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* – Jean-Jacques Rousseau lui-même. Jusqu'aux derniers jours de sa vie, même si c'est sous des formats variés – pamphlets, Lettres, Mémoires, ouvrages fictifs... – ses écrits traiteront du monde réel de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Par conséquent, s'agissant des *Dialogues*, tout en reconnaissant qu'ils ne relèvent pas simplement d'un propos autobiographique²⁸, je ne

²⁶ *Ibid.*

²⁷ En particulier, on remarque le ton autobiographique dans la *Lettre à Beaumont*. Par exemple, Nicolas Bonhote dit que « La discussion religieuse constitue la plus grande partie du texte, mais si Rousseau a pris la plume, dit-il, c'est pour répondre à l'attaque contre sa personne (contre son livre, il aurait laissé dire) et les premières pages sont consacrées à une brève biographie intellectuelle. Au portrait mensonger qu'a peint le mandement, il oppose le sien, trait pour trait. [...] La lettre à Christophe de Beaumont poursuit donc l'entreprise de révélation de soi. » (Nicolas Bonhote, « Préface » in Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1993, p. 20-21. En outre, selon Jacques Voisine, Edmund Burke a publié l'extrait de cette *Lettre* sous le titre « Character of Mr. Rousseau » dans l'*Annual Register* de 1763. Il dot aussi que « [Lettre à Beaumont] est le seul des écrits autobiographiques que Burke ait dû bien connaître. Cette lettre offre un intéressant portrait moral de Jean-Jacques par lui-même, et une « histoire de [ses] idées », qui ont pu aider Burke à composer sa figure de Rousseau vaniteux », in Jacques Voisine, *Jean-Jacques Rousseau en Angleterre à l'époque romantique*, p. 131.

²⁸ Il est notoire que Philippe Lejeune, spécialiste de l'autobiographie, considère les *Confessions* de Rousseau comme un premier modèle de l'autobiographie en France et définit l'autobiographie dans *L'Autobiographie en France* (1971) et *Le pacte autobiographique* (1975). Il examine aussi les *Dialogues* dans *Je est un autre : l'autobiographie de la littérature aux médias* (1980) et comme Jean-François Perrin, il commente le caractère de *Du sujet et de la forme de cet écrit* de cette façon : « C'est là un des plus anciens procédés de la littérature polémique : le dialogue fictif attribué à des

souhaite pas exclure la perspective de l'écriture de soi dans la mesure où c'est sur ce plan que se joue l'idée de la défiguration par les autres.

En définitive, ce que je voudrais clarifier dans ces pages, c'est comment l'évaluation ou le jugement que les autres ont porté sur les livres de Rousseau ont influencé leur auteur. Dans une telle perspective, la question de leur « allure » autobiographique est inévitable parce qu'il me semble que c'est sous cet angle seulement que l'on rencontre le sincère mais singulier espoir que Rousseau place dans la publication de ses ouvrages et en la postérité, — je fais ici bien sûr référence au comportement assez mystérieux de Rousseau autour du dépôt des quatre manuscrits des *Dialogues*.

Pour le Genevois, la continuité entre le livre et son auteur doit être absolue. Dans cette optique, à travers cette recherche, il sera possible de découvrir la manière dont sa pensée a pris forme à propos de la publication de ses œuvres. Ces pages ont donc aussi pour ambition de préparer un futur examen de la question de la « postérité », problème auquel Rousseau ne donne pas une solution moins originale que celle envisagée par Diderot dans sa correspondance avec Falconet.

3. Affinité entre les œuvres polémiques et les *Confessions*

Raison de se raconter

personnages réels, ou attribué à des personnages fictifs, mais portant sur des personnes réelles. [...] Depuis Platon, ce jeu a été fort pratiqué » (p. 56).

On dit que se raconter est un des grands plaisirs pour les hommes. Mais outre le point de vue général, pourquoi Rousseau a-t-il commencé à se prendre lui-même pour objet de ses ouvrages ? Dans les *Confessions*, il affirme clairement au lecteur son motif rigoureux de la tentative d'écrire ses Mémoires :

Je ne sais par quelle fantaisie Rey me pressoit depuis longtems d'écrire les mémoires de ma vie. Quoiqu'ils ne fussent pas jusqu'alors fort interessans par les faits, je sentis qu'ils pouvoient le devenir par la franchise que j'étois capable d'y mettre, et je résolus d'en faire un ouvrage unique par une vérocité sans exemple, afin qu'au moins une fois on put voir un homme tel qu'il étoit en dedans. [...] Je savois qu'on me peignoit dans le public sous des traits si peu semblables aux miens et quelquefois si difformes que malgré le mal, dont je ne voulois rien taire, je ne pouvois que gagner encore à me montrer tel que j'étois²⁹.

Dans cette citation, Rousseau nous évoque un antagonisme entre « des traits [...] si difformes » et « tel que j'étois ». Cette opposition le hantait depuis longtemps, peut-être depuis l'instant de la naissance en tant qu'auteur. D'après les *Confessions*, résoudre la discordance entre « des traits [...] si difformes » et « tel que j'étois » devait être un des moteurs importants de cette entreprise extraordinaire pour Rousseau.

Suivant les recherches de Jean Starobinski, on peut paraphraser « tel que j'étois » et « des traits [...] si difformes » en l'« être » et le « paraître ». Dans la *transparence et l'obstacle*, il montre que Rousseau traite la thèse de la discordance de

²⁹ *Les Confessions*, Livre X, OC, I, p. 516-517.

l'« être » et du « paraître » dans ses écrits depuis le *Discours sur les sciences et les arts*, qui l'a rendu célèbre instantanément dans toute l'Europe. Selon Starobinsky, la dissension qui se produit entre l'« être » et le « paraître » a continué d'angoisser Rousseau pendant toute sa vie³⁰. Cette notion est affirmée dans les *Confessions* de même, par exemple dans l'épisode du peigne cassé au premier livre³¹. Malgré son innocence, le petit Rousseau est accusé à tort et a injustement subi une peine de la part de M^{elle} Lambercier. Starobinski considère cette anecdote comme « la rencontre de l'accusation injustifiée » pour la première fois dans sa vie, laquelle a causé l'« opposition bouleversante de l'*être-innocent* et du *paraître-coupable* »³².

De même que Starobinski, Alain Grosrichard dégage l'opposition entre Rousseau original et Rousseau jugé par les autres, en citant quelques scènes des *Confessions* et le préambule du manuscrit de Neuchâtel. Il affirme que l'entreprise des Mémoires trouve sa cause dans cette discordance. D'après son analyse, dans la société du dix-huitième siècle où la sociabilité était très importante, bien qu'il écrive éloquemment dans ses livres, Rousseau qui ne parle que maladroitement ne pouvait pas se présenter *tel que je suis* ni par la conversation ni par le silence. Pour cela, les gens du monde l'ont *injustement* jugé comme un sot, quoiqu'ils aient eu directement affaire à lui. Enfin, il conclut que pour Rousseau, « parmi ces malheurs, le pire est de s'être vu métamorphosé »³³ et qu'il doit en conséquence se décrire comme « l'innocente victime

³⁰ Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971, p. 13-21.

³¹ *Les Confessions*, Livre I, OC, I, p. 18-20.

³² Jean Starobinski, *op. cit.*, p. 19 (souligné par Starobinski).

³³ Alain Grosrichard, « Présentation », in Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions I*, Flammarion, 2002, p. X.

d'une entreprise de défiguration »³⁴ dans les *Confessions*³⁵.

Les formes du « paraître » sont donc très variées : *paraître-coupable*, sot, ingrat, ours, Diogène, criminel etc. On peut les multiplier à l'infini. Mais aucune de ces images n'est jamais cohérente avec son « être » et il ne s'agit que de représentations défigurées. En définitive, comme l'auteur réitère, tandis que le Rousseau « tel que je suis » est toujours inchangé et un seul, le Rousseau « difforme » est inconstant et résulte de plusieurs images sans cesse manipulées par les autres. Il me semble que cette opposition binaire est un de ses motifs pour tracer sa véritable image en dévoilant l'injustice qui lui est faite. Par la suite, elle constituera un pivot important lorsque l'on se met en devoir d'analyser les ouvrages de Rousseau, particulièrement ceux postérieurs à la condamnation de l'*Émile*.

Sans distinguer spécialement le ton autobiographique et le ton de l'éloquence juridique, en ce qui concerne une raison de la rédaction des *Confessions* et des *Dialogues*, John C. O'Neal énonce que « pour Rousseau, de plus en plus paranoïaque, ce petit groupe, qu'il croit mené par Grimm et Diderot, constitue une ligue dont le projet est de défigurer son image en usant de son influence sur l'opinion publique. Ces personnes occupant une place importante dans la société, il est impératif selon Rousseau de conter leur diffamation. Les *Confessions* et les *Dialogues* présentent sa défense, qui repose largement sur l'invalidation de leur mode de perception »³⁶. Comme on l'a vu,

³⁴ *Ibid.*, p. XXXI.

³⁵ *Ibid.*, p. VI-XXVI.

³⁶ John C. O'Neal, « Rousseau et ses lecteurs : stratégies narratives dans ses œuvres autobiographiques », in *Lectures de Rousseau, Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, sous la direction Isabelle Brouard-Arends, PUR, 2003, p. 70.

les deux textes relèvent de genres différents et l'approche qu'ils adoptent pour rechercher la vérité est également différente³⁷. On ne peut pas donc admettre leur simple juxtaposition comme une série. Mais il me semble qu'un des objets de Rousseau est demeuré inchangé après la condamnation d'*Émile* : le rétablissement de l'image défigurée contre son gré.

A mon avis, les protestations de Rousseau contre la défiguration injuste dans deux *Lettres* polémiques publiées après la condamnation de l'*Émile* nous aident à nous représenter ce à quoi pourrait bien ressembler ce que j'appelle l'« édition idéale » rêvée par l'auteur des *Dialogues*.

4. Genèse du problème de la défiguration examinée dans les écrits polémiques

4-1. Réflexion de Rousseau sur la défiguration avant la condamnation d'*Émile*

La *Lettre à Monseigneur Christophe de Beaumont* a été publiée au mois de mars 1763. Alors qu'il erre misérablement dans toute l'Europe, Rousseau a rédigé cette *Lettre* pour réfuter résolument le *Mandement* qui avait été prononcé le 20 août 1762, par Christophe de Beaumont (1703-81), archevêque de Paris³⁸. Malheureusement, à cause

³⁷ Par exemple, en comparant les *Confessions* avec les *Dialogues*, Jacques Berchtold dit que « En définissant le protocole de son approche, il est sans doute plus proche du souci épistémologique de l'ethnologue Lévi-Strauss face à l'altérité d'un primitif, que de l'art du peintre » (« Rédiger un portrait de soi », in *Lectures de Jean-Jacques Rousseau*, Les Confessions I-IV, Collection « Didact français », sous la direction de Jacques Berchtold, Elisabeth Lavezzi et Christophe Martin, PUR, 2012, p. 16.)

³⁸ En vérité, dans le *Mandement*, Beaumont qualifie Rousseau de « athée » et « imposteur » etc. Finalement, l'*Émile* a été condamné par lui : « [...], nous condamnons ledit livre comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la loi naturelle et à détruire les fondements de la religion chrétienne ; établissant des maximes contraires à la morale évangélique ; tendant à troubler

de la publication d'*Émile*, en particulier, de l'apparition de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, Rousseau s'est vu dans l'obligation de faire son apologie à un archevêque, qui appartenait à un rang social incomparablement supérieur au sien. Il se donnait ainsi une chance de prouver lui-même son innocence.

D'autre part, les *Lettres écrites de la montagne* ont été distribuées en janvier 1765 en France pour contester les *Lettres écrites de la campagne* qui avaient paru incognito aux mois de septembre et octobre 1763³⁹. Cet ouvrage est composé de neuf lettres et il est plus long que la *Lettre à Beaumont*. Quant aux lettres que nous traiterons, l'auteur y affirme tout d'abord rigoureusement sa complète innocence, avant d'examiner en détail comment il devrait être jugé, au cas où il serait vraiment coupable (comme le public l'estime unanimement), et enfin, il dénonce l'iniquité du jugement par un gouvernement de Genève qui n'a pas correctement exécuté la procédure judiciaire. En fait, le déroulé argumentaire est assez complexe. Rousseau y intercale des développements sur la religion dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, sur la politique dans *Du Contrat social* (1762) et sur l'histoire particulière de la société genevoise. Alors qu'il était fier autrefois que la publication de la *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles* (1758) ait sauvé sa patrie de la crise de la corruption des mœurs, ce pauvre citoyen de Genève est désormais accusé à tort par sa patrie. Il se force donc à déceler les iniquités par les gens qui l'ont jugé publiquement, malgré son innocence

la paix des États, à révolter les sujets contre l'autorité de leur souverain ; comme contenant un très grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Eglise et ses ministres, dérogeantes au respect dû à l'Écriture sainte et à la tradition de l'Eglise, erronées, impies, blasphématoires et hérétiques. », « Mandement », in Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1993, p. 42.

³⁹ Ce pamphlet anonyme est dû à Jean-Robert Tronchin (1710-93), procureur général de Genève.

rigoureuse.

Ces deux *Lettres* sont les textes polémiques contre les attaques et les blâmes encourus par ses livres, l'*Émile* ou *Du contrat social*. Si leur objet principal est donc de justifier ces ouvrages, Rousseau ne peut éviter de *personnaliser*, pour ainsi dire, le débat :

Cependant, il faut vous répondre ; c'est vous-même qui m'y forcez. Si vous n'eussiez attaqué que *mon Livre*, je vous aurois laissé dire, mais vous attaquez aussi *ma personne* ; et, plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire, quand vous voulez me deshonor⁴⁰.

Ce passage situé à l'ouverture de La *Lettre à Beaumont*. Après la réussite du premier *Discours*, Rousseau, en acquérant une spectaculaire notoriété dans le monde littéraire, s'est trouvé jeté dans le champ de la vive polémique. Il a rompu des lances avec plusieurs lecteurs qui lui avaient envoyé des lettres pour louer ou attaquer son premier *Discours*⁴¹. Lors de ces débats frénétiques, son talent de polémiste s'est graduellement épanoui. À cette époque-là, une lettre envoyée par le roi de Pologne, Stanislas, a fait la fierté de Rousseau, car, malgré son haut rang, le souverain a traité Rousseau – qui n'était au fond qu'un simple auteur – en adversaire digne de lui et lui a

⁴⁰ *Lettre à Beaumont*, OC, IV, p. 927 (souligné par moi-même). Rousseau dit presque même chose dans les *Lettres écrites de la montagne* : « Ce ne sont point mes idées que je défends, c'est ma personne. Si l'on n'eût attaqué que mes livres, j'aurais constamment gardé le silence ; c'était un point résolu. », in *Lettres écrites de la montagne*, OC, III, p. 748.

⁴¹ « Réserves, objections, réfutations se mêlant ou succédant aux approbations et aux louanges, Rousseau se sentit obligé de préciser sa pensée, de la compléter, de la tempérer aussi, en une série d'écrits qui s'ouvre avec la lettre à Raynal (juin 1751), se termine avec les réponses à Borde et à Lecat (printemps 1752), ou plutôt se terminerait alors, s'il n'y fallait joindre la *Préface de Narcisse* (fin de 1752) [...] », in « Introductions », OC, III, p. XXXVI.

adressé des observations sur son livre. L'auteur se rappelle dans les *Confessions* que « L'honneur qu'il me fit me força de changer de ton pour lui répondre ; j'en pris un plus grave, mais non moins fort, et sans manquer de respect à l'Auteur, je réfutai pleinement l'ouvrage »⁴².

Cette fois, cependant, tout au contraire de l'attitude qu'il avait adoptée envers le Roi polonais, Rousseau déplore clairement l'opprobre jeté sur lui par l'archevêque de Paris et envisage de refuser de rétorquer. Mais il lui faut répliquer à la violente attaque lancée par M. de Beaumont contre son « livre » mais aussi sa « personne », car bien qu'il se sache parfaitement innocent, il passe injustement pour un coupable. Nous examinerons donc la manière dont, selon lui l'archevêque l'a défiguré.

[...], vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité Episcopale s'égayé à des antithèses, et où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit, Monseigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une satire plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'esprit⁴³.

D'après Rousseau, le « portrait » brossé par M. de Beaumont est « fort plaisant ». En d'autres termes, il s'agit d'une caricature. Non seulement il est complètement différent avec l'original, mais également il déshonore considérablement l'auteur de l'*Émile*. C'est ainsi que « l'être-innocent et le paraître-coupable » se retrouvent dans l'œuvre polémique même.

⁴² *Les Confessions*, Livre VIII, OC, I, p. 366.

⁴³ *Lettre à Beaumont*, OC, IV, p. 1004.

À propos, a-t-il jamais existé d'auteur qui se soit vu défiguré comme Rousseau ? Ou plutôt, en termes plus précis, est-ce que l'on a jamais vu d'auteur se plaindre, comme Rousseau, d'être victime d'une incompréhension du public ou du lecteur ? En fait, aucun auteur ne peut pas éviter le quiproquo avec son lecteur. Mais voyez dans quels termes Rousseau, pose le problème dans les œuvres polémique. Il avance que « son Livre » et « sa personne » sont « attaqués », « blâmés », « abhorrés », « accusés » et « censurés » par les autorités, cela signifie qu'ils sont « déshonorés », « diffamés », « flétris » et « altérés ». En somme, il se voit comme insulté. Mais depuis ses débuts d'auteur il a toujours fait l'objet d'attaques et il s'est toujours accommodé de la controverse. Quelle est donc la différence entre les critiques antérieures et postérieures à la condamnation de l'*Émile* ? On verra qu'elle tient à la relation entre « mon Livre » et « ma personne ».

J'ai écrit sur divers sujets, mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, et, si l'on veut, les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens opposés de mes livres, ou plutôt, de l'Auteur de mes livres ; [...] Après mon premier *Discours*, j'étois un homme à paradoxes, qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas ; après ma *Lettre sur la musique française*, j'étois l'ennemi déclaré de la Nation ; il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur ; [...] ; après mon *Discours sur l'inégalité*, j'étois athée et misantrope ; après *la Lettre à M. d'Alembert*, j'étois le défenseur de la morale chrétienne ; après l'*Héloïse*, j'étois tendre et doux ; maintenant je suis un impie ; bientôt peut-être serai-je un dévot.

Ainsi va flotant le sot public sur mon compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je suis toujours demeuré le même ; [...]⁴⁴

Dans cette citation, Rousseau restitue la manière dont il perçoit la réputation qui lui est faite dans le public et les diverses images, incompatibles entre elles, que fabrique l'opinion publique, jusqu'à *la Nouvelle Héloïse*. Il distingue ici les périodes avant et après la parution d'*Émile*. A son avis, le public est toujours arbitraire et il a regardé et décrit « Rousseau » à son gré, changeant d'opinion à mesure que Rousseau publiait ses ouvrages. Mais Rousseau, de sa part, raille une telle variabilité du public et prétend que ses ouvrages ont toujours les mêmes principes et l'auteur est toujours même homme⁴⁵.

Toutefois, cette citation ne désigne que la situation antérieure à la publication d'*Émile*. Rousseau tient à la démarquer nettement de celle du présent. Dans le passé, lorsqu'il avait été jeté dans les tourbillons de la controverse, il ne s'était pas cru déshonoré considérablement. Quand il a lancé dans le monde le roman d'amour de *La Nouvelle Héloïse*, il s'est trouvé des lecteurs pour assimiler Rousseau à Saint-Preux⁴⁶.

⁴⁴ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 928.*

⁴⁵ Dans les *Confessions*, Rousseau répète ce mot. Par exemple, « Les tems étoient changés ; mais j'étois demeuré le même. » (*Les Confessions, Livre XII, OC, I, p. 518.*)

⁴⁶ Citons un exemple dans les *Confessions*. « Ce qui me rendit les femmes si favorables fut la persuasion où elles furent que j'avois écrit ma propre histoire et que j'étois moi-même le Heros de ce roman. Cette croyance étoit si bien établie que Mad^e de Polignac écrivit à Mad^e de Verdelin pour la prier de m'engager à lui laisser voir le portrait de Julie. Tout le monde étoit persuadé qu'on ne pouvoit exprimer si vivement des sentimens qu'on n'auroit point éprouvés, ni peindre ainsi les transports de l'amour que d'après son propre cœur. » (*Les Confessions, Livre XI, OC, I, p. 548.*) On a un autre exemple. Ce sont les correspondances entre Rousseau et Mme de La Tour. Ils échangeaient plus de cent quatre-vingt lettres pendant plus de quinze ans (de 1761 à 1776) comme Saint-Preux et Julie. Elles sont compilées par Georges May (*Correspondance, Jean-Jacques*

Comme le lecteur tente d'attribuer à l'auteur le rôle chimérique par le canal de la lecture de ses livres, on peut considérer évidemment cette manière de lire comme produisant une certaine défiguration. Mais, à la différence de celle qui sera de mise après la condamnation cruelle, une telle réputation passée n'a pas blessé profondément le cœur de Rousseau. C'est qu'elle ne signifiait ni déshonneur, ni flétrissure ni ne revenait à le rendre l'auteur d'un crime. A son avis, le caractère de la défiguration s'est ainsi complètement transformé.

En fait, comme on l'a vu dans les citations précédentes, tout en le plaignant Rousseau sait bien que les lecteurs du dix-huitième siècle produisent les images de l'auteur à leur guise et il tolère cette nature des lecteurs. Mais pourquoi Rousseau ne cesse de combattre des affronts contre « mon Livre » et « ma personne » dans les ouvrages polémiques ? Autrement dit, pourquoi l'*Émile* et *Du contrat social* ont été brûlés et leur auteur décrété de prise de corps ?

4-2. Réflexion de Rousseau sur la défiguration après la condamnation d'*Émile*

Pour se défendre, il lui faut trouver l'origine de la situation très singulière où il se trouve. L'analyse de Rousseau autour de la légitimité du jugement à propos de l'*Émile* élucide les procès injustes qui sont fait à *ses livres*.

Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer

Rousseau et Madame de La Tour, préface et notes de Georges May, Arles, Actes Sud, Le Méjan, 1997).

charitablement le mot *toujours*, qui non seulement la modifie, mais qui lui donne un autre sens, [...]. Après cette petite falsification, vous poursuivez ainsi : [...]

Monseigneur, vous lisez bien légèrement, vous citez bien négligemment les Ecrits que vous flétrissez si durement ; je trouve qu'un homme en place qui censure devrait mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens⁴⁷.

D'après cette analyse, les auteurs du *Mandement* et des *Lettres écrites de la campagne* suppriment, modifient et tronquent les textes de Rousseau, au surplus ils en usent ainsi consciemment, pour le diffamer. Autrement dit, avant la publication de l'*Émile*, c'était l'auteur lui-même qui était métamorphosé par le lecteur à travers de chaque livre de Rousseau, tandis qu'en ce moment, ce sont ses livres que l'on ose altérer avant tout, bien que le livre constitue un important vecteur par lequel le lecteur construit ses images de l'auteur. Rousseau profère que ces traitements, suppressions et modification des textes, par les auteurs du *Mandement* et des *Lettres écrites de la campagne* sont partiels. Selon Rousseau, leurs opérations perfides ont provoqué le « paraître-coupable » à tort.

Examinons minutieusement les démarches des juges, l'archevêque de Paris et de l'auteur des *Lettres écrites de la montagne*, contre l'*Émile* et *Du contrat social* au recours de la contestation de ce coupable. Ils ne s'en tiennent pas au malentendu ou à l'incompréhension de la pensée et des maximes présentes dans ces livres⁴⁸, mais, ils

⁴⁷ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 948-949.*

⁴⁸ Ex. « Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave et fautive à une autre qui l'est encore plus, [...], et le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite. », *Lettre à Beaumont, OC, IV,*

manipulent et falsifient les textes de Rousseau (« Votre franchise Episcopale se tire d'affaire *en tronquant le passage* de l'Auteur de mauvaise foi »)⁴⁹. Au plus, ils les citent faussement de temps en temps :

Mes propositions ne pouvoient faire aucun mal à leur place ; elles étoient vraies, utiles, honnêtes dans le sens que je leur donnois. Ce sont leurs falsifications, leurs subreptions, leurs interpretations frauduleuses qui les rendent punissables : [...] ⁵⁰.

En outre, ils épinglent des phrases et des termes que Rousseau n'a jamais écrits : « Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une question oiseuse et supérieure à la raison ; puisque dans l'Écrit que vous censurez, cette unité est établie et soutenue par le raisonnement ; [...] »⁵¹. Ils se servent astucieusement de l'ambiguïté du mot que l'auteur a soigneusement choisi⁵² et ils ne se font pas faute changer de la nature de ses livres en dilacérant impitoyablement toutes les parties.

Combien de fois les Auteurs diffamés et le public indigné n'ont-ils pas

p. 953.

⁴⁹ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 1002*. Outre cette citation, « Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien, consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit » (*Ibid.*, p. 1001.). On peut tirer un exemple des *Lettres écrites de la Montagne* : « Y a-t-il un seul Livre au monde, quelque vrai, quelque bon, quelque excellent qu'il puisse être, qui put échapper à cette infame inquisition ? Non, Monsieur, il n'y en a pas un, pas un seul, non pas l'Évangile même : car le mal qui n'y seroit pas, ils sauroient l'y mettre par leurs extraits infidèles, par leur [sic.] fausses interpretations. » (*OC, III, p. 708-709*).

⁵⁰ *Lettres écrites de la Montagne, Lettre I, OC, III, p. 707*.

⁵¹ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 957-958*.

⁵² *Ex.* « N'y auroit-il point ici quelque nouvelle équivoque, à la faveur de laquelle on me rendit plus coupable ou plus fou que je ne suis ? [...] Voyons : la méthode favorite de mes agresseurs est toujours d'offrir avec art des idées indéterminées ; [...] », *Lettres écrites de la Montagne, Lettre I, OC, III, p. 703*.

réclamé contre cette manière odieuse de déchieter un ouvrage, d'en défigurer toutes les parties, d'en juger sur des lambeaux enlevés çà et là au choix d'un accusateur infidèle qui produit le mal lui-même, en le détachant du bien qui le corrige et l'explique, en détournant par tout le vrai sens⁵³ ?

Au bout du compte, d'une part les livres de Rousseau, qui sont les seuls éléments fiables pour connaître et juger leur auteur sont dénaturés – c'est là la première défiguration. Ensuite, leur auteur est considéré bien malgré soi, à travers une lecture des ouvrages *réformés* par les juges partiaux, comme un « téméraire », un « impie », un « imposteur » ; il est le « scélérat », le « misanthrope », le « monstre », le « blasphémateur », l'« homme abominable », etc., – et c'est là la deuxième défiguration –. Pour finir, le *Mandement* et le pamphlet dans lesquels on invente un « Rousseau » à grand renfort de dénominations erronées, sont publiquement éparpillés non seulement en France mais encore dans toute l'Europe.

Par conséquent, l'auteur est stigmatisé à cause de son livre, en particulier l'*Émile*, transformé par ses ennemis. À cause d'écrits qui, en dernière lecture, ne relèvent pas de sa responsabilité : ne sont pas siens. Les auteurs des *Lettres* condamnent Rousseau en se basant sur des livres que leurs propres mains ont détruits et ils jugent un *autre* auteur en utilisant des *autres* livres attribués faussement à Rousseau⁵⁴. Dans les deux *Lettres*, en dénonçant l'injustice qui lui est faite, Rousseau ne renonce jamais à

⁵³ *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre I, OC, III, p. 707-708.

⁵⁴ *Ex.* « Monseigneur, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre un Auteur qu'on lit ; mais c'en est un grand quand on le réfute, et un très-grand quand on le diffame. Or vous n'avez point entendu le passage de mon Livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le Lecteur jugera si c'est ma faute ou la votre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux. », *Lettre à Beaumont*, OC, IV, p. 949.

déclarer que son arrestation est absolument illégale. Certes, cette pensée de Rousseau doit être souvent liée au délire qui l'avait hanté sans cesse pendant l'impression de l'*Émile*. À cette époque, Malesherbes s'était cru en droit de diagnostiquer Rousseau comme un pauvre malade mental et avait essayé de soulager ses maux dans de fameuses lettres⁵⁵. Rousseau, de sa côté, a toujours nié la maladie et lui a exposé son avis dans les quatre lettres très connues en retraçant son caractère et sa vie⁵⁶. Plus tard, il témoignera rétrospectivement de son sentiment de douteur dans les *Confessions*⁵⁷. Il me semble, cependant, qu'il ne faut pas réduire simplement la pensée stratégique qu'il développe dans la polémique à une manifestation de sa méfiance malade.

J'aimerais nourrir mon impression en étudiant l'attitude curieuse adoptée par Rousseau envers un des ouvrages polémiques envoyés par un lecteur. A cette époque en effet, il a reçu de nombreuses réfutations, qui l'ont sévèrement attaqué, outre celles de Beaumont et de Tronchin. Il s'agissait en particulier de faire le procès de la religion de la *Profession de foi du vicaire savoyard* dans le livre quatrième de l'*Émile*. Comme Rousseau pensait qu'il avait déjà répondu aux catholiques dans la *Lettre à Beaumont* et aux protestants dans les *Lettres écrites de la montagne*, il ne voulait plus reprendre la plume pour se prononcer sur sa pensée religieuse. Mais d'après une recherche de Robert Derathé, une seule de ces œuvres de circonstance a retenu son attention. Il s'agit de

⁵⁵ Leurs correspondances sont aussi compilées comme celles avec M^{me} de La Tour. Jean-Jacques Rousseau, *Correspondance, Jean-Jacques Rousseau et Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes*, préface et annoté par Barbara de Negroni, Paris, Flammarion, 1991, p. 159-160.

⁵⁶ Cela va sans dire que c'est *Quatre lettres à M. le président de Malesherbes contenant le vrai tableau de mon caractère et les vrais motifs de toute ma conduite* (OC, I, p. 1130-1147). Elles ont été envoyées à Malesherbes au mois de janvier 1762. Elles ont été publiées pour la première fois en 1779.

⁵⁷ *Les Confessions*, Livre XI, OC, I, p. 565-569.

l'*Instruction pastorale* (1763) qui a été rédigée par Jean-George Lefranc de Pompignan (1742-1774), évêque du Puy, puis archevêque et comte de Vienne. Pourquoi Rousseau a-t-il excepté le libelle de Lefranc de Pompignan ? Parce que Rousseau a considéré que cet archevêque avait bien lu la *Profession de foi* et avait compris l'intention de Rousseau. Dans *Le Rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Derathé suppose que « [...] peut-être fut-il [...] reconnaissant [...] à Lefranc de Pompignan de *n'avoir pas dénaturé sa pensée à seule fin de la mieux réfuter*. De tous ces théologiens catholiques, l'évêque du Puy est, en effet, le seul à avoir signalé que Rousseau n'a pas rejeté la révélation, mais seulement l'obligation d'y croire pour être sauvé⁵⁸. » Malgré l'ouvrage de l'adversaire, comme l'*Instruction pastorale* a plu à Rousseau, il a voulu faire la même réimprimer avec une note⁵⁹.

On peut tirer deux conclusions de ce curieux épisode. L'un, bien que les adversaires qui font des libelles absurdes contre Rousseau faussent à leur gré sa pensée sur la religion ou la politique déroulée dans ses livres, ils attaquent pourtant leur auteur sans merci. L'autre, que l'auteur de l'*Émile* était profondément déçu par des accusations reposant sur de telles méthodes. C'est pour cela que, même si elle le prenait pour cible, Rousseau était tout prêt à accepter celle de Lefranc de Pompignan au nom du fait que celui-ci n'avait jamais défiguré sa propre pensée pour le profit insensé du contradicteur.

Mais revenons à notre sujet après cette petite digression. Quand on traite du

⁵⁸ Robert Derathé, *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, p. 147-148 (souligné par moi).

⁵⁹ Rousseau a écrit une lettre à Rey : « Le seul homme qui m'ait attaqué et qui ait paru m'étendre est M. l'Évêque du Puy. Je crois que si vous vouliez imprimer in-12 son *Instruction pastorale*, vous en auriez le débit. En pareil cas, en m'en donnant avis, je vous enverrais une petite note pour y joindre. » (CC. 3187 : Rousseau à Rey, A Motiers, le 17 mars 1764, p. 226.)

problème de la défiguration, il ne suffit pas de tourner les yeux vers une attaque partielle contre le livre. En d'autres termes, on doit remarquer la diffusion des images fausses dans le public. Il est probable que certains parmi le public n'ont pas lu l'ouvrage de Rousseau par eux-mêmes, ni ne l'ont vu par leurs propres yeux. Cela n'a sans doute pas empêché cette fraction du public de diffamer ostensiblement et unanimement les livres et puis leur auteur, car c'est par l'intermédiaire d'un discours *inventé* – selon le raisonnement de Rousseau – qu'elle va avoir à connaître l'auteur, c'est-à-dire sans le lire : *via* les libelles malveillants des adversaires, les périodiques et les journaux sous influence voire simplement par l'intermédiaire de bruits et de ouï-dire sans fondement. Ce qui se transmet ainsi aux gens sont un « *Émile* » et « son auteur » différant complètement des originaux.

Comme on l'a vu ci-devant, le lecteur est enclin à imaginer et à deviner l'auteur à travers son livre. Aussi, en l'occurrence, connaît-il le faux auteur via le faux livre : il se trompe *doublement*.

J'ai tâché, Monseigneur, de vous faire entendre dans quel esprit a été écrite la profession de foi du Vicaire Savoyard, et les considérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à présent à quel égard vous pouvez qualifier sa doctrine de blasphématoire, d'impie, d'abominable, et ce que vous y trouvez de scandaleux et de pernicieux au genre-humain ? J'en dis autant à ceux qui m'accusent d'avoir dit ce qu'il falloit taire et d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague et téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi sur ce qui est utile ou nuisible, indisposent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné. [...]

Voilà pourtant ce qu'on persuade au Peuple quand on veut lui faire prendre son défenseur en haine, et qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos buchers, vos mandemens, vos journaux le troublent et l'abusent sur mon compte. Il me croit un monstre sur la foi de vos clameurs ; [...]⁶⁰

Si on a envie de devenir un arbitre légitime de Rousseau, en principe, on doit prendre de ses propres mains les livres de celui-ci, les lire loyalement par ses propres yeux et les juger par soi-même sans recourir aux discours extérieurs à celui de Rousseau, sans obéir aveuglément à la voix de la majorité et de l'autorité, c'est-à-dire en s'inspirant de l'attitude sincère que les Réformés adoptaient envers la sainte Bible, au rebours de la lecture qu'en faisaient les catholiques⁶¹ – mais il va de soi que l'image de ces Réformés présentée par Rousseau relève de l'imaginaire⁶² –. Il ne faut absolument pas que l'arbitre fonde son jugement hors du soi-même en utilisant d'autre instrument que son propre sens critique.

Non seulement la critique sévère contre les « œuvres de Rousseau » (mais qui étaient déjà défigurées par les autres) est largement répandue dans toute l'Europe, mais aussi la personne d'un « Rousseau » (mais qui était déjà défigurée par les autres, de même) a pénétré à grande échelle dans le public. Au demeurant, dans les *Lettres*

⁶⁰ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 983.*

⁶¹ « Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'Écriture ; voilà l'autorité de l'Église rejetée ; voilà chacun mis pour la doctrine sous sa propre juridiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la Réforme : reconnaître la Bible pour le règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible que soi.[...]: ils se réunissaient en ceci, que tous reconnaissaient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. », in *Lettres écrites de la montagne, Lettre II, p. 712-713.*

⁶² En fait, Rousseau nie nettement l'existence de « la Sainte Réformation évangélique » à Genève en ce temps-là (*Lettres écrites de la montagne, Lettre II, p. 712*).

polémiques rédigées après la condamnation de l'*Émile*, il ne s'agit pas de la défiguration de l'auteur *et* de son livre respectivement, mais de la défiguration de l'auteur *à travers celle de* son livre. Les ennemis de Rousseau « citent » inexactement les textes extraits de ses livres et ils « citent » illégitimement l'auteur comme un témoin au tribunal⁶³.

Quand une telle injustice lui blesse profondément le cœur et le flétrisse considérablement, la situation ambiante autour de lui est pire qu'on ne craint : il est question d'une duplicité très grave de l'auteur des *Lettres écrites de la campagne*. Cet auteur ne s'est pas borné à taillader exprès des passages dont la nature était bonne et à constituer en preuve criminelle des livres apocryphes à cause de la destruction pernicieuse dont ils avaient été l'objet. Au surplus, il a transformé Rousseau d'« auteur » qu'il était en un « malfaiteur » et en fin de compte, il a promulgué une ordonnance de « prise de corps ». Si Rousseau est prêt à accepter l'idée qu'une « faute » ou une « erreur » lui ait échappé comme auteur dans ses œuvres, jamais il n'admettra avoir commis un « crime » ou un « délit » au monde, jamais il ne se reconnaîtra pour criminel⁶⁴. Mais pour l'instant, qu'il le veuille ou non, il se voit contraint d'inscrire ses discours dans le champ juridique. Alors qu'il a souvent assuré dans son œuvre qu'il respecte l'honneur au détriment de sa vie, l'arrestation imminente mettra réellement sa vie en danger.

⁶³ Dans deux *Lettres*, Rousseau fait usage d'un verbe « citer » en deux sens, c'est-à-dire, 1. Citer un passage, 2. Citer un témoin. Particulièrement, il s'est servi du deuxième sens dans les *Lettres écrites de la montagne* où un ton juridique est plus fort que dans la *Lettre à Beaumont*.

⁶⁴ Dans la première Lettre des *Lettres écrites de la Montagne*, Rousseau taxe les ennemis d'injustice en réitérant ces mots.

5. Preuve inébranlable de l'innocence

– Assimilation du Livre à l'Auteur –

Jusqu'ici, j'ai examiné la genèse de l'image défigurée de Rousseau. Selon lui, cette image s'engendre par le canal de la lecture d'un livre dénaturé. On a confirmé qu'un livre et son auteur sont bien liés, pour Rousseau et pour le lecteur. Suivant une démonstration déroulée dans les œuvres polémiques, à cause des livres tronqués par les tripatouilleurs, l'auteur de l'*Émile* est injustement jugé. Dans l'argument de Rousseau, quoi qu'on dise, cependant, Rousseau est innocent, puisqu'il n'affirmait que la vérité durant toute sa vie en tant qu'auteur : « Eh ! comment me résoudrais-je à justifier cet ouvrage ? moi qui crois effacer par lui les fautes de ma vie entière ; moi qui mets les maux qu'il m'attire en compensation de ceux que j'ai faits ; moi qui, plein de confiance, espère un jour dire au Juge suprême : « Daigne juger dans ta clémence un homme faible ; j'ai fait le mal sur la terre, mais j'ai publié cet écrit »⁶⁵.

Au contraire, c'est le dénonciateur qui est méchant. L'auteur des *Lettres écrites de la campagne* accable Rousseau à travers les livres que celui-là a transformés l'avilit par des calomnies et met sa vie en péril. Autrement dit, l'auteur du libelle traite l'auteur de l'*Émile* comme criminel en se fondant sur des preuves altérées et nulles. Pour Rousseau, c'est une injustice évidente. Mais le calomniateur non seulement nie son injustice, mais la réitère. Bien qu'il associe Rousseau à ses livres, il *feint* de les

⁶⁵ *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre I, OC, III, p. 697.

désunir. Au lieu de reconnaître sa malhonnêteté, il estime que Rousseau « reste dans mes exceptions et défenses »⁶⁶, en se montrant clément envers ce pauvre auteur.

Rousseau sait bien qu'on le défigure par l'intermédiaire de la lecture de son livre, de ce fait, est-ce qu'il déteste une telle relation entre l'auteur et son livre ? Non. Rousseau, pour sa part, ne s'est jamais senti incommodé par cette distinction que l'on a feint de poser. Parce que, par principe, pour lui, l'auteur du livre s'attache inséparablement à son livre. Et il détient une preuve assurée pour persuader de cette relation solidement assurée aussi bien l'adversaire que lecteur qui s'en prend à lui. En quoi consiste cette preuve ?

[...] lorsqu'un Auteur mal-adroît, c'est-à-dire, un Auteur qui connoit son devoir, qui le veut remplir, se croit obligé de ne rien dire au public qu'il ne l'avoue, qu'il ne se nomme, qu'il ne se montre pour en répondre, [...] ; elle [l'équité] veut qu'on ne sépare point la cause du Livre de celle de l'homme, *puisqu'il déclare en mettant son nom ne les vouloir point séparer* ; elle veut qu'on ne juge l'ouvrage qui ne peut répondre, qu'après avoir ouï l'Auteur qui répond pour lui. Ainsi, bien que condamner un Livre anonyme soit en effet ne condamner que le Livre, condamner un Livre qui porte le nom de l'Auteur, c'est condamner l'Auteur même, et quand on ne l'a point mis à portée de répondre, c'est le juger sans l'avoir entendu⁶⁷.

La preuve, c'est la signature de l'auteur se trouvant sur son livre. Et en même temps, pour Rousseau, elle est justement une preuve infaillible de son innocence de

⁶⁶ *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre V, OC, III, p. 794.

⁶⁷ *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre V, OC, III, p. 792-793 (souligne par moi-même).

même.

Au regard de la culture de la publication au XVIII^e siècle, en effet, le fait de porter le nom de l'auteur sur un livre était vraiment dangereux plutôt que courageux, car, à la différence de la liberté qui régnait en Angleterre, il existait on l'a vu un système de la censure très sévère en France. L'impression et la publication du livre étaient surveillées strictement par trois grandes autorités depuis XVI^e siècle : autorités royale, parlementaire et ecclésiastique. Si elles considéraient un livre comme dangereux, athée, hérétique ou amoral, ce livre ne pouvait voir le jour en France, en principe et *de facto*. Mais les corps composant cette triade étaient mus par des intérêts contraires. C'est pour cela qu'il arrivait que, tandis que le magistrat responsable de la censure royale et nommé par le Chancelier, donnait à un livre le « privilège » et la « permission » pour l'impression et la vente en France, le Parlement, l'Église ou la Sorbonne de leur côté fulminent contre le libraire et l'auteur⁶⁸. Les violateurs encourraient l'amende ou le châtement, qui aboutissait de temps en temps jusqu'à la mort.

Mais cela va sans dire, grâce au système de la publication, une avalanche de livre non autorisés apparaissaient chaque jour et animaient grandement les discussions des gens du monde dans le Paris du XVIII^e siècle, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. De fait, les œuvres de Rousseau ont été imprimées hors de France : le *Discours sur les sciences et les arts* par d'abord Barillot à Genève, la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, *La Nouvelle Héloïse* et *Du contrat social* par le libraire

⁶⁸ Comme on a déjà vu, le cas de Claude-Adrien Helvétius (1715-71) est un bon exemple. Parce que bien que son *De l'esprit* ait été donné l'approbation et le privilège et publié *légitimement* en 1758, il a été malheureusement mis l'embargo sur la publication et brûlé par l'inimitié du Parlement de Paris en 1759.

de Rey à Amsterdam. L'*Émile* a été publié sous « simple tolérance » (donnée par Malesherbes), par le libraire Duchesne. Mais les éditions portaient la fausse indication « À Amsterdam, chez Jean Néaulme » pour l'édition in-12, « À La Haye, chez Jean Néaulme » pour l'édition in-8^o »⁶⁹, car il vaut mieux maquiller le lieu d'édition pour la sécurité de l'auteur et du libraire. En ce temps-là, comme une série de recherches menées par Robert Darnton nous l'a montré, mêmes les barbouilleurs inconnus prenaient des risques pour publier leurs écrits⁷⁰. En somme, contrairement à l'asservissement apparent à la censure, en réalité, des réseaux clandestins étaient très largement développés dans toute France et au-delà dans toute l'Europe. En d'autres termes, le système royal s'affaiblissait. Ces phénomènes paradoxaux montrent clairement l'essor intellectuel et autonome du public et le déclin graduel du pouvoir royal dans l'Ancien Régime.

Il reste que beaucoup d'auteurs publiaient incognito leurs livres en se cachant pour éviter le péril, même si les autorités ne brûlaient que le livre et si leur furie constituait parfois une publicité gratuite⁷¹. Quiconque lisait les ouvrages de Voltaire pouvait aisément deviner que le danger n'était pas imaginaire : il n'y avait jamais son nom sur la couverture ou il adoptait un pseudonyme. Cet auteur habitait de plus à la frontière entre la France et la Suisse, Ferney (en territoire français), pour communiquer

⁶⁹ Ex. L'article « DUCHESNE, Nicolas-Bonaventure », in *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, publié sous la direction de Raymond Trousson et Frédéric S. Eigeldinger, Champion Classiques, p. 249.

⁷⁰ Quant à ce thème, voyez surtout Robert Darnton, *The Literary underground of the Old Regime*, Cambridge Mass. and London, Harvard university press, 1982.

⁷¹ Barbara de Negroni, *Lectures interdites, Le travail des censeurs au XVIIIe siècle, 1723-1774*, Bibliothèque Albin Michel, 1995, p. 16.

ses idées tout en se protégeant⁷².

Rousseau quant à lui se refusait à dissimuler son nom. Au temps où un tel danger entourait les auteurs si bien que nombre d'entre eux prenaient les devants avec prudence, Rousseau, « auteur maladroit », a osé considérer qu'« un livre anonyme » était « un mauvais livre » qui était rédigé fondé sur « des motifs d'intérêt ou d'ambition », « l'esprit de parti » et « la haine ». Il tenait en revanche un livre revêtu de la signature de l'auteur pour « un bon livre », rédigé « dans de bonnes vues » et dans lequel « on [...] dit la vérité qu'on sait, on [...] cherche le bien qu'on aime »⁷³.

Mais alors, qu'est-ce que Rousseau affirme en en usant ainsi ? C'est, du seul fait de la présence de la signature, l'inséparabilité indubitable entre l'auteur et le livre. Quand bien même cette apposition sur un livre constituait un geste vraiment dangereux à cette époque, il a osé le risquer. De ce fait, en comparant les usages qui sont les siens avec la « pratique » et la « machination »⁷⁴ qui lui sont opposés, c'est-à-dire avec l'anonymat des *Lettres écrites de la Montagne* et l'incognito de leur auteur, Rousseau en conclut que son action est foncièrement estimable tant par le courage qui l'inspire que la sincérité qui l'anime.

Dès sa naissance en tant qu'auteur, Rousseau a affirmé bravement, sans relâche, la vérité en laquelle il croyait. C'est justement par une action courageuse et sincère que sa vérité est bien assurée au lecteur : la signature sur son ouvrage, malgré le

⁷² Il habitait de 1758 à 1778. Quant à ses vives activités, par exemple, voyez G. Apgar, M. Bory, L. Choudin, A. Malgouerné, *Voltaire chez lui, Ferney 1758-1778, Littérature et Politique, Recherches et Travaux*, 56, 1999 ; Raymond Trousson, *Voltaire*, Tallandier, 2008 ; François Jacob, *Voltaire*, collection Folio biographies, Gallimard, 2015.

⁷³ Abrégé des *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre V, OC, III, p. 791-792.

⁷⁴ *Lettres écrites de la Montagne*, Lettre IV, OC, III, p. 757.

grave péril où elle le place. D'après lui, un livre rédigé avec de bonnes intentions n'est pas coupable, pas plus qu'un auteur qui ne dit que la vérité. Rousseau, pour sa part, pense que la sincérité procédant d'une telle action vaut preuve son innocence.

6. Auteur immaculé et livre intact

À la vérité, Rousseau est convaincu qu'il est une preuve, susceptible de montrer son innocence et sa nature sincère de façon plus évidente et plus sûre que sa seule signature. Ce serait un livre dont il serait l'auteur, que personne jamais n'aurait ni censuré ni détruit ni déchiqueté. Autrement dit, ce que je nommerais volontiers *le livre intact*.

Jugé à partir de livres défigurés, Rousseau a été impitoyablement condamné par les juges, par toutes les autorités, par les deux religions, par la nation et brochant sur le tout, par sa patrie. Mais d'après lui, si ses livres étaient restés intacts, comme Rousseau a rédigé, personne ne l'aurait accusé si cruellement. Certes, le livre est l'intermédiaire entre Rousseau et le lecteur. Mais c'est la nature du livre qui rend Rousseau mauvais ou bon. Si Rousseau est difforme à cause du livre défiguré, il peut en retour prouver sa sincérité grâce au livre intact. Il estime donc audacieusement que ce sont plutôt les juges que Dieu condamnera, à commencer par cet Archevêque de Paris, qui occupe un rang infiniment plus élevé que celui de Rousseau :

Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un

Tribunal équitable, et que nous y comparussions tous deux, moi avec mon Livre, et vous avec votre Mandement ; vous y seriez certainement déclaré coupable, et condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été⁷⁵.

Rousseau croit qu'outre le Dieu omniscient, qui connaît tout, il doit exister quelque part quelqu'un susceptible de dévoiler l'injustice de ses ennemis et de se faire leur accusateur. A son avis, tout lecteur de bonne foi qui lit ou lira directement, par lui-même, ses ouvrages dans des versions qui n'ont pas été altérés ne pourra manquer de connaître, de reconnaître pour ainsi dire, sa vraie nature. Puisque qu'ils n'ont été écrits que par une sincère intention. Si le lecteur est lui aussi sincère, il devrait donc avoir accès à la vérité. Il me semble que la conception des *Confessions* que j'ai citée à l'ouverture de ce chapitre est la conséquence d'une telle pensée.

Finalement, Rousseau est convaincu que si le lecteur du XVIII^e siècle déjà perverti par l'opinion publique, est inaccessible à la vérité, des *livres intacts* survivant à leur auteur et passant à une postérité qui les lira un jour, seront des vecteurs de vérité et permettront que leur auteur soit déclaré innocent, même si c'est posthumément :

[...] ; mes écrits resteront malgré vous pour votre honte. Les Chrétiens, moins prévenus, y chercheront avec surprise les horreurs que vous prétendez y trouver ; ils n'y verront, avec la morale de leur divin maître, que des leçons de paix, de concorde et de charité⁷⁶.

⁷⁵ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 1007.*

⁷⁶ *Lettre à Beaumont, OC, IV, p. 983.*

Ainsi, pour que le lecteur équitable naisse un jour, il faut laisser à la postérité des versions *intactes* de l'œuvre de Rousseau. Par voie de conséquence, à mon avis, on peut considérer que c'est à une telle manière d'éditer que Rousseau aspirait idéalement.

Chapitre II

Étude du manuscrit de Londres de *Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues* : sens et portée de l'édition du premier dialogue par Brooke Boothby

Au chapitre précédent, au travers de la lecture des œuvres polémiques rédigées après la condamnation de l'*Émile*, nous avons mis en place la notion d'*édition idéale*. On a vu que non seulement on ne peut pas réduire simplement la pensée de Rousseau sur la défiguration du texte à l'angoisse délirante et à la folie, mais on a aussi montré *théoriquement*, que le *livre intact* peut transmettre la vérité de Rousseau au lecteur et à la postérité.

Nous allons pousser plus loin nos investigations en nous demandant comment les dépositaires ont traité les manuscrits des *Dialogues* lors de leurs entreprises éditoriales. Comment ont-ils estimé la volonté de Rousseau ? Dans ce chapitre, on envisagera d'abord l'édition du premier dialogue par Brooke Boothby¹, lequel en a usé de façon bien différente que les trois amis de Rousseau responsables de la *Collection complète*.

1. Abrégé de la publication du premier dialogue et cause de sa réputation dramatique

Comme on l'a vu dans la première partie, *Rousseau juge de Jean-Jacques* a

¹ Quant à sa vie, on dispose de deux biographies principales. Jacques Voisine, « Un ami anglais de Jean-Jacques Rousseau : Brooke Boothby (1743-1824) », *Revue de littérature comparée*, n^o. 274, 1995, p. 215-224 (La date de naissance de Boothby est fautive. Précisément, il est né en 1744.) ; Jacques Zonnefeld, *Sir Brooke Boothby, Rousseau's Roving Baronet Friend*, La Haye, Uitgeverij « De Nieuwe Haagsche », 2003.

donné lieu à quatre manuscrits mis au net par l'auteur lui-même : les Mss. BnF, Paris, Genève et Londres. A une seule exception près, à partir de la première édition par Alexandre Du Peyrou en 1782 jusqu'à l'édition par Champion-Slatkine en 2012, toutes les éditions de ce texte se basent sur le manuscrit de Genève, au motif que ce manuscrit comporte deux notes qui ne se trouvent pas dans les autres² et que Rousseau le détenait juste avant le départ à Ermenonville, au mois de mai 1778, raison pour laquelle il a été considéré comme la dernière copie.

La seule édition exceptionnelle³, c'est justement l'édition réalisée par Boothby. J'ai l'intention d'examiner ici, en particulier la singularité de sa façon d'éditer en relatant l'histoire conjointe du manuscrit de Londres et de ce jeune anglais.

Ce manuscrit a été édité par Brooke Boothby (1744-1824), jeune baronnet anglais devenu ami de Rousseau lors du séjour de celui-ci à Wootton. Il a été publié à Lichfield, mais pas à Londres, en 1780 soit deux ans après la mort de son célèbre auteur.

En fait, la publication de cet ouvrage a eu pour effet de propager la réputation de « folie » et de « délire » de Rousseau à travers toute l'Europe. A l'avant-propos des *Dialogues* intitulé *Du sujet et de la forme de cet écrit*, Rousseau regrette de se trouver « forcé de parler de [lui] sans cesse⁴ » et il produit sous cette contrainte ces étranges protagonistes qui portent les noms de « Rousseau » et de « Jean-Jacques »⁵. Le Rousseau appartenant à la diégèse des *Dialogues* va s'entretenir, tout au long de l'œuvre avec un

² Le n°. 35 et 48 dans l'Annexe 3.

³ Il faut y ajouter désormais (en 2017) celle de Jean-François Perrin qui a fondé son édition sur le manuscrit que Rousseau avait remis à Condillac. Voyez l'édition des Classiques Garnier.

⁴ *Dialogues*, Du sujet et de la forme de cet écrit, OC, I, p. 664.

⁵ *Dialogues*, Premier Dialogue, OC, I, p. 663-664.

« François », d'après lequel tous les français, dirigés par les « Messieurs », trament unanimement, secrètement mais aveuglément un complot cruel contre ce « Jean-Jacques » qui est l'objet unique des échanges des deux devisants. « Rousseau », qui a lu les œuvres de « Jean-Jacques » et l'a vu en tête-à-tête, essaie d'expliquer la construction de l'injustice des « Messieurs » au « François ». Il semble que lorsque le lecteur parcourt cet ouvrage très bizarre, l'identification de l'auteur avec son protagoniste — le Jean-Jacques de la diégèse, celui dont il est question entre les deux dialogueurs — soit inévitable⁶. En un mot comme en cent, les *Dialogues* sont si étranges que le lecteur aimable à l'égard de Rousseau aussi bien que l'ennemi de celui-ci hésite souvent à respecter leur contenu. Ce phénomène advient de nos jours également comme au XVIII^e siècle.

En outre, le Rousseau mentionne quelques contemporains, non seulement Diderot, Hume et d'Alembert, prétendus philosophes, mais aussi le prince de Conti et le prince de Ligne, personnages d'un rang supérieur à l'auteur et dont celui-ci cite publiquement le nom dans cet ouvrage. Il est possible que la publication du premier *Dialogue* ait considérablement risqué de les déshonorer.

Quelques chercheurs ont mentionné les critiques dont l'édition de Boothby a été l'objet, mais j'aimerais les rappeler pour donner une idée de la réaction ordinaire de l'opinion contemporaine, après la publication du premier dialogue.

[cet ouvrage] est en forme de dialogue, et a pour titre, *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Si quelque chose peut faire sentir combien cet homme a été

⁶ Ex. « On y voit le besoin de parler continuellement de soi, [...] », Jean François de La Harpe, *Correspondance littéraire*, Genève, Slatkine reprints, 1968, tome II, Lettre CXXXI, p. 296.

malheureux par l'imagination et le caractère, c'est assurément cette production, la plus honteuse pour l'esprit humain : c'est l'ouvrage d'un délire complet. [...] Enfin l'on y voit une tête malade qui se remplit de fantômes pour les combattre ; mais cette maladie est un amour-propre aussi monstrueux que déplorable, dont peut-être il n'y eut jamais d'exemple. Et cet homme est pourtant l'auteur d'*Émile* et d'*Héloïse* !⁷

On ne peut douter qu'en écrivant ceci Rousseau ne fût parfaitement fou ; et il ne paraît pas moins certain qu'il n'y a que Rousseau dans le monde qui ait pu l'écrire. Quelles inexplicables disparates ! A quoi tient donc le système de nos idées ? Comment, au même instant, la sagesse et la folie, le talent et l'imbécillité peuvent-ils occuper ainsi le même cerveau⁸ ?

Pas un instant, ces deux critiques ne doutent de l'anormalité de l'état d'esprit de Rousseau dans les derniers jours de sa vie⁹. La réception par les autres contemporains est à peu près identique, c'est-à-dire que les *Dialogues* n'ont jamais été reçus favorablement par le lecteur pas même par les amis intimes de leur auteur. Par exemple, Malesherbes, qui aime Rousseau, se lamente beaucoup sur l'apparition de cet ouvrage affreux :

Je pense comme vous que le Dialogue imprimé à Londres manifesterait au public que cet homme illustre avoit une manie qui alloit jusqu'à la démence, c'étoit de

⁷ Jean François de La Harpe, *Ibid.*, p. 295-297.

⁸ *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Juillet 1780, p. 409.

⁹ Outre de ces deux critiques, le *Journal Encyclopédique* livre lui aussi une critique embarrassée au premier Dialogue : « Jean-Jacques est-il la gloire de son siècle ? Jouira-t-il des hommages de la postérité ? Ses talens sublimes sont-ils la preuve & le prix de ses vertus ? Ce doute nous afflige & nous humilie. Quoi ! celui dont les productions élèvent l'ame & enflamment le cœur, le peintre d'*Émile*, de *Sophie* & d'*Héloïse* n'auroit été qu'un enthousiaste sous le masque de l'hypocrisie ? [...] » (« ROUSSEAU JUGE DE JEAN-JACQUES, dialogue, d'après le manuscrit laissé entre les mains de M. Brooke Boothby. A Lichtfield [sic.], & à Londres. 1780. », in *Journal Encyclopédique*, octobre 1780, p. 284. On cite ici une reproduction en fac-similé du *Journal encyclopédique*.)

croire que l'univers entier et chaque homme qu'il connoissoit en particulier n'étoit occupé que du projet de le persecuter¹⁰.

Au surplus, l'émergence de la mauvaise réputation ne s'est pas bornée à la France mais s'est étendue à l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et bientôt à toute l'Europe¹¹. Les critiques adressées à l'éditeur de cet ouvrage ont été également mordantes.

C'était justement une telle situation que les trois éditeurs, Paul-Claude Moulto, René de Girardin et Alexandre DuPeyrou, responsables de la *Collection complète des œuvres de J. J. Rousseau* publiée en 1782 craignaient au plus haut point. En effet, parmi les trois, comme leurs avis étaient bien opposés malgré le fait qu'ils collaborent à la même entreprise, on trouve dans leur correspondance des délibérations longues et stratégiques autour de l'inclusion des *Dialogues* dans la *Collection complète*. D'une part, le marquis de Girardin prétend qu'il vaut mieux mettre chronologiquement les *Dialogues* avec les *Confessions* et les *Rêveries*, (« Ce 3^e objet de La Correspondance me paroît donc pour Comprendre tout ce qui a trait à Sa vie, Son naturel, ses ouvrages, Ses principes et Sa mort, devoir se Composer 1^o Des Confessions, 2^o Des Dialogues, 3^o des Rêveries du Promeneur

¹⁰ CC. 7744 (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes à Paul-Claude Moulto, A Malesherbes ce 26 juiller 1780, t. XLII, p. 297.) En outre, Antoine Barthès de Marmorières dit que « [...] Je n'ay rien vu d'aussi *amphigouri* que le *Rousseau juge de Jean Jacques* : s'il y a quelques traits de cet homme celebre le reste est d'un vray rabacheur. » (CC. 7766 : Antoine Barthès de Marmorières à Frédéric-Samuel Ostervald, Paris ce 30 octobre 1780, t. XLIV, p. 350.)

¹¹ Jacques Zonnefeld (*op. cit.*, pp. 119-121) fait état de critiques hors de la France. Voyez, *The Monthly Review* (décembre 1780), Christoph Martin Wieland, « Anekdoten von J. J. Rousseau », in *Der Teutsche Merkur* (octobre 1780), *Giornale enciclopedico di letteratura e oltramontana* (1780). En outre, DuPeyrou a envoyé une réputation italienne à Moulto (CC. 7775 : Du Peyrou à Moulto, Lundi 8 janvier 1781, t. XLV, p. 3, remarque iii.). Contrairement à ces critiques, exceptionnellement, le *Journal helvétique* donne une critique (mais un peu ironique) au premier Dialogue, sans mentionner la folie ou la délire de Rousseau, en disséquant minutieusement les passages (« *ROUSSEAU JUGE DE JEAN-JAQUES, dialogue*. D'après le manuscrit de M. Rousseau, laissé entre les mains de M. Brooke Boothby. Londres, 1780 », in *Journal helvétique ou, Annales littéraires et politiques de l'Europe et principalement de la Suisse*, en mars 1781, p. 23-45).

solitaire qui forme une espèce de journal de Ses pensées depuis La Conclusion de ses Dialogues¹² »). Moultoy quant à lui objecte qu'il ne faut pas intégrer les *Dialogues* à la *Collection complète*, et ce pour respecter la volonté de Rousseau :

[...] je Sais de lui même que Son intention n'était pas que cet academicien vous les remit ny a Sa veuve, il Souhaitait qu'il les remit a un home plus jeune que lui, qui ne les fit paraître que le Siècle prochain¹³.

Finalement, Moultoy s'étant retiré après la parution du premier dialogue, Alexandre DuPeyrou a supprimé quelques phrases, quelques unes des notes des *Dialogues* ; il a dissimulé les nom propres¹⁴ puis il a les compilés comme constituant la deuxième partie des *Mémoires* et les a faits suivre de la première partie des *Confessions*¹⁵. Ce traitement opéré par l'éditeur de la *Collection complète* a engendré de facto une falsification du texte, même si celle-ci avait pour intention d'atténuer l'hostilité dont Rousseau était l'objet.

Par contre, quand Boothby a établi son édition à partir du manuscrit en sa possession, il n'a éliminé ni phrases ni notes ni n'a caviardé de nom propre dans le texte de Rousseau. En contraste avec l'éditeur de la *Collection complète*, publiant les *Dialogues* tels qu'ils sont, transcrivant très attentivement le texte de Rousseau sans en rien changer. Certes, la publication du premier dialogue a excité un grand scandale et peu de compassion envers Rousseau. Mais au point de vue du respect à l'égard de l'auteur et de

¹² CC. 7403 (Girardin à DuPeyrou, le 16 décembre 1778, XLII, p. 238.)

¹³ CC. 7390 (Moultoy à Girardin, le 9 décembre 1778, XLII, p. 208.)

¹⁴ J'ai indiqué les suppressions par DuPeyrou dans l'Annexe 5.

¹⁵ La deuxième partie des *Confessions* a été publiée en 1789.

son œuvre, on ne peut pas considérer pour autant que la démarche de Boothby était plus imprudente que celle de DuPeyrou, ou plutôt on peut observer que Boothby a édité le manuscrit de Londres de façon, à demeurer fidèle à la pensée de Rousseau.

J'aimerais examiner dans ce chapitre l'allure et le sens du geste de Boothby. Je commencerai par rappeler les circonstances dans lesquelles Brooke Boothby s'est trouvé en possession du manuscrit désormais dit *de Londres*. Puis, au travers de la lecture des correspondances, des *Mémoires* de Boothby et de l'« Avertissement » qu'il a attaché au premier dialogue, j'aimerais analyser pourquoi il a édité le manuscrit de cette façon. Enfin, j'établirai un lien entre certains énoncés repérables dans les œuvres de Rousseau, polémiques en particulier, et l'édition réalisée par son disciple.

2. Brooke Boothby et le manuscrit de Londres

2-1. Boothby et Rousseau



Joseph Wright of Derby, *Sir Brooke Boothby*, 1781 (Tate Britain)

Voyez ce portrait. C'est celui d'un Brooke Boothby étendu élégamment sur l'humus de la forêt et tenant à la main un livre intitulé *Rousseau*. Après la publication du premier dialogue, il a commandé ce portrait à l'un de ses amis, le fameux peintre Joseph Wright, dit Wright of Derby (1734-97). Celui-ci l'a achevé en 1781. En général, on considère que ce portrait a été peint pour commémorer la publication des *Dialogues*¹⁶. Mais, prenant en compte le thème de la mélancolie et du romantisme anglais, Frederick Cummings y ajoute une interprétation autre que la seule intention commémorative : la défense de la pensée de Rousseau par Boothby¹⁷.

C'est au mois d'avril 1766, pendant l'expatriation de Rousseau en Angleterre, que Boothby a rencontré l'auteur de l'*Émile* pour la première fois. Cet exil assez long et assez dur a justement pour origine la condamnation de l'*Émile* puis *Du contrat social* au mois de juin 1762 par le Parlement de Paris et la Sorbonne. A cette époque, un Rousseau jugé criminel est chassé de la France et il ne peut pas donc y demeurer. Ce pauvre écrivain est forcé d'errer de ville en ville en France puis Suisse. On se souvient que dans cette adversité, le philosophe anglais David Hume (1711-76) a tendu au proscrit une main secourable. Ainsi, Rousseau est passé en Angleterre avec lui, au mois de janvier 1766.

¹⁶ Ex. Benedict Nicolson, *Joseph Wright of Derby, Painter of Light (Studies in British Art)*, New Haven, Yale University Press for The Paul Mellon Foundation for British Art, 1971. Vol. 1.

¹⁷ « Wright of Derby's portrait, then, is a monument commemorating Boothby's friendship with and patronage of Rousseau, but it also embodies a defense of Rousseau's views. Apart from its richly interlaced inferences, there are two principal faces to the subject beyond its content as a portrait: on the one hand, the presence of melancholy suggests the transience of human institutions and the fragility of human creations. This emblematic element embodies Rousseau's pessimistic view of social institutions. On the other hand, Boothby's finger pointing to the name 'Rousseau' suggests his thought and writings as opening the path to virtue, thus embodying Boothby's view that 'Rousseau would lead un back to virtue and happiness as tour native rights and possessions. », in Frederick Cummings, "Boothby, Rousseau, and the Romantic Malady", in *The Burlington Magazine*, vol. 110, no, 789, Special Issue Commemorating the Bicentenary of The Royal Academy (1768-1968) (Dec., 1968), p. 665. En outre, il y a une recherche récente sur ce portrait. Voyez Andrew Graciano, Joseph Wright, Esq. « Rousseau, Botany, Medicine : Wright's Portrait of Brooke Boothby », in *Painter and Gentleman*, Cambridge Scholars, 2012, p. 63-93.

Enfin ils sont arrivés le 13 janvier en 1766 à la capitale.

Après son arrivée en Angleterre, pendant presque deux mois, Rousseau s'est installé à Chiswick, à côté de Londres. Durant cette période se produisent deux faits importants. D'abord, c'est le portrait « terrible »¹⁸ de Rousseau fait par Allan Ramsay (1713-1784). Ensuite, c'est la parution de la lettre du roi de Prusse rédigée par Horace Walpole (1717-1797) en manière de plaisanterie. La deuxième affaire en particulier constitue l'une des origines de la querelle avec Hume¹⁹. Au mois de mars, Rousseau part pour Wootton Hall, dans le Staffordshire, qui était un domaine de Richard Davenport (1706-1771). Il y demeurera du 22 mars au premier mai de 1767, en y recevant un accueil aimable.

En ce temps-là, un Boothby assez jeune et qui n'a pas encore succédé au baronnage de son père (de fait, ce ne sera le cas qu'en 1789), voyage capricieusement dans toute l'Europe. À l'âge de vingt ans, afin d'apprendre le français, il était demeuré à Caen durant quelques mois. De ce fait, il était savant en français et il lui est arrivé d'aider Rousseau qui ne savait pas parler bien l'anglais. À l'arrivée de Rousseau, notre jeune anglais n'avait pas encore vingt-deux ans et demeurait à Ashborne Hall, dans le Derbyshire, à proximité de Wootton et Lichfield. Il venait souvent voir notre auteur pour converser et herboriser car il était lecteur des œuvres de Rousseau et s'occupait d'études botaniques.

Il vaut donc la peine de faire mention de l'adhésion de Boothby au cercle

¹⁸ *Dialogues*, Deuxième dialogue, *OC*, I, p. 779.

¹⁹ Au mois juillet, enfin l'affaire Hume a éclaté par une lettre de Rousseau (*CC*. 5274 : daté du 10 juillet 1766) et elle continue jusqu'à la parution de l'*Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, avec les pièces justificatives* (1766). A cause de cette affaire, la folie de Rousseau s'est répandue dans toute l'Europe.

littéraire de Lichfield qu'animait Erasmus Darwin (1731-1802), introducteur en Angleterre du système de Carl von Linné (1707-1778). Également fondateur de la Lunar Society of Birmingham (1765) et de la Lichfield Botanical Society (1770)²⁰ ce savant est le grand-père de Charles Robert Darwin (1809-1882), l'auteur de *L'Origine des espèces* (1859). Participaient aux travaux de ce cercle littéraire, la poétesse romantique Anna Seward (1747-1809), surnommée « le cygne de Litchfield » et Thomas Day (1748-1789), auteur de *The Dying Negro*, poème abolitionniste dédié à Rousseau. La plupart des membres de ce cercle étaient sous l'influence de Rousseau, en particulier de l'*Émile*²¹. Boothby y a été introduit à l'invitation de Daniel Malthus (1730-1800) à qui Rousseau donnera ses livres botaniques²². En plus, Boothby avait pour ami Henry Fuseli²³ (1741-1825), auteur de *The Nightmare* (1781), peinture très connue. Lorsque Rousseau était à Wootton, Boothby n'avait pas encore fréquenté la Lunar Society mais il avait bénéficié depuis sa jeunesse d'un accès à la culture et à la formation intellectuelle très riches qui fleurissaient tout particulièrement à Lichfield.

Au cours du séjour de Rousseau dans domaine de Davenport, les deux hommes-ont ils passé beaucoup de temps ensemble ? Ont-ils herborisé ? En réalité, ils ne se sont pas énormément fréquenté, car pendant le séjour de Rousseau à Wootton, Boothby a presque toujours sillonné l'Europe. Selon Zonnefeld, en 1776-1767, il est passé de ville

²⁰ Boothby participait à ces deux sociétés. Cf. Jenny Uglow, *The Lunar Men, Five Friends Whose Curiosity Changed the World*, Farrar, Straus & Giroux, 2003 ; Jacques Voisine, *Jean-Jacques Rousseau en Angleterre à l'époque romantique*, en particulier, chapitre III de la première partie, p. 38-55.

²¹ Et il rédige *The History of Sandford and Merton* (1783-1789), roman pédagogique, sous l'influence de l'*Émile*. Il a demandé le portrait à Wright of Derby de même que Boothby.

²² *Dialogues*, Deuxième dialogue, OC, I, p. 832. Par l'intermédiaire de François d'Ivernois, Daniel Malthus a rendu visite à Rousseau, à Môtiers, en 1764. Après que Rousseau est arrivé en Angleterre, Malthus l'a aidé à chercher un logement et l'a invité chez lui en 1766. Leur relation a continué après le retour de Rousseau à Paris mais il ne reste que leur correspondance pour l'année 1768.

²³ Ce peintre nous laisse un livre intitulé *Remarks on the Writing and Conduct of J. J. Rousseau*, 1767.

en ville, à « Spa, Marseille, Aix, Paris, Londres, Ashbourne, Dublin, Sligo et Bethisbet [sic.]²⁴ ». Durant ce voyage, notre jeune anglais et Rousseau ont échangé des lettres. Il nous en reste deux : l'une de Boothby, pour consoler la douleur de Rousseau causée par la publication du pamphlet de Hume²⁵ ; l'autre de Rousseau, pour lui demander d'apporter des livres botaniques²⁶.

Bien que Boothby ait annoncé d'avance son retour en Angleterre pour le mois de mai²⁷, quand il est revenu chez lui le 2 mai 1767, Rousseau était parti la veille, sans le prévenir ni recevoir les livres botaniques qu'il avait commandés. Ils ont cependant continué à échanger les lettres malgré la distance et l'état psychique dégradé du philosophe. Il semble que ce jeune homme ait visité plusieurs fois Rousseau, installé rue Plâtrière à Paris depuis 1770. C'est enfin, le 6 avril 1776²⁸, soit dix ans après leur première rencontre, que le manuscrit aujourd'hui appelé « de Londres » a été remis par Rousseau à un Boothby qui, retour d'Italie, passait chez lui.

2-2. le manuscrit dit de Londres

Comme on a déjà vu dans la première partie, non seulement ce manuscrit ne comporte que le premier dialogue, mais encore sa structure est vraiment différente de celle

²⁴ Jacques Zonnefeld, *op. cit.*, p. 34.

²⁵ CC. 5638 (Boothby à Rousseau, le 23 décembre 1766, à Marseille, t. XXXI, p. 300-302.)

²⁶ CC. 5732 (Rousseau à Boothby, vers le 15 février 1767, t. XXXII, p. 148.) En fait, il n'y a pas de datation dans cette lettre.

²⁷ CC. 5638.

²⁸ On peut vérifier la date du dépôt. Parce qu'à la première page du manuscrit de Londres, il y a une inscription en français par Boothby : « Ce manuscrit me fut mis entre les mains le 6 avril 1776 par MJJR. Br. Boothby ». Outre cela, Boothby annote la datation dans son « avertissement d'éditeur » : « Cet ouvrage me fut confié par son Auteur dans le mois d'Avril 1776, avec des conditions que je me suis fait un devoir sacré de remplir. ».

du manuscrit de Genève utilisé pour l'édition définitive. Rappelons²⁹ que le Ms. L. ne contient qu'un seul dialogue. Le Ms. G. quant à lui inclut l'*Histoire du précédent écrit* et une *Copie du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit précédent*. Si le Ms. L. ne les a pas, il annexe deux petits textes qui se trouvent à la fin de ce manuscrit : *Échec sur le dépôt au grand Autel de l'Église de notre Dame de Paris* et *Dépôt remis à la Providence*. Plus tard, ils se verront modifiés par Rousseau puis intégrés totalement à sa postface présente dans le Ms. G. Comme le Ms. B, le Ms. L ne comporte pas l'épisode du roi. En définitive, si le manuscrit en question n'a guère attiré l'attention jusqu'à présent, c'est parce qu'il est tout à fait lacunaire, car Rousseau n'a pas le donné à Boothby, on le sait bien.

Il semble que Rousseau ait d'abord eu l'intention de remettre la suite à Boothby. Suite à la remise du premier dialogue, quelles promesses Boothby et Rousseau se sont-ils faits ? Pour le savoir, voyons une lettre de Boothby à un ami anglais, George Simon Harcourt, vicomte Nuneham (1736-1809)³⁰.

You know I am in possession of one of his manuscripts which I thought safest to leave behind me in England. He is now very desirous that the translation of it into english should be finished forthwith and he even makes it the terms upon which he promises to deliver me the other volumes³¹.

²⁹ Pour vérifier plus de précisions, voyez les pages 57 de ma thèse.

³⁰ George Simon Harcourt, homme politique anglais, a lui aussi rendu visite à Rousseau durant son séjour à Wootton et il a reçu des portefeuilles qui contenant les illustrations de *Julie*. Il a édifié un buste de Rousseau dans son jardin qu'il a baptisé Elisée (CC. 7145). Cf. Ann-Marie Thornton, "A Gift from Jean-Jacques Rousseau to George Simon Harcourt : Etchings and Proofs of the Illustrations to His Works", in *Eighteenth-Century Fiction*, Volume 14, no. 3-4, April-July 2002, p. 441-463.

³¹ CC. 7131 (Brooke Boothby à George Simon Harcourt, vicomte Nuneham, le 10 août 1777, XL, p. 141-142.)

Malheureusement, comme la lettre en question de Rousseau à Boothby a été perdue, on ne peut pas deviner nettement le contenu de la promesse faite entre Rousseau et Boothby. Mais pour autant qu'on lise ladite épître, il semble que l'auteur des *Dialogues* ait juré de transmettre la suite de son manuscrit à son ami. Quels qu'aient été les termes de son engagement, il est de fait que notre suspicieux Rousseau a complètement manqué à sa promesse. A posteriori, il avancera une raison incompréhensible dans l'*Histoire du précédent écrit* :

Depuis son départ de nouvelles reflexions ont jetté dans mon esprit des doutes sur la sagesse de ce nouveau choix. Je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme reçut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton d'un homme qui sentit le prix de ma confiance et qui en fut touché. Je savois qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet, je trouvois plus de cajolerie que de vrai sentiment dans la façon dont il s'étoit conduit avec moi, et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, [...]. D'ailleurs pourquoi m'était-il venu voir ? Pourquoi de petites attentions mignardes ? Cela seul ne devoit-il pas me le rendre suspect, et pouvois-je ignorer que depuis longtems nul ne m'approche qui ne soit expressement envoyé, et que me confier aux gens qui m'entourent c'est me livrer à mes ennemis ?³²

Si Rousseau ne lui a remis qu'un seul dialogue c'est parce qu'il a éprouvé une grande méfiance à l'égard de Boothby. Jacques Voisine suppose une raison à ce

³² *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 983-984.

changement d'attitude : « Si Rousseau ne confia à Boothby que le premier des Dialogues, est-ce parce qu'il n'avait pas eu le temps de transcrire les deux suivants, ou plutôt parce qu'il ne lui faisait pas entièrement confiance ? »³³. Mais, à vrai dire, sa conduite est vraiment bizarre car Rousseau a continué à recevoir des visites de Boothby après la rédaction de l'*Histoire du précédent écrit*³⁴, c'est-à-dire en 1777 et en 1778³⁵! Si la versatilité de Rousseau est vraie, est-ce que Boothby ne l'a pas remarquée lors de leur tête à tête en 1777 ? Rousseau pouvait-il converser tranquillement avec ce jeune homme tout en se méfiant de lui ? Par surcroît d'étrangeté, en ce temps-là, ignorant de la méfiance de Rousseau à son endroit, cet anglais aimable se préoccupait de ses finances³⁶, se dépensait sans compter pour lui procurer la pension anglaise³⁷ et projetait même de faire le venir encore une fois en Angleterre³⁸. Mais malgré son effort, Rousseau n'est pas allé en l'Angleterre mais à Ermenonville, à l'invitation de marquis de Girardin³⁹ et il est mort

³³ Jacques Voisine, *op. cit.*, p. 220.

³⁴ On a déjà examiné ce problème dans le chapitre II de la Première partie.

³⁵ Ces dates apparaissent dans les correspondances et dans les *Mémoires* de Boothby. Par exemple, par la lecture d'une lettre de Boothby à Harcourt (CC. 7131, *op. cit.*, p. 141-142.), on peut confirmer ses deux visites de 1777 à la rue Plâtrière (« I left him in January & found him again in June extremely well in health & his mind more composed than ever I expected to have seen it. »). Par contre, s'agissant de sa visite de 1778, Boothby la note dans ses *Mémoires*. Mais n'en indique pas la date (CC. tome XXXIII, p. 278).

³⁶ Boothby ose ajouter exprès une note pour expliquer la situation financière de Rousseau au lecteur. « L'augmentation du prix des denrées, et les commencements de caducité qui paroissent en M. Rousseau vers la fin de ses jours, faisoient craindre à sa femme qu'il ne succombât, faute d'une nourriture saine. Elle se décida alors, avec l'aveu d'une personne en qui elle avoit de la confiance, de tromper pieusement son mari, sur le prix qu'on la faisoit payer sa petite provision de bouche. [...] » (*Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, laissé entre les mains de Boothby, Lichfield, p. 133 et f. 1-63. dans la suite, j'abrège en « Édition Boothby »)

³⁷ Voyez deux lettres de Boothby : CC. 7131 (Boothby à George Simon Harcourt, vicomte Nuneham, le 10 août 1777, XL, p. 141.) ; CC. 7145 (Boothby à George Simon Harcourt, vicomte Nuneham, le 14 décembre 1777, XL, p. 177.)

³⁸ Voyez une note ajoutée par Boothby. « † M. Rousseau étoit si bien revenu de ses préjugés contre l'Angleterre, que peu de tems avant sa mort, il donna commission à l'Editeur de lui chercher un azile dans ce païs pour y finir ses jours. Note de l'Editeur. » (Édition Boothby, p. 110, OC, I, p. 1641 et f. 1-53.)

³⁹ Quant à l'asile pour ses derniers jours, il y a un autre homme qui a proposé son aide à Rousseau, c'est le chevalier de Flamanville, connu surtout pour avoir fourni à Rousseau le texte d'une « Chanson

sans recevoir la pension. De toute façon, comme Rousseau n'explique rien la cause de sa défiance hormis dans cette postface, on ne peut pas pénétrer dans le fond de son cœur. On doit se contenter de son propre aveu.

Malgré son étrange départ à Ermenonville et sa disparition, Boothby a continué à honorer Rousseau dans ses œuvres tout au long de sa vie. On doit par exemple à cet amateur une *Letter to the Right Honourable Edmund Burke* (1790) pour défendre la pensée de Rousseau et des *Observations on the Appeal from the New to the Old Whigs, and on Mr Paine's Right of Man* (1792)⁴⁰.

3. Historique jusqu'à la publication du manuscrit de Londres

Rousseau est mort le 2 juillet 1778 à Ermenonville. C'est à Bath que Boothby a reçu cette triste nouvelle. Aussitôt, il écrit une lettre au comte Harcourt pour consoler Thérèse et lui demander comment en suer avec le manuscrit des *Dialogues*⁴¹. D'autre part, après la mort de Rousseau, le marquis de Girardin a essayé de collecter ses manuscrits et ses lettres dispersés pour les compiler, par suite à quoi, un mois après la mort de Rousseau, il écrit à Boothby pour demander s'il possède un des manuscrits du philosophe :.

nègre » que Rousseau mit en musique. Selon Louis Aurenche, auteur de la biographie de ce chevalier, « Voici le pavillon que le dernier seigneur de Flamanville avait fait construire pour Jean-Jacques Rousseau, lorsque pour fuir Paris, il lui avait promis de choisir comme refuge notre Normandie. » Et le guide d'ajouter : « Dommage qu'il ne soit point venu, [...] » (Louis Aurenche, *Un dernier Ami de Jean-Jacques Rousseau, Le chevalier de Flamanville 1751-1779*, Librairie ancienne H. Champion, 1921, p. 11.)

⁴⁰ A en croire Jacques Voisine, cet ouvrage est « le dernier témoignage qui nous soit parvenu de l'ardente fidélité de Boothby à la mémoire de Jean-Jacques. », Jacques Voisine, *op. cit.*, p. 224.

⁴¹ « I must beg of you to convey the enclosed to poor Madame Rousseau; I fear she may be in immediate necessity, & I want some directions from her in regard to disposing of the manuscript for her advantage. » (CC. 7212; Boothby à George Simon Harcourt, comte Harcourt, Matlock Bath, July 23 1778, t. XLI, p. 67-68.)

[...] I found truly he trust you with a very interesting one of which he did not preserve any copy, but he deliverd as I think two other copy. I conjecture, but I am not sure, the title of this work are Dialogues, I don't know if you have this work Compleat and to the End, or not only the first part, to compleat the whole or if you have Each of the three a compleat and a similar Copy. Will you be so good in the way of a new Edition to acquaint her or me if your trust is compleat, the Condition he put to this particular trust and if [it] is of a sort which could be printed directly, or in a further time according his intentions regard to his memory and rest of his widow⁴².

Mais Boothby ne l'a pas transmis à Girardin. Au bout de six mois, ce dernier a averti Du Peyrou que Boothby a l'intention de publier une édition fondée sur le manuscrit de Londres.

[...], et je reçois tout a L'heure une Lettre du jeune Anglois qui me marque que n'ayant reçu son depot absolument sans aucun terme son dessein actuel est de publier a Londres Le volume qu'il a et qu'il croit devoir Le faire pour L'honneur La mémoire et Les intentions de L'auteur⁴³.

Toutefois, les éditeurs de la *Collection complète* s'opposèrent fermement à la parution de son édition et lui adressèrent plusieurs lettres pour lui demander une cessation de la publication ou au moins une suspension⁴⁴. Au nom de quoi l'exigeaient-ils ? Leur

⁴² CC. 7239 (Girardin à Boothby, début août 1778, t. XLI, p. 127.)

⁴³ CC. 7471 (Girardin à Du Peyrou, le 13 février 1779, XLIII, p. 126.)

⁴⁴ Ex. « J'ai écrit néanmoins sur le Champ a cet anglois pour le prier de suspendre au moins L'execution de son deissein pendant quelque tems. » (CC. 7502 : Girardin à Moultoy, 18 mars [1779])

réclamation est profondément liée au délai imposé par Rousseau à la publication de ses *Dialogues*. Notre soupçonneux auteur avait déposé ses manuscrits auprès de quatre personnes et leur avait imposé la date de parution de cet ouvrage, qui devait susciter de vives controverses à l'avenir.

Le manuscrit de la BnF, le premier à avoir été mis au net, a été remis à Condillac avec ordre de ne pas décacheter l'enveloppe qui le contenait avant la fin du siècle. Comme on l'a vu dans le premier chapitre, la date d'ouverture indiquée par Rousseau est inscrite sur cette enveloppe (« les papiers qui sont sous cette enveloppe ne sont point de moi. c'est un dépôt. la personne qui me l'a confié, veut que ce paquet ne soit ouvert qu'après ce siècle révolu ; [...]. »⁴⁵) et précisée aussi dans l'*Histoire du précédent écrit*⁴⁶. D'autre part, quant au manuscrit de Paris, après la disparition de Rousseau, c'est le comte d'Angiviller qui le détenait et non « une dame de la famille Cramayel ». Mais on ne peut pas trouver des témoins sur le délai de la publication. On dit que le comte d'Angiviller n'a jamais publié les *Dialogues*, même s'il a existé un petit projet⁴⁷. Le manuscrit de Genève a été transmis à Paul-Claude Moutou, un des collaborateurs de la

N° 9, en réponse à La Lettre N°5, t. XLIII, p. 196.)

⁴⁵ Voyez la page 46 de ma thèse. Souligné par moi-même.

⁴⁶ « Sans accepter cette offre je le priai seulement de le remettre à quelqu'un plus jeune que lui, qui put survivre assez et à moi et à mes persecuteurs pour pouvoir le publier un jour sans crainte d'offenser personne. Il s'attacha singulièrement à cette dernière idée, et il m'a paru par la suscription qu'il a faite pour l'enveloppe du paquet et qu'il m'a communiquée, qu'il portoit tous ses soins à faire en sorte, comme je l'en ai prié que le manuscrit ne fut point imprimé ni connu avant la fin du siècle présent. Quant à l'autre partie de mon intention, qui étoit qu'après ce terme l'écrit fut fidèlement imprimé et publié, j'ignore ce qu'il a fait pour la remplir. », in *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 982.

⁴⁷ Citons Deleyre : « J'ai vû Mr. d'Angivillé à Versailles, où j'étois allé pour une Belle Tragédie de me. Ducis, que vous entendrés à Paris avec un grand plaisir, je l'espère. Je parlai du manuscrit de notre vénérable. On me dit qu'on le faisoit copier, et qu'on vous en remettroit la copie dont on garderoit l'original, comme vous ferés sans doute vous même, Monsieur, de tout ce que vous ferés imprimer pour la veuve de l'auteur. » (CC. 7405 : Alexandre Deleyre à Girardin, A Dame-Marie_les-Lys, ce 18 X^{bre}1778, t. XLII, p. 245.)

Collection complète. C'est à cet ami genevois que Rousseau lui-même avait demandé de devenir l'éditeur de ses œuvres complètes après sa mort.

Je Serais enchanté moi même que cette édition Se fit à Genève et sous mes yeux. J'y donnerais tous mes Soins, et il me Serait bien Satisfaisant pour moi de consacrer deux ans de ma vie à une entreprise qui mettra le Sceau à la gloire de mon ami. Il a Souhaité lui même que je fusse l'éditeur de ses ouvrages ; outre une lettre qu'il m'écrivit pour me le demander, M^r. du Peyrou a trouvé dans Ses papiers une note par laquelle il me charge d'en composer la préface⁴⁸.

Comme on l'a vu dans la première partie (p. 21), Rousseau lui a donné non seulement le manuscrit des *Dialogues* mais aussi celui des *Confessions* (c'est le manuscrit de Genève), le 15 mai 1778, presque un mois avant de partir à Ermenonville. Si Moulton essayait de s'opposer à la publication du manuscrit de Londres, c'est parce qu'il avait reçu une lettre de Rousseau dans laquelle celui-ci souhaitait « que cet ouvrage [=*Dialogues*] ne parut que 20 ans après Sa mort.⁴⁹ ». Tout compte fait, quant aux manuscrits de BnF et de Genève, Rousseau avait transmis ses manuscrits aux dépositaires en espérant ne pas mettre à jour son œuvre pour le moment.

Le manuscrit de Londres est différent des autres du fait de la nature de la proscription voulue par son auteur. Dans ses *Souvenirs*, Brooke Boothby assure : « I had frequent interviews with him and he committed to my care the MS. of Rousseau Juge de Jean Jaques, *to be published after his death* »⁵⁰. Mais comme Boothby a rédigé ce

⁴⁸ CC. 7390 (Moulton à Girardin, le 9 décembre 1778, t. XLII, p. 207.)

⁴⁹ CC. 7506 (Moulton à Girardin, [vers 25 mars 1779], t. XLIII, p. 204. Souligné par moi-même.)

⁵⁰ *Souvenirs de Brooke Boothby* (suite et fin), in CC. A658, XL, p. 264. Souligné par moi-même.

témoignage plus de quarante ans après les faits, rien ne garantit l'exactitude de ses souvenirs. De fait, dans ses *Souvenirs*, il mentionne très vaguement que l'année du dépôt a été « 17... [sic] »⁵¹. C'est pourquoi, en tant que témoignage, il vaut mieux tenir compte d'une lettre envoyée par le marquis de Girardin à Du Peyrou et Moultoy :

D'un autre coté il nous soutient que la publication des Dialogues doit être renvoyée après Le Siècle, Cette assertion se rapporte juste a celle du Philosophe abbé ; mais moi j'en connois un autre exemplaire remis sans aucune prescription d'époque ni de condition d'employ, et tout concourt même a me faire juger que la véritable intention de L'auteur a cet égard étoit qu'ils fussent publiés aussitôt qu'il se pourroit. [...]

[...] je reçois tout à l'heure une lettre du jeune Anglais qui me marque que n'ayant reçu son dépôt [=le manuscrit de Londres] absolument sans aucun terme son dessein actuel est de publier a Londres Le volume qu'il a et qu'il croit devoir Le faire pour L'honneur La mémoire et Les intentions de L'auteur⁵².

[...] une personne qui a en Angleterre Le meme depot me marque que son Dernier dessein est de Le publier a Londres, parce que L'intention que lui a marquée M. Rousseau a été que cela parut aussitot que le public paroitroit exprimer quelque desir de voir ce qu'il auroit pu dire pour sa défense s'il eut été entendu [...] ⁵³.

⁵¹ *Ibid.* Les *Souvenirs* ont été rédigés quarante ans après le dépôt des *Dialogues*, c'est-à-dire quand il avait soixante-dix ans.

⁵² CC. 7471 (Girardin à Du Peyrou, le 13 février 1779, XLIII, p. 120-121 et p. 126. Souligné par moi-même.)

⁵³ CC. 7502 (Girardin à Moultoy, 18 mars [1779] N° 9, en réponse à La Lettre N°5, t. XLIII, p. 196. Souligné par moi-même.)

Moultou pour sa part n'a jamais cru cette explication par Girardin, c'est-à-dire qu'il doute que Rousseau n'ait pas indiqué le délai de leur publication. C'est que l'auteur a posé ses conditions à propos de la parution de cette œuvre non seulement à Moultou, mais également à Condillac⁵⁴. En outre, cet ami genevois sait bien la grande méfiance de Rousseau contre Boothby : il a pris connaissance de l'*Histoire du précédent écrit* dans le manuscrit de Genève. Dans la postface des *Dialogues* de la *Collection complète*, les passages qui mentionnent Boothby ont été totalement supprimés⁵⁵. Heureusement, il ne connaissait jamais une incrédulité absurde de Rousseau durant toute sa vie.

Ainsi donc, si les éditeurs de la *Collection complète* ont exigé de Boothby une interruption de la publication avec persistance, c'est parce qu'ils voulaient respecter rigoureusement la volonté de Rousseau de ne pas les publier immédiatement. Si Boothby n'a cependant jamais renoncé à son projet c'est qu'il y a une note qui n'existe que dans le manuscrit de Londres et que cette note lui a donné du courage pour continuer son projet de publication de son *Dialogue* :

Choisir un Anglais pour mon dépositaire [du manuscrit des *Dialogues*], et mon confident, serait, ce me semble, réparer d'une manière bien authentique le mal que j'ai pu penser et dire de sa Nation. On l'a trop abusée sur mon compte pour

⁵⁴ Moultou n'était pas en contact avec Condillac. Mais il savait les exigences de Rousseau, car l'auteur les avait exprimées dans l'*Histoire du précédent écrit* du manuscrit de Genève.

⁵⁵ Moultou a enlevé de grands passages concernant Boothby dans la postface. « je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme receut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton d'un homme qui sentit le prix de ma confiance et qui en fut touché. Je savais qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet, je trouvois plus de cajolerie que de vrai sentiment dans la façon dont il s'étoit conduit avec moi, et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, et dont on n'a jamais cité aucun acte de justice contre son propre intérêt. D'ailleurs pourquoi m'était-il venu voir ? Pourquoi de petites attentions mignardes ? Cela seul ne devoit-il pas me le rendre suspect et » (*Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 983-984 ; f. 3-9.)

que j'aie pu ne pas m'abuser quelquefois sur le sien⁵⁶.

Pour Boothby, l'ajout de cette note vaut encouragement et le fait que Rousseau ait osé choisir un anglais malgré une mauvaise impression – il faut rappeler l'affaire Hume en 1766, par exemple –, devient un motif légitime définitif pour faire paraître son édition en Angleterre⁵⁷.

Finalement, Boothby entame des opérations éditoriales. Il vise à transcrire fidèlement et *tel qu'il est* le manuscrit de Rousseau. En tant qu'éditeur, en le traitant très soigneusement⁵⁸, il avait ajouté trois notes⁵⁹, l'« Avertissement de l'éditeur » et l'« errata » à son édition et il l'a bien publiée à Lichfield au printemps 1780. On la considère comme l'édition originale du premier dialogue. Outre cette édition originale, trois autres éditions ont été publiées en 1780⁶⁰. Je cite la page de titre pour distinguer l'original des autres éditions : ROUSSEAU | JUGE DE | JEAN JACQUES. | DIALOGUES⁶¹. | *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.* | OVID. TRIST. | — |

⁵⁶ « Notes et variantes », *OC*, I, p. 1640.

⁵⁷ Selon Girardin, Boothby s'appuie clairement sur cette note qu'on ne trouve que dans le Ms. L. « D'autant qu'il y a à ce qu'il me marque une note conçue en ces termes. [citation de cette note. Quant à son texte intégral, voyez le f. 1-53] Et il prétend en Conséquence qu'il Lui est démontré que L'intention de L'auteur étoit que cet écrit particulier ne fut pas imprimé avec L'édition de ses autres ouvrages connus, mais Séparement et en Angleterre. » (CC. 7471 : Girardin à Du Peyrou, Paris. 13 février 1779 N° 17, t. XLIII, p. 127.)

⁵⁸ Boothby l'affirme au libraire Rey. « Je viens de faire mettre la dernière main à l'impression d'une œuvre posthume de feu M. Rousseau, dont il me confia le manuscrit quelque tems avant sa mort. Comme je vis toujours en campagne, j'ai cru que le meilleur moyen de remplir mon devoir, en faisant imprimer cet ouvrage sans perdre le manuscrit de vu, étoit de faire exécuter l'impression sous mes yeux et à mes dépens ; sans faire aucun marché avec qui que ce soit. Voila ce que j'ai fait ; [...] » (CC. 7692 : Brooke Boothby à Marc-Michel Rey, de Lichfield ce 16 avril 1780, t. XLIV, p. 199. Souligné par moi-même.)

⁵⁹ Elles existent dans (1) la Table des Matières (« * Ces deux derniers Dialogues ne m'ont pas été confiés. Note de l'Editeur. »), (2) p. 146 (f. 1-53) et (3) p. 174 (f. 1-63). *Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues*, éd. par Boothby.

⁶⁰ Voyez « Notices bibliographiques », *OC*, I, p. 1905.

⁶¹ Parmi les autres éditions, on corrige le titre « *Dialogues* » en « *Dialogue* », puisqu'il ne contient qu'un seul dialogue.

PREMIER DIALOGUE. | — | D'après le Manuscrit de | M. ROUSSEAU, | laissé entre
les mains de | M. BROOKE BOOTHBY. | — | A LICHFIELD, | CHEZ J. JACKSON,
AUX DEPENS DE L'EDITEUR, | ET SE VEND A LONDRE CHEZ DODSLEY,
|CADELL, ELMSLET, ET STRAHAN. | = | M DCC LXXX.

Après la parution du livre, Boothby a fait don du manuscrit au British Museum le 5 janvier 1781. Actuellement, il se trouve donc à la British Library où il porte la cote « Ms. 4925 ».

Poursuivons un peu la vie de Boothby après la publication du premier dialogue. Dans sa vie privée, très malheureusement, la perte de sa petite fille l'a bien éprouvé. A cause de dépenses excessives, à la fin de la vie, il a dû vivre dans les privations. C'est pour cela qu'il a vécu à Edinbourg, à Bruxelles et finalement, le 23 janvier 1824, qu'il a fini sa vie orageuse à Boulogne-sur-Mer, ville où les anglais tombés dans l'indigence s'installaient souvent à cette époque-là.

4. Les particularités du travail éditorial de Brooke Boothby

On a rappelé que Du Peyrou avait supprimé certains passages du manuscrit de Genève pour son édition. Par lui, treize passages et neuf notes se trouvant dans le « deuxième dialogue », le « troisième dialogue » et l'« Histoire du précédent écrit » ont été bien éliminés et quelques noms de personne remplacés⁶². Il a fallu attendre la parution

⁶² Voyez l'Annexe 5 et « Notices bibliographiques », *OC*, I, p. 1905. Il n'a pas supprimé les passages ni les notes dans le premier dialogue, car Boothby avait déjà publié sans tranchement. Mais quand même il a éliminé quelques noms : « le ministère du Duc de Choiseul », « l'Abbé de Bernis », « Consul Le Blond » et « M. d'Alembert »

des *Œuvres complètes de Rousseau* dans la Pléiade, en 1959, pour pouvoir lire ces passages retranchés.

S'agissant du manuscrit de Londres, si on le compare avec le texte édité par Boothby, aucune coupure ne se révèle. Au contraire des éditeurs de la *Collection complète*, il semble qu'il se soit appliqué à montrer Rousseau *tel qu'il est* au lecteur autant que possible. En fait, on peut considérer que la façon d'éditer de Boothby a été choisie toute réflexion faite. J'aimerais prouver cette hypothèse.

4-1. Commentaire critique par Boothby sur la modification du texte

Dans la postface de l'édition en question, signée par Boothby, on note un commentaire très curieux sur le changement du texte :

Le Lecteur aura quelque indulgence pour les fautes échappées dans cette impression, vû qu'elle a été faite dans une petite ville de province, par des gens peu versés dans la langue. Outre ces erreurs, il se trouver dans le manuscrit quelques particularités de ponctuation et d'orthographe, que l'éditeur, par respect pour l'Auteur, n'a voulu changer que dans les cas où le sens l'exigeait absolument⁶³.

Comme dans la lettre à Rey citée plus haut et où il écrivait « [...] j'ai cru que le meilleur moyen de remplir mon devoir, en faisant imprimer cet ouvrage sans perdre le manuscrit de vue [...] », Boothby dans ces lignes réaffirme son respect du manuscrit de Rousseau. En confrontant minutieusement le manuscrit de Londres avec son impression,

⁶³ Édition Boothby, p. 334. On respecte l'orthographe de Boothby.

on a certes découvert quelques petites erreurs de temps en temps dans l'imprimé : de simples fautes de transcription, l'absence d'un accent, le mélange de la lettre majuscule et de la lettre minuscule ou l'oubli du signe de ponctuation (la virgule, le point et le point d'interrogation, etc.). Prenons quelques exemples.

Manuscrit → Imprimé

- « déflechir » (Ms. L, f. 8) → « déflecher » (p. 26)
- « ses écrits » (Ms. L, f. 30) → « ces écrits » (p. 90)
- « l'infaillible » (Ms. L, f. 52) → « infaillible » (p. 155)
- « fièrement » (Ms. L, f. 5) → « fierément » (p. 15)
- « les Ecrits » (Ms. L, f. 7) → « les écrits » (p. 23)
- « s'accorder, » (Ms. L, f. 1) → « s'accorder » (p. 2)
- « gravé. » (Ms. L, f. 23) → « gravé, » (p. 70)
- « nos Messieurs ? » (Ms. L, f. 58) → « nos Messieurs, » (p. 171)

Mais dans son annotation, Boothby prend la peine de déclarer au lecteur que les erreurs et les changements ne se sont jamais *intentionnels*. Outre les fautes produites involontairement en cours de l'impression, il persiste dans le livre imprimé quelques fautes d'orthographe dues à Rousseau lui-même. Par exemple,

Manuscrit → Imprimé

Avec modification

- « les même langage » (Ms. L, f. 27) → « le même langage » (p. 80)
- « Ou donc a-t-il » (Ms. L, f. 88) → « Où donc a-t-il » (p. 262)

Sans modification

« un espèce » (Ms. L, f. 43) → « un espèce » (p. 131)

« toute les mesures » (Ms. L, f. 60) → « toute les mesures » (p. 179)

Dans le cas où une inadvertance de Rousseau pouvait être considérée sans conteste comme une pure et simple faute, Boothby l'a corrigée sans le signaler au lecteur.

4-2. Table d'erreurs

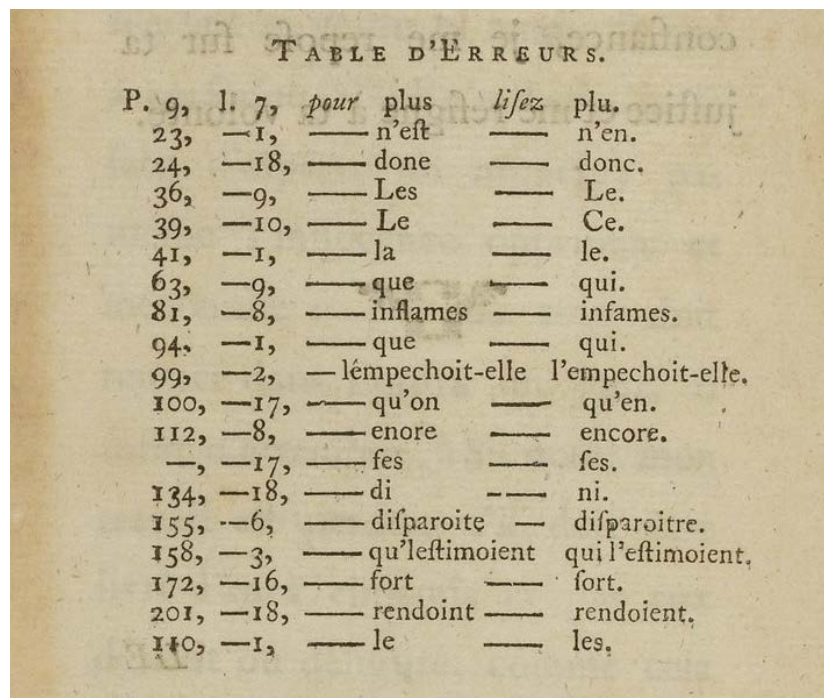


TABLE D'ERREURS.

P.	l.	pour	plus	lisez	plu.
23,	-1,	—	n'est	—	n'en.
24,	-18,	—	done	—	donc.
36,	-9,	—	Les	—	Le.
39,	-10,	—	Le	—	Ce.
41,	-1,	—	la	—	le.
63,	-9,	—	que	—	qui.
81,	-8,	—	inflames	—	infames.
94,	-1,	—	que	—	qui.
99,	-2,	—	l'empêchoit-elle	—	l'empêchoit-elle.
100,	-17,	—	qu'on	—	qu'en.
112,	-8,	—	enore	—	encore.
—,	-17,	—	fes	—	fes.
134,	-18,	—	di	—	ni.
155,	-6,	—	disparoite	—	disparoitre.
158,	-3,	—	qu'lestimoient	—	qui l'estimoient.
172,	-16,	—	fort	—	fort.
201,	-18,	—	rendoient	—	rendoient.
110,	-1,	—	le	—	les.

(« Table d'erreurs » de l'édition Boothby)

Outre le commentaire témoignant des scrupules de l'éditeur, on trouve, dans la même page où les différences entre le manuscrit et le livre sont précisément énumérées⁶⁴, une « Table d'erreurs ». Ce qui est étalé dans cet errata, ce sont les fautes qui ont été découvertes *après* l'impression. Voyons cette table d'erreurs, qui n'existe que dans la

⁶⁴ *Ibid.*, p. 334.

première édition du Premier Dialogue.

Par exemple, voyez d'abord le huitième mot dans la liste des fautes (p. 81, l. 8). L'auteur de la liste indique au lecteur de remplacer le mot « inflames » par le mot « infames⁶⁵ », car on a orthographié à tort (« inflames ») dans le texte édité par Boothby. Comme ce mot est orthographié correctement dans le manuscrit⁶⁶, cette erreur est due à Boothby. C'est pourquoi il y demande au lecteur de substituer le mot convenable « infames » au mot erroné « inflames ».

Ensuite, examinons le quatrième mot (p. 36, l. 9). L'article défini « Les » est modifiée en « Le ». Dans l'imprimé, il se trouve un passage : « Les tourment de la possession empoisonneroit ». Mais par la terminaison de « tourment » et la conjugaison de « empoisonneroit », ici, en fait, on sait qu'il faut orthographier l'article défini singulier, « Le ». Alors, est-ce que Boothby a eu tort encore une fois, comme dans l'exemple précédent ? A vrai dire, quant à cette partie, le manuscrit de Rousseau porte de même, « Les tourment de la possession empoisonneroit »⁶⁷. Autrement dit, c'est l'auteur lui-même qui est en tort. Comme on l'a vu, au premier chef, les fautes d'orthographe dues à l'auteur des *Dialogues* ont été corrigées autant qu'il est possible avant impression. Puis, les erreurs qu'on n'avait pas remarquées ont été réexaminées après impression, l'orthographe correcte est précisée dans l'errata.

En ce qui concerne le recours aux errata on sait qu'on en trouve un par exemple attaché à la première édition de la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758). Mais cet

⁶⁵ Aujourd'hui, on orthographie « infâme ». Mais Rousseau ici a écrit « infame ».

⁶⁶ Édition Boothby, p. 81 / Ms. L, f. 27.

⁶⁷ Édition Boothby, p. 36 / Ms. L, f. 12 (Souligné par moi-même).

errata a été fait à la demande de l'auteur, c'est-à-dire qu'il ne constitue pas un ajout spontané dû aux enquêtes minutieuses de l'éditeur, pour présenter des fautes qui se produisaient en cours de l'impression, à la différence du cas de Boothby⁶⁸. On le voit, le sens de ces deux errata est vraiment différent.

De temps en temps, dans l'imprimé, on trouve des omissions, des erreurs qui ne sont pas signalées dans la « Table d'erreurs », malgré l'effort sérieux de Boothby. Quand même, ces paratextes nous montrent que cet ami sincère s'est efforcé de représenter autant qu'il est possible très fidèlement le texte de Rousseau.

4-3. Avertissement de l'éditeur

Autre preuve du respect de Boothby envers le texte manuscrit par Rousseau, la remarque de l'« Avertissement de l'éditeur ». Dans cet avertissement, Boothby cite une partie du *Sentiment des citoyens* (1764) de Voltaire et de l'*Essai sur la vie de Sénèque* (plus tard intitulé *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, 1778) par Diderot. Il s'agit de donner à un lecteur anglais peu au fait des événements une idée de l'orage d'attaques, de dénigrement et de philippiques qui s'est abattu contre Rousseau durant seize ans⁶⁹. Voltaire dévoile le fait que Rousseau a abandonné ses enfants devant la porte de l'hôpital bien qu'étant l'auteur d'un livre sur l'éducation et il lui reproche une personnalité qui

⁶⁸ En cours de l'édition de la *Lettre à D'Alembert*, Rousseau envoyait beaucoup de lettres sur les corrections de ses textes à Rey. L'auteur les collationnait vraiment minutieusement et lui a demandé l'errata. Nathalie Ferrand, « Jean-Jacques Rousseau, Le dernier état de *la Lettre à D'Alembert sur les spectacles* (1758) », dans *Genesis*, Brouillon des Lumières, 34, 2012, p. 136. Elle cite une lettre de Rey. « Mr. Rousseau m'ayant adressé les corrections & les additions suivantes pour être placée en leur lieu, je n'ai pu les faire y entrer, ces feuilles étant déjà toutes imprimées. Je crois faire plaisir au public & remplir les vues de l'Auteur en les ajoutant à la fin de son ouvrage. À Amsterdam le 15 juillet 1758. »

⁶⁹ Brooke Boothby, « Avertissement de l'éditeur », dans Édition Boothby. La mention des seize ans renvoie à la condamnation de l'*Émile*. L'avertissement n'est pas paginé si bien que, je ne peux renvoyer à un numéro de page...

l'amène à « abjur[er] tous les sentimens de la nature ». De son côté Diderot ne dissimule jamais sa répugnance envers le caractère trompeur et l'ingratitude incroyable de Rousseau, en cachant le nom de Rousseau sous celui de Suilius. Leur blâme contre sa personnalité est assez vif.

En fait, comment Boothby, admirateur de Rousseau, défend-il son auteur contre ces attaques ? Contre toute attente, après avoir cité les passages des adversaires, il ne les réfute pas pour protéger Rousseau. Il ne le justifie jamais en se fondant sur sa propre parole d'ami et d'éditeur de Rousseau. Parce qu'il sait très bien que ce qui est nécessaire pour le défendre n'est pas la parole des autres. Alors, qu'est-ce qu'il faut pour protéger Rousseau et son honneur ? Nous découvrons sa réponse résolue à la fin de cet avertissement.

Socrate vivait dans un siècle où ses préceptes et son exemple lui attirèrent une foule de disciples, et c'est à quelques-uns d'entre eux que nous devons tout ce que nous savons de cet homme admirable. Rousseau a été seul dans le sien ; mais ses livres nous restent, et ceux qui savent les lire n'ont pas besoin d'autre histoire, ni de sa vie, ni de ses mœurs⁷⁰.

A en croire Boothby, aucun témoignage écrit par autrui, aussi aimable et favorable soit-il, ne permettra jamais de connaître ou faire connaître Jean-Jacques Rousseau. C'est pour cela que Boothby lui-même n'ose ni raconter ni défendre Jean-Jacques. Mais en revanche, il a jugé, en bon lecteur de *Dialogues* dont on voit qu'il

⁷⁰ *Ibid.*

n'a pas seulement été leur éditeur, que seuls les livres de Rousseau étaient à même de transmettre la vérité de Rousseau au lecteur et à la postérité⁷¹. Telles sont les convictions particulières qui président à l'édition de Brooke Boothby.

Pour conclure ce chapitre, je citerai un passage d'une lettre de Boothby à Rousseau.

Je ne vous connaisse [*sic*] guère que dans vos écrits : c'est eux seules parmi les modernes qui semblent faites pour inspirer l'amour de la vertu comme un sentiment : qui savent y intéresser à la fois le cœur et l'esprit. Je sens que je ne pourrais jamais former une amitié avec l'homme qui puisse [*sic*] lire de tels écrits sans en aimer l'auteur⁷².

Lignes extrêmement perspicaces quand on sait que Boothby ne pouvait alors avoir lu ni les *Confessions* ni les *Dialogues*, ouvrages qui développent précisément l'équation d'une identité de l'homme et de l'œuvre. Par exemple au travers de ce point de méthode exposé par Le Français dans le troisième dialogue :

Pour juger du vrai but de ces livres, je ne m'attachai pas à éplucher ça et là

⁷¹ Après la publication du premier dialogue, Boothby dit à Girardin que cet ouvrage, peut-être, ne sera pas reçu par les contemporains mais par la postérité. « J'ignore si cet ouvrage sera bien reçu du public, et je le crois de fort peu d'importance à la réputation de son auteur: Il appelle hautement contre jugement de cette génération, et cette pièce servira très assurément, d'une très belle mémoire auprès de la postérité. Je crois, cependant, qu'elle sera goûtée aujourd'hui du petit nombre de bons esprits, et c'est de ceux-ci que la foule form[e] tôt ou tard ces opinions. Ce progrès est pourtant lent; et presque tous les grands hommes, qui ont osés être au-dessus de leur siècle, se sont très bien aperçus que leur mérite ne serait reconnu que long temps après leur mort (CC. 7749 : Boothby à Girardin, Lichfield [le 25 août 1780], t. XLIV, p. 317-318).

⁷² CC. 6262 (Boothby à Rousseau, Bethisbet Fev. 24 1768, t. XXXV, p. 144-145.)

quelques phrases éparses et séparées, mais me consultant moi-même et durant ces lectures et en les achevant, j'examinais comme vous l'aviez désiré, dans quelles dispositions d'âme elles me mettaient et me laissoient, jugeant comme vous que c'étoit le meilleur moyen de pénétrer celle où était l'Auteur en les écrivant, et l'effet qu'il s'était proposé de produire. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au lieu des mauvaises intentions qu'on lui avait prêtées je n'y trouvai qu'une doctrine aussi saine que simple qui sans épicurisme et sans cafardage ne tendoit qu'au bonheur du genre humain. Je sentis qu'un homme bien plein de ces sentimens devait donner peu d'importance à la fortune et aux affaires de cette vie, et j'aurois craint moi-même en m'y livrant trop de tomber bien plutôt dans l'incurie et le quiétisme, que de devenir factieux, turbulent et brouillon, comme on prétendoit qu'étoit l'Auteur et qu'il vouloit rendre ses disciples⁷³.

Rousseau a consacré la moitié de sa vie, notamment après la condamnation de *l'Émile*, à se raconter pour se défendre contre la défiguration. Mais l'ironie veut que plus il a écrit, plus il a été déformé. Ses amis et ses ennemis voulaient raconter « Jean-Jacques Rousseau » à leur manière. Comme Voltaire et Diderot, ses ennemis voulaient dévoiler avec acharnement des secrets de la vie privée de Rousseau, son caractère mensonger et lâcheur, tandis que ses amis essaient de décrire son « vrai » visage en fondant sur la relation personnelle qu'ils ont entretenu avec lui⁷⁴.

⁷³ *Dialogues*, Troisième dialogue, *OC*, I, p. 930.

⁷⁴ Il y a beaucoup de comptes rendus des visiteurs de Rousseau. Voyez ma bibliographie. On peut prendre comme exemple Jacques Henri Bernardin de Saint-Pierre, *La Vie et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, édition présentée et annotée par Raymond Trousson, Paris, Honoré Champion,

Ainsi, il y a une différence définitive entre Boothby et eux. Ce que Boothby a fait pour garder la mémoire et l'honneur de Rousseau en tant que sincère ami, c'est de transmettre son livre tel qu'il est à la postérité, au lieu de raconter Rousseau à sa manière. Il me semble que la façon d'éditer par Boothby constitue donc l'« édition idéale » qui se calque sur la pensée de Rousseau.

2009. Et plus généralement, voir le colloque *Rousseau visiteur, Rousseau visité*, AJJR, tome 42, 1999.

Chapitre III

La publication du manuscrit de Genève et la stratégie des trois amis de Rousseau

Tandis que la manière d'éditer de Boothby est fidèle théoriquement à la pensée de Rousseau, les trois amis de Rousseau tentaient de respecter pratiquement sa volonté en suivant la demande que le philosophe avait exprimée de son vivant. Parmi les trois, c'est à Paul-Claude Moulton que l'auteur avait remis le manuscrit de Genève de *Rousseau juge de Jean-Jacques* avec celui des *Confessions*, le 12 mai 1778 rue Plâtrière et transmis directement son espoir à l'égard de la publication de cet ouvrage.

Rousseau juge de Jean-Jacques a été compilé dans *Œuvres posthumes de Jean-Jacques Rousseau*, t. V (in-8°) et dans la *Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau*, t. XI (in-4°), t. XXI et XXII (in-8° et in-12°) et il a paru en 1782. Jusqu'à sa publication, les trois amis de Rousseau ont manœuvré chacun de son côté autour de son traitement, en dissimulant leurs véritables sentiments. Dans ce chapitre, mon dessein est de relater principalement l'histoire de la publication des *Dialogues*, en dégageant le mensonge et la stratégie de ses trois amis. Parmi les études générales sur les démarches jusqu'à la publication de la *Collection complète*, il faut surtout consulter *Forging Rousseau* de Raymond Birn¹, mais la compilation de *Rousseau juge de Jean-Jacques* n'est

¹ Raymond Birn, *Forging Rousseau, Print, commerce and cultural manipulation in the late Enlightenment*, SVEC, 08, 2001. En outre, voyez Philip Stewart, *Éditer Rousseau, Enjeux d'un corpus (1750-2012)*, ENS édition, Métamorphoses du livre, Lyon, 2012.

traitée que secondairement dans cette riche étude, à la différence de celle des *Confessions*². Pourtant, ses itinéraires jusqu'à la parution sont très curieux.

Pour reconstituer ceux-ci jusqu'à la publication de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, j'ai totalement relu puis trié de nombreuses lettres écrites après la mort de Rousseau dans la *Correspondance complète* éditée par R. A. Leigh. Il nous reste beaucoup de lettres échangées par les trois amis de Rousseau pour discuter le traitement ou la récupération des manuscrits, surtout celles du marquis de Girardin, car elles sont bien conservées dans ses archives³. Les lettres entre Moulton et DuPeyrou sont plus rares ; surtout, il ne nous reste malheureusement pas de lettre de Moulton à DuPeyrou. Ce manque gênera un peu notre investigation. Il faut donc présumer leurs échanges, en comptant avec des lacunes.

J'inaugurerai l'enquête en distinguant nettement les situations et les attitudes variées des trois personnes, aussitôt après l'inhumation de leur ami, le 2 juillet 1778 à Ermenonville. Ensuite, on verra chronologiquement le développement de leur projet dans leurs correspondances, en dévoilant leurs intentions.

1. Discours préliminaires : dissimulation des trois amis de Rousseau

1-1. Paul-Claude Moulton

Comme on l'a déjà vu dans le chapitre I de la première partie, après une séparation de vingt-quatre ans, Rousseau a remis les manuscrits intégraux des *Dialogues*

² Ex. Shojiro Kuwase, *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794), Les aménagements et les censures, les usages, les appropriations de l'ouvrage*, Honoré Champion, 2003.

³ Elles sont conservées au Musée Jacquemart-André, Chaalis (Fonds Girardin).

et des *Confessions* entre les mains de Moulou qui était alors l'invité de Mme Necker à Paris. Selon cet ami genevois, il paraît que l'auteur en a usé ainsi dans la perspective d'une publication des œuvres complètes après sa mort. Moulou déclare donc au marquis de Girardin (qui tentait de prendre l'initiative du projet de la publication de ses œuvres complètes) : « Il [=Rousseau] a Souhaité lui même que je fusse l'éditeur de ses ouvrages ; outre une lettre qu'il m'écrivit pour me le demander (CC. 1423, le 29 mai 1761), M^r. du Peyrou a trouvé dans Ses papiers une note par laquelle il me charge d'en composer la préface (CC. 7363, alinéa 4). Je le lui ai promis, [...] »⁴.

Mais, ce qui compte, c'est qu'il a considérablement menti en ce sens qu'il a tu durant plusieurs mois la possession des manuscrits de ces deux ouvrages non seulement à Girardin mais aussi à DuPeyrou.

Par exemple, quant au manuscrit des *Dialogues*, dans une lettre (la CC. 7280, que l'on va citer et examiner *infra*), bien que Moulou possède les manuscrits intégraux et reconnaisse l'existence des *Dialogues*, il sollicite de Girardin la rétrocession des pièces relatives à cet ouvrage, en camouflant complètement ses détentions. En outre, il attribue non seulement la possession des *Dialogues* mais aussi celle des *Confessions* à un académicien. Puis, quatre mois plus tard, il se tait toujours.

Mr. Du Peyrou me demande si l'on peut assurer que la suite des memoires de R. ne paraitra point pendant le cours de l'impression de Ses ouvrages. Je ne puis répondre à cette question, n'ayant aucune connaissance de cet ouvrage que je n'ai jamais vu ni lu. Quand M^r. R me dit ses intentions sur plusieurs objets relatifs a Ses ouvrages, il me fit entendre que les derniers livres de Ses memoires (je ne

⁴ CC. 7390 (Moulou à Girardin, le 9 décembre 1778, t. XLII, p. 207.)

Sais ni en quel nombre ils étaient, ni jusqu'ou il allaient,) n'existaient plus⁵.

Pourquoi essayait-il de cacher leur existence ? Parce qu'il savait bien la pensée réticente de Rousseau sur la deuxième partie des *Confessions* et sur les *Dialogues*⁶ et avant tout, il voulait suivre à la demande ultime de Rousseau : « [...] je Sais de lui même que Son intention n'était pas que cet academicien vous les remit ny a Sa veuve, il Souhaitait qu'il les remit a un homme plus jeune que lui, qui ne les fit paraître que le Siècle prochain. »⁷. Lors de l'échange des lettres premières, comme il a celé strictement la possession des œuvres à ses destinataires, il a été forcé de citer l'avis de « cet académicien ». Sa détention des *Dialogues* s'est révélée petit à petit, au cours des discussions entre les trois intéressés mais son attitude autour de la publication et la compilation des *Dialogues* est demeurée rigoureusement cohérente jusqu'à la fin, pour protéger la volonté de Rousseau.

1-2. Alexandre DuPeyrou

Autrefois, DuPeyrou avait financièrement assumé l'ancien projet de l'édition générale, neuchâteloise, de Rousseau et il possédait donc ses papiers, dont le manuscrit

⁵ *Ibid.*, p. 208.

⁶ « Il me parlait des dialogues et des VI^{es} livres de Ses Memoires ; et les autres lui répondis-je. Je ne veux affliger personne me dit-il car je ne ressemble pas à mes enemis, la I^{er} partie de mes mémoires ne dit du mal que de moi, vous m'aimerez pourtant après l'avoir luë, je n'ai pas attendu cela, lui repliquai-je, pour vous aimer. Si je raproche de ce propos, Monsieur, l'ordre doné à M^r. du Peyrou de bruler Ses papiers dans lesquels Sont comprises les lettres qui Servaient de pièces justificatives a cette parties de Ses memoires, je ne puis douter que cette parties des memoires même n'ait été jettée au feu. S'ils existaient, ils devraient naturellement exister dans les mains de celui à qui il remit les Dialogues, & qui a refusé de vous les rendre, [...] », *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

partiel des *Confessions*⁸. C'est pour cela qu'il a contribué au projet de ses œuvres posthumes. Mais il était justement ballotté entre Moultoy et le marquis de Girardin, quand ils échangeaient leurs avis sur la publication des *Dialogues*, car les deux autres avançaient dans cette entreprise en se cachant réciproquement l'existence et leur possession des manuscrits des *Confessions* ou des *Dialogues*.

Selon les *Confessions*, Alexandre DuPeyrou (1729-1794)⁹, riche neuchâtelois, a fait la connaissance de Rousseau à l'été de l'année 1762, chez le colonel Pury (1724-1807). Rousseau y décrit un peu narquoisement l'impression causée sur lui par DuPeyrou et son caractère, bien que ce dernier ait été un très sincère ami pour lui. « Je me dis : voici un penseur, un homme sage, tel qu'on seroit heureux d'avoir un ami. [...] il n'avoit dans l'esprit ni l'élévation ni la finesse de Milord Maréchal, mais il en avoit la simplicité ; c'était toujours le représenter en quelque chose. Je ne m'engouai pas, mais je m'attachai par l'estime, et peu à peu cette estime amena l'amitié. [...]. J'ai appris à douter qu'un homme jouissant d'une grande fortune quel qu'il puisse être, puisse aimer sincèrement mes principes et leur auteur »¹⁰.

Avant la circulation des *Lettres écrites de la montagne* (1764), Rousseau a commencé à projeter ses *Œuvres complètes* neuchâtelaises pour s'assurer une vie tranquille¹¹ mais ce projet a été finalement échoué au milieu du grand tumulte dû à la

⁸ On l'appelle le manuscrit de Neuchâtel qui n'a que quatre livres. Sa préface, très connue, a été éliminée dans les deux derniers manuscrits. Le texte en a été établi par Théophile Dufour. Voyez *AJJR*, tome. 4, p. 1-276, 1908.

⁹ Sur lui, il existe la biographie de Charly Guyot, *Un ami et défenseur de Rousseau, Pierre Alexandre DuPeyrou*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1958.

¹⁰ *Les Confessions*, livre douzième, *OC*, I, p. 602-603.

¹¹ « Vous savez que je médite depuis longtems de prendre le dernier congé du public par un édition générale de mes écrits, pour passer dans la retraite et le repos le reste des jours qu'il plaira à la providence de me départir. Cette entreprise doit m'assurer du pain, sans lequel il n'y a ni repos, ni

parution des *Lettres* et au départ de Rousseau de la Principauté. Avant de quitter celle-ci, l'auteur a classé ses papiers, les a cotés, et a laissé à DuPeyrou beaucoup de ses papiers manuscrits de ses lettres et de ses livres¹². Après le séjour orageux en Angleterre, au mois du novembre 1767, ils se sont revus à Trie mais à cause du délire extraordinaire alors manifesté par Rousseau, ils se sont complètement brouillés¹³. Plus tard, Rousseau lui a demandé l'abandon de ses « pièces justificatives »¹⁴ mais son ami neuchâtelois les a conservés sans les brûler. Grâce à cette insoumission bien inspirée, nous pouvons lire les lettres et les manuscrits de Rousseau.

A la différence des deux autres membres du trio, il ne s'est jamais accaparé les trésors déposés par son ami et a travaillé sincèrement pour la mémoire de Rousseau et au profit de Thérèse, sa veuve. A preuve, aussitôt qu'il avait reçu la nouvelle de la mort de Rousseau par Girardin (CC. 7177), il a écrit une lettre à Thérèse tout de suite pour l'aider.

Tous Ses papiers Sont chez moy, dans l'Etat ou il me les a laissé, à l'exception [de] quelques uns qu'il a retirés lui même, en quittant Bourgoïn. Ces papiers resteront à vôtre disposition¹⁵.

liberté parmi les hommes. » (CC. 3682 : Rousseau à DuPeyrou, à Motiers le 29 9^{bre} 1764, t. XXII, p. 130.)

¹² Quant aux manuscrits de Rousseau et à leur voyage en Suisse, en Angleterre et en France, par exemple, voyez cet article de Claire Rosselet, « Histoire du fonds des manuscrits Rousseau, conservé à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel », *Revue neuchâteloise*, 19, 1962, p. 11-21.

¹³ Pendant son séjour à Trie, ce neuchâtelois est tombé malade assez gravement. On ne sait pas pourquoi Rousseau a désigné lui-même comme la cause de sa maladie fatale. Autrement dit, il a fermement cru que DuPeyrou le considérait comme « empoisonneur ». Voyez Charly Guyot, *op. cit.*, p. 118-128.

¹⁴ « Le parti qui me conviendrait le mieux, je vous l'avoue, seroit que tout fut livré aux flammes, et c'est même ce que je vous prie instamment et positivement de faire, [...] » (CC. 6365 : Rousseau à DuPeyrou, à Trye le 10 Juin 1768, t. XXXV, p. 306.)

¹⁵ CC. 7193 (Du Peyrou à Marie-Thérèse Levasseur, 14 Juillet 1778, t. XLI, p. 24.)

En plus, avant l'inauguration du projet, DuPeyrou a parlé sans fard à Moulto des manuscrits de Rousseau qu'il possédait depuis l'entreprise avortée de l'édition neuchâteloise :

Il est vray Monsieur, que l'Edition projetée dans ce paÿs [=Neuchâtel], et dont j'avois fait les conditions comme tuteur de M^r Rousseau. [...] Je n'ay donc aucun droit au depot qui se trouve chez moy, et dont en differens tems Mr Rousseau a retiré quelques papiers. Tel que ce depot se trouve, je ne peux en disposer que sur un ordre de la Veuve. Je sens pourtant Monsieur combien vôtre idée lui est favorable, et je ne doute point qu'elle ne l'accepte avec reconnoissance. Je pense que M^r de Girardin qui a eu la complaisance de m'envoyer les details de la fin de nôtre ami, sera chargé par la Veuve de concourir à mettre en regle, une affaire si avantageuse pour elle, et si interessante pour la litterature¹⁶.

Finalement, c'est lui seul qui a mené à bien la publication de *la Collection complète des œuvres de Rousseau (1780-1790)*¹⁷, car Moulto et le marquis se sont complètement retirés de cette entreprise. Il est mort le 13 novembre 1794, à Neuchâtel. Comme il n'avait pas d'enfant, les manuscrits récupérés de Rousseau ont été conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel, actuellement la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel¹⁸.

¹⁶ CC. 7243 (Du Peyrou à Moulto, Neufchatel, 5 aoust 1778, t. XLI, p. 135.)

¹⁷ La deuxième partie des *Confessions* a été publiée en 1790, avec l'aide d'Isabelle de Charrière (Isabelle de Charrière, « Eclaircissemens relatifs à la publication des *Confessions* de Rousseau », dans *Belle de Zuylen, Œuvres complètes*, t. X, Slatkine, 1981).

¹⁸ La date du don est le 28 février 1795. Cette bibliothèque comporte une salle d'exposition : l'« Espace Rousseau Neuchâtel ». Le brouillon des *Dialogues* y est présenté.

1-3. Le marquis de Girardin

A vrai dire, il me semble que René-Louis de Girardin (1735-1808) est le plus menteur de trois amis que nous examinerons. Il n'a jamais admis devant les deux autres contributeurs sa possession du manuscrit intégral des *Confessions*, que l'on appelle aujourd'hui le manuscrit de Paris¹⁹, bien qu'il ait tout fait pour récupérer les manuscrits dispersés pour faire la *Collection complète*²⁰.

Quand Girardin et Rousseau ont-ils fait connaissance ? On ne peut pas établir la date concrète mais on dit que le marquis est allé demander à Rousseau de la copie de la musique en juillet 1774²¹. Depuis lors, de temps en temps, il rendait visite Rousseau rue Plâtrière. Selon Jacques Zonnefeld, auteur de la biographie de Boothby, lorsque ce dernier visitait Rousseau au mois d'avril ou de mai 1778 (soit juste avant le départ pour Ermenonville), il croisait Girardin parfois chez l'auteur. Et peut-être, au travers de la conversation entre Rousseau et ce jeune anglais, le marquis a-t-il deviné que Boothby était un des dépositaires des *Dialogues*²².

Le marquis de Girardin est un personnage assez suspect. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, non seulement Boothby mais aussi le chevalier de Flamanville préparaient un asile pour Rousseau, car l'auteur le leur avait demandé²³. Mais on ne sait pourquoi l'auteur a finalement choisi Ermenonville, domaine de Girardin, au surplus sans

¹⁹ Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, comme celui des *Dialogues*, sous la cote 1456-1457. On peut les consulter dans « les fonds numérisés de Jean-Jacques Rousseau » sur le site de l'Assemblée nationale et le Gallica.

²⁰ Par exemple, il a écrit une lettre assez indiscreète, par excès de zèle (CC. 7196, vers 15 juillet 1778), afin de récupérer les brouillons des *Rêveries* que Mme de Franqueville possédait. Sans doute, comme son attitude était impolie, elle lui a dû lui répondre sévèrement (sa réponse est perdue aujourd'hui). Pour cela, il a fini par récrire une lettre pour s'excuser de son impolitesse (CC. 7197, 15 juillet 1778 ?).

²¹ *Dictionnaire de JJR*, p. 376.

²² Jacques Zonnefeld, *op. cit.*, p. 97.

²³ Voyez les pages 204-205 de ma thèse.

l'annoncer à son ami anglais ni au chevalier. Après son installation à Ermenonville, il paraît que Boothby a envoyé des lettres à Rousseau mais il apparaît qu'il n'en a reçu aucune réponse. C'est pour cela que Zonnefeld suppose même que le marquis ne les a pas transmises à Rousseau²⁴. En outre, sitôt que l'auteur est mort, il a secrètement emporté le manuscrit de *Confessions* qui se trouvait dans le cabinet de Rousseau et ce, sans la permission de Thérèse²⁵. Autrement dit, en feignant de travailler au profit de la pauvre veuve, il l'a conservé obstinément jusqu'à la demande de restitution²⁶.

Pour montrer le caractère louche de Girardin et de ses manœuvres, présentons une autre anecdote. Aussitôt Rousseau mort, il a envoyé des épîtres à Marc-Michel Rey, Moultoy et DuPeyrou pour annoncer le trépas de leur ami. Mais leurs tons et contenus sont complètement différents. Citons l'ouverture des lettres à Moultoy, à DuPeyrou et à Rey, par ordre :

M. Rousseau vient de mourir dans nos bras. Il m'a chargé de réclamer votre amitié, et votre parole de ne jamais remettre qu'à sa malheureuse femme Le Depot qu'il vous a confié. Je m'acquitte Monsieur de Ce triste devoir²⁷.

M. Rousseau vient de mourir dans nos bras ; il m'a Chargé Monsieur, de

²⁴ Jacques Zonnefeld, *op. cit.*, p. 93.

²⁵ Certes, un témoignage de Thérèse (que les amis de Rousseau n'aimaient pas à cause de sa mesquinerie) est aussi suspect. Mais elle écrit à DuPeyrou avec un ton lamentable : (CC. 7681 : Thérèse à DuPeyrou, le 6 mars 1780, t. XLIV, en particulier p. 175-176.) En revanche, selon Girardin, c'est elle qui lui a « remis les clefs du secrétaire » aussitôt de la mort de Rousseau et il a trouvé « Les deux volumes en question y étoient Cachetés ». (CC. 7710 : Girardin à DuPeyrou, Ermenonville 17 may 1780, N^o. 33, t. XLIV, p. 235-238.) Mais de toute façon, l'auteur ne l'a pas désigné comme son véritable dépositaire.

²⁶ Finalement, le manuscrit a été rendu à cette veuve et elle l'a passé à la Convention Nationale le 5 vendémiaire an III (le 27 septembre 1794). Depuis lors, ce trésor est conservé à la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

²⁷ CC. 7176 (Girardin à Moultoy, 3 [lire le 2], juillet 1778, t. XL, p. 231. Souligné par moi-même.)

réclamer votre amitié et Votre parole de ne jamais Laissé sortir de vos mains aucune de ses pensées, et de ne jamais remettre ce dépôt sacré qu'à Sa malheureuse femme²⁸.

Ah Monsieur quel Coup fatal ! a peine M. J. J. Rousseau commençoit il à se livrer a L'espoir de quelque repos dans un séjour champetre et dans le sein de L'amitié. / [...] Cette tête sublime vient d'être frappée d'une atteinte subite et mortelle qui L'a fait expirer dans nos bras²⁹.

Dans les lettres à Moultoy et à DuPeyrou, Girardin fait allusion au « dépôt » quelconque que Rousseau leur a dû offrir. Mais sa parole est trop amphibologique pour juger de sa véritable intention. En revanche, la lettre à Rey n'est que pathétique. Au travers de la lecture comparative de ces lettres, on peut supposer que Girardin savait les possessions des manuscrits ou des papiers par Moultoy et DuPeyrou.

L'attitude du marquis était toujours incohérente et fourbe durant leur projet. En somme, sa conduite nous laisse une impression très équivoque. Mais il y a un bon côté, car grâce à sa faculté audacieuse, les contributeurs ont réussi à ramasser les manuscrits dispersés en toute l'Europe. Surtout, sans lui, deux autres n'auraient jamais pu trouver les dépositaires des manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, Boothby, Condillac et le comte d'Angiviller.

²⁸ CC. 7177(Girardin à DuPeyrou, Ermnonville par Senlis 2 juillet 1778, t. XL, p. 232. Souligné par moi-même.)

²⁹ CC. 7178 (Girardin à Rey, à Ermnonville par Senlis 2 juillet 1778, t. XL, p. 233.)

2. Chemin de la compilation de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

2-1. Négociation autour de la récupération des manuscrits des *Dialogues*

C'est Girardin qui a dévoilé l'existence des *Dialogues* et a débusqué leurs manuscrits, bien qu'il ne soit pas dépositaire ni qu'il ait su le contenu des *Dialogues*, notamment celui de la postface où Rousseau fait allusion aux dépositaires. Sans doute, le marquis a dû demander l'existence de cet ouvrage et les dépositaires à Rousseau lui-même ou à Thérèse³⁰, ou il a dû les remarquer au travers de la lecture de la première promenade des *Rêveries* qu'il possédait³¹. De toute façon, une fois deviné leur existence, il a tenté d'envoyer des lettres aux dépositaires présumés, Boothby, le comte d'Angiviller et Condillac, pour leur demander de remettre le manuscrit. D'abord, il lui a fallu exiger l'intermédiaire du comte Harcourt pour contacter avec Boothby.

Il [=Rousseau] Luy [=Boothby] a remis un manuscrit très important dont nous ignorons le nom, et Le Contenu mais qui pourroient bien etre Ses memoires parce qu'il ne S'en trouve point icy de brouillon. [...] j'espere que vous voudrés bien luy ecrire de ma part comme Chargé des dernières intentions de M.

³⁰ Une lettre de Thérèse à DuPeyrou montre que la veuve savait le nom des dépositaires des *Dialogues* : « A l'égard des Dialogues, M. Bosthbye de Londres à une Copie du Manuscrit ; M. L'abbé de Condignac en à un autre, M. de Girardin en à une troisième. C'est le même formât des confession, relié de même, et d'un caractère égal. / M. D'angivillier, ordonnateur des Batimens du Roi a le vrai et premier manuscrit, sortant des mains de mon mari par confiance, M. de Girardin le savoit, il l'a été voir, mais ce Savant ne lui en donnât que la Copie qu'il possède, parceque ce M. D'angeviller, n'a pas pensé pouvoir lui remettre ce manuscrit. (CC. 7681 : Thérèse Levasseur à Du Peyrou, le 6 mars 1780, t. XLIV, p. 178.) Mais cette veuve a tort à l'égard de la possession de Girardin et du « vrai et premier manuscrit ». Premièrement, si le marquis l'a possède, il ne voulait pas acquérir si ardemment les autres manuscrits des *Dialogues*. Deuxièmement, c'est Condillac qui possédait le premier manuscrit.

³¹ « Mais je comptois encor sur l'avenir, et j'espérois qu'une generation meilleure, examinant mieux et les jugemens portés par celle-ci sur mon compte et sa conduite avec moi, démêleroit aisement l'artifice de ceux qui la dirigent et me verroit enfin tel que je suis. C'est cet espoir qui m'a fait écrire mes *Dialogues*, et qui m'a suggéré mille folles tentatives pour les faire passer à la postérité. », Première promenade, *Rêveries*, OC, I, p. 998.

Rousseau, et Le prier instamment de remettre a La Veuve Le Manuscrit que son mari Luy avoit confié³².

Il a aussi écrit aux deux autres presque en même temps, au début du mois d'août.

Monsieur, qu'une nouvelle edition des œuvres de son mari deviendroit La ressource la plus convenable pour elle et pour La memoire de son mari. / J'ai cherché partout, Monsieur, et il ne s'est trouvé icy aucune note ni sur ce que vous avés ni sur ce que vous me demandès. J'ignore ce qu'il a fait de tout cela avant de partir de Paris³³.

J'ignore le nom, et Le genre du manuscrit que vous avés, [...] Mais comme les plus veritables amis de m. Rousseau [ne] desirent de rassembler dans une nouvelle edition qui pourroit être faite pour l'avantage de sa veuve que les seuls écrits qui peuvent y entrer convenablement aux Circonstances actuelles, je serai tranquille sur le sort de tous Les autres, Lorsque je serai assuré qu'ils seront dans des mains aussi fidèles que Les votres, et Incapables de manquer en rien aux dernieres Intentions de M_r Rousseau³⁴.

Quant aux deux dernières lettres, à vrai dire, il n'y a pas de nom du destinataire dans les brouillons mais selon l'éditeur de la *Correspondance complète*, il est probable que le marquis les a envoyées au comte d'Angiviller et à Condillac³⁵. Il y insiste,

³² CC. 7225 (Girardin, à George Simon Harcourt, comte Harcourt, Ermenonville Par Senlis, 30 juillet 1778, t. XLI, p. 102. Souligné par moi-même.)

³³ CC. 7237 (Girardin, au comte d'Angiviller (?), début août 1778, t. XLI, p. 123.)

³⁴ CC. 7238 (Girardin, à Condillac (?), [début août 1778], t. XLI, p. 125. Souligné par moi-même.)

³⁵ Au travers de la lecture des lettres échangées entre les trois amis de Rousseau, on peut deviner que Girardin a échangé plusieurs lettres avec le comte d'Angiviller et Condillac. Malheureusement elles sont manquantes.

apparemment sur le secours financier de la pauvre Thérèse. Mais on a déjà vu que, pour le marquis de Girardin qui cèle furtivement le manuscrit des *Confessions*, ce n'est là qu'un prétexte pour s'enquérir des dépôts de Rousseau.

En outre, au premier regard, il semble qu'il n'avait aucun renseignement sur le titre ni la composition des manuscrits en question. Mais en fait ce stratège *feint* tout d'abord de les ignorer. A preuve, après avoir sollicité Harcourt pour atteindre Boothby, il a clairement demandé le manuscrit des *Dialogues* à ce jeune anglais, en expliquant sa construction.

The greatest part of the papers are in foreign countrie, in some confused notes and writing the almost only one we have found here, I found truly he trust you with a very interesting one of which he did not preserve any copy, but he deliverd as I think two other copy. I conjecture, but I am not sure, the title of this work are Dialogues, I don't know if you have this work Compleat and to the End, or not only the first part, and the other two gentlemen Each of them, a Single part, to compleat the whole or if you have Each of the three a compleat and a similar Copy³⁶.

A la différence du marquis, Boothby a sincèrement interrogé le traitement du manuscrit à Thérèse pour son avantage, aussitôt la disparition de Rousseau³⁷.

D'autre part, à en croire d'Alexandre Deleyre (1726-1796), le comte d'Angiviller voulait prendre langue avec la veuve à propos du dépôt.

³⁶ CC. 7239 (Girardin à Boothby, début août 1778, t. XLI, p. 127.)

³⁷ CC. 7212. Voyez la page 205 de ma thèse.

D'Angivilé ne m'avoit dit qu'il avoit des propositions à faire à mme Rousseau, qu'il souhaittoit que je lui communicasse par votre entremise. Mais il m'écrit qu'il s'est adressé directement à vous pour la commission dont il vouloit me charger. Il ne me reste donc qu'à vous assurer de tout le zèle et l'enthousiasme que je partage avec vous, pour la mémoire de l'homme vénérable que nous regrettons³⁸.

Cette lettre ne suffit pas à nous faire deviner nettement l'intention du comte ni ses intentions concernant la publication mais il me semble que son attitude est très prudente envers Girardin, car il a usé de Deleyre comme l'intermédiaire. Par ailleurs, même soumis à l'argument d'une Thérèse nécessaire, il n'a jamais directement passé cet ouvrage à Girardin³⁹. Postérieurement à cette lettre, le comte et le marquis en ont échangé d'autres. Mais mystérieusement, aucun des deux n'y parle du manuscrit en question⁴⁰.

L'implication de Deleyre, ami du comte, comme intermédiaire contribue à troubler davantage la clarté de l'information. D'après une lettre de Girardin à DuPeyrou, , il semble que le comte d'Angiviller ait jugé que la publication immédiate des *Dialogues* n'était pas pertinente.

[...] une autre partie de ce même ouvrage entre Les mains de M^e Le C^{te} Angivillers qui Sur ma reclamation est convenu de le remettre a La veuve en

³⁸ CC. 7242 (Alexandre Deleyre à Girardin, A Dame-Marie-les-Lys, près Melun, Ce 5^e aoust 1778, t. XLI, p. 130-131.)

³⁹ « Ne doutez pas, monsieur, que M. le comte d'Angiviller ne concoure ardemment avec vous, dans tous ce qui pourra être utile à la veuve de M. Rousseau. Il honore sa mémoire, il défend sa vertu, ses ouvrages à la main. » (CC. 7246 : Jean-François Ducis à Girardin, A Versailles, 7 aoust 1778, t. XLI, p. 141.)

⁴⁰ En revanche, ils discutent du buste de Rousseau. Voyez, CC. 7294 (Girardin, à d'Angiviller, le 10 septembre 1778, t. XLI, p. 268.) et CC. 7295 (d'Angiviller, à Jean-Baptiste-Marie Pierre, Versailles, le 11 septembre 1778, t. XLI, p. 272.)

observant toutes fois qu'il ne croioit pas cet écrit de nature a etre imprimé⁴¹.

Pourtant, un mois plus tard, Deleyre mentionne encore une fois une remise du manuscrit de Paris à Girardin⁴². On sait que le marquis n'a jamais rien reçu⁴³. C'est que le comte d'Angiviller planifiait un autre projet par au profit de Thérèse : lui restituer la copie en sa possession⁴⁴. Toutefois cela ne s'est pas accompli.

Seul Condillac a clairement refusé non seulement de soutenir les projets du marquis mais même de remettre la document à Thérèse. Même la perspective de venir ainsi au secours des finances de la veuve ne l'a pas convaincu de rompre la promesse qu'il avait faite à Rousseau. Aucune lettre de Condillac ne nous a été conservée mais un billet de Girardin à DuPeyrou nous révèle, sur ces questions, la position de l'auteur de *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* :

[...] M. L'abbé de Condillac de l'Academie françoise [...] m'a repondu sur pareille reclamation que cet escrit ne luy avoit été remis par M. R. que pour etre imprimé après Le Siecle révolu. Il ne me paroît rien moins disposé qu'à Le rendre⁴⁵.

Le contenu de cette réponse concorde complètement avec celui de *l'Histoire du*

⁴¹ CC. 7313 (Girardin à Du Peyrou, Ermenonville, Par Senlis 4 8^{bre} 1778, t. XLII, p. 19.)

⁴² CC. 7351 (Deleyre à Girardin, au Coudray sur Seine, ce 12 9^{bre} 1778, t. XLII, p. 110.)

⁴³ « M. D. (=D'Angiviller) n'a point encor remis Le sien, [...] » (CC. 7359 : Girardin à Deleyre le 16 novembre 1778, t. XLII, p. 133.)

⁴⁴ Selon Deleyre, « J'ai vû Mr. d'Angivilé à Versailles, [...]. Je parlai du manuscrit de notre vénérable. On me dit qu'on le faisoit copier, et qu'on vous en remettroit la copie dont on garderoit l'original, comme vous ferés sans doute vous même, Monsieur, de tout ce que vous ferés imprimer pour la veuve de l'auteur. » (CC. 7405 : Deleyre à Girardin, A Dame-Marie_les-Lys, ce 18 X^{bre} 1778, t. XLII, p. 245.)

⁴⁵ CC. 7313.

précédent écrit et également avec l'annotation écrite sur l'enveloppe des *Dialogues* que l'académicien a possédé jusqu'à sa mort⁴⁶. Quant au manuscrit de la BnF, on voit que le marquis ne ment pas. Autrement dit, sans doute l'attitude de Condillac a-t-elle dû être ferme envers la demande de Girardin.

En somme, ce que cette lettre (CC. 7313) nous montre, c'est que trois mois après la mort de Rousseau (à partir du 2 juin jusqu'au 4 octobre), malgré ses efforts, le marquis de Girardin a renoncé à rassembler les trois manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. A ce moment-là, Moultoy n'a toujours pas admis être en possession de l'un d'entre eux. Mais le marquis, intuitif, a dû la deviner. Toutefois, avant d'examiner ce problème, considérons les lettres sur leur réunion prévue pour collationner les manuscrits que chacun conservait.

2-2. Projet de la table ronde pour le collationnement

Dans la lettre datée du 5 août 1778, DuPeyrou transmet à Moultoy une proposition de Girardin sur une réunion pour confronter les manuscrits et les brouillons de Rousseau⁴⁷. A la différence de Girardin, même s'il n'a pas aimé Thérèse, ce Neuchâtelois est sensible à l'argument de l'aide que représenterait, pour Thérèse⁴⁸, le projet éditorial et il met de la hâte à organiser réunion. Le lendemain de cette lettre, DuPeyrou répond au marquis pour l'inviter chez lui, invoquant une santé défaillante⁴⁹. Le marquis accepte tout

⁴⁶ Quant au texte de cette annotation, voyez la page 46 de ma thèse.

⁴⁷ CC. 7243 (DuPeyrou à Moultoy, Neufchatel, 5 août 1778, t. XLI, p. 134-135.)

⁴⁸ « Je pense que M^r de Girardin qui a eu la complaisance de m'envoyer les détails de la fin de notre ami, sera chargé par la Veuve de concourir à mettre en règle, une affaire si avantageuse pour elle, et si intéressante pour la littérature. », in *Ibid.*

⁴⁹ « Si la vôtre comme je le desire est asses affermie pour entreprendre de faire la Course, je Seray charmé que vous me fassiez l'amitié d'accepter un lit chez moy. Nous Serons d'ailleurs plus á portée

à la fois son invitation et le principe d'une table ronde pour le début de septembre 1778 à Neuchâtel⁵⁰. Mais après le silence, à la mi-septembre, Girardin propose soudainement à DuPeyrou l'annulation et le différemment de la rencontre en prenant prétexte de la mauvaise saison et de l'impossibilité de se faire accompagner de sa famille⁵¹. Pourquoi a-t-il annulé leur réunion juste avant ? Certes, Moultoy lui a demandé la prorogation de la réunion, car il doit passer du temps avec son amie, la Duchesse d'Enville, durant le séjour de celle-ci à Genève⁵². Quant au marquis, il lui a fallu du temps pour rassembler les manuscrits à Paris et à Ermenonville, non seulement ceux des *Rêveries* mais aussi ceux des *Confessions* et des *Dialogues*. Le marquis écrit ainsi à son ami Lebègue de Presle, le médecin qui avait constaté la mort de Rousseau :

M. du P. et M. M ont offert déjà de reunir tout ce qu'ils ont. De notre Coté nous verrions a reunir tout ce qui pourroit se trouver a Paris et ici. Il y a grand apparence que sous 8 a 10 jours je serai obligé de faire un voyage pour parvenir a former la plus grande masse de Cette reunion, car le principal depositaire me marque que sa santé ne luy permet pas de se deplacer⁵³.

Le 11 août, il avait prévu de se trouver à Neuchâtel avec les documents

d'examiner les papiers qui composent le depot dont je Suis chargé. M^r. Moultoy m'a écrit á l'occasion de ce depot, et Son intention seroit de joindre les morceaux qu'il a en mains á ceux qui sont entre les Miennes, pour en faire une Edition au profit de la Veuve. Je lui ay repondü que ce projet me paroissoit utile, mais qu'il falloit obtenir l'aprobation de la Veuve, et vous consulter Monsieur, Sur cette entreprise. » (CC. 7244 : DuPeyrou à, Girardin Neufchatel, 6 aoust 1778, N^o. 2, t. XLI, p. 137.)

⁵⁰ CC. 7271 (DuPeyrou à Girardin, 20 aoust [1778], No 4, t. XLI, p. 194.)

⁵¹ CC. 7284 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville 28 aoust 1778, t. XLI, p. 242.) et CC. 7290 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville 5 7^{bre} 1778, t. XLI, p. 259.)

⁵² CC. 7280 (Moultoy à Girardin, le 26 août 1778, t. XLI, p. 234.)

⁵³ CC. 7254 (Girardin, au docteur Achille-Guillaume Lebègue de Presle, le 11 août 1778, t. XLI, p. 157.)

nécessaires mais il n'a pas réussi à les ramasser à cause des refus de Boothby, Condillac et du comte d'Angiviller. Dans cette épître, il suppose que les deux autres, DuPeyrou et Moulto, ont déjà collationné les manuscrits sans lui. Mais à ce moment-là, ils ne l'ont pas encore fait. En revanche, il ne se trompe pas quand il suppose que DuPeyrou et Moulto ont projeté de se voir avant le rendez-vous prévu au début de septembre avec Girardin. Quel but les animait ?

Il est important Monsieur que vous y soyés, et en mon particulier, je serois charmé que vous y fussiés un couple de jours avant Mr de Girardin, afin de nous concerter ensemble. [...] Je suis tres impatient de m'entretenir avec vous Monsieur, et je commence à partager quelques unes de vos inquietudes au sujet des Memoires de R.⁵⁴.

A cause de la lacune des lettres de Moulto à DuPeyrou, on ne peut pas deviner concrètement la nature de ces « inquiétudes »⁵⁵. Mais sûrement il s'agit des Mémoires de Rousseau et elles ont trait à la position de Girardin autour des *Confessions* et des *Dialogues*. A ce temps-là, bien que les deux autres se soient mis d'accord autour de la publication des Mémoires, seul Girardin la refuse en mettant des conditions pour les publier. Pour sa part, DuPeyrou serait plutôt de l'avis de Moulto. Il lui propose encore une fois le rendez-vous sans Girardin :

Voilà donc de quoi vous tranquilliser, Monsieur, et vous faire suivre vôtre cure

⁵⁴ CC. 7272 (DuPeyrou à Moulto, Monlezy, 20 aoust 1778, t. XLI, p. 196. Souligné par moi-même.)

⁵⁵ Charly Guyot ne les a pas déterminées non plus (*Un ami et défenseur de Rousseau, Pierre-Alexandre DuPeyrou*, Neuchâtel, 1958, p. 160.)

sans hate et sans inquiétude. Ce delai me donnera le loisir d'examiner plus en detail les papiers entre més mains, et peut être de nous réunir un jour ou deux avant l'arrivée de M^r de G. Ce qui seroit utile pour nous concerter d'avance sur les propositions à faire et les motifs determinans à représenter, pour les appuyer⁵⁶.

DuPeyrou commence à se défier du marquis plus tard, car lui œuvrait sincèrement pour la mémoire de Rousseau et le profit de Thérèse. Girardin pourtant réfute vivement la méfiance de DuPeyrou.

Je sens néanmoins ainsi que vous, Monsieur, que toute espèce de retard est nuisible aux interets de La veuve. C'est pourquoy, Regardant Comme Le devoir le plus sacré de remplir Les Intentions d'un ami, je m'occupe de mon Côté de ses affaires beaucoup plus que des miennes, et a rassembler tous Les Indices qui puissent nous Conduire a Connoitre ou sont tous Les papiers qu'il a eparpillés, et dont tous Les Depositaires ne sont pas aussi honnêtes que vous, Monsieur, [...] ⁵⁷.

Et afin de prouver ses efforts, le marquis envoie à DuPeyrou une liste répertoriant les manuscrits qu'il a collectés après la mort de Rousseau. Dans cette lettre, il avoue qu'il n'a pas encore accompli son dessein, c'est-à-dire de récupérer des manuscrits des *Dialogues* détenus par, Condillac, Boothby et le comte d'Angiviller (CC. 7313). Autrement dit, le marquis lui révèle à DuPeyrou l'existence des manuscrits des *Dialogues*. Si l'on suppose que Moultoy ne lui en a pas encore parlé, c'est par cette lettre que

⁵⁶ CC. 7292 (DuPeyrou à Moultoy, Neufchatel 5 7^{bre} 78, t. XLI, p. 264-265.)

⁵⁷ CC. 7303 (Girardin, à DuPeyrou, Ermenonville, Par Senlis 19 7^{bre} 1778, t. XLI, p. 287.)

DuPeyrou a été pour la première fois mis au fait de leur existence. Mais ce qui éclate ici, c'est la grande duplicité de Girardin : bien qu'il le possède, il ne dit rien du manuscrit des *Confessions* dans ce compte rendu...

Pour finir, la table-ronde des trois amis de Rousseau a bel et bien eu lieu, au mois septembre en 1779, c'est-à-dire plus d'un an après la disparition de Rousseau⁵⁸.

2-3. Mensonges de Moulou et de Girardin

On a vu que, tandis Moulou taisait sa possession des manuscrits intégraux des *Confessions* et des *Dialogues*, le marquis de Girardin dissimulait quant à lui celui des *Confessions*. Bien que ce dernier ne l'ait pas eu à sa disposition, il connaissait l'existence de celui des *Dialogues* (sans doute Rousseau ou Thérèse la lui avaient-ils révélée) et négociait avec des possesseurs. Quant à cet ouvrage, la position de DuPeyrou est plus proche de celle de Moulou. On décrira dans un instant leurs omissions intentionnelles et leurs mensonges autour de la possession des manuscrits.

Apparemment, c'est Moulou qui amorce brusquement la discussion sur ceux des *Dialogues*, dans une lettre au marquis, datée du 26 août en 1778.

Le reste de Ses écrits, qu'il avait voulu publier a Neuchâtel dans une édition generale de ses œuvres, est entre les mains de Mr. du Peyrou. Je me propose de joindre a cette édition, quand on la donera, un éloge de Mr. Rousseau auquel je me propose de travailler cet hyver, [...] je voudrais pour cet effet que vous eussies la bonté de me communiquer quelques papiers épars Sur lesquels il doit avoir fait des notes dans la vuë de se justefier des imputations que Ses ennemis

⁵⁸ CC. 7607 (Girardin à DuPeyrou, A Vevay. Le Lundy 6, 7^{bre} 1779, t. XLIV, p. 3.)

lui faisaient. Il avait écrit dans ce même but des dialogues qu'il a donnés a un jeune Anglais qui demeurait dans Son voisinage a Wotton (j'ignore Son nom) & qui vint ensuite le voir a Paris où il lui remit ce manuscrit, qu'il avait remis aussi avec Ses memoires a un academicien de Paris dont j'ignore le nom. Ces notes devaient Se fondre dans les dialogues mais R. ne Se Sentit pas la force de les reprendre, encor moins de les refaire en entier. Ainsi ces chiffons Sans ordre & Sans correction, ne peuvent Servir, comme vous le verrés Monsieur, qu'a celui qui voudra fére Son éloge⁵⁹.

Jusqu'à cette date, même si Girardin a demandé leur remise aux trois dépositaires des *Dialogues*, il n'a pas encore correspondu avec DuPeyrou ni Moultoù à propos de cet ouvrage. De ce fait, il est impossible que le résultat des enquêtes du marquis ait été transmis d'avance par DuPeyrou à Moultoù. Mais alors pourquoi le Genevois aborde-t-il tout à coup cette question avec le marquis ?

Après la disparition de Rousseau, Moultoù a dû recevoir deux fois des lettres de Girardin mais il ne lui a pas répondu. Girardin lui écrit une lettre datée du 2 juillet 1778, aussitôt que la mort de Rousseau⁶⁰. Pas de réponse. Il apparaît que le marquis lui adresse une autre lettre (aujourd'hui perdue⁶¹) le 10 du même mois. Silence. En se plaignant de sa

⁵⁹ CC. 7280 (Moultoù à Girardin, 26 août 1778, t. XLI, p. 235. Souligné par moi-même.)

⁶⁰ CC. 7176 (Girardin à Moultoù, 3 [lire le 2], juillet 1778, t. XL, p. 231.) On vient de la citer.

⁶¹ Cette lettre est inconnue mais a sûrement été envoyée. On peut deviner son existence par le canal de la lecture d'une lettre de Girardin à Coindet (CC. 7188), où celui-là lui a demandé à passer une lettre datée du 10 juillet à Moultoù. En plus, Girardin dit « deux lettres » envoyées à Moultoù dans les lettres à DuPeyrou (CC. 7255 : je la cite tout de suite) et à Moultoù (CC. 7291). En revanche, une autre lettre barbouillée de Girardin à Moultoù, datée du 2 août 1778 (CC. 7231) est présentée dans la CC. Mais à en croire Leigh, elle n'a pas été envoyée à cause de sa violence. « [...] Vous ne m'avez fait aucune reponse. [...] L'etes vous encore Monsieur. Regardés moy en face Si vous etes fidele. Je reconoitrai L'ami de Mr Rousseau. *Le depot ne vous a été confié qu'a La Condition expresse qu'il ne [put] etre jamais rendu Public que longtems après La mort de celui qui vous l'a confié et après celle de toutes les personnes Interessées.* Si vous etes jamais Capable d'y manquer ce seroit a moy depositaire de ses derniers moments a venger sa memoire. » (Souligné par moi-même). Outre de sa violence, on remarque une chose. Par cette parole de Girardin, on peut conjecturer qu'il était convaincu de la possession du

froideur, Girardin écrit à DuPeyrou : « Je ne doute pas quoique je n'aie encor vüe aucune reponce a deux Lettres que je luy ai écrit, que M. de Moultoü n'acomplisse sa derniere offre et parole avec vous ainsi que ses engagemens avec M. Rousseau, dont Les dernieres Intentions n'ont point chargé a L'égard des mémoires de sa vie »⁶². A partir de la première lettre envoyée (CC. 7176) jusqu'à la première réponse de Moultoü (CC. 7280), Girardin ne lui a écrit qu'une épître. Pour cela, sans doute, le contenu de cette deuxième lettre du marquis, aujourd'hui perdue, a dû susciter une nécessité de réponse de la part du Genevois. Enfin, plus d'un mois après, le 26 août, une réponse de Moultoü atteint enfin Girardin.

Qu'est-ce qui, dans la lettre de Girardin a troublé le cœur de Moultoü au point de le faire sortir de son silence ? Probablement la mention des « notes ». Dans la deuxième lettre, le marquis a dû avouer, sans doute, la possession des « notes » relatives aux *Dialogues*, si bien qu'il a fallu que Moultoü ait délibérément déclaré l'existence et les dépositaires des *Dialogues*. Certes, plus tard, le marquis avouera à DuPeyrou être en possession du brouillon⁶³. En somme, comme il ne parle que d'un « jeune Anglais » et d'un « académicien », les « notes » en question pourraient bien être le petit cahier qui est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (Ms R. 79) et dans lequel Rousseau a noté une ébauche de *l'Histoire du précédent écrit*. Autrement dit, dans sa lettre, Girardin n'a pas dû mentionner le manuscrit que le comte d'Angiviller possède.

Dans sa réponse, le Genevois multiplie les mensonges avec naturel. Avant tout,

manuscrit des Mémoires par Moultoü.

⁶² CC. 7255 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville 11 août 1778, Par Senlis, t. XLI, p. 158. Souligné par moi-même.)

⁶³ « [...] ce qui cadroit aussi avec Les renseignements que j'avois trouvé dans L'histoire des D... au Petit Registre de brouillons. » (CC. 7710 : Girardin à Du Peyrou, Ermenonville 17 may 1780, N^o. 33, t. XLIV, p. 237. Souligné par moi-même.)

il n'admet pas encore sa possession. Et il attribue la détention des *Confessions* à « un académicien », qui ne les a point réellement.

Le marquis lui répond après dix jours. Pour mieux examiner les mensonges qui parsèment cette lettre, divisons là en deux parties. Premièrement ;

[...] et Le jeune Anglois a écrit de lui même Le plus honnetement du monde a La veuve, qu'il luy remettroit Le manuscrit dont il est depositaire, et dont j'ignore Le nom ; n'ayant trouvé, ni brouillons ni Copies ni rien de relatif a cet egard⁶⁴.

Dans ce passage, Girardin cumule deux mensonges : 1. l'ignorance du titre de cet ouvrage, 2. l'absence des brouillons et des copies. A ce moment-là, il est pourtant en possession de presque tous les renseignements touchant aux trois dépositaires des manuscrits des *Dialogues*, hormis celui détenu par Moulto. Bien sûr qu'il sait le titre du manuscrit que « Le jeune Anglois » conserve (CC. 7239 : « I conjecture, but I am not sure, the title of this work are Dialogues [...] »). Malgré cela, il ose feindre de l'ignorer. En outre, quoiqu'il ait déjà trouvé les copies et leurs dépositaires, il le cache à Moulto.

Toutefois, quelques lignes plus bas, curieusement, il dévoile le nom de ce manuscrit, en présentant de fausses informations sur les dépositaires.

[...] ainsi Monsieur je ne puis rien vous présenter de relatif a L'objet que vous entreprenés qui ne peut etre en de meilleures mains qu'entre Les votres a tous egards, et pour lequel vous avés Le secours de L'unique et la plus importante

⁶⁴ CC. 7291 (Girardin à Moulto, du 5^{bre} 1778, t. XLI, p. 262.)

pièce, et qui n'a jamais posé un seul Instant dans d'autres mains que les vôtres, Ce que les deux Academiciens dont vous me parlés (CC. 7280) ont peutêtre seroit apparemment Les Dialogues ; je vous garderai Monsieur Le secret du travail que vous faites⁶⁵.

Dans la lettre précédente de Moulto (CC. 7280), jamais celui-ci n'évoque « les deux Academiciens »⁶⁶, tandis que le marquis lui-même sait le fait d'avance. Alors, d'où proviennent son attitude simulée et son omission intentionnelle assez bizarres ? Il me semble que Girardin transmet des indications un peu gauchies à Moulto, pour lui soutirer des renseignements corrects touchant aux manuscrits et des aveux sur ses secrètes possessions, car comme cet extrait nous le montre : il se méfie de lui et suspecte qu'il détient une des copies.

Pourtant, Moulto ne lui confie jamais rigoureusement la vérité. Leurs échanges biaisés autour des *Dialogues* se prolongent jusqu'à la lettre de DuPeyrou à Girardin à la fin d'année en 1778. Au fait, quand est-ce que DuPeyrou a connu l'existence des *Dialogues* pour la première fois et lequel des deux la lui a-t-il révélé le premier ? A vrai dire, il est vraiment difficile de le deviner, car il ne nous reste pas beaucoup de lettres de la main de Moulto. Apparemment, c'est par le compte rendu de Girardin que le Neuchâtelois a été mis pour la première fois au fait de cette œuvre (CC. 7313 : le 4 oct.). On en veut pour preuve sa remarque au marquis, dans une lettre du 12 novembre : « Mais les *Dialogues* Sont un ouvrage différent [des *Confessions*] que je ne connois point »⁶⁷.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 262.

⁶⁶ Il dit « un academicien de Paris dont j'ignore le nom. » (Souligné par moi-même)

⁶⁷ CC. 7352 (DuPeyrou à Girardin, Neufchatel 12 9^{bre} 1778, N° 9, t. XLII, p. 112.)

Toutefois, cet aveu est-il sincère ? Lui a-t-il vraiment fallu attendre, en octobre, la déclaration de Girardin pour découvrir l'existence de *Rousseau juge de Jean-Jacques* ?

DuPeyrou envoie une liste des œuvres de Rousseau destinées à être compilées et une remarque sur l'édition à la Société typographique de Neuchâtel (STN) entre le 20 et le 24 octobre⁶⁸, après réception du compte rendu de Girardin. Les deux lettres CC. 7322 et CC. 7327 sont particulièrement intéressantes

Dans la première, DuPeyrou présente une liste d'ouvrages pour les *Œuvres complètes*, en se fondant sur l'ancien projet de Rousseau. Le Neuchâtelois établit la « Table générale des Matières » dans laquelle il inscrit les œuvres que Rousseau n'avait pas incluses ; première partie des *Confessions*, *Lettres à Malesherbes* et *Rêveries*⁶⁹. Mais on ne trouve pas les *Dialogues* dans cette table des matières. Selon Leigh, c'est là la preuve que DuPeyrou ne connaissait pas encore leur existence à ce moment-là. Mais comme on l'a vu, Girardin lui a bel et bien annoncé leur existence dans son compte rendu vingt jours auparavant (CC. 7313). Il sait donc déjà cette œuvre et connaît même ses dépositaires.

D'autre part, il joint à sa lettre un autre document manuscrit listant les ouvrages à exclure des *Œuvres complètes*. Elle excepte formellement de son engagement

a. tous les Ouvrages qui d'après les intentions bien connues de l'auteur, ne doivent pas paroître dans ce Siècle

b. Tous ceux qui n'ont pas été jugés dignes par l'Auteur lui même, ou qui ne

⁶⁸ CC. 7322, 7324, 7325, 7326 et 7327.

⁶⁹ CC. 7322 (DuPeyrou à la STN, vers le 20 octobre 1778, t. XLII, p. 46.)

Seroient pas jugés dignes par ses Amis, d'entrer dans cette Collection⁷⁰.

Certes, comme Girardin lui a dit que « M. L'abbé de Condillac [...] qui m'a répondu sur pareille réclamation que cet écrit ne luy avoit été remis par M. R. que *pour être imprimé après Le Siècle résolu*. » (CC. 7313, souligné par moi-même), on peut présumer qu'il répercute sans doute l'avis du marquis dans cette annotation. Mais il est douteux que la parole de Condillac transmise par Girardin soit aisément adoptée, car par exemple, les deux amis suisses de Rousseau qui se méfient de Girardin se sont réunis en le tenant à l'écart... L'annotation de DuPeyrou suggère qu'il était au fait de la demande adressée par Rousseau à son ami intime, Moulto, et dont ce dernier s'est ouvert à Girardin : « L'intention de M^r. R. écrite de Sa propre main fut que cet ouvrage [= les *Dialogues*] ne parut que 20 ans après Sa mort »⁷¹. En somme, DuPeyrou affirme son ignorance à Girardin dans une lettre datée du 12 novembre (CC. 7352) mais les lettres à la STN échangées en octobre permettent de supposer qu'il avait déjà été mis au courant de l'existence des *Dialogues* par Moulto.

Dans sa lettre à Moulto datée du 5 décembre 1778, DuPeyrou énumère les quatre manuscrits des *Dialogues* et montre qu'il sait que Moulto en est l'un des dépositaires — ce que le marquis de Girardin ne sait pas encore. « Car il n'est pas probable que R. ait fait quatre dépôts de ses dialogues, savoir entre vos mains, et celles des trois personnes indiquées. D'ailleurs la réponse de Mr de Condillac s'accorde avec la

⁷⁰ CC. 7327 (DuPeyrou à la STN, vers le 24 octobre 1778, t. XLII, p. 54.)

⁷¹ CC. 7506 (Moulto à Girardin, [vers 25 mars 1779], t. XLIII, p. 204.)

nôtre que vous avés de la main de R. »⁷². Apparemment, ils possèdent en commun certains renseignements. En revanche, pour ce qui est du manuscrit des *Confessions*, à ce moment-là, Moulou n'en a pas encore avoué sa possession à DuPeyrou. Ce n'est que lors de la réunion qui du mois de septembre 1779 que ce dernier sera enfin informé du fait que le premier le possède⁷³. Au contraire des *Confessions*, le secret des *Dialogues* a donc été graduellement divulgué.

Revenons alors une fois encore aux mensonges échangés par Girardin et Moulou. Dans la dernière lettre de Girardin (CC. 7291), il s'attache à considérablement ébranlé Moulou pour lui arracher l'aveu de sa possession des œuvres. Trois mois après, le 9 décembre, Moulou lui répond enfin — mais il persiste à mentir sur les manuscrits des *Confessions* et des *Dialogues* :

Quand M^r. R me dit ses intentions sur plusieurs objets relatifs à Ses ouvrages, il me fit entendre que les derniers livres de Ses memoires (je ne Sais ni en quel nombre ils étaient, ni jusqu'ou il allaient,) n'existaient plus. Cependant il ne me le dit pas positivement. Il me parlait des dialogues et des VI^{ers} livres de Ses Memoires ; et les autres lui répondis-je. Je ne veux affliger personne me dit-il car je ne ressemble pas à mes enemis, la I^e partie de mes mémoires ne dit du mal que de moi, vous m'aimerez pourtant après l'avoir luë, je n'ai pas attendu cela, lui repliquai-je, pour vous aimer. Si je raproche de ce propos, Monsieur, l'ordre doné à M^r. du Peyrou de bruler Ses papiers dans lesquels Sont comprises les lettres qui Servaient de pièces justificatives à cette parties de Ses memoires, je ne puis douter que cette parties des memoires même n'ait été jettée au feu⁷⁴.

⁷² CC. 7384 (DuPeyrou à Moulou, Neufchatel, 5 X^{bre} 1778, t. XLII, p. 191.)

⁷³ Hermine de Saussure, *op. cit.*, p. 16.

⁷⁴ CC. 7390 (Moulou à Girardin, le 9 décembre 1778, t. XLII, p. 208.)

Tandis que Moulou affecte d'être complètement ignorant, il se prétend confidant de la pensée de Rousseau, qui a lui-même bien prévu les émois que les *Dialogues* et la deuxième partie des *Confessions* provoqueraient parmi les lecteurs contemporains. En plus, il mentionne aussi les papiers que l'auteur a déposés à DuPeyou. Certes, Rousseau lui a ordonné l'abandon mais les « pièces justificatives » n'ont pas été brûlées⁷⁵.

S'ils existaient, ils devraient naturellement exister dans les mains de celui à qui il remit les Dialogues, & qui a refusé de vous les rendre, il a bien fait, Monsieur, outre que ces Dialogues feraient beaucoup de peine aux gens de lettres qu'il convient de ménager, l'imagination de R. noircie par Ses malheurs ne voit plus quand il les écrivit les objets Sous leurs véritables couleurs. Mais je Sais de lui même que Son intention n'était pas que cet académicien vous les remit ny a Sa veuve, il Souhaitait qu'il les remit a un homme plus jeune que lui, qui ne les fit paraître que le Siècle prochain⁷⁶.

Afin de détourner l'attention de Girardin, Moutou veut imputer à Condillac la détention des manuscrits mais le marquis devinera que cet académicien ne possède pas celui des *Confessions*⁷⁷. En tout cas, il ne veut pas que ni Boothby ni le comte d'Angiviller, ne remettent les manuscrits en leur possession au marquis, et souhaite encore moins la

⁷⁵ Voyez la page 227 de ma thèse.

⁷⁶ CC. 7390.

⁷⁷ « [...] Quand au[x] dialogues un jeune Anglois qui s'est montré bien tendrement attaché a m^r R a Le premier volume, m^r D. en a un autre et m^r L'abbé de C.... a La totalité mais je ne puis penser qu'il ait Les Confessions Car il m'a déclaré formellement n'avoir que ce premier écrit et Le tenir aux Conditions précisément que vous m'avés marqués. » (CC. 7408 : Girardin à Moulou, Eemenonville par Senlis 22 X^{bre} 1778, t. XLII, p. 255.)

publication des *Dialogues*.

Comme on ne dispose pas des lettres de Moultoü, on ne sait pas le détail. Mais à la fin, DuPeyrou avoue la possession des *Dialogues* par Moultoü à Girardin. Citons le passage, malgré sa longueur.

[...] Quand aux Confessions que vous assurés exister à Geneve, Elles y existent en effet, mais Soyés Sur Monsieur, qu'il n'y en à que lés VI premiers Livres. Les 3 Dialogues y sont aussi ; j'en suis instruit depuis longtems, et l'on n'a jamais nié cés dépots, mais parce que les lettres S'ouvrent on n'a pas voulu vous l'écrire, Se reservant de vous en parler quand vous Seriés ici. On craint s'ailleurs l'indiscretions de la Veuve, parce que la Volonté de R : indique clairement le mystère qu'il a voulu que l'on gardät Sur ce Sujet, et qu'il est interessant pour lés depositaires qu'ils ne Soyent pas connus ou nommés. L'Abbé de C : ne peut remettre Son exemplaire, Sans violer la condition du depot. On le voit par celui qui est à G : ou se trouve l'histoire du depot fait à l'Abbé. Ces differens depots par parcelles font supposer que l'auteur en a fait de même pour Ses Confessions. Il est donc aparent que les derniers livres existent quelque part à nötre inscü. Il est moins Sur qu'ils ont existé puisque je Suis nanti des piéces Justificatives de ces derniers livres ; [...] Cette Suite existe donc, Si elle n'a pas été anéantie par l'auteur lui même, et Mr M : en est persuadé d'après ce que lui dit R : en lui confiant les VI premiers livres et les trois dialogues⁷⁸.

Ainsi DuPeyrou met-il le point final au problème de la détention du manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques* que Moultoü a reçu de Rousseau. Pendant ce temps, les

⁷⁸ CC. 7419 (DuPeyrou à Girardin, Neufchatel, 29 X^{bre}, 1778, N^o 13, t. XLII, p. 276.)

tractations autour de la possession du manuscrit intégral des *Confessions* se poursuit⁷⁹.

2-4. Conflit autour de la possession de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

Alors, aux yeux des trois amis de Rousseau, qu'est-ce exactement que *Rousseau juge de Jean-Jacques* ? Et comment ont-ils essayé de traiter ce texte ?

C'est la publication de ses *Mémoires* que le public attendait avec impatience après la mort de Rousseau. On savait leur titre : *Les Confessions*. C'est pour cela que les libraires considèrent que la réussite des *Œuvres complètes* repose sur les *Confessions*⁸⁰. Comme DuPeyrou a pris l'initiative de l'entreprise, il a tout d'abord négocié avec la Société typographique de Neuchâtel à propos de l'impression des *Œuvres complètes*. Evidemment, *Rousseau juge de Jean-Jacques* n'était pas englobé dans ce projet par notre neuchâtelois qui en ignorait jusqu'à l'existence.

Lors de l'inauguration des échanges des correspondances, ce genevois n'a pas répondu à Girardin et il lui a dissimulé la possession du manuscrit des *Dialogues*. C'est enfin après sept mois de la disparition de Rousseau que Moutou lui a directement transmis l'intention déposée par son ami.

Mais les *Dialogues* ne peuvent y entrer, l'ordre de M^r. R. est positif, il le donna

⁷⁹ DuPeyrou a fait annoncer la possession de la deuxième partie des *Confessions* par Moutou, à la réunion au mois septembre 1779.

⁸⁰ « Ce n'est point sans éprouver quelque Surprise que nous avons vû ce qu'il nous marque au Sujet des mémoires de la vie du deffunt, comme Si Sur une deffense expresse de l'auteur ils ne devaient jamais être publiés dans aucun tems. Or, cette partie de Ses manuscrits étant Sans doute la plus interessante, celle après laquelle le public Soupire ardemment [...] ; la veuve ne sauroit espérer de tirer beaucoup d'argent du reste & je doute même qu'aucun libraire veuille entre [pren]dre une nouvelle Edition des oeuvres de Rousseau, qui quoi [bien fait] passera toujours pour incompette dans l'esprit de tout le m[onde]. » (CC. 7273 : Frédéric-Samuel Ostervald à Du Peyrou, le 20 août 1778, t. XLI, p. 197.)

aussi à l'Abbé de C., ces Dialogues ne doivent paraître qu'au Siècle prochain. Le parti encyclopédiste Souleva Ciel & Terre contre l'édition actuelle, il ne garderait plus de mesure Si ces dialogues paraissaient. Quelle horreur que cette note de Diderot, Eh oui l'home qu'il à peint n'exista jamais que dans Son noir cerveau ; le malheureux. Il a dissimulé, il s'est tu devant lui toute Sa vie, et il attend le moment de Sa mort pour exhaler Sa haine, et il découvre Son tombeau pour assouvir Sa rage Sur son cadavre encor palpitant. Non cette lâcheté ne peut ni S'apprécier, ni Se punir, il faut la livrer à Son Seul opprobre⁸¹.

Moultou, dépositaire des très précieux manuscrits, appréhendait les accusations affreuses des Encyclopédistes causées par la parution des *Dialogues*. Il comprenait bien les préoccupations de Rousseau... Mais malgré Girardin l'a contredit hardiment.

D'autre part, comme on l'a vu dans le chapitre II, Girardin de sa part a opposé à la publication par cet anglais, quoiqu'il ait tenté à rendre public cet ouvrage. Sa pensée à l'égard de la publication des *Dialogues* n'a cessé de fluctuer, par opposition à celle ferme de Moultou. Pour mesurer ses revirements considérons d'abord son avis sur les prétendus *Mémoires* de Rousseau et leur publication.

2-4-1. Objection contre la publication des *Confessions*

Moultou et DuPeyrou ont consenti à l'adjonction des *Confessions* aux *Œuvres complètes* au profit de sa femme et pour répondre à l'attente du public, mais en limitant cette publication aux six premiers livres⁸². Selon le genevois, cette première partie n'accablait personne et en plus il n'avait encore avoué à quiconque sa possession de la

⁸¹ CC. 7459 (Moultou à Girardin, vers le 7 février 1779, t. XLIII, p. 91.) rappelez en quoi consiste cette « note » de Diderot.

⁸² CC. 7322 (DuPeyrou à la STN, vers le 20 octobre 1778, t. XLII, p. 46.)

deuxième partie des *Confessions*, pas même à DuPeyrou. En revanche, Girardin a contesté la parution expresse des Mémoires aux libraires, en prenant l'intention de Rousseau pour prétexte. On trouve trois lettres dans lesquelles ce stratège mélange des mensonges, comme à son habitude.

Quant à L'écrit particulier dont vous me parlés [=Les Confessions], Si tant est qu'il existe encor, Les intentions expresses de M. Rousseau ne permettent pas de Le rendre public quelque part qu'il puisse être⁸³.

Quand à L'ecrit particulier dont vous nous parlés [=Les Confessions] il est en paais etranger si tant est qu'il existe encor. L'intention formelle de M. Rousseau a été que dans aucun Cas il ne put paroître que longtems après sa mort et Celle de toute les Personnes interessées. C'est a cette Condition expresse qu'il a été remis. Je sçais Le nom du Dépositaire, [...] ⁸⁴.

Si tant est que les M[emoire]s de M^r R existent encor quelque part comme il n'a écrit de memoires que dans L'objet de Conserver une piece exacte et sincere de justification Si La Calomnie continuoit encor à poursuivre sa memoire, il n'en a déposé L'unique manuscrit qu'a la Condition expresse que dans aucun cas ils ne pouroit jamais paroître que longtemps après sa mort ; [...] ⁸⁵.

Selon Thérèse, femme de Rousseau, le marquis n'était pas le dépositaire choisi par son mari et il lui a enlevé à la dérobade le manuscrit des *Confessions* aussitôt après le

⁸³ CC. 7247 (Girardin à la STN, Ermenonville par Senlis 8 aoust 1777 [lire '1778'], t. XLI, p. 143.)

⁸⁴ CC. 7248 (Girardin à Marc-Michel Rey, Ermenonville Par Senlis 8 aoust 1778, t. XLI, p. 144.)

⁸⁵ CC. 7252 (Girardin à Samuel Swinton, vers le 10 août 1778, t. XLI, p. 151.)

décès de son époux (mais à vrai dire, le témoignage de Thérèse est également incertain)⁸⁶. Contrairement à Thérèse, après coup, le marquis avance à DuPeyrou une raison de la contestation autour de la publication des *Confessions*. Rapportant à ce dernier le rapide examen du manuscrit des *Confessions* auquel il s'est livré en compagnie du médecin, il remarque « [...] j'y ai trouvé, ainsi que je vous l'ai mandé dernièrement, qu'il disoit au Commencement du Septième Livre, que Si La Destinée de cet écrit dependoit de Lui, il ne seroit jamais publié qu'après La mort de toutes Les personnes Interressées. C'est pourquoy je vous avois toujours marqué que je croiois qu'il ne devoit pas estre publié quant a present »⁸⁷. Jamais, lors de leurs échanges antérieurs il n'avait déclaré cela. La raison lui commandait de le dire d'emblée. Mais il change arbitrairement d'avis, en prenant des mesures au gré des situations et en celant son cœur. C'est pourquoi, il nous faut nous défier de l'« intention » de Rousseau dès lors que c'est lui qui s'en fait le porte-parole...

2-4-2. Confusion autour des *Mémoires* et libertés interprétatives qu'ils occasionnent

Quand le public du dix huitième siècle parle des *Mémoires* de Rousseau, il est notoire que l'œuvre indiquée par lui est les *Confessions*. Mais, induit en erreur par la lecture d'une lettre de DuPeyrou, Girardin est persuadé à tort que son collègue appelle les *Dialogues* les *Mémoires*⁸⁸ et il considère les *Dialogues* comme la suite des *Confessions*.

⁸⁶ CC. 7681 (Marie-Thérèse Levasseur à DuPeyrou, le 6 mars 1780, t. XLIV, p. 174-179.)

⁸⁷ CC. 7710 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville 17 may 1780, N° 33, t. XLIV, p. 237.)

⁸⁸ Mais DuPeyrou n'appelle jamais les *Dialogues* les *Mémoires* : « Je vois Monsieur par votre incertitude Sur ce que je nomme Confessions, ou Memoires, que je ne me Suis pas expliqué assés clairement. C'est d'après l'auteur lui même que je nomme Sés *Confessions*, ce que le publiq nomme Sés *Memoires*. C'est donc le meme ouvrage. Mais les *Dialogues* Sont un ouvrage diferent que je ne connois point. » (CC. 7352 : Du Peyrou à Girardin, Neufchatel 12 9^{bre} 1778, N° 9, t. XLII, p. 112.)

[...], et j'imagine que ce que vous apellés Les memoires qui ont été demandés par L'auteur et qui servent de suite aux Confessions ne sont autre chose que Les Dialogues [...]. Je n'ai rien vu ni de Confessions ni de ces mémoires ou Dialogues. Tout ce que je Sçais par lui même, c'est que son vœu particulier étoit autant que faire se pourroit que ses Confessions ne fussent Imprimées autant que faire se pourroit que longtems après sa mort et celle des personnes Interressées, ce qui étoit une Suite de son Caractere incapable de haine et de vengeance, n'ayant jamais dit La verité que pour La vérité et non pour nuire a personne. D'après cela je ne puis ni Conseiller, ni m'opposer à Leur publication. C'est aux deposirtaires particuliers de Chacun de Ces écrits a sçavoir Les Conditions et les Intentions préfixes en depositant Lorsqu'il Les leur a remis⁸⁹.

Apparemment, Girardin répète simplement la volonté de Rousseau. Mais il atténue son ton à l'égard de la publication des *Confessions*, par rapport aux précédentes lettres aux libraires, en disant que « autant que faire se pourroit [...] D'après cela je ne puis ni Conseiller, ni m'opposer à Leur publication ». Le marquis tente d'appliquer cette règle à la publication des *Dialogues*.

2-4-3. Avis de Girardin sur la publication des *Dialogues*

Jusqu'à la fin de 1778, Girardin ne sait pas que Moultois est en possession des *Dialogues*, du fait que le genevois s'est ingénié à cacher l'existence du manuscrit afin d'accomplir le vœu de Rousseau. D'autre part, le marquis qui avait trouvé deux

⁸⁹ CC. 7342 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville, par Senlis 4 8^{bne} [lire novembre] 1778, t. XLII, p. 87. Souligné par moi-même.)

manuscrits à la publicité desquels n'était mise aucune condition, les Ms. L et. P⁹⁰, a donc considéré que les *Dialogues* pouvaient faire l'objet d'une publication. Selon lui, Boothby et le comte d'Angiviller ont l'intention de remettre leurs dépôts non dans les mains de Thérèse⁹¹ mais à Girardin. Le seul Condillac ayant rigoureusement refusé toute remise au marquis afin de s'acquitter de sa promesse. Girardin lui adresse d'injustes reproches :

Je ne désespère pas a beaucoup pres de ravoir Les Dialogues puisque de trois parties je suis déjà comme assuré de deux dont j'ai du moins L'aveu par écrit, ainsi je crois que L'abbé auroit fort mauvaise grace a soutenir une assertion toute contraire a celle des deux autres Depositaires qui chargés de la même chose Et par la même personne ont du Conséquemment L'être aux mêmes Clauses et Conditions⁹².

Au travers de cette lettre, on voit que Girardin ferme complètement l'oreille à l'opinion qui ne lui est pas favorable et apparemment il semble qu'il ait envie de publier les *Dialogues* tout de suite, sans attendre la fin du siècle, en négligeant donc Condillac. Doit-on pour autant croire que cet homme s'occupe sincèrement de cette entreprise pour aider Thérèse et pour respecter la mémoire de Rousseau ?

2-4-4. Refus de l'intégration aux *Œuvres complètes* et projet d'une série de *Sa vie*

A cause de ses propos incohérents, il me semble que Girardin, loin d'être mû par l'amitié pure de Rousseau, est motivé par un sentiment plus égoïste. Ne serait-ce que

⁹⁰ CC. 7359.

⁹¹ Par exemple, voyez CC. 7212 (j'ai déjà cité à la page 205 de ma thèse) et CC. 7351 (j'ai déjà cité à la page 27 de ma thèse.)

⁹² CC. 7387 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville, Par Senlis 7 X^{bre}, 1778, t. XLII, p. 200.)

parce qu'il ouvre brutalement une perspective nouvelle, inconciliable avec les positions de ses collègues touchant au souhait de Rousseau de ne voir paraître les *Dialogues* que tardivement (CC. 7390).

Le troisieme objet au Contraire devant former ce que nous apellons *La Correspondance* consistant dans des Lettres a Choisir, dans Les Confessions et Les Dialogues, m'a paru dès le premier moment devoir etre Susceptible d'un long et fidele examen, de grande difficultés et incertitudes dans le recouvrement, et de grands égards pour L'observation des epoques où on devoit publier les différentes pieces en se Conformant scrupuleusement aux Intentions exprmées par L'auteur aux differents dépositaires. Ce troisieme objet devenoit donc par sa nature bien plus important a la memoire de L'auteur qu'a L'intéret pecuniaire de sa veuve, [...] ⁹³.

Dans cette assez longue lettre, Girardin distingue trois objets concernant les *Œuvres complètes*. Comme troisième objet, il propose de ne pas adjoindre seulement les *Confessions* au massif des *Œuvres complètes* à paraître mais aussi les *Dialogues*. Sur ce point, son propos diffère en tout du contenu de la lettre précédente. Certes Moultoy et DuPeyrou pas plus que lui ne se consacrent jamais à leur tâche pour le seul amour de Thérèse mais pour leur ami défunt et sa mémoire éternelle. Comme les *Confessions* sont une clé très importante du succès de ses *Œuvres complètes*, DuPeyrou échange souvent les lettres avec la STN pour discuter du sort de ce texte ⁹⁴. Mais, pourquoi dans cette lettre Girardin propose-t-il de renoncer à l'intégration des *Confessions* avec les *Dialogues* aux

⁹³ CC. 7403 (Girardin à DuPeyrou, Ermenonville, 16 X^{bre}, 1778, t. XLII, p. 237.)

⁹⁴ Ex. CC. 7322~7327.

Œuvres complètes ? D'où vient ce nième revirement ?

Sa nouvelle orientation est dûe à la copie de la table des matières du manuscrit de Londres que Boothby lui a transmise⁹⁵. À sa lecture, le marquis (qui ne connaît pas vraiment le contenu de l'ouvrage) juge que Rousseau raconte des choses très personnelles dans les *Dialogues*, comme dans les *Confessions* et les *Rêveries*. Or, voyons sa nouvelle idée dans la suite de cette longue lettre.

Ce 3^e objet de La Correspondance me paroît donc pour Comprendre tout ce qui a trait à Sa vie, Son naturel, ses ouvrages, Ses principes et Sa mort, devoir se Composer 1^o Des Confessions, 2^o Des Dialogues, 3^o des Rêveries du Promeneur solitaire qui forme une espèce de journal de Ses pensées depuis La Conclusion de ses Dialogues Lequel journal par tout ce que je viens d'y joindre et de rassembler de ses brouillons forme actuellement deux promenades, et Le Comencement d'une troisieme de plus [...] ⁹⁶.

Au lieu d'intégrer ces ouvrages, *Dialogues* compris, aux *Œuvres complètes*, le voilà maintenant en train de les considérer comme une série, — « Sa vie » — et de les désolidariser complètement des autres ouvrages.

2-4-5. Nouvelle proposition d'intégration aux *Œuvres complètes* et opposition à la publication par Boothby

A la fin de l'année 1778, Girardin apprend, par une lettre de DuPeyrou, l'identité du quatrième dépositaire du manuscrit des *Dialogues* : c'est Moultoy (CC. 7419).

⁹⁵ CC. 7403, p. 238. Quant au tout texte de la table des matières du Ms. L, voyez l'Annexe 1-5.

⁹⁶ *Ibid.*

À cette nouvelle, il change d'avis encore une fois :

Comme il existe sans doute une série de tout ce qui a trait à sa vie, et à sa personne, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, dans la réunion complète de ses confessions, de ses dialogues, et des rêveries du promeneur solitaire, j'imagine que cela doit nécessairement composer dans cet du tems Les derniers volumes de ses œuvres. Je ne sais combien Les Confessions, et Les dialogues pourroient composer de volumes, [...] ⁹⁷.

Avant connaître le nom du dernier dépositaire des *Dialogues*, il voulait faire paraître à part ce qu'il désigne de façon intéressante comme la « série » des ouvrages personnels rédigés pendant ses derniers jours, *Confessions*, *Dialogues* et *Rêveries*. Mais voilà qu'incroyablement il tente maintenant de les faire entrer dans le dernier volume des *Œuvres complètes*. En plus, si l'on ne peut pas découvrir le manuscrit des *Dialogues*, il propose un autre projet.

Il me semble que la série de tout ce qui a trait personnellement à l'auteur composée depuis sa naissance jusqu'à sa mort par la réunion de ses confessions, de ses dialogues, et des rêveries du promeneur solitaire semble exiger que cela forme les derniers volumes de l'édition dont on laisserait les numéros en blanc outre les 6 premiers livres des C. et les rêveries qui formeront nécessairement le dernier afin qu'un intervalle vacant puisse remplir en tems et lieu en forme de supplément par la 2^e. partie des C. et les dialogues ⁹⁸.

⁹⁷ CC. 7448 (Girardin à Moulton, vers le 25 janvier 1779, t. XLIII, p. 65. Souligné par moi-même.)

⁹⁸ CC. 7453 (Girardin à DuPeyrou, Paris, 3 janvier 1779 N° 16, t. XLIII, p. 82.)

Moultou persistant à s'opposer à la publication des *Dialogues* dans ce siècle (CC. 7459), le marquis ne renonce pas à poursuivre son propre projet, essayant même d'associer DuPeyrou à son intrigue, en médissant injustement de Moultou, bien qu'il connaisse les motifs généreux qui animent le Genevois.

D'un autre côté il [Moultou] nous soutient que la publication des Dialogues doit être renvoyée après Le Siècle, Cette assertion se rapporte juste à celle du Philosophe abbé ; mais moi j'en connois un autre exemplaire remis sans aucune prescription d'époque ni de condition d'employ, et tout concourt même à me faire juger que la véritable intention de L'auteur à cet égard étoit qu'ils fussent publiés aussitôt qu'il se pourroit. M. de M. me dit que si Les Dialogues paroissoient Le Party encyclopedique soulevera ciel et terre et ne gardera plus de mesure. En quelle mesure garde t'il donc à présent ? [...] si important pour L'histoire du cœur humain qui comprend dans Les C. Les Entretiens et Les Rev. Toute la vie morale d'un homme aussi extraordinaire ne peut être détruit sans être coupable et d'infidélité envers L'auteur, et d'injustice envers Le genre humain; [...] ⁹⁹.

Dans la suite de cette lettre, le projet de la publication du premier *Dialogue* en Angleterre est annoncé à DuPeyrou par Girardin. Pour sa part, ce dernier considère légitime que chaque dépositaire utilise à sa guise les manuscrits dont il dispose mais il change complètement d'attitude au moment critique afin d'arrêter la publication du

⁹⁹ CC. 7471 (Girardin à DuPeyrou, Paris. 13 février 1779 N° 17 (avec un p. s. du 28 février), t. XLIII, p. 120-121. Souligné par moi-même.) Il dit presque même chose à Moultou (CC. 7508).

premier *Dialogue* par le jeune anglais¹⁰⁰.

2-4-6. DuPeyrou, ballotté entre Girardin et Moulou

Considérons un moment le cas DuPeyrou. Comment de son côté concevait-il la publication des *Dialogues* ? S'il me semble jouer un rôle impartial durant ce projet, l'attitude de cet honnête homme tend néanmoins à se rapprocher de celle de Moulou. Pour se faire une claire idée de ses positions, on doit remonter au problème de l'intégration des *Mémoires* aux *Œuvres complètes*.

Au commencement, DuPeyrou n'a pas voulu publier les Mémoires de Rousseau. Sans doute ne connaissait-il pas bien la situation autour des manuscrits intégraux laissés par son ami défunt. Aussi bien traite-t-il ceux que Rousseau lui avait passés avant de quitter la Principauté avec respect au point de ne pas les toucher. C'est pour cela qu'il affirme dans un premier temps à Girardin,

[...] Quand aux Memoires manuscrits de la Vie de Mr. Rousseau, S'il n'a point changé de Sentiment, ils ne doivent point paroître de quelque tems encore¹⁰¹.

Sans doute entre le 6 et le 20 août, DuPeyrou a-t-il dû être mis au courant du fait que Moulou inclinait à publier la première partie des *Confessions* (mais on a déjà mentionné qu'il ne nous est pas resté de lettre de Moulou) si bien qu'il a dû être fort étonné d'apprendre l'avis, tout opposé, de Girardin sur ce point (ex. voyez (1)).

¹⁰⁰ « Je vais lui écrire sur le Champs pour tacher de L'en dissuader s'il en est encore tems, me marquant qu'il est de son coté résolu de Le faire Soit que Les autres depositaires concourent ou ne Concourent pas avec Lui » (CC. 7471, p. 126-127.)

¹⁰¹ CC. 7244 (DuPeyrou à Girardin Neufchatel, 6 aoust 1778, N^o. 2, t. XLI, p. 138.)

[...] et je commence à partager quelques unes de vos inquietudes au sujet des Memoires de R. Une lettre de Me de Girardin (CC. 7247) responsive à celle de la Societé tipographique de Neufchatel, parle de ces memoires, comme déposés en pays etranger, et sous la condition imposée par Mr R. de ne jamais devenir publiqs. Cette condition m’etonne ; [...] ¹⁰².

DuPeyrou n’a pas suivi l’opinion de Girardin estimant davantage celle de Moulto. Ainsi, tout en projetant d’adjoindre aux *Œuvres* la première partie des *Confessions*¹⁰³, tout en tenant compte des intérêts financiers de Thérèse, il a mesuré l’inconvenance qu’il pouvait y avoir à publier dans ce siècle les *Dialogues* :

Quand a Sés ouvrages, ceux qui Sont entre més mains ne complent point tout ce qu’il a fait, et dont quelques morceaux ne doivent point devenir publics avant la revolution du Siécle. Mais [...], il seroit aisé de faire au profit de la Veuve, une Edition generale qui porteroit au moins 8 Volumes, [...] ¹⁰⁴.

Autrement dit, quant aux *Dialogues* et aux *Confessions*, il se rapproche des conditions énoncées par Moulto. À la différence de l’attitude, changeante et incompréhensible de Girardin, celle de DuPeyrou a toujours été cohérente. Mais à jouer ainsi le rôle d’une espèce de médiateur, tiraillé entre le marquis et Moulto, notre Neuchâtelois, était épuisé. Il voit une divergence autour de la publication des *Dialogues*

¹⁰² CC. 7272 (DuPeyrou à Moulto, Monlezy, 20 aoust 1778, t. XLI, p. 196.)

¹⁰³ CC. 7322 (DuPeyrou à la STN, vers le 20 octobre 1778, t. XLII, p. 46.)

¹⁰⁴ CC. 7355 (DuPeyrou à Marc-Michel Rey, Neufchatel 14 9^{bre} 1778, t. XLII, p. 127. Souligné par moi-même.)

entre deux autres collègues.

Je vous suis bien obligé Monsieur des details ou vous etes entrés sur les raisons qui vous empechent de consentir à la proposition de Mr de G. pour la publication actuelle des dialogues. Vous etes bien bon de discuter cette affaire avec qui ce soit. N'etes vous pas depositaire de la volonté expresse de nôtre pauvre ami, et devés vous alleguer d'autres motifs que cette volonté clairement enoncéé, et si M^r de G. persiste à vouloir l'emporter sur les intentions de Rousseau, il n'a qu'à arranger tout seul la besogne. Je ne m'en mele plus et ne livre rien. Quand meme cette volonté ne seroit pas aussi positivement enoncée de la part de R. ses amis d'après ce que vous m'en dites, devroient la sippleer¹⁰⁵.

Même fatigué DuPeyrou, a décidé de respecter l'avis de Moulou, c'est-à-dire la volonté que Rousseau lui avait exprimée. Apparemment, l'avis de Girardin, qui consiste à vouloir traiter les *Dialogues* comme partie prenante d'une série sur la vie de Rousseau, ne trouve pas d'écho chez les eux autres. Négligeant les avis du marquis, DuPeyrou écrit finalement une lettre à la STG relative au traitement des *Dialogues* :

Il ne faut pas penser *aux dialogues* pour les faire entrer dans vôtre collection, quoi qu'en puisse dire et penser Mr. de Gerardin, et même, si ces dialogues s'imprimoient à Londres, il ne faudra en faire usage pour vôtre Edition qu'avec le consentement bien formel de Mr. Moulou, qui, en ce cas là, voudra peut-être bien vous fournir le vrai Manuscrit complet qu'il a entre mains¹⁰⁶.

¹⁰⁵ CC. 7482 (DuPeyrou à Moulou, Neufchatel, 27 février, 1779, t. XLIII, p. 157.)

¹⁰⁶ CC. 7509 (DuPeyrou à la STG, Neufchâtel, le 1^{er}. Avril 1779, t. XLIII, p. 210-211.)

C'est au mois de septembre en 1779, plus d'un an après de la mort de Rousseau, que les trois amis se sont enfin réunis¹⁰⁷ et ont décidé de ne pas intégrer les *Dialogues* aux *Œuvres complètes*. La convention a été signée avec la STG le 18 septembre 1779. Dans ce contrat se trouvent mentionnés les quatre lettres à Malesherbes, la première partie des *Confessions* et les *Rêveries*¹⁰⁸ mais on ne trouve pas trace des *Dialogues*. Outre la liste des œuvres destinées à être publiées, les sommes mises en jeu, les dates de publication, le copiste choisi par DuPeyrou, l'illustrateur (le déjà fameux Pierre-Philippe Choffard), tout cela se voit précisé contractuellement¹⁰⁹.

2-5. Déception causée par la publication de Boothby, décision des trois amis

Toutefois une nouvelle inattendue interfère dans leur projet : la nouvelle de la publication par Boothby de son manuscrit de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Le jeune homme a publié le premier dialogue, malgré les oppositions et les requêtes exprimées par les responsables des *Œuvres complètes*. Des trois, c'est la résistance de Moultoy qui était la plus farouche. Non seulement il a fait écrire d'urgence à Girardin des lettres pour arrêter Boothby, mais il a également tenté de le persuader de la cessation immédiate de la publication par l'intermédiaire de son fils, qui séjournait alors à Londres¹¹⁰. Même après

¹⁰⁷ Dans cette lettre, Girardin annonce son arrive à DuPeyrou à Neuchâtel. (CC. 7607 : Girardin à Du Peyrou, A Vevay. Le Lundy 6, 7^{bre} 1779, t. XLIV, p. 3.)

¹⁰⁸ Textuellement je cite les titres : « [...] / Lettres à Mr le Président de Mallesherbes contenant le vrai tableau du caractère et les vrais motifs de la conduite de l'Auteur. / Les rêveries du promeneur solitaire qui présetent un recueil de ses différentes et dernières pensées. / Les six premiers Livres des confessions. » (CC. 7614 : Traité entre les Amis de Rousseau et la Société typographique de Genève, le 18 septembre 1779, t. XLIV, p. 24.)

¹⁰⁹ *Ibid*, p. 26.

¹¹⁰ « [...] Quand à l'article relatif à M. Boothby, j'en ai fait part à M. Moultoy qui en consequence doit

avoir reçu « un Avis de l'Editeur » (c'est-à-dire l'« Avertissement de l'éditeur » placé par Boothby en tête de son édition) déjà imprimé par Boothby en février 1780¹¹¹, ils n'ont pas renoncé à le convaincre. Les éditeurs des *Œuvres complètes* ont unanimement considéré que la publication du premier Dialogue par Boothby était « déplacée à toute sorte d'égard »¹¹². Mais leurs efforts ont été vains.

Au mois du juin, le premier Dialogue édité par Boothby a été publié, d'abord à Lichfield en Angleterre, puis en France et enfin dans toute l'Europe¹¹³. Comme on l'a vu dans le deuxième chapitre, sa réputation contemporaine a été exécrationnelle.

Durant le conflit autour de la publication du premier Dialogue par Boothby, la relation entre Girardin et DuPeyrou s'est détériorée de plus en plus, à cause du refus de remise du manuscrit des *Confessions* que le marquis possédait secrètement. Une lettre de Thérèse, où elle dénonce la possession injuste du marquis¹¹⁴, a servi d'amorce à la

lui avoir écrit, et avoir chargé M. Son fils encore alors à Londres de parler cet Anglois, pour arrêter s'il est possible Son effervescence. » (CC. 7685 : DuPeyrou à Girardin, Neufchâtel 25 mars 1780, t. XLIV, p. 186.)

¹¹¹ Les lettres de Boothby sont perdues. Mais Girardin qui les a reçues fait un compte rendu à DuPeyrou (CC. 7678 : Girardin à Du Peyrou, Paris 27 février 1780. N° 31, t. XLIV, p. 165.) Boothby a écrit à Girardin encore une fois, en avril 1780 : « J'ai récrit encore a M. Boothby pour l'engager du moins a suspendre sa résolution, mais j'ai bien peur que Ce ne soit en Vain, car il m'a envoyé par un officier françois qui avoit été fait prisonier et revenoit D'Angleterre, un Avis de L'Editeur qui étoit déjà imprimé. » (CC. 7690 : Girardin à DuPeyrou, Paris Le 12 avril 1780, t. XLIV, p. 197.)

¹¹² « Dans mon état il m'est pas possible d'ecrire à M^r Boothby ce qui devient pourtant très necessaire comme vous en jugerez, Monsieur, par la lettre de M^r de G. c'y incluse et que vous aurez la bonté de e renvoyer n'y ayant pas encore repondu. Vous pourrez aisément donner à Mr votre fils les instructions les plus étendues sur cet objet et sans rien compromettre, et vous le pourrez mieux connoître encore pour que vous avez en mains les trois Dialogues, sur le contenu desquels il vous sera facile de faire juger à Mr Boothby combien la pubication du premier Dialogue est déplacée à toute sorte d'égard. » (CC. 7683 : DuPeyrou à Moulto, Neufchâtel 8 mars 1780, t. XLIV, p. 182.)

¹¹³ A Paris, le premier dialogue a circulé durant l'été. Exemple de réaction : « J'ai absolument besoin de ce contrepoison pour me guerir de la lecture du premier Dialogue. Quelle humiliation pour la nature humaine ! ce Volcan qui enflamme tout ! ce génie qui fait adorer la Vertu ! le voila réduit à chercher dans son imagination, noircie et allumée par la bile la plus âcre, toute les extravagances qui peuvent rendre son existence plus malheureuse. J'étois si affligé de cette lecture que j'ai bien vite été chercher la lettre sur les Spectacles ; [...] » (CC. 7747 : Marie-Louise-Nicole-Elisabeth de La Rochefoucauld, duchesse d'Anville, à Moulto, Liancourt ce 20 Aout 1780, t. XLIV, p. 308.)

¹¹⁴ « Monsieur quittant Son Château Je lui ay redemandé tout ce qu'il avoit encore a moy au Sujet des

querelle et ils ont complètement rompu après quelques échanges épistolaires¹¹⁵. Selon Saussure, « Girardin refuse [la remise du manuscrit des *Confessions* à ses collègues] et c'est la rupture, en septembre 1780. Ce n'est que pendant la Révolution que Girardin fut obligé de remettre le ms. de Paris à Thérèse qui en fit don en 1794 à la Convention »¹¹⁶.

C'est pour cela que le projet de l'édition des *Dialogues* a été poursuivi par les seuls DuPeyrou et Moulto. Ce genevois « se retire de la publication de la Collection, retire son nom des prospectus, renonce à écrire la préface et ne sera plus qu'un "correcteur d'épreuves" »¹¹⁷. Le duo s'est opposé fermement à la publication des *Dialogues* en respectant la volonté de Rousseau. Mais l'annonce inattendue et la circulation indésirable du premier Dialogue ont rebattu les cartes et les ont contraints à accepter une publication des *Dialogues* fondée sur le « vrai Manuscrit »¹¹⁸. Leur projet avait commencé de prendre forme dès avant la circulation du premier Dialogue et la rupture définitive avec le marquis. Une lettre de DuPeyrou à Moulto nous le montre :

J'écris aujourd'hui fort long à M^f d'Y[vernois] et à la Société, pour aviser d'un balot à leur adresse par le voiturier Dotho. Ce balot contient pour vous,

Papiers qu'il dit les Confessions et une Partie des dialogues, et Bien autre papiers qu'il a fait Copier depuis la mort de mon mary. Il m'a toujours deffendu d'en Parler tant a vous qu'a M^f. Moulto, Je Suis obligé Monsieur de vous dire que M^f. L'abé de Condignac et M^f. Bouceby en a aussi une Partie des Dialogues. C'est Pourquoi Monsieur Puis qu'il ne veut me rien rendre et Bien autre chose qu'il a encore a moy, [...] » (CC. 7664 : Thérèse à Du Peyrou, Du Plessis Belleville, ce 18 J^{vr}. 1780, t. XLIV, p. 133.)

¹¹⁵ CC. 7694, CC. 7699, CC. 7706, CC. 7710, CC. 7716, CC. 7720, CC. 7753 et finalement CC. 7755.

¹¹⁶ Hermine de Saussure, *Étude sur le sort des manuscrits de J.-J. Rousseau*, H. Messeiller Neuchâtel, 1974, p. 17.

¹¹⁷ *Ibid*, p. 40. Et voyez aussi CC. 7512. Girardin dit que « il [Moulto] me marque qu'il ne veut plus faire La préface générale, et se contentera de rester Simple Correcteur d'Imprimerie. » (Girardin à DuPeyrou, Paris 8. avril 1779 N° 19, t. XLIII, p. 216.)

¹¹⁸ CC. 7509 (DuPeyrou à la STG, Neufchâtel, le 1^{er}. Avril 1779, t. XLIII, p. 210.)

Monsieur, le manuscrit des 2 derniers Dialogues, [...] ¹¹⁹.

Pourquoi s'agit-il de seulement deux derniers dialogues ? Quant au premier dialogue, Saussure suppose que « Moulton a prêté au moins les deux derniers *Dialogues* à DuPeyrou pour la copie destinée aux imprimeurs : DuPeyrou lui en renvoie les mss. le 30 mai 1780. Avait-il déjà pris copie du premier, ou pensait utiliser l'imprimé de Londres ? » ¹²⁰. Malheureusement, faute de lettres de Moulton, on ne sait pas si la copie du premier dialogue a été déjà achevée. Mais la collation de l'édition par Boothby avec la *Collection complète* prouve qu'ils n'ont jamais exploité l'imprimé anglais pour leur édition ¹²¹.

Malgré tout, Moulton demeurait réticent à l'idée de mettre à jour de la totalité de cet ouvrage morbide et s'il faut s'y résoudre, il juge qu'il est nécessaire de remplir une condition :

Nous avons aussi cet ouvrage, Monsieur, mais nous n'en voulions publier que des fragments, à moins que l'on eut donné les VI. derniers livres des confessions ; car alors pour que le public pût bien apprécier le témoignage de Rousseau, il fallait le mettre en état de bien juger de Sa tête à la fin de Sa vie, [...] ¹²².

¹¹⁹ CC. 7714 (DuPeyrou à Moulton, Mercredi 30 [lire le 31] mai 1780, t. XLIV, p. 241.)

¹²⁰ Hermine de Saussure, *op. cit.*, p. 40.

¹²¹ Par exemple, on ne trouve pas les passages et la note de la fête dans la rue aux Ours dans l'édition de Boothby mais ils sont bien dans la *Collection complète* (DC, p. 83, f. 1-57). Et les amis de Rousseau laissent deux notes ajoutées par Boothby dans leur édition. Voyez DC, p. 78 (f. 1-53) et DC, 92 (f. 1-63).

¹²² CC. 7737 (Moulton à Malesherbes, le 12 juillet 1780, t. XLIV, p. 289-290.)

Comme il respecte très rigoureusement les intentions de Rousseau, il se refuse également à publier immédiatement la deuxième partie des *Confessions*. Cependant, en l'absence de celle-ci, étant donné le délire de persécution dont Rousseau a souffert dans ses vieux jours, la publication du texte intégral des *Dialogues* demeurerait inconcevable. La situation est tout à fait sans issue. La publication de *Rousseau juge de Jean-Jacques* est pourtant en chantier. Comment se sont-ils accommodés de la publication des *Dialogues* sans la deuxième partie des *Confessions* ?

Sitôt paru le premier Dialogue sans retranchement ni épurement, c'est-à-dire *tel qu'il est*, deux dames, la duchesse d'Anville et Madame Necker, qui étaient amies de Moulto, ont envoyé des lettres à Moulto. Elles avaient sûrement dû être embarrassées non seulement par les attaques agressives contre la personnalité de Rousseau causées par la publication du premier Dialogue, mais aussi par son contenu hanté par le délire de persécution. C'est pour cela qu'elles interrogent Moulto sur l'aménagement du texte des *Mémoires* qui leur semble nécessaire¹²³. Notamment, Madame Necker lui donne des conseils concrets pour ne pas gêner la mémoire de Rousseau ni flétrir l'image de Genève¹²⁴. Son ami lui répond sincèrement en abondant dans son sens :

Je vous remercie de ce que vous me dites des memoires de Rousseau. Soyés Sure que rien de ce qui ne doit pas paraître ne paraîtra. Je n'ai pas voulu dire que je Supprimerais même ces endroits obscènes, de peur qu'on ne crut que

¹²³ CC. 7761 (Marie-Louise-Nicole-Elisabeth de La Rochefoucauld, duchesse d'Anville, à Moulto, Liancourt ce 20 Aout 1780, t. XLIV, p. 308.)

¹²⁴ « [...] je les [=Les *Confessions*] ai relu moi même, [...] et quoique le succès des écrits dont vous êtes l'éditeur exige nécessairement que vous rendiez les memoires publics, je Crois que vous devez à la pudeur, au Souvenir même de votre ami et à l'amour de la patrie, un grand nombre de retranchements ; [...] » (CC. 7764 : Suzanne Necker à Moulto, octobre 1780, t. XLIV, p. 347.)

j'irais plus loin¹²⁵.

Rousseau juge de Jean-Jacques ne constitue pas à proprement parler les *Mémoires* de Rousseau. Mais à cause de nombreuses affinités de personnalité entre l'auteur et les protagonistes hantés par le délire, il n'est pas étonnant que le lecteur du dix-huitième siècle, qui attendait les *Mémoires* de Rousseau, les identifie à ce dernier objet et considère les *Dialogues* comme une partie des *Mémoires* de Rousseau¹²⁶. Pour cela, il a paru nécessaire aux éditeurs de purger cet ouvrage de noms et de passages défavorables. Selon quels critères a-t-on procédé au retrait des passages en question, des notes et des noms de personnage des *Dialogues* ?

J'ai dressé un inventaire des « Remplacements et suppressions »¹²⁷. On ne supprime pas de passage ni de note du premier Dialogue, car Boothby l'a déjà publié sans retranchement en 1780. Mais les éditeurs astérisent néanmoins les noms du « Duc de Choiseul », de « l'Abbé de Bernis », de « Le Blond », et de « M. d'Alembert » dans ces pages. Dans le deuxième Dialogue, il me semble que l'on efface principalement les passages et les notes qui suggèrent les sentiments défavorables et inconvenants de Rousseau contre la médecine et ses pratiquants, la religion, les personnages appartenant à l'aristocratie, ses anciens amis, Voltaire, et Choiseul ou la politique. En ce qui concerne l'occultation des noms de personnages par des astérisques, la plupart des apparitions des noms de Diderot et d'Alembert, « prétendus Philosophes », donnent lieu à masquage mais

¹²⁵ CC. 7765 (Moulou à Suzanne Necker, le 22 octobre 1780, t. XLIV, p. 349.)

¹²⁶ En fait, les éditeurs compilent cet ouvrage en tant que deuxième partie des *Mémoires* (et ce, seulement dans l'édition in-4°). Voyez le frontispice de *DC*.

¹²⁷ Voyez l'Annexe 5.

de temps en temps ils sont lisibles en clair. Bien sûr, l'on trouve les noms sans remaniement dans cet ouvrage¹²⁸. En outre, DuPeyrou et Moultoy ont ajouté deux notes¹²⁹ outre deux notes insérées par Boothby¹³⁰. Ils n'ont pas écrit de préface eux-mêmes mais utilisent curieusement l'« Avertissement de l'éditeur » rédigé par cet Anglais.

Peu de lettres couvrent la période qui s'étend entre la parution du premier Dialogue et celle de *Rousseau juge de Jean-Jacques*. Malheureusement, il n'y a donc pas de traces des débats qui ont sans doute agité les deux éditeurs autour des critères de la suppression. On trouve malaisément la discussion à l'égard de la collation des épreuves des deux derniers Dialogues dans une lettre datée du 26 Mars 1781¹³¹. Le 15 avril de la même année, Moultoy annonce à son ami Meister la livraison de cette œuvre. « Vous serez bien plus content de la troisième livraison, où vous trouverez les memoires, les reveries, le morceau sur la Pologne, trois Dialogues (n'en dites rien mais puisque le 1er qui est faible a été donné, il faut bien donner les deux autres qui sont admirables) & une foule de lettres interessantes »¹³². Originellement, la troisième livraison a été prévue en juin 1781. Mais *Rousseau juge de Jean-Jacques* n'a paru qu'à été 1782¹³³. Malgré la parution de la totalité de l'œuvre et la grande peine que les amis de Rousseau n'avaient pas ménagée, non seulement cette publication n'a occasionné le moindre bruit dans le monde capricieux, mais elle n'a pas contribué à rétablir la véritable image de Rousseau. Au bout de compte,

¹²⁸ Voyez l'Annexe 5.

¹²⁹ Voyez f. 2-100 et f. 3-54 dans l'Annexe 1-1.

¹³⁰ Voyez f. 1-53 et f. 1-63 dans l'Annexe 1-1.

¹³¹ CC. 7779 (DuPeyrou à Moultoy, Neufchatel 26 Mars 1781, t. XLV, p. 13.)

¹³² CC. 7784 (Moultoy à Jacob-Henri Meister, Cologni 15. Avril 1781, t. XLV, p. 20.)

¹³³ CC. 7785, note c.

on peut conclure que la réputation du premier Dialogue, publié alors que le public attendait grandement les *Mémoires*, a dû déterminer la réception de cet ouvrage. Donc, il me semble que la parole de Moulou, intime ami de Rousseau, a été étouffée dans le public contemporain :

Si les dialogues n'étaient pas fondés sur un Systeme d'erreur ce Serait à mon gré l'un des plus beaux ouvrages de Rousseau, il y a dans le Seconde & dans le troisiéme une foule de morceau qui passent tout ce qu'il a écrit. Mais il faut en les lisant gemir sur la Nature humaine et Sur les deplorables effets de son injustice. Qui voudrait acquerir la reputation de Rousseau au prix de cette affreuse melancolie qui obscurcit Ses derniers jours ? ¹³⁴

¹³⁴ CC. 7826 (Moulou à Suzanne Necker, le 21 octobre 1782, p. 120.)

Conclusion

* Cette idée et celle du dépôt sur l'autel m'étoit venue
durant la vie de Louis quinze, et alors elle étoit un peu moins ridicule.

Jean-Jacques Rousseau, *Rousseau juge de Jean-Jacques*¹

Dans le présent mémoire, l'histoire textuelle des quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques* a été retracée aussi soigneusement que possible, à partir de la rédaction jusqu'à la publication en 1780 à Lichfield puis en 1782 à Genève. Pour ce faire, nous avons mobilisé beaucoup de correspondances, de mémoires, de biographies de Rousseau et de ses contemporains ainsi que les variantes des quatre manuscrits des *Dialogues* qui ont été minutieusement établies. La totalité des pages de quatre manuscrits s'élève à plus de neuf cents et c'est l'intégralité de ce corpus que notre travail a pris en compte, l'ensemble des différences ayant été décrites. Mon intention était de rassembler les documents relatifs au détail de la remise et des dépositaires des manuscrits des *Dialogues*, de vérifier le processus de leur rédaction et l'ordre de leur transcription et enfin de dévoiler l'ensemble de l'histoire mystérieuse et curieuse de cet ouvrage. Il me semble que, jusqu'à nos recherches, l'histoire de ce texte n'avait donné lieu qu'à des études séparées et que jamais *Rousseau juge de Jean-Jacques* n'avait bénéficié des synthèses comparables à celles qui avaient été consacrées au *Confessions* ou aux *Rêveries*.

Dans la première partie, l'histoire de chaque manuscrit a été minutieusement

¹ *Dialogues*, OC, I, p. 981.

examinée, c'est-à-dire qu'en comparant ceux-ci, j'ai traité de la date et de la situation du dépôt des manuscrits, du nom de leurs possesseurs, des « consignes » que Rousseau leur avait laissées, de leur propre comportement envers les manuscrits et des itinéraires empruntés par ceux-ci jusqu'à être conservés à la British library, à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, à la bibliothèque de Genève et à la Bibliothèque nationale de France. Mes recherches ont d'abord eu pour effet d'unir les nombreuses études que nos prédécesseurs, Jacques Soyer, Jacques Voisine, Francis de Crue, Bernard Gagnebin Jacques Zonnefeld etc., avaient présentées à propos de chaque manuscrit et d'en unifier les leçons². Dans ce premier chapitre nos efforts ont porté en particulier sur le manuscrit de Paris. En exploitant les archives sont conservées aux Archives nationales, j'ai mis à jour la relation très intime qui existait entre le comte d'Angiviller, la famille de Cramayel et M. de Clérigny, fait que les études antérieures, de Philip Stewart et de Jean-François Perrin en particulier avaient passé sous silence. Quant aux deux personnes mystérieuses dont mon enquête a suggéré l'implication dans les trajets de ce manuscrit, M. de la Chapelle et M. Flobert, je me promets de continuer patiemment à les chercher³.

Après avoir établi ou vérifié l'histoire de chaque manuscrit, ce sont les processus de la rédaction de ceux-ci qui ont mobilisé mon attention, ce qui revenait à poser la question des variantes. Grâce aux documents manuscrits entrés dans les

² La parution, alors même que nous étions occupée à achever la rédaction de cette thèse, de l'édition de Jean-François Perrin, nous a d'abord causé une grande émotion : n'avions-nous pas travaillé pour rien ? Les principes sur lesquels il a fondé son travail — choix du manuscrit Condillac de pour texte de base, « extrait raisonné des variantes », etc. — ont préservé l'intérêt de mes recherches. Je n'ai en revanche pas pu tirer tout le profit que j'aurais pu de ses notes et préfaces. Si jamais ma thèse est publiée, il faudra prendre en compte, si nécessaire, ces éléments.

³ Comme la Société historique de Maignelay-Montigny et des environs possède les archives sur la famille du comte d'Angiviller, j'aimerais rendre visite un jour pour chercher les documents relatifs au manuscrit de Paris et à sa relation avec Rousseau.

collections de la BnF en 1996, soit le manuscrit et la suscription datée et signée par Condillac sur l'enveloppe, grâce aussi à l'accessibilité aux manuscrits numérisés⁴, j'ai d'abord réussi à établir leurs variantes intégrales, qui sont présentées dans l'Annexe I du tome II de cette thèse. Dans le deuxième chapitre, en me fondant sur ce travail, j'ai pu examiner sur nouveaux frais, la question de la datation.. La méthode que j'ai employée est tout à fait différente de celle de l'éditeur de la Pléiade, Robert Osmont. Afin de faire la lumière sur la datation, il avait analysé les années qui sont énoncées par les protagonistes des *Dialogues*, « Rousseau », « Jean-Jacques » et « le Français », car il considérait les *Dialogues* comme une sorte de mémoires de Rousseau, tout comme l'avaient fait les éditeurs de l'édition de Genève publiée en 1782. Mais le recours aux paroles des protagonistes ne sert à rien pour éclairer la datation, puisque cette œuvre ne constitue pas les mémoires de Rousseau, même si l'auteur ressemble aux protagonistes et s'il est « forcé de parler de [lui] sans cesse »⁵. Il m'a été difficile d'établir clairement la datation, même si les suppressions ou les ajouts ont minutieusement été examinés. Mais à travers des analyses des révisions successives opérées par Rousseau, j'ai néanmoins conclu que l'ordre de la rédaction des manuscrits retenu par la tradition est hautement discutable.

En me fondant sur cette conclusion, j'ai essayé de mettre en ordre les quatre manuscrits dans le troisième chapitre. Certes, comme nos prédécesseurs l'affirment, il est sûr que Rousseau a achevé d'abord la transcription du Ms. B puis qu'il est passé un autre manuscrit, le Ms. L (qui parviendra dans les mains de Brooke Boothby) au début d'avril

⁴ Mais les manuscrits de Londres et de Genève ne sont pas disponibles en ligne. Le brouillon qui est conservé à la bibliothèque de Neuchâtel ne l'est devenu qu'à la fin de 2015 (voir le site intitulé « e-codices »).

⁵ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 664.

1776. Quant aux Mss. P et G, Rousseau les a gardés pendant plusieurs années en les révisant. Autrement dit, nos prédécesseurs se sont fiés à la date de la remise, au contenu de l'Histoire du précédent écrit et à l'ajout d'un alinéa sur la fête burlesque dans la rue aux Ours⁶, afin de vérifier la chronologie de la rédaction des quatre manuscrits. Toutefois, c'est là que je me suis vue récompensée du soin que j'avais mis à établir minutieusement les variantes et ce en prenant en compte y compris leur dimension graphique, compte non tenu de la portée linguistique inhérente à tout texte. En les examinant, j'ai en effet remarqué que non seulement la forme des marques de la note (« * » et « ✖ ») mais aussi les emplacements où elles viennent s'inscrire dans la page sont utiles pour jeter le jour sur les manières de rédiger de Rousseau. Enfin, mes recherches ont réussi à apporter un nouvel éclairage sur l'ordre du commencement de la transcription des quatre manuscrits : le manuscrit de la BnF, de Paris et puis de Londres et de Genève en ordre⁷. Chemin faisant, j'ai eu un doute sur la véracité de la postface intitulée l'Histoire du précédent écrit, que les chercheurs ont pris pour habitude de traiter comme un document biographique.

Dans la deuxième partie, j'ai poursuivi les itinéraires tortueux qui ont mené à la publication de cette œuvre. Si de nombreuses études avaient examiné ce processus à propos des *Confessions*, jamais nul n'avait concentré autant d'attention à celui des *Dialogues*⁸.

⁶ *Rousseau juge de Jean-Jacques*, Premier dialogue, *OC*, I, p. 714.

⁷ L'ordre que la tradition a longtemps tenu pour vrai : le Ms. B→L→P→G. En faisant référence à la datation de la remise et à l'insertion des passages à propos de la fête à la rue Ours, nos prédécesseurs, Robert Osmont et Philip Stewart, considèrent que Rousseau a commencé par transcrire d'abord le manuscrit de la BnF et puis de Londres, et qu'après la remise du Ms. L à Boothby, il a recommencé la copie du manuscrit de Paris et de Genève. Jean-François Perrin ne mentionne pas clairement l'ordre de la transcription. Mais il me semble qu'il tient aussi les Mss. P et G pour les derniers (« Du choix d'éditer le manuscrit « Condillac », in Cl. Garnier, p. 18-19.).

⁸ En revanche, Jean-François Perrin présente toutes les éditions françaises des *Dialogues* publiées de

Mais avant de mener mes recherches sur les éditions de Londres et de Genève des *Dialogues*, j'ai tenté de déterminer quelle idée Rousseau se faisait d'une édition idéale. Pour ce faire, je me suis tournée vers les œuvres polémiques publiées après la condamnation de l'*Émile*, la *Lettre à M. de Beaumont* et les *Lettres écrites de la montagne*. Après la condamnation de son traité, Rousseau, devenu coupable de gré ou de force, a continué à proclamer vivement son innocence jusqu'à la fin de sa vie. Selon lui, si les juges ou les lecteurs n'avaient pas injustement déformé ses livres, l'auteur aurait été justement jugé. Autrement dit, ce sont ses livres intacts qui prouvent l'innocence de Rousseau. Il lui faut donc les diffuser au lecteur non seulement contemporain mais aussi futur. Dans un siècle où les écrivains montrent un intérêt tout particulier pour ces questions éditoriales, nul plus que Rousseau n'y est plus attentif car il y va de son *être* et de la postérité. Il me semble que cette idée est développée dans l'Histoire du précédent écrit des *Dialogues*, comme je l'ai indiqué dans l'introduction de ma thèse. Si les analyses que j'ai développées à propos du problème de l'autobiographie avaient été plus approfondies dans cette partie, sans doute mes arguments seraient-ils devenus plus convaincants. Je compte consacrer à ce problème mes recherches futures.

Après la mort de Rousseau, les manuscrits sont demeurés dans les mains de leurs possesseurs. L'auteur ayant disparu, comment éditer *Rousseau juge de Jean-Jacques* ? Dans les deuxième et troisième chapitres, j'ai comparé et analysé les « styles éditoriaux » de Brooke Boothby et des éditeurs de la *Collection complète*. J'ai pu constater que le jeune ami anglais de Rousseau avait respecté l'intention que l'auteur avait

1780 jusqu'à 2012 en détail. Voyez la « chronologie éditoriale de Rousseau juge de Jean-Jacques » (Cl. Garnier, p. 127-134.)

affirmée dans les œuvres polémiques publiées après la condamnation de l'*Émile*, c'est-à-dire que Brooke Boothby a livré un texte des *Dialogues* presque absolument conforme au manuscrit qui était en sa possession. En plus, à travers une analyse des péritextes de son édition, j'ai pu confirmer qu'il avait essayé de ne pas tronquer ni d'estropier les textes de cet ouvrage.

Les promoteurs de l'édition de Genève ont cherché quant à eux à mesurer la portée du souhait que Rousseau avait exprimé à Paul-Claude Moultoy avant sa mort : « L'intention de M^r. R. écrite de Sa propre main fut que cet ouvrage [= les *Dialogues*] ne parut que 20 ans après Sa mort »⁹. En d'autres termes, Moultoy ne voulait pas les publier immédiatement, en même temps que les autres œuvres de Rousseau, s'opposant sur ce point à l'avis du marquis de Girardin. Je me suis attachée à dévoiler les mensonges et semi-vérités dont ils usent à propos de la possession et leur opposition autour de la publication des *Dialogues* en épluchant les échanges de leurs correspondances stratégiques. C'est la publication de l'édition de Boothby à Lichfield qui a décidé à contrecœur Moultoy à la publication de cet ouvrage. Il a non seulement supprimé quelques passages ni quelques notes mais aussi remplacé les noms propres par les astérisques. Finalement, *Rousseau juge de Jean-Jacques* a été englobé dans la *Collection complète des Œuvres de Jean-Jacques Rousseau* et elle a été publiée à Genève en 1782 par DuPeyrou.

Il me semble que l'objet de cette thèse, établir l'histoire textuelle des quatre manuscrits de *Rousseau juge de Jean-Jacques*, a été accompli, bien qu'il reste quelques détails à clarifier dans les recherches futures. En outre, les analogies et les divergences

⁹ CC. 7506 (Moultoy à Girardin, [vers 25 mars 1779], t. XLIII, p. 204.)

entre les quatre manuscrits deviennent plus sensibles, et donc exploitables, qu'elles ne l'ont jamais été, grâce aux variantes des quatre manuscrits et du manuscrit de Neuchâtel que j'ai établies. En particulier, l'existence ou l'absence de l'Histoire du précédent écrit/manuscrit est un fait remarquable. Les manuscrits de la BnF et de Londres ne possèdent que l'avant-texte assez court de cette postface. Pour ne citer qu'un exemple, on ne trouve le récit détaillé des échecs de la remise sur le grand autel de la Notre-Dame de Paris, à Condillac et à Boothby que dans les seuls manuscrits de Paris et de Genève. Apparemment, les variantes existant entre les divers états de l'Histoire du précédent écrit semblent simples à interpréter. Mais entre la postface complète et son avant-texte, il n'y va pas seulement d'une différence de longueur mais surtout d'un désaccord définitif quant au contenu. Je fais bien sûr allusion au projet de présentation du manuscrit auprès du roi, Louis XVI. Dans les postfaces des manuscrits de Paris et de Genève, Rousseau raconte nettement l'objet de la remise sur le grand autel.

J'avois dit dans ma suscription que je n'attendois pas un miracle, et il étoit clair néanmoins qu'il en auroit fallu un pour faire reussir mon projet : car l'idée que mon manuscrit parviendroit directement au Roi, et que ce jeune Prince prendroit lui-même la peine de lire ce long écrit, cette idée, dis-je, étoit si folle que je m'étonnois moi-même d'avoir pu m'en bercer un moment. Avois-je pu douter que quand même l'éclat de cette démarche auroit fait arriver mon dépôt jusqu'à la Cour, ce n'eut été que pour y tomber, non dans les mains du Roi, [...] ¹⁰.

¹⁰ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 980-981.

Est-ce bien là le véritable but que l'auteur se proposait d'atteindre avec ces tentatives désespérées? En plus, pour insister sur ce projet préalable, il adjoint, dans les postfaces des manuscrits de Paris et de Genève, une note relative à la remise du manuscrit au roi :

* Cette idée et celle du dépôt sur l'autel m'étoit venue durant la vie de Louis quinze, et alors elle étoit un peu moins ridicule¹¹.

C'est en 1774 que la petite vérole a ôté la vie à Louis XV. Bref, à l'en croire, Rousseau avait audacieusement projeté de faire lire le manuscrit des *Dialogues* au roi avant l'année 1774. Toutefois, si c'est vrai, tout ce que Rousseau raconte dans l'Histoire du précédent écrit entre en profonde contradiction avec le contenu de l'avant-texte. Au début du manuscrit de la BnF, il justifie l'objet du dépôt dans les termes suivants :

Je préparois cet écrit depuis plusieurs années sans imaginer aucun moyen de le garantir des mains de mes persecuteurs. Enfin ne voyant plus aucune ressource de la part des hommes je resolu de le confier à la seule providence en la déposant sur le grand Autel de l'Eglise de notre Dame de Paris. J'aurois choisi pour cela le samedi 24 fevrier de la présente année 1776. [...] Je ne vois plus d'autre parti à prendre dans l'etat où je suis réduit que de porter cet écrit

¹¹ *Dialogues*, Histoire du précédent écrit, OC, I, p. 981.

toujours sur moi pour le remettre au premier inconnu pour qui mon coeur m'inspirera cette confiance. J'ose espérer encore que la providence daignera guider mon choix. [...] ¹².

On lit aussi, à la fin du manuscrit de Londres :

Suit la copie de la suscription du manuscrit contenant ces trois Dialogues que j'avois résolu de déposer à la seule grande de la Providence sur le grand Autel de l'Église de Notre Dame de Paris. Mais ayant voulu executer cette resolution le 24 Fevrier 1776 je trouvai que par une précaution toute nouvelle on avoit fermé les grilles des bas-cotés qui environnent le Chœur et par lesquels seuls j'aurois pu pénétrer jusqu'à l'Autel. Je me vis donc forcé, sinon de renoncer à mon projet du moins de le changer, car je croirai l'avoir très heureusement rempli, si je trouve un dépositaire discret et fidelle. Est-il un plus digne instrument de l'œuvre de la providence que la main d'un homme vertueux ? ¹³

Dans les deux manuscrits, aucune allusion n'est faite au projet ultime de Rousseau, c'est-à-dire la présentation du manuscrit auprès du roi. Ces deux avant-textes ont pourtant été écrits quelques années après le décès de Louis XV. Est-il donc crédible que Rousseau ait caressé l'espoir de faire lire son manuscrit au roi ? Au surplus, lorsque j'ai déchiffré le brouillon de l'Histoire du précédent écrit qui est conservé à la

¹² *Dialogues*, l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de la BnF, Annexe 1-3.

¹³ *Dialogues*, l'avant-texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de Londres, Annexe 1-4.

bibliothèque de Neuchâtel, il m'est apparu de plus en plus douteux que Rousseau ait authentiquement formé ce dessein hardi antérieurement à la disparition de Louis XV. Parce que, dans ce brouillon dont on rappellera qu'il a été barbouillé après la remise à Condillac et à Boothby, on ne trouve pas trace de la note en question... En somme, les considérations chronologiques nous permettent de conclure que Rousseau a *délibérément* créé non seulement cette note mais aussi ce dessein aventureux. On peut dire que l'Histoire du précédent écrit, à laquelle on a eu jusqu'à aujourd'hui recours comme un document pour vérifier la datation, est un récit presque fictif et forgé.

A cause de l'espérance de Rousseau, pathétique autant que burlesque, la postérité l'a considéré comme un malade mental ou un pauvre homme¹⁴. Est-ce pour cela, du fait de sa « folie », que l'auteur a postérieurement inventé cette postface ? J'aimerais formuler une hypothèse pour mes recherches futures. Après la condamnation de l'*Émile* en 1762, comme Rousseau s'était cru accusé publiquement et déshonoré au grand jour, il a essayé de se réhabiliter en diffusant ses œuvres sans cesse, la *Lettre à Beaumont*, les *Lettres écrites de la montagne*, ainsi que *les Confessions* par les lectures publiques et les *Dialogues* par la remise sur la grande autel de la Notre-Dame de Paris. Mais il n'a reçu de

¹⁴ En appui à nos hypothèses, un exemple. Ayant collationné avec précision le manuscrit de la BnF et l'édition de Genève, Jacques Nicolas Pellieux, médecin de Beaugency, juge que « [on ne trouve point] dans le manuscrit, non plus que bien d'autres puérités capables de déshonorer la mémoire de Jean-Jacques. L'article [...] est intitulé « Histoire du précédent écrit » y est d'une longueur fatigante, rempli de répétitions, de jérémiades et de déclamations exagérées ; dans le manuscrit, au contraire, ce même article précède l'ouvrage, et lui sert d'introduction ; il est plus court, plus précis, et d'un style qui annonce, à la vérité, un cœur aigri par les contradictions et les malheurs, non pas une en proie aux accès d'une imagination en délire. / Dans ce même article de l'imprimé [l'Histoire du précédent écrit] et ailleurs on fait parler à Jean-Jacques le langage de la flagornerie, en lui faisant désirer de voir son manuscrit tomber entre les mains du Roi ; cette phrase y est répétée plusieurs fois ; et dans le manuscrit il n'en dit pas un mot. », Jacques Soyer, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), Orléans, p. 492-493.

l'opinion publique aucun signe qu'elle le jugeait innocent. Cet innocent injustement accusé était dans l'impasse. N'y a-t-il pas de miracle ou de pouvoir qui changent du blanc au noir le jugement dans le monde ? Si, il y en a un seul : le Roi de France. C'est justement la grâce du roi qui peut changer le coupable en innocent. Le seul roi peut acquitter complètement Rousseau devant ses contemporains. Mais finalement ce dernier n'a pas réussi à mener à son terme son projet hardi.

Cette conclusion provisoire, qui est tiré de la comparaison des variantes, n'est encore qu'une supposition. Afin de l'argumenter, il nous faudra approfondir le système de la grâce royale au dix-huitième siècle, la signification juridique de la Notre-Dame de Paris, l'importance l'avènement de Louis XVI en 1774¹⁵, les activités de Voltaire dans ces mêmes années, etc. Au surplus, ce que nous n'oublions jamais, c'est que cet épisode de l'échec a été postérieurement inventé par l'auteur. Pourquoi a-t-il dû modifier ultérieurement sa propre histoire ? De temps en temps, Rousseau a réécrit une partie de sa vie. Par exemple, quant à l'illumination de Vincennes, dans la deuxième lettre à M. de Malesherbes rédigée en 1761, il a écrit fièrement à ce-dernier que « Tout à coup *un heureux hasard* vint m'éclairer sur ce que j'avois à faire pour moi meme, et à penser de mes semblables [...] »¹⁶, tandis que dans les *Confessions*, rédigées quelques années plus tard, il a avoué « Je pris un jour *le Mercure de France* et tout en marchant et le parcourant je tombai sur cette question [...] / À l'instant de cette lecture je vis un autre univers et je devins un autre homme. / [...], et dès cet instant *je fus perdu. Tout le reste de*

¹⁵ Par exemple, Jean-Marie Apostolidès, *Le roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris: Éditions de Minuit, 1981. En outre, il y a un bon livre japonais à propos de l'histoire de la grâce en France : Maki Fukuda, *Gracier et punir*, Presse de l'Université Nagoya, Nagoya, 2014.

¹⁶ *Lettres à Malesherbes*, Lettre II, OC, I, p. 1135 (Souligné par moi-même).

*ma vie et de mes malheurs fut l'effet inévitable de cet instant d'égarement*¹⁷ ». Bien que le même épisode soit relaté par un même auteur, son contenu est totalement contraire. Marmontel, Voltaire et Diderot le considèrent même comme une invention de Rousseau¹⁸.

Lorsque Rousseau a cherché à transmettre la vérité à la postérité, pourquoi lui a-t-il été nécessaire une telle révision pour ne pas dire une telle invention ? C'est sur ces bases que, je compte développer mes recherches futures.

¹⁷ *Les Confessions*, Livre VIII, OC, I, p. 351 (Souligné par moi-même). En outre, Rousseau raconte aussi cet épisode dans la *Lettre à Beaumont* (OC, IV, p. 928).

¹⁸ Marmontel raconte l'épisode de l'illumination de Vincennes à Voltaire en le réfutant rigoureusement. « Voilà une extase éloquemment décrite. Voici le fait dans sa simplicité, tel que me l'avait raconté Diderot et tel que je le racontai à Voltaire. / J'étais (c'est Diderot qui parle), j'étais prisonnier à Vincennes ; Rousseau venait m'y voir. Il avait fait de moi son Aristarque, comme il l'a dit lui-même. Un jour, nous promenant ensemble, il me dit que l'académie de Dijon venait de proposer une question intéressante et qu'il avait envie de la traiter. [...] " Quel parti prendrez-vous ? " lui demandai-je. Il me répondit : " le parti de l'affirmative. – C'est le pont aux ânes, lui dis-je ; tous les talents médiocres prendront ce chemin-là, et vous n'y trouverez que des idées communes, au lieu que le parti contraire présente à la philosophie et à l'éloquence un champ nouveau, riche et féconde. – Vous avez raison, me dit-il, après y avoir réfléchi un moment, et je suivrai votre conseil. " Ainsi, dès ce moment, ajoute-je, son rôle et son masque furent décidés. / Vous ne m'étonnez pas, me dit Voltaire ; cet homme-là est factice de la tête aux pieds, il l'est de l'esprit et de l'âme. Mais il a beau jouer tantôt le stoïcien et tantôt le cynique, il se démentira sans cesse, et son masque l'étouffera. », Marmontel, *Mémoires*, p. 442-443.

Bibliographies

Remarque

Dans ces bibliographies, j'assigne beaucoup de pages aux *Mémoires*, aux biographies et aux lettres des contemporains de Rousseau. Peut-être, apparemment, ce procédé paraît-il un peu excessif. Mais il m'est nécessaire de les énumérer largement. Parce que j'ai consulté de nombreux ouvrages pour tracer l'itinéraire de la rédaction de *Rousseau juge de Jean-Jacques* et le destin des manuscrits, en particulier celui du manuscrit de Paris.

1. Index et bibliographies

CONLON, Pierre, *Ouvrages français relatifs à Jean-Jacques Rousseau (1751-1799). Bibliographie chronologique*, Genève, Droz, 1981.

LAUNAY, Michel (réalisés sous la dir. de), *Index-Concordances des œuvres de Rousseau*, Genève, éd. Slatkine.

MUSSET-PATHAY, Victor Donatien de Musset, *Notice des principaux écrits relatifs à la personne et aux ouvrages de J.- J. Rousseau*, *Œuvres de J.- J. Rousseau*, t. XXII, p. 409-445, Paris, Dupont, 1824.

SENELIER (J.), *Bibliographie générale des œuvres de J.- J. Rousseau*, Paris, PUF, 1949.

TROUSSON, Raymond, « Quinze années d'études rousseauistes », *DHS*, IX, 1977, p. 343-386.

TROUSSON, Raymond, « Quinze années d'études rousseauistes (II) », *DHS*, IX, 1992, p. 421-489.

TROUSSON, Raymond, EIGERDINGER, Frédéric S. (sous la dir. de), *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Honoré Champion, 1996 ; Genève, Slatkine, 2006.

2. Études sur les manuscrits de Rousseau

ANGREMY, Annie, « Copie / brouillon / édition : le manuscrit d'auteur existe-t-il au XVIII^e siècle ? », *Brouillons d'écrivains*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001, p. 24-33.

- BACHOFEN, Blaise, BERNARDI, Bruno et OLIVO, Gilles, « Introduction », dans *Du contract social ou Essais sur la forme de la République (Manuscrit de Genève)* par Rousseau, éd. sous la dir. B. Bachofen, B. Bernardi, et G. Olivo, Paris, Vrin, 2012, p. 7-26.
- COULET, Henri, « Prolégomènes à une édition critique de *La Nouvelle Héloïse* (Ive partie) », dans *Les manuscrits : transcription, édition, signification*, Paris, ENS, 1976, p. 21-31.
- DUFOUR, Théophile, « Les *Confessions* livres I-IV, première rédaction », *AJJR*, n° 4, 1908, p. 1-276.
- EIGELDINGER, Frédéric S., « Préface des *Confessions* du manuscrit de Neuchâtel », *Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau*, Neuchâtel, No.59, 2002, p. 23-27.
- FERRAND, Nathalie, « Jean-Jacques Rousseau, Le dernier état de *la Lettre à D'Alembert sur les spectacles* (1758) », *Genesis*, Brouillon des Lumières, 34, Paris, PUPS, 2012, p. 135-157.
- FERRAND, Nathalie, « Présentation : L'Ancien et le Nouveau Régime des manuscrits de travail », *Genesis*, Brouillon des Lumières, 34, Paris, PUPS, 2012, p. 7-17.
- FERRAND, Nathalie, « Transparences accrues. La génétique des textes et les lumières », *DHS*, no. 46, 2014, p. 139-152.
- GUYOT, Charly, « Du manuscrit de Neuchâtel au manuscrit de Genève. Étude de quelques variantes du texte des *Confessions* », *Jean-Jacques Rousseau et son œuvre : Problème et Recherches*, Commémoration et Colloque de Paris (16-20 octobre 1962) organisés par le Comité National pour la Commémoration de J.-J. Rousseau, Paris, Klincksieck, 1964, p. 33-48.
- JIMACK, Pater, *La genèse et la rédaction de l'Emile de J.-J. Rousseau : étude sur l'histoire de l'ouvrage jusqu'à sa parution*, Oxford, SVEC, 1960.
- LEIGH, Ralph, « Les manuscrits disparus de J.-J. Rousseau. Quelques observations et quelques fragments retrouvés ou complétés », *AJJR*, n° 34, 1956-1958, p. 31-81.
- MASSON, Pierre-Maurice, « Introduction », dans *La 'Profession de foi du Vicaire Savoyard' de Jean-Jacques Rousseau, édition critique d'après les manuscrits de Genève, Neuchâtel et Paris*, avec une introduction et un commentaire historique, Paris, Librairie Hachette, 1914.
- ROSSELET, Claire, « État des manuscrits de J.-J. Rousseau trouvés après la mort de Pierre-Alexandre DuPeyrou en son hôtel », *Bibliothèque et musées*, Neuchâtel,

- Conseil communal section des affaires culturelles, 1958, p. 41-46.
- ROSSELET, Claire, « Histoire du fonds des manuscrits Rousseau, conservée à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel », *Revue neuchâteloise*, 19, 1962, p. 11-21.
- SAUSSURE, Hermine de, *Étude sur le sort des manuscrits de J.-J. Rousseau*, Neuchâtel, H. Messeiller, 1974.
- SAUSSURE, Hermine de, *Rousseau et les manuscrits des Confessions*, Paris, De Boccard, 1958.
- STAROBINSKI, Jean, « Approche de la génétique des textes : Introduction pour un débat », *La Naissance du texte*, en semble réuni par Louis Hay, Paris, José Corti, 1989, p. 207-212.
- STAROBINSKI, Jean, « Introduction », Jean-Jacques Rousseau, *Essais sur l'origine des langues*, Fac-similé du manuscrit de Neuchâtel, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 7-10.
- VOISINE, Jacques, « Introduction », Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, Paris, Garnier, 1964 et Classiques Garnier, 2011.
- « Les manuscrits de Rousseau à l'Assemblée nationale », *Rousseau et la Révolution*, Paris, Gallimard, 2012, p. 185-209.

3. Études sur les manuscrits de Rousseau juge de Jean-Jacques

- GAGNEBIN, Bernard, « Notices bibliographiques », *OC*, I, p. 1901-1905.
- OSMONT, Robert, « Introductions », *OC*, I, p. XLVIII-XLIX.
- PERRIN, Jean-François, « I. Rumeurs autour de deux manuscrits », *Cl. Garnier*, p. 935-950.
- STEWART, Philip, « Les Manuscrits », *ET*, II, p. 36-41.

3-1. Le manuscrit de la BnF et Condillac

- Académie d'Orléans, *Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XII, N° 1^{er}, Orléans, 1832.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave, *Condillac, sa vie, sa philosophie, son influence*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave, « Condillac dans l'Orléanais », *Bulletin de la*

- Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Tome XIV, N° 183, Années 1905-1907, p. 253-254.
- BARRUEL-BEAUVERT, Antoine Joseph de, *Vie de J. J. Rousseau, précédée de quelques lettres relatives au même sujet*, Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1789.
- BÉRENGER, Laurent-Pierre, *Esprit de Mably et de Condillac relativement à la morale et à la politique*, par M. Bérenger, Grenoble, Paris, Le Jay fils, 1789.
- BÖDEKER, Hans Erich, FRIEDEMANN, Peter, « Introduction », dans *Gabriel Bonnot de Mably, texte politiques 1751-1783*, Paris, l'Harmattan, 2008.
- LOTTIN, Denis, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, Deuxième partie, tome 3, Orléans, 1840.
- PELLIEUX, Jacques Nicolas, *Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency*, Nouvelle édition entièrement refondue avec continuation jusqu'en 1856 par Jules Lorin de Chaffin, Tome I, II, Paris, Le Livre d'histoire, 2001.
- PELLIEUX, Jacques Nicolas, *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, an VII, Reprod. en fac-sim., à raison de 2 p. de l'éd. ancienne par p. de l'éd. moderne, de l'éd. de Beaugency, P.-P. Jabre, an VII-an IX (1798-1801), Marseille, Laffitte, 1980.
- SGARD, Jean, *Corpus Condillac (1714-1780)*, sous la direction de Jean Sgard, Slatkin, Genève, 1981.
- Société archéologique et historique de l'Orléanais, « Procès-verbaux, Séance du 23 Avril 1948 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Tome XXV, N° 245, Années 1947-1948, Orléans, p. 192.
- SOYER, Jacques, « Notes pour servir à l'histoire littéraire. Qu'est devenu le manuscrit des *Dialogues* de Jean-Jacques Rousseau confié par l'auteur à Condillac ? », *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléans*, t. XVI (1913), Orléans, p. 488-497.
- VANNIER, Daniel, *L'Énigme du manuscrit balgentien des Dialogues de Jean-Jacques Rousseau*, 1948.
- VERGNAUD-ROMAGNÉSI, Charles-François, « Notice sur la vie et les ouvrages de M. Pellieux aîné de Beaugency », *Archéologie du département du Loiret et de quelques localités voisines*, Orléans, Gatineau, 1836.
- VERGNAUD-ROMAGNÉSI, Charles-François, *Notice néologique sur M. Théodore Bonny-Pellieux, médecin des hospices de Beaugency*, Orléans, Pagnerre, 1849.

3-2. Le manuscrit de Paris, le comte d'Angiviller et sa famille

- ANGIVILLER, Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d', *Episodes de ma vie, Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekreds i Tidsrummet, 1770-1827*, Udgivne paa Foranledning af Hofjægermester, Lehns greve C. E. Reventlow ved Louis Bobé, syvende bind, Kjøbenhavn, Lehmann og Stages, 1906, p. XXV.
- ANGIVILLER, Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d', *Mémoires de Charles Claude Flahaut, comte de la Billarderie d'Angiviller. Notes sur les mémoires de Marmontel*, publiés d'après le manuscrit par Louis Bobé, Copenhague, Levin et Munksgaard, et Paris, C. Klincksieck, 1933.
- ANTOINE, Michel, *Le secrétariat d'Etat de Bertin, 1763-1780*, Paris, Ecole des Chartes, 1948.
- BESENVAL, Pierre, *Mémoires du baron de Besenval sur la cour de France*, introduction et notes de Ghislain de Diesbach, Paris, Mercure de France, impr. 2011.
- BOBÉ, Louis, « introduction », dans Charles Claude Flahaut de la Billarderie, comte d'Angiviller, *Episodes de ma vie, Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekreds i Tidsrummet, 1770-1827*, Udgivne paa Foranledning af Hofjægermester, Lehns greve C. E. Reventlow ved Louis Bobé, syvende bind, Kjøbenhavn, Lehmann og Stages, 1906.
- BONSTETTEN, Charles-Victor de, *Lettres inédites de C. L. de Sismondi, de M. de Bonstetten, de Madame Staël et de Madame Souza à Madame la comtesse d'Albany*, Paris, Michel Lévy frère, 1863.
- BOULE, F., « 2. La Résidence d'Été du comte et de la comtesse d'Angiviller », *Notes et documents sur l'histoire de Versailles*, Versailles, Léon Bernard, 1926, p. 41-48.
- CAMPENON, Vincent, *Essais de mémoires ou Lettres sur la vie, le caractère et les écrits de J.-F. Ducis, adressées à M. Odogharty de la Tour*, Paris, Nepveu, 1824.
- CAYEUX, Jean de, *Hubert Robert*, Paris, Fayard, 1989.
- CHASTELLEUX, Alfred Louis Jean Philippe de, *Notice sur le Marquis de Chastellux*, Paris, Crapelet, 1822.
- CHEVERNY, Jean-Nicolas Dufort de, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, publié avec une introduction et des notes par Robert de Crèvecoeur, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886.

- CHEVERNY, Jean-Nicolas Dufort de, *Mémoires*, éd. par Pierre-André Weber, Paris, les Amis de l'histoire, 1970.
- COUTY, Mathieu, *Jean-Benjamin de Laborde ou Le bonheur d'être fermier général*, Paris, Michel de Maule, 2001.
- DELEYRE, Alexandre, *Essai sur la vie de M. Thomas, de l'Académie française*, Paris, 1791.
- DEZALLIER D'ARGENVILLE, Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Genève, Minkoff Reprint, 1972.
- DOWLEY, Francis H., « D'Angivillier's Grands Hommes and the Significant Moment », *The Art Bulletin*, Vol. 39, No. 4 (Dec., 1957), p. 259-277.
- DUCIS, Jean-François, *Lettres de Jean-François Ducis*, édition nouvelle par Paul Albert, Paris, Jousset, 1879.
- DUCIS, Jean-François, *Œuvres posthumes de J.-F. Ducis*, 2 vols, Paris, A. André, Ladvocat, 1827.
- DURAND, Yves, *Les fermiers généraux au XVIIIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.
- FROMAGEOT, Paul, *Le roman du Comte d'Angivillier*, Paris, Picard, Extrait de la *Revue des Etudes histoire*, 1907.
- GALLIER, Humbert de, « La comtesse d'Angivillier (documents inédits) », *La revue*, 1er-15 juin, Paris, p. 323-341 (1er) et p. 519-533 (le 15), 1913. [Recueil. Dossiers biographiques Boutillier du Retail. Documentation sur Elisabeth-Josèphe de Laborde, comtesse d'Angivillier]
- GALLIER, Humbert de, *Les Mœurs et la vie privée d'autrefois. Gens de cour et d'autres lieux*, 2e édition, Paris, Calmann-Lévy, 1921.
- HAUSSONVILLE, Gabriel-Paul-Othenin d', *Le Salon de Mme Necker*, d'après des documents tirés des archives de Coppet, 2vol., Paris, C. Lévy, 1882.
- JANZE, La vicomtesse de Alix de, *Les Financiers d'autrefois, Fermiers généraux*, Paris, Paul Ollendorff, 1886.
- LABANDE, Léon-Honoré, *Le Château et la baronnie de Marchais*, Paris, Honoré Champion, 1927.
- LABORDE, Jean-Benjamin de, *Pensées et maximes de Jean-Benjamin de Laborde, précédées d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de ce littérateur*. 2e édition, Paris, Lamy, 1802.

- LAVERGNE, Léonce de, *Le marquis de Chastellux*, Paris, Douniol, 1864.
- LEROY, Onésime, *Études sur la personne et les écrits de J.-F. Ducis*, 2^e édition, Paris, Louis Colas Libraire, 1835.
- LESCURE, Adolphe de, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'émigration (1753-1801) : études et portraits historiques et littéraires*, d'après des documents inédits, Paris, E. Plon et Cie, 1883.
- LÉVIS, Gaston de, *Souvenirs-Portraits*, Paris, Mercure de France, 1993.
- LHUIILLIER, Théophile, *Le château de Cramayel en Brie et son théâtre de société au dix-huitième siècle*, Paris, E. Plon et C^{ie}, 1882.
- LHUIILLIER, Théophile, *Une actrice du théâtre de Mme de Pompadour, Mme Binet de Marchais*, Paris, N. Charavay, 1903.
- MARICOURT, André de, *Bon de Maricourt, Mme de Souza et sa famille : les Marigny, les Flahaut, Auguste de Morny*, Paris, Émile-Paul, 1907.
- MARMONTEL, Jean-François, *Mémoires*, Édition critique par John Renwick, Paris, Honoré Champion, 2008.
- MARQUISET, Jean, *Un seigneur de Marchais au dix-huitième siècle*, Laon, impr. des "Tablettes de l'Aisne", 1913.
- MELLINET, Camille, *Notice sur Jean-Benjamin de La Borde*, Nantes, C. Mellinet, 1839.
- MÉNERVILLE, Mme de, *La Société versaillaise sous le premier Empire, fragment de mémoires inédits de Mme de Ménéville*, rétabli par P. Caron, Versailles, L. Bernard, 1903 (Extrait de la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*)
- Mémoire de Moissy, *Moissy-Cramayel : un village rue de la Brie*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2008.
- MOLINIER, Madeleine, *Les relatios de Deleyre et de Rousseau, 1753-1778*, SVEC, Vol. LXX, p. 43-176, 1970.
- NEUILLY, Ange-Achille-Charles de Brunet, comte de, *Dix années d'émigration, souvenirs et correspondance du comte de Neuilly*, publié par son neveu Maurice de Barberey, Paris, C. Douniol, 1863.
- PIERRE, Jean-Baptiste-Marie, *Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre*, publiée par M. Marc Furcy-Raynaud, Paris, J. Schemit, 1906-1907.
- PIPER, Paul, « Das Teitament des grafen d' Angiviller », *Altona und die Fremden*, Altona, J. Harder, 1914, p. 156-165.
- PITON, Camille, *Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au Roi*, Paris,

- 1905, 5vol, in-18.
- RENÉ, Pichard du Page, *Un financier dilettante au XVIII^e siècle : Jean-Benjamin de La Borde (1734-1794)*, Versailles, Léon Bernard, 1926.
- SICOT, Lucien, *Le Marquis de Chastellux (1734-1788)*, Paris, A. Rousseau, 1902.
- SILVESTRE DE SACY, Jacques, *Le Comte d'Angiviller : dernier directeur général des bâtiments du Roi*, Éditions d'histoire et d'art, Paris, Plon, 1953.
- SUARD, Amélie, *Essais de Mémoires sur M. Suard*, Paris, P. Didot, 1820.
- SUARD, Jean-Baptiste-Antoine, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires inédits, 1726 à 1816*, publié par Charles Nisard, Paris, Michel Lévy frères, 1858.
- THIRION, Henri, *La vie privée des financiers au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1895.
- TILLY, Alexandre de, *Mémoires du comte Alexandre de Tilly, pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du XVIII^e siècle*, éd. présentée et annotée par Christian Melchior-Bonnet, Paris, Mercure de France, 2003.
- VARNUM, Fanny, *Un philosophe cosmopolite du XVIII^e siècle, le chevalier de Chastellux, thèse pour le doctorat d'université*, Paris, Rodstein, 1936.
- VIGÉE LE BRUN, Louise-Élisabeth, *Souvenirs de Mme Vigée Le Brun*, 3 vol., Paris, H. Fournier, 1835-1837.
- VILLENAVE, Mathieu-Guillaume-Thérèse, *Notice historique sur Mme d'Angiviller*, Paris, P. Dupont et Laguionie, 1834.
- VISME, Jacques-André-Robert de, *Essai sur la vie de Madame de Marchais*, Fontenay-le-Comte, Lussaud frères, 1947.
- VISMES, Jacques-André-Robert de, *Essai sur la vie du comte d'Angivillers*, collection du Pic Hardy, Soissons, H. d'Arcosse, 1947.
- VISMES, Jacques-André-Robert de, *Un favori des dieux : Jean-Benjamin de La Borde : 1734-1794*, Paris, E. Figuière, 1935.
- YVE-PLESSIS, Robert-Charles, *Paris galant au dix-huitième siècle. Fille d'Opéra, vendeuse d'amour. Histoire de Mlle Deschamps (1730-1764), racontée d'après des notes de police et des documents inédits*, Paris, Plessis, 1906.
- YVE-PLESSIS, Robert-Charles, *Vie privée du prince de Conty, Louis-François de Bourbon (1717-1776)*, Paris, J. Schemit, 1907.
- « Appendice VIII : Les manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'instruction publique. », dans France. Convention nationale. Comité d'instruction publique, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publié et annotés par M. J.

Guillaume, 1891-1958, tome VI, p. 929-945.

3-3. Le manuscrit de Londres et Brooke Boothby

- COURTOIS, Louis-John, « Le séjour de Rousseau en Angleterre (1766-1767) », *AJJR*, VI, p. 1-314.
- CUMMINGS, Frederick, “Boothby, Rousseau, and the Romantic Malady”, *The Burlington Magazine*, vol. 110, no, 789, Special Issue Commemorating the Bicentenary of The Royal Academy (1768-1968) (Dec., 1968), p. 665.
- GRACIANO, Andrew, « Rousseau, Botany, Medicine : Wright’s *Portrait of Brooke Boothby* », *Painter and Gentleman*, Cambridge Scholars, 2012, p. 63-93.
- NICOLSON, Benedict, *Joseph Wright of Derby, Painter of Light (Studies in British Art)*, New Haven, Yale University Press for The Paul Mellon Foundation for British Art, 1971. Vol. 1.
- THORNTON, Ann-Marie “A Gift from Jean-Jacques Rousseau to George Simon Harcourt : Etchings and Proofs of the Illustrations to His Works”, *Eighteenth-Century Fiction*, Volume 14, no. 3-4, April-July 2002, p. 441-463.
- UGLOW, Jenny, *The Lunar Men, Five Friends Whose Curiosity Changed the World*, Farrar Straus & Giroux, 2003 ; Jacques Voisine, *Jean-Jacques Rousseau en Angleterre à l’époque romantique*, en particulier, chapitre III de la première partie, p. 38-55.
- VOISINE, Jacques, J.-J. Rousseau en Angleterre à l’époque romantique : les écrits autobiographiques et la légende, Paris, Didier, 1956.
- VOISINE, Jacques, « Un ami anglais de Jean-Jacques Rousseau : Brooke Boothby (1743-1824) », *Revue de littérature comparée*, no. 274, New York, Johnson Reprint, 1995, p. 215-224.
- ZONNEFELD, Jacques, *Sir Brooke Boothby, Rousseau’s Roving Baronet Friend*, La Haye, Uitgeverij de Nieuwe Haagsche, 2003.

3-4. Le manuscrit de Genève et les éditeurs de la *Collection*

- BIRN, Raymond, « Les « Oeuvres complètes » de Rousseau sous l’Ancien Régime », *AJJR*, 1997, n° 41, p. 231-264.
- BIRN, Raymond, *Forging Rousseau, Print, commerce and cultural manipulation in the*

- late Enlightenment*, SVEC, 08, 2001.
- DE CRUE, Francis, *L'ami de Rousseau et des Necker, Paul Moultoù à Paris en 1778*, Paris, Ancienne Honoré Champion, 1926.
- GUYOT, Charly, *Un ami et défenseur de Rousseau, Pierre-Alexandre DuPeyrou*, Neuchâtel, Ides et calendes, stampa, 1958.
- STEWART, Philip, *Éditer Rousseau, Enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS édition, Métamorphoses du livre, 2012.
- STRECKEISEN-MOULTOU, M. Georges, *Œuvres et correspondance inédites de J. J. Rousseau*, Paris, Michel Lévy frères, 1861.
- STRECKEISEN-MOULTOU, M. Georges, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, tome I. II, Paris, Michel Lévy Frères, 1865.

4. Documents sur les contemporains

- ARMAILLÉ, Marie Célestine Amélie (de Ségur) comtesse d', *La Comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu : 1740-1773*, Paris, Perrin, 1890.
- AURENCHÉ, Louis, *Un dernier Ami de Jean-Jacques Rousseau, Le chevalier de Flamanville 1751-1779*, Paris, Librairie ancienne H. Champion, 1921.
- BEAUDOUIN, Henri, *La Vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, vol. 2, Paris, Lamulle et Poisson, 1891.
- BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, Jacques Henri, *La Vie et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, édition présentée et annotée par Raymond Trousson, Paris, Honoré Champion, 2009.
- BOON, Sonja, *The Life of Madame Necker : Sin, Redemption and the Parisian Salon*, London, Pickering and Chatto, 2011.
- BUFFENOIR, Maximilien, « Notes complémentaires sur les d'Egmont », *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, Soissons, la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, 1931, p. 249-267.
- BUFFENOIR, Maximilien, *Sur les pas de la comtesse d'Egmont*, Soissons, la Société archéologique de Soissons, 1930.
- CONCHES, Feuillet de, *Les salons de conversation au dix-huitième siècle*, Paris, Charavay frères, 1882.
- CORANCEZ, Olivier de, *De J.-J. Rousseau De J.-J. Rousseau*, au bureau du "Journal de

- Paris", 1797.
- CRÉQUY, Marquise de, *Souvenirs de la marquise de Créquy*, Paris, Albin Michel, 1926.
- DARDIER, Charles, *Court de Gébelin, notice sur sa vie et ses écrits : avec notes et pièces justificatives*, Nîmes, Lacour-Ollé, 2010.
- DEVILLE, Albéric, *Arnoldiana*, Paris, Gérard, 1813.
- EYMAR, Claude, « Examen des jugements sur J. J. Rousseau », *Œuvres inédits, suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages*, par MUSSET-PATHAY, tome seconde, Paris, Galerie Delorme, 1825.
- EYMAR, Claude, « Mes visites à J. J. Rousseau », *Œuvres inédits, suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages*, par Musset-Pathay, tome seconde, Paris, Galerie Delorme, 1825.
- GAY, Sophie, *La Comtesse d'Egmont*, Bruxelles, Wahlen, 1836.
- GAZIER, Cécile, « Une marquise libérale sous Louis XV : Madame de Mesmes et Gustave de Suède », *Le Correspondant : revue mensuelle : religion, philosophie, politique*, Paris, V.-A. Waille, 10 avril 1927, p. 892-904.
- GENLIS, Félicité de, « Les souvenirs de Félicite L*** », dans Catriona Seth, *La fabrique de l'intime, Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 355-496.
- GOLDONI, Carlo, *Mémoires pour servir à l'histoire de ma vie et à celle du théâtre, 1707-93*, Édition présentée et annotée par Paul de Roux, Paris, Mercure de France, 2003.
- GONCOURT, Edmond et Jules de, *La femme au XVIIIe siècle*, Nouvelle édition, Paris, G. Charpentier, 1882.
- GONCOURT, Edmond de, *Sophie Arnould : d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, Paris, Charpentier, 1893.
- GRETRY, André Ernest Modeste, *Grétry en famille, ou anecdotes littéraires et musicales, relatives à ce célèbre compositeur*, Paris, Chaumerot, 1814.
- GRETRY, André, *Mémoires, ou Essais sur la musique*, 3 vol., Paris, Impr. de la République, 1797.
- JANIN, Jul, *La Comtesse d'Egmont* : Edition autorisée pour la Belgique et l'étranger, interdite pour la France.
- LAMOTHE-LANGON, Étienne-Léon de, *Mémoires de Mademoiselle Sophie Arnould, recueillis et publiés par la Baron de Lamothe Langon*, Allardin, Paris, 1837.

- LE GROS, Jean Charles François, *Analyse des ouvrages de J.J. Rousseau, de Geneve, et de M. Court de Gebelin*, Geneve, B. Chirol, et a Paris, chez la veuve Duchesne, 1785.
- MÉNERVILLE, Mme de, *La Société versaillaise sous le premier Empire, fragment de mémoires inédits de Mme de Ménéville*, rétabli par P. Caron, Versailles, L. Bernard, 1903.
- SAINT-ETIENNE, Jean-Paul Rabaut, *Lettre sur la vie et les écrits de Court de Gebelin*, Paris, Valleyre l'aîné, 1784.
- Séguir, Marquise de, *Julie de Lespinasse*, Paris, Calmann Lévy, 1905.
- SUMMER, Mary, *Quelques salons de Paris au XVIIIe siècle*, L.-H. May, 1897.

5. Études sur Rousseau

- BERCHTOLD, Jacques, « Rédiger un portrait de soi », in *Lectures de Jean-Jacques Rousseau*, Les Confessions I-IV, Collection « Didact français », sous la direction de Jacques Berchtold, Elisabeth Lavezzi et Christophe Martin, PUR, 2012, p. 9-26.
- BONHOTE, Nicolas, « Préface », Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1993, p. 7- 21.
- BURGELIN, Pierre, *La philosophie de l'Existence de J.-J. Rousseau*, Paris, PUF, 1952.
- CASSIRER, Ernst, *Le problème J.-J. Rousseau*, Paris, Hachette, 1987.
- CASSIRER, Ernst, « L'unité dans l'œuvre de Rousseau », *Pensée de Rousseau*, Paris, Seuil, 1984.
- COTTRET, Monique et Bernard, *Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Perrin, 2005.
- CROGIEZ, Michèle, *Rousseau et le paradoxe*, Paris, Honoré Champion, 1997.
- DERATHÉ, Robert, *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Presses universitaires de France, 1979.
- DERRIDA, Jacques, *De la grammatologie*, Paris, Minuit, 1967.
- DIDIER, Béatrice, « Le fantasme du jugement et la rhétorique judiciaire dans les Dialogues », *Méthode !, revue de littératures française et comparée*, Billière, Numéro 5, Vallongues, 2003.
- FOUCAULT, Michel, Présentation de : *Rousseau juge de Jean-Jacques*, Paris, A. Colin, 1962.
- GARRÉTA, Anne F., « Les Dialogues de Rousseau : paradoxes d'une réception critique », *Lecture de Rousseau, Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues*, sous la direction

- Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Renne, 2003, p. 141-150.
- GOLDSCHMIDT, Victor, *Anthropologie et politique. Les principes du système de Rousseau*, Paris, J. Vrin, 1974.
- GOUHIER, Henri, *Rousseau et Voltaire : portraits dans deux miroirs*, Paris, Vrin, 1983.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « Stratégies et position dans les Dialogues de *Rousseau juge de Jean-Jacques* », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, Heidelberg, 1979, p. 113-121.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « Pourquoi écrire ? Devoir et plaisir dans l'écriture de Jean-Jacques Rousseau », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, Heidelberg, 1980, p. 212-227.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « Rousseau et les figures de l'intellectuel », *Saggi e Ricerche di Letteratura francese*, vol. 28, nouvelle série, Rome, 1989, p. 59-82.
- GROSRICHARD, Alain, « Présentation », Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions I*, Paris, Flammarion, 2002, p. VI-XXVI.
- GUÉHENNO, Jean, *Jean-Jacques Rousseau. Histoire d'une conscience*, 2 vols, Paris, Gallimard, 1962.
- KOBAYASHI, Yoshihiko, *Rousseau et son temps*, Tokyo, Taishu-kan, 1973 (en japonais).
- KOBAYASHI, Yoshihiko, *Citoyen fier : Jean-Jacques qui est devenu Rousseau*, Tokyo, Iwanami, 2001 (en japonais).
- KOSHI, Morihiko, *Les Images de soi chez Rousseau, L'autobiographie comme politique*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- KUWASE, Shojiro, *Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau en France (1770-1794), Les aménagements et les censures, les usages, les appropriations de l'ouvrage*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- KUWASE, Shojiro, *Pour les gens qui étudient Rousseau*, Kyoto, Sekaishisôsha, 2010 (en japonais).
- KUWASE, Shojiro, *Rousseau : le philosophe du mensonge*, Tokyo, Iwanami, 2015 (en japonais).
- LAUNAY, Michel, *Rousseau*, Paris, PUF, 1968.
- LAUNAY, Michel, *Jean-Jacques Rousseau. Écrivain politique (1712-1762)*, Genève, Slatkine, Paris, Champion, 1989.
- LAUNAY, Michel, (sous la dir. de), *Rousseau et son temps*, Paris, Nizet, 1969.
- LECERCLE, Jean-Louis, *Rousseau, Modernité d'un classique*, Paris, Larousse, 1973.

- LEJEUNE, Philippe, *L'autobiographie en France*, Paris, A. Colin, 1971.
- LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.
- LEJEUNE, Philippe, *Je est un autre : l'autobiographie de la littérature aux médias*, Paris, Seuil, 1980.
- MARGEL, Serge, *De l'imposture. J.- J. Rousseau, mensonge littéraire et fiction politique*, Paris, Galilée, 2007.
- MEIZOZ, Jérôme, *Le Gueux philosophe (Jean-Jacques Rousseau)*, Lausanne, Antipodes, 2003.
- MIZUBAYASHI, Akira, *La volonté de Bonheur « Le procès de civilisation » et l'écrivain littéraire*, Tokyo, Misuzu-shodo, 1994 (en japonais)
- NAKAGAWA, Hisayasu, *Rousseau qui revit*, Tokyo, Iwanami, 1983 (en japonais).
- PERRIN, Jean-François, « Analyse littéraire ; Rousseau juge de Jean-Jacques » *L'Agrégation de Lettres modernes 2004*, sous la direction de Gabriel Conesa et Franck Neveu, Paris, Armand Colin, 2003, p. 256-309.
- PERRIN, Jean-François, « Sacer Estod : une approche des enjeux politiques et théoriques dans Rousseau juge de Jean-Jacques », *AJJR*, tome 46, 2005, p. 79-113.
- RAYMOND, Marcel, *Jean-Jacques Rousseau : la quête de soi et la rêverie*, Paris, J. Corti, 1962.
- RODDIER, Henri, *J.-J. Rousseau en Angleterre au XVIIIe siècle, l'œuvre et l'homme*, Paris, Boivin, 1950.
- ROUSSEL, Jean, *Jean-Jacques Rousseau en France après la Révolution (1795-1830)*, Paris, Armand Colin, 1972.
- SÉITÉ, Yannick, *Du livre au lire. La Nouvelle Héloïse, roman des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- SÉITÉ, Yannick, « Délices, délits, dénis, dilemmes de la fiction », *Europe*, n° 930, octobre 2006, p. 106-127.
- STAROBINSKI, Jean, *Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971.
- STAROBINSKI, Jean, « Le remède dans le mal : la pensée de Rousseau », *Le remède dans le mal*, Paris, Gallimard, 1989, p. 165-232.
- STAROBINSKI, Jean, « Jean-Jacques Rousseau et le péril de la réflexion », *L'œil vivant*, Paris, Gallimard, coll. « tel », 1971, p. 90-188.
- TOSOROV, Tzvetan, *Frêle bonheur, Essais sur Rousseau*, Paris, Hachette, 1985.

TROUSSON, Raymond, « Rousseau et les *Dialogues* ou Jean-Jacques dans le labyrinthe », *Rousseau juge de Jean-Jacques, Pensée libre*, sous la direction de Philippe Kneé et Gérard Allard, n° 7, Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau, Ottawa, 1998, p. 9-28 (Réédition Honoré Champion, 2003).

TROUSSON, Raymond, *Jean-Jacques Rousseau jugé par ses contemporains*, Paris, Champion, 2000.

6. Périodiques

Bachaumont, *Mémoires secrets*, Londres, J. Adanesohn, 1777-1778, 36 volumes, tome XV, p. 315, 9 septembre 1780.

Meister, *Correspondance littéraire*, Nendeln, Kraus reprints, 1968, tome XII, p. 409.

La Harpe, *Correspondance littéraire*, Genève, Slatkine reprints, 1968, tome II, p. 296 et 297.

Correspondance littéraire secrète, t. X, le 5 août 1780, p. 110.

Mercure de France, le 14 octobre 1780, p. 85.

Correspondance littéraire secrète, p. 109 et 110.

Correspondance littéraire, p. 408.

The Monthly Review, December 1780.

Correspondance littéraire, Philosophique et Critique, July 1780.

Journal encyclopédique, Reproduction en fac-similé, 76 vol, Genève, Slatkine reprints, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprints, 1967, p. 366-369, tome L, Juillet-Décembre, 1780 (« ROUSSEAU JUGE DE JEAN-JACQUES, dialogue, d'après le manuscrit laissé entre les ains de M. Brooke Boothby. A Lichtfield, & à Londres. 1780. »)

Journal helvétique ou, Annales littéraires et politiques de l'Europe et principalement de la Suisse.

7. Bibliothèques numériques

(Tous les sites sont consultés, le 20 juin 2018)

Le manuscrit de la BnF

Gallica

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8426795c.r=rousseau%20juge%20de%20jean-jacqu>)

es%20dialogues%20manuscrits?rk=21459;2)

Le manuscrit de Paris

Gallica

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84471599.r=rousseau%20juge%20de%20jean-jacques%20dialogues%20manuscrits?rk=42918;4>)

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale

(<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7gf.asp#>)

Le manuscrit de Neuchâtel

e-codices

(<http://www.e-codices.unifr.ch/en/list/one/bpun/R0079>)

Thèse de doctorat

de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

Langue, Littérature et Image : civilisations et sciences humaines, ED 131

L'histoire textuelle des *Dialogues* de
Jean-Jacques Rousseau (de 1772 jusqu'à
leur première édition)

Volume II

Yuriko Dobashi

Thèse de doctorat d'Histoire et sémiologie du texte et de l'image

Dirigée par Monsieur Yannick Séité

Présentée et soutenue publiquement à l'Université Paris Diderot le 28 septembre 2018

Président du jury : Madame Lotterie, Florence / professeur / Université Paris Diderot

Rapporteur : Monsieur Leborgne, Éric / Maître de conférences / Université Paris Sorbonne-Paris 3

Rapporteur : Monsieur Martin, Christophe / Professeur / Université Paris Sorbonne-Paris 4

Directeur de thèse : Monsieur Séité, Yannick / Maître de conférences / Université Paris Diderot

Table des matières

Tome II

Annexe 1

Note sur l'établissement du texte 5

Annexe 1-1

Transcription et variantes de *Rousseau juge de Jean-Jacques* 7

Annexe 1-2

Dépôt remis à la Providence du manuscrit de Genève avec les variantes 378

Annexe 1-3

L'avant texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de la BnF 379

Annexe 1-4

L'avant texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de Londres 379

Annexe 1-5

Titre, Épigraphe, Préambule et Table des matières 380

Annexe 2

Variante produite par l'ajout et la suppression après la transcription
(fondant sur le manuscrit de Genève) 382

Annexe 3

Table des notes 383

Annexe 4

Soulignages sous les titres des œuvres 385

Annexe 5

Remplacements et suppressions du texte et de la note dans l'édition de Genève 386

Annexe 6

Transcription des fragments conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel

(Premier dialogue) 393

Annexe 7

Enveloppe contenant le manuscrit de la BnF avec la signature de Condillac 396

Annexe 8

Lettre à propos des possesseurs du Ms. B par Jussieu 397

Annexe 1

Note sur l'établissement du texte

- I. Conformément à une tradition dont seul Jean-François Perrin s'est récemment écarté, cette transcription choisit le manuscrit de Genève comme texte de base.
- II. Dans cette transcription, le texte est présenté suivant à la pagination de Rousseau, accompagné des variantes (1, 2, 3...) et de notes de l'éditeur (a, b, c...). *L'intégralité* des variantes des quatre manuscrits ont été minutieusement relevées, à la différence des éditions fournies par nos prédécesseurs. Ce volume d'annexes constitue le socle scientifique de notre thèse.
- III. Le manuscrit de Genève est constitué de trois volumes (cotes : Ms. fr. 221, 222, 223). Rousseau foliole son manuscrit avec des numéros seulement (1, 2, 3...). À chaque volume, la numérotation recommence à zéro. Les pages à nouveau, raison pour laquelle je présente les folios comme suit : « f. 1-1, f. 1-2, f. 1-3... » (première volume, folio 1, 2, 3...), « f. 2-1... » (deuxième volume, folio 1...), « f. 3-1... » (troisième volume, folio 1...).
- IV. L'orthographe de Rousseau est strictement respectée. Les fautes d'orthographe sont signalées dans les notes de l'éditeur, sur la même page.
- V. La ponctuation de Rousseau est aussi respectée, malgré les difficultés de lecture qu'induit ce choix, tandis que nos prédécesseurs l'ont souvent modifiée pour la lisibilité.
- VI. Les titres des œuvres et des ouvrages très connus de Rousseau ne sont pas mis en italique dans cette édition parce que Rousseau ne les souligne pas dans ses manuscrits, les « Extraits » du troisième dialogue faisant exception. En revanche, il tire un trait sous les ouvrages moins connus et assez apocryphes pour les signaler à l'attention. Quant aux détails et aux exceptions, voyez l'Annexe 4.

La paternité des ouvrages de Rousseau est montrée par l'absence du soulignement sous le titre de ses œuvres, car, même si les protagonistes des *Dialogues* mettent l'inculpation contre l'auteur du *Devin du village* en question, l'auteur ne souligne jamais cet ouvrage, évidemment.
- VII. Les numéros de page dans les manuscrits ont été uniformément écrits par l'auteur lui-même, après la transcription du texte. On le devine par la place de la pagination. Par exemple, voyez le folio 107 du Ms. B dans Gallica. Outre cet exemple, le folio 104 du Ms. L et les folios 1-39, 2-63

et 2-120 du Ms. G, etc. attestent également de ce fait.

VIII. La lettrine, « R(ousseau) » et « Le Fr(ançais) », ainsi que les guillemets sont écrits à l'encre rouge dans les quatre manuscrits. Mais dans cette édition, on les imprime en noir.

IX. Le soulignage, tracé tantôt à l'encre noire tantôt à l'encre rouge dans les quatre manuscrits, est ici transposé en noir. Sa couleur dans le Ms. G est indiquée dans les notes de l'éditeur.

X. La couleur des appels de notes dûs à Rousseau lui-même est presque toujours le rouge. Quant aux détails, voyez l'Annexe 3.

XI. Dans les manuscrits, « Un » et « Une » sont écrits « Vn » et « Vne » par Rousseau. Cette édition respecte sa graphie.

XII. De temps en temps, on trouve « cōme » ou « hōneur », etc. dans le texte. Comme Rousseau écrit parfois « mm » et « nn » comme « m̄ » et « n̄ », cette édition respecte sa manière.

XIII. Auteur, auteur, **a**uteur

Rousseau graphie le substantif « auteur » de trois façons : « Auteur », « auteur » ou « **a**uteur ». Dans cette édition, on respecte les « A », « a » et « **a** » tels qu'ils apparaissent dans le Ms. G (on a examiné leurs emplois dans chacun des quatre manuscrits mais on a échoué à trouver une cohérence).

XIV. Abréviations

(B) et le Ms. B : le manuscrit de la BnF

(L) et le Ms. L : le manuscrit de Londres

(P) et le Ms. P : le manuscrit de Paris

(G) et le Ms. G : le manuscrit de Genève

(MsR 79) : le brouillon conserve à la bibliothèque Neuchâtel

DC : *Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau*, t. XI (in-4^o), tome XI, 1782.

Annexe 1-1

Transcription et variantes de *Rousseau juge de Jean-Jacques*

PREMIER CARNET

du manuscrit de Genève

Si j'osois faire quelque prière à ceux entre les mains de qui tombera cet écrit, ce seroit de vouloir bien le lire tout entier avant que d'en disposer et même avant que d'en parler à personne ; mais très sûr d'avance que cette grace ne me sera pas accordée, je me tais, et remets tout à la providence^a.

^a. Cette phrase ne se trouve pas dans les Mss. BnF et L. En revanche, dans ces deux manuscrits, avant *Du sujet et de la forme de cet écrit*, il y a :

(B)

A la couverture, « Dépot remis à la Providence ».

A la page suivante, « l'avant de texte de l'Histoire du précédent écrit » que j'appelle.

A la page suivante, « Le titre », « Qui que vous soyez... », « la table des matières » et « Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis / *OV. Trist.* ».

Voyez aussi l'Annexe 1-2, 3, 5.

(L)

A la première page, il y a « Le titre », « Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis / Ovid. Trist. » et « la table des matières ».

Avant le titre, Brooke Boothby, dépositaire de ce manuscrit, inscrit « Ce manuscrit me fut mis entre les mains le 6 avril 1776 par MJJR. Br. Boothby ».

A la page suivante, « Qui que vous soyez... ».

A la fin du manuscrit, il se trouve « l'avant de texte de l'Histoire du précédent écrit » (« Suit à la copie... ») et « Dépot à la Providence ».

Voyez aussi l'Annexe 1-2, 4, 5.

Dans les Mss. P et G, l'*Histoire du précédent écrit* contient « Dépot à la Providence ». Quant à une description plus précise, voyez le chapitre I.

J'ai souvent dit que si l'on m'eut donné d'un autre homme les idées qu'on a données de moi à mes contemporains, je ne me serois pas conduit avec lui comme ils font avec moi. Cette assertion a laissé tout le monde fort indifférent sur ce point, et je n'ai vu chez personne la moindre curiosité de savoir en quoi ma conduite eut différé de celle des autres, et quelles eussent été mes raisons. J'ai conclu de là que le public, parfaitement sûr de l'impossibilité d'en user plus justement ni plus honnêtement qu'il ne² fait à mon égard, l'étoit par conséquent que dans ma supposition j'aurois eu tort de ne pas l'imiter. J'ai cru même appercevoir dans sa confiance une hauteur dédaigneuse qui ne pouvoit venir que d'une grande opinion de la vertu de ses guides et de la sienne dans cette affaire. Tout cela, couvert pour moi d'un mystère impénétrable ne pouvant s'accorder avec mes raisons, m'a engagé à les dire pour les soumettre aux réponses de quiconque auroit la charité de me détromper : car mon erreur, si elle existe, n'est pas ici sans conséquence ; elle me force à mal penser de tous³ ceux qui m'entourent ; et comme rien n'est plus éloigné de ma volonté que d'être injuste et ingrat envers eux, ceux qui me desabuseroient, en⁴ me ramenant à de meilleurs jugemens substitueroient dans mon cœur la gratitude à l'indignation, et me rendroient sensible et reconnoissant en me montrant mon devoir à l'être. Ce n'est pas là, cependant, le seul motif qui⁵ m'ait mis la plume à la main. Un autre encor plus fort et non moins légitime se fera sentir dans cet écrit. Mais je proteste

1. Au début de cette page, Rousseau n'écrit pas *Du sujet et de la forme de cet écrit*, dans tous les manuscrits.

Mais dans le Ms. P : (P) Au Lecteur.

On connaît ce titre par la « table des matières » dans les Mss. B et L.

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « ne »

3. (P) On ne trouve pas ce mot : « tous »

4. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en »

5. (B), (L) et (P) Après « qui », on trouve ce mot : « dans cette occasion »

qu'il n'entre plus dans ces motifs l'espoir ni presque le desir d'obtenir enfin^{1a} de ceux qui m'ont jugé² la justice qu'ils me refusent et qu'ils sont bien déterminés³ à me refuser toujours.

En voulant executer cette entreprise je me suis vû⁴ dans un bien singulier embarras ! Ce n'étoit pas de trouver des raisons en faveur⁵ de mon sentiment, c'étoit d'en imaginer de contraires, c'étoit d'établir sur quelque apparence d'équité⁶ des procedés où je n'en appercevois aucune. Voyant cependant tout Paris toute la France toute l'Europe se conduire à mon égard avec la plus grande confiance sur des maximes si nouvelles si peu concevables pour moi, je ne pouvois supposer que cet accord unanime n'eut aucun fondement raisonnable ou du moins apparent, et que toute une generation s'accordât à vouloir éteindre à plaisir toutes les lumières naturelles, violer toutes les loix de la justice toutes les régles du bon sens, sans objet sans profit sans prétexte, uniquement pour satisfaire une fantaisie dont je ne pouvois pas même appercevoir le but et l'occasion. Le silence profond universel, non moins inconcevable que le mistère qu'il couvre, mistère que depuis quinze ans on me cache avec un soin que je m'abstiens de qualifier, et avec un succès qui tient du prodige ; ce silence effrayant et terrible ne m'a pas laissé saisir la moindre idée qui put⁷ m'éclairer sur ces étranges dispositions. Livré pour toute lumière⁸ à mes conjectures, je n'en ai su former aucune qui pût expliquer ce qui m'arrive de manière à pouvoir croire avoir démêlé la vérité. Quand de forts indices m'ont fait penser quelquefois avoir découvert avec le fond de l'intrigue son objet et ses auteurs, les absurdités sans nombre que j'ai vu naitre de ces suppositions m'ont bientôt contraint de les abandonner, et toutes celles que mon imagination s'est tourmentée à leur substituer n'ont pas mieux soutenu le moindre examen.

Cependant pour ne pas combattre une chimère, pour

1. (L) On ne trouve pas ce mot : « enfin »
2. (B) de mes contemporains
(L) du public qui m'a jugé
3. (L) il me refuse, et qu'il est bien déterminé
4. (B) trouvé
5. (B) d'exposer les raisons
6. (B) de raison
7. (B), (L) et (P) put servir à
8. (B) et (P) tout éclaircissement

a. *Insertion* : « enfin » [n. d. é : voyez la note 1. Ce mot existe originellement dans le Ms. B. Mais il est inséré postérieurement dans les Mss. P et G.]

[f. 1-3]

ne pas outrager toute une generation¹, il falloit bien supposer des raisons dans le parti approuvé et suivi par tout le monde. Je n'ai rien épargné pour en chercher pour en imaginer de propres à séduire la multitude, et si je n'ai rien trouvé qui dut avoir produit cet effet, le Ciel m'est témoin que ce n'est faute ni de volonté ni d'efforts, et que j'ai rassemblé soigneusement² toutes les idées que mon entendement m'a pu fournir pour cela. Tous mes soins n'aboutissant à rien qui put me satisfaire, j'ai pris le seul parti qui me restoit à prendre pour m'expliquer : c'étoit, ne pouvant raisonner sur des motifs particuliers qui m'étoient inconnus et incompréhensibles, de raisonner sur une hypothese generale qui put tous les rassembler : c'étoit, entre toutes les suppositions possibles de choisir la pire pour moi la meilleure pour mes adversaires, et dans cette position, ajustée autant qu'il m'étoit possible aux manœuvres dont je me suis vû l'objet, aux allures que j'ai entrevues, aux propos misterieux que j'ai pu saisir çà et là, d'examiner quelle conduite de leur part eut été la plus raisonnable et la plus juste³. Epuiser tout ce qui se pouvoit⁴ dire en leur faveur étoit le seul moyen que j'eusse de trouver ce qu'ils disent en effet, et c'est ce que j'ai tâché de faire, en mettant de leur côté tout ce que j'y ai pu mettre de motifs plausibles et d'argumens spécieux, et cumulant contre moi toutes les charges imaginables⁵. Malgré tout cela, j'ai souvent rougi, je l'avoue⁶, des raisons que j'étois forcé de leur prêter. Si j'en avois trouvé de meilleures, je les aurois employées de tout mon cœur et de toute ma force, et cela⁷ avec d'autant moins de peine qu'il me paroît certain qu'aucune n'auroit tenu⁸ contre mes^a réponses : parce que celles-ci dérivent immédiatement des premiers principes de la justice, des premiers élémens du bon sens et qu'elles sont applicables à tous les cas possibles d'une situation pareille à celle où je suis⁹.

b. (B) toute une nation

c. (L) Interversiion des mots : soigneusement rassemblé

d. (B) raisonnable et juste.

e. (L) se peut

f. (B) Interversiion des passages : cumulant contre moi toutes les charges imaginables, en mettant de leur côté tout ce que j'y ai pu mettre de motifs plausibles et d'argumens spécieux.

g. (L) On ne trouve pas ce mot : « je l'avoue »

h. (B) On ne trouve pas ce mot : « et cela »

i. (B), (L) et (P) pu tenir

j. (B) à la mienne

k. *Biffé* : un mot illisible entre « contre » et « mes »

La forme du¹ dialogue m'ayant paru la plus propre à discuter le pour et le contre, je l'ai choisie pour cette raison. J'ai pris la liberté de reprendre dans ces entretiens mon nom de famille que le public a jugé à propos de m'ôter, et je me suis désigné en tiers à son exemple par celui de baptême auquel il lui a plu de me réduire. En prenant un François pour mon autre interlocuteur, je n'ai rien fait que d'obligeant et d'honnête² pour le nom qu'il porte, puisque je me suis abstenu de le rendre complice d'une conduite que je désapprouve³, et je n'aurois rien fait d'injuste en lui donnant ici le personnage que toute sa nation⁴ s'empresse de faire⁵ à mon égard. J'ai même eu l'attention de le ramener à des sentimens plus raisonnables que je n'en ai trouvé dans aucun de ses compatriotes, et celui que j'ai mis en scene est tel qu'⁶ il seroit aussi heureux pour moi qu'honorable à son pays qu'il s'y en trouvât beaucoup qui l'imitassent. Que si quelquefois je l'engage en des raisonnemens absurdes, je proteste⁷ derechef en sincerité de cœur que c'est toujours malgré moi, et je crois pouvoir défier toute la France d'en trouver de plus solides pour autoriser les singulières pratiques dont je suis l'objet et dont elle paroît se glorifier si fort.

Ce que j'avois à dire étoit si clair⁸ et j'en étois si pénétré que je ne puis assez m'étonner des longueurs des redites du verbiage et du desordre⁹ de cet écrit. Ce qui l'eut rendu vif et véhément sous la plume d'un autre est précisément ce qui l'a rendu tiède et languissant sous la mienne. C'étoit de moi qu'il s'agissoit, et je n'ai plus trouvé pour mon propre interest ce zèle et cette vigueur de courage qui ne peut exalter une ame genereuse que pour la cause d'autrui. Le rolle humiliant de ma propre defense est trop au dessous de moi, trop peu digne des sentimens qui m'animent pour que j'aime à m'en charger. Ce n'est pas, non plus, on le sentira bientôt, celui que j'ai voulu remplir ici. Mais je ne pouvois examiner la conduite

1. (B) et (L) de

2. (L) et (P) Interversion des mots : d'honnête et d'obligeant

3. (P) blâme

4. (L) et (P) Après « nation », on trouve ce mot « de concert »

5. (B) prendre

6. (P) On ne trouve pas cette phrase : « celui que j'ai mis en scene est tel qu' »

7. (B) déclare

8. (B), (L) et (P) Après « si clair », on trouve ce mot « si simple »

9. (B) Interversion des mots : du desordre et du verbiage

[f. 1-5]

du public à mon égard sans me contempler moi même dans la position du monde¹ la plus déplorable et la plus cruelle. Il falloit m'occuper d'idées tristes et déchirantes, de souvenirs amers et révoltans, de² sentimens les moins faits pour mon cœur ; et c'est en cet état de douleur et de détresse qu'il a fallu me remettre, chaque fois que quelque nouvel outrage forçant ma répugnance m'a fait faire un nouvel effort pour reprendre cet écrit si souvent abandonné. Ne pouvant souffrir³ la continuité d'une occupation si douloureuse, je ne m'y suis livré que durant des momens très-courts, écrivant chaque idée quand elle me venoit et m'en tenant-là, écrivant dix fois la même quand elle m'est venue dix fois, sans me rappeler jamais ce que j'avois précédemment écrit, et ne m'en appercevant qu'à la lecture du tout⁴, trop tard pour pouvoir rien corriger⁵, comme je le dirai tout-à-l'heure. La colère anime quelquefois le talent, mais le degout et le serrement de cœur l'étouffent ; et l'on sentira mieux après m'avoir lu que c'étoient là les dispositions constantes où j'ai du me trouver durant ce pénible travail.

Vne autre difficulté me l'a rendu fatigant ; c'étoit, forcé de parler de moi sans cesse⁶, d'en parler avec justice et vérité, sans louange et sans dépression. Cela n'est pas difficile à un homme à qui le public rend l'honneur qui lui est dû : il est par là dispensé d'en prendre le soin lui-même. Il peut^a également et se taire sans s'avilir, et s'attribuer avec franchise les qualités que tout le monde reconnoit en lui. Mais celui qui se sent digne d'honneur et d'estime et que le public défigure et diffame à plaisir, de quel ton se rendra-t-il⁷ seul la justice qui lui est due ? Doit-il parler de lui-même avec des éloges mérités, mais généralement dementis ? Doit-il se vanter des qualités qu'il sent en lui, mais que tout le monde refuse^b d'y voir ? Il y auroit moins d'orgueil que de bassesse à prostituer ainsi la vérité. Se louer alors, même avec la plus rigoureuse justice, seroit plustot se dégrader que

1. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « du monde »

2. (L) des

3. (B), (L) et (P) soutenir

4. (B) m'apercevant de toutes ces répétitions que

5. (B) et (L) y remédier

6. (B) et (L) parler continuellement de moi

7. (B), (L) et (P) doit-il se rendre

a. *Insertion* : « peut » [n. d. é : en marge]

b. *Biffé* : « lui », entre « monde » et « refuse »

s'honorer, et ce seroit bien mal connoître les hommes¹ que de croire les ramener d'une erreur dans laquelle ils se complaisent², par de telles protestations. Un silence fier et dédaigneux est³ en pareil cas plus à sa place, et eut été bien plus de mon goût ; mais il n'auroit pas rempli mon objet, et pour le remplir il falloit nécessairement que je disse de quel œil, si j'étois un autre, je verrois un homme tel que je suis. J'ai tâché de m'acquitter équitablement et impartialement d'un si difficile devoir, sans insulter à l'incroyable aveuglement du public, sans me vanter fièrement des vertus qu'il me refuse, sans m'accuser non plus des vices que je n'ai pas et dont il lui plait de me charger⁴ ; mais en expliquant simplement ce que j'aurois déduit d'une constitution semblable à la mienne étudiée avec soin dans un autre homme. Que si l'on trouve dans mes descriptions de la retenue et de la modération, qu'on n'aille pas m'en faire un mérite. Je déclare qu'il ne m'a manqué qu'un peu plus de modestie pour parler de moi beaucoup plus honorablement.

Voyant l'excessive longueur de ces dialogues j'ai tenté plusieurs fois de les élaguer, d'en ôter les fréquentes répétitions, d'y mettre un peu d'ordre et de suite ; jamais je n'ai pu soutenir ce nouveau tourment. Le vif⁵ sentiment de mes malheurs ranimé par cette lecture étouffe toute l'attention qu'elle exige. Il m'est impossible de rien retenir, de rapprocher deux phrases et de comparer deux idées. Tandis que je force mes yeux à suivre les lignes mon cœur serré gémit et soupire. Après de fréquents et vains⁶ efforts je renonce à ce travail dont je me sens incapable, et, faute de pouvoir faire mieux, je me borne à transcrire ces informes essais que je suis hors d'état de corriger. Si tels qu'ils sont l'entreprise en étoit encore à faire, je ne la ferois pas quand tous les biens de l'univers y seroient attachés. Je suis même forcé d'abandonner des multitudes d'idées meilleures et⁷ mieux rendues que ce qui tient ici leur place, et que j'avois jettées sur des papiers détachés dans l'espoir de les encadrer aisément ; mais l'abattement m'a gagné au point de me rendre même impossible⁸ ce léger travail. Après tout j'ai dit à peu près ce que j'avois à dire : il est noyé

1. (B) connoître le public, surtout quand il se trompe et qu'il se complait dans son erreur
2. (B) croire le ramener à des sentimens équitables
3. (B) et (L) seroit
4. (B), (L) et (P) et qu'il lui plait de m'attribuer
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « vif »
6. (B) et (P) Après d'inutiles et pénible
7. (B) ou
8. (B) insupportable, même
(P) Interversion des mots : impossible, même

[f. 1-7]

dans un cahos de desordre et de redites, mais il y est : les bons esprits sauront l'y trouver. Quant à ceux qui ne veulent qu'une lecture agréable et rapide, ceux qui n'ont cherché qui n'ont trouvé¹ que cela dans mes confessions, ceux qui ne peuvent souffrir un peu de fatigue ni soutenir une attention suivie pour l'intérêt de la justice et de la vérité, ils feront bien de s'épargner l'ennui de cette lecture ; ce n'est pas à eux que j'ai voulu parler, et loin de chercher à leur plaire, j'éviterai du moins cette dernière indignité que le tableau des misères de ma vie soit pour personne un objet d'amusement.

Que deviendra cet écrit ? Quel usage en pourrai-je faire² ? Je l'ignore, et cette incertitude a beaucoup augmenté le découragement qui ne m'a point quitté en y travaillant. Ceux qui disposent de moi en ont eu connaissance aussi-tôt qu'il a été commencé, et³ je ne vois dans ma situation aucun moyen possible d'empêcher qu'il ne tombe entre leurs mains tôt ou tard^{*}. Ainsi selon le cours naturel des choses toute la peine que j'ai prise⁴ est à pure perte. Je ne sais quel parti le Ciel me suggerera, mais j'espérerai jusqu'à la fin qu'il n'abandonnera point⁵ la cause juste. Dans⁶ quelques mains qu'il fasse tomber ces feuilles, si parmi ceux qui les liront peut être il est encore un cœur d'homme⁷, cela me suffit, et je ne mépriserais jamais assez l'espèce humaine pour ne trouver dans cette idée aucun sujet de confiance et d'espoir.

* On trouvera à la fin de ces dialogues dans l'histoire malheureuse de cet écrit comment cette prédiction s'est vérifiée⁸.

1. (B) vu
2. (B) quel usage me sera-t-il possible d'en faire ?
3. (B) Après « et », on trouve cette phrase : « quand ils l'auroient pas déjà fait transcrire, »
4. (B) je prends
5. (P) pas
6. (L) En
7. (B) peut-être, il s'en trouve un seul qui ait encore un cœur d'homme et qui les lise en entier,
8. (B) et (L) On ne trouve pas cette note, évidemment.

[f. 1-8]^a

^a. Cette page est vide. Et on y trouve pourtant la pagination et elle se situe à gauche.

Rousseau, juge de Jean Jaques

==

Prémier Dialogue.

==

Rousseau^a. / Quelles incroyables choses je viens d'apprendre ! Je n'en reviens pas : non, je n'en reviendrai jamais. Juste Ciel ! quel abominable homme ! qu'il m'a fait de mal ! Que je le vais détester !^b

Vn françois / Et notez bien que c'est ce même homme¹ dont les pompeuses productions vous ont si charmé si ravi par les beaux preceptes de vertu qu'il y étale avec tant de faste.

R. / Dites, de force. Soyons justes, même avec les méchants. Le faste n'excite tout au plus qu'une admiration froide et sterile², et surement ne me charmera jamais. Des écrits qui élèvent l'ame et enflamment le cœur méritent un autre mot.

Le Fr. / Faste ou force, qu'importe le mot, si l'idée est toujours la même ? Si ce sublime jargon tiré par l'hypocrisie d'une tête exaltée n'en est pas³ moins dicté par une ame de boue⁴ ?

R. / Ce choix du mot me paroît moins indifférent qu'à vous. Il change pour moi beaucoup les idées, et s'il n'y avoit que du faste et du jargon⁵ dans les écrits⁶ de l'auteur que vous m'avez peint, il m'inspireroit moins d'horreur⁷. Tel homme pervers s'endurcit à la secheresse des sermons⁸ et des prênes qui rentreroit peut-être en lui-même et deviendrait honnête homme si l'on savoit chercher et ranimer dans son cœur⁹ ces sentimens de droiture et d'humanité que la nature y mit en réserve et que les passions étouffent. Mais celui qui peut contempler de sang froid la vertu dans toute sa beauté, celui qui sait la peindre avec ses charmes les plus touchans sans en être ému sans se sentir

1. (L) auteur (P) Auteur

2. (B) une froide et sterile admiration,

3. (B) n'en fut pas

4. (MsR 79, f. 2r, noir) si ces sublimes écrits tirés par l'hypocrisie d'une tête exaltée n'en sont pas moins les productions d'une âme de boue.

5. (B) de la pompe et du faste

6. (B) les livres

7. (MsR 79, f. 2r, noir) Ce choix importe peu j'en conviens, quant à la fausseté de l'auteur une fois reconnu hypocrite et fourbe : mais il ne me paroît pas indifférent pour le caractère de l'ouvrage ni celui ce caractère à bien saisir pour mieux déterminer celui de l'auteur.

8. (B), (L) et (P) des exhortations

9. (B) ses entrailles

^a. A l'ouverture du dialogue, « Rousseau » et « Un François » sont écrits ainsi et à l'encre rouge. Et puis, ils sont réduits en « R. » et « Le Fr. » (de temps en temps, « Le F. » etc.) dans tous les manuscrits.

^b. *Très petite taille* : « qu'il m'a fait de mal ! Que je le vais détester ! »

épris d'aucun amour pour elle ; un tel être, s'il peut éxister, est un méchant sans ressource, c'est un cadavre moral.

Le Fr. / Comment, s'il peut éxister ? Sur l'effet qu'ont produit en vous les écrits de ce misérable, qu'entendez-vous par ce doute, après les entretiens que nous venons d'avoir ? Expliquez-vous.

R. / Je m'expliquerai : mais ce sera prendre le soin le plus inutile ou le plus superflu : car tout ce que je vous dirai ne sauroit être entendu que par ceux à qui l'on n'a pas besoin de le dire.

Figurez-vous donc un monde idéal semblable au nôtre, et néanmoins tout différent. La nature y est la même que sur notre terre, mais l'économie en est plus sensible, l'ordre en est plus marqué, le spectacle plus admirable ; les formes sont plus élégantes, les couleurs plus vives, les odeurs plus suaves, tous les objets plus intéressants. Toute la nature y est si belle que sa¹ contemplation^a enflammant^b les âmes d'amour pour un si touchant tableau leur² inspire avec le desir de concourir à ce beau système la crainte d'en troubler l'harmonie, et delà nait une exquise sensibilité qui donne à ceux qui en sont doués des jouissances immédiates, inconnues³ aux cœurs que les mêmes contemplations n'ont point avivés.

Les passions y sont comme ici le mobile de toute action, mais plus vives plus ardentes⁴ ou seulement⁵ plus simples et plus pures, elles prennent par cela seul un caractère tout différent. Tous les premiers mouvemens de la nature sont bons et droits. Ils tendent le plus directement qu'il est possible à notre conservation et à notre bonheur : mais bientôt manquant⁶ de force pour suivre à travers tant de resistance leur première direction⁷, ils se laissent défléchir par mille obstacles qui les détournant du vrai but leur font prendre des routes⁸ obliques où l'homme oublie sa première destination. L'erreur du jugement^{9c}, la force des préjugés aident beaucoup à nous faire prendre ainsi¹⁰ le change ; mais cet

1. (B) et (L) Après « sa », on trouve ce mot : « seule »

2. (P) On ne trouve pas ce mot : « leur »

3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « à ceux qui en sont doués des jouissances immédiates, inconnues »

4. (B) plus ardentes plus vives,

5. (MsR 79, f. 2r, noir) plutôt

6. (MsR 79, f. 2r, noir) Après « manquant », on trouve ce mot : « de vigueur »

7. (MsR 79, f. 2r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « pour suivre à travers tant de resistance leur première direction »

8. (MsR 79, f. 2r, noir) du vrai but mais les égarent ca et là dans des routes

9. (MsR 79, f. 2v, noir) Après « jugement », on trouve ce mot : « et »

10. (MsR 79, f. 2v, noir) ainsi prendre

a. *Biffé* : « seule » entre « sa » et « contemplation » [n. d. é : voyez la note 1. Le « seule » est biffé aussi dans P, mais il existe originairement dans B et L.]

b. *Biffé* : un mot illisible entre « contemplation » et « enflammant »

c. *Biffé* : un mot illisible entre « du » et « jugement »

[f. 1-11]

effet vient principalement de¹ la foiblesse de l'ame qui, suivant mollement² l'impulsion de la nature, se détourne au choc d'un obstacle comme une boule prend l'angle de réflexion ; au lieu que celle qui suit plus vigoureusement sa course³ ne se détourne point, mais comme un boulet de canon, force l'obstacle ou s'amortit et tombe à sa rencontre⁴.

Les habitans du monde ideal dont je parle ont le bonheur d'être maintenus par la nature, à laquelle ils⁵ sont plus attachés⁶, dans cet heureux point de vue où elle nous a placés tous, et par cela seul⁷ leur ame garde toujours son⁸ caractère originel⁹. Les passions primitives, qui toutes tendent directement à notre bonheur, ne nous occupent que des objets qui s'y rapportent et n'ayant que l'amour de soi pour principe sont toutes aimantes et douces par leur essence : mais quand, détournées de leur objet par des obstacles, elles s'occupent plus de l'obstacle pour l'écartier que de l'objet pour l'atteindre, alors elles changent de nature et deviennent irascibles et haineuses, et voila comment l'amour de soi, qui est un sentiment bon et absolu, devient^a amour-propre ; c'est à dire, un sentiment relatif par lequel on se compare¹⁰, qui demande des préférences, dont la jouissance est purement négative, et qui ne cherche plus à se satisfaire par notre propre bien, mais seulement par le mal d'autrui.

Dans la société humaine, sitot que la foule des passions et¹¹ des préjugés qu'elle engendre a fait¹² prendre le change à l'homme, et que les obstacles qu'elle entasse l'ont détourné du vrai but de notre vie, tout ce que peut faire le sage, battu du choc continuel des passions d'autrui et des siennes, et parmi tant de directions qui l'égarent ne pouvant plus^b démêler¹³ celle qui le conduiroit bien, c'est de se tirer de la foule autant qu'il lui¹⁴ est

1. (MsR 79, f. 2v, noir) produit par
2. (MsR 79, f. 2v, noir) sans vigueur
3. (B) la sienne,
4. (MsR 79, f. 2v, noir) mais force l'obstacle ou s'amortit contre lui comme un boulet de canon.
5. (L) Après « ils », on trouve ce mot : « se »
6. (P) On ne trouve pas cette phrase : « laquelle ils sont plus attachés »
7. (B) et cela fait que
8. (P) leur
9. (MsR 79, f. 2v, noir) Les habitans du monde ideal ont tous des ames fortes, ou plustot des ames saines, dont la force, sans passer peut être celle des ames communes produit pourtant beaucoup plus d'effet, parce qu'elle agit toute sur la même ligne qu'il ne s'en perd rien dans des directions obliques, et qu'elle frappe toujours toute au même point.
10. (B) relatif, comparatif
11. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « des passions et »
12. (B) sitot que les préjugés qu'elle engendre ont fait
13. (B) distinguer
14. (B) On ne trouve pas ce mot : « lui »

a. *Biffé* : « qui est un sentiment bon et absolu » entre « absolu » et « devient »

b. *Insertion* : « plus »

possible et de se tenir sans impatience¹ à la place où le hazard l'a posé ; bien sûr qu'en² n'agissant point il évite au moins de courir à sa perte et d'aller chercher de nouvelles erreurs. Comme il ne voit dans l'agitation des hommes que la folie qu'il veut éviter, il plaint leur aveuglement encor plus qu'il ne hait leur malice, il ne se tourmente point à leur rendre mal pour mal outrage pour outrage, et si quelquefois³ il cherche à repousser les atteintes de ses ennemis, c'est sans chercher à les leur rendre, sans se passionner contre eux, sans sortir ni⁴ de sa place ni du calme où il veut rester.

Nos habitans, suivant des vues moins profondes, arrivent presque au même but par la route contraire, et c'est leur ardeur même qui les tient dans l'inaction. L'état celeste auquel ils aspirent et qui fait leur premier⁵ besoin par la force avec laquelle il s'offre à leurs cœurs^{6a} leur fait rassembler et tendre sans cesse toutes les puissances de leur ame pour y parvenir. Les obstacles qui les retiennent⁷ ne sauroient les⁸ occuper au point de le leur faire oublier un moment ; et de là ce mortel dégoût pour tout le reste, et cette inaction totale quand ils désespèrent d'atteindre au seul objet de tous leurs vœux⁹.

Cette différence ne vient pas seulement du genre des passions¹⁰ mais aussi de leur force ; car les passions¹¹ fortes ne se laissent pas devoyer comme les autres¹². Deux amans, l'un très épris, l'autre assez¹³ tiède, souffriront néanmoins un rival avec la même impatience, l'un à cause de son amour, l'autre à cause de son amour-propre. Mais il peut très bien arriver que la haine du second, devenue sa passion principale survive à son amour et même s'accroisse après qu'il est éteint ; au lieu que le premier¹⁴ qui ne hait qu'à cause qu'il aime, cesse de haïr son rival sitôt qu'il ne le craint plus. Or si les ames foibles et tièdes¹⁵ sont plus sujettes aux passions haineuses qui ne sont que des passions secondaires et défléchies, et

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « sans impatience »

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « en »

3. (L) et quand

4. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ni »

5. (MsR 79, f. 1r, rouge) On ne trouve pas ce mot : « premier »

6. (B), (L) et (P) à leur cœur

7. (B) arrêtent

8. (B) et (L) les sauroient

9. (MsR 79, f. 1r, rouge) Les obstacles mêmes qui peuvent les empêcher de l'atteindre ne saurait l'occuper au point de le lui faire oublier un moment.

10. (L) de leurs passions

11. (B) Après « passions », on trouve ce mot : « grandes et »

12. (MsR 79, f. 1r, rouge) Cette différence ne vient pas justement de la nature des passions mais [illisible] aussi aisement [illisible] que les autres.

13. (MsR 79, f. 1r, rouge) un peu

14. (MsR 79, f. 1r, rouge) la haine du premier décroisse [illisible] le second

15. (MsR 79, f. 1v, rouge) molles

a. *Changement du singulier au pluriel* : de « leur cœur » à « leurs cœurs » [n. d. é : le « s » est ajouté après la transcription du texte. Dans les trois autres manuscrits, « leur cœur » est originellement singulier.]

[f. 1-13]

si les ames grandes et fortes se tenant dans leur première direction¹ conservent mieux² les passions douces et primitives qui naissent³ directement⁴ de l'amour de soi⁵, vous voyez comment d'une plus grande énergie dans les facultés et d'un premier rapport mieux senti dérivent dans les habitans de cet autre monde des passions bien différentes de celles qui déchirent ici bas les malheureux humains. Peut-être n'est-on pas dans ces contrées plus vertueux qu'on ne l'est⁶ autour de nous, mais on y sait mieux aimer la vertu⁷. Les vrais penchans de la nature étant tous bons, en s'y livrant ils sont bons eux-mêmes : mais la vertu parmi nous oblige souvent à combattre et vaincre la nature, et rarement sont-ils capables de pareils efforts. La longue inhabitude de résister peut même amolir leurs ames au point de faire le mal par foiblesse par crainte par nécessité : Ils ne sont exempts ni de fautes⁸ ni de vices ; le crime même ne leur est pas étranger, puisqu'il est des situations déplorables où la plus haute vertu suffit à peine pour s'en défendre et qui forcent au mal l'homme foible malgré son cœur : Mais l'expresse volonté de nuire⁹, la haine envenimée, l'envie, la noirceur, la trahison, la fourberie y sont inconnues ; trop souvent on y voit des coupables, jamais on n'y vit un méchant. Enfin s'ils ne sont pas plus vertueux qu'on ne l'est ici, du moins par cela seul qu'ils savent mieux s'aimer eux-mêmes, ils sont moins malveillans pour autrui¹⁰.

Ils sont aussi moins actifs, ou pour mieux dire moins remuans. Leurs efforts pour atteindre à l'objet qu'ils contemplent consistent en des élans vigoureux ; mais sitôt qu'ils en sentent l'impuissance¹¹ ils s'arrêtent, sans chercher à

1. (MsR 79, f. 1v, rouge) Après « direction », on trouve ce mot : « et »
2. (MsR 79, f. 1v, rouge) « mieux » se trouve avant « dans leur première »
3. (MsR 79, f. 1v, rouge) dérivent
4. (MsR 79, f. 1v, rouge) immédiatement
(B) et (L) immédiatement
5. (MsR 79, f. 3r, noir) Toutes les passions haineuses tirent leur origine de l'amour propre qui se compare. Au lieu que les passions douces naissent immédiatement de l'amour absolu de soi. Ainsi les dernières sont dans l'ordre [?] de la nature [illisible]
6. (B), (L) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « on ne l'est »
7. (MsR 79, f. 1v, rouge) dans les habitans de cette autre contrée un ordre de passions bien différentes de celle qui [illisible] ici les malheureux humains. Ceux-là ne sont pas plus vertueux peut être, mais ils sont à coup sur moins méchants
8. (B) ni d'erreurs
9. (B) Mais la volonté de nuire à l'autrui,
10. (B) pour les autres.
11. (B) l'inutilité

leur portée des équivalens à cet objet unique, lequel seul peut les tenter.

Comme ils ne cherchent pas leur bonheur¹ dans l'apparence mais dans le sentiment intime, en quelque rang que les ait placés la fortune² ils s'agitent peu pour en sortir ; ils ne cherchent guère à s'élever, et descendroient sans répugnance à des relations plus de leur gout, sachant bien que l'état le plus heureux n'est pas le plus honoré de la foule³, mais celui qui rend le cœur plus content. Les préjugés ont sur eux très peu de prise, l'opinion ne les mène point, et quand ils sentent^a l'effet⁴ ce n'est pas eux⁵ qu'elle subjugué, mais ceux qui influent⁶ sur leur sort⁷.

Quoique sensuels et voluptueux ils font peu de cas de l'opulence, et ne font rien pour y parvenir, connoissant trop bien l'art de jouir pour ignorer que ce n'est pas à prix d'argent que le vrai plaisir s'achète⁸ ; et quant au bien que peu^b faire un riche, sachant aussi que ce n'est pas lui qui le^c fait, mais sa richesse, qu'elle le feroit sans lui mieux encore répartie entre plus de mains, ou plustot anéantie par ce partage, et que tout ce bien qu'il croit⁹ faire par elle équivaut rarement au mal reel¹⁰ qu'il faut faire pour l'acquérir¹¹. D'ailleurs aimant encor plus leur liberté que leurs aises, ils craindroient de les acheter par la fortune, ne fut-ce qu'à cause de la dépendance et des embarras attachés au soin de la conserver¹². Le cortège inséparable de l'opulence leur seroit cent fois plus à charge que les biens qu'elle procure ne leur seroient doux. Le tourment de la possession empoisonneroit pour eux tout le plaisir de la jouissance.

Ainsi bornés de toutes parts¹³ par la nature et par la raison, ils s'arrêtent, et passent la vis^d à en jouir en faisant chaque jour ce qui leur paroît bon pour eux et bien pour autrui, sans égard à l'estimation des hommes et aux caprices de l'opinion.

Le Fr. / Je cherche inutilement dans ma tête ce qu'il peut y avoir de commun entre les êtres

1. (P) le bonheur
2. (B), (L) et (P) la naissance ou la fortune,
3. (L) le plus heureux n'est pas celui que la foule honore,
4. (B) et (L) et lorsqu'ils en sentent l'effet,
(P) et quand ils en sentent l'empire
5. (B) ce n'est pas
6. (B) mais c'est qu'elle influe
7. (P) Ne pas aller à la ligne.
8. (B) que ce n'est pas avec l'argent que le vrai plaisir s'achète,
9. (B) prétend
10. (B) et (L) au mal
11. (B) il a fallu faire pour l'acquérir.
12. (B) ne fut-ce qu'à cause de l'assujettissement et des embarras inévitables pour la conserver.
13. (B) et (P) Après « toutes parts », on trouve ce passage : « dans leurs projets » [n. d. é : il est inséré dans le B.]

- a. *Biffé* : « en », entre « ils » et « sentent »
- b. *Faute d'orthographe de R* : « peut »
- c. *Biffé* : un mot illisible entre « qui » et « le »
- d. *Faute d'orthographe de R* : « vie »

[f. 1-15]

fantastiques que vous décrivez et le monstre dont nous parlions tout à l'heure.

R. / Rien sans doute, et je le crois ainsi : mais permettez que j'achève.

Des êtres si singulièrement constitués doivent nécessairement s'exprimer autrement que les hommes ordinaires¹. Il est impossible qu'avec des âmes si différemment modifiées², ils ne portent pas³ dans l'expression de leurs sentimens et de leurs idées l'empreinte de ces modifications. Si cette empreinte échappe à ceux qui n'ont aucune notion de cette manière d'être, elle ne peut échapper à ceux qui la connoissent et qui en sont affectés eux-mêmes. C'est un signe caractéristique auquel les initiés se reconnoissent entre eux⁴, et ce qui donne un grand prix à ce signe, si peu connu et encore moins employé, est qu'il ne peut se contrefaire, que jamais il n'agit qu'au niveau de sa source, et que quand il ne part pas du cœur de ceux qui l'imitent il n'arrive pas non plus aux cœurs faits pour le distinguer ; mais sitôt⁵ qu'il y parvient, on ne sauroit⁶ s'y méprendre ; il est vrai dès qu'il⁷ est senti. C'est dans toute la conduite de la vie plustot que dans quelques actions éparses qu'il se manifeste le plus sûrement⁸. Mais⁹ dans des situations vives où l'âme s'exalte¹⁰ involontairement¹¹, l'initié distingue bientôt son frère de celui qui sans l'être¹² veut seulement¹³ en prendre l'accent, et cette distinction se fait sentir également dans les écrits. Les habitans du monde enchanté font généralement¹⁴ peu de livres, et ne s'arrangent point¹⁵ pour en faire ; ce n'est jamais un métier pour eux¹⁶. Quand ils en font il faut qu'ils y soient forcés par¹⁷ un stimulant plus fort¹⁸ que l'intérêt et même que la gloire¹⁹. Ce stimulant, difficile à contenir, impossible à contrefaire²⁰, se fait sentir dans tout ce qu'il produit. Quelque heureuse découverte à publier, quelque belle et grande

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « ordinaires »

2. (P) modifiées diféremment,

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « pas »

4. (MsR 79, f. 2r, rouge) C'est un signe caractéristique auquel les initiés ne manquent plus de se reconnaître entre eux. Or, Monsieur, je suis un de ces initiés et [illisible] vrai, un autre dans l'Emile et dans l'Heloïse.

5. (B) dès

6. (B) et (L) peut

7. (B), (L) et (P) lorsqu'il

8. (MsR 79, f. 2v, rouge) Et ce qui donne un grand prix à ce signe est qu'il ne peut se contrefaire qu'il ne remonte jamais plus haut que sa source et que quand il ne part pas du cœur de ceux qui l'employent il n'arrive jamais non plus au cœur de ceux qui sont faits pour le distinguer. Il se peut néanmoins que dans des entretiens ordinaires, surtout quand ils sont courts ce signe échape, même à ceux qui s'y connoissent.

9. (MsR 79, f. 2v, rouge) Après « mais », on trouve ce passage : « dans des discours étendus et »

10. (MsR 79, f. 2v, rouge), (B) et (L) Après « s'exalte », on trouve ce mot : « même »

11. (MsR 79, f. 2v, rouge) Après « involontairement », on trouve cette phrase : « quelque adresse qu'on [illisible] veuille employer, »

12. (MsR 79, f. 2v, rouge) On ne trouve pas ce mot : « sans l'être »

13. (MsR 79, f. 2v, rouge) On ne trouve pas ce mot : « seulement »

14. (MsR 79, f. 3r, rouge) On ne trouve pas ce mot : « généralement »

15. (MsR 79, f. 3r, rouge) jamais

16. (MsR 79, f. 3r, rouge) On ne trouve pas cette phrase : « ce n'est jamais un métier pour eux. »

17. (MsR 79, f. 3r, rouge) et qu'

18. (MsR 79, f. 3r, rouge), (B) et (L) puissant

19. (MsR 79, f. 3r, rouge) plus puissant que la gloire les y contraigne.

(B) Après « gloire », on trouve ce mot : « et »

20. (B) impossible à contenir, plus impossible à contrefaire, [n. d. é : « plus » est effacé dans le P.]

vérité à répandre, quelque erreur générale et¹ pernicieuse à combattre, enfin quelque point² d'utilité publique à établir ; voila les seuls motifs qui puissent leur mettre la plume à la main : encore faut-il que les idées en soient assez neuves assez belles assez frappantes pour mettre leur zèle en effervescence et le forcer à s'exhaler. Il n'y a point pour cela chez eux de tems ni d'âge propre. Comme écrire n'est point pour eux un métier ils commenceront ou cesseront de bonne heure ou tard selon que le stimulant les poussera³. Quand chacun aura dit ce qu'il avoit à dire il restera tranquille comme auparavant, sans s'aller fourrant dans le tripot littéraire⁴, sans sentir cette ridicule démangeaison de rabâcher, et⁵ barbouiller éternellement du papier, qu'on dit être attachée au métier d'auteur, et tel, né peut être avec du génie ne s'en doutera pas lui-même et mourra sans être connu de personne, si nul objet ne vient animer son zèle au point de le contraindre à se montrer⁶.

Le Fr. / Mon cher Monsieur⁷ Rousseau, vous m'avez bien l'air d'être un des habitans de ce monde-là !

R. / J'en reconnois un du moins sans le moindre doute dans l'auteur d'Emile et d'Héloïse⁸.

Le Fr. / J'ai vû venir cette conclusion ; mais pour vous passer toutes ces fictions peu claires, il faudroit premierement pouvoir vous accorder avec vous même : mais après avoir paru convaincu⁹ des abominations de cet homme, vous voila maintenant le plaçant dans les astres parce qu'il a fait des romans. Pour moi je n'entens rien à ces énigmes¹⁰. De grace dites-moi donc une fois vôtre vrai sentiment sur son compte.

R. / Je vous l'ai dit sans mistère et je vous¹¹ le repeterai sans détour. La force de vos preuves ne me laisse pas douter un moment¹² des crimes qu'elles attestent, et là-dessus je pense exactement comme vous : mais vous unissez¹³ des choses que je sépare. L'Auteur des Livres et celui des crimes vous paroît¹⁴ la même personne¹⁵ ; je me crois fondé à en

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « général et »
2. (B) et (L) Après « point », on trouve ce mot : « considérable »
3. (B) selon ce que le besoin leur prescrira.
4. (P) On ne trouve pas cette phrase : « sans s'aller fourrant dans le tripot littéraire, »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « rabâcher et »
6. (B) au point de le forcer à prendre la plume
7. (P) M.
8. (B) de Julie
9. (B), (L) et (P) Après « convaincu », on trouve ce mot : « tout à l'heure »
10. (B) ces contradictions
11. (P) On ne trouve pas ce mot : « vous »
12. (B) un instant
13. (B) joignez
14. (L) et (P) paroissent
15. (B) le même homme

[f. 1-17]

faire deux. Voilà, Monsieur¹ le mot de l'énigme.

Le Fr. / Comment cela², je vous prie ? Voici qui me paroît tout nouveau.

R. / A tort, selon moi³ ; car ne m'avez-vous pas dit qu'il n'est pas l'auteur du Devin du Village ?

Le Fr. / Il est vrai, et c'est un fait⁴ dont⁵ personne ne doute plus : mais quant à ses autres ouvrages⁶ je n'ai point encore ouï les lui disputer.

R. / Le second dépouillement⁷ me paroît pourtant une conséquence assez prochaine de l'autre. Mais pour mieux juger de leur liaison, il faudroit connoître la preuve qu'on a qu'il n'est pas l'auteur du Devin.

Le Fr. / La preuve ! Il y en a cent, toutes péremptoires.

R. / C'est beaucoup. Je me contente d'une ; mais je la veux, et pour cause, indépendante du témoignage d'autrui.

Le Fr. / Ah très volontiers ! Sans vous parler donc des pillages bien attestés dont on a prouvé d'abord⁸ que cette pièce étoit composée, sans même insister sur le doute s'il sait faire des vers, et par conséquent⁹ s'il a pu faire ceux du Devin du Village, je me tiens à une chose plus positive et plus sûre ; c'est qu'il ne sait pas la musique ; d'où l'on peut, à mon avis, conclure avec certitude qu'il n'a pas fait celle de cet Opera.

R. / Il ne sait pas la musique ! Voilà encore une de ces découvertes auxquelles je ne me serois pas attendu¹⁰.

Le Fr. / N'en croyez là-dessus ni moi ni personne, mais vérifiez par vous même¹¹.

R. / Si j'avois à surmonter l'horreur d'approcher du personnage que vous venez de peindre, ce ne seroit assurément pas pour vérifier s'il sait la Musique : la question n'est pas assez intéressante lorsqu'il s'agit d'un pareil¹² scelerat.

Le Fr. / Il faut qu'elle ait paru moins indifférente à

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « Monsieur »

2. (B) Comment l'expliquez-vous

3. (B), (L) et (P) A tort, ce me semble ;

4. (P) Après « fait », on trouve ce mot : « constaté »

5. (B) Après « dont », on trouve ce mot : « depuis longtemps »

6. (B) écrits,

7. (B) et (L) La seconde assertion

8. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « d'abord »

9. (P) « par conséquent » se trouve après « si »

10. (MsR 79, f. 3v, rouge) auxquelles il n'est pas naturel de s'attendre.

11. (MsR 79, f. 3v, rouge) N'en croyez là dessus personne. Il vous est aisé d'en juger par vous même

12. (B) d'un tel

nos Messieurs qu'à vous : car les peines incroyables qu'ils ont prises et prennent encor tous les jours pour établir de mieux en mieux dans le public¹ cette preuve passent encor² ce qu'ils ont fait pour mettre en évidence celle de ses crimes.

R. / Cela me paroît assez bizarre ; car quand on a si bien prouvé le plus, d'ordinaire on ne s'agite pas si fort³ pour prouver le moins.

Le Fr. / Oh vis-à-vis d'un tel homme⁴ on ne doit négliger ni le plus ni le moins. A l'horreur⁵ du vice se joint l'amour de la vérité, pour détruire dans toutes ses branches une réputation usurpée, et ceux qui se sont empressés de montrer en lui un monstre execrable ne doivent pas moins s'empresser aujourd'hui d'y montrer un petit pillard sans talent.

R. / Il faut avouer que la destinée de cet homme a des singularités bien frappantes : sa vie est coupée en deux parties qui semblent appartenir à deux individus différens, dont l'époque qui les sépare, c'est à dire le tems où il a publié des livres marque la mort de l'un et la naissance de l'autre⁶.

Le premier, homme paisible et doux, fut bien voulu de tous ceux qui le connurent, et ses amis lui restèrent toujours. Peu propre aux grandes sociétés par son humeur timide et son naturel tranquille⁷, il aima la retraite, non pour y vivre seul, mais pour y joindre les douceurs de l'étude aux charmes de l'intimité. Il consacra sa jeunesse à la culture⁸ des belles connoissances et des talens agréables, et quand il se vit⁹ forcé de faire usage de cet acquis pour subsister, ce fut avec si peu d'ostentation et de prétention¹⁰ que les personnes auprès desquelles il vivoit le plus¹¹ n'imaginoient pas même qu'il eut assez d'esprit¹² pour faire des livres. Son cœur fait pour s'attacher se donnoit sans^a réserve ; complaisant pour ses amis jusqu'à la foiblesse, il se laissoit subjugué par eux au point de ne pouvoir plus secouer ce joug impunément.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « dans le public »

2. (B), (L) et (P) Après « encor », on trouve ce mot : « tout »

3. (B) tant

4. (B) personnage

5. (B) A la haine

6. (MsR 79, f. 3v, rouge) c'est à quoi je suis bien déterminé. Il faut avouer que la vie de cet h[omme] est pleine de bizarreries bien incroyables.

Cette vie est coupée par une époque memorable en deux parties presque égales, abstraction faite de l'enfance, et ces deux parties semblent appartenir à deux hommes tout différens, dont l'époque qui les sépare marqua la mort de l'un et la naissance de l'autre.

7. (B) par son naturel timide et son humeur tranquille,

8. (B) à l'étude

9. (P) il fut

10. (L) de prétention et d'ostentation

11. (B) Il ne se trouve pas ce mot : « le plus »

12. (L) assez de talent

a. *Biffé* : un mot illisible entre « donnoit » et « sans »

[f. 1-19]

Le second, homme dur farouche et noir se fait abhorrer de tout le monde qu'il fuit, et dans son affreuse misanthropie ne se plait qu'à marquer¹ sa haine pour le genre humain. Le premier, seul sans étude et sans maître vainquit toutes² les difficultés à force de zèle, et consacra ses loisirs, non à l'oisiveté³, encor moins à des travaux nuisibles, mais à remplir sa tête d'idées charmantes, son cœur de sentimens délicieux, et à former des projets, chimériques peut-être à force d'être utiles, mais dont l'exécution, si elle eut été possible, eut fait le bonheur du genre humain. Le second, tout occupé de ses odieuses trames n'a su rien donner de son tems ni de son esprit à d'agréables⁴ occupations, encore moins à des vues utiles. Plongé dans les plus brutales débauches il a passé sa vie dans les tavernes et les mauvais lieux chargé de tous les vices qu'on y porte ou qu'on y contracte, n'ayant nourri que les goûts crapuleux et bas⁵ qui en sont inséparables, il fait ridiculement contraster ses inclinations rampantes^a avec les altières productions qu'il a l'audace de s'attribuer. En vain a-t-il paru feuilleter des livres et s'occuper de recherches philosophiques, il n'a rien saisi rien conçu que ses horribles systèmes, et après de prétendus essais qui n'avoient pour but que d'en imposer au genre humain⁶, il a fini comē il avoit commencé, par ne rien savoir que mal faire⁷.

Enfin, sans vouloir suivre cette opposition dans toutes ses branches et pour m'arrêter à celle qui m'y a conduit ; le premier, d'une timidité qui alloit jusqu'à la bêtise, osoit à peine montrer à ses amis les productions⁸ de ses loisirs : le second, d'une impudence encor plus bête s'approprioit fièrement et⁹ publiquement les productions d'autrui¹⁰ sur les choses qu'il entendoit le moins. Le premier aima passionnément la musique¹¹, en fit son occupation favorite, et avec assez de succès pour y faire des découvertes, trouver les défauts¹², indiquer les

1. (MsR 79, f. 3v, noir) Après « marquer », on trouve ce mot : « et satisfaire »

2. (L) On ne trouve pas ce mot : « toutes »

3. (MsR 79, f. 3v, noir) et consacra sa vie à la recherche des vérités utiles, à l'acquisition des belles connoissances, à la culture des goûts aimables, et montra par les effets que s'il aimoit la retraite ce n'étoit pas pour y perdre son tems dans l'oisiveté.

4. (P) à d'aimables

5. (B) bas et crapuleux

6. (B) au public,

7. (B) Ne pas aller à la ligne. [n. d. é : dans P, d'abord, « ne pas aller à la ligne » comme le Ms. BnF. Mais une marque « [» (= aller à la ligne) est postérieurement insérée.]

8. (B) et (L) les amusemens

9. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « fièrement et »

10. (B) et (L) les vols les plus grossiers

11. (B), (L) et (P) Après « la musique », on trouve ce passage : « la cultiva dès sa jeunesse, »

12. (B) et (L) les imperfections de l'art

(P) les défauts de l'art

a. *Faute d'orthographe de R* : « rampantes » [n. d. é : mais R écrit ainsi dans tous les manuscrits.]

corrections. Il passa une grande partie de sa vie parmi les artistes et les amateurs, tantôt composant de la musique dans tous les genres en diverses occasions¹, tantôt écrivant sur cet art, proposant des vues nouvelles², donnant des leçons de composition, constatant par des épreuves l'avantage des méthodes qu'il proposoit, et toujours se montrant^a instruit dans toutes les parties de l'art³ plus que la plupart de ses contemporains, dont plusieurs étoient à la vérité plus versés que lui dans quelque partie⁴, mais dont aucun n'en avoit si⁵ bien saisi l'ensemble et suivi⁶ la liaison. Le second, inepte au point de s'être occupé de musique pendant quarante ans sans pouvoir l'apprendre, s'est réduit à l'occupation d'en copier faute d'en savoir faire ; encore lui-même ne se trouve-t-il pas assez savant pour le métier qu'il a choisi, ce qui ne l'empêche pas de se donner avec la plus stupide effronterie⁷ pour l'auteur de choses qu'il ne peut exécuter⁸. Vous m'avouerez que voila des contradictions difficiles à concilier⁹.

Le Fr. / Moins que vous ne croyez¹⁰, et si vos autres enigmes ne m'étoient pas plus obscures que celle là vous me tiendriez moins en haleine.

R. / Vous m'éclaircirez donc celle-ci quand il vous plaira, car pour moi¹¹, je déclare que je n'y comprends rien.

Le Fr. / De tout mon cœur, et très facilement¹² ; mais commencez vous-même par m'éclaircir votre question.

R. / Il n'y a plus de question sur le fait que vous venez d'exposer. A cet égard nous sommes parfaitement d'accord, et j'adopte pleinement votre consequence, mais je la porte plus loin^b. Vous dites qu'un homme qui ne sait faire ni musique ni vers n'a pas fait le Devin du village, et cela est incontestable : moi j'ajoute que celui qui se donne faussement pour l'auteur de cet Opera n'est pas même l'auteur des autres ecrits qui portent son nom, et cela n'est guères moins évident : car s'il n'a pas fait les paroles du Devin puisqu'il¹³

1. (B) la musique en divers genres selon les occasions
2. (B) de nouvelles vues
3. (B) les parties de cette vaste science [n. d. é : *Faute d'orthographe de R* : science]
4. (P) quelques parties
5. (P) aussi
6. (P) marqué
7. (B) l'empêche pas de pousser l'impudence et la stupidité jusqu'à se donner
8. (B) Après « exécuter », on trouve ce mot : « lui-même »
9. (B) à expliquer.
10. (P) pensez
11. (L) car quant à moi
12. (B) et très simplement, je vous assure :
13. (B) parce qu'il

a. *Faute d'orthographe de R* : « montrant »

b. *Insertion* : « mais je la porte plus loin »

[f. 1-21]

ne sait pas faire des vers, il n'a pas fait non plus l'allée de Sylvie, qui difficilement en effet peut être l'ouvrage d'un scelerat ; et s'il n'en a pas fait la musique puisqu'il¹ ne sait pas la musique, il n'a pas fait non plus la lettre sur la musique française, encore moins le Dictionnaire de musique qui ne peut être que l'ouvrage² d'un homme versé dans cet art et sachant la composition.

Le Fr. / Je ne suis pas là-dessus de votre sentiment non plus que le public, et nous avons pour³ surcroît⁴ celui d'un grand Musicien étranger venu⁵ depuis peu dans ce pays.

R. / Et, je vous prie, le connaissez-vous bien, ce grand musicien étranger ? Savez-vous par qui et pour quoi il a été appelé en France, quels motifs l'ont porté tout d'un coup à ne faire que de la musique française, et à venir s'établir à Paris ?

Le Fr. / Je soupçonne⁶ quelque chose de tout cela ; mais il n'en⁷ est pas moins vrai que J. J. étant plus que personne^a son admirateur donne lui-même du poids à son suffrage.

R. / Admirateur de son talent, d'accord, je le suis aussi ;^b mais quant à son suffrage, il faudrait premièrement être au fait de bien des choses avant de savoir quelle autorité l'on doit⁸ lui donner.

Le Fr. / Je veux bien, puisqu'il⁹ vous est suspect, ne m'en pas étayer ici, ni même de celui d'aucun musicien¹⁰. Mais je n'en dirai pas moins de moi-même que pour composer de la musique il faut la savoir sans doute ; mais qu'on peut bavarder tant qu'on veut sur cet art¹¹ sans y rien entendre, et que tel qui se mêle d'écrire fort doctement sur la musique¹² seroit bien¹³ embarrassé de faire une bonne basse sous un menuet, et même de le noter¹⁴.

R. / Je me doute bien aussi de cela. Mais votre intention est-elle d'appliquer cette idée au Dictionnaire et à son auteur ?

Le Fr. / Je conviens que j'y pensois.

1. (B) parce qu'il
2. (L) Interversión des mots : l'ouvrage que
3. (L) par
4. (B) votre sentiment, et j'ai pour moi
5. (B) établi
6. (B) Je puis soupçonner
7. (L) On ne trouve pas ce mot : « en »
8. (L) et (P) je puis
9. (B) s'il
10. (B) et (L) autre musicien
11. (B) la musique
12. (B) cet art
13. (B) fort
14. (L) Après « noter », on trouve ce mot : « d'oreille »

a. *Substitution d'un mot* : un mot illisible à « plus que personne »

b. *Insertion* : « je le suis aussi ; »

R. / Vous y pensiez ! Cela étant permettez-moi de grace¹ encore une question. Avez-vous lu ce livre ?

Le Fr. / Je² serois bien fâché d'en avoir lû jamais une seule ligne, non plus que d'aucun de ceux³ qui portent cet odieux nom.

R. / En ce cas, je suis moins surpris que nous pensions vous et moi si différemment sur les points qui s'y rapportent. Ici, par exemple, vous ne confondriez pas ce livre avec ceux dont vous parlez et qui ne roulant que sur des principes généraux ne contiennent que des idées vagues, ou des notions élémentaires⁴ tirées peut-être d'autres écrits et qu'ont tous ceux qui savent un peu de musique ; au lieu que le Dictionnaire entre dans le détail des règles pour en montrer la raison, l'application, l'exception, et tout ce qui doit guider le compositeur dans leur emploi. L'auteur s'attache même à éclaircir de certaines parties qui jusqu'alors étoient restées confuses dans la tête des musiciens et presque inintelligibles dans leurs écrits. L'article Enharmonique^a, par exemple, explique ce genre avec une si grande clarté qu'on est étonné de l'obscurité avec laquelle en avoient parlé tous ceux qui jusqu'alors avoient écrit sur cette matière. On ne me persuadera jamais⁵ que cet article, ceux d'Expression, Fugue, Harmonie, Licence, Mode, Modulation, Préparation, Recitatif, Trio* et grand nombre d'autres répandus dans ce⁶ Dictionnaire, et qui surement ne sont pillés

* Tous les articles de Musique que j'avois promis^b pour l'Encyclopedie furent faits dès l'année 1749 et remis par M. Diderot l'année suivante à M. d'Alembert, comme entrant dans la partie Mathématique dont il étoit⁷ chargé ; quelque tems après parurent ses élémens de Musique qu'il n'eut pas beaucoup de peine à faire⁸. En 1768 parut mon Dictionnaire et quelque tems après une nouvelle édition de ses élémens avec des augmentations. Dans l'intervalle avoit aussi paru un Dictionnaire des beaux arts où⁹ je reconnus plusieurs des articles que¹⁰ j'avois faits pour l'Encyclopedie. M. d'Alembert avoit des bontés si tendres pour mon Dictionnaire encor manuscrit¹¹, qu'il offrit obligeamment^{12c} au sieur Guy¹³ d'en revoir les épreuves, faveur que sur l'avis que celui-ci m'en donna je le priaï de ne pas accepter¹⁴.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « de grace »
(P) je vous prie
2. (L) Moi ! Avant « je », on trouve ce mot : « Moi ! »
3. (B), (L) et (P) des livres
4. (L) et des notions theoriques ou elementaires,
5. (B) pas
6. (B), (L) et (P) le
7. (L) s'étoit
8. (L) On ne trouve pas cette phrase : « qu'il n'eut pas beaucoup de peine à faire »
9. (P) dans lequel
10. (L) plusieurs petits articles de ceux que
11. (L) mon dictionnaire de musique
12. (L) « obligeamment » se trouve après « revoir »
13. (P) Sr. Guy
14. (B) On ne trouve pas cette note.

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

b. *Biffé* : « faits » entre « j'avois » et « promis »

c. *Insertion* : « obligeamment »

[f. 1-23]

de personne, soient l'ouvrage¹ d'un ignorant en Musique qui parle de ce qu'il n'entend point, ni qu'un livre dans lequel on peut apprendre la composition soit l'ouvrage de quelqu'un qui ne la savoit pas.

Il est vrai que plusieurs autres articles également importants² sont restés seulement indiqués pour ne pas laisser le vocabulaire imparfait, comme il en avertit dans sa préface. Mais seroit-il raisonnable de le juger sur les articles qu'il n'a pas eu le tems de faire³ plutôt que sur ceux où il a mis la dernière main et qui demandoient⁴ assurément autant de savoir que les autres ? L'auteur convient il avertit même de ce qui manque à son livre et il dit la raison de ce défaut⁵. Mais tel qu'il est, il seroit cent fois plus croyable encore qu'un homme qui ne sait pas la musique eut fait le Devin que le Dictionnaire. Car combien ne voit-on pas, surtout en Suisse et en Allemagne de gens qui ne sachant pas une note de musique et guidés uniquement par leur oreille et leur gout ne laissent pas de composer des choses très agréables et même très régulières, quoiqu'ils n'aient nulle connoissance des regles et qu'ils ne puissent déposer leurs compositions que dans leur mémoire. Mais il est absurde de penser qu'un homme^a puisse enseigner et même éclaircir dans un livre⁶ une science qu'il n'entend point, et bien plus⁷ encore dans un art dont la seule langue exige une étude de plusieurs années avant qu'on puisse l'entendre⁸ et la parler. Je conclus donc qu'un homme⁹ qui n'a pu faire le Devin du village parce qu'il ne savoit pas la musique¹⁰, n'a pu faire à¹¹ plus forte raison le Dictionnaire qui demandoit beaucoup plus de savoir.

Le Fr. / Ne connoissant ni l'un ni l'autre¹² ouvrage, je ne puis par moi-même juger de votre raisonnement. Je sais seulement qu'il y a une différence extrême à cet égard dans l'estimation du public, que¹³ le

1. (B), (L) et (P) des productions
 2. (B) et (L) Après « importants », on trouve cette phrase : « qu'il n'a pas eu le tems de faire »
 3. (B) qu'il n'a pas faits
 4. (B) et (L) demandent
 5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et il dit la raison de ce défaut »
 6. (B) On ne trouve pas ce mot : « dans un livre »
 7. (B) et bien cela plus
(L) et (P) et cela bien plus
 8. (B) et (L) la lire
 9. (B) que si nôtre homme
 10. (B) Après « la musique, », on trouve ce mot : « il »
 11. (L) Après « à », on trouve ce mot : « beaucoup »
 12. (L) On ne trouve pas ce mot : « autre »
 13. (B) Après « que », on trouve ce passage : « en France au moins »
- a. *Insertion et substitution d'un mot* : un mot illisible à « qu'un homme »

Dictionnaire passe pour un ramassis de phrases sonores et inintelligibles, qu'on en cite un article Genie^a que tout le monde prône et qui ne dit rien sur la musique. Quant à votre article Enharmonique et aux autres qui, selon vous, traitent pertinemment de l'art, je n'en ai jamais ouï parler à personne si ce n'est à quelques musiciens ou amateurs¹ étrangers qui paroissent² en faire cas avant qu'on les eut mieux instruits³, mais les nôtres disent et ont toujours dit⁴ ne rien entendre au jargon de ce livre.

Pour le Devin, vous avez vu les transports d'admiration excités par la dernière reprise ; l'enthousiasme du public poussé jusqu'au délire fait foi de la sublimité de cet ouvrage. C'étoit le divin J. J. c'étoit le moderne Orphée ; cet opera étoit le chef-d'œuvre de l'art et⁵ de l'esprit humain, et jamais cet enthousiasme ne fut si vif que lorsqu'on sut⁶ que le divin J. J.⁷ ne savoit pas la musique. Or quoique vous en puissiez dire, de ce qu'un homme qui ne sait pas la musique n'a pu faire un prodige de l'art universellement admiré, il ne s'ensuit pas, selon moi, qu'il n'a pu faire⁸ un livre peu lu, peu entendu, et encore moins estimé.

R. / Dans les choses dont je peux juger par moi-même, je ne prendrai jamais pour règles⁹ de mes jugemens ceux du public, et surtout quand il s'engoûe, comme il a fait tout d'un coup pour le Devin du Village après l'avoir entendu¹⁰ pendant vingt ans avec un plaisir plus modéré. Cet engouement subit, quelle qu'en ait été la cause au moment¹¹ où le soi disant auteur^b étoit l'objet de la dérision publique¹², n'a rien eu d'assez naturel pour faire autorité chez les gens sensés. Je vous ai dit ce que je pensois du Dictionnaire, et cela, non pas sur l'opinion publique, ni sur ce célèbre article Génie, qui n'ayant nulle application particulière à l'art n'est là que pour la plaisanterie ; mais

1. (B) ce n'est à des amateurs et musiciens
2. (B) et (P) paroissent
3. (B), (L) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « avant qu'on les eut mieux instruits »
4. (B), (L) et (P) mais les nôtres d'un commun accord disent tous
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « de l'art et »
6. (B) quand on
7. (B) Jean Jaques
8. (P) compiler
9. (B), (L) et (P) règle
10. (P) et (L) vu
11. (L) et (P) Après « moment », on trouve ce mot : « même »
12. (B) On ne trouve pas cette phrase : « au moment où le soi disant auteur étoit l'objet de la dérision publique »

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

b. *Très petite taille* : « le soi disant auteur »

[f. 1-24]

après avoir lû attentivement¹ l'ouvrage entier, dont la plupart des articles² feront faire de meilleure musique quand les artistes en sauront profiter.

^aQuant au Devin, quoique je sois bien sûr que personne ne sent³ mieux que moi les véritables beautés de cet ouvrage, je suis fort éloigné de voir ces beautés où le public engoué les place. Ce ne sont point de celles⁴ que l'étude et le savoir produisent, mais de celles qu'inspirent le goût et la sensibilité ; et l'on prouveroit beaucoup mieux qu'un savant compositeur n'a point fait cette pièce si la partie du beau chant et de l'invention lui manque, qu'on^b ne prouveroit qu'un ignorant ne l'a pu faire parce qu'il n'a pas cet acquis qui supplée au génie et ne fait rien qu'à force de travail. Il n'y a rien dans le Devin du Village qui passe, quant à la partie scientifique, les principes élémentaires de la composition, et non seulement il n'y a point d'écolier de trois mois qui dans ce sens⁵ ne fut en état d'en faire autant ; mais on peut bien douter qu'un savant compositeur put se résoudre à être aussi simple. Il est vrai que l'auteur de cet ouvrage y a suivi un principe caché qui se fait sentir sans qu'on le remarque, et qui donne à ses chants un effet qu'on ne sent dans aucune autre musique françoise. Mais ce principe, ignoré de tous nos compositeurs, dédaigné⁶ de ceux qui en ont entendu parler, posé seulement par l'auteur de la lettre sur la musique françoise qui en a fait ensuite un article du Dictionnaire, et suivi seulement par l'auteur du Devin est⁷ une grande preuve de plus^c que ces deux auteurs sont le même. Mais tout cela montre l'invention d'un amateur qui a réfléchi sur l'art, plustot que la routine d'un professeur qui le possède supérieurement. Ce qui peut faire honneur au

1. (L) et (P) Intersion des mots : attentivement lu
 2. (B), (L) et (P) Après « articles », on trouve ce mot : « vraiment techniques »
 3. (B), (L) et (P) Après « sent », on trouve ce passage : « et ne connoit »
 4. (B) et (P) de ces beautés
 5. (B) On ne trouve pas ce passage : « dans ce sens »
 6. (B) mal conçu
 7. (L) fait
- a. *Marque* : « [» (= aller à la ligne)
b. *Biffé* : un mot illisible entre « manque » et « qu'on »
c. *Insertion* : « de plus »

musicien dans cette pièce est le récitatif : Il est bien modulé bien ponctué, bien accentué, autant que du recitatif françois peut l'être. Le tour en est neuf, du moins il l'étoit alors à tel point qu'on ne voulut point hazarder¹ ce récitatif à la cour, quoiqu'adapté à la langue plus qu'aucun autre. J'ai peine à concevoir comment du récitatif peut être pillé, à moins qu'on ne pille aussi les paroles, et quand il n'y auroit que cela de la main de l'auteur de la pièce², j'aimerois mieux, quant à moi, avoir fait le récitatif sans les airs³ que les airs sans le récitatif ; mais je sens trop bien la même main dans le tout pour pouvoir le partager à différens auteurs. Ce qui rend même cet opera⁴ prisable pour les gens de goût, c'est le parfait accord⁵ des paroles et de la musique, c'est l'étroite liaison des parties qui le composent, c'est l'ensemble exact du tout qui en fait l'ouvrage le plus un que je connoisse en ce genre. Le musicien a par tout pensé senti parlé⁶ comme le poete, l'expression de l'un repond toujours⁷ si fidèlement à celle de l'autre qu'on voit qu'ils sont toujours animés du même esprit ; et l'on me dit que cet accord si juste et si rare résulte d'un tas de pillages fortuitement rassemblés ? Monsieur, il y auroit cent fois plus d'art à composer un pareil tout de morceaux épars et décousus qu'à le créer soi-même d'un bout à l'autre.

Le Fr. / Vôtre objection ne m'est pas⁸ nouvelle ; elle⁹ paroît même¹⁰ si¹¹ solide à beaucoup de gens, que¹², revenus des vols partiels¹³, quoique tous si bien prouvés, ils¹⁴ sont maintenant persuadés que la pièce entière, paroles et musique, est d'une autre main, et que le charlatan a eu l'adresse de s'en emparer et l'impudence de se l'attribuer. Cela paroît même si bien établi que l'on n'en doute plus guères ; car enfin il faut bien nécessairement¹⁵ recourir à quelque explication semblable ; il faut

1. (L) ne voulut pas risquer
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « de la pièce » [n. d. é : il est posrieurement inséré dans les L et P]
3. (P) Après « le récitatif », on trouve ce mot : « du Devin » [n. d. é : il est effacé dans le L. Il ne se trouve pas originairment dans les B et G.]
4. (B), (L) et (P) Après « opera », on trouve ce mot : « vraiment »
5. (B) Intersion des mots : l'accord parfait
6. (L) Intersion des mots : parlé senti
7. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours »
8. (L) n'est pas
9. (L) et (P) et
10. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « même » [n. d. é : il est posrieurement inséré dans le B. Il ne se trouve pas originairment dans les L et P]
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « si »
12. (B) qui
13. (B) de ces vols partiels
14. (B) On ne trouve pas ce mot : « ils »
15. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « nécessairement »

[f. 1-26]

bien que cet ouvrage qu'il est incontestablement hors d'état d'avoir fait ait été fait par quelqu'un. On prétend même en avoir découvert le véritable **auteur**.

R. / J'entends : après avoir d'abord^a découvert et très bien prouvé les vols partiels dont le Devin du Village étoit composé, on¹ prouve aujourd'hui non moins victorieusement qu'il n'y a point eu de vols partiels², que cette pièce, toute de la même main a été volée en entier par celui qui se l'attribue. Soit donc ; car l'une et³ l'autre de ces vérités contradictoires est égale pour mon objet. Mais enfin quel est-il donc, ce véritable auteur ? Est-il François, Suisse, Italien, Chinois ?

Le Fr. / C'est ce que j'ignore ; car on ne peut guère attribuer cet ouvrage à Pergolese, comme un Salve Regina.....

R. / Oui, j'en connois un de cet **auteur**, et qui⁴ même a été gravé....

Le Fr : / Ce n'est pas celui-là. Le^b Salve dont vous parlez, Pergolese l'a fait de son vivant, et celui dont je parle en est un autre qu'il^c a fait vingt ans après sa mort, et⁵ que J. J. s'approprioit en disant l'avoir fait pour M^{lle} Fel, comme⁶ beaucoup d'autres⁷ mottets que le même J. J.⁸ dit ou dira de même avoir faits depuis lors⁹, et qui par autant de miracles¹⁰ de M. d'Alembert sont et seront toujours tous¹¹ de Pergolese dont il évoque l'ombre quand il lui plait¹².

R. / Voila qui est vraiment¹³ admirable. Oh je me doutois depuis longtems que ce M. d'Alembert devoit être un saint à miracles, et je parierois bien qu'il ne s'en tient pas à ceux-là¹⁴. Mais, comme vous dites, il lui sera néanmoins difficile, tout saint qu'il est, d'avoir aussi fait faire¹⁵ le Devin du Village à Pergolese, et il ne faudroit pas multiplier les **auteurs** sans nécessité.

Le Fr : / Pourquoi non ? Qu'un pillard prenne à droite et à gauche, rien au monde n'est plus naturel.

1. (B) et (P) l'on

2. (B), (L) et (P) Après « partiels, », on trouve ce mot : « et »

3. (L) et (P) ou

4. (B) un de lui qui

5. (B) et (L) Salve (P) mais

6. (B) et

7. (L) On ne trouve pas ce mot : « d'autres »

8. (P) qu'il

9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « depuis lors » [n. d. é : il est inséré dans le L.]

10. (B) par un miracle éclatant

11. (P) On ne trouve pas ce mot : « tous »

12. (B) On ne trouve pas cette phrase : « dont il évoque l'ombre quand il lui plait. » [n. d. é : elle est insérés dans les L et P.]

13. (B) On ne trouve pas ce mot : « vraiment »

14. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et je parierois bien qu'il ne s'en tient pas à ceux-là. »

15. (B), (L) et (P) Interversion des mots : fait faire aussi

a. *Insertion* : « d'abord »

b. *Biffé* : « dont je parle » entre « celui-là » et « Le »

c. *Biffé* : « que » entre « autre » et « qu'il »

R. / D'accord ; mais dans toutes ces musiques ainsi pillées on sent¹ les coutures et les pièces de rapport, et il me semble que celle qui porte le nom² de J. J. n'a pas cet air-là. On n'y trouve même aucune physionomie nationale : ce n'est pas plus de la musique italienne que de la musique française. Elle a le ton de la chose et rien de plus.

Le Fr. / Tout le monde convient de cela. Comment l'auteur du Devin³ a-t-il pris dans cette pièce un accent alors si neuf qu'il n'ait employé que là, et si c'est son unique ouvrage, comment en a-t-il tranquillement cédé la gloire à un autre^a, sans tenter⁴ de la revendiquer, ou du moins de la partager par un second opera semblable ? On m'a promis de m'expliquer clairement tout cela ; car j'avoue de bonne foi y avoir trouvé jusqu'ici quelque obscurité.

R. / Bon ! vous voilà bien embarrassé ! Le pillard aura fait accointance avec l'auteur : il se sera fait confier sa pièce, ou la lui aura volée, et puis il l'aura empoisonné. Cela est tout simple⁵.

Le Fr. / Vraiment, vous avez-là⁶ de jolies idées !

R. / Ah ne me faites pas honneur de votre bien ! Ces idées vous appartiennent ; elles sont l'effet naturel de tout ce que vous m'avez appris⁷. Au reste, et quoiqu'il en soit du véritable auteur de la pièce, il me suffit que celui qui s'est dit l'être soit par son ignorance et⁸ son incapacité hors d'état de l'avoir faite, pour que j'en conclue à plus forte raison qu'il n'a fait ni le Dictionnaire qu'il s'attribue aussi, ni la lettre sur la musique française, ni aucun des autres livres qui portent son nom et dans lesquels il est impossible de ne pas sentir qu'ils partent tous de la même main⁹.

D'ailleurs, concevez-vous qu'un homme doué d'assez de talents^b pour faire de pareils ouvrages, aille au fort même de son effervescence piller et s'attribuer¹⁰ ceux d'autrui dans un genre qui non seulement n'est pas le sien, mais auquel il n'entend absolument¹¹ rien ; qu'un homme qui, selon vous, eut

1. (B) et (L) « on sent » se trouve après « D'accord ; mais »
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui porte le nom »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « du Devin »
4. (B), (L) et (P) sans être tenté
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Cela est tout simple. »
6. (B) Intersion des mots : Vous avez-là, vraiment
7. (B) Aller à la ligne.
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « son ignorance et »
9. (B), (L) et (P) Ne pas aller à la ligne.
10. (B), (L) et (P) s'approprier
11. (L) On ne trouve pas ce mot : « absolument »

a. *Insertion* : « cédé la gloire à un autre, »

b. *Faute d'orthographe de R* : « talent »

[f. 1-28]

assez de courage d'orgueil de fierté¹ de force pour résister à la démangeaison d'écrire si naturelle aux jeunes gens qui se sentent quelque talent, pour laisser meurir vingt ans sa tête dans le silence, afin de donner plus de profondeur et de poids à ses productions longtemps méditées, que ce même homme, l'âme toute remplie de ses grandes et sublimes vues aille en interrompre le développement, pour chercher par des manœuvres aussi lâches que pueriles une réputation usurpée et très inférieure à celle qu'il peut obtenir² légitimement ? Ce sont des gens pourvus de bien petits talents par eux-mêmes qui se parent ainsi de ceux d'autrui, et quiconque avec une tête active et pensante a senti le délire et l'attrait du travail d'esprit ne va pas servilement sur la trace d'un autre³ pour se parer⁴ ainsi de productions étrangères⁵ par préférence à celles qu'il peut tirer de son propre fond. Allez, Monsieur, celui qui a pu être assez vil et assez sot pour s'attribuer le Devin du village sans l'avoir fait et même sans savoir la musique, n'a jamais fait^a une ligne du discours sur l'inégalité, ni de l'Emile ni du contract social. Tant d'audace et de vigueur d'un côté, tant d'ineptie et de lâcheté de l'autre ne s'associeront jamais dans la même âme.

Voilà une preuve qui parle à tout homme sensé. Que d'autres qui ne sont pas moins fortes ne parlent qu'à moi, j'en suis fâché pour mon espèce⁶ ; elles devraient parler à toute âme sensible et douée de l'instinct moral. Vous me dites que tous ces écrits qui m'échauffent me touchent⁷ m'attendrissent, me donnent la volonté sincère d'être meilleur sont uniquement des productions d'une tête exaltée conduite par un cœur hypocrite et fourbe. La figure de mes êtres surlunaires vous aura déjà fait entendre que je n'étois pas là-dessus de votre avis. Ce qui me confirme encore dans le mien est le nombre et l'étendue de ces mêmes écrits où je sens toujours et par tout la même véhémence d'un cœur échauffé des mêmes sentimens. Quoi ! ce fleau du genre humain,

1. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « de fierté »
2. (B) acquérir, (L) aquérir, (P) aquerir
3. (B) des autres
4. (L) s'attribuer
5. (B) de leurs productions
(L) des productions étrangères
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « pour mon espèce »
(L) pour l'espèce humaine
7. (L) Interversiion des mots : me touchent m'échauffent

a. *Insertion* : « fait »

cet ennemi de toute droiture de toute justice¹ de toute bonté s'est captivé dix à douze ans² dans le cours de quinze volumes à parler toujours le plus doux le plus pur le plus énergique langage de la vertu, à plaindre les misères humaines, à en montrer la source dans les erreurs dans les préjugés des hommes, à leur tracer la route du vrai bonheur, à leur apprendre à rentrer dans leurs propres cœurs³ pour y retrouver⁴ le germe des vertus⁵ sociales qu'ils étouffent sous un faux simulacre dans le progrès mal entendu des sociétés, à consulter toujours leur conscience pour redresser les erreurs de leur raison, et à écouter dans le silence des passions cette voix intérieure que tous⁶ nos philosophes ont tant à cœur d'étouffer⁷, et qu'ils traitent de chimère parce qu'elle ne leur dit plus rien : il s'est fait siffler d'eux et de tout son siècle pour avoir toujours soutenu que l'homme étoit bon quoique les hommes fussent méchants, que ses vertus lui venoient de lui-même, que ses vices lui venoient d'ailleurs : il a consacré son plus grand et meilleur ouvrage à montrer comment s'introduisent dans notre âme les passions nuisibles, à montrer⁸ que la bonne éducation doit être purement négative, qu'elle doit consister, non^a à guérir les vices du cœur humain, puisqu'il n'y en a point naturellement, mais à les empêcher de naître, et à tenir exactement fermées les portes par lesquelles ils s'introduisent : Enfin, il a établi tout cela avec une clarté si lumineuse⁹ avec un charme si touchant avec une vérité si persuasive qu'une âme non dépravée ne peut résister à l'attrait de ses images et à la force de ses raisons ; et vous voulez que cette longue suite d'écrits où respirent toujours les mêmes maximes, où le même langage se soutient toujours avec la même chaleur soit l'ouvrage d'un fourbe qui parle toujours, non seulement^{10b} contre sa pensée, mais aussi¹¹ contre

1. (L) Intersion des mots : de toute justice de toute droiture
 2. (B) l'espace de douze ans
(L) pendant dix ans
 3. (B), (L) et (P) leur propre cœur
 4. (L) et (P) trouver
 5. (B), (L) et (P) le germe de toutes les vertus
 6. (B) On ne trouve pas ce mot : « tous »
 7. (B) Après « d'étouffer », on trouve cette phrase : « parce qu'elle dément leurs systèmes, »
 8. (B), (L) et (P) à prouver
 9. (B) On ne trouve pas cette phrase : « avec une clarté si lumineuse »
 10. (L) On ne trouve pas cette phrase : « non seulement »
 11. (B), (L) et (P) surtout
- a. *Biffé* : « à » entre « consister » et « non »
b. *Biffé* : un mot illisible entre « non » et « seulement »

[f. 1-30]

son intérêt, puisque mettant tout son bonheur à remplir le monde de malheurs¹ et de crimes, il devoit conséquemment chercher à multiplier les scelerats pour se donner des aides et des complices² dans l'exécution de ses horribles³ projets ; au lieu qu'il n'a travaillé réellement qu'à se susciter des obstacles et des adversaires⁴ dans tous les prosélytes que ses livres feroient à la vertu.

Autres raisons non moins fortes dans mon esprit. Cet auteur putatif, reconnu par toutes les preuves que vous m'avez fournies le plus crapuleux^a le plus vil débauché qui puisse exister, a passé sa vie avec les trainées des rues dans les plus infames réduits, il est hébété de débauche, il est pourri de vérole, et vous voulez qu'il ait écrit ces inimitables lettres pleines de cet amour si brulant et si pur qui ne germa jamais que dans des cœurs aussi chastes que tendres ? Ignorez-vous que rien n'est moins tendre qu'un débauché, que l'amour n'est pas plus connu des libertins que des femmes de mauvaise vie, que la crapule⁵ endurecit le cœur, rend ceux qui s'y livrent impudens grossiers brutaux cruels, que leur sang appauvri dépouillé de cet esprit de vie qui du cœur porte au cerveau ces charmantes images d'où nait l'ivresse de l'amour, ne leur donne par l'habitude que les acres picotemens du besoin, sans y joindre ces douces impressions qui rendent la sensualité aussi tendre que vive ? Qu'on me montre une lettre d'amour d'une main inconnue, je suis assuré de connoître à sa lecture si celui qui l'écrit a des mœurs. Ce n'est qu'aux yeux de ceux qui en ont que les femmes peuvent briller de ces charmes touchans et chastes qui seuls⁶ font le délire des cœurs vraiment amoureux. Les débauchés ne voyent en elles que des instrumens de plaisir qui leur sont aussi méprisables que nécessaires, comme ces

1. (B) de maux
2. (P) Intersion des mots : des complices et des aides
3. (P) sinistres
4. (B) des obstacles et qu'à se donner les plus redoutables adversaires
(L) des obstacles et qu'à se donner des adversaires
(P) des obstacles et qu'à se donner de redoutables adversaires
5. (L) Après « la crapule », on trouve ce mot : « habituelle »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « seuls »

^{a.} *Biffé* : « vil et » entre « plus » et « crapuleux »

vases dont on se sert tous les jours¹ pour les plus indispensables besoins. J'aurois défié^{2a} tous les coureurs de filles de Paris³ d'écrire jamais une seule des lettres de l'Héloïse, et le livre entier, ce livre⁴ dont la lecture me jette⁵ dans les plus angeliques extases seroit l'ouvrage d'un vil débauché ! Comptez, Monsieur, qu'il n'en est rien : ce n'est pas avec de l'esprit et du jargon⁶ que ces choses-là se trouvent. Vous voulez qu'un hypocrite adroit qui ne marche à^b ses fins qu'à force de ruse et d'astuce aille étourdiment se livrer à l'impétuosité de l'indignation contre tous les états contre tous les partis sans exception, et dire également les plus dures vérités aux uns et aux autres. Papistes, Huguenots, Grands, Petits, hommes, femmes, robins, soldats, moines, Prêtres, dévots, medecins⁷, Philosophes, Tros Rutulusve fuat^{8c}, tout est peint tout est démasqué sans jamais un mot d'aigreur ni de personnalité contre qui que ce soit, mais sans ménagement pour aucun parti. Vous voulez qu'il ait toujours suivi sa fougue au point d'avoir tout soulevé contre lui, tout réuni pour l'accabler dans sa disgrâce, et tout cela sans se ménager ni défenseur ni appui, sans s'embarrasser même du succès de ses livres, sans s'informer au moins de l'effet qu'ils produisoient et de l'orage qu'ils attiroient sur sa tête, et sans en concevoir le moindre souci quand le bruit commença d'en arriver jusqu'à lui ? Cette intrépidité, cette imprudence cette incurie est-elle de l'homme faux et fin que vous m'avez peint ? Enfin vous voulez qu'un misérable à qui l'on a⁹ ôté le nom de scelerat qu'on ne trouvoit¹⁰ pas encore assez abjet, pour lui donner celui de coquin comme exprimant mieux la bassesse et l'indignité de son ame ; vous voulez que ce reptile ait pris et soutenu pendant quinze volumes le langage intrepide et fier d'un écrivain qui, consacrant sa plume à la vérité¹¹, ne quête point les suffrages du public et que le témoignage de son cœur met au dessus des jugemens¹² des hommes ? Vous

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « tous les jours »
2. (B) et (L) Je défie
3. (B) l'univers
4. (B) Après « ce livre », on trouve ce passage : « unique en son genre »
5. (B) la lecture me met me soutient
6. (B) et (L) On ne trouve pas ce passage : « et du jargon » [n. d. é : il n'est pas dans les B et L, et se trouve inséré dans le P.]
7. (L) On ne trouve pas ce mot : « medecins »
8. (B) Tros Rutulusve
9. (L) Après « a », on trouve ce mot : « même »
10. (B) et (P) qui ne paroissoit
11. (B) On ne trouve pas cette phrase : « consacrant sa plume à la vérité, »
12. (L) du jugement

a. *Très petite taille* : « J'aurois défié » [n. d. é : voyez la note 2.]

b. *Biffé* : « qu'à » entre « marche » et « à »

c. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

[f. 1-32]

voulez que parmi tant de si beaux livres modernes, les seuls qui pénètrent jusqu'à mon cœur, qui l'enflamment d'amour pour la vertu, qui l'attendrissent sur les misères humaines, soient précisément les jeux d'un détestable fourbe qui se moque de ses lecteurs et ne croit pas un mot de ce qu'il leur dit avec tant de chaleur et de force¹ ; tandis que tous les autres, écrits, à ce que vous m'assurez, par de vrais sages dans de si pures intentions², me glacent le cœur, le resserrent, et ne m'inspirent avec des sentimens d'aigreur, de peine, et de haine, que le plus intolérant esprit de parti ? Tenez, Monsieur, s'il n'est pas impossible que tout cela soit, il l'est du moins que jamais je le croye, fut-il mille fois démontré. Encore un coup je ne résiste point à vos preuves ; elles m'ont pleinement convaincu : mais ce que je ne crois ni ne croirai de ma vie, c'est que l'Emile et surtout l'article du gout dans le quatrième livre³ soit l'ouvrage d'un cœur dépravé, que l'Héloïse et surtout la lettre sur la mort de Julie ait été écrite par un scelerat, que celle à M. d'Alembert sur les spectacles soit la production d'une ame double, que le sommaire du projet de paix perpétuelle⁴ soit celle d'un ennemi du genre humain, que le recueil entier des écrits du même auteur soit sorti d'une ame hypocrite et d'une mauvaise tête⁵, non du pur zèle d'un cœur brulant d'amour pour la vertu⁶. Non, Monsieur, non Monsieur ; le mien ne se prêtera jamais à cette absurde et fausse persuasion⁷. Mais je dis et je^a soutiendrai toujours qu'il faut qu'il y ait deux J. J., et que l'auteur des livres et celui des crimes ne sont pas le même homme. Voilà un sentiment⁸ si bien enraciné dans le fond de mon cœur⁹ que rien ne me l'ôtera jamais¹⁰.

Le Fr. / C'est pourtant une erreur sans le moindre doute¹¹ ; et une autre preuve qu'il a fait des livres est qu'il en fait encor tous les jours.

R. / Voilà ce que j'ignorois¹², et l'on m'avoit dit au contraire qu'il s'occupoit uniquement depuis quelques années à copier de la musique.

1. (B) de véhément
2. (B) par de vrais sages uniquement pour bonheur du genre humain,
3. (B) On ne trouve pas ce passage : « dans le quatrième livre »
4. (P) l'Extrait du projet de paix perpétuelle
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « d'une ame hypocrite et d'une mauvaise tête, »
6. (B) Après « la vertu », il existe cette phrase : « mais d'une ame double et d'une ame mauvaise tête. »
7. (B) et (L) supposition
8. (B) et (L) une persuasion
9. (B) en moi
(L) au le fond mon cœur
10. (B) que rien ne l'en peut arracher.
11. (B) une erreur, très certainement ;
12. (B) Je l'ignorois,

a. *Insertion* : « dis et je »

Le Fr. / Bon, copier ! il en fait le semblant pour faire le pauvre quoiqu'il soit riche et¹ couvrir sa rage de faire des livres et de barbouiller du papier. Mais personne ici n'en est la dupe, et il faut que vous veniez de bien loin pour l'avoir été.

R. / Sur quoi², je vous prie, roulent ces nouveaux livres dont il se cache si bien, si à propos, et avec tant de succès ?

Le Fr. / Ce³ sont des fadaises de toute espèce : Des leçons d'Atheïsme, des éloges de la philosophie moderne, des oraisons funebres, des traductions⁴, des satyres.....

R. / Contre ses ennemis, sans doute ?

Le Fr. / Non, contre les ennemis de ses ennemis.

R. / Voila dequoi je ne me serois pas douté.

Le Fr. / Oh vous ne connoissez pas la ruse du drôle⁵ ! Il fait tout cela pour se mieux déguiser. Il fait de violentes sorties contre la présente administration (en 1772) dont il n'a point à se plaindre, en faveur du Parlement⁶ qui l'a si indignement traité et de l'auteur de toutes ses misères, qu'il devrait avoir en horreur. Mais à chaque instant sa vanité se décèle par les plus ineptes louanges de lui même. Par exemple, il a fait dernièrement un livre fort⁷ plat intitulé l'an deux mille deux cents quarante^{8a}, dans lequel il consacre avec soin tous ses écrits⁹ à la postérité sans même excepter Narcisse, et^{10b} sans qu'il en manque une seule ligne.

R. / C'est en effet une bien étonnante balourdise¹¹. Dans les livres¹² qui portent son nom je ne vois pas un orgueil aussi bête.

Le Fr. / En se nommant il se contraignoit ; à présent qu'il se croit bien caché, il ne se gêne plus.

R. / Il a raison, cela lui reussit si bien ! Mais, Monsieur, quel est donc le vrai but de ses livres¹³ que cet homme si fin publie avec tant de mistère en faveur des gens¹⁴ qu'il devrait haïr, et de la¹⁵ doctrine à laquelle il a paru si contraire ?

Le Fr. / En doutez-vous ? C'est de se jouer du public

1. (P) Après « et », on trouve ce mot : « pour »
2. (B) et (P) Après « quoi », on trouve ce mot : « donc »
3. (B) Avant « ce », on trouve ce mot : « Mais, »
4. (B) On trouve une marque de la note « * » : « note* Quand j'écrivois ceci je ne songeais guère à ce que me prepaioient ces Messieurs. Voyez la note qui est à la fin de cet écrit. page 225. »
5. (B) de l'homme !
6. (B) de l'ancien Parlement
7. (L) et (P) assez
8. (B) intitulé l'an 2240,
9. (B), (L) et (P) Après « ses écrits », on trouve ce mot : « tout entiers »
10. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « sans même excepter Narcisse, et »
11. (B) une bien grosse balourdise. (L) et (P) une étonnante balourdise
12. (L) Dans les anciens Livres (P) Dans les livres anciens
13. (B) ces Livres (L) et (P) ces beaux livres
14. (B), (L) et (P) des philosophes
15. (B) et (L) leur

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

b. *Insertion* : « sans même excepter Narcisse, et » [n. d. é : voyez la note 2]

[f. 1-34]

et de faire parade de son éloquence en prouvant successivement le pour et le contre et promenant ses lecteurs du blanc au noir pour se moquer de leur crédulité.

R. / Par ma foi ! voila, pour la detresse où il se trouve¹, un homme de bien bonne humeur², et qui pour être aussi haineux que vous le faites n'est guère occupé de ses ennemis ! Pour moi, sans être vain ni vindicatif, je vous déclare³ que si j'étois à sa place et que je voulusse encor faire des livres, ce ne seroit pas pour faire triompher mes persecuteurs et leur doctrine aux dépends de ma réputation et de mes propres écrits. S'il est réellement l'auteur de ceux qu'il n'avoue pas, c'est une forte⁴ et nouvelle preuve qu'il ne l'est pas⁵ de ceux qu'il avoue. Car assurément il faudroit le supposer bien stupide et bien ennemi⁶ de lui-même pour chanter la palinodie si mal-à-propos.

Le Fr. / Il faut avouer que vous êtes un homme bien obstiné bien ténace⁷ dans vos opinions ; au peu d'autorité qu'ont sur vous celles du public, on voit bien que vous n'êtes pas François. Parmi tous nos sages si vertueux si justes si supérieurs⁸ à toute partialité, parmi toutes nos Dames si sensibles, si favorables à un auteur qui peint si bien l'amour, il ne s'est trouvé personne qui ait fait la moindre résistance aux argumens triomphans⁹ de nos Messieurs, personne qui ne se soit rendu avec empressement avec joye aux preuves que ce même auteur qu'on disoit tant aimer, que ce même J. J. si fêté, mais si rogue et si haïssable, étoit la honte et l'opprobre du genre humain ; et maintenant qu'on s'est si bien passionné pour cette idée qu'on n'en voudroit pas changer¹⁰ quand la chose seroit possible, vous seul, plus difficile que tout le monde, venez ici nous proposer une distinction neuve et imprévue qui ne le seroit pas si elle avoit la moindre solidité. Je conviens pourtant qu'à travers tout ce pathos, qui selon moi ne dit pas grand chose, vous ouvrez de nouvelles vues qui pourroient avoir leur usage communiquées à nos Messieurs. Il est certain que si l'on pouvoit

1. (B) où il est
2. (B) un homme bien jovial,
3. (B) avoue
4. (L) grande
5. (B), (L) et (P) point
6. (B) Car il le faudroit supposer ou bien stupide ou bien ennemi
(L) Car assurément il faudroit le supposer, ou bien stupide, ou bien ennemi
7. (B) bien singulier et bien tenace
(L) Interverision des mots : bien ténace bien obstiné
8. (L) et (P) si justes si sensés si supérieurs
9. (B) et (P) victorieux
10. (P) on seroit au desespoir d'en changer

prouver que J. J. n'a fait aucun des livres¹ qu'il s'attribue, comme on prouve qu'il n'a pas fait le Devin², on ôteroit une difficulté qui ne laisse pas d'arrêter ou du moins d'embarrasser encore bien des gens, malgré les preuves convaincantes des forfaits de ce misérable. Mais je serois aussi fort surpris pour peu qu'on put appuyer cette idée, qu'on se fut avisé si tard de la proposer³. Je vois qu'en s'attachant à le couvrir de tout⁴ l'opprobre qu'il mérite, nos Messieurs ne laissent pas de s'inquiéter quelquefois de ces livres qu'ils détestent, qu'ils tournent même en ridicule de toute leur force, mais qui leur attirent souvent des objections incommodes, qu'on léveroit tout d'un coup en affirmant qu'il n'a pas écrit un seul mot de tout cela, et qu'il en est incapable comme d'avoir fait le Devin. Mais je vois qu'on a pris ici une route contraire qui ne peut guères ramener à celle-là ; et l'on croit si bien que ces⁵ écrits sont de lui que nos Messieurs s'occupent depuis longtems à les éplucher pour en extraire le poison.

R. / Le poison !

Le Fr. / Sans doute. Ces beaux livres vous ont séduit comme bien d'autres, et je suis peu surpris qu'à travers toute cette ostentation de belle morale vous n'ayez pas senti les doctrines⁶ pernicieuses qu'il y répand ; mais je le serois fort qu'elles n'y fussent pas. Comment un tel serpent n'infecteroit-il pas de son venin tout ce qu'il touche ?

R. / Eh bien, Monsieur, ce venin ! en a-t-on déjà beaucoup extrait^a de ces livres⁷ ?

Le Fr. / Beaucoup à ce qu'on m'a dit, et même il s'y met⁸ tout à découvert dans nombre de passages horribles que l'extrême prévention qu'on avoit pour ces livres empêcha d'abord de remarquer, mais qui frappent maintenant de surprise et d'effroi tous ceux

1. (L) des écrits
2. (L) le Devin du Village
3. (B) Après « si tard », on trouve ce passage : « de la prendre et »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « tout »
5. (L) ses
6. (B) les maximes
7. (L) ses écrits
8. (B) il s'y montre souvent

^{a.} *Biffé* : « découvert dans nombre de passages horribles que l'extrême prévention qu'on avoit d'abord pour ces livres empêcha d'abord de remarque » entre « beaucoup » et « extrait »
[n. d. é : voyez la parole suivante du François. C'est justement une faute de R.]

[f. 1-36]

qui, mieux instruits les lisent comme il convient.

R. / Des passages horribles ! J'ai lu ces livres avec grand soin, mais je n'y en ai point trouvé de tel, je vous jure¹. Vous m'obligeriez de m'en indiquer quelqu'un.

Le Fr. / Ne les ayant pas lus c'est ce que je ne saurois faire : mais j'en demanderai la liste à nos Messieurs qui les ont recueillis, et je vous la communiquerai. Je me rappelle seulement qu'on cite une note de² l'Emile où il enseigne ouvertement l'assassinat.

R. / Comment, Monsieur, il enseigne ouvertement l'assassinat, et cela n'a pas été remarqué de la première lecture ! Il falloit qu'il eut en effet des lecteurs bien prévenus ou bien distraits. Et où donc avoient les yeux les auteurs³ de ces sages et graves requisitoires sur lesquels on l'a si régulièrement décrété⁴ ? Quelle trouvaille pour eux ! quel regret de l'avoir manquée !

Le Fr. / Ah c'est que ces livres étoient trop pleins de choses à reprendre pour qu'on put tout relever.

R. / Il est vrai que le bon le judicieux⁵ Joli de Fleuri, tout plein de l'horreur que lui inspiroit le Système criminel de la religion naturelle^a ne pouvoit guères s'arrêter à des bagatelles com̄me des leçons d'assassinat ; ou peut être, comme vous dites, son extrême prévention pour le livre l'empêchoit-elle⁶ de les remarquer. Dites, dites, Monsieur, que vos chercheurs de poison sont bien plustot ceux qui l'y mettent, et qu'il n'y en a point pour ceux qui n'en cherchent pas. J'ai lu vingt fois la note dont vous parlez, sans y voir autre chose qu'une vive indignation contre un préjugé gothique⁷ non moins extravagant que funeste, et je ne me serois jamais douté du sens que vos Messieurs lui donnent si je n'avois vu par hazard une lettre insidieuse qu'on a fait écrire à l'auteur à ce sujet et la réponse qu'il a eu la

1. (B) avec grand soins sans y en avoir trouvé de tels.

2. (B), (L) et (P) dans

3. (B) ces severes Magistrats auteurs
(P) les juricieux magistrats auteurs

4. (B) on l'a decreté !
(L) on l'a si légalement décrété ?

5. (B) et (P) le sensé

6. (P) l'empêchoit

7. (B) On ne trouve pas ce mot : « gothique »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

la^a foiblesse d'y faire, et où il explique le sens¹ de cette note qui n'avoit pas² besoin d'autre explication que d'être lue à sa place par d'honnêtes gens. Vn auteur qui écrit d'après son cœur est sujet en se passionnant à des fougues qui l'entraînent au delà du but, et à des écarts où ne tombent jamais ces écrivains subtils et methodistes qui, sans s'animer sur rien au monde, ne disent jamais que ce qu'il leur est avantageux^b de dire et qu'ils savent tourner sans se commettre³ pour produire l'effet qui convient à leur interest. Ce sont les imprudences d'un homme confiant en lui-même, et dont l'ame généreuse ne suppose pas même que l'on⁴ puisse douter lui. Soyez sûr que jamais hypocrite ni fourbe⁵ n'ira s'exposer à découvert. Nos philosophes ont bien ce qu'ils appellent leur doctrine intérieure, mais ils ne l'enseignent au public qu'en se cachant et à leurs amis qu'en secret⁶. En prenant toujours tout à la lettre on trouveroit⁷ peut-être en effet moins à reprendre dans les livres les plus⁸ dangereux que dans ceux dont nous parlons ici, et en général que dans tous ceux où l'auteur, sûr de lui-même et parlant d'abondance de cœur⁹ s'abandonne à toute sa véhémence, sans songer aux prises qu'il peut laisser au méchant qui le guette de sang-froid, et qui ne cherche dans tout ce qu'il offre¹⁰ de bon et d'utile qu'un côté mal gardé par lequel il puisse enfoncer le poignard. Mais lisez tous ces passages dans le sens qu'ils présentent naturellement à l'esprit du lecteur et qu'ils avoient dans celui de l'auteur en les écrivant, lisez-les à leur place avec ce qui précède et ce qui suit, consultez la disposition de cœur où ces lectures¹¹ vous mettent ; c'est cette disposition qui vous éclairera sur leur véritable sens. Pour toute réponse à ces sinistres interpréteurs et pour leur^c juste peine, je ne voudrois que leur faire lire à haute voix l'ouvrage entier qu'ils déchirent ainsi par lambeaux pour les teindre de leur venin ; je doute qu'en finissant¹² cette lecture il s'en trouvât un seul assez impudent pour oser renouveler¹³ son accusation¹⁴.

1. (B) le vrai sens
2. (B) et (L) n'a pas
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « et qu'ils savent tourner sans se commettre »
4. (B) et (L) qu'on
5. (B) un hypocrite et un fourbe
(P) un hypocrite ni un fourbe
6. (P) mais ils ne la préchent qu'en secret, à leurs amis, et avec les plus grandes précautions.
7. (B), (L) et (P) trouvera
8. (L) On ne trouve pas ce mot : « les plus »
9. (B) lui-même et de la droiture de ses intentions
10. (B) dit
11. (B) ils
12. (B) en achevant
13. (L) pour renouveler
14. (B) et (L) Après « son accusation. », on trouve cette phrase : « Ils sentiroient trop bien que ce ne sont pas de pareils livres qui font des empoisonneurs et des assassins. [n. d. é : cette phrase est écrite en petites lettres dans le B et elle est insérée par la marque de l'insération dans le L.]

a. *Superflu* : « la »

b. *Substitution d'un mot* : un mot illisible à « est avantageux »

c. *Insertion* : « leur »

[f. 1-38]

Le Fr. / Je sais¹ qu'on blâme en general cette manière d'isoler et défigurer les passages d'un **auteur** pour les interpréter au gré de la passion d'un censeur injuste ; mais par vos propres principes nos Messieurs vous mettront ici loin de votre compte, car c'est encor moins² dans des traits epars que dans toute la substance des livres dont il s'agit³ qu'ils trouvent le poison que l'**auteur**⁴ a pris soin d'y répandre : mais il y est fondu avec tant d'art, que ce n'est que par les plus subtiles⁵ analyses qu'on vient à bout de le découvrir⁶.

R. / En ce cas il étoit fort⁷ inutile de l'y mettre : car encore un coup, s'il faut chercher ce venin pour le sentir, il n'y est que pour ceux qui l'y cherchent ou plustot qui l'y mettent. Pour moi, par exemple qui ne me suis point avisé d'y en chercher⁸, je puis bien jurer n'y en avoir point trouvé⁹.

Le Fr. / Eh qu'importe, s'il fait son effet sans être apperçû ? Effet qui ne resulte pas d'un tel ou d'un¹⁰ tel passage en particulier, mais de la lecture entière¹¹ du livre. Qu'avez-vous à dire à cela ?

R. / Rien, sinon qu'ayant lû plusieurs fois en entier¹² les écrits que J. J. s'attribue, l'effet total qu'il en a résulté^a dans mon ame a toujours¹³ été de me rendre¹⁴ plus humain plus juste, meilleur que je n'étois auparavant ; jamais je ne me suis occupé de ces livres sans profit pour la vertu.

Le Fr. / Oh je vous certifie que ce n'est pas là l'effet que leur lecture a produit sur nos Messieurs.

R. / Ah, je le crois ! Mais ce n'est pas la faute des livres : car pour moi plus j'y ai livré mon cœur¹⁵, moins j'y ai senti ce qu'ils y trouvent de pernicieux ; et je suis sur que cet effet qu'ils

1. (B) conviens
2. (B) Intersion des mots : moins encore
3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « dont il s'agit »
4. (B) qu'il
5. (B) et (L) fines
6. (B) et (L) le dégager.
7. (B) et (L) très
8. (P) d'en chercher,
9. (B) senti.
10. (P) On ne trouve pas ce mot : « d'un »
11. (B) totale
12. (B) Après « en entier », on trouve ce passage : « l'Emile et tous »
13. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours »
14. (B) Après « rendre », on trouve ce mot : « plus doux »
15. (B) je les ai medités attentivement,

a. *Biffé* : « toujours » entre « a » et « résulté »

ont produit sur moi sera le même sur tout honnête homme qui les lira avec la même impartialité.

Le Fr. / Dites avec la même prévention ; car¹ ceux qui ont senti l'effet contraire, et qui s'occupent pour le bien public² de ces utiles recherches sont tous des hommes³ de la plus sublime vertu et de grands philosophes qui ne se trompent jamais.

R. / Je n'ai rien encore à dire à cela. Mais faites une chose ; imbu des principes de ces^a grands philosophes qui ne se trompent jamais, mais sincère dans l'amour de la vérité, mettez-vous en état de prononcer comme eux avec connoissance de cause, et de décider sur cet article entre eux d'un coté escortés de tous leurs disciples qui ne jurent que^b par les maitres, et de l'autre tout le public avant qu'ils l'eussent si bien endoctriné. Pour cela, lisez vous-même les livres dont il s'agit et sur les dispositions⁴ où vous laissera leur lecture jugez de celle où étoit l'auteur en les écrivant, et de l'effet naturel qu'ils doivent produire quand rien n'agira pour le détourner. C'est, je crois le moyen le plus sur de porter sur ce point un jugement équitable.

Le Fr. / Quoi ! Vous voulez m'imposer le supplice de lire une immense compilation⁵ de preceptes de vertu rédigés par un coquin ?

R. / Non, Monsieur, je veux que vous lisiez le vrai système du cœur humain⁶ rédigé par un honnête homme et publié sous un autre nom. Je veux que vous ne vous preveniez point contre des livres bons et utiles, uniquement parce qu'un homme indigne de les lire a l'audace⁷ de s'en dire l'auteur.

Le Fr. / Sous ce point de vue on pourroit se résoudre à lire ces livres, si ceux qui les ont le mieux examinés ne s'accordoient tous excepté vous seul⁸ à les trouver nuisibles et dangereux ; ce qui prouve assez que ces livres ont été composés, non comme vous dites par un honnête homme dans des intentions louables, mais par un fourbe adroit, plein de mauvais sentimens masqués d'un extérieur hypocrite à la faveur duquel ils surprennent séduisent et trompent⁹ le gens¹⁰.

R. / Tant que vous continuerez de la sorte à mettre en fait sur l'autorité d'autrui l'opinion contraire à la mienne, nous ne saurions être d'accord. Quand

1. (B) puisque
2. (B) et qui pour le bien public s'occupent
(L) et qui pour l'édification publique s'occupent
3. (L) des gens
4. (B), (L) et (P) la disposition
5. (B) le tourment de lire une compilation
6. (L) le vrai système moral
7. (B), (L) et (P) l'impudence
8. (B) On ne trouve pas ce passage : « tous excepté vous seul »
(P) On ne trouve pas ce mot : « seul »
9. (L) Intersion des mots : séduisent surprennent et trompent
10. (B) et (L) Après « le gens », on trouve ce mot : « de bien »

a. *Insertion* : « de grands philosophes [...] R. / Je n'ai rien [...] des principes de ces » [n. d. é : après « la plus sublime vertu et », il y a une marque d'insertion. Cette phrase est à droite de la page. Mais elle existe originairement dans les B, L et P.]

b. *Insertion* : « que »

[f. 1-40]

vous voudrez juger par vous-même, nous pourrons alors comparer nos raisons et choisir l'opinion la mieux fondée. Mais dans une question de fait comme celle-ci, je ne vois¹ pourquoi je serois obligé de croire sans aucune raison probante que^a d'autres ont ici mieux vu que moi.

Le Fr. / Comptez-vous pour rien le calcul des voix, quand vous êtes seul à voir autrement que tout le monde ?

R. / Pour faire ce calcul avec justesse, il faudroit auparavant savoir combien de gens dans cette affaire ne^b voyent comme vous que par les yeux d'autrui. Si du nombre de ces bruyantes voix on^c ôtoit les échos qui ne font que repeter celle^d des autres, et que l'on comptât² celles qui restent dans le silence faute d'oser se faire entendre, il y auroit peut-être moins de disproportion que vous ne pensez. En reduisant toute cette multitude au petit nombre de gens qui mènent les autres, il me resteroit encore une forte raison de ne pas préférer leur avis au mien^e. Car je suis ici parfaitement sûr de ma bonne foi, et je n'en puis³ dire autant avec la même assurance d'aucun de ceux qui sur cet article disent penser autrement que moi. En un mot, je juge ici par moi-même. Nous ne pouvons donc raisonner au pair vous et moi, que vous ne vous mettiez en état de juger par vous-même aussi.

Le Fr. / J'aime mieux pour vous complaire faire⁴ plus que vous ne demandez, en adoptant votre opinion préférablement à l'opinion publique ; car je vous avoue que le seul doute si ces livres ont été faits par ce miserable m'empêcheroit d'en supporter la lecture aisément.

R. / Faites mieux encore. Ne songez point à l'auteur en les lisant, et sans vous prevenir ni pour ni contre, livrez votre ame aux impressions qu'elle en recevra. Vous vous assurerez ainsi par vous-même de l'intention dans

1. (B), (L) et (P) je ne vois pas
2. (B) Après « comptât », on trouve ce mot : « en deduction »
3. (B) peux
4. (B) Après « faire », on trouve ce mot : « encor »

- a. *Biffé* : « de croire » entre « probante » et « que »
- b. *Très petite taille* : « Pour faire ce calcul avec justesse, il faudroit auparavant savoir combien de gens dans cette affaire ne »
Biffé : « Comptez-vous pour rien le calcul des voix, quand vous êtes seul à voir autrement que tout le monde ? » [n. d. é : voyez la parole précédente du François. C'est justement une faute de R]
- c. *Biffé* : « il » entre « voix » et « on »
- d. *Faute d'orthographe de R* : « celles »
- e. *Insertion* : « au mien. »

laquelle ont^a été écrits^b ces livres, et s'ils peuvent¹ être l'ouvrage d'un scelerat qui couvoit de mauvais desseins.

Le Fr. / Si je fais pour vous cet effort, n'espérez pas du moins que ce soit gratuitement. Pour m'engager à lire ces livres malgré ma répugnance, il faut malgré la vôtre, vous engager vous-même à voir l'auteur, ou selon vous celui qui se donne pour tel, à l'examiner avec soin, et à démêler à travers son hypocrisie le fourbe adroit qu'elle a masqué² longtems.

R. / Que m'osez-vous proposer ? Moi que j'aïlle chercher³ un pareil homme ! que je le voye ! que je le hante ! Moi qui m'indigne de respirer l'air qu'il respire, moi qui voudrois mettre le diametre de la terre entre lui et moi et m'en trouverois trop près encore ? Rousseau vous a-t-il donc paru facile en liaisons au point d'aller chercher la fréquentation des méchans ? Si jamais j'avois le malheur de trouver celui-ci sur mes pas, je ne m'en consolerois qu'en le chargeant des noms qu'il mérite, en confondant sa morgue hypocrite par les plus cruels reproches, en l'accablant⁴ de l'affreuse liste de ses forfaits.

Le Fr. / Que dites-vous là ? Que vous m'effrayez⁵ ! Avez-vous oublié l'engagement sacré⁶ que vous avez pris de garder avec lui le plus profond silence et de ne lui jamais laisser⁷ connoître que vous ayez même aucun soupçon de tout ce que je vous ai dévoilé ?

R. / Comment ? vous m'étonnez. Cet engagement regardoit uniquement, du moins je l'ai cru le tems qu'il a fallu mettre à⁸ m'expliquer les secrets affreux que vous m'avez révélés. De peur d'en brouiller le fil, il falloit ne pas l'interrompre jusqu'au bout, et vous ne vouliez pas que je m'exposasse à des discussions avec un fourbe, avant d'avoir toutes les instructions nécessaires pour le confondre pleinement. Voila ce que j'ai compris de vos motifs dans le silence que vous m'avez imposé, et je n'ai pu supposer que

1. (B) ainsi par vous-même si ces livres sont faits à mauvaise intention, et peuvent
2. (B), (L) et (P) Après « masqué », on trouve ce mot : « si »
3. (B), (L) et (P) je recherche
4. (B) en accablant le Tartuffe
5. (B) m'allarmez !
6. (B) solennel
7. (B) Interversion des mots : laisser jamais
8. (P) pour

a. *Biffé* : un mot illisible entre « laquelle » et « ont »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « été » et « écrit »

[f. 1-42]

l'obligation de ce silence allât plus loin que ne le permettent la justice et la loi.

Le Fr. / Ne vous y trompez donc plus. Votre engagement, auquel vous ne pouvez manquer sans violer votre foi, n'a quant à sa durée¹ d'autres bornes que celles de la vie. Vous pouvez vous devez même répandre publier² par tout l'affreux détail de ses vices et de ses crimes, travailler avec zèle à étendre et accroître de plus en plus sa diffamation³, le rendre autant qu'il est possible odieux méprisable execrable à tout le monde. Mais il faut toujours mettre à cette bonne œuvre un air de mystère et de commisération qui en augmente l'effet, et loin de lui donner jamais aucune explication qui le mette à portée de répondre et de se défendre, vous devez concourir avec tout le monde à lui faire ignorer toujours ce qu'on sait et comment on le sait.

R. / Voilà des devoirs que j'étois bien éloigné de comprendre quand vous me les avez imposés, et maintenant qu'il vous plait de me les expliquer, vous ne pouvez douter qu'ils ne me surprennent et que je ne sois curieux d'apprendre sur quels principes vous les fondez. Expliquez-vous donc, je vous prie, et comptez sur⁴ toute mon attention.

Le Fr. / O mon bon^a ami ! Qu'avec plaisir votre cœur navré du deshonneur que fait à l'humanité cet homme qui n'aurait jamais dû naître, va s'ouvrir à des sentimens qui en font la gloire dans les nobles ames de ceux qui ont démasqué ce malheureux⁵ ; ils étoient ses amis, ils faisoient⁶ profession de l'être. Séduits par un extérieur honnête et simple, par une humeur crue alors facile et douce, par la mesure de talens qu'il falloit pour sentir les leurs sans prétendre à la concurrence, ils le recherchèrent se l'attachèrent et l'eurent bientôt subjugué ; car il est certain que cela n'étoit pas difficile. Mais quand ils virent que cet homme si simple et si doux prenant⁷ tout d'un coup l'essor s'élevoit⁸ d'un vol rapide à une

1. (B), (L) et (P) la durée
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « publier »
3. (B) accroître s'il se peut sa diffamation,
(L) accroître sa diffamation,
4. (B) et soyez sûr de
5. (B) ce Tartuffe.
6. (B) Après « faisoient », on trouve ce mot : « du moins »
7. (B) prenoit
8. (B) Après « l'essor », on trouve ce mot : « et »

a. *Insertion* : « bon »

reputation à laquelle ils ne pouvoient atteindre, eux qui avoient tant de hautes prétentions si bien fondées¹, ils se doutèrent bientôt qu'il y avoit là-dessous quelque chose qui n'alloit pas bien, que cet esprit bouillant n'avoit pas si longtems contenu son ardeur sans mistère, et dès lors, persuadés que cette apparente simplicité n'étoit qu'un voile qui cachoit² quelque projet dangereux, ils formerent la ferme résolution de trouver ce qu'ils cherchoient et prirent a^a loisir les mesures les plus sûres pour ne pas perdre leurs peines.

Ils se concerterent donc pour éclairer toutes ses allures³ de manière que rien ne leur put⁴ échapper. Il les avoit mis lui-même sur la voye par la déclaration d'une faute grave qu'il avoit commise et dont il leur confia le secret sans nécessité sans utilité, non comme disoit l'hypocrite pour ne rien cacher à l'amitié et ne pas paroître à leurs yeux meilleur qu'il n'étoit ; mais plustot, comme ils disent très⁵ sensement eux-mêmes, pour leur donner le change, occuper ainsi leur attention, et les détourner de vouloir pénétrer plus avant dans le mistère obscur de son caractère. Cette étourderie de sa part fut sans doute un coup du ciel qui voulut forcer le fourbe à se démasquer⁶ lui-même, ou du moins à leur fournir la prise dont ils avoient besoin pour cela. Profitant habilement de cette ouverture pour tendre leurs pièges autour de lui, ils passerent aisément de sa confiance à celle des complices de sa faute desquels⁷ ils se firent⁸ bientôt⁹ autant d'instrumens¹⁰ pour l'exécution de leur projet¹¹. Avec beaucoup d'adresse, un peu d'argent et de grandes promesses, ils gagnèrent tout ce qui l'entouroit et parvinrent ainsi par degrés à être instruits de ce qui le regardoit aussi bien et mieux que lui-même. Le fruit de tous ces soins fut la découverte et la preuve de ce qu'ils avoient pressenti sitot que ces¹² livres firent du bruit, savoir que ce grand prêcheur de vertu n'étoit qu'un monstre chargé de crimes cachés, qui depuis quarante ans masquoit l'ame d'un scelerat sous les dehors d'un honnête homme.

1. (B) si légitimes
2. (B) couvroit
3. (L) éclairer ses allures
4. (B) et (P) Interversiion des mots : put leur
5. (B) plus
6. (B) se decouvrir
7. (B) dont
8. (L) firent
9. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « bientôt »
10. (L) et (P) sans peine d'instrumens
11. (B) leurs projets
12. (B), (L) et (P) ses

a. *Faute d'orthographe de R* : « à »

[f. 1-44]

R. / Continuez de grace. Voilà vraiment des choses surprenantes que vous me racontez-là.

Le Fr. / Vous avez vu en quoi consistoient ces découvertes. Vous pouvez juger de l'embarras de ceux qui les avoient faites. Elles n'étoient pas de nature a^a pouvoir¹ être tues et l'on n'avoit pas pris tant de peines pour rien ; cependant quand il n'y auroit eu à les publier d'autre inconvenient² que d'attirer au coupable les peines qu'il avoit méritées, c'en étoit assez pour empêcher ces hommes généreux de l'y vouloir exposer. Ils devoient ils vouloient le démasquer mais ils ne vouloient pas le perdre, et l'un sembloit pourtant suivre necessairement de l'autre. Comment le confondre sans le punir ? comment l'épargner sans se rendre responsable de la continuation de ses crimes : car pour du repentir ils savoient³ bien qu'ils n'en devoient point attendre de lui. Ils savoient ce qu'ils devoient à la justice à la vérité à la sureté publique, mais ils ne savoient pas moins⁴ ce qu'ils se devoient à eux-mêmes. Après avoir eu le malheur de vivre avec ce scelerat⁵ dans l'intimité⁶, ils ne pouvoient le livrer à la vindicte publique sans s'exposer à quelque blâme, et leurs honnêtes ames, pleines encore de commiseration pour lui, vouloient sur tout éviter le scandale, et faire qu'aux yeux de toute la terre il leur dut son bien-être et sa conservation. Ils concertèrent donc soigneusement leurs démarches et⁷ resolurent de graduer si bien le développement de leurs decouvertes, que la connoissance ne s'en répondit dans le public qu'à mesure qu'on y reviendrait des préjugés qu'on avoit en sa faveur. Car son hypocrisie avoit alors le plus grand succès. La route nouvelle qu'il s'étoit frayée et qu'il paroissoit suivre avec assez de courage pour mettre sa conduite d'accord avec ses principes, son audacieuse morale qu'il sembloit prêcher par son exemple encor plus que par ses livres, et surtout son desinterressement apparent dont tout le monde

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « pouvoir »
 2. (B), (L) et (P) Intersion des mots : d'autre inconvenient à les publier
 3. (B) et (L) ils sentoient trop
 4. (B) mais ils savoient aussi
 5. (B) avec lui
 6. (P) Intersion des mots : dans l'intimité avec ce scelerat
 7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « concertèrent donc soigneusement leurs démarches et »
- a. *Faute d'orthographe de R* : « à »

alors¹ étoit la dupe ; toutes ces singularités qui supposoient du moins une ame ferme excitoient l'admiration de ceux-mêmes qui les desapprouvoient. On applaudissoit à ses maximes sans les admettre et à son exemple sans vouloir le suivre².

Comme ces dispositions du public^a auroient pu l'empêcher de se rendre aisement à ce qu'on lui vouloit apprendre³, il fallut commencer par les changer. Ses fautes mises dans le jour le plus odieux commencèrent l'ouvrage ; son imprudence à les déclarer auroit pu paroître franchise ; il la fallut déguiser. Cela paroissoit difficile ; car on m'a dit qu'il en avoit fait dans l'Emile un aveu presque formel avec des regrets qui devoient naturellement lui épargner les reproches des honnêtes gens. Heureusement le public qu'on animoit alors contre lui, et qui ne voit rien⁴ que ce qu'on veut qu'il voye, n'apperçut point⁵ tout cela, et bientôt avec les renseignemens suiffisans pour l'accuser et⁶ le convaincre sans qu'il parut que ce fut lui qui les eut fournis, on eut la prise nécessaire pour commencer l'œuvre de sa diffamation. Tout se trouvoit merveilleusement disposé pour cela. Dans ses brutales déclamations il avoit, comme vous le remarquez vous-même, attaqué tous les états : tous ne demandoient pas mieux que de concourir à cette⁷ œuvre qu'aucun n'osoit^b entamer de peur de paroître écouter uniquement la vengeance⁸. Mais à la faveur de ce premier fait bien établi et suffisamment aggravé, tout le reste devint facile. On put sans soupçon d'animosité se rendre l'écho de ses amis, qui même ne le chargeoient qu'en le plaignant et seulement pour l'acquies de leur conscience ; et voila comment dirigé par des gens instruits⁹ du caractère affreux de ce monstre, le public, revenu¹⁰ peu à peu des jugemens favorables qu'il en avoit portés si longtems¹¹, ne vit plus que du faste où il avoit vu du courage, de la bassesse où il avoit vu de la simplicité, de la forfanterie où il avoit vu du desinterressement, et du ridicule où il avoit vu de la singularité.

1. (B) Intersion des mots : alors tout le monde

2. (B) et (L) l'imiter

3. (B) aisément aux preuves qu'on avoit à lui fournir,

4. (B) On ne trouve pas ce mot : « rien »

5. (B) et (L) pas

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « l'accuser et »

7. (B) Après « cette », on trouve ce mot : « bonne »

8. (B) paroître agir par vengeance.

(L) paroître écouter la vengeance.

[n. d. é : « uniquement » n'existe pas dans les B et L. Il est inséré dans le P.]

9. (B) bien instruits

10. (B) revenant

(L) revient

11. (B) On ne trouve pas ce mot : « si longtems »

(L) Intersion des mots : si longtems portés,

[n. d. é : « si longtems » n'existe pas dans le B. Il est inséré dans le P.]

a. *Insertion* : « du public »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « qu'aucun » et « n'osoit »

[f. 1-46]

Voilà l'état où il fallut amener les choses pour rendre croyables même avec toutes leurs preuves les noirs mystères qu'on avoit à révéler, et pour le laisser vivre¹ dans une liberté du moins apparente, et dans une absolue² impunité. Car une fois bien connu³ l'on n'avoit plus à craindre qu'il put ni tromper⁴ ni séduire personne et ne pouvant plus se donner des complices, il étoit hors d'état, surveillé comme il l'étoit⁵ par ses amis et par leurs amis, de suivre ses projets execrables et⁶ de faire^a aucun mal dans la société. Dans cette situation, avant de reveler les découvertes qu'on avoit faites, on capitula qu'elles ne porteroient aucun préjudice à sa personne, et que pour le laisser même jouir d'une parfaite sécurité, on ne lui laisseroit jamais connoître qu'on l'eut démasqué. Cet engagement contracté avec toute la force possible a été rempli jusqu'ici avec une fidélité qui tient du prodige. Voulez-vous être le premier à l'enfreindre, tandis que le public entier, sans distinction de rang d'âge de sexe de caractère, et sans aucune exception, pénétré d'admiration pour la générosité de ceux qui ont conduit cette affaire, s'est empressé d'entrer dans leurs nobles vues et de les favoriser par pitié pour ce malheureux : car vous devez sentir que là-dessus sa sureté tient à son ignorance, et que s'il pouvoit jamais croire que ses crimes sont connus, il se prévaudroit infailliblement de l'indulgence dont on les couvre pour en tramer de nouveaux avec la même impunité, que cette impunité seroit alors d'un trop dangereux exemple, et que ces crimes sont de ceux qu'il faut ou punir severement, ou laisser dans l'obscurité.

R. / Tout ce que vous venez de me dire m'est si nouveau qu'il faut que j'y rêve longtems pour arranger là-dessus mes idées. Il y a même quelques⁷ points sur lesquels j'aurois⁸ besoin de plus grande⁹ explication. Vous dites, par exemple¹⁰,

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « vivre »
2. (L) entière
3. (B) Après « connu », on trouve cette phrase : « bien méprisé, bien détesté, »
4. (B), (L) et (P) il put tromper
5. (P) hors d'état, bien surveillé
6. (L) ni
7. (B) des
8. (B) Après « j'aurois », on trouve ce passage : « dès à présent »
9. (L) ample
10. (B), (L) et (P) Par exemple vous dites

a. *Biffé* : « ne (?) » ou « ni (?) » entre « de » et « faire »

qu'il n'est pas à craindre que cet homme une fois bien¹ connu séduise personne, qu'il^a se donne des complices, qu'il fasse aucun complot dangereux. Cela s'accorde mal avec ce que vous m'avez raconté vous-même de la continuation de ses crimes², et je craindrois fort au contraire³ qu'affiché de la sorte il ne servit d'enseigne aux méchants pour former leurs associations criminelles et pour employer ses funestes talents à les affermir. Le plus grand mal⁴ et la plus grande honte de l'état social est que le crime y fasse des liens⁵ plus indissolubles que n'en fait⁶ la vertu. Les méchants se lient entre eux plus fortement⁷ que les bons et leurs liaisons sont bien plus durables, parce qu'ils ne peuvent les rompre impunément, que de la durée de ces liaisons dépend le secret de leurs trames, l'impunité de leurs crimes, et qu'ils ont le plus grand intérêt à se ménager toujours réciproquement. Au lieu que les bons, unis seulement par des affections libres qui peuvent changer sans conséquence, rompent et se séparent sans crainte et sans risque dès qu'ils cessent de se convenir. Cet homme, tel que vous me l'avez décrit⁸, intrigant, actif, dangereux, doit être le foyer des complots de tous les scelerats. Sa liberté son impunité dont vous faites un si grand mérite aux gens de bien qui le ménagent, est un très grand malheur public : ils sont responsables de tous les maux qui peuvent en arriver, et qui même en arrivent journallement selon vos propres récits. Est-il donc louable⁹ à des hommes justes de favoriser ainsi les méchants aux dépens des bons ?

Le Fr : / Votre objection pourroit avoir de la force s'il s'agissoit ici¹⁰ d'un méchant d'une catégorie ordinaire. Mais songez toujours qu'il s'agit¹¹ d'un monstre l'horreur du genre humain, auquel personne au monde ne peut se fier en aucune sorte, et qui n'est pas même capable du pacte que les scelerats¹² font entre eux. C'est sous cet aspect qu'également connu de tous il ne peut être à craindre à qui que ce soit par ses trames. Détesté des bons pour ses œuvres¹³, il l'est encore plus des

1. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « bien »
2. (B) Cela me paroît contraire à ce que vous m'avez raconté ci-devant de la continuation de ces mêmes crimes ;
3. (B) en effet
4. (B) malheureux
5. (L) Après « liens », on trouve ce mot : « plus forts »
6. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « n'en fait »
7. (L) étroitement
8. (B) peint
9. (B) Après « louable », on trouve cette phrase : « est-il permis »
10. (B) et (L) I On ne trouve pas ce mot : « ici »
11. (L) et (P) Après « s'agit », on trouve ce mot : « ici »
12. (L) les méchants
13. (B) ses crimes

a. *Insertion* : « séduise personne, qu'il »

[f. 1-48]

méchans pour ses livres : par un juste châtement de sa dânable hypocrisie, les fripons qu'il démasque pour¹ se masquer ont tous pour lui la plus invincible antipathie. S'ils cherchent à l'approcher, c'est seulement pour le surprendre et le trahir ; mais comptez qu'aucun d'eux² ne tentera jamais de l'associer à quelque mauvaise entreprise^{3a}.

R. / C'est en effet un méchant d'une espèce bien particulière que celui qui se rend encor plus odieux aux méchans qu'^baux bons, et à qui personne au monde n'oseroit proposer une injustice⁴.

Le Fr. / Oui, sans doute, d'une espèce particulière, et si particulière que la nature n'en a jamais produit et j'espère n'en reproduira plus un semblable. Ne croyez pourtant pas qu'on se repose avec une aveugle confiance sur cette horreur⁵ universelle. Elle est un des principaux moyens employés par les sages qui l'ont excitée, pour l'empêcher d'abuser par des pratiques pernicieuses de la liberté qu'on vouloit lui laisser, mais elle n'est pas le seul. Ils ont pris des précautions non moins efficaces en le surveillant à tel point qu'il ne puisse dire un mot qui ne soit écrit, ni faire un pas qui ne soit marqué, ni former un projet qu'on ne pénétre à l'instant qu'il est conçu. Ils ont fait en sorte que, libre en apparence au milieu des hommes, il n'eut avec eux aucune société réelle, qu'il vécut seul dans la foule, qu'il ne sut rien de ce qui se fait⁶, rien de ce qui se dit⁷ autour de lui, rien surtout de⁸ ce qui le regarde et l'intéresse le plus⁹, qu'il se sentit par tout chargé de chaînes dont il ne put¹⁰ ni montrer ni voir le moindre vestige. Ils ont élevé autour de lui des murs de ténèbres impenetrables à ses regards ; ils l'ont enterré vif parmi les vivans. Voila peut être la plus singulière la plus étonnante entreprise qui jamais ait été faite. Son plein succès atteste la force du génie qui l'a conçue et de ceux qui en ont dirigé¹¹ l'exécution ; et ce qui n'est pas moins étonnant¹² encore est le zèle avec lequel le public entier¹³ s'y

1. (B), (L) et (P) Après « pour », on trouve ce mot : « mieux »

2. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « d'eux »

3. (B) action.

4. (B) et (L) une chose injuste

5. (P) haine

6. (L) se dit,

7. (L) se fait

8. (B) et (L) Après « de », on trouve ce mot : « tout »

9. (B) On ne trouve pas ce mot : « le plus »

10. (P) peut

11. (B) et (P) celui qui en dirige

(L) ceux qui en dirigent

12. (B), (L) et (P) surprenant

13. (B) tout le public

a. *Biffé* : un mot illisible entre « mauvaise » et « entreprise »

b. *Insertion* : « qu' »

prête, sans appercevoir lui-même la grandeur la beauté du plan dont il est l'aveugle et fidelle executeur.

Vous sentez bien néanmoins qu'un projet de cette espèce, quelque bien concerté qu'il put être n'auroit put^a s'exécuter sans le concours du gouvernement : mais on eut d'autant moins de peine à l'y faire entrer qu'il s'agissoit d'un homme odieux à ceux qui en tenoient les rênes, d'un Auteur dont les séditieux écrits respiroient l'austérité républicaine et¹ qui dit-on haïssoit le Visirat, méprisoit les Visirs, vouloit qu'un Roi gouvernât par lui-même, que les Princes fussent justes, que les peuples fussent libres et que tout obeît à la loi. L'administration² se prêta donc³ aux manœuvres nécessaires pour l'enlacer et le surveiller⁴ ; entrant dans toutes les vues de l'Auteur du projet, elle pourvût à la sureté du coupable autant qu'à son avilissement, et sous un air bruyant de protection rendant sa diffamation plus solennelle, parvint par degrés à lui ôter avec toute espèce de crédit⁵, de considération, d'estime⁶, tout moyen d'abuser de ses pernicieux talens pour le malheur du genre humain⁷.

Afin⁸ de⁹ le démasquer plus complètement on n'a épargné ni soins ni tems¹⁰ ni dépense pour éclairer tout^b les momens de sa vie depuis sa naissance jusqu'à ce jour. Tous ceux dont les cajoleries l'ont attiré dans leurs pièges, tous ceux qui, l'ayant connu dans sa jeunesse ont fourni¹¹ quelque nouveau fait contre lui, quelque nouveau trait à sa charge¹², tous ceux en un mot qui ont contribué à le peindre comme on vouloit ont été récompensés de manière ou d'autre, et plusieurs ont été avancés¹³ eux ou leurs proches, pour être entrés de bonne grace¹⁴ dans toutes¹⁵ les vues de nos Messieurs¹⁶. On a envoyé des gens de confiance chargés de bonnes instructions et de beaucoup d'argent à Venise à Turin, en Savoye en Suisse

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
2. (B) Après « L'administration », on trouve cette phrase : « persuadant au Prince ce qu'elle voulant, »
3. (B) Après « donc », on trouve cette phrase : « avec joie »
4. (B) enlacer et surveiller un si dangereux écrivain,
5. (B) Après « crédit, », on trouve ce mot : « et »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'estime »
7. (B) Après « humain », on trouve cette phrase : « ou de ceux qui le gouvernement. »
8. (B) Avant « Afin », on trouve cette phrase : « Parvenus à ce point nos Messieurs ont fait de sa personne et de sa réputation tout ce qu'il leur a plû. »
9. (B) Pour
10. (B) On ne trouve pas ce mot : « ni tems »
11. (B) Après « fourni », on trouve cette phrase : « pour faire leur cour »
12. (L) quelque nouvel article
13. (B) et plusieurs d'entre eux ont été rapidement avancés
14. (B) Après « grace », on trouve ce passage : « et de tout leur cœur »
15. (B) On ne trouve pas ce mot : « toutes » [n. d. é : il est inséré dans le L.]
16. (B) les vues qu'on avoit sur lui.

a. Faute d'orthographe de R : « pu »

b. Faute d'orthographe de R : « tous »

[f. 1-50]

à Genève, par tout où il a demeuré. On a largement récompensé tous ceux qui travaillant avec succès ont laissé de lui dans ces pays les idées qu'on en vouloit donner¹ et en ont rapporté les anecdotes qu'on vouloit avoir. Beaucoup même de personnes de tous les états pour faire de nouvelles découvertes et² contribuer à l'œuvre commune ont entrepris à leurs propres^{3a} fraix et de leur propre mouvement⁴ de grands voyages pour bien constater la sceleratesse de J. J. avec un zèle....⁵

R. / Qu'ils n'auroient surement pas eu dans le cas contraire pour le constater honnête homme⁶. Tant l'aversion⁷ pour les méchants a plus de force⁸ dans les belles ames que⁹ l'attachement pour les bons !

Voilà, comme vous le dites un projet non moins admirable qu'admirablement exécuté. Il seroit bien curieux bien interessant de suivre dans leur détail¹⁰ toutes les manœuvres qu'il a fallu mettre en usage pour en amener le succès à ce point. Comme c'est ici un cas unique depuis que le monde existe et d'où nait une loi toute nouvelle dans le code du^b genre humain, il importeroit qu'on connut à fond toutes les circonstances qui s'y rapportent. L'interdiction du feu et de l'eau chez les Romains tomboit sur les choses necessaires à la vie, celle-ci tombe sur tout ce qui peut la rendre supportable et douce¹¹, l'honneur^{12c}, la justice, la vérité, la société, l'attachement, l'estime¹³. L'interdiction romaine menoit à la mort ; celle-ci¹⁴ sans la donner la rend desirable, et ne laisse la vie que pour en faire¹⁵ un supplice affreux. Mais cette interdiction romaine étoit decernée dans une forme legale par laquelle le criminel¹⁶ étoit juridiquement condamné. Je ne vois rien de pareil dans celle-ci¹⁷. J'attends de savoir pourquoi cette omission, ou comment on y a supplée ?

Le Fr. / J'avoue que dans les formes ordinaires¹⁸, l'accusation formelle^{19d} et l'audition du coupable sont necessaires pour le punir : mais au fond qu'importent

1. (B) répandre
 2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « faire de nouvelles découvertes et »
 3. (P) On ne trouve pas ce mot : « propres »
 4. (B) et (L) Intersion des mots : de leur propre mouvement et à leurs propres fraix
 5. (B) de grands voyages et fait de grandes dépenses dans l'unique but de constater toujours mieux la sceleratesse de J. J. avec un zèle qu'ils n'auroient surement pas eu dans le cas contraire pour constater sa droiture et sa vertu.
 6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Qu'ils n'auroient [...] pour le constater honnête homme. »
 7. (B) la haine
 8. (L) les méchants l'emporte
 9. (L) sur
 10. (B), (L) et (P) leurs détails
 11. (B) et (L) Intersion des mots : douce et supportable
 12. (L) On ne trouve pas ce mot : « l'honneur »
 13. (B) On ne trouve pas cette pherase : « l'honneur, la justice, [...] l'attachement, l'estime. »
 14. (L) « celle-ci » se trouve après « donner »
 15. (B) la vie au condamné que pour lui en faire
 16. (B) Après « le criminel », on trouve cette phrase : « après avoir été préalablement entendu »
 17. (B) Je ne vois rien ici de pareil
 18. (B), (L) et (P) établies
 19. (B) l'accusation juridique (L) et (P) l'accusation
- a. *Insertion* : « propres » [n. d. é : voyez la note 3.]
b. *Très petite taille* : « que le monde existe et d'où nait une loi toute nouvelle dans le code du »
c. *Insertion* : « l'honneur, » [n. d. é : Ce mot n'existe pas dans le B ni le L. Au plus, il est inséré après la transcription du texte dans les P et G.]
d. *Insertion* : « formelle » [n. d. é : il est inséré dans le G. Quant à ce développement, voyez la note 19.]

ces formes quand le délit est bien prouvé. La négation de l'accusé (car il nie toujours pour échapper au supplice) ne fait rien contre les preuves et n'empêche point sa condamnation. Ainsi, cette formalité, souvent inutile, l'est surtout dans le cas présent où tous les flambeaux de l'évidence éclairent des forfaits inouis.

Remarquez d'ailleurs que quand ces formalités seroient toujours nécessaires pour punir, elles ne le sont pas du moins pour faire grace, la seule chose dont il s'agit ici. Si n'écoutant que la justice on eut voulu traiter^a le¹ misérable comme il le méritoit, il ne falloit que le saisir le punir, et tout étoit fait. On se fut épargné des embarras² des soins des fraix immenses, et ce tissu de pièges et d'artifices dont on le tient enveloppé³. Mais la générosité⁴ de ceux qui l'ont démasqué, leur tendre commisération pour lui ne leur permettant aucun procédé violent⁵, il a bien fallu s'assurer de lui sans attenter à sa liberté, et le rendre l'horreur de l'univers afin qu'il n'en fut pas le fléau.

Quel tort lui fait-on, et de quoi pourroit-il se plaindre ? Pour le laisser vivre parmi les hommes il a bien fallu le peindre à eux tel qu'il étoit. Nos Messieurs savent mieux que vous que les méchants cherchent et trouvent toujours leurs semblables pour complotter avec eux leurs mauvais desseins ; mais on les empêche de se lier avec celui-ci, en le leur rendant odieux à tel point qu'ils n'y puissent prendre aucune confiance. Ne vous y fiez pas, leur dit-on, il vous trahira pour le seul plaisir de nuire ; n'esperez pas le tenir par un intérêt commun. C'est très gratuitement qu'il se plait au crime ; ce n'est point son intérêt qu'il y cherche ; il ne connoit d'autre bien pour lui que le mal d'autrui : il préférera toujours le mal plus grand ou plus prompt de ses camarades, au mal moindre ou plus éloigné qu'il pourroit faire avec eux. Pour prouver tout cela il ne faut qu'exposer sa vie. En faisant son histoire on éloigne de lui^b les plus scelerats par la terreur. L'effet de cette méthode est si grand⁶ et si sur que depuis qu'on le surveille et qu'on

1. (B) ce
 2. (L) On ne trouve pas ce mot : « des embarras »
 3. (B) et (P) dont on le tient sans cesse entouré.
(L) dont il faut le tenir sans cesse entouré.
 4. (B) la bénignité
 5. (L) Après « violent », on trouve ce mot : « à son égard »
 6. (B) On ne trouve pas ce mot : « si grand et »
 7. (B) Après « si sûr que », on trouve cette phrase : « comme je vous disoit tout à l'heure, »
- a. *Biffé* : un mot illisible entre « voulu » et « traiter »
b. *Insertion* : « de lui »

[f. 1-52]

éclairer tous ses secrets, pas un¹ mortel n'a encore eu l'audace de tenter² sur lui l'appât d'une mauvaise action, et ce n'est jamais qu'au leurre de quelque bonne œuvre qu'on parvient à le surprendre.

R. / Voyez comme quelquefois les extrêmes se touchent ! Qui croiroit qu'un excès de sceleratesse put ainsi rapprocher de la vertu ? Il n'y avoit que vos Messieurs au monde qui pussent trouver un si bel art.

Le Fr. / Ce qui rend l'exécution de ce plan plus admirable, c'est le mystère dont il a fallu le couvrir³. Il falloit peindre le personnage⁴ à tout le monde sans que jamais ce portrait passât sous ses yeux. Il falloit instruire l'univers de ses crimes, mais de telle façon^a que ce fut un mystère ignoré de lui seul⁵. Il falloit que chacun le montrât au doigt sans qu'il crut être vu de personne. En un mot c'étoit un secret dont le public entier devoit être dépositaire sans qu'il parvint jamais^b à celui qui en étoit le sujet : cela eut été⁶ difficile, peut être impossible à exécuter avec tout autre : mais les projets fondés sur des principes généraux échouent souvent. En les appropriant tellement à l'individu qu'ils ne conviennent qu'à lui on en rend l'exécution bien plus sûre. C'est ce qu'on a fait aussi habilement qu'heureusement avec notre homme. On savoit qu'étranger et seul il étoit sans appui, sans parens sans assistance, qu'il ne tenoit⁷ à aucun parti, et que son humeur sauvage tendoit d'elle-même à l'isoler ; on n'a fait⁸ pour l'isoler tout à fait que suivre sa pente naturelle⁹, y faire tout concourir, et dès lors tout a été facile¹⁰. En le sequestrant tout à fait¹¹ du commerce des hommes qu'il fuit quel mal lui fait-on ? En poussant la bonté jusqu'à lui laisser une liberté du moins apparente, ne falloit-il pas l'empêcher d'en pouvoir abuser ? Ne falloit-il pas en le laissant au milieu des citoyens s'attacher à le leur bien faire connoître ? Peut-on voir un serpent se glisser

1. (L) Après « un », on trouve ce mot : « seul »

2. (B) éclairer tout ce qui l'approche, personne encore n'a eu l'imprudence de tenter

3. (B), (L) et (P) il l'a fallu couvrir.

4. (B) notre homme

5. (B) mais que cette instruction lui fut toujours inconnue ;
(L) mais de façon que ce fut un mystère ignoré de lui seul.

6. (L) Après « été », on trouve ce mot : « très »

7. (B) il étoit sans parens, ne tenoit

(L) et (P) il étoit sans parens sans appui sans assistance, qu'il ne tenoit

8. (B) on ne fit

9. (B) Après « naturelle, », on trouve ce mot : « et »

10. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et dès lors tout a été facile »

11. (L) On ne trouve pas cette phrase : « tout à fait » [n. d. é : elle existe originairement dans les B et G. En revanche, elle est insérée dans le P.]

a. *Biffé* : un mot illisible (« f... ») entre « telle » et « façon »

b. *Insertion* : « jamais »

dans la place publique¹ sans crier à chacun de se garder du serpent ? N'étoit-ce pas² surtout une obligation particulière pour les sages qui ont eu l'adresse³ d'écarter le masque dont il se couvroit depuis quarante ans et de le voir les premiers à travers⁴ ses déguisemens tel qu'ils le montrent depuis lors⁵ à tout le monde ? Ce grand devoir de le faire⁶ abhorrer pour l'empêcher de nuire, combiné avec le tendre intérêt qu'il inspire à ces hommes sublimes, est le vrai⁷ motif des soins infinis qu'ils prennent, des dépenses immenses qu'ils font, pour l'entourer de tant de pièges, pour le livrer à tant de mains, pour l'enlacer de tant de façons qu'au milieu de cette liberté feinte il ne puisse ni dire un mot ni faire un pas ni mouvoir un doigt qu'ils ne le sachent et ne le veuillent. Au fond tout ce qu'on en fait n'est que pour son bien, pour éviter le mal qu'on seroit contraint de lui faire et dont on ne peut le garantir autrement. Il falloit commencer par l'éloigner de ses anciennes connoissances pour avoir le tems de les bien endoctriner⁸ ; on l'a fait décréter à Paris ; quel mal lui a-t-on fait ? Il falloit, par la même raison, l'empêcher de s'établir à Genève ; on l'y a fait décréter aussi ; quel mal lui a-t-on fait ? On l'a fait lapider à Motiers ; mais les cailloux qui cassoient⁹ ses fenêtres et ses portes¹⁰ ne l'ont point atteint ; quel mal donc¹¹ lui ont-ils fait ? On l'a fait chasser à l'entrée de l'hiver de l'Isle solitaire où il s'étoit réfugié et de toute la Suisse ; mais c'étoit pour le forcer charitablement d'aller en Angleterre¹² chercher l'azyle qu'on lui préparoit à son inscu¹³ depuis longtems, et bien meilleur¹⁴ que celui qu'il s'étoit obstiné de choisir quoiqu'il ne put delà faire aucun mal à personne¹⁵. Mais¹⁶ quel mal¹⁷ lui a-t-on fait à lui-même¹⁸, et de quoi se plaint-il aujourd'hui ? Ne le laisse-t-on pas tranquille dans son opprobre ?^a Il peut se vautrer à son aise¹⁹ dans la fange où l'on le tient embourbé. On l'accable d'indignités, il est vrai ; mais qu'importe ? Quelles blessures lui font-elles²⁰ ? N'est-il pas fait pour

1. (B), (L) et (P) parmi la foule
 2. (B) N'est-ce pas
 3. (B) l'art
 4. (L) et (P) Après « travers », on trouve ce mot : « tous »
 5. (B), (L) et (P) maintenant
 6. (L) et (P) Après « faire », on trouve ce mot : « universellement »
 7. (B), (L) et (P) Après « vrai », on trouve ce mot : « l'unique »
 8. (B) connoissances pour les mieux détacher de lui et les instruire à loisir ;
 9. (B) brisoient
 10. (B) et (P) Interversion des mots : ses portes et ses fenêtres
 11. (B) On ne trouve pas ce mot : « dont »
 12. (L) Après « Angleterre », on trouve la note suivante : « * Choisir un Anglois pour mon dépositaire et mon confident, seroit ce me semble, réparer d'une manière bien authentique le mal que j'ai pu penser et dire de sa nation. On l'a trop abusée sur mon compte pour que j'aye pu ne pas m'abuser quelquefois sur le sien. » : En plus, Brooke Boothby ajoute une note de l'Editeur dans son édition : « † M. Rousseau étoit si bien revenu de ses préjugés contre l'Angleterre, que peu de tems avant sa mort, il donna commission à l'Editeur de lui chercher un azile dans ce pais pour y finir ses jours. Note de l'Editeur. » [n. d. é : Édition Boothby, p. 146. Ces notes sont écrites de même dans *DC*, p. 78.]
 13. (L) On ne trouve pas ce mot : « à son insçu »
 14. (B) Angleterre où depuis longtems on lui préparoit un azyle bien meilleur
 15. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « à personne »
 16. (B) On ne trouve pas cette phrase : « quoiqu'il ne put delà faire aucun mal à personne. Mais »
 17. (B) Après « mal », on trouve ce mot : « donc »
 18. (B) On ne trouve pas ce mot : « à lui-même »
 19. (B) il peut tout à son aise se vautrer
(L) et (P) Il peut se vautrer tout à son aise
 20. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Quelles blessures lui font-elles ? »
- a. *Très petite taille* : « dans son opprobre ? »

[f. 1-54]

les souffrir, et quand chaque passant lui cracheroit au visage, quel mal après tout^{1a}, cela lui feroit-il ? Mais ce monstre d'ingratitude ne sent rien, ne sait gré de rien, et tous les ménagemens qu'on a pour lui loin de le toucher ne font qu'irriter sa férocité. En prenant le plus grain^{2b} soin de lui ôter tous ses amis on ne leur a rien tant recommandé que d'en garder³ toujours l'apparence et le titre, et de prendre pour le tromper le même ton qu'ils avoient auparavant pour l'accueillir. C'est sa coupable défiance qui seule⁴ le rend misérable. Sans elle il seroit un peu plus dupe, mais il vivroit tout⁵ aussi content qu'autrefois. Devenu l'objet de l'horreur publique, il s'est vu par là celui des attentions de tout le monde. C'étoit à qui le fêteroît, à qui⁶ l'auroit à diner, à qui lui offriroit des retraites, à qui rencheroit d'empressement pour obtenir⁷ la préférence. On eut dit à l'ardeur qu'on avoit pour l'attirer, que rien n'étoit plus honorable plus glorieux que de l'avoir pour hôte, et cela dans tous les états sans en⁸ excepté^c les Grands et les Princes, et mon Ours n'étoit pas content !

R. / Il avoit tort, mais il devoit être bien surpris ! Ces Grands-là ne pensoient pas, sans doute, comme ce seigneur espagnol dont vous savez la reponse à Charles-quin qui lui demandoit un de ses châteaux pour y loger le Connétable de Bourbon*.

Le Fr. / Le cas est bien différent : Vous oubliez qu'ici c'est une bonne œuvre.

R. / Pourquoi ne voulez-vous pas que l'hospitalité envers le Connétable fut une aussi bonne œuvre que l'azyle offert à un scelerat ?

Le Fr. / Eh vous ne voulez⁹ pas m'entendre ! Le Connétable savoit bien qu'il étoit rebelle à son Prince.

R. / Jean Jaques¹⁰ ne sait donc pas qu'il est un scelerat ?

Le Fr. / Le fin du projet est d'en user extérieurement^{11d} avec lui comme

* On a dit-on rendu inhabitable le Château de Trie¹² depuis que j'y ai logé. Si cette opération a rapport à moi, elle n'est pas consequente à l'empressement qui m'y avoit attiré, ni à celui avec lequel on engageoit M. le Prince de Ligne à m'offrir dans le même tems un asyle¹³ charmant dans ses terres par une belle lettre qu'on eut même grand soin de faire courir¹⁴ dans tout Paris¹⁵.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « après tout »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « le plus grand »
3. (B) prendre
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « seule »
5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « tout »
6. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « à qui »
7. (B), (L) et (P) avoir
8. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en »
9. (P) Après « voulez », on trouve ce mot : « donc »
10. (B), (L) et (P) J. J.
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « extérieurement »
12. (B) Interversio des mots : le Château de Trye inhabitable
13. (B) on engageoit en même tems M. le Prince de Ligne à me presser d'accepter un azyle
14. (B) et (L) on fit même courir
15. (P) On ne trouve pas cette note.

a. *Insertion* : « après tout, » [n. d. é : voyez la note 1. Il existe originairement dans les L et P.]

b. *Insertion et Faute d'orthographe de R* : « grand »

c. *Faute d'orthographe de R* : « excepter »

d. *Insertion* : « extérieurement » [n. d. é : voyez la note 11. Il existe originairement dans les L et P.]

s'il n'en savoit rien ou¹ comme si on l'ignoroit² soi-même. De cette sorte on évite avec lui le danger des explications, et feignant de le prendre pour un honnête homme on l'obsède si bien sous un air d'empressement pour son mérite que rien de ce qui se rapporte à lui ni lui-même ne peut échapper à la vigilance de ceux qui l'approchent. Dès qu'il s'établit quelque part, ce qu'on sait toujours d'avance, les murs les planchers les serrures, tout est disposé autour de lui pour la fin qu'on se propose, et l'on n'oublie pas de l'envoisiner convenablement ; c'est à dire de mouches venimeuses³, de fourbes adroits et de filles accortes à qui l'on a bien fait leur leçon. C'est une chose assez⁴ plaisante de voir les barboteuses de nos Messieurs prendre des airs de Vierge⁵ pour tâcher d'aborder⁶ cet ours. Mais ce ne sont pas apparemment des vierges qu'il lui faut, car ni les lettres pathétiques qu'on dicte à celles-là, ni les dolentes histoires qu'on leur fait apprendre, ni tout l'étalage de leurs malheurs et de leurs vertus, ni celui de leurs charmes flétris n'ont pu l'attendrir. Ce pourceau d'Epicure est devenu tout d'un coup⁷ un Xenocrate pour nos Messieurs.

R. / N'en fut-il point un⁸ pour vos Dames ? Si ce n'étoit pas là le plus bruyant de ses forfaits, c'en seroit sûrement⁹ le plus irremissible.

Le Fr. / Ah Monsieur Rousseau, il faut toujours être galant et de quelque façon qu'en use une femme, on ne doit jamais toucher cet article-là !

Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes ses lettres sont ouvertes, qu'on retient soigneusement¹⁰ toutes celles dont il pourroit tirer¹¹ quelque instruction¹², et qu'on lui en fait écrire de toutes les façons par différentes mains, tant pour sonder ses dispositions par ses réponses, que pour lui supposer dans celles qu'il rebutte et qu'on garde des correspondances dont on puisse un jour^a tirer parti contre lui. On a trouvé l'art de lui faire de Paris une solitude plus affreuse que les cavernes et les bois, où il ne

1. (B) Après « ou », on trouve ce mot : « du moins »
2. (P) si l'on n'en savoit rien
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « de mouches venimeuses »
(L) On ne trouve pas ce mot : « venimeuses »
(P) Intersion des mots : de venimeuses mouches [n. d. é : « venimeuses » est inséré plus tard.]
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « assez »
5. (B) et (L) vierges
6. (L) d'attirer
7. (B) tout à coup
8. (B) Après « un », on trouve ce mot : « jadis »
9. (B) à coup sur
10. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « soigneusement »
11. (L) retirer
12. (B) quelques lumières

a. *Insertion* : « un jour »

[f. 1-56]

trouve au milieu des hommes ni communication ni consolation ni conseil ni lumière¹, ni rien de tout² ce qui pourroit lui aider à se conduire, un labyrinthe immense où l'on³ ne lui laisse appercevoir dans les ténèbres que de fausses routes qui l'égareront de plus en plus. Nul ne l'aborde qui n'ait déjà sa leçon toute faite sur ce qu'il doit lui dire et sur le ton qu'il doit prendre en lui parlant. On tient note⁴ de tous ceux qui demandent à le voir* et on ne le leur permet qu'après avoir⁵ reçu à son égard⁶ les instructions que j'ai moi-même été chargé de vous donner au premier desir que vous avez marqué de le connoître. S'il entre en quelque lieu public il y est regardé et traité comme un pestiféré : tout le monde l'entoure et le fixe, mais en s'écartant de lui et⁷ sans lui parler, seulement pour lui servir⁸ de barrière, et s'il ose parler lui-même et qu'on daigne lui répondre, c'est toujours ou⁹ par un mensonge ou en éludant ses questions d'un ton si rude et si méprisant qu'il perde l'envie d'en faire. Au parterre on a grand soin de le recommander à ceux qui l'entourent, et de placer toujours à ses côtés¹⁰ une garde ou un sergent qui parle ainsi fort clairement de lui¹¹ sans rien dire¹². On l'a montré signalé recommandé par tout aux facteurs, aux commis, aux gardes, aux mouches¹³, aux savoyards, dans¹⁴ tous les spectacles, dans tous les caffés, aux barbiers, aux marchands, aux colporteurs, aux libraires. S'il cherchoit un livre, un almanac, un roman, il n'y en auroit plus dans tout Paris, le seul desir manifesté de trouver une chose telle¹⁵ qu'elle soit est ^apour lui^a l'infaillible moyen de la faire disparaître. A son arrivée à Paris il cherchoit douze chansonnettes italiennes qu'il y fit graver il y a une vingtaine d'années, et qui étoient de lui comme le Devin village : mais le recueil, les airs, les planches¹⁶, tout

* On a mis pour cela dans la rue un marchand de Tableaux tout vis-à-vis de ma porte, et à cette porte qu'on tient fermée un secret, afin que tous ceux qui voudront entrer chez moi soient forcés de s'adresser aux voisins qui ont leurs instructions et leurs ordres¹⁷.

1. (L) ni lumières
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « tout »
3. (B) et (L) où on
4. (B) une note exacte
5. (L) et (P) Après « avoir », on trouve ce mot : « préalablement »
6. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « à son égard »
7. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « et »
8. (L) On ne trouve pas ce mot : « servir » [n. d. é : *Faute d'orthographe de R ?*]
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « ou »
10. (L) à côté de lui
11. (L) Intersion des mots : ainsi de lui fort clairement
12. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Au parterre on a grand soin de le recommander à ceux qui l'entourent, et de placer toujours à ses côtés une garde ou un sergent qui parle ainsi fort clairement de lui sans rien dire. »
13. (B) Après « aux mouches », on trouve ce mot : « aux valets, »
14. (B), (L) et (P) à
15. (B), (L) et (P) quelle
16. (B) Intersion des mots : les planches, les Airs,
17. (B) et (L) On ne trouve pas cette note.

a. *Insertion* : « pour lui » [n. d. é : en marge]

disparut, tout fut anéanti dès l'instant, sans qu'il en ait pu recouvrer jamais¹ un seul exemplaire. On est parvenu à force de petites attentions multipliées à le tenir dans cette ville immense toujours sous les yeux de la populace qui le voit avec horreur. Veut-il passer l'eau vis-à-vis les² quatre Nations ? On ne passera point³ pour lui, même en payant la voiture entière⁴. Veut-il se faire décroter ? Les décroteurs, surtout ceux⁵ du Temple et du Palais-royal lui refuseront avec mépris leurs services. Entre-t-il aux Tuileries ou au Luxembourg ? Ceux qui distribuent des billets imprimés à la porte⁶ ont ordre de le passer avec la plus outrageante affectation, et même de lui en refuser⁷ net, s'il se présente pour en avoir, et tout cela, non pour l'importance de la chose, mais pour⁸ le faire remarquer connoître et abhorrer de plus en plus⁹.

Une de leurs plus jolies inventions est le parti qu'ils ont su tirer pour leur objet de l'usage annuel de brûler en cérémonie un Suisse de paille dans la rue aux Ours. Cette fête populaire paroisoit si barbare et si ridicule en ce siècle philosophe que, déjà négligée, on alloit la supprimer tout à fait, si nos Messieurs ne se fussent avisés de la renouveler bien précieusement pour J. J. A cet effet, ils ont fait donner sa figure et son vêtement à l'homme de paille, ils lui ont armé la main d'un couteau bien luisant, et en le faisant promener en pompe dans les rues de Paris, ils ont eu soin qu'on le mit en station directement sous les fenêtres de J. J. tournant et retournant la figure de tous côtés pour la bien montrer au Peuple, à qui cependant de charitables interprètes font faire l'application qu'on desire, et l'excitent à brûler J. J. en effigie, en attendant mieux^{*10}. Enfin l'un de nos Messieurs m'a même assuré avoir eu le sensible plaisir de voir des mendiants lui rejeter au

* Il y auroit, à me brûler en personne, deux grands inconveniens qui peuvent forcer ces Messieurs à se priver de ce plaisir. Le premier est qu'étant¹¹ une fois mort et brûlé, je ne serois plus en leur pouvoir, et ils perdroient le plaisir plus grand de me tourmenter vif. Le second, bien plus grave, est qu'avant de me brûler il faudroit enfin m'entendre, au moins pour la forme, et je doute que malgré vingt ans de précautions et de trames, ils osent encore en courir le risque¹².

1. (B) et (L) « jamais » se trouve après « il en ait »

2. (B) et (L) des

3. (B) et (P) les bateliers ne passeront point

4. (B) On ne trouve pas ce mot : « entière »

5. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « surtout ceux »

6. (L) « à la porte » se trouve après « des billets imprimés »

7. (L) et même de le refuser

8. (B), (L) et (P) afin de

9. (P) On ne trouve pas ce mot : « en plus »

(B), (L) et (P) Ne pas aller à la ligne.

10. (B) et (L) Ce paragraphe (à partir de « Une de leurs plus jolies inventions » jusqu'à « et l'excitent à brûler J. J. en effigie, en attendant mieux ») ne se trouve pas, non plus la note (« Il y auroit, à me brûler en personne [...] ils osent encore en courir le risque») [n. d. é : Ce paragraphe et cette note sont insérés après la transcription du texte sur une paperolle, dans le P.]

11. (P) On ne trouve pas ce mot : « étant »

12. (B) et (L) On ne trouve pas cette note.

[f. 1-58]

nez son aumone et vous comprenez bien¹.....

R. / Qu'ils n'y ont rien perdu². Ah quelle douceur d'ame ! quelle charité ! Le zèle de vos Messieurs n'oublie rien³.

Le Fr. / Outre toutes ces précautions on a⁴ mis⁵ en œuvre un moyen très ingénieux pour découvrir s'il lui reste par malheur quelque personne de confiance qui n'ait pas encore les instructions et les sentimens nécessaires pour suivre à son égard le plan généralement admis. On lui fait écrire par des gens⁶ qui, se feignant dans la détresse implorent son secours ou ses conseils pour s'en tirer. Il cause avec eux, il les console il les recommande aux personnes sur lesquelles il compte. De cette manière on parvient à les connoître, et delà facilement à les convertir. Vous ne sauriez croire combien par cette manœuvre on a découvert de gens qui l'estimoient encore et qu'il continuoit de tromper. Connus de nos Messieurs, ils sont bientôt détachés de lui, et l'on parvient par un art tout particulier mais infailible^{7a} à le leur rendre aussi odieux qu'il leur fut cher auparavant. Mais soit qu'il pénètre enfin ce manège, soit qu'en effet il ne lui reste plus personne, ces tentatives sont sans succès depuis quelque tems. Il refuse constamment de s'employer pour les gens qu'il ne connoit pas et même de leur répondre, et cela va toujours aux fins qu'on se propose en le faisant passer pour un homme insensible et dur. Car encore une fois rien n'est mieux pour éluder ses pernicieux desseins que de le rendre tellement haissable⁸ à tous⁹, que dès qu'il desire une chose c'en soit assez pour qu'il ne la puisse obtenir, et que dès qu'il s'intéresse en faveur de quelqu'un ce quelqu'un ne trouve plus ni patron ni assistance¹⁰.

R. / En effet¹¹ tous ces moyens que vous m'avez détaillés, me paroissent¹² ne pouvoir manquer de faire de ce¹³ J. J. la risée le jouet du genre humain et de le rendre le plus abhorré des mortels.

Le Fr. / Eh ! sans doute. Voila le grand le vrai¹⁴ but des soins généreux de nos Messieurs. Et grace à leur plein

1. (B) Après « bien », on trouve ce passage : « qu'ils n'y ont rien perdu »

2. (B) R. / Oh sans doute !

3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Le zèle de vos Messieurs n'oublie rien. »

4. (B) Après « on a », on trouve ce mot : « encore »

5. (L) on met

6. (L) Après « gens », on trouve ce mot : « adroits »

7. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « mais infailible »

8. (B) odieux

9. (B) et (L) à tout le monde

10. (L) ce quelqu'un, pour lequel on feindra néanmoins le plus tendre zèle, ne trouve plus de secours ni d'appui.

11. (L) Vraiment

12. (L) Après « paroissent », on trouve ce mot : « en effet »

13. (B) On ne trouve pas ce mot : « ce »

14. (B) On ne trouve pas ce mot : « le vrai » [n. d. é : il est inséré dans les L et P.]

a. *Insertion* : « mais infailible » [n. d. é : il n'y a pas dans le B ni le P, mais il existe originellement dans le L.]

succés, je puis vous assurer que depuis que le monde existe jamais mortel n'a vécu¹ dans une pareille dépression.

R. / Mais ne me disiez-vous pas au contraire que le tendre² soin de son bien être entroit pour beaucoup dans ceux qu'ils prennent³ à son égard ?

Le Fr. / Oui, vraiment⁴, et c'est-là surtout ce qu'il y a de grand de genereux⁵ d'admirable dans le plan de nos Messieurs⁶ qu'en l'empêchant de suivre ses volontés et d'accomplir ses mauvais desseins, on cherche cependant⁷ à⁸ lui procurer les douceurs de la vie, de façon qu'il trouve par tout ce qui lui est nécessaire et nulle part ce dont il peut abuser. On veut qu'il soit rassasié du pain de l'ignominie et de la coupe de l'opprobre. On affecte⁹ même pour lui¹⁰ des attentions moqueuses et dérisoires*, des respects comme ceux qu'on prodigoit à Sancho dans son Ile et qui le rendent encor plus ridicule aux yeux de la populace¹¹. Enfin puisqu'il aime tant les distinctions, il a lieu d'être content¹², on a soin qu'elles ne lui manquent pas et on le sert de son gout en le faisant par tout montrer au doigt. Oui, Monsieur, on veut qu'il vive, et même agréablement, autant qu'il est possible à un méchant sans mal faire : On voudroit qu'il ne manquât à son bonheur que les moyens¹³ de troubler celui des autres. Mais c'est un Ours qu'il faut enchaîner de peur qu'il ne dévore les passans. On craint surtout le poison de sa plume et l'on n'épargne aucune précaution pour l'empêcher de l'exhaler¹⁴ ; on ne lui laisse aucun moyen de défendre son honneur, parce que cela lui seroit inutile, que sous ce pretexte il ne manqueroit pas d'attaquer celui d'autrui, et qu'il n'appartient pas à^a un homme livré à la diffamation d'oser diffamer personne. Vous concevez que parmi les gens dont on s'est assuré l'on n'a pas oublié¹⁵ les libraires, surtout ceux dont il s'est autrefois^b servi. L'on¹⁶ en a même tenu un très longtems à la Bastille sous d'autres prétextes¹⁷, mais en effet¹⁸ pour l'endoctriner plus longtems¹⁹ à loisir sur le compte de J. J.^(*)²⁰ On a recommandé à tout ce qui l'entoure de veiller particulièrement à ce qu'il peut écrire. On a même tâché de lui en ôter les moyens²¹, et l'on étoit parvenu dans la retraite où on l'avoit attiré en Dauphiné à

* Comme quand on vouloit à toute force m'envoyer le vin d'honneur à Amiens, qu'à Londres les Tambours des Gardes devoient venir battre à ma porte, et qu'au Temple M. le prince de Conti m'envoya sa **Musique** à mon lever. [n. d. é : cette note est écrite en marge à droite.]

- | | |
|---|--|
| 1. (B) depuis l'existence du monde et tant qu'il doit durer encore jamais mortel n'a vécu ni vraisemblablement ne vivra | 13. (B) le pouvoir
(L) le moyen |
| 2. (B) On ne trouve pas ce mot : « tendre » [n. d. é : il est inséré dans le P.] | 14. (B) le répandre |
| 3. (B) on prenoit | 15. (B) Après « oublié », on trouve ce mot : « les imprimeurs » |
| 4. (L) Sans doute | 16. (B), (L) et (P) on |
| 5. (L) On ne trouve pas ce mot : « de genereux » | 17. (B) sous quelque autre pretexte, |
| 6. (B) et (P) le plan dont il est l'objet, | 18. (B) et (P) uniquement |
| 7. (L) néanmoins | 19. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « longtems » |
| 8. (B) on veut cependant | 20. (B) notre homme*. |
| 9. (B) on a affecte [n. d. é : <i>Faute d'orthographe de R</i> : « affecté »] | 21. (B) ôter tout moyen |
| 10. (B) et (L) même quelquefois pour lui
(P) même pour lui quelquefois | a. <i>Insertion</i> : « à » |
| 11. (B) aux yeux du peuple. | b. <i>Insertion</i> : « autrefois » [n. d. é : il est inséré aussi dans le P, mais il existe originaiement dans les B et L.] |
| 12. (P) On ne trouve pas cette phrase : « il a lieu d'être content » | |

[f. 1-60]

écarter de lui toute encre lisible, en sorte qu'il ne put trouver sous ce nom que de l'eau legerement teinte, qui même en peu de tems perdoit toute sa couleur. Malgré toutes ces précautions le drole est encor parvenu à écrire ses mémoires qu'il appelle ses confessions^a et que nous appellons ses mensonges avec de l'encre de la Chine, à laquelle on n'avoit pas songé : mais si l'on ne peut l'empêcher de barbouiller du papier à son aise, on l'empêche au moins de faire circuler son venin : car aucun chiffon, ni petit ni grand, pas un billet de deux lignes ne peut sortir de ses mains sans tomber à l'instant même^b dans celles des gens établis pour tout recueillir¹. A l'égard de ses discours, rien n'en est perdu. Le premier soin de ceux qui l'entourent est de s'attacher à le faire jaser ; ce qui n'est pas difficile, ni même de lui faire dire à peu près ce qu'on veut ou du moins comme on le veut pour en tirer avantage, tantôt en lui débitant de fausses nouvelles², tantôt en^c l'animant par d'adroites contradictions, et³ tantôt au contraire en paroissant acquiescer à tout ce qu'il dit. C'est alors surtout qu'on tient un registre exact des indiscrettes vivacités qui lui échappent, et qu'on amplifie et^d commente⁴ de sang-froid. Ils prennent en même tems toutes les précautions possibles pour qu'il ne puisse tirer d'eux aucune lumière ni par rapport à lui ni par rapport à qui que ce soit. On ne prononce jamais devant lui le nom de ses premiers délateurs⁵ et l'on ne parle qu'avec la plus grande reserve de⁶ ceux qui influent sur son sort⁷, de sorte qu'il lui est impossible de parvenir à savoir ni⁸ ce qu'ils disent ni ce qu'ils font, s'ils sont à⁹ Paris

page précédente (*) On y a detenu de même en même tems et pour le même effet un Genevois de mes amis, lequel, aigri par d'anciens griefs contre les magistrats de Genève, excitoit les Citoyens contre eux à mon occasion¹⁰. Je pensois bien differemment, et jamais, en écrivant soit à eux soit à lui, je ne cessai de les presser tous d'abandonner ma cause et de remettre à de meilleurs tems¹¹ la defense de leurs droits. Cela n'empêcha pas qu'on ne publiât avoir trouvé tout le contraire dans les lettres que je lui écrivois et que c'étoit moi qui étois le boute feu. Que peuvent desormais attendre des gens puissans la justice, la vérité l'innocence, quand une fois ils en sont venus jusques-là ?

1. (B) celles de nos Messieurs, qui n'auroient garde de laisser passer autre chose que des fadaises, lesquelles courant le public sous son nom servent à decréditer ses premiers ouvrages.
(L) celles des gens établis pour tout recueillir, et qui se garderoient bien de laisser passer aucune chose qui fut contraire aux vues de nos Messieurs.
 2. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « tantôt en lui débitant de fausses nouvelles »
 3. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « et »
 4. (B) on s'applique à commenter
 5. (L) ses premiers dénonciateurs
 6. (B) et (L) Après « de », on trouve ce mot : « tous »
 7. (B) sa situation
 8. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ni »
 9. (B) dans
 10. (B) excitoit eux contre les Citoyens à mon occasion.
 11. (P) à d'autres tems
-
- a. Quant à « ses confessions », R tire exceptionnellement un trait sous ce titre dans le L. Mais il me semble que R fait ressortir un contraste entre « ses confessions » et « ses mensonges ».
 - b. *Biffé* : « dans » entre « l'instant » et « même »
 - c. *Très petite taille* : « lui débitant de fausses nouvelles, tantôt en » [n. d. é : voyez la note 2.]
 - d. *Papier gratté et retouche* : « amplifie et » [n. d. é : voyez la note 4.]

ou absens, ni même s'ils sont morts ou en vie. On ne lui parle jamais de nouvelles, ou on ne lui en dit que de fausses¹ ou de dangereuses^{2a}, qui^{3b} seroient de sa part⁴ de nouveaux crimes s'il s'avisait de les repeter. En province on empêchoit aisement⁵ qu'il ne lut aucune gazette. A Paris où il y auroit trop d'affection l'on empêche au moins qu'il n'en voye aucune dont il puisse tirer quelque instruction qui le regarde, et surtout⁶ celles où nos Messieurs font parler de lui. S'il s'enquiert de quelque chose⁷ personne n'en sait rien ; s'il s'informe de quelqu'un personne ne le connoit ; s'il demandoit avec un peu d'empressement le tems qu'il fait, on ne le lui diroit pas. Mais on s'applique en revanche à lui faire trouver les denrées, sinon à meilleur marché, du moins de meilleure qualité qu'il ne les auroit au même prix, ses bienfaiteurs suppléant genereusement⁸ de leur bourse à ce qu'il en coûte de plus pour satisfaire la délicatesse qu'ils lui supposent, et qu'ils tâchent même d'exciter en lui par l'occasion et le bon marché, pour avoir le plaisir d'en tenir note. De cette manière mettant adroitement le menu peuple dans leur confiance, ils lui font l'aumône publiquement malgré lui de façon qu'il lui soit impossible de s'y dérober ; et cette charité, qu'on s'attache à rendre⁹ bruyante, a peut-être contribué plus que toute autre chose à le déprimer autant que le desiroient ses amis.

R. / Comment, ses amis ?

Le Fr. / Oui, c'est un nom qu'aiment à prendre toujours nos Messieurs pour exprimer toute leur bienveillance envers lui, toute leur sollicitude pour son bonheur, et, ce qui est très bien trouvé, pour le faire¹⁰ accuser d'ingratitude en se montrant si peu sensible à tant de bonté.

R. / Il y a là quelque chose que je n'entends pas bien¹¹. Expliquez-moi mieux tout cela, je vous prie.

Le Fr. / Il importoit, comme je vous l'ai dit, pour qu'on put le laisser libre sans danger, que sa diffa=

1. (L) Si quelquefois on lui parle de nouvelles, ce n'est que pour lui en dire de fausses

2. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « ou de dangereuses »

3. (P) Avant « qui », on trouve ce mot : « et »

4. (B) de fausses et tournées exprès pour lui en faire

5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « aisement »

6. (B) Après « surtout », on trouve ce mot : « de »

7. (B) Après « chose », on trouve ce passage : « que ce soit »

8. (B) charitablement

9. (B) On ne trouve pas ce mot : « qu'on s'attache à rendre »

10. (B) Après « faire », on trouve ce mot : « surtout »

11. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « bien »

a. *Insertion* : « ou de dangereuses » [n. d. é : voyez la note 2 et il existe originairement dans le L.]

b. *Biffé* : « et » avant « qui » [n. d. é : voyez la note 3. D'abord, R a écrit « fausses et qui seroient » comme P. Mais il a effacé « et » et ajouté « ou de dangereuses » comme le L.]

[f. 1-62]

=mation fut universelle*. Il ne suffisoit pas de la répandre dans les cercles et parmi la bonne compagnie, ce qui n'étoit pas difficile et fut bientôt fait. Il falloit qu'elle s'étendit parmi tout le peuple et dans les plus bas étages aussi bien que¹ dans les plus élevés ; et cela présentoit plus de difficulté ; non seulement parce que l'affectation de le tympaniser ainsi à son insçu² pouvoit scandaliser les simples, mais surtout à cause de l'inviolable loi de lui cacher tout ce qui le regarde pour éloigner à jamais de lui³ tout éclaircissement toute instruction, tout moyen de défense et de justification, toute occasion de faire expliquer personne, de remonter à la source des lumières qu'on a sur son compte⁴, et qu'il étoit moins sûr pour cet effet de compter sur la discretion de la populace que sur celle des honnêtes gens. Or pour l'intéresser⁵, cette populace à ce mystère sans paroître avoir cet objet, ils ont admirablement tiré parti d'une ridicule arrogance de notre homme, qui est de faire le fier sur les dons et de ne vouloir pas qu'on^{6a} lui fasse l'aumône.

R. / Mais, je crois que vous et moi serions assez capables d'une pareille arrogance : qu'en pensez-vous ?

Le Fr : / Cette délicatesse est permise à d'honnêtes gens. Mais un drôle comme cela qui fait le gueux quoiqu'il soit riche, de quel droit ose-t-il rejeter les menues charités de nos Messieurs ?

R. / Du même droit, peut-être, que les⁷ mendiants rejettent les siennes⁸. Quoiqu'il en soit⁹, s'il fait le

* Je n'ai point voulu parler ici de ce qui se fait au theatre et de ce qui s'imprime journellement en Hollande et ailleurs, parce que cela passe toute croyance¹⁰, et qu'en le voyant et en ressentant continuellement les tristes¹¹ effets j'ai peine encore à le croire moi-même. Il y a quinze ans que tout cela dure, toujours avec l'approbation publique et l'aveu du gouvernement. Et moi je vieillis ainsi seul parmi tous ces forcenés, sans aucune consolation de personne, sans néanmoins perdre ni courage ni patience, et, dans l'ignorance où l'on me tient, élevant¹² au Ciel pour toute defense un cœur exempt de fraude et des mains pures de tout mal.

1. (B) les plus bas étages comme
2. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « à son insçu »
3. (L) ce qui le regarde, d'éloigner de lui
4. (L) On ne trouve pas cette phrase : « de remonter à la source des lumières qu'on a sur son compte, »
5. (B) pour intéresser
6. (B) que personne
7. (L) leurs
8. (P) qu'ils font rejeter les siennes aux mendiants.
9. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Du même droit, peut-être, que les mendiants rejettent les siennes. Quoiqu'il en soit, » [n. d. é : cette phrase est inséré après la transcription dans le P, mais il existe originiairement dans les L et G.]
10. (L) toute créance,
11. (B), (L) et (P) horribles
12. (B) Après « élevant », on trouve ce mot : « chaque jour »

a. *Papier gratté et retouche* : de « que personne » à « pas qu'on » [n. d. é : voyez la note 6.]

gueux, il reçoit donc ou demande l'aumône ? car voilà tout ce qui distingue le gueux du pauvre, qui n'est pas plus riche que lui, mais qui se contente de ce qu'il a et¹ ne demande rien à personne.

Le Fr. / Eh non ! Celui-ci ne la demande pas directement. Au contraire, il la rejette insolemment d'abord ; mais il cède à la fin tout doucement quand on s'obstine.

R. / Il n'est donc pas si arrogant que vous disiez d'abord², et retournant votre question, je demande à mon tour³ pourquoi ils s'obstinent à lui faire l'aumône comme à un gueux⁴, puisqu'ils savent si bien qu'il est riche ?

Le Fr. / Le pourquoi, je vous l'ai déjà dit. Ce seroit, j'en conviens outrager un honnête homme : mais c'est le sort que mérite un pareil scelerat d'être avili par tous les moyens possibles, et c'est une occasion de mieux manifester son ingratitude, par celle qu'il témoigne à ses bienfaiteurs.

R. / Trouvez-vous que l'intention de l'avilir mérite une grande reconnaissance ?

Le Fr. / Non, mais c'est l'aumône qui la mérite. Car, comme disent très bien nos Messieurs, l'argent rachette tout, et rien ne le rachette. Quelle que soit l'intention de celui qui donne, même par force, il reste toujours bienfaiteur et mérite toujours comme tel la plus vive reconnaissance. Pour éluder donc la brutale rusticité de notre homme, on a imaginé de lui faire en détail⁵ à son inscu beaucoup de petits dons bruyans qui demandent le concours de beaucoup de gens et surtout du menu peuple qu'on fait entrer ainsi sans affectation dans la grande confiance, afin qu'à l'horreur pour ses forfaits se joigne le mépris pour sa misère et le respect⁶ pour ses bienfaiteurs. On s'informe des lieux où il se pourvoit des denrées nécessaires à sa subsistance, et l'on a soin qu'au même prix on les lui fournisse de meilleure qualité et par conséquent plus chères^a.

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « se contente de ce qu'il a et »

2. (B) à l'instant

3. (B) et (P) je demanderois volontiers

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « comme à un gueux »

5. (B) Après « en détail », on trouve ce mot : « mais »

6. (L) et (P) la vénération

a. Brooke Boothby ajoute une note de l'Editeur dans son édition :

« (*) Voici une explication que la vérité semble exiger de moi.

L'augmentation du prix des denrées, et les commencements de caducité qui paroissoient en M. Rousseau vers la fin de ses jours, faisoient craindre à sa femme qu'il ne succombât, faute d'une nourriture saine. Elle se décida alors, avec l'aveu d'une personne en qui elle avoit de la confiance, de tromper pieusement son mari, sur le prix qu'on la faisoit payer sa petite provision de bouche. Voici le fait ; et c'est ainsi que cet infortuné voyoit partout la confirmation de ses malheurs. Ses adversaires s'y sont pris bien adroitement, en poussant à bout sa sensibilité : c'étoit seulement de ce côté là qu'ils pouvoient avoir quelque prise sur sa grande ame.

Note de l'Editeur »

[n. d. é : Édition Boothby, p. 174. Ces notes sont écrites de même dans DC, p. 92.]

[f. 1-64]

Au fond cela ne lui fait aucune économie, et il n'en a pas besoin, puisqu'il est riche : mais pour le même argent¹ il est mieux servi, sa bassesse et la générosité de nos Messieurs circulent ainsi parmi le peuple, et l'on parvient de cette manière à l'y rendre abjet et méprisable en paroissant ne songer qu'à son bien être et à le rendre heureux malgré lui. Il est difficile que le misérable² ne s'aperçoive pas de ce petit manège, et tant mieux³ : car s'il se fâche, cela prouve de plus en plus son ingratitude⁴, et s'il change de marchands on repette aussitôt la même manœuvre, la réputation qu'on veut lui donner se répand⁵ encor plus rapidement. Ainsi plus il se débat dans ses lacs, et⁶ plus il les resserre.

R. / Voilà, je vous l'avoue⁷, ce que je ne comprenois pas bien d'abord. Mais, Monsieur, vous en qui j'ai connu toujours⁸ un cœur⁹ si droit, se peut-il que vous approuviez de pareilles manœuvres.

Le Fr. / Je les blâmerois fort¹⁰ pour tout autre ; mais ici je les admire par le motif de bonté qui les dicte, sans pourtant^a avoir voulu jamais y tremper. Je hais J. J. nos Messieurs l'aiment, ils veulent le conserver à tout prix ; il est naturel qu'eux et moi ne nous accordions pas sur la conduite à tenir avec un pareil homme. Leur système, injuste peut être en lui-même, est rectifié par l'intention.

R. / Je crois qu'il me la rendroit suspecte : car on ne va point au bien par le mal ni à la vertu par la fraude. Mais puisque vous m'assurez que J. J.¹¹ est riche, comment le public accorde-t-il ces choses-là ? car enfin rien ne doit lui sembler plus bizarre et moins méritoire qu'une aumône¹² faite par^b force à un riche scelerat.

Le Fr. / Oh le public ne rapproche pas ainsi les idées qu'on a l'adresse de lui montrer séparément^c. Il¹³ le voit riche pour lui reprocher de faire le pauvre

1. (L) le même prix
2. (B) il
3. (B) Après « tant mieux ; », on trouve cette phrase : « c'est précisément où on l'attend : »
4. (B) On ne trouve pas « cela prouve de plus en plus son ingratitude », mais « il se montre tant plus ingrat et féroce, »
5. (B), (L) et (P) s'étend
6. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
7. (L) Voilà, je l'avoue
(P) Voilà, je vous avoue
8. (B) Intersion des mots : toujours connu
9. (B) Après « un cœur », on trouve ce mot : « si franc et »
10. (B) blâmerois fort certainement
(P) blâmerois certainement
11. (P) il
12. (B) que l'aumone
13. (B) On

a. *Insertion* : « pourtant »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « faite » et « par »

c. *Biffé* : « ainsi » entre « montrer » et « séparément »

ou pour le frustrer du produit de son labeur en se disant qu'il n'en a pas besoin. Il¹ le voit pauvre pour insulter à sa misère et le traiter cōme un mendiant. Il² ne le voit jamais que par le côté qui pour l'instant le montre^a plus odieux ou plus méprisable, quoiqu'incompatible avec les autres aspects sous lesquels il³ le voit en d'autres tems.

R. / Il est certain qu'à moins d'être de la plus brute insensibilité, il doit être aussi pénétré que surpris de cette association d'attentions et d'outrages dont il sent à chaque instant les effets. Mais quand, pour l'unique plaisir de rendre sa diffamation plus complète on lui passe journellement tous ses crimes, qui peut être surpris s'il⁴ profite de cette coupable indulgence pour en commettre incessamment de nouveaux ? C'est une objection que je vous ai déjà faite et que je repette, parce que vous l'avez eludée sans y répondre. Par tout ce que vous m'avez raconté je vois que, malgré toutes les mesures qu'on a prises⁵, il va toujours son train comme auparavant⁶, sans s'embarrasser en aucune sorte⁷ des surveillans dont il se voit entouré. Lui qui prit jadis⁸ là dessus⁹ tant de précautions que pendant quarante ans trompant exactement tout le monde il passa pour un honnête homme, je vois qu'il n'use¹⁰ de la liberté qu'on lui laisse que pour assouvir sans gêne sa méchanceté, pour commettre chaque jour de nouveaux forfaits dont il est bien sûr qu'aucun n'échappe à ses surveillans¹¹, et qu'on lui laisse tranquillement consommer. Est-ce donc une vertu si méritoire à vos Messieurs d'abandonner ainsi les honnêtes gens à la furie d'un scelerat, pour l'unique plaisir de compter tranquillement^{12b} ses crimes, qu'il leur seroit si aisé d'empêcher ?

Le Fr. / Ils ont leurs raisons pour cela.

R. / Je n'en doute point : mais ceux-mêmes qui commettent les crimes¹³ ont sans doute aussi leurs raisons ; cela suffit-il pour les justifier ? Singulière bonté,

1. (B) on
2. (B) on
3. (B) on
4. (B) et (P) qui peut s'étonner qu'il
(L) qui peut s'étonner s'il
5. (B) Après « prises », on trouve cette phrase : « et qu'on prend journellement, »
6. (B) au passant
7. (B), (L) et (P) s'embarrasser le moins du monde
8. (P) Intersion des mots : jadis prit
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « là-dessus »
10. (B), (L) et (P) Après « use », on trouve ce mot : « aujourd'hui »
11. (B) n'échappe aux gens qui l'épient,
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « tranquillement »
13. (B) mais les auteurs mêmes des crimes

a. *Papier gratté et retouche* : de « plus + illisible » à « le montre »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « compter » et « tranquillement »

[f. 1-66]

convenez-en, que celle qui pour rendre le coupable odieux refuse d'empêcher le crime¹, et s'occupe à choyer le scelerat aux dépens des innocens dont il fait sa proie. Laisser commettre les crimes qu'on peut empêcher n'est pas seulement en être témoin c'est en être complice. D'ailleurs si on lui laisse toujours faire tout ce que vous dites qu'il fait, que sert donc² de l'espionner de si près avec tant de vigilance et d'activité ? Que sert d'avoir découvert ses œuvres pour les lui laisser continuer comme si on³ n'en savoit rien ? Que sert de gêner si fort sa volonté dans les choses indifférentes pour la laisser en toute liberté dès qu'il s'agit de mal faire ? On diroit que vos Messieurs ne cherchent qu'à lui ôter tout moyen de faire autre chose que des crimes. Cette indulgence vous paroît-elle donc si raisonnable, si bien entendue, et digne de personnages si vertueux ?

Le Fr. / Il y a dans tout cela, je dois l'avouer, des choses que je n'entends pas fort bien moi-même ; mais on m'a promis de m'expliquer tout à mon entière satisfaction. Peut-être pour le rendre plus execrable⁴ a-t-on cru devoir charger un peu le tableau de ses crimes⁵, sans se faire un grand scrupule de cette charge qui dans le fond importe assez peu, car puisqu'⁶un homme coupable d'un crime est capable de cent⁷, tous ceux dont on l'accuse sont tout⁸ au moins dans sa volonté, et⁹ l'on peut à peine donner le nom d'impostures¹⁰ à de pareilles accusations.

Je vois que la base du système que l'on suit à son égard¹¹ est le devoir qu'on s'est imposé qu'il fut bien démasqué bien connu de tout le monde, et néanmoins de n'avoir jamais avec lui aucune¹² explication, de lui ôter toute connoissance de ses accusateurs et toute lumière certaine¹³ des choses dont il est accusé. Cette double nécessité est fondée sur la

1. (B) le délit,
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « donc »
3. (B), (L) et (P) l'on
4. (B) odieux
5. (B) la liste de ses crimes journaliers
6. (L) On ne trouve pas ce mot : « puisqu' »
7. (L) Après « cent », on trouve ce mot : « et puisque »
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « tout »
9. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »
10. (B) imposture
11. (B) l'égard de J. J.
12. (B) Après « aucune », on trouve ce mot : « espèce d' »
13. (L) On ne trouve pas ce mot : « certaine »

nature des crimes qui rendroit leur déclaration publique trop scandaleuse, et qui ne souffre pas qu'il soit convaincu sans être puni. Or voulez-vous qu'on le punisse sans le convaincre ? Nos formes judiciaires ne le permettraient pas, et ce seroit aller directement contre les maximes d'indulgence et de commisération qu'on veut suivre à son égard. Tout ce qu'on peut donc faire pour la sûreté publique est premièrement de le surveiller si bien qu'il n'entreprenne rien qu'on ne le sache, qu'il n'exécute rien d'important^a qu'on ne le veuille, et sur¹ le reste d'avertir tout le monde du danger qu'il y a² d'écouter et fréquenter un pareil scelerat. Il est clair qu'ainsi bien avertis ceux qui s'exposent à ses attentats ne doivent s'ils y succombent s'en prendre qu'à eux-mêmes. C'est un malheur qu'il n'a tenu³ qu'à eux d'éviter, puisque, fuyant comme il fait les hommes, ce n'est pas lui qui va les⁴ chercher.

R. / Autant en peut-on dire à ceux⁵ qui passent dans un bois où l'on sait qu'il y a des voleurs, sans que cela fasse une raison valable pour laisser ceux-ci en toute liberté⁶ d'aller leur train⁷, surtout quand pour les contenir il suffit de le vouloir. Mais quelle excuse peuvent avoir vos Messieurs qui ont soin de fournir eux-mêmes des proyes à la cruauté du barbare par les émissaires dont vous m'avez dit qu'ils l'entourent, qui tâchent à toute force de se familiariser avec lui, et dont sans doute il a soin de⁸ faire ses premières victimes ?

Le Fr. / Point du tout. Quelque familièrement qu'ils vivent chez lui, tâchant même d'y manger et boire sans s'embarrasser des risques, il ne leur en arrive aucun mal. Les personnes sur lesquelles il aime assouvir sa furie sont celles pour lesquelles il a de l'estime et⁹ du penchant ; celles auxquelles il voudroit donner sa confiance pour peu que leurs cœurs s'ouvrirent au sien, d'anciens amis qu'il regrette¹⁰ et dans lesquels il

1. (B) Après « sur », on trouve ce mot : « tout »

2. (L) On ne trouve pas ce mot : « qu'il y a »

3. (P) il n'a eu

4. (B), (L) et (P) Intersion des mots : les va

5. (B) Autant en pourroit-on dire

(L) Autant en pourroit on dire aux gens

6. (B) et (L) laisser les brigands en liberté

7. (B) Après « train », On ne trouve pas cette phrase : « surtout quand pour les contenir il suffit de le vouloir. », mais « Encore peut-on être forcé par ses affaires de traverser malgré soi un bois dangereux. »

8. (B) il ne manque pas de

9. (B) On ne trouve pas ce mot : « de l'estime et »

10. (B) et (P) amis dont il pleure la défection

a. *Insertion* : « d'important »

[f. 1-68]

semble encor chercher¹ les consolations qui lui manquent. C'est ceux-là qu'il choisit pour les expédier par préférence ; le lien de l'amitié lui pèse ; il ne voit avec plaisir que ses ennemis.

R./ On ne doit pas disputer contre les faits ; mais convenez que vous me peignez-là un bien singulier² personnage, qui n'empoisonne que ses amis³, qui ne fait des livres qu'en faveur de ses ennemis⁴, et qui fuit les hommes pour leur faire du mal.

Ce qui me paroît encore bien étonnant en⁵ tout ceci, c'est comment il se trouve d'honnêtes gens qui veulent rechercher⁶ hanter un pareil monstre dont l'abord seul devrait leur faire horreur. Que la canaille envoyée⁷ par vos Messieurs et faite pour l'espionnage s'empare de lui, voila ce que je comprends sans peine. Je comprends encore que trop heureux de trouver quelqu'un qui veuille le souffrir, il ne doit pas lui, misanthrope avec les honnêtes gens, mais à charge à lui-même, se rendre difficile sur les liaisons, qu'il doit voir, accueillir rechercher avec grand empressement⁸ les coquins qui lui ressemblent, pour les engager dans ses dannaables complots. Eux de leur côté^a, dans l'espoir de trouver en lui un bon camarade bien endurci peuvent⁹ malgré l'effroi qu'on leur a donné de lui, s'exposer¹⁰ par l'avantage qu'ils en espèrent¹¹ au risque de le fréquenter. Mais que des gens d'honneur cherchent à se fauxfiler avec lui, voila, Monsieur¹², ce qui me passe. Que lui disent-ils donc ? Quel ton peuvent-ils prendre avec un pareil personnage ? Vn aussi grand scelerat peut très bien être un homme vil qui pour aller à ses fins souffre toutes sortes¹³ d'outrages, et pourvu qu'on lui donne à diner boit les affronts comme l'eau, sans les sentir ou sans en faire semblant. Mais vous m'avouerez qu'un commerce d'insulte et de mépris d'une part¹⁴, de bassesse et de mensonge¹⁵ de l'autre ne doit pas être fort attrayant pour d'honnêtes gens.

1. (B) semble chercher
(L) semble chercher encor [n. d. é : « encor » est inséré dans le P]
2. (P) étrange
3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui n'empoisonne que ses amis »
4. (B) Après « ennemis », on trouve cette phrase : « qui n'empoisonne que ceux qu'il aime »
(L) e (P) ses adversaires,
5. (B), (L) et (P) dans
6. (B) Après « rechercher », on trouve ce mot : « et »
7. (P) employée
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « avec grand empressement »
9. (B) Après « peuvent », on trouve ce mot : « et »
(P) On ne trouve pas « peuvent » mais « et »
10. (B) et (P) peuvent
11. (B) et (P) Après « espèrent », on trouve ce mot : « s'exposer » [n. d. é : voyez la note 10.]
12. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « Monsieur »
13. (L) toute sorte
14. (B) d'un côté,
15. (B) de mensonges

a. Faute d'orthographe de R : « côté »

Le Fr. / Ils en sont plus estimables de se sacrifier ainsi pour le bien public¹. Approcher de ce misérable est une œuvre méritoire quand elle mène à quelque nouvelle découverte sur son caractère affreux. Vn tel caractère tient du prodige et ne sauroit être assez attesté. Vous comprenez² que personne ne l'approche pour avoir avec lui quelque société réelle, mais seulement pour tâcher de le surprendre, d'en tirer quelque nouveau trait pour son portrait, quelque nouveau fait pour son histoire, quelque indiscretion dont on puisse faire usage pour le rendre toujours plus odieux. D'ailleurs comptez-vous pour rien le plaisir de le persiffler, de lui donner à mots couverts les noms injurieux³ qu'il mérite, sans qu'il ose ou⁴ puisse répondre, de peur de deceler l'application qu'on le force à s'en faire : c'est un plaisir qu'on peut savourer sans risque ; car s'il se fâche il s'accuse lui-même, et s'il ne se fâche pas, en lui disant ainsi ses vérités indirectement, on se dédomage de la contrainte où l'on est forcé de vivre avec lui en feignant de le prendre^a pour un honnête homme.

R. / Je ne sais si ces plaisirs-là sont fort doux, pour moi je ne les trouve pas fort nobles, et je vous crois assez du même avis puisque vous les avez toujours dédaignés. Mais, Monsieur, à ce compte, cet homme chargé de tant de crimes n'a donc jamais été convaincu d'aucun ?

Le Fr. / Eh non vraiment. C'est encore un acte de l'extrême bonté dont on use à son égard de lui épargner la honte d'être confondu. Sur tant d'invincibles preuves n'est-il pas complètement jugé sans qu'il soit besoin de l'entendre. Où regne l'évidence du délit la conviction du coupable n'est-elle pas superflue ? Elle ne seroit pour lui qu'une peine de plus. En lui ôtant l'inutile liberté de se défendre on ne fait que lui ôter celle de mentir et calomnier.

1. (P) pour l'édification publique.
2. (B), (L) et (P) Vous devez comprendre
3. (B) méprisants
4. (B) Après « ou », on trouve ce passage : « qu'il »

^a. *Substitution d'un mot* : un mot illisible à « feignant de le prendre »

[f. 1-70]

R. / Ah, graces¹ au Ciel je respire ! vous delivrez² mon cœur d'un grand poids.

Le Fr. / Qu'avez-vous donc ? D'où vous³ nait cet épanouissement subit après l'air morne et pensif qui ne vous a point quitté durant tout cet entretien, et si different de l'air jovial et gai qu'ont tous nos Messieurs quand ils parlent de J. J. et de ses crimes ?

R. / Je vous l'expliquerai, si vous avez la patience de m'entendre ; car ceci demande encor des digressions.

Vous connoissez assez ma destinée pour savoir qu'elle ne m'a guère laissé goûter les prosperités de la vie : je n'y ai trouvé, ni les biens dont les hommes font cas, ni ceux dont j'aurois fait cas moi-même ; vous savez à quel prix elle m'a vendu cette fumée dont ils sont si avides, et qui, même eut-elle été plus pure n'étoit pas l'aliment qu'il falloit à mon cœur. Tant que la fortune ne m'a fait que pauvre je n'ai pas vécu malheureux. J'ai goûté quelquefois de vrais plaisirs dans l'obscurité : mais je n'en suis sorti que pour tomber dans un gouffre de calamités, et ceux qui m'y ont plongé se sont appliqués à me rendre insupportables les maux qu'ils feignoient de plaindre et que je n'aurois pas⁴ connus sans eux. Revenu de cette douce chimère de l'amitié dont la vaine recherche a fait tous les malheurs de ma vie, bien plus revenu des erreurs de l'opinion dont je suis la victime, ne trouvant plus parmi les hommes ni droiture ni vérité, ni aucun de ces sentimens que je crus innés⁵ dans leurs ames parce qu'ils l'étoient dans la mienne, et sans lesquels toute société n'est que tromperie et mensonge, je me suis retiré au dedans de moi, et vivant entre moi et la nature, je goutois une douceur infinie

1. (B) et (L) grace
2. (B), (L) et (P) soulagez
3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « vous »
4. (B), (L) et (P) point
5. (L) j'ai crus

à penser que je n'étois pas seul, que je ne conversois pas avec un être insensible et mort, que mes maux étoient comptés, que ma patience étoit mesurée¹, et que toutes les misères de ma vie n'étoient que des provisions de dédomagemens et de jouissances pour un meilleur état. Je n'ai jamais adopté² la philosophie des heureux du siècle ; elle n'est pas faite pour moi ; j'en cherchois une plus appropriée à mon cœur, plus consolante dans l'adversité³, plus encourageante pour la vertu. Je la trouvois dans les livres de J. J. J'y puisois des sentimens si conformes à ceux qui m'étoient naturels, j'y sento⁴ tant de rapport avec mes propres dispositions que seul parmi tous les auteurs que j'ai lus il étoit pour moi le peintre de la nature et^a l'historien du cœur humain. Je reconnoissois dans ses écrits l'homme⁵ que je retrouvois⁶ en moi, et leur méditation m'apprenoit à tirer de^b moi-même la jouissance et le bonheur que tous les autres vont chercher si loin d'eux.

Son exemple m'étoit surtout utile pour nourrir ma confiance dans les sentimens que j'avois conservé seul parmi mes contemporains. J'étois croyant, je l'ai toujours été, quoique non pas com̄e les gens à symboles et à formules⁷. Les hautes idées que j'avois de la divinité me faisoient prendre en dégoût les institutions des hommes et les religions factices. Je ne voyois personne penser comme moi ; je me trouvois⁸ seul au milieu de la multitude autant par mes idées que par mes sentimens. Cet état solitaire étoit triste ; J. J. vint m'en tirer. Ses livres me fortifièrent contre la dérision des esprits forts. Je trouvai ses principes si conformes à mes sentimens, je les voyois naitre de méditations si profondes, je les voyois appuyés de si fortes raisons que je cessai de craindre comme on me le croit sans cesse qu'ils ne fussent l'ouvrage des préjugés et de l'éducation. Je vis que dans ce

1. (B), (L) et (P) connue,
2. (P) goûté
3. (B) l'infortune,
4. (B), (L) et (P) voyois
5. (B), (L) et (P) Après « l'homme », on trouve ce mot : « tel »
6. (B) je le sento^{is}
(L) je le retrouvois
(P) je le trouvois
7. (L) et (P) Interversion des mots : à formules et à symboles
8. (B), (L) et (P) sento^{is}

a. *Insertion* : « et »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « tirer » et « de »

[f. 1-72]

siècle où la philosophie ne fait que détruire, cet auteur seul édifioit avec solidité. Dans tous les autres livres, je démêlois d'abord la passion¹ qui les avoit dictés, et le but personnel que l'auteur avoit eu en vue. Le seul J. J. me parut chercher la vérité avec droiture et simplicité de cœur. Lui seul me parut montrer aux hommes la route du vrai bonheur en leur apprenant à distinguer la réalité de l'apparence, et l'homme de la nature de l'homme factice et fantastique que nos institutions et nos préjugés lui ont substitué : lui seul en un mot² me parut dans sa véhémence inspiré par le seul amour du bien public³ sans vue secrète et sans intérêt personnel. Je trouvois d'ailleurs sa vie et ses maximes si bien d'accord que je me confirmois dans les miennes et j'y prenois plus de confiance par l'exemple d'un penseur qui les médita si longtems, d'un écrivain qui méprisant l'esprit de parti⁴ et ne voulant former ni suivre aucune secte, ne pouvoit avoir dans ses recherches d'autre interest que l'interest public et⁵ celui de la vérité. Sur toutes ces⁶ idées, je me faisois un plan de vie dont son commerce auroit fait le charme, et moi à qui la société des hommes⁷ n'offre depuis longtems qu'une fausse apparence sans réalité, sans vérité, sans attachement, sans aucun véritable accord de sentimens ni d'idées, et plus digne de mon mépris que de mon empressement, je me livrois à l'espoir de retrouver en lui tout⁸ ce que j'avois perdu, de goûter encor les douceurs d'une amitié sincère, et de me nourrir encore⁹ avec lui de ces grandes et ravissantes contemplations qui font la meilleure jouissance de cette vie et la seule consolation solide qu'on trouve dans l'adversité.

J'étois plein de ces sentimens, et vous l'avez

1. (B) l'intérêt
2. (B) lui seul enfin
3. (B) Après « public », on trouve cette phrase : « sans esprit de parti »
4. (B) qui détaché de tout parti
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « l'interest public et »
(L) et (P) l'interest de tous et
6. (B) ses
7. (B) et moi à qui ce simulaire de société dont les hommes se contentent
8. (L) On ne trouve pas ce mot : « tout »
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « encore »

pu¹ connoître, quand avec vos cruelles confidences vous êtes venu resserrer mon cœur et en chasser les douces illusions auxquelles il étoit prêt à s'ouvrir encore. Non, vous ne connoîtrez jamais à quel point vous l'avez déchiré. Il faudroit pour cela sentir à combien de celestes idées tenoient celles que vous avez détruites. Je touchois au moment d'être heureux en dépit du sort et des hommes, et vous me replongez pour jamais² dans toute ma misère ; vous m'ôtez toutes les espérances qui me la faisoient supporter. Vn seul homme pensant comme moi nourrissoit ma confiance, un seul homme vraiment³ vertueux me faisoit croire à la vertu, m'animoit⁴ à la chérir à l'idolâtrer⁵ à tout espérer d'elle ; et voila qu'en m'ôtant cet appui vous me laissez seul sur la terre englouti⁶ dans un gouffre de maux⁷, sans qu'il me reste la moindre lueur^a d'espoir dans cette vie, et prêt à perdre encore celui de retrouver dans un meilleur ordre de choses le dédomagement de tout ce que j'ai souffert dans celui-ci.

Vos premières déclarations me bouleversèrent. L'appui de vos preuves me les rendit plus accablantes, et vous navrâtes mon ame des plus amères douleurs⁸ que j'aye jamais senties⁹. Lorsqu'entrant ensuite dans le détail des manœuvres systématiques dont ce malheureux homme est l'objet, vous m'avez développé le plan de conduite à son égard tracé par l'auteur de ces decouvertes, et fidèlement suivi par tout le monde¹⁰, mon attention partagée a rendu ma surprise plus grande et mon affliction moins vive. J'ai trouvé toutes ces manœuvres si cauteleuses, si pleines de ruse et d'astuce, que je n'ai pu prendre de ceux qui s'en font un système¹¹ la haute opinion que vous vouliez m'en donner, et lorsque vous les comblez d'éloges je sentoais mon cœur en murmurer malgré moi. J'admirois comment d'aussi nobles motifs pouvoient dicter¹² des pratiques aussi basses, comment la fausseté la trahison le mensonge pouvoient être devenus des instrumens de bienfaisance et de charité, comment enfin tant de marches¹³ obliques pouvoient s'allier avec la droiture ! Avois-je tort ? voyez vous-même, et rappelez-vous tout ce que

1. (B) dû
 2. (B) On ne trouve pas ce mot : « pour jamais »
 3. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « vraiment » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
 4. (P) On ne trouve pas ce mot : « m'animoit »
 5. (B) à l'adorer,
 6. (B) et (P) Après « englouti », on trouve ce mot : « pour toujours »
 7. (B) d'iniquité,
(P) de trahisons,
 8. (B) mon ame de la plus amère douleur [n. d. é : R a mis « de la plus amère douleur » au pluriel, dans les L et P, c'est-à-dire, les « s » sont postérieurement insérés]
 9. (B) sentie
 10. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et fidèlement suivi par tout le monde »
 11. (B) et (P) une règle
 12. (B) inspirer
 13. (B), (L) et (P) enfin toutes ces marches
- a. *Substitution d'un mot* : un mot illisible à « la moindre lueur »

[f. 1-74]

vous m'avez dit. Ah convenez du moins que tant d'envelopes tenebreuses sont un manteau bien étrange pour la vertu !

La force de vos preuves l'emportoit néanmoins sur tous les soupçons que ces machinations pouvoient m'inspirer. Je voyois qu'après tout, cette bizarre conduite, toute choquante qu'elle me paroissoit, n'en étoit pas moins une œuvre de miséricorde, et que voulant épargner à un scelerat les traitemens qu'il avoit mérités, il falloit bien prendre des précautions extraordinaires¹ pour prévenir le scandale de cette indulgence et la mettre à un prix qui ne tentât ni d'autres d'en desirer² une pareille ni lui-même d'en abuser. Voyant ainsi tout le monde s'empresse à l'envi de le rassasier d'opprobres et d'indignités³, loin de le plaindre je le méprisois davantage d'acheter si lâchement l'impunité au prix d'un pareil destin.

Vous m'avez répété tout cela bien des fois, et je me le disois après vous en gémissant. L'angoisse de mon cœur n'empêchoit pas ma raison d'être subjuguée, et de cet assentiment que j'étois forcé de vous donner^a résultoit la situation d'ame la plus cruelle pour un honnête homme infortuné auquel on⁴ arrache impitoyablement toutes les consolations toutes les ressources toutes les espérances⁵ qui lui rendoient ses maux supportables.

Vn trait de lumière est venu me rendre tout cela dans un instant. Quand j'ai pensé, quand vous m'avez confirmé vous-même que cet homme si indignement traité pour tant de crimes atroces n'avoit été convaincu d'aucun, vous avez d'un seul mot renversé toutes vos preuves, et si je n'ai pas vu l'imposture où vous prétendez voir l'évidence, cette évidence au moins a tellement disparu à mes yeux, que dans tout ce que vous m'aviez⁶ démontré je ne vois plus qu'un problème insoluble, un mystère effrayant, impénétrable⁷, que la seule conviction du coupable peut éclaircir à mes yeux.

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « extraordinaires »
2. (B) et (L) obtenir
3. (B) Intersion des mots : d'indignités et d'opprobres,
4. (B) à qui l'on
5. (B) et (L) toutes les douces erreurs
6. (B) m'avez
7. (B) Après « impénétrable », on trouve ce mot : « et »

a. *Papier gratté* : « j'étois forcé de vous donner »

Nous pensons bien différemment, Monsieur, vous et moi sur cet article. Selon vous l'évidence des crimes supplée à cette conviction, et selon moi cette évidence consiste si essentiellement dans cette conviction même¹ qu'elle ne peut exister sans elle. Tant qu'on n'a pas entendu l'accusé les preuves qui le condamnent, quelque fortes qu'elles soient, quelque convaincantes^a qu'elles paroissent, manquent du sceau qui peut² les montrer³ telles, même lorsqu'il n'a pas été possible d'entendre l'accusé, comme lorsqu'on fait le procès à la mémoire d'un mort, car en présumant qu'il n'auroit rien eu à répondre on peut avoir raison, mais on a tort de changer cette présomption en certitude pour le condamner, et il n'est permis de punir le crime que quand il ne reste aucun moyen d'en douter. Mais quand on vient jusqu'à refuser d'entendre l'accusé vivant et présent, bien que la chose soit possible et facile, quand on prend des mesures extraordinaires pour l'empêcher de parler, quand on lui cache avec le plus grand soin l'accusation l'accusateur⁴ les^{5b} preuves, dès lors toutes ces preuves devenues suspectes perdent toute leur force sur mon esprit. N'oser les soumettre⁶ à l'épreuve qui les confirme c'est me faire présumer qu'elles ne la soutiendroient pas. Ce grand principe, base et sceau de toute justice, sans lequel la société humaine⁷ crouleroit par ses fondemens est si sacré si inviolable dans la pratique⁸ que quand toute la ville auroit vu un homme en assassiner un autre dans la place publique, encor ne puniroit-on point l'assassin⁹ sans l'avoir préalablement entendu.

Le Fr. / Hé quoi ! des formalités¹⁰ judiciaires qui doivent être générales et sans exception dans les tribunaux quoique souvent superflues font-elles loi dans des cas de grace et de bénignité comme celui-ci ? D'ailleurs l'omission de ces formalités peut-elle changer la nature des choses, faire que ce qui est démontré cesse de l'être, rendre obscur ce qui est évident¹¹, et, dans l'exemple que vous venez de proposer, le délit seroit-il moins avéré le prévenu seroit-il moins coupable quand on négligeroit de

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « même »
2. (L) Après « peut », on trouve ce mot : « seul »
3. (B) rendre
4. (B) et (L) Après « l'accusateur », on trouve ce mot : « et »
5. (L) ses
6. (B) exposer
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « humaine »
8. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « dans la pratique »
9. (B) et (L) le coupable
10. (L) formes
11. (B) Après « évident », on trouve cette phrase : « faire que ce qui est démontré cesse de l'être, »

a. *Très petite taille* : « convaincantes »

b. *Papier gratté et retouche* : de « et ses » à « les » [n. d. é : voyez les notes 4 et 5.]

[f. 1-76]

l'entendre, et quand¹ sur la seule notoriété du fait on l'auroit roüé sans tous ces interrogatoires d'usage, en seroit-on moins sûr² d'avoir puni justement un assassin ? Enfin toutes ces formes établies pour constater les delits ordinaires³ sont elles necessaires à l'égard d'un monstre dont la vie n'est qu'un tissu de crimes, et reconnu de toute la terre pour être la honte et l'opprobre de l'humanité ? Celui qui n'a rien d'humain mérite-t-il qu'on le traite en homme ?

R. / Vous me faites frémir. Est-ce vous qui parlez ainsi⁴ ? Si je le croyois je fuirais au lieu de répondre. Mais non, je vous connois trop bien. Discutons de sang-froid avec vos Messieurs ces questions importantes d'où dépend avec le maintien de l'ordre social⁵ la conservation du genre humain. D'après eux vous parlez toujours de clémence et de grace : mais avant d'examiner quelle est cette grace, il faudroit voir d'abord si c'en est ici le cas et comment elle y peut avoir lieu. Le droit de faire grace suppose celui de punir, et par consequent la préalable conviction du coupable. Voila premièrement dequoi il s'agit.

Vous prétendez que cette conviction devient superflue où régné l'évidence ; et moi je pense au contraire qu'en fait de délit⁶ l'évidence ne peut resulter que de la conviction du coupable, et qu'on ne peut prononcer sur la force des preuves qui le condamnent qu'après l'avoir entendu. La raison en est que pour faire sortir aux yeux des hommes la vérité du sein des passions il faut que ces passions s'entrechoquent se combattent⁷ et⁸ que celle qui accuse trouve un contrepoids égal dans celle qui défend, afin que la raison seule et la justice rompe l'équilibre et fasse pancher la balance. Quand un homme se fait le délateur d'un autre il est probable, il est presque sûr qu'il est mû par quelque passion

1. (B) « quand » se trouve après « la seule notoriété du fait »
2. (B) assuré
(P) certain
3. (B) particuliers
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « ainsi »
5. (B), (L) et (P) avec tout l'ordre social
6. (B), (L) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « en fait de délit »
7. (B) Intersion des mots : se combattent, s'entrechoquent
8. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »

secrete qu'il a grand soin de déguiser. Mais quelque raison qui le détermine, et fut-ce même un motif de pure vertu, toujours est-il certain que du moment qu'il accuse il est animé du vif desir de montrer l'accusé coupable, ne fut-ce qu'afin de ne pas passer pour calomniateur ; et comme d'ailleurs il a pris à loisir toutes ses mesures, qu'il s'est donné tout le tems d'arranger¹ ses machines et de concerter ses moyens et ses preuves, le moins qu'on puisse faire pour se garantir de surprise² est de les exposer à l'examen et aux réponses de l'accusé qui seul a un intérêt suffisant pour³ les examiner avec toute l'attention possible, et qui seul encore peut donner tous les éclaircissemens nécessaires pour en bien juger. C'est par une semblable raison que la deposition des témoins en quelque nombre qu'ils puissent être n'a de poids⁴ qu'après leur confrontation. De cette action et réaction et du choc de ces intérêts opposés doit naturellement sortir aux yeux du juge la lumière de la vérité, c'en est du moins le meilleur moyen qui soit en sa puissance. Mais si l'un de ces interets agit seul avec toute sa force et que le contrepoids de l'autre manque, comment l'équilibre restera-t-il dans la balance ? Le juge, que je veux supposer tranquille impartial, uniquement animé de l'amour de la justice, qui communément n'inspire pas de grands efforts pour l'intérêt d'autrui, comment s'assurera-t-il d'avoir bien pesé le pour et le contre, d'avoir bien pénétré par lui seul tous les artifices de l'accusateur⁵, d'avoir bien démêlé^{6a} des faits⁷ exactement vrais ceux qu'il controuve, qu'il altère⁸, qu'il colore⁹ à sa fantaisie, d'avoir même deviné ceux qu'il tait et qui changent l'effet de ceux qu'il expose ? Quel est l'homme audacieux¹⁰ qui, non moins sûr de sa pénétration que de sa vertu, s'ose donner pour ce juge-là ? Il faut pour remplir avec tant de confiance un devoir si téméraire qu'il se sente l'infailibilité d'un Dieu¹¹.

1. (L) Après « d'arranger », on trouve ce mot : « toutes »
 2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « pour se garantir de surprise »
 3. (B), (L) et (P) de
 4. (B) ils puissent être, ne fait preuve
 5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « d'avoir bien pesé le pour et le contre, d'avoir bien pénétré par lui seul tous les artifices de l'accusateur »
 6. (B) distingué
 7. (L) et (P) démêlé d'avec les faits
 8. (L) et (P) Après « altère », on trouve ce mot : « ou »
 9. (B) ceux que l'accusateur controuve altère ou colore
 10. (B) On ne trouve pas ce mot : « audacieux »
 11. (B) et (P) ne pas aller à la ligne.
- a. *Faute d'orthographe de R* : « démêlé »

[f. 1-78]

Que seroit-ce si, au lieu de supposer ici un juge parfaitement intègre et sans passion, je le supposois animé d'un desir secret de trouver l'accusé coupable, et ne cherchant que des moyens plausibles de¹ justifier sa partialité à ses propres yeux ?

Cette seconde supposition pourroit avoir plus d'une application dans le cas particulier qui nous occupe : mais n'en cherchons point d'autre que la célébrité d'un auteur dont les succès passés² blessent l'amour-propre de ceux qui n'en peuvent obtenir de pareils. Tel applaudit à la gloire d'un homme qu'il n'a nul espoir d'offusquer, qui travailleroit bien vite à lui faire payer cher l'éclat qu'il peut avoir de plus que lui, pour peu qu'il vit de jour à y reussir. Dès qu'un homme a eu le malheur de se distinguer à certain point, à moins qu'il ne se fasse craindre ou qu'il ne tienne à quelque parti, il ne doit plus compter sur l'équité des autres à son égard, et ce sera beaucoup si ceux-mêmes qui sont plus celebres que lui lui pardonnent la petite portion qu'il a³ du bruit qu'ils voudroient faire tout seuls.

Je n'ajouterais rien de plus. Je ne veux parler ici qu'à votre raison. Cherchez à ce que je viens de vous dire une⁴ réponse dont elle soit contente, et je me tais. En attendant voici ma conclusion. Il est toujours injuste et temeraire de juger un accusé tel qu'il soit sans vouloir l'entendre ; mais quiconque jugeant un homme qui a fait du bruit dans le monde, non^a seulement le juge sans l'entendre⁵, mais se cache de lui pour le juger, quelque pretexte spécieux qu'il allègue et fut-il vraiment juste et⁶ vertueux, fut-il un ange sur la terre, qu'il rentre bien en lui-même, l'iniquité sans qu'il s'en doute est cachée au fond de son cœur.

Etranger, sans parens, sans appui, seul, abandonné de tous⁷, trahi du plus grand nombre, J. J. est⁸ dans la pire position où l'on puisse être pour être jugé equitalement. Cependant dans les jugemens sans appel qui le condamnent à l'infamie, qui est-ce qui

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « de » [n. d. é : *Faute d'orthographe de R ?*]
(L) et (P) pour

2. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « passés »

3. (B) et (P) portion qu'on lui laisse

(L) portion qui lui reste

4. (B) et (P) quelque

5. (B) le juge, non seulement sans vouloir l'entendre,
(L) et (P) non seulement refuse de l'entendre

6. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « juste et »

7. (B), (L) et (P) Après « tous », on trouve ce mot : « haï »

8. (B) et (P) Après « est », on trouve cette phrase : « à tous égards »

a. *Biffé* : « le » entre « monde » et « non »

a pris sa defense et parlé¹ pour lui, qui est-ce qui s'est donné la peine d'examiner l'accusation les accusateurs les preuves² avec ce zèle et ce soin³ que peut seul inspirer l'intérêt de soi-même ou de son plus intime⁴ ami ?

Le Fr: / Mais vous-même qui vouliez si fort⁵ être le sien, n'avez-vous pas été réduit au silence par⁶ les preuves dont j'étois armé ?

R. / Avois-je les lumières nécessaires pour les apprecier et distinguer à travers tant de trames obscures les fausses couleurs qu'on a pu leur donner ? Suis-je au fait des détails qu'il faudroit connoitre ? Puis-je deviner les éclaircissemens les objections les solutions que pourroit donner⁷ l'accusé sur des faits dont lui seul est assez instruit ? D'un mot peut être il eut levé des voiles impénétrables aux yeux de tout autre, et jetté du jour sur des manœuvres que nul mortel ne débrouillera⁸ jamais. Je me suis rendu, non parce que⁹ j'étois réduit au silence, mais parce que je l'y croyois reduit lui-même. Je n'ai rien, je l'avoue, à repondre à vos preuves. Mais si vous étiez¹⁰ isolé sur la terre, sans defense et¹¹ sans defenseur et depuis vingt ans¹² en proye à vos¹³ ennemis comme J. J., on pourroit sans peine me prouver de vous en secret ce que¹⁴ vous m'avez prouvé de lui, sans que j'eusse rien non plus à répondre. En seroit-ce assez pour vous juger sans appel et sans vouloir vous écouter ?

Monsieur, c'est ici depuis que le monde existe la première fois qu'on a violé si ouvertement si publiquement la première et la plus sainte des loix sociales, celle sans laquelle il n'y a plus de sureté pour l'innocence parmi les hommes. Quoiqu'on en puisse dire, il est faux qu'une violation si criminelle¹⁵ puisse avoir jamais pour motif¹⁶ l'interest de l'accusé ; il n'y a que celui des accusateurs et même un intérêt très pressant qui puisse les y déterminer, et il n'y a que la passion des juges

1. (B) répondu
2. (B) examiner les accusateurs et les preuves
(L) examiner les accusations et les preuves
(P) examiner les accusations les preuves
3. (B) avec cette sollicitude et ce zèle
(L) et (P) avec ce zèle
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « plus intime »
5. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « si fort »
6. (B) devant
7. (L) et (P) fournir
8. (B) decouvrira
(L) demêlera
9. (B) Je ne me suis pas rendu parce que
10. (B) Après « étiez », on trouve ce mot : « seul »
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
12. (B) et (P) depuis quinze ans
13. (B) et (L) Après « vos », on trouve ce mot : « seuls »
14. (B) de vous tout ce que
(L) et (P) de vous en secret tout ce que
15. (B) solennelle
16. (B), (L) et (P) objet

[f. 1-80]

qui puisse les faire passer outre malgré l'infraction de cette loi. Jamais ils ne souffriroient cette infraction s'ils redoutoient¹ d'être injustes. Non, il n'y a point, je ne dis pas² de juge éclairé, mais d'homme de bon sens qui, sur les mesures prises avec tant d'inquietude et de soin pour cacher à l'accusé l'accusation les témoins les preuves, ne sente que tout cela ne peut dans aucun cas possible s'expliquer raisonnablement que par l'imposture de l'accusateur.

Vous demandez néanmoins quel inconvenient il y auroit, quand le crime est évident, à rouer l'accusé sans l'entendre ? Et moi je vous demande en réponse quel est l'homme quel est le juge assez hardi pour³ oser condamner à mort un accusé convaincu selon toutes les formes judiciaires, après tant d'exemples funestes d'innocens bien interrogés, bien entendus⁴ bien confrontés⁵, bien jugés selon toutes les⁶ formes, et^a sur une évidence prétendue⁷ mis^b à mort avec la plus grande confiance pour des crimes qu'ils n'avoient point commis. Vous demandez quel inconvenient il y auroit, quand le crime est evident, à rouer l'accusé sans l'entendre. Je réponds que votre supposition est impossible et contradictoire⁸ dans les termes⁹, parce que¹⁰ l'évidence du crime consiste essentiellement dans la conviction de l'accusé, et que toute autre évidence ou notoriété peut être fausse illusoire¹¹ et causer le supplice d'un innocent. En faut-il confirmer les raisons par des exemples ? Par malheur ils ne nous manqueront pas. En voici un tout récent tiré de la Gazette de Leyde et qui mérite d'être cité. Un homme accusé dans¹² un tribunal d'Angleterre d'un delit notoire attesté par un témoignage public et unanime se défendit par un alibi^c bien singulier. Il soutint et prouva que le même jour et à la

1. (B) et (P) craignoient
 2. (B), (L) et (P) Après « pas », on trouve ce mot : « seulement »
 3. (B) Après « pour », on trouve cette phrase : « prononcer de son chef sur cette évidence et »
 4. (L) On ne trouve pas ce mot : « bien entendus »
 5. (L) Après « confrontés », on trouve ce mot : « bien ouïs »
 6. (B) et (L) ces mêmes
 7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sur une évidence prétendue »
 8. (B) et (P) Intersion des mots : contradictoire et impossible,
 9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « dans les termes »
 10. (B) et (P) puisque
 11. (L) Intersion des mots : illusoire fausse
 12. (P) devant
- a. *Insertion* : « et »
b. *Biffé* : un mot illisible entre « prétendu » et « mis »
c. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

même heure où on l'avoit¹ vu commettre le crime il étoit en personne occupé à se défendre devant un autre tribunal et dans une autre ville d'une² accusation toute semblable. Ce fait non moins³ parfaitement attesté mit les juges dans un étrange embarras. A force de recherches et d'enquêtes dont assurément on ne se seroit pas avisé sans cela, on découvrit enfin que les délits attribués à cet accusé avoient été commis par un autre⁴ homme ^amoins connu mais^{5a} si semblable au premier⁶ de taille de figure et de traits, qu'on avoit constamment pris l'un pour l'autre. Voila ce qu'on n'eut point découvert si sur cette prétendue notoriété⁷ on se fut pressé d'expédier cet homme sans daigner l'écouter, et vous voyez comment, cet usage une fois admis, il pourroit aller de la vie à mettre un habit d'une couleur plus tôt que d'une autre.

Autre article encor plus récent tiré de la gazette de France du 31 8bre 1774⁸. “Un”^b malheureux, disent les lettres de Londres, alloit subir le dernier supplice et il étoit déjà⁹ sur” l'échaffaut, quand un spectateur perçant la foule cria de suspendre l'exécution et¹⁰ se déclara” l'auteur du crime pour lequel cet infortuné avoit été condamné, ajoûtant que sa conscience” troublée” (cet homme apparemment n'étoit pas philosophe) “ne lui permettoit pas en ce” moment de sauver sa vie aux dépens de l'innocent. Après une nouvelle instruction de” l'affaire, le condamné”, continue l'article¹¹, “a été renvoyé absout, et le Roi a cru devoir faire” grace au coupable en faveur de sa générosité.”^c Vous n'avez pas besoin, je crois de mes reflexions sur cette nouvelle instruction de l'affaire, et sur la première en vertu de laquelle l'innocent avoit été condamné à mort.

Vous avez sans doute ouï parler de cet autre

1. (B) où on disoit l'avoir
2. (B) et (L) Après « d'une », on trouve ce mot : « autre »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « non moins »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « autre »
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « moins connu mais »
6. (B) à lui
7. (B) une prétendue notoriété
(L) et (P) une prétendue évidence
8. (L) et (P) 31 8^{bre} 1774.
9. (B), (L) et (P) Après « déjà », on trouve ce mot : « monté » [n. d. é : voyez la note c.]
10. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
11. (B) (continue l'article)

a. *Papier gratté et retouche* : de « si semblable » à « moins connu mais » [n. d. é : voyez la note 5.]

b. Au cours des *Dialogues*, tous les guillemets sont rouges.

c. « Un malheureux alloit subir le dernier supplice, & il étoit déjà montré sur l'échaffaut, quand un des Spectateurs, perçant la foule, cria de suspendre l'exécution, & se déclara l'Auteur du crime pour lequel cet infortuné avoit été condamné ; ajoutant *que sa conscience troublée ne lui permettoit pas en ce moment, de sauver sa vie aux dépens de l'innocence. Cet homme ayant été arrêté, & l'autre remis en prison, celui-ci*, après une nouvelle instruction de l'affaire, a été renvoyé absous. Le Roi a cru devoir faire grace au coupable, en faveur de sa générosité. », in *la Gazette de France* du 31 octobre 1774, No. 87, p.382.

[n. d. é : C'est le texte original. Rousseau le modifie un peu. Je souligne sa modification, en revanche, l'italique est dans l'original.]

[f. 1-82]

jugement, où, sur la prétendue evidence du crime onze pairs ayant condamné l'accusé, le douzième aima mieux s'exposer à mourir de faim avec ses collègues que de joindre sa voix aux leurs, et cela, comme il l'avoua dans la suite¹, parce qu'il avoit lui-même commis le crime dont l'autre paroissoit évidemment coupable². Ces exemples sont plus fréquents en angleterre où les procédures criminelles³ se font publiquement, au lieu qu'en France où tout se passe dans le plus effrayant mystère, les foibles sont livrés sans scandale aux vengeances des puissans, et les procédures, toujours ignorées du public ou falsifiées pour le tromper⁴, restent, ainsi que l'erreur ou⁵ l'iniquité des juges dans un secret éternel, à moins que quelque événement extraordinaire ne les en tire.

C'en est un de cette espèce qui me rappelle chaque jour ces idées à mon réveil. Tous les matins avant le jour la messe de la Pie que j'entends sonner à St. Eustache me semble un avertissement bien solennel aux⁶ Juges et à tous les hommes d'avoir une confiance moins téméraire en leurs lumières, d'opprimer et mépriser moins la foiblesse, de croire un peu plus à l'innocence, d'y prendre un peu plus d'intérêt, de ménager un peu plus la vie et l'honneur de leurs semblables, et enfin de craindre quelquefois que trop⁷ d'ardeur à punir les crimes ne leur en fasse commettre à eux-mêmes de bien affreux. Que la singularité des cas que je viens de citer⁸ les rende uniques chacun dans son espèce⁹, qu'on les dispute, qu'on les nie enfin¹⁰ si l'on veut, combien d'autres cas non moins imprévus non moins possibles¹¹ peuvent être aussi singuliers dans la leur ? Où est celui¹² qui sait déterminer avec certitude¹³ tous les cas¹⁴ où les hommes¹⁵, abusés¹⁶ par de fausses apparences¹⁷, peuvent prendre

1. (B), (L) et (P) il l'avoua longtems après,

2. (B) l'autre passoit pour l'auteur.

3. (B) les procès criminels

4. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « ou falsifiées pour le tromper, »

5. (L) et (P) et

6. (B), (L) et (P) à tous les

7. (B) tant

8. (B), (L) et (P) des cas cités

9. (B) Après « espèce », on trouve juste cette phrase : « qu'importe ? ». On ne trouve pas cette phrase : « qu'on les dispute, qu'on les nie enfin si l'on veut, »

10. (P) même

11. (B) On ne trouve pas cette phrase : « non moins possibles »

12. (L) et (P) l'homme

13. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « avec certitude » [n. d. é : il est inséré dans le P.]

14. (B) Après « cas », on trouve ce mot : « possibles »

15. (L) et (P) les juges

16. (P) trompés

17. (B), (L) et (P) une fausse apparence

l'imposture pour l'évidence, et¹ l'erreur pour la vérité ? Quel est l'audacieux qui, lorsqu'il s'agit de juger capitalement un homme, passe en avant et le condamne sans avoir pris toutes les précautions possibles pour se garantir des pièges du mensonge et des illusions de l'erreur ? Quel est le juge² barbare qui, refusant³ à l'accusé la déclaration de son crime, le dépouille du droit⁴ sacré d'être entendu dans sa défense, droit qui, loin de le garantir d'être convaincu si l'évidence est telle qu'on la suppose, très souvent ne suffit pas même pour empêcher le juge de voir cette évidence dans l'imposture⁶ et de verser le sang innocent, même après avoir entendu l'accusé⁷. Osez-vous croire que les tribunaux abondent en précautions superflues pour la sûreté de l'innocence⁸ ? Eh qui ne sait, au contraire⁹, que loin de s'y soucier¹⁰ de savoir si un accusé est innocent et de chercher à le trouver tel, on ne s'y occupe¹¹ au contraire qu'à tâcher de¹² le trouver coupable à tout prix, et qu'à lui ôter pour sa défense tous les moyens qui ne lui sont pas formellement accordés¹³ par la loi, tellement que si, dans quelque cas singulier il se trouve une circonstance essentielle qu'elle n'ait pas prévue, c'est au prévenu d'expier, quoiqu'innocent¹⁴, cet oubli par son supplice ? Ignorez-vous que ce qui flate le plus les juges est d'avoir des victimes à tourmenter, qu'ils aimeroient mieux faire périr cent innocents que de laisser échapper un coupable, et que s'ils pouvoient trouver de quoi condamner un homme dans toutes les formes, quoique persuadés de son innocence, ils se hâteroient¹⁵ de le faire périr en l'honneur de la loi ? Ils s'affligent de la justification d'un accusé comme d'une perte réelle ; avides de sang à répandre, ils voyent à regret échapper de leurs mains la proie qu'ils s'étoient promise, et n'épargnent rien de ce qu'ils peuvent

1. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « l'imposture pour l'évidence et » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
2. (B) Après « juge », on trouve ce mot : « insensé ou »
3. (B) refuse
4. (B) et le droit
(P) le prive du droit
5. (L) et (P) la vérité
6. (L) et (P) le mensonge
7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « même après avoir entendu l'accusé »
8. (B) pour protéger l'innocence ?
9. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « au contraire »
10. (P) se soucier
11. (B), (L) et (P) on n'y cherche
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « tâcher de »
13. (B), (L) et (P) octroyés
14. (B) Après « innocent », on trouve ce mot : « d'expier »
15. (B), (L) et (P) s'empresseroient

^a. Rousseau numérote deux fois la page 82, par erreur

[f. 1-83]

faire impunement pour que ce malheur ne leur arrive pas. Grandier, Calas, Langlade, et cent autres ont fait du bruit par des circonstances fortuites ; mais quelle foule d'infortunés sont les victimes de l'erreur ou de la cruauté des juges, sans que l'innocence étouffée sous des monceaux de procédures vienne jamais au grand jour ou n'y vienne que par hazard longtems après la mort des accusés, et lorsque personne ne prend plus d'intérêt à leur sort. Tout nous montre ou nous fait sentir l'insuffisance des loix et l'indifférence des juges pour la protection des innocens accusés, déjà punis avant le jugement par les rigueurs du cachot et des fers, et à qui souvent on arrache à force de tourmens l'aveu des crimes qu'ils n'ont pas commis. Et vous, comme si les formes établies et trop souvent inutiles étoient encor superflues, vous demandez quel inconvenient il y auroit quand le crime est évident, à rouer l'accusé sans l'entendre ! Allez, Monsieur, cette question n'avoit besoin de ma part d'aucune réponse, et^a si, quand vous la faisiez elle eut été sérieuse, les murmures de votre cœur y auroient assez répondu.

Mais si jamais cette forme si sacrée et si nécessaire pouvoit être omise à l'égard de quelque scelerat¹ reconnu² tel de tous les tems³, et jugé par la voix publique avant qu'on lui imputât aucun fait particulier dont il eut à se défendre⁴, que puis-je penser de la voir écartée avec tant de sollicitude et de vigilance du jugement du monde⁵ où elle étoit le plus indispensable, de celui d'un homme accusé tout d'un coup d'être un monstre abominable, après avoir joui quarante ans de l'estime publique et de la bienveillance de tous

1. (B) Après « scelerat », on trouve ce mot : « dès longtems »
2. (B) et (L) Après « reconnu », on trouve ce mot : « pour »
3. (B) On ne trouve pas ce passage : « de tous les tems »
4. (L) et (P) se justifier,
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « du monde »

a. *Insertion* : « et » [n. d. é : en marge.]

ceux qui l'ont connu. Est-il naturel, est-il raisonnable, est-il juste¹ de choisir seul pour refuser de l'entendre, celui qu'il faudroit^a entendre² par préférence quand on se permettrait de négliger pour d'autres une aussi sainte formalité ? Je ne puis vous cacher qu'une sécurité si cruelle et si téméraire me déplaît et me choque dans ceux qui s'y livrent avec tant de confiance, pour ne pas dire avec tant de plaisir. Si dans l'année 1751 quelqu'un eut prédit cette légère³ et dédaigneuse façon de juger un homme alors si universellement estimé personne ne l'eut pu croire, et si le public regardoit de sang froid le chemin qu'on lui a fait faire pour l'amener par degrés⁴ à cette étrange persuasion, il seroit étonné lui-même de voir les sentiers tortueux et ténébreux par lesquels on l'a conduit insensiblement jusques là sans qu'il s'en soit aperçu.

Vous dites que les précautions prescrites par le bon sens et l'équité avec les hommes ordinaires sont superflues avec un pareil monstre, qu'ayant foulé aux pieds toute justice et toute humanité il est indigne qu'on s'assujettisse en sa faveur aux règles qu'elles inspirent, que la multitude et l'énormité de ses crimes est telle que la conviction de chacun en particulier entraîneroit dans des discussions immenses que l'évidence de tous rend superflues.

Quoi ! parce que vous me forgez un monstre tel qu'il n'en exista jamais, vous voulez vous dispenser de la preuve qui met⁵ le sceau à toutes les autres ! Mais qui jamais a prétendu que l'absurdité d'un fait lui servit de preuve, et qu'il suffit pour en établir la vérité de montrer qu'il est incroyable ? Quelle porte large et facile vous ouvrez à la

1. (B) et (P) Interversion des mots : est-il juste, est-il raisonnable
2. (B), (L) et (P) il faudroit choisir pour l'entendre
3. (P) cette leste
4. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « par degrés »
5. (B), (L) et (P) qui doit mettre

^{a.} *Papier gratté et retouche* : de « par préférence » à « celui qu'il faudroit »

[f. 1-85]

calomnie et à l'imposture, si pour avoir droit de juger définitivement un homme ^a son inscu et en se cachant de lui, il suffit de multiplier de charger les accusations, de les rendre noires jusqu'à faire horreur, en sorte que moins elles seront vraisemblables, et ¹ plus on devra leur ajouter de foi. Je ne doute point qu'un homme coupable d'un crime ^b ne soit capable de cent ; mais ce que je sais ² mieux encore, c'est ³ qu'un homme accusé de cent crimes peut n'être coupable d'aucun. Entasser les accusations ⁴ n'est pas convaincre et n'en sauroit dispenser. La même raison qui selon ^c vous rend sa conviction superflue en ^d est une de ^e plus selon moi pour la rendre indispensable. Pour sauver l'embarras de tant de preuves, je n'en demande ⁵ qu'une, mais je la veux authentique, invincible et dans ⁶ toutes les formes ; c'est celle du premier délit qui a rendu tous les autres croyables. Celui-là ⁷ bien prouvé, je crois tous les autres ⁸ sans preuves, mais jamais ^f l'accusation de cent mille autres ne suppléera ⁹ dans mon esprit ¹⁰ à la preuve juridique de celui-là.

Le Fr. / Vous avez raison : mais prenez mieux ma pensée et celle de nos Messieurs. Ce n'est pas tant à la multitude des crimes de J. J. ¹¹ qu'ils ont fait attention qu'à son caractère affreux ¹² découvert enfin, quoique tard, et maintenant généralement reconnu. Tous ceux qui l'ont vu suivi examiné avec le plus de soin s'accordent sur cet article et le reconnoissent unanimement pour être, comme disoit très bien son vertueux Patron Monsieur Hume, la honte de l'espèce humaine et un monstre de méchanceté. L'exacte et régulière ¹³ discussion des faits devient superflue ¹⁴ quand il n'en résulte que ce qu'on sait déjà sans eux.

1. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »
 2. (L) Après « sais », on trouve ce mot : « bien »
 3. (L) On ne trouve pas ce mot : « c' »
 4. (L) les charges
 5. (B) veux
 6. (B) selon
 7. (B) Après « Celui-là », on trouve ce mot : « seul »
 8. (B) tout le reste
 9. (B), (L) et (P) servira
 10. (B), (L) et (P) Après « esprit », on trouve ce mot : « de supplément »
 11. (B), (L) et (P) de ses crimes
 12. (B) On ne trouve pas ce mot : « affreux »
 13. (B) méthodique
 14. (B) inutile
-
- a. *Faute d'orthographe de R* : « à »
 - b. *Biffé* : un mot illisible entre « d'un » et « crime »
 - c. *Biffé* : « rend » entre « qui » et « selon »
 - d. *Biffé* : « est » entre « superflue » et « en »
 - e. *Biffé* : « qui » entre « une » et « de »
 - f. *Biffé* : « accusat » entre « mais » et « jamais »

Quand J. J. n'auroit commis aucun crime, il n'en seroit pas moins capable de tous. On ne le punit ni d'un délit ni d'un autre, mais on l'abhorre comme les couvant tous dans son cœur. Je ne vois rien là que de juste. L'horreur et l'aversion des hommes est due au méchant qu'ils laissent vivre quand leur clémence les porte à l'épargner.

R. / Après nos précédens entretiens, je ne m'attendois pas à cette distinction nouvelle. Pour le juger par son caractère indépendamment des faits, il faudroit que je compris comment indépendamment de ces¹ mêmes faits on a si subitement et si sûrement reconnu² ce caractère. Quand je songe que ce monstre a vécu quarante ans généralement estimé et bien voulu, sans qu'on se soit douté de son mauvais naturel, sans que personne ait eu le moindre soupçon de ses crimes, je ne puis comprendre comment tout à coup³ ces deux choses ont pu devenir si évidentes, et je comprends encor moins que l'une ait pu l'être sans l'autre⁴. Ajoutons que ces découvertes ayant été faites conjointement et tout d'un coup⁵ par la même personne, elle a dû nécessairement commencer par articuler des faits pour fonder des jugemens si nouveaux, si contraires à ceux qu'on avoit portés jusqu'alors, et quelle confiance pourrais-je autrement prendre⁶ à des apparences vagues, incertaines, souvent^a trompeuses⁷, qui n'auroient rien de précis que l'on put articuler ? Si vous voyez la possibilité qu'il ait passé quarante ans⁸ pour honnête homme sans l'être, je vois bien mieux encore⁹ celle qu'il passe depuis dix ans à tort¹⁰ pour un scelerat : car il y a dans ces deux opinions cette différence essentielle que jadis on le jugeoit équitablement^b et sans partialité, et qu'on ne le juge¹¹ plus qu'avec passion et prévention.

Le Fr. / Eh c'est pour cela justement¹² qu'on s'y trompoit jadis et qu'on¹³ ne s'y trompe plus aujourd'hui qu'on y regarde avec moins d'indifférence^{14c}. Vous me rappelez ce que j'avois à répondre à ces deux êtres si differens si contradictoires dans lesquels vous l'avez ci-devant divisé. Son hypocrisie a longtems abusé les hommes, parce qu'ils s'en tenoient aux apparences et n'y regardoient pas de

1. (B) des
2. (L) et (P) découvert
3. (B), (L) et (P) « tout à coup » se trouve après « pu ».
4. (B) l'être indépendamment de l'autre.
5. (L) et (P) tout d'un coup et conjointement
6. (B) donner
7. (B) Après « trompeuses », on trouve ce mot : « et »
8. (L) Après « ans », on trouve ce mot : « à tort »
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « encore »
10. (L) « à tort » se trouve après « il passe »
11. (B) on le jugeoit avec indifférence et sans partialité,
12. (B) Intersion des mots : justement pour cela
13. (B) Entre « qu' » et « on », on trouve ce mot : « à présent »
14. (B) On ne trouve pas cette phrase : « aujourd'hui qu'on y regarde avec moins d'indifférence »
(L) On ne trouve pas cette phrase : « qu'on y regarde avec moins d'indifférence »

a. *Biffé* : « et » entre « incertaines » et « souvent »

b. *Papier gratté et retouche* : de « avec indifférence » à « équitablement » [n. d. é : voyez la note 11.]

c. *Très petite taille* : « qu'on y regarde avec moins d'indifférence » [n. d. é : voyez la note 14.]

[f. 1-87]

si près. Mais depuis qu'on s'est mis à l'épier avec plus de soin et à le mieux examiner on a bientôt découvert la forfanterie ; tout son faste moral a disparu¹, son affreux caractère a percé de toutes parts. Les gens mêmes qui l'ont² connu jadis³, qui l'aimoient⁴ qui l'estimoient parce qu'ils étoient ses dupes, rougissent aujourd'hui⁵ de leur ancienne bêtise, et ne comprennent pas comment d'aussi grossiers artifices ont pu les abuser si longtems. On voit avec la dernière clarté que, différent de ce qu'il parut alors parce que l'illusion s'est dissipée, il est le même qu'il fut toujours.

R. / Voila dequoi je ne doute point. Mais qu'autrefois on fut dans l'erreur sur son compte et qu'on n'y soit plus aujourd'hui, c'est ce qui ne me paroît pas aussi clair qu'à vous. Il est plus difficile que vous ne semblez le croire de voir exactement tel qu'il est un homme dont on a d'avance une opinion décidée soit en bien soit en mal. On applique à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit⁶ l'idée qu'on s'est formée de lui. Chacun voit et admet tout⁷ ce qui confirme son jugement⁸ rejette ou explique à sa mode^a tout⁹ ce qui le contrarie. Tous ses mouvemens ses regards ses gestes sont interprétés selon cette idée : on y rapporte¹⁰ ce qui s'y rapporte le moins. Les mêmes choses que mille autres disent ou font et qu'on dit ou fait soi-même indifféremment prennent un sens mystérieux dès qu'elles viennent de lui. On veut deviner, on veut être pénétrant ; c'est le jeu naturel de l'amour propre : on voit ce qu'on croit et non pas ce qu'on voit. On explique tout selon le préjugé qu'on a, et l'on ne se console de l'erreur où l'on pense avoir été qu'en se persuadant que c'est faute d'attention non de pénétration qu'on y est tombé. Tout cela est si vrai que si deux hommes ont d'un troisième des opinions opposées, cette même opposition régnera¹¹ dans les observations qu'ils feront sur lui. L'un verra blanc et l'autre noir^b ; l'un trouvera des vertus l'autre des vices dans les actes les plus

1. (B) Après « disparu », on trouve ce mot : « et »
2. (B) Après « l'ont », on trouve ce mot : « autrefois »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « jadis »
4. (B), (L) et (P) Après « l'aimoient », on trouve ce mot : « et »
5. (L) à présent
6. (B) et (L) Intersion des mots : à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il fait
7. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « tout »
8. (B) Après « jugement », on trouve ce mot : « et »
9. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « tout »
10. (B), (L) et (P) Après « rapporte », on trouve ce mot : « tout »
11. (B), (L) et (P) Après « régnera », on trouve ce mot : « constamment »

a. *Insertion* : « à sa mode » [n. d. é : en marge. Il existe originairement dans les B, L et P.]

b. *Insertion* : « noir »

indifférens qui viendront de lui, et chacun, à force d'interprétations subtiles prouvera que c'est lui qui a bien vu. Le même objet regardé en différens tems avec des yeux différemment affectés nous fait des impressions très différentes, et même en convenant que l'erreur vient de nôtre organe on peut s'abuser encore en concluant qu'on se trompoit autrefois tandis que c'est peut être aujourd'hui qu'on se trompe. Tout ceci seroit vrai quand on n'auroit que l'erreur des préjugés à craindre. Que seroit-ce si le prestige¹ des passions s'y joignoit² encore ? Si de charitables interpretes toujours alertes alloient sans cesse au devant de toutes les idées favorables qu'on pourroit tirer de ses propres observations pour tout défigurer tout noircir tout empoisonner ? On sait à quel point la haine fascine les yeux. Qui est-ce qui sait voir des vertus dans l'objet de son aversion, qui est-ce qui ne voit pas le mal dans tout ce qui part d'un homme odieux ? On cherche toujours à se justifier ses propres sentimens ; c'est encore une disposition très naturelle. On s'efforce à trouver haïssable ce qu'on hait, et s'il est vrai que l'homme prévenu voit ce qu'il croit, il l'est bien plus encore que l'homme passionné voit ce qu'il desire. La difference est donc ici que voyant jadis J. J. sans interest³ on le jugeoit sans partialité⁴, et qu'aujourd'hui la prevention et la haine ne permettent plus de voir en lui que ce qu'on veut y trouver. Auxquels donc, à vôtre avis⁵, des anciens ou des nouveaux jugemens⁶ le préjugé de la raison doit-il⁷ donner plus d'autorité ?

S'il est impossible, comme je crois vous l'avoir prouvé que la connoissance certaine de la vérité et beaucoup moins l'évidence resulte de la méthode qu'on a prise pour juger J. J. ; si l'on a évité à dessein les vrais moyens de porter sur son compte un jugement impartial infaillible éclairé, il s'ensuit que sa condamnation si hautement si fièrement prononcée est non seulement arrogante et téméraire, mais violemment suspecte de la plus noire iniquité ; d'où je conclus que

1. (B) et (L) celle
2. (L) et (P) s'y mêloit
3. (B) avec indifférence
4. (B) avec impartialité,
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « donc, à vôtre avis »
(L) On ne trouve pas cette phrase : « à vôtre avis »
[n. d. é : elle est insérée dans le P.]
6. (B) Après « jugemens », on trouve cette phrase : « sur son compte »
7. (B) permet-il donc

[f. 1-89]

n'ayant nul droit de le juger clandestinement¹ comme on a fait, on n'a pas non plus celui² de lui faire grace, puisque la grace d'un criminel n'est que l'exemption d'une peine encourue et juridiquement infligée. Ainsi la clemence dont vos Messieurs se vantent à son égard, quand même ils useroient envers lui d'une bienfaisance réelle, est trompeuse et fausse, et quand ils comptent pour un bienfait le mal mérité dont ils disent exempter sa personne ils en imposent et mentent, puisqu'ils ne l'ont convaincu d'aucun acte punissable³, qu'un^a innocent ne méritant aucun châtement n'a^b pas besoin de grace et qu'un pareil mot n'est qu'un outrage pour lui⁴. Ils sont donc doublement injustes, en ce qu'ils se font un mérite envers lui d'une générosité qu'ils n'ont point, et en ce qu'ils ne feignent d'épargner sa personne qu'afin d'outrager impunément^c son honneur.

Venons pour le sentir⁵ à cette grace sur laquelle vous insistez si fort, et voyons en quoi donc elle consiste. A traîner celui qui la reçoit d'opprobre en opprobre⁶ et de misère en misère sans lui laisser aucun moyen possible de s'en garantir. Connoissez-vous pour un cœur d'homme de peine aussi cruelle qu'une pareille grace ? Je m'en rapporte au tableau tracé par vous-même. Quoi ! c'est par bonté par commiseration par bienveillance qu'on rend⁷ cet infortuné le jouet du public⁸, la risée de la canaille, l'horreur de l'univers, qu'on le prive de toute société humaine, qu'on l'étouffe à plaisir dans la fange, qu'on s'amuse à l'enterrer tout vivant ? S'il se pouvoit que nous eussions à subir vous ou moi le dernier supplice, voudrions-nous l'éviter au prix d'une pareille grace ? Voudrions-nous de la vie à condition de la passer ainsi ? Non sans doute ; il n'y a point de tourment point de supplice que nous ne préférassions à celui-là, et

1. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « clandestinement » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
 2. (B), (L) et (P) Après « celui », on trouve cette phrase : « qu'on s'arroge »
 3. (B) et (L) Après « punissable », on trouve ce mot : « et »
 4. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « et qu'un pareil mot n'est qu'un outrage pour lui » [n. d. é : elle est insérée dans le P.]
 5. (B) pour le mieux sentir
(L) et (P) pour mieux le sentir
 6. (B) et (L) d'outrage en outrage
 7. (L) on a rendu
 8. (B) peuple,
- a. *Biffé* : un mot illisible (peut-être « et ») entre « punissable » et « qu'un » [n. d. é : voyez la note 3]
b. *Biffé* : « q » (ou « y » ?) entre « châtement » et « n'a »
c. *Insertion* : « impunément » [n. d. é : en marge. Il existe originairement dans les L et P, mais il est inséré aussi dans le B.]

la plus douloureuse fin de nos maux¹ nous paroitroit desirable et douce plustot que de les² prolonger dans de pareilles angoisses. Eh !³ quelle idée ont donc vos Messieurs de l'honneur s'ils ne comptent pas⁴ l'infamie pour un supplice ? Non non, quoiqu'ils en puissent dire, ce n'est point accorder la vie que de la rendre pire que la mort.

Le Fr. / Vous voyez que notre homme n'en pense pas ainsi ; puisqu'au milieu de tout son opprobre⁵ il ne laisse pas de vivre et de se porter mieux qu'il n'a jamais fait. Il ne faut pas juger des sentimens d'un scelerat par ceux qu'un honnête homme auroit à sa place. L'infamie⁶ n'est douloureuse⁷ qu'à proportion de l'honneur qu'un homme⁸ a dans le cœur. Les ames viles insensibles à la honte y sont dans leur élément. Le mépris n'affecte guère celui qui s'en sent digne : c'est un jugement auquel son propre⁹ cœur l'a déjà tout accoutumé.

R. / L'interprétation de cette tranquillité stoïque au milieu des outrages dépend du jugement déjà porté sur¹⁰ celui qui les endure. Ainsi ce n'est pas sur ce sang-froid qu'il convient de juger l'homme ; mais c'est par l'homme au contraire, qu'il faut apprécier le sang-froid. Pour moi je ne vois point comment l'impénétrable dissimulation la profonde hypocrisie que vous avez^a prêtée à celui-ci s'accorde avec cette abjection presque incroyable dont vous faites ici son élément naturel. Comment, Monsieur, un homme si haut si fier si orgueilleux qui, plein de génie et de feu, a pu, selon vous¹¹, se contenir et garder quarante ans le silence pour étonner l'Europe de la vigueur de sa plume ; un homme qui met à un si haut prix l'opinion des autres qu'il a tout sacrifié à une fausse affectation de vertu, un homme¹² dont l'ambitieux amour-propre vouloit remplir tout

1. (P) misères
2. (L) la
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « Eh ! »
4. (L) point
5. (B) toute son ignominie
6. (L) et (P) L'opprobre
7. (B), (L) et (P) insupportable
8. (B), (L) et (P) qu'on
9. (P) On ne trouve pas ce mot : « propre »
10. (B) jugement qu'on a déjà porté de
11. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « selon vous » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
12. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « un homme » [n. d. é : il est inséré dans le P.]

a. *Insertion* : « avez »

[f. 1-91]

l'univers de sa gloire, éblouir tous¹ ses contemporains de l'éclat de ses talents et de ses vertus, fouler à ses pieds tous les préjugés, braver toutes les puissances^a, et se faire admirer par son intrépidité. Ce même homme à présent insensible² à tant d'indignités³ s'abreuve à longs traits d'ignominie et se repose mollement dans la fange⁴ comme dans son élément naturel. De grace, mettez plus d'accord dans vos idées ou⁵ veuillez m'expliquer comment cette brute insensibilité peut exister dans une ame capable d'une telle⁶ effervescence. Les outrages affectent tous les hommes, mais beaucoup plus ceux qui les méritent et qui n'ont point d'azyle en eux-mêmes pour s'y dérober. Pour en être ému le moins qu'il est possible il faut les sentir injustes, et s'être fait de l'honneur et de l'innocence un rempart autour de son cœur inaccessible⁷ à l'opprobre. Alors on peut se consoler de l'erreur ou de l'injustice des hommes : car dans le premier cas les outrages, dans l'intention de ceux qui les font ne sont pas pour celui qui les reçoit, et dans le second ils ne les lui font pas dans l'opinion qu'il est vil et qu'il^b les mérite ; mais au contraire parce qu'étant vils et méchants eux-mêmes ils haïssent ceux qui ne le sont pas.

Mais la force qu'une ame saine employe à supporter des traitemens indignes d'elle ne rend pas ces traitemens moins barbares de la part de ceux qui les lui font essayer. On auroit tort de leur tenir compte des ressources qu'ils n'ont pu lui ôter et qu'ils n'ont pas même prévues, parce qu'à sa place ils ne les trouveroient pas en eux. Vous avez beau me faire sonner ces mots de bienveillance et de grace. Dans le ténébreux système auquel vous donnez ces noms⁸, je ne vois qu'un raffinement de cruauté pour accabler un infortuné de misères pires que la mort, pour donner aux plus noires perfidies un air de générosité, et taxer encore d'ingratitude celui qu'on diffame, parce qu'il⁹ n'est pas pénétré de reconnaissance des soins qu'on prend pour l'accabler et¹⁰ le livrer sans aucune defense aux lâches assassins¹¹ qui le poignent¹² sans risque, en se cachant à ses regards.

1. (L) On ne trouve pas ce mot : « tous »
 2. (B), (L) et (P) Intersion des mots : insensible à présent
 3. (B) et (P) outrages
(L) insultes
 4. (B) dans la boïe où l'on le traine
 5. (B), (L) et (P) et
 6. (L) et (P) pareille
 7. (B) impénétrable
 8. (P) ce nom,
 9. (B), (L) et (P) de ce qu'il
 10. (B) et (L) On ne trouve pas ce passage : « l'accabler et » [n. d. é : d'abord, il était écrit dans le L mais après il est effacé.]
 11. (B) et (L) persécuteurs
 12. (B) et (L) l'assassinat
- a. *Insertion* : « et éblouir tous ses contemporains de l'éclat de ses talents et de ses vertus, fouler à ses pieds tous les préjugés, braver toutes les puissances, » [n. d. é : en marge. Après « gloire », il est une marque « ≠ » (= insertion du passage). Mais ce passage existe originairement dans les B, L et P.]
- b. *Insertion* : « est vil et qu'il »

Voilà donc en quoi consiste cette grace prétendue¹ dont vos Messieurs font tant de bruit. Cette grace n'en seroit pas une, même pour un coupable, à moins qu'il ne fut en même tems le plus vil des mortels. Qu'elle en soit une pour cet homme audacieux qui malgré tant de résistance et d'effrayantes menaces² est venu fierement à Paris provoquer par sa présence l'inique tribunal qui l'avoit décrété connoissant parfaitement son innocence ; qu'elle en soit une pour cet homme dédaigneux qui cache si peu son mépris aux traitres cajoleurs qui l'obsèdent et tiennent sa destinée en leurs mains³ ; voilà, Monsieur, ce que je ne comprendrai jamais ; et quand⁴ il seroit tel qu'ils le disent, encor⁵ falloit-il savoir de lui s'il consentoit à conserver sa vie et sa^a liberté⁶ à cet indigne prix ; car une grace ainsi que tout autre don n'est légitime qu'avec le consentement, du moins présumé⁷, de celui qui la reçoit, et je vous demande si la conduite et les discours de J. J. laissent présumer de lui ce consentement. Or tout don fait par force n'est pas un don, c'est un vol ; il n'y a point de plus^b maligne tyrannie que de forcer un homme de nous être obligé malgré lui⁸, et c'est indignement abuser du nom de grace que de le donner à un traitement forcé plus cruel que le châtement. Je suppose ici l'accusé coupable ; que seroit cette grace si je le supposois innocent, comme je le puis et le dois tant qu'on craint de le convaincre. Mais dites-vous, il est coupable, on en est certain puisqu'il est méchant. Voyez comment vous me ballotez ! Vous m'avez ci devant donné⁹ ses crimes^c pour preuve de sa méchanceté^d, et¹⁰ vous me donnez à présent¹¹ sa méchanceté pour preuve de ses crimes. C'est par les faits qu'on a découvert son caractère, et vous m'alleguez¹² son caractère pour éluder la régulière discussion des faits. Vn tel monstre, me dites-vous, ne mérite pas qu'on respecte avec lui les formes établies^e pour la conviction d'un criminel ordinaire : on n'a

1. (B) Intersion des mots : prétendue grace
 2. (B), (L) et (P) exhortations
 3. (B) Après « mains », on trouve cette phrase : « qu'elle en soit une pour l'intrépide auteur d'Heloise d'Emile et du contrat social »
 4. (B), (L) et (P) Après « quand », on trouve ce mot : « même »
 5. (B) Après « encor », on trouve cette phrase : « en tout état de cause »
 6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et sa liberté »
 7. (P) On ne trouve pas cette phrase : « du moins présumé »
 8. (B), (L) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « il n'y a point de plus maligne tyrannie que de forcer un homme de nous être obligé malgré lui, » [n. d. é : elle n'existe que dans le G.]
 9. (B), (L) et (P) Intersion des mots : donné ci devant
 10. (B) pour preuves qu'il est méchant, et maintenant
(P) pour preuves de sa méchanceté, et maintenant
 11. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « à présent »
 12. (B) vous vous servez de la connoissance de
(L) et (P) vous alleguez
- a. *Insertion* : « vie et sa » [n. d. é : voyez la note 6.]
b. *Biffé* : « tyrannie » entre « de » et « plus »
c. *Substitution d'un mot* : de « sa méchanceté » à « ses crimes »
d. *Substitution d'un mot* : de « ses crimes » à « sa méchanceté »
e. *Biffé* : « ordinaire » entre « formes » et « établies »

[f. 1-93]

pas besoin d'entendre un scelerat aussi détestable, ses œuvres parlent pour lui ! J'accorderai¹ que le monstre que vous m'avez peint ne mérite, s'il existe aucune des précautions établies autant² pour la surété des innocens que pour la conviction des coupables. Mais il les falloit toutes et plus encore pour bien constater son existence, pour s'assurer parfaitement que ce que vous appelez ses œuvres sont bien ses œuvres. C'étoit par là qu'il falloit commencer, et c'est³ précisément ce qu'ont oublié vos Messieurs. Car enfin quand le traitement qu'on lui fait souffrir seroit doux pour un coupable, il est affreux pour un innocent. Alleguer la douceur de ce traitement pour éluder la conviction de celui qui le souffre⁴ est donc un sophisme aussi cruel qu'insensé. Convenez de plus, que ce monstre, tel qu'il leur a plu de nous le forger est un personnage bien étrange, bien nouveau,^a bien contradictoire, un être d'imagination tel qu'en peut enfanter le délire de la fièvre, confusement formé de parties éterogènes qui par leur nombre leur disproportion leur incompatibilité ne sauroient former un seul tout, et l'extravagance de cet assemblage, qui seule est une raison d'en nier l'existence, en est une pour vous de l'admettre sans daigner la constater⁵. Cet homme est trop coupable pour mériter d'être entendu ; il est trop hors de la nature pour qu'on puisse douter⁶ qu'il existe. Que pensez-vous de ce raisonnement ? C'est pourtant le vôtre, ou du moins celui de vos Messieurs⁷.

Vous m'assurez que c'est par leur grande bonté, par leur excessive bienveillance qu'ils lui épargnent la honte de se voir démasqué⁸. Mais une pareille générosité ressemble fort à la bravoure des fanfarons, qu'ils ne montrent que loin du péril. Il me semble qu'à leur place, et malgré toute ma pitié, j'aimerois mieux encore être ouvertement

1. (B) Accordons
(L) et (P) Accordons, je le veux bien,
2. (L) tant
3. (B) Après « c'est », on trouve ce mot : « là »
4. (B), (L) et (P) celui à qui on l'inflige
5. (B) vérifier.
6. (P) pour qu'il soit permis de douter
7. (B) C'est pourtant le vôtre ou celui de vos Messieurs.
(P) C'est le vôtre, c'est à dire celui de vos Messieurs.
8. (B) épargnent la confusion d'être confondu :
(L) et (P) épargnent la confusion de se voir démasqué :

a. *Insertion* : « bien nouveau, »

juste et sévère que trompeur¹ et fourbe par charité, et je vous répéterai toujours que c'est une trop bizarre bienveillance que celle qui faisant porter à son malheureux objet, avec tout le poids de la haine tout l'opprobre^{2a} de la dérision, ne s'exerce qu'à lui ôter, innocent ou coupable, tout moyen de s'y dérober. J'ajouterais que toutes ces vertus que vous me vantez dans les arbitres de sa destinée sont telles que non seulement, grace au Ciel je m'en sens³ incapable, mais que même je ne les conçois pas. Comment peut-on aimer un monstre qui fait horreur ? Comment peut-on se pénétrer d'une pitié si tendre pour un être aussi malfaisant aussi cruel aussi sanguinaire ?^b Comment peut-on choyer avec tant de sollicitude le fleau du genre humain, le ménager⁴ aux dépens des⁵ victimes de sa furie, et de peur de le chagriner lui aider presque à faire du monde⁶ un vaste tombeau ?...⁷ comment Monsieur, un traître, un voleur, un empoisonneur, un assassin !..... J'ignore s'il peut exister un sentiment de bienveillance pour un tel⁸ être parmi les Démons, mais parmi les hommes un tel sentiment me paroitroit un gout punissable et criminel⁹ bien plustot qu'une vertu. Non¹⁰, il n'y a que son semblable qui le puisse aimer.

Le Fr. / Ce seroit, quoique vous en puissiez dire, une vertu de l'épargner¹¹, si dans cet acte de clémence on se proposoit un devoir à remplir plustot qu'un penchant à suivre¹².

R. / Vous changez encore ici l'état de la question, et ce n'est pas là ce que vous disiez¹³ ci-devant : mais voyons.

Le Fr. / Supposons que le premier qui a découvert les crimes de ce misérable et son caractère affreux se soit cru obligé, comme il l'étoit sans contredit, non^c seulement à le démasquer aux yeux du public mais à le dénoncer au Gouvernement, et que cependant son respect pour d'anciennes liaisons ne lui ait pas

1. (B) cauteleux
2. (B) et (L) toute l'indignité
3. (P) Interversion des mots : je m'en sens, grace au Ciel,
4. (B), (L) et (P) Après « ménager », on trouve ce mot : « à toute force »
5. (B) Après « des », on trouve ce mot : « innocentes »
6. (P) Après « monde », on trouve ce mot : « entier »
7. (B) de le chagriner le laisser tranquillement executer ses forfaits ?
8. (L) pareil
9. (B) depravé
10. (P) On ne trouve pas ce mot : « Non, »
11. (P) Interversion des mots : une vertu de l'épargner, quoique vous en puissiez dire,
12. (B) on se proposoit moins une inclination à suivre qu'une obligation à remplir.
13. (B) vous m'avez dit

a. *Papier gratté et retouche* : de « indignité » à « opprobre » [n. d. é : voyez la note 2.]

b. *Insertion* : « Comment peut-on se pénétrer d'une pitié si tendre pour un être aussi malfaisant aussi cruel aussi sanguinaire ? » [n. d. é : en marge. Après « horreur ? », il se trouve une marque « ≠ » (= insertion du passage). Mais ce passage existe originairement dans les B, L et P.]

c. *Biffé* : « et » entre « contredit » et « non »

[f. 1-95]

permis de vouloir être l'instrument de sa perte, n'a-t-il pas dû, cela posé, se conduire exactement comme il l'a fait, mettre à sa dénonciation la condition de la grace du scelerat, et le ménager tellement en le démasquant, qu'en lui donnant la réputation d'un coquin on lui conservât la liberté d'un l'honnête homme ?

R. / Votre supposition renferme des choses contradictoires¹ sur lesquelles j'aurois beaucoup à dire. Dans cette supposition même je me serois conduit et vous aussi, j'en suis très sûr, et tout autre homme d'honneur, d'une façon très différente. D'abord à quelque prix que ce fut, je n'aurois jamais voulu dénoncer le scelerat sans me me^a montrer et le confondre, vû surtout les liaisons antérieures que vous supposez, et qui obligeoient encor plus étroitement l'accusateur² de prévenir préalablement le coupable de ce que son devoir l'obligeoit à³ faire à son égard⁴. Encore moins aurois-je voulu prendre des mesures extraordinaires pour empêcher que mon nom mes accusations mes preuves ne parvinssent à ses oreilles⁵ ; parce qu'en tout état de cause⁶ un denonciateur⁷ qui se cache joue un rolle odieux bas, lâche, justement suspect d'imposture, et qu'il n'y a nulle⁸ raison suffisante qui puisse obliger un honnête homme à faire un acte injuste et⁹ flétrissant. Dès que vous supposez l'obligation de dénoncer le malfaiteur vous supposez aussi celle de le convaincre, parce que la première de ces deux obligations¹⁰ emporte necessairement l'autre, et qu'il^b faut ou se montrer et confondre l'accusé, ou si l'on veut se cacher de lui se taire avec tout le monde ; il n'y a point de milieu. Cette conviction de celui qu'on accuse n'est pas seulement l'épreuve indispensable de la

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « contradictoires »

2. (L) Intersion des mots : l'accusateur encor plus étroitement
(P) le dénonciateur

3. (L) et (P) de

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « vû surtout les liaisons antérieures que vous supposez, et qui obligeoient encor plus étroitement l'accusateur de prévenir préalablement le coupable de ce que son devoir l'obligeoit à faire à son égard » [n. d. é : Dans le P, avant « vû », il se trouve une marque d'insertion du passage et cette phrase est insérée : « vû surtout [...] à son égard. » En revanche, elle existe originairement dans les L et G.]

5. (B) son oreille,

6. (B) parce qu'en toute supposition possible

7. (P) un délateur

8. (L) Après « nulle », on trouve ce mot : « bonne »

9. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « injuste et » [n. d. é : il est inséré dans le P.]

10. (L) la première obligation

a. *Superflu* : « me »

b. *Insertion* : « qu'il »

vérité qu'on se croit obligé de déclarer ; elle est encore un devoir du Dénonciateur envers lui-même dont rien ne peut le¹ dispenser, surtout dans le cas que vous posez². Car il n'y a point³ de contradiction dans la vertu, et jamais⁴ pour punir un fourbe elle ne permettra⁵ de l'imiter.

Le Fr. / Vous ne pensez pas là-dessus comme J. J.

C'est en le trahissant qu'il faut punir un traître.^a

Voilà une de ses maximes ; qu'y répondez-vous ?

R. / Ce que votre cœur y répond lui-même. Il n'est pas étonnant qu'un homme qui ne se fait scrupule de rien ne s'en fasse aucun de la trahison : mais il le seroit fort que d'honnêtes gens se crussent autorisés par son exemple⁶ à l'imiter.

Le Fr. / L'imiter ! Non pas généralement ; mais quel^b tort lui fait-on en suivant avec lui ses propres maximes, pour l'empêcher d'en abuser ?

R. / Suivre avec lui ses propres maximes ! Y pensez-vous ? Quels principes ! Quelle morale ! Si l'on peut, si l'on doit, suivre avec les gens leurs propres maximes, il faudra donc mentir aux menteurs, voler les fripons, empoisonner les empoisonneurs, assassiner les assassins⁷, être scelerat à l'envi avec ceux qui le sont, et si l'on n'est plus obligé d'être honnête homme qu'avec les honnêtes gens, ce devoir ne mettra personne⁸ en grands fraix de vertu dans le siècle où nous sommes. Il est digne du scelerat que vous m'avez peint de donner des leçons de fourberie et de trahison ; mais je suis fâché pour vos messieurs que parmi^c tant de meilleures leçons⁹ qu'il a données et qu'il eut mieux valu suivre, ils n'aient profité que de celle-là¹⁰.

Au reste, je ne me souviens pas d'avoir rien trouvé de pareil dans les livres de J. J.¹¹. Où donc a-t-il établi¹² ce nouveau précepte si contraire¹³

1. (P) Interversion des mots : le peut
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « surtout dans le cas que vous posez » [n. d. é : Cette phrase est insérée dans P. En revanche, elle existe originairement dans les L et G.]
3. (B) jamais
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « jamais »
5. (B) ne permet point
6. (B) Interversion des mots : par son exemple autorisés
7. (B), (L) et (P) Interversion des mots : assassiner les assassins, empoisonner les empoisonneurs,
8. (B) et (P) pas
9. (B) vos Messieurs que de toutes celles
10. (B) Ne pas aller à la ligne.
11. (B) et (L) dans ses livres [n. d. é : « de J. J. » est inséré dans le P.]
12. (B) et (L) donné
13. (L) si directement contraire [n. d. é : dans le P, « directement » s'est trouvé mais il est effacé.]

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

b. *Biffé* : « mais » entre « mais » et « quel »

c. *Biffé* : un mot illisible entre « que » et « parmi »

[f. 1-97]

à tous les autres¹ ?

Le Fr / Dans un vers d'une comédie.

R. / Quand est-ce qu'il a fait jouer cette Comédie² ?

Le Fr. / Jamais.

R. / Où est-ce qu'il l'a fait imprimer ?

Le Fr. / Nulle part.

R. / Ma foi je ne vous entends point.

Le Fr. / C'est une espèce de farce qu'il³ écrivit jadis à la hâte et presque *impromptu*⁴ à la campagne^a dans un moment de gaieté, qu'il n'a pas même daigné corriger, et que nos Messieurs lui ont volée comme beaucoup d'autres choses qu'ils ajustent ensuite à leur façon pour l'édification publique.

R. / Mais comment ce vers est-il employé dans cette pièce ? Est-ce lui-même⁵ qui le prononce ?

Le Fr. / Non ; c'est une jeune fille qui se croyant trahie par son amant le dit dans un moment de dépit pour s'encourager à intercepter ouvrir et garder⁶ une lettre⁷ écrite par cet amant à sa rivale.

R. / Quoi, Monsieur, un mot dit par une jeune fille⁸ amoureuse et piquée, dans l'intrigue galante d'une farce écrite autrefois à la hâte⁹, et qui n'a été ni corrigée ni imprimée ni représentée¹⁰, ce mot en l'air dont elle appuie dans sa colère un acte qui de sa part n'est pas même une trahison, ce mot dont il vous plaît de faire une maxime de J. J. est l'unique autorité sur laquelle vos Messieurs ont ourdi l'affreux tissu de trahisons dont il est enveloppé¹¹ ? Voudriez-vous que je réponde à à^b cela sérieusement ? Me l'avez-vous dit sérieusement vous-même ? Non, votre air seul^c en le prononçant me dispensoit d'y répondre. Eh qu'on lui doive ou non de ne pas le trahir¹², tout homme d'honneur¹³ ne se doit-il pas à lui-même de n'être

1. (L) aux autres ? [n. d. é : dans le P, d'abord, « aux autre » comme le L. Mais il est modifié.]

2. (B) et (P) Quand est-ce que cette Comédie a été représentée ?

3. (B) et (P) que J. J.

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « à la hâte et presque *impromptu* »

(P) *impromptu* [n. d. é : souligné par Rousseau à l'encre noire.]

5. (B) et (L) l'auteur même

(P) l'auteur même, à qui vous l'attribuez,

6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ouvrir et garder »

(L) lire et garder

7. (B), (L) et (P) Après « lettre », on trouve ce passage : « qu'elle croit »

8. (B), (L) et (P) un mot d'une jeune fille

9. (B) une comédie écrite autrefois *impromptu*

(P) Interversión des mots : ni représentée ni imprimée,

11. (B) et (L) il est la victime ?

12. (B) non de n'être pas un traître envers lui,

13. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « d'honneur »

a. *Insertion* : « à la campagne »

b. *Superflu* : « à »

c. *Biffé* : « seulement »

un traître envers personne ? Nos devoirs envers les¹ autres auroient beau varier² selon les tems les gens³ les occasions, ceux envers nous-mêmes ne varient point ; et⁴ je ne puis penser que celui qui ne se croit pas obligé d'être honnête homme avec tout le monde le soit jamais avec qui que ce soit.

Mais sans insister sur ce point davantage, allons plus loin. Passons au Denonciateur d'être un lâche et un traître sans néanmoins être un imposteur, et aux Juges d'être menteurs et dissimulés⁵ sans néanmoins être iniques. Quand cette manière de proceder seroit aussi juste et permise qu'elle est insidieuse et perfide⁶, quelle en seroit l'utilité dans cette occasion pour la fin que vous alleguez ? Où donc est la nécessité, pour faire grace à un criminel⁷, de ne pas l'entendre⁸ ? Pourquoi lui cacher à lui seul avec tant de machines et d'artifices ses crimes qu'il doit savoir mieux que personne, s'il est vrai qu'il les ait commis ? Pourquoi fuir pourquoi rejeter avec tant d'effroi la manière la plus sure⁹ la plus juste la plus raisonnable et la plus naturelle de s'assurer de lui sans lui infliger d'autre peine que celle d'un hypocrite qui se voit confondu ? C'est la punition qui nait le mieux de la chose, qui s'accorde le mieux avec la grace qu'on veut lui faire, avec les suretés qu'on doit prendre pour l'avenir, et qui seule prévient deux grands scandales, savoir celui de la publication des crimes et celui de leur impunité. Vos Messieurs alleguent néanmoins pour raison de leurs procedés frauduleux¹⁰ le soin d'éviter le scandale. Mais si le scandale consiste essentiellement dans la publicité, je ne vois point celui qu'on évite en cachant le crime au coupable qui ne peut l'ignorer, et en¹¹ le divulgant parmi tout le

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « les »
2. (B) changer
3. (B) les gens les tems les lieux
(L) et (P) Intersion des mots : les gens les tems
4. (B) Après « et », on trouve ce mot : « pour moi »
5. (B) et (L) faux et dissimulé
(P) dissimulés et faux
6. (B) maligne
7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « pour faire grace à un criminel »
8. (B) de ne pas entendre un criminel pour lui faire grace ?
9. (L) On ne trouve pas ce mot : « la plus sure »
10. (B) leur manière de procéder
11. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en »

[f. 1-99]

reste des hommes qui n'en savoient rien¹. L'air de mystère et de réserve qu'on met² à cette publication ne sert qu'à l'accélérer. Sans doute le public est toujours fidèle aux secrets³ qu'on lui confie ; ils ne sortent jamais de son sein. Mais il est risible qu'en disant ce secret à l'oreille à tout le monde, et le cachant très soigneusement⁴ au seul qui s'il est coupable le sait⁵ nécessairement avant tout autre on veuille éviter par là le scandale^a, et faire de ce badin mystère un acte de bienfaisance et de générosité. Pour moi avec une si tendre bienveillance pour le coupable, j'aurois choisi de le confondre sans le diffamer plutôt que de le diffamer sans le confondre, et il faut certainement pour avoir pris le parti contraire avoir eu d'autres raisons que vous^b m'avez pas dites et que cette bienveillance ne comporte pas.

Supposons qu'au lieu d'aller creusant sous ses pas tous ces tortueux souterrains, au lieu des triples murs de ténèbres qu'on élève avec tant d'efforts autour de lui, au lieu de rendre le public et l'Europe entière complice et témoin du scandale qu'on feint de vouloir éviter, au lieu de lui laisser tranquillement continuer et consommer⁶ ses crimes en se contentant de les voir et de les compter⁷ sans en⁸ empêcher aucun⁹ ; supposons dis-je qu'au lieu de tout ce tortillage, on se fut ouvertement et directement adressé à lui-même et à lui seul, qu'en lui présentant en face son accusateur armé de toutes ses preuves on lui eut dit ; "misérable qui fais l'honnête homme et qui n'es qu'un scelerat, te voilà démasqué, te voilà connu¹⁰ ; voilà tes faits, en voilà les preuves, qu'as-tu à répondre" ? Il eut nié, direz-vous, et qu'importe ? que font les négations¹¹ contre les démonstrations ? Il fut resté convaincu et confondu. Alors on eut ajouté en montrant son dénonciateur : "Remercie cet homme généreux que sa conscience a forcé de t'accuser et que sa bonté porte à te protéger. Par son intercession l'on veut bien te laisser vivre et te laisser libre ; tu ne seras même démasqué aux yeux du public qu'autant que

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui n'en savoient rien »
 2. (B) l'air de mystère qu'on met
(L) L'air de mystère et de réserve mis
 3. (B) le public n'abuse pas des secrets
 4. (L) On ne trouve pas ce mot : « très soigneusement »
 5. (B) l'a su
 6. (B) au lieu de lui laisser continuer tranquillement
 7. (B) et (L) On ne trouve pas ce passage : « et de les compter » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
 8. (B) et (L) les
 9. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « aucun » [n. d. é : il est inséré dans le P.]
 10. (B) Interversión des mots : te voilà connu, te voilà démasqué,
 11. (B) et qu'importe et que font de simples négations
- a. *Insertion* : « on veuille éviter par là le scandale, »
b. *Faute d'orthographe de R* : Après « vous », il faut mettre « ne » [n. d. é : la Pléiade met « ne ».]

ta conduite rendra ce soin nécessaire pour prévenir la continuation de tes forfaits. Songe que” des yeux perçans sont sans cesse ouverts sur toi, que le glaive punisseur pend sur ta tête, et” qu’à ton premier crime tu ne lui peux échapper”. Y avoit-il, à votre avis, une conduite plus simple plus sûre et plus droite pour allier à son égard la justice la prudence et la charité ? Pour moi je trouve qu’en s’y prenant ainsi l’on se fut assuré de lui par la crainte beaucoup mieux qu’on n’a fait par tout¹ cet immense appareil de machines qui ne l’empêche pas d’aller toujours son train. On n’eut point eu besoin² de le traîner si barbarement ou selon vous si bénévolement dans le borbier³ ; on n’eut point habillé la justice et la vertu des honteuses livrées de la perfidie et du mensonge ; ses délateurs et ses juges n’eussent point été réduits à se tenir sans cesse enfoncés devant lui dans leurs tanières⁴, comme fuyans⁵ en coupables les regards de leur victime⁶ et redoutant la lumière du jour : Enfin l’on eut prevenu, avec le double scandale des crimes et de leur impunité celui d’une maxime aussi funeste⁷ qu’insensée que vos Messieurs semblent vouloir établir par son exemple, savoir que pourvu qu’on ait de l’esprit et qu’on fasse de beaux livres, on peut se livrer à toutes sortes de crimes impunément.

Voilà le seul vrai⁸ parti qu’on avoit à prendre si l’on vouloit absolument ménager un pareil misérable. Mais pour moi je vous déclare que je suis aussi loin d’approuver que de comprendre cette prétendue clémence de laisser libre nonobstant le péril, je ne dis pas un monstre affreux tel qu’on nous le représente, mais un malfaiteur tel qu’il soit. Je ne trouve dans cette espèce de grace ni raison ni humanité ni sûreté, et j’y trouve beaucoup moins cette douceur et cette bienveillance dont se vantent vos Messieurs avec tant de bruit. Rendre un homme le jouet du public et de la canaille⁹, le

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « tout »
2. (B), (L) et (P) Après « besoin », on trouve ce mot : « de le plonger »
3. (B) la fange,
4. (B) terriers,
5. (B) et (L) fuyant [n. d. é : consultez la Pléiade, p. 753, n. 1 et p. 975, n. 3.]
6. (B) leurs victimes
7. (P) pernicieuse
8. (B) bon
9. (B) un homme la risée du public le jouet de la canaille,

[f. 1-101]

faire chasser successivement de tous les azyles¹ les plus reculés les plus solitaires où il s'étoit de lui même emprisonné et d'où certainement il n'étoit à portée de faire aucun mal, le faire lapider par la populace, le promener par derision de lieu en lieu toujours chargé de nouveaux outrages, lui ôter même les ressources les plus indispensables de la société, lui voler sa subsistance pour lui faire l'aumône, le dépayser sur toute la face de la terre, faire de tout ce qu'il lui importe le plus de savoir autant pour lui de mystères impénétrables, le rendre tellement étranger^a odieux méprisable aux hommes, qu'au^b lieu des lumières de l'assistance et des conseils que chacun doit trouver au besoin parmi ses frères il ne trouve partout qu'embuches, mensonges, trahisons insultes², le livrer en un mot sans appui³, sans protection sans défense à l'adroite animosité de ses ennemis, c'est le traiter beaucoup⁴ plus cruellement que si l'on se fut une bonne fois assuré de sa personne par une détention dans laquelle avec la sureté de tout le monde⁵ on lui eut fait trouver la sienne, ou du moins la tranquillité. Vous m'avez appris qu'il desira qu'il demanda lui-même⁶ cette détention, et que loin de la lui accorder on lui fit de cette demande un nouveau crime et un nouveau ridicule. Je crois voir à la fois la raison de la demande et celle du refus. Ne pouvant trouver de refuge dans les plus solitaires retraites, chassé successivement du sein des montagnes et du milieu des lacs, forcé de fuir de lieu en lieu et d'errer sans cesse avec des peines et des dépenses excessives au milieu des dangers et des outrages, réduit à l'entrée de l'hiver à courir l'Europe pour y chercher un azyle sans plus savoir où, et sûr d'avance de n'être laissé tranquille nulle part, il étoit naturel que, battu, fatigué de tant d'orages, il desirât de finir ses malheureux⁷ jours dans une paisible captivité, plustot que de se voir dans sa vieillesse

1. (B) successivement des aziles
2. (B) Interversion des mots : insultes mensonges trahisons perils embuches,
3. (B) support
4. (B) cent fois
5. (B) avec la sureté publique
6. (L) et (P) même
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « malheureux »

- a. *Biffé* : « odieux » entre « tellement » et « étranger »
- b. *Biffé* : « que » entre « hommes » et « qu'au »

poursuivi chassé ballotté sans relâche de tous cotés, privé d'une pierre pour y poser sa tête et d'un azile où il put respirer, jusqu'à ce qu'à force de courses et de dépenses on l'eut réduit à périr de misère, ou à vivre, toujours errant¹ des dures aumones de ses persécuteurs ardents à en venir-là pour le rassasier enfin d'ignominie à leur aise². Pourquoi n'a t on pas consenti à cet expédient si sur si court si facile qu'il proposoit lui-même et qu'il demandoit comme une faveur ? N'est-ce point qu'on ne vouloit pas le traiter avec tant de douceur ni lui laisser jamais trouver cette tranquillité si³ désirée ? n'est-ce point qu'on ne vouloit lui laisser⁴ aucun relâche ni le mettre dans^a un état où l'on n'eut pu lui attribuer chaque jour de nouveaux crimes et de nouveaux livres, et où peut-être à force de douceur et de patience eut-il fait perdre aux gens chargés de sa garde les fausses⁵ idées qu'on vouloit donner de lui ? N'est-ce point enfin que dans le projet⁶ si chéri si suivi si bien concerté de l'envoyer en Angleterre, il entroit des vues dont son séjour dans⁷ ce pays-là et les^b effets^c qu'il y⁸ a produits^c semblent développer assez l'objet ? Si l'on peut donner à ce refus d'autres motifs, qu'on me les dise, et je promets d'en⁹ montrer la fausseté.

Monsieur, tout ce que vous m'avez appris tout ce que vous m'avez prouvé est à mes yeux plein de choses inconcevables, contradictoires absurdes, qui pour être admises demanderoient encore d'autres¹⁰ genres de preuves que celles qui suffisent¹¹ pour les plus complètes démonstrations, et c'est précisément ces mêmes choses absurdes que vous depouillez de l'épreuve la plus nécessaire et qui¹² met le sceau à toutes les autres. Vous m'avez fabriqué tout à votre aise¹³ un être tel qu'il n'en exista jamais, un monstre hors de la nature, hors de la vraisemblance, hors de

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours errant »
2. (B) Aller à la ligne.
3. (B), (L) et (P) tant
4. (B) donner
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « fausses »
6. (B) cet ancien projet
7. (B) et (L) en
8. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « y »
9. (B) et (L) je m'engage à en
10. (P) et (L) encore de nouveaux
11. (B) qui sont suffisantes
12. (B) l'épreuve nécessaire qui
13. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « tout à votre aise »

a. *Insertion* : « dans »

b. *Insertion* : « les »

c. *Changement du singulier au pluriel* : de « effet » et « produit » à « effets » et « produits » [n. d. é : les « s » sont ajoutés après la transcription du texte. Dans les trois autres manuscrits, « effet » et « produit » sont originellement au singulier.]

[f. 1-103]

la¹ possibilité, et formé de parties inaliabiles incompatibles² qui s'excluent mutuellement. Vous avez donné pour principe à tous ses crimes le plus furieux le plus intolérant le plus extravagant amour-propre qu'il n'a pas laissé de deguiser si bien depuis sa naissance³ jusqu'au déclin de ses ans qu'il n'en a paru nulle trace pendant tant d'années et qu'encore aujourd'hui depuis ses malheurs il étouffe ou contient si bien⁴ qu'on n'en voit pas le moindre signe. Malgré tout cet indomptable orgueil, vous m'avez fait voir dans le même être un petit menteur un petit fripon un petit⁵ coureur de cabarets et de mauvais lieux, un vil et crapuleux débauché pourri de vérole, et qui passoit sa vie⁶ à aller escroquant dans les tavernes quelques écus⁷ à droite et à gauche aux manans qui les fréquentent. Vous avez prétendu que ce même personnage étoit le même homme qui pendant quarante ans a vécu estimé bien voulu de tout le monde, l'auteur des seuls écrits dans ce siècle qui portent dans l'ame des lecteurs la persuasion qui les a dictés, et dont on sent en les lisant que l'amour de la vertu et le zèle de la vérité font l'inimitable éloquence. Vous dites que ces livres qui m'émeuvent ainsi le cœur sont les jeux d'un scelerat⁸ qui ne sentoit rien de⁹ ce qu'il disoit avec tant d'ardeur¹⁰ et de véhémence, et qui cachoit sous un¹¹ air de probité le venin dont il vouloit infecter ses lecteurs. Vous me forcez même de croire que ces écrits à la fois si fiers si touchans si modestes ont été composés parmi les pots et les pintes, et¹² chez les filles de joye ou^a l'auteur passoit sa vie, et vous me transformez enfin¹³ cet orgueil irascible et diabolique en l'abjection d'un cœur insensible et vil¹⁴ qui se rassasie sans peine de l'ignominie dont l'abreuve à plaisir la charité du public.

1. (B) toute
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « incompatibles »
3. (B) si bien durant sa jeunesse et
4. (B), (L) et (P) au point
5. (L) On ne trouve pas ce mot : « petit »
6. (B) son tems
7. (B), (L) et (P) quelque écu
8. (P) Après « scelerat », on trouve cette phrase : « qui ne pensoit »
9. (B) Après « de », on trouve ce mot : « tout »
10. (B) tant de chaleur
11. (B), (L) et (P) cet
12. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
13. (P) On ne trouve pas ce mot : « enfin »
14. (B) un cœur bas

a. *Faute d'orthographe de R* : « où »

Vous m'avez figuré vos Messieurs qui disposent à leur gré de sa réputation de sa personne et de toute sa destinée comme des modèles de vertu, des prodiges de générosité, des anges pour lui de douceur et de bienfaisance, et vous m'avez appris en même tems que l'objet¹ de tous leurs tendres soins avoit été de le rendre l'horreur de l'univers le plus déprisé² des êtres, de le traîner d'opprobre en opprobre et³ de misère en misère⁴, et de lui faire sentir à loisir⁵ dans les calamités de la plus malheureuse vie tous les déchirements que peut éprouver une ame fière en se voyant le jouet et le rebut du genre humain. Vous m'avez appris⁶ que par pitié par grace tous ces hommes vertueux avoient bien voulu lui ôter tout moyen d'être instruit des raisons de tant d'outrages, s'abaisser en sa faveur au rôle de cajoleurs et de traitres, faire adroitement le plongeon à chaque éclaircissement qu'il cherchoit, l'entourer de souterrains et de pièges tellement tendus que chacun de ses pas fut nécessairement une chute, enfin le circonvenir avec tant d'adresse qu'en butte aux insultes de tout le monde il ne put jamais savoir la raison de rien⁷, apprendre un seul mot de vérité⁸, repousser aucun outrage, obtenir aucune explication, trouver saisir aucun agresseur, et qu'à chaque instant atteint des plus cruelles morsures il sentit dans⁹ ceux qui l'entourent la flexibilité des serpens aussi bien que leur venin.

Vous avez fondé le système qu'on suit à son égard sur des devoirs dont je n'ai nulle idée¹⁰, sur des vertus qui me font horreur¹¹, sur des principes qui renversent dans mon esprit tous ceux de la justice et de la morale. Figurez-vous des gens¹² qui commencent par se mettre chacun un bon masque bien attaché, qui s'arment de fer jusqu'aux dents, qui surprennent¹³ ensuite leur ennemi, le saisissent par derrière, le mettent nud, lui lient le corps les bras les mains les pieds la tête¹⁴ de façon qu'il ne puisse remuer, lui mettent un bâillon dans la bouche, lui crévent les

1. (L) et (P) le but
2. (B) méprisé
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
4. (L) Intersion des mots : de misere en misère d'opprobre en opprobre,
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « à loisir »
6. (B) assuré
7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « savoir la raison de rien »
8. (B) « apprendre un seul mot de vérité » se trouve après « aucun agresseur »
9. (L) et (P) Après « dans », on trouve ce mot : « tous »
10. (B) je n'ai pas l'idée,
11. (B) qui me semblent des atrocités,
12. (B) des braves
13. (B) et (P) surprenant
14. (B) On ne trouve pas ce mot : « la tête »

[f. 1-105]

yeux, l'étendent à terre, et passent enfin leur noble vie à le massacrer doucement de peur que mourant de ses blessures il ne cesse trop tôt de les sentir. Voilà les gens que vous voulez que j'admire¹. Rappelez, Monsieur, votre équité votre droiture, et sentez en votre conscience quelle sorte d'admiration je puis avoir pour eux². Vous m'avez prouvé j'en conviens autant que cela se pouvoit par la méthode que vous avez suivie que l'homme ainsi terrassé est un monstre abominable ; mais quand cela seroit aussi vrai que difficile à croire, l'auteur³ et les directeurs du projet qui s'exécute à son égard, seroient à mes yeux, je le déclare, encor plus abominables que lui.

Certainement vos preuves sont d'une grande force ; mais il est faux que cette force aille pour moi jusqu'à l'évidence, puisqu'en fait de délits et de crimes cette évidence dépend essentiellement d'une épreuve qu'on écarte ici avec trop de soin pour qu'il n'y ait pas à cette omission quelque puissant motif qu'on nous cache et qu'il importerait de savoir⁴. J'avoue pourtant, et je ne puis trop le répéter, que ces preuves m'étonnent, et m'ébranleroient peut-être encore, si je ne leur trouvois d'autres défauts non moins dirimans selon moi⁵.

Le premier est dans leur force même et dans leur grand nombre de la part dont elles viennent. Tout cela me paroitroit fort bien dans des^a procédures juridiques faites^{6b} par le ministère public : mais pour que des particuliers et qui pis⁷ est des amis aient pris tant de peine aient fait tant de dépenses⁸ aient mis tant de tems a^c faire tant d'informations à rassembler tant de preuves à⁹ leur donner tant de force sans y être obligés par aucun devoir, il faut qu'ils aient été animés pour cela par quelque passion bien vive qui, tant qu'ils s'obstineront à la cacher me rendra suspect tout ce qu'elle aura produit.

Vn autre défaut que je trouve à ces invincibles¹⁰ preuves, c'est¹¹ qu'elles prouvent trop, c'est qu'elles

1. (B) et (L) Après « j'admire », on trouve cette phrase : « Pour moi, je ne vois d'admirable en eux qu'une cruauté sans mesure, et une lâcheté sans exemple. »
2. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « Rappelez, Monsieur, votre équité votre droiture, et sentez en votre conscience quelle sorte d'admiration je puis avoir pour eux »
(P) Ah rappelez de grace vôtre équité, vôtre droiture, et cherchez en vôtre conscience.
3. (B) l'inventeur
4. (B) connoitre.
5. (B) Ne pas aller à la ligne
6. (L) une procedure juridique faite
7. (B) et (P) plus
8. (B) et (P) dépense
9. (P) et
10. (B), (L) et (P) mêmes
11. (B), (L) et (P) est

a. *Papier gratté et retouche* : de « une (?) » à « des »

b. *Changement du singulier au pluriel* : de « procedure juridique faite » à « procedures juridiques faites » [n. d. é : voyez la note 6.]

c. *Faute d'orthographe de R* : « à »

prouvent des choses qui naturellement ne sauroient exister. Autant vaudroit me prouver des miracles, et vous savez que je n'y crois pas. Il y a dans tout cela des multitudes d'absurdités auxquelles avec toutes leurs preuves il ne dépend pas de mon esprit¹ d'acquiescer. Les explications qu'on leur donne et que tout le monde, à ce que vous m'assurez trouve si claires, ne sont à mes yeux guères moins absurdes et ont le ridicule de plus. Vos Messieurs semblent avoir chargé J. J. de crimes², comme vos Théologiens ont chargé leur doctrine d'articles de foi ; l'avantage de persuader en affirmant³, la facilité de faire tout croire les ont⁴ séduits. Aveuglés par leur passion ils ont entassé faits sur faits^{5a} crimes sur crimes^{6b} sans précaution sans mesure. Et quand enfin ils ont aperçû l'incompatibilité de tout cela, ils n'ont plus été à tems d'y remédier, le grand soin qu'ils avoient pris de tout prouver également les forçant de tout admettre sous peine de tout rejeter. Il a donc fallu chercher mille subtilités pour tâcher d'accorder tant de contradictions, et tout ce travail a produit sous le nom de J. J. l'être le plus chimérique et le plus extravagant que le délire de la fièvre puisse faire imaginer.

Vn troisième défaut de ces invincibles preuves est dans la manière de les administrer avec tant de⁷ mystère et de précautions. Pourquoi tout cela ? La vérité ne cherche pas ainsi les ténèbres et ne marche pas si timidement. C'est une maxime en jurisprudence* qu'on présume le dol dans celui qui suit au lieu de la droite route des voyes obliques et clandestines. C'en est une autre* que celui qui décline un jugement régulier et cache ses preuves est présumé soutenir une mauvaise cause. Ces deux maximes conviennent si bien au système de vos Messieurs qu'on les croiroit faites exprès pour lui si je ne citois pas mon auteur⁸. Si ce qu'on prouve d'un accusé en⁹

* Dolus pra'sumitur in eo qui recta via non incedit, sed per anfractus et diverticula. Menoch : in Pra'sump^c.

* Judicium^d subterfugiens et probationes occultans malam^e causam fovere pra'sumitur. Ibid.

1. (L) pas de moi
 2. (B) Après « crimes », on trouve ce mot : « de toute espèce »
 3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « l'avantage de persuader en affirmant, » [n. d. é : elle est insérée dans le P.]
 4. (B) a
 5. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « faits sur faits »
 6. (L) crime sur crime
 7. (B) et (P) Après « tant de », on trouve ce mot : « reserve de »
 8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « si je ne citois pas mon auteur » [n. d. é : elle est insérée dans le P.]
 9. (B) dans
- a. *Insertion* : « faits sur faits » [n. d. é : voyez la note 5. Ce passage existe originellement dans le P.]
 - b. *Changement du singulier au pluriel* : de « crime sur crime » à « crimes sur crimes » [n. d. é : voyez la note 6. Ce passage est pluriel originellement dans les B et P.]
 - c. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont portés à l'encre noire
 - d. *Biffé* : un mot illisible avant « Judicium »
 - e. *Biffé* : un mot illisible entre « occultans » et « malam »

[f. 1-107]

son absence n'est jamais régulièrement¹ prouvé, ce qu'on en prouve en se cachant si soigneusement de lui² prouve plus contre l'accusateur³ que contre l'accusé⁴, et par cela seul l'accusation revêtue de toutes ses⁵ preuves clandestines doit être présumée⁶ une imposture.

Enfin le grand vice de tout ce système est que fondé sur le mensonge ou sur la vérité le succès n'en seroit pas moins assuré d'une façon que de l'autre. Supposez, au lieu de votre J. J., un véritablement⁷ honnête homme, isolé, trompé, trahi⁸, seul sur la terre, entouré⁹ d'ennemis puissans¹⁰ rusés masqués implacables, qui¹¹ sans obstacle¹² de la part de personne dressent à loisir leurs machines autour de lui ; et vous verrez que tout ce qui lui arrive méchant et coupable, ne lui arriveroit pas moins¹³ innocent et vertueux. Tant par le fond que par la forme des preuves tout cela ne prouve donc rien, précisément parce qu'il prouve trop.

Monsieur, quand les Geometres marchant de démonstration en démonstration parviennent à quelque absurdité, au lieu de l'admettre quoique démontrée ils reviennent sur leurs pas, et, sûrs qu'il s'est glissé dans leurs principes ou dans leurs raisonnemens quelque paralogisme qu'ils n'ont pas apperçû, ils ne s'arrêtent pas qu'ils ne le trouvent, et s'ils ne peuvent le découvrir, laissant là leur démonstration prétendue, ils prennent une autre route^{14a} pour trouver¹⁵ la vérité qu'ils cherchent, sûrs qu'elle n'admet point d'absurdité.

Le Fr: / N'apercevez-vous point que pour éviter de prétendues absurdités vous tombez dans une autre, sinon plus forte, au moins plus choquante ? Vous justifiez un seul homme dont la condamnation vous déplait, aux dépens de toute une Nation, que dis-je, de toute une génération

1. (B) assez bien
2. (B) en se cachant de lui avec tant de précautions
3. (L) et (P) Après « l'accusateur », on trouve ce mot : « beaucoup plus »
4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « que contre l'accusé »
5. (L) ces
6. (B) et (P) réputée
7. (P) véritable
8. (B), (L) et (P) Interversión des mots : trahi trompé,
9. (B) à la merci
10. (B) Après « puissans », on trouve ce mot : « nombreux »
11. (B) Après « qui », on trouve ce passage : « de l'aveu même du public et »
12. (L) obstacles
13. (B) coupable, lui doit arriver également
14. (L) methode
15. (B) arriver à

a. *Papier gratté et retouche* : « route »

dont vous faites une génération de fourbes : car enfin tout est d'accord, tout le public tout le monde sans exception a donné son assentiment au plan qui vous paroît si répréhensible ; tout se prête avec zèle à son execution : Personne ne l'a desapprouvé, personne n'a commis la moindre indiscretion qui put le faire échouer, personne n'a donné le moindre indice la moindre lumière à l'accusé qui put le mettre en état¹ de se défendre ; il n'a pu tirer d'aucune bouche un seul mot d'éclaircissement² sur les charges atroces dont on l'accable à l'envi³ ; tout s'empresse à renforcer⁴ les ténébres dont on l'environne⁵, et l'on ne sait à quoi chacun se livre avec⁶ plus d'ardeur⁷ de le diffamer absent ou de le persiffler présent⁸. Il faudroit donc conclurre de vos raisonnemens qu'il ne se trouve pas dans toute la génération⁹ présente un seul honnête homme, pas un seul ami¹⁰ de la vérité. Admettez-vous cette consequence ?

R. / A Dieu ne plaise ! Si j'étois tenté de l'admettre, ce ne seroit¹¹ pas auprès de vous dont je connois la droiture invariable et la sincère équité. Mais je connois aussi ce que peuvent sur les meilleurs cœurs les préjugés et les passions¹² et combien leurs illusions sont quelquefois inévitables. Votre objection me paroît solide et forte. Elle s'est présentée à mon esprit longtems¹³ avant que vous me la fissiez ; elle me paroît plus facile à retorquer qu'à resoudre, et vous doit embarrasser du moins autant que moi : car enfin¹⁴ si le public n'est pas tout composé de méchans et de fourbes, tous d'accord pour trahir un seul homme, il est encore moins composé sans¹⁵ exception d'hommes bienfaisans, généreux, francs de jalousie d'envie^b de haine de malignité. Ces vices sont-ils donc tellement éteints sur la terre qu'il n'en reste pas le moindre germe dans le cœur d'aucun individu ? C'est pourtant¹⁶ ce qu'il faudroit¹⁷ admettre si ce système de secret¹⁸ et de ténébres qu'on suit si fidèlement envers J. J. n'étoit qu'une œuvre¹⁹ de bienfaisance²⁰ et de charité. Laissons à part

1. (P) qui put lui fournir le moyen
2. (B) aucun eclaircissement
(P) le moindre eclaircissement
3. (B) Après « l'envi », on trouve cette phrase : « tout concourt à le tromper à le deshoner à l'avilir »
4. (B) Après « renforcer », on trouve ce mot : « avec »
5. (B) Après « l'environne », on trouve cette phrase : « l'opprobre dans lequel on le tient submergé »
6. (B) Après « avec », on trouve ce mot : « le »
7. (B), (L) et (P) Après « d'ardeur », on trouve ce mot : « ou »
8. (B) et (P) Intersion des mots : de le persiffler présent ou de le diffamer absent.
9. (B) et (P) il ne se trouve dans la génération
(L) il ne se trouve pas dans la génération
10. (B) et (P) Après « ami », on trouve ce mot : « de la justice et »
11. (B) et (P) Après « seroit », on trouve ce mot : « surement »
12. (B) Intersion des mots : les passions et les préjugés,
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « longtems »
14. (L) On ne trouve pas ce mot : « enfin »
15. (L) et (P) Après « sans », on trouve ce mot : « aucune »
16. (B) On ne trouve pas ce mot : « pourtant »
17. (B) Après « faudroit », on trouve ce mot : « necessairement »
18. (B) mistère
19. (B) et (L) un ouvrage
20. (B) et (L) miséricorde

a. *Biffé* : « tout » entre « composé » et « sans »

b. *Biffé* : « et » entre « jalousie » et « d'envie »

[f. 1-109]

vos Messieurs qui sont des ames divines et dont vous admirez la tendre bienveillance pour¹ lui. Il a dans tous les états, vous me l'avez dit vous-même, un² grand nombre d'ennemis très ardens, qui ne cherchent assurément pas à lui rendre la vie agréable et douce. Concevez-vous que dans cette multitude de gens, tous d'accord pour épargner de l'inquietude à un scelerat qu'ils abhorrent³ et de la honte à un hypocrite qu'ils détestent⁴, il ne s'en trouve pas un seul qui pour jouir au moins de sa confusion soit tenté de lui dire tout^{5a} ce qu'on sait de lui ? Tout s'accorde avec une patience plus qu'angelique à l'entendre provoquer au milieu de Paris ses persecuteurs, donner des noms assez durs à ceux qui l'obsèdent, leur dire insolemment : Parlez haut, traitres que vous êtes ; me voila. Qu'avez-vous à dire ?^b A ces stimulantes apostrophes la plus incroyable patience n'abandonne pas un instant un seul homme dans toute cette multitude. Tous, insensibles à ses reproches les endurent uniquement pour son bien, et de peur de lui faire la moindre peine, ils⁶ se laissent traiter par lui avec un mépris que leur silence autorise de plus en plus. Qu'une douceur si grande qu'une si sublime vertu anime généralement tous ses ennemis, sans qu'un seul démente un moment cette universelle mansuetude, convenez que dans une génération qui naturellement n'est pas trop aimante, ce concours de patience et de générosité est du moins aussi étonnant que celui de malignité dont vous rejettez la supposition.

La solution de ces difficultés doit se chercher⁷ selon moi dans quelque intermédiaire qui ne suppose dans toute une génération ni des vertus angéliques ni la noirceur des Démons, mais quelque disposition naturelle au cœur humain qui produit un effet uniforme⁸ par des moyens adroitement⁹ disposés à cette fin. Mais en attendant que mes propres observations me fournissent là-dessus quelque explication

1. (L) envers
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « un »
3. (P) detestent
4. (P) abhorrent
5. (B) et (L) On ne trouve pas ce mot : « tout »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « ils »
7. (L) et (P) se trouver
8. (B) des effets uniformes
9. (P) On ne trouve pas ce mot : « adroitement » [n. d. é : il est inséré dans le L.]

a. *Biffé* : « au moins » entre « dire » et « tout »

b. *Soulineage* : écrit à l'encre noire

raisonnable, permettez-moi de vous faire une question qui s'y rapporte. Supposant un moment qu'après¹ d'attentives et impartiales recherches, J. J., au lieu d'être l'ame infernale et le monstre que vous voyez en lui, se trouvât au contraire² un homme simple³ sensible et bon, que son innocence universellement reconnue par ceux-mêmes qui l'ont traité avec tant d'indignité vous forçât de lui rendre votre estime et de vous reprocher les durs jugemens que vous avez portés de lui : rentrez au fond de votre ame, et dites-moi⁴ comment vous seriez affecté de ce changement ?

Le Fr : / Cruellement, soyez en sûr. Je sens qu'en l'estimant et lui rendant justice, je le haïrois alors plus⁵ peut être encor pour mes torts que je ne le hais maintenant pour ses crimes : Je ne lui pardonnerois jamais mon injustice envers lui. Je me reproche cette disposition, j'en rougis ; mais je la sens dans mon cœur malgré moi.

R. / Homme véridique et franc, je n'en veux pas davantage, et je prends acte de cet aveu pour vous le rappeler en tems et lieu ; il me suffit pour le⁶ moment de vous y laisser réfléchir. Au reste consolez-vous de cette disposition qui n'est qu'un developement⁷ des plus naturels de l'amour-propre. Elle vous est commune avec tous les juges de J. J. avec cette différence que⁸ vous serez le seul peut être qui ait le courage et la franchise⁹ de l'avouer¹⁰.

Quant à moi, pour lever tant de difficultés et déterminer mon propre jugement, j'ai besoin d'éclaircissemens et d'observations faites¹¹ par moi-même. Alors seulement je pourrai vous proposer ma pensée avec confiance. Il faut avant tout commencer par voir J. J., et c'est à quoi je suis tout déterminé.

Le Fr. / Ah ah ! vous voila donc enfin revenu à ma proposition que vous avez si dédaigneusement rejetée ? vous voila donc disposé à vous rapprocher de cet homme entre lequel et vous le diamètre de la

1. (B) Après « après », on trouve ce mot : « de soigneuses »

2. (B) Après « au contraire », on trouve ce mot : « être »

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « simple »

4. (B) et (P) Après « dites-moi », on trouve ce mot : « sincèrement »

5. (B) « plus » se trouve après « encor » [n. d. é : « plus » est inséré dans le P.]

6. (P) ce

7. (P) un effet

8. (L) et (P) J. J. à cette différence près que

9. (B) On ne trouve pas ce mot : « et la franchise »

10. (P) d'en convenir.

11. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'éclaircissemens et »

[f. 1-111]

terre étoit encore une distance trop courte¹ à votre gré ?

R. / M'en rapprocher ? Non, jamais du scelerat² que vous m'avez peint, mais bien de l'homme défiguré³ que j'imagine à sa place. Que j'aille chercher un scelerat détestable pour le hanter l'épier et⁴ le tromper, c'est une indignité qui jamais n'approchera⁵ de mon cœur ; mais que dans le doute si ce prétendu scelerat n'est point peut-être un honnête homme infortuné victime du plus noir complot, j'aille examiner par moi-même ce qu'il faut que j'en pense, c'est un des plus beaux devoirs que se puisse imposer un cœur juste, et je me livre à cette noble recherche avec autant d'estime et de contentement de moi-même que j'aurois de regret et de honte à m'y livrer avec un motif opposé.

Le Fr. / Fort bien ; mais avec le doute qu'il vous plait de conserver au milieu de⁶ tant de preuves, comment vous y prendrez-vous pour apprivoiser⁷ cet ours presque inabordable ? Il faudra bien que vous commenciez par ces cajoleries que vous avez en si grande aversion. Encore sera-ce un bonheur si elles vous réussissent mieux qu'à beaucoup de gens qui les lui prodiguent sans mesure et sans scrupule et à qui elles n'attirent de sa part que des brusqueries et des mépris.

R. / Est-ce à tort ? Parlons franchement. Si cet homme étoit facile à prendre de cette manière il seroit par cela seul à demi jugé. Après tout ce que vous m'avez appris du système qu'on suit avec lui, je suis peu surpris qu'il repousse avec dédain la plupart de ceux qui l'abordent et qui pour cela l'accusent bien à tort d'être défiant ; car la défiance suppose du doute, et il n'en sauroit avoir à leur égard : Et que peut-il penser de ces patelins flagorneurs dont⁸, vû l'œil dont il est regardé dans le monde et qui ne peut⁹ échapper au sien, il doit¹⁰ pénétrer aisément¹¹ les motifs dans

1. (B) Intersion des mots : une trop courte distance
2. (B), (L) et (P) de l'homme
3. (B) et (L) celui
(P) l'homme (Il ne se trouve pas ce mot : « défiguré »)
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
5. (B) et (P) c'est une infamie qui ne peut approcher
(L) c'est une infamie qui jamais n'approchera
6. (B) malgré
7. (B) accoster
8. (B) et (L) desquels,
9. (L) sauroit
10. (B) Après « doit », on trouve ce mot : « à l'instant »
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « aisément »

l'empressement qu'ils lui marquent ? Il doit voir clairement que leur dessein n'est ni¹ de se lier avec lui de bonne foi ni même² de l'étudier et³ de le connoître, mais seulement de le circonvenir. Pour moi qui⁴ n'ai ni besoin ni dessein de le tromper, je ne veux point prendre⁵ les allures cauteleuses de ceux qui l'approchent dans cette intention. Je ne lui cacherai point la mienne : s'il en étoit allarmé⁶, ma recherche seroit finie et je n'aurois plus rien à faire auprès de lui.

Le F. / Il vous sera moins aisé, peut être, que vous ne pensez de vous faire distinguer de ceux qui l'abordent à mauvaise intention. Vous^a n'avez point la ressource de lui parler à cœur ouvert et de lui déclarer vos vrais motifs. Si vous me gardez la foi que vous m'avez donnée, il doit ignorer à jamais ce que vous savez de ses œuvres criminelles et de son caractère atroce. C'est un secret inviolable qui près de lui doit rester à jamais caché dans votre cœur. Il appercevra^b votre réserve, il l'imitera, et par⁷ cela seul, se tenant en^c garde contre vous, il ne se laissera voir que comme il veut qu'on le voye, et non comme il est en effet.

R. / Et pourquoi voulez-vous me supposer seul aveugle parmi tous^d ceux qui l'abordent journellement et qui sans lui inspirer plus de confiance l'ont vu tous, et si clairement à ce qu'ils vous disent, exactement⁸ tel que vous me l'avez peint. S'il est si facile à connoître et à pénétrer⁹ quand on y regarde¹⁰, malgré sa défiance et son hypocrisie, malgré¹¹ ses efforts pour se cacher, pourquoi, plein du desir de l'apprécier, serai-je le seul à n'y pouvoir parvenir, surtout avec une disposition si favorable à la vérité, et n'ayant d'autre intérêt que de la connoître ? Est-il étonnant que l'ayant si décidément jugé d'avance et n'apportant aucun doute à cet examen, ils l'aient¹² vu tel qu'ils le vouloient¹³ voir ? Mes doutes ne me rendront pas moins attentif et me rendront plus circonspect. Je ne cherche point à le voir tel que je me le figure, je cherche

1. (B) point
 2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ni de se lier avec lui de bonne foi ni même » [n. d. é : elle est insérée dans le P.]
 3. (B) ni
 4. (B) et (L) Pour moi comme je
 5. (B), (L) et (P) Après « prendre », on trouve ce mot : « avec lui »
 6. (B) s'il s'en allarmoît
(L) et (P) s'il en étoit fâché
 7. (B), (L) et (P) sur
 8. (B), (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « exactement »
 9. (B), (L) et (P) Intersion des mots : à pénétrer et à connoître
 10. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « quand on y regarde »
 11. (P) Après « malgré », on trouve ce mot : « tous »
 12. (B) aient
 13. (B) Intersion des mots : vouloient le
- a. *Biffé* : un mot illisible entre « intention. » et « Vous »
 - b. *Faute d'orthographe de R* : « appercevra »
 - c. *Substitution d'un mot* : un mot illisible à « en »
 - d. *Insertion* : « tous »

[f. 1-113]

à le voir tel qu'il est.

Le Fr. / Bon ! n'avez-vous pas aussi vos idées ? Vous le desirez innocent, j'en suis très sûr. Vous ferez comme eux dans le sens contraire. Vous verrez en lui ce que vous y cherchez.

R. / Le cas est fort différent. Oui, je le desire innocent, et de tout mon cœur ; sans doute je serois heureux de trouver en lui ce que j'y cherche : mais ce seroit pour moi le plus grand des malheurs d'y trouver ce qui n'y seroit pas, de le croire honnête homme et de me tromper. Vos Messieurs ne sont pas dans des dispositions si favorables¹ à la vérité. Je vois que leur projet est une ancienne et grande entreprise qu'² ils ne veulent pas abandonner, et qu'ils n'abandonneront pas impunément. L'ignominie dont ils l'ont couvert rejailliroit sur eux³ toute entière, et ils ne seroient pas même à l'abri de la vindicte publique. Ainsi soit pour la sureté de leurs personnes soit pour le repos⁴ de leurs consciences, il leur importe trop de ne voir en lui qu'un scelerat pour qu'eux et les leurs y voyent jamais autre chose.

Le Fr. / Mais enfin, pouvez-vous concevoir imaginer quelque solide^a réponse aux preuves dont vous⁵ avez été si frappé. Tout ce que vous verrez ou croirez voir pourra-t-il jamais les détruire. Supposons⁶ que vous trouviez un honnête homme où la raison le bon sens et tout le monde vous montrent un scelerat, que s'ensuivra-t-il ? Que vos yeux vous trompent ou que le genre humain tout entier, excepté vous seul est dépourvu de sens⁷ ? Laquelle de ces deux suppositions vous paroît la plus naturelle, et à laquelle enfin vous en tiendrez-vous ?

R. / A aucune des deux, et cette alternative ne me paroît pas si nécessaire qu'à vous. Il est

1. (P) une disposition si favorable

2. (B) et (P) Après « qu' », on trouve cette phrase : « à quelque prix que ce soit »

3. (L) lui [n. d. é : Selon Robert Osmont, c'est une « inadvertance probable ». Voyez *OC*, I, p. 1659.]

4. (B), (L) et (P) celle

5. (B) vous-même

6. (P) Supposez

7. (B), (L) et (P) Après « sens », on trouve ce mot : « commun »

^a. *Insertion* : « solide, »

une autre explication plus naturelle¹ qui lève bien des difficultés. C'est de supposer une ligue dont l'objet est la diffamation de J. J. qu'elle a pris soin d'isoler pour cet effet. Et que dis-je, supposer ? Par quelque motif que cette ligue se soit formée, elle existe. Sur votre propre rapport elle sembleroit² universelle. Elle est du moins grande puissante nombreuse³ ; elle agit de concert et⁴ dans le plus profond secret pour tout ce qui n'y entre pas et surtout pour l'infortuné qui en est l'objet. Pour s'en défendre il n'a ni secours ni ami ni appui ni conseil ni lumières⁵ ; tout n'est autour de lui que pièges mensonges trahisons ténébres. Il est absolument seul et n'a que lui seul pour ressource, il ne doit attendre ni aide ni assistance de qui que ce soit sur la terre. Une position si singulière est unique depuis l'existence du genre humain. Pour juger sainement de celui qui s'y trouve et de tout⁶ ce qui se rapporte à lui les formes ordinaires sur lesquelles s'établissent les jugemens humains ne peuvent plus suffire. Il me faudroit, quand même l'accusé pourroit parler et se défendre, des suretés extraordinaires pour croire qu'en lui rendant cette liberté on lui donne⁷ en même tems⁸ les connoissances⁹ les instrumens et¹⁰ les moyens nécessaires pour pouvoir¹¹ se justifier s'il est innocent. Car enfin, si, quoique faussement accusé, il ignore toutes les trames dont il est enlacé, tous les pièges dont on l'entoure, si les seuls défenseurs qu'il pourra trouver et qui feindront pour lui du zèle sont choisis¹² pour le trahir, si les témoins qui pourroient déposer pour lui se taisent, si ceux qui parlent sont gagnés pour le charger^a, si l'on fabrique de fausses pièces pour le noircir, si l'on cache ou détruit¹³ celles qui le justifient, il aura beau dire, non^b, contre cent faux^c témoignages à qui l'on fera dire, oui ; sa négation sera sans effet contre tant d'affirmations unanimes, et il n'en sera pas moins convaincu aux yeux des hommes de délits¹⁴ qu'il n'aura pas commis.

1. (B) Après « naturelle », on trouve ce mot : « et »
2. (B) Après « sembleroit », on trouve ce mot : « presque »
3. (B) Intersion des mots : nombreuse puissante
4. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »
5. (L) lumière
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « tout »
7. (B) et (P) on lui a donné
8. (P) On ne trouve pas ce mot : « en même tems »
9. (B) Après « connoissances », on trouve ce mot : « et »
10. (B) On ne trouve pas ce mot : « les instrumens et »
(L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
11. (L) et (P) On ne trouve pas ce mot : « pouvoir »
12. (B) apportés
13. (P) si l'on supprime
14. (B) d'un délit

a. *Biffé* : « trahir » entre « le » et « charger »

b. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont portés à l'encre noire

c. *Insertion* : « faux »

[f. 1-115]

Dans l'ordre ordinaire des choses, cette objection n'a point¹ la même force, parce qu'on laisse à l'accusé tous les moyens possibles de se défendre, de confondre les faux témoins, de manifester l'imposture, et qu'on ne présume pas cette odieuse ligue² de plusieurs hommes pour en perdre un³. Mais ici cette ligue existe, rien n'est plus⁴ constant, vous me l'avez appris vous même, et par cela seul⁵ non seulement tous les avantages qu'ont⁶ les accusés pour leur défense sont ôtés à celui-ci : mais les accusateurs⁷ en les lui ôtant peuvent les tourner⁸ tous contre lui-même⁹ ; il est pleinement à leur discretion ; maitres absolus d'établir¹⁰ les faits comme il leur plaît sans avoir aucune contradiction à craindre, ils sont seuls juges de la validité de leurs propres pièces ; leurs témoins, certains¹¹ de n'être ni confrontés, ni confondus ni punis ne craignent rien de leurs mensonges : Ils sont sûrs en le chargeant de la protection des Grands, de l'appui des medecins, de l'approbation des Gens de lettres et de la faveur publique¹² ; ils sont surs en le défendant¹³ d'être perdus. Voila, Monsieur, pourquoi tous les témoignages portés¹⁴ contre lui sous les chefs de la ligue, c'est à dire, depuis qu'elle s'est formée n'ont aucune autorité pour¹⁵ moi, et s'il en est d'anterieurs, dequoi je doute, je ne les admettrai qu'après avoir bien examiné s'il n'y a ni fraude ni antidate, et surtout après avoir entendu les réponses de l'accusé.

Par exemple, pour juger de sa conduite à Venise, je n'irai pas consulter sotement ce qu'on en dit, et si vous voulez ce qu'on en prouve aujourdui, et puis m'en tenir là, mais bien¹⁶ ce qui a été¹⁷ prouvé et reconnu à Venise à la Cour chez les ministres du Roy^a et parmi tous ceux qui ont eu connoissance de cette affaire avant le ministère du Duc de Choiseul^b, avant l'ambassade de l'Abbé de Bernis^c

1. (B) et (P) pas
2. (B), (L) et (P) Interversion des mots : ligue odieuse
3. (B) hommes contre un.
4. (L) On ne trouve pas ce mot : « plus »
5. (B) et (P) et par là
6. (B) Après « ont », on trouve ce mot : « dans l'ordre ordinaire »
7. (B) « les accusateurs » se trouve après « ôtant »
8. (P) les tournent
9. (B), (L) et (P) lui
10. (B) Après « d'établir », on trouve ce mot : « de montrer »
11. (B) très surs
12. (L) chargeant de la faveur publique de la protection des Grands de l'appui des Medecins de l'approbation des gens de lettres ;
(P) chargeant de la faveur publique, de l'appui des medecins, de l'approbation des gens de lettres, de la protection des Grands ;
13. (B) justifiant
14. (B) rendus
15. (P) sur
16. (B) aujourdui : mais bien
(P) aujourdui, et m'en tenir là : mais bien
17. (P) Après « été », on trouve ce mot : « dit »

a. *Insertion* : « chez les ministres du Roy »

b. *Remplacement par DC* : « le ministere du Duc de C***. », in DC, p. 154.

c. *Remplacement par DC* : « l'ambassade de l'Abbé de B***. », in DC, p. 154.

à Venise et avant le voyage du Consul Le Blond^a à Paris. Plus ce qu'on en a pensé depuis est^b différent de ce qu'on en pensoit alors, et mieux¹ je rechercherai² les causes³ d'un changement si tardif et si extraordinaire. De même pour me décider sur ses pillages en musique, ce ne sera ni à M. d'Alembert^c ni à ses suppôts, ni à tous vos Messieurs que je m'adresserai, mais je ferai rechercher sur les lieux par des personnes non suspectes, c'est à dire, qui ne soient pas de leur connaissance s'il y a des preuves authentiques⁴ que ces ouvrages ont existé avant que J. J.⁵ les ait donnés pour être de lui⁶.

Voilà la marche que le bon sens⁷ m'oblige de suivre pour vérifier les délits les pillages et les imputations de toute espèce dont on n'a cessé de le charger depuis la formation du complot, et dont je n'aperçois pas auparavant le moindre vestige. Tant que cette vérification ne me sera pas possible, rien ne sera si aisé que de me fournir⁸ tant de preuves qu'on voudra auxquelles je n'aurai rien à répondre, mais qui n'opéreront sur mon esprit aucune persuasion.

Pour savoir exactement quelle foi je puis donner à vôtre prétendue evidence, il faudroit que je connusse bien tout ce qu'une génération entière liguée contre un seul homme totalement isolé peut faire pour se prouver à elle-même⁹ de cet homme-là tout ce qu'il lui plaît, et par surcroit de précaution en se cachant de lui très soigneusement. A force de tems d'intrigue et d'argent dequoi la puissance et la ruse ne viennent-elles point à bout, quand personne ne s'oppose à leurs manœuvres, quand rien n'arrête et ne contremine leurs sourdes opérations¹⁰ ? A quel point ne pourroit-on point¹¹ tromper le public si tous ceux qui le dirigent, soit par la force soit par l'autorité soit par l'opinion s'accordoient pour l'abuser par de sourdes menées

1. (L) et plus
2. (B) j'examinerai
3. (L) et (P) Après « causes », on trouve ce mot : « secretes »
4. (B) certaines
(L) solides
(P) bien sûres
5. (L) qu'il
6. (B) que J. J. se les soit attribués.
7. (B) et (P) la raison
8. (B) m'apporter
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « à elle-même »
10. (B), (L) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « quand personne ne s'oppose à leurs manœuvres, quand rien n'arrête et ne contremine leurs sourdes opérations ? » [n. d. é : Cette phrase n'existe pas dans trois des manuscrits. En revanche, elle existe originiairement dans le G.]
11. (B) et (L) pas

a. Remplacement par DC : « Le B***. », in DC, p. 154.

b. Biffé : un mot illisible entre « depuis » et « est »

c. Remplacement par DC : « M. d'A***. [...] », in DC, p. 155.

[f. 1-117]

dont il seroit hors d'état de pénétrer le secret¹ ? Qui est-ce qui a déterminé jusqu'où des conjurés puissans nombreux et² bien unis, comme ils le sont toujours pour le crime peuvent fasciner les yeux, quand des gens qu'on ne croit pas se connoître se concerteront bien entre eux ; quand aux deux bouts de l'Europe des imposteurs d'intelligence et dirigés par quelque adroit et puissant intrigant se conduiront sur le même plan, tiendront le même langage, présenteront sous le même aspect un homme à qui l'on a ôté la voix les yeux les mains³ et qu'on livre pieds et poings liés⁴ à la merci de ses ennemis. Que vos Messieurs au lieu⁵ d'être tels soient ses amis comme ils le crient à tout le monde, qu'étouffant⁶ leur protégé dans la fange, ils n'agissent ainsi que par bonté par générosité⁷ par compassion pour lui, soit ; je n'entends point leur^{8a} disputer ici⁹ ces nouvelles vertus : mais il résulte toujours de vos propres récits qu'il y a une ligue, et de mon raisonnement que sitôt qu'une ligue existe, on ne doit pas pour juger des preuves qu'elle apporte s'en tenir aux règles ordinaires, mais en établir¹⁰ de plus rigoureuses pour s'assurer que cette ligue n'abuse pas¹¹ de l'avantage immense de se concerter, et par là d'en imposer comme elle peut certainement¹² le faire. Ici je vois, au contraire, que tout se passe entre gens qui se prouvent entre eux sans résistance et sans contradiction ce qu'ils sont bien aises de croire, que donnant ensuite leur unanimité pour nouvelle preuve à ceux qu'ils desirent amener à leur sentiment, loin d'admettre au moins l'épreuve indispensable des réponses de l'accusé, on lui dérobe avec le plus grand soin la connoissance de l'accusation, de l'accusateur, des preuves^{13b} et même de la ligue. C'est faire cent fois pis qu'à l'inquisition : car si l'on y force le prévenu de s'accuser lui-même, du moins on

1. (B) et (P) Après « secret », on trouve cette phrase : « Les magiciens de Pharaon, tout puissans parmi le peuple, n'avoient peut-être point d'autre [nulle autre (P)] magie pour operer leurs prodiges. Ils faisoient si bien par leurs émissaires que tout le monde voyoit ce qui n'étoit pas. Si tout s'accordoit pour attester un fait faux, qui pourroit refuser de le croire ? »

2. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »

3. (B) on a oté les yeux pour voir, la voix pour parler, les mains pour agir

(L) et (P) on a ôté les yeux la voix les mains

4. (B) on a livré sans deffense

5. (B) loin

6. (B) qu'en étouffant

7. (B) par charité

8. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « leur »

9. (B) et (P) Après « ici », on trouve ce mot : « sur »

10. (B) mais qu'on en doit établir

11. (B), (L) et (P) point

12. (B) aisément

13. (B) On ne trouve pas ce mot : « des preuves »

a. *Insertion* : « leur » [n. d. é : voyez la note 8. Il n'existe pas dans les B et P. Et il est inséré dans le L.]

b. *Insertion* : « des preuves » [n. d. é : en marge. Voyez la note 13. Il n'apparaît pas dans B mais existe originairement dans les L et P.]

ne refuse pas de l'entendre, on ne l'empêche pas de parler, on ne lui cache pas qu'il est accusé, et on ne le juge qu'après l'avoir entendu. L'inquisition veut bien que l'accusé se défende s'il peut, mais ici l'on ne veut pas qu'il le puisse.

Cette explication qui dérive des faits que vous m'avez exposés vous-même doit vous faire sentir comment le public sans être dépourvu de bon sens¹, mais séduit par mille prestiges peut tomber dans une erreur involontaire et presque excusable, à l'égard d'un homme auquel il prend dans le fond très peu d'intérêt, dont la singularité revolte son amour-propre, et qu'il desire généralement de trouver coupable plutôt qu'innocent, et comment aussi avec un intérêt plus sincère à ce même homme et plus de soin à l'étudier soi-même, on pourroit le voir autrement que ne fait tout le monde, sans être obligé d'en conclure que le public est dans le délire ou qu'on est trompé par ses propres yeux. Quand le pauvre Lazarille de Tormes attaché dans le fond d'une cuve, la tête seule hors de l'eau couronnée de Roseaux et d'Algue, étoit promené de ville en ville comme un monstre marin, les spectateurs extravagoient-ils de le prendre pour tel, ignorant qu'on l'empêchoit de parler, et que s'il vouloit crier qu'il n'étoit pas un monstre marin, une corde tirée en cachette le forçoit de faire à l'instant le plongeon ? Supposons qu'un d'entre eux² plus attentif appercevant cette manœuvre et par là^a devinant³ le reste⁴, leur eut crié, l'on vous trompe, ce prétendu monstre est un homme^b, n'y eut-il pas eu plus que de l'humeur à s'offenser de cette exclamation, comme d'un reproche qu'ils étoient tous des insensés. Le public, qui ne voit des choses que l'apparence, trompé par elle est excusable ; mais ceux qui se disent plus sages que lui en adoptant son erreur ne le sont pas.

1. (B), (L) et (P) de sens commun
2. (B) qu'un spectateur
3. (B) Après « devinant », on trouve ce mot : « tout »
4. (L) On ne trouve pas cette phrase : « et par là devinant le reste »

- a. *Insertion* : « par là »
- b. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 1-119]

Quoiqu'il en soit des raisons que je vous expose, je me sens digne¹, même indépendamment d'elles de douter² de ce qui n'a paru douteux à personne³. J'ai dans le cœur des témoignages plus forts que toutes vos preuves que l'homme que vous m'avez peint n'existe point, ou n'est⁵ pas du moins où vous le voyez. La seule patrie de J. J. qui est⁵ la mienne suffiroit pour m'assurer qu'il n'est point cet homme-là. Jamais elle n'a produit des êtres de cette espèce ; ce n'est ni chez les Protestans ni dans les Républiques⁶ qu'ils sont connus. Les crimes dont il est accusé sont des crimes d'esclaves, qui n'approchèrent jamais⁷ des ames libres ; dans nos contrées on n'en connoit point de pareils ; et il me faudroit plus de preuves encor que celles que vous m'avez fournies pour me persuader seulement que Geneve a pu produire un empoisonneur.

Après vous avoir dit pourquoi vos preuves, tout évidentes qu'elles vous paroissent ne sauroient être convaincantes pour moi qui n'ai ni ne puis avoir les instructions nécessaires pour juger à⁸ quel point ces preuves peuvent être illusoires et m'en imposer par une fausse apparence de vérité, je vous avoue pourtant derechef que sans me convaincre elles m'inquiètent m'ébranlent et que j'ai quelquefois peine à leur résister. Je desirerois⁹ sans doute, et de tout mon cœur, qu'elles fussent¹⁰ fausses, et que l'homme dont elles me¹¹ font un monstre n'en fut¹² pas un : mais je desire beaucoup d'avantage encore de ne pas m'égarer dans cette recherche et de ne pas me laisser séduire par mon penchant. Que puis-je faire dans une pareille

1. (B) Après « digne », on trouve ce mot : « de douter »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « de douter »
3. (B) Après « personne », on trouve ce mot : « et »
4. (B) existe
5. (B) Après « est », on trouve ce mot : « aussi »
6. (B) et (P) Intersion des mots : ni dans les Républiques ni chez les Protestans,
7. (B) et (L) qui jamais n'approchèrent
(P) qui n'approchèrent
8. (L) et (P) juger jusqu'à
9. (B) desire
10. (B) de tout mon qu'elles soient [n. d. é : « de tout mon », c'est une inadvertance probable.]
11. (L) Il ne se trouve pas ce mot : « me »
12. (B) soit

situation* pour parvenir, s'il est possible, à démêler la vérité ? C'est de rejeter dans cette affaire toute autorité humaine, toute preuve qui dépend du témoignage d'autrui, et de me déterminer uniquement sur ce que je puis voir de mes yeux et connoître par moi-même. Si J. J. est tel que l'ont peint vos Messieurs¹, et s'il a été si aisément reconnu tel par tous ceux qui l'ont approché, je ne serai pas plus malheureux qu'eux, car je ne porterai pas à cet examen moins d'attention de zèle et de bonne foi, et un être aussi méchant aussi difforme² aussi dépravé doit en effet être très facile à pénétrer pour peu qu'on³ y regarde. Je m'en tiens donc à la résolution de l'examiner par moi-même et de le juger en tout ce que je verrai de lui, non par les secrets desirs de mon cœur, encore moins par les interprétations d'autrui, mais par la mesure de bon sens et de jugement que je puis avoir reçue, sans me⁴ rapporter sur ce point à l'autorité de personne. Je pourrai me tromper sans doute, parce que⁵ je suis homme ; mais après avoir fait tous mes efforts pour éviter ce malheur, je me rendrai, si néanmoins il m'arrive, le consolant témoignage que mes passions ni ma volonté ne sont point complices de mon erreur, et qu'il n'a pas dépendu de moi de m'en garantir. Voilà ma résolution. Donnez-moi maintenant les moyens de l'accomplir et d'arriver à notre homme ; car à ce que vous m'avez fait entendre, son accès n'est pas aisé.

Le Fr. / Surtout pour vous qui dédaignez⁶ les seuls qui pourroient vous l'ouvrir. Ces moyens sont, je le repette, de s'insinuer à force d'adresse, de patelinage,

* Pour excuser⁷ le public autant qu'il se peut je suppose par tout son erreur presque⁸ invincible ; mais moi qui sais dans ma conscience qu'aucun crime jamais n'approcha de mon cœur⁹, je suis sûr que tout homme vraiment attentif vraiment juste découvrirait l'imposture à travers tout l'art du complot¹⁰, parce qu'enfin je ne crois pas possible que jamais le mensonge usurpe et s'approprie tous les caractères¹¹ de la vérité¹².

1. (B) et (P) que vous me l'avez
2. (B) et (P) Interversion des mots : aussi difforme aussi méchant
3. (B), (L) et (P) que l'on
4. (B) et (L) m'en
5. (B) puisque
6. (B) qui avez tant de répugnance à prendre
7. (L) et (P) justifier
8. (L) On ne trouve pas ce mot : « presque »
9. (L) et (P) du cœur de J. J.,
10. (L) Après « complot », on trouve cette phrase : « quel qu'il soit »
11. (L) toutes les preuves
12. (B) On ne trouve pas cette note.

[f. 1-121]

d'opiniâtre importunité¹, de le cajoler sans cesse², de lui parler avec transport de ses talens de ses livres³, et même de ses vertus, car ici le mensonge et la fausseté sont des œuvres pies⁴. Le mot d'admiration^a surtout, d'un effet admirable auprès de lui, exprime assez bien dans un autre sens l'idée des sentimens qu'un pareil⁵ monstre inspire, et ces doubles ententes jesuitiques si recherchées de nos Messieurs leur rendent l'usage de ce mot très familier avec J. J. et très commode en lui parlant*. Si tout cela ne réussit pas, on ne se rebute point de son froid accueil, on compte pour rien ses rebuffades ; passant tout de suite à l'autre extrémité, on le tance⁶ on le gourmande, et prenant le ton le plus arrogant qu'il est possible, on tâche de le subjuguier de haute lutte. S'il vous fait des grossieretés, on les endure comme venant d'un miserable dont⁷ on s'embarrasse fort peu d'être méprisé⁸. S'il vous chasse de chez lui, on y revient ; s'il vous ferme la⁹ porte on y reste jusqu'à ce qu'elle se rouvre, on tâche¹⁰ de s'y fourrer. Vne fois entré dans son repaire on s'y établit on s'y maintient bon gré mal gré¹¹. S'il osoit vous en chasser de force, tant mieux¹² : on feroit beau bruit, et l'on iroit crier¹³ par toute la terre qu'il assassine les gens qui lui font l'honneur de l'aller voir. Il n'y a point, à ce qu'on m'assure¹⁴, d'autre voye pour s'insinuer auprès de lui. Etes-vous homme à prendre celle-là ?

* En m'écrivant c'est la même franchise¹⁵. J'ai l'honneur d'être avec tous les¹⁶ sentimens qui vous sont dûs, avec les sentimens les plus distingués, avec une considération très particulière¹⁷, avec autant d'estime que de respect etc. Ces Messieurs sont-ils donc avec ces tournures amphibologiques¹⁸ moins menteurs que ceux qui mentent tout rondement¹⁹ ? Non. Ils sont seulement plus faux et plus doubles, ils mentent seulement plus traitreusement.

1. (B) d'opiniatreté, d'importunité,
2. (B) outre mesure,
3. (B), (L) et (P) Interversion des mots : de ses livres de ses talens
4. (B) et (L) On ne trouve pas cette phrase : « car ici le mensonge et la fausseté sont des œuvres pies. »
[n. d. é : elle est insérée dans le P]
5. (B) le sentiment que l'aspect d'un pareil
(L) et (P) l'idée des sentimens que l'aspect d'un pareil
6. (B) rudoyer
7. (B) un miserable de l'estime duquel
8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « d'être méprise »
9. (B) et (P) sa
10. (B) et (L) se rouvre et qu'on tache
(P) se rouvre qu'on tâche
11. (B) maintient malgré lui ;
12. (B), (L) et (P) Après « mieux », on trouve cette phrase : « c'est précisément ce qu'on demande »
13. (L) criant [n. d. é : c'est une inadvertance probable.]
14. (B) on assure
15. (B) c'est la même affection.
(L) ce sont encore les mêmes tournures équivoques.
(P) ce sont les mêmes tournures équivoques.
16. (P) On ne trouve pas ce mot : « les »
17. (L) et (P) toute particulière,
18. (L) et (P) ces amphibologies
19. (P) mentent sans finesse et sans art ?

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont portés à l'encre noire

R. / Mais vous-même pourquoi ne l'avez-vous jamais voulu prendre ?

Le Fr: / Oh moi, je n'avois pas besoin de le voir pour le connoître. Je le connois par ses œuvres ; c'en est assez et même trop.

R. / Que pensez-vous de ceux qui, tout aussi décidés que vous sur son compte ne laissent pas de le fréquenter, de l'obséder, et¹ de vouloir s'introduire à toute force dans sa plus intime familiarité ?

Le Fr. / Je vois que vous n'êtes pas content de la réponse que j'ai déjà faite à cette question.

R. / Ni vous non plus, je le vois aussi. J'ai donc mes raisons pour y revenir. Presque tout ce que vous m'avez dit dans cet entretien me prouve que vous n'y parliez pas de vous-même. Après avoir appris de vous les sentiments d'autrui, n'apprendrai-je jamais les vôtres ? Je le vois², vous feignez d'établir des maximes³ que vous seriez au désespoir d'adopter. Parlez-moi donc enfin plus franchement.

Le Fr / Ecoutez : je n'aime pas J. J. mais je hais encor plus l'injustice, encor plus la trahison. Vous m'avez dit des choses qui me frappent et auxquelles je veux réfléchir. Vous refusiez de voir cet infortuné ; vous vous y déterminez maintenant. J'ai refusé de lire ses livres ; je me ravise ainsi que vous, et pour cause. Voyez l'homme, je lirai les livres ; après quoi⁴ nous nous reverrons.

=

Fin

du premier Dialogue⁵.

1. (L) On ne trouve pas ce mot : « et »

2. (B), (L) et (P) sens

3. (B), (L) et (P) principes

4. (B) et (P) Après « après quoi », on trouve ce mot : « Ensuite »

5. (B) Il n'existe pas « Fin du premier Dialogue. » mais il y a une marque de fleure.

(L) Fin du premier dialogue

(P) Il n'existe pas « Fin du premier Dialogue. » mais il y a une double ligne.

DEUXIÈME CARNET
du manuscrit de Genève

Deuxieme Dialogue ¹

=

Le François. / Hébien, Monsieur, vous l'avez vu ?

Rousseau. / Hébien, Monsieur, vous l'avez lu ?

Le Fr. / Allons par ordre, je vous prie, et permettez que nous commençons² par vous, qui futes le plus pressé. Je vous ai laissé tout le tems de bien étudier notre homme. Je sais que vous l'avez vu par vous-même, et tout à votre aise. Ainsi vous êtes maintenant en état de le juger ou vous n'y serez jamais. Dites-moi donc enfin ce qu'il faut penser de cet étrange personnage ?

R. / Non ; dire ce qu'il en faut penser n'est pas de ma compétence ; mais vous dire, quant à moi, ce que j'en pense, c'est ce que je ferai volontiers, si cela vous suffit.

Le Fr. / Je ne vous en demande pas davantage³. Voyons donc.

R. / Pour vous parler selon ma croyance, je vous dirai donc tout franchement que, selon moi, ce n'est pas⁴ un homme vertueux.

Le Fr. / Ah ! vous voila donc enfin pensant comme tout le monde !

R. / Pas tout à fait, peut-être : car, toujours selon moi, c'est beaucoup moins encore un detestable scelerat.

Le Fr. / Mais enfin qu'est-ce donc ? Car vous êtes désolant avec vos éternelles énigmes.

R. / Il n'y a point là d'énigme que celle que vous y mettez vous-même. C'est un homme sans malice plutôt que bon, une ame saine mais foible⁵, qui adore la vertu sans la pratiquer, qui aime ardemment le bien et qui n'en fait guères. Pour le crime, je suis persuadé comme de mon existence qu'il n'approcha jamais de son cœur, non plus que la haine. Voila le sommaire de mes observations sur son caractère moral. Le reste ne peut se dire en abrégé ; car cet homme ne ressemble à nul autre que je connoisse ; il⁶ demande une analyse à part et faite uniquement pour lui.

1. (B) Second Dialogue.

(P) Dialogue Second.

2. (P) je vous prie, et commençons

3. (B) C'est tout ce que je vous demande

4. (B) ce n'est point du tout

5. (P) Intersion des mots : foible mais saine,

6. (P) On ne trouve pas ce mot : « il » mais « et »

^a. Le manuscrit Genève consiste en trois volumes. Le Deuxieme Dialogue est transcrit dans le deuxième de ces cahiers. Rousseau y recommence à zéro la foliotation.

Il ne se trouve pas le titre à la tête du Deuxieme Dialogue dans le G. En revanche, il existe dans les B et P : (B) Rousseau juge de Jean Jaques. / (P) Rousseau Juge de Jean Jaques

Le Fr. / Oh faites-la moi donc¹, cette unique analyse, et montrez-nous² comment vous vous y êtes pris pour trouver cet homme sans malice, cet être si nouveau pour tout le reste du monde, et que personne avant vous n'a su voir en lui.

R. / Vous vous trompez ; c'est au contraire votre J. J.³ qui est cet homme nouveau. Le mien est l'ancien, celui que je m'étois figuré avant que vous m'eussiez parlé de lui, celui que tout le monde voyoit en lui avant qu'il eut fait des livres, c'est à dire, jusqu'à l'âge de quarante ans. Jusques là tous ceux qui l'ont connu, sans en excepter vos Messieurs eux-mêmes, l'ont vu tel que je le vois maintenant. C'est si vous voulez un homme que je ressuscite, mais que je ne crée assurément pas.

Le Fr. / Craignez de vous abuser encore en cela, et de ressusciter seulement une erreur trop tard détruite. Cet homme a pu⁴, comme je vous l'ai déjà dit, tromper longtems ceux qui l'ont jugé sur les apparences, et la preuve qu'il les trompoit est qu'eux-mêmes, quand on le leur a fait mieux connoître ont abjuré leur ancienne erreur. En revenant sur ce qu'ils avoient vu jadis, ils en ont jugé tout différemment.

R. / Ce changement d'opinion me paroît très naturel sans fournir la preuve que vous en tirez. Ils le voyoient alors par leurs propres yeux, ils l'ont vu depuis par ceux des autres. Vous pensez qu'ils se trompoient autrefois ; moi je crois que c'est aujourd'hui qu'ils se trompent. Je ne vois point à votre opinion de raison solide, et j'en vois à la mienne une d'un très grand poids ; c'est qu'alors il n'y avoit point de ligue et qu'il en existe une aujourd'hui ; c'est qu'alors personne n'avoit intérêt à deguiser la vérité et à voir ce qui n'étoit pas, qu'aujourd'hui quiconque oseroit dire hautement⁵ de J. J. le bien qu'il en pourroit savoir seroit un homme perdu, que pour faire sa cour et parvenir il n'y a point de moyen plus sûr et plus prompt⁶ que de rencherir sur les charges dont on l'accable à l'envi, et qu'enfin tous ceux qui l'ont vu dans sa jeunesse sont surs de s'avancer eux et⁷ les leurs en tenant sur son compte le langage qui convient à vos Messieurs. D'où je concluds que qui cherche

1. (B) Après « donc », on trouve cette phrase : « je vous en conjure »
2. (P) montrez-moi
3. (P) Après « J. J. », on trouve cette phrase : « ou plutôt celui de vos Messieurs »
4. (B) et (P) « a pu » se trouve après « je vous l'ai déjà dit »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « hautement »
6. (B) Intersion des mots : plus prompt et plus sûr
7. (P) ou

[f. 2-3]

en sincérité de cœur la vérité doit remonter pour la connoître¹ aux tems où personne n'avoit intérêt à la déguiser. Voila pourquoi les jugemens qu'on portoit jadis sur cet homme font autorité pour moi, et pourquoi ceux que les même gens en peuvent porter² aujourd'hui n'en font plus. Si vous avez à cela quelque bonne réponse vous m'obligerez de m'en faire part ; car je n'entreprends point de soutenir ici mon sentiment ni de vous le faire adopter, et je serai toujours prêt à l'abandonner quoiqu'à regret, quand je croirai voir la vérité dans le sentiment contraire. Quoiqu'il en soit, il ne s'agit point ici de ce que d'autres ont vu, mais de ce que j'ai vu moi-même ou cru voir. C'est ce que vous demandez, et c'est tout ce que j'ai à vous dire. Sauf à vous d'admettre ou rejeter mon opinion, quand vous saurez³ sur quoi je la fonde.

Commençons par le premier abord. Je crus, sur les difficultés auxquelles vous m'aviez préparé, devoir premièrement lui écrire. Voici ma lettre, et voici sa réponse.

Le Fr. / Comment ! Il vous a répondu ?

R. / Dans l'instant même.

Le Fr. / Voila qui est particulier ! Voyons donc cette lettre qui lui a fait faire un si grand effort.

R. / Elle n'est pas bien recherchée, comme vous allez voir⁴. Il lit.^a "J'ai besoin de vous voir, de vous connoître, et ce besoin est fondé sur l'amour de la justice et de la vérité. On dit que vous rebutez les nouveaux visages. Je ne dirai pas si vous avez tort ou raison : Mais si vous êtes l'homme de vos livres, ouvrez-moi votre porte avec confiance ; je vous en conjure pour moi ; je vous le conseille pour vous. Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez encor m'admettre sans crainte ; je ne vous importunerai pas longtems. "

Réponse^b. "Vous êtes le premier que le motif qui

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « pour la connoître »

2. (P) ceux qu'on en porte

3. (B) vous aurez vu

4. (B) Aller à la ligne.

a. « Il lit. » est écrit à l'encre rouge dans les B, P et G. Et Rousseau souligne dans les B et G.

b. « Réponse » est rouge dans les B, P et G. Et Rousseau souligne dans le P.

vous amène ait conduit ici : car¹ de tant de gens qui ont la curiosité de me voir, pas un n'a" celle de me connaître ; Tous croient me connaître assez. Venez donc, pour la rareté du fait." Mais que me voulez-vous, et pourquoi me parler de mes livres ? Si les ayant lus ils ont pu" vous laisser en doute sur les² sentimens de l'auteur, ne venez pas : En ce cas je ne suis pas" votre homme, car vous ne sauriez être le mien."

La conformité de cette réponse avec mes idées ne ralentit pas mon zèle. Je vole à lui, je le vois..... Je vous l'avoue ; avant même que je l'abordasse, en le voyant j'augurai bien de mon projet.

Sur ces portraits de lui si vantés qu'on étale de toutes parts et qu'on pronait comme des chefs-d'œuvres de ressemblance avant qu'il revint à Paris, je m'attendois à voir la figure d'un Cyclope affreux comme celui d'Angleterre ou d'un petit crispin grimacier comme celui de Fiquet³, et croyant trouver sur son visage les traits du caractère que tout le monde⁴ lui donne, je m'avertissois de me tenir en garde contre une première impression si puissante toujours⁵ sur moi, et de suspendre, malgré ma répugnance, le préjugé qu'elle alloit m'inspirer.

Je n'ai pas eu cette peine. Au lieu du féroce ou doucereux aspect auquel je m'étois attendu, je n'ai vu qu'une physionomie ouverte et simple qui promettoit et inspiroit de la confiance et de la sensibilité.

Le Fr. / Il faut donc qu'il n'ait cette physionomie que pour vous : car généralement tous ceux qui l'abordent se plaignent de son air froid et de son accueil repoussant, dont heureusement ils ne s'embarrassent^a guères.

R. / Il est vrai que personne au monde ne cache moins⁶ que lui l'éloignement et le dédain pour ceux qui lui en inspirent. Mais ce n'est point là son abord naturel quoiqu'aujourd'hui très fréquent, et⁷ cet accueil dédaigneux que vous lui reprochez est pour moi la preuve qu'il ne se contrefait pas comme ceux qui l'abordent, et qu'il n'y a point de fausseté sur son visage non plus que dans⁸ son cœur.

J. J. n'est assurément pas un bel homme. Il est petit

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « car »

2. (P) Après « les », on trouve ce mot : « vrais »

3. (B) Interversion des mots : d'un petit crispin grimacier comme celui de Fiquet, ou d'un Cyclope affreux comme celui d'Angleterre

4. (B) public

5. (P) Interversion des mots : toujours si puissante

6. (B) mieux

7. (B) Après « et », on trouve cette phrase : « vous devez concevoir pourquoi »

8. (B) et (P) qu'au fonde de

a. *Faute d'orthographe de R* : « s'embarrassent »

[f. 2-5]

et s'apetisse encore en baissant la tête. Il a la vue courte, de petits yeux enfoncés, des dents horribles, ses traits, altérés par l'âge n'ont rien de fort régulier : mais tout dément en lui l'idée que vous m'en aviez donnée ; ni le regard ni le son de voix ni l'accent ni^a le maintien ne sont du monstre¹ que vous m'avez peint.

Le Fr. / Bon ! n'allez-vous pas² le dépouiller de ses traits comme de ses livres ?

R. / Mais, tout cela va très bien ensemble et me paroitroit³ assez appartenir au même homme⁴. Je lui trouve aujourd'hui les traits du mentor d'Emile. Peut être dans sa jeunesse lui aurois-je trouvé ceux de S^t. Preux. Enfin je pense que si sous sa physionomie la nature a caché l'ame d'un scelerat, elle ne pouvoit en effet la mieux cacher.

Le Fr. / J'entends ; vous voila livré en sa faveur au même préjugé contre lequel vous vous étiez si bien armé s'il lui eut été contraire.

R. / Non. Le seul préjugé auquel je me livre ici, parce qu'il me paroît raisonnable, est bien moins pour lui que contre ses bruyans protecteurs. Ils ont eux-mêmes fait faire ces portraits avec beaucoup de dépense et de soin⁵ ; ils les ont annoncés avec pompe⁶ dans les journaux, dans les gazettes, ils les ont prônés par tout. Mais s'ils n'en peignent pas mieux l'original au moral qu'au physique, on le connoitra surement fort mal d'après eux. Voici un quatrain que J. J. mit au dessous d'un de ces portraits :

Hommes savans dans l'art de feindre
Qui me prêtez des traits si doux,
Vous aurez beau vouloir me peindre,
Vous ne peindrez jamais que vous.

Le Fr. / Il faut que ce quatrain soit tout nouveau ; car il est assez joli, et je n'en avois point entendu⁷ parler.

R. / Il y a plus de six ans⁸ qu'il est fait⁹ ; l'auteur^b l'a donné ou récité a^c plus de cinquante personnes, qui toutes lui en ont très fidèlement gardé le secret, qu'il ne leur demandoit pas, et je ne crois pas que vous vous attendiez¹⁰ à trouver ce quatrain dans le mercure.

1. (B) de l'homme
2. (B) et (P) Après « pas », on trouve ce mot : « bientôt »
3. (B) et sembleroit
4. (B) individu
5. (B) Après « soin », on trouve cette phrase : « bientôt par pur zèle d'amitié, à ce qu'ils assurent. »
6. (B) éclat
7. (P) oui
8. (B) Il y a six ou sept ans
9. (P) Après « fait », on trouve ce mot : « et »
10. (B) et vous ne vous attendez pas, je pense,

a. *Insertion* : « l'accent ni »

b. *Biffé* : « et » entre « fait » et « l'auteur » [n. d. é : voyez la note 9.]

c. *Faute d'orthographe de R* : « à »

J'ai cru voir dans toute cette histoire de portraits des singularités qui m'ont porté à la suivre, et j'y ai trouvé, surtout pour celui d'Angleterre, des circonstances bien extraordinaires. David Hume, étroitement lié à Paris avec vos Messieurs sans oublier les Dames, devient, on ne sait comment, le patron le zélé¹ protecteur, le bienfaiteur à toute outrance de J. J. et fait tant, de concert avec eux, qu'il parvient enfin, malgré toute la repugnance de celui-ci, à l'emmener en Angleterre. Là, le premier et le plus important de ses soins est de faire faire par Ramsay son ami particulier le portrait de son ami public J. J. Il² desiroit ce portrait aussi ardemment³ qu'un amant bien épris desire celui de sa maitresse. A force⁴ d'importunités il arrache le consentement de J. J. On lui fait mettre un bonnet bien noir, un vetement bien brun, on le place dans un lieu bien sombre, et là, pour le peindre assis on le fait tenir debout, courbé, appuyé d'une de ses mains sur une table bien basse, dans une attitude ou^a ses muscles^b fortement tendus altèrent les traits de son visage. De toutes ces précautions devoit resulter un portrait très peu flaté quand il eut été fidelle. Vous avez vu ce terrible portrait ; vous jugerez de la ressemblance si jamais vous voyez l'original. Pendant le séjour de J. J. en Angleterre, ce portrait y a été gravé publié vendu⁵ partout sans qu'il lui ait été possible de voir cette gravure⁶. Il revient en France et il y apprend⁷ que son portrait d'Angleterre est annoncé, célébré, vanté⁸ comme un chef d'œuvre de peinture de gravure et surtout de ressemblance. Il parvient enfin, non sans peine, à le voir : il frémit, et dit⁹ ce qu'il en pense. Tout le monde se moque de lui : tout le détail qu'il fait paroît la chose la plus naturelle¹⁰, et loin d'y voir rien¹¹ qui puisse faire suspecter la droiture du genereux David Hume, on n'apperçoit que les soins de l'amitié la plus tendre dans ceux qu'il a pris pour donner à son ami J. J. la figure d'un Cyclope affreux. Pensez-vous comme le public à cet égard ?

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « zélé »
2. (B) Hume
3. (B) Intersion des mots : aussi ardemment ce portrait
4. (P) Après « A force », on trouve ce mot : « de prières et »
5. (B) debité
6. (B) de le voir une seule fois.
7. (B) et bientôt il apprend
(P) et là il apprend
8. (B) Après « vanté », on trouve ce mot : « partout »
9. (B) il frémit à cet aspect ; il dit
10. (B) simple
11. (B) et (P) Intersion des mots : rien voir

a. *Faute d'orthographe de R* : « où »

b. *Faute d'orthographe de R* : « muscles »

[f. 2-7]

Le Fr. / Le moyen, sur un pareil exposé ! J'avoue au contraire que ce fait seul¹ bien averé me paroitroit déceler² bien des choses ; mais qui m'assurera qu'il est vrai ?

R. / La figure du portrait. Sur la question présente cette figure ne mentira pas.

Le Fr. / Mais ne donnez-vous point aussi trop d'importance à des bagatelles ? Qu'un portrait soit difforme ou peu ressemblant, c'est la chose du monde la moins extraordinaire. Tous les jours on grave, on contrefait on défigure les hommes célèbres, sans que de ces grossieres gravures on tire aucune consequence pareille à la vôtre.

R. / J'en conviens : mais ces copies défigurées sont l'ouvrage de mauvais ouvriers avides, et non les productions d'Artistes distingués, ni les fruits du zèle et de l'amitié. On ne les prône pas avec bruit dans toute l'Europe, on ne les annonce pas dans les papiers publics, on ne les étale³ pas dans les appartemens, ornés de glaces et de cadres⁴ ; on les laisse pourrir sur les quais, ou parer les chambres des cabarets et les boutiques des barbiers.

Je ne prétends pas vous donner pour des réalités toutes les idées inquietantes que fournit à J. J. l'obscurité profonde dont on s'applique à l'entourer. Les mistères qu'on lui fait de tout ont un aspect si noir qu'il n'est pas surprenant qu'ils affectent de la même teinte son imagination effarouchée. Mais parmi les idées outrées et fantastiques que cela peut lui donner, il en est qui, vû la manière extraordinaire⁵ dont on procède avec lui, méritent un examen sérieux avant d'être rejetées. Il croit, par exemple, que⁶ tous les desastres de sa destinée depuis sa funeste célébrité⁷ sont les⁸ fruits d'un complot formé de longue main dans un grand secret entre peu de personnes, qui ont trouvé le moyen⁹ d'y faire entrer successivement toutes celles dont ils avoient besoin pour son exécution¹⁰ ; les Grands, les auteurs les medecins (cela n'étoit pas difficile) tous les hommes puissans, toutes les femmes galantes, tous les corps accredités, tous ceux qui disposent¹¹ de l'administration, tous ceux qui gouvernent les opinions publiques.

1. (B) Interversion des mots : seul fait

2. (B) dévoiler

3. (B) et (P) voit

4. (B) et (P) Interversion des mots : de cadres et de glaces

5. (B) étrange

6. (MsR 21, f. 17v) Il pense que

7. (MsR 21, f. 17v) depuis l'époque funeste de sa célébrité

8. (MsR 21, f. 17v) ses

9. (MsR 21, f. 17v) l'art

10. (MsR 21, f. 17v) successivement tous les grands tous les beaux esprits, cela n'étoit [papier déchiré] tous les hommes [papier déchiré].

11. (B) dirigeant

Il prétend que tous les événemens relatifs à lui qui paroissent accidentels et fortuits ne sont que de successifs developpemens concertés d'avance et tellement ordonnés que tout ce qui lui doit arriver dans la suite a déjà sa place dans le tableau, et ne doit avoir son effet qu'au moment marqué. Tout cela se rapporte assez à ce que vous m'avez dit vous-même et à ce que j'ai cru voir sous des noms différens¹. Selon vous c'est un système de bienfaisance envers un scelerat ; selon lui c'est un complot d'imposture contre un innocent ; selon moi, c'est une ligue dont je ne détermine pas l'objet, mais dont vous ne pouvez nier l'existence puisque vous même y êtes entré.

Il pense que du moment qu'on entreprit l'œuvre complete de sa diffamation, pour faciliter le succès de cette entreprise alors difficile, on résolut de la graduer, de commencer par le rendre odieux et noir, et de finir par le rendre abject ridicule^a et méprisable. Vos Messieurs, qui n'oublient rien, n'oublièrent pas sa figure, et après l'avoir éloigné de Paris, travaillèrent à lui en donner une aux yeux du public, conforme au caractère dont ils vouloient le gratifier. Il fallut d'abord faire disparoitre² la gravure qui avoit été faite sur le portrait fait par La Tour³. Cela fut bientôt fait. Après son départ pour l'Angleterre, sur un modele⁴ qu'on avoit fait faire par Le Moine, on fit faire une gravure telle qu'on la desiroit ; mais la figure en étoit hideuse à tel point que pour ne pas se découvrir trop ou trop tôt, on fut contraint de supprimer la gravure. On fit faire à Londres par les bons offices de l'ami Hume le portrait dont je viens de parler, et n'épargnant aucun soin de l'art pour en faire valoir la gravure, on la rendit moins difforme que la precedente, mais plus terrible et plus noire mille fois. Ce portrait a fait longtems à l'aide de vos Messieurs l'admiration de Paris et de Londres, jusqu'à ce qu'ayant gagné pleinement le premier point et rendu aux yeux du public l'original aussi noir que la gravure, on en vint au second article, et dégradant habilement cet

1. (B) et (P) sous d'autres noms.
2. (P) d'abord détruire et changer
3. (B) et (P) le portrait de La Tour.
4. (P) Après « modele », on trouve ce mot : « en terre »

^a. *Insertion* : « ridicule » [n. d. é : ce mot existe originairement dans le B, mais il est inséré dans les P et G.]

[f. 2-9]

affreux coloris, de l'homme terrible et vigoureux qu'on avoit d'abord peint on fit peu à peu un petit fourbe, un petit menteur, un petit escroc, un coureur de tavernes et de mauvais lieux. C'est alors que parut le portrait grimacier de Fiquet qu'on avoit tenu longtems en réserve jusqu'à ce que le moment de le publier fut venu, afin que la mine basse et risible de la figure répondit à l'idée qu'on vouloit donner¹ de l'original. C'est encore alors que parut un petit médaillon en plâtre sur le costume de la gravure anglaise, mais dont on avoit eu soin de changer l'air terrible et fier en un souris traitre et sardonique comme celui de Panurge achetant les moutons de Dindenaut, ou comme celui des gens qui rencontrent J. J.² dans les rues ; et il est certain que depuis lors vos Messieurs se sont moins attachés à faire de lui un objet d'horreur qu'un objet de dérision ; ce qui toutefois^a ne paroît pas³ aller à la fin qu'ils disent avoir de mettre tout le monde en garde contre lui : car on se tient en garde contre les gens qu'on redoute, mais non pas contre ceux qu'on méprise.

Voilà l'idée que l'histoire de ces differens portraits a fait naitre à J. J. : mais toutes ces graduations préparées de si loin ont bien l'air d'être des conjectures⁴ chimériques, fruits assez naturels d'une imagination frappée par tant de mistères et de malheurs. Sans donc adopter ni rejeter⁵ à present ces idées, laissons tous ces étranges portraits, et revenons à l'original.

J'avois percé jusqu'à lui, mais que de difficultés me restoit à vaincre dans la manière dont je me proposois de l'examiner ! Après avoir étudié l'homme toute ma vie j'avois cru connoitre les hommes ; je m'étois trompé. Je ne parvins jamais à en connoitre un seul ; non qu'en effet ils soient⁶ difficiles à connoitre ; mais je m'y prenois mal, et toujours interprétant d'après mon cœur ce que je voyois faire aux autres, je leur prêtois les motifs qui m'auroient fait agir à leur place, et je m'abusois toujours. Donnant trop d'attention à leurs discours et pas assez à leurs œuvres, je les écoutois parler plustot que je ne les regardois agir ; ce qui, dans ce siècle de philosophie et de beaux

1. (B) et (P) on donnoit
 2. (P) ou comme celui que font en voyant J. J. ceux qui le rencontrent
 3. (B) Or cela ne paroît point du tout
(P) ce qui ne paroît pas
 4. (P) l'air de conjectures
 5. (B) Après « rejeter », on trouve ce mot : « quant »
 6. (B) Intersion des mots : ils soient en effet
- ^{a.} *Insertion* : « plus » [n. d. é : voyez la note 3.]

discours me les faisoit prendre pour autant de sages et juger de leurs vertus par leur^a sentences. Que si quelquefois leurs actions attiroient mes regards, c'étoient¹ celles qu'ils destinoient à cette fin, lorsqu'ils montoient sur le théâtre pour y faire une² œuvre d'éclat qui s'y fit admirer ; sans songer dans ma bêtise que souvent ils mettoient en avant cette œuvre brillante pour masquer dans le cours de leur vie un tissu de bassesses et d'iniquités³. Je voyois presque tous ceux qui se piquent de finesse et de pénétration s'abuser en sens contraire par le même principe de juger du cœur^b d'autrui par le sien. Je les voyois saisir avidement en l'air un trait un geste⁴ un mot inconsidéré, et l'interprétant à leur mode s'applaudir de leur sagacité en prêtant à chaque mouvement fortuit d'un homme un sens subtil qui n'existoit souvent⁵ que dans leur esprit. Eh quel est l'homme d'esprit⁶ qui ne dit jamais de sottise ? Quel est l'honnête homme auquel il n'échappe jamais⁷ un propos répréhensible que son cœur n'a point dicté ? Si l'on tenoit un registre exact de toutes les fautes que l'homme le plus parfait a commises⁸, et qu'on supprimât soigneusement tout le reste, quelle opinion donneroit-on de cet homme-là ? Que⁹ dis-je, les fautes ! Non, les actions les plus innocentes les gestes les plus indifferens les discours les plus sensés¹⁰, tout dans un observateur¹¹ qui se passionne, augmente et nourrit le préjugé dans lequel il se complait ; quand il détache chaque mot ou chaque fait de sa place, pour le mettre dans le jour qui lui convient.

Je voulois m'y prendre autrement pour étudier¹² à part moi un homme si cruellement si legerement si universellement jugé. Sans m'arrêter à de vains discours qui peuvent tromper, ou à des signes passagers plus incertains encore, mais si comodes à la légéreté¹³ et à la malignité, je résolu de l'étudier par ses inclinations ses mœurs ses goûts ses penchans ses habitudes, de suivre les détails de sa vie, le cours de son humeur, la pente de ses affections, de le voir agir en l'entendant parler, de le pénétrer s'il étoit possible^c en dedans de lui-même, en un mot, de l'observer moins par des signes équivoques et rapides que par sa constante manière d'être ; seule règle infaillible de¹⁴ bien juger du vrai caractère d'un homme et des passions qu'il peut cacher au fond de

1. (P) c'étoit [n. d. é : une inadvertance probable]
 2. (P) quelque
 3. (B) d'indignités
 4. (B) un regard
 5. (B) On ne trouve pas ce mot : « souvent »
 6. (B) l'homme sensé
 7. (B) à qui jamais il n'échappe
(P) auquel jamais il n'échappe
 8. (B) et (P) Après « commises », il existe ce passage : « de tous les mots inconsidérés qu'il a pu dire »
 9. (P) Avant « que », on trouve ce mot : « Et »
 10. (B) raisonnables,
 11. (B) et (P) Après « observateur », on trouve ce mot : « prévenu »
 12. (P) juger
 13. (B) et (P) à la paresse
 14. (P) pour
- a. *Faute d'orthographe de R* : « leurs »
b. *Insertion* : « du cœur »
c. *Insertion* : « possible »

[f. 2-11]

son cœur. Mon embarras étoit d'écarter¹ les obstacles que, prevenu par vous, je prevoyois dans l'exécution de ce projet.

Je savois qu'irrité des perfides empressemens de ceux qui l'abordent, il ne cherchoit qu'à repousser tous les nouveaux venus ; je savois qu'il jugeoit, et ce me semble avec assez de raison de l'intention des gens par l'air ouvert ou réservé qu'ils prenoient avec lui, et mes engagemens m'ôtant le pouvoir de lui rien dire, je devois m'attendre que ces mistères ne le disposeroient pas à la familiarité dont j'avois besoin pour mon dessein. Je ne vis de remède à cela que de lui laisser voir mon projet autant que cela pouvoir s'accorder avec le silence qui m'étoit imposé, et cela même pouvoit me fournir un premier préjugé² pour ou contre lui : car si, bien convaincu par ma conduite et par mon langage de la droiture de mes intentions, il s'allarmoit néanmoins de mon dessein s'inquietoit de mes regards, cherchoit à donner le change à ma curiosité et commençoit par se mettre en garde, c'étoit dans mon esprit un homme à demi jugé. Loin de rien voir ici de semblable, je fus aussi touché que surpris non de l'accueil que cette idée m'attira de sa part, car il n'y mit aucun empressement ostensible, mais de la joye qu'elle me parut exciter dans son cœur. Ses regards attendris m'en dirent plus que n'auroient fait des caresses. Je le vis à son aise avec moi, c'étoit le meilleur moyen de m'y mettre avec lui. A la manière dont il me distingua^a dès le premier abord de tous ceux qui l'obsedoient je compris qu'il n'avoit pas un instant pris le change sur mes motifs. Car quoique cherchant tous également à l'observer ce dessein commun dût donner à tous une allure assez semblable, nos recherches étoient trop différentes par leur objet pour que la distinction n'en fut pas facile à faire. Il vit que tous les autres ne cherchoient ne vouloient voir que le mal³, que j'étois le seul qui cherchant le bien ne voulut voir que la vérité, et

1. (B) et (P) d'applanir

2. (B) et (P) Après « préjugé », on trouve ce mot : « legitime »

3. (B) et (P) ne cherchant que le mal ne vouloient voir que cela,

a. *Faute d'orthographe de R* : « distingua »

ce motif qu'il démêla sans peine m'attira sa confiance.

Entre tous les exemples qu'il m'a donnés de l'intention de ceux qui l'approchent, je ne vous en citerai qu'un. L'un d'eux s'étoit tellement distingué des autres par de plus affectueuses démonstrations et par un attendrissement¹ poussé jusqu'aux larmes, qu'il crut pouvoir s'ouvrir à lui sans reserve et lui lire ses confessions. Il lui permit même de l'arrêter dans sa lecture pour prendre note de tout ce qu'il voudroit retenir par préférence, et il remarqua durant cette longue lecture que n'écrivant presque jamais² dans les endroits favorables et honorables³, il ne manqua point d'écrire avec soin dans tous ceux où la vérité le forçoit à s'accuser et se charger lui-même. Voila comment se font les remarques de ces Messieurs. Et moi aussi j'ai fait celle-là, mais je n'ai pas comme eux omis les autres, et le tout m'a donné des resultats bien differens des leurs.

Par l'heureux effet de ma franchise j'avois l'occasion la plus rare et la plus sure de bien connoitre un homme, qui est de l'étudier à loisir dans sa vie privée et vivant pour ainsi dire avec lui-même : car il se livra sans reserve et me rendit aussi maitre chez lui que chez moi. ^aJe n'avois presque d'autre habitation que la sienne.

Le Fr. / Comment ! vous y mangiez aussi ?

R. / Tous les jours.

Le Fr. / Quelles précautions avez-vous donc prises pour que ce fut impunément ?

R. / Vne seule, qui vous paroitra plus bizarre qu'utile ; mais dont il a fait une condition nécessaire pour être admis à sa table. C'étoit de renoncer pour lors⁴ à celle de vos Messieurs, et surtout de ne jamais diner avec ni chez aucun Medecin quelque instance qu'on m'en put faire⁵, après avoir, eux le sachant, diné chez lui la veille.

Le Fr. / Voila, sans mentir, une étrange précaution ! Que signifie-t-elle, et quel peut en être le but ? Pour justifier un monstre, prétendriez-vous en faire cent ?

1. (B) Après « attendrissement », on trouve ce mot : « souvent »
2. (P) lecture que sans l'arrêter
3. (B) dans aucun endroit favorable et honorable,
(P) dans nul honorable et favorable,
4. (B) renoncer durant tout ce tems
(P) On ne trouve pas ces mots : « durant tout ce tems » ni « pour lors »
5. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « quelque instance qu'on m'en put faire »

a. *Suppression par DC* : « Je n'avois presque d'autre habitation que la sienne.

Le Fr. / Comment ! vous y mangiez aussi ?

R. / Tous les jours.

Le Fr. / Quelles précautions avez-vous donc prises pour que ce fut impunément ?

[...]

Le Fr. / Vous l'ignoriez ! Tant pis, Monsieur, il faut l'apprendre. Mais quelque opinion que vous puissiez avoir d'eux et de leurs principes ; soyez sûr que dès qu'il s'agira de J. J. ils ne seront point accusés de prévarication.[×]

R. / Oh le moyen ? Leur impartialité à son égard est trop bien établie ! Mais revenons. »

Et deux notes dans le même folio (« *Je souhaiterois [...] » et « [×] Il en est [...] ») sont aussi épurées, *in DC*, p. 179 (f. 2-12 et 13, assez longue suppression.)

[f. 2-13]

R. / Ah je ne prétends rien, je vous jure¹. Je n'entends accuser ici ni justifier personne. Dieu seul sait la vérité. Pour moi, je me tais et gémiss. Tout ce que je sais en general est que ces Messieurs sont bien de leur siècle, et que grace au Ciel mon J. J.² n'est pas du sien.*

Le Fr. / Mais³ en vérité⁴ vous n'y pensez pas ! Si peut être il y a chez quelques medecins⁵ un peu de rancune cachée contre J. J., vous n'ignorez pas, en revanche, combien leur corps se distingue de tous les autres⁶ par sa grande probité.

R. / Pardonnez-moi, Monsieur ; je sais qu'il se distingue ; mais j'ignorois que ce fut par-là.

Le Fr. / Vous l'ignoriez⁷ ! Tant pis, Monsieur, il faut l'apprendre. Mais⁸ quelque opinion que vous puissiez avoir d'eux et de leurs principes ; soyez sûr⁹ que dès qu'il s'agira de J. J. ils ne seront point accusés de prévarication.*

R. / Oh le moyen¹⁰ ? Leur impartialité à son égard est trop¹¹ bien établie ! Mais revenons^{12a}.

Vne fois admis dans sa retraite¹³, mon premier soin fut de m'informer des raisons qui l'y tenoient confiné¹⁴. Je savois qu'il avoit toujours fui le grand monde et aimé la solitude¹⁵ : mais je savois aussi que dans des sociétés peu nombreuses, il avoit jadis joui des douceurs de l'intimité^b en homme dont le cœur étoit fait pour elle. Je voulus apprendre pourquoi maintenant détaché de tout, il s'étoit tellement concentré dans sa retraite¹⁶ que ce n'étoit plus que par force qu'on parvenoit à l'aborder.

Le Fr. / Cela n'étoit-il¹⁷ pas tout clair ? Il se gênoit autrefois parce qu'on ne le connoissoit pas encore. Aujourdui que bien connu de tous il ne gagneroit plus rien à se contraindre, il se livre tout à fait à son

* Je souhaiterois, et de bien bon cœur, que, faire le mal soi-même pour en charger ceux qu'on hait, fut une manœuvre étrangère au siècle où j'ai eu le malheur de vivre.

* Il en est un¹⁸ que j'en crois incapable ; je me fais un devoir et un plaisir de cette déclaration¹⁹. Homme de bien et aimant la vertu, il peut être trompé comme le public, mais non séduit ni corrompu. Cependant pour ne pas l'exposer aux batteries de ces Messieurs, je m'abstiendrai²⁰ de le nommer.

1. (P) je vous le proteste !

2. (P) Après « J. J. », on trouve ce mot : « à moi »

3. (B) Avant « Mais », il existe ce passage : « Quoi, vous osez rendre suspecte la vertu des Medecins ! »

4. (P) Après « en vérité », on trouve ce mot : « Monsieur Rousseau, »

5. (B) uns

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « de tous les autres »

7. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « Vous l'ignoriez ! »

8. (B) Après « Mais », on trouve ce mot : « au reste »

9. (B) persuadé

10. (B) et (P) Oh cela doit être ;

11. (P) si

12. (P) Ne pas aller à la ligne.

13. (P) On ne trouve pas cette phrase : « Vne fois admis dans sa retraite, »

14. (P) des raisons de cette manière de vivre solitaire qu'il avoit choisie.

15. (B) et (P) la retraite ;

16. (B) sa solitude (P) la solitude

17. (P) n'est-il

18. (B) et (P) J'en connois un

19. (B) de le déclarer.

20. (B) et (P) je me garderai

a. *Suppression par DC* : Voyez le f. 2-12.

b. *Papier gratté* : de « Une fois » jusqu'à « l'intimité »

horrible misantropie. Il fuit les hommes parce qu'il les déteste ; il vit en Loup-garou, parce qu'il n'y a rien d'humain dans son cœur.

R. / Non, cela ne me paroît pas aussi clair qu'à vous, et ce discours que j'entends tenir à tout le monde me prouve bien que les hommes le haïssent, mais non pas que c'est lui qui les hait.

Le Fr. / Quoi¹ ! ne l'avez-vous pas vu, ne le voyez-vous pas tous les jours, recherché de beaucoup de gens, se refuser durement à leurs avances ? Comment donc expliquez-vous cela ?

R. / Beaucoup plus naturellement que vous : car la fuite est un effet bien plus naturel de la crainte que de la haine. Il ne fuit point les hommes parce qu'il les hait, mais parce qu'il en a peur. Il ne les fuit pas pour leur faire du mal, mais pour tâcher d'échapper à celui qu'ils lui veulent. Eux au contraire, ne le recherchent pas par amitié, mais par haine. Ils le cherchent et il les fuit comme dans les sables d'Afrique où sont peu d'hommes et beaucoup de tigres, les hommes fuyent les tigres et les tigres cherchent les hommes ; s'ensuit-il de là que les hommes sont méchants farouches², et que les tigres sont sociables et humains ? Même, quelque opinion que doive avoir J. J.³ de ceux qui, malgré celle qu'on a⁴ de lui, ne laissent pas de le rechercher, il ne ferme point sa porte à tout le monde ; il reçoit honnêtement ses anciennes connaissances, quelquefois même les nouveaux venus, quand ils ne montrent ni patelinage ni arrogance. Je ne l'ai jamais vu se refuser durement qu'à des avances tyranniques insolentes et malhonnêtes, qui deceloient clairement⁵ l'intention de ceux qui les faisoient. Cette manière ouverte et généreuse⁶ de repousser la perfidie et la trahison ne fut jamais l'allure des méchants. S'il ressembloit à ceux qui le recherchent, au lieu de se dérober⁷ à leurs avances il y répondroit pour tâcher de les payer en même monoye, et, leur rendant fourberie pour fourberie⁸, trahison^a pour trahison, il se serviroit de leurs propres armes pour se défendre et se venger d'eux ; mais loin qu'on

1. (B) Mais enfin
2. (B) et (P) sauvages
3. (B) Quelque opinion même qu'il doive avoir
4. (B) ils ont
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « clairement »
6. (B) franche
7. (B) se refuser
8. (P) Après « fourberie », on trouve ce mot : « et »

a. *Biffé* : « et » entre « fourberie » et « trahison » [n. d. é : voyez la note 8.]

[f. 2-15]

l'ait jamais accusé d'avoir tracassé dans les sociétés où il a vécu, ni brouillé ses amis entre eux, ni desservi personne avec qui il fut en liaison, le seul reproche qu'aient pu lui faire ses soi-disans amis¹ a été de les avoir quittés ouvertement, comme il a dû faire, sitôt que les trouvant faux et perfides il a cessé de les estimer.

Non, Monsieur, le vrai misantrophe, si un être aussi contradictoire pouvoit exister*, ne fueroit point dans la solitude ; quel mal peut et veut faire aux hommes celui qui vit seul ? Celui qui les hait veut leur nuire, et pour leur nuire il ne faut pas les fuir. Les méchants ne sont point dans les deserts, ils sont dans le monde. C'est là qu'ils intriguent et travaillent² pour satisfaire leur passion³ et tourmenter les objets de leur haine. De quelque motif que soit animé celui qui veut s'engager dans la foule et s'y faire jour, il doit s'armer de vigueur pour repousser ceux qui le poussent, pour écarter ceux qui sont devant lui, pour fendre la presse et faire son chemin. L'homme débonnaire et doux, l'homme timide et foible qui n'a point ce courage et qui tâche de se tirer à l'écart de peur d'être abattu et foulé aux pieds est donc un méchant, à votre compte, les autres plus forts plus durs plus ardens à percer sont les bons ? J'ai vû pour la première fois cette nouvelle doctrine dans un discours⁴ publié par le philosophe Diderot^a précisément dans le tems que son ami J. J. s'étoit retiré dans la solitude. Il n'y a que le méchant, dit-il, qui soit seul^b. Jusqu'alors on avoit regardé l'amour de la retraite comme un des signes les moins équivoques d'une ame paisible et saine exempte d'ambition d'envie et de toutes les ardentes passions filles de l'amour-propre, qui naissent et⁵ fermentent dans la société. Au lieu de cela, voici par un coup de plume inattendu, ce goût paisible et doux jadis si universellement admiré, transformé tout d'un coup en une rage⁶ infernale ; voila tant de sages respectés⁷

* Timon n'étoit point naturellement misantrophe, et même ne méritoit pas ce nom⁸. Il y avoit dans son fait plus de dépit et d'enfantillage que de véritable méchanceté : c'étoit un fou mécontent qui boudoit contre le genre humain.

1. (B) le seul reproche que lui aient fait ses amis ou ceux qui prenoient a titre,
(P) le seul reproche que lui aient fait ses soi-disans amis
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et travaillent »
3. (B) leurs passions
4. (B) écrit
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « naissent et »
6. (B) fureur
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « respectés »
8. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « et même ne méritoit pas ce nom. »

a. Remplacement par DC : « le Philosophe D*** », in DC, p. 182.

b. Soulignage : écrit à l'encre noire

et Descartes lui-même, changés dans un instant en autant de misantropes affreux et de scelerats. Le Philosophe Diderot^a étoit seul, peut-être, en écrivant cette sentence, mais je doute qu'il eut¹ été seul à la méditer, et il prit grand soin de la faire circuler dans le monde. Eh plut à Dieu que le méchant fut toujours seul ! il ne se feroit guères de mal².

Je crois bien que des solitaires qui le sont par force, peuvent, rongés de dépit et de regrets dans la retraite où ils sont détenus, devenir inhumains ferores, et prendre en haine avec leur chaîne³ tout ce qui n'en est pas chargé comme eux. Mais les solitaires par goût et par choix sont naturellement humains hospitaliers caressans. Ce n'est pas parce qu'ils haïssent les hommes, mais parce qu'ils aiment le repos et la paix qu'ils fuyent le tumulte et le bruit. La longue privation de la société la leur rend même agréable et douce, quand elle s'offre à eux sans contrainte. Ils en jouissent alors délicieusement, et cela se voit. Elle est pour eux ce qu'est le commerce des femmes pour ceux⁴ qui ne passent pas leur vie avec elles, mais qui, dans les courts momens qu'ils y passent, y trouvent des charmes ignorés des galants de profession.

Je ne comprends pas comment un homme de bon sens peut adopter un seul moment la sentence du philosophe Diderot^b ; elle a beau être hautaine et tranchante, elle n'en est pas moins absurde et fautive⁵. Eh qui ne voit au contraire qu'il n'est pas possible que le méchant aime à vivre seul et vis-à-vis de lui-même ? Il s'y sentirait en trop mauvaise compagnie, il y seroit trop mal à son aise, il ne s'y supporterait⁶ pas longtems, ou bien, sa passion dominante y restant toujours oisive, il faudroit qu'elle s'éteignit et qu'il y redevint bon. L'amour-propre, principe⁷ de toute méchanceté, s'avive et s'exalte dans la société qui l'a fait naître et où l'on est à chaque instant forcé de se comparer ; il languit et meurt faute d'aliment dans la solitude. Quiconque se suffit à lui-même ne veut nuire à qui que ce soit^c. Cette maxime est moins

1. (B) mais à coup sûr il n'avoit pas
2. (B) jamais aucun mal.
3. (B) leurs fers
4. (B) et (P) les hommes
5. (B) inepte et absurde.
6. (B) s'y souffrirait
7. (P) Après « principe », on trouve ce mot : « et source »

a. Remplacement par DC : « le Philosophe D*** », in DC, p. 182.

b. Remplacement par DC : « le Philosophe D*** », in DC, p. 183.

c. Soulignage : écrit à l'encre noire

[f. 2-17]

éclatante et moins arrogante¹, mais plus sensée et plus juste que celle du philosophe Diderot^a, et préférable au moins en ce qu'elle ne tend à outrager personne. Ne nous laissons pas éblouir par l'éclat sentencieux dont souvent l'erreur et le mensonge² se couvrent : ce n'est pas la foule qui fait la société, et c'est en vain que les corps se rapprochent lorsque les cœurs se repoussent. L'homme vraiment sociable est plus difficile en liaisons qu'un autre, celles qui ne consistent qu'en fausses apparences ne sauroient lui convenir. Il aime mieux vivre loin des méchants sans penser à eux, que de les voir et les haïr ; il aime mieux fuir son ennemi que de le rechercher pour lui nuire. Celui qui ne connoit d'autre société que celle des cœurs n'ira pas chercher la sienne dans vos cercles. Voilà comment J. J. a dû penser et se conduire avant la ligue dont il est l'objet ; jugez si maintenant³ qu'elle existe et qu'elle tend de toutes parts ses pièges autour de lui, il doit trouver du plaisir⁴ à vivre avec ses persecuteurs, à se voir l'objet de leur dérision, le jouet de leur haine, la dupe de leurs perfides caresses, à travers lesquelles ils font malignement percer l'air insultant et moqueur qui doit les lui rendre odieuses. Le mépris l'indignation la colère ne sauroient le quitter au milieu de tous ces gens-là. Il les fuit pour s'épargner des sentimens si pénibles ; il les fuit parce qu'ils méritent sa haine, et qu'il étoit fait pour les aimer.

Le Fr. / Je ne puis apprécier vos préjugés en sa faveur avant d'avoir appris sur quoi vous les fondez. Quant à ce que vous dites à l'avantage des solitaires, cela peut être vrai de quelques hommes singuliers qui s'étoient fait de fausses idées de la sagesse : mais au moins ils donnoient des signes non équivoques du louable emploi de leur tems. Les méditations profondes et les immortels ouvrages dont les philosophes que vous citez ont illustré leur solitude prouvent assez⁵ qu'ils s'y occupoient d'une manière utile et glorieuse, et qu'ils n'y passaient pas uniquement leur tems comme votre homme à tramer des crimes et des noirceurs.

R. / C'est à quoi ce me semble, il n'y passa pas non plus uniquement le sien. La lettre à M. d'Alembert sur

1. (B) Après « arrogante », on trouve cette phrase : « il est vrai »
2. (P) Interversión des mots : le mensonge et l'erreur
3. (B) depuis
4. (B) prendre plaisir
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « assez »

^a. *Remplacement par DC* : « le Philosophe D*** », in *DC*, p. 183.

les spectacles, Héloïse, Emile, le Contract Social, les essais sur la paix perpetuelle et sur l'imitation theatrale, et d'autres écrits non moins estimables qui n'ont point paru sont des fruits de la retraite de J. J.. Je doute qu'aucun philosophe ait médité plus profondément plus utilement peut-être, et plus écrit en si peu de tems. Appelez-vous tout cela des noirceurs et des crimes ?

Le Fr. / Je connois des gens aux yeux de qui c'en pourroient bien être : vous savez ce que pensent ou¹ ce que disent nos Messieurs de ces livres ; mais avez-vous oublié qu'ils ne sont pas de lui, et que c'est vous-même qui me l'avez persuadé ?

R. / Je vous ai dit ce que j'imaginois pour expliquer des contradictions que je voyois alors et que je ne vois plus. Mais si nous continuons à passer ainsi d'un sujet à l'autre, nous perdrons notre objet de vue et nous ne l'atteindrons jamais. Reprenons avec un peu plus de suite le fil de mes observations, avant de passer aux conclusions que j'en ai tirées.

Ma première attention après m'être introduit dans la familiarité de J. J. fut d'examiner si nos liaisons ne lui faisoient rien changer² dans sa manière de vivre ; et j'eus bientôt toute la certitude possible que non seulement il n'y changeoit rien pour moi ; mais que de tout tems elle avoit toujours³ été la même et parfaitement uniforme, quand, maitre de la choisir, il avoit pu suivre en liberté son penchant. Il y avoit cinq ans que, de retour à Paris il avoit recommencé d'y vivre. D'abord, ne voulant se cacher en aucune manière, il avoit fréquenté quelques maisons dans⁴ l'intention d'y reprendre ses plus anciennes liaisons⁵ et même d'en former de nouvelles. Mais au bout d'un an il cessa de faire des visites, et reprenant dans la capitale la vie solitaire qu'il menoit depuis tant d'années à la campagne, il partagea son tems entre l'occupation journalière dont il s'étoit fait une ressource, et les promenades champêtres dont il faisoit son unique amusement. Je lui demandai la raison de cette conduite. Il me dit qu'ayant vu toute la génération présente concourir à l'œuvre de ténébres dont il étoit l'objet, il avoit d'abord mis tous ses soins à chercher⁶

1. (B) et (P) Après « ou », on trouve ce mot : « du moins »

2. (P) ne lui avoient rien fait changer

3. (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours »

4. (B) avec

5. (B) d'anciennes liaisons,
(P) ses anciennes liaisons

6. (P) trouver

[f. 2-19]

quelqu'un qui ne partageait pas l'iniquité publique ; qu'après de vaines recherches dans les provinces, il étoit venu les continuer à Paris, espérant qu'au moins parmi ses anciennes connoissances il se trouveroit quelqu'un moins dissimulé moins faux, qui lui donneroit les lumières dont il avoit besoin pour percer cette obscurité : Qu'après bien des soins inutiles il n'avoit trouvé, même parmi les plus^a honnêtes gens que trahisons¹ duplicité mensonge, et que tous en s'empressant à le recevoir à le prévenir à l'attirer, paroisoient si contents de sa diffamation, y contribuèrent de si bon cœur, lui faisoient des caresses si fardées, le louoient d'un ton si peu sensible à son cœur, lui prodigoient l'admiration la plus outrée avec si peu d'estime et de consideration, qu'ennuyé de ces démonstrations moqueuses et mensongères, et indigné d'être ainsi le jouet de ses prétendus amis, il cessa de les voir, se retira sans leur cacher son dédain, et après avoir cherché² longtems³ sans succès un homme, éteignit sa lanterne et se renferma⁴ tout à fait au dedans de lui.

C'est dans cet état de retraite absolue que je le trouvai et que j'entrepris de le connoître. Attentif à tout ce qui pouvoit manifester à mes yeux son intérieur, en garde contre tout jugement précipité, résolu de le juger non sur quelques mots épars ni sur quelques circonstances particulières^{5b}, mais⁶ sur le concours de ses discours de ses actions de ses habitudes, et sur cette constante manière d'être, qui seule decele infailliblement un caractère, mais qui demande pour être apperçue plus de suite plus de perseverance, et moins de confiance au premier coup d'œil, que le tiède amour de la justice, dépouillé de tout autre intérêt et combattu par les tranchantes décisions de l'amour-propre, n'en inspire au commun des hommes. Il fallut, par consequent, commencer par tout voir, par⁷ tout entendre, par tenir note de tout, avant de prononcer sur rien, jusqu'à ce que j'eusse assemblé des matériaux suffisans pour fonder un jugement solide qui ne fut l'ouvrage ni de la passion ni du

1. (B) trahison
 2. (B) Après « cherché », on trouve ce mot : « si »
 3. (P) Intersion des mots : longtems cherché
 4. (B) se retira
 5. (B) quelque action particulière,
 6. (B) Avant « mais », on trouve cette phrase : « (à moins toutefois que cette action ne fut un crime) »
 7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « par »
- a. *Insertion* : « plus »
b. *Biffé* : un mot illisible entre « circonstances » et « particulières » [n. d. é : voyez la note 4. Et il y a un grattage et un espace dans les G et P.]

préjugé.

Je ne fus pas surpris de le voir¹ tranquille : vous m'aviez prévenu qu'il l'étoit ; mais vous attribuez cette tranquillité à bassesse d'ame ; elle pouvoit venir d'une cause toute contraire, j'avois à déterminer la véritable. Cela n'étoit pas difficile ; car, à moins que cette tranquillité ne fut toujours inaltérable, il ne falloit pour en découvrir la cause, que remarquer ce qui pouvoit la troubler. Si c'étoit la crainte, vous aviez raison ; si c'étoit l'indignation, vous aviez tort. Cette verification ne fut pas longue, et je sus bientôt à quoi m'en tenir.

Je le trouvai s'occupant à copier² de la musique à tant page^a. Cette occupation m'avoit paru, comme à vous, ridicule et affectée. Je m'appliquai d'abord à connoître s'il s'y livroit sérieusement ou par jeu et puis à savoir au juste quel motif la lui avoit fait reprendre^{3b}, et ceci demandoit plus de recherche et de soin. Il falloit connoître exactement ses ressources et l'état de sa fortune, vérifier ce que vous m'aviez dit de son aisance, examiner sa manière de vivre, entrer dans le détail de son petit ménage, comparer sa dépense et son revenu, en un mot connoître sa situation présente autrement que par son dire et le dire contradictoire de vos Messieurs. C'est à quoi je donnai la plus grande attention. Je crus m'apercevoir que cette occupation lui plaisoit, quoiqu'il n'y reussit pas trop bien. Je cherchai la cause de ce bizarre plaisir, et je trouvai qu'elle tenoit au fond de son naturel et de son humeur, dont je n'avois encore aucune idée et qu'à cette occasion je commençai de pénétrer. Il associoit ce travail à un amusement dans lequel je le suivis avec une égale attention. Ses longs séjours à la campagne lui avoient donné du gout pour l'étude des plantes : il continuoit de⁴ se livrer à cette étude avec plus d'ardeur que de succès ; soit que sa mémoire défaillante commençât à lui refuser tout service ; soit, comme je crus le remarquer, qu'il se fit de cette occupation plutot⁵ un jeu d'enfant qu'une étude véritable. Il s'attachoit plus à faire de jolis herbiers qu'à classer et caractériser les genres et les espèces. Il employoit un tems et des soins incroyables à dessecher et applatir des rameaux, à étendre et déployer de petits feuillages, à conserver aux fleurs leurs couleurs naturelles : de sorte que, collant avec soin ces fragmens sur des papiers qu'il ornoit de petits

1. (B) trouver
2. (B) Je le trouvai copiant
3. (B) prendre
4. (P) à
5. (P) Intersion des mots : plutot de cette occupation

a. *Faute d'orthographe de R* : On ne trouve pas « la » entre « tant » et « page »

b. *Insertion* : « re »prendre [n. d. é : voyez la note 3. Le « re » existe originairement dans le P.]

[f. 2-21]

cadres, à toute la vérité de la nature il joignoit l'éclat de la miniature, et le charme de l'imitation.

Je l'ai vu s'attiedir enfin sur cet amusement, devenu trop fatigant pour son âge, trop couteux pour sa bourse, et qui lui prenoit un tems nécessaire¹ dont il ne le dédomageoit pas. Peut-être nos liaisons ont-elles contribué à l'en détacher. On voit que la contemplation de la nature eut toujours un grand attrait pour son cœur : il y trouvoit un supplément aux attachemens dont il avoit besoin ; mais il eut² laissé le supplément pour la chose, s'il en avoit eu le choix, et il ne se réduisit à converser avec les plantes qu'après de vains efforts pour converser avec des³ humains. Je quitterai volontiers, m'a-t-il dit, la société des végétaux pour celle des hommes, au premier espoir d'en retrouver.

Mes premières recherches m'ayant jetté dans les détails de sa vie domestique, je m'y suis particulièrement attaché, persuadé que j'en tirerois pour mon objet des lumières plus sûres que de tout ce qu'il pouvoit⁴ avoir dit ou fait en public et que d'ailleurs je n'avois pas vu par moi-même⁵. C'est dans la familiarité^a d'un commerce intime, dans la continuité de la vie privée qu'un homme à la longue se laisse voir tel qu'il est ; quand le ressort de l'attention sur soi se relâche, et qu'oubliant le reste du monde on se livre à l'impulsion du moment. Cette méthode est sûre, mais longue et pénible : elle demande une patience et une assiduité que peut soutenir le seul vrai^b zèle de la justice et de la vérité, et⁶ dont on se dispense aisément en substituant quelque remarque fortuite et rapide aux observations lentes mais solides que donne un examen égal et suivi.

J'ai donc regardé s'il régnoit chez lui du desordre ou de la règle, de la gêne ou de la liberté ; s'il étoit sobre ou dissolu, sensuel ou grossier, si ses goûts étoient⁷ dépravés ou sains, s'il étoit⁸ sombre ou gai dans ses repas, dominé par l'habitude ou sujet aux fantaisies, chiche⁹ ou prodigue dans son ménage, entier impérieux tiran dans sa petite sphère d'autorité, ou trop doux peut-être au contraire^{10c} et trop mou, craignant les dissensions encor

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « nécessaire »
2. (B) Après « eut », on trouve ce mot : « volontiers »
3. (P) les
4. (B) peut
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et que d'ailleurs je n'avois pas vu par moi-même »
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « que peut soutenir le seul vrai zèle de la justice et de la vérité, et »
7. (P) sont
8. (P) est
9. (B) avare
10. (P) On ne trouve pas ce mot : « au contraire »

a. *Faute d'orthographe de R* : « familiarité »

b. *Insertion* : « vrai »

c. *Insertion* : « au contraire » [n. d. é : voyez la note 10. Ce mot existe originairement dans le B.]

plus¹ qu'il n'aime l'ordre, et souffrant pour la paix les choses² les plus contraires à son gout et à sa volonté : comment il supporte l'adversité le mépris³ la haine publique : quelles sortes d'affections lui sont habituelles ; quels genres de peine ou de plaisir alterent le plus son humeur. Je l'ai suivi dans sa plus constante manière d'être, et dans ces petites inégalités, non moins inévitables non moins utiles peut-être dans le calme de la vie privée que de légères variations⁴ de l'air et du vent dans celui des plus beaux jours. J'ai voulu voir comment il se fâche et comment il s'appaise, s'il exhale ou contient sa colère, s'il est rancunier ou emporté, facile ou difficile à apaiser ; s'il aggrave ou répare ses torts, s'il sait endurer et pardonner ceux des autres⁵ ; s'il est doux et facile à vivre, ou dur et fâcheux dans le commerce familial ; s'il aime à s'épancher au dehors ou à se concentrer⁶ en lui-même, si son cœur s'ouvre aisément ou se ferme aux caresses, s'il est toujours prudent circonspect maître de lui-même, ou si se laissant dominer par ses mouvemens il montre indiscrettement chaque⁷ sentiment dont il est ému. Je l'ai pris dans les situations d'esprit les plus diverses, les plus contraires qu'il m'a été possible de saisir ; tantôt calme et tantôt agité, dans un transport de colère et dans une effusion d'attendrissement ; dans la tristesse et l'abattement de cœur : dans ces courts mais doux momens de joye que la nature lui fournit encore et que les hommes n'ont pu lui ôter : Dans la gaité d'un repas un peu prolongé ; dans ces circonstances imprévues où un homme ardent n'a pas le tems de se déguiser, et où le premier mouvement de la nature prévient toute réflexion. En suivant tous les détails de sa vie, je n'ai point négligé ses discours ses maximes ses opinions⁸ ; je n'ai rien omis⁹ pour bien¹⁰ connoitre ses vrais sentimens sur les matières qu'il traite dans ses écrits. Je l'ai sondé sur la nature de l'ame, sur l'existence de Dieu, sur la moralité de la vie humaine, sur le vrai bonheur, sur ce qu'il pense de la doctrine à la mode et de ses auteurs, enfin sur tout ce qui peut faire connoitre avec les vrais sentimens d'un homme sur l'usage de

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « encor plus »
2. (P) Après « choses », on trouve ce mot : « du monde »
3. (B) et (P) Après « mépris », on trouve ce mot : « et »
4. (B) variétés
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « s'il sait endurer et pardonner ceux des autres »
6. (B) ou s'il se concentre
7. (B) le
8. (P) On ne trouve pas ce mot : « ses opinions »
9. (B) épargné
10. (B) On ne trouve pas ce mot : « bien »

[f. 2-23]

cette vie et sur sa destination, ses vrais principes de conduite. J'ai soigneusement comparé tout ce qu'il m'a dit avec ce que j'ai vu de lui dans la pratique n'admettant jamais pour vrai que ce que cette épreuve a confirmé.

Je l'ai particulièrement étudié par les côtés qui tiennent à l'amour-propre, bien sûr qu'un orgueil irascible au point d'en avoir fait un monstre doit avoir de fortes et fréquentes explosions difficiles à contenir et impossibles à déguiser aux yeux d'un homme attentif à l'examiner par ce côté-là surtout dans la position cruelle où je le trouvois.

Par les idées dont un homme pétri d'amour-propre s'occupe le plus souvent, par les sujets favoris de ses entretiens, par l'effet inopiné des nouvelles imprévues, par la manière de s'affecter des propos qu'on lui tient, par les impressions qu'il reçoit de la contenance et du ton des gens qui l'approchent, par l'air dont il entend louer ou décrier¹ ses ennemis ou ses rivaux², par la façon dont il en parle lui-même, par le degré de joye ou de tristesse³ dont l'affectent leurs prospérités ou leurs revers, on peut à la longue le pénétrer et lire dans son ame, surtout lorsqu'un tempérament ardent lui ôte le pouvoir de réprimer ses premiers mouvemens, (si tant est néanmoins qu'un tempérament ardent et un violent amour-propre puissent compatir ensemble⁴ dans un même cœur.)⁵ Mais c'est surtout en parlant des talens et des livres⁶ que les auteurs se contiennent le moins et se decelent le mieux : c'est aussi par là que je n'ai pas manqué d'examiner celui-ci. Je l'ai mis souvent et vû mettre par d'autres sur ce chapitre en divers tems et à diverses occasions : j'ai sondé ce qu'il pensoit de la gloire litteraire, quel prix il⁷ donnoit à sa jouissance, et ce qu'il estimoit le plus en fait de réputation, de celle qui brille par les talens ou de celle moins éclatante que donne un caractère estimable. J'ai voulu voir s'il étoit curieux de l'histoire des réputations naissantes ou déclinantes, s'il epluchoit malignement celles qui faisoient le plus de bruit, comment il s'affectoit des succès ou des chutes des livres et des auteurs, et

1. (B) blâmer
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ou ses rivaux »
3. (B) déplaisir
4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ensemble »
5. (B) On ne trouve pas : « () »
6. (B) de leurs confreres et de leurs livres
7. (B) le prix qu'il

comment il supportoit pour sa part les dures censures des critiques, les malignes louanges des rivaux, et le mépris affecté¹ des brillans écrivains de ce siècle. Enfin je l'ai examiné par tous les sens où mes regards ont pu pénétrer, et sans chercher à rien interpréter selon mon desir, mais éclairant mes observations les unes par les autres pour découvrir la vérité, je n'ai pas un instant oublié dans mes recherches qu'il y alloit du destin de ma vie à ne pas me tromper dans ma conclusion.

Le Fr. / Je vois que vous avez regardé à beaucoup de choses ; apprendrai-je enfin ce que vous avez vu ?

R. / Ce que j'ai vu est meilleur à voir qu'à dire. Ce que j'ai vu me suffit, à moi qui l'ai vu, pour déterminer mon jugement, mais non pas à vous pour déterminer le votre sur mon rapport ; car il a besoin d'être vu pour être cru, et après la façon dont vous m'aviez prévenu je ne l'aurois pas cru moi-même sur le rapport d'autrui. Ce que j'ai vu ne sont que des choses bien communes en apparence mais très rares en effet. Ce sont des récits qui d'ailleurs^{2a} conviendroient mal dans ma bouche, et pour les faire avec bienséance, il faudroit être un autre que moi.

Le Fr. / Comment, Monsieur ! espérez-vous me donner ainsi le change ? remplissez-vous ainsi vos engagements, et ne tirera-t-on aucun fruit du conseil que je vous ai donné ? Les lumières qu'il vous a procurées ne doivent-elles pas nous être communes, et après avoir ébranlé la persuasion où j'étois, vous croyez-vous permis de me laisser les doutes que vous avez fait naître si vous avez de quoi m'en tirer ?

R. / Il vous est aisé d'en sortir à mon exemple en prenant pour vous-même ce conseil que vous dites m'avoir donné. Il est malheureux pour J. J. que Rousseau ne puisse dire tout ce qu'il sait de lui. Ces déclarations sont désormais impossibles parce qu'elles seroient inutiles et que le courage de les faire ne m'attireroit que l'humiliation de n'être pas cru.

Voulez-vous, par exemple, avoir une idée sommaire de mes observations ? prenez directement et en tout, tant en bien qu'en mal le contrepied du J. J.³ de vos Messieurs, vous aurez très exactement celui que j'ai trouvé. Le leur est cruel féroce⁴ et dur jusqu'à la depravation ; le mien est doux et compatissant jusqu'à

1. (B) apparent

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'ailleurs »

3. (B) le contrepied de votre J. J. ou plutôt de celui

4. (B) Après « féroce », on trouve ce mot : « immense »

a. *Insertion* : « d'ailleurs » [n. d. é : voyez la note 2. Ce mot est inséré aussi dans le P.]

[f. 2-25]

la foiblesse. Le leur est intraitable inflexible et toujours repoussant ; le mien est facile et mou, ne pouvant résister aux caresses qu'il croit sincères, et se laissant subjugué, quand on sait s'y prendre par les gens-mêmes qu'il n'estime pas. Le leur misantrope farouche deteste les hommes ; le mien humain jusqu'à l'excès et trop sensible à leurs peines, s'affecte autant des^a maux qu'ils se font entre eux que de ceux qu'ils lui font à lui-même. Le leur ne songe qu'à faire du bruit dans le monde aux dépens du repos d'autrui et du sien ; le mien préfère le repos à tout, et voudrait être ignoré de toute la terre pourvû^b qu'on le laissât en paix dans son coin. Le leur dévoré d'orgueil et du plus intolérant amour-propre, est tourmenté de l'existence de ses semblables, et voudrait voir tout le genre humain s'aneantir devant lui ; le mien s'aimant sans se comparer n'est pas plus susceptible de vanité que de modestie, content de sentir ce qu'il est, il ne cherche point quelle est sa place parmi les hommes¹, et je suis sûr que de sa vie² il ne lui entra³ dans l'esprit de se mesurer avec un autre pour savoir lequel étoit le plus grand ou le plus petit. Le leur plein de ruse et d'art pour en imposer⁴ voile ses vices avec la plus grande adresse et cache sa mechanceté sous une candeur apparente ; le mien emporté, violent même dans ses premiers moments plus rapides que l'éclair, passe sa vie à faire de grandes et courtes fautes, et à les expier par de vifs et longs⁵ repentirs : Au surplus sans prudence sans présence d'esprit et d'une balourdise incroyable, il offense quand il veut plaire, et dans sa naïveté plutôt étourdie que franche dit également ce qui lui sert et ce qui lui nuit sans même^c en sentir la différence. Enfin le leur est un esprit diabolique aigu pénétrant, le mien ne pensant qu'avec beaucoup de lenteur et d'⁶effort en craint la fatigue, et souvent n'entendant les choses les plus communes qu'en y rêvant à son aise et seul, peut à peine passer pour un homme d'esprit.

N'est-il pas vrai que si je multipliois ces oppositions, comme je le pourrais faire, vous les prendriez pour des jeux d'imagination qui n'auroient aucune réalité ?

1. (B) il ne cherche point s'il est au dessus ou au dessous du commun des hommes,
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « de sa vie »
3. (B) Après « entra », on trouve ce mot : « de ses jours »
4. (B) Après « imposer », on trouve cette phrase : « et toujours maître de lui-même, »
5. (B) Intersion des mots : longs et vifs
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « beaucoup de lenteur et d' »

- a. *Biffé* : un mot illisible entre « autant » et « des » [n. d. é : il se trouve un mot biffé dans le P de même.]
- b. *Insertion* : pour « vû »
- c. *Insertion* : « même »

et cependant je ne vous dirois rien qui ne me fut, non comme à vous affirmé par d'autres, mais attesté par ma propre conscience. Cette manière simple mais peu croyable de démentir les assertions bruyantes des gens passionnés, par les observations paisibles mais¹ sûres d'un homme impartial, seroit donc inutile et ne produiroit aucun effet. D'ailleurs la situation de J. J. à certains égards est même trop incroyable pour pouvoir être bien dévoilée. Cependant pour le bien connoître il faudroit la connoître à fond ; il faudroit connoître et² ce qu'il endure et ce qui le lui fait supporter. Or tout cela ne peut bien se dire ; pour le croire il faut l'avoir vu.

Mais essayons s'il n'y auroit point quelque autre route aussi droite et moins traversée pour arriver³ au même but. S'il n'y auroit point quelque moyen de vous faire sentir tout d'un coup par une impression simple et immediate, ce que dans les opinions où vous êtes je ne saurois vous persuader en procédant graduellement sans attaquer sans cesse par des négations dures les tranchantes assertions de vos Messieurs. Je voudrois tâcher pour cela de vous esquisser ici le portrait de mon J. J. tel qu'après un long examen de l'original l'idée s'en est empreinte dans mon esprit. D'abord vous pourrez comparer ce portrait à celui qu'ils en⁴ ont tracé, juger lequel des deux est le plus lié dans ses parties et paroît former le mieux un seul tout, lequel explique le plus naturellement et le plus clairement la conduite de celui qu'il représente, ses goûts ses habitudes et⁵ tout ce qu'on connoit de lui, non seulement depuis qu'il a fait des livres, mais dès son enfance et de tous les tems ; après quoi, il ne tiendra qu'à vous de vérifier par vous-même si j'ai bien ou mal vu.

Le Fr. / Rien de mieux que tout cela. Parlez donc ; je vous écoute.

R. / De tous les hommes que j'ai connus celui dont le caractère derive le plus pleinement de son seul tempéramment est J. J. Il est ce que l'a fait la nature : l'éducation ne l'a que bien peu modifié. Si dès sa naissance ses facultés et ses forces⁶ s'étoient tout à coup développées, dès lors on l'eut trouvé tel à peu près qu'il fut dans son âge mur, et maintenant après soi=

1. (B) et
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
3. (B) et (P) Après « arriver », on trouve ce mot : « à peu près »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « en »
5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « et ses forces »

[f. 2-27]

=xante ans de peines et de misères, le tems l'adversité les hommes l'ont encor très peu changé. Tandis que son corps vieillit et se casse son cœur reste jeune toujours ; il garde encore les mêmes goûts les mêmes passions de son jeune âge, et jusqu'à la fin de sa vie il ne cessera d'être un vieux enfant.

Mais ce temperament qui lui a donné sa forme morale a des singularités qui pour être démêlées demandent une attention plus suivie que le coup d'œil suffisant qu'on jette sur un homme qu'on croit connoître et qu'on a déjà jugé. Je puis même dire que c'est par son extérieur vulgaire et par ce qu'il a de plus commun qu'en y regardant mieux je l'ai trouvé le plus singulier¹. Ce paradoxe s'éclaircira de lui-même² à mesure que vous m'écoutez.

Si, comme je vous l'ai dit, je fus surpris au premier abord de le trouver si différent de ce que je me l'étois figuré sur vos récits, je le fus bien plus³ du peu d'éclat pour ne pas dire de la bêtise de ses entretiens⁴ : moi qui ayant eu à vivre avec⁵ des gens de lettres les ai⁶ toujours trouvés brillans élancés sententieux^a comme des oracles, subjugant tout par leur docte faconde et par la hauteur de leurs décisions. Celui-ci ne disant guères que des choses communes, et les disant⁷ sans précision, sans finesse⁸ et sans force, paroît toujours fatigué⁹ de parler, même en parlant peu, soit de la peine d'entendre ; souvent même n'entendant point, sitôt qu'on dit des choses un peu fines, et n'y répondant jamais à propos. Que s'il lui vient par hazard quelque mot heureusement trouvé, il en est si aise, que pour avoir quelque chose à dire il le repette éternellement. On le prendroit dans la conversation¹⁰, non pour un penseur plein d'idées vives et neuves, pensant avec force et s'exprimant avec justesse¹¹, mais pour un écolier embarrassé du choix de ses termes, et subjugué par la suffisance des gens qui en savent plus que lui. Je n'avois jamais vu ce maintien timide et gêné dans nos moindres barbouilleurs de brochures, comment le concevoir dans un auteur¹² qui foulant aux pieds les opinions de son siècle sembloit en toute chose moins disposé à recevoir la loi qu'à la faire¹³ ? S'il n'eut fait que dire des choses triviales et plates j'aurais pu croire qu'il faisoit l'imbécile pour dépayser les espions dont il se sent entouré ; mais quels que soient les gens qui l'écourent, loin d'user avec eux de la moindre précaution, il lâche étourdiment cent propos inconsiderés

1. (B) extraordinaire
2. (B) s'expliquera de lui-même
(P) s'expliquera mieux
3. (B) et (P) davantage
4. (B) et (P) son entretien
5. (B) ayant vécu parmi
6. (B) avois
7. (B) Après « disant », on trouve cette phrase : « presque toujours »
8. (P) esprit
9. (B) et (P) Après « fatigué », on trouve ce mot : « soit »
10. (B) ses conversations,
11. (B) élégance
12. (B) et (P) homme
13. (B) et (P) en toute chose plus disposé à faire la loi qu'à la recevoir ?

a. *Faute d'orthographe de R* : « sentencieux »

qui donnent sur lui de grandes prises, non qu'au fond ces propos soient répréhensibles, mais parce qu'il est possible de leur donner un mauvais sens, qui, sans lui être venu dans l'esprit, ne manque pas de se présenter par préférence à celui des gens qui l'écoutent, et qui ne cherchent que cela^{1a}. En un mot, je l'ai presque² toujours trouvé pesant à penser, maladroit à dire, se fatigant sans cesse à chercher le mot propre qui ne lui venoit jamais, et embrouillant des idées déjà peu claires par une mauvaise manière³ de les exprimer. J'ajoute en passant que si dans nos premiers entretiens j'avois pu deviner cet extrême embarras de parler, j'en aurois tiré sur vos propres argumens une preuve nouvelle qu'il n'avoit pas fait ses livres. Car si, selon vous, déchiffrant⁴ si mal la musique il n'en avoit pu composer, à plus forte raison sachant si mal parler il n'avoit pu si bien écrire^{5b}.

Une pareille ineptie étoit déjà fort étonnante⁶ dans un homme assez adroit pour avoir trompé quarante ans par de fausses apparences tous ceux qui l'ont approché ; mais ce n'est pas tout. Ce même homme dont l'œil terne et la physionomie effacée semble dans les entretiens indifférens n'annoncer que de la stupidité, change tout à coup d'air et de maintien, sitôt qu'une matière intéressante pour lui le tire de sa léthargie. On voit sa physionomie éteinte s'animer se vivifier, devenir parlante expressive et promettre de l'esprit. A juger par l'éclat qu'ont encore alors ses yeux à son âge, dans sa jeunesse ils ont dû lancer des éclairs. A son geste impétueux à sa contenance agitée on voit que son sang bouillonne, on croiroit que des traits de feu vont partir de sa bouche, et point du tout ; toute cette effervescence ne produit que des propos communs confus mal ordonnés, qui, sans être plus expressifs qu'à l'ordinaire, sont seulement plus inconsiderés. Il élève beaucoup la voix ; mais ce qu'il dit⁷ devient plus bruyant sans être plus vigoureux. Quelques fois, cependant, je lui ai trouvé de l'énergie dans l'expression ; mais ce n'étoit jamais au moment d'une explosion subite ; c'étoit seulement lorsque cette explosion ayant précédé avoit déjà produit son premier effet. Alors cette émotion prolongée agissant avec plus de règle sembloit agir avec plus de force et lui suggeroit des expressions vigoureuses pleines du sentiment dont il étoit encore agité. J'ai compris par là comment cet homme pouvoit quand son sujet échauffoit son cœur écrire avec force, quoiqu'il parlât foiblement, et comment sa plume devoit mieux que sa langue parler le langage des passions.

Le Fr. / Tout cela n'est pas si contraire que vous pensez

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et qui ne cherchent que cela »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « presque »
3. (P) façon
4. (P) lisant
5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « J'ajoute en passant que [...] si bien écrire. »
6. (B) extraordinaire
7. (P) Après « dit », on trouve ce mot : « alors »

a. *Insertion* : « et qui ne cherchent que cela » [n. d. é : voyez la note 1. Il se trouve originairement dans le P.]

b. *Insertion* : « dans nos premiers entretiens [...] si bien écrire » [n. d. é : voyez la note 5. Après « en passant que si », il existe une marque d'insertion du passage dans le G. Cette phrase se trouve en marge dans les P et G.]

[f. 2-29]

aux idées¹ qu'on m'a données de son caractère. Cet embarras² d'abord³ et cette timidité⁴ que vous lui attribuez sont reconnus maintenant⁵ dans le monde pour être les plus sûres enseignes de l'amour-propre et de l'orgueil.

R. / D'où il suit que nos petits pâtres et nos pauvres villageoises regorgent d'amour-propre, et que nos brillans academiciens, nos jeunes abbés⁶ et nos dames du grand air sont des prodiges de modestie et d'humilité⁷ ? Oh malheureuse nation où toutes les idées de l'aimable et du bon sont renversées, et où l'arrogant amour-propre des gens du monde transforme en orgueil et en vices les vertus qu'ils foulent aux pieds !

Le Fr. / Ne vous échauffez pas. Laissons ce nouveau paradoxe⁸ sur lequel on peut disputer, et revenons à la sensibilité de notre homme, dont vous convenez vous-même, et qui se déduit de vos observations. D'une profonde indifférence sur tout ce qui ne touche pas son petit individu, il ne s'anime jamais que pour son propre interest. Mais toutes les fois qu'il s'agit de lui, la violente intensité de son amour-propre doit en effet l'agiter jusqu'au transport, et⁹ ce n'est que quand cette agitation se modère qu'il commence d'exhaler sa bile et sa rage, qui dans les premiers momens se concentre avec force autour de son cœur.

R. / Mes observations, dont vous tirez ce resultat m'en fournissent un tout contraire. Il est certain qu'il ne s'affecte pas généralement comme tous nos auteurs de toutes les questions un peu fines qui se présentent, et qu'il ne suffit pas, pour qu'une discussion l'intéresse, que l'esprit puisse y briller. J'ai toujours vû, j'en conviens, que pour vaincre sa paresse à parler et l'émouvoir dans la conversation il falloit un autre intérêt que celui de la vanité du babil, mais je n'ai guères vu que cet intérêt capable de l'animer fut son intérêt propre, celui de son individu. Au contraire, quand il s'agit de lui, soit qu'on le cajole par des flateries, soit qu'on cherche à l'outrager à mots couverts, je lui ai toujours trouvé un air nonchalant¹⁰ et dédaigneux, qui ne montrait pas qu'il fit un grand cas de tous ces discours, ni de ceux qui les lui tenoient, ni de

1. (B) Tout cela me paroît en effet s'accorder assez, quoique vous en disiez, avec les idées
2. (B) Cette honte
3. (P) Après « d'abord », on trouve ce mot : « cette honte »
4. (P) Après « timidité », on trouve ce mot : « de parler »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « maintenant »
(P) Intersion des mots : maintenant reconnus
6. (B) militaires
7. (B) des exemples d'humilité ?
(P) des prodiges d'humilité ?
8. (B) ce point
(P) ce paradoxe
9. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
10. (B) froid

leurs opinions sur son compte : mais l'intérêt plus grand plus noble qui l'anime et le passionne est celui de la justice et de la vérité, et je ne l'ai jamais vu écouter de sang-froid toute doctrine qu'il crut nuisible au^a bien^b public. Son embarras de parler peut souvent l'empêcher de se commettre, lui et la bonne cause vis-à-vis ces brillans peroreurs² qui savent habiller en termes séduisants et magnifiques leur cruelle philosophie : mais il est aisé de voir alors l'effort qu'il fait pour se taire, et combien son cœur souffre à laisser propager des erreurs qu'il croit funestes au genre humain. Défenseur indiscret du foible et de l'opprimé qu'il ne connoit même pas, je l'ai vû souvent rompre impétueusement en visière au puissant oppresseur qui, sans paroître offensé de son audace, s'apprêtoit sous l'air de la modération à lui faire payer cher un jour cette incartade : de sorte que tandis qu'au zèle emporté de l'un on le prend pour un furieux, l'autre en méditant en secret des noirceurs paroît un sage qui se possède ; et voila comment, jugeant toujours sur les apparences, les hommes le plus souvent prennent le contrepied de la vérité.

Je l'ai vu se passionner de même, et souvent jusqu'aux larmes pour les choses bonnes et belles dont il étoit frappé dans les merveilles de la nature, dans les œuvres³ des hommes dans les vertus dans les talens dans les beaux arts et généralement dans tout ce qui porte un caractère de force de grace ou de vérité⁴ digne d'émouvoir une ame sensible. Mais, surtout, ce que je n'ai vu qu'en lui seul au monde, c'est un égal attachement pour les productions de ses plus cruels ennemis, et même pour celles qui⁵ dépoisoient contre ses propres idées, lorsqu'il y trouvoit les beautés faites pour toucher son cœur, les goutant avec le même plaisir, les louant avec le même zèle que si son amour-propre n'en eut point reçu d'atteinte, que si l'auteur eut été son meilleur ami, et s'indignant avec le même feu des cabales faites pour leur ôter avec les suffrages du public le prix qui leur étoit dû. Son grand malheur est que tout cela n'est jamais réglé par la prudence, et qu'il se livre impétueusement au mouvement dont il est agité sans en prévoir l'effet et les suites, ou sans s'en soucier. S'animer modérément n'est pas une chose en sa puissance. Il faut qu'il soit de flamme ou de glace ; quand il est tiede, il est nul.

Enfin j'ai remarqué que l'activité de son ame duroit peu, qu'elle étoit courte à proportion qu'elle étoit vive, que l'ardeur de ses passions les consumoit les dévorait elles-mêmes ; et qu'après de fortes et rapides explosions elles s'anéantissoient aussi-tot et le laissoient retomber dans ce premier engourdissement qui le livre au seul empire de l'habitude et me paroît

1. (B) Après « vis-à-vis », on trouve ce mot : « de »

2. (P) les ouvrages

3. (P) de force et de vérité

4. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »

a. *Insertion* : « et de la vérité, et je ne l'ai jamais vu écouter de sang-froid toute doctrine qu'il crut nuisible au » [n. d. é : Après « justice », on trouve une marque « ≠ » (= insertion du passage). Ce passage est inscrit en marge, à droite de la page. Mais il existe originairement dans les B et P.]

b. *Biffé* : un mot illisible avant « bien »

[f. 2-31]

être son état permanent et naturel.

Voilà le précis des observations d'où j'ai tiré la connoissance de sa constitution physique, et par des consequences necessaires, confirmées par sa conduite en toute chose celle de son vrai caractère. Ces observations et les autres qui s'y rapportent offrent pour résultat un temperament mixte formé d'éléments qui paroissent contraires : un cœur sensible, ardent ou¹ très inflammable ; un cerveau compacte et lourd, dont les parties solides et massives ne peuvent être ébranlées que par une agitation du sang vive et prolongée. Je ne cherche point à lever en physicien ces apparentes contradictions, et que m'importe ? Ce qui m'importoit, étoit de m'assurer de leur réalité, et c'est aussi tout ce que j'ai fait. Mais ce resultat, pour paroître à vos yeux dans tout son jour a besoin des explications que je vais tâcher d'y joindre.

J'ai souvent ouï reprocher à J. J., comme vous venez de faire, un excès de sensibilité, et tirer de là l'évidente conséquence qu'il étoit un monstre. C'est surtout le but d'un nouveau livre Anglois intitulé recherches sur l'ame^a, où², à la faveur de je ne sais combien de beaux détails anatomiques et tout à fait concluans^b on prouve qu'il n'y a point d'ame puisque l'auteur n'en a point vu à l'origine des nerfs, et l'on établit en principe que la sensibilité dans l'homme, et³ surtout dans J. J. (ce qu'il faut toujours sousentendre⁴)^c est la seule cause de ses vices et de ses crimes, et qu'il est méchant en raison de cette sensibilité, quoique⁵ par une⁶ exception à la règle⁷ l'auteur accorde que⁸ cette même sensibilité peut quelquefois engendrer des vertus. Sans disputer sur la doctrine impartiale du philosophe chirurgien, tâchons de commencer par⁹ bien entendre ce mot de sensibilité, auquel, faute de notions exactes, on applique à chaque instant¹⁰ des idées si vagues et souvent si contradictoires.

La sensibilité est le principe de toute action. Vn être, quoiqu'animé, qui ne sentiroit rien, n'agiroit point : car où seroit pour lui le motif d'agir ? Dieu lui-même est sensible puisqu'il agit. Tous les hommes sont donc sensibles, et peut être au même degré, mais non pas de la même manière. Il y a une sensibilité physique et organique, qui, purement passive, paroît n'avoir pour

1. (B) Après « ou », on trouve ce mot : « du moins »

2. (P) dans lequel

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « et ». Et « (» commence d'ici.

(P) On ne trouve pas ce mot : « et »

4. (B) Après « sousentendre », on trouve une note : « en note * l'auteur a eu soin de m'envoyer ce livre avec une lettre ironiquement polie. »

5. (B) Après « quoique », on trouve cette phrase : « l'auteur accorde que » [n. d. é : voyez la note 8.]

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « une »

7. (B) et (P) Après « règle », on trouve ce mot : « ordinaire »

8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « l'auteur accorde que » [n. d. é : voyez la note 5.]

9. (B) tâchons d'abord de

10. (B) On ne trouve pas ce mot : « à chaque instant »

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

b. *Insertion* : « et tout à fait concluans »

c. *Suppression par DC* : « et surtout dans J. J. (ce qu'il faut toujours sousentendre) », in DC, p. 204.

fin que la conservation de notre corps et celle de notre espèce par les directions¹ du plaisir et de la douleur. Il y a une autre sensibilité que j'appelle active et morale qui n'est autre chose que la faculté d'attacher nos affections à des êtres qui nous sont étrangers. Celle-ci, dont l'étude des paires de nerfs ne donne pas la connoissance, semble offrir dans les ames une analogie assez claire² avec la faculté attractive des corps. Sa force est en raison des rapports que nous sentons entre nous et les autres êtres, et, selon la nature de ces rapports elle agit tantot positivement par attraction, tantot négativement par répulsion, comme un aimant par ses poles. L'action positive ou attirante est l'œuvre simple de la nature qui cherche à étendre et renforcer³ le sentiment de nôtre être ; la négative ou repoussante qui comprime et retrecit celui d'autrui est une combinaison que la reflexion produit. De la premiere naissent toutes les passions aimantes et douces, de la seconde toutes les passions haineuses et cruelles. Veuillez, Monsieur, vous rappeler ici, avec les distinctions faites dans nos premiers entretiens entre l'amour de soi-même et l'amour-propre, la manière dont l'un et l'autre agissent sur le cœur humain. La sensibilité positive dérive immédiatement de l'amour de soi. Il est très naturel que celui qui s'aime cherche à étendre son être et ses jouissances, et à s'approprier par l'attachement ce qu'il sent devoir être un bien pour lui : ceci est une pure affaire de sentiment où la réflexion n'entre pour rien. Mais sitot que cet amour absolu⁴ dégénere en amour-propre et comparatif, il produit la sensibilité négative ; parce qu'aussitot qu'on prend l'habitude de se mesurer avec d'autres, et de se transporter hors de soi pour s'assigner la première et⁵ meilleure place, il est impossible de ne pas prendre en aversion tout ce qui nous surpasse, tout ce qui nous rabbaïsse, tout ce qui nous comprime, tout ce qui étant quelque chose nous empêche d'être tout. L'amour-propre est toujours irrité ou⁶ mécontent, parce qu'il voudroit que chacun nous preferât à tout et à lui-même, ce qui ne se peut : il s'irrite des préférences qu'il sent que d'autres méritent, quand même ils ne les obtiendroient pas : il s'irrite des avantages qu'un autre a sur nous, sans s'apaiser par ceux dont il se sent dédomagé. Le sentiment de l'infériorité a^a un seul égard empoisonne alors celui de la supériorité à mille autres,

1. (B) et (P) avertissemens
 2. (B) l'analogie la plus parfaite
(P) une assez claire analogie
 3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et renforcer »
 4. (P) On ne trouve pas ce mot : « absolu »
 5. (B) On ne trouve pas ce mot : « la première et »
 6. (B) et
- a. *Faute d'orthographe de R* : « à »

[f. 2-33]

et l'¹on oublie ce qu'on a de plus pour s'occuper uniquement de ce qu'on a de moins. Vous sentez qu'il n'y a pas à tout cela de quoi² disposer l'ame à la bienveillance.

Si vous me demandez d'où naît cette disposition à se comparer, qui change une passion naturelle et bonne en une autre passion factice et mauvaise ; je vous répondrai qu'elle vient des relations sociales, du progrès des idées, et de la culture de l'esprit. Tant qu'occupé des seuls besoins absolus on se borne à rechercher ce qui nous est vraiment utile, on ne jette guères sur d'autres un regard oiseux. Mais à mesure que la société se resserre par le lien des besoins mutuels, à mesure que l'esprit s'étend s'exerce et s'éclaire, il prend plus d'activité, il³ embrasse plus d'objets, saisit plus de rapports, examine compare ; dans ces fréquentes comparaisons il n'oublie ni lui-même ni ses semblables^a ni la place à laquelle il prétend parmi eux. Dès qu'on a commencé de se mesurer ainsi l'on ne cesse plus, et le cœur ne sait plus s'occuper désormais qu'à mettre tout le monde au dessous de nous. Aussi remarque-t-on généralement⁴ en confirmation de cette théorie que les gens d'esprit et surtout les gens de lettres sont de tous les hommes ceux qui ont une plus grande intensité d'amour-propre⁵, les moins portés à aimer, les plus portés à haïr.

Vous me direz peut-être que rien n'est plus commun que des sots pétris d'amour-propre. Cela n'est vrai qu'en distinguant. Fort⁶ souvent les sots sont vains, mais rarement ils sont jaloux, parce que se croyant bonnement à la première place ils sont toujours très contents de leur lot. Un homme d'esprit n'a guères le même bonheur ; il sent parfaitement, et⁷ ce qui lui manque, et l'avantage qu'en fait de mérite ou⁸ de talens un autre peut avoir sur lui. Il n'avoue cela qu'à lui-même, mais il le sent en dépit de lui, et voilà ce que l'amour-propre ne pardonne point.

Ces éclaircissemens m'ont paru nécessaires pour jeter du jour sur ces imputations de sensibilité, tournées par les uns en éloges et par les autres en reproches, sans que les uns ni les autres sachent trop ce qu'ils veulent dire par là, faute d'avoir conçu qu'il est des genres de sensibilité de natures différentes et même contraires qui ne sauroient s'allier ensemble⁹ dans un même individu¹⁰. Passons maintenant à l'application.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et l' »
2. (P) il n'y a pas là de quoi
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « il »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « généralement »
5. (B) et (P) Après « d'amour-propre », on trouve ce mot : « et de sensibilité négative, »
6. (B) et (P) Très
7. (B) il sent très bien
8. (P) et
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « ensemble »
10. (B) les mêmes ames.

a. *Substitution* : de « ni ses semblables ni lui-même » à « ni lui-même ni ses semblables » [n. d. é : Rousseau insère une marque pour changer l'ordre des mots, après la transcription.]

J. J. m'a paru doué de la sensibilité physique à un assez haut degré. Il dépend beaucoup de ses sens et il en dépendroit bien davantage si la sensibilité morale n'y faisoit souvent diversion ; et c'est même encor souvent par celle-ci¹ que l'autre l'affecte si vivement. De beaux sons un beau ciel un beau paysage, un beau lac, des fleurs, des parfums, de beaux yeux un doux regard ; tout cela ne réagit si fort sur ses sens qu'après avoir percé par quelque côté jusqu'à son cœur. Je l'ai vu faire deux lieues par jour durant presque tout² un printemps pour aller écouter à Berci le rossignol à son aise ; il falloit l'eau la verdure la solitude et les bois pour rendre le chant de cet oiseau touchant à son oreille, et la campagne elle-même auroit³ moins de charme à ses yeux s'il n'y voyoit les soins de la mère commune qui se plait à parer le séjour de ses enfans. Ce qu'il y a de mixte dans la plus part de ses sensations les tempère, et ôtant à celles qui sont purement matérielles l'attrait séducteur des autres⁴ fait que toutes agissent sur lui plus modérement. Ainsi sa sensualité, quoique vive, n'est jamais fougueuse, et sentant⁵ moins les privations que les jouissances, il⁶ pourroit se dire en un sens plus tôt tempérant que sobre. Cependant l'abstinence totale peut lui coûter quand l'imagination le tourmente, au lieu que la modération ne lui coute plus⁷ rien dans ce qu'il possède, parce qu'alors l'imagination n'agit plus. S'il aime à jouir c'est seulement après avoir désiré, et il n'attend pas pour cesser que le desir cesse, il suffit qu'il soit attiedi. Ses goûts sont sains, délicats même mais non pas raffinés. Le bon vin les bons mets lui plaisent fort, mais il aime par préférence ceux qui sont simples communs sans apprêt, mais choisis dans leur espèce, et ne fait aucun⁸ cas en aucune chose du prix que donne uniquement la rareté. Il hait les mets fins et la chère trop recherchée. Il entre bien rarement chez lui du gibier, et il n'y en entroit jamais s'il y étoit mieux le maitre. Ses repas ses festins⁹ sont d'un plat unique et toujours le même jusqu'à ce qu'il soit achevé. En un mot, il est sensuel plus qu'il ne faudroit peut-être, mais pas assez pour n'être que cela. On dit du mal de ceux qui le sont. Cependant ils suivent dans toute sa simplicité l'instinct de la nature¹⁰ qui nous porte à rechercher ce qui nous flate et

1. (B) elle
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « presque tout »
3. (P) Après « auroit », on trouve ce mot : « bien »
4. (B) et (P) premières,
5. (B) il sent
6. (B) et
7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « plus »
8. (P) On ne trouve pas ce mot : « aucun »
9. (B) Intersion des mots : Ses festins ses repas
10. (B) l'instinct nature

[f. 2-35]

à fuir ce qui nous répugne : Je ne vois pas quel mal produit un pareil penchant. L'homme sensuel est l'homme de la nature ; l'homme réfléchi est celui de l'opinion ; c'est celui-ci qui est dangereux. L'autre ne peut jamais¹ l'être quand² même il tomberoit³ dans l'excès. Il est vrai qu'il faut borner ce mot de sensualité à l'acception que je lui donne, et ne pas l'étendre à ces voluptueux de parade qui se font une vanité de l'être, ou qui pour vouloir passer les limites du plaisir tombent dans la dépravation, ou qui, dans les raffinemens du luxe cherchant moins les charmes de la jouissance que ceux de l'exclusion, dédaignent les plaisirs dont tout homme a le choix, et se bornent à ceux qui font envie au peuple.

J. J. esclave de ses sens ne s'affecte pas néanmoins de toutes les sensations, et pour qu'un objet lui fasse impression il faut qu'à la simple sensation se joigne un sentiment distinct de plaisir ou de peine qui l'attire ou qui le repousse. Il en est de même des idées qui peuvent frapper son cerveau ; si l'impression n'en pénètre jusqu'à son cœur, elle est nulle. Rien d'indifférent pour lui ne peut rester⁴ dans sa mémoire, et à peine peut-on dire qu'il aperçoive ce qu'il ne fait qu'apercevoir. Tout cela fait qu'il n'y eut jamais sur la terre d'homme moins curieux des affaires d'autrui, et de ce qui ne le touche en aucune sorte, ni de plus mauvais observateur quoiqu'il ait cru longtems en être un très bon, parce qu'il croyoit toujours bien voir quand il⁵ ne faisoit que sentir vivement : mais celui qui ne sait voir que les objets qui le touchent en détermine mal les rapports, et quelque délicat que soit le toucher d'un aveugle il ne lui tiendra jamais lieu de deux bons yeux. En un mot, tout ce qui n'est que de pure curiosité soit dans les arts soit dans le monde⁶, soit⁷ dans la nature ne tente ni ne flate J. J. en aucune sorte, et jamais on ne le verra s'en occuper volontairement un seul⁸ moment. Tout cela tient encore à cette paresse de penser qui déjà trop contrariée pour son propre compte l'empêche d'être affecté des objets indifférens. C'est aussi par là qu'il faut expliquer ces distractions continuelles qui dans les conversations ordinaires l'empêchent d'entendre

1. (B) à peine
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « quand »
3. (B) même en tombant
4. (B) ne reste un instant
5. (B) voir ce qu'il
(P) voir lorsqu'il
6. (B) soit chez les hommes
7. (P) Après « soit », on trouve ce mot : « même »
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « seul »

presque rien de ce qui se dit¹, et vont quelquefois jusqu'à la stupidité. Ces distractions ne viennent pas de ce qu'il pense à autre chose, mais de ce qu'il ne pense à rien, et qu'il ne peut supporter la fatigue d'écouter ce qu'il lui importe peu de savoir : Il paroît distrait sans l'être et² n'est exactement qu'engourdi.

De là les imprudences et les balourdises qui lui échappent à tout moment, et qui lui ont fait³ plus de mal que ne lui⁴ auroient fait⁵ les vices les plus odieux : car ces vices l'auroient forcé d'être attentif sur lui-même pour les déguiser aux yeux d'autrui. Les gens adroits faux⁶ malfaisans sont toujours en garde et ne donnent aucune prise sur eux par leurs discours. On est bien moins soigneux de cacher le mal quand on sent le bien qui le rachette, et qu'on ne risque rien à se montrer tel qu'on est. Quel est l'honnête homme qui n'ait ni vice ni défaut, et qui, se mettant toujours tout à découvert ne dise et ne fasse jamais⁷ de choses répréhensibles ? L'homme rusé qui ne se montre que tel qu'il veut qu'on le voye, n'en paroît point faire et n'en dit jamais, du moins en public ; mais défions-nous des gens parfaits. Même indépendamment des imposteurs qui le défigurent J. J. eut toujours difficilement paru ce qu'il vaut, parce qu'il ne sait pas mettre son prix en montre, et que sa maladresse y met incessamment ses défauts. Tels sont en lui les effets bons et mauvais de la sensibilité physique.

Quant à la sensibilité morale, je n'ai connu aucun homme qui en fut autant subjugué, mais c'est ici qu'il faut s'entendre : car je n'ai trouvé en lui que celle qui agit positivement, qui vient de la nature et que j'ai ci-devant décrite. Le besoin d'attacher son cœur, satisfait avec plus d'empressement que de choix a causé tous les malheurs de sa vie ; mais quoiqu'il s'anime assez fréquemment et souvent très vivement, je ne lui ai jamais vu de ces démonstrations affectées et convulsives, de ces singeries à la mode dont on nous fait des maladies⁸ de nerfs. Ses émotions s'aperçoivent quoi qu'il ne s'agite pas : elles sont naturelles et simples comme son caractère ; il est parmi tous ces énergiques de sensibilité, comme une belle femme sans rouge qui n'ayant que les couleurs de la nature paroît pâle au milieu des visages fardés⁹. Pour la sensibilité répulsive qui s'exalte dans la société, (et dont je distingue l'impression vive et

1. (B) l'empêchent d'être attentif à ce qu'on dit,
(P) l'empêchent d'entendre presque rien de qu'on dit
2. (B) il
3. (B) qui lui font cent fois
4. (P) Après « lui », on trouve ce mot : « en »
5. (B) feroient
6. (B) Interversions des mots : faux adroits
7. (B) Après « jamais », on trouve ce mot : « rien »
8. (B) la mode appellées maladies
9. (B) Aller à la ligne.

[f. 2-37]

rapide¹ du premier moment qui produit la colère et non pas la haine,) je ne lui en ai trouvé des vestiges que par le côté qui tient à l'instinct moral ; c'est à dire que la haine de l'injustice et de la méchanceté peut bien lui rendre odieux l'homme injuste et le méchant, mais sans qu'il se mêle à cette aversion rien de personnel qui tienne à l'amour-propre. Rien de celui d'auteur et d'homme de lettres² ne se fait sentir en lui. Jamais sentiment de haine et de jalousie³ contre aucun homme⁴ ne prit racine au fond de son cœur. Jamais on ne l'ouit déprimer ni⁵ rabbaïsser⁶ les hommes⁷ célèbres pour nuire à leur réputation. De sa vie il n'a tenté, même dans⁸ ses courts succès, de se faire ni parti ni proselytes ni de primer nulle part. Dans toutes les sociétés où il a vécu il a toujours laissé donner le ton par d'autres, s'attachant lui-même des premiers⁹ à leur char, parce qu'il leur trouvoit du mérite et que leur esprit épargnoit de la peine au sien ; tellement que dans aucune de ces sociétés on ne s'est jamais douté des¹⁰ talens prodigieux dont le public le gratifie aujourd'hui¹¹ pour en faire les instrumens de ses crimes ; et maintenant encor s'il vivoit parmi des gens non prevenus¹² qui ne sussent point qu'il a fait des livres, je suis sûr que loin de l'en croire capable, tous s'accorderoient à ne lui trouver ni goût ni vocation pour ce métier.

Ce même naturel ardent et doux se fait constamment sentir dans tous ses écrits comme dans ses discours¹³. Il ne cherche ni n'évite de parler de ses ennemis. Quand il en parle, c'est avec une fierté sans dédain, avec une plaisanterie sans fiel, avec des reproches¹⁴ sans amertume, avec une franchise sans malignité. Et de même il ne parle de ses rivaux de gloire qu'avec des éloges mérités sous lesquels aucun venin ne se cache ; ce qu'on ne dira surement pas de ceux qu'ils font quelquefois de lui. Mais ce que j'ai trouvé¹⁵ en lui de plus rare pour un auteur et même pour¹⁶ tout homme sensible, c'est la tolérance la plus parfaite en fait de sentimens et d'opinions, et l'éloignement de tout esprit de parti, même en sa faveur ; voulant dire en liberté son avis et ses raisons quand la chose le demande¹⁷, et même quand son cœur

1. (B) et (P) l'impression machinale
2. (P) d'homme à talens
3. (B) et (P) Interversio des mots : de jalousie et de haine
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « contre aucun homme »
5. (P) et
6. (B) Interversio des mots : rabbaïsser et déprimer
7. (B) auteurs
8. (B) et (P) durant
9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « des premiers »
10. (P) de ces
11. (B) « le public le gratifie aujourd'hui » se trouve après « de ses crimes »
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « non prevenus »
13. (B) Interversio des mots : dans ses discours comme dans ses écrits.
(B) et (P) Après « écrits » ou « discours », trouve cette phrase : « Il s'affecte avec transport de tout ce qui lui paroît vraiment aimable et digne d'estime, même dans les personnes qu'il ne connoit pas ou qu'il ne doit pas aimer. »
14. (B) et (P) plaintes
15. (B) et (P) Enfin ce que je trouve
16. (B) et (P) dans
17. (B) On ne trouve pas cette phrase : « quand la chose le demande »

s'échauffe y mettant de la passion ; mais ne blâmant pas plus qu'on n'adopte pas son sentiment qu'il ne souffre qu'on le lui veuille ôter, et laissant à chacun la même liberté de penser qu'il réclame pour lui-même. J'entends tout le monde parler¹ de tolérance, mais je n'ai connu² de vrai tolérant que lui seul.

Enfin l'espèce de sensibilité que j'ai trouvée en lui peut rendre peu sages et très malheureux ceux qu'elle gouverne, mais elle n'en fait ni des cerveaux brûlés ni des monstres : elle en fait seulement des hommes inconsequens et souvent en contradiction avec eux-mêmes, quand, unissant comme celui-ci un cœur vif et un esprit lent, ils commencent par ne suivre que leurs penchans³ et finissent par vouloir rétrograder, mais trop tard, quand leur raison plus tardive les avertit enfin qu'ils s'égareront.

Cette opposition entre les premiers élémens de sa constitution se fait sentir dans la plus part des qualités qui en dérivent, et dans toute sa conduite. Il y a peu de suite dans ses actions, parce que ses mouvemens naturels et ses projets réfléchis ne le menant jamais⁴ sur la même ligne, les premiers le détournent à chaque instant de la route qu'il s'est tracée, et qu'en agissant beaucoup il n'avance point. Il n'y a rien de grand de beau de genereux dont par élans il ne soit capable ; mais il se laisse bien vite, et retombe aussi-tot dans son inertie : c'est en vain que les actions nobles et belles sont quelques instans dans son courage, la paresse et la timidité qui succedent bientôt⁵ le retiennent⁶ l'aneantissant, et voila comment avec des^a sentimens quelquefois élevés et grands^b, il fut toujours petit et nul par sa conduite.

Voulez-vous donc connoître à fond sa conduite⁷ et ses mœurs ? Etudiez bien ses inclinations⁸ et ses goûts ; cette connoissance vous donnera l'autre parfaitement ; car jamais homme ne se conduisit moins sur des principes et des règles, et ne suivit plus aveuglément ses penchans. Prudence, raison, précaution, prevoyance ; tout cela ne sont pour lui que des mots sans effet. Quand il est tenté, il succombe ; quand il ne l'est pas, il reste dans sa langueur. Par là⁹ vous voyez que sa conduite doit être

1. (B) Après « parler », on trouve ce mot : « sans cesse »

2. (B) et (P) trouvé

3. (B) leur penchant,

4. (P) pas

5. (B) « bientôt » se trouve avant « la paresse »

(P) aussitot

6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « le retiennent »

7. (B) son caractère

8. (B) son temperament

9. (B) et (P) « par là » se trouve après « Vous voyez »

a. *Substitution d'une phrase* : de « grand quelquefois par ses » à « comment avec des »

b. *Insertion* : « quelquefois élevés et grands »

[f. 2-39]

inégal et sautillante, quelques instans impétueuse, et presque toujours molle ou nulle. Il ne marche pas ; il fait des bonds et retombe à la même place¹, son activité même ne tend qu'à le^a ramener à celle dont la force des choses le tire, et s'il n'étoit poussé que par son plus constant^b desir, il resteroit toujours^c immobile². Enfin³ jamais il n'exista d'être plus sensible à l'émotion et moins formé pour⁴ l'action.

J. J. n'a pas toujours fui les hommes, mais il a toujours aimé⁵ la solitude. Il se plaisoit avec les amis qu'il croyoit avoir, mais il se plaisoit encor plus avec lui même. Il cherissoit leur société ; mais il avoit quelquefois besoin de se recueillir, et peut-être eut-il encor mieux⁶ aimé vivre toujours seul que toujours avec eux. Son affection pour le Roman de Robinson⁷ m'a fait juger qu'il ne se fut pas cru si malheureux que lui, confiné dans son ile déserte. Pour un homme⁸ sensible, sans ambition et sans vanité^d, il est moins cruel et moins difficile de vivre seul dans un desert que⁹ seul parmi¹⁰ ses semblables. Du reste, quoique cette inclination pour la vie retirée et solitaire n'ait certainement¹¹ rien de méchant et¹² de misanthrope, elle est néanmoins si singulière que je ne l'ai jamais trouvée¹³ à ce point qu'en lui seul, et qu'il en falloit absolument démêler la cause précise, ou renoncer à bien connoître l'homme dans lequel je la remarquois.

J'ai bien vu d'abord que la mesure des sociétés ordinaires où règne une familiarité apparente et une réserve réelle ne pouvoit lui convenir. L'impossibilité de flater son langage et de cacher les mouvemens de son cœur mettoit de son côté un desavantage énorme vis-à-vis du reste des hommes, qui, sachant cacher ce qu'ils sentent et ce qu'ils sont, se montrent uniquement comme il leur convient qu'on les voye. Il n'y avoit qu'une intimité parfaite qui put entre eux et lui rétablir l'égalité. Mais quand il l'y a mise, ils n'en ont mis eux que l'apparence ; elle étoit de sa part une imprudence et de la leur une embuche, et cette tromperie dont il fut la victime une fois sentie a du pour jamais le tenir éloigné d'eux.

Mais enfin perdant les douceurs de la société humaine qu'a-t-il substitué¹⁴ qui put l'en dédomager et lui faire préférer ce nouvel état à l'autre malgré ses

1. (B) et (P) Après « place », on trouve cette phrase : « Il se tourmenteroit toute sa vie pour suivre un projet, qu'avec toute cette fatigue il n'exécutoit rien. Ce qu'il fait aussi de mieux et de plus volontiers est de rester en place, son activité même ne tend que là si rien ne le pouvoit il resteroit éternellement immobile et son plus grand motif quand il se met hors d'haleine est l'espoir de se reposer. »
 2. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « son activité même ne tend [...] toujours immobile »
 3. (B) Il n'existe pas ce mot : « Enfin » [n. d. é : il n'existe pas d'abord dans le P. Mais R l'a inséré après.]
 4. (B) moins propre à
 5. (B) recherché
 6. (P) Intersion des mots : mieux encore
 7. (P) Robinson Crusoe
 8. (B) cœur
 9. (B) et (P) Après « que », on trouve ce mot : « de vivre »
 10. (B) au milieu de
 11. (B) On ne trouve pas ce mot : « certainement »
 12. (B) ni
 13. (B) Intersion des mots : trouvée jamais
 14. (B) et (P) qu'a-t-il mis à la place
- a. *Biffé* : un mot illisible entre « qu'à » et « le »
b. *Insertion* : « plus constant »
c. *Insertion* : « toujours » [n. d. é : en marge]
d. *Insertion* : « et sans vanité »

inconveniens ? Je sais que le bruit du monde effarouche les cœurs aimans et tendres, qu'ils se resserrent et se compriment dans la foule, qu'ils se dilatent et s'épanchent entre eux, qu'il n'y a de véritable effusion¹ que dans le tête-à-tête, qu'enfin cette intimité délicieuse qui fait la véritable jouissance de l'amitié ne peut guères² se former et se nourrir que dans la retraite : mais je sais aussi qu'une solitude absolue est un état triste et contraire à la nature : les sentimens affectueux nourrissent l'ame, la communication des idées avive l'esprit. Notre plus douce existence est relative et collective, et notre vrai moi^a n'est pas tout entier en nous. Enfin telle est la constitution de l'homme en cette vie qu'on n'y parvient jamais à bien jouir de soi sans le concours d'autrui. Le solitaire J. J. devrait donc être sombre taciturne, et vivre toujours mécontent. C'est en effet ainsi qu'il paroît dans tous³ ses portraits, et c'est ainsi qu'on me l'a toujours peint depuis ses malheurs ; même⁴ on lui fait dire dans une lettre imprimée⁵ qu'il n'a ri dans toute sa vie que deux fois qu'il cite, et toutes deux d'un rire de méchanceté. Mais on me parloit jadis de lui⁶ tout autrement, et je l'ai vu tout autre lui-même sitôt qu'il s'est mis à son aise avec moi. J'ai surtout été frappé de ne lui trouver jamais l'esprit si gai si serein que quand on l'avoit laissé seul et tranquille, ou au retour de sa⁷ promenade solitaire pourvu que ce ne fut pas un flagorneur⁸ qui l'accostât. Sa conversation étoit alors encor plus ouverte et⁹ douce qu'à l'ordinaire comme seroit celle d'un homme qui sort d'avoir du plaisir. Dequoi s'occupoit-il donc ainsi seul, lui qui, devenu la risée et l'horreur de ses contemporains, ne voit dans sa triste destinée que des sujets¹⁰ de larmes et de desespoir ?

O providence ! ô nature ! trésor du pauvre, ressource de l'infortuné ; celui qui¹¹ sent qui connoit vos saintes loix et s'y confie^{12b}, celui dont le cœur est en paix et dont le corps ne souffre pas, grace à vous n'est point tout entier en proie à l'adversité. Malgré tous les complots des hommes, tous les succès des méchans il ne peut être absolument misérable. Dépouillé par des mains cruelles de tous les biens de cette vie,

1. (B) et (P) véritables effusions
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « guères »
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « tous »
4. (B) Avant « même », on trouve ce mot : « et »
5. (B) et (P) Après « imprimée », on trouve ce mot : « sous son nom »
6. (P) Intersion des mots : de lui jadis
7. (P) d'une
8. (B) et (P) un importun
9. (B) Après « et », on trouve ce mot : « plus »
10. (P) Après « sujets », on trouve ce mot : « de douleur »
11. (B) et
12. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et s'y confie »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

b. *Très petite taille* : « celui qui sent qui connoit vos saintes loix et s'y confie »

[f. 2-41]

l'espérance l'en dédomage dans l'avenir, l'imagination les lui rend dans l'instant même : d'heureuses fictions lui tiennent lieu d'un bonheur réel ; et que dis-je ? lui seul est solidement heureux, puisque les biens terrestres peuvent à chaque instant échapper en mille manières à celui qui croit les tenir : mais rien ne peut ôter ceux de l'imagination à quiconque sait en jouir. Il les possède sans risque et sans crainte ; la fortune et les hommes ne sauroient l'en dépouiller.

Foible ressource, allez-vous dire, que des visions contre une grande adversité ! Eh Monsieur, ces visions ont plus de réalité peut être que tous ces biens apparens dont les hommes font tant de cas, puisqu'ils¹ ne portent jamais dans l'ame un vrai sentiment de bonheur, et que² ceux qui les possèdent sont également³ forcés de se jeter dans l'avenir faute de trouver dans le présent des jouissances qui les satisfassent.

Si l'on vous disoit qu'un mortel, d'ailleurs très infortuné, passe régulièrement cinq ou six heures par jour dans des sociétés délicieuses, composées d'hommes justes vrais gais aimables, simples avec de grandes lumières, doux avec de grandes vertus ; de femmes charmantes et sages, pleines de sentimens et de graces, modestes sans grimace, badines sans étourderie, n'usant de l'ascendant de leur sexe et de l'empire de leurs charmes que pour nourrir entre les hommes l'émulation des grandes choses et le zèle de la vertu : que ce mortel connu estimé⁴ chéri dans ces sociétés d'elite y vit avec tout ce qui les compose dans un commerce⁵ de confiance d'attachement de familiarité ; qu'il y trouve à son choix des amis surs, des maitresses fidelles, de tendres et solides amies, qui valent peut-être encor mieux. Pensez-vous que la moitié de chaque jour ainsi passée ne rachetteroit pas bien les peines de l'autre moitié ? Le souvenir toujours présent d'une si douce vie et l'espoir assuré de son prochain retour n'adouciroit-il pas bien encor l'amertume du reste du tems, et croyez-vous qu'à tout prendre l'homme le plus heureux de la terre compte dans le même espace plus de momens aussi doux ? Pour moi, je

1. (P) tant de cas, et qui
2. (P) puisque
3. (B) « également » se trouve aptès « se jeter »
4. (B) bienvoulu
5. (B) Après « commerce », on trouve ce mot : « intime »

pense et vous penserez, je m'assure, que cet homme pourroit se flater malgré ses peines de passer de cette manière une vie aussi pleine de bonheur et de jouissance que tel autre mortel que ce soit. Hé bien, Monsieur, tel est l'état de J. J. au milieu de ses affections et¹ de ses fictions, de ce J. J. si cruellement si obstinément² si indignement noirci flétri diffamé, et qu'avec des soucis des soins des fraix enormes ses adroits³ ses puissans persecuteurs travaillent depuis si longtems sans relâche à rendre le plus malheureux des êtres. Au milieu de tous leurs succès il leur échappe, et se réfugiant dans les régions etherées, il y vit heureux en depit d'eux : jamais avec toutes leurs machines ils ne le poursuivront jusques là.

Les hommes, livrés à l'amour-propre et à son triste cortège ne connoissent plus le charme et l'effet de l'imagination. Ils pervertissent l'usage de cette faculté consolatrice, et au lieu de s'en servir pour adoucir le sentiment de leurs maux ils ne s'en servent que pour l'irriter. Plus occupés des objets qui les blessent que de ceux qui les flatent, ils voyent par tout quelque sujet de peine, ils gardent toujours quelque souvenir attristant ; et quand ensuite ils méditent dans la solitude sur ce qui les a le plus affectés, leurs cœurs ulcérés remplissent leur imagination de mille objets funestes. Les concurrences les preferences les jalousies les rivalités, les offenses les vengeances les mecontentemens de toute espèce, l'ambition les desirs les projets les moyens les obstacles remplissent de pensées inquiétantes les heures de leurs courts loisirs ; et si quelque image agréable ose y paroître avec l'espérance, elle en⁴ est effacée ou obscurcie par cent images pénibles que le doute du succès vient bientôt y substituer.

Mais celui qui, franchissant l'étroite prison de l'intérêt personnel et des petites passions terrestres, s'élève sur les ailes de l'imagination au dessus des vapeurs de notre atmosphère, celui qui sans épuiser sa force et ses facultés à lutter contre la fortune et la destinée⁵ sait⁶ s'élancer dans les régions etherées, y plâner et s'y soutenir par de sublimes contemplations, peut de là braver les coups du sort et les insensés jugemens des hommes. Il est au dessus de leurs atteintes, il n'a pas besoin de leur suffrage⁷ pour être sage ni de leur faveur pour être heureux. Enfin tel est en nous⁸ l'empire de l'imagination et telle en est influence⁹,

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « de ses affections et »

2. (B) et (P) si constamment

3. (B) et (P) Après « adroits », on trouve ce mot : « et »

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « en »

5. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « sans épuiser sa force et ses facultés à lutter contre la fortune et la destinée »

6. (B) et (P) peut

7. (B) leurs suffrages

8. (P) Enfin réfléchissez bien sur

9. (P) l'imagination et sur ses influences

[f. 2-43]

que d'elle naissent non seulement les vertus et les vices, mais les biens et les maux de la vie humaine, et que c'est principalement^a la manière dont on s'y livre¹ qui rend les hommes bons ou méchants, heureux ou malheureux ici bas².

Vn cœur actif et un naturel paresseux doivent inspirer le gout de la rêverie. Ce gout perce et devient une passion très vive, pour peu qu'il soit secondé par l'imagination. C'est ce qui arrive très fréquemment aux orientaux ; c'est ce qui est arrivé à J. J. qui leur ressemble à bien des égards. Trop soumis à ses sens pour pouvoir dans les jeux de la sienne en secouer le joug, il ne s'éleveroit pas sans peine à des méditations purement³ abstraites, et ne s'y soutiendrait pas longtems. Mais cette foiblesse d'entendement lui est peut-être plus avantageuse que ne seroit une tête plus philosophique. Le concours des objets sensibles rend ses méditations moins sèches plus douces plus illusoires plus appropriées à lui tout entier. La nature s'habille pour lui des formes les plus charmantes, se peint à ses yeux des couleurs les plus vives, se peuple pour son usage d'êtres selon son cœur ; et lequel est le⁴ plus consolant dans l'infortune de profondes conceptions qui fatiguent, ou de riantes fictions qui ravissent, et transportent celui qui s'y livre au sein de la félicité ? Il raisonne moins, il est vrai, mais il jouit davantage : il ne perd pas un moment pour la jouissance, et sitot qu'il est seul il est heureux.

La rêverie, quelque douce qu'elle soit épuise et fatigue à la longue, elle a besoin de delassement. On le trouve en laissant reposer sa tête et⁵ livrant uniquement ses sens à l'impression des objets extérieurs. Le plus indifférent spectacle a sa douceur⁶ par^b le relâche qu'il nous procure, et pour peu que l'impression ne soit⁷ pas tout à fait nulle, le mouvement léger dont elle nous agite suffit pour nous préserver d'un engourdissement léthargique et nourrir^c en nous le plaisir d'exister sans donner de l'exercice à nos facultés. Le contemplatif J. J. en tout autre tems si peu attentif aux objets qui l'entourent a souvent grand besoin de ce repos et le goute alors avec une sensualité d'enfant dont nos sages ne se doutent guères. Il n'aperçoit rien sinon quelque mouvement à son

1. (P) On ne trouve pas cette phrase : « que d'elle naissent non seulement les vertus et les vices, mais les biens et les maux de la vie humaine, et que c'est principalement la manière dont on s'y livre » Mais, en revanche, on trouve cette phrase : « vous trouverez qu'elle est en nous la principale source non seulement des vices et des vertus, mais des biens et des maux de la vie, et que c'est elle par son usage »

2. (B) On ne trouve pas cette longue phrase : « Enfin tel est en nous l'empire de l'imagination et telle en est influence, que d'elle naissent non seulement les vertus et les vices, mais les biens et les maux de la vie humaine, et que c'est principalement la manière dont on s'y livre¹ qui rend les hommes bons ou méchants, heureux ou malheureux ici bas. »

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « purement »

4. (P) On ne trouve pas ce mot : « le »

5. (P) en

6. (P) Après « douceur », on trouve ce mot : « alors »

7. (P) n'en soit

a. *Insertion* : « principalement »

b. *Biffé* : « alors » entre « douceur » et « par » [n. d. é : voyez la note 6.]

c. *Biffé* : « pour » entre « et » et « nourrir »

oreille ou devant ses yeux, mais c'en est assez pour lui. Non seulement une parade de foire une revue un exercice une procession l'amuse ; mais la grue¹ le cabestan le mouton, le jeu d'une machine quelconque², un bateau qui passe, un moulin qui tourne, un bouvier qui laboure, des joueurs de boule ou de battoir, la rivière qui court l'oiseau qui vole attachent ses regards. Il s'arrête même à des spectacles³ sans mouvement, pour peu que la variété y supplée. Des colifichets en étalage⁴ des bouquins ouverts sur les quais et dont il ne lit que les titres, des images contre les murs qu'il parcourt d'un œil stupide, tout cela⁵ l'arrête et l'amuse quand son imagination⁶ fatiguée⁷ a besoin de repos⁸. Mais nos modernes sages⁹ qui le suivent et l'épient dans tout ce badaudage en tirent des conséquences à leur mode sur les motifs de son attention et toujours dans l'aimable caractère dont ils l'ont obligeamment gratifié. Je le vis un jour¹⁰ assez longtemps arrêté devant une gravure. De jeunes gens inquiets de savoir ce qui l'occupait si fort, mais assez polis, contre l'ordinaire, pour ne pas s'aller interposer¹¹ entre l'objet et lui, attendirent avec une risible impatience. Sitôt qu'il partit, ils coururent à la gravure et trouvèrent que c'étoit le plan des attaques du fort de Kehl. Je les vis ensuite longtemps et vivement¹² occupés d'un entretien fort animé, dans lequel je compris qu'ils fatiguoient leur Minerve à chercher quel crime on pouvoit méditer en regardant¹³ le plan des attaques du fort de Kell¹⁴.

Voilà, Monsieur, une grande découverte et dont je me suis beaucoup félicité, car je la regarde comme la clé des autres singularités de cet homme. De cette pente aux douces rêveries j'ai vu dériver tous les goûts tous les penchans ^atoutes les habitudes^a de J. J., ses vices mêmes, et les vertus qu'il peut voir¹⁵. Il n'a guère assez de suite dans ses idées pour former de vrais projets ; mais enflammé par la longue contemplation d'un objet il fait parfois dans sa chambre de fortes et promptes¹⁶ résolutions qu'il oublie ou qu'il abandonne avant d'être arrivé dans la rue. Toute la vigueur de sa volonté s'épuise à resoudre ; il n'en a plus pour exécuter. Tout suit en lui d'une première inconsequence. La même opposition qu'offrent les éléments de sa constitution se retrouve dans ses inclinations dans ses mœurs et dans¹⁷ sa conduite.

1. (P) « la grue » se trouve après « le mouton »
2. (P) « le jeu d'une machine quelconque » se trouve après « mais »
3. (P) objets
4. (P) Des colifichets étalés
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « cela »
6. (B) et (P) sa tête
7. (P) Après « fatiguée », on trouve ce mot : « de revêr »
8. (B) delassement
9. (B) nos doctes observateurs
10. (B) une fois
11. (B) aller sans façon s'interposer
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « longtemps et vivement »
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « en regardant »
14. (B) Kell.
15. (B) et (P) avoir.
16. (B) Intersion des mots : promptes et fortes
17. (B) et (P) Après « dans », on trouve ce mot : « toute »

a. *Insertion* : « toutes les habitudes »

[f. 2-45]

Il est actif ardent laborieux infatigable ; il est indolent paresseux sans vigueur ; il est fier audacieux téméraire, il est craintif timide embarrassé ; il est froid dedaigneux rebuttant jusqu'à la dureté ; il est doux caressant facile jusqu'à la foiblesse, et ne sait pas se defendre de faire ou souffrir ce qui lui plait le moins. En un mot il passe d'une extrémité¹ à l'autre avec une incroyable rapidité sans même remarquer ce passage ni se souvenir de² ce qu'il étoit l'instant auparavant, et pour rapporter ces effets divers à leurs causes primitives, il est lâche et mou tant que la seule raison l'excite, il devient tout de feu sitot qu'il est animé par quelque passion. Vous me direz que c'est comme cela que sont tous les hommes. Je pense tout le contraire, et vous ne penseriez pas ainsi vous-même si j'avois mis le mot intérêt^a à la place du mot raison qui dans le fond signifie ici la même chose : car qu'est-ce que la raison pratique, si ce n'est le sacrifice d'un bien présent et passager aux moyens de s'en procurer un jour de plus grands ou³ de plus solides, et qu'est-ce que l'intérêt si ce n'est l'augmentation et l'extension⁴ continuelle de ces mêmes moyens ? L'homme intéressé songe moins à jouir qu'à multiplier pour lui l'instrument des jouissances. Il n'a point proprement de passions non plus que l'avare ou il les surmonte et travaille uniquement par un excès de prévoyance à se mettre en état de satisfaire à son aise celles qui pourront lui venir un jour. Les véritables passions, plus rares qu'on ne pense parmi les hommes, le deviennent de jour en jour davantage⁵, l'intérêt les élimine les atténue, les engloutit toutes, et la vanité, qui n'est qu'une bêtise de l'amour-propre, aide encore à les étouffer. La devise du Baron de Feneste se lit en gros caractères sur toutes les actions des hommes de nos jours C'est pour paroistre^b. Ces dispositions habituelles ne sont guères propres à laisser agir les vrais mouvemens du cœur.

Pour J. J. incapable d'une prévoyance un peu suivie, et tout entier à chaque sentiment qui l'agite, il ne connoit⁶ pas même pendant sa durée qu'il puisse jamais cesser d'en être affecté. Il ne pense à son intérêt c'est à dire à l'avenir que dans un

1. (B) passe en toute chose d'extrémité

2. (B) se rappeler

3. (P) et

4. (P) Intersion des mots : l'extension et l'augmentation

5. (B) Intersion des mots : davantage de jour en jour,

6. (B) et (P) conçoit

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

b. « C'est pour paroistre » est transcrit d'une écriture légèrement plus grande dans les P et G.

^acalme absolu ; mais il tombe alors dans un tel engourdissement qu'autant vaudroit qu'il n'y pensât point du tout. Il peut bien dire, au contraire de ces gens de l'Évangile et de ceux de nos jours¹, qu'où est son cœur là est aussi son trésor. En un mot son âme est forte ou faible à l'excès, selon les rapports sous lesquels on l'envisage. Sa force n'est pas dans l'action mais dans la résistance ; toutes les puissances de l'univers ne feroient pas fléchir un instant les directions de sa volonté². L'amitié seule eut eu le pouvoir de l'égarer, il est à l'épreuve de tout le reste. Sa faiblesse ne consiste pas à se laisser détourner de son but, mais à manquer de vigueur pour l'atteindre et à se laisser arrêter tout court par le premier obstacle qu'elle rencontre, quoique facile à surmonter. Jugez si ces dispositions le rendoient propre à faire son chemin dans le monde où l'on ne marche que par zig-zag^b ?

Tout a concouru dès ses premières années à détacher son âme³ des lieux qu'habitoit son corps pour l'élever et la fixer dans ces régions étherées dont je vous parlois ci-devant. Les hommes illustres de Plutarque furent sa première lecture dans un âge où rarement les enfans savent lire. Les traces de ces hommes antiques firent en lui des impressions qui jamais n'ont⁴ pu s'effacer. A ces lectures succéda celle de Cassandre et des vieux Romains qui, tempérant sa fierté romaine, ouvrirent ce cœur naissant à tous les sentimens expansifs et tendres auxquels il n'étoit déjà que trop disposé. Dès lors il se fit des hommes et de la société des idées romanesques et fausses dont tant d'expériences funestes⁵ n'ont jamais bien pu le guérir. Ne trouvant rien autour de lui qui réalisât ses idées, il quitta sa patrie encor jeune adolescent, et se lança dans le monde avec confiance, y⁶ cherchant les Aristides les Lycurgues et les Astrées dont il le croyoit rempli. Il passa sa vie à jeter son cœur dans⁷ ceux qu'il crut s'ouvrir pour le recevoir, à croire avoir trouvé ce qu'il cherchoit, et à se désabuser. Durant sa jeunesse il trouva des âmes bonnes et simples, mais sans chaleur et sans énergie. Dans son âge mur il trouva des esprits vifs⁸ éclairés et fins, mais faux doubles et méchans, qui

1. (B) et de tous les tems,
2. (B) Après « volonté », on trouve cette phrase : « quand il fait tant que d'en avoir une ; »
3. (P) son cœur
4. (B) une impression qui jamais n'a
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « funestes »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « y »
7. (P) Après « dans », on trouve ce mot : « tout »
8. (B) des gens

- a. *Superflu et Biffé* : Avant « calme », on trouve ces passages barrés : de « calme absolu » à « point du tout » et de « Il ne pense » à « dans un » (voyez la page précédente).
- b. « zig-zag » est transcrit d'une plume ample dans les B, P et G..

[f. 2-47]

parurent l'aimer tant qu'ils eurent la première place, mais qui dès qu'ils s'en crurent offusqués n'usèrent de sa confiance que pour l'accabler d'opprobres et de malheurs. Enfin, se voyant devenu la risée et le jouet de son siècle sans savoir comment ni pourquoi il comprit que vieillissant dans la haine publique il n'avoit plus rien à espérer¹ des hommes, et se détrompant trop tard des illusions qui l'avoient abusé² si longtems il se livra tout entier à celles qu'il pouvoit réaliser tous les jours, et finit par nourrir de ses seules chimères son cœur que le besoin d'aimer avoit toujours dévoré. Tous ses goûts toutes ses passions ont ainsi leurs objets dans une autre sphere. Cet homme tient moins à celle-ci qu'aucun autre mortel qui me soit connu. Ce n'est pas de quoi se faire aimer de ceux qui l'habitent, et qui se sentant dépendre de tout le monde veulent aussi que tout le monde dépende d'eux.

Ces causes tirées des événemens de sa vie auroient pu seules³ lui faire fuir la foule et rechercher la solitude. Les causes naturelles tirées de sa constitution auroient du seules produire aussi^a le même effet. Jugez s'il pouvoit échapper au concours de ces différentes causes pour le rendre ce qu'il est aujourd'hui. Pour mieux sentir cette nécessité écartons un moment tous les faits, ne supposons connu que le temperament que je vous ai décrit, et voyons ce qui devrait naturellement en resulter dans un être fictif dont nous n'aurions aucune autre idée.

Doué d'un cœur très sensible et d'une imagination très vive, mais lent à penser, arrangeant difficilement ses pensées et plus difficilement ses paroles, il fuira les situations qui lui sont pénibles et recherchera celles qui lui sont comodes, il se complaira dans le sentiment de ses avantages, il en jouira tout à son aise dans des rêveries délicieuses, mais il aura la plus forte répugnance à étaler sa gaucherie dans les assemblées, et l'inutile effort d'être toujours attentif à ce qui se dit et d'avoir toujours l'esprit présent et⁴ tendu pour y répondre, lui rendra les sociétés indifférentes aussi fatigantes que déplaisantes. La mémoire et la reflexion renforceront encore cette répugnance en lui faisant

1. (B) Après « espérer », on trouve ce mot : « de la part »

2. (B) et (P) égaré

3. (P) auroient suffi seules pour

4. (B) On ne trouve pas ce mot : « présent et »

a. *Insertion* : « aussi »

entendre¹ après coup des multitudes de choses qu'il n'a pu d'abord entendre et auxquelles forcé de répondre à l'instant il a répondu de travers faute d'avoir le tems d'y penser. Mais né pour de vrais attachemens la société des cœurs et l'intimité lui seront très précieuses, et il se sentira d'autant plus à son aise avec ses amis que, bien connu d'eux ou croyant l'être, il n'aura pas peur qu'ils le jugent sur les sottises qui peuvent lui échapper dans le rapide bavardage² de la conversation. Aussi le plaisir de vivre avec eux exclusivement se marquera-t-il sensiblement dans ses yeux et dans ses manières ; mais l'arrivée d'un survenant fera disparaître à l'instant sa confiance et sa gaieté.

Sentant ce qu'il vaut en dedans, le sentiment de son invincible ineptie au dehors pourra lui donner souvent du dépit contre lui-même et quelquefois contre ceux qui le forceront de³ la montrer. Il devra prendre en aversion tout ce flux de complimens qui ne sont qu'un art de s'en attirer à soi-même et de provoquer une escrime en paroles. Art surtout employé par les femmes et chéri d'elles, sûres de l'avantage qui doit leur en revenir⁴. Par conséquent quelque penchant qu'ait notre homme à la tendresse, quelque gout qu'il ait naturellement pour les femmes, il n'en pourra souffrir le commerce ordinaire où il faut fournir un perpétuel tribut de gentillesses qu'il se sent hors d'état de payer. Il parlera peut-être aussi bien qu'un autre le langage de l'amour dans le tête à tête, mais plus mal que qui que ce soit celui de la galanterie dans un cercle.

Les hommes, qui ne peuvent juger d'autrui que par ce qu'ils en aperçoivent ne trouvant rien en lui que de médiocre et de commun tout au plus l'estimeront au dessous de son prix. Ses yeux, animés^a par intervalles promettoient en vain ce qu'il seroit hors d'état de tenir. Ils brilleroient en vain quelquefois d'un feu bien différent de celui de l'esprit : ceux qui ne connoissent que celui-ci ne le trouvant point en lui n'iroient pas plus loin, et⁵ jugeant de lui⁶ sur cette apparence, ils diroient ; c'est un homme d'esprit

1. (B) en lui rappelant
2. (B) et (P) Intersion des mots : le bavardage rapide
3. (P) à
4. (B) Intersion des mots : qui leur en doit revenir.
5. (B) Après « et », on trouve ce mot : « le »
6. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « de lui »

a. *Faute d'orthographe de R* : « animés »

[f. 2-49]

en peinture, c'est un sot en original. Ses amis mêmes pourroient se tromper comme les autres¹ sur sa mesure, et si quelque événement imprévu les forçoit enfin² de reconnoitre en lui plus de talent et d'esprit qu'ils ne lui en avoient d'abord³ accordé, leur amour-propre ne lui pardonneroit point⁴ leur première erreur sur son compte, et ils pourroient le haïr toute leur vie, uniquement pour n'avoir pas su d'abord l'apprécier.

Cet homme, enivré par ses contemplations des charmes de la nature, l'imagination pleine de types de vertus de beautés de perfections de toute espèce chercheroit longtems dans le monde des sujets où il trouvât tout cela. A force de desirer, il croiroit souvent trouver ce qu'il cherche ; les moindres apparences^a lui paroïtroient des qualités reelles, les moindres protestations lui tiendroient lieu de preuves, dans tous ses attachemens il croiroit toujours⁵ trouver le sentiment⁶ qu'il y porteroit lui-même, toujours trompé dans son attente et toujours caressant son erreur, il passeroit sa jeunesse à croire avoir réalisé ses fictions ; à peine l'âge mur et l'expérience les lui montreroient⁷ enfin pour ce qu'elles sont, et malgré les erreurs les fautes et⁸ les expiations d'une longue vie, il n'y auroit peut être que le concours des plus cruels malheurs qui put détruire son illusion chérie et lui faire sentir que ce qu'il cherche ne se trouve point sur la terre, ou ne s'y trouve que dans un ordre de choses bien différent de celui où il l'a cherché.

La vie contemplative dégoûte de l'action. Il n'y a point d'attrait plus séducteur que celui des fictions d'un cœur aimant et tendre qui dans l'univers qu'il se crée à son gré, se dilate s'étend à son aise délivré des dures entraves qui le compriment⁹ dans celui-ci. La réflexion, la prévoyance, mères des soucis et des peines n'approchent guères d'une ame enivrée des charmes de la contemplation. Tous les soins fatigans de la vie active lui deviennent insupportables et lui semblent superflus ; et pourquoi se donner tant de peines dans l'espoir éloigné¹⁰ d'un succès si pauvre si incertain, tandis qu'on peut dès l'instant même dans

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « comme les autres »

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « enfin »

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « d'abord »

4. (P) pas

5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours »

6. (B) et (P) ce

7. (B) et (P) montreroient-ils

8. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »

9. (B) gênent

10. (B) On ne trouve pas ce mot : « éloigné »

a. *Faute d'orthographe de R* : « apparences »

une délicieuse rêverie jouir à son aise de toute la félicité dont on sent en soi la puissance et le besoin ? Il deviendrait donc indolent paresseux par goût par raison même¹, quand il ne le seroit pas par temperament. Que si par intervalle² quelque projet de gloire ou d'ambition pouvoit l'émouvoir, il le suivroit d'abord avec ardeur avec impétuosité, mais la moindre difficulté le moindre obstacle l'arrêteroit le rebuteroit le rejetteroit dans l'inaction. La seule incertitude du succès le détacheroit de toute entreprise douteuse. Sa nonchalance lui montreroit de la folie à compter sur quelque chose ici bas, à se tourmenter pour un avenir si précaire, et de la sagesse à renoncer à la prévoyance, pour s'attacher uniquement au présent, qui seul est en notre pouvoir.

Ainsi livré par système à sa douce oisiveté, il rempliroit ses loisirs de jouissances à sa mode, et négligeant ces foules de prétendus devoirs que la sagesse humaine prescrit comme indispensables, il passeroit pour fouler aux pieds les bienséances parce qu'il dédaigneroit³ les simagrées. Enfin, loin⁴ de cultiver sa raison pour apprendre à se conduire prudemment parmi les hommes il n'y⁵ chercheroit en effet que de nouveaux motifs de vivre éloigné⁶ d'eux et de se livrer tout entier à ses fictions⁷.

Cette humeur indolente et voluptueuse se fixant toujours sur des objets rians, le détourneroit par consequent des idées pénibles et déplaisants. Les souvenirs douloureux s'effaceroient très promptement de son esprit : les auteurs de ses maux n'y tiendroient pas plus de place que ces maux mêmes, et tout cela, parfaitement oublié dans très peu de tems seroit bientôt pour lui comme nul, à moins que le mal ou l'ennemi qu'il auroit encore à craindre ne lui rappellât⁸ ce qu'il en auroit déjà souffert. Alors il pourroit être extrêmement effarouché des maux avenir^a, moins précisément à cause de ces maux, que par le trouble du repos, la privation du loisir, la nécessité d'agir de manière ou d'autre, qui s'ensuivroient inévitablement et qui allarmeroient plus sa paresse que la crainte du mal n'epouvanteroit son courage. Mais tout cet effroi subit et momentané seroit sans suite et stérile en

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « par raison même »
2. (B) et (P) intervalles
3. (B) et (P) négligeroit
4. (B) Après « loin », on trouve ce mot : « lieu »
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « y »
6. (B) séparé
7. (B) sa passion dominante.
8. (P) Après « rappellât », on trouve ce mot : « ainsi »

a. *Faute d'orthographe de R* : « à venir »

[f. 2-51]

effets. Il craindrait moins la souffrance que l'action. Il aimeroit mieux voir augmenter ses maux et rester tranquille que de se tourmenter pour les adoucir ; disposition qui donneroit beau jeu aux ennemis qu'il pourroit avoir.

J'ai dit que J. J. n'étoit pas vertueux : nôtre homme ne le seroit pas non plus ; et comment, foible et subjugué par ses penchans pourroit-il l'être, n'ayant toujours pour guide que son propre cœur, jamais son devoir ni sa raison ? Comment la vertu qui n'est que travail et combat regneroit-elle au sein de la mollesse et des doux loisirs ? Il seroit bon, parce que la nature l'auroit fait tel ; il feroit du bien, parce qu'il lui seroit doux d'en faire : mais s'il s'agissoit de combattre ses plus chers desirs et de déchirer son cœur pour remplir son devoir, le feroit-il aussi ? J'en doute. La loi de la nature, sa voix du moins ne s'étend pas jusques-là. Il en faut un^a autre alors qui commande, et que la nature se taise^b.

Mais se mettroit-il aussi dans ces situations violentes d'où naissent des devoirs si cruels. J'en doute encor plus. Du tumulte des sociétés naissent des multitudes de rapports nouveaux et souvent opposés¹ qui tiraillent en sens contraires ceux qui marchent avec ardeur dans la route sociale. A peine ont-ils alors d'autre bonne règle de justice que de résister à tous leurs penchans, et de faire toujours le contraire de ce qu'ils désirent, par cela seul qu'ils le desirent. Mais celui qui se tient à l'écart, et fuit ces dangereux combats, n'a pas besoin d'adopter cette morale cruelle, n'étant point entraîné par le torrent, ni forcé de céder à sa fougue impétueuse ou de se roidir pour y résister, il se trouve naturellement soumis à ce grand précepte de morale mais destructif de tout l'ordre social de ne se mettre jamais² en situation à pouvoir trouver son avantage dans le mal d'autrui. Celui qui veut suivre ce précepte à la rigueur n'a point d'autre moyen pour cela que de se retirer tout à fait de la société, et celui qui en vit séparé suit par cela seul ce précepte sans avoir besoin d'y songer.

1. (P) Après « opposés », on trouve ce mot : « entre eux »

2. (B) Intersion des mots : jamais se mettre

a. *Faute d'orthographe de R* : « une »

b. *Faute d'orthographe de R* : « taise »

Notre homme ne sera donc pas vertueux, parce qu'il n'aurait^a pas besoin de l'être, et par la même raison il ne sera ni vicieux ni méchant. Car l'indolence et l'oisiveté, qui dans la société sont un si grand vice n'en sont plus un dans quiconque a su renoncer à ses avantages pour n'en pas supporter les travaux. Le méchant n'est méchant¹ qu'à cause du besoin qu'il a des autres, que ceux-ci ne le favorisent pas assez^b, que ceux-là lui font obstacle², et qu'il ne peut ni les employer ni les écarter à son gré. Le solitaire n'a besoin que de sa subsistance qu'il aime mieux se procurer par son travail dans la retraite que par ses intrigues dans le monde, qui seroient un bien plus grand travail pour lui. Du reste, il n'a besoin d'autrui que parce que son cœur a besoin d'attachement, il se donne des amis imaginaires pour n'³en avoir pu trouver de réels ; il ne fuit les hommes qu'après avoir vainement cherché parmi eux ce qu'il doit aimer.

Notre homme ne sera pas^c vertueux parce qu'il sera foible et que la vertu n'appartient qu'aux âmes fortes. Mais cette vertu à laquelle il ne peut atteindre qui est-ce qui l'admira la cherra l'adorera plus que lui ? Qui est-ce qui avec une imagination plus vive s'en peindra mieux le divin simulacre ? Qui est-ce qui avec un cœur plus tendre s'enivrera plus d'amour pour elle ? Ordre harmonie beauté perfection sont les objets de ses plus douces méditations. Idolâtre du beau dans tous les genres, resteroit-il froid uniquement pour la suprême beauté ? Non, elle ornera de ses charmes immortels toutes ces images chéries qui remplissent son âme, qui repaissent son cœur. Tous ses premiers mouvemens seront vifs et purs ; Les seconds auront sur lui peu d'empire. Il voudra toujours ce qui est bien, il le fera quelquefois, et si souvent il laisse éteindre sa volonté par sa foiblesse, ce sera pour retomber dans sa langueur. Il cessera de bien faire, il ne commencera pas même lorsque la grandeur de l'effort épouvantera sa paresse : mais jamais il ne fera volontairement ce qui est mal. En un mot, s'il agit rarement comme il doit, plus rarement encore il agira comme il ne doit pas, et toutes ses fautes, même les plus graves, ne seront que⁴ des péchés d'omission : mais c'est par là précieusement

1. (P) tel
 2. (B) et (P) Interversión des mots : que ceux-ci lui font obstacle, que ceux-là ne le favorisent pas assez,
 3. (B) imaginaires faute d'
 4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ne » et « que »
- a. *Faute d'orthographe de R* : « aura »
 - b. *Insertion* : « que ceux-ci ne le favorisent pas assez »
 - c. *Biffé* : un mot illisible entre « sera » et « pas »

[f. 2-53]

qu'il sera le plus en scandale aux hommes, qui, ayant mis toute la morale en petites formules, comptent pour rien le mal dont on s'abstient, pour tout l'étiquette des petits procédés, et sont bien plus attentifs¹ à remarquer les devoirs auxquels on manque qu'à tenir compte de ceux qu'on remplit.

Tel sera l'homme doué du temperament dont j'ai parlé², tel j'ai trouvé celui que je viens d'étudier. Son ame, forte en ce qu'elle ne se laisse point détourner de son objet, mais foible pour surmonter les obstacles, ne prend guères³ de mauvaises directions, mais suit lâchement la bonne. Quand il est quelque chose, il est bon, mais plus souvent il est nul, et c'est pour cela même⁴ que sans être perseverant il est ferme, que les traits de l'adversité ont moins de prise sur lui qu'ils n'auroient sur tout autre homme, et que malgré tous ses malheurs ses sentimens sont encor plus affectueux que douloureux. Son cœur, avide de bonheur et de joye, ne peut garder nulle impression penible. La douleur peut le déchirer un moment sans pouvoir y prendre racine. Jamais idée affligeante n'a pu longtems l'occuper. Je l'ai vu dans les plus grandes calamités de sa malheureuse vie passer rapidement de la plus profonde affliction à la plus pure joye, et cela sans qu'il restât pour le moment dans son ame aucune trace des douleurs qui venoient de la déchirer, qui l'alloient déchirer encore, et qui constituoient pour lors⁵ son état habituel.

Les affections auxquelles il a le plus de pente se distinguent même par des signes physiques. Pour peu qu'il soit ému ses yeux se mouillent à l'instant. Cependant jamais la seule douleur ne lui fit verser une larme ; mais tout sentiment tendre et doux ou grand et noble dont la vérité passe à son cœur^a lui en arrache infailliblement. Il ne sauroit pleurer que d'attendrissement ou d'admiration : la tendresse et la générosité sont les deux seules⁶ cordes sensibles par lesquelles on peut vraiment l'affecter. Il peut voir ses malheurs d'un œil sec, mais il pleure en pensant à son innocence, et au prix qu'avoit mérité son cœur.

1. (P) soigneux

2. (B) que j'ai décrit ;

3. (B) point

4. (B) On ne trouve pas ce mot : « même »

5. (B) alors

6. (B) les deux

(P) les seules

a. *Insertion* : « dont la vérité passe à son cœur »

Il est des malheurs auxquels il n'est pas même permis à un honnête homme d'être préparé. Tels sont ceux qu'on lui destinoit. En le prenant au dépourvu, ils ont commencé par l'abatre ; cela devoit être, mais ils n'ont pu le changer. Il a pu quelques instans se laisser dégrader jusqu'à la bassesse jusqu'à la lâcheté, jamais jusqu'à l'injustice jusqu'à la fausseté jusqu'à la trahison. Revenu de cette première surprise il s'est relevé, et vraisemblablement ne se laissera plus abatre, parce que son naturel a repris le dessus, que connoissant enfin les gens auxquels il a à faire, il est préparé à tout, et qu'après avoir épuisé sur lui tous les traits de leur rage, il^a se sont mis hors d'état de lui faire pis.

Je l'ai vu dans une position unique et presque incroyable, plus seul au milieu de Paris que Robinson dans son Ile, et sequestré du commerce des hommes par la foule même empressée à l'entourer pour empêcher qu'il ne se lie avec personne. Je l'ai vu concourir volontairement avec ses persecuteurs à se rendre sans cesse plus isolé, et tandis qu'ils travailloient sans relâche à le tenir séparé des autres hommes¹, s'éloigner des autres et d'eux-mêmes de plus en plus. Ils veulent rester pour lui servir de barrière, pour veiller à tous ceux qui pourroient l'approcher, pour les tromper les gagner ou les écarter, pour observer ses discours sa contenance, pour jouir à longs traits du doux aspect de sa misère, pour chercher d'un œil curieux s'il reste quelque place en son cœur déchiré où ils puissent porter encor quelque atteinte. De son coté il voudroit les éloigner, ou plustôt s'en éloigner² parce que leur malignité leur duplicité, leurs vues cruelles blessent ses yeux de toutes parts, et que le spectacle de la haine l'afflige et le déchire encor plus que ses effets. Ses sens le subjuguent alors, et sitot qu'ils sont frappés d'un objet de peine, il n'est plus maitre de lui. La présence d'un malveillant le trouble au point de ne pouvoir déguiser son angoisse. S'il voit un traître le cajoler pour le surprendre, l'indignation le saisit, perce de toutes parts dans son accent dans son regard dans son geste. Que le traître disparoisse, à l'instant il est oublié, et l'idée des noirceurs que l'un

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « hommes »

2. (B) et (P) s'éloigner d'eux

a. *Faute d'orthographe de R* : « ils »

[f. 2-55]

va brasser ne sauroit occuper l'autre une minute à chercher les moyens de^a s'en défendre. C'est pour écarter de lui cet objet¹ de peine dont² l'aspect³ le tourmente qu'il voudrait être seul. Il voudrait être seul pour vivre à son aise avec les amis qu'il s'est créés. Mais tout cela n'est qu'une raison de plus à ceux qui en prennent le masque⁴ pour l'obséder plus étroitement. Ils ne voudraient pas même, s'il leur⁵ était possible, lui laisser dans cette vie la ressource des fictions.

Je l'ai vu, serré dans leurs lacs, se débattre très peu pour en sortir, entouré⁶ de mensonges et de ténèbres attendre sans murmure la lumière et la vérité, enfermé vif dans un cercueil s'y tenir assez tranquille sans même invoquer la mort. Je l'ai vu pauvre passant pour riche, vieux passant pour jeune, doux passant pour féroce, complaisant et foible passant pour inflexible et dur, gai passant pour sombre, simple enfin jusqu'à bêtise^b passant pour rusé jusqu'à la noirceur. Je l'ai vu livré par vos Messieurs à la dérision publique, flagorné persifflé⁷ moqué des honnêtes gens, servir de jouet à la canaille, le voir le sentir en gémir, déplorer la misère humaine et supporter patiemment son état.

Dans cet état devait-il se manquer à lui-même au point d'aller chercher dans la société les indignités peu déguisées dont on se plaisait à l'y charger ? devait-il s'aller donner en spectacle à ces barbares qui se faisant des^c ses peines un objet d'amusement ne cherchoient qu'à lui serrer le cœur par toutes les étreintes de la détresse et de la douleur qui pouvaient lui⁸ être les plus sensibles ? Voilà ce qui lui rendait indispensable la manière de vivre à laquelle il s'est réduit, ou pour mieux dire, à laquelle on l'a réduit ; car c'est à quoi l'on en voulait venir et l'on s'est⁹ attaché à lui rendre si cruelle et si déchirante la fréquentation des hommes qu'il fut forcé d'y renoncer enfin¹⁰ tout à fait. Vous me demandez, disoit-il, pourquoi je fuis les hommes ? demandez-le à eux-mêmes¹¹, ils le savent encor mieux que moi^d. Mais une âme expansive change-t-elle ainsi¹² de nature, et se détache-t-elle ainsi de tout ? Tous ses malheurs ne vinrent¹³ que de ce besoin

1. (B) et (P) ces objets
2. (P) qui
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « l'aspect »
4. (B) et (P) le titre
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « leur »
6. (B) et (P) Après « entouré », on trouve ce mot : « par eux »
7. (B) et (P) Intersion des mots : persifflé flagorné
8. (B) Intersion des mots : lui pouvaient
9. (P) Après « s'est », on trouve ce mot : « singulièrement »
10. (P) On ne trouve pas ce mot : « enfin »
11. (B) Après « eux-mêmes », on trouve cette phrase : « c'est à eux de vous répondre ; »
12. (P) On ne trouve pas ce mot : « ainsi »
13. (B) viennent

a. *Insertion* : « chercher les moyens de » [n. d. é : en marge]

b. *Faute d'orthographe de R* : « la » bêtise

c. *Faute d'orthographe de R* : « de »

d. *Soulignage* : écrit à l'encre rouge

d'aimer qui dévora son cœur dès son enfance et qui l'inquiète et le trouble encore au point que, resté seul sur la terre il attend le moment d'en sortir pour voir réaliser enfin ses visions favorites, et retrouver dans un meilleur ordre de choses une patrie et des amis.

Il atteignit et passa l'âge mûr sans songer à faire des livres, et sans sentir un instant le besoin de cette célébrité fatale qui n'étoit pas faite pour lui, dont il n'a goûté que les amertumes¹, et qu'on lui a fait payer si cher. Ses visions chéries lui tenoient lieu de tout, et dans le feu de la jeunesse sa vive imagination surchargée accablée² d'objets charmans qui venoient incessamment la remplir tenoit son cœur dans une ivresse continuelle qui ne lui laissoit ni le pouvoir d'arranger ses idées ni celui ne^a les fixer ni le tems de les écrire, ni le desir de les communiquer. Ce ne fut que quand ces grands mouvemens commencèrent³ à s'appaiser, quand⁴ ses idées prenant une marche plus réglée et plus lente, il en put suivre assez la trace pour la marquer ; ce fut dis-je alors seulement que l'usage de la plume lui devint possible, et qu'à l'exemple et à l'instigation des gens de lettres avec lesquels il vivoit alors⁵ il^b lui vint en fantaisie de communiquer au public ces mêmes idées dont il s'étoit⁶ longtems nourri lui-même et qu'il crut être utiles⁷ au genre humain. Ce fut même en quelque façon par surprise et sans en avoir formé le projet qu'il se trouva jetté dans cette funeste carrière où dès lors peut-être on creusoit déjà sous ses pas ces gouffres de malheurs dans lesquels on l'a précipité.

Dès sa⁸ jeunesse il s'étoit souvent demandé pourquoi il ne trouvoit pas tous les hommes bons sages heureux comme ils lui sembloient faits pour l'être ; il cherchoit dans son cœur l'obstacle qui les en empêchoit et ne le trouvoit pas. Si tous les hommes, se disoit-il, me ressembloient, il régneroit sans doute une extrême langueur dans leur industrie ; ils auroient peu d'activité, et n'en auroient que par brusques et rares secousses ; mais ils vivroient entre eux dans une très douce société. Pourquoi n'y vivent-ils pas ainsi ? Pourquoi toujours accusant le Ciel de leurs misères travaillent-ils sans cesse à les augmenter ? En admirant les progrès de l'esprit humain il s'étonnoit de voir croître en même proportion les calamités publiques. Il entrevoyoit une secrète oppo=

1. (B) qu'il n'a jamais bien goûtée,
2. (B) Après « accablée », on trouve ce mot : « des foules »
3. (B) commençant
4. (B) et
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « alors »
6. (B) et (P) Après « s'étoit », on trouve ce mot : « si »
7. (B) il crut utile
8. (B) Après « sa », on trouve ce mot : « première »

a. *Faute d'orthographe de R* : « de »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « alors » et « il »

[f. 2-57]

=sition entre la constitution de l'homme et celle de nos sociétés ; mais c'étoit plutôt un sentiment sourd une notion confuse¹ qu'un jugement clair et développé. L'opinion publique l'avoit trop subjugué lui-même pour qu'il osât réclamer contre de si unanimes décisions².

Une malheureuse question d'academie qu'il lut dans un Mercure vint tout à coup dessiller ses yeux, débrouiller ce cahos dans sa tête, lui montrer un autre univers, un véritable âge d'or, des sociétés d'hommes simples sages heureux, et réaliser en espérance toutes ses visions, par la³ destruction des préjugés qu'^a l'avoient subjugué⁴ lui-même ; mais dont il crut en ce moment voir découler les vices et les misères du genre humain. De la vive effervescence qui se fit alors dans son ame sortirent ces étincelles de génie qu'on a vu briller dans ses écrits durant dix ans de délire et de fièvre ; mais dont aucun vestige n'avoit paru jusqu'alors, et qui vraisemblablement n'auroient plus brillé dans la suite si cet accès passé il eut voulu continuer d'écrire⁵. Enflammé par la contemplation de ces grands objets, il les avoit toujours présents à sa pensée, et les comparant à l'état réel des choses il les voyoit chaque jour sous des rapports tout nouveaux pour lui. bercé du ridicule espoir de faire enfin⁶ triompher des préjugés et⁷ du mensonge la raison la vérité, et de rendre les hommes sages en leur montrant leur véritable intérêt, son cœur, échauffé par l'idée du bonheur futur du genre humain et par l'honneur d'y contribuer, lui dictoit un langage digne d'une si grande entreprise. Contraint par là de s'occuper fortement et longtemps du même sujet il assujettit sa tête à la fatigue de la réflexion, il apprit à méditer profondément, et pour un moment il étonna l'Europe par des productions dans lesquelles les âmes vulgaires ne virent que de l'éloquence et de l'esprit, mais où celles qui habitent nos régions éthérées reconnurent avec joie une des leurs.

Le Fr. / Je vous ai laissé parler sans vous interrompre, mais permettez qu'ici⁸ je vous arrête un moment.....

R. / Je devine.... une contradiction, n'est-ce pas ?

1. (P) Intersion des mots : une notion confuse un sentiment sourd

2. (B) Ne pas aller à la ligne.

3. (B) Après « la », on trouve ce mot : « seule »

4. (B) qu'il avoit respectés

5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « mais dont aucun vestige n'avoit paru jusqu'alors, et qui vraisemblablement n'auroient plus brillé dans la suite si cet accès passé il eut voulu continuer d'écrire. »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « enfin »

7. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

8. (B) souffrez que

a. *Faute d'orthographe de R* : « qui »

Le Fr. / Non, j'en ai vu l'apparence. On dit que cette apparence est un piège^a que J. J. s'amuse à tendre aux lecteurs étourdis.

R. / Si cela est, il en est bien puni par les lecteurs de mauvaise foi qui font semblant de s'y prendre pour l'accuser de ne savoir ce qu'il dit.

Le Fr. / Je ne suis point de cette dernière classe et je tâche de ne pas être de l'autre. Ce n'est donc point¹ une contradiction qu'ici² je vous reproche, mais c'est un éclaircissement que je vous demande. Vous étiez ci-devant persuadé³ que les livres qui portent le nom de J. J.⁴ n'étoient pas plus de lui que cette⁵ traduction du Tasse si fidelle et si coulante qu'on répand avec tant d'affectation⁶ sous son nom⁷. Maintenant vous paraissez croire le contraire. Si vous avez en effet⁸ changé d'opinion, veuillez m'apprendre sur quoi ce changement est fondé.

R. / Cette recherche fut le premier objet de mes soins. Certain que l'auteur de ces livres et le monstre que vous m'avez peint ne pouvoient être le même homme, je me bernois pour lever mes doutes à résoudre cette question. Cependant je suis sans y songer parvenu à la résoudre⁹ par la méthode contraire. Je voulois premièrement connoître l'auteur pour me décider sur l'homme, et c'est par la connoissance de l'homme que je me suis décidé sur l'auteur.

Pour vous faire sentir comment une de ces deux recherches m'a dispensé de l'autre, il faut reprendre les détails dans lesquels je suis entré pour cet effet ; vous déduirez de vous-même et très aisement les conséquences que j'en ai tirées.

Je vous ai dit que je l'avois trouvé copiant de la musique à dix sols la page ; occupation peu sortable à la dignité d'auteur, et qui ne ressembloit guères à celles qui lui ont acquis tant de réputation¹⁰ tant en bien qu'en mal. Ce premier article m'offroit déjà deux recherches à faire : l'une, s'il se livroit à ce travail tout de bon ou seulement pour donner le change au public sur ses véritables occupations : l'autre, s'il avoit réellement besoin de ce métier pour vivre, ou si c'étoit une affectation de simplicité ou¹¹ de pauvreté pour faire l'Epictète et¹² le Diogène, comme l'assurent¹³ vos Messieurs.

J'ai commencé par examiner son ouvrage, bien sûr

1. (B) pas
2. (P) que
3. (B) Interversión des mots : persuadé ci-devant
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « de J. J. »
5. (B) Après « cette », on trouve ce mot : « prétendue »
6. (P) on répand partout
7. (B) traduction du Tasse qu'on lui attribue généralement.
8. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en effet »
9. (B) la même solution
10. (B) et (P) tant de célébrité
11. (B) et
12. (P) ou
13. (B) Après « l'assurent », on trouve ce mot : « tous »

a. *Insertion* : « est un piège »

[f. 2-59]

que s'il n'y vaquoit¹ que par manière d'acquit, j'y verrois des traces de l'ennui qu'il doit lui donner depuis si longtems. Sa note mal formée m'a paru faite pesamment lentement² sans facilité sans grace³ mais avec exactitude. On voit qu'il tâche de suppleer aux dispositions qui lui manquent, à force de travail et de soins. Mais ceux qu'il y met ne s'apercevant que par l'examen, et n'ayant leur effet que dans l'execution, sur quoi les musiciens, qui ne l'aiment pas, ne sont pas toujours sincerés, ne compensent pas aux yeux du public les défauts, qui d'abord sautent à la vue.

N'ayant l'esprit présent à rien, il ne l'a pas non plus à son travail, surtout forcé par l'affluence des survenans de l'associer avec le babil. Il fait beaucoup de fautes, et il les corrige ensuite en gratant son papier avec une perte de tems et des peines incroyables. J'ai vu des pages presque entières qu'il avoit mieux aimé grater ainsi que de recommencer la feuille, ce qui auroit⁴ été bien plustot fait ; mais il entre dans son tour d'esprit laborieusement paresseux, de ne pouvoir se résoudre à refaire à neuf ce qu'il a fait une fois quoique mal. Il met à le corriger une opiniâtreté qu'il ne peut satisfaire qu'à force de peine et de tems. Du reste le plus long le plus ennuyeux travail ne sauroit lasser sa patience, et souvent, faisant faute sur faute⁵ je l'ai vu grater et regrater jusqu'à percer le papier sur lequel ensuite il colloit des pièces⁶. Rien ne m'a fait juger que ce travail l'ennuyât, et il paroît au bout de six⁷ ans s'y livrer avec le même gout et le même zèle que s'il ne faisoit que de commencer.

J'ai su qu'il tenoit registre de son travail⁸, j'ai désiré de voir ce registre ; il me l'a communiqué. J'y ai vu que dans ces six⁹ ans il avoit écrit en simple copie plus de six mille pages de musique, dont une partie, musique de harpe et de clavecin ou solo et concerto de violon très chargés et en plus grand papier, demande une grande¹⁰ attention et prend un tems¹¹ considérable. Il¹² a inventé, outre sa note par

1. (B) vague

2. (B) Intersion des mots : lentement, pesamment

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « sans facilité sans grace »

4. (B) et (P) eut

5. (B) fautes sur fautes,

6. (B) et (P) Après « pièces », on trouve cette phrase : « sans jamais se rebutter. »

7. (B) cinq

8. (B) ouvrage

9. (B) cinq

10. (B) extrême

11. (B) et (P) Après « tems », on trouve ce mot : « très »

12. (B) Avant « Il », on trouve cette phrase : « Mais ce registre ne faisant mention que de la copie à prix d'argent ne contient qu'une partie de la musique qu'il a écrite dans le même espace de tems. Premièrement »

chiffres une nouvelle manière de copier la musique ordinaire, qui la rend¹ plus comode à lire, et pour prevenir et resoudre toutes^a les difficultés, il a écrit de cette manière une grande quantité de pièces² de toute espèce tant en partition qu'en parties séparées.

Outre ce travail et³ son Opera de Daphnis et Cloé dont un acte entier et^b fait et une bonne partie du reste bien avancée, et le Devin du Village sur lequel il a refait à neuf⁴ une seconde musique presque en entier, il a dans le même intervalle composé plus de cent morceaux de Musique en divers genres, la plus part vocale avec des accompagnemens, tant pour obliger des⁵ personnes qui lui ont fourni les⁶ paroles que pour son propre amusement. Il a fait et distribué⁷ des copies de cette musique tant en partition qu'en parties séparées transcrite⁸ sur les originaux qu'il a gardés. Qu'il ait composé ou pillé toute cette musique, ce n'est pas de quoi il s'agit ici. S'il ne l'a pas composée, toujours est-il certain qu'il l'a écrite et notée⁹ plusieurs fois de sa main. S'il ne l'a pas composée, que de tems¹⁰ ne lui a-t-il pas¹¹ fallu pour chercher¹² pour choisir dans des musiques déjà¹³ toutes¹⁴ faites celle qui convenoit aux paroles qu'on lui fournissoit, ou pour l'y ajuster si bien qu'elle y fut parfaitement appropriée¹⁵, mérite qu'a particulièrement¹⁶ la musique qu'il donne pour sienne. Dans un pareil pillage il y a moins d'invention sans doute ; mais il y a¹⁷ plus d'art de travail¹⁸, surtout de consommation de tems, et c'étoit là pour lors l'unique objet de ma recherche¹⁹.

Tout ce travail qu'il a mis sous mes yeux, soit en nature soit par articles exactement détaillés fait²⁰ ensemble plus de huit mille pages de musique*, toute écrite de sa main depuis son retour à Paris.

Ces occupations ne l'ont pas empêché de se livrer à l'amusement de la botanique, à laquelle il a donné pendant plusieurs années la meilleure partie de son tems. Dans de grandes et fréquentes herborisations il a fait une immense collection de plantes ; il les a dessechées avec des soins infinis ; il les a collées avec une grande propreté sur des papiers qu'il ornoit de cadres rouges. Il s'est

* Voyez la note de la page 104²¹.

1. (B) Après « rend », on trouve ce mot : « beaucoup »
2. (B) Musiques
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « à neuf »
5. (P) les
6. (P) des
7. (P) donné
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « transcrite »
- (P) et
9. (B) écrite et transcrite
- (P) notée et transcrite
10. (B) quel tems
11. (B) point
12. (B) et
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « déjà »
14. (P) On ne trouve pas ce mot : « toutes »

15. (P) elle parut faite pour elles,
16. (B) et (P) Après « particulièrement », on trouve ce mot : « toute »
17. (B) On ne trouve pas cette phrase : « il y a »
18. Après « travail », on trouve ce mot : « plus »
19. (B) Ne pas aller à la ligne.
20. (B) soit par des preuves sans réplique, forme
- (P) soit par articles exactement détaillés forme
21. (B) Cette note ne se trouve pas.
- (P) * Comme je faisois une partie de ce calcul d'avance et par règle de proportion, je mettois tout fort au rabais. Maintenant que mon registre est plus avancé, je suis certain d'avoir écrit en cinq ans et demi plus de neuf mille pages de musique [n. d. é : L'appel de note ne se trouve pas après « pages de Musique » mais après « retour à Paris »].

a. *Insertion* : « toute »

b. *Faute d'orthographe de R* : « est »

[f. 2-61]

appliqué à conserver la figure et la couleur des fleurs et des feuilles, au point de faire de ces herbiers ainsi préparés des recueils de miniatures. Il en a donné, envoyé à diverses personnes, et ce qui lui reste* suffiroit¹ pour persuader à ceux qui savent combien ce travail exige de tems et de patience qu'il en fait² son unique occupation.

Le Fr. / Ajoûtez³ le tems qu'il lui a fallu pour étudier à fond les propriétés de toutes ces plantes, pour les piler les extraire les distiller les préparer de manière à en tirer⁴ les usages auxquels il les destine ; car enfin quelque prevenu pour lui⁵ que vous puissiez être, vous comprenez bien, je pense⁶, qu'on n'étudie pas la botanique pour rien.

R. / Sans doute. Je comprends que le charme de l'étude de la nature est quelque chose pour toute ame sensible, et beaucoup pour un solitaire. Quant aux préparations dont vous parlez et qui n'ont nul rapport à la botanique, je n'en ai pas vu chez lui le moindre vestige ; je ne me suis point aperçû qu'il eut fait aucune étude des propriétés⁷ des plantes, ni même qu'il y crut beaucoup⁸. "Je connois", m'a-t-il dit, "l'organisation végétale et la structure des plantes⁹ sur" le rapport de mes yeux¹⁰, sur la foi de la nature qui me la montre et¹¹ qui ne ment point ; mais" je ne connois¹² leurs vertus que sur la foi des hommes, qui sont ignorans et¹³ menteurs ; leur" autorité a généralement sur moi trop peu d'empire pour que je lui en donne beaucoup en cela." D'ailleurs cette étude, vraie ou fausse, ne se fait pas en plein champ¹⁴ comme celle de la" botanique, mais dans des laboratoires et chez les malades¹⁵ ; elle demande une vie appliquée" et sédentaire qui ne me plait ni ne me convient." En effet je n'ai rien vu chez lui qui montrât¹⁶ ce gout de pharmacie. J'y ai vu seulement des cartons remplis des rameaux de plantes dont je viens de vous parler, et des graines distribuées dans de petites boetes classées, comme les plantes qui les fournissent, selon le système de Linna'us.

Le Fr. / Ah de petites boetes ! Eh bien¹⁷ Monsieur, ces petites boetes ? à quoi servent-elles ? qu'en dites-vous ?

* Ce reste a été donné presque en entier¹⁸ à M. Malthus¹⁹ qui a achetté mes livres de botanique. [n. d. é : cette note se situe en marge, à gauche de la page.]

1. (B) Après « suffiroit », on trouve ce mot : « seul »
2. (B) il en a fait
3. (B) Après « Ajoutez », on trouve ce mot : « encor »
4. (B) les distiller, pour en tirer
(P) les distiller, pour les préparer de manière à en tirer
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « pour lui »
6. (P) On ne trouve pas cette phrase : « je pense »
7. (P) vertus
8. (B) Après « beaucoup », on trouve cette phrase : « à celles qu'on leur attribue »
9. (B) Interversion des mots : la structure des plantes et l'organisation vegetale
10. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sur le rapport de mes yeux »
11. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui me la montre et »
12. (B) on ne connoit
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « ignorans et »
14. (B) en pleins champs
15. (B) Interversion des mots : mais chez les malades et dans des laboratoires ;
16. (B) sentit
17. (B) Hébien (P) Hh bien
18. (B) depuis lors
19. (B) Après « M. Malthus », on trouve ce mot : « gentilhomme Anglois »

R. / Belle demande ! A empoisonner les gens, à qui il fait avaler en bol toutes ces graines. Par exemple, vous avalerez par mégarde une once ou deux de graine de pavots, qui vous endormira pour toujours, et du reste comme cela. C'est encor la même chose à peu près dans les plantes ; il vous les fait brouter comme du fourage, ou bien il vous en fait boire le jus dans des sauces.

Le Fr. / Eh non, Monsieur ! on sait bien que ce n'est pas de la sorte que la chose peut se faire, et nos Medecins qui l'ont voulu decider ainsi¹ se sont fait tort chez les gens instruits. Vne ecuellée de jus de cigue ne suffit pas à Socrate ; il en fallut une seconde ; il faudroit donc que J. J. fit boire à son monde des bassins de jus d'herbes ou manger des litrons de graines. Oh que ce n'est pas ainsi qu'il s'y prend ! Il sait, à force d'opérations², de manipulations, concentrer tellement les poisons des plantes qu'ils agissent plus fortement que ceux-mêmes des mineraux. Il les escamote, et vous les fait avaler sans qu'on s'en apperçoive, il les fait même agir de loin comme la poudre de sympathie, et comme le basilic il sait empoisonner les gens en les regardant. Il a suivi jadis un cours de chymie, rien n'est plus certain. Or vous comprenez bien ce que c'est, ce que ce peut-être, qu'un homme qui n'est ni Medecin ni apothicaire et qui neanmoins suit des cours de chymie et cultive la botanique ! Vous dites, cependant n'avoir vu³ chez lui nuls vestiges de préparations chymiques. Quoi ! point d'alambics, de fourneaux⁴, de chapiteaux, de cornues ? Rien qui ait rapport à un laboratoire ?

R. / Pardonnez-moi, vraiment ! J'ai vu dans sa petite cuisine un réchaud, des caffetières de fer blanc⁵, des plats, des pots, des ecuelles de terre.

Le Fr. / Des plats, des pots, des écuelles ! Eh mais vraiment⁶ ! voila l'affaire⁷. Il n'en faut pas davantage pour empoisonner tout le genre humain.

R. / Témoin Mignot et ses successeurs.

Le Fr. / Vous me direz que les poisons qu'on prépare dans des ecuelles doivent se manger à la cuillère, et que les potages ne s'escamotent pas.....

1. (B) se faire, quoiqu'en aient dit quelques medecines qui
2. (B) Après « d'operations », on trouve ce mot : « et »
3. (B) apperçû
4. (B) Après « de fourneaux », on trouve ce mot : « de creusets »
5. (B) « un réchaud, des caffetières de fer-blanc » se trouve après « des plats des pots des ecuelles de terre »
(P) On ne trouve pas ce mot : « de fer-blanc »
(P) un réchaud, des caffetières, des plats, des pots, des écuelles de terre.
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « vraiment »
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « voila l'affaire »

[f. 2-63]

R. / Oh¹ non ! je ne vous dirai point tout cela, je vous jure, ni rien de semblable : je me contenterai d'admirer. O la savante la methodique marche que^{2a} d'apprendre la botanique pour se faire empoisonneur ! C'est³ comme si l'on apprenoit la Géométrie pour se faire assassin.

Le Fr. / Je vous vois sourire bien dédaigneusement. Vous passionnerez-vous toujours pour cet homme-là ?

R. / Me passionner ! moi ! Rendez-moi plus de justice, et soyez même assuré que jamais Rousseau ne défendra J. J.⁴ accusé d'être un empoisonneur.

Le Fr. / Laissons-donc tous ces persifflages, et reprenez vos récits. J'y prête une oreille attentive. Ils m'intéressent de plus en plus.

R. / Ils vous intéresseroient⁵ davantage encore, j'en suis très sûr, s'il m'étoit possible ou permis ici de tout dire. Ce seroit abuser de votre attention que de l'occuper à tous les soins que j'ai pris pour m'assurer du véritable emploi de son tems, de la nature de ses occupations, et de l'esprit dans lequel il s'y livre. Il vaut mieux me borner à des résultats, et vous laisser le soin de tout vérifier par vous-même, si ces recherches vous intéressent assez pour cela.

Je dois pourtant ajouter aux détails dans lesquels je viens d'entrer que J. J., au milieu de tout ce travail manuel, a encore employé six mois dans le même intervalle⁶ tant à l'examen de la constitution d'une Nation malheureuse qu'à proposer ses idées sur les corrections⁷ à faire à cette constitution, et cela sur les instances réitérées jusqu'à l'opiniâtreté⁸ d'un des premiers patriotes de cette nation qui lui faisoit un devoir d'humanité des soins qu'il lui imposoit, et qui, pour toute gratitude du zèle et du tems qu'il a mis à ce travail lui a marqué dans la suite qu'il ne vouloit lui avoir aucune obligation et puis a voulu lui envoyer du vin*. Mais ceci n'est qu'un échantillon de cette destinée qui pour avoir consacré sa vie à bien mériter des hommes, la lui a fait passer à en être mal voulu^b.

Enfin malgré la résolution qu'il avoit prise en

* Il faut que je passe pour un grand amateur de vin ; car M. le Duc de Grammont a voulu aussi⁹ m'en envoyer, pour divers morceaux de musique qu'à sa prière j'avois composés pour lui. Mais cette dernière offre étoit beaucoup plus convenable, et même auroit pu s'accepter^b. [n. d. é : cette note se situe en marge, à gauche de la page.]

1. (B) Après « Oh », on trouve ce mot : « que »
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « que »
3. (P) Après « C'est », on trouve ce mot : « à peu près »
4. (B) et (P) Jean Jaques
5. (B) Après « intéresseroient », on trouve ce mot : « bien »
6. (B) tems
7. (B) changemens
8. (B) et (P) l'obstination,
9. (B) Intersion des mots : aussi voulu

a. *Insertion* : « que » [n. d. é : voyez la note 2.]

b. *Suppression par DC* : « et qui, pour toute gratitude du zèle et du tems qu'il a mis à ce travail [...] la lui a fait passer à en être mal voulu. » et une note (« Il faut que je passe pour un grand amateur de vin ; [...] et même auroit pu s'accepter. »), *in DC*, p. 248.

arrivant à Paris de ne plus s'occuper de ses malheurs ni reprendre la plume à ce sujet, les indignités continuelles qu'il y a souffertes, les harcellemens sans relâche que la crainte qu'il n'écrivit lui a fait essuyer, l'impudence avec laquelle on lui attribuoit incessamment¹ de nouveaux livres, et² la stupide ou maligne crédulité du public à cet egard ayant lassé sa patience, et lui faisant sentir qu'il ne gagnoit rien pour son repos à se taire, il a fait encore un effort et s'occupant derechef malgré lui de sa destinée et de ses persécuteurs, il a écrit en forme de Dialogue une espèce de jugement d'eux et de lui assez semblable à celui qui pourra resulter³ de nos entretiens. Il m'a souvent protesté⁴ que cet écrit étoit de tous ceux qu'il a faits en sa vie celui qu'il avoit entrepris avec le plus de répugnance et executé avec le plus d'ennui. Il l'eut cent fois abandonné si les outrages augmentant sans cesse et poussés enfin⁵ aux derniers excés⁶ ne l'avoient forcé malgré lui⁷ de le poursuivre. Mais loin qu'il ait jamais pu s'en occuper longtems de suite, il n'en eut pas même enduré l'angoisse si son travail journalier ne fut venu l'interrompre et la lui faire oublier. De sorte qu'il y a rarement donné plus d'un quart d'heure par jour, et cette manière d'écrire coupée et interrompue est une des⁸ causes du peu de suite et des repetitions continuelles qui régnet dans cet écrit.

Après m'être assuré que cette copie de musique n'étoit point un jeu, il me restoit à savoir si en effet elle étoit nécessaire à sa subsistance, et pourquoi, ayant d'autres talens qu'il pouvoit employer plus utilement pour lui-même et pour le public, il s'étoit attaché⁹ de préférence à celui-là ? Pour abréger ces recherches sans manquer à mes engagemens envers vous je lui marquai¹⁰ naturellement ma curiosité, et sans lui dire tout ce vous m'aviez appris de son opulence, je me contentai de lui répéter ce que j'avois ouï dire mille fois, que du seul produit de ses livres et sans avoir rançonné ses libraires il devoit être assez riche pour vivre à son

1. (B) chaque jour
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
3. (B) resultera
4. (B) J'ai cru voir
5. (B) Interversio des mots : enfin poussés
6. (B) au dernier excés
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « malgré lui »
8. (B) et (P) Après « des », on trouve ce mot : « principales »
9. (B) s'attachoit
10. (B) montrai

[f. 2-65]

aise de son revenu.

Vous avez raison, me dit-il, si vous ne voulez dire en cela que ce qui pouvoit être ; mais si vous prétendez en conclure que la chose est reellement ainsi et que je suis riche en effet¹, vous avez tort, tout au moins ; car un sophisme bien cruel pourroit se cacher sous cette erreur.^a

Alors il entra dans le détail articulé de ce qu'il avoit reçu de ses libraires pour chacun de ses livres, de toutes les ressources qu'il avoit pu avoir d'ailleurs, Des dépenses auxquelles² il avoit été forcé³ pendant huit⁴ ans qu'on s'est amusé à le faire voyager à grands fraix, lui et sa compagne aujourd'hui sa femme, et de tout cela bien calculé et bien prouvé il résulta⁵, qu'avec quelque argent comptant provenant tant de son accord avec l'Opera que de la vente de ses livres de botanique et du reste d'un fond de mille écus qu'il avoit à Lyon et qu'il retira pour s'établir à Paris, toute sa fortune présente consiste en huit cent francs de rente viagère incertaine et dont il n'a aucun titre, et trois cent⁶ francs de rente aussi viagère mais assurée, du moins autant que la personne qui doit la payer sera solvable. "Voilà très fidèlement", me dit-il, "à quoi se borne toute mon opulence. Si quelqu'un dit me savoir aucun autre fond ou "revenu de quelque espèce que ce puisse être⁷ ; je dis qu'il ment et je me montre ; et si "quelqu'un dit en avoir à moi, qu'il m'en donne le quart et je lui fais quittance du tout.

"Vous pourriez", continua-t-il, "dire comme⁸ tant d'autres que pour un philosophe austère "onze cents francs de rente devroient, au moins tandis⁹ que je les ai¹⁰, suffire à ma subsistance, "sans avoir besoin d'y joindre un travail auquel je suis peu propre et que je fais avec plus "d'ostentation que de nécessité. A cela je reponds, prémièrement que je ne suis ni philosophe "ni austère, et¹¹ que cette vie dure dont il plait à vos Messieurs de me faire un¹² devoir n'a "jamais été ni de mon goût ni dans mes principes, tant que par

1. (P) On ne trouve pas cette phrase : « et que je suis riche en effet »
2. (B) des dépenses nécessaires qu'
3. (B) faites
4. (B) dix
5. (B) résulte
6. (P) cents
7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « de quelque espèce que ce puisse être »
8. (P) Après « comme », on trouve ce mot : « font »
9. (B) Intersion des mots : tandis au moins
10. (B) j'en jouis
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
12. (P) Après « un », on trouve ce mot : « si indispensable »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre rouge

des moyens justes et honnêtes j'ai pu éviter de m'y réduire ; en¹ me faisant copiste de''
 musique je n'ai point prétendu prendre un état austère et de mortification, mais choisir au''
 contraire une occupation de mon gout, qui ne fatigât pas mon esprit paresseux, et qui pût me''
 fournir les comodités² de la vie que mon mince revenu³ ne^a pouvoit me procurer⁴ sans ce''
 supplement. En renonçant et de grand cœur à tout ce qui est de luxe et de vanité je n'ai point''
 renoncé aux plaisirs réels, et c'est même pour les goûter dans toute leur pureté que j'en ai''
 détaché tout ce qui ne tient qu'à l'opinion. Les dissolutions ni les excès n'ont jamais été de''
 mon gout ; mais sans avoir jamais été riche j'ai toujours vécu commodément ; et il m'est de''
 toute impossibilité de vivre commodément dans mon petit ménage avec onze cents⁵ francs de''
 rente⁶ quand même ils seroient assurés⁷, bien moins encore avec trois cents auxquels d'un''
 jour à l'autre je puis être réduit. Mais écartons cette prévoyance. Pourquoi voulez-vous que''
 sur mes vieux jours je fasse sans nécessité le dur apprentissage d'une vie plus que frugale à''
 laquelle mon corps n'est point accoutumé ; tandis qu'un travail qui n'est pour moi qu'un''
 plaisir me procure la continuation de ces mêmes comodités dont l'habitude m'a fait un''
 besoin, et qui de toute autre manière seroient moins à ma portée ou me couteroient beaucoup''
 plus cher ? Vos Messieurs, qui n'ont pas pris pour eux cette austérité qu'ils me prescrivent,''
 font bien⁸ d'intriguer ou emprunter, plustot que de s'assujettir à un travail manuel qui leur''
 paroît ignoble usurier insupportable, et ne procure pas tout d'un coup des raffles de cinquante''
 mille francs. Mais moi qui ne pense pas comme eux sur la véritable dignité ; moi qui trouve''
 une jouissance très douce dans le passage alternatif du travail à la récréation ; par une''
 occupation de mon gout que je mesure à ma volonté, j'ajoute ce qui manque à ma petite''
 fortune pour me procurer une subsistance aisée, et je jouis des douceurs d'une vie égale et''
 simple autant qu'il dépend de moi. Vn desœuvrement absolu m'assujetiroit à l'ennui, me''
 forceroit''

1. (B) qu'en
(P) Je réponds qu'en
2. (B) douceurs
3. (P) Après « revenu », on trouve cette phrase : « que j'ai »
4. (B) revenu me mettoit hors d'état d'avoir
5. (B) et (P) cent
6. (P) Après « rente », on trouve ce mot : « viagère »
7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « quand même ils seroient assurés »
8. (B) Après « bien », on trouve cette phrase : « puisque tel est leur goût »

a. *Biffé* : « que j'ai » entre « revenu » et « ne » [n. d. é : voyez la note 3.]

[f. 2-67]

”peut-être à chercher des amusemens toujours couteux souvent pénibles, rarement innocens,
”au lieu qu’après le travail le simple repos a son charme, et suffit avec la promenade pour
”l’amusement dont j’ai besoin. Enfin c’est peut-être un soin que je me dois dans une situation
”aussi triste d’y jeter du moins tous les agrémens qui restent¹ à ma portée pour tâcher d’en
”adoucir l’amertume, de peur que le sentiment de mes peines aigri par une vie austère ne
”fermentât dans mon ame et n’y produisit des dispositions haineuses et vindicatives, propres à
”me rendre méchant et plus malheureux. Je me suis toujours bien trouvé d’armer mon cœur
”contre la haine par toutes les jouissances que j’ai pu me procurer. Le succès de cette méthode
”me la rendra toujours chère, et plus ma destinée est déplorable, plus je m’efforce à la
”parsemer de douceurs, pour me maintenir toujours bon.

”Mais, disent-ils, parmi tant d’occupations dont il a le choix, pourquoi choisir par
”préférence celle à laquelle il paroît le moins propre, et qui doit lui rendre le moins ? Pourquoi
”copier de la musique au lieu de faire des livres ? Il y gagneroit davantage et ne se dégraderoit
”pas. Je répondrois volontiers à cette question en la renversant. Pourquoi faire des livres au
”lieu de copier de la musique, puisque ce travail me plait et² me convient plus que tout autre,
”et que son produit est un gain juste honnête et qui me suffit ? Penser est un travail pour moi³
”très pénible qui me fatigue me tourmente et me déplaît ; travailler de la main et laisser ma
”tête en repos me recrée et m’amuse. Si j’aime quelquefois à penser c’est librement et sans
”gêne en laissant aller⁴ à leur gré mes idées sans les assujettir à rien. Mais penser à ceci ou à
”cela par devoir par métier, mettre à mes productions de la correction de la méthode⁵ est pour
”moi le travail d’un galerien, et penser pour vivre me paroît la plus pénible ainsi que la plus
”ridicule de toutes les occupations.

1. (B) sont
2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « pour moi »
4. (B) errer
5. (B) la méthode et de la correction, être obligé de produire,
(P) Intersion des mots : la méthode, de la correction

Que d'autres usent de leurs talens comme il leur plait, je ne les en blâme pas ; mais pour moi" je n'ai jamais voulu¹ prostituer les miens tels quels en les mettant à prix, sûr que cette" vénalité même les auroit aneantis². Je vends le travail de mes mains, mais les productions de" mon ame^a ne sont point à vendre ; c'est leur desintressement qui peut seul³ leur donner de la" force et de l'elevation. Celles que je ferois pour de l'argent n'en vaudroient guères et⁴ m'en" rendroient encor moins."

Pourquoi vouloir que je fasse encor des livres quand j'ai dit tout ce que j'avois à dire, et" qu'il ne me resteroit que la ressource trop chetive à mes yeux de retourner et répéter⁵ les" mêmes idées ? A quoi bon redire une seconde fois et mal, ce que j'ai dit une fois de mon" mieux ? Ceux qui ont la démangeaison de parler toujours⁶ trouvent toujours quelque chose à" dire ; cela est aisé pour qui ne veut qu'agencer des mots ; mais je n'ai jamais été tenté de" prendre la plume⁷ que pour dire⁸ des choses grandes neuves et nécessaires, et non pas pour" rabâcher. J'ai fait des livres, il est vrai, mais jamais je ne fus un Livrier⁹. Pourquoi faire" semblant de vouloir que je fasse encor¹⁰ des livres, quand¹¹ en effet on craint tant que¹² je" n'en fasse et qu'on met tant de vigilance à m'en ôter tous les moyens. On me ferme¹³ l'abord" de toutes les maisons hors celles des fauteurs de la ligue¹⁴. On me cache avec le plus grand" soin la demeure et l'adresse de tout le monde¹⁵. Les Suisses et les Portiers ont tous pour moi" des ordres secrets autres que ceux de leurs maitres ; on ne me laisse plus de communication" avec les humains¹⁶, même pour parler, me permettroit on d'écrire ? On me laisseroit" peut-être exprimer ma pensée afin de la savoir, mais très certainement on m'empêcheroit bien" de la dire au public¹⁷."

Dans la position où je suis si j'avois à faire des livres, je n'en devrois et n'en voudrois faire" que pour la défense de mon honneur, pour confondre et démasquer les imposteurs qui le¹⁸" diffament : il ne m'est plus permis sans me manquer à moi-même de traiter aucun autre sujet." Quand j'aurois les lumières nécessaires pour percer cet abyme de tenebres¹⁹ où l'on m'a" plongé et pour éclairer toutes ces trames souterraines, y a-t-il du bon"

- | | |
|---|--|
| 1. (B) je n'entens point | 13. (B) Après « ferme », on trouve ce mot : « adroitement » |
| 2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sûr que cette vénalité même les auroit aneantis. » | 14. (B) On ne trouve pas cette phrase : « hors celles des fauteurs de la ligue » |
| 3. (P) On ne trouve pas ce mot : « seul » | (P) du complot |
| 4. (B) et (P) Après « et », on trouve ce mot : « bientôt » | 15. (P) Intersion : « On me cache [...] le monde » et « on me ferme [...] des fauteurs du complot » |
| 5. (B) la ressource de répéter et retourner
(P) la ressource de retourner et répéter | 16. (B) et (P) les hommes |
| 6. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours » | 17. (B) Les Suisses et les portiers ont tous relativement à moi de secrets instructions, non de leurs maitres, mais de vos Messieurs ; ils ne me laissent plus de communication avec les hommes, même pour parler, me permettroient ils d'écrire ? Ils me laisseroient peut-être exprimer ma pensée pour la savoir eux-même, mais très certainement ils m'empêcheroient bien de la dire au public. |
| 7. (B) et (P) je n'ai jamais senti cette démangeaison | 18. (B) me |
| 8. (P) On ne trouve pas ce mot : « dire » | 19. (B) et (P) cet abyme tenebreux |
| 9. (B) Faire des livres est-il donc métier comme faire des souliers ? | |
| 10. (B) On ne trouve pas ce mot : « encor » | |
| 11. (B) tandis qu' | |
| 12. (B) et (P) on a si grand peur que | |

a. *Insertion* : « de mon ame »

[f. 2-69]

”sens à supposer qu’on me laisseroit faire, et que les gens qui disposent de moi souffriroient
”que j’instruisisse le public de leurs manœuvres et de mon sort ? A qui m’adresserois-je pour
”me faire imprimer qui ne fut un de leurs émissaires où^a qui ne le devint aussi-tot ? M’ont-ils
”laissé quelqu’un à qui je pusse me confier¹ ? Ne sait-on pas tous les jours² à toutes les
”heures³ à qui j’ai parlé⁴, ce que j’ai dit, et doutez-vous que depuis nos entrevues vous-même
”ne soyez aussi surveillé que moi ? Quelqu’un peut-il ne pas voir qu’investi de toutes parts,
”gardé à vue⁵ comme je le suis, il m’est impossible de faire entendre de nulle part la voix de
”la justice et de la vérité ? Si l’on⁶ paroissoit m’en laisser⁷ le moyen ce seroit un piège.
”Quand j’aurois dit blanc^b on me feroit dire noir sans même que j’en susse rien*⁸, et
”puisqu’on falsifie tout ouvertement mes anciens écrits qui sont dans les mains de tout le
”monde, manqueroit-on de falsifier ceux qui n’auroient point encor paru, et dont rien ne
”pourroit constater la falsification, puisque mes protestations sont comptées pour rien ? Eh,
”Monsieur, pouvez-vous ne pas voir que le grand le seul crime qu’ils redoutent de moi⁹,
”crime affreux dont l’effroi les tient dans des transes continuelles¹⁰, est ma justification¹¹ ? ”

”Faire des livres pour subsister eut été me mettre dans la dépendance du public. Il eut été
”dès lors question, non d’instruire et de corriger, mais de plaire et de reussir. Cela ne pouvoit
”plus se faire en suivant la route que j’avois prise ; les tems étoient trop changés et le public
”avoit trop changé pour moi. Quand je publiai mes premiers écrits, encor livré à lui-même, il
”n’avoit point en total¹² adopté de secte et pouvoit écouter la voix de la vérité et de la raison.
”Mais aujourd’hui subjugué tout entier il ne pense plus il¹³ ne raisonne plus, il n’est plus rien
”par lui-même^c, et ne suit plus que les impressions que¹⁴ lui donnent ses guides. L’unique
”doctrine qu’il peut goûter desormais¹⁵ est celle qui met ses passions à leur aise et couvre
”d’un”

* Comme on fera certainement du contenu de cet écrit, si son existence est^d connue du public, et qu’il^e tombe entre les mains de ces Messieurs, ce qui paroît naturellement inévitable¹⁶.

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « M’ont-ils laissé quelqu’un à qui je pusse me confier ? »
2. (B) Après « jours », on trouve ce mot : « et »
3. (P) à toute heure
4. (B) Après « parlé », on trouve ce mot : « et »
5. (B) Après « vue », on trouve ce mot : « jour et nuit »
6. (P) on
7. (B) Si l’on m’en laissoit
8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sans même que j’en susse rien* »
9. (P) Après « moi », on trouve cette phrase : « et qu’ils veulent empêcher à tout prix ? »
10. (P) Après « continuelles », on trouve cette phrase : « et ce crime, unique objet de tant de terreurs, de tant de travaux et d’allarmes, n’est autre que ma justification. »
11. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Eh, Monsieur, [...] ma justification ? »
(P) n’est autre que ma justification.
12. (B) « en total » se trouve après « pouvoit »
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « il »
14. (B) et (P) qu’on
15. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « desormais »
16. (P) ce qui me paroît inévitable.
(B) On ne trouve pas cette note. cf. *Histoire du précédent écrit*, p. 984.

- a. *Faute d’orthographe de R* : « ou »
- b. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l’encre noire
- c. *Insertion* : « il n’est plus rien par lui-même »
- d. *Insertion* : « existence est » [n. d. é : en marge]
- e. *Insertion* : « et qu’il »

verniss de sagesse le dereglement de ses mœurs. Il ne reste plus qu'une route pour quiconque" aspire à lui plaire. C'est de suivre à la piste les brillans auteurs de ce siècle et¹ de prêcher² comme eux³ dans une morale hypocrite l'amour des vertus et la haine du vice, mais⁴ après" avoir commencé par prononcer comme eux que tout cela sont des mots vides de sens⁵, faits" pour amuser le peuple, qu'il n'y a ni vice ni vertu dans le cœur de l'homme, puisqu'il n'y a⁶ ni liberté dans sa volonté ni moralité dans ses actions, que tout jusqu'à^a cette volonté même" est l'ouvrage d'une aveugle nécessité, qu'enfin la conscience et les remords ne sont que" préjugés et chimères⁷, puisqu'on ne peut, ni s'applaudir d'une bonne action qu'on a été forcé" de faire, ni se reprocher un crime dont on n'a pas eu le pouvoir de s'abstenir*⁸. Et⁹ quelle" chaleur quelle vehemence, quel ton de persuasion et de vérité pourrois-je mettre, quand je le" voudrois dans ces cruelles doctrines qui, flatant¹⁰ les heureux et les riches, accablent les" infortunés et les pauvres, en otant aux uns tout frein toute crainte toute retenue¹¹, aux autres" toute espérance toute consolation, et comment enfin les accorderois-je avec mes propres" écrits pleins de la réfutation de tous ces sophismes ? Non, j'ai dit ce que je savois ce que je" croyois du moins être vrai bon consolant utile. J'en ai dit assez pour qui voudra m'écouter en" sincérité de cœur, et beaucoup trop pour le siècle où j'ai eu le malheur de vivre. Ce que je" dirois de plus ne feroit aucun effet, et je le dirois mal, n'étant animé ni par l'espoir du succès" comme les auteurs à la mode, ni comme autrefois par cette hauteur de courage qui met¹² au" dessus, et qu'inspire le seul amour de la vérité sans mélange d'aucun intérêt personnel."

Voyant l'indignation dont il s'enflammoit à ces idées, je me gardai de lui parler de tous ces fatras de livres et de brochures qu'on lui fait barbouiller et publier tous les jours¹³ avec autant de secret que de bon sens. Par

* Voila ce qu'ils ont ouvertement enseigné et publié jusqu'ici, sans qu'on ait songé à les decreter pour cette doctrine. Cette peine étoit réservée au Système impie de la Religion naturelle^{14b}. A présent c'est à J. J. qu'ils font dire tout cela ; eux se taisent, ou crient à l'impie, et le public avec eux. Risum teneatis, amici !^c

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
2. (B) verser
3. (B) Après « eux », il existe ce passage : « la satyre et le fiel avec l'encre, de prêcher comme eux »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « mais »
5. (P) Après « sens », on trouve ce mot : « et »
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « puisqu'il n'y a »
7. (B) des préjugés et des chimères,
(P) des préjugés, des chimères,
8. (B) Intersion : « se reprocher [...] s'abstenir » et « ni s'applaudir [...] on a été forcé de faire*. »
9. (B) Or
10. (B) fllatent
11. (B) Après « retenue » et « espérance », on trouve ce mot : « et »
12. (B) Après « met », on trouve ce mot : « l'ame »
13. (B) chaque jour
14. (B) Il n'existe pas ce passage : « sans qu'on ait [...] la Religion naturelle » [n. d. é : voyez la note b.]

a. *Biffé* : un mot illisible entre « tout » et « jusqu'à »

b. *Insertion* : « Cette peine [...] naturelle » [n. d. é : Après « doctrine », il se trouve une marque d'insertion du passage. Dans le P, « sans [...] naturelle » est inséré avec une marque d'insertion.]

c. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

[f. 2-71]

quelle inconcevable bêtise pourroit-il espérer, surveillé comme il est¹ de pouvoir garder un seul moment l'anonyme, et lui à qui l'on reproche tant de se défier à tort de tout le monde, comment auroit-il une confiance aussi stupide en ceux² qu'il chargerait de la publication de ses manuscrits, et s'il avoit en quelqu'un cette inepte³ confiance, est-il croyable qu'il ne s'en serviroit dans la position terrible⁴ où il est, que pour publier d'arides traductions et⁵ de frivoles brochures[✕]? Enfin peut-on penser que se voyant ainsi journallement découvert, il ne laissât pas d'aller toujours son train avec le même mystère, avec le même secret si bien gardé, soit en continuant de se confier aux mêmes traitres⁶, soit en choisissant⁷ de nouveaux confidens tout aussi fidèles ?

J'entens insister. Pourquoi^a, sans reprendre ce⁸ métier d'auteur qui lui déplait tant, ne pas choisir au moins pour ressource⁹ quelque talent plus honorable ou plus lucratif ? Au lieu de copier de la musique, s'il étoit vrai qu'il la sut, que n'en faisoit-il ou que ne l'enseignoit-il ? S'il ne la savoit pas, il avoit ou passoit pour avoir d'autres connoissances dont il pouvoit donner leçon. L'Italien, la Géographie, l'Arithmétique ; que sais-je moi ! Tout, puisqu'on a tant de facilités à Paris pour enseigner ce qu'on ne sait pas soi-même ; les plus médiocres talens valent mieux à cultiver pour s'aider à vivre que le moindre de tous qu'il possédoit mal et dont il tiroit si peu de profit, même en taxant si haut son ouvrage. Il ne se fut point mis, comme il a fait, dans la dépendance de quiconque vient armé d'un chiffon de musique lui débiter son amphigouri¹⁰, ni des valets insolens qui viennent¹¹ dans leur arrogant maintien lui déceler les sentimens cachés des maîtres. Il n'eut point perdu si souvent le salaire de son travail, ne se fut point fait mépriser du peuple et traité de Juif par le philosophe Diderot^b pour ce travail même. Tous ces profits mesquins sont méprisés

✕ Aujourd'hui¹² ce sont des livres en forme : mais il y a dans l'œuvre qui me regarde un progrès qu'il n'étoit pas aisé de prévoir¹³.

1. (B) et (P) il l'est
2. (B) celui
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « inepte »
4. (P) Intersion des mots : terrible position
5. (P) ou
6. (B) au même traître
7. (B) substituant
(P) Après « choisissant », on trouve ce mot : « chaque fois »
8. (B) le
9. (P) On ne trouve pas ce mot : « pour ressource »
10. (B) lui faire essayer son persiflage,
11. (B) « viennent » se trouve après « maintien »
12. (B) Après « Aujourd'hui », on trouve cette phrase : « c'est autre chose »
13. (B) Après « prévoir. », on trouve cette phrase : « Voyez la note p. 225. »

a. *Insertion* : « pourquoi »

b. *Remplacement par DC* : « le Philosophe D*** », in DC, p. 258.

des grandes ames. L'illustre Diderot^a qui ne souille point ses mains d'un travail mercenaire et dédaigne les petits gains usuriers, est aux yeux de l'Europe entière un sage aussi vertueux que desintéressé ; et le copiste J. J. prenant dix sols par page de son travail pour s'aider à vivre est un Juif que son avidité¹ fait universellement mépriser. Mais en dépit de son âpreté la fortune paroît avoir ici tout remis² dans l'ordre, et je ne vois point que les usures du Juif J. J. l'aient rendu fort riche, ni que le desintéressement du philosophe Diderot^b l'ait appauvri³. Eh comment peut-on ne pas sentir que si J. J. eut pris cette occupation de copier de la musique uniquement⁴ pour donner le change au public ou par affectation⁵, il n'eût⁶ pas manqué pour ôter cette arme à ses ennemis et se faire un mérite de son métier, de le faire au prix des autres, ou⁷ même au dessous ?

Le Fr. / L'avidité ne raisonne pas toujours bien.

R. / L'animosité raisonne souvent plus mal encore. Cela se sent à merveilles quand on examine⁸ les allures de vos Messieurs, et leurs singuliers raisonnemens qui les décéleraient bien vite aux yeux de quiconque y voudroit regarder et⁹ ne partageroit pas leur passion.

Toutes ces objections m'étoient présentes quand j'ai commencé¹⁰ d'observer notre homme : mais en le voyant familièrement j'ai senti bientôt¹¹ et je sens mieux chaque jour que les vrais motifs qui le déterminent dans toute sa conduite se trouvent rarement dans son plus grand intérêt et jamais¹² dans les opinions de la multitude. Il les faut chercher plus près de lui si l'on ne veut s'abuser sans cesse.

D'abord comment ne sent-on pas que pour tirer parti de tous ces petits talens dont on parle, il en faudroit un qui lui manque, savoir celui de les faire valoir. Il faudroit intriguer courir à son age de maison en maison, faire sa cour aux Grands aux riches aux

1. (B) sa basse avidité
2. (B) Après « remis », on trouve ce mot : « assez »
3. (B) et (P) Aller à la ligne.
4. (B) la musique par affectation ou
(P) la Musique, ou
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « ou par affection »
6. (P) auroit
7. (B) et
8. (B) Après « examine », on trouve ce mot : « attentivement »
9. (B) On ne trouve pas cette phrase : « y voudroit regarder et »
10. (B) je commençai
11. (P) Interversion des mots : bientôt senti
12. (B) plus rarement encore

a. Remplacement par DC : « L'illustre D*** », in DC, p. 258.

b. Remplacement par DC : « du Philosophe D*** », in DC, p. 258.

[f. 2-73]

femmes, aux artistes¹, à tous ceux dont² on le laisseroit approcher ; car on mettroit le même choix aux gens dont on lui permettroit l'accès qu'on met à ceux à qui l'on permet le sien, et parmi lesquels je ne serois pas sans vous^{3a}.

^bIl a fait à Lyon une publique et memorable experience de la façon^c dont le traiteroient⁴ les musiciens, s'il se mettoit à leur merci pour l'exécution de ses ouvrages, comme il y seroit forcé pour en pouvoir tirer parti. J'ajoute que quand même⁵ à force de manège il pourroit réussir⁶, il devroit toujours trouver trop chers des succès achetés à ce prix. Pour moi du moins pensant autrement que le public sur le véritable honneur, j'en trouve beaucoup plus à copier chez soi⁷ de la musique à tant la page, qu'à courir de porte en porte pour y souffrir les rebuffades des valets, les caprices des maitres et faire par tout le métier de cajoleur et de complaisant. Voila ce que tout esprit judicieux devroit⁸ sentir de lui-même ; mais l'étude particulière de l'homme ajoûte un nouveau⁹ poids à tout cela^b.

J. J. est indolent¹⁰ paresseux comme tous les contemplatifs : mais cette paresse n'est que dans sa tête. Il ne pense qu'avec effort, il se fatigue à penser, il s'effraye de tout ce qui l'y force à quelque foible degré que ce soit, et s'il faut qu'il réponde à un bonjour dit avec quelque tournure il en sera tourmenté. Cependant il est vif¹¹, laborieux à sa manière. Il ne peut souffrir une oisiveté absolue : il faut que ses mains que ses pieds¹² que ses doigts agissent, que son corps soit en exercice et que sa tête reste en repos. Voila d'où vient sa passion pour la promenade ; il y est en mouvement sans être obligé de penser. Dans la rêverie on n'est point actif. Les images se tracent dans le cerveau s'y combinent comme dans le sommeil¹³ sans le concours de la volonté : on laisse à tout cela suivre sa marche, et l'on jouit sans agir. Mais quand on veut arrêter fixer les objets, les ordonner les arranger, c'est autre chose ; on y met du sien. Sitôt que le raisonnement et la reflexion s'en mêlent, la méditation n'est plus un repos ; elle est une action très pénible, et voila la peine qui fait l'effroi de J. J. et dont la seule idée l'accable et le rend paresseux. Je ne l'ai jamais trouvé tel que dans toute œuvre¹⁴ où il faut que l'esprit agisse, quelque peu que ce puisse être. Il n'est avare ni de son tems ni de sa peine, il ne peut rester oisif sans souffrir ; Il passeroit volontiers sa vie à bêcher dans un jardin pour y rêver à son aise : mais ce seroit pour lui le plus cruel supplice de la passer¹⁵ dans un fauteuil en fatigant sa cervelle à chercher des riens pour amuser les femmes.

De plus il déteste la gêne autant qu'il aime l'occupation. Le travail ne lui coûte rien, pourvu qu'il le fasse à son heure et non pas à celle d'autrui. Il porte sans peine le joug de la nécessité des choses, mais non celui de la volonté des hommes. Il aimera mieux faire une tâche double en prenant son tems qu'une simple au moment prescrit¹⁶.

1. (B) Après « artistes », on trouve ce mot : « aux protecteurs »
2. (B) et (P) Après « dont », on trouve cette phrase : « il auroit besoin et dont »
3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « car on mettroit [...] sans vous ». En revanche, il se trouve cette phrase : « et l'on ne le laisseroit jamais approcher que des fauteurs du complot dont il est l'objet ».
(B) et (P) Ne pas aller à la ligne.
4. (P) l'accomoderoient
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « même »

6. (B) Après « réussir », on trouve cette phrase : « et qu'on le laisseroit faire, »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « chez soi »
8. (B) eut dû
9. (B) et (P) autre
10. (B) Après « indolent », on trouve ce mot : « et »
11. (B) et (P) Après « vif », on trouve ce mot : « et »
12. (B) et (P) Interverson des mots : ses pieds que ses mains
13. (B) On ne trouve pas ce mot : « dans le sommeil »
14. (B) tel qu'en œuvre
15. (B) pour lui supplice de la passer à croupir
16. (B) et (P) Ne pas aller à la ligne.

a. *Marque* : « [» (= aller à la ligne)

b. *Insertion* : cet alinéa [n. d. é : en marge, à gauche de la page. Mais cet alinéa existe originairement dans les B et P, autrement dit, on peut considérer que c'est juste une omission de R.]

c. *Remplacement et suppression par DC* : « Il a fait assez d'experience de la façon », in DC, p. 259.

A-t-il une affaire une visite un voyage à faire, il ira sur le champ si rien ne le presse ; s'il faut aller à l'instant il regimbera. Le moment où renonçant à tout projet de fortune pour vivre au jour la journée il se défit de sa montre fut un des plus doux de sa vie. Grâce au Ciel, s'écria-t-il dans un transport de joie, je n'aurai plus besoin de savoir l'heure qu'il est !

S'il se plie avec peine aux fantaisies des autres, ce n'est pas qu'il en ait beaucoup de son chef. Jamais homme ne fut moins imitateur¹ et cependant moins capricieux. Ce n'est pas sa raison qui l'empêche de l'être, c'est sa paresse ; car les caprices sont des secousses de la volonté dont il craindrait la fatigue. Rebelle à toute autre volonté il ne sait pas même obéir à la sienne, ou plutôt il trouve si fatigant même de vouloir, qu'il aime mieux dans le courant de la vie suivre une impression² purement machinale qui l'entraîne sans qu'il ait la peine de la diriger. Jamais homme ne porta plus³ pleinement et dès sa jeunesse le joug propre des âmes foibles et des vieillards, savoir celui de l'habitude. C'est par elle qu'il aime à faire encore aujourd'hui ce qu'il fit hier, sans autre motif si ce n'est qu'il le fit hier⁴. La route étant déjà frayée^{5a} il a moins de peine à la suivre qu'à l'effort d'une nouvelle direction. Il est incroyable à quel point cette paresse de vouloir le subjugué. Cela se voit jusques dans ses promenades. Il répétera toujours⁶ la même jusqu'à ce que quelque motif le force absolument⁷ d'en changer : ses pieds le reportent d'eux-mêmes où ils l'ont déjà porté. Il aime à marcher toujours devant lui, parce que cela se fait sans avoir besoin d'y penser. Il iroit de cette façon toujours rêvant jusqu'à la Chine sans s'en apercevoir ou sans s'en ennuyer⁸. Voilà pourquoi les longues promenades lui plaisent ; mais il n'aime pas les jardins où à chaque bout d'allée une petite direction⁹ est nécessaire pour tourner et¹⁰ revenir sur ses pas, et en compagnie il se met sans y penser¹¹ à la suite des autres pour n'avoir pas besoin de penser à son

1. (B) obeissant
2. (P) impulsion
3. (B) Nul n'a porté plus
4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sans autre motif si ce n'est qu'il le fit hier. »
5. (B) toute tracée
6. (B) tous les jours
7. (P) à la fin
8. (P) et sans s'ennuyer.
9. (B) et (P) Après « direction », on trouve ce mot : « expresse »
10. (B) On ne trouve pas ce mot : « tourner et »
11. (P) il se met machinalement

a. *Biffé* : « toute » entre « déjà » et « frayée » [n. d. é : voyez la note 5. Dans le P, il n'y a pas ni « toute » ni «~~toute~~»]

[f. 2-75]

chemin ; aussi n'en a-t-il jamais retenu¹ aucun qu'il ne l'eut fait seul².

Tous les hommes sont naturellement paresseux, leur interest même ne les anime pas, et^a Les plus pressans besoins ne les font agir que par secousses ; mais à mesure que l'amour-propre s'éveille il les excite les pousse, les tient sans cesse en haleine parce qu'il est la seule passion qui leur parle toujours : c'est ainsi qu'on les voit tous dans le monde. L'homme en qui l'amour-propre ne domine pas et qui ne va point chercher son bonheur loin de lui est le seul qui connoisse l'incurie et les doux loisirs, et J. J. est cet homme-là autant que je puis m'y connoitre³. Rien n'est plus uniforme que sa maniere de vivre : il se lève se couche mange travaille sort et rentre aux mêmes heures, sans le vouloir et sans le savoir. Tous ses jours sont jettés au même moule ; c'est⁴ le même jour toujours répété ; sa routine lui tient lieu de toute autre règle : il la suit très exactement sans y manquer et sans y songer⁵. Cette molle inertie n'influe pas seulement sur ses actions indifférentes mais sur toute sa conduite, sur les affections mêmes de son cœur, et lorsqu'il cherchoit si passionnément des liaisons qui lui convinssent, il n'en forma reellement jamais d'autres que celles que le hazard lui présenta. L'indolence et le besoin d'aimer ont donné sur lui un ascendant aveugle à tout ce qui l'approchoit. Vne rencontre fortuite, l'occasion⁶, le besoin du moment, l'habitude trop rapidement prise, ont déterminé tous ses attachemens et par eux toute sa destinée. En vain son cœur lui demandoit un choix, son humeur trop facile ne lui en laissa point⁷ faire. Il est peut-être le seul homme au monde des liaisons duquel on ne peut rien conclure ; parce que son propre gout n'en forma jamais aucune, et qu'il se trouva toujours subjugué avant d'avoir eu le tems de choisir. Du reste l'habitude⁸ ne finit point en lui par l'ennui⁹. Il vivroit éternellement du même mets, répéteroit sans cesse le même air, reliroit toujours le même

1. (P) retenu jamais

2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « pour n'avoir pas [...] fait seul. » En revanche, après « autres » (f. 74), on trouve cette phrase : « il est moins à son aise en marchant le premier. »
Et ne pas aller à la ligne.

3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Tous les hommes sont naturellement paresseux, leur interest même ne les anime pas, et Les plus pressans besoins ne les font agir que par secousses ; mais à mesure que l'amour-propre s'éveille il les excite les pousse, les tient sans cesse en haleine parce qu'il est la seule passion qui leur parle toujours : c'est ainsi qu'on les voit tous dans le monde. L'homme en qui l'amour-propre ne domine pas et qui ne va point chercher son bonheur loin de lui est le seul qui connoisse l'incurie et les doux loisirs, et J. J. est cet homme-là autant que je puis m'y connoitre »

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « jettés au même moule ; c'est »

5. (B) Aller à la ligne.

(P) sans y songer et sans y manquer.

6. (B) et (P) Après « l'occasion », on trouve ce mot : « la comodité »

7. (P) jamais

8. (B) Après « l'habitude », on trouve ce mot : « une fois prise »

9. (B) Après « l'ennui », on trouve cette phrase : « et jamais il ne s'est dégouté d'aucune chose qui une fois lui eut fait plaisir. »

^a. *Insertion* : « leur interest même ne les anime pas, et » [n. d. é : voyez la note 3. Il n'y a pas ce passage dans le B. Il est aussi inséré dans le P, après la transcription. C'est pourquoi « Les », qui se trouve après « et », est écrit majuscule.]

livre, ne verroit toujours que la même personne. Enfin je ne l'ai jamais vu se dégouter d'aucune chose qui une fois lui eut fait plaisir¹.

C'est par ces observations et d'autres qui s'y rapportent c'est par l'étude attentive du naturel et des goûts de l'individu, qu'on apprend à expliquer les singularités de sa conduite, et non par des fureurs d'amour-propre qui rongent les cœurs de ceux qui le jugent sans avoir jamais approché du sien². C'est par paresse par nonchalance par aversion de la dépendance et de la gêne que J. J.³ copie de la musique. Il fait sa tâche quand et comme⁴ il lui plaît ; il ne doit compte de sa journée de son tems de son travail⁵ de son loisir à personne. Il n'a besoin de rien arranger de rien prévoir, de prendre aucun souci de rien, il n'a nulle dépense d'esprit à faire, il est lui et⁶ à lui tous les jours tout le jour ; et le soir quand il se délasse et se promène, son ame ne sort du calme que pour se livrer à des émotions délicieuses sans qu'il ait à payer de sa personne, et à soutenir le faix de la célébrité par de brillantes ou savantes conversations qui feroient le tourment de sa vie sans flater sa vanité.

Il travaille lentement, pesamment, fait beaucoup de fautes, efface ou recommence sans cesse, cela l'a forcé de taxer haut son ouvrage, quoiqu'il en sente mieux que personne⁷ l'imperfection. Il n'épargne cependant ni frais⁸ ni soins pour lui faire valoir son prix, et il y met des attentions qui ne sont pas sans effet et qu'on attendroit en vain des autres copistes. Ce prix même quelque fort qu'il soit seroit peut être au dessous du leur, si l'on en deduisoit ce qu'on s'amuse à lui faire perdre, soit en ne retirant ou ne payant point l'ouvrage qu'on lui fait faire, soit en le détournant de son travail en mille manières dont les autres copistes sont exempts. S'il abuse en cela de sa célébrité, il le sent et s'en afflige ; mais c'est un bien petit avantage contre tant de maux qu'elle lui attire, et il ne sauroit faire autrement sans s'exposer à des inconveniens qu'il n'a pas le courage de supporter. Au lieu qu'avec ce modique supplément achetté par son travail, sa situation présente est du côté de l'aisance telle précisément qu'il la faut à son

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Il vivroit éternellement du même mets, répéteroit sans cesse le même air, reliroit toujours le même livre, ne verroit toujours que la même personne. Enfin je ne l'ai jamais vu se dégouter d'aucune chose qui une fois lui eut fait plaisir. »
2. (B) Après « sien », on trouve cette phrase : « Tous les hommes sont naturellement paresseux ; les plus pressans les soins ne les font agir que par secousses : mais à mesure que l'amour-propre s'éveille il les anime les agite sans cesse, leur donne cette activité continuelle qu'on leur voit à tous dans le monde. L'homme en que l'amour-propre ne domine pas est le seul qui connoisse l'incurie et les doux loisirs, et J. J. est cet homme-là autant que je puis m'y connoitre. »
3. (B) qu'il
4. (B) Interversio des mots : comme et quand
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « de son travail »
6. (P) On ne trouve pas ce mot : « lui et »
7. (B) Après « personne », on trouve ce mot : « toute »
8. (B) ni tems

[f. 2-77]

humeur. Libre des chaînes de la fortune, il jouit avec modération de tous les biens réels qu'elle donne ; il a retranché ceux de l'opinion, qui ne sont qu'apparens et qui sont les plus coûteux. Plus pauvre il sentiroit des privations des souffrances ; plus riche il auroit l'embarras des richesses¹, des soucis, des affaires, il faudroit renoncer à l'incurie, pour lui la plus douce des voluptés : en possédant davantage il jouiroit beaucoup moins.

Il est vrai qu'avancé déjà dans la vieillesse il ne peut espérer de vaquer longtems encore à son travail ; sa main déjà tremblottante lui refuse un service aisé, sa note se déforme, son activité diminue, il fait moins d'ouvrage et moins bien dans plus tems, un moment viendra* s'il vieillit beaucoup qui, lui ôtant les ressources qu'il s'est ménagées le forcera de faire un tardif et dur² apprentissage d'une frugalité bien austère. Il ne doute pas même que vos Messieurs n'aient déjà pour ce tems qui s'approche et qu'ils sauront peut-être accélérer, un nouveau plan de beneficence, c'est à dire, de nouveaux moyens de lui faire manger le pain d'amertume et³ boire la coupe d'humiliation. Il sent et prévoit très bien⁴ tout cela, mais si près du terme de la vie il n'y voit plus un fort grand inconvenient. D'ailleurs comme cet inconvenient est inévitable, c'est folie de s'en tourmenter, et ce seroit s'y précipiter d'avance que le^a chercher à le prévenir. Il pourvoit au présent en ce qui dépend de lui, et laisse le soin de l'avenir à la providence.

J'ai donc vu J. J. livré tout entier aux occupations que je viens de vous décrire, se promenant toujours seul, pensant peu, rêvant beaucoup ; travaillant

* Vn autre inconvenient très grave me forcera d'abandonner enfin^b ce travail⁵, que d'ailleurs la mauvaise volonté du public me rend plus onéreux qu'utile. C'est l'abord fréquent de Quidams étrangers ou inconnus qui s'introduisent chez moi sous ce pretexte, et qui savent ensuite s'y cramponner malgré moi sans que je puisse pénétrer leur dessein.

1. (B) les embarras de l'opulence,
(P) des embarras
2. (B) Intersion des mots : un dur et tardif
(P) enfin un dur et tardif
3. (B) Après « et », on trouve ce mot : « de lui faire »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « très bien »
5. (B) et (P) un

- a. *Faute d'orthographe de R* : « de »
- b. *Insertion* : « enfin »

presque machinalement, sans cesse occupé des mêmes choses sans s'en rebuter jamais ; enfin plus gai, plus content, se portant mieux en menant cette vie presque automate, qu'il ne fit tout le tems qu'il consacra si cruellement pour lui et si peu utilement pour les autres au triste métier d'auteur.

Mais n'apprécions pas cette conduite au dessus de sa valeur. Dès que cette vie simple et laborieuse n'est pas jouée, elle seroit sublime dans un celebre écrivain qui pourroit s'y réduire. Dans J. J. elle n'est que naturelle, parce qu'elle n'est l'ouvrage d'aucun effort ni¹ celui de la raison, mais une simple impulsion du tempérament déterminé par la nécessité. Le seul mérite de celui qui s'y livre est d'avoir cédé sans résistance au penchant de la nature, et de ne s'être pas laissé détourner par une mauvaise honte ni par une sote vanité. Plus j'examine cet homme dans le détail de² l'emploi de ses journées, dans l'uniformité de cette vie machinale, dans le goût qu'il paroît y prendre, dans le contentement qu'il y trouve, dans l'avantage qu'il en tire pour son humeur et pour sa santé ; plus je vois que cette manière de vivre étoit celle pour laquelle il étoit né. Les hommes, le figurant toujours à leur mode en ont fait tantot un profond genie tantot un petit charlatan, d'abord un prodige de vertu, puis un monstre de sceleratesse, toujours l'être du monde le plus étrange et le plus bizarre. La nature n'en a fait qu'un bon artisan, sensible, il est vrai, jusqu'au transport, idolatre du beau, passionné pour la justice, dans de courts momens d'effervescence capable de vigueur et d'élévation, mais dont l'état habituel fut et sera toujours l'inertie d'esprit et l'activité machinale, et pour tout dire en un mot qui n'est rare que parce qu'il est simple. Vne des choses dont il se félicite est de se retrouver dans sa vieillesse à peu près au même rang³ où il est né, sans avoir jamais⁴ beaucoup ni monté ni descendu dans⁵ le cours de sa vie. Le sort l'a remis où l'avoit placé la nature, il s'applaudit chaque jour de ce concours.

Ces solutions si simples et pour moi si claires de mes premiers doutes m'ont fait sentir de plus en plus que j'avois pris la seule bonne route pour aller à la source des singularités de cet homme tant jugé et si peu connu. Le grand tort de ceux qui le jugent n'est pas de n'avoir point deviné les vrais motifs⁶ de sa conduite⁷ ; des

1. (B) et (P) Après « ni », on trouve ce mot : « même »
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « le détail de »
3. (P) sa vieillesse au même état à peu près
4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « jamais »
5. (B) durant
6. (B) raisons
7. (B) Après « conduite », on trouve cette phrase : « car il est sûr que cela leur étoit difficile ; »

[f. 2-79]

gens si fins ne s'en douteront jamais*, mais c'est de n'avoir pas voulu les apprendre, d'avoir concouru de tout leur cœur aux moyens pris pour empêcher, lui de les dire et eux de les savoir. Les gens même les plus équitables sont portés à chercher des causes bizarres à une conduite extraordinaire, et au contraire, c'est à force d'être naturelle que celle de J. J. est peu commune : mais c'est ce qu'on ne peut sentir qu'après avoir fait une étude attentive de son tempérament de son humeur de ses goûts de toute sa constitution. Les hommes n'y font pas tant de façon pour se juger entre eux. Ils s'attribuent réciproquement les motifs qui pourroient faire agir le jugeant comme fait le jugé s'il étoit à sa place¹, et souvent ils rencontrent juste parce qu'ils sont tous conduits par l'opinion par les préjugés, par l'amour-propre, par toutes les passions factices qui en sont le cortège, et surtout par ce vif intérêt prevoyant et pourvoyant, qui les jette toujours loin du présent et qui n'est rien pour l'homme de la nature.

Mais ils sont si loin de remonter aux pures impulsions de cette² nature et de les connoître que s'ils parvenoient à comprendre enfin que ce n'est point par ostentation que J. J. se conduit si différemment qu'ils ne font, le plus grand nombre en concluroit aussi-tot que c'est donc par bassesse d'ame, quelques uns peut-être que c'est par une héroïque vertu, et tous se tromperoient également. Il y a de la bassesse à choisir volontairement un emploi digne de mépris, ou à recevoir par aumône ce qu'on peut³ gagner par son travail ; mais il n'y en a point à vivre d'un travail honnête plustot que d'aumônes, ou plustot que d'intriguer pour parvenir. Il y a de la vertu à vaincre ses penchans pour faire son devoir, mais il n'y en a point à les suivre pour se livrer à des occupations de son gout, quoiqu'ignobles aux yeux des hommes.

La cause des faux jugemens portés sur J. J. est

* Je ne connois pas deux François qui pussent parvenir à me connoître, quand même ils le desireroient de tout leur cœur ; la nature primitive de l'hoīme est trop loin de toutes leurs idées⁴. Je ne dis pas néanmoins⁵ qu'il n'y en a point ; je dis seulement que je n'en connois pas deux⁶.

* Les gens fins, totalement transformés par l'amour-propre, n'ont plus la moindre idée des vrais mouvemens de la nature, et ne connoitront jamais rien aux ames honnêtes, parce qu'ils ne voyent par tout⁷ que le mal excepté dans ceux qu'ils ont interest de flater⁸. Aussi les observations des gens fins ne s'accordant avec la vérité que par hazard ne font point autorité chez les sages⁹. [n. d. é : la deuxième note est ajouté avec un papier, qui est collé sur la première note.]

1. (P) On ne trouve pas cette phrase : « s'il étoit à sa place »
2. (B) la
3. (B) pourroit
4. (P) On ne trouve pas cette phrase : « la nature primitive de l'hoīme est trop loin de toutes leurs idées. »
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « néanmoins »
6. (P) Ne pas aller à la ligne. Et ici, on trouve cette phrase : « *note à substituer à la précédente. »
7. (P) ne voyent jamais
8. (P) Après « flater », on trouve cette phrase : « Trop vains pour croire jamais avoir pu se tromper, ils ne voyent jamais dans autrui que ce qu'ils ont cru d'avance et ce qu'ils y veulent voir. »
9. (P) chez les gens sensés.
(B) On ne trouve pas ces notes.

qu'on suppose toujours qu'il lui a fallu de grands efforts pour être autrement que les autres hommes, au lieu que, constitué comme il est¹, il lui en eut fallu de très grands pour être comme eux. Vne de mes observations les plus certaines et dont² le public se doute le moins³ est qu'impatient emporté sujet aux plus vives colères, il ne connoit pas néanmoins la haine, et que jamais desir de vengeance n'entra⁴ dans son cœur. Si quelqu'un pouvoit admettre un fait si contraire aux idées qu'on a de l'homme, on lui donneroit aussi tôt pour cause un effort sublime, la pénible victoire sur l'amour-propre, la grande mais difficile vertu du pardon des ennemis, et c'est simplement un effet naturel⁵ du temperament que je vous ai décrit. Toujours occupé de lui-même ou pour lui-même et trop avide de son propre bien pour avoir le tems de songer au mal d'un autre, il ne s'avise point de ces jalouses comparaisons d'amour-propre d'où naissent les passions haineuses⁶ dont j'ai parlé. J'ose même dire qu'il n'y a point de constitution plus éloignée que la sienne de la mechanceté ; car son vice dominant est de s'occuper de lui plus que des autres, et⁷ celui des méchants, au contraire, est de s'occuper plus des autres que d'eux ; et c'est précisément pour cela qu'à prendre le mot d'egoïsme^a dans son vrai sens, ils sont tous égoïstes et qu'il ne l'est point, parce qu'il ne se met ni à coté ni au dessus ni au dessous de personne, et que le déplacement de personne n'est nécessaire à son bonheur. Toutes ses méditations sont douces parce qu'il aime à jouir. Dans les situations pénibles il n'y pense que quand elles l'y forcent ; tous les momens qu'il peut leur⁸ dérober sont donnés à ses rêveries ; il sait se soustraire aux idées déplaisantes et se transporter ailleurs qu'où il est mal. Occupé si peu de ses peines, comment le seroit-il beaucoup de ceux qui les lui font souffrir ? Il s'en venge en n'y pensant point non par esprit de vengeance, mais pour se délivrer d'un tourment. Paresseux et voluptueux, comment seroit-il haineux et vindicatif ? Voudroit-il changer en supplices ses consolations ses jouissances et⁹ les seuls plaisirs qu'on lui laisse ici-bas ? Les hommes bilieux et méchants ne cherchent la retraite que quand ils sont tristes, et la retraite les attriste encor plus. Le levain de la vengeance fermente dans la solitude par le plaisir qu'on prend à s'y livrer ; mais ce triste et cruel plaisir dévore et consume celui qui s'y livre ; il le rend inquiet actif intrigant : la

1. (B) au lieu que, par la manière dont il est constitué,
2. (P) Après « dont », on trouve ce mot : « assurément »
3. (B) les plus certaines et les plus éloignées de l'opinion publique
4. (B) ne germa
5. (B) et (P) Après « naturel », on trouve ce mot : « et nécessaire »
6. (P) On ne trouve pas cette phrase : « d'où naissent les passions haineuses »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
8. (B) et (P) Intersion des mots : leur peut
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « ses consolations ses jouissances et »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 2-81]

solitude qu'il cherchoit fait bientôt le supplice de son cœur haineux et tourmenté, il n'y goute point cette aimable incurie, cette douce nonchalance qui fait le charme des vrais solitaires, sa passion animée par ses chagrines réflexions cherche à se satisfaire, et bientôt quittant sa sombre retraite il court attiser dans le monde le feu dont il veut consumer¹ son ennemi. S'il sort des écrits de la main d'un tel solitaire, ils ne ressembleront surement ni à l'Emile ni à l'Héloïse, ils² porteront³, quelque art qu'emploie l'auteur à se déguiser⁴, la teinte de la bile amère qui les dicta. Pour J. J. les fruits de sa solitude attestent les sentimens dont il s'y nourrit ; il eut de l'humeur tant qu'il vecut dans le monde, il n'en eut plus aussitôt qu'il vecut seul.

Cette répugnance à se nourrir d'idées noires et déplaisantes se fait sentir dans ses écrits comme dans sa conversation, et surtout dans ceux de longue haleine où l'auteur avoit plus le tems d'être lui et où son cœur s'est mis⁵, pour ainsi dire, plus à son aise. Dans ses premiers ouvrages entraîné par son sujet, indigné par le spectacle des mœurs publiques, excité par les gens qui vivoient avec lui et qui dès lors⁶, peut-être⁷, avoient déjà leurs vues, il s'est permis quelquefois⁸ de peindre les méchants et les vices en traits vifs et poignans, mais toujours⁹ prompts¹⁰ et rapides, et l'on voit qu'il ne se complaisoit que dans les images riantes dont il aima de tout tems à s'occuper. Il se felicite à la fin de l'Héloïse d'en avoir soutenu l'interest durant six volumes sans le concours d'aucun personnage méchant ni d'aucune mauvaise action. C'est là, ce me semble, le témoignage le moins équivoque des véritables gouts d'un **auteur**.

Le Fr. / Eh comme vous vous abusez ! Les bons peignent les méchants sans crainte ; ils n'ont pas peur d'être reconnus dans leurs portraits : mais un méchant n'ose peindre son semblable ; il redoute l'application.

R. / Monsieur, cette interprétation si naturelle est-elle de votre façon ?

Le Fr. / Non, elle est de nos Messieurs. Oh moi, je n'aurois jamais eu l'esprit de la trouver !

R. / Du moins, l'admettez-vous sérieusement pour bonne ?

1. (B) détruire
2. (B) et
3. (B) Après « porteront », on trouve ce mot : « partout »
4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « quelque art qu'emploie l'auteur à se déguiser »
5. (B) et (P) « mis » se trouve après « dire »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « dès lors »
7. (P) sans doute
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « quelquefois »
9. (B) On ne trouve pas ce mot : « toujours »
10. (P) courts

Le Fr. / Mais, je vous avoue que je n'aime point à vivre avec les méchants, et je ne crois pas qu'il s'ensuive de là que je sois un méchant moi-même.

R. / Il s'ensuit tout le contraire, et non seulement les méchants aiment à vivre entre eux, mais leurs écrits comme leurs discours sont remplis de peintures effroyables de toutes sortes de méchancetés. Quelquefois¹ les bons s'attachent de même² à les peindre mais³ seulement pour les rendre odieuses : au lieu que les méchants ne se servent des mêmes peintures que pour rendre odieux, moins les vices que les personnages qu'ils ont en vue⁴. Ces différences se font bien sentir à la lecture, et⁵ les censures vives mais générales des uns s'y distinguent facilement des satyres personnelles des autres. Rien n'est plus naturel à un auteur que de s'occuper par préférence des matières qui sont le plus de son gout. Celui de J. J. en l'attachant à la solitude atteste par les productions dont il s'y est occupé, quelle espèce de charme a pu l'y attirer et l'y retenir. Dans sa jeunesse et durant ses courtes prospérités n'ayant encore à se plaindre de personne⁶, il n'aima pas moins la retraite qu'il l'aime dans sa misère. Il se partageoit alors avec délices entre les amis qu'il croyoit avoir et la douceur du recueillement. Maintenant si cruellement desabusé il se livre à son goût dominant sans partage. Ce goût ne le tourmente ni ne le ronge ; il ne le rend ni triste ni sombre ; jamais il ne fut plus satisfait de lui-même, moins soucieux des affaires d'autrui, moins occupé de ses persecuteurs, plus content ni plus heureux, autant qu'on peut l'être de son propre fait vivant dans l'adversité. S'il étoit tel qu'on nous le représente, la prospérité de ses ennemis, l'opprobre dont ils l'accablent⁷, l'impuissance de s'en venger l'auroient déjà fait périr de rage. Il n'eut trouvé dans la solitude qu'il cherche que le desespoir et la mort. Il y trouve le repos d'esprit la douceur d'ame la santé la vie. Tous les mistérieux argumens de vos Messieurs n'ebbranleront jamais la certitude qu'opère celui-là dans mon esprit.

1. (B) Quand

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « de même »

3. (B) c'est

4. (B) Après « vue », on trouve ce mot : « et »

5. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »

6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « n'ayant encore à se plaindre de personne »

7. (B) le couvrent,

[f. 2-83]

Mais y a-t-il quelque vertu dans cette douceur ? Aucune. Il n'y a que la pente d'un naturel aimant et tendre qui, nourri de visions délicieuses, ne peut s'en détacher pour s'occuper d'idées funestes et de sentiments déchirants. Pourquoi s'affliger quand on peut jouir ? Pourquoi noyer son cœur de fiel et de bile quand on peut l'abruver de bienveillance et d'amour ? Ce choix si raisonnable n'est pourtant fait ni par la raison ni par la volonté ; il est l'ouvrage d'un pur instinct. Il n'a pas le mérite de la vertu, sans doute, mais il n'en a pas non plus l'instabilité. Celui qui durant soixante ans s'est livré aux seules impulsions de la nature, est bien sur de n'y résister jamais.

Si ces impulsions ne le mènent pas toujours dans la bonne route, rarement elles le mènent dans la mauvaise. Le peu de vertus qu'il a n'ont jamais fait de grands biens aux autres, mais ses vices bien plus nombreux ne font de¹ mal qu'à lui seul. Sa morale est moins une morale d'action que d'abstinence : sa paresse la lui a donnée, et sa raison l'y a souvent confirmé : ne jamais faire de mal lui parait une maxime plus utile plus sublime² et beaucoup plus difficile que celle-même de faire du bien : car souvent le bien qu'on fait sous un rapport devient un mal sous mille autres : mais dans l'ordre de la nature, il n'y a de vrai mal que le mal positif. Souvent il n'y a d'autre moyen de s'abstenir de nuire que de s'abstenir tout à fait d'agir, et selon lui, le meilleur régime, tant moral que physique, est un régime purement négatif. Mais ce n'est pas celui qui convient à une philosophie ostentatrice, qui ne veut que des œuvres³ d'éclat et n'apprend rien tant à ses sectateurs qu'à beaucoup se montrer. Cette maxime de ne point faire de mal tient de bien près à une autre qu'il doit encore à sa paresse, mais qui se change en vertu pour quiconque s'en fait un devoir. C'est de ne se mettre jamais dans une situation qui lui fasse trouver son avantage dans le préjudice d'autrui. Nul homme ne redoute une situation pareille. Ils sont tous trop forts trop vertueux⁴ pour craindre

1. (B) du
2. (B) plus sûre plus utile
3. (B) actions
4. (B) Intersion des mots : trop vertueux trop forts

jamais que leur intérêt ne les tente contre leur devoir, et dans leur fière confiance ils provoquent sans crainte les tentations auxquelles ils se sentent si supérieurs. Félicitons-les de leurs^a force, mais ne blâmons pas le foible J. J. de n'oser se fier à la sienne et d'aimer¹ mieux fuir les tentations que d'avoir à les vaincre, trop peu sûr du succès d'un pareil combat.

Cette seule indolence l'eut perdu dans la société quand il n'y eut pas apporté d'autres vices. Les petits devoirs à remplir la lui ont rendue insupportable, et ces petits devoirs négligés lui ont fait cent fois plus de tort que des actions injustes ne lui en auroient pu faire. La morale du monde a été mise comme celle des dévots en menues pratiques, en petites formules, en étiquettes de procédés qui dispensent du reste. Quiconque s'attache avec scrupule à tous ces petits détails, peut au surplus être noir faux fourbe² traître et méchant, peu importe ; pourvu qu'il soit exact aux règles des procédés, il est toujours assez honnête homme. L'amour-propre de ceux qu'on néglige en pareil cas leur peint cette omission comme un cruel outrage ou comme une monstrueuse ingratitude, et tel qui donneroit pour un autre³ sa bourse et son sang, n'en sera jamais pardonné pour avoir omis dans quelque rencontre une attention de civilité. J. J. en dédaignant tout ce qui est de pure⁴ formule et que font également bons et mauvais, amis et indifférents, pour ne s'attacher qu'aux solides devoirs, qui n'ont rien de l'usage ordinaire et font peu de sensation, a fourni les prétextes que vos Messieurs ont si habilement employés. Il eut pu remplir sans bruit de grands devoirs dont jamais personne n'auroit rien dit : mais la négligence des petits soins inutiles⁵ a causé sa perte. Ces petits soins sont aussi quelquefois des devoirs qu'il n'est pas permis d'enfreindre, et je ne prétends pas en cela l'excuser. Je dis seulement que ce mal même⁶, qui n'en est pas un dans sa source et qui n'est tombé⁷ que sur lui⁸, vient encore de cette indolence de caractère qui le domine et⁹ ne lui fait pas moins négliger ses intérêts que ses devoirs.

J. J. paroît n'avoir jamais convoité fort ardemment les biens de la fortune, non par une modération dont on puisse lui faire honneur, mais parce que ces biens, loin de procurer ceux dont il est avide en ôtent la jouissance et le goût. Les pertes réelles ni les espérances frustrées ne l'ont jamais fort affecté. Il a trop désiré le bonheur

1. (B) et qui aime
2. (B) Intersion des mots : faux noir
3. (B) « pour un autre » se trouve après « son sang »
4. (B) qui n'est que de
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « inutiles »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « même »
7. (P) retombé
8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et qui n'est tombé que sur lui »
9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « le domine et »

a. *Faute d'orthographe de R* : « leur »

[f. 2-85]

pour desirer beaucoup la richesse, et s'il eut quelques momens d'ambition, ses désirs comme¹ ses efforts ont été vifs et courts. Au premier obstacle qu'il n'a pu vaincre du premier choc², il s'est rebuté, et retombant aussitôt dans sa langueur, il a oublié ce qu'il ne pouvoit attendre³. Il fut toujours si peu agissant si peu propre au manège nécessaire pour réussir en toute entreprise, que les choses les plus faciles pour d'autres devenant toujours difficiles pour lui, sa paresse les lui rendoit⁴ impossibles pour lui épargner les efforts indispensables⁵ pour les obtenir. Un autre oreiller de paresse dans toute affaire un peu longue quoiqu'aisée, étoit pour lui l'incertitude que le tems jette sur les succès qui dans l'avenir semblent les plus assurés ; mille empêchemens imprévus pouvant à chaque instant faire avorter les desseins les mieux concertés. La seule instabilité⁶ de la vie réduit pour nous tous les événemens futurs à de simples probabilités. La peine qu'il faut prendre est certaine, le prix en⁷ est toujours douteux, et les projets éloignés ne peuvent paroître que des leurres de dupes à quiconque a plus d'indolence que d'ambition. Tel est et fut toujours J. J. ; ardent et vif par temperament, il n'a pu dans sa jeunesse être exempt de toute espèce de convoitise, et c'est beaucoup s'il l'est toujours, même⁸ aujourd'hui. Mais quelque desir qu'il ait pu former, et quel qu'en ait pu être l'objet, si du premier effort il n'a pu l'atteindre, il fut toujours incapable d'une longue persévérance à y aspirer⁹.

Maintenant il paroît¹⁰ ne plus rien desirer. Indifférent sur le reste de sa carrière il en voit avec plaisir approcher le terme, mais¹¹ sans l'accélérer même par ses souhaits. Je doute que jamais mortel ait mieux et plus sincèrement dit à Dieu, que ta volonté soit faite^a, et ce n'est pas, sans doute, une résignation fort méritoire à qui ne voit plus rien sur la terre qui puisse flatter son cœur. Mais dans sa¹² jeunesse où le feu du temperament et de l'âge¹³ dût souvent enflammer ses desirs, il en put former d'assez vifs, mais rarement¹⁴ d'assez durables pour vaincre¹⁵ les obstacles quelquefois très surmontables¹⁶ qui l'arrêtoient. En desirant beaucoup il dut obtenir fort peu, parce que ce ne sont pas les seuls élans du cœur qui font atteindre à l'objet et qu'il y faut d'autres moyens qu'il n'a jamais su mettre en œuvre.

1. (B) et (P) ainsi que
2. (B) « du premier choc » se trouve après « obstacle que »
3. (B) et (P) atteindre.
4. (B) et (P) montrait
5. (B) pour le dispenser des efforts nécessaires
6. (B) incertitude
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « en »
8. (P) Après « même », on trouve ce mot : « encore »
9. (B) un long travail pour l'obtenir.
10. (B) Après « paroît », on trouve ce mot : « désormais »
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « mais »
12. (B) la
13. (B) et (P) Intersversion des mots : de l'âge et du temperament
14. (B) peu
(P) jamais
15. (B) forcer
16. (B) assez foibles

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

La plus incroyable timidité, la plus excessive indolence auroient cédé quelquefois peut-être^{1a} à la force du désir, s'il n'eut trouvé dans cette force même l'art d'éluder les soins qu'elle sembloit exiger, et c'est encore ici des clefs de son caractère celle qui en découvre le mieux les ressorts. A force de s'occuper de l'objet qu'il convoite, à force d'y tendre par ses desirs, sa bienfaisante imagination arrive au terme en sautant par dessus les obstacles qui l'arrêtent ou l'effarouchent. Elle fait plus ; écartant de l'objet tout ce qu'il a d'étranger à sa convoitise, elle ne le lui présente qu'approprié de tout point à son désir. Par là ses fictions lui deviennent plus douces que les réalités mêmes ; elles en écartent les défauts avec les difficultés, elles les lui livrent préparées tout exprès pour lui et font que désirer et jouir ne sont pour lui qu'une même chose. Est-il étonnant qu'un homme ainsi constitué soit sans gout pour la vie active ? Pour^b lui pourchasser au loin quelques jouissances imparfaites et douteuses, elle lui ôteroit² celles qui valent cent fois mieux et sont toujours en son pouvoir. Il est plus heureux et plus riche par la possession des biens imaginaires qu'il crée, qu'il ne le seroit par celle des biens plus reels³ si l'on veut, mais moins desirables qui existent réellement.

Mais cette même imagination si riche en tableaux rians et remplis de charmes rejette obstinément les objets de douleur et de peine, ou du moins elle ne les lui peint jamais si vivement⁴ que sa volonté ne les puisse⁵ effacer. L'incertitude de l'avenir et l'expérience de tant de malheurs peuvent l'effaroucher à l'excès des maux qui le menacent⁶, en occupant son esprit des moyens de les éviter. Mais ces maux sont-ils arrivés ? Il les sent vivement un moment et puis les oublie. En mettant tout au pis dans l'avenir il se soulage et se tranquillise. Quand une fois le malheur est arrivé, il faut le souffrir sans doute, mais on n'est plus forcé d'y penser pour s'en garantir ; c'est un grand tourment de moins dans son ame. En comptant d'avance sur le mal qu'il craint, il en ôte la plus grande amertume ; ce

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « peut-être »
2. (B) elles lui ôteroient
3. (B) et (P) vrais
4. (B) forcément
5. (B) Interversion des mots : puisse les
6. (B) des maux qu'il doit craindre,
(P) des maux qu'il prévoit,

a. *Insertion* : « peut-être » [n. d. é : voyez la note 1. Mais ce mot existe originellement dans le B.]

b. *Biffé* : un mot illisible entre « active ? » et « Pour »

[f. 2-87]

mal arrivant le trouve tout prêt à le supporter, et s'il n'arrive pas, c'est un bien qu'il goûte avec d'autant plus de joie qu'il n'y comptoit point du tout. Comme il aime mieux jouir que souffrir, il se refuse aux souvenirs tristes et déplaisans qui sont inutiles¹, pour livrer son cœur² tout entier à ceux qui le flatent ; quand sa destinée s'est trouvée telle qu'il n'y voyoit plus rien d'agréable à se rappeler il en a perdu toute la mémoire et retrogradant vers les tems heureux³ de son enfance et de sa jeunesse, il les a souvent recommencés dans ses souvenirs. Quelque fois s'élançant dans l'avenir qu'il espère et qu'il sent lui être dû, il tâche de s'en figurer les douceurs en les proportionnant aux maux qu'on lui fait souffrir injustement en⁴ ce monde^a. Plus souvent, laissant concourir ses sens à ses fictions il se forme des êtres selon son cœur, et vivant avec eux dans une société dont il se sent digne, il plâne dans l'empirée au milieu des objets charmans et presque angéliques dont il s'est entouré. Concevez-vous que dans une ame tendre ainsi disposée les levains haineux fermentent facilement ? Non, non, Monsieur, comptez que celui qui put sentir un moment les délices habituelles de J. J. ne méditera jamais des noirceurs.

La plus sublime des vertus, celle qui demande le plus de grandeur de courage et de force d'ame⁵ est le pardon des injures et l'amour de ses ennemis. Le foible J.J., qui n'atteint pas même aux vertus médiocres iroit-il jusqu'à celle-là ? Je suis aussi loin de le croire que de l'affirmer. Mais qu'importe, si son naturel aimant et paisible le mène où l'auroit⁶ mené la vertu ? Qu'eut pu faire en lui la haine s'il l'avoit connue ? Je l'ignore ; il l'ignore lui-même. Comment sauroit-il où l'eut⁷ conduit un sentiment qui jamais n'approcha de son cœur ? Il n'a point eu là-dessus de combat à rendre, parce qu'il n'a point eu de tentation. Celle d'ôter⁸ ses facultés à ses jouissances pour les livrer aux passions irascibles et déchirantes n'en est pas même une pour lui. C'est le tourment des cœurs dévorés

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui sont inutiles »

2. (P) pour se livrer

3. (B) et (P) Interversión des mots : heureux tems

4. (P) dans

5. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'ame »

(P) le plus de force d'ame et de grandeur de courage

6. (P) l'auroit

7. (B) l'auroit

8. (B) Après « d'ôter », on trouve ce mot : « toutes »

a. *Insertion* : « en ce monde »

d'amour-propre et qui ne connoissent point d'autre amour. Ils n'ont pas cette passion par choix, elle les tyrannise, et n'en laisse point d'autre en leur pouvoir.

Lorsqu'il entreprit ses confessions, cette œuvre unique parmi les hommes, dont il a profané la lecture en la prodigant aux oreilles les moins faites pour l'entendre, il avoit déjà passé la maturité de l'âge et ignoroit encor l'adversité. Il a dignement exécuté ce projet jusqu'au tems des malheurs de sa vie ; dès lors il s'est vu forcé d'y renoncer. Accoutumé à ses douces rêveries, il ne trouva ni courage ni force pour soutenir la méditation de tant d'horreurs ; il n'auroit même pu s'en rappeler l'effroyable tissu quand il s'y seroit obstiné. Sa mémoire a refusé de se souiller de ces affreux souvenirs ; il ne peut se rappeler l'image que des tems qu'il verroit renaître avec plaisir. Ceux où il fut la proie des méchans en seroient pour jamais effacés avec les cruels qui les ont rendus si funestes, si les maux qu'ils continuent à lui faire ne reveilloient quelquefois malgré lui l'idée de ceux qu'ils lui ont déjà fait souffrir. En un mot, un naturel aimant et tendre, une langueur d'âme qui le porte aux plus douces voluptés, lui faisant rejeter tout sentiment douloureux écarte de son souvenir tout objet désagréable. Il n'a pas le mérite de pardonner les offenses, parce qu'il les oublie ; il n'aime pas ses ennemis, mais il ne pense point à eux. Cela met tout l'avantage de leur côté, en ce que ne le perdant jamais de vue, sans cesse occupés de lui pour l'enlacer de plus en plus dans leurs pièges, et ne le trouvant, ni assez attentif pour les voir ni assez actif pour s'en défendre, ils sont toujours sûrs de le prendre au depourvu quand et comme il leur plait sans crainte de représailles. Tandis qu'il s'occupe avec lui-même, eux s'occupent aussi de lui. Il s'aime et ils le haïssent ; voilà l'occupation des uns et des autres ; il est tout pour lui-même, il est aussi tout pour eux : car quant à eux ils ne sont rien, ni pour lui, ni pour eux-mêmes, et pourvu que J. J. soit misérable, ils n'ont pas besoin d'autre bonheur. Ainsi ils ont, eux et lui¹ chacun de leur côté deux grandes

1. (B) On ne trouve pas ces mots : « eux et lui »

[f. 2-89]

expériences à faire ; eux, de toutes les peines qu'il est possible aux hommes d'accumuler dans l'ame d'un innocent, et lui, de toutes les ressources que l'innocence peut tirer d'elle seule pour les supporter. Ce qu'il y a d'impayable¹ dans² tout cela est d'entendre vos benins Messieurs, se lamenter³ au milieu de leurs horribles⁴ trames du mal que fait la haine à celui qui s'y livre et plaindre tendrement leur ami⁵ J. J. d'être la proie d'un sentiment aussi tourmentant.

Il faudroit qu'il fut insensible ou stupide⁶ pour ne pas voir et sentir son état ; mais il s'occupe trop peu de ses peines pour s'en affecter beaucoup. Il se console avec lui-même des injustices des hommes ; en rentrant dans son⁷ cœur il y trouve des dédomagemens bien doux. Tant qu'il est seul il est heureux et quand le spectacle de la haine le navre, ou quand le mépris et la dérision l'indignent, c'est un mouvement passager qui cesse aussi tot que l'objet qui l'excite a disparu. Ses émotions sont promptes et vives mais rapides et peu durables, et cela se voit. Son cœur transparent comme le cristal ne peut rien cacher de ce qui s'y passe ; chaque mouvement qu'il éprouve se transmet à ses yeux et sur son visage. On voit quand et comment il s'agite ou se calme, quand et comment il s'irrite ou s'attendrit, et sitot que ce qu'il voit ou ce qu'il entend l'affecte, il lui est impossible d'en retenir ou dissimuler un moment l'impression. J'ignore comment il put s'y prendre pour tromper quarante ans tout le monde sur son caractère ; mais pour peu qu'on le tire de sa chere inertie, ce qui par malheur n'est que trop aisé, je le défie de cacher à personne ce qui se passe au fond de son cœur, et c'est néanmoins de ce même naturel aussi ardent qu'indiscret qu'on a tiré par un prestige admirable le plus habile hypocrite et le plus rusé fourbe qui puisse exister.

Cette remarque étoit importante et j'y ai porté la plus grande attention. Le premier art de tous les méchans est la prudence, c'est à dire la dissimulation. Ayant tant de desseins⁸ et de sentimens à cacher, ils savent composer leur extérieur, gouverner leurs regards leur air leur

1. (B) de plus impayable
2. (P) en
3. (P) Après « se lamenter », on trouve ce mot : « tristement »
4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « horribles »
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « leur ami »
6. (P) Intersion des mots : stupide ou insensible
7. (B) Après « son », on trouve ce mot : « propre »
8. (B) vues

maintien, se rendre maitres des apparences. Ils savent prendre leurs avantages et couvrir d'un vernis de sagesse¹ les noires passions dont ils sont rongés. Les cœurs vifs sont bouillans emportés, mais tout s'évapore au dehors ; les méchants sont froids posés, le venin se dépose et se cache au fond de leurs cœurs pour n'agir qu'en tems et lieu : jusqu'alors rien ne s'exhale, et pour rendre l'effet plus grand ou plus sûr ils le retardent à leur volonté. Ces différences ne viennent pas seulement des temperamens, mais aussi de la nature des passions. Celles des cœurs ardents et sensibles étant l'ouvrage de la nature se montrent en depot de celui qui les a ; leur première explosion purement machinale est indépendante de sa volonté. Tout ce qu'il peut faire à force de résistance est d'en arrêter le cours avant qu'elle ait produit son effet, mais non pas avant qu'elle se soit manifestée ou dans ses yeux ou par sa rougeur ou par sa voix ou par son maintien, ou par quelque autre signe sensible.

Mais l'amour-propre et les mouvemens qui en dérivent n'étant que des passions secondaires produites par la reflexion n'agissent pas si sensiblement sur la machine. Voila pourquoi ceux que ces sortes de passions gouvernent² sont plus maitres des apparences que ceux qui se livrent aux impulsions directes de la nature. En général si les naturels ardents et vifs sont plus aimans, ils sont aussi plus emportés, moins endurans, plus colères ; mais ces emportemens³ bruyans sont sans consequence, et sitot que le signe de la colere s'efface sur le visage, elle est éteinte aussi dans le cœur⁴. Au contraire les gens flegmatiques et froids, si doux si patiens si moderés à l'exterieur, en dedans sont haineux, vindicatifs implacables ; ils savent conserver déguiser nourrir⁵ leur rancune jusqu'à ce que le moment⁶ de l'assouvir se présente. En general les premiers aiment plus qu'ils ne haïssent, les seconds haïssent beaucoup plus qu'ils n'aiment, si tant est qu'ils sachent⁷ aimer. Les ames d'une haute trempe sont neanmoins très souvent de celles-ci⁸, comme superieures aux passions.

1. (B) stoïque
2. (B) animé
3. (B) Après « emportemens », on trouve ce mot : « prompts et »
4. (B) éteinte au fond du cœur.
5. (B) Intersion des mots : nourrir déguiser
6. (B) l'occasion
7. (B) puissent
8. (B) cette seconde classe
(P) celle-ci

[f. 2-91]

Les vrais sages sont des hommes froids, je n'en doute pas ; mais dans la classe des hommes vulgaires, sans le contrepoids de la sensibilité, l'amour-propre emportera toujours la balance, et s'ils ne restent nuls, il les rendra méchants.

Vous me direz qu'il y a des hommes vifs et sensibles qui ne laissent pas d'être méchants haineux¹ et rancuniers. Je n'en crois rien, mais il faut s'entendre. Il y a deux sortes de vivacité² ; celle des sentimens et celle des idées. Les ames sensibles s'affectent fortement et³ rapidement. Le sang enflammé par une agitation subite porte à l'œil à la voix au visage ces mouvemens impétueux qui marquent la passion. Il est au contraire des esprits⁴ vifs qui s'associent avec des cœurs glacés, et qui ne tirent que du cerveau l'agitation qui paroît aussi dans les yeux⁵ dans le geste et accompagne la parole, mais par des signes tout differens, pantomimes et comédiens plustot qu'animés et passionnés⁶. Ceux-ci, riches d'idées, les produisent avec une facilité extrême : Ils ont la parole à commandement, leur esprit toujours présent et penetrant leur fournit sans cesse des pensées neuves des saillies des réponses heureuses ; quelque force et quelque finesse qu'on mette à ce qu'on peut leur dire, ils étonnent par la promptitude et le sel de leurs reparties, et ne restent jamais court. Dans les choses mêmes de sentiment ils ont un petit babil si bien agencé, qu'on les croiroit émus jusqu'au fond du cœur, si cette justesse même d'expression n'attestoit que c'est leur esprit seul qui travaille. Les autres, tout occupés de ce qu'ils sentent soignent trop peu leurs paroles pour les arranger avec tant d'art. La pesante succession du discours leur est insupportable ; ils se dépitent contre la lenteur de sa marche ; il leur semble dans la rapidité des mouvemens qu'ils éprouvent que ce qu'ils sentent devoit se faire jour et penetrer d'un cœur à l'autre sans le froid ministere de la parole. Les idées se présentent d'ordinaire aux gens d'esprit en phrases tout arrangées ; il n'en est pas ainsi des sentimens. Il faut chercher combiner choisir un langage propre à rendre ceux qu'on éprouve, et quel est l'homme sensible qui aura la patience de suspendre le cours des

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « haineux »

2. (B) de vivacités

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « fortement et »

4. (P) Après « esprits », on trouve ce mot : « très »

5. (B) Après « yeux », on trouve ce mot : « surtout »

6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « plustot qu'animés et passionnés »

affections qui l'agitent pour s'occuper à chaque instant de ce triage. Une violente émotion peut suggérer quelquefois des expressions énergiques et vigoureuses ; mais ce sont d'heureux hasards que les mêmes situations ne fournissent pas toujours. D'ailleurs un homme vivement ému est-il en état de prêter une attention minutieuse à tout ce qu'on peut lui dire, à tout ce qui se passe autour de lui^a, pour y¹ approprier sa réponse ou son propos. Je ne dis pas que tous seront aussi distraits aussi étourdis aussi stupides que J. J., mais je doute que quiconque a reçu du Ciel un naturel vraiment ardent vif sensible et tendre soit jamais un homme bien presté à la riposte.

N'allons donc pas prendre, comme on fait dans le monde, pour des cœurs sensibles des cerveaux brûlés dont le seul désir de briller anime les discours les actions les écrits, et qui pour être applaudis des jeunes gens et des femmes, jouent de leur mieux la sensibilité qu'ils n'ont point. Tout entiers à leur unique objet, c'est à dire, à la célébrité, ils ne s'échauffent sur rien au monde, ne prennent un véritable intérêt à rien ; leurs têtes agitées d'idées rapides laissent leurs cœurs vides de tout sentiment, excepté celui de l'amour-propre qui leur étant habituel ne leur donne aucun mouvement sensible et remarquable au dehors. Ainsi tranquilles et de sang froid sur² toutes choses³, ils ne songent qu'aux avantages relatifs de leur petit individu, et ne laissant jamais échapper aucune occasion, s'occupent sans cesse avec un succès qui n'a rien d'étonnant à rabaisser leurs rivaux à écarter leurs concurrents, à briller dans le monde à primer dans les lettres⁴ et à déprimer tout ce qui n'est pas attaché à leur char. Que de tels hommes soient méchants ou malfaisants, ce n'est pas une merveille, mais qu'ils éprouvent d'autre passion que l'égoïsme qui les domine, qu'ils aient une⁵ véritable sensibilité, qu'ils soient capables d'attachement d'amitié⁶, même d'amour, c'est ce que je nie. Ils ne savent pas seulement s'aimer eux-mêmes ; ils ne savent que haïr ce qui n'est pas eux.

Celui qui sait régner sur son propre cœur, tenir toutes ses passions sous le joug ; sur qui l'intérêt personnel et les desirs sensuels n'ont aucune puissance⁷, et qui soit en public soit tout seul et sans témoin ne fait en toute occasion que ce qui est juste et honnête, sans égard aux vœux secrets de son cœur : celui-là seul est homme vertueux. S'il existe,

1. (B) et (P) Après « y », on trouve ce mot : « bien »

2. (B) et (P) en

3. (P) toute chose

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « à primer dans les lettres »

5. (B) et (P) aucune

6. (P) On ne trouve pas ce mot : « d'amitié »

7. (B) ni les voluptés

a. *Insertion* : « à tout ce qui se passe autour de lui »

[f. 2-93]

je m'en réjouis pour l'honneur de l'espèce humaine. Je sais que des foules d'hommes vertueux ont jadis existé sur la terre ; je sais que Fenelon, Catinat, d'autres¹ moins connus², ont honoré les siècles modernes, et parmi nous j'ai vu George Keith suivre encor leurs sublimes vestiges. A cela près je n'ai vu dans les apparentes vertus des hommes que forfanterie, hypocrisie et vanité. Mais ce qui se rapproche un peu plus de nous, ce qui est du moins beaucoup plus dans l'ordre de la nature, c'est un mortel bien né qui n'a reçu du Ciel que des passions expansives et douces, que^{3a} des penchans aimans et aimables, qu'un cœur ardent à desirer, mais sensible affectueux dans ses desirs, qui n'a que faire de gloire ni de trésors, mais de jouissances réelles, de véritables attachemens, et qui comptant pour rien l'apparence des choses et pour peu l'opinion des hommes, cherche son bonheur en dedans sans égard aux usages suivis et aux préjugés reçus. Cet homme ne sera pas vertueux, puisqu'il ne vaincra pas ses penchans, mais en les suivant il ne fera rien de contraire à ce que feroit en surmontant les siens⁴ celui qui n'écoute que la vertu. La bonté la commisération la générosité, ces premières inclinations de la nature, qui ne sont que des émanations de l'amour de soi ne s'érigeront point dans sa tête en d'austères devoirs ; mais elles seront des besoins de son cœur qu'il satisfera plus pour son propre bonheur que par un principe d'humanité qu'il ne songera guère à réduire en règles. L'instinct de la nature est moins pur peut-être, mais certainement plus sûr que la loi de la vertu : car on se met souvent en contradiction avec son devoir, jamais avec son penchant pour malfaire.

L'homme de la nature éclairé⁵ par la raison a des appetits plus délicats mais non moins simples que dans sa première grossiereté. Les fantaisies d'autorité de célébrité de preeminence ne sont rien pour lui ; il ne veut être connu que pour être aimé, il ne veut être loué que de ce qui est vraiment louable et qu'il possède en effet. L'esprit les talens ne sont pour lui que des ornemens du mérite et ne le constituent pas. Ils sont des developpemens nécessaires dans le progrès des choses et qui ont leurs avantages

1. (P) quelques autres
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'autres moins connus »
3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « que »
4. (B) en résistant aux siens
5. (B) éclairée

^{a.} *Insertion* : « des passions expansives et douces, que » [n. d. é : ce passage existe originairement dans les B et P.]

pour les agréments de la vie mais subordonnés aux facultés plus précieuses qui rendent l'homme vraiment sociable et bon et qui lui font priser l'ordre la justice la droiture¹ et l'innocence au dessus de tous les autres biens. L'homme de la nature apprend à porter en toute chose le joug de la nécessité et à^a s'y soumettre², à ne murmurer jamais contre la providence qui commença par le combler de dons précieux, qui promet à son cœur des biens plus précieux encore, mais qui pour réparer les injustices³ de la fortune et des hommes choisit son heure et non pas la nôtre, et dont les vues sont trop au dessus de nous pour qu'elle nous doive compte de ses moyens. L'homme de la nature est assujetti par elle et pour sa propre conservation à des transports irascibles et momentanés, à la colère à l'emportement à l'indignation ; jamais à des sentimens haineux et durables, nuisibles à celui qui en⁴ est la proie et à celui qui en est l'objet, et qui ne mènent qu'au mal est^b à la destruction sans servir au bien ni à la conservation de personne ; enfin l'homme de la nature, sans épuiser ses debiles forces à se construire ici bas des tabernacles des machines enormes de bonheur ou de plaisir⁵, jouit de lui-même et de son existence sans grand souci de ce qu'en pensent les hommes et sans grand soin de l'avenir.

Tel j'ai vu l'indolent J. J. sans affectation sans apprêt, livré par gout à ses douces rêveries, pensant profondément quelquefois, mais toujours avec plus de fatigue que^c de plaisir et aimant mieux se laisser gouverner par une imagination riante, que de gouverner avec effort sa tête par la raison. Je l'ai vu mener par goût une vie égale simple et routinière sans s'en rebuter jamais. L'uniformité de cette vie et la douceur qu'il y trouve montrent que son ame est en paix. S'il étoit mal avec lui-même il se laisseroit enfin d'y vivre ; il lui faudroit des diversions que je ne lui vois point chercher, et si par un tour d'esprit difficile à concevoir il s'obstinoit à s'imposer ce genre de supplice, on verroit à la longue l'effet de cette contrainte sur son humeur sur son teint⁶ sur sa santé. Il jauniroit il languiroit il deviendroit triste et sombre il déperiroit. Au contraire il se porte mieux qu'il ne fit jamais. Il n'a plus ces

* Tout a son terme ici bas⁷. Si ma santé decline et succombe enfin sous tant d'afflictions sans relâche, il restera toujours [n. d. é : cette note continue à la page suivante.]

1. (B) Intersion des mots : la droiture la justice
2. (B) Après « soumettre », on trouve ce mot : « et »
3. (B) l'injustice
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « en »
5. (B) de plaisir ou d'opinion
6. (P) Après « tient », on trouve ce mot : « et »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « ici bas »

a. *Insertion* : « à »

b. *Faute d'orthographe de R* : « et »

c. *Insertion* : « que »

[f. 2-95]

souffrances habituelles, cette maigreur ce teint pâle, cet air mourant qu'il eut constamment¹ dix ans de sa vie ; c'est à dire², pendant tout le tems qu'il se mêla d'écrire, métier aussi funeste à sa constitution que contraire à son gout, et qui l'eut enfin mis au tombeau s'il l'eut continué plus longtems³. Depuis qu'il a repris les doux loisirs de sa jeunesse il en a repris la sérénité ; il occupe son corps et repose sa tête ; il s'en trouve bien à tous égards. En un mot, comme j'ai trouvé dans ses livres l'homme de la nature, j'ai trouvé⁴ dans lui l'homme de ses livres sans avoir eu besoin de chercher expressement s'il étoit vrai qu'il en fut l'auteur.

Je n'ai eu qu'une seule curiosité que j'ai voulu satisfaire ; c'est au sujet du Devin du Village. Ce que vous m'aviez dit là-dessus m'avoit tellement frappé que je n'aurois pas été tranquille, si je ne m'en fusse particulièrement⁵ éclairci. On ne conçoit guères comment un homme doué de quelque génie et de talens par lesquels il pourroit⁶ aspirer à une gloire méritée, pour se parer effrontément d'un talent qu'il n'auroit pas iroit se fourrer sans nécessité dans toutes les occasions de montrer là-dessus son ineptie. Mais⁷ qu'au milieu de Paris et des artistes les moins disposés pour lui à l'indulgence, un tel homme se donne sans façon pour l'auteur d'un ouvrage qu'il est⁸ incapable de faire ; qu'un homme aussi timide aussi peu suffisant s'érige parmi les maitres en precepteur d'un art auquel il n'entend rien et qu'il les accuse de ne pas entendre, c'est assurément une chose des plus incroyables que l'on puisse avancer. D'ailleurs il y a tant de bassesse à se parer ainsi des dépouilles d'autrui, cette manœuvre suppose tant de pauvreté d'esprit, une vanité si puerile, un jugement si borné, que quiconque peut s'y résoudre ne fera jamais rien de grand d'élevé de beau dans aucun genre, et que malgré toutes mes⁹ observations, il seroit toujours resté impossible à mes yeux que J. J.¹⁰ se donnant faussement pour l'auteur du Devin du Village¹¹ eut fait aucun des autres écrits qu'il s'attribue, et qui certainement ont trop de force et d'elevation pour avoir pu sortir de la petite tête d'un petit

[n. d. é : suite de la page précédente] étonnant qu'elle ait resisté si longtems.

1. (B) Après « constamment », on trouve ce mot : « pendant »
2. (P) On ne trouve pas cette phrase : « dix ans de sa vie ; c'est à dire »
3. (B) davantage
4. (P) retrouvé
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « particulièrement »
6. (B) Après « pourroit », on trouve ce mot : « légitimement »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « Mais »
8. (B) Après « est », on trouve ce mot : « évidemment »
9. (B) Après « mes », on trouve ce mot : « autres »
10. (B) « J. J. » se trouve après « Devin »
11. (B) Devin

pillard impudent. Tout cela me sembloit tellement incompatible que j'en revenois toujours à ma première consequence de tout ou rien^a.

Vne chose encore animoit le zèle de mes recherches. L'auteur du Devin du Village n'est pas, quel qu'il soit, un auteur ordinaire, non plus que celui des autres ouvrages qui portent le même nom. Il y a dans cette piece une douceur un charme, une simplicité surtout qui la distinguent sensiblement de toute autre production du même genre. Il n'y a dans les paroles ni situations vives ni belles sentences ni pompeuse morale : il n'y a dans la musique ni traits savans ni morceaux de travail¹ ni chants tournés² ni harmonie pathétique. Le sujet en est plus comique qu'attendrissant, et cependant la pièce touche remue attendrit jusqu'aux larmes ; on se sent ému sans savoir pourquoi. D'où ce charme secret qui coule ainsi dans les cœurs tire-t-il sa source ? Cette source unique où nul autre n'a puisé n'est pas celle de l'hypocrene : elle vient d'ailleurs³. L'auteur doit être aussi singulier que la pièce est originale. Si connoissant déjà J. J. j'avois vu pour la première fois le Devin du Village sans qu'on m'en nommât l'auteur ; j'aurois dit sans balancer, c'est celui de la nouvelle Heloïse, c'est J. J., et ce ne peut être que lui. Colette interesse et touche comme Julie sans magie de situations, sans apprêt d'evenemens romanesques, même naturel même douceur même accent ; elles sont sœurs ou je serois bien trompé. Voila ce que j'aurois dit ou pensé. Maintenant on m'assure au contraire que J. J. se donne faussement pour l'auteur de cette pièce et qu'elle est d'un autre : qu'on me le montre donc cet autre-là, que je voye comment il est fait. Si ce n'est pas J. J., il doit du moins lui ressembler beaucoup, puisque leurs productions si originales si caracterisées se ressemblent si fort. Il est vrai que je ne puis avoir vu des productions de J. J. en musique, puisqu'il n'en sait pas faire ; mais je suis sûr que s'il en savoit faire, elles auroient un caractère très approchant de celui-là. A m'en rapporter à mon propre jugement cette musique est⁴ de lui ; par les preuves que l'on me donne, elle n'en est pas : Que dois-je croire ? Je résolu de m'éclaircir si bien par moi-même sur cet article qu'il ne me put⁵ rester là-dessus aucun

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « ni morceaux de travail »

2. (B) brillans,

3. (B) d'un autre pays.

4. (B) paroît

5. (B) Interversiion des mots : put me

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 2-97]

doute, et je m'y suis pris de la façon la plus courte et la plus sûre pour y parvenir.

Le Fr. / Rien n'est plus simple. Vous avez fait comme tout le monde ; vous lui avez présenté de la musique à lire et voyant qu'il ne faisoit que barbouiller, vous avez tiré la conséquence, et vous vous en êtes tenu là.

R. / Ce¹ n'est point là ce que j'ai fait, et ce n'étoit point de cela² non plus qu'il s'agissoit ; car il ne s'est pas donné que je sache pour un croquesol ni pour un chantre de Cathedrale. Mais en donnant de la musique pour être de lui, il s'est donné pour en savoir faire. Voilà³ ce que j'avois à vérifier. Je lui ai donc proposé de la musique non à lire mais à faire. C'étoit aller⁴ ce me semble aussi directement qu'il étoit possible au vrai point de la question. Je l'ai prié de composer cette musique en ma présence sur des paroles qui lui étoient inconnues et que je lui ai fournies sur le champ.

Le Fr. / Vous aviez bien de la bonté ; car enfin vous assurer qu'il ne savoit pas lire la musique⁵, n'étoit-ce pas vous assurer de reste qu'il n'en savoit pas composer ?

R. / Je n'en sais rien ; je ne vois nulle impossibilité qu'un homme trop plein de ses propres idées ne sache ni saisir ni rendre celles des autres⁶, et puisque ce n'est pas faute d'esprit qu'il sait si mal parler, ce peut aussi n'être pas par ignorance qu'il lit si mal la musique^{7a}. mais ce que je sais bien, c'est que si de l'acte au possible la conséquence est valable, lui voir sous mes yeux composer de la musique étoit m'assurer qu'il en savoit composer.

Le Fr. / D'honneur, voici qui est curieux ! Hebien, Monsieur, de quelle defaite vous payat-il⁸ ? Il fit le⁹ fier, sans doute, et rejetta la proposition avec hauteur ?

R. / Non, il voyoit trop bien mon motif pour pouvoir s'en offenser, et me parut même plus reconnoissant qu'humilié de ma proposition. Mais il me pria de comparer les situations et les ages. Considerez, me dit-il, quelle difference vingt-cinq ans d'intervalle, de longs serremens de cœur, les ennuis, le découragement la vieillesse doivent mettre dans les productions du même

1. (B) Avant « ce », on trouve ce mot : « Non, Monsieur, »

2. (B) « de cela » se trouve après « non plus »

3. (B) C'étoit là

4. (B) et (P) « aller » se trouve après « semble »

5. (B) Après « musique », on trouve ce mot : « des autres »

6. (B) d'autrui

7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et puisque ce n'est pas faute d'esprit qu'il sait si mal parler, ce peut aussi n'être pas par ignorance qu'il lit si mal la musique »

8. (B) quel détour employa-t-il ?

(P) quel détour vous donna-t-il ?

9. (P) Interversion des mots : le fit

a. *Insertion* : « et puisque ce n'est pas faute [...] il lit si mal la musique » [n. d. é : en marge. Après « autres », on trouve une marque « ≠ » (= insertion du passage). Ce passage est inséré aussi dans le P, mais il n'existe pas dans le B. Voyez la note 7. On peut supposer qu'il a été ajouté après la transcription du G, car, malgré la tête de passage, le « mais » suivant est minuscule.]

homme. Ajoûtez à cela la contrainte que vous m'imposez, et qui me plait parce que j'en vois la raison, mais qui n'en met pas moins des entraves aux idées d'un homme qui n'a jamais su les assujettir, ni rien produire qu'¹à son heure à son aise et à la² volonté.

Le Fr. / Somme toute, avec de belles paroles il refusa³ l'épreuve proposée ?

R. / Au contraire, après ce petit préambule il s'y soumit de tout son cœur, et s'en tira mieux qu'il n'avoit espéré lui-même. Il me fit avec un peu⁴ de lenteur mais moi toujours⁵ présent de la musique aussi fraîche aussi chantante aussi bien traitée que celle du Devin, et dont le stile assez semblable à celui de cette pièce, mais moins nouveau qu'il n'étoit alors est tout aussi naturel tout aussi expressif et tout aussi agréable. Il fut surpris lui-même de son succès. Le desir, me dit-il, que je vous ai vu de me voir reussir m'a fait reussir davantage. La défiance m'étourdit m'appesantit, et me resserre le cerveau comme le cœur ; la confiance m'anime m'épanouît et me fait plâner sur des ailes. Le Ciel m'avoit fait pour l'amitié : elle eut donné un nouveau ressort⁶ à mes facultés, et j'aurois doublé⁷ de prix par elle.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai voulu verifier par moi-même. Si cette expérience ne suffit pas pour prouver qu'il a fait le Devin du village, elle suffit au moins pour détruire celle des preuves qu'il ne l'a pas fait à laquelle vous vous en êtes tenu. Vous savez pourquoi toutes les autres ne font point⁸ autorité pour moi : mais voici une autre observation qui achève de détruire mes doutes, et me confirme ou me ramene⁹ dans mon ancienne persuasion.

Après cette épreuve j'ai examiné toute la musique qu'il a composée depuis son retour à Paris et qui ne laisse pas de faire un recueil considerable, et j'y ai trouvé une uniformité de style et de faire qui tomberoit quelquefois dans la monotonie si elle n'étoit autorisée ou excusée par le grand rapport des paroles dont il a fait choix le plus souvent. J. J. avec un cœur trop porté à la tendresse eut toujours un goût vif pour la vie champêtre. Toute sa musique, quoique variée selon les sujets porte une¹⁰ empreinte de ce goût. On croit entendre l'accent pastoral des pipeaux, et cet accent se fait par tout sentir

1. (B) Après « qu' », on trouve ce mot : « seul »
2. (B) et (P) sa [n. d. é : les éditeurs de la Pléiade et de l'*ET* considèrent « la » comme une inadvertance de R et ils lui substituent « sa » dans leurs éditions.]
3. (B) rejeta
4. (B) assez
5. (B) Interversiion des mots : toujours moi
6. (P) prix
7. (B) et m'auroit fait doubler
8. (B) aucune
9. (P) Interversiion des mots : et me ramène ou me confirme
10. (B) l'

[f. 2-99]

le même que dans le Devin du Village. Vn connoisseur ne peut pas plus s'y tromper qu'on ne se trompe¹ au faire des peintres. Toute cette musique a d'ailleurs une simplicité j'oserois² dire une vérité que n'a parmi nous nulle autre musique moderne. Non seulement elle n'a besoin ni de trills ni de petites notes ni d'agremens ou³ de fleuris d'aucune espèce, mais elle ne peut même rien supporter de tout cela. Toute son expression est dans les seules nuances du fort et du doux, vrai caractère d'une bonne mélodie ; cette mélodie y est toujours une et bien marquée⁴, les accompagnemens l'animent sans l'offusquer⁵. On n'a pas besoin de crier sans cesse aux accompagnateurs ; doux, plus doux^{6a}. Tout cela ne convient encor qu'au seul Devin du Village⁷. S'il n'a pas fait cette pièce, il faut donc qu'il en ait l'auteur toujours à ses ordres pour lui composer de nouvelle musique toutes les fois qu'il lui plait d'en produire sous son nom, car il n'y a que lui seul qui en fasse comme celle-là. Je ne dis pas qu'en épluchant bien toute cette musique on n'y trouvera ni ressemblances ni reminiscences⁸ ni traits pris ou imités d'autres auteurs ; cela n'est vrai d'aucune musique que je connoisse. Mais, soit que ces imitations⁹ soient des rencontres fortuites ou de vrais pillages, je dis que la manière dont l'¹⁰auteur les employe les lui approprie ; je dis que l'abondance des idées dont il est plein et qu'il associe à celles-là ne peut laisser supposer que ce soit par stérilité de son propre fond qu'il se les attribue ; c'est paresse ou précipitation, mais ce n'est pas pauvreté : Il lui est trop aisé de produire pour avoir jamais besoin de piller.*

* Il y a trois seuls morceaux¹¹ dans le Devin du Village qui ne sont pas uniquement de moi ; comme dès le commencement¹² je l'ai dit¹³ sans cesse à tout le monde¹⁴ ; tous trois dans le divertissement. 1° Les paroles de la chanson qui sont, en partie, et¹⁵ du moins l'idée et le refrain de M. Collé. 2° Les paroles de l'Ariette qui sont de M. Cahusac, lequel m'engagea à¹⁶ faire après coup cette Ariette pour complaire à M^{lle} Fel qui se plaignoit qu'il n'y avoit¹⁷ rien de brillant pour sa voix dans son rôle ; 3° et l'entrée des Bergères que, sur les vives¹⁸ instances de M. d'Holbach j'arrangeai sur une pièce de Clavecin d'un recueil qu'il me présenta. Je ne dirai pas quelle étoit l'intention¹⁹ de M. d'Holbach, mais²⁰ il me pressa si fort d'employer quelque chose de ce recueil que²¹ je ne pus²² dans cette bagatelle²³ [n. d. é : cette note continue à la page suivante.]

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « on ne se trompe »
2. (P) ose
3. (B) ni
4. (B) phrasée
5. (B) et (P) Après « l'offusquer », on trouve ce mot : « ni la couvrir »
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « On n'a pas besoin [...] doux, plus doux. » (P) jouez doux.
7. (B) Devin.
8. (B) et (P) Interversión des mots : ni reminiscences ni ressemblances,
9. (B) Après « imitations », on trouve ce mot : « ou ces vols »
10. (B) cet
11. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « seuls »
12. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « dès le commencement »
13. (B) Après « dit », on trouve ce mot : « et redit »
14. (B) et (P) Après « monde », on trouve ce mot : « et »
15. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
16. (P) de
17. (B) se plaignoit de n'avoir
18. (P) bergères qu'aux vives
19. (P) le motif
20. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Je ne dirai pas quelle étoit [...] mais »
21. (B) Après « que », on trouve ce mot : « sans imaginer son motif »
22. (B) je ne crus pas
23. (B) Après « bagatelle », on trouve ce mot : « devoir »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

Je lui ai conseillé de rassembler toute cette musique et de chercher à s'en défaire pour s'aider à vivre quand¹ il ne pourra plus continuer son travail, mais de tâcher sur toute chose que ce recueil ne tombe qu'en² des mains fidèles et sûres qui ne le laissent ni détruire ni diviser : car³ quand la passion cessera de dicter les jugemens qui le regardent, ce recueil fournira ce me semble une forte⁴ preuve que toute la musique qui le compose est d'un seul et même auteur.*

Tout ce qui est sorti de la plume de J. J. durant son effervescence porte une empreinte impossible à méconnoître, et plus impossible à imiter. Sa musique sa prose ses vers tout dans ces dix ans est d'un coloris d'une teinte qu'un⁵ autre ne trouvera jamais⁶. Oui, je le repette, si j'ignorois quel est l'auteur du Devin du village je le sentirois à cette conformité. Mon doute levé sur cette pièce acheve de lever ceux qui pouvoient⁷ me rester sur son auteur. La force des preuves qu'on a qu'elle n'est pas de lui ne sert plus qu'à détruire dans mon esprit celles des crimes dont on l'accuse, et tout cela ne me laisse plus⁸ qu'une surprise ; c'est comment tant de mensonges peuvent être si bien prouvés.

J. J. étoit né pour la musique ; non pour y payer de sa personne dans l'exécution, mais pour en hâter les progrès et y faire des découvertes. Ses idées dans l'art et sur l'art sont fécondes⁹ intarissables. Il a trouvé des méthodes plus claires plus commodes plus simples qui facilitent¹⁰ les unes la composition les autres l'exécution et auxquelles il ne manque¹¹ pour être admises que d'être proposées par un autre¹² que lui. Il a fait dans l'harmonie une^a découverte qu'il ne daigne pas même annoncer, sûr d'avance qu'elle seroit rebutée, ou ne lui attireroit come^b le Devin du Village que l'imputation¹³ de s'emparer du

[n. d. é : suite de la page précédente] résister obstinément à son desir. Pour la romance, qu'on m'a fait tirer tantot de Suisse, tantot de Languedoc, tantot de nos Psaumes, et tantot de je ne sais où, je ne l'ai tirée que de ma tête ainsi¹⁴ que toute la pièce. Je la composai, revenu depuis peu d'Italie, passionné pour la musique que j'y avois entendue et dont on n'avoit encore aucune connoissance à Paris. Quand cette connoissance comença de s'y répandre on auroit bientôt découvert mes pillages si j'avois fait comē font¹⁵ les compositeurs françois, parce qu'ils sont pauvres d'idées, qu'ils ne connoissent pas même¹⁶ le vrai chant et que leurs accompagnemens ne sont que du barbouillage¹⁷. On a eu l'impudence de mettre en grande pompe dans le recueil de mes écrits la romance de M. Vernes pour faire croire au public¹⁸ que je me l'attribuois. Toute ma réponse a été de faire à cette romance deux autres airs meilleurs que celui-là. Mon argument est simple : celui qui a fait les^{19c} meilleurs airs n'avoit pas besoin de s'attribuer faussement le moindre²⁰.

* J'ai mis fidèlement dans ce recueil toute la musique de toute espèce que j'ai composée depuis mon retour à Paris, et dont j'aurois beaucoup retranché si je n'y avois laissé que ce qui me paroit bon. Mais j'ai voulu ne rien omettre de ce que j'ai réellement fait, afin qu'on en put discerner tout ce qu'on m'attribue aussi faussement qu'impudemment même en ce genre²¹ dans le public dans les journaux et jusques dans les recueils de mes propres écrits. Pourvu que les paroles soient grossières et malhonnêtes, pourvu que les airs soient maussades et plats, on m'accordera volontiers le talent de composer de cette musique-là. On affectera même de m'attribuer des airs d'un bon chant fait par d'autres, pour faire croire que je me les attribue moi-même, et que je m'approprie les ouvrages d'autrui. M'ôter mes productions et m'attribuer les leurs, a été depuis vingt ans la manœuvre la plus constante de ces Messieurs, et la plus sûre^d pour me décrier²². [n. d. é : cette note est ajoutée avec un papier.]

- | | |
|---|---|
| 1. (B) lorsqu' | 12. (B) par d'autres |
| 2. (P) qu'entre | 13. (P) l'accusation |
| 3. (B) On ne trouve pas ce mot : « car » | 14. (P) non plus |
| 4. (B) grande | 15. (P) Après « font », il existe ce mot : « et doivent faire » |
| 5. (P) que nul | 16. (P) ne connoissent point |
| 6. (B) point | 17. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Je la composai [...] du barbouillage. » |
| 7. (B) pourroient | 18. (B) On a mis dans mes écrits l'air de la romance de M. Vernes pour faire croire |
| 8. (P) On ne trouve pas ce mot : « plus » | 19. (P) Après « les », on trouve ce mot : « deux » |
| 9. (B) On ne trouve pas ce mot : « fécondes » | 20. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Mon argument est simple [...] le moindre. » |
| 10. (B) trouvé des manières plus simples plus claires plus commodes de l'écrire qui facilitent beaucoup
(P) trouvé des méthodes plus simples, plus claires, plus commodes qui facilitent | 21. (P) On ne trouve pas ce mot : « même en ce genre » |
| 11. (B) il n'a manqué | 22. (B) On ne trouve pas cette note |

a. Addition par DC : « (*) Les Editeurs sont persuadés que l'Auteur a laissé quelques écrits sur la découverte intéressante dont il parle, mais il ne leur a pas été possible de les recouvrer. » (DC, p. 297)

b. Faute d'orthographe de R : « comme »

c. Biffé : « deux » entre « les » et « meilleurs » [n. d. é : voyez la note 19.]

d. Biffé et Insertion : « et la plus sûre » est d'abord entre « constante » et « de ». Ensuite, il est inséré après « Messieurs ».

[f. 2-101]

bien d'autrui. Il fera dix airs sur les mêmes paroles sans que cette abondance lui coûte ou l'épuise. Je l'ai vu lire aussi fort bien la musique, mieux que plusieurs de ceux qui la professent. Il aura même en cet art l'impromptu^a de l'exécution qui lui manque en toute autre chose¹, quand rien ne l'intimidera, quand rien ne troublera cette présence d'esprit qu'il a si rarement, qu'il perd si aisément, et qu'il ne peut plus rappeler dès qu'il² l'a perdue. Il y a trente ans qu'on l'a vu dans Paris chanter tout à livre ouvert. Pourquoi ne le peut-il plus aujourd'hui ? C'est qu'alors personne ne doutait du talent qu'aujourd'hui³ tout le monde lui refuse, et qu'un seul spectateur malveillant suffit pour troubler sa tête et ses yeux. Qu'un homme auquel il aura confiance lui présente de la musique qu'il ne connaisse point. Je parie, à moins qu'elle ne soit baroque ou qu'elle⁴ ne dise rien qu'il la déchiffre encore à la première vue et la chante passablement. Mais si, lisant dans le cœur de cet homme il le voit malintentionné il n'en dira pas une note, et voilà parmi les spectateurs la conclusion tirée sans autre examen. J. J. est sur la musique et sur les choses qu'il sait le mieux comme il étoit jadis aux échecs. Jouait-il avec un plus fort que lui qu'il croyait plus faible, il le battoit le plus souvent⁵ ; avec un plus faible qu'il croyait plus fort il étoit battu ; la suffisance des autres l'intimide et le démonte infailliblement. En ceci l'opinion l'a toujours subjugué, ou plutôt, en toute chose, comme il le dit lui-même, c'est au degré de sa confiance que se monte celui de ses facultés. Le plus grand mal est ici⁶ que sentant en lui sa capacité, pour desabuser ceux qui en doutent il se livre sans crainte aux occasions de la montrer, comptant toujours pour cette fois⁷ rester maître de lui-même, et toujours intimidé quoiqu'il fasse, il ne montre que son ineptie. L'expérience là-dessus a eu beau l'instruire, elle ne l'a jamais corrigé.

Les dispositions d'ordinaire annoncent l'inclination et réciproquement. Cela est encore vrai chez J. J. Je n'ai vu nul homme aussi passionné que lui pour la musique mais seulement pour celle qui parle à son cœur ; c'est pourquoi il aime mieux en faire qu'en entendre⁸, surtout à Paris, parce qu'il n'y en a point d'aussi bien appropriée à lui que la sienne. Il la chante avec une voix faible et cassée, mais encore animée et douce ; il l'accompagne non sans peine, avec des doigts tremblans, moins par

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qui lui manque en toute autre chose »

2. (P) quand il

3. (P) à présent

4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « qu'elle »

5. (B) On ne trouve pas ce mot : « le plus souvent »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « ici »

7. (B) On ne trouve pas ce mot : « pour cette fois »

8. (B) Après « entendre », on trouve ce mot : « et »

a. *Faute d'orthographe de R et Soulignage* : « impromptu » souligné à l'encre noire

l'effet des ans que d'une invincible timidité. Il se livre à cet amusement depuis quelques années avec plus d'ardeur que jamais, et il est aisé de voir qu'il s'en fait une aimable diversion à ses peines. Quand des sentimens douloureux affligent son cœur, il cherche sur son clavier les consolations que les hommes lui refusent. Sa douleur perd ainsi sa secheresse et lui fournit à la fois des chants et des larmes. Dans les rues il se distrait des regards insultans des passans en cherchant des airs dans sa tête ; plusieurs¹ romances de sa façon d'un chant triste et languissant mais tendre et doux n'ont point eu d'autre origine. Tout ce qui porte le même caractère lui plait et le charme. Il est passionné pour le chant du rossignol, il aime les gémissemens de la Tourterelle et les a parfaitement imités dans l'accompagnement d'un de ses airs : les regrets qui tiennent à l'attachement l'interessent. Sa passion la plus vive et la plus vaine étoit d'être aimé ; il croyoit se sentir² fait pour l'être : il satisfait du moins cette fantaisie avec les animaux. Toujours il prodiga son tems et ses soins à les attirer à les caresser ; il étoit l'ami presque l'esclave de son chien de sa chate de ses sereins³ : Il avoit des pigeons qui le suivoient par tout, qui lui voloient sur les bras sur la tête jusqu'à l'importunité : Il apprivoisoit les oiseaux les poissons avec une patience incroyable, et il est parvenu à Monquin à faire nicher des hirondelles dans sa chambre avec tant de confiance qu'elles s'y laissoient même enfermer sans s'effaroucher. En un mot ses amusemens ses plaisirs sont innocens et doux comme ses travaux⁴ comme ses penchans ; il n'y a pas dans son ame un gout qui soit hors de la nature ni couteux ou criminel à satisfaire, et pour être heureux autant qu'il est possible ici bas, la fortune lui eut été inutile, encor plus la célébrité, il ne lui falloit que la santé le necessaire le repos et l'amitié.

Je vous ai décrit les principaux traits de l'homme que j'ai vu, et je me suis borné dans mes descriptions, non seulement à ce qui peut de même être vu de tout autre s'il porte à cet examen un œil attentif et non prévenu, mais à ce qui n'étant ni bien ni mal en soi ne

1. (B) et (P) Avant « plusieurs », on trouve ce mot : « et »
2. (P) il se croyoit sentir
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « de ses sereins »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « comme ses travaux »

[f. 2-103]

peut être affecté longtems par hypocrisie. Quant à ce qui quoique vrai n'est pas vraisemblable, tout ce qui n'est connu que du Ciel et de moi, mais eut pu mériter de l'être des hommes, ou ce qui, même connu d'autrui, ne peut être dit de soi-même avec bienséance, n'esperez pas que je vous en parle, non plus que ceux dont il est connu ; si tout son prix est dans les suffrages¹ des hommes, c'est à jamais autant de perdu. Je ne vous parlerai pas non plus de ses vices ; non qu'il n'en ait de très grands ; mais parce qu'ils n'ont jamais fait de mal qu'à lui, et qu'il n'en doit aucun compte aux autres² : le mal³ qui ne nuit point à autrui peut se taire quand on tait le bien qui se^a rachette⁴. Il n'a pas été si discret dans ses confessions, et peut être n'en a-t-il pas mieux fait. A cela près, tous les détails que je pourrois ajoûter aux précédens n'en sont que des consequences qu'en raisonnant bien chacun peut aisément suppléer. Ils suffisent pour connoître à fond le naturel de l'homme et son caractère. Je ne saurois aller plus loin sans manquer aux engagemens par lesquels vous m'avez lié. Tant qu'ils dureront tout ce que je puis exiger et attendre de J. J.⁵ est qu'il me donne, comme il a fait, une explication naturelle et⁶ raisonnable de sa conduite en toute occasion ; car il seroit injuste et absurde d'exiger⁷ qu'il réponde aux charges qu'il ignore et qu'on ne permet pas de lui déclarer ; et tout ce que je puis ajouter du mien à cela est de m'assurer que cette explication qu'il me donne s'accorde avec tout ce que j'ai vu de lui par moi-même en y donnant toute mon attention. Voila ce que j'ai fait : ainsi je m'arrête. Ou faites-moi sentir en quoi je m'abuse, ou montrez-moi comment mon J. J. peut s'accorder avec celui de vos Messieurs, ou convenez enfin que deux êtres si différens ne furent jamais le même homme.

Le Fr. / Je vous ai écouté avec une attention dont vous devez être content. Au lieu de vous croiser par mes idées je vous ai suivi dans les vôtres, et si quelquefois je vous ai machinalement interrompu, c'étoit lorsqu'étant moi-même de votre avis, je voulois avoir votre reponse à des objections souvent rebattues que je craignois d'oublier. Maintenant je vous

1. (B) et (P) le suffrage
2. (B) à d'autres
3. (B) Avant « le mal », on trouve cette phrase : « Quand on s'abstient de dire le bien »
4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « quand on tait le bien qui le rachette »
(P) quand on s'abstient de dire le bien qui le rachette.
5. (B) lui
6. (P) On ne trouve pas ce mot : « naturelle et »
7. (B) de vouloir

a. *Faute d'orthographe de R* : « le »

demande en retour un peu de l'attention que je vous ai donnée. J'éviterai d'être diffus, évitez si vous pouvez d'être impatient.

Je commence par vous accorder pleinement votre conséquence, et je conviens franchement¹ que votre J. J. et celui de nos Messieurs ne sauroient être le même homme. L'un, j'en conviens encore, semble avoir été fait à plaisir pour le mettre en opposition avec l'autre. Je vois même entre eux des incompatibilités qui² ne frapperont peut être nul autre que moi. L'empire de l'habitude et le goût du travail manuel sont par exemple à mes yeux des choses inaliénables avec les noires et fougueuses passions des méchants, et je réponds que jamais un déterminé scelerat ne fera de jolis herbiers en miniature et n'écrira dans six ans huit mille pages de musique*. Ainsi dès la première esquisse³ nos Messieurs et vous ne pouvez vous accorder⁴. Il y a certainement erreur ou mensonge d'une des deux parts ; le mensonge n'est pas de la votre, j'en suis très sûr ; mais l'erreur y peut être. Qui m'assurera qu'elle n'y est pas en effet ? Vous accusez nos Messieurs d'être prevenus quand ils le décrient⁵, n'est-ce point vous qui l'êtes quand vous l'honorez ? Votre penchant pour lui rend ce doute très raisonnable. Il faudroit pour démêler sûrement la vérité des observations impartiales, et quelques précautions que vous ayez prises les vôtres ne le sont pas plus que les leurs. Tout le monde quoique vous en puissiez dire n'est pas entré dans le complot. Je connois d'honnêtes gens qui ne haïssent point J. J. c'est à dire, qui ne professent point pour lui cette bienveillance traitresse qui selon vous n'est qu'une haine plus meurtrière. Ils estiment ses talents sans aimer ni haïr sa personne, et n'ont pas une grande confiance en toute⁶ cette générosité si bruyante qu'on admire dans nos⁷ Messieurs. Cependant sur bien des points ces personnes équitables s'accordent à penser comme le public à son égard. Ce qu'elles ont vu par elles-mêmes, ce qu'elles ont appris les unes des autres donne une idée peu favorable de ses mœurs de sa droiture, de sa douceur, de son humanité,

* Ayant fait une partie de ce calcul d'avance et seulement par comparaison, j'ai mis tout trop⁸ au rabais, et c'est ce que je découvre bien sensiblement à mesure que j'avance dans mon registre, puisqu'au bout de cinq ans et demi seulement j'ai déjà plus de neuf mille pages bien articulées, et sur lesquelles on ne peut contester.

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « franchement »
2. (P) Après « qui », on trouve cette phrase : « me frappent et »
3. (B) les premiers traits
(P) la première esquisse
4. (B) et (P) vous ne vous accordez en rien.
5. (B) diffament
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « toute »
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « nos »
8. (B) fort

[f. 2-105]

de son desintressement, de toutes les vertus qu'il étaloit avec tant de faste. Il faut lui passer des défauts, même des vices, puisqu'il est homme ; mais il en est de trop bas pour pouvoir germer dans un cœur honnête. Je ne cherche point un homme parfait, mais je méprise un homme abjet, et ne croirai jamais que les heureux penchans que vous trouvez dans J. J. puissent compatir avec des vices tels que ceux dont il est chargé. Vous voyez que je n'insiste pas sur des faits aussi prouvés qu'il y en ait au monde ; mais dont l'omission affectée d'une seule formalité énerve selon vous toutes les preuves. Je ne dis rien des créatures qu'il s'amuse à violer quoique rien ne soit moins nécessaire, des écus qu'il escroque aux passans dans les tavernes et qu'il nie ensuite d'avoir empruntés, des copies qu'il fait payer deux fois, de celles où il fait de faux comptes, de l'argent qu'il escamote dans les payemens qu'on lui fait¹, et de mille autres imputations pareilles. Je veux que tous ces faits, quoique prouvés soient sujets à chicanne com̄e les autres ; mais ce qui est generalement vu par tout le monde ne sauroit l'être. Cet homme en qui vous trouvez une modestie une timidité de vierge est si bien connu pour un satyre plein d'impudence que dans les maisons mêmes où l'on tâchoit de² l'attirer à son arrivée à Paris, on faisoit dès qu'il paroissoit retirer la fille de la maison, pour ne pas l'exposer à la brutalité de ses propos et de ses manières. Cet homme qui vous paroît si doux si sociable fuit tout le monde sans distinction, dédaigne toutes les caresses, rebute toutes les avances et vit seul com̄e un loup garou. Il se nourrit de visions, selon vous, et s'extasie avec des chimères : mais s'il méprise et repousse les humains, si son cœur se ferme à leur societé, que leur importe celle que vous lui prêtez avec des êtres imaginaires ? Depuis qu'on s'est avisé de l'eplucher avec plus de soin, on l'a trouvé non seulement différent de ce qu'on le croyoit, mais contraire à tout ce qu'il prétendoit être. Il se disoit honnête et modeste, on l'a trouvé cynique et débauché ; il se vantoit de bonnes mœurs, et il est pourri de vérole ; il se disoit desintéressé, et il est de la plus basse³ avidité ; il se disoit humain compatissant, il repousse⁴ durement tout ce qui lui demande

1. (P) Après « fait », on trouve cette phrase : « ou qu'il fait »
2. (B) cherchoit à
3. (B) et (P) âpre
4. (P) rejette

assistance ; il se disoit pitoyable et doux, il est cruel et sanguinaire ; il se disoit charitable et il ne donne rien à personne ; il se disoit liant facile¹ à subjuguier et il rejette arrogamment toutes les honnêtetés dont on le comble. Plus on le recherche², plus on en est dédaigné : on a beau prendre en l'accostant un air beat³ un ton patelin^a dolent⁴ lamentable, lui⁵ écrire des lettres à faire pleurer, lui signifier net⁶ qu'on va se tuer à l'instant⁷ si l'on n'est admis, il n'est ému de rien, il seroit homme à laisser⁸ faire ceux qui seroient assez sots pour cela, et les plaignans qui affluent à sa porte s'en retournent tous sans consolation⁹. Dans une situation pareille à la sienne, se voyant observé de si près, ne devoit-il pas s'attacher à rendre contents de lui tous ceux qui l'abordent, à leur faire perdre à force de douceur et de bonnes manières les noires impressions qu'ils ont sur son compte, à substituer dans leurs ames la bienveillance à l'estime qu'il a perdue, et à les forcer au moins de le plaindre, ne pouvant plus l'honorer. Au lieu de cela il concourt par son humeur sauvage et par ses rudes manières à nourrir comme à plaisir la mauvaise opinion qu'ils ont de lui. En le trouvant si dur si repoussant si peu traitable, ils reconnoissent aisement l'homme féroce qu'on leur a peint, et ils s'en retournent convaincus par eux-mêmes qu'on n'a point exagéré son caractère et qu'il est aussi noir que son portrait.

Vous me répéterez sans doute que ce n'est point là l'homme que vous avez vu : mais c'est l'homme qu'a vu tout le monde excepté vous seul. Vous ne parlez, dites-vous que d'après vos propres observations. La plus part de ceux que vous dementez ne parlent non plus que d'après les leurs. Ils ont vu noir où vous voyez blanc ; mais ils sont tous d'accord sur cette couleur noire, la blanche ne frappe nuls autres yeux que les vôtres ; vous êtes seul contre tous ; la vraisemblance est-elle pour vous ? La raison permet-elle de donner plus de force à votre unique suffrage qu'aux suffrages unanimes de tout le public. Tout est d'accord sur le compte de cet homme que vous vous obstinez seul à croire innocent¹⁰, malgré tant de preuves auxquelles vous-même ne trouvez rien à répondre ? Si ces preuves sont autant d'impostures et de sophismes, que faut-il donc penser de tout le genre humain ? Quoi, toute une génération s'accorde à calomnier un innocent, à le couvrir de fange, à le suffoquer pour ainsi dire, dans le bourbier de la diffamation ? Tandis qu'il ne faut, selon

1. (B) Après « facile », on trouve ce mot : « même »
2. (P) Après « recherche », on trouve ce mot : « et »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « un air beat »
4. (P) Intersion des mots : dolent patelin
5. (P) Après « lui », on trouve cette phrase : « on a beau »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « net »
7. (B) sur le champ
8. (B) le barbare laisseroit
9. (B) Allez à la ligne.
10. (B) Après « innocent », on trouve ce mot : « et bon »

a. *Insertion* : « patelin »

[f. 2-107]

vous qu'ouvrir les yeux sur lui¹ pour se convaincre de son innocence et de la noirceur de ses ennemis ? Prenez garde, Monsieur Rousseau² ; c'est vous-même qui prouvez trop. Si J. J. étoit tel que vous l'avez vu, seroit-il possible que vous fussiez le premier et le seul à l'avoir vu sous cet aspect ? Ne reste-t-il donc³ que vous seul d'homme juste et sensé sur la terre ? S'il en reste un autre qui ne pense pas ici^{4a} comme vous, toutes vos observations sont anéanties, et vous restez seul chargé de l'accusation que vous intentez à tout le monde, d'avoir vu ce que vous desiriez de voir et non ce qui étoit en effet. Répondez à cette seule objection, mais repondez juste, et je me rends sur tout le reste.

R. / Pour vous rendre ici franchise pour franchise, je commence par vous déclarer que cette seule⁵ objection à laquelle vous me sommer de répondre, est à mes yeux un abyme de ténèbres où mon entendement se perd. J. J. lui-même n'y comprend rien non plus que moi. Il s'avoue incapable d'expliquer d'entendre la conduite publique à son égard. Ce concert avec lequel toute une génération s'empresse d'adopter un plan si⁶ execrable, la lui rend incompréhensible. Il n'y voit ni des bons ni des méchants ni des hommes : il y voit des êtres dont il n'a nulle idée. Il ne les honore ni ne les méprise ni ne les conçoit ; il ne sait pas ce que c'est. Son ame incapable de haine aime mieux se reposer dans cette entière ignorance, que de se livrer par des interprétations cruelles, à des sentimens toujours pênibles à celui qui les éprouve, quand ils ont pour objet des êtres qu'il ne peut estimer. J'approuve cette disposition, et je l'adopte autant que je puis pour m'épargner un sentiment de mépris pour mes contemporains. Mais au fond je me surprends souvent à les juger malgré moi : ma raison fait son office en dépit de ma volonté, et je prends le Ciel à témoin que ce n'est pas ma faute si ce jugement leur est si desavantageux.

Si donc vous faites dépendre votre assentiment au resultat de mes recherches de la solution de votre objection, il y a grande apparence que me laissant dans mon opinion vous resterez dans la vôtre : car j'avoue que cette solution m'est impossible, sans néanmoins que cette impossibilité puisse détruire en

1. (B) cet accusé

2. (B) et (P) M. Rousseau

3. (P) On ne trouve pas ce mot : « donc »

4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ici »

5. (B) On ne trouve pas ce mot : « seule »

6. (B) aussi

a. *Insertion* : « ici » [n. d. é : voyez la note 4. Il n'existe pas dans les B et P.]

moi la persuasion commencée par la marche clandestine et tortueuse de vos Messieurs et confirmée ensuite par la connoissance immédiate de l'homme. Toutes vos preuves contraires¹ tirées de plus loin se brisent contre cet axiome qui m'entraîne irresistiblement que la même chose ne sauroit être et n'être pas, et tout ce que disent avoir vû vos Messieurs est de votre propre aveu² entierement incompatible avec ce que je suis certain d'avoir vu moi-même.

J'en use dans mon jugement sur cet homme comme dans ma croyance en matière de foi. Je cede à la conviction directe³ sans m'arrêter aux objections que je ne puis résoudre ; tant parce que ces objections sont fondées sur des principes moins clairs moins solides dans mon esprit que ceux qui operent ma persuasion, que parce qu'en cedant à ces objections je tomberois⁴ dans d'autres⁵ encor plus invincibles. Je perdrais donc à ce changement la force de l'évidence sans éviter l'embarras des difficultés. Vous dites que⁶ ma raison choisit le sentiment que mon cœur prefere, et je ne m'en défends pas. C'est ce qui arrive⁷ dans toute deliberation où le jugement n'a pas assez de lumières pour se décider⁸ sans le concours de la volonté. Croyez-vous qu'en prénant avec tant d'ardeur le parti contraire vos Messieurs soient déterminés par un motif plus impartial ?

Ne cherchant pas à vous surprendre je vous devois d'abord cette déclaration. A présent jettons un coup d'œil sur vos difficultés, si ce n'est⁹ pour les résoudre, au moins¹⁰ pour y chercher s'il est possible, quelque sorte d'explication.

La principale et qui fait la base de toutes les autres est celle que vous m'avez ci-devant proposée sur le concours unanime de toute la génération présente à un complot d'imposture et d'iniquité, contre lequel il seroit, ou trop injurieux au genre humain de supposer qu'aucun mortel ne reclame s'il en voyoit l'injustice, ou, cette injustice étant aussi évidente qu'elle me paroit, trop orgueilleux à moi, trop humiliant pour le sens commun de croire qu'elle n'est apperçue par personne autre.

Faisons pour un moment cette supposition triviale que tous les hommes ont la jaunisse et que vous seul ne l'avez pas..... Je previens l'interruption que vous me préparez..... Quelle plate comparaison ! qu'est-ce que c'est que¹¹ cette jaunisse ?... comment tous les hommes l'ont-ils gagnée excepté vous seul ? C'est poser la même question

1. (P) contrairées
2. (B) vos Messieurs est, comme vous l'avouez
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « directe »
4. (B) il faudroit tomber
5. (B) dans une autre opinion moins bien fondée et sujette à des objections
6. (B) Vous direz, sans doute que
7. (B) Après « arrive », on trouve ce mot : « necessairement »
8. (P) se déterminer
9. (B) non
10. (B) mais
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « c'est que »

[f. 2-109]

en d'autres termes, mais ce n'est pas la resoudre¹, ce n'est pas même l'éclaircir^a.

Voulez-vous dire autre chose en m'interrompant ?

Le Fr. / Non ; poursuivez.

R. / Je réponds donc. Je crois l'éclaircir quoique vous en puissiez dire, lorsque je fais entendre qu'il est, pour ainsi dire, des épidémies d'esprit qui gagnent les hommes de proche en proche comme une espèce de contagion ; parce que l'esprit humain naturellement paresseux aime à s'épargner de la peine en pensant d'après les autres, surtout en ce qui flate ses propres penchans. Cette pente à se laisser entraîner ainsi s'étend encore aux inclinations aux goûts aux passions des hommes ; l'engouement général, maladie si commune dans votre nation n'a point d'autre source, et vous ne m'en dedirez pas quand je vous citerai pour exemple à vous-même. Rappellez-vous l'aveu que vous m'avez fait ci-devant dans la supposition de l'innocence de J. J., que vous ne lui pardonneriez point votre injustice envers lui. Ainsi par la peine que vous donneroit son souvenir vous aimeriez mieux l'aggraver que la réparer. Ce sentiment, naturel aux cœurs dévorés d'amour-propre peut-il l'être au votre où régne l'amour de la justice et de la raison. Si vous eussiez réfléchi là-dessus pour chercher en vous-même la cause d'un sentiment si injuste et qui vous est si étranger, vous auriez bientôt trouvé que vous haïssiez dans J. J. non seulement le scelerat qu'on vous avoit peint, mais J. J. lui-même, que cette haine excitée d'abord par ses vices en étoit devenue indépendante, s'étoit attachée à sa personne, et qu'innocent ou coupable, il étoit devenu sans que vous vous en aperçussiez vous-même l'objet de votre aversion. Aujourd'hui que vous me prêtez une attention plus impartiale, si je vous rappellois vos raisonnemens dans nos premiers entretiens², vous sentiriez qu'ils n'étoient point en vous l'ouvrage du jugement, mais celui³ d'une passion fougueuse qui vous dominoit à votre insçu. Voilà, Monsieur, cette cause étrangère qui seduisoit votre cœur si juste, et fascinoit votre jugement si sain dans leur état naturel. Vous trouviez une mauvaise face à tout ce qui venoit de cet infortuné et une bonne à tout ce qui tendoit à le diffamer ; les perfidies les trahisons les mensonges⁴ perdoient

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ce n'est pas la resoudre »

2. (B) et (P) nôtre premier entretien,

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « celui »

4. (B) noirceurs

^a. *Soulignage* : écrit à l'encre rouge

à vos yeux toute leur noirceur¹ lorsqu'il en étoit l'objet, et pourvu que vous n'y trempassiez pas vous-même vous vous étiez accoutumé à les voir sans horreur dans autrui² : mais ce qui n'étoit en vous qu'un égarement passager est devenu pour le public un delire habituel, un principe constant de conduite, une jaunisse universelle, fruit d'une bile acre et répandue, qui n'altère pas seulement le sens de la vue mais corrompt toutes les humeurs et tue enfin tout à fait l'homme moral qui seroit demeuré bien constitué sans elle. Si J. J. n'eut point existé peut-être la plupart d'entre eux n'auroient-ils rien à se reprocher. Otez ce seul objet d'une passion qui les transporte, à tout autre égard ils sont honnêtes gens, comme tout le monde³.

Cette animosité, plus vive plus agissante que la simple aversion me paroît à l'égard de J. J.⁴ la disposition générale de toute la génération présente. L'air seul dont il est regardé passant dans les rues montre évidemment cette disposition qui se gêne et se contraint quelquefois dans ceux qui le rencontrent, mais qui perce et se laisse appercevoir malgré eux. A l'empressement grossier et badaud de s'arrêter de se retourner de le fixer de le suivre, au chuchotement ricaneur qui dirige sur lui le concours de leurs impudens⁵ regards, on les prendroit moins pour d'honnêtes gens qui ont le malheur de rencontrer un monstre effrayant⁶, que pour des tas de bandits tout joyeux de tenir leur proie, et qui se font un amusement digne d'eux d'insulter à son malheur. Voyez-le entrant au spectacle entouré dans l'instant d'une étroite enceinte de bras tendus et de cannes dans laquelle vous pouvez penser comme il est à son aise ! A quoi sert⁷ cette barrière ? S'il veut la forcer résistera-t-elle ? Non sans doute. A quoi sert-elle donc ? uniquement à se donner l'amusement de le voir enfermé dans cette cage, et à lui bien faire sentir que tous ceux qui l'entourent se font un plaisir d'être à son égard autant d'argouzins et d'archers. Est-ce aussi par bonté qu'on ne manque pas de cracher sur lui toutes les fois qu'il passe à portée et qu'on le peut sans être^b apperçu de lui^c. Envoyer le vin d'honneur au même homme sur qui l'on crache c'est rendre l'honneur encor plus cruel que l'outrage⁸. Tous les signes de haine de mépris de fureur même qu'on peut tacitement donner à un homme sans y joindre une insulte ouverte et directe lui sont prodigués de toutes parts, et tout en l'accablant des plus fades

1. (B) atrocité

2. (B) les autres.

3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Si J. J. n'eut point existé peut-être la plupart d'entre eux n'auroient-ils [...] à tout autre égard ils sont honnêtes gens, comme tout le monde. »

4. (P) me paroît être envers J. J.

5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « impudens »

6. (B) horrible

7. (P) Après « sert », on trouve ce mot : « cependant »

8. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « Est-ce aussi par bonté qu'on ne manque pas de cracher sur lui toutes les fois qu'il passe à portée et qu'on le peut sans être apperçu de lui. Envoyer le vin d'honneur au même homme sur qui l'on crache c'est rendre l'honneur encor plus cruel que l'outrage. »

a. Cette erreur de foliotation se prolonge jusqu'au folio 110.

b. *Biffé* : un mot illisible entre « sans » et « être »

c. *Insertion* : « de lui »

[f. 2-101] (2)

complimens, en affectant pour lui¹ les petits soins mielleux qu'on rend aux jolies femmes, s'il avoit besoin d'une assistance réelle on le verroit perir avec joye sans lui donner le moindre secours. Je l'ai vu dans la rue S^t. Honoré faire presque sous un carrosse une chute très perilleuse ; on court à lui, mais sitot qu'on reconnoit J. J. tout se disperse, les passans reprennent leur chemin, les marchands rentrent dans leurs boutiques², et il seroit resté seul dans cet état, si un pauvre mercier rustre et mal instruit ne l'eut fait asseoir sur son petit banc, et si une servante tout aussi peu philosophe ne lui eut apporté un verre d'eau. Tel est en réalité l'intérêt si vif et³ si tendre dont l'heureux J. J. est l'objet.

Vne animosité de cette espèce ne suit pas quand elle forte^a et durable la route la plus courte mais la plus sûre pour s'assouvir. Or cette route étant⁴ déjà toute tracée dans le plan de vos Messieurs, le public qu'ils ont mis avec art⁵ dans leur confiance n'a plus eu qu'à suivre cette⁶ route, et tous avec le même secret entre eux ont concouru^b de concert à l'exécution de ce plan. C'est là ce qui s'est fait ; mais comment cela s'est-il pu faire ? voila votre difficulté qui revient toujours. Que cette animosité une fois excitée ait altéré les facultés de ceux qui s'y sont livrés, au point de⁷ leur faire voir la bonté la générosité la clemence dans toutes les manœuvres de la plus noire perfidie⁸, rien n'est plus facile à concevoir. Chacun sait trop que⁹ les passions violentes¹⁰, commençant¹¹ toujours par égarer la raison¹², peuvent rendre l'homme injuste et méchant dans le fait et, pour ainsi dire, à l'inscu de lui-même sans avoir cessé d'être juste et bon dans l'ame, ou du moins d'aimer la justice et la vertu.

Mais cette haine envenimée comment est-on venu à bout de l'allumer ? Comment a-t-on pu rendre odieux à ce point l'homme du monde¹³ le moins^c fait pour la haine, qui n'eut jamais ni interest ni desir¹⁴ de nuire à autrui, qui ne fit ne voulut ne rendit jamais de mal à personne, qui sans jalousie sans concurrence, n'aspirant à rien et marchant toujours seul dans sa route ne fut en obstacle à nul autre, et qui au lieu des avantages attachés à la célébrité, n'a trouvé

1. (P) en lui prodigant
2. (B) leur boutique
3. (B) Après « et », on trouve ce mot : « la bienveillance »
4. (B) et (P) se trouvant
5. (B) ils ont mis peu à peu
6. (B) et (P) Après « cette », on trouve ce mot : « même »
7. (B) et (P) jusqu'à
8. (B) et (P) méchanceté
9. (B) Après « que », on trouve ce mot : « toutes »
10. (B) et (P) véhémentes
11. (B) commencent
12. (B) Après « raison », on trouve ce mot : « et »
13. (P) On ne trouve pas ce mot : « du monde »
14. (B) Intersion des mots : ni desir ni interest

a. *Manque d'un mot* : « est » entre « elle » et « forte »

b. *Papier gratté et retouche* : « concouru »

c. *Papier gratté et retouche* : « le moins »

dans la sienne qu'outrages, insultes misere et diffamation. J'entrevois bien dans tout cela la cause secrete qui a mis en fureur les auteurs du complot. La route que J. J. avoit prise étoit trop contraire à la leur pour qu'ils lui pardonnassent de donner un exemple qu'ils ne vouloient pas suivre et d'occasionner des comparaisons qu'il ne leur convenoit pas de souffrir. Outre ces causes générales et celles que vous-même avez assignées, cette haine primitive et radicale de vos Dames et de vos Messieurs en a d'autres particulières et relatives à chaque individu qu'il n'est ni convenable de dire ni facile de croire¹, et dont je m'abstiendrai de parler, mais que la force de leurs effets rend trop sensibles pour qu'on puisse douter de leur réalité, et l'on peut juger de la violence de cette même haine part^a l'art qu'on met² à la cacher en l'assouvissant. Mais plus cette haine individuelle se decelle, moins on comprend comment on est parvenu à y faire participer tout le monde, et ceux même sur qui nul des motifs qui l'ont fait naitre ne pouvoit agir. Malgré l'adresse des chefs du complot la passion qui les dirigeoit étoit trop visible pour ne pas mettre à cet égard le public³ en garde contre tout ce qui venoit de leur part. Comment, écartant des soupçons si légitimes⁴, l'ont-ils fait entrer si aisément si pleinement dans toutes leurs vues jusqu'à le rendre aussi ardent qu'eux-mêmes à les remplir ? Voila ce qui n'est pas facile à comprendre et à expliquer.

Leurs marches souterraines sont trop ténébreuses pour qu'il soit possible de les y suivre. Je crois seulement appercevoir d'espace en espace au dessus de ces gouffres quelques soupiraux qui peuvent en indiquer les détours. Vous m'avez décrit vous-même⁵ dans notre premier entretien plusieurs de ces manœuvres que vous supposiez légitimes comme ayant pour objet de démasquer un méchant ; destinées au contraire⁶ à faire paroître tel un homme qui n'est rien moins, elles auront également leur effet. Il sera necessairement haï soit qu'il mérite ou non de l'être, parce qu'on aura pris des mesures certaines pour parvenir à⁷ le rendre odieux. Jusques là ceci se comprend encore ; mais ici l'effet va plus loin : Il ne s'agit pas seulement de haine, il s'agit d'animosité ; il s'agit d'un concours très⁸ actif de tous à l'execution du projet⁹ concerté par un petit nombre qui

1. (P) Intersion des mots : ni facile de croire et ni convenable de dire

2. (B) et (P) employe

3. (B) La passion qui dirigeoit les chefs du complot étoit trop visible, malgré leur adresse, pour ne pas mettre le public

4. (B) écartant cette juste défiance,

5. (P) On ne trouve pas ce mot : « vous-même »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « au contraire »

7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « parvenir à »

8. (B) On ne trouve pas ce mot : « très »

9. (B) plan

a. *Faute d'orthographe de R* : « par »

[f. 2-103] (2)

seul doit y prendre assez d'intérêt pour agir aussi vivement.

L'idée de la méchanceté est effrayante par elle-même. L'impression naturelle qu'on reçoit d'un méchant dont on n'a pas¹ personnellement à se plaindre² est de le craindre et de le fuir. Content de n'être pas sa victime, personne ne s'avise de vouloir être son bourreau. Un méchant en place, qui peut et veut faire beaucoup de mal peut exciter l'animosité par la crainte, et le mal qu'on en redoute peut inspirer des efforts pour le prévenir ; mais l'impuissance jointe à la méchanceté ne peut produire que le mépris et l'éloignement ; un méchant sans pouvoir peut donner³ de l'horreur, mais point d'animosité. On frémit à sa vue, loin de le poursuivre on le fuit, et rien n'est plus éloigné de l'effet que produit sa rencontre qu'un sourire insultant et moqueur. Laissant au ministère public le soin du châtement⁴ qu'il mérite, un honnête homme ne s'avilit pas jusqu'à vouloir⁵ y concourir. Quand il n'y aurait même dans ce châtement d'autre peine afflictive que l'ignominie et d'être exposé à la risée publique, quel est l'homme d'honneur qui voudrait prêter la main à cette œuvre de justice et attacher le coupable au carcan. Il est si vrai qu'on n'a point généralement d'animosité contre les malfaiteurs que si l'on en voit un poursuivi par la justice et près d'être pris, le plus grand nombre loin de le livrer le fera sauver s'il peut, son péril faisant oublier qu'il est criminel pour se souvenir qu'il est homme.

Voilà tout ce qu'opère la haine que les bons ont pour les méchants ; c'est une haine de répugnance et d'éloignement, d'horreur même et d'effroi, mais non pas d'animosité. Elle fuit son objet en détourne les yeux dédaigne de s'en occuper : mais la haine contre J. J. est active, ardente, infatigable ; loin de fuir son objet, elle le cherche avec empressement pour en faire à son plaisir. Le tissu de ses malheurs, l'œuvre combinée de sa diffamation montre une ligue très étroite et très agissante où tout le monde s'empresse d'entrer. Chacun concourt avec la plus vive émulation à le circonvenir, à l'environner de trahisons et de pièges⁶, à empêcher qu'aucun avis utile ne lui parvienne, à lui ôter tout moyen de justification toute possibilité de

1. (B) qui ne nous a pas
2. (B) personnellement fait du mal
3. (B) inspirer
4. (B) et (P) des châtimens
5. (B) daigner
6. (P) Interversio des mots : de pièges et de trahisons

repousser les atteintes qu'on lui porte, de défendre son honneur et sa réputation, à lui cacher tous ses ennemis tous ses accusateurs tous leurs complices. On tremble qu'il n'écrive pour sa défense, on s'inquiète de tout ce qu'il dit, de tout ce qu'il fait, de tout ce qu'il peut faire ; chacun paroît agité de l'effroi de voir paroître de lui quelque apologie. On l'observe on l'épie avec le plus grand soin pour tâcher d'éviter ce¹ malheur. On veille exactement à tout ce qui l'entoure, à tout ce qui l'approche, à quiconque lui dit un seul mot. Sa santé sa vie sont de nouveaux sujets d'inquiétude pour le public : on craint qu'une vieillisse aussi fraîche ne démente l'idée des maux honteux dont on se flatoit de le voir périr ; on craint qu'à la longue les précautions qu'on entasse ne suffisent plus pour l'empêcher de parler. Si la voix de l'innocence alloit enfin se faire entendre à travers les huées, quel malheur affreux ne seroit-ce point² pour le corps des gens de lettres, pour celui des médecins, pour les Grands, pour les magistrats³, pour tout le monde ? Oui, si forçant ses contemporains à le reconnoître honnête homme, il parvenoit à confondre enfin ses accusateurs, sa pleine justification seroit la désolation publique.

Tout cela prouve invinciblement que la haine dont J. J. est l'objet⁴ n'est point la haine du vice et de la méchanceté, mais celle de l'individu. Méchant ou bon, il n'importe ; consacré⁵ à la haine publique il ne lui peut plus échapper, et pour peu qu'on connoisse les routes du cœur humain, l'on voit que son innocence reconnue ne serviroit qu'à le rendre plus odieux encore⁶, et à transformer en rage l'animosité dont il est l'objet. On ne lui pardonne pas maintenant de secouer le pesant joug dont chacun voudroit l'accabler, on lui pardonneroit bien moins les torts qu'on se reprocheroit envers lui, et puisque vous-même avez un moment éprouvé un sentiment si injuste, ces gens si pétris d'amour-propre supporteroient-ils sans aigreur l'idée de leur propre bassesse comparée à sa patience et à sa douceur ? Eh soyez certain que si c'étoit en effet un monstre on le fueroit davantage, mais on le haïroit beaucoup moins.

Quant à moi, pour expliquer de pareilles dispositions je ne puis penser⁷ autre chose sinon qu'on s'est servi pour exciter dans le public cette violente animosité de motifs semblables à ceux qui l'avoient fait naître dans l'ame des auteurs du complot. Ils avoient vu cet homme, adoptant des principes tout contraires aux leurs⁸, ne vouloir ne suivre ni parti

1. (B) et (P) un si grand
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ne seroit-ce point »
3. (P) Interversion des mots : pour les magistrats, pour les grands
4. (P) la haine qu'on porte à J. J.
5. (B) dévoué
6. (B) « encore » se trouve après « rendre »
7. (B) et (P) présumer
8. (B) et (P) Après « leurs », on trouve ce mot : « n'avoir »

[f. 2-105] (2)

ni secte, ne dire que ce qui lui sembloit vrai bon utile aux hommes, sans consulter en cela son propre avantage ni celui de personne en particulier. Cette marche et la supériorité qu'elle lui donnoit sur eux fut la grande source de leur haine. Ils ne purent lui pardonner de ne pas plier comme eux sa morale à son profit, de tenir si peu à son intérêt et au leur et de montrer tout franchement l'abus des lettres et la forfanterie du métier d'auteur, sans se soucier de l'application qu'on ne manqueroit pas de lui faire à lui même des maximes¹ qu'il établissoit, ni de la fureur² qu'il alloit inspirer à ceux qui se vantent d'être les arbitres de la renommée, les distributeurs³ de la gloire et de la reputation des actions⁴ des hommes, mais qui ne se vantent pas, que je sache, de⁵ faire cette⁶ distribution avec justice et désintéressement⁷. Abhorrant la satire autant qu'il aimoit la vérité on le vit toujours distinguer honorablement les particuliers et les combler de sincères éloges, lorsqu'il avançoit⁸ des vérités générales dont ils auroient pu s'offenser. Il faisoit sentir que le mal tenoit à la nature des choses et le bien aux vertus des individus. Il faisoit et pour ses amis et pour les auteurs qu'il jugeoit estimables les mêmes exceptions qu'il croyoit mériter, et l'on sent en liant ses ouvrages le plaisir que prenoit son cœur à ces honorables exceptions. Mais ceux qui s'en sentoient moins dignes qu'il ne les avoit crus et dont la conscience repoussoit en secret⁹ ses éloges, s'en irritant à mesure qu'ils les méritoient moins, ne lui pardonnerent jamais d'avoir si bien démêlé les abus^{10a} d'un métier qu'ils tâchoient de faire admirer au vulgaire ni d'avoir par sa conduite déprisé tacitement quoiqu'involontairement la leur. La haine envenimée que ces reflexions firent naître¹¹ dans leurs cœurs leur suggéra le moyen¹² d'en exciter une semblable dans les cœurs des autres hommes.

Ils commencerent par dénaturer tous ses principes, par travestir un républicain severe en un brouillon séditieux, son amour pour la liberté légale en une licence effrenée, et son respect pour les loix en aversion pour les Princes. Ils l'accusèrent de vouloir renverser tout l'ordre de la soiciété parce qu'il s'indignoit qu'osant consacrer sous ce nom les plus funestes

1. (B) et (P) principes

2. (P) haine

3. (P) On ne trouve pas ce mot : « les distributeurs »

4. (P) On ne trouve pas ce mot : « des actions »

5. (P) d'en

6. (P) la

7. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ni de la fureur qu'il alloit inspirer à ceux qui se vantent d'être les arbitres de la renommée, les distributeurs de la gloire et de la reputation des actions des hommes, mais qui ne se vantent pas, que je sache, de faire cette distribution avec justice et désintéressement. »

8. (B) soutenoit

9. (B) On ne trouve pas ce mot : « en secret »

10. (B) et (P) dévoilé les secrets

11. (B) et (P) Après « naître », on trouve ce mot : « et fermenter »

12. (B) les moyens

a. *Papier gratté et retouche* : « abus » [n. d. é : R a écrit d'abord « secrets », peut-être.]

desordres on insultat aux misères du genre humain en donnant les plus criminels abus pour les loix dont ils sont la ruine. Sa colére contre les brigandages publics, sa haine contre les puissans fripons qui les soutiennent son intrepide audace à dire des vérités dures à tous les états, furent autant de moyens employés à les irriter tous¹ contre lui. Pour le rendre odieux à ceux qui les remplissent, on l'accusa de les mépriser personnellement. Les reproches durs mais generaux qu'il faisoit à tous furent tournés en autant de² satyres particulières dont on fit avec art les plus malignes applications.

Rien n'inspire tant de courage que le témoignage d'un cœur droit qui tire de la pureté de ses intentions l'audace de prononcer hautement et sans crainte des jugemens dictés par le seul amour de la justice et de la vérité³ : mais rien n'expose en même tems à tant de dangers et de risques de la part d'ennemis adroits, que cette meme audace, qui précipite un homme ardent dans tous les pièges qu'ils lui tendent, et le livrant à une impétuosité sans règle, lui fait⁴ faire contre la prudence mille fautes où ne tombe qu'une ame franche et généreuse, mais qu'ils savent transformer en autant de crimes affreux. Les hommes vulgaires, incapables de sentimens elevés et nobles, n'en supposent jamais que d'intéressés dans ceux qui se passionnent, et ne pouvant croire que l'amour de la justice et du bien public puisse exciter un pareil zèle, ils leur controuvent toujours des motifs personnels semblables à ceux qu'ils cachent eux-mêmes sous des noms pompeux et sans lesquels on ne les verroit jamais s'échauffer sur rien.

La chose qui se pardonne le moins est un mépris mérité. Celui que J. J. avoit marqué pour tout cet ordre social⁵ prétendu qui couvre en effet les plus cruels desordres tomboit bien plus sur la constitution des différens états que sur les sujets qui les remplissent, et qui par cette constitution même sont nécessités à être ce qu'ils sont. Il avoit toujours fait une distinction très judicieuse entre les personnes et les conditions, estimant souvent les premières quoique livrées à l'esprit de leur état, lorsque le naturel reprenoit de tems à autre quelque ascendant sur leur intérêt, comme il arrive assez frequemment à ceux⁶ qui sont bien nés. L'art de vos Messieurs fut de présenter les choses sous⁷ un tout autre point de vue⁸ et de montrer en lui comme⁹ haine des hommes celle que pour l'amour d'eux il porte aux maux qu'ils se font. Il paroît qu'ils ne s'en sont pas

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « tous »
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « autant de »
3. (B) et (P) de la vertu
4. (B) font
5. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « social »
6. (B) souvent à tous ceux
7. (B) dans
8. (B) et (P) un tout autre jour,
9. (B) sous le nom de

[f. 2-107] (2)

tenus à ces imputations générales, mais que, lui prêtant des discours des écrits des œuvres conformes à leurs vues, ils n'ont épargné ni fictions ni mensonges pour irriter contre lui l'amour-propre, et dans tous les états et chez tous les individus¹.

J. J. a même une opinion qui, si elle est juste, peut aider à expliquer cette animosité générale. Il est persuadé que dans les écrits qu'on fait passer sous son nom l'on a pris un soin particulier de lui faire insulter brutalement tous les états de la société, et de² changer en odieuses personnalités les reproches francs et forts qu'il leur fait quelquefois. Ce soupçon lui est venu[×] sur ce que, dans plusieurs lettres, anonymes et autres on lui rappelle des choses comme étant de ses écrits qu'il n'a jamais songé à y mettre. Dans l'une, il a dit-on mis fort plaisamment en question si les marins étoient des hommes ? Dans une autre un officier lui avoue modestement que selon l'expression de lui J. J. lui militaire radote de bonne foi comme la plupart de ses camarades^a. Tous les jours il reçoit ainsi des citations de passages qu'on lui attribue faussement avec la plus grande confiance, et qui sont toujours outrageans pour quelqu'un. Il apprit il y a peu de tems qu'un homme de lettres de sa plus ancienne connoissance et pour lequel il avoit^{3b} conservé de l'estime, ayant trop marqué peut être un reste d'affection pour lui, on l'en guérit en lui persuadant que J. J. travailloit à une critique amère de ses écrits.

Tels sont à peu près les ressorts⁴ qu'on a pu mettre en jeu⁵ pour allumer et fomenter cette animosité si vive et si générale dont il est l'objet, et qui, s'attachant particulièrement à sa diffamation, couvre d'un faux intérêt pour sa personne le soin de l'avilir encore par cet air de faveur et de commiseration. Pour moi je n'imagine que ce moyen d'expliquer les différens degrés de la haine qu'on lui porte à proportion que ceux qui s'y livrent sont plus dans le cas de s'appliquer les reproches qu'il fait à son siècle et à ses contemporains. Les fripons publics les intrigants⁶ les ambitieux dont il dévoile les manœuvres,

[×] C'est ce qu'il m'est impossible de vérifier, parce que ces Messieurs ne laissent parvenir⁷ jusqu'à moi aucun exemplaire des écrits qu'ils fabriquent ou font fabriquer sous mon nom.

1. (B) et (P) Ne pas aller à la ligne.
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « de »
3. (B) a
4. (B) moyens
5. (B) oeuvre
6. (P) les brigands
7. (P) passer

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont à l'encre rouge
b. *Insertion* : « avoit »

les passionnés¹ destructeurs de toute religion de toute conscience de toute liberté² de toute morale, atteints plus au vif par ses censures doivent le haïr et le haïssent en effet encor³ plus que ne font⁴ les honnêtes gens trompés. En l'entendant seulement nommer les premiers⁵ ont peine à se contenir, et la modération qu'ils tachent d'affecter se dément bien vite s'ils n'ont pas besoin de⁶ masque pour assouvir leur passion. Si la haine de l'homme n'étoit que celle du vice, la proportion se renverseroit, la haine des gens de bien seroit plus marquée, les méchants seroient plus indifferens. L'observation contraire est générale frappante incontestable, et pourroit fournir bien des consequences : contentons nous ici de la confirmation que j'en tire de la justesse de mon explication.

Cette aversion une fois inspirée s'étend se communique^a de proche en proche dans les familles, dans les sociétés, et devient en quelque sorte un sentiment inné qui s'affermit dans les enfans par l'éducation et dans les jeunes gens par l'opinion publique. C'est encore une remarque à faire qu'excepté la confédération secrète de vos Dames et de vos Messieurs, ce qui reste de la génération dans laquelle il a vécu n'a pas pour lui une haine aussi envenimée que celle qui se propage dans la génération qui suit. Toute la jeunesse est nourrie dans ce sentiment par un soin particulier de vos Messieurs dont les plus adroits se sont chargés de ce département. C'est d'eux que tous les apprentifs philosophes prennent l'attache, c'est de leurs mains⁷ que sont placés les Gouverneurs des enfans, les secretaires des pères, les confidens des mères ; rien dans l'interieur des familles⁸ ne se fait que par leur direction, sans qu'ils paroissent se mêler de rien ; ils ont trouvé l'art de faire circuler leur doctrine et leur animosité dans les seminaires dans les collèges, et toute la génération naissante leur est dévouée dès le berceau. Grands imitateurs de la marche des Jésuites ils furent leurs plus ardens ennemis, sans doute par jalousie de métier, et maintenant, gouvernant les esprits avec le même empire avec la même dextérité que les autres gouvernoient les consciences, plus fins qu'eux en ce qu'ils savent mieux se cacher en agissant, et substituant peu à peu l'intolérance philosophique à l'autre, ils deviennent sans qu'on s'en apperçoive aussi dangereux que leurs predecesseurs. C'est par eux que cette génération nouvelle qui doit certainement à J. J. d'être

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « passionnés »
2. (B) Interversion des mots : de toute liberté de toute conscience
3. (B) beaucoup
4. (P) le haïssent
5. (B) ils
6. (B) Après « de », on trouve ce mot : « son »
7. (B) leur main
8. (P) maisons

a. *Insertion* : « se communique »

[f. 2-109] (2)

moins tourmentée dans son enfance, plus saine et mieux constituée dans tous les ages¹, loin de lui en savoir gré, est nourrie dans les plus odieux préjugés et dans les plus cruels sentimens à son égard. Le venin d'animosité qu'elle a sucé presque avec le lait lui fait chercher à l'avilir et le déprimer avec plus de zèle encore que ceux mêmes² qui l'ont élevée dans ces dispositions haineuses. Voyez dans les rues et aux promenades l'infortuné J. J. entouré de gens qui, moins par curiosité que par dérision, puisque la plupart l'ont déjà vu cent fois, se détournent s'arrêtent pour le fixer d'un œil qui n'a rien assurément de l'urbanité françoise : vous trouverez toujours que les plus insultans les plus moqueurs les plus acharnés sont³ de jeunes gens qui d'un air ironiquement poli s'amuse à lui donner tous les signes d'outrage et de haine⁴ qui peuvent l'affliger sans les compromettre.

Tout cela eut été moins facile à faire dans tout autre siècle. Mais celui-ci est particulièrement un siècle haineux et malveillant par caractère*. Cet esprit cruel et méchant se fait sentir dans toutes les sociétés⁵, dans toutes les affaires publiques, il suffit seul pour mettre à la mode et faire briller dans le monde ceux qui se distinguent par là. L'orgueilleux despotisme de la philosophie moderne a porté l'egoïsme de l'amour propre à son dernier terme. Le gout qu'a pris toute la jeunesse pour une doctrine si comode⁶ la lui a fait adopter avec fureur et prêcher avec la plus vive intolérance. Ils se sont accoutumés à porter dans la société ce même ton de maître sur lequel ils prononcent les oracles de leur secte, et à traiter avec un mépris apparent, qui n'est qu'une haine plus insolente tout ce qui ose hésiter à se soumettre à leurs décisions. Ce gout de domination n'a pu manquer d'animer toutes les passions irascibles qui tiennent à l'amour-propre. Le même fiel qui coule avec l'encre dans les écrits des maîtres abreuve les cœurs des disciples. Devenus esclaves pour être tirans ils ont fini par⁷ prescrire en leur propre nom les loix que ceux-là⁸ leur avoient dictées et à voir dans toute résistance la plus coupable⁹ rebellion. Vne génération de Despotes ne peut être ni fort douce ni fort paisible,

* Freron vient de mourir. On demandoit qui feroit son épitaphe. Le premier qui crachera sur sa tombe^b, répondit à l'instant M. Marmontel^a. Quand on ne m'auroit pas nommé l'auteur de ce mot, j'aurois deviné qu'il parloit d'une bouche philosophe, et qu'il étoit de ce siècle-ci¹⁰. [n. d. é : cette note est écrite en marge, à gauche de la page.]

1. (B) tems
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « mêmes »
3. (B) Après « sont », on trouve ce mot : « toujours »
4. (B) mépris
5. (B) et (P) Après « sociétés », on trouve ce mot : « dans tous les écrits »
6. (B) si impérieuse et en même tems si comode
7. (B) sont parvenus à
8. (B) ceux-ci
9. (B) punissable
10. (B) On ne trouve pas cette note.

a. *Remplacement par DC* : « M. M*** », in DC, p. 323.

b. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

et une doctrine si hautaine, qui d'ailleurs n'admet ni vice ni vertu dans le cœur de l'homme, n'est pas propre à contenir par une morale indulgente pour les autres et réprimante pour soi l'orgueil de ses sectateurs. De là les inclinations haineuses qui distinguent cette génération. Il n'y a plus ni modération dans les ames ni vérité dans les attachemens. Chacun hait tout ce qui n'est pas lui plutôt qu'il ne s'aime lui-même. On s'occupe trop d'autrui pour savoir s'occuper de soi ; on ne sait plus que haïr¹, et l'on ne tient point à son propre parti par attachement, encore moins par estime, mais uniquement par haine du parti contraire. Voilà les dispositions générales dans lesquelles vos Messieurs ont trouvé ou mis leurs contemporains, et qu'ils n'ont eu qu'à tourner ensuite contre J. J.* qui, tout aussi peu propre à recevoir la loi qu'à la faire, ne pouvoit par^a cela seul² manquer^b dans ce nouveau système d'être l'objet de la haine des chefs et du dépit des disciples : la foule empressée à suivre une route qui l'égare ne voit pas avec plaisir³ ceux qui, prenant une route contraire, semblent par là⁴ lui reprocher son erreur.

Qui connoitroit bien toutes les causes concourantes[‡], tous les différens ressorts mis en œuvre pour exciter dans tous les états cet engouement haineux, seroit moins surpris de le voir de proche en proche devenir une contagion générale. Quand une fois le branle est donné, chacun suivant le torrent en augmente l'impulsion. Comment se défier de son sentiment⁵, quand on le voit être celui de tout le monde ? comment douter que l'objet d'une haine aussi universelle⁵ soit réellement un homme odieux ? Alors plus les choses qu'on lui attribue sont absurdes et incroyables, plus on est prêt à les admettre. Tout fait qui le rend odieux⁷ ou ridicule est par cela seul assez prouvé. S'il s'agissoit d'une bonne action qu'il eut faite nul n'en croiroit à ses propres yeux ou bientôt une⁸ interprétation subtile la changeroit du blanc au noir. Les méchans ne croient ni à la vertu ni même à la bonté ; il faut être déjà bon soi-même pour croire d'autres hommes meilleurs que soi, et il est presque impossible qu'un homme réellement bon le demeure ou soit

* Dans cette generation nourrie de philosophie et de fiel, rien n'est si facile⁹ aux intrigans que de faire tomber sur qui il leur plait cet appetit général de haïr. Leurs succès prodigieux en ce point prouvent encor moins leurs talens¹⁰ que la disposition du public, dont les apparens témoignages d'estime et d'attachement pour les uns ne sont en effet que des actes de haine pour d'autres.

‡ J'aurois dû peut-être insister ici sur la ruse favorite de mes persecuteurs, qui est de satisfaire à mes dépens leurs passions haineuses, de faire le^c mal par leurs satellites et de faire en sorte qu'il me soit imputé. C'est ainsi qu'ils m'ont successivement attribué le Système de la nature, la philosophie de la nature^d, la note du roman de Mad^e. d'Ormoÿ etc. C'est ainsi qu'ils tachoient de faire croire au peuple^e que c'étoit moi qui ameutois les bandits qu'ils tenoient à leur solde, lors de la cherté du pain^{11f}. [n. d. é : avec papier.]

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1. (B) et (P) On ne trouve pas cette phrase : « on ne sait plus que haïr » | 7. (B) haïssable |
| 2. (B) On ne trouve pas ce mot : « par cela seul » | 8. (B) et (P) quelque |
| 3. (B) et (P) de bon oeil | 9. (P) si aisé |
| 4. (B) On ne trouve pas ce mot : « par là » | 10. (P) leur talent |
| 5. (B) jugement | 11. (B) On ne trouve pas cette note. |
| 6. (P) Après « universelle », on trouve ce mot : « ne » | |

a. *Biffé* : un mot illisible entre « pouvoit » et « par »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « seul » et « manquer »

c. *Biffé* : « faire » entre « faire » et « le »

d. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

e. *Insertion* : « au peuple »

f. *Suppression par DC* in-12 et in-8^o mais pas in-4^o : « C'est ainsi qu'ils tachoient de faire croire au peuple que c'étoit moi qui ameutois les bandits qu'ils tenoient à leur solde, lors de la cherté du pain. »

[f. 2-111]

reconnu tel dans une generation de méchans.

Les cœurs ainsi disposés, tout le reste devint facile. Dès lors¹ vos Messieurs auroient pu sans aucun détour persecuter ouvertement J. J. avec l'approbation publique, mais ils n'auroient assouvi qu'à demi leur vengeance, et se compromettre vis-à-vis de lui étoit risquer d'être découverts. Le système qu'ils ont adopté remplit mieux toutes leurs vues et prévient² tous les inconveniens. Le³ chef d'œuvre de leur art a été de transformer en menagements pour leur victime les précautions qu'ils ont prises pour leur⁴ sureté. Vn vernis d'humanité couvrant la noirceur du complot acheva de séduire le public, et chacun s'empessa de concourir à cette bonne œuvre ; il est si doux d'assouvir saintement une passion⁵ et de joindre au venin de l'animosité le mérite de la vertu ! Chacun se glorifiant en lui-même de trahir un infortuné se disoit avec complaisance ; " Ah, que je suis généraux ! C'est pour son bien que je le diffame, "c'est pour le protéger que je l'avilis ; et l'ingrat loin de sentir mon bienfait s'en offense ! "mais cela ne m'empêchera pas d'aller mon train et de le servir de la sorte en dépit de lui." Voila comment sous le pretexte de pourvoir à sa sureté tous en s'admirant eux-mêmes se font contre lui les satellites de vos Messieurs, et, comme écrivoit J. J. à M. Dusaulx^a sont si fiers d'être des traitres^{b*}. Concevez-vous qu'avec une pareille disposition d'esprit on puisse être équitable et voir les choses comme elles sont ? On verroit Socrate, Aristide, on verroit un ange, on verroit Dieu même avec des yeux ainsi fascinés, qu'on croiroit toujours voir un monstre infernal.

Mais quelque facile que soit cette pente, il est toujours bien étonnant, dites-vous, qu'elle soit universelle, que tous la suivent sans exception, que

* Il y a eu entre⁶ ce M. Dusaulx et moi une vive et courte correspondance, digne peut-être de quelque curiosité. Par un propos que m'a tenu l'un de ces Messieurs, j'ai lieu de penser⁷ qu'en mon absence et à mon insçu ils arrangent cette correspondance à leur gré⁸ comme tout le reste. Il y auroit peut-être un peu plus d'embarras, moi présent ; mais c'est un inconvenient dont ils savent se garantir^c.

1. (B) Avant « dès lors », on trouve ce mot : « et »
2. (P) en prévenant
3. (B) et (P) Avant « le », on trouve ce mot : « et »
4. (B) Après « leur », on trouve ce mot : « propre »
5. (B) d'obéir saintement à ses passions
6. (P) Il y a entre
7. (B) présumer
8. (P) On ne trouve pas ce mot : « à leur gré »

a. Remplacement par DC : « M** », in DC, p. 326.

b. Soulignage : écrit à l'encre noire

c. Suppression par DC : Cette note (DC, p. 326.).

pas un seul n'y résiste et ne proteste, que la même passion entraîne en aveugle une génération toute entière et que le consentement soit unanime dans un tel renversement du droit de la nature et des gens.

Je conviens que le fait est très extraordinaire, mais en le supposant très certain je le trouverais bien plus extraordinaire encore s'il avait la vertu pour principe : car il faudrait que toute la génération présente se fut élevée par cette unique vertu à une sublimité qu'elle ne montre assurément en nulle autre chose, et que parmi tant d'ennemis qu'a¹ J. J. il ne s'en trouvât pas un seul qui eut la maligne franchise de gâter la merveilleuse œuvre de tous les autres. Dans mon explication un petit nombre de gens adroits puissans intrigans, concertés de longue main, abusant les uns par de fausses apparences et animant les autres par des passions auxquelles ils n'ont déjà que trop de pente, fait tout concourir contre un innocent qu'on a pris soin de charger de crimes en lui ôtant tout moyen de s'en laver. Dans l'autre explication il faut que de toutes les générations la plus haineuse se transforme tout d'un coup toute entière et sans aucune exception^a en autant d'anges célestes en faveur du dernier des scélérats qu'on s'obstine à protéger et à laisser libre², malgré les attentats et les crimes³ qu'il continue de commettre tout à son aise, sans que personne au monde ose, tant on craint de lui déplaire songer à l'en empêcher ni même à les lui reprocher. Laquelle⁴ de ces deux suppositions vous paroît la plus raisonnable⁵ et la plus admissible ?

Au reste, cette objection tirée⁶ du concours unanime de tout le monde⁷ à l'exécution d'un complot abominable a peut-être plus d'apparence que de réalité. Premièrement l'art des moteurs de toute la trame a été de ne la pas dévoiler également à tous les yeux. Ils en ont gardé le principal secret entre un petit nombre de conjurés ; ils n'ont laissé voir au reste des hommes que ce qu'il falloit pour les y faire concourir. Chacun n'a vu l'objet que par le côté qui pouvoit l'émuouvoir, et n'a été initié dans le complot qu'autant que l'exigeoit la partie de l'exécution qui lui étoit confiée. Il n'y a peut-être pas dix personnes qui sachent à quoi tient le fond de la trame, et de ces dix il n'y en a peut-être pas trois qui connoissent assez leur victime pour être surs

1. (P) de

2. (B) Intersion des mots : à laisser libre et à protéger

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et les crimes »

4. (B) et (P) Avant « laquelle », on trouve cette phrase : « Dites-moi de grace »

5. (B) et (P) naturelle

6. (P) On ne trouve pas ce mot : « tirée »

7. (B) toute une génération

a. *Insertion* : « et sans aucune exception »

[f. 2-113]

qu'ils noircissent un innocent. Le secret du premier complot est concentré entre deux hommes qui n'iront pas le révéler. Tout le reste des complices, plus ou moins coupables, se fait illusion sur des manœuvres qui selon eux tendent moins à persecuter l'innocence qu'à s'assurer d'un méchant. On a pris chacun par son caractère particulier, par sa passion favorite. S'il étoit possible que cette multitude de cooperateurs se rassemblât et s'éclairât par des confidences réciproques, ils seroient frappés eux-mêmes des contradictions absurdes qu'ils trouveroient dans les faits qu'on a prouvés à chacun d'eux, et des motifs non seulement differens mais souvent contraires par lesquels on les a fait concourir tous à l'œuvre commune sans qu'aucun d'eux en vît le vrai but. J. J. lui-même sait bien distinguer d'avec¹ la canaille à laquelle il a été livré² à Motiers à^a Trye à Monquin, des personnes d'un vrai mérite, qui, trompées plustot que séduites, et, sans être exemptes de blâme, à plaindre dans leur erreur, n'ont pas laissé, malgré l'opinion qu'elles avoient de lui de le rechercher avec le même empressement³ que les autres, quoique dans de moins cruelles intentions. Les trois quarts, peut être, de ceux qu'on a fait entrer dans le complot n'y restent que parce qu'ils n'en ont pas vu toute la noirceur. Il y a même plus de bassesse que de malice dans les indignités dont le grand nombre l'accable, et l'on voit à leur air à leur ton dans leurs manières, qu'ils l'ont bien⁴ moins en horreur comme objet de haine qu'en derision comme infortuné.

De plus ; quoique personne ne combatte ouvertement l'opinion generale, ce qui seroit se compromettre à pure perte, pensez-vous que tout le monde y acquiesce reellement ? Combien de particuliers, peut-être, voyant tant de manœuvres et de mines souterraines s'en indignent, refusent d'y concourir, et gémissent en secret sur l'innocence opprimée ! Combien d'autres ne sachant à quoi s'en tenir sur le compte d'un homme enlacé dans tant de pièges, refusent de le juger sans l'avoir entendu, et jugeant seulement ses adroits persecuteurs, pensent que des gens à qui la ruse la fausseté la trahison coutent si peu, pourroient bien

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « avec »

2. (B) et (P) on l'a livré

3. (B) et (P) Après « empressement », on trouve ce mot : « et avec aussi peu de franchise »

4. (P) On ne trouve pas ce mot : « bien »

^{a.} *Insertion* : « Motiers à »

n'être pas plus scrupuleux sur l'imposture. Suspendus entre la force des preuves qu'on leur allégué, et celles de la malignité des accusateurs, ils ne peuvent accorder tant de zèle pour la vérité avec tant d'aversion pour la justice, ni tant de générosité pour celui qu'ils accusent, avec tant d'art à gauchir devant lui et se soustraire à ses défenses. On peut s'abstenir de l'iniquité sans avoir le courage de la combattre. On peut refuser d'être complice d'une trahison sans oser démasquer les traîtres. Vn homme juste mais foible se retire alors de la foule, reste dans son coin, et n'osant s'exposer, plaint tout bas l'opprimé, craint l'opresseur et se tait. Qui peut savoir combien d'honnêtes gens sont dans ce cas ? ils ne se font ni voir ni sentir : ils laissent le champ libre à vos Messieurs jusqu'à ce que le moment de parler sans danger arrive. Fondé sur l'opinion que j'eus toujours de la droiture naturelle du cœur humain, je crois que cela doit être. Sur quel fondement raisonnable peut-on soutenir que cela n'est pas ? Voilà, Monsieur tout ce que je puis répondre à l'unique objection à laquelle vous vous réduisez et qu'au reste je ne me charge pas de résoudre à votre gré ni même au mien¹, quoiqu'elle ne puisse ébranler la persuasion directe qu'ont produit en moi mes recherches.

Je vous ai vu prêt à m'interrompre, et j'ai compris que c'étoit pour me reprocher le soin superflu de vous établir un fait dont vous convenez si bien vous-même² que vous le tournez en objection³ contre moi, savoir qu'il n'est pas vrai que tout le monde soit entré dans le complot. Mais remarquez qu'en paroissant nous accorder sur ce point, nous sommes néanmoins de sentimens tout contraires, en ce que, selon vous, ceux qui ne sont pas du complot pensent sur J. J. tout comme ceux qui en sont, et que selon moi ils doivent penser tout autrement. Ainsi votre exception que je n'admets pas, et la mienne que vous n'admettez pas non plus, tombant sur des personnes différentes s'excluent mutuellement ou du moins ne s'accordent pas. Je viens de vous dire sur quoi je fonde

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ni même au mien »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « vous-même »
(P) « vous-même » se trouve après « tournez »
3. (B) et (P) en argument

[f. 2-115]

la mienne ; examinons la votre à présent.

D'honnêtes gens que vous dites ne pas entrer dans le complot et ne pas haïr J. J. voyent cependant en lui tout ce que disent y voir¹ ses plus mortels ennemis ; comme s'il en avoit qui convinssent de l'être et² ne se vantassent pas de l'aimer ! En me faisant cette objection vous ne vous vous^a êtes pas rappelé celle-ci qui la prévient et la détruit. S'il y a complot, tout par son effet devient facile à prouver à ceux-mêmes qui ne sont pas du complot, et quand ils croient voir par leurs yeux, ils voyent, sans s'en douter, par les yeux³ d'autrui⁴.

Si ces personnes dont vous parlez ne sont pas de mauvaise foi ; du moins elles sont certainement prevenues comme tout le public, et doivent par cela seul voir et juger comme lui. Et comment vos Messieurs ayant une fois la facilité⁵ de faire tout croire auroient-ils négligé de porter cet avantage aussi loin qu'il pouvoit aller ? Ceux qui dans cette persuasion générale ont écarté la plus sûre épreuve pour distinguer le vrai du faux, ont beau n'être pas à vos yeux du complot, par cela seul ils en sont aux miens ; et moi qui sens dans ma conscience qu'où ils croient voir la certitude et la vérité il n'y a qu'erreur mensonge imposture, puis-je douter qu'il n'y ait de leur faute dans leur persuasion, et que s'ils avoient aimé sincèrement la vérité, ils ne l'eussent bientôt démêlée à travers les artifices des fourbes qui les ont abusés. Mais ceux qui ont d'avance irrévocablement jugé l'objet de leur haine et qui n'en veulent pas démordre, ne voyant en lui que ce qu'ils y veulent voir tordent et détournent tout au gré de leur passion, et à force de subtilités donnent aux choses les plus contraires à leurs idées l'interprétation qui les y peut ramener. Les personnes que vous croyez impartiales ont-elles pris les précautions nécessaires pour surmonter ces illusions ?

Le Fr. / Mais, M. Rousseau⁶, y pensez-vous, et qu'exigez-vous là du public ? Avez-vous pu croire qu'il examinerait la chose aussi scrupuleusement que vous ?

R. / Il en eut été dispensé sans doute, s'il se fut abstenu d'une décision si cruelle⁷. Mais en prononçant souverainement sur l'honneur et sur la destinée d'un homme⁸, il

1. (B) tout ce qu'y voyent

2. (B) Après « et », on trouve ce mot : « qui »

3. (B) et (P) ceux.

4. (B) et (P) Ne pas aller à la ligne.

5. (B) l'avantage

6. (P) Monsieur Rousseau

7. (B) Après « cruelle », on trouve cette phrase : « et s'il n'eut agi en toute chose conséquemment à cette décision. »

8. (B) sur l'honneur d'un homme et disposant de sa destinée,

a. *Superflu* : « vous »

n'a pu sans crime négliger aucun des moyens essentiels et possibles de s'assurer qu'il prononçait justement.

Vous méprisez, dites-vous, un homme abjet et ne croirez jamais que les heureux penchans que j'ai cru voir dans J. J. puissent compatir avec des vices aussi bas que ceux dont il est accusé. Je pense exactement comme vous sur cet article ; mais je suis aussi certain que d'aucune vérité qui me soit connue, que cette abjection que vous lui reprochez est de tous les vices le plus éloigné de son naturel. Bien plus près de l'extrémité contraire, il a trop de hauteur dans l'ame pour pouvoir tendre à l'abjection. J. J. est foible sans doute et peu capable de vaincre ses passions ! Mais il ne peut avoir que des passions relatives à son caractère, et des tentations basses ne sauroient approcher de son cœur. La source de toutes ses consolations est dans l'estime de lui-même. Il seroit le plus vertueux des hommes si sa force répondoit à sa volonté. Mais avec toute sa foiblesse il ne peut être un homme vil, parce qu'il n'y a pas dans son ame un penchant ignoble auquel il fut honteux de céder. Le seul qui l'eut pu mener au mal est la mauvaise honte, contre laquelle il a lutté toute sa vie avec des efforts aussi grands qu'inutiles, parce qu'elle tient à son humeur timide qui présente un obstacle invincible aux ardens desirs de son cœur, et le force à leur donner le change en mille façons souvent blâmables. Voilà l'unique source de tout le mal qu'il a pu faire ; mais dont rien ne peut sortir de semblable aux indignités dont vous l'accusez¹. Eh comment ne voyez-vous pas combien vos Messieurs eux-mêmes² sont éloignés de ce mépris qu'ils veulent vous inspirer pour lui ? Comment ne voyez-vous pas que ce mépris qu'ils affectent n'est point réel, qu'il n'est que le voile bien transparent d'une estime qui les déchire et d'une rage qu'ils cachent très mal ? La preuve en est manifeste. On ne s'inquiete point ainsi des gens qu'on méprise. On en détourne les yeux, on les laisse pour ce qu'ils sont ; on fait à leur égard non pas ce que font vos Messieurs à l'égard de J. J. mais ce que lui-même fait au leur. Il n'est pas étonnant qu'après l'avoir chargé de pierres ils le couvrent aussi³ de boue : tous ces procédés sont⁴ très concordans de leur part ; mais ceux qu'ils lui

1. (B) Aller à la ligne.

2. (P) « eux-mêmes » se trouve après « sont éloignés »

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « aussi »

4. (B) Après « sont », on trouve ce mot : « très uniformes »

[f. 2-117]

imputent ne le sont guères de la sienne¹, et ces indignités auxquelles vous revenez sont-elles mieux prouvées que les crimes sur lesquels vous n'insistez plus ? Non, Monsieur, après nos discussions précédentes, je ne vois plus de milieu possible entre tout admettre et tout rejeter.

Des témoignages que vous supposez impartiaux, les uns portent sur des faits absurdes et faux mais rendus croyables à force de prévention ; tels que le viol la brutalité, la débauche, la cynique impudence, les basses friponneries : les autres sur des faits vrais mais faussement interprétés ; tels que sa dureté son dédain, son humeur colére et repoussante, l'obstination de fermer sa porte aux nouveaux visages^{2a}, surtout^b aux quidams cajoleurs et pleureux, et aux arrogans mal appris³.

Comme je ne défendrai jamais J. J. accusé d'assassinat et d'empoisonnement⁴, je n'entends pas non plus le justifier d'être un violateur de filles, un monstre de débauche, un petit filou. Si vous pouvez adopter sérieusement de pareilles opinions sur son compte, je ne puis que le plaindre, et vous plaindre aussi, vous qui caressez des idées dont vous rougiriez comme ami de la justice, en y regardant de plus près, et faisant ce que j'ai fait. Lui débauché, brutal, impudent, cynique auprès du sexe ! Eh j'ai grand peur que ce ne soit l'excès⁵ contraire qui l'a perdu, et que s'il eut été ce que vous dites, il ne fut⁶ aujourd'hui⁷ bien moins malheureux. Il est bien aisé de faire à son arrivée retirer^{8c} les filles de la maison ; mais qu'est-ce que cela prouve sinon la maligne disposition des parens envers lui ?⁹ A-t-on l'exemple de quelque fait qui ait rendu nécessaire une précaution si bizarre et si affectée ? et qu'en dut-il penser à son arrivée à Paris, lui qui venoit de vivre à Lyon très familièrement⁹ dans une maison très estimable¹⁰, où la mère et trois filles charmantes, toutes trois dans la fleur de l'âge¹¹ et de la beauté l'accabloient à l'envi d'amitiés et de caresses ? Est-ce en abusant de cette familiarité près de ces jeunes personne^d, est-ce par des

⁹ Au moment où je transcris ceci, je reçois plusieurs longues visites consecutives de la fille d'un Seigneur Anglois, jeune personne de dix huit ans, très aimable, très modeste, qui ne craint pas de venir passer avec moi des matinées entières sollicitées pas son pere et par elle-même^e. J'ignore, il faut l'avouer, le vrai motif de ces visites ; mais quel que soit ce motif, toujours est-il certain que le pere de cette Demoiselle ne paroît pas effrayé des dangers dont les parens qui m'attiroient chez eux écartoient leurs filles avec tant d'affection. Ce qu'il y a de singulier est que cette opposition de conduite à mon égard se trouve entre deux Ministres de différens pays, à la vérité, mais tous deux à la même^f Cour. Celui qui fait disparoitre sa fille à mon arrivée est plenipotentiaire de France ; celui qui envoie la sienne seule chez moi est Ambassadeur d'Angleterre^{12g}. [n. d. é : cette note est insérée avec un papier.]

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « de la sienne »
2. (B) et (P) Après « visages », on trouve ce mot : « et »
3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et aux arrogans mal appris »
4. (B) Interversio des mots : d'empoisonnement ou d'assassinat.
5. (P) le défaut
6. (P) il n'eut été
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « aujourd'hui »
8. (P) Interversio des mots : retirer à son arrivée
9. (P) On ne trouve pas ce mot : « très familièrement »
10. (B) et (P) des plus estimables
11. (B) la jeunesse
12. (B) et (P) On ne trouve pas cette note.

a. *Biffé* : « visa (?) » entre « nouveaux » et « visages »

b. *Biffé* : « et » entre « visages » et « surtout » [n. d. é : voyez la note 2.]

c. *Substitution* : de « retirer à son arrivée » à « à son arrivée retirer » [n. d. é : Rousseau insère une marque pour changer l'ordre des mots, après la transcription. Voyez la note 8.]

d. *Faute d'orthographe de R* : « personnes »

e. *Insertion* : « même »

f. *Insertion* : « même »

g. *Suppression par DC* : Cette note (DC, p. 334.).

manières ou des propos libres avec elles qu'il mérita l'indigne et nouvel accueil qui l'attendoit à Paris en les quittant, et¹ même encore aujourd'hui des mères très sages craignent-elles de mener leurs filles chez ce terrible satyre devant lequel ces autres-là n'osent laisser un moment les leurs, chez elles et en leur présence² ? En vérité, que des farces aussi grossières puissent abuser un moment des gens sensés, il faut en être témoin pour le croire.

Supposons un moment qu'on eut osé publier tout cela dix ans plutôt et lorsque l'estime des honnêtes gens qu'il eut toujours dès sa jeunesse étoit montée au plus haut degré : ces opinions, quoique³ soutenues des mêmes preuves, auroient-elles acquis le même crédit chez ceux qui maintenant s'empressent de les adopter ? Non, sans doute ; ils les auroient rejetées avec indignation. Ils auroient tous dit ; " quand un homme est parvenu jusqu'à cet âge avec" l'estime publique, quand sans patrie sans fortune et sans azyle, dans une situation gênée et" forcé pour subsister de recourir sans cesse aux expédients, on⁴ n'en a jamais employé que" d'honorables, et qu'on⁵ s'est fait toujours considérer et bien vouloir dans sa détresse, on ne" commence pas après l'âge mûr et quand tous les yeux sont ouverts⁶ sur nous à se dévoyer de" la droite route pour s'enfoncer dans les sentiers bourbeux du vice, on n'associe point la" bassesse des plus vils fripons avec le courage et l'élevation des âmes fières, ni l'amour de la" gloire aux manœuvres des filoux, et si quarante ans d'honneur permettoient à quelqu'un de se" démentir si tard à ce point, il perdrait bientôt cette vigueur de sentiment, ce ressort⁷ cette" franchise intrépide⁸ qu'on n'a point avec des passions basses, et qui jamais ne survit à" l'honneur. Un fripon peut⁹ être lâche, un méchant peut être arrogant ; mais la douceur de" l'innocence et la fierté de la vertu ne peuvent s'unir que dans une belle âme. "

Voilà ce qu'ils auroient tous dit ou pensé, et ils auroient certainement refusé de le croire atteint de vices aussi bas, à moins qu'il n'en eut été convaincu sous leurs yeux. Ils auroient du moins voulu l'étudier

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
2. (B) Intersion des mots : chez elles et en leur présence, laisser un moment les leurs ?
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « quoique »
4. (B) il
5. (B) quand on
6. (B) et (P) tournés
7. (B) ce courage
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « intrépide »
9. (B) doit

[f. 2-119]

eux-mêmes avant de le juger si décidément et si cruellement¹. Ils auroient fait ce que j'ai fait, et avec l'impartialité que vous leur supposez, ils auroient tiré de leurs recherches la même conclusion que je tire des miennes. Ils n'ont rien fait de tout cela ; les preuves les plus ténébreuses ; les témoignages les plus suspects leur ont suffi pour se décider en mal sans autre vérification, et ils ont soigneusement évité tout éclaircissement qui pouvoit leur montrer leur erreur. Donc quoique vous en puissiez dire, ils sont du complot ; car ce que j'appelle en être n'est pas seulement être dans le secret de vos Messieurs, je presume que peu de gens y sont admis ; mais c'est adopter leur inique principe : c'est se faire comme eux² une loi de dire à tout le monde et de cacher au seul accusé³ le mal qu'on pense ou qu'on feint de penser de lui, et les raisons sur lesquelles on fonde ce jugement afin de le mettre hors d'état d'y répondre et de faire entendre les siennes : car⁴ sitôt qu'on s'est laissé persuader qu'il faut le juger non seulement sans l'entendre, mais sans en être entendu, tout le reste est forcé, et il n'est pas possible qu'on résiste à tant de témoignages si bien arrangés et mis à l'abri de l'inquietante épreuve des réponses de l'accusé. Comme tout le succès de la trame dépendoit de cette importante précaution, son auteur aura mis toute la sagacité de son esprit à donner à cette injustice le tour le plus specieux, et à la couvrir même⁵ d'un vernis de beneficence et de générosité⁶ qui n'eut ébloui nul esprit impartial, mais qu'on s'est empressé d'admirer à l'égard d'un homme qu'on n'estimoit que par force, et dont les singularités n'étoient vues⁷ de bon œil par qui que ce fut.

Tout tient à la première accusation qui l'a fait déchoir tout d'un coup du titre d'honnête homme qu'il avoit porté jusqu'alors pour y substituer celui du plus affreux scelerat. Quiconque a l'ame saine et croit vraiment à la probité⁸ ne se départ pas aisément de l'estime fondée qu'il a conçue pour un homme de bien. Je verrois commettre un crime, s'il étoit

1. (B) Intersion des mots : si cruellement et si décisivement :
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « comme eux »
3. (B) Après « accusé », on trouve ce mot : « et »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « car »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « même »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « et de générosité »
7. (B) et (P) la singularité n'étoit vue
8. (B) sincèrement à la vertu
(P) sincèrement à la probité

possible ou faire une action basse à Mylord Maréchal* que je n'en croirois pas à mes yeux. Quand j'ai cru de J. J. tout ce que vous m'avez¹ prouvé, c'étoit en le supposant convaincu. Changer à ce point sur le compte d'un homme estimé durant² toute sa vie n'est pas une chose facile. Mais aussi ce premier pas fait, tout le reste va de lui-même³. De crime en crime, un homme coupable d'un seul devient, comme vous l'avez dit, capable de tous. Rien n'est moins surprenant⁴ que le passage de la méchanceté à l'abjection, et ce n'est pas la peine de mesurer si soigneusement⁵ l'intervalle qui peut quelquefois séparer un scelerat d'un fripon. On peut donc avilir tout à son aise l'homme qu'on a commencé par noircir. Quand on croit qu'il n'y a dans lui que du mal, on n'y voit plus que cela, ses actions bonnes ou indifferentes changent bientôt d'apparence avec beaucoup de préjugés et un peu d'interprétation, et l'on retracte alors ses jugemens⁶ avec autant d'assurance que si ceux qu'on leur substitue étoient mieux fondés. L'amour-propre fait qu'on veut toujours avoir vu soi même ce qu'on sait ou qu'on croit savoir d'ailleurs. Rien n'est si manifeste aussi-tot qu'on y regarde ; on a honte de ne l'avoir pas apperçû plutôt ; mais⁷ c'est qu'on étoit si distrait ou⁸ si prévenu qu'on ne portoit pas son attention de ce coté ; c'est qu'on est si bon soi-même qu'on ne peut supposer la méchanceté dans autrui.

Quand enfin l'engouement devenu general parvient à l'excès, on ne se contente plus de tout croire, chacun pour prendre part à la fête cherche à rencherir, et tout le monde⁹ s'affectionnant à ce système se pique d'y apporter du sien pour l'ornier ou pour l'affermir. Les uns ne sont pas plus empressés d'inventer que les autres de croire. Toute imputation passe en preuve invincible, et si l'on apprenoit aujourd'hui qu'il s'est commis un crime dans la lune, il seroit prouvé

* Il est vrai que Mylord Maréchal est d'une illustre naissance et J. J.¹⁰ un homme du peuple ; mais il faut penser que^b Rousseau qui parle ici n'a pas en général une opinion bien sublime de la haute vertu des gens de qualité, et que l'histoire de J. J. ne doit pas naturellement^c agrandir cette opinion¹¹.

1. (B) Après « m'avez », on trouve ce mot : « si bien »
2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « durant »
3. (B) et (P) soi-même.
4. (B) étonnant
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « si soigneusement »
6. (B) et (P) Après « jugemens », on trouve ce mot : « précédens »
7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « mais »
8. (P) et
9. (B) Après « monde », on trouve ce mot : « en »
10. (P) et que J. J.
11. (B) On ne trouve pas cette note.

a. Le « 120 » est écrit un petit peu plus bas que d'ordinaire. C'est là une preuve que, la pagination a été faite après la transcription du texte. Autre exemple : f. 2-63.

b. *Biffé* : un mot illisible entre « penser » et « que »

c. *Insertion* : « naturellement »

[f. 2-121]

demain plus clair que le jour à tout le monde que c'est J. J. qui en est l'auteur¹.

La réputation qu'on lui a donnée une fois bien établie il est donc très naturel qu'il en résulte, même chez les gens de bonne foi les effets que vous m'avez détaillés. S'il fait une erreur de compte ce sera toujours à dessein ; est-elle à son avantage ? c'est une friponnerie : est-elle à son préjudice ? c'est une ruse. Un homme ainsi vu, quelque sujet qu'ils^a soit aux oublis aux distractions aux balourdises, ne peut plus rien avoir de tout cela : tout ce qu'il fait par inadvertance est toujours vu comme fait exprès. Au contraire les oublis les omissions les bévues² des autres à son égard ne trouvent plus³ créance dans l'esprit de personne ; s'il les relève, il ment ; s'il les endure, c'est à pure perte. Des femmes étourdies, de jeunes gens évaporés feront des qui-pro-quo dont il restera chargé ; et ce sera beaucoup si des laquais gagnés ou peu fidèles⁴, trop instruits des sentimens des maîtres à son égard, ne sont pas quelquefois tentés d'en tirer avantage à ses dépens ; bien surs que l'affaire ne s'éclaircira pas en sa présence, et que, quand cela arriveroit, un peu d'effronterie aidée des préjugés des maîtres les tireroit d'affaire aisément⁵.

J'ai supposé, comme vous, ceux qui traitent avec lui tous sincères et de bonne foi ; mais si l'on cherchoit à le tromper pour le prendre en faute, quelle facilité sa vivacité son étourderie⁶ ses distractions sa mauvaise mémoire ne donneraient-elles pas⁷ pour cela⁸ ?

D'autres causes encore ont pu concourir à ces faux jugemens. Cet homme a donné à vos Messieurs par ses confessions qu'ils appellent ses mémoires une prise sur lui qu'il^b n'ont eu garde de négliger. Cette lecture qu'il a prodiguée à tant de gens, mais dont si peu d'hommes étoient capables, et dont bien moins encore étoient dignes, a initié le public dans toutes ses foiblesses, dans toutes ses fautes les plus secrètes. L'espoir que ces confessions ne seroient vues qu'après sa mort lui avoit donné le courage de tout dire et de se traiter avec une justice souvent même trop

1. (P) Ne pas aller à la ligne.

2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « les bévues »

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « plus »

4. (B) ou fripons

5. (P) aisément d'affaire.

Et ne pas aller à la ligne.

6. (P) On ne trouve pas ce mot : « son étourderie »

7. (P) son défaut de mémoire ne donneraient-ils point point [n. d. é : « point » est écrit deux fois. C'est la faute de R.]

8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « J'ai supposé, comme vous, ceux qui traitent avec lui tous sincères et de bonne foi ; mais si l'on cherchoit à le tromper pour le prendre en faute, quelle facilité sa vivacité son étourderie ses distractions sa mauvaise mémoire ne donneraient-elles pas pour cela ? »

a. Faute d'orthographe de R : « il »

b. Faute d'orthographe de R : « ils »

rigoureuse. Quand il se vit défiguré parmi les hommes au point d'y¹ passer pour un monstre, la conscience, qui lui faisoit sentir en lui plus de bien que de mal, lui donna le courage que lui seul peut-être eut et aura jamais de se montrer tel qu'il étoit, il crut qu'en manifestant à plein l'intérieur de son ame² et révélant ses confessions, l'explication si franche si simple si naturelle de tout ce qu'on a pu trouver de bizarre dans sa conduite portant avec elle son propre témoignage feroit sentir la vérité de ses déclarations et la fausseté des idées horribles et fantastiques qu'il voyoit répandre de lui sans en^{3a} pouvoir découvrir^b la source. Bien loin de soupçonner alors vos Messieurs, la confiance en eux de cet homme si défiant alla, non seulement jusqu'à leur lire cette histoire de son ame, mais jusqu'à leur en laisser le dépôt⁴ assez longtems. L'usage qu'ils ont fait de cette imprudence a été d'en tirer parti pour diffamer celui qui l'avoit commise, et le plus sacré dépôt de l'amitié est devenu dans leurs mains l'instrument de la trahison. Ils ont travesti ses defauts en vices, ses fautes en crimes, les foiblesses de sa jeunesse en noirceurs de son age mur : Ils ont dénaturé les effets, quelquefois ridicules, de tout ce que la nature a mis d'aimable et de bon⁵ dans son ame, et ce qui n'est que des singularités d'un tempérament ardent retenu par un naturel timide est devenu par leurs soins une horrible dépravation de cœur et de goût. Enfin toutes leurs manieres de proceder à son égard et des allures dont le vent m'est parvenu me portent à croire que pour décrier ses confessions après en avoir tiré contre lui tous les avantages possibles, ils ont intrigué, manœuvré dans tous les lieux où il a vécu et dont il leur a fourni les renseignemens, pour défigurer toute sa vie, pour fabriquer avec art des mensonges qui en donnent l'air à ses confessions, et pour lui ôter le mérite de la franchise même dans les aveux qu'il fait contre lui. Eh ! puisqu'ils savent empoisonner ses écrits qui sont sous les yeux de tout le monde, comment n'empoisonneroient-ils pas sa vie, que le public ne connoit que sur leur rapport ?

L'Héloïse avoit tourné sur lui les regards des femmes ; elles avoient des droits assez naturels sur

1. (B) et (P) de
2. (B) son intérieur
3. (B) et (P) « en » se trouve après « pouvoir »
4. (B) Après « dépôt », on trouve ce mot : « pendant »
5. (B) mis de bon et de sain

a. *Insertion* : « en » [n. d. é : voyez la note 3.]

b. *Biffé* : « en » entre « pouvoir » et « découvrir »

[f. 2-123]

un homme qui décrivait ainsi l'amour ; mais n'en connaissant guères que le¹ physique, elles crurent qu'il n'y avait que des sens très vifs qui pussent inspirer des sentimens si tendres, et cela pût leur² donner de celui qui les exprimait plus grande opinion qu'il ne la méritoit peut-être. Supposez cette opinion portée chez quelques unes jusqu'à la curiosité, et que cette curiosité ne fut pas assez tôt devinée ou satisfaite par celui qui en étoit l'objet ; vous concevrez aisément dans sa destinée les conséquences de cette balourdise.

Quant à l'accueil sec et dur qu'il fait aux quidams arrogans ou pleureux qui viennent à lui³, j'en ai souvent été le témoin moi-même, et je conviens qu'en pareille situation cette conduite seroit fort imprudente dans un hypocrite démasqué qui trop heureux qu'on voulut bien feindre de prendre le change, devoit se prêter avec une dissimulation pareille à cette feinte et aux apparens⁴ ménagemens qu'on feroit⁵ semblant d'avoir pour lui. Mais osez-vous reprocher à un homme d'honneur outragé^a de ne pas se conduire en coupable, et de n'avoir pas dans ses infortunes la lâcheté d'un vil scelerat ? De quel œil voulez-vous qu'il envisage les perfides empressemens des traitres⁶ qui l'obsèdent, et qui tout en affectant⁷ le plus pur zèle n'ont en effet d'autre but que de l'enlacer de plus en plus dans les pièges de ceux qui les employent ? Il faudroit pour les accueillir qu'il fut en effet tel⁸ qu'ils le supposent ; il faudroit qu'aussi fourbe qu'eux et feignant de ne les pas pénétrer⁹ il leur rendit trahison pour trahison. Tout son crime est d'être aussi franc qu'ils sont faux : mais après tout, que leur importe qu'il les reçoive bien ou mal ? Les signes les plus manifestes de son impatience ou de son dédain n'ont rien qui les rebute. Il les outrageroit ouvertement qu'ils ne s'en iroient pas pour cela. Tous de concert laissant à sa porte les sentimens d'honneur qu'ils peuvent avoir, ne lui montrent qu'insensibilité, duplicité, lâcheté perfidie, et sont auprès de lui comme il devoit être auprès d'eux s'il étoit tel qu'ils le

1. (B) Après « le », on trouve ce mot : « côté »
2. (B) Intersion des mots : leur put
3. (B) aux quidams qui s'adressent à lui
4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « apparens »
5. (B) qu'on voudroit bien faire
6. (B) fourbes
7. (B) et (P) et qui feignant pour lui
8. (B) ce
9. (B) de ne pas voir leur perfidie,

a. *Insertion* : « outragé »

representent ; et comment voulez-vous qu'il leur montre une estime qu'ils ont pris si grand soin de ne lui pas laisser. Je conviens que le mépris d'un homme qu'on méprise soi-même est facile à supporter : mais encore n'est-ce pas chez lui qu'il faut aller en¹ chercher les marques². Malgré tout ce patelinage insidieux, pour peu qu'il croye appercevoir au fond des ames des sentimens naturellement honnêtes et quelques bonnes dispositions, il se laisse encor subjugué. Je ris de sa simplicité et je l'en fais rire lui-même. Il espère toujours qu'en le voyant tel qu'il est quelques uns du moins n'auront plus le courage de le haïr, et croit à force de franchise toucher enfin ces cœurs de bronze. Vous concevez comment cela lui reussit ; il le voit lui-même, et après tant de tristes³ expériences il doit enfin savoir⁴ à quoi s'en tenir.

Si vous eussiez fait une fois les réflexions que la raison suggère et les perquisitions que la justice exige avant de juger sévèrement un infortuné, vous auriez senti que dans une situation pareille à la sienne et victime d'aussi détestables complots il ne peut plus, il ne doit plus du moins se livrer pour ce qui l'entoure à ses penchans naturels, dont vos Messieurs se sont servis si longtems et avec tant de succès pour le prendre dans leurs filets. Il ne peut plus sans s'y précipiter lui-même agir en rien dans la simplicité de son cœur. Ainsi ce n'est plus sur ses œuvres présentes qu'il faut le juger, même quand on pourroit en avoir le narré fidelle. Il faut retrograder vers les tems où rien ne l'empêchoit d'être lui-même, ou bien le penetrer plus intimement, intùs et in cute^a, pour y lire immédiatement les véritables dispositions de son ame que tant de malheurs n'ont pu aigrir⁵. En le suivant dans les tems heureux de sa vie et⁶ dans ceux-même où déjà la proie de vos Messieurs il ne s'en doutoit pas encore, vous eussiez trouvé l'homme bienfaisant et doux qu'il étoit et passoit pour être avant qu'on l'eut defiguré. Dans tous les lieux où il a vécu jadis, dans les habitations où on lui a laissé faire assez de séjour pour y laisser des

1. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en »

2. (B) Après « marques », on trouve ce mot : « de ce mépris et les mériter. »
Et aller à la ligne.

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « tristes »

4. (P) Intersion des mots : savoir enfin

5. (P) On ne trouve pas cette phrase : « ou bien le penetrer plus intimement, intùs et in cute, pour y lire immédiatement les véritables dispositions de son ame que tant de malheurs n'ont pu aigrir. »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 2-125]

traces de son caractère, les regrets des habitans l'ont toujours suivi dans sa retraite, et seul peut être de tous les étrangers qui jamais vécurent en Angleterre il a vu le peuple de Wootton pleurer à son départ. Mais vos Dames et vos Messieurs ont pris un tel soin d'effacer toutes ces traces que c'est seulement tandis qu'elles étoient encor fraîches qu'on a pu les distinguer. Montmorenci plus près de nous offre un exemple frappant de ces différences. Grace à des personnes que je ne veux pas nommer et¹ aux Oratoriens devenus je ne sais² comment³ les plus ardents satellites de la ligue*, vous n'y retrouverez⁴ plus aucun vestige de l'attachement et j'ose dire de la veneration qu'on y eut jadis pour J. J. et tant qu'il y vécut et après qu'il en fut parti : mais les traditions du moins en restent⁵ encore⁶ dans la mémoire des honnêtes gens qui frequentoient alors ce pays-là.

Dans ces épanchemens auxquels il aime encore à se livrer et souvent avec plus de plaisir que de prudence, il m'a quelquefois confié ses peines, et j'ai vu que la patience avec laquelle il les supporte n'ôtoit rien à l'impression qu'elles font sur son cœur. Celles que le tems adoucit le moins se reduisent à deux principales qu'il compte pour les seuls vrais maux que lui aient fait ses ennemis. La première est de lui avoir ôté la douceur d'être utile aux hommes et⁷ secourable aux malheureux, soit en lui en ôtant⁸ les moyens, soit

* Dangereux ennemis s'il en fut jamais, non seulement à cause du corps qu'ils composent et des collèges qu'ils gouvernent ; mais parce qu'ils savent encor mieux que les philosophes cacher leur animosité cruelle sous un air beat et doucereux. Pendant mon séjour à Montmorenci ils eurent avec moi le plus beau jeu du monde par l'estime que j'avois pour eux et par l'aveugle confiance qui en étoit l'effet. J'y fus encore enlacé par deux Prêtres déguisés qui faisoient la gazette ecclesiastique et qui prenoient à mon égard les directions de de^a M. D'Alembert avec lequel ils étoient logés⁹ à Paris. Dans la sécurité de l'innocence et sans le moindre soupçon d'aucun complot, je donnai tout à plein dans tous leurs pièges, jusqu'à ce qu'il en résulta enfin ce beau decret et l'explosion qui en fut la suite. Tout cela ne suffit pas encor pour m'ouvrir les yeux : mais les oratoriens m'ayant détaché dans la suite¹⁰ à Monquin un Jacobin frère d'un des leurs ; celui-ci^b me fit enfin sentir par ses monastiques œuvres ce que j'avois eu la bêtise de ne pas même soupçonner jusqu'alors^{11c}.

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « à des personnes que je ne veux pas nommer et »
2. (P) devenus, sans que je sache
3. (B) et (P) Après « comment », on trouve ce mot : « ni pourquoi »
4. (B) trouverez
5. (P) Intersion des mots : en restent du moins
6. (P) On ne trouve pas ce mot : « encore »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « utile aux hommes et »
8. (B) Après « ôtant », on trouve ce mot : « adroitement »
9. (P) ils logeoient
10. (P) Après « suite », on trouve ce mot : « détaché »
11. (B) On ne trouve pas cette note.

a. *Superflu* : « de »

b. *Biffé* : « celu (?) » entre « leurs » et « celui-ci »

c. *Suppression par DC* : Cette note (DC, p. 344.).

en ne laissant plus approcher de lui sous ce passeport que des fourbes qui ne cherchent à l'intéresser pour eux qu'afin de s'insinuer dans sa confiance l'épier et le trahir. La façon¹ dont ils se présentent, le ton qu'ils prennent en lui parlant, les fades louanges qu'ils lui donnent, le patelinage qu'ils y joignent², le fiel qu'ils ne peuvent s'abstenir d'y mêler, tout décèle en eux de petits histrions grimaciers qui ne savent ou ne daignent³ pas mieux jouer leur rôle. Les lettres qu'il reçoit ne sont avec des lieux communs de collége et des leçons bien magistrales sur ses devoirs⁴ envers ceux qui les écrivent que de sotes⁵ déclamations contre les Grands et les riches par lesquelles on croit⁶ bien le leurrer, d'amers sarcasmes sur tous les états, d'aigres reproches à la fortune de priver un⁷ grand homme comme⁸ l'auteur de la lettre et par compagnie l'autre grand homme à qui elle s'adresse, des honneurs et des biens qui leur étoient dus, pour les prodiguer aux indignes, des preuves tirées de là qu'il n'existe point de providence, de pathétiques déclarations de la prompte assistance dont on a besoin, suivies^a de fières protestations de n'en vouloir néanmoins aucune. Le tout finit d'ordinaire par la confiance de la ferme résolution où l'on est de se tuer, et par l'avis que cette résolution sera mise en execution sonica^b, si l'on ne reçoit bien vite une réponse satisfaisante à la lettre.

Après avoir été plusieurs fois très sotement⁹ la dupe de ces menaçans suicides, il a fini par se moquer et¹⁰ d'eux et de sa propre bêtise. Mais quand ils n'ont plus trouvé la facilité de s'introduire avec ce pathos, ils ont bientôt repris leur allure naturelle et substitué pour forcer sa porte la férocité des tigres à la flexibilité des serpens. Il faut avoir vu les assauts que sa femme est forcée de soutenir sans cesse, les injures et les outrages qu'elle essuye journellement de tous ces humbles admirateurs, de tous ces vertueux infortunés à la moindre résistance qu'ils trouvent, pour juger du motif qui les amène et des gens qui

1. (B) La manière affectée
2. (B) le sot patelinage dont ils les habillent,
3. (B) Interverision des mots : ne daignent ou ne savent
4. (B) Après « devoirs », on trouve ce mot : « surtout »
5. (B) d'ineptes
6. (B) et (P) pense
7. (B) le
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « comme »
9. (B) et (P) Interverision des mots : très sotement plusieurs fois
10. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »

a. *Insertion* : « suivies »

b. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 2-127]

les envoient. Croyez-vous qu'il ait tort d'éconduire toute cette canaille et de ne vouloir pas s'en laisser subjugué ? Il lui faudroit vingt ans d'application pour lire seulement tous les manuscrits qu'on le vient¹ prier² de revoir de corriger de refondre ; car son tems et sa peine³ ne coutent rien à vos Messieurs^(*) ; il lui faudroit dix mains⁴ et dix secretares pour écrire les requêtes, placets⁵, lettres, mémoires, complimens, vers, bouquets dont on vient à l'envi le charger, vû la grande éloquence de sa plume et la grande bonté de son cœur : car c'est toujours là l'ordinaire⁶ refrain de ces personnages sincères. Au mot d'humanité qu'ont appris à bourdonner autour de lui des essains de guêpes, elles prétendent le cribler de leurs aiguillons bien à leur aise, sans qu'il ose⁷ s'y dérober, et tout ce qui lui peut arriver⁸ de plus heureux est de s'en délivrer⁹ avec de l'argent dont ils le remercient ensuite par des injures.

Après avoir tant réchauffé de serpens dans son sein, Il s'est enfin déterminé par une réflexion très simple à se conduire comme il fait avec tous ces nouveaux venus. A force de bontés et de soins genereux, vos Messieurs parvenus à le rendre execrable à tout le monde, ne lui ont plus laissé l'estime de personne. Tout homme ayant de la droiture et de l'honneur ne peut plus qu'abhorrer et fuir un être ainsi défiguré ; nul homme sensé n'en peut rien espérer de bon. Dans cet état que peut-il donc^a penser¹⁰ de ceux qui s'adressent à lui par préférence, le recherchent, le comblent d'éloges¹¹, lui demandent ou¹² des services ou son amitié, qui, dans l'opinion qu'ils ont de lui desirent néanmoins d'être liés ou redevables au dernier des scelerats ? Peuvent-ils même ignorer que loin qu'il ait ni crédit ni pouvoir ni faveur auprès de personne, l'intérêt qu'il pourroit¹³

(*) Je dois pourtant rendre justice à¹⁴ ceux qui m'offrent de payer mes peines et qui sont en assez grand nombre. Au moment¹⁵ même où j'écris¹⁶ ceci, une Dame de province vient de me proposer¹⁷ douze francs, en attendant mieux, pour lui écrire¹⁸ une belle lettre à un Prince. C'est dommage que je ne me sois pas avisé de lever boutique sous les charniers des Innocens : J'y aurois pu faire assez bien mes affaires¹⁹.

1. (B) Intersion des mots : vient le
2. (P) Après « prier », on trouve ce mot : « d'examiner »
3. (B) car son travail et son tems
4. (B) cent mains
(P) On ne trouve pas ce mot : « dix mains »
5. (B) Après « placets », on trouve ce mot : « projets »
6. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « ordinaire »
7. (B) et (P) il lui soit permis de
8. (P) Après « arriver », on trouve ce mot : « enfin »
9. (B) et (P) Après « delivrer », on trouve ce mot : « enfin »
10. (B) que doit-il penser
(P) que doit-il donc penser
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « le comblent d'éloges »
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « ou »
13. (B) témoigneroit
14. (B) pourtant faire honneur à la liberalité de
15. (B) A l'instant
16. (B) je relisoit
17. (B) présenter
18. (B) faire
19. (P) On ne trouve pas cette note.

^a. *Insertion* : « donc » [n. d. é : voyez la note 10.]

prendre à eux ne feroit¹ que leur nuire aussi bien qu'à lui, que tout l'effet de sa recommandation seroit ou de les perdre s'ils avoient eu recours à lui de bonne foi ou d'en faire de nouveaux traitres destinés à l'enlacer par ses propres bienfaits. En toute supposition possible, avec les jugemens portés de lui dans le monde, quiconque ne laisse pas de recourir à lui, n'est-il pas lui-même un homme jugé, et quel honnête homme peut prendre intérêt à de pareils misérables ! S'ils n'étoient pas des fourbes ne seroient-ils pas toujours des infames, et qui peut implorer des bienfaits d'un homme qu'il méprise n'est-il pas lui-même² encor plus méprisable que lui ?

Si tous ces empressés ne venoient que pour voir et chercher ce qui est³, sans doute il auroit tort de les éconduire ; mais pas un seul n'a cet objet, et il faudroit bien peu connoitre les hommes et la situation de J. J. pour espérer de tous ces gens-là ni vérité ni fidélité. Ceux qui sont payés veulent gagner leur argent, et ils savent bien qu'ils n'ont qu'un seul⁴ moyen pour cela, qui est de dire, non ce qui est, mais ce qui plait, et qu'ils seroient mal venus à dire du bien de lui. Ceux qui l'épient de leur propre mouvement, mus par leur passion ne verront jamais que ce qui la flatte ; aucun ne vient pour voir ce qu'il voit, mais pour l'interpréter à sa mode. Le blanc et le noir, le pour et le contre leur servent également. Donne-t-il l'aumône ? Ah le Caffard ! La refuse-t-il ? Voila cet homme si charitable ! S'il s'enflamme en parlant de la vertu, c'est un Tartuffe ; s'il s'anime en parlant de l'amour, c'est un Satyre : s'il lit la gazette*, il médite une conspiration ; s'il cueille une rose, on cherche⁵ quel poison la rose contient. Trouvez à un homme ainsi vu quelque propos qui soit innocent, quelque action qui ne soit pas un crime, je vous en defie.

* A la grande satisfaction de mes très inquiets patrons, je renonce à cette triste lecture⁶ devenue indifferente à un homme qu'on a rendu tout à fait étranger sur la terre. Je^a n'y ai plus ni patrie ni frères ; habitée par des êtres qui ne me sont rien, elle est pour moi comme une autre sphère, et je suis aussi peu curieux desormais d'apprendre ce qui se fait⁷ dans le monde, que ce qui se passe⁸ à Bicêtre ou aux petites Maisons⁹.

1. (B) pourroit
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « lui-même »
3. (B) et (P) chercher la vérité,
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « seul »
5. (B) cherchera
6. (P) j'ai renoncé à cette lecture
7. (P) se passe
8. (P) On ne trouve pas cette phrase : « ce qui se passe »
9. (B) On ne trouve pas cette note.

a. *Biffé* : un court passage illisible entre « terre » et « Je »

[f. 2-129]

Si l'administration publique elle-même eut été moins prevenue ou de bonne foi, la constante uniformité de sa vie égale et simple l'eut bientôt desabusée ; elle auroit compris qu'elle ne verroit jamais que les mêmes choses, et que c'étoit bien perdre son argent¹ son tems et ses peines que d'espionner un homme qui vivoit ainsi. Mais comme ce n'est pas la vérité qu'on cherche, qu'on ne veut que noircir² la victime, et qu'au lieu d'étudier son caractère on ne veut que le diffamer, peu importe qu'il se conduise bien ou mal, et qu'il soit innocent ou coupable. Tout ce qui importe est d'être assés au fait de sa conduite pour avoir des points fixes sur lesquels on puisse appuyer le système d'impostures dont il est l'objet, sans s'exposer à être convaincus de mensonge, et voila à quoi l'espionnage est uniquement destiné. Si vous me reprochez ici de rendre à ses accusateurs les imputations dont ils le chargent, j'en conviendrai sans peine, mais avec cette différence qu'en parlant d'eux Rousseau ne s'en cache pas. Je ne pense même et ne dis tout ceci qu'avec la plus grande repugnance. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir croire que le gouvernement est à son égard dans l'erreur de bonne foi, mais c'est ce qui m'est impossible. Quand je n'aurois nulle autre preuve du contraire, la methode qu'on suit avec lui m'en fourniroit une invincible. Ce n'est point aux méchans qu'on³ fait toutes ces choses-là, ce sont eux qui les font aux autres.

Pesez⁴ la consequence qui suit de là. Si l'administration si la police elle-même trempe dans le complot pour abuser le public sur le compte de J. J. quel homme au monde, quelque sage qu'il puisse être, pourra se garantir de l'erreur à son égard⁵ ?

Que de raisons nous font sentir que dans l'étrange position de cet homme infortuné personne ne peut plus juger de lui avec certitude, ni sur le rapport d'autrui, ni sur aucune espèce de preuve. Il ne suffit pas même de

1. (B) v ce mot : « son argent »

(P) « son argent » se trouve après « son tems »

2. (B) on cherche, mais seulement à noircir

3. (B) et (P) que l'on

4. (P) Avant « Pesez », il y a une marque « [» (= aller à la ligne).

5. (B) On ne trouve pas cet alinéa : « Pesez la consequence qui suit de là. Si l'administration si la police elle-même trempe dans le complot pour abuser le public sur le compte de J. J. quel homme au monde, quelque sage qu'il puisse être, pourra se garantir de l'erreur à son égard ? » [n. d. é : D'abord, dans le P, il n'y a pas cet alinéa. Mais après sa transcription, Rousseau a inséré une marque d'insertion dans le texte et cette phrase en marge. Dans le G, il existe originairement.]

voir, il faut vérifier comparer approfondir tout par soi-même, ou s'abstenir de juger. Ici, par exemple, il est clair comme le jour qu'à s'en tenir au témoignage des autres le reproche de dureté et d'incommiseration, mérité ou non, lui seroit toujours¹ également inévitable : car supposez un moment qu'il remplit de toutes ses forces les devoirs d'humanité de charité de bienfaisance dont tout homme est sans cesse² entouré. Qui est-ce qui lui rendroit dans le public la justice de les avoir remplis ? Ce ne seroit pas lui-même, à moins qu'il n'y mit cette ostentation philosophique³ qui gêne l'œuvre par le motif. Ce ne seroit pas ceux envers qui il les auroit remplis, qui deviennent, sitôt qu'ils l'approchent, ministres et créatures de vos Messieurs ; ce seroit encor moins vos Messieurs eux mêmes, non moins zélés à cacher le bien qu'il pourroit chercher à faire qu'à publier à grand bruit celui qu'ils disent lui faire en secret. En lui faisant des devoirs à leur mode pour le blâmer de ne les pas remplir, ils taieroient⁴ les véritables qu'il auroit remplis de tout son cœur, et lui feroient le même reproche avec le même succès ; ce reproche ne prouve donc rien. Je remarque seulement qu'il étoit bienfaisant et bon quand livré sans gêne à son naturel il suivoit en toute liberté ses penchans ; et maintenant qu'il se sent entravé dans mille pièges, entouré d'espions de mouches⁵, de^a surveillans ; maintenant qu'il sait ne pas dire un mot qui ne soit recueilli, ne pas faire un mouvement qui ne soit noté⁶, c'est ce tems qu'il choisit pour lever le masque de l'hypocrisie et se livrer à⁷ cette dureté tardive, à tous⁸ ces petits larcins de bandits dont l'accuse aujourd'hui le public ! Convenez que voila un hypocrite bien bête et un trompeur bien maladroit ! Quand je n'aurois rien vu par moi-même, cette seule réflexion me rendroit suspecte la réputation qu'on lui donne à présent. Il en est de tout ceci comme des revenus qu'on lui prodigue avec tant de magnificence. Ne faudroit-il pas dans sa position

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « toujours »
2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « sans cesse »
3. (P) philosophe
4. (B) Après « taieroient », on trouve ce mot : « infailliblement »
5. (P) Après « mouches », on trouve ce mot : « et »
6. (B) et (P) enrégistré
7. (B) Après « à », on trouve ce mot : « toute »
8. (P) On ne trouve pas ce mot : « tous »

a. *Biffé* : « et » entre « mouches » et « de » [n. d. é : voyez la note 2.]

[f. 2-131]

qu'il fut plus qu'imbecille pour tenter s'ils étoient reels d'en dérober un moment la connoissance au public ?

Ces reflexions sur les friponneries qu'il s'est mis à faire, et sur les bonnes œuvres qu'il ne fait plus, peuvent s'étendre aux livres qu'il fait et publie encore, et dont il se cache si heureusement que tout le monde aussi tot¹ qu'ils paroissent est instruit qu'il en est l'auteur². Quoi, Monsieur, ce mortel si ombrageux, si faroûche, qui voit à peine approcher de lui un seul homme qu'il ne sache ou ne croye être un traître ; qui sait ou qui croit que le vigilant magistrat chargé tout exprès des deux départemens de la police et de la librairie, le tient enlacé dans d'inextricables filets ; ne laisse pas d'aller barbouillant éternellement des livres à la douzaine et de les confier sans crainte³ au tiers et au quart pour les faire imprimer en grand secret. Ces livres s'impriment se publient se débitent⁴ hautement sous son nom, même avec une affectation ridicule comme s'il avoit peur de n'être pas connu,^a et mon butor sans voir sans soupçonner même cette manœuvre si publique, sans jamais croire être découvert, va toujours prudemment⁵ son train, toujours barbouillant, toujours imprimant, toujours se confiant à des confidens si discrets, et toujours ignorant qu'ils se moquent de lui⁶ ! Que de stupidité pour tant de finesse ! que de confiance pour un homme aussi soupçonneux ! Tout cela vous paroît-il donc si bien arrangé, si naturel si croyable ? Pour moi je n'ai vu dans J. J. aucun de ces deux extrêmes. Il n'est pas⁷ aussi fin que vos Messieurs, mais il n'est pas non plus⁸ aussi bête que le public, et ne se payeroit pas comme lui de pareilles bourdes. Quand un libraire vient en grand appareil s'établir à sa porte, que d'autres lui écrivent des lettres bien amicales, lui proposent de belles éditions, affectent d'avoir avec lui des relations bien étroites⁹, il n'ignore pas que ce voisinage ces visites ces lettres^{10b} lui viennent de plus loin, et tandis que tant de gens se tourmentent à lui faire faire des livre^c

1. (B) si heureusement que le public sait qu'ils sont de lui sitot
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « est instruit qu'il en est l'auteur »
3. (B) bonnement
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « se débitent »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « predemment »
6. (B) qu'il en est trompé ?
7. (B) ni
8. (B) vos Messieurs ni
9. (B) Après « étroites », on trouve ce mot : « et bien publiques »
10. (B) Après « lettres », on trouve ce mot : « et tous ces soins »
(P) « et tous ces soins », au lieu de « ces lettres »

a. *Insertion* : « comme s'il avoit peur de n'être pas connu, »

b. *Insertion* : « ces lettres »

c. *Faute d'orthographe de R* : « livres »

dont le dernier cuistre rougiroit d'être l'auteur, il pleure amèrement les dix ans de sa vie employés à en faire d'un peu moins plats.

Voilà, Monsieur, les raisons qui l'ont forcé de chāger de conduite avec ceux qui l'approchent, et de resister aux penchans de son cœur pour ne pas s'enlacer lui-même dans les pièges¹ tendus tout autour de lui. J'ajoute à cela que son naturel timide et son gout éloigné de toute ostentation ne sont pas² propres à mettre en évidence son penchant à faire du bien, et peuvent même dans une situation si triste l'arrêter quand il auroit l'air de se mettre en scène. Je l'ai vû dans un quartier très vivant de Paris s'abstenir malgré lui d'une bonne œuvre qui se présentait, ne pouvant se résoudre à fixer sur lui les regards malveillans de deux cents personnes, et dans un quartier peu éloigné mais moins fréquenté je l'ai vu se conduire différemment dans une occasion pareille. Cette mauvaise honte ou cette blâmable fierté me semble bien naturelle à un infortuné sûr d'avance que tout ce qu'il pourra³ faire de bien sera mal interprété. Il vaudroit mieux sans doute braver l'injustice du public ; mais avec une ame haute et un naturel timide⁴, qui peut se résoudre en faisant une bonne action qu'on accusera⁵ d'hypocrisie, de lire⁶ dans les yeux des spectateurs l'indigne jugement qu'ils en portent⁷ ? Dans une pareille situation celui qui voudroit faire encor du bien s'en cacheroit comme d'une mauvaise œuvre, et ce ne seroit pas ce secret-là qu'on iroit épiant pour le publier.

Quant à la seconde et à⁸ la plus sensible des peines que lui ont fait les barbares qui le tourmentent, il la dévore en secret, elle reste en reserve au fond de son cœur, il ne s'en est ouvert à personne et je ne la saurois pas moi-même s'il eut pu me la cacher. C'est par elle que lui ôtant toutes les consolations qui restoient à sa portée, ils lui ont rendu la vie à charge autant qu'elle peut l'être à un innocent. A juger du vrai but de vos Messieurs par toute leur conduite à son egard, ce but paroît être de l'amener

1. (P) rets
2. (P) toute ostentation sont peu
3. (B) pourroit
4. (B) un naturel timide et une ame fière
5. (B) taxera
6. (B) de voir
(P) à voir
7. (B) ils s'empressent d'en porter ?
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « à »

[f. 2-133]

par degrés et toujours sans qu'il y paroisse, jusqu'au plus violent desespoir, et sous l'air de l'intérêt et de la commiseration de le contraindre, à force de secretes angoisses, à finir par les délivrer de lui. Jamais tant qu'il vivra ils ne seront, malgré toute leur vigilance, sans inquietude de se voir découverts. Malgré la triple enceinte de ténèbres qu'ils renforcent sans cesse autour de lui, toujours ils trembleront qu'un trait de lumière ne perce par quelque fissure et n'éclaire leurs travaux souterrains. Ils espèrent, quand il n'y sera plus, jouir plus tranquillement de leur œuvre ; mais ils se sont abstenus jusqu'ici de disposer tout à fait de lui, soit qu'ils craignent de ne pouvoir tenir cet attentat aussi caché que les autres, soit qu'ils se fassent encore un scrupule d'operer par eux-mêmes l'acte auquel ils ne s'en font aucun de le forcer, soit enfin¹ qu'attachés au plaisir de le tourmenter encore, ils aiment mieux attendre de sa main la preuve complete de sa misère. Quel que soit leur vrai motif², ils ont pris tous les moyens possibles pour le rendre à force de déchiremens le ministre de la haine dont il est l'objet. Ils se sont singulièrement appliqués à le navrer de profondes et continuelles blessures par tous les endroits sensibles de son cœur. Ils savoient combien il étoit ardent et sincère dans tous³ ses attachemens, ils se sont appliqués sans relâche à ne lui pas⁴ laisser un seul ami. Ils savoient que sensible à l'honneur et à l'estime des honnêtes gens, il faisoit un cas très médiocre de la reputation qu'on n'acquiert que par des talens⁵, ils ont affecté de prôner les siens en couvrant d'opprobre⁶ son caractère. Ils ont vanté son esprit pour deshonorner son cœur. Ils le connoissoient ouvert et franc jusqu'à l'imprudence, détestant le mistère et la fausseté ; ils l'ont entouré de trahisons de mensonges de tenebres⁷, de duplicité. Ils savoient combien il cherissoit sa patrie ; ils n'ont rien épargné pour la rendre méprisable et pour l'y faire haïr. Ils connoissoient son

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « enfin »

2. (B) et (P) Quels que soient leurs vrais motifs

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « tous »

4. (P) Intersion des mots : pas lui

5. (B) médiocres des talens de l'espoir et de toute leur réputation, [n. d. é : « médiocres » est une faute d'orthographe de R.]

6. (B) d'opprobres

7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « de tenebres »

dédain pour le métier d'Auteur, combien il déplorait le court tems de sa vie qu'il perdit à ce triste métier et parmi les brigands qui l'exercent, ils lui font incessamment barbouiller des livres, et ils ont grand soin que ces livres, très dignes des plumes dont ils sortent deshonnent le nom qu'il^a leur font porter. Ils l'ont fait abhorrer du peuple dont il déplora la misère, des bons dont il honora les vertus, des femmes dont il¹ fut idolâtre, de tous ceux dont la haine pouvoit le plus l'affliger. A force d'outrages sanglans mais tacites², à force d'atroupemens, de chuchotemens, de ricannemens³, de regards cruels et farouches ou insultans et moqueurs, ils sont parvenus à le chasser de toute assemblée de tout spectacle, des caffés⁴ des promenades publiques, leur projet est de le chasser enfin des rues, de le renfermer chez lui, de l'y tenir investi par⁵ leurs satellites, et de lui rendre enfin la vie si douloureuse qu'il ne la puisse plus endurer. En un mot, en lui portant à la fois toutes les atteintes qu'ils savoient lui être les plus sensibles⁶ sans qu'il puisse⁷ en parer aucune, et ne lui laissant qu'un seul moyen de s'y dérober, il est clair qu'ils l'ont⁸ voulu forcer à le prendre. Mais ils ont tout calculé^b sans doute, hors la ressource⁹ de l'innocence et^c de la résignation. Malgré l'âge¹⁰ et l'adversité sa santé s'est raffermie¹¹ et se maintient : le calme de son ame semble le rajeunir ; et quoi qu'il ne lui reste plus d'espérance parmi les hommes, il ne fut jamais plus loin du desespoir.

J'ai jetté sur vos objections et vos doutes l'éclaircissement qui dépendoit de moi. Cet éclaircissement je le repette, n'en peut dissiper l'obscurité, même à mes yeux¹² ; car la réunion de toutes ces causes est¹³ trop^d au dessous de l'effet¹⁴, pour qu'il n'ait¹⁵ pas quelque autre cause encor plus puissante¹⁶, qu'il m'est impossible d'imaginer. Mais je ne trouverois rien du tout à vous répondre que je n'en resterois pas moins dans mon sentiment, non par un entêtement ridicule ; mais parce que j'y vois moins d'intermediaires entre moi et le personnage jugé, et que de tous les yeux auxquels il faut que je

1. (B) son coeur
2. (B) et (P) Intersion des mots : tacites mais sanglans,
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « d'atroupemens, de chuchotemens, de ricannemens »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « des caffés »
5. (B) bloqué par
(P) assiége de
6. (B) toutes les atteintes possibles
7. (P) put
8. (P) « le » se trouve après « voulu »
9. (B) les ressources
10. (B) la vieillesse
11. (B) s'est affermie
12. (P) dissiper à mes yeux l'obscurité
13. (B) toutes les causes que je viens d'exposer est encore
14. (B) des effets,
15. (B) qu'ils n'aient
16. (B) Après « puissante », on trouve cette phrase : « que j'ignore et »

a. *Faute d'orthographe de R* : « ils »

b. *Faute d'orthographe de R* : « calculé »

c. *Insertion* : « et »

d. *Biffé* : « encore (?) » entre « est » et « trop » [n. d. é : voyez la note 13.]

[f. 2-135]

m'en rapporte, ceux dont j'ai le moins à me defier sont les miens. On nous prouve, j'en conviens, des choses que je n'ai pu vérifier, et qui me tiendroient peut-être encore en doute, si l'on ne pouvoit tout aussi bien beaucoup d'autres choses que je sais très certainement être fausses ; et quelle autorité peut rester pour être crus en aucune chose à ceux qui savent donner au mensonge tous les signes de la vérité¹. Au reste, souvenez-vous que je ne prétends point ici² que mon jugement fasse autorité pour vous ; mais après les détails dans lesquels je viens d'entrer vous ne sauriez blâmer qu'il la fasse pour moi, et quelque appareil de preuves qu'on m'étale en se cachant de l'accusé, tant qu'il ne sera pas convaincu en personne, et moi présent³, d'être tel que l'ont peint vos Messieurs, je me croirai bien fondé à le juger tel que je l'ai vû moi-même⁴.

A présent que j'ai fait ce que vous avez désiré, il est tems de vous expliquer à votre tour et de m'apprendre d'après vos lectures comment vous l'avez vû dans ses écrits⁵.

Le Fr. / Il est tard pour aujourd'hui ; Je pars demain pour la campagne : nous nous verrons à mon retour.

Fin du second Dialogue⁶

=====

1. (B) et (P) Aller à la ligne. [n. d. é : il y a une marque « [» dans le Ms. P.]

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « ici »

3. (B) et en ma présence

4. (B) et (P) Ne pas aller à la ligne.

5. (B) vos lectures quel jugement vous portez de l'auteur.

6. (B) On ne trouve pas « Fin du second Dialogue. », mais une double ligne.

(P) Fin du second dialogue, avec une double ligne.

TROISIÈME CARNET
du manuscrit de Genève

Rousseau juge de Jean Jaques

Dialogue troisième¹

==

Rousseau // Vous avez fait un long séjour en campagne.

Le François // Le tems ne m'y duroit pas. Je le passois avec votre ami.

R. / Oh ! s'il se pouvoit qu'un jour² il devint le vôtre !

Le Fr. / Vous jugerez de cette possibilité par l'effet de votre conseil. Je les ai lus enfin ces livres si justement³ détestés.

R. / Monsieur⁴ !.....

Le Fr. / Je les ai lus, non pas assez encor pour les bien entendre ; mais assez pour y avoir trouvé nombré recueilli les crimes irrémissibles qui n'ont pu manquer de faire de leur auteur le plus odieux de tous les monstres, et l'horreur du genre humain.

R. / Que dites-vous ? Est-ce bien vous qui parlez, et faites-vous à votre tour des énigmes ? De grace expliquez-vous promptement.

Le Fr. / La liste que je vous présente vous servira de réponse et d'explication. En la lisant nul homme raisonnable⁵ ne sera surpris de la destinée de l'auteur.

R. / Voyons⁶ donc cette étrange liste.

Le Fr. / La voila. J'aurois pu la rendre aisement^{7b} dix fois plus ample ; surtout si j'y avois fait entrer les nombreux articles qui regardent le métier d'auteur et le corps des gens de lettres ; mais ils sont si connus qu'il^c suffit d'en donner⁸ un ou deux pour exemple. Dans ceux de toute espèce auxquels je me suis borné et que j'ai notés sans ordre comme ils se sont présentés, je n'ai fait qu'extraire et⁹ transcrire fidèlement les passages. Vous jugerez vous même des effets qu'ils ont dû produire, et des qualifications que dut espérer leur auteur sitot qu'on put l'en charger impunément.

1. (B) et (P) Troisième Dialogue.

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « un jour »

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « justement »

4. (B) et (P) Hé bien, Monsieur ?

5. (P) judicieux

6. (B) Avant « voyons », on trouve ce mot : « Eh »

7. (B) On ne trouve pas ce mot : « aisement »

8. (B) On ne trouve pas ce mot : « en donner »

9. (P) On ne trouve pas ce mot : « extraire et »

a. C'est le troisième livre. Pour cela, Rousseau foliole à nouveau. Mais il n'écrit pas le numéro de page (« 1 »). Dans cette édition, je le note.

b. *Insertion* : « aisement » [n. d. é : voyez la note 7.]

c. *Biffé* : « de tout (*illisible*) » entre « connus » et « qu'il »

I^c. Qui est-ce qui nie que les savans sachent mille choses vraies que les ignorans ne sauront³ jamais ? Les savans sont-ils pour cela plus près de la vérité ? Tout au contraire, ils s'en⁴ éloignent en avançant, parce que la vanité de juger faisant encor plus de progrès que les⁵ lumières, chaque vérité qu'ils apprennent ne vient qu'avec cent jugemens faux. Il est de la⁶ dernière évidence que les compagnies savantes de l'Europe ne sont que des écoles publiques⁷ de mensonge, et très surement il y a plus d'erreurs dans l'Academie des sciences que dans⁸ tout un peuple de Hurons." Emile L. 3^{3d}.

2. Tel fait aujourd'hui l'esprit fort et le philosophe qui, par la même raison n'eut été qu'un⁹ fanatique du tems de la ligue." Préface du Discours de Dijon⁴.

3. Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils devoient rester dans l'erreur que¹⁰ ne les laissez-vous dans l'ignorance ! A quoi bon tant d'écoles et d'universités pour ne leur¹¹ apprendre rien de ce⁵ qui leur importe à savoir ? Quel est donc l'objet de vos collèges de vos¹² academies, de toutes vos fondations savantes⁶ ? Est-ce de donner le change au peuple,⁷ d'altérer sa raison d'avance, et de l'empêcher d'aller au vrai ? Professeurs de mensonge, c'est⁸ pour l'égarer⁷ que vous feignez de l'instruire, et comme ces brigands qui mettent des fanaux⁹ sur les ecueils, vous l'éclairiez pour le perdre." Lettre à M. de Beaumont⁸.

4. On lisoit ces mots gravés sur un marbre aux Termopiles. Passant, va dire à Sparte que¹⁰ nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes loix⁹. On voit bien que ce n'est pas¹¹ l'Academie des inscriptions qui a composé celle-là." Emile. L. 4¹⁰.

5. Vn corps débile affoiblit l'ame. Delà l'empire de la médecine ; art plus pernicieux aux¹² hommes que tous les maux qu'il prétend guérir. Je ne sais pour moi de quelle maladie¹² nous¹¹ guérissent les médecins ; mais je sais qu'ils nous en donnent de bien funestes ; la lâcheté la¹² pusillanimité, la terreur de la mort ; s'ils guérissent le corps, ils tuent le courage. Que nous¹¹ importe qu'ils fassent marcher des cadavres ? Ce sont des hommes qu'il nous faut, et l'on¹² n'en voit point sortir¹¹

1. (B) Passages extraits des livres de J. J.

(P) Il n'y a pas de « Passages extraits des livres de J. J. » ni « Extraits. »

2. (B) Il n'existe pas ce titre : « Les gens de lettres » [n. d. é : Il se situe en marge, à gauche dans le P.]

3. (B) I. Emile. Tome 2. (P) I. Emile. Livre 3.

4. (B) 2. Préface du Discours sur les sciencés.

(P) 2. Préface du Discours de Dijon.

5. (B) On ne trouve pas ce mot : « ce »

6. (B) de vos universités ?

7. (B) et (P) l'abuser

8. (B) et (P) 3. Lettre à M. de Beaumont.

9. (P) Aller à la ligne

10. (B) 4. Emile Livre. 4. (P) 4. Emile L. IV.

11. (B) On ne trouve pas ce titre : « Les médecins » [n. d. é : Il se situe en marge, à droit dans le P.]

12. (P) quelles maladies

a. Exceptionnellement, « 2 » est écrit à gauche de la page.

b. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

c. Tous les chiffres dans les « Extraits » sont rouges.

d. Dans les B et P, tous les titres des œuvres se situent au début de chaque extrait, à la différence du G.

[f. 3-3]

“de leurs mains.

“¹La medecine est à la mode parmi nous ; elle doit l’être. C’est l’amusement des gens oisifs
“qui ne sachant que faire de leur tems le passent à se conserver. S’ils avoient eu le malheur de
“naitre immortels, ils seroient les plus misérables² des êtres. Vne vie qu’ils n’auroient jamais
“peur de perdre ne seroit pour eux d’aucun prix. Il faut à ces gens-là des medecins qui les
“effrayent pour les flater, et qui leur donnent chaque jour le seul plaisir dont ils soient
“susceptibles, celui de n’être pas morts.

“³Je n’ai nul dessein de m’étendre ici sur la vanité de la medecine. Mon objet n’est de la
“considérer que par le côté moral⁴. Je ne puis pourtant⁵ m’empêcher d’observer que les
“hommes font sur son usage les mêmes sophismes que sur la recherche de la vérité : Ils
“supposent toujours qu’en traitant une maladie on la guérit⁶, et qu’en cherchant une vérité on
“la trouve. Ils ne voyent pas qu’il faut balancer l’avantage d’une guérison que le medecin
“opere par la mort de cent⁷ malades qu’il a tués, et l’utilité d’une vérité découverte par le tort
“que font les erreurs qui s’établissent⁸ en même tems. La science qui instruit et la médecine
“qui guérit sont fort bonnes sans doute ; mais la science qui trompe et la médecine qui tue
“sont mauvaises. Aprenez-nous donc à les distinguer. Voila le nœud de la question. Si nous
“savions ignorer la vérité, nous ne serions jamais les dupes du mensonge : si nous savions ne
“vouloir⁹ pas guérir malgré la nature, nous ne mourrions jamais par la main du medecin. Ces
“deux abstinences seroient sages ; on gagneroit évidemment à s’y soumettre. Je ne
“disconviens pas que la medecine ne soit utile à quelques hommes ; mais je dis qu’elle est
“nuisible au genre humain.”

“¹⁰On me dira comme on fait sans cesse que les fautes sont du medecin, mais que la
“medecine en elle-même est infaillible. A la bonne heure ; mais qu’elle vienne

1. (B) Entre ces alinéas, il se trouve cet indication : « 6. Ibid. »
(P) Entre ces alinéas, il se trouve cet indication : « 6. Ib : »
2. (B) malheureux
3. (B) et (P) Entre ces alinéas, il se trouve cet indication : « 7. Ibid. »
4. (B) Après « moral », on trouve ce mot : « mais »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « pourtant »
6. (B) et (P) un malade on le guérit,
7. (B) des
8. (B) s’introduisent
9. (B) si nous ne voulions
10. (B) Entre ces alinéas, on trouve cet indication : « 8. Ibid : »
(P) Entre ces alinéas, on trouve cet indication : « 8. Ib : »

donc sans le medecin ; car tant qu'ils viendront ensemble, il y aura cent fois plus à craindre" des erreurs de l'artiste qu'à espérer des secours de l'art." Emile. L. 1^{1a}.

6. Vis selon la nature, sois patient et chasse les Medecins. Tu n'éviteras pas la mort, mais tu ne la sentiras qu'une fois, au lieu qu'ils la portent chaque jour dans ton imagination troublée," et que leur art mensonger au lieu de prolonger tes jours t'en ôte la jouissance. Je demanderai" toujours quel vrai bien cet art a fait aux hommes ? quelques uns de ceux qu'il guérit" mourroient il est vrai, mais des milliers qu'il tue resteroient en vie. Homme sensé² ne mets" point à cette loterie où trop de chances sont contre toi. Souffre, meurs ou guéris, mais surtout" vis jusqu'à ta dernière heure." Emile. L. 1³.

7. Inoculerons-nous notre élève ? Oui et non, selon l'occasion les tems, les lieux, les" circonstances. Si on lui donne la petite verole on aura l'avantage de prévoir et connoître son" mal d'avance ; c'est quelque chose : mais s'il la prend naturellement, nous l'aurons préservé" du medecin, c'est encor plus." Emile. L. 3⁴.

8. S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir^a par l'accoucheur. Qu'arrive-t-il de" là ? que la meilleure est toujours celle qui l'a le mieux payé. Je n'irai donc point chercher un" accoucheur pour celle d'Emile ; j'aurai soin de la choisir moi-même. Je ne raisonnerai pas⁵" là-dessus si disertement qu'un Chirurgien, mais à coup sur je serai de meilleure foi et mon" zèle me trompera moins que son avarice." Emile. L. 1⁶.

9. Nous étions faits pour être hommes, les loix et la société⁸ nous ont replongés dans" l'enfance. Les Rois les Grands les riches⁹ sont tous des enfans qui voyant qu'on s'empresse à" soulager leur misère, tirent de cela même une vanité puerile, et sont tout fiers de¹⁰ soins qu'on" ne leur rendroit pas s'ils étoient hommes faits." Emile. L. 2¹¹.

Les rois,
les grands,
les riches⁷.

10. C'est ainsi qu'il dut venir un tems où les yeux

1. (B) 5. Emile Livre. 1.
(P) 5. Emile L. I.

2. (P) sage

3. (B) 9. Ibid.
(P) 9. Emile. L. 1.

4. (B) 10. Emile. Tome 2.
(P) 10. Emile. L. 3.

5. (P) point

6. (B) 11. Emile. T. 1
(P) 11. Emile. L. 1.

7. (B) On ne trouve pas ce titre : « Les rois, les grands, les riches »
(P) Les Rois, les Grands, la noblesse, les riches. [n. d. é : il se situe en marge, à gauche de la page.]

8. (B) Interversion des mots : la société et les loix

9. (B) et (P) Interversion des mots : Les riches les Grands les Rois

10. (B) des soins

11. (B) 12. Emile T. 1.
(P) 12. Emile L. 2.

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

b. *Insertion* : « choisir »

[f. 3-5]

“du peuple furent fascinés à tel point que ses conducteurs n’avoient qu’à dire au plus petit des
“hommes, sois grand, toi et toute ta race ; aussitot il paroissoit grand aux yeux de tout le
“monde et aux siens, et ses descendans s’élevoient encore à mesure qu’ils s’éloignoient de
“lui ; plus la cause étoit reculée et incertaine, et¹ plus l’effet l’augmentoit² ; plus on pouvoit
“compter³ de faineans dans une famille et⁴ plus elle devenoit illustre.” Disc. sur l’inégalité^{5a}.

11. “Les peuples une fois accoutumés à des maitres ne sont plus en état de s’en passer. S’ils
“tentent de secouer le joug, ils s’éloignent d’autant plus de la liberté que, prenant pour elle
“une licence effrenée⁶ qui lui est opposée, leurs revolutions les livrent presque toujours à des
“seducteurs qui sous le leurre de la liberté⁷ ne font qu’aggraver leurs chaines⁸.” Ep. dedic. du
Disc. sur l’inégalité⁹.

12. “Ce petit garçon que vous voyez-là, disoit Themistocle à ses amis, est l’arbitre de la
“Grece : car il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Atheniens, et les
“Atheniens gouvernent les Grecs. Oh quels petits conducteurs on trouveroit souvent¹⁰ aux
“plus grands Etats¹¹, si du Prince on descendoit par degrés jusqu’à la première main qui
“donne le branle en secret !” Emile. L. 2¹².

13. “Je me suppose riche. Il me faut donc des plaisirs exclusifs, des plaisirs destructifs ;
“voici de tout autres affaires. Il me faut des terres, des bois, des Gardes, des redevances, des
“honneurs seigneuriaux, surtout de l’encens et de l’eau benite.

“Fort bien ; mais cette terre aura des voisins jaloux de leurs droits, et desireux d’usurper
“ceux des autres : nos Gardes se chamailleront, et peut être les maitres : voila des altercations
“des querelles des haines des procès tout au moins ; cela n’est déjà pas fort agréable. Mes
“vassaux ne verront point¹³ avec plaisir labourer leurs bleds par mes lièvres et leurs fèves par
“mes sangliers : chacun n’osant tuer l’ennemi qui détruit son travail voudra du moins le
“chasser¹⁴ de son champ : après avoir passé le jour à cultiver leurs

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « l’ »

3. (P) comptoit

4. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

5. (B) et (P) 13. Discours sur l’inégalité.

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « effrenée »

7. (B) On ne trouve pas ce passage : « sous le leurre de la liberté »

8. (B) Après « chaines », on trouve ce passage : « en feignant de les briser. »

9. (B) 14. Epitre dedicatoire du Discours sur l’inégalité.

(P) 14 Epitre Dedic : du Disc. sur l’inégalité

Ici, on trouve une note suivante dans le Ms. P : « NB. Il ne faut pas oublier qu’il y a plus de vingt ans que ceci fut, non seulement écrit, mais imprimé. »

10. (P) quelquefois

11. (B) et (P) empires

12. (B) 15. Emile. Tome. 1.

(P) 15. Emile. L. 2.

13. (P) pas

14. (B) l’écarter

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l’encre noire

leurs^a terres, il faudra qu'ils passent la nuit à les garder ; ils auront des mâtons des tambours," des cornets, des sonnettes. Avec tout ce tintamarre ils troubleront mon sommeil. Je songerai" malgré moi à la misère de ces pauvres gens, et ne pourrai m'empêcher de me la reprocher. Si" j'avois l'honneur d'être Prince tout cela ne me toucheroit guères ; mais moi nouveau parvenu," nouveau riche, j'aurai le cœur encore un peu roturier."

Ce n'est pas tout ; l'abondance du gibier tentera les chasseurs ; j'aurai¹ des braconniers à" punir ; il me faudra des prisons des geoliers des archers des galères. Tout cela paroît assez" cruel. Les femmes de ces malheureux viendront assiéger ma porte et m'importuner de leurs" cris², il faudra qu'on les chasse, qu'on les maltraite. Les pauvres gens qui n'auront point" braconné, et dont mon gibier aura fourragé la récolte viendront se plaindre de leur côté. Les" uns seront punis pour avoir tué le gibier, les autres ruinés pour l'avoir épargné : quelle triste" alternative ? Je ne verrai de tous côtés qu'objets de misère, je n'entendrai que gémissemens : " cela doit troubler beaucoup, ce me semble, le plaisir de massacrer à son aise des foules de" perdrix et de lièvres presque sous ses pieds."

Voulez-vous dégager les plaisirs de leurs peines ? Otez-en l'exclusion.....³ Le plaisir n'est" donc pas moindre, et l'inconvénient en⁴ est ôté quand on n'a ni terre à garder ni braconnier à" punir, ni misérable à tourmenter. Voilà donc une solide raison de préférence. Quoiqu'on" fasse, on ne tourmente point sans fin les hommes qu'on n'en reçoive aussi quelque malaise, et" les longues maledictions du peuple rendent tôt ou tard le gibier amer." Emile. L. 4^{5b}.

===

14. Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissans et les riches ? Tous les" emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls ? Toutes les grâces toutes les" exemptions ne leur sont-elles pas réservées, et l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur" faveur ? Qu'un homme de considération vole"

1. (B) et (P) Après « j'aurai », on trouve ce mot : « bientôt »

2. (B) Après « cris », on trouve ce mot : « ou bien »

3. (P) Après « l'exclusion. », on trouve ce mot : « etc. »

4. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « en »

5. (B) 16. Emile L. IV.

(P) 16. Emile L. 4.

a. *Superflu* : « leur »

b. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l'encre noire

[f. 3-7]

“ses créanciers ou fasse d’autres friponneries, n’est-il pas toujours sûr de l’impunité ? Les coups de bâton qu’il distribue, les violences qu’il commet, les meurtres mêmes et les assassinats dont il se rend coupable, ne sont-ce pas des bruits passagers qu’on assoupit et dont au bout de six mois il n’est plus question ? Que ce même homme soit volé lui-même, toute la police est aussi-tot en mouvement, et malheur aux innocents qu’il soupçonne ! Passe-t-il dans un lieu dangereux ? Voilà les escortes en campagne : l’aïssieu de sa chaise vient-il à rompre ? tout vole à son secours : fait-on du bruit à sa porte ; il dit un mot, et tout se tait ; la foule l’incomode-t-elle ? Il fait un signe, et tout se range. Vn chartier se trouve-t-il sur son passage ? Ses gens sont prêts à l’assommer, et cinquante honnêtes piétons allant à leurs affaires seroient plutôt écrasés cent fois qu’un faquin oisif un moment¹ retardé dans son équipage. Tous ces égards ne lui coûtent pas un sou² ; ils sont le droit de l’homme riche et non le prix de la richesse. Que le tableau du pauvre est différent ! plus l’humanité lui doit, plus la société lui refuse. Toutes les portes lui sont fermées³ quand il a le droit de se les^a faire ouvrir, et si quelquefois il obtient justice, c’est avec plus de peine qu’un autre n’obtiendrait grace. S’il y a des corvées à faire, une milice à tirer, c’est à lui qu’on donne⁴ la préférence. Il porte toujours outre sa charge celle dont son voisin plus riche a le crédit de se faire exempter. Au moindre accident qui lui arrive chacun s’éloigne de lui. Si sa pauvre charrette renverse, loin d’être aidé par personne, il aura du bonheur s’il évite en passant les avanies des gens lestes d’un jeune Duc. En un mot toute assistance gratuite le fuit au besoin précisément parce qu’il n’a pas de quoi la payer ; mais je le tiens pour un homme perdu s’il a le malheur d’avoir l’ame honnête, une fille aimable

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « un moment »
 2. (P) un sol
 3. (B) Après « fermées », on trouve ce mot : « même »
 4. (B) Après « donne », on trouve ce mot : « alors »
- a. *Insertion* : « les »

et un puissant voisin.” Disc : sur l’Econ : polit^{1a} :

15. Femmes de Paris et de Londres pardonnez-le moi ; mais si une seule de vous a l’ame” vraiment honnête, je n’entends rien à nos institutions. Emile” L. 4³.

Les
femmes².

16. Il jouit de l’estime publique, il la mérite. Avec cela fut-il le dernier des hommes, encor” ne faudroit-il pas balancer ; car il vaut mieux déroger à la noblesse qu’à la vertu, et la femme” d’un charbonnier est plus respectable que la maitresse d’un Prince. Nouvelle Heloise.” 5^e Partie ; lettre 13⁴.

17. Les choses ont changé depuis que j’écrivois ceci, (en 1756) mais mon principe sera” toujours vrai. Il est par exemple très aisé de prévoir que dans vingt-ans⁶ d’ici ^(*) l’Angleterre” avec toute sa gloire sera ruinée, et de plus aura perdu le reste de sa liberté. Tout le monde” assure que l’agriculture fleurit dans cette Isle, et moi je parie qu’elle y dépérit. Londres” s’aggrandit tous les jours, donc le Royaume se dépeuple. Les Anglois veulent être” conquérans ; donc ils ne tarderont pas d’être esclaves.” Extr : du projet de paix perp⁷ ;

Les
anglois⁵.

(*) Il est bon de remarquer que ceci fut écrit et publié en 1760, l’époque de la plus grande prospérité de l’Angleterre durant le ministère de M. Pitt aujourd’hui Lord Chattham.

18. Je sais que les Anglois vantent beaucoup leur humanité et le bon naturel de leur peuple” qu’ils appellent good natured people. Mais ils ont beau crier cela tant qu’ils peuvent, personne” ne le repette après eux.” Emile. L. 2⁸.

Vous auriez trop à faire s’il falloit achever, et vous voyez que cela n’est pas necessaire. Je savois que tous les états étoient maltraités dans les écrits de J. J. Mais les voyant tous s’intéresser néanmoins si tendrement pour⁹ lui, j’étois fort éloigné de comprendre¹⁰ à quel point son crime envers chacun d’eux étoit irrémissible. Je l’ai compris¹¹ durant ma lecture, et seulement en lisant ces articles vous devez sentir comme moi qu’un homme isolé et sans appui, qui dans le siècle où nous sommes ose ainsi parler de la medecine et¹² des medecins ne peut manquer d’être un empoisonneur ; que celui qui traite ainsi

1. (B) 17. Discours sur l’Economie politique
(P) 17. Disc : S. l’Econ : politique.
2. (B) On ne trouve pas ce titre : « Les femmes »
(P) Les femmes du monde. [n. d. é : il se situe en marge, à gauche.]
3. (B) et (P) 18. Emile L. IV.
4. (B) 19. Nouvelle Héloïse. V^e partie Lettre 13.
(P) 19. Nouv : Hel : 5^e partie. Lettre 13
5. (B) On ne trouve pas ce titre : « Les Anglois » [n. d. é : il se situe en marge, à gauche dans le P.]
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « ans »
7. (B) 20. Extrait de la Paix perpétuelle.
(P) 20. Extrait du projet de paix perpetuelle
8. (B) et (P) 21. Emile. L. 2.
9. (P) à
10. (B) Après « comprendre », on trouve ce mot : « jusqu’ »
11. (B) senti
12. (B) et (P) Après « et », on trouve cette phrase : « qui pis est »

a. *Soulignage* : Tous les soulignages de cette page sont écrits à l’encre noire

[f. 3-9]

la philosophie moderne ne peut être qu'un abominable impie, que celui qui paroît estimer¹ si peu les femmes galantes et les maitresses des Princes ne peut être qu'un monstre de débauche, que celui qui ne croit pas à l'infailibilité des livres à la mode doit voir bruler les siens par la main du bourreau ; que celui qui, rebelle aux nouveaux oracles ose continuer de croire en Dieu doit être brulé lui-même à l'inquisition philosophique comme un hypocrite et un scelerat ; que celui qui ose réclamer les droits roturiers de la nature pour ces canailles de paysans contre de si respectables droits de chasse, doit être traité des Princes comme les bêtes fauves qu'ils ne protègent que pour les tuer à leur aise et à leur mode². A l'égard de l'Angleterre, les deux derniers passages³ expliquent trop bien l'ardeur des bons amis de J. J. à l'y envoyer, et celle de David Hume à l'y conduire, pour qu'on puisse douter de la bénignité des protecteurs et de l'ingratitude du protégé dans toute cette affaire. Tous ces crimes irremissibles, encore aggravés par les circonstances des tems et des lieux prouvent⁴ qu'il n'y a rien d'étonnant dans le sort du coupable et qu'il ne se soit bien attiré. Molière, je le sais, plaisantoit les médecins ; mais outre qu'il ne faisoit que plaisanter, il ne les craignoit point. Il avoit de bons appuis ; il étoit aimé de Louis quatorze, et les medecins, qui n'avoient pas encore succédé aux Directeurs dans le gouvernement des femmes, n'étoient pas alors versés comme aujourd'hui dans l'art des secretes intrigues. Tout a bien changé pour eux, et depuis vingt ans ils ont trop d'influence dans les affaires privées et publiques pour qu'il fut prudent, même à des gens en crédit⁵ d'oser parler d'eux librement⁶ ; jugez comme un J. J. y dût être bien venu ! Mais sans nous embarquer ici dans d'inutiles et dangereux détails, lisez seulement le dernier article de cette liste, il surpasse seul tous les autres.

1. (B) paroît respecter
(P) respecte
2. (B) Interversion des mots : à leur mode et à leur aise.
3. (P) articles
4. (B) montrent
5. (P) place
6. (B) « librement » se trouve après « d'oser »

19. Mais s'il est difficile qu'un grand^a Etat soit bien gouverné, il l'est beaucoup plus qu'il soit¹ gouverné¹ par un seul homme, et chacun sait ce qu'il arrive quand le Roi se donne des² substituts.²

Vn défaut essentiel et inévitable qui mettra toujours le Gouvernement monarchique au³ dessous du Républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux³ premières places que des hommes éclairés et capables qui les remplissent avec honneur. Au³ lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont^b le² plus souvent que de petits³ brouillons, de petits fripons, de petits intrigans à qui les petits talens qui font parvenir dans les³ cours aux grandes places ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussi-tot qu'ils y sont³ parvenus. Le peuple se trompe bien moins sur ce choix, et un homme d'un vrai mérite est³ presque aussi rare dans le ministère qu'un sot à la tête d'une république^c. Aussi quand par³ quelque heureux hazard un de ces hommes nés pour gouverner prend le timon des affaires³ dans une monarchie abymée par ces tas de jolis regisseurs, on est tout surpris des ressources³ qu'il trouve, et cela fait époque dans un pays.³ Contract social. L. 3. ch. 6^{3d}.

Je n'ajouterai rien sur ce dernier article, sa seule lecture vous a tout dit. Tenez, Monsieur, il n'y a dans tout ceci qu'une chose qui m'étonne ; c'est qu'un étranger isolé sans parens⁴ sans appui, ne tenant à rien sur la terre, et voulant dire toutes ces choses-là⁵, ait cru les pouvoir dire impunément.

R. / Voila ce qu'il n'a point cru, je vous assure. Il a dû s'attendre aux cruelles vengeances de tous ceux qu'offense la vérité, et il s'y est attendu. Il savoit que les Grands⁶, les Visirs, les Robins, les Financiers, les medecins, les Prêtres, les philosophes, et tous les gens de parti qui font de la société un vrai brigandage, ne lui pardonneraient jamais de les avoir vus et montrés

1. (B) Après « soit », on trouve ce mot : « bien »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « le »
3. (B) 22. Contrat social. L. 3. Chap. 6.
(P) 22. Contract social. L. 3. chap. 6.
4. (B) et (P) Après « sans parens », on trouve ce mot : « sans parti »
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « -là »
6. (B) Après « les Grands », on trouve ce mot : « les Princes »

- a. *Insertion* : « grand »
- b. *Insertion* : « sont »
- c. *Biffé* : un mot illisible entre « d'une » et « république »
- d. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 3-11]

tels qu'ils sont. Il a dû s'attendre à la haine aux persecutions de toute espèce, non au deshonneur à l'opprobre à la diffamation. Il a du s'attendre à vivre accablé de misères et d'infortunes, mais non d'infamie et de mépris. Il est, je le repette, des genres de malheurs auxquels il n'est pas même permis à un honnête homme d'être préparé, et ce sont ceux-là précisément qu'on a choisis pour l'en accabler. Comme ils l'ont pris au depourvu, du premier choc il s'est laissé abattre, et ne s'est pas relevé sans peine : il lui a fallu du tems pour reprendre son courage et sa tranquillité. Pour les conserver toujours, il eut eu besoin d'une prévoyance qui n'étoit pas dans l'ordre des choses, non plus que le sort qu'on lui préparoit. Non, Monsieur, ne croyez point que la destinée dans laquelle il est enseveli soit le fruit naturel de son zèle à dire sans crainte tout ce qu'il crut être vrai bon salutaire¹ utile ; elle a d'autres causes plus secretes plus fortuites plus ridicules qui ne tiennent en aucune sorte à ses écrits. C'est un plan médité de longue main, et même avant sa célébrité : c'est l'œuvre d'un genie infernal mais profond, à l'école duquel le persecuteur de Job auroit pu beaucoup apprendre dans l'art de rendre un mortel malheureux. Si cet homme ne fut point né, J. J. malgré l'audace de ses censures eut vécu dans l'infortune et dans la gloire, et les maux dont on n'eut pas manqué de l'accabler, loin de l'avilir l'auroient illustré davantage. Non jamais un projet aussi exécrationnel n'eut été inventé par ceux mêmes qui se sont livrés avec le plus d'ardeur à son execution : c'est une justice que J. J. aime encore à rendre à la nation qui s'empresse à le couvrir d'opprobres. Le complot s'est formé dans le sein de cette nation, mais il n'est pas

¹. (B) On ne trouve pas ce mot : « salutaire »

venu d'elle. Les François en sont les ardents¹ exécuteurs. C'est trop, sans doute ; mais du moins ils n'en sont pas les auteurs. Il a fallu pour l'être une noirceur méditée et réfléchie dont ils ne sont pas capables ; au lieu qu'il ne faut pour en être les ministres qu'une animosité qui n'est qu'un effet fortuit de certaines circonstances et de leur penchant à s'engouer² tant en mal qu'en bien.

Le Fr. / Quoiqu'il en soit de la cause et des auteurs du complot l'effet n'en est plus étonnant pour quiconque a lu les écrits de J. J. Les dures vérités qu'il a dites, quoique générales, sont de ces traits dont la blessure ne se ferme jamais³ dans les cœurs qui s'en sentent atteints. De tous ceux qui se font avec tant d'ostentation ses patrons et ses protecteurs, il n'y en a pas un sur qui quelqu'un de ces traits n'ait porté jusqu'au vif. De quelle trempe sont donc ces divines âmes dont les plus poignantes atteintes n'ont fait qu'exciter la bienveillance et l'amour, et par le plus frappant de tous les prodiges d'un scelerat qu'elles devoient abhorrer⁴ ont fait l'objet de leur plus tendre sollicitude⁵ ?

Si c'est là de la vertu, elle est bizarre, mais elle est magnanime, et ne peut appartenir qu'à des âmes fort au dessus des petites passions vulgaires ; mais comment accorder des motifs⁶ si sublimes avec les indignes moyens employés par ceux qui s'en disent animés ? Vous le savez, quelque prévenu quelque irrité que je fusse contre J. J. quelque mauvaise opinion que j'eusse de son caractère et de ses mœurs, je n'ai jamais pu goûter le système de nos Messieurs, ni me résoudre à pratiquer leurs maximes. J'ai toujours trouvé autant de bassesse que de fausseté dans cette maligne ostentation de bienfaisance, qui n'avoit pour but que d'en avilir l'objet. Il est vrai que⁷ ne concevant aucun défaut à tant de preuves si claires, je ne

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « ardents »
2. (B) Après « s'engouer », on trouve ce mot : « sans cesse »
3. (P) « jamais » se trouve après « dont »
4. (B) et (P) détester
5. (B) Ne pas aller à la ligne.
6. (B) vertus
7. (B) qu'en

[f. 3-13]

doutois pas un moment que J. J. ne fut un détestable hypocrite et un monstre qui n'eut jamais dû naître, et cela bien accordé, j'avoue qu'avec tant de facilité qu'ils disoient avoir à le confondre, j'admirois leur patience et leur douceur à se laisser provoquer par ses clameurs sans jamais s'en emouvoir, et sans autre effet que de l'enlacer de plus en plus dans leurs rets pour toute réponse. Pouvant le convaincre si aisément je voyois une héroïque modération à n'en rien faire, et même en blâmant la méthode qu'ils vouloient suivre^a, je ne pouvois qu'admirer leur flegme stoïque à s'y tenir.

Vous ébranlâtes dans nos premiers entretiens la confiance que j'avois dans des preuves si fortes, quoiqu'administrées avec tant de mystère. En y repensant depuis, je fus plus frappé de l'extrême soin qu'on prenoit de les cacher à l'accusé que je ne l'avois été de leur force, et je commençois à trouver sophistiques et foibles les motifs qu'on alleguoit de cette conduite. Ces doutes étoient augmentés par mes reflexions sur cette affectation d'intérêt et de bienveillance pour un pareil scelerat. La vertu peut ne faire haïr que le vice, mais il est impossible qu'elle fasse aimer le vicieux, et pour s'obstiner à le laisser en liberté malgré les crimes qu'on le voit continuer de commettre, il faut certainement avoir quelque motif plus¹ fort que la commiseration naturelle et l'humanité, qui demanderoient même une conduite contraire. Vous m'aviez dit cela, je le sentois ; et le zèle très singulier de nos Messieurs pour l'impunité du coupable ainsi que² pour sa diffamation me présentoit des foules de contradictions et d'inconsequences, qui commençoient à troubler ma première sécurité.

J'étois dans ces dispositions quand, sur les

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « plus »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « ainsi que »

^a. *Insertion* : « suivre »

les^a exhortations que vous m'aviez faites commençant à parcourir les livres de J. J. je tombai successivement sur les passages que j'ai transcrits et dont je n'avois auparavant¹ nulle idée ; car en me parlant de ses durs sarcasmes, nos Messieurs m'avoient fait un secret de ceux qui les regardoient, et à la manière dont ils s'intéressoient à l'auteur, je n'aurois jamais pensé qu'ils eussent des griefs particuliers contre lui. Cette découverte et le mystère qu'ils m'avoient fait achevèrent de m'éclaircir² sur leurs vrais motifs ; toute ma confiance en eux s'évanouit, et je ne doutai plus que ce que sur leur parole³ j'avois pris pour bienfaisance et générosité ne fut l'ouvrage d'une animosité cruelle, masquée avec art par un extérieur de bonté.

Une autre réflexion renforçoit les précédentes. De si sublimes vertus ne vont point seules. Elles ne sont que des branches de la vertu : je cherchois le tronc et ne le trouvois point. Comment nos Messieurs d'ailleurs si vains si haineux si rancuniers, s'avisèrent-ils une seule fois en leur vie d'être humains généreux débonnaires autrement qu'en paroles, et cela précisément pour le mortel selon eux le moins digne de cette commiseration qu'ils lui prodigoient malgré lui ? Cette vertu si nouvelle et si déplacée eut dû m'être suspecte quand elle eut agi tout à découvert sans déguisement sans ténèbres ; qu'en devois-je penser en la voyant s'enfoncer avec tant de soin dans des routes obscures et tortueuses, et surprendre en trahison celui qui en étoit l'objet pour le charger malgré lui de leurs ignominieux bienfaits ?

Plus, ajoutant ainsi mes propres observations aux réflexions que vous m'aviez fait faire, je méditois sur ce même sujet, plus je m'étonnois de l'aveuglement où j'avois été jusqu'alors sur le compte de nos Messieurs, et ma confiance en eux⁴ s'évanouit au point de ne plus douter de leur fausseté. Mais la duplicité de leur manœuvre et l'adresse avec laquelle

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « auparavant »
2. (B) m'éclairer
3. (B) et (P) « sur leur parole » se trouve après « j'avois pris »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « en eux »

^a. *Superflu* : « les »

[f. 3-15]

ils cachoient leurs vrais motifs^a n'ébranla pas à mes yeux la certitude de leurs preuves. Je jugeai qu'ils exercoient dans des vues injustes un acte de justice, et tout ce que je conclus de l'art avec lequel ils enlaçoient leur victime étoit qu'un méchant étoit en proie à d'autres méchans.

Ce qui m'avoit confirmé¹ dans cette opinion étoit celle où je vous avois vu vous-même que J. J. n'étoit point l'auteur des écrits qui portent son nom. La seule chose qui put me faire bien penser de lui étoit ces mêmes écrits dont vous m'aviez fait un si bel éloge, et dont j'avois oui quelquefois parler avantageusement par d'autres. Mais dès qu'il n'en étoit pas l'auteur il ne me restoit aucune idée favorable qui put balancer les horribles impressions que j'avois reçues sur son compte, et il n'étoit pas étonnant qu'un homme aussi abominable en toute chose fut assez impudent et assez vil pour s'attribuer les ouvrages d'autrui.

Telles furent à peu près les reflexions que je fis sur² notre premier entretien, et³ sur la lecture éparse et rapide qui me desabusa sur le compte de nos Messieurs. Je n'avois commencé cette lecture que par une espèce de complaisance pour l'intérêt que vous paroissiez y prendre. L'opinion où je continuois d'être que ces livres étoient d'un autre auteur ne me laissoit⁴ guères pour leur lecture qu'un intérêt⁵ de curiosité.

Je n'allai pas loin sans y joindre un autre motif qui répondoit mieux à vos vues. Je ne tardai pas à sentir en lisant ces livres qu'on m'avoit trompé sur leur contenu, et⁶ que ce qu'on m'avoit donné pour de fastueuses déclamations, ornées de beau langage, mais décousues et pleines de contradictions, étoient des choses profondément pensées et formant un système lié^{7b} qui pouvoit n'être pas vrai, mais qui n'offroit rien de

1. (B) me confirmoit
2. (B) et (P) je fis ensuite de
3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »
4. (B) et (P) m'inspiroit
5. (P) un desir
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
7. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « lié »

- a. *Changement du singulier au pluriel* : de « leur vrai motif » à « leurs vrais motifs »
- b. *Insertion* : « lié » [n. d. é : voyez la note 7.]

contradictoire. Pour juger du vrai but de ces livres, je ne m'attachai pas à épilucher çà et là quelques phrases éparses et séparées, mais me consultant moi-même et durant ces lectures et en les achevant, j'examinai, com̄e vous l'aviez désiré, dans¹ quelles dispositions d'ame elles me mettoient et me laissoient, jugeant comme vous^{2a} que c'étoit le meilleur moyen de pénétrer celle où étoit l'auteur en les écrivant, et l'effet qu'il s'étoit proposé de produire. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au lieu des mauvaises intentions qu'on lui avoit prêtées³ je n'y trouvai qu'une doctrine aussi saine que simple qui sans epicureisme et sans caffardage ne tendoit qu'au bonheur du genre humain. Je sentis qu'un homme bien plein de ces sentimens devoit donner peu d'importance à la fortune et aux affaires de cette⁴ vie, et j'aurois craint moi-même en m'y livrant trop de tomber bien plustôt dans l'incurie et le quietisme, que de devenir factieux turbulent et brouillon, comme on prétendoit qu'étoit l'auteur et qu'il vouloit rendre ses disciples.

S'il ne se fut agi que de cet auteur, j'aurois dès lors été desabusé sur le compte de J. J. : mais cette lecture en me pénétrant pour l'un de l'estime la plus sincère, me laissoit pour l'autre dans la même situation qu'auparavant, puisqu'en paroissant voir en eux deux hommes différens vous m'aviez inspiré autant de veneration pour l'un que je me sentois d'aversion pour l'autre. La seule chose qui résultât pour moi de cette lecture, comparée à ce que nos Messieurs m'en avoient dit étoit que, persuadés que ces livres étoient de J. J. et les interprétant dans un tout autre esprit que celui dans lequel ils étoient écrits, ils m'en avoient imposé sur leur contenu. Ma lecture ne fit donc qu'achever ce qu'avoit commencé notre entretien, savoir de m'ôter toute l'estime et la confiance qui m'avoit⁵ fait livrer aux impressions de la ligue, mais sans changer de sentiment sur l'homme qu'elle avoit diffamé.

1. (B) et (P) en
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « comme vous »
3. (B) et (P) on lui prètoit
4. (B) la
5. (B) et (P) m'avoient

^{a.} *Insertion* : « comme vous » [n. d. é : voyez la note 2.]

[f. 3-17]

Les livres qu'on m'avoit dit être si dangereux n'étoient rien moins : Ils inspiroient des sentimens tout contraires à ceux qu'on prêtoit à leur auteur : mais si J. J. ne l'étoit pas, de quoi servoient-ils à sa justification ? Le soin que vous m'aviez fait prendre étoit inutile pour me faire changer d'opinion sur son compte et restant dans celle que vous m'aviez donnée que ces livres étoient l'ouvrage d'un homme d'un tout autre caractère, je ne pouvois assez m'étonner que jusques là¹ vous eussiez été le premier et le seul à sentir qu'un cerveau nourri de pareilles idées étoit inaliabie avec un cœur plein de noirceurs.

J'attendois avec empressement l'histoire de vos observations pour savoir à quoi m'en tenir sur le compte de notre homme ; car, déjà flottant sur² le jugement que, fondé sur tant de preuves j'en portois³ auparavant, inquiet depuis notre entretien, je l'étois devenu d'avantage encore⁴ depuis que mes lectures m'avoient convaincu de la mauvaise foi de nos Messieurs. Ne pouvant plus les estimer, falloit-il donc n'estimer personne et ne trouver par tout que des méchans ? Je sentois peu à peu germer en moi le desir que J. J. n'en fut pas un. Se sentir seul plein de bons sentimens et ne trouver personne qui les partage est un état trop cruel. On est alors tenté de se croire la dupe de son propre cœur, et de prendre la vertu pour une chimère.

Le récit de ce que vous aviez vû me frappa. J'y trouvai si peu de rapport avec les relations des autres, que, forcé d'opter pour l'exclusion, je penchois à la donner tout à fait à ceux pour qui j'avois déjà perdu toute estime. La force même de leurs preuves me retenoit moins. Les ayant trouvés trompeurs en tant de choses, je commençai de croire qu'ils pouvoient bien l'être en tout, et à me familiariser avec l'idée qui m'avoit paru jusqu'alors

1. (B) jusqu'ici
2. (B) et (P) dans
3. (P) j'en avois porté
4. (B) et (P) davantage

si ridicule de J. J. innocent et persecuté. Il falloit, il est vrai, supposer dans un pareil tissu d'impostures un art et des prestiges qui me sembloient¹ inconcevables. Mais je trouvois encor plus d'absurdités entassées dans l'obstination de mon premier sentiment.

Avant néanmoins de me décider tout à fait, je résolus de relire ses écrits avec plus de suite et d'attention que je n'avois fait jusqu'alors. J'y avois trouvé des idées et des maximes très paradoxes, d'autres que je n'avois pu bien entendre. J'y² croyois avoir senti des inegalités, même des contradictions. Je n'en avois pas saisi l'ensemble assez pour juger solidement d'un système aussi nouveau pour moi. Ces livres-là ne sont pas comme³ ceux d'aujourd'hui des aggregations de pensées détachées, sur chacune desquelles l'esprit du lecteur puisse se reposer. Ce sont les méditations d'un solitaire ; elles demandent une attention suivie qui n'est pas trop du gout de notre nation. Quand on s'obstine à vouloir bien⁴ en suivre le fils^a il y faut revenir avec effort et plus d'une fois. Je l'avois trouvé passionné pour la vertu pour la liberté pour l'ordre, mais d'une vehemence qui souvent l'entraînoit au delà du but. En tout je sentois en lui un homme très ardent, très extraordinaire, mais dont le caractère et les principes ne m'étoient pas encore⁵ assez développés. Je crus qu'en méditant très attentivement ses ouvrages, et comparant soigneusement⁶ l'auteur⁷ avec l'homme que vous m'aviez peint, je parviendrois à éclairer ces deux objets l'un par l'autre et à m'assurer si tout étoit bien d'accord et appartenoit incontestablement au même individu. Cette question décidée me parut devoir me tirer tout à fait de mon irrésolution sur son compte, et prenant un plus vif intérêt à ces recherches que je n'avois fait jusqu'alors, je me fis un devoir, à vôtre exemple, de parvenir en joignant mes réflexions aux lumières que je tenois de vous, à me

1. (P) On ne trouve pas cette phrase : « qui me sembloient »
2. (B) et (P) Avant « J'y », on trouve cette phrase : « pris en, détail »
3. (P) Après « comme », on trouve ce mot : « tous »
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « bien »
5. (P) On ne trouve pas ce mot : « encore »
6. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « soigneusement »
7. (B) et (P) leur auteur

a. *Faute d'orthographe de R* : « fil »

[f. 3-19]

délivrer enfin du doute où vous m'aviez jetté, et à juger l'accusé par moi-même après avoir jugé ses accusateurs.

Pour faire cette recherche avec plus de suite et de recueillement, j'allai passer quelques mois à la campagne et j'y portai les écrits de J. J. autant que j'en pus faire le discernement parmi les recueils frauduleux publiés sous son nom. J'avois senti dès ma première lecture que ces¹ écrits marchaient dans un certain² ordre qu'il falloit trouver pour suivre la chaîne de leur contenu. J'avois cru voir que cet ordre étoit³ retrograde à celui de leur publication, et que l'auteur remontant de principe en principes⁴ n'avoit atteint les premiers que dans ces derniers écrits. Il falloit donc pour marcher par synthèse commencer par ceux-ci, et c'est ce que je fis en m'attachant d'abord à l'Emile par lequel il a fini, les deux autres écrits qu'il a publiés depuis ne faisant plus partie de son système, et n'étant destinés qu'à la défense personnelle de sa patrie et de son honneur.

R. / Vous ne lui attribuez donc plus ces autres livres qu'on publie journellement sous son nom, et dont on a soin de farcir les recueils de ses écrits pour qu'on ne puisse plus discerner⁵ les véritables ?

Le Fr. / J'ai pu m'y tromper tant que j'en jugeai sur la parole d'autrui. Mais après l'avoir lû moi même j'ai su bientôt à quoi m'en tenir. Après avoir suivi les manœuvres de nos Messieurs, je suis surpris, à la facilité qu'ils ont de lui attribuer des livres, qu'ils ne lui en attribuent pas davantage ; car dans^{6a} la disposition où ils ont mis le public à son égard, il ne s'imprimera plus rien de si plat ou^b de si punissable qu'on ne s'empresse à croire être de lui sitôt qu'ils voudront l'affirmer.

Pour moi, quand même j'ignorerois que depuis douze

1. (B) Après « ces », on trouve ce mot : « différens »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « certain »
3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « qu'il falloit trouver pour suivre la chaîne de leur contenu. J'avois cru voir que cet ordre étoit »
4. (P) principe
5. (B) et (P) démêler
6. (B) vu

a. *Biffé* : « vu (?) » entre « car » et « dans » [n. d. é : voyez la note 6.]

b. *Insertion* : « ou »

ans il a quitté la plume, un coup d'œil sur les écrits qu'ils lui prétent me suffiroit pour sentir qu'ils ne sauroient être de l'auteur des autres : non que je me croye un juge infallible en matière¹ de style ; je sais que fort peu de gens le sont, et j'ignore jusqu'à quel point un auteur² adroit peut imiter le style d'un autre comme Boileau a imité Voiture et Balzac. Mais c'est sur les choses mêmes que je crois ne pouvoir être trompé. J'ai trouvé les écrits de J. J. pleins d'affections d'ame qui ont pénétré la mienne. J'y ai trouvé des manières de sentir et de voir qui le distinguent aisement de tous les écrivains de son tems et de la plus part des écrivains de son tems et de la plus part^a de ceux qui l'ont précédé : c'est, comme vous le disiez, un habitant d'une autre sphère où rien ne ressemble à celle-ci. Son système peut être faux ; mais en le développant il s'est peint lui-même au vrai^b d'une façon si caractéristique et si sûre qu'il m'est impossible de m'y tromper. Je ne suis pas à la seconde page de ses sots ou malins imitateurs que je sens la singerie*, et combien croyant dire comme lui ils sont loin de sentir et penser³ comme lui ; en le copiant même⁴ ils le dénaturent par la manière de l'encadrer⁵. Il est bien aisé de contrefaire le tour de ses phrases, ce qui est difficile à tout autre⁶ est de saisir ses idées et d'exprimer ses sentimens. Rien n'est si contraire à l'esprit philosophique de ce siècle, dans lequel ses faux imitateurs retombent toujours.

Dans cette seconde lecture mieux ordonnée et plus réfléchie que la première, suivant de mon mieux le fil de ses méditations, j'y vis par tout le développement de son grand principe que la nature a fait l'homme heureux et

* Voyez par exemple La philosophie de la nature^c qu'on a brûlée au Châtelet. Livre exécration et couteau à deux tranchans fait⁷ tout exprès pour me l'attribuer, du moins en province et chez l'étranger⁸, pour agir en conséquence, et propager à mes dépens la doctrine de ces Messieurs⁹ sous le masque de la mienne. Je n'ai point vu ce livre et j'espère ne le verrai jamais, mais j'ai lu tout cela dans le réquisitoire trop clairement pour pouvoir m'y tromper, et je suis certain¹⁰ qu'il ne peut y avoir aucune vraie ressemblance¹¹ entre ce livre et les miens, parce qu'il n'y en a aucune entre les ames qui les ont dictés. Notez que depuis qu'on a su que j'avois vu ce réquisitoire, on a pris de nouvelles mesures pour qu'il ne me parvint rien de pareil à l'avenir¹².

1. (B) en fait

2. (P) homme

3. (B) Intersion des mots : penser et sentir

4. (B) « même » se trouve avant « en »

5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « par la manière de l'encadrer »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « à tout autre »

7. (B) Après « fait », on trouve cette phrase : « avec un art infernal par des mains habiles »

8. (B) On ne trouve pas cette phrase : « du moins en province et chez l'étranger, »

9. (B) leur propre doctrine

10. (P) sûr

11. (P) « aucune vraie ressemblance » se trouve après « ce livre et les miens »

12. (B) Voyez la note à la fin de cet écrit. page 225. [n. d. é : cette note n'est pas ici, mais page 225.]

→ p. 225 : « * Note qui doit être ajoutée à la page 195 après ces mots : que je sens la singerie.

Voyez par exemple la philosophie de la nature qu'on a brûlée au Châtelet. [...]. »

(B) On ne trouve pas ce passage : « Notez que depuis qu'on a su que j'avois vu ce réquisitoire, [...] qu'il ne me parvint rien de pareil à l'avenir. », mais il y a « J'ai de vifs pressentimens que de ce livre sortiront un jour les premiers traits de lumière qui montreront toute la trame au public. »

a. *Superflu* : « des écrivains de son tems et de la plus part »

b. *Insertion* : « au vrai »

c. *Soulnage* : écrit à l'encre noire

[f. 3-21]

bon mais¹ que la société le déprave et le rend misérable. L'Emile en particulier, ce livre tant lû si peu entendu et si mal apprécié n'est qu'un traité de la bonté originelle de l'homme, destiné à montrer comment le vice et l'erreur^{2a}, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors et l'altèrent insensiblement. Dans ses premiers écrits il s'attache davantage à détruire ce prestige d'illusion qui nous donne une admiration stupide pour^{3b} les instrumens de nos misères et à corriger cette estimation trompeuse qui nous fait honorer des talens pernicieux et mépriser des vertus utiles. Partout il nous fait voir l'espèce humaine meilleure plus sage et plus heureuse dans sa constitution primitive, aveugle misérable⁴ et mechante à mesure qu'elle s'en éloigne. Son but est de redresser l'erreur⁵ de nos jugemens pour retarder le progrès de nos vices, et de nous montrer que là où nous cherchons la gloire et l'éclat, nous ne trouvons en effet qu'erreurs et misères.

Mais la nature humaine ne retrograde pas et jamais on ne remonte⁶ vers les tems d'innocence et d'égalité quand une fois on s'en⁷ est éloigné ; c'est encore un des principes sur lesquels il a le plus insisté. Ainsi son objet ne pouvoit être de ramener les peuples nombreux ni les grands Etats à leur première simplicité, mais seulement d'arrêter s'il étoit possible le progrès de ceux dont la petitesse et la situation⁸ les ont préservés d'une marche aussi rapide vers la perfection de la société et vers la détérioration de l'espèce. Ces distinctions méritoient d'être faites et ne l'ont point été. On s'est obstiné à l'accuser de vouloir détruire les sciences les arts les theatres les academies et⁹ replonger l'univers dans sa première¹⁰ barbarie, et il a toujours insisté au contraire sur la conservation des institutions existantes, soutenant que leur destruction ne feroit qu'ôter les palliatifs en laissant

1. (P) et
2. (B) Intersion des mots : l'erreur et le vice
3. (B) Après « pour », on trouve ce mot : « tous »
4. (B) malheureuse
5. (P) les erreurs
6. (B) et l'on ne remonte plus
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « en »
8. (B) la petitesse ou la sagesse ou la situation
9. (B) Après « et », on trouve ce mot : « de vouloir »
10. (B) son ancienne

a. *Papier gratté et retouche* : « le vice et l'erreur » [n. d. é : voyez la note 2. Peut-être, d'abord « l'erreur et le vice »]

b. *Biffé* : « tous » entre « pour » et « les » [n. d. é : voyez la note 3.]

les vices et de^a substituer le brigandage à la corruption. Il avoit travaillé pour sa patrie et pour les petits Etats constitués comme elle. Si sa doctrine pouvoit être aux autres de quelque utilité c'étoit en changeant les objets de leur estime et retardant peut être ainsi leur decadence qu'ils accelèrent par leurs fausse^b appréciations. Mais malgré ces distinctions si souvent et si fortement répétées la mauvaise foi des gens de lettres et la sotise de l'amour-propre qui persuade à chacun que c'est toujours de lui qu'on s'occupe lors même qu'on¹ n'y pense pas ont fait que les grandes nations ont pris² pour elles ce qui n'avoit pour objet que les petites républiques, et l'on s'est obstiné³ à voir un promoteur de bouleversemens et de troubles dans l'homme du monde qui porte un plus vrai respect aux loix aux constitutions nationales^c, et qui a le plus d'aversion pour les révolutions et pour les ligueurs de toute espèce, qui la lui rendent bien.

En saisissant peu à peu ce système par toutes ses branches dans une lecture plus réfléchie, je m'arrêtai pourtant moins d'abord à l'examen direct de cette doctrine, qu'à son rapport avec le caractère de celui dont elle portoit le nom, et sur le portrait que vous m'aviez fait de lui ce rapport me parut si frappant que je ne pus refuser mon assentiment à son évidence. D'où le peintre et l'apologiste de la nature aujourd'hui si défigurée et si calomniée peut-il avoir tiré son modèle, si ce n'est de son propre cœur ? Il l'a décrite comme il se sentoit lui-même. Les préjugés dont il n'étoit pas subjugué, les passions factices dont il n'étoit pas la proie⁴ n'offusquoient point à ses yeux comme à ceux des autres ces premiers traits si généralement oubliés ou méconnus. Ces traits si nouveaux pour nous et si vrais une fois tracés trouvoient bien encore au fond des cœurs l'attestation de leur justesse, mais jamais ils ne s'y seroient remontrés d'eux mêmes

1. (B) et (P) quand même on
2. (B) se sont obstinées à prendre
(P) ont voulu prendre
3. (B) se comploit
(P) s'obstine
4. (B) l'esclave

- a. *Superflu* : « de »
- b. *Faute d'orthographe de R* : « fausses »
- c. *Faute d'orthographe de R* : « nationales »

[f. 3-23]

si l'historien de la nature n'eut commencé par ôter la rouille qui les cachoit. Vne vie retirée et solitaire, un gout vif de rêverie et de contemplation, l'habitude de rentrer en soi et d'y rechercher dans le calme des passions ces premiers traits disparus chez la multitude pouvoient seuls les lui faire retrouver. En un mot, il falloit qu'un homme se fut peint lui-même pour nous montrer ainsi l'homme primitif et si l'auteur n'eut été tout aussi singulier que ses livres, jamais il ne les eut écrits. Mais où est-il cet homme de la nature qui vit vraiment de la vie humaine, qui comptant pour rien l'opinion d'autrui se conduit uniquement d'après ses penchans et sa raison, sans égard à ce que le public approuve ou blâme ? On le chercheroit en vain parmi nous. Tous avec un beau vernis de paroles tâchent en vain de donner le change sur leur vrai but ; aucun ne s'y trompe, et pas un n'est la dupe des autres quoique tous parlent comme lui. Tous cherchent leur bonheur dans l'apparence, nul ne se soucie de la réalité. Tous mettent leur être dans le paroître : tous, esclaves et dupes de l'amour-propre ne vivent point pour vivre, mais pour faire croire qu'ils ont vécu. Si vous ne m'eussiez dépeint votre J. J. j'aurois cru que l'homme naturel n'existoit plus, mais le rapport frappant de celui que vous m'avez peint avec l'auteur dont j'ai lu les livres¹ ne me laisseroit pas douter que l'un ne fut l'autre, quand je n'aurois nulle autre raison de le croire. Ce rapport marqué me decide, et sans m'embarrasser du J. J. de nos Messieurs, plus monstrueux encor^{2a} par son éloignement de la nature que le votre n'est singulier pour en être resté si près, j'adopte pleinement les idées que vous m'en avez doñées, et si votre J. J. n'est pas tout à fait devenu le mien, il a l'honneur de plus d'avoir arraché mon estime sans que mon penchant ait rien fait pour lui. Je ne l'aimerai peut-être jamais, parce que cela ne dépend pas

1. (P) l'auteur des livres que j'ai lus

2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « encor »

a. *Insertion* : « encor » [n. d. é : voyez la note 2.]

de moi : mais je l'honore parce que je veux être juste, que je le crois innocent, et que je le vois opprimé. Le tort que je lui ai fait en pensant si mal de lui, étoit¹ l'effet d'une erreur presque invincible dont je n'ai nul reproche à faire à ma volonté. Quand l'aversion que j'eus pour lui dureroit dans toute sa force, je n'en serois pas moins disposé à l'estimer et le plaindre. Sa destinée est un exemple peut être unique de toutes les humiliations possibles, et d'une patience presque² invincible³ à les supporter. Enfin le souvenir de l'illusion dont je sors sur son compte me laisse un grand préservatif contre un^a orgueilleuse confiance en mes lumières et contre la suffisance du faux savoir.

R. / C'est vraiment mettre à profit l'expérience et rendre utile l'erreur même que d'apprendre ainsi de celle où l'on a pu tomber à compter moins sur les oracles de nos jugemens, et à ne négliger jamais, quand on veut disposer arbitrairement de l'honneur et du sort d'un homme, aucun des moyens prescrits par la justice et par la raison pour constater la vérité. Si malgré toutes ces précautions nous nous trompons encore, c'est un effet de la misère humaine, et nous n'aurons pas du moins à nous reprocher d'avoir failli par notre faute. Mais rien peut-il excuser⁴ ceux qui rejettant obstinément et sans raison les formes les plus inviolables, et tout fiers de partager avec des⁵ Grands et des⁶ Princes une œuvre d'iniquité, condamnent sans crainte un accusé et disposent en maîtres de sa destinée et de sa réputation⁷, uniquement parce qu'ils aiment à le trouver coupable, et qu'il leur plait de voir la justice et l'évidence⁸ où la fraude et l'imposture sauteroient à des yeux non prevenus.

Je n'aurai point⁹ un pareil reproche à me faire à l'égard de J. J., et si je m'abuse en le jugeant innocent, ce n'est du moins qu'après avoir pris toutes les mesures

1. (P) est

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « presque »

3. (B) et (P) aussi grande

4. (B) Après « excuser », on trouve ce mot : « la présomption de »

5. (B) les

6. (B) les

7. (B) et (P) Après « réputation », on trouve cette phrase : « sans vouloir ni l'entendre ni l'instruire, »

8. (B) Intersion des mots : l'évidence et la justice

9. (B) pas

a. *Faute d'orthographe de R* : « une »

[f. 3-25]

qui étoient en ma puissance¹ pour me garantir de l'erreur. Vous n'en pouvez pas tout à fait² dire autant encore³, puisque vous ne l'avez ni⁴ vu ni étudié par vous-même, et qu'au milieu de tant de prestiges, d'illusions, de préjugés, de mensonges⁵, et de faux témoignages, ce soit, selon moi, le seul moyen sûr de le connoître. Ce moyen en amène un autre non moins indispensable, et qui devrait être le premier s'il étoit permis de suivre ici l'ordre naturel ; c'est la discussion contradictoire des faits par les parties elles-mêmes, en sorte que les accusateurs et l'accusé soient mis en confrontation et qu'on l'entende dans ses réponses⁶. L'effroi que cette forme⁷ si sacrée⁸ paroît faire⁹ aux premiers et leur obstination à s'y refuser¹⁰ font contre eux, je l'avoue, un préjugé très fort¹¹, très^a raisonnable, et qui suffiroit seul pour leur condamnation, si la foule et la force de leurs preuves si frappantes si éblouissantes n'arrêtoit en quelque sorte l'effet de ce refus. On ne conçoit pas ce que l'accusé peut répondre, mais enfin jusqu'à ce qu'il ait donné¹² ou refusé ses réponses¹³, nul¹⁴ n'a droit de prononcer pour lui qu'il n'a rien à répondre, ni, se supposant parfaitement instruit de ce qu'il peut ou ne peut pas dire, de le tenir, ou¹⁵ pour¹⁶ convaincu tant qu'il ne l'a pas été, ou pour tout à fait¹⁷ justifié tant qu'il n'a pas confondu ses accusateurs¹⁸.

Voilà, Monsieur, ce qui manque encore à la certitude de nos jugemens sur cette affaire. Hommes et sujets à l'erreur, nous pouvons nous tromper en jugeant innocent un coupable, comme en jugeant coupable un innocent. La première erreur semble il est vrai plus excusable ; mais peut-on l'être¹⁹ dans^b une erreur qui peut nuire et dont on s'est pu garantir ? Non, tant qu'il reste un moyen possible d'éclaircir la vérité, et qu'on le néglige l'erreur n'est point involontaire et doit

1. (B) mon pouvoir
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « tou à fait »
3. (B) Intersion des mots : encor dire autant
4. (P) On ne trouve pas ce mot : « ni »
5. (B) et (P) Après « mensonges », on trouve ce mot : « et de faux témoignages »
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et qu'on l'entende dans ses réponses. »
7. (B) elle
8. (B) On ne trouve pas ce mot : « si sacrée »
9. (P) causer
10. (B) opposer
11. (P) Après « fort », on trouve ce mot : « et »
12. (B) On ne trouve pas ce mot : « donné »
13. (B) répondu ou refusé de le faire
14. (B) et (P) personne
15. (B) On ne trouve pas ce mot : « ou »
16. (B) Après « pour », on trouve ce mot : « pleinement »
17. (B) il ne l'a point été, ni pleinement
18. (B) et (P) Ne pas aller à la ligne.
19. (B) et (P) Après « l'être », on trouve ce mot : « en restant »

a. *Biffé* : « et » entre « fort » et « très » [n. d. é : voyez la note 11. Ce « et » est effacé aussi dans le B.]

b. *Biffé* : « en restant (?) » entre « l'être » et « dans »

être imputée à celui qui veut y rester. Si donc vous prenez assez d'intérêt aux livres que vous avez lus pour vouloir vous décider sur l'auteur, et si vous laissez assez l'injustice pour vouloir réparer celle que d'une façon si cruelle vous avez pu commettre à son égard, je vous propose premièrement de voir l'homme ; venez, je vous introduirai chez lui sans peine. Il est déjà prévenu ; je lui ai dit¹ tout ce que j'ai pu dire à votre égard² sans blesser mes engagements. Il sait d'avance que si jamais vous vous présentez à sa porte, ce sera pour le connaître, et non pas pour le tromper. Après avoir refusé de le voir tant que vous l'avez jugé comme a fait³ tout le monde, votre première visite sera pour lui la consolante preuve que vous ne désespérez plus de lui devoir votre estime et d'avoir des torts à réparer envers lui.

Sitôt que cessant de le voir par les yeux de vos Messieurs, vous le verrez par les vôtres, je ne doute point que vos jugemens ne confirment les miens, et que, retrouvant en lui l'auteur de ses livres vous ne restiez persuadé comme moi qu'il est l'homme de la nature, et point du tout le monstre qu'on vous a peint sous son nom⁴. Mais enfin pouvant nous abuser l'un et l'autre dans des jugemens destitués de preuves positives et régulières, il nous restera toujours une juste crainte fondée sur la possibilité d'être dans l'erreur, et sur la difficulté d'expliquer d'une manière satisfaisante les faits allégués contre lui. Vn pas seul alors nous reste à faire pour constater la vérité, pour lui rendre hommage et la manifester à tous les yeux : c'est de nous réunir pour forcer enfin vos Messieurs à s'expliquer hautement en sa présence et à confondre un coupable aussi impudent, ou du moins à nous dégager du secret qu'ils ont exigé de nous⁵, en nous permettant de le confondre nous-mêmes. Vne instance aussi légitime sera le premier pas.....

1. (B) Après « dit », on trouve ce mot : « de vous »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « à votre égard »
3. (P) On ne trouve pas ce mot : « a fait »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « sous son nom »
5. (B) qu'ils nous imposent envers lui,

[f. 3-27]

Le Fr. / Arrêtez..... je fremis seulement à vous entendre. Je vous ai fait sans détour l'aveu que j'ai cru devoir à la justice et à la vérité. Je veux être juste, mais sans témérité. Je ne veux point me perdre inutilement sans sauver l'innocent auquel je me sacrifie, et c'est ce que je ferois en suivant votre conseil ; c'est ce que vous feriez vous-même en voulant le pratiquer. Apprenez ce que je puis et veux faire, et n'attendez de moi rien au delà.

Vous prétendez que je dois aller voir J. J. pour vérifier par mes yeux¹ ce que vous m'en avez dit et² ce que³ j'infère moi-même de la lecture de ses écrits. Cette⁴ confirmation m'est superflue⁵, et sans y recourir je sais d'avance à quoi m'en tenir sur ce point. Il est singulier que je sois maintenant plus décidé que vous sûr les sentimens que vous avez eu tant de peine à me faire adopter ; mais cela est pourtant fondé en raison. Vous insistez encor sur la force des preuves allégées contre lui⁶ par nos Messieurs. Cette force est desormais nulle pour moi qui en ai démêlé tout l'artifice⁷ depuis que j'y ai regardé^a de plus près. J'ai là-dessus tant de faits que vous ignorez ; j'ai lu si clairement dans les cœurs avec la plus vive inquietude sur⁸ ce que peut dire l'accusé le desir le plus ardent de lui oter tout moyen de se défendre ; j'ai vu tant de concert de soin⁹ d'activité de chaleur¹⁰ dans les mesures prises pour cet effet que des preuves administrées de cette manière par des gens si passionnés¹¹ perdent toute autorité dans mon esprit vis à vis de vos observations. Le public est trompé, je le vois, je le sais¹² ; mais il se plait à l'être et n'aimeroit pas à se voir desabuser. J'ai moi-même été dans ce cas et ne m'en suis pas tiré sans peine. Nos Messieurs avoient ma^b confiance, parce qu'ils flattoient le penchant qu'ils m'avoient donné, mais jamais ils n'ont eu pleinement¹³ mon estime, et quand je vous vanterais leurs vertus je n'ai pu me résoudre

1. (P) Après « yeux », on trouve ce mot : « tout »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
3. (B) tout ce que
4. (B) Avant « cette », on trouve ce mot : « Mais »
5. (B) inutile
6. (B) des preuves fournies
7. (B) et (P) « en ai démêlé tout l'artifice » se trouve après « de plus près »
8. (B) Après « sur », on trouve ce mot : « tout »
9. (B) et (P) Après « de soin », on trouve ce mot : « de zèle »
10. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « de chaleur »
11. (B) On ne trouve pas cette phrase : « de cette manière par des gens si passionnées »
12. (B) sens
13. (P) parfaitement

a. *Biffé* : « vu (?) » entre « ai » et « regardé »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « avoient » et « ma »

à les imiter. Je n'ai voulu jamais approcher de leur proie pour la cajoler la tromper la circonvenir à leur exemple, et la même repugnance que je voyois dans votre cœur étoit dans le mien quand le cherchois à la combattre. J'approuvois leurs manœuvres sans vouloir les adopter. Leur fausseté qu'ils appelloient bienveillance ne pouvoit me séduire, parce qu'au lieu de cette bienveillance dont ils se vantoient, je ne sentois pour celui qui en étoit l'objet qu'antipathie répugnance aversion. J'étois bien aise de les voir nourrir pour lui une sorte d'affection méprisante et dérisoire qui avoit tous les effets de la plus mortelle haine : mais je ne pouvois ainsi me donner le change à moi-même, et ils me l'avoient rendu si odieux que je le haïssois de tout mon cœur sans feinte et tout à découvert. J'aurois craint d'approcher de lui comme d'un monstre effroyable, et j'aimois mieux n'avoir pas le plaisir de lui nuire pour n'avoir pas l'horreur de le voir.

En me ramenant par degrés à la raison, vous m'avez inspiré autant d'estime pour sa patience et sa douceur que de compassion pour ses infortunes. Ses livres ont achevé l'ouvrage que vous aviez commencé. J'ai senti¹ en les lisant quelle passion donnoit tant d'énergie à son ame et de vehemence à sa diction. Ce n'est pas une explosion passagère c'est un sentiment dominant et permanent qui peut se soutenir ainsi durant dix ans et produire douze volumes toujours pleins du même zèle, toujours arrachés par la même persuasion. Oui je le sens et le soutiens comme vous, dès qu'il est **auteur des écrits**² qui portent son nom il ne peut avoir que le cœur d'un homme de bien.

Cette lecture attentive et réfléchie a pleinement achevé dans mon esprit la révolution que vous aviez commencée. C'est en faisant cette lecture avec le soin qu'elle exige que j'ai senti toute la malignité toute la detestable adresse de ses amers commentateurs. Dans tout ce que je lisois de l'original je sentois la sincérité la droiture d'une ame haute et fière

1. (B) et (P) Après « senti », on trouve ce mot : « par tout »
 2. (B) livres

[f. 3-29]

mais franche et sans fiel qui se montre sans précaution, sans^a crainte, qui censure à découvert, qui loue sans réticence et qui n'a point de sentiment à cacher. Au contraire tout ce que je lisois dans les réponses montrait une brutalité féroce ou une politesse insidieuse¹, traîtresse, et couvrait du miel^b des éloges le fiel de la satire et le poison de la calomnie. Qu'on lise avec soin la lettre honnête mais franche à M. d'Alembert^c sur les spectacles, et qu'on la compare avec la réponse de celui-ci, cette réponse si soigneusement² mesurée, si pleine de circonspection affectée^d, de compliments aigre-doux, si propre³ à faire penser le mal en feignant de ne le pas dire ; qu'on cherche ensuite sur ces lectures à découvrir lequel des deux auteurs est le méchant. Croyez-vous qu'il se trouve⁴ dans l'univers un mortel⁵ assez impudent pour⁶ dire que c'est J. J. ?

Cette différence s'annonce dès l'abord par leurs épigraphes. Celle de votre ami tirée de l'Eneide⁷ est une prière au Ciel⁸ de garantir les bons d'une erreur si funeste, et de la laisser aux ennemis. Voici celle de M. d'Alembert^c tirée de La Fontaine,

Quittez-moi votre serpe, instrument de dōmage.^e

L'un ne songe qu'à prévenir un mal ; l'autre dès l'abord oublie la question pour ne songer qu'à nuire à son adversaire, et dans l'examen de l'utilité des theatres adresse très à propos à J. J. ce même⁹ vers que dans La Fontaine le serpent adresse à l'homme.

Ah subtil et rusé¹⁰ d'Alembert^c, si vous n'avez pas une serpe, instrument très¹¹ utile, quoiqu'en dise le serpent, vous avez en revanche un stilet bien affilé qui n'est guère, et surtout dans vos mains un outil de bienfaisance.

Vous voyez que je suis plus avancé que vous dans votre propre recherche, puisqu'il vous reste à cet égard des scrupules que je n'ai plus. Non, Monsieur, je n'ai pas même besoin de voir J. J. pour savoir à

1. (P) Après « insidieuse », on trouve ce mot : « et »
2. (B) subtilement
3. (B) aigres doux, si propres
4. (B) il y ait
5. (B) homme
6. (B) Après « pour », on trouve ce mot : « oser »
7. (B) Virgile
8. (P) aux Dieux
9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « même »
10. (B) brillant et bruyant
11. (B) souvent

a. *Biffé* : « et » entre « précaution » et « sans »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « du » et « miel »

c. *Remplacement par DC* : « M. d'A***. », trois fois, in *DC*, p. 391-392.

d. *Papier gratté et retouche* : « circonspection affectée »

e. *Souignage* : écrit à l'encre noire

quoi m'en tenir sur son compte. J'ai vu de trop près les manœuvres dont il est la victime pour laisser dans mon esprit la moindre autorité à tout ce qui peut en resulter. Ce qu'il étoit aux yeux du public lors de la publication de son premier ouvrage il le redevient¹ aux miens, parce que le prestige de tout ce qu'on a fait dès lors pour le defigurer est détruit, et que je ne vois plus dans toutes les preuves qui vous frappent encore que fraude mensonge illusion.

Vous demandiez s'il existoit un complot. Oui, sans doute, il en existe un, et tel qu'il n'y en eut et n'y en aura jamais de semblable. Cela n'étoit-il pas clair dès l'année du Decret par la brusque et incroyable sortie de tous les imprimés, de tous les journaux de toutes les gazettes, de toutes les brochures contre cet infortuné ; ce decret fut le tocsin de toutes ces fureurs. Pouvez-vous croire que les auteurs de tout cela, quelque jaloux quelque méchants quelque vils² qu'ils pussent^a être se fussent³ ainsi déchainés de concert en Loups enragés contre un homme alors et dès lors en proie aux plus cruelles⁴ adversités ? Pouvez-vous croire qu'on eut insolemment⁵ farci les recueils de ses propres écrits de tous ces noirs libelles si ceux qui les écrivoient et ceux qui les employoient n'eussent été inspirés par cette ligue qui depuis longtems graduoit sa marche en silence et⁶ prit alors en public⁷ son premier essor⁸. La lecture des écrits de J. J. m'a fait faire en même tems celle de ces venimeuses productions qu'on a pris grand soin d'y mêler⁹. Si j'avois fait plustot ces lectures¹⁰ j'aurois compris dès lors tout le reste. Cela n'est pas difficile à qui peut les parcourir de sang froid. Les Ligueurs eux-mêmes l'ont senti, et bientôt ils ont pris une autre methode¹¹ qui leur a beaucoup mieux reussi. C'est de n'attaquer J. J. en public qu'à mots couverts et¹² le plus souvent^b sans nommer^c ni lui ni ses livres ; mais de faire en sorte¹³ que l'application de^d ce qu'on en diroit fut si claire que chacun la fit sur le champ. Depuis dix ans que l'on suit cette methode elle a produit plus d'effet

1. (B) et (P) Après « redevient », on trouve ce mot : « maintenant »

2. (B) cruels

3. (B) Après « se fussent », on trouve ce mot : « jamais »

4. (B) et (P) funestes

5. (B) impudemment

6. (B) et (P) mais qui

7. (B) On ne trouve pas ce mot : « en public »

8. (B) Aller à la ligne.

9. (B) et (P) qu'on y'a très soigneusement jointes.

10. (B) et (P) cette lecture

11. (B) une methode moins visible et plus adroite

12. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

13. (B) mais de façon

a. *Biffé* : « pu- » entre « qu'ils » et « pussent » [n. d. é : une erreur de « pussent »]

b. *Insertion* : « et le plus souvent »

c. *Biffé* : « jamais » entre « sans » et « nommer »

d. *Insertion* : « l'application de »

[f. 3-31]

que des outrages trop grossiers¹ qui par cela seul peuvent déplaire au public² ou lui³ devenir suspects. C'est dans les entretiens particuliers, dans les cercles, dans les petits commités secrets, dans tous ces petits tribunaux littéraires⁴ dont les femmes sont les presidents que s'affilent les poignards dont on le crible sous le manteau. Le fougueux Voltaire alloit d'abord⁵ rondement vomissant à torrens⁶ ses ordinaires injures : mais le cauteleux d'Alembert, sous le prétexte d'un voyage d'Italie qu'il ne vouloit point faire, et qu'il ne fit point*, se rendit à Fernex et là s'abouchant avec lui tout à son aise, lui fit comprendre que cette manière ouverte de dire et de faire n'étoit point dans le système de la ligue et n'en avoit point l'approbation ; qu'il devoit se conformer à la méthode convenue, d'agir toujours sans jamais se montrer, de dire en public et même avec⁷ affectation du bien de J. J. et de ses talens⁸, de paroître toujours s'intéresser tendrement à lui, mais de tâcher, à force de sourdes et continuelles indignités de le forcer à se tuer enfin de desespoir, ce qu'on interpréteroit aisement⁹ dans le public comme s'il s'étoit tué de rage : car c'est là n'en doutez pas, le vrai but caché de la ligue, et auquel, quoique vous en puissiez dire elle n'a point encor desespéré de réussir¹⁰. Taisez-vous, disoit d'Alembert à Voltaire ; ne parlez point du tout de lui et laissez-nous faire ; bientôt nous serons tous délivrés de ce B.¹¹ — là.^a L'autre depuis lors a suivi cet avis, attendant toujours l'effet de la promesse, qu'il est pressé de voir accomplir^b.

On ne conçoit pas comment la diffamation d'un particulier sans emploi sans projet sans parti

* Je devinai que ce voyage d'Italie n'étoit qu'une feinte¹² par l'affectation avec laquelle on m'en parloit¹³ longtems avant le départ¹⁴. Cette affectation pouvoit-elle m'échaper à moi à qui l'on fait mistère¹⁵ de tout, même des choses les plus indifférentes¹⁶ ?

1. (B) ouverts
2. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « au public »
3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « lui »
4. (P) On ne trouve pas ce passage : « dans tous ces petits tribunaux littéraires »
5. (B) et (P) Après « d'abord », on trouve ce mot : « tout »
6. (P) On ne trouve pas ce mot : « à torrens »
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « avec »
8. (B) Après « talens », on trouve ce mot : « et »
9. (B) et (P) sans peine
10. (B) parvenir.
11. (B) ce *
12. (B) J'ai deviné tout ceci
13. (B) On ne trouve pas cette phrse : « on m'en parloit »
14. (B) Après « départ », on trouve cette phrase : « M. d'Alembert on me parloit de son prochain voyage en Italie, necessaire me disoit-on pour sa santé. »
15. (B) des secrets
(P) des mistères
16. (B) Après « indifférentes ? », on trouve cette phrase : « J'étois si sur de mon fait que je prédisois hautement que M. d'Alembert n'iroit point en Italie, et qu'il s'arrêteroit en chemin. »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

b. *Suppression par DC* : « Le fougueux Voltaire alloit d'abord rondement vomissant à torrens ses ordinaires injures : mais le cauteleux d'Alembert, [...] L'autre depuis lors a suivi cet avis, attendant toujours l'effet de la promesse, qu'il est pressé de voir accomplir. » et la note (« Je devinai que ce voyage d'Italie [...] même des choses les plus indifférentes ? »), in DC, p. 394.

sans credit a pu faire une affaire aussi importante et aussi universelle. On conçoit beaucoup moins comment une pareille entreprise a pu paroître assez belle pour que tous les rangs sans exception se soient empressés d’y concourir per fas et nefas^a, comme à l’œuvre la plus glorieuse. Si les auteurs de cet étonnant complot si les chefs qui en ont pris la direction avoient mis à quelque honorable entreprise la moitié des soins des peines du travail du tems¹ de la dépense qu’ils ont prodigués à l’exécution de ce beau projet ils auroient pu se couronner d’une gloire immortelle à beaucoup moins de² fraix* qu’il ne leur en a coûté pour accomplir cette œuvre de ténèbres dont il ne peut resulter pour eux ni bien ni honneur, mais seulement le plaisir d’assouvir en secret la plus lâche de toutes les passions, et dont encore la patience et la douceur de leur victime ne les laissera jamais jouir pleinement.

Il est impossible que vous ayez une juste idée de la position de votre J. J.³ ni de la manière dont il est enlacé. Tout est si bien concerté à son égard qu’un ange descendroit du ciel pour le défendre sans y pouvoir⁴ parvenir⁵. Le complot dont il est le sujet⁶ n’est pas de ces impostures jettées au hazard qui font un effet rapide mais passager, et qu’un instant découvre et détruit. C’est, comme il l’a senti lui-même, un projet médité de longue main, dont l’exécution lente et graduée ne s’opere qu’avec autant de précaution que de méthode, effaçant à mesure qu’elle avance et les traces des routes qu’elle a suivies et⁷ les^b vestiges de la vérité qu’elle a fait disparoitre. Pouvez-vous croire qu’évitant avec tant de soin toute espèce d’explication, les auteurs et les chefs de ce complot négligent de détruire et dénaturer tout ce qui pourroit un jour servir à les confondre, et depuis plus de

* On me reprochera, j’en suis très sûr, de me donner une importance prodigieuse. Ah si je n’en avois pas plus aux yeux d’autrui qu’aux miens, que mon sort⁸ seroit moins à plaindre ! Je prie⁹ ceux qui me feront ce reproche d’expliquer¹⁰ seulement deux choses d’une façon qui puisse contenter un homme sensé. L’une, l’invasion¹¹ de la Corse, l’autre, l’entreprise de la Ville de Versoy^c.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « du tems »
2. (B) et (P) moindres
3. (B) et (P) votre ami
4. (P) Intersion des mots : pouvoir y
5. (B) defendre qu’il n’y parviendroit pas.
6. (B) et (P) l’objet
7. (B) Après « et », on trouve ce mot : « tous »
8. (B) ma destiné
9. (B) Je demande à
10. (B) qu’ils expliquent
11. (B) la conquête

a. L’édition de la Pléiade met « per fas et nefas » en italique. Mais Rousseau ne souligne pas dans les P et G, mais il souligne dans le B.

b. *Biffé* : « tous » entre « et » et « les » [n. d. é : voyez la note 7.]

c. *Suppression par DC* : « Je prie ceux qui me feront ce reproche d’expliquer seulement deux choses d’une façon qui puisse contenter un homme sensé. L’une, l’invasion de la Corse, l’autre, l’entreprise de la Ville de Versoy. », in DC, p. 394.

[f. 3-33]

quinze ans qu'il est en pleine execution n'ont-ils pas eu tout le tems qu'il leur falloit pour y reussir¹ ? Plus ils avancent dans l'avenir, plus il leur est facile d'obliterer le passé ou de lui donner la tournure qui leur convient. Le moment doit venir où tous les témoignages étant à leur disposition, ils pourroient sans risque lever le voile impénétrable qu'ils ont mis sur les yeux de leur victime. Qui sait si ce moment n'est pas déjà venu ? Si² par les mesures qu'ils ont eu tout le tems de prendre ils ne pourroient pas dès à present s'exposer³ à des confrontations qui confondroient l'innocence et feroient triompher l'imposture ? Peut etre ne les evitent-ils encore que pour ne pas paroître changer de maximes, et, si vous voulez, par un reste de crainte attachée au mensonge de n'avoir jamais assez tout prévu. Je vous le repette, ils ont travaillé sans relâche à disposer toutes choses pour n'avoir rien à craindre d'une discussion régulière si jamais ils étoient forcés d'y acquiescer, et il me paroît qu'ils ont eu tout le tems et tous les moyens de mettre le succès de leur entreprise à l'abri de tout événement imprévu. Eh quelles seroient desormais les ressources de J. J. et de ses defenseurs, s'il s'en osoit⁴ présenter. Où trouveroit-il des juges qui ne fussent pas du complot, des témoins qui ne fussent pas subornés, des conseils fidelles qui ne l'egarassent pas ? Seul contre toute une génération liguée d'où réclamerait-il la vérité que le mensonge ne repondit à sa place ? Quelle protection⁵ quel appui trouveroit-il pour resister à cette conspiration générale ? Existe-t-il, peut-il même exister parmi les gens en place un seul homme assez intègre pour se condamner lui-même, assez courageux pour oser défendre un opprimé dévoué depuis si longtems à la haine publique, assez généreux pour

1. (B) parvenir

2. (B) et (P) Qui sait si

3. (P) Après « s'exposer », on trouve ce mot : « impunément »

4. (B) pouvoit

5. (B) support

s'animer d'un pareil zèle sans autre interest que celui de l'équité¹ ? Soyez sûr que quelque credit quelque autorité que put avoir celui qui oseroit elever la voix en sa faveur et réclamer pour lui les premières loix de la justice, il se perdrait² sans sauver son client, et que toute la ligue réunie contre ce protecteur téméraire, commençant par l'écarter de manière ou d'autre, finiroit par tenir comme auparavant sa victime à sa merci. Rien ne peut plus la soustraire à sa destinée, et tout ce que peut faire un homme sage qui s'intéresse à son sort est de rechercher en silence les vestiges de la vérité pour diriger son propre jugement, mais jamais³ pour le faire adopter par la multitude, incapable de renoncer par raison au parti que la passion lui a fait prendre.

Pour moi je veux vous faire ici ma confession sans détour. Je crois J. J. innocent et vertueux, et cette croyance est telle au fond de mon ame⁴ qu'elle n'a pas besoin d'autre confirmation. Bien persuadé de son innocence, je n'aurai jamais l'indignité de parler là-dessus contre ma pensée ni de joindre contre lui ma voix à la voix publique, comme j'ai fait jusqu'ici dans une autre opinion. Mais ne vous attendez pas non plus que j'aie étourdimen^a me porter à découvert pour son défenseur et forcer ses délateurs à quitter leur masque pour l'accuser⁵ hautement en face. Je ferois en cela une démarche aussi imprudente qu'inutile à laquelle je ne veux point m'exposer. J'ai un état des amis à conserver, une famille à soutenir, des patrons à ménager. Je ne veux point faire ici le Dom Quichotte et lutter contre les puissances pour faire un moment parler de moi et me perdre pour le reste de ma vie. Si je puis réparer mes torts envers l'infortuné J. J. et lui être utile sans m'exposer, à la bonne heure ; je le ferai de tout mon cœur. Mais si vous attendez de moi

1. (B) On ne trouve pas cette phrase : « assez généreux pour s'animer d'un pareil zèle sans autre interest que celui de l'équité » [n. é. d : Cette phrase est postérieurement ajoutée dans le P.]

2. (B) et (P) Après « perdrait », on trouve ce mot : « lui-même »

3. (B) et (P) non

4. (B) et (P) On trouve pas ce mot : « au fond de mon ame »

5. (B) l'attaquer

a. *Insertion* : « étourdimen »

[f. 3-35]

quelque démarche d'éclat qui me compromette et m'expose au blâme des miens, détrompez-vous ; je n'irai jamais jusques-là. Vous ne pouvez vous-même aller plus loin que vous n'avez fait sans manquer à votre parole et me mettre avec vous dans un embarras dont nous ne sortirions ni l'un ni l'autre aussi aisément que vous l'avez présumé.

R. / Rassurez-vous, je vous prie ; je veux bien plutôt me conformer moi-même à vos résolutions¹ que d'exiger de vous rien qui vous déplaise. Dans la démarche² que j'aurois désiré de faire j'avois plus³ pour objet notre entière et commune satisfaction que de ramener ni le public ni vos Messieurs aux sentimens de la justice et au⁴ chemin de la vérité. Quoiqu'intérieurement aussi persuadé que vous de l'innocence⁵ de J. J. je n'en suis pas régulièrement convaincu, puisque n'ayant pu l'instruire des choses qu'on lui impute je n'ai pu ni le confondre par son silence ni l'absoudre par ses réponses. A cet égard je me tiens au jugement immédiat que j'ai porté sur l'homme sans prononcer sur les faits qui combattent ce jugement, puisqu'ils manquent du caractère qui peut seul⁶ les constater ou les détruire à mes yeux. Je n'ai pas assez de confiance en mes propres⁷ lumières pour croire qu'elles ne peuvent me tromper, et je resterois peut-être encore ici dans le doute, si le plus légitime et le plus fort des préjugés ne venoit à l'appui de mes propres remarques et ne me montrait le mensonge du côté qui se refuse à l'épreuve de la vérité. Loin de craindre une discussion contradictoire J. J. n'a cessé de la rechercher, de provoquer à grands cris ses accusateurs, et de dire hautement ce qu'il avoit

1. (B) à votre façon de penser
2. (B) et (P) les démarches
3. (P) plutôt
4. (P) ni
5. (P) intérieurement bien persuadé de l'innocence
6. (B) Intersion des mots : seul peut
7. (B) On ne trouve pas ce mot : « propres »

à dire. Eux au contraire ont toujours esquivé, fait le plongeon, parlé toujours entre eux à voix basse, lui cachant avec le plus grand soin leurs accusations leurs témoins¹ leurs preuves, surtout leurs personnes, et fuyant avec le plus évident effroi toute espèce de confrontation. Donc ils ont de fortes raisons pour la craindre, celles qu'ils alléguent pour cela étant ineptes au point d'être même outrageantes² pour ceux qu'ils en veulent payer, et qui, je ne sais comment, ne laissent pas de s'en contenter : mais pour moi je ne m'en contenterai jamais, et dès là toutes leurs preuves clandestines sont sans autorité sur moi. Vous voilà dans le même cas où je suis, mais avec un moindre degré de certitude sur l'innocence de l'accusé, puisque ne l'ayant point examiné par vos propres yeux vous ne jugez de lui que par ses écrits et sur mon témoignage. Donc vos scrupules devroient être plus grands que les miens si les manœuvres de ses persecuteurs que vous avez mieux suivies ne faisoient pour vous une espèce de compensation. Dans cette position j'ai pensé que ce que nous avions de mieux à faire pour nous assurer de la vérité étoit de la mettre à sa dernière et plus sure épreuve, celle précisément qu'éludent si soigneusement vos Messieurs. Il me sembloit que sans trop nous compromettre nous aurions pu leur dire. " Nous ne saurions approuver qu'aux dépens de la" justice et de la sureté publique, vous fassiez à un scelerat une grace tacite qu'il n'accepte" point et qu'il dit n'être qu'une horrible barbarie³ que vous couvrez d'un beau nom. Quand" cette grace en seroit réellement une, étant faite par force elle change de nature ; au lieu d'être" un bienfait elle devient un cruel outrage, et rien n'est plus injuste et plus tyrannique⁴ que de" forcer un homme à nous être obligé malgré lui. C'est sans doute un des crimes de J. J. de" n'avoir au lieu de la reconnoissance qu'il vous doit qu'un dédain plus que méprisant pour" vous et pour vos manœuvres. Cette impudence de sa part mérite en particulier"

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « leurs témoins »
2. (P) offensantes
3. (B) et (P) Interversiion des mots : barbarie horrible
4. (P) Interversiion des mots : plus tyrannique et plus injuste

[f. 3-37]

“une punition sortable, et cette punition que vous lui devez et¹ à vous mêmes est de le
“confondre, afin que forcé de reconnoître enfin vôtre indulgence il ne jette plus des nuages sur
“les motifs qui vous font agir. Que la confusion d’un hypocrite aussi arrogant soit si vous
“voulez² sa seule peine, mais qu’il la sente pour l’édification, pour la sûreté publique et pour
“l’honneur de la génération présente qu’il paroît dédaigner si fort³. Alors seulement^a on
“pourra sans risque le laisser errer parmi nous avec honte, quand il sera bien authentiquement
“convaincu et démasqué. Jusques à quand souffrirez-vous cet odieux scandale qu’avec la
“sécurité de l’innocence le crime ose insolent provoquer la vertu qui gauchit devant lui et
“se cache dans l’obscurité ? C’est lui qu’il faut réduire à cet indigne silence que vous gardez
“lui présent : sans quoi l’avenir ne voudra jamais croire que celui qui se montre seul et⁴ sans
“crainte est le coupable, et que celui qui⁵, bien escorté, n’ose l’attendre est l’innocent.”

En leur parlant ainsi nous les aurions forcés à s’expliquer ouvertement, ou à convenir
tacitement de leur imposture, et par la discussion contradictoire des faits nous aurions pu
porter un jugement certain⁶ sur les accusateurs et sur l’accusé, et prononcer définitivement
entre eux et lui. Vous dites que les juges et les témoins entrant tous dans la ligue auroient
rendu la prévarication très facile à exécuter⁷ très difficile à découvrir, et cela doit être⁸ : mais
il n’est pas impossible aussi que l’accusé n’eût trouvé quelque réponse imprévue et
peremptoire qui eût démonté toutes leurs batteries et manifesté le complot. Tout est contre lui,
je le sais, le pouvoir, la ruse,

1. (B) Après « et », on trouve cette phrase : « que vous vous devez surtout »

(P) Après « et », on trouve cette phrase : « que vous devez surtout »

2. (B) On ne trouve pas ce mot : « si vous voulez »

3. (B) présente dont il parle avec un si grand mépris.

4. (B) et (P) seul sans appui mais

5. (B) et (P) Après « qui », on trouve ce mot : « si »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « certain »

7. (B) Après « exécuter », on trouve ce mot : « et »

8. (B) à découvrir : c’est de quoi je conviens

a. *Papier gratté et retouche* : « paroît dédaigner si fort. Alors seulement » [n. d. é : voyez la note 3.]

l'argent l'intrigue le tems les préjugés son ineptie ses distractions son défaut de mémoire son embarras de s'énoncer, tout enfin, hors l'innocence et la vérité qui seules lui ont donné l'assurance de rechercher de demander de provoquer avec ardeur ces explications qu'il auroit tant de raisons de craindre si sa conscience dépositoit contre lui. Mais ses desirs attiedis ne sont plus animés, ni par l'espoir d'un succès qu'il ne peut plus attendre que d'un miracle, ni par l'idée d'une réparation qui put flatter son cœur. Mettez-vous un moment à sa place, et sentez ce qu'il doit penser de la generation présente et de sa conduite à son égard. Après le plaisir qu'elle a pris à le diffamer en le cajolant^{1a}, quel cas pourroit-il faire du retour de son estime, et de quel prix pourroient être à ses yeux les caresses sincères des mêmes^b gens qui lui en prodiguèrent de si fausses avec des cœurs pleins^c d'aversion pour lui. Leur duplicité leur trahison leur perfidie ont elles pu lui laisser pour eux le moindre sentiment favorable, et ne seroit-il pas plus indigné que flatté de s'en voir fêté sincérement^{2d} avec les mêmes démonstrations qu'ils^e employèrent si longtems en dérision à faire de lui le jouet de la canaille.

Non, Monsieur, quand ses contemporains, aussi repentans et vrais qu'ils ont été jusqu'ici faux et cruels à son égard, reviendroient enfin de leur erreur ou plustot de leur haine et que réparant leur longue injustice, ils tâcheroient à force d'honneurs de lui faire oublier leurs outrages, pourroit-il oublier la bassesse et l'indignité de leur conduite³, pourroit-il cesser de se dire que quand même il eut été le scelerat qu'ils se plaisent à voir en lui, leur manière⁴ de proceder avec ce prétendu scelerat, moins inique, n'en seroit que plus abjecte, et que s'avilir autour d'un monstre à tant de manéges insidieux étoit se mettre soi même au dessous de lui ? Non il n'est plus au pouvoir

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « en le cajolant »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « sincérement »
3. (B) Après « conduite », on trouve ce mot : « précédente »
4. (B) leurs manières

a. *Insertion* : « le cajolant » [n. d. é : voyez la note 1.]

b. *Insertion* : « même »

c. *Biffé* : « tout » entre « cœurs » et « pleins »

d. *Insertion* : « sincérement » [n. d. é : voyez la note 2. Ce mot est inséré dans le P aussi.]

e. *Biffé* : un passage illisible entre « démonstrations » et « qu'ils » [n. d. é : Il se trouve un raturage pareil dans le P aussi.]

[f. 3-39]

de ses contemporains de lui ôter le dédain qu'ils ont tant pris de peine à lui inspirer. Devenu même insensible à leurs insultes comment pourroit-il être touché de leurs éloges ? Comment pourroit-il agréer le retour tardif et forcé de leur estime, ne pouvant plus lui-même en avoir pour eux ? Non ce retour de la part d'un public si méprisable ne pourroit plus lui donner aucun plaisir ni lui rendre aucun honneur. Il en seroit plus importuné sans en être plus satisfait. Ainsi l'explication juridique et décisive qu'il n'a pu jamais obtenir et qu'il a cessé de désirer étoit plus pour nous que pour lui. Elle ne pourroit plus, même avec la plus éclatante justification jeter aucune véritable douceur dans sa vieillesse. Il est désormais trop étranger ici bas pour prendre à ce qui s'y fait aucun intérêt qui lui soit personnel. N'ayant plus de suffisante raison pour agir, il reste tranquille, en attendant avec la mort la fin de ses peines, et ne voit plus qu'avec indifférence le sort du peu de jours qui lui restent¹ à passer sur la terre.

Quelque consolation néanmoins est² encore à sa portée ; je consacre ma vie à la lui donner et je vous exhorte d'y concourir. Nous ne sommes entrés ni l'un ni l'autre dans les secrets de la ligue dont il est l'objet ; nous n'avons point partagé la fausseté de ceux qui la composent : nous n'avons point cherché à le surprendre par des caresses perfides. Tant que vous l'avez haï vous l'avez fui, et³ moi je ne l'ai recherché que dans l'espoir de le trouver digne de mon amitié, et l'épreuve nécessaire pour porter un jugement éclairé sur son compte ayant été longtemps autant recherchée par lui qu'écartée par vos Messieurs⁴, forme un⁵ préjugé qui supplée autant qu'il se peut⁶ à cette épreuve et confirme ce que j'ai pensé de lui après

1. (B) jours qu'il lui reste encore

2. (B) reste

3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

4. (B) et (P) Après « Messieurs », on trouve ce mot : « cette opposition »

5. (P) Après « un », on trouve ce mot : « puissant »

6. (P) il est possible

un examen aussi long qu'impartial. Il m'a dit cent fois qu'il se seroit consolé de l'injustice publique^a, s'il eut trouvé un seul cœur d'homme qui s'ouvrit au sien, qui sentit ses peines et qui les plaignit ; l'estime franche et pleine d'un seul l'eut dédomagé du mépris de tous les autres. Je puis lui donner ce dédomagement et je le lui voue. Si vous vous joignez à moi pour cette bonne œuvre nous pouvons lui rendre dans ses vieux jours la douceur d'une société véritable qu'il a perdue depuis si longtems et qu'il n'espéroit plus retrouver¹ ici bas. Laissons le public dans l'erreur où il se complait et dont il est digne, et montrons seulement à celui qui en est la victime que nous ne la partageons pas. Il ne s'y trompe déjà plus à mon égard, il ne s'y trompera point au vôtre, et si vous venez à lui avec les sentimens qui lui sont dus vous le trouverez prêt à vous les rendre. Les nôtres lui seront d'autant plus sensibles qu'il ne les attendoit plus de personne, et avec le cœur que je lui connois il n'avoit pas besoin d'une si longue privation pour lui en faire sentir le prix. Que ses persecuteurs continuent de triompher, il verra leur prospérité sans peine : le desir de la vengeance ne le tourmenta jamais. Au milieu de tous leurs succès il les plaint encore, et les croit bien plus malheureux que lui. En effet quand la triste jouissance des maux qu'ils lui ont faits² pourroit remplir leurs cœurs d'un contentement véritable, peut-elle jamais les garantir de la crainte d'être un jour découverts et démasqués ? Tant de soins qu'ils se donnent tant de mesures qu'ils prennent sans relâche³ depuis tant d'années ne marquent-elles pas la frayeur de n'en avoir jamais pris assez ? Ils ont beau renfermer la vérité dans de triples murs de mensonges et d'impostures qu'ils renforcent continuellement, ils tremblent toujours qu'elle ne s'échappe par quelque fissure. L'immense

1. (P) trouver

2. (P) ils lui font

3. (B) Après « relâche », on trouve ce mot : « et sans cesse »

a. *Insertion* : « publique »

[f. 3-41]

édifice de ténébres qu'ils ont élevé autour de lui¹ ne suffit pas pour les rassurer. Tant qu'il vit un accident imprévu peut lui dévoiler leur mystère et les exposer à se voir confondus. Sa mort même loin de les tranquilliser doit augmenter leurs allarmes. Qui sait s'il n'a point trouvé quelque confident discret qui, lorsque l'animosité du public cessera d'être attisée par la présence du condamné saisira pour se faire écouter le moment où les yeux commenceront à s'ouvrir ? Qui sait si quelque dépositaire fidelle ne produira pas en tems et lieu de telles preuves de son innocence que le public, forcé de s'y rendre sente et déplore sa longue erreur ? Qui sait si dans le nombre infini de leurs complices il ne s'en trouvera pas quelqu'un que le repentir que² le remord fasse parler ? On a beau prévoir ou arranger toutes les combinaisons imaginables, on craint toujours qu'il n'en reste quelque'une qu'on n'a³ pas prévue et qui fasse découvrir la vérité quand on y pensera le moins. La prévoyance a beau travailler, la crainte est encor plus active, et les auteurs d'un pareil projet ont sans y penser sacrifié à leur haine le repos du reste de leurs jours.

Si leurs accusations étoient véritables et que J. J. fut tel qu'ils l'ont peint, l'ayant une fois démasqué pour l'acquies de leur conscience⁴ et déposé leur secret chez ceux qui doivent veiller à l'ordre public, ils se reposeroient sur eux du reste, cesseroient de s'occuper du coupable et ne penseroient plus à lui. Mais l'œil inquiet et vigilant qu'ils ont⁵ sans cesse attaché sur lui, les émissaires dont ils l'entourent⁶, les mesures qu'ils ne cessent de prendre pour lui fermer toute voye à toute explication, pour qu'il ne puisse leur⁷ échapper en aucune sorte, décèlent avec leurs allarmes la cause qui les entretient et les perpétue : elles ne peuvent plus cesser quoiqu'ils fassent ; vivant ou mort il les inquietera toujours, et s'il aimoit la vengeance il en auroit une bien assurée dans la frayeur dont, malgré tant de précautions entassées ils ne cesseront

1. (B) autour de J. J.
2. (B) et
3. (B) ait
4. (P) leurs consciences
5. (P) ils tiennent
6. (B) ils le tiennent entouré,
7. (B) Interversion des mots : leur puisse

plus d'être agités.

Voilà le contrepois de leurs succès et de toutes leurs prospérités¹. Ils ont employé toutes les ressources² de leur art pour faire de lui le plus malheureux des êtres ; à force d'ajouter moyens sur moyens³ ils les ont tous épuisés, et loin de parvenir à leurs fins ils ont produit l'effet contraire. Ils ont fait trouver à J. J. des ressources en lui-même qu'il ne connoitroit pas sans eux. Après lui avoir fait le pis qu'ils pouvoient lui faire, ils l'ont mis en état de n'avoir plus rien à craindre ni d'eux ni de personne, et de voir avec la plus profonde indifférence tous les événements humains. Il n'y a point d'atteinte sensible à son âme qu'ils ne lui aient portée ; mais en lui faisant tout le mal qu'ils lui pouvoient faire ils l'ont forcé de se réfugier dans des asyles où il n'est plus en leur pouvoir de pénétrer. Il peut maintenant les défier et se moquer de leur impuissance. Hors d'état de le rendre plus malheureux, ils le deviennent chaque jour davantage, en voyant que tant d'efforts n'ont abouti qu'à empirer leur situation et adoucir la sienne. Leur rage devenue impuissante n'a fait que s'irriter en voulant s'assouvir.

Au reste il ne doute point que malgré tant d'efforts, le tems ne lève enfin le voile de l'imposture et ne découvre son innocence. La certitude qu'un jour on sentira le prix de sa patience contribue à la soutenir et en lui tout ôtant⁴ ses persécuteurs n'ont pu lui ôter la confiance et l'espoir. Si ma mémoire devoit⁵, dit-il, s'éteindre avec moi, je me consolerois⁶ d'avoir été si mal connu des hommes dont je serois bientôt oublié ; mais puisque mon existence doit être connue après moi⁷ par mes livres et bien plus par mes malheurs, je ne me trouve point, je l'avoue assez de résignation pour penser sans impatience, moi qui me sens meilleur et plus juste qu'aucun homme qui me soit connu, qu'on ne souviendra^a de moi que com̄e

1. (B) toute leur prospérité.

2. (B) et (P) tous les ressorts

3. (B) moyen sur moyen

4. (B) Intersion des mots : ôtant tout

5. (B) et (P) « doit » se trouve après « dit-il »

6. (B) et (P) Après « consolerois », on trouve ce mot : « aisément »

7. (P) après ma mort

a. *Faute d'orthographe de R* : « se souviendra »

[f. 3-43]

d'un monstre, et que mes écrits où le cœur qui les dicta est empreint à chaque page passeront pour les déclamations d'un Tartuffe qui ne cherchoit qu'à tromper le public. Qu'auront donc servi mon courage et mon zèle si leurs monumens loin d'être utiles aux bons* ne font qu'aigrir et fomenter l'animosité des méchants, si tout ce que l'amour de la vertu m'a fait dire sans crainte et sans interest ne fait à l'avenir comme aujourd'hui qu'exciter contre moi la prévention et la haine, et ne produit jamais aucun bien ; si au lieu des benedictions qui m'étoient dues, mon nom que tout doit rendre honorable n'est prononcé dans l'avenir qu'avec imprécation ! Non, je ne supporterois jamais une si cruelle idée ; elle absorberoit tout ce qui m'est resté de courage et de constance. Je consentirois sans peine à ne point¹ exister dans la mémoire des hommes, mais je ne puis consentir, je l'avoue², à y rester diffamé ; non, le Ciel ne le permettra point, et dans quelque état que m'ait réduit la destinée, je ne desespererai jamais³ de la providence, sachant bien qu'elle choisit son heure et non pas la nôtre, et qu'elle aime à frapper son coup au moment qu'on ne l'attend plus. Ce n'est pas que je donne encore aucune importance⁴, et surtout par rapport à moi au peu de jours qui me restent à vivre, quand même j'y pourrois voir renaître pour moi⁵ toutes les douceurs dont on a pris peine à tarir le cours. J'ai trop connu la misère des prospérités humaines pour être sensible à mon âge à leur tardif et vain retour, et quelque peu croyable qu'il soit, il leur seroit encor plus aisé de revenir qu'à moi d'en reprendre le gout. Je n'espère plus et je desire très peu de voir de mon vivant la révolution qui doit désabuser le

* Jamais les discours d'un homme qu'on croit parler contre sa pensée ne toucheront ceux qui ont cette opinion⁶. Tous ceux qui pensant mal de moi⁷ disent avoir profité dans la vertu par la lecture de mes⁸ livres, mentent⁹ même très sotement. Ce sont ceux-là qui sont vraiment des Tartuffes.

1. (B) sans peine à cesser d'
2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « je l'avoue »
3. (B) « jamais » se trouve après « la destinée »
4. (P) « aucune importance » se trouve après « rapport à moi »
5. (B) j'y pourrois retrouver
6. (B) Après « opinion », on trouve « et »
7. (B) et (P) J. J.
8. (B) et (P) ses
9. (B) et (P) Après « mentent », on trouve « et »

public sur mon compte. Que mes persecuteurs jouissent en paix, s'ils peuvent¹, toute leur vie du bonheur qu'ils se sont fait des misères de la mienne. Je ne desire de les voir ni confondus ni punis, et pourvu qu'enfin la vérité soit connue, je ne demande point que ce soit à leurs dépens : mais je ne puis regarder comme une chose indifférente aux hommes le rétablissement de ma mémoire et le retour de l'estime publique qui m'étoit due. Ce seroit un trop grand malheur pour le genre humain que la manière dont on a procédé a^a mon egard servit de modele et d'exemple, que l'honneur des particuliers dépendit^{2b} de tout imposteur adroit, et que la société foulant aux pieds les plus saintes loix de la justice, ne fut plus qu'un ténébreux brigandage de trahisons secrettes et d'impostures adoptées sans confrontation sans contradiction sans vérification, et sans aucune defense laissée aux accusés. Bientot les hommes à la merci les uns des autres n'auroient de force et d'action que pour s'entredechirer entre eux, sans en avoir aucune pour la resistance, les bons, livrés tout à fait aux méchants, deviendroient d'abord leur proye, enfin leurs disciples³, l'innocence n'auroit plus d'azyle, et la terre devenue un enfer ne seroit⁴ couverte^c que de Démons occupés à se tourmenter les uns et⁵ les autres. Non⁶, le Ciel ne laissera point un exemple aussi funeste ouvrir au crime une route nouvelle inconnue jusqu'à ce jour ; il découvrira la noirceur⁷ d'une trame aussi cruelle⁸. Vn jour viendra, j'en ai la juste confiance, que les honnêtes gens béniront ma mémoire et pleureront sur mon sort. Je suis sûr de la chose, quoique j'en ignore le tems⁹. Voila le fondement de ma patience et de mes consolations. L'ordre sera rétabli tôt ou tard, même sur la terre, je n'en doute pas¹⁰. Mes oppresseurs peuvent reculer le moment de ma justification mais ils ne sauroient¹¹ empêcher qu'il ne vienne. Cela me suffit pour être tranquille au milieu de leurs œuvres : qu'ils continuent à disposer de moi durant ma vie, mais qu'ils se

1. (B) Après « peuvent », on trouve « et »

2. (B) des particuliers fut à la discretion

3. (B) et (P) leurs imitateurs

4. (P) Après « seroit », on trouve « plus »

5. (P) On ne trouve pas ce mot : « et »

6. (B) On ne trouve pas ce mot : « Non »

7. (P) les noirceurs

8. (B) criminelle.

9. (P) On ne trouve pas cette phrase : « Je suis sûr de la chose, quoique j'en ignore le tems. »

10. (B) point

11. (B) peuvent

a. *Faute d'orthographe de R* : « à »

b. *Papier gratté et retouche* : « dépendit »

c. *Biffé* : un mot illisible entre « seroit » et « couverte »

[f. 3-45]

pressent ; je vais bientôt leur échapper.

Tels sont sur ce point les sentimens de J. J. et tels sont aussi les miens. Par un décret dont il ne m'appartient pas de sonder la profondeur, il doit passer le reste de ses jours dans le mépris et l'humiliation : mais j'ai le plus vis pressentiment qu'après sa mort et celle de ses persecuteurs leurs trames seront decouvertes et sa mémoire justifiée. Ce sentiment me paroît¹ si bien fondé que pour peu qu'on y reflechisse je ne vois pas qu'on en puisse douter. C'est un axiome generalement admis que tôt ou tard la vérité se découvre, et tant d'exemples l'ont confirmé que l'experience ne permet plus qu'on en doute. Ici du moins² il n'est pas concevable qu'une trame aussi compliquée reste cachée aux âges futurs ; il n'est pas même à présumer qu'elle le soit longtems dans le notre. Trop de signes la decéluent, pour qu'elle échape au prémier qui voudra bien y regarder, et cette volonté viendra surement à plusieurs sitot que J. J. aura cessé de vivre. De tant de gens employés à fasciner les yeux du public, il n'est pas possible qu'un grand nombre n'apperçoive la mauvaise foi de ceux qui les dirigent, et qu'ils³ ne sentent que si cet homme étoit reellement tel qu'ils le font, il seroit superflu d'en imposer au public sur son compte, et d'employer tant d'impostures pour le charger de⁴ choses qu'il ne fait pas et déguiser⁵ celles qu'il fait. Si l'interest l'animosité la crainte les font concourir aujourdui sans peine à ces manœuvres ; un tems peut venir où leur passion calmée et leur interest changé leur feront voir sous un jour bien⁶ different les œuvres sourdes dont ils sont aujourdui témoins et complices. Est-il croyable alors qu'aucun de ces cooperateurs subalternes ne parlera confidemment à personne de ce qu'il a vu, de ce qu'on lui a fait faire, et de l'effet de tout cela pour abuser le public, que, trouvant d'honnêtes gens empressés à la recherche de la vérité defigurée, ils ne seront point tentés de se rendre encor necessaires en la decouvrant

1. (B) Après « paroît », on trouve « même »

2. (B) Ici surtout

3. (B) On ne trouve pas ce mot : « qu'ils »

4. (B) et (P) Après « de », on trouve « mille »

5. (B) Après « déguiser », on trouve « toutes »

6. (B) voir d'un oeil bien

comme ils le sont maintenant¹ pour la cacher², de se donner quelque importance en montrant qu'ils furent admis dans la confiance des Grands et qu'ils savent des anecdotes ignorées du public ? Et pourquoi ne croirois-je pas que le regret d'avoir contribué à noircir un innocent en rendra quelques uns indiscrets ou véridiques, surtout à l'heure où^a prêts à sortir de cette vie ils seront sollicités par leur conscience à ne pas emporter leur culpabilité avec eux ? Enfin pourquoi les réflexions que vous et moi faisons aujourd'hui ne viendroient-elles pas alors dans l'esprit de plusieurs personnes, quand elles examineront de sang froid la conduite qu'on a tenue et la facilité qu'on eut par elle de peindre cet homme comme on a voulu ? On sentira qu'il est beaucoup plus incroyable³ qu'un pareil homme⁴ ait existé réellement, qu'il ne l'est que la crédulité publique enhardissant les imposteurs les ait portés à le peindre ainsi successivement et en rencherissant toujours sans s'apercevoir qu'ils passaient même la mesure du possible. Cette marche, très naturelle à la passion, est un piège qui la décelle et dont elle se garantit rarement. Celui qui voudrait tenir un registre exact de ce que, selon vos Messieurs, il a fait dit écrit imprimé depuis qu'ils se sont emparés de sa personne, joint à tout ce qu'il a fait réellement trouverait qu'en cent ans il n'aurait pu suffire à tant de choses⁵. Tous les livres qu'on lui attribue⁶ tous les propos qu'on lui fait tenir sont aussi concordans et aussi naturels que les faits qu'on lui impute, et tout cela toujours⁷ si bien prouvé⁸ qu'en admettant un seul de ces faits on n'a plus droit d'en rejeter aucun autre.

Cependant avec un peu de calcul et de bon sens on verra que tant de choses sont incompatibles, que jamais il n'a pu faire tout cela ni se trouver en tant de lieux différens en si peu de tems ; qu'il y a par conséquent plus de fictions⁹ que de vérités¹⁰ dans toutes

1. (B) à présent
2. (B) Après « cacher », on trouve ce mot : « et »
3. (B) moins croyable
4. (P) que cet homme
5. (B) Après « choses », on trouve cette phrase assez longue : « On l'a vu dans le même tems en divers pays à de grandes distances les uns des autres, toujours courant et toujours arrêté. Dans les uns il faisoit des vers, dans d'autres des journaux, dans d'autres des satyres, dans d'autres des romans, dans d'autres des complots, dans tous il passoit une partie de sa vie avec des filles, une autre avec des joueurs, une autre avec des filoux, une autre avec des brouillons, une autre avec des buveurs, vivant néanmoins toujours seul en misantrope en atrabilaire en loup garou, fuyant partout le commerce des hommes et se faisant partout abhorrer d'eux. »
6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « Tous les livres qu'on lui attribue »
7. (P) tout cela se trouve
8. (B) aussi naturels. Et tout se trouve si bien attesté et si bien prouvé
9. (P) fiction
10. (P) vérité

a. *Faute d'orthographe de R* : « où »

[f. 3-47]

ces anecdotes¹ entassées, et qu'enfin les mêmes preuves qui n'empêchent pas les unes d'être des mensonges ne sauroient établir que les autres sont des vérités. La force même et le nombre² de toutes ces preuves suffiront³ pour faire soupçonner le complot, et dès lors toutes celles qui n'auront pas subi l'épreuve légale perdront leur force, tous les témoins qui n'auront pas⁴ été confrontés à l'accusé perdront leur autorité, et il ne restera contre lui de charges solides que celles qui lui auront été connues et dont il n'aura pu se justifier ; c'est à dire qu'aux fautes près qu'il a déclarées le premier⁵ et dont vos Messieurs ont tiré un si grand parti, on n'aura rien du tout à lui reprocher.

C'est dans cette persuasion qui me paroît raisonnable qu'il se console des outrages de ses contemporains et de leur injustice. Quoiqu'ils puissent faire, ses livres transmis à la postérité montreront que leur auteur ne fut point tel qu'on s'efforce de le peindre, et sa vie réglée simple uniforme et la même depuis tant d'années ne s'accordera jamais avec le caractère affreux qu'on veut lui donner. Il en sera de ce tenebreux complot formé dans un si profond secret, développé avec de si grandes précautions et suivi avec tant de zèle comme de tous les ouvrages des passions des hommes qui sont passagers et perissables comme eux. Un tems viendra qu'on aura pour le siècle où vécut J. J. la même horreur que ce siècle marque pour lui, et que ce complot immortalisant son auteur comme Erostrate passera pour un chef-d'œuvre de génie et plus encor de méchanceté.

Le Fr. / Je joins de bon cœur mes vœux aux vôtres pour l'accomplissement de cette prédiction, mais j'avoue que je n'y ai pas autant de⁶ confiance, et à voir le tour qu'a pris cette affaire je jugerois que des multitudes de caractères et d'évenemens décrits dans l'histoire n'ont peut être d'autre

1. (B) Après « anecdotes », on trouve ce mot : « ainsi »
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et le nombre »
3. (B) et (P) suffira [n. d. é : mais quant à « suffira » dans le P, c'est une faute d'orthographe de R.]
4. (P) point
5. (B) près dont il s'est le premier accusé lui-même
(P) près qu'il a déclarées lui-même
6. (P) pas la même

fondement que l'invention de ceux qui se sont avisés de les affirmer. Que le tems fasse triompher la vérité, c'est ce qui doit arriver très souvent, mais que cela arrive toujours comment le sait-on^{1a}, et sur quelle preuve² peut-on l'assurer ? Des vérités longtems cachées se decouvrent enfin^b par quelque^c circonstances fortuites³. Cent mille autres peut être resteront à jamais offusquées par le mensonge sans que nous ayons aucun moyen de les reconnaître et de les manifester ; car tant qu'elles restent cachées elles sont pour nous comme n'existant pas. Otez le hazard qui en fait découvrir quelqu'une, elle continueroit d'être cachée, et qui sait combien il en reste pour qui ce hazard ne viendra jamais ? Ne disons donc pas que le tems fait toujours triompher la vérité, car c'est ce qu'il nous est impossible de savoir, et il est bien plus croyable qu'effaçant pas à pas toutes ses traces il fait plus souvent triompher le mensonge, surtout quand les hommes ont intérêt à le soutenir^{4d}. Les conjectures sur lesquelles vous croyez que le mistère de ce complot sera dévoilé me paroissent, à moi qui l'ai vu de plus près beaucoup moins plausibles qu'à vous. La ligue est trop forte trop nombreuse⁵ trop^e bien liée pour pouvoir se dissoudre aisément, et tant qu'elle durera comme elle est il est trop périlleux de s'en détacher pour que personne s'y hazarde sans autre interest que celui de la justice. De tant de fils divers qui composent cette trame, chacun de ceux qui la conduisent ne voit que celui qu'il doit gouverner et⁶ tout au plus ceux qui l'avoisinent. Le concours général du tout n'est apperçu que des directeurs, qui travaillent sans relâche à démêler ce qui s'embrouille, à ôter les tiraillemens les contradictions et à faire jouer le tout d'une manière uniforme. La multitude des choses incompatibles entre elles qu'on fait dire et faire à J. J. n'est pour ainsi^f que le magasin des materiaux dans lequel les entrepreneurs faisant un triage choisiront à loisir les choses assortissantes

1. (B) et (P) comment peut on le savoir,
2. (P) quelles preuves
3. (B) quelque événement fortuit :
4. (B) et (P) propager.
5. (B) Après « nombreuse », on trouve ce mot : « et »
6. (P) ou

- a. *Insertion* : « comment le sait-on, » [n. d. é : voyez la note 1. Et il est écrit au crayon.]
- b. *Insertion* : « enfin »
- c. *Faute d'orthographe de R* : « quelques »
- d. *Biffé* : « pr » entre « le » et « soutenir » [n. d. é : voyez la note 4.]
- e. *Biffé* : « et » entre « nombreuse » et « trop » [n. d. é : voyez la note 5.]
- f. *Faute d'orthographe de R* : « pour ainsi dire »

[f. 3-49]

qui peuvent s'accorder, et rejetant celles qui tranchent répugnent et se contredisent, parviendront bientôt à les faire oublier après qu'elles auront produit¹ leur effet². Inventez toujours disent-ils aux ligueurs subalternes, nous nous chargeons de choisir et d'arranger après.^a Leur projet est, comme je vous l'ai dit, de faire une refonte générale de toutes les anecdotes recueillies ou fabriquées par leurs satellites, et de les arranger en un corps d'histoire disposée avec tant d'art et travaillée avec tant de soin, que tout ce qui est absurde et contradictoire, loin de paroître un tissu de fables grossières, paroitra l'effet de l'inconsequence de l'homme, qui, avec des passions diverses³ et monstrueuses vouloit⁴ le blanc et le noir, et passoit sa vie à faire et défaire, faute de pouvoir accomplir ses mauvais desseins.

Cet ouvrage qu'on prépare de longue main pour le publier d'abord après sa mort, doit, par les pièces et les preuves dont il sera muni fixer si bien le jugement du public sur sa mémoire, que personne ne s'avise même de former là-dessus le moindre doute. On y affectera pour lui le même intérêt la même affection dont l'apparence bien ménagée a eu tant d'effet de son vivant, et pour marquer plus d'impartialité, pour lui donner comme à regret un caractère affreux, on y joindra les éloges les plus outrés de sa plume et de ses talents, mais tournés de façon à le rendre odieux encor⁵ par là, comme si dire et prouver également le pour et le contre, tout persuader et ne rien croire eut été le jeu favori de son esprit. En un mot l'écrivain de cette vie, admirablement choisi pour cela saura comme l'Aletès du Tasse⁶.

Menteur adroit, Savant dans l'art de nuire

Sous la forme d'éloge habiller la satire.^b

1. (P) fait

2. (B) On ne trouve pas cette phrase : « après qu'elles auront produit leur effet »
(P) « après qu'elles auront fait leur effet » se trouve après « se contredisent »

3. (B) et (P) opposées

4. (B) et (P) Après « vouloit », on trouve ce mot : « à la fois »

5. (P) Interversions des mots : encore odieux

6. (P) Ici, on trouve une note (« * »), qui donne le texte italien : « * Gran fabro di calunnie adorne in modi / Novi, che sono accusa, e paion lodi. »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre rouge

b. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

¹Ses livres, dites-vous, transmis à la postérité, déposeront en faveur de leur **auteur**. Ce sera, je l'avoue un argument² bien fort pour ceux qui penseront com̄e vous et^a moi sur ces livres. Mais savez-vous à quel point on peut les défigurer, et tout ce qui a déjà été fait pour cela avec le plus grand succès ne prouve-t-il pas qu'on peut tout faire sans que le public le croye³ où^b le trouve mauvais. Cet argument tiré de ses livres a toujours inquiété nos Messieurs. Ne pouvant les anéantir, et leurs plus malignes interprétations ne suffisant pas encor pour les décrier à leur gré^c, ils en ont entrepris la falsification, et cette entreprise qui sembloit d'abord presque impossible est devenue par la connivence du public de la plus facile execution. L'**auteur** n'a fait qu'une seule edition de chaque pièce. Ces impressions éparses ont disparu depuis longtems, et le peu d'exemplaires qui peuvent rester cachés dans quelques cabinets n'ont excité la curiosité de personne pour les comparer avec les recueils dont on affecte d'inonder le public. Tous ces recueils, grossis de critiques outrageantes de libelles venimeux, et faits avec l'unique projet de défigurer les productions de l'**auteur** d'en altérer les maximes, et d'en changer peu à peu l'esprit, ont été dans cette vue arrangés et falsifiés avec beaucoup d'art, d'abord seulement par des retranchemens qui supprimant les eclaircissemens nécessaires alteroient le sens de ce qu'on laissoit, puis par d'apparentes négligences qu'on pouvoit faire passer pour les⁴ fautes d'impression, mais qui produisoient des contresens terribles, et qui, fidèlement transcrites à chaque impression nouvelle, ont enfin substitué par tradition ces fausses leçons aux véritables. Pour mieux reussir dans ce projet on a imaginé de faire de belles éditions qui par leur perfection typographique fissent tomber les précédentes et restassent dans les bibliotheques ; et pour leur donner un plus grand credit, on a tâché d'y interesser l'**auteur**

1. (B) Il n'y a pas d'espace.

2. (B) et (P) un témoignage

3. (P) voye

4. (B) et (P) des

a. *Insertion* : « vous et » [n. d. é : en marge]

b. *Faute d'orthographe de R* : « où »

c. *Insertion* : « à leur gré » [n. d. é : en marge]

[f. 3-51]

même par l'appât du gain, et on lui a fait pour cela par le libraire chargé de¹ ces manœuvres des propositions assez magnifiques pour devoir naturellement le tenter. Le projet étoit d'établir ainsi la confiance du public, de ne faire passer sous les yeux de l'auteur que des épreuves correctes et de tirer à son insçu les² feuilles destinées pour le public, et où le texte eut été accomodé selon les vues de nos Messieurs. Rien n'eut été si facile par la manière dont il est enlacé que de lui cacher ce petit manège et de le faire ainsi servir lui-même à autoriser la fraude dont il devoit être la victime et qu'il eut ignorée, croyant transmettre à la postérité une édition fidelle de ses écrits. Mais soit dégoût soit paresse soit qu'il ait eu quelque vent du projet, non content de s'être refusé à la proposition, il a desavoué dans une protestation signée tout ce qui s'imprimeroit désormais sous son nom. L'on a donc pris le parti de se passer de lui et d'aller en avant comme s'il participoit à l'entreprise³. L'Édition se fait par souscription et s'imprime, dit-on, à Bruxelles en beau papier beau caractère belles estampes. On n'épargnera rien pour la prôner dans toute l'Europe et pour en vanter surtout l'exactitude et la fidélité, dont^a on ne doutera pas plus que de la ressemblance du portrait publié par l'ami Hume⁴. Comme elle contiendra beaucoup de nouvelles pièces refondues ou fabriquées par nos Messieurs, on aura grand soin de les munir de titres plus que suffisans auprès d'un public qui ne demande pas mieux que de tout croire, et qui ne s'avisera pas si tard de faire le difficile sur leur authenticité.

R. / Mais comment ! cette déclaration de J. J. dont vous venez de parler⁵ ne lui servira donc de rien pour se⁶ garantir de toutes ces fraudes, et quoiqu'il puisse dire, vos Messieurs feront passer sans obstacle tout ce qu'il leur plaira d'imprimer sous son nom ?

1. (B) Après « chargé de », on trouve ce mot : « toutes »

2. (B) d'autres

3. (B) On ne trouve pas cette phrase : « comme s'il participoit à l'entreprise. »

4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « dont on ne doutera pas plus que de la ressemblance du portrait publié par l'ami Hume. » [n. é. d : ce passage est inséré postérieurement dans le P.]

5. (B) et (P) dont vous parlez

6. (B) et (P) le

a. *Biffé* : « Comme elle contiendra » entre « fidélité » et « dont » [n. é. d : voyez la ligne 15. Ici, c'est une faute de R.]

Le Fr. / Bien plus ; ils ont su tourner contre lui jusqu'à son desaveu. En le faisant imprimer eux-mêmes ils en ont tiré^a pour eux un nouvel avantage, en publiant que, voyant ses mauvais principes mis à decouvert et consignés dans ses écrits, il tâchoit de se disculper en rendant leur fidélité suspecte. Passant habilement sous silence les falsifications réelles, ils ont fait entendre qu'il accusoit d'être falsifiés des passages que tout le monde sait bien ne l'être pas, et fixant toute l'attention du public sur ces passages, ils l'ont ainsi détourné de vérifier leurs infidélités. Supposez qu'un homme vous dise. J. J. dit qu'on lui a volé des poires, et il ment ; car il a son compte de pommes ; donc on ne lui a point volé de poires : Ils ont exactement raisonné comme cet homme-là, et c'est sur ce raisonnement qu'ils ont persifflé sa déclaration. Ils étoient si surs de son peu d'effet qu'en même tems qu'ils la faisoient imprimer ils imprimoient aussi cette prétendue traduction du Tasse tout exprès pour la lui attribuer, et qu'ils lui ont en effet attribuée, sans^b la moindre objection de la part du public ; comme si cette manière d'écrire¹ aride^c et² sautillante, sans liaison^{3d} sans harmonie et sans grace, étoit en effet la sienne^{4e}. De sorte que, selon eux, tout en protestant contre tout ce qui paroît desormais sous son nom, ou qui lui seroit attribué^{5f} il publioit néanmoins⁶ ce barbouillage non seulement sans s'en cacher, mais ayant grand peur⁷ de n'en être pas cru l'auteur⁸, comme il paroît par la préface singeresse qu'ils ont mise à la tête du livre.

Vous croyez qu'une balourdise aussi grossière une aussi extravagante contradiction devoit ouvrir les yeux

1. (B) Après « écrire », on trouve ce mot : « dure »
 2. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
 3. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « sans liaison »
 4. (B) celle de J. J.
 5. (B) On ne trouve pas cette phrase : « ou qui lui seroit attribué »
 6. (B) Après « néanmoins », on trouve ce mot : « en même tems »
 7. (P) Après « peur », on trouve ce mot : « même »
 8. (B) s'en cacher, mais voulant même être bien connu pour l'auteur et par conséquent pour un menteur non moins impudent qu'imbecille,
- a. *Biffé* : un mot illisible entre « ont » et « tiré »
 - b. *Biffé* : un passage un peu long illisible entre « attribuée » et « sans »
 - c. *Biffé* : « étoit en effet la sienne. De sorte que, selon eux, tout » entre « attribuée » et « sans » [n. d. é : voyez la ligne 14.]
 - d. *Biffé* : « harmonie » entre « sans » et « liaison » [n. d. é : voyez la ligne 13.]
 - e. *Papier gratté et retouche* : « la sienne » [n. d. é : peut-être, d'abord R écrit « celle de J. J ». Voyez la note 4.]
 - f. *Insertion* : « ou qui lui seroit attribué » [n. d. é : voyez la note 5.]

[f. 3-53]

à tout le monde et révolter contre l'impudence de nos Messieurs poussée ici jusqu'à la bêtise ? point du tout : en réglant leurs manœuvres sur^a la disposition¹ où ils ont mis le^b public², sur³ la crédulité qu'ils lui ont donnée⁴, ils sont bien plus⁵ surs de réussir que s'ils agissoient avec plus de finesse. Dès qu'il s'agit de J. J. il n'est besoin de mettre ni bon sens ni vraisemblance dans les choses qu'on en débite⁶, plus elles sont absurdes et ridicules plus on s'empresse à⁷ n'en pas douter. Si d'Alembert ou Diderot^c s'avisent⁸ d'affirmer aujourd'hui qu'il a deux têtes, en le voyant passer demain dans la rue tout le monde lui verroit deux têtes très⁹ distinctement, et chacun seroit très surpris de n'avoir pas aperçu plutôt cette monstruosité.

Nos Messieurs sentent si bien cet avantage et savent si bien s'en prévaloir, qu'il entre dans leurs plus efficaces ruses d'employer des manœuvres pleines d'audace et d'impudence¹⁰ au point d'en être incroyables, afin que s'il les apprend et s'en plaint personne n'y veuille ajouter foi. Quand par exemple un honnête imprimeur Simon dira publiquement à tout le monde que J. J. vient souvent chez lui voir et corriger les épreuves de ces éditions frauduleuses qu'ils font de ses écrits, qui est-ce qui croira que J. J. ne connoit pas l'imprimeur Simon et n'avoit pas même oui parler de ces éditions quand ce discours lui revint ? Quand encore on verra son nom pompeusement étalé dans les listes des souscripteurs de livres de prix, qui est-ce qui dès à présent et dans l'avenir ira s'imaginer que toutes ces souscriptions prétendues sont là mises à son inscu ou malgré lui seulement¹¹ pour lui donner un air d'opulence et de prétention qui démente le ton qu'il a pris. Et

1. (B) et (P) les dispositions
2. (P) Après « le public », on trouve ce mot : « et »
3. (P) Après « sur », on trouve « l'aveugle »
4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « sur la crédulité qu'ils lui ont donnée, »
5. (B) et (P) ils ne sont pas moins
6. (B) on lui impute,
7. (P) de
8. (B) et (P) Si quelqu'un s'avisait
9. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « très »
10. (B) des manœuvres impudentes
11. (B) sont autant de fictions inventées
(P) uniquement

a. *Biffé* : un mot illisible entre « manœuvres » et « sur »

b. *Très petite taille, papier gratté et retouche* : « a disposition où ils ont mis le »

c. *Remplacement par DC* : « d'A***. ou D***. », in DC, p. 418.

cependant.....

R. / Je sais ce qu'il en est, car il m'a protesté n'avoir fait en sa vie qu'une seule souscription, savoir celle pour la statue de M. de Voltaire^a.

Le Fr. / Hé bien, Monsieur, cette seule souscription qu'il a faite est la seule dont on ne sait rien ; car le discret d'Alembert qui l'a reçue n'en a pas fait beaucoup de bruit. Je comprends bien que cette souscription est moins une générosité qu'une vengeance ; mais c'est une vengeance à la Jean Jaques¹ que Voltaire ne lui rendra pas.

Vous devez sentir par ces exemples que de quelque façon qu'il s'y prenne et dans aucun tems il ne peut raisonnablement espérer que la vérité perce à son égard à travers les filets tendus autour de lui et dans lesquels en s'y débattant il ne fait que s'enlacer davantage. Tout ce qui lui arrive est trop hors de l'ordre commun des choses pour pouvoir jamais être cru et ses protestations mêmes ne feront qu'attirer sur lui les reproches d'impudence et de mensonge que méritent ses ennemis.

Donnez à J. J. un conseil, le meilleur peut être qui lui reste à suivre, environné comme il est d'embûches et de pièges où chaque pas ne peut manquer de l'attirer : c'est de rester s'il se peut immobile, de ne point agir du tout*, de n'acquiescer à rien de ce qu'on lui propose sous quelque prétexte que ce soit, et de résister même à ses propres mouvemens tant qu'il peut s'abstenir de les suivre. Sous quelque face

* Il ne m'est pas permis de suivre ce conseil en ce qui regarde la juste défense de mon honneur. Je dois jusqu'à la fin faire tout ce qui dépend de moi, sinon pour ouvrir les yeux à cette aveugle génération, du moins² pour en éclairer une plus équitable. Tous les moyens pour cela me sont otés, je le sais ; mais sans aucun espoir de succès tous les efforts possibles quoiqu'inutiles n'en sont pas moins dans mon devoir, et je ne cesserai de les faire jusqu'à mon dernier soupir. Fay ce que doy, arrive que pourra^{3b}.

Qu'est-ce qui pourroit empêcher de réussir tout ce qu'on entreprend contre moi, dont je ne sais rien, à quoi je ne peux rien, et que tout le monde favorise^c ?

1. (P) J. J.
2. (P) au moins
3. (B) On ne trouve pas cette note.

^a. Addition par DC : « (*) *Lettre de M. Rousseau à M. De La Tourette*. à Lyon 2 Juin 1770.

J'apprends, Monsieur, qu'on a formé le projet d'élever une statue à M. de Voltaire, & qu'on permet à tous ceux qui sont connus par quelque ouvrage imprimé, de concourir à cette entreprise. J'ai payé assez cher le droit d'être admis à cet honneur, pour oser y prétendre, et je vous supplie de vouloir bien interposer vos bons offices pour me faire inscrire au nombre des souscrivans. J'espère, Monsieur, que les bontés dont vous m'honorez & l'occasion pour laquelle je m'en prévauz ici, vous seront aisément pardonner la liberté que je prends. Je vous salue, Monsieur, très-humblement & de tout mon cœur.

Lettre de M. de Voltaire à M. De La Tourette, relative à la précédente, transcrite sur l'original. 23 Juin 1770 à Ferney.

Vous savez peut-être, Monsieur, qu'on a imprimé dans la gazette de Berne que Jean-Jaques Rousseau vous avait écrit une lettre par laquelle il souscrivait entre vos mains pour certaine statue. Je vous prie de me dire si la chose est vraie. J'ai peur que les gens de lettres de Paris ne veuillent point admettre d'étranger. Ceci est une galanterie toute Française. Ceux qui l'ont imaginée sont tous ou artistes, ou amateurs. M. le Duc de Choiseul est à la tête, & trouverait peut-être mauvais que l'article de la gazette se trouvât vrai.

Mde. Denis vous fait les plus sinceres compliments. Agréez, Monsieur, les assurances de mon tendre attachement pour vous & pour toute votre famille. » (DC, pp. 419-420)

^b. *Soulnage* : écrit à l'encre noire

^c. Ce passage est une partie de la note du f. 55. Comme Rousseau ne peut pas encadrer l'ensemble de ce passage dans l'espace prévu, il est inscrit dans le f. 54.

[f. 3-55]

avantageuse qu'une chose à faire ou à dire¹ se presente à son esprit il doit compter que dès qu'on lui laisse le pouvoir de l'exécuter, c'est qu'on est sûr d'en tourner l'effet contre lui et de la lui rendre funeste. Par exemple, pour tenir² le public en garde contre les falsifications de ses livres, et contre tous les³ écrits pseudonymes qu'on fait courir journellement sous son nom⁴, qu'y avoit-il de meilleur en apparence et dont on put moins abuser pour lui nuire que la déclaration dont nous venons de parler ? et cependant vous seriez étonné du parti qu'on⁵ a tiré de cette déclaration⁶ pour un effet tout contraire, et il a dû sentir cela de lui-même par le soin⁷ qu'on a pris de la faire imprimer à son insçu : car il n'a surement pas pu croire qu'on ait pris ce soin pour lui faire plaisir. L'Écrit sur le Gouvernement de Pologne[×] qu'il n'a fait que sur les plus touchantes instances, avec le plus parfait desintressement, et par les seuls motifs de la plus pure vertu sembloit ne pouvoir qu'honorer son auteur et le rendre respectable, quand même cet écrit n'eut été qu'un tissu d'erreurs. Si vous saviez par qui, pour qui, pourquoi cet écrit étoit sollicité, l'usage qu'on s'est empressé d'en faire et le tour qu'on a su lui donner, vous sentiriez parfaitement combien il eut été à desirer pour l'auteur que,

× Cet Écrit est tombé dans les mains de M. d'Alembert^a peut^b être aussitôt qu'il est sorti des miennes, et Dieu sait quel usage il en a su faire. M. le Comte Wielhorsky m'apprit en venant me dire adieu à son départ de Paris qu'on avoit mis des horreurs de lui dans la gazette d'Hollande. A l'air dont il me dit cela j'ai jugé en y repensant qu'il me croyoit l'auteur de l'article et je ne doute pas qu'il n'y ait du d'Alembert^a dans cette affaire ; aussi bien que dans celle d'un certain Comte Zanolowisch Dalmate, et d'un prêtre aventurier Polonois qui a fait⁸ mille efforts pour penetrer chez moi^c. Les manœuvres de ce M. d'Alembert^{ad} ne me surprennent plus, j'y suis tout accoutumé. Je ne puis assurément approuver la conduite du Comte Wielhorsky à mon égard. Mais cet article à part que je n'entreprends pas d'expliquer, j'ai toujours regardé et je regarde encore ce Seigneur Polonois comme un honnête homme et un bon patriote, et si j'avois la fantaisie et les moyens de faire inserer des articles dans les Gazettes, j'aurois assurément des choses plus pressées à dire et plus importantes pour moi que des satyres du Comte Wielhorsky. Le succès de toutes ces ménées est un effet nécessaire du système de conduite que l'on suit à mon égard. Qu'est-ce qui pourroit empêcher de reussir tout ce qu'on entreprend contre moi, dont je ne sais rien, à quoi je ne peux rien, et que tout le monde favorise^{9e} ?

1. (P) Intersion des mots : à dire ou à faire
 2. (B) et (P) mettre
 3. (P) ces
 4. (B) On ne trouve pas cette phrase : « et contre tous les écrits pseudonymes qu'on fait courir journellement sous son nom, »
 5. (B) Après « on », on trouve ce mot : « en »
 6. (B) On ne trouve pas ce mot : « de cette déclaration »
 7. (B) parti
 8. (P) Après « fait », on trouve ce mot : « et fait encore »
 9. (B) On ne trouve pas cette note.
- a. *Remplacement par DC* : « M. d'A***. », trois fois dans cette note, *in DC*, p. 421. En revanche, le nom de « M. le Comte Wielhorsky » et d'« un certain Comte Zanolowisch Dalmate » ne sont pas omis.
- b. *Biffé* : « e- » entre « M. d'Alembert » et « peut »
- c. *Insertion* : « aussi bien que dans celle d'un certain Comte Zanolowisch Dalmate, et d'un prêtre aventurier Polonois qui a fait mille efforts pour penetrer chez moi » [n. d. é : il y a une marque d'insertion après « affaires ». Ce passage est écrit en marge, à gauche de la page. Dans le Ms. P, il existe originairement.]
- d. *Insertion* : « de ce M. d'Alembert »
- e. *Insertion* : « Qu'est-ce qui pourroit empêcher de reussir tout ce qu'on entreprend contre moi, dont je ne sais rien, à quoi je ne peux rien, et que tout le monde favorise ? » [n. d. é : il y a une marque d'insertion après « égard ». Ce passage se situe à la page précédente, comme on a déjà vu.]

resistant à toute cajolerie il se refusât à l'appât de cette bonne œuvre qui de la part de ceux qui la sollicitoient avec tant d'instance¹ n'avoit pour but que de la rendre pernicieuse pour lui. En un mot, s'il connoit sa situation, il doit comprendre², pour peu qu'il y réfléchisse, que toute proposition qu'on lui fait et quelque couleur qu'on y³ donne a toujours un⁴ but⁵ qu'on lui cache et qui l'empêcheroit d'y consentir si ce but lui étoit connu. Il doit sentir surtout que le motif de faire du bien ne peut être qu'un piège pour lui de la part de ceux qui le lui proposent et pour eux un moyen reel de faire du mal à lui ou par lui, pour le lui imputer dans la suite^{6a} ; qu'après l'avoir mis hors d'état de rien^b faire d'utile aux autres ni à lui-même, on ne peut plus lui présenter un pareil motif que pour le tromper ; qu'enfin n'étant plus dans sa position en puissance de faire aucun bien, tout ce qu'il peut desormais faire de mieux est de s'abstenir tout à fait d'agir de peur de mal faire sans le voir ni le vouloir, comme cela lui arrivera infailliblement chaque fois⁷ qu'il cédera aux instances des gens qui l'environnent et qui ont toujours leur leçon toute faite sur les choses qu'ils doivent lui proposer. Surtout qu'il ne se laisse point émouvoir par le reproche de se refuser à quelque bonne œuvre ; sûr au contraire^c, que si c'étoit réellement une bonne œuvre, loin de l'exhorter à y⁸ concourir tout se réuniroit pour l'en empêcher de peur qu'il n'en eut le mérite, et qu'il n'en résultât quelque effet en sa faveur.

Par les mesures extraordinaires qu'on prend pour altérer et défigurer ses écrits et pour lui en attribuer auxquels il n'a jamais songé, vous devez juger que l'objet de la ligue ne se borne pas à la génération présente, pour qui ces soins ne sont plus nécessaires, et puisqu'ayant sous les yeux ses livres, tels à peu près qu'il les a composés, on n'en a pas tiré l'objection qui nous paroît si forte à l'un et à l'autre contre l'affreux caractère⁹ qu'on prête à l'auteur ; puisqu'au contraire

1. (P) instances
 2. (B) et (P) « comprendre » se trouve après « réfléchisse »
 3. (B) lui
 4. (B) quelque
 5. (B) et (P) Après « but », on trouve ce mot : « secret »
 6. (B) On ne trouve pas cette phrase : « pour le lui imputer dans la suite »
(P) imputer ensuite
 7. (B) et (P) toutes les fois
 8. (B) d'y
 9. (P) Intersion des mots : caractère affreux
- a. *Insertion* : « pour le lui imputer dans la suite » [n. d. é : voyez la note 6.]
b. *Insertion* : « rien »
c. *Insertion* : « au contraire »

[f. 3-57]

on les a su mettre au rang de ses crimes, que la profession de foi¹ du Vicaire est devenue un écrit impie, l'Héloïse un Roman obscène, le contrat social un livre seditieux ; puisqu'on vient de mettre à Paris² Pygmalion malgré lui³ sur la scène tout exprès pour exciter ce risible scandale qui n'a fait⁴ rire personne, et dont nul n'a senti⁵ la comique absurdité : Puisqu'enfin ces⁶ écrits tels qu'ils existent n'ont pas garanti leur auteur de la diffamation de⁷ son vivant⁸, l'en garantiront-ils mieux après sa mort quand on les aura mis dans l'état projeté pour rendre sa mémoire odieuse⁹, et quand les auteurs du complot auront eu tout le tems d'effacer toutes les traces de son innocence et de leur imposture ? Ayant pris toutes leurs mesures en gens prévoyans et pourvoyans¹⁰ qui songent à tout^a, auroient-ils oublié la supposition que vous faites du repentir de quelque complice, du moins à l'heure de la mort, et les déclarations incomodes^b qui pourroient en resulter s'ils n'y mettoient ordre ? Non, Monsieur, comptez que toutes¹¹ leurs mesures sont si bien prises qu'il leur reste peu de chose à craindre de ce coté-là.

Parmi les singularités qui distinguent le siècle où nous vivons de tous les autres est l'esprit methodique et consequent qui depuis vingt ans dirige les opinions publiques. Jusqu'ici ces opinions erroient sans suite et sans règle au gré des passions des hommes, et ces passions¹² s'entrechoquant sans cesse faisoient flotter le public de l'une à l'autre sans aucune direction constante. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les préjugés eux-mêmes ont leur marche et leurs règles, et ces règles auxquelles le public est asservi sans qu'il s'en doute s'établissent uniquement sur

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « de foi »
2. (B) puis qu'en cet instant même on met à Paris
3. (B) et (P) « malgré lui » se trouve avant « Pygmalion »
4. (B) ne fait
5. (B) ne sent
6. (B) et (P) ses
7. (B) et (P) durant
8. (P) sa vie
9. (B) Après « odieuse », on trouve ce mot : « et méprisable »
10. (B) et (P) On ne trouve pas ce mot : « et pourvoyans »
11. (B) On ne trouve pas ce mot : « toutes »
12. (B) et (P) Après « passions », on trouve ce mot : « diverses »

a. *Insertion* : « qui songent à tout »

b. *Insertion* : « incomodes »

les vues de ceux qui le dirigent. Depuis que la secte philosophique s'est réunie en un¹ corps sous des chefs, ces chefs par l'art de l'intrigue auquel ils se sont appliqués devenus les arbitres² de l'opinion publique, le sont³ par elle de la réputation, même⁴ de la destinée des particuliers et par eux de celle⁵ de l'Etat. Leur essai fut fait sur J. J. et la grandeur du succès qui dut les étonner eux-mêmes leur fit sentir jusqu'ou^a leur crédit pouvoit s'étendre. Alors ils songèrent à s'associer des hommes puissans pour devenir avec eux les arbitres de la société, ceux surtout qui disposés comme eux aux secretes intrigues⁶ et aux mines souterraines ne pouvoient manquer de rencontrer et d'éventer souvent les leurs. Ils leur firent sentir que travaillant de concert ils pouvoient étendre tellement leurs rameaux sous les pas des hommes que nul ne trouvât plus d'assiete solide et ne put marcher que sur des terrains contremnés. Ils se donnèrent des chefs principaux qui de leur côté dirigeant sourdement⁷ toutes les forces publiques sur les plans convenus entre eux, rendent infallible l'exécution de tous leurs projets. Ces chefs de la ligue philosophique la méprisent et n'en sont pas estimés, mais l'intérêt commun les tient étroitement unis les uns aux autres, parce que la haine ardente et cachée est la grande passion de tous, et que par une^b rencontre assez naturelle, cette haine commune est tombée sur les mêmes objets*. Voilà comment le siècle où nous vivons est devenu le siècle de la haine⁸ et des secrets complots : siècle où tout agit de concert sans affection pour personne, où nul ne tient à son parti par attachement mais⁹ par aversion pour le parti¹⁰ contraire, où, pourvu qu'on fasse le mal d'autrui, nul ne se soucie de son propre bien.

R. / C'étoit pourtant chez tous ces gens si haineux que vous trouviez pour J. J. une affection si tendre !

* En ce moment la France vient de se diviser en deux partis : l'un de la Cour et du Duc de Choiseul qui mène tout sous le voile ; l'autre de la ville et des philosophes qui dirigent les opinions publiques. A la tête de chacun de ces deux partis sont mes plus implacables ennemis. En general tout homme de parti, par cela seul ennemi de la vérité, haïra toujours J. J.. Les François n'ont point d'existence personnelle ; ils ne pensent et n'agissent que par masses, chacun d'eux par lui seul n'est rien. Or il n'y a jamais dans ces corps collectifs nul amour desintéressé pour la justice : la nature ne l'a gravé que dans les cœurs des individus, où il est bientôt éteint par l'esprit de ligue. On peut juger de l'équité qu'au milieu de toutes ces cabales, je dois, moi pauvre isolé, espérer du public^{11c}. [n. d. é : cette note est ajouté sur un feuillet.]

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « un »
2. (B) les directeurs
3. (B) Après « sont », on trouve ce mot : « devenus »
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « même »
5. (B) celle-même
6. (B) et (P) Interversión des mots : intrigues secretes
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « sourdement »
8. (B) le siècle des sourdes trames
9. (B) Après « mais », on trouve ce mot : « seulement »
10. (B) par aversion du parti
11. (B) On ne trouve pas cette note.

a. *Faute d'orthographe de R* : « où »

b. *Biffé* : un mot illisible entre « par » et « une »

c. *Suppression par DC* : Cette note (DC, p. 425.).

[f. 3-59]

Le Fr. / Ne me rappelez pas mes torts ; ils étoient moins réels qu'apparens. Quoique tous ces ligueurs m'eussent fasciné l'esprit par un certain jargon papilloté, toutes ces ridicules vertus si pompeusement étalées étoient presque aussi choquantes à mes yeux qu'aux vôtres. J'y sentois une forfanterie que je ne savois pas démêler, et mon jugement, subjugué mais non satisfait, cherchoit les éclaircissemens que vous m'avez donnés, sans savoir les trouver de lui-même.

Les complots ainsi arrangés, rien n'a été plus facile que de les mettre à execution par des moyens assortis à cet effet. Les oracles des Grands ont toujours¹ un grand crédit sur le peuple. On n'a fait qu'y ajouter un air de mystère pour les faire mieux circuler. Les philosophes pour conserver une certaine gravité, se sont donnés en se^a faisant chefs de parti des multitudes de petits élèves qu'ils ont initiés aux secrets de la secte et dont ils ont fait autant d'émissaires et d'opérateurs de sourdes iniquités ; et repandant par eux les noirceurs qu'ils inventoient et qu'ils^b feignoient eux^{2c} de vouloir cacher³, ils étendoient ainsi^d leur cruelle^e influence dans tous les rangs sans⁴ excepter les plus élevés. Pour s'attacher inviolablement leurs créatures, les chefs ont commencé par les employer à mal faire, comme Catilina fit boire à ses conjurés le sang d'un homme^f, surs que par ce mal où ils les avoient fait tremper, ils les tenoient liés pour le reste de leur vie. Vous avez dit que la vertu n'unit les hommes que par des liens fragiles, au lieu que les chaines⁵ du crime sont impossibles à rompre. L'expérience en est sensible dans l'histoire de J. J. Tout ce qui tenoit à lui par l'estime et la bienveillance que sa⁶ droiture et la douceur de son commerce devoient naturellement inspirer s'est éparpillé sans retour à la première epreuve⁷ ou n'est resté que pour le trahir. Mais les complices de

1. (B) ont eu toujours
(P) ont toujours eu
2. (B) On ne trouve pas ce mot : « eux »
3. (B) Après « cacher », on trouve ce mot : « eux-mêmes »
4. (P) Après « sans », on trouve ce mot : « en »
5. (B) Après « les chaines », on trouve ce mot : « du vice et »
6. (B) la
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « à la première epreuve »

a. *Insertion* : « se »

b. *Insertion* : « inventoient et qu'ils »

c. *Insertion* : « eux » [n. d. é : voyez la note 2.]

d. *Insertion* : « ainsi »

e. *Insertion* : « cruelle »

f. *Insertion* : « comme Catilina fit boire à ses conjurés le sang d'un homme »

nos Messieurs n'oseront jamais ni^a les démasquer, quoiqu'il arrive, de peur d'être démasqués eux-mêmes, ni se détacher d'eux de peur de leur vengeance, trop bien instruits de ce qu'ils savent faire pour l'exercer. Demeurant ainsi tous unis par la crainte plus que les bons ne le sont par l'amour, ils forment un corps indissoluble dont chaque membre ne peut plus être séparé.

Dans l'objet de disposer par leurs disciples de l'opinion publique et de la réputation des hommes, ils ont assorti leur doctrine à leurs vues ils ont fait adopter à leurs sectateurs les principes les plus propres à se les tenir inviolablement¹ attachés, quelque usage qu'ils en veuillent faire, et pour empêcher que les directions d'une importune morale ne vinsent contrarier les leurs, ils l'ont sappée par la base en détruisant toute Religion tout libre-arbitre², par consequent³ tout remords, d'abord avec quelque précaution par la secrette prédication de leur doctrine, et ensuite tout ouvertement, lorsqu'ils⁴ n'ont plus eu de puissance réprimante à craindre. En paroissant prendre le contrepied des Jesuites ils ont tendu néanmoins au même but par des routes détournées en se faisant comme eux chefs de parti. Les Jésuites se rendoient tout puissans en exerçant l'autorité divine sur les consciences, et se faisant au nom de Dieu les arbitres du bien et du mal. Les philosophes ne pouvant usurper la même autorité se sont appliqués à la détruire, et puis en paroissant expliquer la nature* à leurs dociles sectateurs⁵ et s'en faisant les suprêmes interprètes, ils se sont établis en son nom une autorité non moins absolue que celle de leurs ennemis, quoiqu'elle paroisse libre et ne régner sur les volontés que par la raison. Cette haine mutuelle étoit au fond une rivalité de puissance comme celle de Carthage et de Rome. Ces deux corps, tous deux imperieux, tous deux^b intolérans, étoient par consequent incompatibles, puisque le système fondamental⁶ de l'un et de l'autre étoit de regner

* Nos philosophes ne manquent pas d'étaler pompeusement ce mot de nature^c à la tête de tous leurs écrits. Mais ouvrez le livre et vous verrez quel jargon métaphysique ils ont décoré de ce beau nom⁷.

1. (B) et (P) aveuglement
 2. (B) et (P) Après « libre-arbitre », on trouve ce mot : « et »
 3. (B) Après « consequent », on trouve ce mot : « toute moralité »
 4. (B) quand ils
 5. (B) et (P) admirateurs
 6. (B) et (P) puisque le but principal
 7. (B) et (P) On ne trouve pas cette note.
- a. *Insertion* : « ni »
 - b. *Insertion* : « imperieux, tous deux »
 - c. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 3-61]

despotiquement. Chacun voulant régner seul ils ne pouvoient partager l'empire et régner ensemble ; Ils s'excluoient mutuellement. Le nouveau, suivant plus adroitement les errements de l'autre, l'a supplanté en lui débauchant ses appuis, et par eux est venu à bout de le détruire. Mais on le voit déjà marcher sur ses traces avec autant d'audace et plus de succès, puis^a que¹ l'autre² a^b toujours éprouvé de la resistance et que celui-ci n'en éprouve plus. Son intolerance plus cachée et non moins cruelle ne paroît pas exercer la même rigueur parce qu'elle n'éprouve plus³ de rebelles ; mais s'il renaissoit quelques vrais defenseurs du Theisme de la tolerance⁴ et de la morale, on verroit bientôt s'élever contre eux les plus terribles persecutions ; bientôt une inquisition philosophique plus cauteleuse et^{5c} non moins sanguinaire que l'autre feroit bruler sans miséricorde quiconque oseroit croire en Dieu. Je ne vous déguiserai point⁶ qu'au fond du cœur je suis resté croyant moi-même aussi bien que vous. Je pense là-dessus, ainsi que⁷ J. J., que chacun est porté naturellement à croire ce qu'il desire, et que celui qui se sent digne du prix des ames justes ne peut s'empêcher⁸ de l'espérer. Mais sur ce point comme sur J. J. lui-même je ne veux point⁹ professer hautement et inutilement des sentimens qui me perdroient. Je veux tâcher d'allier la prudence avec la droiture et ne faire¹⁰ ma véritable profession de foi que quand j'y serai forcé sous peine de mensonge.

Or cette doctrine de materialisme et d'Atheïsme prêchée et propagée avec toute l'ardeur des plus zélés missionnaires n'a pas seulement pour objet de faire dominer les chefs sur leurs proselytes¹¹, mais dans les mistères secrets où ils les employent de n'en craindre aucune indiscretion durant leur vie ni aucune repentance à leur mort. Leurs

1. (B) que
2. (B) Après « l'autre », on trouve cette pherase : « n'a jamais fait, puisqu'il »
3. (B) et (P) ne trouve plus
4. (B) On ne trouve pas ce mot : « de la tolerance »
5. (B) mais
6. (P) pas
7. (B) comme
8. (B) et (P) se passer
9. (B) et (P) je ne me crois point obligé de
10. (B) Après « faire », on trouve ce mot : « en public »
11. (B) Après « proselytes », on trouve ce mot : « et par eux sur tout le public »

a. *Insertion* : « puis » [n. d. é : voyez la note 1. « puis » est écrit en marge.]

b. *Biffé* : « n'a jamais fait, puisqu'il » entre « l'autre » et « a » [n. d. é : voyez la note 2. Il ne se trouve pas originairement ce passage dans le P.]

c. *Substitution d'un mot* : de « mais » à « et » [n. d. é : voyez la note 5.]

trames après le succès meurent avec leurs complices auxquels ils n'ont rien tant appris qu'à ne pas craindre dans l'autre vie¹ ce Poul-Serrhò^a des Persans objecté par J. J. à ceux qui disent que la Religion ne fait aucun bien. Le dogme de l'ordre moral rétabli dans l'autre vie a fait jadis reparer bien des torts dans celle-ci, et les imposteurs ont eu dans les derniers momens de leurs complices un danger à courir qui souvent leur servit de frein. Mais notre philosophie en délivrant ses prédicateurs² de cette crainte et leurs disciples de cette obligation a détruit pour jamais tout retour au repentir^b. A quoi bon des révélations non moins dangereuses qu'inutiles ? Si l'on meurt on ne risque rien selon eux à se taire^c, et l'on risque tout à parler si l'on en revient. Ne voyez-vous pas que depuis longtems on n'entend plus parler de restitutions de réparations de reconciliations au lit de mort ; que tous les mourans sans repentir sans remord emportent sans effroi dans leur conscience le bien d'autrui le mensonge et la fraude dont ils la chargèrent pendant leur vie ? Et que serviroit même à J. J. ce repentir supposé d'un mourant dont les tardives déclarations étouffées par ceux qui les entourent, par les prêtres même qui les recevoient, devenus philosophes comme les autres^d, ne transpireroient jamais au dehors et ne parviendroient à la connoissance de personne. Ignorez-vous que les confesseurs sont gagnés, que les medecins sont complices^e, que tous les ligueurs surveillans les uns des autres forcent et sont forcés de rester fidelles au complot, et qu'entourés, surtout à leur mort, aucun d'eux ne trouveroit pour recevoir sa confession du moins à l'égard de J. J. que de faux depositaires qui ne s'en chargeroient que pour l'ensevelir dans un secret éternel. Ainsi toutes les³ bouches sont ouvertes au mensonge, sans que parmi les vivans et les mourans il s'en trouve desormais

1. (P) On ne trouve pas ce mot : « dans l'autre vie »

2. (B) professeurs

3. (P) On ne trouve pas ce mot : « les »

a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

b. *Biffé* : un mot illisible entre « au » et « repentir »

c. *Insertion* : « à se taire »

d. *Suppression par DC* : « par les prêtres même qui les recevoient, devenus philosophes comme les autres », *in DC*, p. 429.

e. *Suppression par DC* : « les confesseurs sont gagnés, que les medecins sont complices », *in DC*, p. 429.

[f. 3-63]

aucune qui s'ouvre à la vérité. Dites-moi donc quelle ressource lui reste pour triompher, même à force de tems, de l'imposture, et se manifester au public, quand tous les intérêts concourent à la tenir cachée, et qu'aucun ne porte à la révéler ?

R. / Non, ce n'est pas à moi de vous dire cela, c'est à vous-même, et ma réponse est écrite dans votre cœur. Eh dites-moi donc à votre tour quel intérêt, quel motif vous a ramené de l'aversion de l'animosité même qu'on vous inspira pour J. J. à des sentimens si différens. Après l'avoir si cruellement haï quand¹ vous l'avez cru méchant et coupable, pourquoi le plaignez-vous si sincèrement aujourd'hui que vous le jugez² innocent ? Croyez-vous donc être le seul homme au cœur duquel parle encor la justice indépendamment de tout autre intérêt ? Non, Monsieur, il en est encore, et peut-être plus qu'on ne pense, qui sont plutôt abusés que séduits, qui font aujourd'hui par foiblesse et par imitation ce qu'ils voyent faire à tout le monde, mais qui rendus à eux mêmes agiroient tout différemment. J. J. lui-même pense plus favorablement que vous de plusieurs de ceux qui l'approchent ; il les voit, trompés par ses soi disans patrons, suivre sans le savoir les impressions de la haine, croyant de bonne foi suivre celles de la pitié. Il y a dans la disposition publique³ un prestige entretenu par les chefs de la ligue. S'ils se relâchoient un moment de leur vigilance, les idées devoyées par leurs artifices ne tarderoient pas à reprendre leur cours naturel, et la tourbe elle-même, ouvrant enfin les yeux et voyant où l'on l'a conduite, s'étonneroit de son propre égarement. Cela, quoique vous en disiez, arrivera tôt ou tard. La question si cavalierement décidée dans notre⁴ siècle sera mieux discutée dans un autre quand la haine dans laquelle on entretient le public cessera d'être fomentée ; et quand

1. (B) tant que
2. (B) croyez
3. (P) Après « publique », on trouve ce mot : « à son égard »
4. (B) ce

dans des generations meilleures celle-ci aura été mise à son prix, ses jugemens formeront des préjugés contraires ; ce sera une honte d'en avoir été loué, et une gloire d'en avoir été haï. Dans cette génération même il faut distinguer encore, et les auteurs du complot et¹ ses directeurs des deux sexes et leurs confidens en très² petit nombre initiés peut-être³ dans le secret de l'imposture, d'avec le public qui trompé par eux et le croyant⁴ reellement coupable se prête sans scrupule à tout ce⁵ qu'ils inventent pour le rendre plus odieux de jour^a. La conscience éteinte dans les premiers n'y laisse plus de prise au repentir. Mais l'égarement des autres est l'effet d'un prestige qui peut s'évanouir, et leur conscience rendue à elle-même peut leur faire sentir cette vérité si sure et si simple, que la méchanceté qu'on employe à diffamer un homme prouve que ce n'est point⁶ pour sa méchanceté qu'il est diffamé. Sitôt que la passion et la prévention cesseront d'être entretenues, mille choses qu'on ne remarque pas aujourd'hui frapperont tous les yeux. Ces éditions frauduleuses de ses écrits dont vos Messieurs attendent un si grand effet⁷, en produiront alors un tout contraire et serviront à les déceler, en manifestant aux plus stupides les perfides intentions des éditeurs. Sa⁸ vie écrite de son vivant par des traîtres en se cachant très soigneusement de lui portera tous les caractères des plus noirs⁹ libelles : Enfin tous les manéges dont il est l'objet¹⁰ paroîtront alors ce qu'ils sont ; c'est tout dire.

Que les nouveaux philosophes aient voulu prévenir les remords des mourans par une doctrine qui mit leur conscience à son aise, de quelque poids qu'ils aient pu la charger, c'est de quoi je ne doute pas plus que vous, remarquant sur tout que la prédication passionnée de cette doctrine a commencé précisément avec l'exécution du complot et paroît tenir à d'autres complots dont celui-ci ne fait que partie. Mais cet engouement d'Athéisme est un fanatisme éphémère

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et »
2. (P) en fort
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « peut-être »
4. (P) et croyant J. J.
5. (B) aux artifices
(P) à tous les artifices
6. (P) pas
7. (B) attendent de si grands effets
8. (B) Avant « Sa », on trouve ce mot : « L'histoire de »
9. (B) affreux
10. (B) et (P) le sujet

a. *Faute d'orthographe de R* : « de jour en jour »

[f. 3-65]

ouvrage de la mode, et qui¹ se détruira par elle, et l'on voit par² l'emportement avec lequel le peuple s'y livre que ce³ n'est qu'une mutinerie contre sa conscience dont il sent le murmure avec dépit. Cette comode philosophie des heureux et des riches qui font leur paradis en ce monde, ne sauroit être longtems celle de la multitude victime de leurs passions, et qui, faute de bonheur en cette vie a besoin d'y trouver au moins l'espérance et les consolations que cette barbare doctrine leur ôte. Des hommes nourris dès l'enfance dans une intolérante impiété poussée jusqu'au fanatisme⁴, dans un libertinage sans crainte et sans honte ; une jeunesse sans discipline, des femmes sans mœurs*, des peuples sans foi, des Rois sans loi, sans supérieur qu'ils craignent et délivrés de toute espèce de frein, tous les devoirs de la conscience aneantis, l'amour de la patrie et l'attachement au Prince⁵ éteints dans tous les cœurs, enfin nul autre lien social que la force ; on peut prévoir aisement, ce me semble, ce qui doit bientôt resulter de tout cela. L'Europe⁶ en proye à des maitres instruits par leurs instituteurs mêmes à n'avoir d'autre guide⁷ que leur intérêt ni d'autre Dieu que leurs passions ;

* Je viens d'apprendre que la génération présente se vante singulièrement de bonnes mœurs. J'aurois dû deviner cela. Je ne doute pas qu'elle ne se vante aussi de desintressement, de droiture, de franchise et de loyauté. C'est être aussi loin des vertus qu'il est possible que d'en perdre l'idée au point de prendre pour elles les vices contraires. Au reste il est très naturel qu'à force de sourdes intrigues et de noirs complots, à force de se nourrir de bile et de fiel on perde enfin le gout des vrais plaisirs. Celui de nuire une fois goûté rend insensible à tous les autres : c'est une des punitions des méchans⁸.

1. (B) de la mode, qui passera et
2. (B) que
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « que ce »
4. (B) Après « fanatisme », on trouve ce mot : « et »
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « et l'attachement au Prince »
6. (B) On trouve une marque de la note pour « Si j'ai le bonheur de trouver enfin un lecteur équitable quoique François, j'espère qu'il pourra comprendre au moins cette fois, qu'Europe et France ne sont pas pour moi des mots synonymes », à la différence du Ms. G. [n. é. d : voyez le folio suivant.]
7. (B) morale
8. (B) On ne trouve pas cette note.

tantot sourdement affamée, tantot ouvertement dévastée, par tout inondée de soldats* de Comédiens de filles publiques de livres corrupteurs et de vices destructeurs, voyant naitre et perir dans son sein des races indignes de vivre, sentira tot ou tard dans ses calamités le fruit des nouvelles instructions, et jugeant d'elles par leurs funestes effets prendra dans la même horreur et les professeurs et les disciples et toutes ces doctrines cruelles qui laissant^a l'empire absolu de l'homme à ses sens, et bornant tout à la jouissance de cette courte vie, rendent le siècle où elles régner¹ aussi méprisable que malheureux.

Ces sentimens innés que la nature a gravés dans tous les cœurs pour consoler l'homme dans ses misères et l'encourager à la vertu peuvent bien à force d'art d'intrigues et de sophismes être étouffés dans les individus, mais prompts à renaitre dans les generations suivantes, ils ramèneront toujours l'homme à ses dispositions primitives, comme la semence d'un arbre greffé redonne toujours le sauvageon. Ce sentiment interieur que nos philosophes admettent quand il leur est comode et rejettent quand il leur est importun perce à travers les écarts de la raison, et crie à tous les cœurs que la justice a une autre base que l'intérêt de cette vie, et que l'ordre moral dont rien ici bas ne nous donne l'idée a son siège dans un système différent qu'on cherche en vain sur la terre, mais où tout doit être un jour ramené[×]. La voix de la conscience ne peut pas

* Si j'ai le bonheur de trouver enfin un lecteur équitable quoique François, j'espère qu'il pourra comprendre au moins cette fois, qu'Europe et France^b ne sont pas pour moi des mots synonymes².

× De l'utilité de la Religion^c. Titre d'un beau livre à faire, et bien nécessaire. Mais ce titre ne peut être dignement rempli ni par un homme d'Eglise ni par un auteur de profession. Il faudroit un homme tel qu'il n'en existe plus de nos jours³, et qu'il n'en renaitra de longtems.

1. (B) où l'on les pratique.

2. (P) On ne trouve pas cette note.

3. (B) il n'en est plus parmi nous,

a. *Biffé* : « bornant tout à la jouissance » entre « qui » et « laissant » [n. d. é : voyez la ligne 6.]

b. L'édition de la Pléiade met « Europe » et « France » en italique. Mais Rousseau ne souligne pas dans le G, mais dans le B. Le manuscrit de Paris n'a pas cette note.

c. *Soulignage* : écrit à l'encre noire

[f. 3-67]

plus être étouffée dans le cœur humain que celle de la raison dans l'entendement, et l'insensibilité morale est tout aussi peu naturelle¹ que la folie.

Ne croyez donc pas que tous les complices d'une trame execrable puissent vivre et mourir toujours en repos² dans leur crime. Quand ceux qui les dirigent n'attiseront plus la passion qui les anima, quand cette passion se sera suffisamment assouvie, quand ils en auront fait perir l'objet dans les ennuis, la nature insensiblement reprendra son empire : ceux qui commirent l'iniquité en sentiront l'insupportable poids quand son souvenir ne sera plus accompagné d'aucune jouissance. Ceux qui en furent les témoins sans y tremper mais sans la connoître, revenus de l'illusion qui les abuse attesteront ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont entendu, ce qu'ils savent, et rendront^a hommage à la vérité. Tout a été mis en œuvre pour prévenir et empêcher ce retour : mais on a beau faire, l'ordre naturel se rétablit tot ou tard, et le premier qui soupçonnera que J. J. pourroit bien n'avoir pas été coupable sera bien près de s'en convaincre et d'en convaincre s'il veut ses contemporains qui, le complot et ses auteurs n'existant plus, n'auront d'autre intérêt que celui d'être justes et de connoître la vérité. C'est alors que tous ses monumens seront précieux et que tel fait qui peut n'être aujourd'hui qu'un indice incertain conduira peut être jusqu'à l'évidence.

Voilà, Monsieur, à quoi tout ami de la justice et de la vérité peut sans se compromettre et doit consacrer tous les soins qui sont en son pouvoir. Transmettre à la postérité des éclaircissemens sur ce point, c'est préparer et remplir

1. (B) Après « naturelle », on trouve ce mot : « à l'homme »

2. (P) en paix

a. *Biffé* : « rendront hommage et » entre « et » et « rendront »

peut-être l'œuvre de la providence. Le Ciel bénira, n'en doutez pas, une si juste entreprise. Il en resultera pour le public deux grandes leçons et dont il avoit grand besoin ; l'une, d'avoir, et surtout¹ aux dépends d'autrui², une confiance moins téméraire dans l'orgueil du savoir humain ; l'autre, d'apprendre par un exemple aussi mémorable à respecter en tout et³ toujours⁴ le droit naturel, et à sentir que toute vertu qui se fonde sur une violation de ce droit est une vertu fausse qui couvre infailliblement quelque iniquité. Je me dévoue donc⁵ à cette œuvre de justice en tout⁶ ce qui dépend de moi, et je vous exhorte à y concourir, puisque vous le pouvez faire sans risque et que vous avez vu de plus⁷ près des multitudes de faits qui peuvent éclairer ceux qui voudront un jour examiner cette affaire. Nous pouvons à loisir et sans bruit faire nos recherches, les recueillir, y joindre nos réflexions, et reprenant autant qu'il se peut la trace de toutes ces manœuvres dont nous découvrons déjà les vestiges fournir à ceux qui viendront après nous un fil qui les guide dans ce labyrinthe. Si nous pouvions conférer avec J. J. sur tout cela, je ne doute point que nous ne tirassions de lui beaucoup de lumières qui resteront à jamais éteintes, et que nous ne fussions surpris nous mêmes de la facilité avec laquelle quelques mots de sa part expliqueroient des énigmes qui sans cela demeureront peut-être⁸ impénétrables par l'adresse de ses ennemis⁹. Souvent dans mes entretiens avec lui j'en ai reçu de son propre mouvement des éclaircissemens inattendus sur des objets que j'avois vus bien différens, faute d'une circonstance que je n'avois pu deviner et qui leur donnoit un tout autre aspect. Mais, gêné par mes engagements et forcé de supprimer mes objections, je me suis souvent refusé malgré moi aux solutions qu'il sembloit m'offrir, pour ne pas paroître instruit de ce que j'étois contraint de lui taire.

1. (B) On ne trouve pas ce mot : « et surtout »
2. (B) « aux dépends d'autrui » se trouve après « téméraire »
3. (B) On ne trouve pas ce mot : « en tout et »
4. (P) Intersion des mots : toujours et en tout
5. (B) On ne trouve pas ce mot : « donc »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « tout »
7. (P) On ne trouve pas ce mot : « plus »
8. (B) à jamais
9. (B) On ne trouve pas ce passage : « par l'adresse de ses ennemis »

[f. 3-69]

Si nous nous unissons pour former avec lui une société sincère et sans fraude, une fois sûr de notre droiture et d'être estimé de nous, il nous ouvrira son cœur sans peine, et recevant dans les nôtres les épanchemens auxquels il est naturellement si disposé, nous en pourrons tirer de quoi former de précieux mémoires dont d'autres générations sentiront la valeur, et qui du moins les mettront à portée de discuter contradictoirement des questions aujourd'hui décidées sur le seul rapport de ses ennemis. Le moment viendra, mon cœur me l'assure, où sa défense aussi persilleuse aujourd'hui qu'inutile, honorera ceux qui s'en voudront charger, et les couvrira, sans aucun risque, d'une gloire aussi belle aussi pure que la vertu généreuse en puisse obtenir ici bas.

Le Fr. / Cette proposition est tout à fait de mon goût, et j'y consens avec d'autant plus de plaisir que c'est peut être le seul moyen qui soit en mon pouvoir de réparer mes torts¹ envers un innocent² persecuté, sans risque³ de m'en faire à moi-même. Ce n'est pas que la société que vous me proposez soit tout à fait sans peril. L'extrême attention qu'on a sur tous ceux qui lui parlent, même une seule fois, ne s'oubliera pas pour nous. Nos Messieurs ont trop vu ma repugnance à suivre leurs errements et à circonvenir come^a eux un homme dont ils m'avoient fait de si affreux portraits, pour qu'ils ne soupçonnent pas tout au moins qu'ayant changé de langage à son égard j'ai vraisemblablement aussi changé d'opinion. Depuis longtems déjà, malgré⁴ vos précautions et les siennes vous êtes inscrit comme suspect sur leurs registres et je vous préviens que de manière ou d'autre, vous ne tarderez pas à sentir qu'ils se sont occupés de vous^b. Ils sont trop

1. (B) et (P) mon tort
2. (P) infortuné
3. (B) danger
4. (B) Après « malgré », on trouve ce mot : « toutes »

a. *Faute d'orthographe de R* : « comme »

b. *Insertion* : « et je vous préviens que de manière ou d'autre, vous ne tarderez pas à sentir qu'ils se sont occupés de vous. » [n. d. é : Après « registres », on trouve une marque d'insertion. Ce passage se situe en marge, à gauche de la page. Mais il existe originairement dans les B et P.]

attentifs à tout ce qui approche de J. J. pour que personne leur puisse échapper ; moi surtout qu'ils ont admis dans leur demi-confiance, je suis sûr de ne pouvoir approcher de celui qui en fut l'objet sans les inquiéter beaucoup. Mais je tâcherai de me conduire sans fausseté de manière à leur donner le moins d'ombrage qu'il sera possible. S'ils ont quelque sujet de me craindre, ils en ont aussi de me ménager, et je me flate qu'ils me connoissent trop d'honneur pour craindre¹ des trahisons d'un homme qui n'a jamais voulu tremper dans les leurs.

Je ne refuse donc pas de le voir quelquefois avec prudence et précaution : il ne tiendra qu'à lui de connoître que je partage vos sentimens à son égard, et si je ne puis lui révéler les mystères de ses ennemis, il verra du moins que forcé de me taire je ne cherche pas à le tromper. Je concourrai de bon cœur avec vous pour dérober à leur vigilance et transmettre à de meilleurs tems les faits qu'on travaille à faire disparaître, et qui fourniront un jour² de puissans indices pour parvenir à la connoissance de la vérité. Je sais que ses^a papiers déposés en divers tems avec plus de confiance que de choix en³ des mains qu'il crut fidelles, sont tous passés dans celles de ses persecuteurs, qui n'ont pas manqué d'aneantir ceux qui pouvoient ne leur pas convenir et d'accomoder à leur gré les autres ; ce qu'ils ont pu faire à discrétion, ne craignant ni^{4b} examen ni^{5c} vérification de la part⁶ de qui que ce fut, ni surtout de gens intéressés à découvrir et manifester leur fraude. Si depuis lors il lui reste quelques papiers encore, on les guette pour s'en emparer au plus tard à sa mort, et par les mesures prises, il est bien difficile qu'il en échappe aucun aux mains commises pour tout saisir. Le seul moyen qu'il ait de les conserver est de les déposer secrètement, s'il est possible,

1. (B) et (P) redouter
2. (P) On ne trouve pas ce mot : « un jour »
3. (B) et (P) dans
4. (B) Après « ni », on trouve ce mot : « l' »
5. (B) Après « ni », on trouve ce mot : « la »
6. (B) On ne trouve pas ce mot : « de la part »

- a. *Biffé* : un mot illisible entre « que » et « ses »
- b. *Papier gratté* : « l' » [n. d. é : voyez la note 4.]
- c. *Papier gratté* : « la » [n. d. é : voyez la note 5.]

[f. 3-71]

en des mains vraiment fidelles et sûres. Je m'offre à partager avec vous les risques de ce dépôt, et je m'engage à n'épargner aucun soin pour qu'il paroisse un jour aux yeux du public tel que je l'aurai reçu, augmenté de toutes les observations que j'aurai pu recueillir tendantes à dévoiler la vérité. Voilà tout ce que la prudence me permet de faire pour l'acquit de ma conscience, pour l'intérêt de la justice, et pour le service de la vérité¹.

R. / Et c'est aussi tout ce qu'il desire lui-même. L'espoir que sa mémoire soit rétablie un jour dans l'honneur qu'elle mérite, et que ses livres deviennent utiles par l'estime due à leur **auteur**² est désormais le seul qui peut le flater en ce monde. Ajoûtons y de plus la douceur de voir encore deux cœurs honnêtes et vrais s'ouvrir au sien^{3a}. Temperons ainsi l'horreur de cette solitude où l'on le force de⁴ vivre au milieu du genre humain. Enfin sans faire en sa faveur d'inutiles efforts qui pourroient causer de grands desordres et dont le succès même ne le toucheroit plus, ménageons-lui cette consolation pour sa dernière heure que des mains amies lui ferment les yeux.

===

1. (B) et (P) votre ami.

2. (B) l'auteur

3. (B) et (P) Après « sien », on trouve une note : « Je n'en espère pas tant ; mais un desir me reste encore en ce monde. Si j'apprends un jour que cet écrit ait été lu par un homme ayant un coeur droit et un jugement sain, je n'en demande pas davantage, et je meurs content. » [n. é. d : dans le P, il n'existe pas « en ce monde ».]

4. (B) à

a. Après « sien », on trouve un espace factice. Dans les B et P, la note se situe ici. Voyez la note 3.

Histoire
du précédent Ecrit¹.

===

Je ne parlerai point ici du sujet ni de l'objet ni de la forme^b de cet Ecrit. C'est ce que j'ai fait dans l'avant-propos qui le précède. Mais je dirai quelle étoit sa destination, quelle a été sa destinée, et pourquoi cette copie² se trouve ici.

Je m'étois occupé durant quatre ans de ces dialogues malgré le serrement de cœur qui ne me quittoit point en y travaillant, et³ je touchois⁴ à la fin de cette douloureuse tâche, sans savoir sans imaginer comment en pouvoir faire usage et sans me résoudre sur ce que je tenterois du moins pour cela. Vingt ans d'expérience m'avoient appris quelle droiture et quelle fidélité je pouvois attendre de ceux qui m'entouroient sous le nom d'amis. Frappé surtout de l'insigne duplicité de Duclos^c, que j'avois estimé au point de lui confier mes confessions, et qui du plus sacré dépôt de l'amitié n'avoit fait qu'un instrument d'imposture et de trahison, que pouvois-je attendre des gens qu'on avoit mis autour de moi depuis ce tems-là⁵ et dont toutes les manœuvres m'annonçoient si clairement les intentions ? Leur confier mon manuscrit n'étoit autre chose que vouloir le remettre moi-même à⁶ mes persécuteurs, et la manière dont j'étois enlacé ne me laissoit plus le moyen d'aborder personne autre.

Dans cette situation, trompé dans tous mes choix et ne trouvant plus que perfidie et fausseté parmi les hommes, mon ame exaltée par le sentiment de son innocence et par celui de leur iniquité s'éleva par un élan jusqu'au siège de tout ordre et de toute vérité, pour y chercher⁷ les ressources que je n'avois plus ici bas. Ne pouvant plus⁸ me confier à aucun homme qui ne me trahit, je résolus de me confier uniquement à la providence et de remettre⁹ à elle seule l'entière^d disposition du dépôt que je desirois laisser¹⁰ en de sûres mains¹¹.

1. (P) Histoire du précédent manuscrit
2. (MsR 79, f. 4r, noir) ce manuscrit
3. (MsR 79, f. 4r, noir) Après « et », on trouve ce mot : « xxxxx tant d'angoisse »
4. (MsR 79, f. 4r, noir) Après « touchois », on trouve ce mot : « enfin »
5. (MsR 79, f. 4r, noir) Après « ce tems là », on trouve cette phrase barrés : « et que je savois être autour de moi les emissaires de mes persecuteurs : Leur confier mon manuscrit et dans xxxxx un manoeuvre m'annonçoit xxxxx le caractère »
6. (MsR 79, f. 4r, noir) entre les mains de
7. (MsR 79, f. 4v, noir) et cherche là
8. (MsR 79, f. 4v, noir) On ne trouve ce mot : « plus »
9. (MsR 79, f. 4v, noir) laisser
10. (MsR 79, f. 4v, noir) remettre
11. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « à de meilleurs tems. »

a. Rousseau numérote les pages à nouveau.

b. *Insertion* : « ni de la forme »

c. *Remplacement par DC* : « duplicité de Duclos » → « duplicité de ***. », in DC, p. 429.

d. *Insertion* : « l'entière »

J'imaginai pour cela¹ de faire une copie au net de cet écrit² et³ de la déposer dans une Eglise sur un autel, et pour rendre cette démarche aussi solennelle qu'il étoit⁴ possible, je choisis le grand Autel de l'Eglise de notre Dame⁵, jugeant que⁶ par tout ailleurs mon dépôt⁷ seroit plus aisément caché et détourné⁸ par les Curés ou les Moines, et tomberoit⁹ infailliblement dans¹⁰ les mains de mes ennemis, au lieu qu'il pouvoit arriver que le bruit de cette action¹¹ fit parvenir¹² mon manuscrit jusques sous les yeux du Roi¹³ ; ce qui étoit tout ce que j'avois à desirer¹⁴ de plus favorable, et qui ne pouvoit jamais arriver en m'y prenant de toute autre façon.

Tandis que je travaillois à transcrire au net mon écrit, je méditois¹⁵ sur les moyens d'exécuter mon projet, ce qui n'étoit pas fort facile et surtout pour un homme aussi timide que moi. Je pensai¹⁶ qu'un samedi, jour auquel¹⁷ toutes les semaines¹⁸ on va chanter devant l'autel de notre Dame¹⁹ un mottet durant lequel le chœur reste vuide²⁰, seroit le jour où²¹ j'aurois le plus de facilité d'y entrer²², d'arriver jusqu'à²³ l'autel et d'y placer mon dépôt. Pour combiner plus sûrement ma démarche, j'allai plusieurs fois de loin en loin examiner l'état ces choses et la disposition du Chœur et de ses avenues ; car ce que j'avois à redouter étoit d'être retenu au passage, sûr que dès lors²⁴ mon projet étoit manqué²⁵. Enfin mon Manuscrit étant prêt je l'enveloppai²⁶, et j'y mis la Suscription suivante²⁷.

Dépôt remis à la Providence''

Protecteur des opprimés, Dieu de justice et de vérité, recois ce dépôt que remet sur²⁸ ton autel et'' confie à ta providence un étranger infortuné, seul sans appui sans défenseur sur la terre, outragé,'' moqué diffamé trahi de²⁹ toute une génération, chargé''

1. (MsR 79, f. 4v, noir) Pour ce la j'imaginai
2. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « manuscrit »
3. (MsR 79, f. 4v, noir) Après « et », on trouve cette phrase barrée : « de la déposer sur le grand Autel de l'Eglise de Notre Dame comme le lieu le mieux fait pour rendre »
4. (P) et (MsR 79, f. 4v, noir) il m'étoit
5. (P) le grand autel de nôtre Dame Paris, (MsR 79, f. 4v, noir) Après « notre Dame », on trouve ce mot barré : « de Paris »
6. (P) et (MsR 79, f. 4v, noir) sachant bien que
7. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « écrit »
8. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « caché et »
9. (MsR 79, f. 4v, noir) Après « tomberoit », on trouve ce mot barré : « sur »
10. (MsR 79, f. 4v, noir) entre
11. (MsR 79, f. 4v, noir) arriver ~~par~~ que l'éclat de ~~ma démarche~~ cette action xxxxxxxxxxxx
12. (MsR 79, f. 4v, noir) fit ~~passer~~ arriver
13. (MsR 79, f. 4v, noir) dans les mains du Roy
14. (P) et (MsR 79, f. 4v, noir) je pouvois desirer (MsR 79 : Biffé : « j'avois à »)
15. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « ne negligé »
16. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : « J'avois choisi »
17. (MsR 79, f. 4v, noir) aux
18. (MsR 79, f. 4v, noir) Après « semaines », on trouve ce mot : « où l' »
19. (MsR 79, f. 4v, noir) notre D.
20. (MsR 79, f. 4v, noir) Après « vuide », il se trouve ce mot barré : « et neanmoins ouvert »
21. (P) auquel
22. (MsR 79, f. 4v, noir) Biffé : d'y entrer
23. (MsR 79, f. 4v, noir) On ne trouve pas ce mot : « jusqu' »
24. (P) sûr dès lors que
25. (MsR 79, f. 4v et 5r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « de ses avenues ; [...] dès lors mon projet étoit manqué. »
26. (MsR 79, f. 5r, noir) Après « l'enveloppai », on trouve cette phrase : « ~~xxxxx et m'acheminai~~ et je me rendis le 24 fev' 1776 sur les deux heures à Notre D. dans l'intention d'exécuter ce même jour ma resolution »
27. (MsR 79, f. 5r, noir) Après « suivante », on trouve cettre phrase barrée : « La suscription de mon paquet étoit telle »
28. (B) qu'apporte à
29. (B) par

[f. 3-3]

“depuis quinze ans à l’envi de traitemens pires que la mort et d’indignités inouïes jusqu’ici
“parmi les humains, sans avoir pu jamais en apprendre au moins la cause. Toute explication
“m’est refusée, toute communication m’est ôtée, je n’attends plus des hommes aigris par leur
“propre injustice qu’affronts, mensonges et trahisons. Providence éternelle, mon seul espoir
“est en toi ; daigne prendre mon dépôt sous ta garde et le faire tomber en des mains jeunes et
“fidelles¹, qui le transmettent exempt de fraude à une meilleure generation ; qu’elle apprenne
“en déplorant mon sort comment fut traité par celle-ci un homme sans fiel et sans fard,
“ennemi de l’injustice², mais patient à l’endurer, et qui jamais n’a fait ni voulu ni rendu de
“mal à personne. Nul n’a droit, je le sais d’esperer un miracle, pas même l’innocence
“opprimée et méconnue. Puisque tout doit rentrer dans l’ordre un jour, il suffit d’attendre. Si
“donc mon travail est perdu, s’il doit être livré à mes ennemis et par eux détruit ou défiguré,
“comme cela paroît inévitable, je n’en compterai pas moins sur ton œuvre, quoique j’en
“ignore l’heure et les moyens, et après avoir fait, comme je l’ai dû, mes efforts³ pour y
“concourir, j’attends avec confiance, je me repose sur ta justice, et me résigne à ta volonté⁴.

=====

Au verso du titre et avant la première page étoit écrit ce qui suit.

=====

“Qui que vous soyez que le Ciel a fait l’arbitre de cet écrit, quelque usage que vous ayez
“résolu d’en faire, et quelque opinion que vous ayez de l’auteur, cet auteur infortuné vous
“conjure par vos entrailles humaines⁵ et par les angoisses qu’il a

1. (B) fidelles et jeunes

2. (L) de toute injustice

3. (B), (L) et (P) Avant « mes efforts », il se trouve ce mot : « tous »

4. (MsR 79, f. 5r, noir) On ne trouve pas la longue phrase du « Dépôt remise à la providence » : de
« Dieu de justice et de vérité [...] et me résigne à ta volonté »

5. (B) d’hommes

souffertes en l'écrivant, de n'en disposer qu'après l'avoir lû tout entier. Songez que cette grace que vous demande¹ un cœur brisé de douleur, est un devoir d'équité que le Ciel vous impose.

=====

Tout cela fait, je pris sur moi mon paquet, et je me rendis le samedi 24 fevrier 1776² sur les deux heures à Nôtre Dame dans l'intention d'y présenter le même jour mon offrande³.

Je voulus entrer par une des portes laterales par laquelle⁴ je comptois penetrer dans le Chœur. Surpris de la trouver fermée⁵, j'allai⁶ passer plus bas par l'autre⁷ porte laterale qui donne dans la nef. En entrant, mes yeux furent frappés d'une grille que je n'avois jamais remarquée et qui séparoit de⁸ la nef la partie des bas-cotés qui entoure le Chœur. Les portes de cette grille étoient fermées, de sorte que cette partie des bas-cotés dont⁹ je viens de parler étoit vuide et qu'il m'étoit impossible d'y penetrer. Au moment où j'apperçus cette grille¹⁰ je fus saisi d'un vertige comme un homme qui tombe en apoplexie, et ce vertige fut suivi d'un bouleversement dans tout mon être, tel que je ne me souviens pas d'en avoir éprouvé jamais un pareil¹¹. L'Eglise me parut¹² avoir tellement changé de face¹³ que doutant si j'étois bien dans Notre-Dame¹⁴, je cherchois avec effort à me reconnoitre et à mieux discerner¹⁵ ce que je voyois. Depuis trente six ans que je suis à Paris, j'étois venu fort souvent et en divers tems¹⁶ à Notre Dame ; j'avois toujours vu le passage autour du Chœur ouvert et libre, et je n'y avois même jamais remarqué ni grille ni porte autant qu'il put m'en souvenir¹⁷. D'autant plus frappé de cet obstacle imprévu que je n'avois dit mon projet à personne¹⁸, je crus dans mon premier transport voir concourir¹⁹ le Ciel même à l'œuvre^a d'iniquité²⁰ des hommes et le murmure d'indignation qui m'échappa ne peut être conçu que par celui qui sauroit se mettre à ma place, ni excusé que par

1. (B) cette grace qu'implore de vous
 2. (MsR 79, f. 5v, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « 1776 »
 3. (MsR 79, f. 5v, noir) dans l'intention d'exécuter le même jour ma résolution
 4. (MsR 79, f. 5v, noir) une des petites portes des bas cotés par lesquels
(P) une des petites portes latérales, par laquelle
 5. (MsR 79, f. 5v, noir) Je fus surpris de la trouver fermée, ~~ee que je ne me souvenois pas d'avoir vu.~~
 6. (MsR 79, f. 5v, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « j'allai »
 7. (MsR 79, f. 5v, noir) la
 8. (P) « de » se trouve après « nef »
 9. (P) de laquelle
 10. (MsR 79, f. 5v, noir) En entrant je vis une grille que je n'avois jamais apperçue et qui fermoit la partie de ces memes bas cotés qui entoure le chœur. ~~Cette grille étoit fermée des deux cotés xxxxx que personne~~ [illisible].
 11. (MsR 79, f. 5v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « et ce vertige fut suivi d'un bouleversement dans tout mon être, tel que je ne me souviens pas d'en avoir éprouvé jamais un pareil. »
 12. (MsR 79, f. 5v, noir) Après « me parut », on trouve ce mot : « quelques instans »
 13. (P) et (MsR 79, f. 5v, noir) de forme.
 14. (MsR 79, f. 5v, noir) Après « Notre Dame », on trouve ce mot : « et que »
 15. (P) et (MsR 79, f. 5v, noir) à discerner mieux
 16. (MsR 79, f. 5v, noir) On ne trouve pas ce mot : « et en divers tems »
 17. (MsR 79, f. 5v, noir) ouvert et libre, et je n'avois même apperçu jamais ni grille ni porte.
 18. (MsR 79, f. 6r, noir) Après « personne », on trouve cette phrase : « j'éprouvai à son aspect un bouleversement tel que je n'en avois encore eu jamais un [illisible] »
 19. (MsR 79, f. 6r, noir) « concourir » se trouve après « le Ciel même »
 20. (P) à l'iniquité
- a. *Insertion* : « l'œuvre d' »

[f. 3-5]

celui qui sait lire au fond des cœurs.

Je sortis rapidement de cette Eglise, résolu de n'y rentrer de mes jours, et me livrant à toute mon agitation, je courus tout le reste du jour¹, errant de toutes parts sans savoir ni où j'étais ni où j'allois, jusqu'à ce que, n'en pouvant plus, la lassitude et la nuit me forcèrent de rentrer chez moi² rendu de fatigue et presque hébété de douleur.

Revenu peu à peu de ce premier saisissement je commençai à³ réfléchir plus posément à ce qui m'était arrivé, et par ce tour d'esprit qui m'est propre, aussi prompt à me consoler d'un malheur arrivé qu'à m'effrayer d'un malheur à craindre⁴, je ne tardai pas d'envisager d'un autre œil le mauvais succès de ma tentative. J'avais dit dans ma suscription que je n'attendais pas un miracle, et il était clair néanmoins qu'il en auroit fallu un pour faire réussir mon projet : car l'idée que mon manuscrit parviendrait directement au Roi⁵, et que ce jeune Prince prendrait lui-même la peine de lire ce long écrit, cette idée, dis-je, était⁶ si folle* que⁷ je m'étonnois moi-même d'avoir⁸ pu m'en bercer un moment. Avois-je pu douter que quand même l'éclat de cette démarche⁹ auroit fait arriver mon dépôt¹⁰ jusqu'à la Cour, ce n'eut été que pour y tomber¹¹, non dans les mains du Roi, mais¹² dans celles¹³ de mes plus malins¹⁴ persecuteurs ou de leurs amis, et par conséquent pour être ou tout à fait supprimé¹⁵ ou défiguré selon leurs vues¹⁶ pour le rendre funeste à ma mémoire ? Enfin le mauvais succès de mon projet¹⁷ dont je m'étais si fort affecté, me parut à force d'y réfléchir un bienfait du Ciel¹⁸

* Cette idée et celle du dépôt sur l'autel m'était venue durant la vie de Louis quinze, et alors elle était un peu moins ridicule^{19a}.

1. (MsR 79, f. 6r, noir) toute la journée
2. (MsR 79, f. 6r, noir) n'en pouvant plus ~~je rentrais chez moi~~ et la nuit me forçoit de rentrer chez moi
3. (P) de
4. (MsR 79, f. 6r, noir) et par ce tout d'esprit qui bientôt adoucit ~~xxxxxxxxxx~~ l'amertume des peines
5. (MsR 79, f. 6r, noir) dans les mains du Roi
6. (P) Après « était », on trouve ce mot : « si romanesque »
7. (MsR 79, f. 6r, noir) ~~était si folle si chimérique qu'il était étonnant que j'eusse [illisible]~~ était si ridicule que
8. (P) Après « d'avoir », on trouve ce mot : « à mon âge »
9. (MsR 79, f. 6r, noir) Il était claire que le [illisible] si l'éclat de ma démarche eut
- (P) Avois-je pu douter que quand même le bruit de ma démarche
10. (MsR 79, f. 6r, noir) Biffé : manuscrit
11. (MsR 79, f. 6r, noir) Biffé : être
12. (MsR 79, f. 6r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « non dans les mains du Roi »
13. (MsR 79, f. 6r, noir) les mains
14. (MsR 79, f. 6r, noir) cruels
15. (MsR 79, f. 6r, noir) Après « supprimé », on trouve ce mot barré : « par eux »
16. (MsR 79, f. 6r, noir) Après « leurs vues », on trouve une phrase barrée illisible (deux lignes)
17. (MsR 79, f. 6r, noir) Après « mon projet », on trouve cette phrase barrée : « que je regardois »
18. (P) et (MsR 79, f. 6r, noir) un bienfait de la providence
19. (MsR 79, f. 6r, noir) On ne trouve jamais cette note dans le brouillon.

a. *Suppression par DC* : Cette note (DC, p. 447.)

qui m'avoit empêché d'accomplir un dessein si contraire à mes interets ; je trouvai que c'étoit un grand avantage que mon manuscrit me fut resté pour en disposer plus sagement, et voici l'usage que je résolus d'en faire.

Je venois d'apprendre qu'un homme de lettres de ma plus ancienne connoissance avec lequel j'avois eu quelque liaison¹, que je n'avois point cessé d'estimer², et qui passoit une³ grande partie de l'année à la Campagne, étoit à Paris depuis peu de jours. Je regardai la nouvelle de⁴ son retour comme une direction de la providence⁵, qui m'indiquoit le vrai dépositaire de mon Manuscrit⁶. Cet homme étoit il est vrai, philosophe, auteur⁷, académicien, et d'une province dont les habitans n'ont pas une grande reputation de droiture : mais que faisoient tous ces préjugés contre un point aussi bien établi que sa probité l'étoit dans mon esprit ? L'exception, d'autant plus honorable qu'elle étoit rare ne faisoit qu'augmenter ma confiance en lui, et quel plus digne instrument le Ciel⁸ pouvoit il⁹ choisir pour son œuvre, que la main d'un homme vertueux¹⁰ ?

Je me détermine donc¹¹ ; je cherche sa demeure ; Enfin je la trouve, et non sans peine. Je lui porte mon manuscrit, et je¹² lui remets avec un transport de joye avec¹³ un battement de cœur qui fut peut-être le plus digne hommage qu'un mortel ait pu rendre¹⁴ à la vertu. Sans savoir encore de quoi il s'agissoit, il me dit en le recevant¹⁵ qu'il ne feroit qu'un bon et honnête usage de mon dépôt¹⁶. L'opinion que j'avois de lui me rendoit cette assurance très superflue.

Quinze jours après¹⁷ je retourne chez lui, fortement persuadé que le moment étoit venu où le voile de ténèbres qu'on tient¹⁸ depuis vingt¹⁹ ans sur mes yeux²⁰ alloit tomber, et que de manière ou d'autre, j'aurois de mon dépositaire des eclaircissemens qui me paroissent devoir necessairement²¹ suivre

1. (P) et (MsR 79, f. 6v, noir) quelques liaisons
2. (MsR 79, f. 6v, noir) que j'avois toujours estimé ~~étoit à Paris depuis peu de jours~~
3. (MsR 79, f. 6v, noir) la
4. (MsR 79, f. 6v, noir) On ne trouve pas ce mot : « la nouvelle de »
5. (P) une direction du ciel
6. (MsR 79, f. 6v, noir) Après « manuscrit », on trouve cette phrase barrée : « quel plus digne instrument de son œuvre que la main d'un homme vertueux. Je xxxxx moi-même. »
7. (MsR 79, f. 6v, noir) [illisible]
8. (P) la providence
9. (P) elle
10. (MsR 79, f. 6v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « et quel plus digne instrument le Ciel pouvoit il choisir pour son œuvre, que la main d'un homme vertueux ? » [n. d. é : voyez la note du numéro 6. Il y a une pareille phrase.]
11. (P) et (MsR 79, f. 6v, noir) On ne trouve pas ce mot : « donc »
12. (P) Après « je », on trouve ce mot : « le »
13. (MsR 79, f. 6v, noir) On ne trouve pas ce mot : « avec »
14. (MsR 79, f. 6v, noir) que xxxxx mortel ait rendu
15. (MsR 79, f. 6v, noir) il me ~~permet de~~ receva
16. (MsR 79, f. 6v, noir) Après « dépôt », on trouve cette phrase barrée : « qu'avec justice [illisible] »
17. (MsR 79, f. 6v, noir) Au bout de quinze jours
18. (MsR 79, f. 6v, noir) tenoit
19. (MsR 79, f. 6v, noir) quinze
20. (MsR 79, f. 6v, noir) « sur mes yeux » se trouve avant « depuis »
21. (P) Intersion des mots : necessairement devoir

[f. 3-7]

de la lecture de mon manuscrit¹. Rien de ce que j'avois prévu n'arriva. Il me parla de cet écrit² comme il m'auroit parlé d'un ouvrage de littérature que je l'aurois prié d'examiner³ pour m'en dire son sentiment. Il me parla de transpositions à faire pour donner un meilleur ordre à mes matières⁴ : mais il ne me⁵ dit rien⁶ de l'effet qu'avoit fait sur lui mon écrit⁷, ni de ce⁸ qu'il pensoit⁹ de l'auteur. Il me proposa seulement de faire¹⁰ une édition correcte de mes œuvres¹¹ en me demandant pour cela¹² mes directions. Cette même proposition qui m'avoit¹³ été faite et même avec opiniâtreté par tous ceux qui m'ont entouré me fit penser que leurs dispositions et les siennes étoient les mêmes. Voyant ensuite que sa proposition ne me plaisoit point il offrit de me rendre mon dépôt. Sans accepter¹⁴ cette offre je le priai seulement de le remettre à quelqu'un^a plus jeune que lui, qui put survivre assez et à moi et à mes persecuteurs pour pouvoir¹⁵ le publier un jour sans crainte d'offenser personne. Il s'attacha singulièrement à cette dernière idée, et il m'a paru par la suscription qu'il a faite pour l'enveloppe du paquet et qu'il m'a communiquée, qu'il portoit tous ses soins à faire en sorte, comme je l'en ai¹⁶ prié que le¹⁷ manuscrit ne fut point imprimé ni connu¹⁸ avant la fin du siècle présent. Quant à l'autre partie de mon intention¹⁹, qui étoit qu'après ce terme l'écrit fut fidèlement imprimé et publié, j'ignore ce qu'il a fait pour la remplir²⁰.

Depuis lors j'ai cessé d'aller chez lui. Il m'a fait deux²¹ ou trois visites que nous avons eu bien de la peine à remplir de quelques mots indifférens, moi n'ayant plus rien à lui dire, et lui ne voulant me rien dire du tout.

1. (MsR 79, f. 6v, noir) Après « manuscrit », on trouve une phrase illisible et barrée.
2. (MsR 79, f. 6v, noir) mon manuscrit
3. (MsR 79, f. 6v, noir) je lui aurois xxx à examiner
4. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « mes matières », on trouve cette phrase : « de longueurs et de répétitions à retrancher »
5. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « me », on trouve ce mot : « leur »
6. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « rien », on trouve cette phrase : « qui put ~~m'éclair~~ m'instruire »
7. (MsR 79, f. 7r, noir) mon ouvrage
8. (P) et (MsR 79, f. 7r, noir) ni du jugement
9. (P) et (MsR 79, f. 7r, noir) portoit
10. (P) et (MsR 79, f. 7r, noir) Après « faire », on trouve ce mot : « lui-même »
11. (P) et (MsR 79, f. 7r, noir) mes écrits
12. (P) « pour cela » se trouve après « mes directions »
13. (P) m'a
(MsR 79, f. 7r, noir) m'a ~~toujours~~
14. (MsR 79, f. 7r, noir) « Voyant ensuite [...] Sans accepter » est illisible.
15. (MsR 79, f. 7r, noir) peut
16. (P) avois
17. (P) mon
18. (P) On ne trouve pas ce mot : « ni connu »
19. (P) Quant à ma principale intention
20. (MsR 79, f. 7r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « Il s'attacha singulièrement à cette dernière idée, [...] j'ignore ce qu'il a fait pour la remplir. »
21. (MsR 79, f. 7r, noir) Biffé : quelques

a. L'édition de la Pléiade écrit « quelqu'une ». Mais c'est une erreur.

Sans porter un jugement décisif sur mon dépositaire, je sentis que j'avois manqué mon but et que vraisemblablement j'avois perdu mes peines et mon dépôt : mais je ne perdis point encor courage. Je me dis que mon mauvais succès venoit de mon mauvais choix ; qu'il falloit être bien aveugle et bien¹ prévenu pour me confier² à un François trop jaloux de l'honneur de sa nation pour en manifester l'iniquité, à un homme de lettres, à un philosophe³ à un Académicien trop jaloux de l'intérêt du corps pour en dévoiler la turpitude^a, à un homme âgé, trop prudent trop circonspect pour s'échauffer pour⁴ la justice et pour la defense⁵ d'un opprimé⁶. Quand j'aurois cherché tout exprès le dépositaire le moins propre à remplir mes vues⁷, je n'aurois pas⁸ pu mieux choisir. C'est donc ma faute si j'ai mal réussi⁹ ; mon succès ne dépend que d'un meilleur choix.

Bercé de cette nouvelle espérance je me remis à transcrire et mettre au net avec une nouvelle ardeur¹⁰. Tandis que je vaquois à ce travail un jeune **anglois** que j'avois eu pour voisin à Wootton^b passa par Paris revenant d'Italie et me vint voir. Je fis comme tous les malheureux qui croient voir¹¹ dans tout ce qui leur arrive une expresse direction du sort¹². Je me dis ; voila le dépositaire que la providence m'a choisi ; c'est elle qui me l'envoie, elle n'a rebuté mon choix que pour m'amener au sien. Comment avois-je pu ne pas voir¹³ que c'étoit un jeune homme un étranger^{14c} qu'il me falloit, hors du tripot des auteurs, loin des intrigans de ce pays¹⁵, sans intérêt de me nuire et sans passion contre moi¹⁶ ? Tout cela me parut si clair que, croyant voir le doigt de Dieu dans cette occasion fortuite je me pressai de la saisir. Malheureusement ma nouvelle copie n'étoit pas avancée ; mais je me hâtai de lui remettre ce qui étoit fait¹⁷ renvoyant à l'année prochaine à lui remettre le reste si, comme je n'en doutois pas, l'amour¹⁸ de la vérité lui donnoit

1. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « bien », un mot illisible.
 2. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « me confier », on trouve ce mot : « par préférence »
 3. (MsR 79, f. 7r, noir) Interversions des mots : à un philosophe à un homme de lettres
 4. (P) Après « pour », on trouve ce mot : « l'amour de »
 5. (P) et (MsR 79, f. 7r, noir) l'intérêt
 6. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « opprimé », on trouve cette phrase barrée : « Il sembloit que j'eus pris choisi tout [illisible]. Comment [illisible] ai-je pu chercher tout exprès. »
 7. (MsR 79, f. 7r, noir) propre à l'être d'un pareil dépôt
 8. (P) On ne trouve pas ce mot : « pas »
 9. (MsR 79, f. 7r, noir) Après « réussi », on trouve cette phrase barrée : « Au lieu de désespérance du passé »
 10. (MsR 79, f. 7v, noir) On ne trouve pas ce mot : « avec une nouvelle ardeur »
 11. (P) qui voyent
 12. (MsR 79, f. 7v, noir) du ciel
 13. (MsR 79, f. 7v, noir) Biffé : ne voyois je pas
 14. (P) et (MsR 79, f. 7v, noir) Interversions des mots : « un étranger un jeune homme »
 15. (MsR 79, f. 7v, noir) Après « ce pays », il y a une ligne illisible.
 16. (MsR 79, f. 7v, noir) Après « moi ? », on trouve cette phrase barrée : « Voila précisexxx »
 17. (MsR 79, f. 7v, noir) le premier dialogue qui étoit achevé
 18. (MsR 79, f. 7v, noir) Biffé : le zèle
- a. *Suppression par DC* : « à un homme de lettres, à un philosophe, à un Académicien trop jaloux de l'intérêt du corps pour en dévoiler la turpitude », *in DC*, p. 450.
- b. *Insertion* : à Wootton
- c. *Insertion* : un étranger

[f. 3-9]

le zèle de revenir le chercher.

Depuis son départ de nouvelles réflexions ont jeté dans mon esprit des doutes sur la sagesse de ce nouveau choix^a. Je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme receut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton d'un homme qui sentit¹ le prix de ma confiance et qui en fut touché². Je savais qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet, je trouvois plus de cajolerie que de vrai sentiment dans la façon³ dont il s'étoit conduit avec moi, et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, et dont on n'a jamais cité aucun acte de justice contre son propre intérêt. D'ailleurs pourquoi m'étoit-il venu voir ? pourquoi de⁴ petites attentions mignardes⁵ ? Cela seul ne devoit-il pas me le rendre suspect, et^{6b} pouvois-je ignorer que depuis longtems nul ne m'approche⁷ qui ne soit expressement⁸ envoyé⁹, et que me confier aux gens¹⁰ qui m'entourent c'est me livrer à mes ennemis ? Pour trouver un confident fidelle il auroit fallu l'aller chercher loin de moi parmi ceux dont je ne pouvois approcher ? Mon esperance étoit donc vaine, toutes mes mesures étoient fausses, tous mes soins étoient inutiles¹¹, et je devois être sûr que l'usage le moins criminel que feroient de mon dépôt ceux à qui je l'allois ainsi confiant seroit de l'aneantir.

Cette idée me suggera une nouvelle tentative dont j'attendis plus d'effet. Ce fut d'écrire une espèce de billet circulaire adressé à la nation françoise, d'en faire plusieurs copies et de les distribuer aux promenades et dans les rues¹² aux inconnus dont la physionomie me plairoit le plus. Je ne manquai pas d'argumenter à ma manière

1. (P) et (MsR 79, f. 7v, noir) eut senti

2. (P) et (MsR 79, f. 7v, noir) eut été touché

3. (MsR 79, f. 7v, noir) manière

4. (P) ses

5. (MsR 79, f. 7v, noir) pourquoi m'avoit-il cajolé. ~~Ce seul fait eut du xxx. Pouvois je ignorer que nul ne m'approche qu'il xxx soit envoyé par ses Messieurs, et cela seul~~

6. (P) et (MsR 79, f. 7v, noir) On ne trouve pas ce mot : « et »

7. (P) depuis longtems on ne laisse approcher de moi personne

8. (MsR 79, f. 7v, noir) On ne trouve pas ce mot : « expressement »

9. (MsR 79, f. 7v, noir) Après « envoyé », on trouve ce mot : « par ses Messieurs »

10. (MsR 79, f. 7v, noir) à ceux

11. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « inutiles », on trouve cette phrase barrée : « à moins que je ne trouvasse le moyen d'interesse à mon sort quelque inconnu et xxx que j'avois ainsi un confiant aux gens de ma confiance [?] et je me xxx à attendre xxx qu'infidelité. »

12. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « les rues », on trouve ce mot : « à droite et à gauche »

a. *Remplacement par DC* : « la sagesse de tous ces choix », in *DC*, p 452.

b. *Suppression par DC* : « Je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme receut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton d'un homme qui sentit le prix de ma confiance et qui en fut touché. Je savais qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet, je trouvois plus de cajolerie que de vrai sentiment dans la façon dont il s'étoit conduit avec moi, et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, et dont on n'a jamais cité aucun acte de justice contre son propre intérêt. D'ailleurs pourquoi m'était-il venu voir ? Pourquoi de petites attentions mignardes ? Cela seul ne devoit-il pas me le rendre suspect, et », in *DC*, p. 452.

ordinaire¹ en faveur de cette nouvelle résolution. On² ne me laisse de communication me disois-je qu'avec des gens appostés par mes persécuteurs. Me³ confier à quelqu'un qui m'approche⁴ n'est autre chose que me confier à eux. Du moins parmi les⁵ inconnus il s'en peut⁶ trouver qui soient de bonne foi⁷ : mais quiconque vient chez moi n'y vient qu'à mauvaise intention ; je dois être sur de cela.

Je fis donc mon petit écrit en forme de billet et j'eus la patience d'en tirer un grand nombre de copies. Mais pour en faire la distribution, j'éprouvai un obstacle⁸ que je n'avois pas prévu⁹, dans¹⁰ le refus de le recevoir par ceux à qui je le présentais. La suscription étoit, A tout François aimant encor la justice et la vérité^a. Je n'imaginois pas que sur cette adresse aucun l'osât¹¹ refuser¹² ; presque aucun ne l'accepta¹³. Tous¹⁴ après avoir lû l'adresse me déclarèrent avec une ingénuité qui me fit rire au milieu de ma douleur qu'il ne s'adressoit pas à eux. Vous avez raison, leur disois-je en le reprenant, je vois bien que je m'étois trompé. Voila la seule parole franche que depuis quinze ans¹⁵ j'aye obtenue d'aucune bouche française.

Econduit aussi¹⁶ par ce côté, je¹⁷ ne me rebutai pas encore. J'envoyai des copies¹⁸ de ce billet¹⁹ en reponse à quelques²⁰ lettres d'inconnus qui vouloient à toute force venir chez moi²¹, et je crus faire merveilles en mettant au prix d'une réponse decisive à ce même^{22b} billet l'acquiescement à leur fantaisie. J'en remis deux ou trois autres aux personnes qui m'accostoient ou qui me²³ venoient voir. Mais tout cela ne²⁴ produisit²⁵ que des réponse^c amphigouriques et normandes²⁶ qui m'attestoient dans leurs auteurs une fausseté à toute épreuve.

Ce dernier mauvais succès, qui devoit mettre le comble à mon desespoir, ne m'affecta point comme les précédens. En m'apprenant que mon sort étoit sans ressources

1. (P) à ma mode
 2. (MsR 79, f. 8r, noir) Avant « On », on trouve ce mot barré : « Je ne »
 3. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « Me », on trouve que ce mot barré : « Tant que je »
 4. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « m'approche », on trouve ce mot barré : « je dois »
 5. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « les », on trouve cette phrase barrée : « personnes que je ne connois »
 6. (P) Intersersion des mots : peut s'en
 7. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « bonne fois », il y a une ligne illisible et barrée.
 8. (MsR 79, f. 8r, noir) une difficulté
 9. (MsR 79, f. 8r, noir) prévue
 10. (MsR 79, f. 8r, noir) c'est
 11. (MsR 79, f. 8r, noir) n'oseroit le
 12. (MsR 79, f. 8r, noir) Après « refuser », on trouve cette phrase barrée : « mais pour le coup ils eurent plus de franchise que je ne m'y étois attendu »
 13. (MsR 79, f. 8r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « presque aucun ne l'accepta »
 14. (MsR 79, f. 8r, noir) « Tous » (raturé) et une ligne illisible et barrée se trouve après « l'adresse »
 15. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas ce mot : « ans »
 16. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas ce mot : « aussi »
 17. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « je », on trouve ce mot barré : « tentai »
 18. (MsR 79, f. 8v, noir) Je ~~remis quelques~~ copies
 19. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « ce billet », on trouve cette phrase barrée : « aux personnes qui venoient »
 20. (P) des
 21. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « chez moi », on trouve cette phrase barrée : « j'en remise quelques uns à des personnes de ma connoissance d'autres ou à celles qui m'accostoient, et je xxx »
 22. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas ce mot : « même »
 23. (MsR 79, f. 8v, noir) « me » se trouve après « venoient »
 24. (P) et (MsR 79, f. 8v, noir) Après « ne », on trouve « me »
 25. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « produisit », on trouve cette phrase barrée : « en reponse que l'amphigouri ordinaire des faux cajoleurs »
 26. (MsR 79, f. 8v, noir) Intersersion des mots : normandes et amphigouriques
- a. *Soulignage* : écrit à l'encre noire
b. *Insertion* : « même » [n. d. é : voyez la note 22]
c. *Faute d'orthographe de R* : « réponses »

[f. 3-11]

il m'apprit à ne plus lutter contre la nécessité¹. Un passage de l'Emile que je me rappelai me fit rentrer en moi-même² et m'y fit trouver ce que j'avois cherché vainement au dehors³. Quel mal t'a fait ce complot ? Que t'a-t-il ôté de toi ? Quel membre t'a-t-il mutilé⁴ ? Quel crime t'a-t-il fait commettre ? Tant que les hommes n'arracheront pas de ma poitrine le cœur qu'elle enferme pour y substituer, moi vivant, celui d'un malhonnête homme, en quoi pourront-ils altérer changer⁵ détériorer⁶ mon être ? Ils auront beau faire un J. J.⁷ à leur mode, Rousseau restera toujours le même en dépit d'eux⁸.

N'ai-je donc connu la vanité de l'opinion que pour me remettre sous son joug aux dépends de la paix de mon ame et du repos de mon cœur ? Si les hommes veulent me voir autre que je ne suis, que m'importe ? L'essence de mon être est-elle dans leurs regards ? S'ils abusent et trompent sur mon compte les générations suivantes, que m'importe encore ? Je n'y serai plus pour être victime de leur erreur. S'ils empoisonnent et tournent à mal tout ce que le désir de leur bonheur m'a fait dire et faire d'utile, c'est à leur dam et non pas au mien. Emportant avec moi le témoignage de ma conscience je trouverai en dépit d'eux le dédomagement de toutes leurs indignités⁹. S'ils étoient dans l'erreur de bonne foi, je pourrais en me plaignant les plaindre encore et gémir sur eux et sur moi¹⁰ ; mais¹¹ quelle erreur¹² peut excuser un système aussi execrable¹³ que celui qu'il suivent à mon égard avec un zèle impossible à qualifier ; quelle erreur peut faire traiter publiquement en scelerat convaincu le même homme qu'on empêche avec tant de soins

1. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « En m'apprenant que mon sort étoit sans ressources il m'apprit à ne plus lutter contre la nécessité. »
 2. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « moi-même », on trouve cette phrase barrée : « je me dis que xxx est fait donner et leurs xxx il est xxxxxx soi-même. / et je me dis. N'ai-je donc si longtems mis à son prix l'opinion des hommes que pour m'en laisser subjugué au point n'xxx pas ma poitrine et n'en xxx pour mon cœur. »
 3. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « et m'y fit trouver ce que j'avois cherché vainement au dehors. »
 4. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « Quel membre t'a-t-il mutilé ? »
 5. (P) et (MsR 79, f. 8v, noir) Intersion des mots : changer altérer
 6. (MsR 79, f. 8v, noir) On ne trouve pas ce mot : « détériorer »
 7. (P) un Jean Jaques
 8. (MsR 79, f. 8v, noir) Après « d'eux », on trouve un alinéa abandonné : « N'ai-je donc [illisible] mis à leur son prix cette opinion que pour m'en laisser subjugué ~~moi-même~~ moi-même. Ils s'efforcent de me rendre haïssable parce qu'ils veulent me haïr. ~~Restant toujours digne d'être aimé~~ leur animosité même me prouve leur estime en dépit d'eux. Si j'étois tel qu'ils feignent de le croire se tourmenteroient ils ainsi de moi. ~~Si j'étois méchant ils n'eurent [illisible] de nuire.~~ L'iniquité de leur conduite à mon [9r] égard ~~me [illisible]~~ atteste leur mauvaise foi. Comment ne seroient ils pas faux avec moi puisqu'ils le sont avec eux-mêmes. Pour assouvir leur cruauté ils se font ce qu'ils m'accusent d'être et pour faire de J. J. un monstre ils se chargent en monstres pires que lui. Et moi je m'affecte de leur [illisible] haine comme si de leur part elle pouvoit m'offenser tandis qu'en effet elle m'honore ; Ah ! s'ils m'avoient pu mépriser ~~il y a [illisible] que~~ jamais ils ne m'auroient haï.
9. (MsR 79, f. 9r, noir) Après « iniquités », on trouve cette phrase : « Il faut me détacher de ce qui se ~~passé~~ fait sur la terre, que je vais bientôt la quitter, ~~et s'ils rebuttent le soin [?] que j'ai voulu leur faire.~~
 10. (MsR 79, f. 9r, noir) Après « moi », on trouve cette phrase : « Et gémir sur eux et sur moi » [n. d. é : elle est écrite deux fois]
 11. (MsR 79, f. 9r, noir) Après « mais », on trouve cette phrase barrée : « s'ils étoient de bonne foi »
 12. (MsR 79, f. 9r, noir) Après « erreur », on trouve une ligne illisible et barrée et cette phrase : « peut faire adorer [?] »
 13. (MsR 79, f. 9r, noir) Après « execrable », on trouve cette phrase : « Quand je serois tels qu'ils me voyent en seroient-ils eux moins faux moins fourbes moins cruels et moins vils dans la conduite qu'ils ont avec moi. »

d'apprendre au moins de quoi on l'accuse¹ ? Dans le raffinement de leur barbarie, ils ont trouvé l'art de me faire souffrir une longue mort en me tenant enterré tout vif². S'ils trouvent ce traitement doux ils^a faut qu'ils aient des ames³ de fange ; s'ils le trouvent aussi cruel qu'il l'est, les Phalaris les Agatocle^b ont été plus débonnaires qu'eux⁴. J'ai donc eu tort d'espérer les ramener⁵ en leur montrant qu'ils se trompent ; ce n'est pas de cela qu'il s'agit⁶, et quand ils se tromperoient sur mon compte, ils ne peuvent ignorer leur propre iniquité⁷. Ils ne sont pas injustes et méchants envers moi par erreur mais par volonté : Ils le sont parce qu'ils veulent l'être, et ce n'est pas à leur raison qu'il faudroit parler, c'est⁸ à leurs cœurs dépravés⁹ par la haine¹⁰. Toutes les preuves de leur injustice ne feront¹¹ que l'augmenter ; elle est un grief de plus qu'ils ne me pardonneront jamais¹².

Mais c'est encor plus à tort que¹³ je me suis affecté de leurs outrages¹⁴ au point d'en¹⁵ tomber dans l'abattement et presque dans le desespoir. Comme s'il étoit au pouvoir des hommes de changer la nature des choses¹⁶, et de m'ôter les consolations dont rien ne peut dépouiller l'innocent ! Et pourquoi donc est-il nécessaire à mon bonheur éternel qu'ils me connoissent et me rendent justice ? Le Ciel n'a-t-il donc nul autre moyen de rendre mon ame heureuse et de la dedomager des maux qu'ils m'ont fait souffrir injustement ? Quand la mort m'aura tiré de leurs mains saurai-je et m'inquieterai-je de savoir ce qui se passe encore à mon égard sur la terre ? A l'instant que la barrière de l'éternité s'ouvrira devant moi, tout ce qui est en deçà disparaîtra pour jamais, et si je me

1. (MsR 79, f. 9r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « que celui qu'il suivent à mon égard [...] le même homme qu'on empêche avec tant de soin d'apprendre au moins de quoi on l'accuse ? »
2. (MsR 79, f. 9r, noir) l'art de me tenir enterré vif. [Il y a une ligne illisible et barrée].
3. (MsR 79, f. 9r et 9v, noir) tous [9v] les ames
4. (MsR 79, f. 9v, noir) s'ils le trouvent aussi terrible qu'il est, le pire de tous les supplices que les hommes puissent inventer, de quel droit et sur quel [illisible] me l'infligent-ils sans vouloir m'entendre ni me juger selon les loix [Il y a deux lignes illisible et barrées. Cette partie est trop désordonnée pour lire].
5. (MsR 79, f. 9v, noir) Il y a une ligne illisible et barrée.
6. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « s'agit », on trouve cette phrase : « ils ne peuvent ignorer leur propre iniquité. » [n. d. é : elle est écrite deux fois]
7. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « iniquité », on trouve cette phrase : « Tout ~~cela~~ est trop claire trop [illisible] qu'ils avoient saisis [illisible]. C'est donc bien à tort que j'espérois les amens [?] en les éclairant. »
8. (P) mais
9. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « dépravés », on trouve ce mot : « et perversis »
10. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « haine », on trouve une ligne illisible et barrée.
11. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « feront », on trouve ce mot : « jamais »
12. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « jamais », on trouve cette phrase barrée : « Ainsi je ne dois je ne puis rien espérer de la generacion presente et de celles qui lui ressembleront qu'outrages, affronts, impostures, masquées pour les rendre plus cruelles d'une apparence de bienveillance et de pitié. ~~et les conduites de leur injustice.~~ »
13. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « que », on trouve cette phrase barrée : « j'ai donné tant d'injustice »
14. (MsR 79, f. 9v, noir) affecté de même injustice que
15. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « d'en », on trouve ce mot barré : « faire [illisible] »
16. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « choses », on trouve cette phrase barrée : « et de m'ôter [deux mots illisibles et barrés] les consolations plus fortes et que tout le genre humain et que toutes les rigueurs de la destinée, et dont rien ne peut jamais ~~dépouiller l'innocence de remplir un cœur [illisible].~~ »
17. (MsR 79, f. 9v, noir) Après « l'innocence », on trouve cette indication : « crayon ». Un morceau (« Et pourquoi [...] comme n'existant déjà plus ») est écrit au crayon dans le folio 19r.
18. (MsR 79, f. 19r, noir) que les h[ommes]
19. (MsR 79, f. 19r, noir) Après « injustement », on trouve ce mot : « ici bas »
20. (MsR 79, f. 19r, noir) Dès
21. (MsR 79, f. 19r, noir) me sera ouverte
22. (MsR 79, f. 19r, noir) « devant moi » se trouve après « disparaîtra »
23. (MsR 79, f. 19r, noir) On ne trouve pas ce mot : « pour jamais »

a. Faute d'orthographe de R : « il »

b. Faute d'orthographe de R : « les Agatocles »

[f. 3-13]

souviens alors de l'existence du genre humain, il ne sera pour moi dès cet instant même que comme n'existant déjà plus¹.

J'ai donc pris enfin² mon parti tout à fait³ ; détaché de tout ce qui tient à la terre et des insensés⁴ jugemens des hommes, je me résigne⁵ à être à jamais défiguré parmi eux⁶, sans en moins compter sur le prix de mon innocence et de ma souffrance. Ma félicité doit être d'un autre ordre ; ce n'est plus chez⁷ eux que je dois⁸ la chercher, et il n'est pas plus en leur pouvoir de l'empêcher⁹ que de la connoître¹⁰. Destiné à être dans cette vie la proie de l'erreur et¹¹ du mensonge¹², j'attens l'heure de ma délivrance et le triomphe de la vérité sans les plus chercher parmi les mortels¹³. Détaché¹⁴ de toute affection terrestre et délivré même de l'inquiétude de l'espérance ici-bas, je ne vois plus de prise par laquelle ils puissent encor troubler le repos de mon cœur. Je ne reprimerai jamais le prémier mouvement d'indignation d'emportement de colére, et même je n'y tâche plus ; mais le calme qui succede à cette agitation passagère est un état permanent dont rien ne peut plus me tirer¹⁵.

L'espérance eteinte étouffe bien le desir, mais elle n'aneantit pas le devoir, et je veux jusqu'à la fin remplir le mien dans ma conduite avec les hommes. Je suis dispensé desormais de vains¹⁶ efforts pour leur faire connoître la vérité qu'ils sont déterminés à rejeter toujours, mais je ne le suis pas de leur^{17a} laisser les moyens d'y revenir¹⁸ autant qu'il dépend de moi, et c'est le dernier usage qui me reste à faire de cet écrit. En multiplier incessamment les copies pour les déposer ainsi çà et là¹⁹ dans les mains²⁰ des gens qui m'approchent seroit excéder inutilement mes forces²¹, et je ne puis raisonnablement espérer que de toutes ces copies ainsi dispersées²²

1. (MsR 79, f. 19r, noir) « Et pourquoi [...] comme n'existant déjà plus » se trouve dans le f. 19r. Voyez la note 17 dans le folio précédent.
 2. (MsR 79, f. 10r, noir) Intersion des mots : enfin pris
 3. (MsR 79, f. 10r, noir) Après « tout à fait », on trouve cette phrase barrée : « et, me resignant en toute chose à la volonté du ciel, j'ai mis les choses qui ne [illisible] pas et delivré du tourment de l'esperance et détaché de la seule opinion des [?] et délivré du tourment de l'espérance [illisible]. »
 4. (MsR 79, f. 10r, noir) On ne trouve pas ce mot : « des insensés ». En revanche, on trouve ce mot : « metteur pis ~~tous~~ ces [illisible] »
 5. (MsR 79, f. 10r, noir) Je me suis résigné
 6. (MsR 79, f. 10r, noir) Après « parmi eux », on trouve cette phrase : « ~~sans m'affecter davantage~~ de leur injustice plus que des malheurs [illisible] qui. »
 7. (MsR 79, f. 10r, noir) parmi
 8. (MsR 79, f. 10r, noir) puis
 9. (MsR 79, f. 10r, noir) On trouve une phrase barrée : « qu'au mien de les leur communiquer »
 10. (MsR 79, f. 10r, noir) Après « connoître », on trouve cette phrase barrée : « Délivré du tourment de l'esperance ici bas, je renonce aux ~~soucis~~ soins qui l'accompagnent et j'attends que mon heure vienne sans plus délivrance ici bas dans l'estime des équivalences »
 11. (MsR 79, f. 10r, noir) Après « et », on trouve ce mot barré : « de la faute »
 12. (MsR 79, f. 10r, noir) Après « mensonge », on trouve cette phrase barrée : « j'attends dans une [illisible] la lumière après les tenebres sans plus chercher à la porter aux yeux qui veulent s'y fermer ~~le moment de mes délivrances~~ »
 13. (MsR 79, f. 10r, noir) sans plus le chercher sur la terre. ~~Il me semble que~~
 14. (P) Dégagé desormais
 15. (MsR 79, f. 10r et 10v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « Détaché de toute affection [...] rien ne peut plus me tirer ». En revanche, on trouve cette phrase : « Cette disposition [une ligne illisible et barrée] me tranquillise et antcipie en quelque sorte sur mon être futur. Je vivant encore au milieu des hommes je me tiens ainsi presque inaccessible à leurs atteintes. Je n'ai pas vaincu je ne vaincrai jamais sans doute le prémier mouvement de la nature. [illisible] la colére l'indignation [illisible toujours] feront encore bouillonner mon sang à l'approche insidieuse des [10r] flagorneurs et des traitres. Mais ces mouvemens passagers plus rapides que l'éclaire me laisseront bientôt rentrer dans la quietude et le calme qui sera desormais mon état permanent. »
 16. (MsR 79, f. 10v, noir) « suis dispensé desormais de vains » est complètement illisible.
 17. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « leur », on trouve ce mot : « en ~~laisser offrir~~ »
 18. (P) « les moyens d'y revenir » se trouve après « il dépend de moi »
(MsR 79, f. 10v, noir) On ne trouve pas ce mot : « d'y revenir »
 19. (MsR 79, f. 10v, noir) On ne trouve pas ce mot : « ainsi ça et là »
 20. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « mains », on trouve trois mots illisibles et barrés.
 21. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « forces », on trouve cette phrase barrée : « Je me [illisible] que tous ceux à qui je les remettois en plusieurs usage que pour les remettre »
 22. (MsR 79, f. 10v, noir) distribuées
- a. *Biffé* : « en » entre « leur » et « laisser »

une seule parvient entière à sa destination. Je vais donc me borner à une dont j'offrirai la lecture¹ à ceux de ma connoissance² que je croirai les moins injustes les moins prevenus, ou qui quoique liés avec mes persecuteurs me paroîtront avoir neanmoins³ encor du ressort^a dans l'ame et pouvoir être quelque chose par eux-mêmes⁴. Tous, je n'en doute pas⁵, resteront sourds à mes raisons, insensibles à ma destinée⁶, aussi cachés et faux qu'auparavant⁷. C'est un parti pris universellement et sans retour, surtout par⁸ ceux qui m'approchent. Je sais tout cela d'avance, et je ne m'en tiens pas moins à cette dernière résolution, parce qu'elle est le seul moyen qui reste en mon pouvoir de concourir à⁹ l'œuvre de la providence, et d'y mettre¹⁰ la possibilité qui dépend de moi. Nul¹¹ ne m'écouterà¹², l'expérience m'en avertit¹³, mais il n'est pas impossible qu'il s'en trouve un qui m'écoute, et il est désormais impossible que les yeux des hommes s'ouvrent d'eux-mêmes à la vérité. C'en est assez pour¹⁴ m'imposer l'obligation de la tentative, sans en espérer aucun succès. Si je¹⁵ me contente de laisser cet écrit après moi, cette proye n'échappera pas aux mains de¹⁶ rapine qui n'attendent que ma dernière heure pour tout saisir et bruler ou falsifier¹⁷. Mais si parmi ceux qui m'auront lû¹⁸ il se trouvoit un seul cœur d'homme ou seulement un esprit vraiment sensé, mes persecuteurs auroient perdu leur peine¹⁹ et bientôt la vérité perceroit aux yeux du public²⁰. La certitude si ce bonheur inespéré m'arrive²¹ de ne pouvoir m'y tromper un moment m'encourage à ce nouvel essai²². Je sais d'avance quel ton tous prendront après m'avoir lû. Ce ton sera le même qu'auparavant, ingénu, patelin, benevole ; ils me plaindront beaucoup de voir si noir ce qui est si blanc, car ils ont tous la candeur des Cygnes²³ : mais ils²⁴ ne comprendront²⁵ rien à tout ce que j'ai dit là. Ceux-là²⁶, jugés à l'instant, ne me surprendront point du tout, et me fâcheront très peu. Mais si, contre toute attente²⁷, il s'en trouve un que mes raisons frappent²⁸ et qui commence à soupçonner la vérité, je ne resterai pas²⁹ un moment en doute³⁰ sur cet effet³¹, et j'ai le signe assuré pour le distinguer des autres³² quand même il ne voudroit pas s'ouvrir à moi. C'est de

1. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « la lecture », on trouve « [une ligne illisible et barrée] à ceux des »
2. (P) à ceux des gens qui m'approchent (MsR 79, f. 10v, noir) à celle des persecuteurs. Et après « persecuteurs », on trouve cette phrase barrée : « qui savent [?] à ma porté qui paroîtront les plus peu près [illisible] à la. »
3. (P) Intervention des mots : neanmoins avoir
4. (MsR 79, f. 10v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « ou qui quoique liés [...] pouvoir être quelque chose par eux-mêmes. » [n. d. é : Il y a une marque d'insertion après « les moins prevenus », mais cette phrase n'existe pas.]
5. (MsR 79, f. 10v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « je n'en doute pas »
6. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « destinée », on trouve cette phrase barrée : « je m'y attends »
7. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « auparavant », on trouve cette phrase barrée : [une ligne illisible] et je m'y attends. Je suis persuadé que cette lecture ne me sera tout aussi pas [illisible] inutile que les depots précédents. »
8. (MsR 79, f. 10v, noir) et donc si quelqu'un parvient je détache et ne seroit pas ceux les gens qui s'ie un de
9. (P) et (MsR 79, f. 10v, noir) favoriser
10. (MsR 79, f. 10v, noir) de mettre à son succès
11. (MsR 79, f. 10v, noir) Aucun
12. (MsR 79, f. 10v, noir) Après « m'écouterà », on trouve ce mot barré : « sans doute »
13. (P) convaincu (MsR 79, f. 11r, noir) On ne trouve pas cette phrase « l'expérience m'en averti ». En revanche, on trouve une ligne illisible et barrée
14. (MsR 79, f. 11r, noir) Après « pour », on trouve ce mot barré : [illisible] à mes yeux une
15. (MsR 79, f. 11r, noir) Après « je », on trouve ce mot barré : « fais »
16. (MsR 79, f. 11r, noir) On trouve deux mots illisibles et barrés.
17. (MsR 79, f. 11r, noir) On trouve une ligne illisible et barrée
18. (MsR 79, f. 11r, noir) « parmi ceux qui m'auront lû » se trouve après « vraiment sensé »
19. (P) leurs peines
20. (MsR 79, f. 11r, noir) Après « public », on trouve cette phrase : « Cet homme ne se trouvera pas j'en suis très persuadé d'avance, mais il suffit qu'il puisse se trouver pour que cette possibilité m'impose l'obligation d'en faire l'épreuve et j'y suis déterminé. ~~S'il se trouve se [illisible] mon attente, il se / je trouve un homme. Ce n'est pas de l'amour de la justice et de la vérité qui que j'attends ce miracle ; cet amour est depuis longtemps. Ce n'est pas l'amour de la vérité qui peut désormais produire ce miracle, mais ce peut être le bon sens la raison le seul amour propre bien entendu. Un homme judicieux sentira qu'il trouve [illisible], et je suis sur de ne m'y pas trompeur. »~~
21. (MsR 79, f. 11r, noir) « si ce bonheur inespéré m'arrive » se trouve après « pouvoir »
22. (MsR 79, f. 11r, noir) augment ma confiance
23. (MsR 79, f. 11r, noir) On ne trouve pas cette phrase : « ils me plaindront beaucoup de voir si noir ce qui est si blanc, car ils ont tous la candeur des Cygnes : »
24. (MsR 79, f. 11r, noir) et
25. (MsR 79, f. 11r, noir) concevoit
26. (P) Ceux-ci
27. (MsR 79, f. 11r et 11v, noir) On ne trouve pas cette phrase : « Ceux-là, jugés à l'instant, [...] Mais si, contre toute attente ». En revanche, on trouve cette phrase : « Voilà [11v] ce que j'attends de tous ceux qui m'auront lu. Mais »
28. (P) un que la solidité de mes raisons frappe (MsR 79, f. 11v, noir) un que mes raisons ont frappé
29. (MsR 79, f. 11v, noir) celui-la ne me laissera pas
30. (MsR 79, f. 11v, noir) On trouve cette phrase barrée : « donc [illisible] et quand même il voudroit se traire se lirois donc pas cœur sa disposition malgré lui »
31. (MsR 79, f. 11v, noir) On ne trouve pas ce mot : « sur cet effet »
32. (MsR 79, f. 11v, noir) pour le connaître
- a. *Faute d'orthographe de R* : « ressort »

[f. 3-15]

celui-là que je ferai mon dépositaire, sans même¹ examiner² si je dois compter sur sa probité : car je n'ai besoin que de son jugement pour l'intéresser à m'être fidelle. Il sentira qu'en supprimant mon dépôt il n'en tire aucun avantage, qu'en le livrant à mes ennemis il ne leur livre que ce qu'ils ont déjà³, qu'il ne peut par conséquent donner un grand prix à cette trahison, ni éviter⁴ tôt ou tard par elle le juste reproche d'avoir fait une vilaine action⁵. Au lieu qu'en gardant mon dépôt⁶ il reste toujours le maître de le supprimer quand il voudra, et⁷ peut un jour, si des révolutions assez naturelles⁸ changent les dispositions du public se faire un honneur infini et tirer de ce même dépôt⁹ un grand avantage dont il se prive en le sacrifiant. S'il sait prévoir et s'il peut attendre, il doit en raisonnant bien m'être fidelle¹⁰. Je dis plus ; quand même le public persisteroit¹¹ dans les mêmes dispositions¹² où il est à mon égard, encor un mouvement très naturel le portera-t-il tôt ou tard à désirer de savoir au moins ce que J. J. auroit pu dire si on lui eut laissé la liberté de parler. Que mon dépositaire se montrant leur dise alors ; vous voulez donc savoir ce qu'il auroit dit et bien le voilà¹³. Sans¹⁴ prendre mon parti, sans¹⁵ vouloir défendre ma cause ni¹⁶ ma mémoire. Il peut en se faisant¹⁷ mon simple rapporteur, et restant¹⁸ au surplus, s'il peut¹⁹, dans l'opinion de tout le monde, jeter²⁰ cependant un nouveau jour sur le caractère de l'homme jugé : car c'est toujours un trait de plus à son portrait de savoir comment un pareil homme osa parler de lui-même²¹.

Si parmi mes lecteurs je trouve cet homme sensé disposé pour son propre avantage à m'être fidelle, je suis déterminé à lui remettre, non seulement cet écrit, mais aussi mes confessions et^a tous les papiers qui restent entre mes mains, et desquels on peut tirer un jour de grandes lumières sur ma destinée, puisqu'ils contiennent des anecdotes des explications et des faits que nul autre²²

1. (MsR 79, f. 11v, noir) sans m'embarrasser (?) d'

2. (MsR 79, f. 11v, noir) Après « examiner », il se trouve une ligne illisible et barrée.

3. (MsR 79, f. 11v, noir) Il sentira qu'en livrant mon dépôt à mes ennemis il le leur rend un [3 mots illisibles] déjà, et qu'en le supprimant lui-même n'en tire aucun avantage. ~~Au lieu s'il en trouvoit que la vérité pour mais [illisibles] Au lieu qu'en le gardant il peut toujours si~~

4. (P) ni tôt ou tard éviter par elle

5. (MsR 79, f. 11v, noir) Il ne se trouve pas cette phrase : « ni éviter tôt ou tard par elle le juste reproche d'avoir fait une vilaine action. »

6. (MsR 79, f. 11v, noir) Au lieu qu'en le gardant [une ligne illisible et barrée]

7. (MsR 79, f. 11v, noir) Il ne se trouve pas cette phrase : « reste toujours le maître de le supprimer quand il voudra, et »

8. (MsR 79, f. 11v, noir) Après « naturelles », il se trouve cette phrase : « [illisibles] quand il faudra »

9. (MsR 79, f. 11v, noir) « de ce même dépôt » se trouve après « avantage »

10. (MsR 79, f. 11v, noir) « il se prive en le sacrifiant. S'il sait prévoir et s'il peut attendre, il doit en raisonnant bien m'être fidelle » n'existe pas. Mais il se trouve cette phrase : « le sacrifice ne manquer tout au moins de lui retirera un jour le juse reproche d'avoir fait une vilaine acte [illisibles] la confiance d'un ~~un mot illisible~~ infortuné.

11. (P) Après « persisteroit », il se trouve ce mot : « toujours »

12. (MsR 79, f. 11v, noir) sentiments

13. (P) Hé bien le voilà.

Et après « voilà », il se trouve une note : « * La première condition requise pour répondre à une accusation est sans contredit de la connoître. Moi je me suis vu forcé de répondre sans avoir pu jamais savoir à quoi. En me parlant toujours come à un honnête homme on me traite publiquement comme un scelerat convaincu. Cette étrange et incroyable position ne doit jamais être oubliée, je crois qu'elle suffira seule pour décider la question chez tout homme qu'on n'aura pas jetté dans le délire, et qui ne sera ni passionné ni fou. »

14. (MsR 79, f. 11v, noir) Après « sans », il se trouve cette phrase : « ~~se faire mon [illisibles]~~ »

15. (MsR 79, f. 11v, noir) ~~ni parti [illisibles] s'il vous~~

16. (MsR 79, f. 11v, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « ma cause ni »

17. (MsR 79, f. 12r, noir) ~~toujours~~ se faire

18. (MsR 79, f. 12r, noir) rester

19. (P) et (MsR 79, f. 12r, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « s'il peut »

20. (MsR 79, f. 12r, noir) ~~et il jette toujours~~

21. (MsR 79, f. 12r, noir) Il se trouve cette phrase barrée : « ~~P[illisibles] qu'il ne faut qu' [illisibles] passer à mon dépôt pour m'être fidelle~~ »

22. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « autre », il se trouve ce mot : « homme »

a. *Suppression par DC* : « mes Confessions et », in *DC*, p. 460.

que moi ne peut donner, et qui sont les seules clefs de beaucoup d'enigmes qui sans cela resteront à jamais inexplicables¹.

Si cet homme ne se trouve point, il est possible au moins que la mémoire de cette lecture restée² dans l'esprit de ceux qui l'auront faite, réveille un jour en quelqu'un d'eux quelque sentiment de justice et de commisération, quand, longtems après ma mort, le délire public³ commencera de⁴ s'affoiblir. Alors ce souvenir peut produire en son⁵ ame quelque heureux effet que la passion qui les anime arrête de mon vivant, et il n'en faut pas davantage pour⁶ commencer l'œuvre de la providence⁷. Je profiterai donc⁸ des occasions de faire connoître cet écrit, si je les trouve, sans en attendre aucun succès⁹. Si je trouve un dépositaire que j'en puisse raisonnablement charger, je le ferai, regardant néanmoins mon dépôt comme perdu et m'en consolant d'avance. Si je n'en trouve point, comme je m'y attends, je continuerai de garder ce que je lui aurois remis, jusqu'à ce qu'à ma mort si ce n'est plustot mes persecuteurs s'en saisissent. Ce destin de mes papiers que je vois inévitable ne m'allarme plus. Quoique fassent les hommes, le Ciel à son tour¹¹ fera¹² son œuvre¹³. J'en ignore le tems les moyens l'espèce. Ce que je sais, c'est que l'arbitre suprême est puissant et juste, que mon ame est innocente et que je n'ai pas mérité mon sort¹⁴. Cela me suffit. Ceder desormais à ma destinée, ne¹⁵ plus m'obstiner à lutter contre elle, laisser mes persécuteurs disposer à leur gré de leur proye, rester leur jouet sans aucune resistance durant le reste de mes vieux et tristes jours¹⁶, leur abandonner même l'honneur de mon nom et ma réputation dans l'avenir, s'il plait au Ciel qu'ils en disposent, sans plus m'affecter de rien quoi qu'il arrive ; c'est ma dernière resolution. Que les hommes fassent desormais tout ce qu'ils voudront, après avoir fait moi ce que j'ai du, ils auront beau tourmenter ma vie¹⁷, ils ne m'empêcheront pas de mourir en paix.

===

1. (MsR 79, f. 11v, noir) Je suis déterminé à lui garder sur ce qu'il me dira un inviolable secret s'il l'exige, et sur [alors] de sa sincérité je lui remettrai [tous les éclairs sur ma destinée] des éclaircissements et des preuves qu'on n'aura jamais que de moi et qui jetteront un grand jour sur toute ma destinée qui sans [?] cela restera pour jamais une énigme inexplicable. [n. d. é : Cette phrase est écrite à la fin du f. 11v.]
2. (MsR 79, f. 12r, noir) reste
3. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « public », il se trouve ce mot : « à mon égard »
4. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « de », il se trouve ce mot barré : « ~~se calmer~~ »
5. (MsR 79, f. 12r, noir) leur
6. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « pour », il se trouve cette phrase : « [illisible] en envoyer quelqu'un peut être à des ~~et lui-même et le public des recherches~~ recherches plus équitables qui »
7. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « providence », il se trouve cette phrase : « Ce que je dis ici qui peut arriver n'arrivera point, ~~e'est je le crois ainsi~~ je le crois ainsi, mais puisqu'il est possible enfin qu'il arrive cette seule possibilité suffit pour me faire mon devoir donc la pas oter m'oblige de ne la pas oter m'oblige à faire même sans espérance ce qu'il faut pour ne la pas ~~ne la pas~~ empêcher. Et telle est ma resolution.
8. (MsR 79, f. 12r, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « donc »
9. (MsR 79, f. 12r, noir) Après « succès », il se trouve cette phrase barrée : « ~~Et je ferai de même en le déposant~~ »
10. (MsR 79, f. 13r, noir) Après « de », il se trouve ce mot : « tout »
11. (MsR 79, f. 13r, noir) Il ne se trouve pas ce mot : « à son tour »
12. (MsR 79, f. 13r, noir) Après « fera », il se trouve ce mot : « tot ou tard »
13. (P) sans
14. (MsR 79, f. 13r, noir) Après « œuvre », il se trouve cette phrase : « ou d'une manière ou d'une autre »
15. (MsR 79, f. 13r, noir) Après « sort », il y a une marque d'insertion : « ~~Cela me suffit : quelque triste que [illisible] de devenoit jamais et quelque puissant [illisible]~~ »
16. (MsR 79, f. 13r, noir) Après « jours », il se trouve cette phrase : « que le ciel me condanne à passer encore ou milieu d'eux »
17. (MsR 79, f. 13r, noir) Il ne se trouve pas cette phrase : « ils auront beau tourmenter ma vie »

[f. 3-17]

Copie

du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit précédent¹.

===

A tout François aimant encor la justice et la vérité².

===

François ! Nation jadis aimable et douce, qu'êtes-vous devenus ? Que vous êtes changés pour un étranger infortuné, seul, à votre merci, sans appui, sans défenseur, mais qui n'en auroit pas besoin chez un peuple juste ; pour un homme sans fiel^{3a} et sans fiel, ennemi de l'injustice, mais patient à l'endurer, qui jamais n'a fait ni voulu ni rendu de mal à personne, et qui depuis quinze ans plongé trainé par vous dans la fange de l'opprobre et de la diffamation, se voit se sent charger à l'envi d'indignités inouïes jusqu'ici parmi les humains, sans avoir pu jamais en apprendre au moins la cause ! C'est donc là votre franchise votre douceur votre hospitalité ? Quittez ce vieux nom de Francs ; il doit trop vous faire rougir. Le persecuteur de Job auroit pu beaucoup apprendre de ceux qui vous guident, dans l'art de rendre un mortel malheureux. Ils vous ont persuadé, je n'en doute pas, ils vous ont prouvé même, comme cela est toujours facile en se cachant de l'accusé, que je méritois ces traitemens indignes, pires cent fois que la mort. En ce cas, je dois me résigner ; car je n'attends ni ne veux d'eux ni de vous aucune grace ; mais ce que je veux et qui m'est dû tout au moins, après une condamnation si cruelle et si infamante, c'est qu'on m'apprenne enfin quels sont mes crimes, et comment et par qui j'ai été jugé !

Pourquoi faut-il qu'un scandale aussi public soit pour moi seul un mystère impénétrable ? A quoi

1. (P) du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit précédent.

2. (P) Il ne se trouve pas cette phrase : « A tout François aimant encor la justice et la vérité. »

3. (P) sans fard

a. *Faute d'orthographe de R* : « sans fard » [n. d. é : voyez la note 3]

bon tant de machines de ruses de trahisons, de mensonges pour cacher au coupable ses crimes qu'il doit savoir mieux que personne s'il est vrai qu'il les ait commis ? Que si, pour des raisons qui me passent, persistant à m'ôter un droit* dont on n'a privé jamais aucun criminel, vous avez résolu d'abruver le reste de mes^a tristes jours d'angoisses de dérision d'opprobres, sans vouloir que je sache pourquoi, sans daigner écouter mes griefs mes raisons mes plaintes, sans me permettre même de parler[×], j'élèverai au Ciel pour toute défense un cœur sans fraude et des mains pures de tout mal, lui demandant, non peuple cruel, qu'il me venge et vous punisse (Ah qu'il éloigne de vous tout malheur et toute erreur !) mais qu'il ouvre bientôt à ma vieillesse un meilleur azyle où vos outrages ne m'atteignent plus.

JJR.

P. S. François, on vous tient dans un délire qui ne cessera pas de mon vivant. Mais quand

* Quel homme de bon sens croira jamais qu'une aussi criante violation de la loi naturelle et du droit des gens puisse avoir pour principe une vertu ? S'il est permis de dépouiller un mortel de son état d'homme, ce ne peut être qu'après l'avoir jugé, mais non pas pour le juger¹. Je vois beaucoup d'ardens exécuteurs, mais je n'ai point aperçu de juge². Si tels sont les préceptes d'équité³ de la philosophie moderne, malheur sous ses auspices au foible innocent et simple ; honneur et gloire aux intrigans cruels et rusés.

[×] De bonnes raisons doivent toujours être acceptées⁴ surtout de la part d'un accusé qui se défend ou d'un opprimé qui se plaint ; et si je n'ai rien de solide à dire, que ne me laisse-t-on parler en liberté ! C'est le plus sur moyen de décrier tout à fait ma cause et de justifier pleinement mes accusateurs. Mais tant qu'on m'empêchera de parler ou qu'on refusera de m'entendre, qui pourra jamais sans témérité prononcer que je n'avois rien à dire ?

1. (P) mais non pour le juger

2. (BnF, ms. 12762, fol. 106) Je ne vois partout qu'ardens exécuteurs, sans avoir aperçu jamais aucun juge.

(MsR. 51) Je ne vois partout qu'exécuteurs très ardens sans avoir aperçu jamais aucun juge.

3. (MsR. 51) Si tels sont les principes de justice.

4. (P) être écoutées,

^a. *Biffé* : un mot illisible entre « mes » et « tristes »

[f. 3-19]

je n'y serai plus, que l'accès sera passé, et que votre animosité, cessant d'être attisée, laissera l'équité naturelle parler à vos cœurs, vous regarderez mieux, je l'espère, à tous les faits dits écrits que l'on m'attribue en se cachant de moi très soigneusement, à tout ce qu'on vous fait croire de mon caractère, à tout ce qu'on vous fait croire par bonté pour moi. Vous serez alors bien surpris ! et, moins contents de vous que vous ne l'êtes, vous trouverez^a, j'ose vous le prédire la lecture de ce billet plus intéressante qu'elle ne peut vous paroître aujourd'hui. Quand enfin ces Messieurs, couronnant toutes leurs bontés, auront publié la vie de l'infortuné qu'ils auront fait mourir de douleur ; cette vie impartiale et fidelle qu'ils préparent depuis longtems avec tant de secret et de soin, avant que d'ajouter foi à leur dire et à leurs preuves, vous rechercherez, je m'assure, la source de tant de zèle, le motif de tant de peine, la conduite surtout qu'ils eurent envers moi de mon vivant. Ces recherches bien faites, je consens, je le déclare, puisque vous voulez me juger sans m'entendre, que vous jugiez entre eux et moi sur leur propre production.

===

^a. *Biffé* : « je ~~illisible~~ » entre « trouverez » et « j'ose »

Annexe 1-2

Dépôt remis à la Providence du manuscrit de Genève, avec les variantes

Protecteur des opprimés, Dieu de justice et de vérité, reçois ce dépôt que remet sur¹ ton autel et confie à ta providence un étranger infortuné, seul sans appui sans défenseur sur la terre, outragé, moqué diffamé trahi de² toute une génération, chargé depuis quinze ans à l'envi de traitemens pires que la mort et d'indignités inouïes jusqu'ici parmi les humains, sans avoir pu jamais en apprendre au moins la cause. Toute explication m'est refusée, toute communication m'est ôtée, je n'attends plus des hommes aigris par leur propre injustice qu'affronts, mensonges et trahisons. Providence éternelle, mon seul espoir est en toi ; daigne prendre mon dépôt sous ta garde et³ le faire tomber en des mains jeunes et fidelles⁴, qui le transmettent exempt de fraude à une meilleure generation ; qu'elle apprenne en déplorant mon sort comment fut traité par celle-ci un homme sans fiel et sans fard, ennemi de l'injustice⁵, mais patient à l'endurer, et qui jamais n'a fait ni voulu ni rendu de mal à personne. Nul n'a droit, je le sais d'espérer un miracle, pas même l'innocence opprimée et méconnue. Puisque tout doit rentrer dans l'ordre un jour, il suffit d'attendre. Si donc mon travail est perdu, s'il doit être livré à mes ennemis et par eux détruit ou défiguré, comme cela paroît inévitable, je n'en compterai pas moins sur ton œuvre, quoique j'en ignore l'heure et les moyens, et après avoir fait, comme je l'ai dû, mes efforts⁶ pour y concourir, j'attends avec confiance, je me repose sur ta justice, et me résigne à ta volonté.

« Dépôt remis à la Providence » se trouve à la couverture du Ms. B

à la fin du manuscrit du Ms. L

dans l'Histoire du precedent écrit des Mss. P et G.

1. (B) qu'apporte à
2. (B) par
3. (B) et (L) Il ne se trouve pas ce mot : « et »
4. (B) Intersion des mots : fidelles et jeunes
5. (L) de toute injustice
6. (B), (L) et (P) tous mes efforts

Annexe 1-3

L'avant texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de la BnF

Je préparais cet écrit depuis plusieurs années sans imaginer aucun moyen de le garantir des mains de mes persecuteurs. Enfin ne voyant plus aucune ressource de la part des hommes je résolus de le confier à la seule providence en la déposant sur le grand Autel de l'Eglise de notre Dame de Paris. J'aurois choisi pour cela le samedi 24 fevrier de la présente année 1776. Mais en voulant executer mon dessein je trouvai les grilles fermées* à l'entrée du corridor qui tourne autour du choeur et par lequel je comptois gagner une des portes latérales pour y entrer. Je ne pouvois tenter de traverser tout le choeur par l'entrée principale bien sur que le Suisse m'auroit retenu. Ainsi ne pouvant d'aucune part arriver à l'autel j'ai forcé de renoncer à mon projet, et il ne me reste qu'à me résigner à la volonté du ciel qui par un decret dont il ne m'appartient pas de sonder la profondeur semble favoriser en tous les complots des hommes pour la diffamation de ma personne et de ma mémoire. Je ne vois plus d'autre parti à prendre dans l'état où je suis réduit que de porter cet écrit toujours sur moi pour le remettre au premier inconnu pour qui mon coeur m'inspirera cette confiance. J'ose espérer encore que la providence daignera guider mon choix. Peut elle prendre un plus digne instrument de son oeuvre qu'un homme juste et vertueux ?

* Il est bon d'observer que jusqu'ici ce corridor n'avoit point été formé. J'ajoute que dans tous les changemens qui se font à mon occasion, on tient toujours quelque pretexte tout prêt pour les motiver.

Annexe 1-4

L'avant texte de l'Histoire du précédent écrit du manuscrit de Londres

Suit la copie de la suscription du manuscrit contenant ces trois Dialogues que j'avois résolu de déposer à la seule grande de la Providence sur le grand Autel de l'Église de Notre Dame de Paris. Mais ayant voulu executer cette resolution le 24 Fevrier 1776 je trouvai que par une précaution toute nouvelle on avoit fermé les grilles des bas-cotés qui environnent le Chœur et par lesquels seuls j'aurois pu pénétrer jusqu'à l'Autel. Je me vis donc forcé, sinon de renoncer à mon projet du moins de le changer, car je croirai l'avoir très heureusement rempli, si je trouve un dépositaire discret et fidelle. Est-il un plus digne instrument de l'œuvre de la providence que la main d'un homme vertueux ?

Annexe 1-5

Titre, Épigraphe, Préambule et Table des matières

Le manuscrit de la BnF

Rousseau Juge de Jean Jaques.

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

OV. Trist

Qui que vous soyez que le Ciel a fait l'arbitre de cet Ecrit, quelque usage que vous ayez résolu d'en faire, et quelque opinion que vous ayez de l'Auteur, cet Auteur infortuné vous conjure par vos entrailles d'homme et par les angoisses qu'il a souffertes en l'écrivant, de n'en disposer qu'après l'avoir lu tout entier. Songez que cette grace qu'implore de vous un coeur brisé de douleur, est un devoir d'équité que le Ciel vous impose.

[A la page suivante]

Table des matières.

Du sujet et de la forme de cet écrit. page..... 1.

Premier dialogue

Du système de conduite envers J. J. adopté par l'administration et approuvé du public..... 7.

Second dialogue

Du naturel de J. J. et de ses habitudes..... 80.

3e dialogue

De ses Livres, et conclusion..... 183

Le manuscrit de Londres

Ce manuscrit me fut mis entre les mains le 6 avril 1776 par MJJR. Br. Boothby

Rousseau juge de Jean Jaques

Dialogues

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis

Ovid. trist

Table des matières.

1. Du sujet et de la forme de cet écrit.

2. Du systeme de conduite envers J. J. adopté par l'administration avec l'approbation du public

Premier Dialogue.

3. Du naturel de J. J. et de ses habitudes

Second dialogue.

4. De l'esprit de ses livres et conclusion

Troisième Dialogue.

[A la page suivante]

Qui que vous soyez que le Ciel a fait l'arbitre de cet écrit, quelque usage que vous ayez resolu d'en faire, et quelque opinion que vous ayez de l'Auteur, cet Auteur infortuné vous conjure par vos entrailles humaines, et par les angoisses qu'il a souffertes en l'écrivant, de n'en disposer qu'après l'avoir lu tout entier. Songez que cette grace que vous demande un coeur brisé de douleur est un devoir d'équité que le Ciel vous impose.

Annexe 2

Variante produite par l'ajout et la suppression après la transcription

(en se fondant sur le manuscrit de Genève)

Remarque

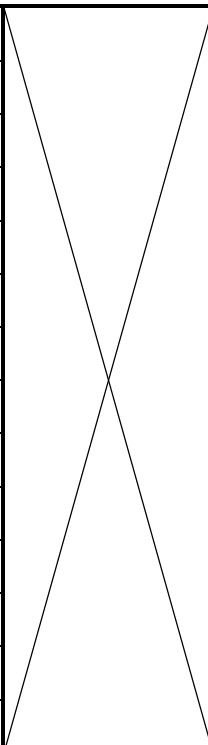
1. Le « S » signifie « supprimé » après la transcription et le « I » implique « inséré » après la transcription.

2. Le « □ » renvoie à un passage long, « ~~~ » à un passage court et « Sans signe » à un mot.

	B	L	P	G	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	Folio (s)
1	○	×	S	×	B=P	B	15
2	×	○	I	○	B=P	B	19, 21, 45, 59, <u>62</u> , 68, <u>95</u> , 96, <u>106</u> , <u>107</u> , 110, <u>112</u>
3	×	I	I	○	B=L=P	B	25, <u>26</u> , 58, 73
4	×	I	○	○	B=L	B	49, 63
5	×	○	○	I	L=P	B	54, 54, 117
6	○	×	I	○	L=P	L	52
7	○	×	I	I	B	L	2
8	×	○	S	×	L=P	L	96
9	○	×	○	I	B=P	L	106
10	×	S	○	×	L=P	P	25
11	○	○	×	I	-	P	50
12	○	I	×	○	L=P	P	109
13	I	×	×	○	-	L=P	25
14	I	×	○	×	B=P	B=P	14
15	×	I	×	○	B=L=P	B=P	26
16	×	○	×	I	B=P	B=P	58, <u>60</u>
17	×	I	×	I	-	B=P	117
18	○	○	S	S	Sans V	B=L	10
19	×	×	I	○	B=L=P	B=L	31, 45, 55, 73, 82 (1), <u>82</u> (2), 88, <u>89</u> , 90, 95, 99, <u>121</u>
20	×	×	○	I	P	B=L	<u>33</u> , <u>86</u> , 106
21	×	×	I	I	Sans V	B=L	50
22	×	S	○	○	B	B=L	91
23	×	×	×	I	-	B=L=P	12, 102
24	△	×	×	I	L=P	B, L=P	50
25	△	I	○	○	-	Sans V	<u>37</u> △
26	○	○	I	○	-	Sans V	59
27	I	○	○	○	-	Sans V	<u>75</u>
28	○	I	○	○	-	Sans V	<u>75</u> △
29	I	○	○	I	-	Sans V	89
30	○	I	○	I	-	Sans V	97

Annexe 3

Table des notes

No.	B	L	P	G	Folio	OC, I
Du sujet et de la forme de cet écrit						
1	×	×	* : au bas	※ : au bas	1-7	666
Premier Dialogue						
2	×	* : au bas	* : papier	* : au bas	1-22	680
3	* : en marge	×	×	×	1-33	690
4	×	* : en marge	×	×	1-53	710
5	(*) : en marge	* : au bas	×	* : au bas	1-54	711
6	×	×	* : en marge	* : au bas	1-56	713
7	×	×	(I) : papier	* : au bas	1-57	714
8	* : en marge	* : au bas	* : en marge	* : en marge	1-59	716
9	※ : en marge	* : papier	※ : en marge	※ : en marge	1-60	717
10	* : en marge	⊖ : papier	* : en marge	* : au bas	1-62	719
11	(a)(b) : au bas	*※ : au bas	(*) (※) : au bas	*※ : au bas	1-106	758
12	×	* : au bas	* : en marge	* : au bas	1-120	769
13	* : au bas	※ : au bas	* : au bas	* : au bas	1-121	770
Deuxième Dialogue						
14	※ : en marge		※ : en marge	* : au bas	2-13	786
15	* : en marge		* : au bas	※ : au bas	2-13	786
16	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-15	788
17	* : en marge		×	×	2-31	805
18	×		* : au bas	* : au bas	2-60	832
19	* : en marge		※ : au bas	* : en marge	2-61	832
20	* : en marge		* : en marge	* : en marge	2-63	836
21	×		* : en marge	* : au bas	2-69	841
22	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-70	842
23	※ : en marge		* : au bas	※ : au bas	2-71	843
24	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-77	848
25	×		※ : en marge	* : au bas et papier	2-79	850
26	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-94	865
27	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-99	870

28	×		※ : en marge	* : papier	2-100	871
29	* : en marge	X	* : au bas	* : au bas	2-104	875
30	* : en marge		* : au bas	※ : au bas	2-107(2)	888
31	×		※ : en marge	* : en marge	2-109(2)	890
32	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-110	891
33	×		‡ : en marge	‡ : papier	2-110	891
34	* : en marge		* : au bas	* : au bas	2-111	893
35	×		×	⊖ : papier	2-117	898
36	×		* : en marge	* : au bas	2-120	901
37	×		* : au bas et en marge	* : au bas	2-125	906
38	* : en marge		×	(*) : au bas	2-127	907
39	×		* : en marge	* : au bas	2-128	909
Troisième Dialogue						
40	* : en marge	X	* : au bas	* : au bas	3-20	934
41	* : en marge		* : au bas	* : au bas	3-31	943
42	* : en marge		※ : au bas	* : au bas	3-32	944
43	* : au bas		* : au bas	* : au bas	3-43	952
44	×		* : au bas	×	3-49	958
45	×		* : au bas	* : au bas	3-54	962
46	×		※ : papier	※ : au bas	3-55	962
47	×		* : en marge	* : papier	3-58	965
48	×		×	* : au bas	3-60	967
49	×		* : en marge	* : au bas	3-65	971
50	* : en marge		×	* : au bas	3-66	971
51	※ : en marge		* : en marge	※ : au bas	3-66	972
52	* : au bas		* : au bas	×	3-71	976
53	* : au bas		×	×	3-20	976
Histoire du précédent écrit						
54	X	X	* : au bas	* : au bas	3-5	981
55	X	X	* : au bas	×	3-15	988
Copie du billet circulaire dont il est parlé dans l'écrit précédent						
56	X	X	※ : au bas	* : au bas	3-18	991
57	X	X	* : au bas	※ : au bas	3-18	991

Annexe 4

Soulignages sous les titres des œuvres

(Les soulignages sont écrits à l'encre noire)

Sans soulignage

Les œuvres de Rousseau

Devin du village, Lettre sur la Musique Française, Dictionnaire de Musique, Pygmalion, Discours sur l'inégalité, Lettre à M. d'Alembert sur le spectacle, Héloïse, Du contrat social, Émile, Essai sur la paix perpétuelle, Essai sur l'imitation théâtral, Daphnis et Cloé et Les Confessions

Les œuvres connues

L'Encyclopédie, Mercure (f. 2-6, 57), Robinson (Crusoé) (f. 2-39), Cassandre (f. 2-46), l'Énéide (f. 3-29) et l'Altèze du Tasse (f. 3-49)

Avec soulignage

Les œuvres moins connues et apocryphes

L'an 2240 / L'an deux mille deux cents quarante (f. 1-33), le Système criminel de la Religion naturelle, autrement dit l'Émile (f. 1-36), Pra'sump (f. 1-106) Recherches sur l'âme (f. 2-31), le Système impie de la Religion naturelle (f. 2-70), le Système de la Nature, la Philosophie de la Nature (f. 2-110), la philosophie de la nature (f. 3-20), De l'utilité de la religion (f. 3-66)

Soulignage exceptionnel

Les œuvres de Rousseau

L'allée de Sylvie (f. 1-21) dans les Mss. B et L, Salve Regina (f. 1-26) dans quatre manuscrits et une seule fois Les Confessions (f. 1-60) dans le Ms. L.

Les œuvres d'Alembert

Elemens de Musique (f. 1-22) dans le Ms. P et Dictionnaire des beaux arts (f. 1-22) dans le Ms. P.

Annexe 5

Remplacements et suppressions du texte et de la note dans l'édition de Genève

Abréviations

DC : *Collection complète des Œuvres de J. J. Rousseau*, t. XI (in-4^o), tome XI, 1782.

f : Ma transcription.

OC : *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, t. 1, 1959.

Premier Dialogue

1. Remplacement : *DC*. 154-155, f. 1-115 et 116, *OC*. 766

« le ministere du Duc de Choiseul »→« le ministere du Duc de C***. »

« l'ambassade de l'Abbé de Bernis »→« l'ambassade de l'Abbé de B***. »

« Le Blond »→« Le B***. »

« M. d'Alembert »→« M. d'A***. »

Deuxième Dialogue

1. Suppression des passages et des notes : *DC*. 179, f. 2-12 et 13, *OC*. 785-786.

« Je n'avois presque d'autre habitation que la sienne.

LE FRANÇOIS : Comment ! vous y mangiez aussi ?

ROUSSEAU : Tous les jours.

LE FRANÇOIS : Quelles précautions avez-vous donc prises pour que ce fut impunément ?

ROUSSEAU : Une seule, qui vous paroitra plus bizarre qu'utile ; mais dont il a fait une condition necessaire pour être admis à sa table. C'étoit de renoncer pour lors à celle de vos Messieurs, et surtout de ne jamais diner avec ni chez aucun Medecin quelque instance qu'on m'en put faire, après avoir, eux le sachant, diné chez lui la veille.

LE FRANÇOIS : Voilà, sans mentir, une étrange précaution ! Que signifie-t-elle, et quel peut en être le but ? Pour justifier un monstre, prétendriez-vous en faire cent ?

ROUSSEAU : Ah je ne prétends rien, je vous jure. Je n'entends accuser ici ni justifier personne. Dieu seul sait la vérité. Pour moi, je me tais et gémiss. Tout ce que je sais en general est que ces Messieurs sont bien de leur siècle, et que grace au Ciel

mon J. J. n'est pas du sien*.

LE FRANÇOIS : Mais en vérité vous n'y pensez pas ! Si peut être il y a chez quelques medecins un peu de rancune cachée contre J. J., vous n'ignorez pas, en revanche, combien leur corps se distingue de tous les autres par sa grande probité.

ROUSSEAU : Pardonnez-moi, Monsieur ; je sais qu'il se distingue ; mais j'ignorois que ce fut par-là.

LE FRANÇOIS : Vous l'ignoriez ! Tant pis, Monsieur, il faut l'apprendre. Mais quelque opinion que vous puissiez avoir d'eux et de leurs principes, soyez sûr que dès qu'il s'agira de J. J. ils ne seront point accusés de prévarication*.

ROUSSEAU : Oh le moyen ? Leur impartialité à son égard est trop bien établie ! Mais revenons.

* Je souhaitterois, et de bien bon cœur, que faire le mal soi-même pour en charger ceux qu'on hait, fut une manœuvre étrangère au siècle où j'ai eu le malheur de vivre.

** Il en est un que j'en crois incapable ; je me fais un devoir et un plaisir de cette déclaration. Homme de bien et aimant la vertu, il peut être trompé comme le public, mais non séduit ni corrompu. Cependant pour ne pas l'exposer aux batteries de ces Messieurs, je m'abstiendrai de le nommer. »

2. Remplacement : *DC.* 182-183, f. 2-15, 16, 17, *OC.* 789-790.

« le Philosophe Diderot »→« le Philosophe D*** » (quatre fois)

3. Suppression du passage : *DC.* 204, f. 2-31, *OC.* 805.

« et surtout dans J. J. (ce qu'il faut toujours sousentendre) »

4. Suppression du passage et de la note : *DC.* 248, f. 2-63, *OC.* 836.

« et qui, pour toute gratitude du zèle et du tems qu'il a mis à ce travail, lui a marqué dans la suite qu'il ne vouloit lui avoir aucune obligation et puis a voulu lui envoyer du vin. Mais ceci n'est qu'un échantillon de cette destinée qui pour avoir consacré sa vie à bien mériter des hommes, la lui a fait passer à en être mal voulu.

* Il faut que je passe pour un grand amateur de vin ; car M. le Duc de Grammont a voulu aussi m'en envoyer, pour divers morceaux de musique qu'à sa prière j'avois composés pour lui. Mais cette dernière offre étoit beaucoup plus convenable, et même auroit pu s'accepter. »

5. Remplacement : *DC.* 258, f. 2-71 et 72, *OC.* 843.
 « le Philosophe Diderot »→« le Philosophe D*** » (deux fois)
 « L'illustre Diderot »→« L'illustre D*** »

6. Remplacement : *DC.* 259, f. 2-73, *OC.* 844.
 « Il a fait à Lyon une publique et memorable experience de la façon »
 →« Il a fait assez d'experience de la façon »

7. Remplacement : *DC.* 323, f. 2-109 (2), *OC.* 890.
 « M. Marmontel »→« M. M*** »

8. Suppression du passage : *DC.* 325, f. 2-110, *OC.* 892. (sauf in-4^o)
 « C'est ainsi qu'ils tachoient de faire croire au peuple que c'étoit moi qui ameutois les bandits qu'ils tenoient à leur solde, lors de la cherté du pain. »

9. Remplacement et suppression de la note : *DC.* 326, f. 2-111, *OC.* 893.
 « M. Dusaulx »→« M** »
 « * Il y a eu entre ce M. Dusaulx et moi une vive et courte correspondance, digne peut-être de quelque curiosité. Par un propos que m'a tenu l'un de ces Messieurs, j'ai lieu de penser qu'en mon absence et à mon insçu ils arrangent cette correspondance à leur gré comme tout le reste. Il y aurait peut-être un peu plus d'embarras, moi présent ; mais c'est un inconvenient dont ils savent se garantir. »

10. Suppression de la note : *DC.* 334, f. 2-117, *OC.* 898.
 « * Au moment où je transcris ceci, je reçois plusieurs longues visites consecutives de la fille d'un Seigneur Anglois, jeune personne de dix huit ans, très aimable, très modeste, qui ne craint pas de venir passer avec moi des matinées entières sollicitées pas son pere et par elle-même. J'ignore, il faut l'avouer, le vrai motif de ces visites ; mais quel que soit ce motif, toujours est-il certain que le pere de cette Demoiselle ne paroît pas effrayé des dangers dont les parens qui m'attiroient chez eux écartoient leurs filles avec tant d'affection. Ce qu'il y a de singulier est que cette opposition de conduite à mon égard se trouve entre deux Ministres de différens pays, à la vérité, mais tous deux à la même Cour. Celui qui fait disparoitre sa fille à mon arrivée est plenipotentiaire de France ; celui qui envoie la sienne seule chez moi est

Ambassadeur d'Angleterre. »

11. Suppression de la note : *DC*. 344, f. 2-125, *OC*. 906.

« * Dangereux ennemis s'il en fut jamais, non seulement à cause du corps qu'ils composent et des collèges qu'ils gouvernent ; mais parce qu'ils savent encor mieux que les philosophes cacher leur animosité cruelle sous un air beat et doucereux. Pendant mon séjour à Montmorenci ils eurent avec moi le plus beau jeu du monde par l'estime que j'avois pour eux et par l'aveugle confiance qui en étoit l'effet. J'y fus encore enlacé par deux Prêtres déguisés, qui faisoient la gazette ecclésiastique et qui prenoient à mon égard les directions de M. D'Alembert avec lequel ils étoient logés à Paris. Dans la sécurité de l'innocence et sans le moindre soupçon d'aucun complot, je donnai tout à plein dans tous leurs pièges, jusqu'à ce qu'il en résulta enfin ce beau decret et l'explosion qui en fut la suite. Tout cela ne suffit pas encor pour m'ouvrir les yeux : mais les Oratoriens m'ayant détaché dans la suite à Monquin un Jacobin frère d'un des leurs, celui-ci me fit enfin sentir par ses monastiques œuvres ce que j'avois eu la bêtise de ne pas même soupçonner jusqu'alors. »

Troisième Dialogue

1. Remplacement : *DC*. 391, f. 3-29, *OC*. 941.

« M. d'Alembert » → « M. d'A***. »

2. Remplacement : *DC*. 392, f. 3-29, *OC*. 941.

« M. d'Alembert » → « M. d'A***. » (deux fois)

3. Suppression des passages et de la note : *DC*. 394, f. 3-31, *OC*. 943.

« Le fougueux Voltaire alloit d'abord rondement vomissant à torrens ses ordinaires injures : mais le cauteleux d'Alembert, sous le prétexte d'un voyage d'Italie qu'il ne vouloit point faire, et qu'il ne fit point*, se rendit à Fernex et là s'abouchant avec lui tout à son aise, lui fit comprendre que cette manière ouverte de dire et de faire n'étoit point dans le système de la ligue et n'en avoit point l'approbation ; qu'il devoit se conformer à la méthode convenue, d'agir toujours sans jamais se montrer, de dire en public et même avec affectation du bien de J. J. et de ses talents, de paroître toujours s'intéresser tendrement à lui, mais de tâcher, à force de sourdes et continuelles indignités de le forcer à se tuer enfin de desespoir, ce qu'on interpréteroit aisement

dans le public comme s'il s'étoit tué de rage : car c'est là n'en doutez pas, le vrai but caché de la ligue, et auquel, quoique vous en puissiez dire elle n'a point encor desespéré de réussir. *Taisez-vous*, disoit d'Alembert à Voltaire ; *ne parlez point du tout de lui et laissez-nous faire ; bientôt nous serons tous délivrés de ce B. — là.* L'autre depuis lors a suivi cet avis, attendant toujours l'effet de la promesse, qu'il est pressé de voir accomplir.

* Je devinai que ce voyage d'Italie n'étoit qu'une feinte par l'affectation avec laquelle on m'en parloit longtems avant le départ. Cette affectation pouvoit-elle m'échaper à moi à qui l'on fait mistère de tout, même des choses les plus indifférentes ? »

4. Suppression des passages dans la note : *DC.* 394, f. 3-32, *OC.* 944.

« Je prie ceux qui me feront ce reproche d'expliquer seulement deux choses d'une façon qui puisse contenter un homme sensé. L'une, l'invasion de la Corse, l'autre, l'entreprise de la Ville de Versoy. »

5. Remplacement : *DC.* 418, f. 3-53, *OC.* 961.

« d'Alembert ou Diderot » → « d'A***. ou D***. »

6. Remplacement : *DC.* 421, f. 3-55, *OC.* 962.

« M. d'Alembert » → « M. d'A***. » (trois fois)

7. Suppression de la note : *DC.* 425, f. 3-58, *OC.* 965.

« * En ce moment la France vient de se diviser en deux partis : l'un de la Cour et du Duc de Choiseul qui mène tout sous le voile ; l'autre de la ville et des philosophes qui dirigent les opinions publiques. A la tête de chacun de ces deux partis sont mes plus implacables ennemis. En general tout homme de parti, par cela seul ennemi de la vérité, haïra toujours J. J. Les François n'ont point d'existence personnelle ; ils ne pensent et n'agissent que par masses, chacun d'eux par lui seul n'est rien. Or il n'y a jamais dans ces corps collectifs nul amour desintéressé pour la justice : la nature ne l'a gravé que dans les cœurs des individus, où il est bientôt éteint par l'esprit de ligue. On peut juger de l'équité qu'au milieu de toutes ces cabales, je dois, moi pauvre isolé, espérer du public. »

8. Suppression du passage : *DC. 429, f. 3-62, OC. 969.*
« par les prêtres même qui les recevoient, devenus philosophes comme les autres »
9. Suppression du passage : *DC. 429, f. 3-62, OC. 969.*
« les confesseurs sont gagnés, que les medecins sont complices »

L'Histoire du précédent écrit

1. Remplacement : *DC. 429, f.3-1, OC. 977.*
« L'insigne duplicité de Duclos »→« L'insigne duplicité de ***. »
2. Suppression de la note : *DC. 447, f. 3-5, OC. 981.*
« * Cette idée et celle du dépôt sur l'autel m'étoit venue durant la vie de Louis quinze, et alors elle étoit un peu moins ridicule. »
3. Suppression du passage : *DC. 450, f. 3-8, OC. 983.*
« à un homme de lettres, à un philosophe, à un Académicien trop jaloux de l'intérêt du corps pour en dévoiler la turpitude »
4. Remplacement : *DC. 452, f. 3-9, OC. 983.*
« la sagesse de tous ces choix »
5. Suppression du passage : *DC. 452, f. 3-9, OC. 983-984.*
« Je n'ai point trouvé dans la manière dont ce jeune homme receut mon dépôt ni dans tout ce qu'il me dit en me quittant le ton d'un homme qui sentit le prix de ma confiance et qui en fut touché. Je savois qu'il avoit des liaisons dans la ligue dont je suis l'objet, je trouvois plus de cajolerie que de vrai sentiment dans la façon dont il s'étoit conduit avec moi, et je m'accusois de folie d'avoir été me confier à un Anglois, nation personnellement animée contre moi, et dont on n'a jamais cité aucun acte de justice contre son propre intérêt. D'ailleurs pouquoi m'était-il venu voir ? Pourquoi de petites attentions mignardes ? Cela seul ne devoit-il pas me le rendre suspect, et »
6. Suppression des mots : *DC. 460, f. 3-15, OC. 988.*
« mes *Confessions* et »

Les noms de personnage sans remaniement

Premier Dialogue

1. *DC. 36, OC. 680* : « M. Diderot », « M. d'Alembert »
2. *DC. 37, OC. 680* : « M. d'Alembert », « sieur Guy »
3. *DC. 42, OC. 684* : « M. d'Alembert » (deux fois), « Mlle. Fel »
4. *DC. 79, OC. 711* : « M. le Prince de Ligne »
5. *DC. 86, OC. 716* : « M. le Prince de Conti »

Deuxième Dialogue

6. *DC. 171-172, OC. 779-780* : « David Hume » et « Ramsay »
7. *DC. 286, OC. 864* : « George Keith »
8. *DC. 298-299, OC. 870-871* : « M. Collé », « M. Cahusac », « Mademoiselle Fel », « M. d'Holbach », « M. Vernes »
9. *DC. 323, OC. 890* : « Freron »
10. *DC. 325, OC. 891* : « Madame d'Ormoy »
11. *DC. 337, OC. 901* : « Milord Maréchal » × 2

Troisième Dialogue

12. *DC. 369, OC. 925* : « David Hume »
13. *DC. 419, OC. 961* : « d'Alembert [...] Voltaire »

Annexe 6

Transcription des fragments conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel (Premier dialogue)

MsR 79 : Foliotation noire

- **MsR 79, f. 2r**

Faste ou force, qu'importe le mot si l'idée est toujours la même, si ces sublimes écrits tirés par l'hypocrisie d'une tête exaltée n'en sont pas moins les productions d'une ame de boue. 【f. 1-9】

=

Ce choix importe peu j'en conviens, quant à la fausseté de l'auteur une fois reconnu hypocrite et fourbe : mais ~~il~~ il ne me paroît pas indifférent pour le caractère de l'ouvrage ni celui ce caractère à bien saisir pour mieux déterminer celui de l'auteur. 【f. 1-9】

mais plus vives plus ardentes ou plustot plus simples et plus pures, elles prennent par cela seul un caractère tout différent. Tous les p^{er}. mouvemens de la nature sont bons et droits. Ils tendent le plus directement qu'il est possible à notre conservation et à notre bonheur. mais bientôt manquant de vigueur de force ils se laissent défléchir par mille obstacles qui les détournant du vrai but mais les égarent ca et là dans des routes obliques où l'homme oublie [illisible] 【f. 1-10】

- **MsR 79, f. 2v**

L'erreur du jugement et la force des préjugés aident beaucoup à nous faire ainsi prendre le change. Mais cet effet [illisible] principalement produit par la foiblesse de l'ame qui, suivant sans vigueur l'implusion de la nature, se détourne [illisible] ~~à chaque obstacle~~ au choc d'un obstacle comme une boule prend l'angle de réflexion ; au lieu que celle qui suit plus vigoureusement [illisible], mais force l'obstacle ou s'amortit contre lui comme un boulet de canon. 【f. 1-10 et 11】

Les habitans du monde idéal ont tous des ames fortes, ou plustot des ames saines, dont la force, sans passer peut être celle des ames communes produit pourtant beaucoup plus d'effet, parce qu'elle agit toute sur la même ligne qu'il ne s'en perd rien dans des directions obliques, et qu'elle frappe toujours toute au même point. 【f. 1-11】

- **MsR 79, f. 3r**

Toutes les passions haineuses tirent leur origine de l'amour propre qui se compare. Au lieu que les passions douces naissent immédiatement de l'amour absolu de soi. Ainsi les dernières sont dans l'ordre [illisible] de la nature [illisible]. 【f. 1-13】

- **MsR 79, f. 3v**

Le 2^d. h[omme] dur farouche et noir, se fait abhorrer de tout le monde qu'il fuit, et dans son affreuse misanthropie ne se plait qu'à marquer et satisfaire sa haine pour le genre humain. Le p^r. seul sans étude et sans maître vainquit toutes les difficultés à force de zèle, et consacra sa vie à la recherche des vérités utiles, à l'acquisition des belles connaissances, à la culture des goûts aimables, et montra par les effets que s'il aimoit la retraite ce n'étoit pas pour y perdre son temps dans l'oisiveté. 【f. 1-19】

MsR 79 : Foliotation rouge

- **MsR 79, f. 1r**

qui les tient dans l'inaction. L'état céleste auquel ils aspirent et qui fait leur besoin par la force avec laquelle il s'offre [à leur cœur ?] jouissances [illisible] Les obstacles mêmes qui peuvent les empêcher de l'atteindre ne saurait l'occuper au point de le lui faire oublier un moment. Cette différence ne vient pas justement de la nature des passions mais [illisible] aussi aisément [illisible] que les autres. Deux amants l'un très épris l'autre un peu tiède souffriront néanmoins un rival avec la même impatience, l'un à cause de son amour l'autre à cause de son amour-propre. Mais il peut très bien arriver que la haine du premier décroisse [illisible] le second qui ne hait qu'à cause qu'il [illisible] 【f. 1-12】

- **MsR 79, f. 1v**

de hair son ~~amour~~ rival sitôt qu'il ne le craint plus. [illisible] les âmes foibles et molles [illisible] les âmes grandes et [illisible] se [illisible] mieux dans leur première direction et conservent les passions douces et primitives qui dérivent immédiatement de l'amour de soi.

Vous voyez comment d'une plus grande énergie dans les facultés et d'un [illisible] rapport mieux senti dérivent dans [illisible] dans les habitants de cette autre contrée un ordre de passions bien différentes de celle qui [illisible] ici les malheureux humains. Si Ceux-là ne sont pas plus vertueux peut être, mais ils sont à coup sûr moins méchants 【f. 1-12 et 13】

- **MsR 79, f. 2r**

[illisible] C'est un signe caractéristique auquel les initiés ne manquent plus de se reconnaître entre eux. Or, Monsieur, je suis un de ces initiés et [illisible] vrai, un autre dans l'Emile et dans l'Héloïse. 【f. 1-15】

- **MsR 79, f. 2v**

Et ce qui donne un grand prix à ce signe est qu'il ne peut se contrefaire qu'il ne remonte jamais plus haut que sa source et que quand il ne part pas du cœur de ceux qui l'employent il n'arrive jamais non plus au cœur de ceux qui sont faits pour le distinguer. Il se peut néanmoins que dans des entretiens ordinaires, surtout quand ils sont courts ce signe échape, même à ceux qui s'y connoissent. ~~J'avoue pourtant que dans des [illisible]~~] mais dans des discours étendus et dans des situations vives où l'ame s'exalte même involontairement quelque adresse qu'on ~~[illisible]~~ d'y mettre veuille employer, l'initié distingue bientôt son frère de celui qui veut en prendre l'accent. [f. 1-15]

- **MsR 79, f. 3r**

Les habitants du monde enchanté font peu de livres, et ne s'arrangent jamais pour en faire. Quand ils en font, il faut qu'ils y soient forcés et qu'un stimulant plus puissant que la gloire les y contraigne. [f. 1-15]

- **MsR 79, f. 3v**

Il ne sait pas la musique. Voilà encore une de ces decouvertes auxquelles il n'est pas naturel de s'attendre.

N'en croyez là dessus personne. Il vous est aisé d'en juger par vous même. [f. 1-17]

~~Ah~~ c'est à quoi je suis bien déterminé. Il faut avouer que la vie de cet h[omme] est pleine de bizarreries bien incroyables.

Cette vie est coupée par une époque memorable en deux parties presque egales, abstraction faite de l'enfance, et ~~chaque~~ de ces deux parties semblent appartenir à deux hommes tout différens, ~~en sorte que~~ dont l'époque qui les sépare marqua la mort de l'un et la naissance de l'autre. [f. 1-18]

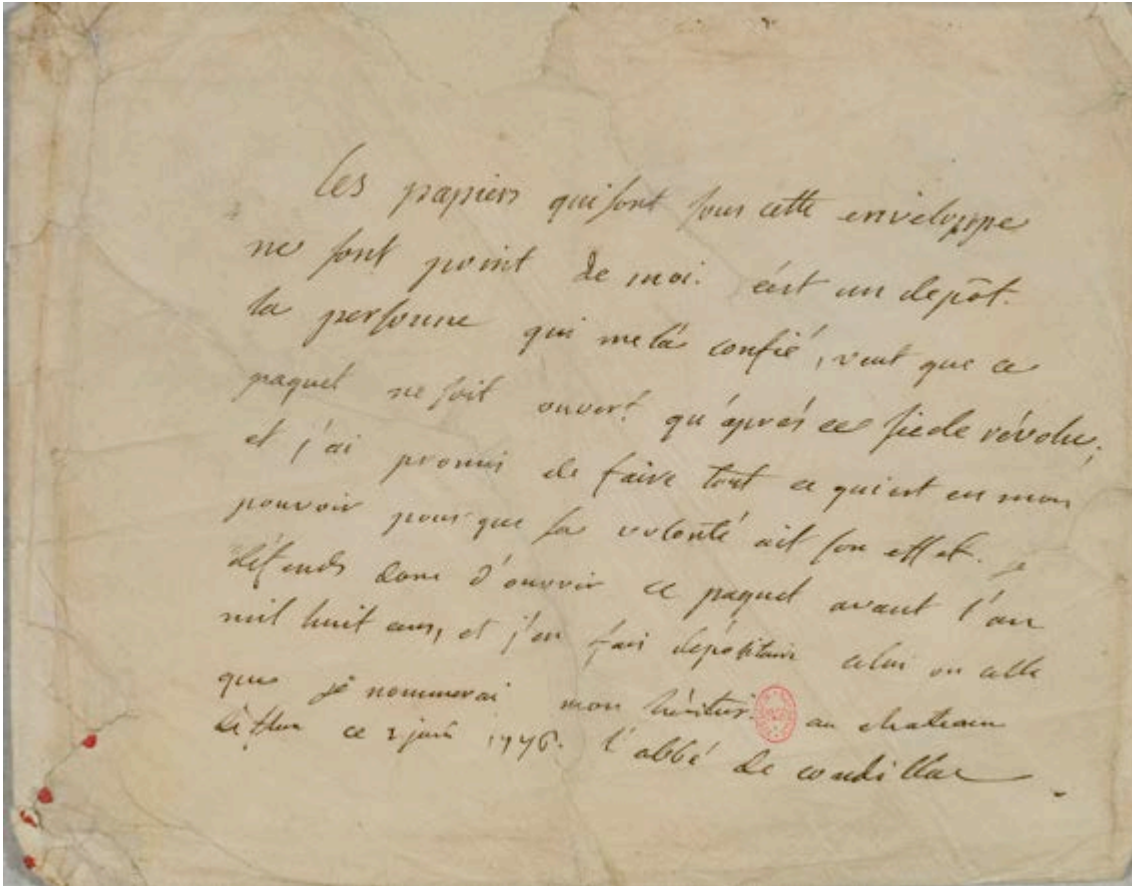
MsR 21

- **MsR 21, f. 17v**

Il pense que ~~la suite~~ tous les désastres de sa destinée depuis l'époque funeste de sa célébrité sont ses ~~developemens~~ fruits d'un complot formé de longue main dans un grand secret entre peu de personnes qui ont trouvé l'art [papier déchiré] faire entrer successivement tous ~~les gens~~ les grands tous les beaux esprits, cela n'étoit [papier déchiré] tous les hommes [papier déchiré]. [f. 2-7]

Annexe 7

Enveloppe contenant le manuscrit de la BnF avec la signature de Condillac



BnF, Banque d'images du département de la reproduction, picture collection.

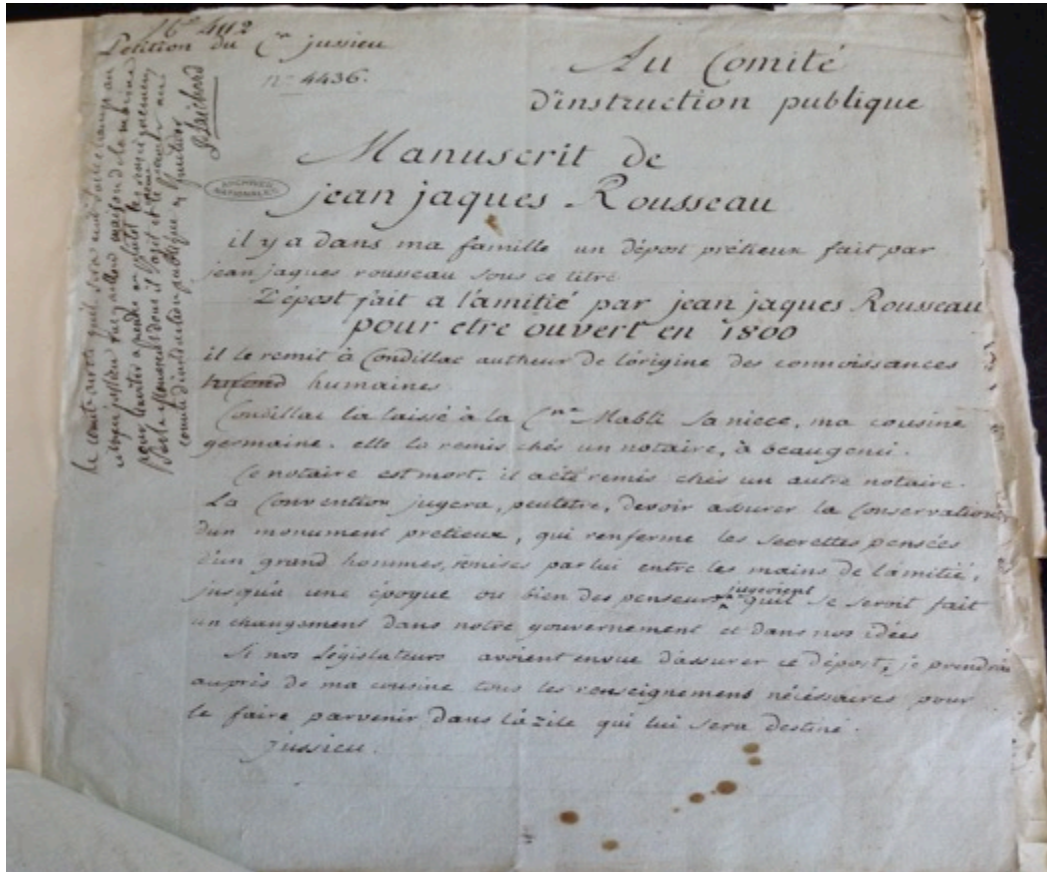
les papiers qui sont sous cette enveloppe ne sont point de moi. c'est un dépôt. la personne qui me l'a confié, veut que ce paquet ne soit ouvert qu'après ce siècle révolu ; et j'ai promis de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que sa volonté ait son effet. défends donc d'ouvrir ce paquet avant l'an mil huit cent, et j'en fait dépositaire celui ou celle que je nommerai mon héritier.

au château de Flux, le 1er juin 1776.

L'abbé de Condillac

Annexe 8

Lettre à propos des possesseurs du Ms. B par Jussieu



Saint-Denis, F/17/1010/D, Dossier 4112.

Au Comité d'instruction publique

Manuscrit de Jean Jacques [sic.] Rousseau

il y a dans ma famille un dépôt précieux fait par Jean Jacques Rousseau sous le titre

Dépôt fait à l'amitié par J. J. Rousseau,
pour être ouvert en 1800.

Il le remit à Condillac auteur de l'origine des connoissances humaines.

Condillac l'a laissé à la Me^{me} Mabli sa nièce, ma cousine germaine. Elle la remise chés un notaire, à Beaugenci.

Ce notaire est mort. Il a été remis chez un autre notaire. [...]

Si nos législateurs avoient en vue d'assurer ce dépôt, je prendrai auprès de ma cousine tous les renseignements nécessaires pour le faire parvenir dans l'azile qui lui sera destiné.

Jussieu